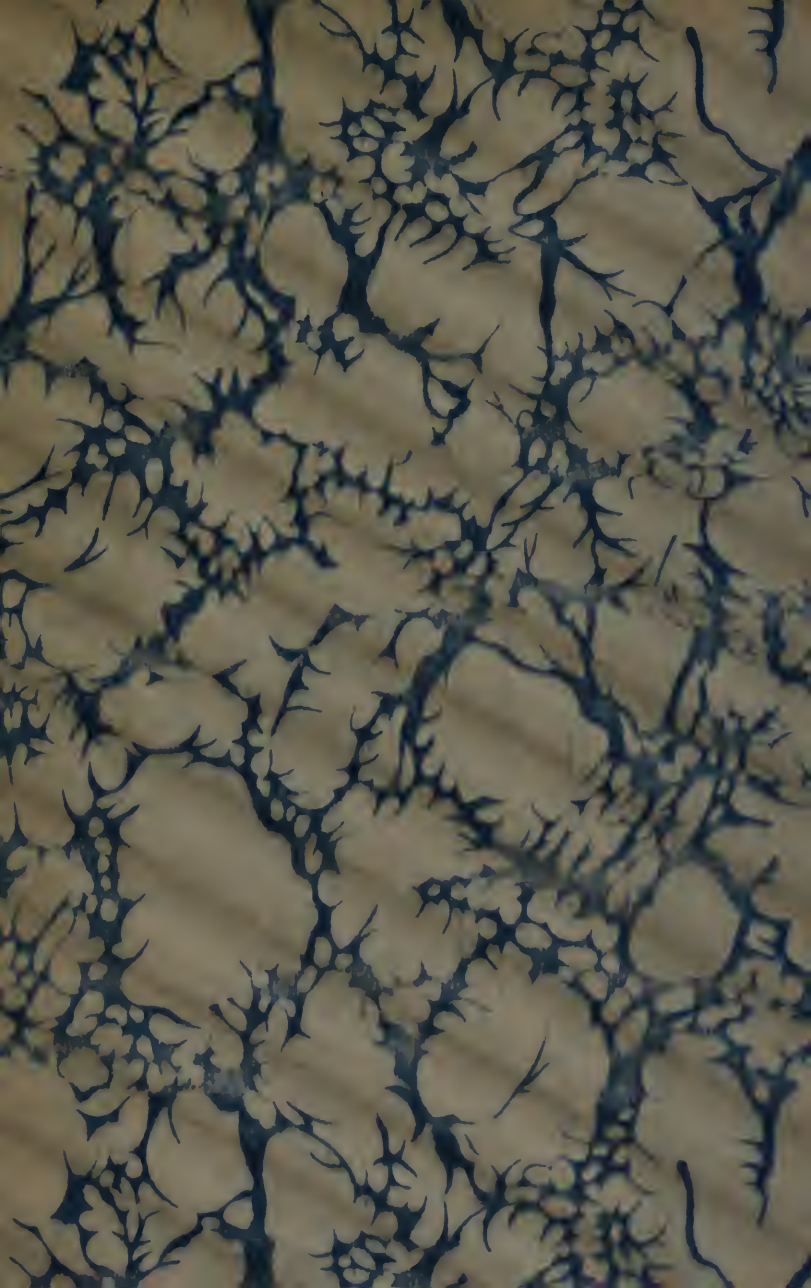

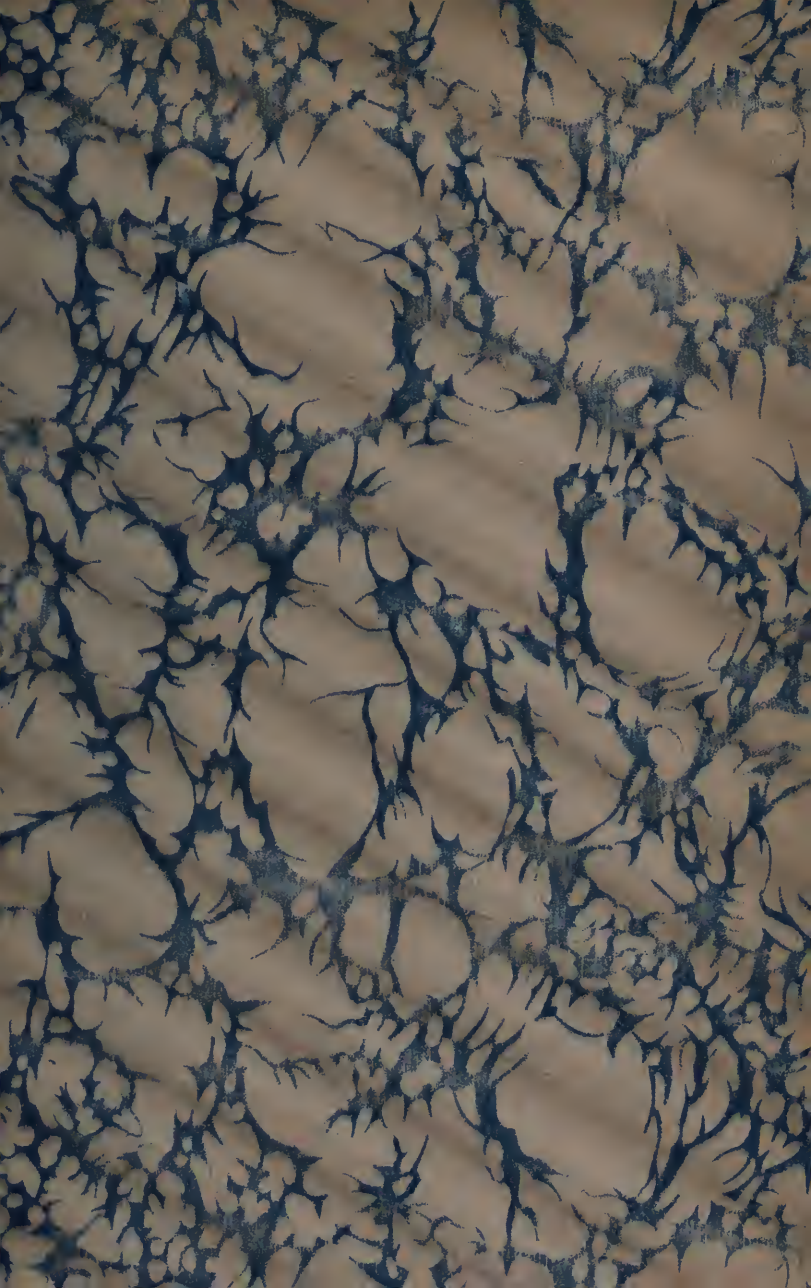

Le Mouvement Socialiste

Pol. Sci.

LE

Mouvement Socialiste

Revue bi-mensuelle internationale

QUATRIÈME ANNÉE

1902

TOME I

(Janvier-Juin)

TOME VII

de la Collection

125-327
2/12/12

PARIS
10, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE (VI^e^)

1902

Le " Mouvement Socialiste " hebdomadaire

Les rédacteurs du **Mouvement Socialiste** *n'ont pas, au seuil de cette transformation, à faire de déclaration théorique nouvelle. Ils s'en tiennent strictement aux principes — exposés dès la fondation de cette Revue — qui leur ont servi de règle d'action durant trois années.*

Mais, s'il restent toujours les adversaires décidés de tout dogmatisme stérile, ils sont prêts à combattre plus vigoureusement que jamais l'opportunisme corrupteur. Le pire danger que puisse courir, à cette heure, le socialisme en France, c'est de se laisser aller à un affaiblissement progressif de son énergie.

Nul ne croit plus aujourd'hui que du néant va sortir tout créé le monde nouveau, et personne ne nie que le socialisme doive s'imprégner de vie, chaque jour davantage, au contact permanent de la réalité. Mais c'est précisément à l'abri de cette évolution, sous le masque de préoccupations pratiques et d'action immédiate, que commencent à se glisser les plus dangereuses tendances démoralisatrices, et que le socialisme risque d'être absorbé par la démocratie bourgeoise.

Il est, pour notre mouvement, une tâche plus haute à remplir qu'à prendre la suite des partis radicaux : il n'a pas à devenir un parti d'action gouvernementale, mais à rester irréductiblement un parti d'action sociale. Le socialisme n'est pas fait de crétinisme parlementaire, ni de vaine idéologie, ni d'humanitarisme vague : c'est un mouvement réel de masses, s'organisant à l'intérieur de la société actuelle, pour la transformer selon un type nouveau nettement défini.

Nous persistons à penser — d'une conviction enrichie de l'expérience des dernières années — que le prolétariat organisé, créateur d'institutions autonomes, force révolutionnaire essentielle, constitue le pivot de l'action socialiste. Lui seul est capable de sauver le socialisme de la dégénérescence où l'invasion d'éléments inassimilables le conduirait infailliblement. Si notre parti, sous la pression des circonstances, a dû abandonner l'intransigeance nécessaire des débuts, ce n'est pas pour tomber progressivement dans la déliquescence opportuniste, et perdre, par une dégradation insensible, sa vertu

révolutionnaire. C'est pourquoi, l'avenir du socialisme nous paraît résider dans le développement spontané de la classe ouvrière; et le problème qui se pose, en ce moment, au prolétariat, dans son œuvre patiente d'organisation, est de garder sa pureté de classe et de se maintenir sur le pied de guerre.

Il faut que tous ceux qui se réclament du socialisme prennent conscience de cette nécessité et suivent pas à pas la lente et méthodique élaboration des institutions propres à la classe ouvrière. C'est en partant de cette idée que nous modifions les cadres de cette Revue.

Nous voudions, chaque semaine, rassembler à l'intention de nos camarades de lutte et de tous ceux que ces questions intéressent, les renseignements de tout ordre, indispensables à connaître et difficiles à trouver, qui leur permettront de se rendre compte de l'évolution de cet ensemble de faits et d'idées qui constitue le mouvement ouvrier et le socialisme.

Nous continuerons à donner une large place à la collaboration internationale; mais notre effort portera essentiellement sur l'organisation systématique de la rédaction française. Nous nous efforcerons de constituer un corps de rédacteurs compétents et spécialisés, capables de noter et de comprendre les manifestations diverses du mouvement ouvrier et socialiste en France.

On trouvera, sous des rubriques régulières, le résumé des faits que nous aurons classés :

Les faits politiques *grouperont les évènements touchant à la politique générale, à l'action politique du parti socialiste, et à son organisation intérieure en temps que parti.*

Les Syndicats *marqueront les progrès de l'organisation professionnelle, l'accroissement des fonctions syndicales, les luttes du pouvoir central contre les groupements ouvriers, la guerre menée par le patronat contre les syndicats, les grèves, etc...*

Les Coopératives *indiqueront le développement des services coopératifs, le fonctionnement des institutions qui s'y rattachent, leur évolution vers une organisation fédérative, etc...*

Les Questions économiques *relateront les transformations de l'industrie, les statistiques, les crises, l'influence de*

la protection et du libre échange, l'évolution de la grande et petite production, la concentration des forces productrices, la situation du marché, etc...; — les progrès de la technique, l'application des découvertes scientifiques, électricité, chimie industrielle, etc...

Les Questions municipales *traiteront de tout ce qui touche aux services communaux, à l'assistance municipale, aux budgets communaux, aux habitations, aux cantines scolaires, à l'enseignement, aux clauses à introduire dans les cahiers des charges de travaux communaux, aux subventions accordées par les municipalités aux institutions ouvrières, etc...*

Les Questions agraires *suivront les rapports du problème agraire et du socialisme, l'évolution de la propriété rurale, l'industrialisation de l'agriculture, la concurrence des pays neufs, les transformations de la grande et de la petite exploitation, les causes et les effets des crises, les progrès des moyens de transport, l'influence des régimes douaniers; etc...*

*L'*Assistance et l'Hygiène sociales *traiteront les questions d'hygiène publique, d'hygiène ouvrière et industrielle, d'assistance publique, de mutualité, d'assurance; etc...*

Le Droit Ouvrier *notera la lente création du droit nouveau, les pénibles progrès de la législation ouvrière, les difficultés d'application des règles édictées, les décisions et les tendances de la jurisprudence; etc...*

Nous créons enfin, comme nous l'avons annoncé, une partie littéraire, *qui occupera environ le tiers de chaque numéro, et qui comprendra : une chronique d'actualité; une publication — intégrale — d'un ouvrage de littérature française ou étrangère; et, sous la rubrique* Le Mouvement Artistique, *des notes sur toutes les manifestations d'art (littérature, théâtre, art industriel, peinture, sculpture, etc....) présentant un intérêt esthétique ou documentaire.*

Il n'y aura donc aucun aspect de la vie que nous ne saisissions. Et par là nous aurons prouvé que le socialisme apporte vraiment — comme on l'a dit, en reprenant un mot célèbre — une évaluation nouvelle de toutes les valeurs.

LA RÉDACTION.

Le Suffrage Universel en Belgique

Que la justice est lente à venir pour les classes déshéritées !

Il y aura bientôt cent dix ans, qu'au lendemain de l'insurrection victorieuse du 10 août 1792, l'Assemblée Nationale, « pour assurer la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité », décréta que la Convention serait élue par tous les Français âgés de 21 ans, ayant un an de domicile, et vivant du produit de leur travail.

Depuis, toutes les Constitutions d'Europe, arrachées aux anciens pouvoirs par des révolutions, ou par la crainte des révolutions, ont fait une part, plus ou moins large, au principe de la souveraineté populaire.

En Belgique, notamment, lorsque triompha la révolution de 1830, le Congrès national fut unanime à voter l'article 25 de la Constitution : « Tous les pouvoirs émanent de la nation ».

Mais, la nation, ce fût, pendant soixante ans, le pays légal, les 135,000 censitaires, payant 20 florins de contributions directes, et c'est seulement en 1866 que, pour pour la première fois, par le *Manifeste des ouvriers*, quelques démocrates, prolétaires et bourgeois, entamèrent la campagne pour le suffrage universel, dont nous commençons seulement à entrevoir la fin !

Voilà donc trente-six ans que cette question du droit de suffrage est à l'ordre du jour en Belgique !

Tout a changé dans notre pays. Le *Götterdammerung* du libéralisme, jadis tout puissant, a depuis longtemps commencé. Le cléricalisme officiel, malgré la déchristianisation croissante des masses, s'est renforcé de toutes les terreurs de la bourgeoisie. Le socialisme a

grandi, couvrant toute la région industrielle du solide réseau de son organisation.

Mais, en dépit de ces transformations, et malgré la revision incomplète de 1893, la question du droit du suffrage reste posée et attend toujours une solution définitive.

Cependant, tout donne à prévoir que cette solution, si patiemment poursuivie, si impatiemment attendue, ne tardera plus longtemps.

Il y a quelques semaines, sous la menace d'une obstruction systématique contre les budgets, le gouvernement s'est résigné à la mise à l'ordre du jour, immédiatement après les vacances de Noël, d'une proposition signée par nous, et comportant l'établissement du suffrage universel, pour les élections communales et provinciales.

Or, pouvoir entamer la discussion sur les absurdités et les iniquités du vote plural, c'est déjà la moitié de la victoire !

Comment défendre, en effet, avec le moindre espoir de donner le change à l'opinion publique, un régime électoral qui constitue un véritable Musée des horreurs, une ridicule collection de tous les expédients imaginés par la bourgeoisie de tous les pays, pour retarder l'avènement de la souveraineté populaire ?

On sait qu'en vertu de l'article 47 de la Constitution, tous les Belges de 25 ans sont électeurs pour la Chambre, mais que les propriétaires, les pères de familles payant 5 francs de contributions, les mandarins du capacitariat, disposent de deux ou de trois suffrages. Si bien que 915,000 électeurs, ne disposant que d'une voix, sont nécessairement écrasés par les 557,000 électeurs pluraux, qui disposent de 1,353,000 voix !

Pour les élections communales, c'est pis encore : les

électeurs doivent avoir 30 ans ; les habitants d'une commune ne peuvent voter que s'ils ont trois ans de domicile (disposition empruntée à la trop célèbre loi française de 1850).

Pour le Sénat et pour les Conseils provinciaux, pour les Conseils de prud'hommes et pour les Conseils de l'instruction et du travail, les conditions de l'électorat et de l'éligibilité sont encore différentes.

Bref, le malheureux qui veut étudier nos lois électorales se trouve en présence de cinq ou six corps électoraux dissemblables, dont les mandataires sont élus sous le régime proportionnaliste pour les élections législatives, demi-proportionnaliste pour les élections communales, majoritaire pour les autres élections !

Ajoutez-y de multiples subdivisions des régimes antérieurs — cens d'éligibilité pour le Sénat ; cens différentiel pour le double vote des pères de famille, en matière communale ; élection à deux degrés pour les électeurs provinciaux. — et vous comprendrez que notre sire, Léopold II, s'était mis en devoir d'expliquer à ses bons amis du *Figaro*, le principe directeur de notre organisation électorale, fût, paraît-il, interrompu par un éclat de rire homérique !

Mais, le caractère grotesque de notre organisation, ne doit pas faire oublier ce qu'il y a d'odieux dans un régime, qui impose à la majorité réelle d'un pays, le régime d'une minorité, grossie artificiellement.

Malgré tout, cependant, ce régime eut pû durer quelque temps encore, grâce à la connivence des bourgeois libéraux, si les complications du vote plural, qui rendent à peu près impossible la revision des titres d'électeurs, n'engendraient pas, surtout dans les communes rurales, des fraudes innombrables.

Rien de plus facile, aux administrations cléricales qui dressent les listes, que d'ajouter des voix supplémentaires à leurs amis et d'en retrancher à leurs adversaires.

Ainsi, tout le monde en Belgique commence à avoir la conviction qu'il n'y a plus aucun rapport entre les majorités électorales et la majorité réelle du pays, et que tous les efforts de propagande des partis d'opposition sont neutralisés, et au-delà, par la fabrication d'électeurs fictifs, au profit du gouvernement.

C'est, en grande partie, ce qui explique le ralliement d'un grand nombre de libéraux conservateurs, au suffrage universel, et ce qui permet d'espérer, dans un très prochain avenir, une poussée d'opinion publique, analogue à celle qui balaya, voici tantôt trois ans, le gouvernement de M. Van den Peereboum.

Depuis longtemps, déjà, le Parti Ouvrier est en campagne : de nombreux meetings ont lieu chaque dimanche; tous les quinze jours, les députés socialistes, délaissant leurs arrondissements, où ils font une propagande continue, se concentrent dans une région déterminée et y organisent simultanément, trente, quarante, parfois cinquante meetings.

Mais, depuis quelque temps, les autres partis d'opposition — libéraux et démocrates-chrétiens — se sont également mis en branle.

Le groupe parlementaire du suffrage universel, qui comprend tous les députés socialistes, et 25 libéraux sur 33, vient d'instituer un *Denier du suffrage universel*, pour intensifier la propagande, par la parole et par la presse.

Plus de dix mille francs ont été souscrits, rien qu'à la Chambre et au Sénat. Dans quelques jours seulement

on ouvrira la souscription publique, et, dès à présent, les promesses d'adhésions affluent.

Bref, on peut espérer qu'au printemps prochain, quand les gauches déposeront une demande de revision constitutionnelle, l'effort du Parti Ouvrier pour acculer le gouvernement à la dissolution des Chambres et au suffrage universel, rencontrera de sincères appuis dans la bourgeoisie libérale.

Quoiqu'il en soit, d'ailleurs, le prolétariat socialiste compte avant tout sur lui-même, et, sans méconnaître les difficultés à vaincre, les résistances opiniâtres qu'il faudra briser, il a la ferme conviction que plus nombreux, mieux organisé, moins isolé qu'en 1893, il pourra bientôt livrer la bataille décisive et mettre une victoire de plus à l'actif du socialisme international.

Émile Vandervelde.

La Propriété individuelle et le Code civil

RÉPONSE A JEAN JAURÈS

Sur l'initiative de Charles Péguy, gérant des *Cahiers de la Quinzaine*, Jean Jaurès vient de réunir ses derniers articles juridiques de la *Petite République* en un volume intitulé *Études socialistes*.

Jaurès s'attache surtout à montrer les premiers signes de la société future, déformant les cadres bourgeois de nos institutions; il cherche les lézardes de l'architecture napoléonienne et les réfections qui apportent un style nouveau dans l'ancienne symétrie. Très informé, Jaurès ne m'a pas paru cependant discerner toujours exactement, ni le caractère des transformations contemporaines, ni le caractère du Code civil, et je n'ai que trop souvent vu des développements individualistes là où il voit de jeunes poussées socialistes. Son étude de la propriété dans le Code civil, plus particulièrement, m'a semblé aboutir à des conclusions erronées. Ces erreurs, j'ai déjà tenté de les relever dans la *Revue blanche;* j'y reviens parce que les réponses qu'il m'a faites dans l'*Introduction* de son livre ne me paraissent pas les avoir atténuées. Il s'agit, d'ailleurs, de quelque chose de plus important que de chicaner sur des erreurs de droit.

Le droit reste trop exclusivement la chose de l'école, et l'école l'étudie, on le sait, dans son sens le moins libéral. Si quelques esprits s'affranchissent du souvenir des travaux préparatoires, qui nous ont été conservés par le baron Locré, et veulent tirer de l'évolution contemporaine de notre législation une nouvelle méthode d'interprétation, le plus grand nombre de nos civilistes

s'efforcent de ramener toute cette effervescence à la pensée des Conseillers d'État de Bonaparte : d'où des arguties scolastiques, d'où des préoccupations conservatrices jusque dans le commentaire des plus récentes lois.

Parce qu'elles apportent d'autres préoccupations dans cet art hermétique, parce qu'elles pénètrent de vie sociale nos droits desséchés en ratiocination grammaticale, parce que, enfin, elles livrent aux réflexions de l'opinion les commandements de la loi, abandonnés jusqu'ici à la connaissance des professionnels, — les études de Jean Jaurès me paraissent avoir une importance en dehors même de leurs conclusions.

En même temps que le droit se transforme, son interprétation évolue dans un sens démocratique. Les petits traités d'Émile Acollas, les jugements du président Magnaud, les articles de Jaurès, les consultations judiciaires de la Bourse du Travail, tendent à mettre enfin les commandements du despote anonyme à la portée des justiciables, comme firent, au XVIII^e^ siècle, les mémoires du président Dupaty, les discours de l'avocat général Servan et les pamphlets du défenseur de Calas et de Sirven.

Mais il faut remarquer que les discussions actuelles portent, non plus seulement comme jadis sur le droit pénal, toujours abondant en philosophie générale, mais sur les matières plus techniques, plus étroitement juridiques du droit civil. Ceci est une nouveauté de l'époque.

Jaurès a relevé dans le Code civil un certain nombre d'exceptions au principe de la propriété individuelle, des limitations, des restrictions, et il conclut que le régime bourgeois lui-même n'a pu, malgré la théorie,

conserver à son droit essentiel, la plénitude classique de l'individualisme.

Mais parmi ces restrictions « au droit plein », il en est plusieurs, presque toutes, sans lesquelles il ne saurait exister. Antérieures au régime, elles constituent, non pas des exceptions au principe, mais les conditions normales de son exercice social ; loin de le diminuer, elles le fortifient.

D'autres restrictions, au contraire, sont de véritables limitations au droit du propriétaire, non plus dans l'intérêt même de la propriété, mais dans un intérêt commun, collectif.

Jaurès a plus spécialement insisté sur les premières — les moins indicatives d'une évolution — et il a laissé presque complètement les secondes de côté.

Le droit de propriété n'est d'ailleurs pas concédé sans réserve aux particuliers : sa définition légale est restrictive. « La propriété est le droit de jouir et disposer des « choses de la façon la plus absolue, *pourvu* que l'on « n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou les « règlements » (art. 544, § 537).

Qu'est-ce qui diminuerait le « droit plein » de la propriété ? Est-ce l'usufruit, l'usage, l'habitation, les services fonciers ou servitudes ? Jaurès le pense et l'affirme avec insistance.

I

L'usufruit est un *démembrement* de la propriété ; une même chose est sous la puissance juridique de deux personnes.

Le propriétaire ne peut jouir de la chose, il a un droit honoraire en quelque sorte ; l'usufruitier jouit dans un sens étroit ; il ne peut, par exemple, mettre en coupe

réglée une futaie, ni ouvrir une carrière, ni défricher une vigne, ni transformer un étang en pré, un pré en étang, en un mot, changer la destination de sa chose.

Qui a le droit d'opérer cette séparation entre les droits de jouissance et de disposition ?

La loi et la volonté des parties.

L'article 754 porte « Dans le cas de l'article précédent, le père ou la mère survivant a l'usufruit du tiers des biens auxquels ils ne succèdent pas en propriété ». Cette règle est plus ancienne que le Code bourgeois : elle est admise par la coutume de Paris (article 314) et par la coutume d'Orléans (article 316). Cet usufruit légal est fondé sur la *volonté présumée* du fils décédé (tout le régime des successions d'ailleurs s'inspire de cette même présomption). Par là, il a une origine individualiste et le démembrement de la propriété qu'il constitue ne peut avoir un autre caractère.

L'article 384 : « Le père, durant le mariage, et après la dissolution du mariage, le survivant des père et mère auront la jouissance des biens de leurs enfants jusqu'à l'âge de dix-huit ans accomplis, ou jusqu'à l'émancipation qui pourrait avoir lieu avant l'âge de dix-huit ans ». Cela s'appelait dans l'ancien droit, suivant les cas, la garde noble ou la garde bourgeoise. L'avantage de cet usufruit est accordé aux parents en compensation des dépenses qu'ils ont à faire pour leur enfant. Celui-ci reste nu-propriétaire jusqu'au moment où il aura la libre disposition de ses revenus. Rien de plus traditionnel.

Les usufruits établis par la volonté de l'homme, ont encore moins que les précédents, un caractère restrictif : ils sont, au contraire, l'affirmation du droit souverain du propriétaire sur son bien : il peut le vendre, le donner,

comme le grever d'un usufruit ou l'hypothéquer. Le propriétaire peut partager matériellement son champ en deux parties et les vendre à deux personnes ; il peut diviser en vingt parties tel objet mobilier ; il en est de même pour son droit dont il peut diviser les éléments entre plusieurs personnes.

Pourquoi établir une différence entre ces deux ordres d'action ?

Tous les auteurs enseignent — qu'on ouvre au hasard MM. Demante et Colmet de Santerre : « le droit de concéder l'usufruit n'est qu'une conséquence du droit d'aliéner, qui appartient au propriétaire » (1). Que signifie ici le démembrement de la propriété ? N'est-il pas le signe de la volonté du disposant, qui a même le droit de constituer cette anomalie d'un propriétaire qui ne peut jouir de sa chose, d'un usufruitier qui ne peut en disposer ? Il n'y a de démembrement que parce que le propriétaire l'a voulu : c'est sa volonté qu'il faut considérer. Est-il possible de supposer plus grand respect de cette volonté ?

« Il reste vrai, écrit cependant Jaurès, que même dans les rapports bourgeois, même dans la sphère des intérêts bourgeois, la propriété individuelle ne forme pas un absolu, un bloc indivisible, mais qu'elle se dissocie, au contraire, et se dissout » (p. 165).

C'est un jeu de mots de considérer l'usufruit comme une dissociation de la propriété. Que Jaurès parle de division, de scission : mais est-ce du communisme de partager un objet entre deux personnes, devenant l'une et l'autre propriétaires, sans liens de droit entre elles ? N'omettons pas de dire que l'usufruit est viager, c'est-

(1) Cours analytique de droit civil, t. II, n° 419 (1881).

à-dire temporaire et qu'il date de Rome : il est, comme on le voit, très traditionnel.

Les droits d'usage et d'habitation sont des rudiments d'usufruit.

Le droit d'usage est l'emploi que l'on fait d'une chose pour ses besoins particuliers, avec bénéfices des fruits.

Le droit d'usage appliqué à une maison prend le nom de droit d'habitation; ils ne s'établissent que par la volonté du propriétaire. Ces droits existaient déjà à Rome; en réalité, ils sont presque complètement inconnus dans la pratique. Leur valeur sociale est donc mince. Le fait d'être établis par le propriétaire leur donne un caractère individualiste indéniable. Les divisions de droits ne sont ici que l'effet de la volonté individuelle.

II

Nous arrivons aux servitudes réelles ou services fonciers. « Or que sont encore ces servitudes, écrit Jaurès, sinon un démembrement de la propriété, une diminution du droit que l'individu possédant a sur l'immeuble rural ou urbain dont il est propriétaire » (p. 168).

On sait que la servitude réelle est une charge imposée au propriétaire d'un fonds en vue de l'usage et de l'utilité d'un autre fonds; elle est considérée comme une *qualité* du fonds dominant; elle n'astreint le propriétaire servant, nullement tenu personnellement, qu'à souffrir ou à ne pas faire. Enfin, la servitude réelle est en principe un droit perpétuel.

D'où peut provenir une servitude? « Elle dérive, ou de la situation naturelle des lieux, ou des obligations imposées par la loi, ou des conventions entre les propriétaires ». (Art. 639).

Les servitudes qui dérivent de la situation des lieux se rapportent aux eaux, au bornage et à la clôture.

L'article 640 porte : « Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué. Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement. Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur ».

Est-ce que, dans ce cas, la loi fait autre chose que sanctionner le rapport qui découle de la nature des choses ? Cela eût été pour plaire à un physiocrate et ne contrariera aucune orthodoxie économique. Nulle trace d'arbitraire ; règle de sociabilité s'il en fût, protection de la propriété contre les abus des propriétaires. Le droit remplit ici sa fonction normale d'accord entre droits voisins ou rivaux. Car, qu'est-ce que le droit, sinon l'ensemble des règles qui limitent les libertés individuelles pour en permettre l'accord. Le droit est l'expression de la sociabilité, et partant, tous les articles qui le constituent auront pour but d'empêcher le libre exercice des facultés individuelles. En parlant de liberté individuelle ou de propriété individuelle, il n'est pas possible d'oublier tout ce qui les diminue nécessairement dans tout état de société. Le rôle du droit, écrivent les deux civilistes les plus réputés, MM. Aubry et Rau est « d'assigner à la liberté naturelle de chaque individu les restrictions nécessaires pour la rendre compatible avec celle des autres ». (I. § 22, p, 42).

Par le fait même que les propriétaires vivent en société, ils sont contraints de respecter les droits immédiats de leurs voisins. Ce qui est peut-être la négation de leurs droits à un point de vue absolu et chimérique, mais en est l'affirmation au point de vue social et positif.

Nier le droit en autrui, c'est nier le droit en soi-même. D'où de nécessaires respects et de nécessaires limitations dans un régime individualiste.

L'art. 641 : « Celui qui a une source dans son fonds peut en user à sa volonté, sauf le droit que le propriétaire du fonds inférieur pourrait avoir acquis par titre ou par prescription. »

Cet article dispose que le propriétaire d'une source a le droit d'user de son eau, en toute liberté, mais toutefois que cet usage ne peut violer des droits acquis. Encore ici est affirmé le respect du droit individuel. Le droit romain et l'ancienne jurisprudence déniaient au propriétaire de la source, le droit de tarir ou de diminuer le débit de la source dans la seule intention de nuire à son voisin : c'est une règle aujourd'hui abandonnée. Le code devient ici plus respectueux de la propriété individuelle.

L'art 643 est nouveau dans notre législation ; il fut proposé par Regnault-Saint-Jean-d'Angely : « Le propriétaire de la source ne peut en changer le cours, lorsqu'il fournit aux habitants d'une commune, village ou hameau, l'eau qui leur est nécessaire... » Cet article est une véritable dérogation au droit commun : un intérêt collectif prévaut sur un intérêt individuel. Jaurès a pleinement raison de signaler ici une règle communiste.

L'art. 644 : « Celui dont la propriété borde une eau courante, autre que celle qui est déclarée dépendante du domaine public par l'art. 538 au titre *de la distinction des biens*, peut s'en servir à son passage pour l'irrigation de ses propriétés. Celui dont cette eau traverse l'héritage peut même en user dans l'intervalle qu'elle y parcourt, mais à la charge de la rendre, à la sortie de ses fonds, à son cours ordinaire. »

Il ne me paraît pas possible de voir, dans cet article,

autre chose qu'une règle édictée dans l'intérêt réciproque des propriétaires, c'est-à-dire une règle d'élémentaire sociabilité.

L'art. 646 : « Tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de leurs propriétés contigües. Le bornage se fait à frais communs. » On sait que le bornage consiste à fixer la limite de deux héritages qui se touchent.

Cette servitude constitue-t-elle un démembrement de la propriété? Ne constitue-t-elle pas, au contraire, la consécration de ce droit, suivant un mode individualiste?

Le droit de clore est encore une servitude : il est difficile d'imaginer règle également plus individualiste.

Et se clôturant, le propriétaire — à moins qu'il ne soit tenu par un titre — s'affranchit du droit communiste de parcours. La Révolution, qui avait déjà enlevé, au suzerain, le droit de chasse, droit qui attentait au droit du propriétaire, cherche également à faire disparaître les droits de parcours et de vaine pâture. Je n'en parle que pour mémoire, parce que ce n'est pas le Code civil qui les a réglés.

(A suivre.) Maxime Leroy.

CHRONIQUES

FRANCE

Les faits politiques

L'action socialiste au Parlement : désordre et confusion. — Le socialisme français se débat dans une confusion lamentable. Coupé en tronçons épars, dispersé, comment pourrait-il mener la lutte contre tous les partis bourgeois et les défenseurs du système social actuel?

Cette absence de cohésion est propice aux pires influences politiciennes. Un parti sans limites précises ni barrières solides, ne peut qu'être envahi par des éléments confus, et corrompu dans toutes ses tendances. Nous n'en voulons pour preuve que l'attitude de certains députés socialiste à la Chambre.

Nous nous trouvons, au Parlement, en présence de deux groupes : si l'un, le « Groupe socialiste révolutionnaire », maintient intacte son unité et efficace son activité, l'autre, le « Groupe socialiste parlementaire » se divise incessamment contre lui-même et fait trop souvent le jeu du pouvoir. L'action d'une notable partie des membres de ce dernier groupe est manifestement inspirée par le plus détestable esprit de compromissions politiciennes.

L'action parlementaire ne doit avoir, incontestablement, qu'une valeur secondaire dans les préoccupations socialistes. Cependant, elle a son importance, et nous devons signaler la situation où se sont placés un certain nombre d'élus socialistes.

Il est évident que le jour où, sous la poussée socialiste, le prolétariat a envoyé au parlement quelques-uns de ses représentants, il obéissait à un double mobile. Il se disait, d'abord, qu'en pesant d'une façon immédiate et directe sur les délégués politiques de la bourgeoisie, en proposant eux-mêmes les mesures inspirées par les principes socia-

listes, ils pourraient aider à l'organisation autonome des travailleurs, sur leur terrain propre.

Et puis, il les envoyait au parlement pour mener une lutte incessante contre tous les autres partis, pour opposer sans relâche aux solutions bourgeoises, la solution socialiste. Il espérait que, chaque jour, par le retentissement même qu'elles auraient en tombant du haut de la tribune parlementaire, leurs paroles porteraient plus loin et pénétreraient plus avant dans les consciences. Et c'était là surtout le travail utile, cette action indirecte par la discussion, par l'interpellation, par l'obstruction même, atteignant plus facilement la masse que tout autre moyen de propagande.

Or, qu'ont-ils fait? Quelle a été l'œuvre d'une partie notable des députés socialistes, de ce double point de vue?

En ce qui concerne la législation ouvrière, que les travailleurs imposent aux divers gouvernements, à mesure qu'ils s'organisent, quelques efforts ont été faits, et les députés socialistes y sont évidemment pour quelque chose.

Rappelons qu'au cours de cette législature a été effectué un effort pour améliorer la loi sur les accidents du travail, si défectueuse encore. Il faut citer aussi la loi sur les Conseils de prud'hommes, qui étend leur compétence et simplifie la procédure en usage devant eux. Qu'on note encore la loi sur les bureaux de placement, qui abolit en principe le placement payant, en interdisant aux municipalités de consentir des autorisations nouvelles, et le supprime en fait en les autorisant à rapporter les anciennes dans un délai de cinq ans.

Nous avons dit, ici même (1), ce qu'il fallait penser de ces deux dernières lois. Malheureusement ni l'une ni l'autre ne sont adoptées par le Sénat, et toutes deux nous semblent compromises.

Quand aux retraites ouvrières, quoiqu'on pense du projet

(1) *Le Mouvement Socialiste*, 1er avril et 1er mai 1901.

du gouvernement — et notre opinion n'est pas suspecte, — on ne peut que regretter de voir une question de cette gravité tomber si vite dans l'indifférence générale.

La réforme du travail dans les mines nous semble dormir bien profondément. La Chambre s'était éprise pour elle d'un bel enthousiasme, aux heures où la grève générale se faisait menaçante. Aujourd'hui, de rares communiqués nous apprennent que le rapport Odilon-Barrot chemine lentement. Arrivera-t-il un jour au terme de son voyage?

Mais ce n'est pas du côté des réformes ouvrières qu'une grosse part des députés socialistes a pu manquer d'énergie. C'est dans les luttes quotidiennes de la politique générale où leur action n'a été que désordre et chaos.

Où est l'admirable action révolutionnaire de la législature précédente? La petite troupe socialiste parlementaire était toujours sur la brèche. Pas de question posée devant la Chambre, pas d'événement survenu dans le pays, sans qu'une voix ne s'élevât, éclatante ou vengeresse, pour proclamer l'idéal socialiste, intangible et respecté, pour opposer à tous les partis bourgeois notre critique et nos principes.

Nulle dépendance à l'égard des gouvernements bourgeois! Guesde exposait magistralement les grandes lignes de sa doctrine, Jaurès disait le sens de la crise agricole ou développait, par des interventions répétées, les idées générales qui formaient la base de son action socialiste. On ne craignait pas encore de parler d'internationalisme ; la démagogie cléricale était laissée aux radicaux. Et si quelque cas Hervé venait à se produire — *fut-ce même dans des termes moins graves* — le groupe socialiste faisait intervenir un de ses plus éloquents orateurs qui venait dénoncer la « *mise hors du droit commun politique* » (1) de l'Université.

Mais ces luttes appartiennent au passé, du moins en ce

(1) *Action Socialiste*, par Jean Jaurès (G. Bellais 1899). V. p. 183. *Interpellation Thierry Cazc.*

concerne le « groupe socialiste parlementaire ». L'obsession ministérialiste a paralysé ses moindres gestes. Nous devons à la vérité de reconnaître la constante énergie du « groupe socialiste révolutionnaire » de la Chambre, formant toujours le même bloc compact, pendant que les autres se dispersaient en actions contraires et affirmant toujours, par ses votes, la nécessité de maintenir intact notre idéal. Nous avons applaudi récemment la ténacité avec laquelle Sembat a lutté pied à pied contre l'emprunt de Chine, flétri les assassinats des expéditions coloniales et dénoncé l'ignominie de la « campagne » de Turquie.

Ceux-là, du moins, ont sauvé l'honneur. Quelques-uns des autres se sont joints à eux, avec plus ou moins de fidélité. Le reste a paisiblement évolué sous la poussée ministérialiste. Il a franchi le fossé qui, jusque là, le séparait du reste de la Chambre et, campés parmi les diverses bandes démocratiques, de nombreux députés du groupe parlementaire socialiste ne tendent plus guère à constituer maintenant que « la fraction la plus avancée » du « grand parti républicain. » .

Dans ce nouveau rôle qu'ils tiennent sans élégance, ils sont troublés, désorientés. Et, dans le champ des intrigues où M. Waldeck-Rousseau promène négligemment son cynisme tranquille de la majorité nº 1 à la majorité nº 2, on voit de trop nombreux députés socialites suivre les oscillations parlementaires.

Interpellent-ils? Ce sont des interpellations fantômes. On dit maintenant « l'interpellation Pastre », c'est presque une institution. Quant à l'interpellation Rouanet, reléguée derrière celle de M. Ribot qui prendra quelques semaines, quelques mois peut-être, il semble bien évident qu'elle ne pourra se produire que quand le dernier Arménien aura rendu son âme à Allah.

Ont-ils un vote à émettre? S'il s'agit simplement d'une mesure à prendre contre quelque congrégation, le groupe vote comme un seul homme, tels de simples radicaux. Mais si l'on s'occupe de l'une de ces questions troublantes

sur lesquelles les socialistes n'ont pas encore pris le temps de réfléchir, crédits militaires, questions coloniales, par exemple, ils s'en trouvent toujours quelques-uns pour approuver! Et si, d'aventure, un vague soutien de l'une des majorités gouvernementales se dit qu'au retour du corps expéditionnaire de Chine, une manifestation nationaliste serait une fructueuse opération électorale, il trouve *neuf députés socialistes pour l'aider à féliciter les assassins et les pillards et onze pour n'avoir pas d'avis!*

Jadis, quand ils reniaient les principes collectivistes, c'était pour sauver le ministère « introuvable ». Mais le gouvernement, cette fois, n'avait rien à craindre, et ceux qui ont voté la motion Aimond, l'ont votée parce qu'ils la trouvaient bonne!

Que penser d'un « groupe socialiste parlementaire » qui a une si flottante attitude et une activité si peu *socialiste?* Il ne peut exister qu'à la faveur des divisions actuelles, qui favorisent l'infiltration dans notre parti du pire confusionnisme.

Mais, dira-t-on, le « groupe socialiste parlementaire » est sous le contrôle du Comité général? — Nous en parlerons dans notre prochaine chronique.

André Morizet.

Questions agraires

La crise vinicole et la surproduction. — Il serait téméraire de prévoir la fin de la crise vinicole qui atteint si profondément le midi de la France, depuis deux années. Elle se poursuit, avec tous ses effets. Les vins se vendent peu et se vendent à des prix dérisoirement inférieurs à leurs frais de production, — et il est bien entendu qu'ici, nous envisageons surtout les vins ordinaires, de consommation courante, provenant des régions méridionales, et non les crûs réputés qui ont de véritables tarifs de monopole et subissent d'une façon élastique la loi du marché. Le

prix de l'hectolitre qui était, il y a 3 ou 4 ans, pour des vins titrant de 6° à 10°, de 12 à 18 francs, s'est brusquement abaissé au chiffre moyen de 5 francs, autour duquel s'opèrent les oscillations. Nombreux sont les propriétaires qui ont dû céder leur récolte à raison de 2 et 3 francs l'hectolitre. Certains même l'ont livrée à 1 franc. Et, on en pourrait citer d'autres qui donnèrent libre cours à leur vin dans le plus proche ruisseau, afin de fournir une place à la récole nouvelle. Or, les dépenses nécessitées annuellement pour produire un hectolitre s'élèvent environ de 7 à 9 francs et elles ne font que s'accroître chaque jour davantage. La crise est absolue.

Il s'agit d'en dégager, au milieu des explications les plus variées qui ont été fournies, les facteurs essentiels.

La cause dominante et première, c'est la *surproduction*. La production vinicole a subi les mêmes tranformations qui se sont opérées, dans les autres domaines de l'économie, sous l'influence du développement capitaliste. Du jour où la nécessité s'imposa au producteur agricole de n'entreprendre désormais que les cultures les plus conformes, pour chaque contrée, aux conditions climatériques et à la chimie du sol, la viticulture se généralisa dans les départements du Midi de la France et acquit une importance prépondérante. Les céréales, les fourrages, les oliviers, les pâturages, passèrent à l'arrière-plan, puis s'effacèrent peu à peu devant cette culture plus rémunératrice, en dépit des ravages que, par intermittences, de graves maladies infligèrent à la vigne. Après le désastre passager dû à l'oïdium en 1854, les progrès de l'œuvre viticole s'accentuèrent — et il faut arriver à la période phyloxérique 1873-1886 pour que s'arrête encore ce mouvement ascensionel. Les vignerons, d'abord démoralisés, ne tardèrent pas à se remettre au travail pleins de confiance et d'ardeur. Ils substituèrent aux vieux cépages, variés mais fragiles, qui fournissaient, jadis, des qualités de vins estimées et diverses, deux ou trois types uniformes, à grand rendement, d'origine américaine.

Les résultats obtenus furent merveilleux et les profits considérables. Les vignobles arrachés lors de la tourmente se reconstituèrent; et l'heure est proche où la superficie de l'ancien territoire viticole sera de nouveau atteinte.

Toutefois on n'a pas replanté seulement dans les terres à vignes; la spéculation s'est procurée à vil prix des terrains à marécages et à fourrages, considérés toujours, malgré le changement de culture, sous leur primitive désignation cadastrale et taxés comme tels par l'impôt. Ces conditions avantageuses, la résistance et la végétation si particulières qu'acquiert la vigne dans les sols sablonneux, ont grandement favorisé l'abondance actuelle.

Ainsi, il apparaît que, progresssivement, une spécialisation élective de la culture tend à dominer la production vinicole ; les variétés anciennes ont cédé devant un produit quasi-uniforme, invariable d'une zone à l'autre. Mais ce phénomène s'accomplit, pour ainsi dire, sans la participation nettement consciente et volontaire des viticulteurs ; il est le résultat des nécessités économiques qui obligent tout producteur à fabriquer le maximum de marchandises avec le minimum d'efforts, sous peine d'être en état d'infériorité sur le marché.

Les mêmes raisons, qui font ainsi, à certains égards, la force et la richesse du viticulteur, contribuent par ailleurs à le rendre faible, instable. Producteur d'un produit unique, il doit acheter au dehors tous les matériaux qui lui sont nécessaires : fourrages, engrais, etc. Un double inconvénient en résulte pour lui : d'abord il ne peut songer, durant les mauvrises années vinicoles, à se rabattre sur ses autres cultures indemnes; la perte est totale et s'étend à tout son domaine. Ensuite, il est tenu de se procurer à grand frais de transport les produits agricoles qui lui manquent.

Si j'ajoute que corrélativement à ces modifications, sont survenus des perfectionnements dans la technique culturale grâce aux connaissances chimiques plus étendues et à l'introduction plus profonde du machinisme, on com-

prendra que la productien du vin devait nécessairement s'accroître. Le tableau général ci-dessous le montre :

Années	Hectolitres
1854 (époque ordinaire).....	10 millions
1858-78 moyenne	60 —
1865.....	69 —
1873 (début du phyloxéra)	35 —
1875.....	82 —
1878-89 moyenne.....	25 —
1880-1900 —	34 —
1893 (période de reconstitution)	50 —
1896.....	44 —
1897.....	32 —
1898.....	32 —
1899.....	48 —
1900.....	67 —
1901.....	59 —

Or les statistiques établissent que la consommation moyenne du vin en France s'élevait, les années précédentes, vers 40 à 45 millions d'hectolitres. Donc, les conditions restant sensiblement les mêmes, il en est résulté en 1900 une surproduction de 20 millions d'hectolitres environ, qui est venue surcharger le marché déjà lourd de la campagne antérieure.

Sans doute, il s'est fait quelque écoulement depuis lors, mais si nous tenons compte des vendanges de 1901, le marché se trouve encore encombré par un excédent de 15 à 20 millions d'hectolitres.

Outre ces causes permanentes, inéluctables de l'augmentation de la production, il est juste de faire entrer comme élément les circonstances atmosphériques qui l'ont particulièrement favorisée, je veux parler des pluies abondantes dont le sol a été abreuvé peu de jours avant chaque récolte (1899-1900-1901). Je dirai encore, bien que cet argument soit de mince valeur, que, pendant cette période, les redoutables intempéries, grêle, gelées, etc., ont accompli de très rares dommages.

Cette surproduction, dans le détail, se reproduit de la façon suivante :

Le fait caractéristique, c'est l'accroissement énorme de la production extra-méridionale comme l'indiquent les chiffres suivants :

Production en millions d'hectolitres :

Années.....	1896	1897	1898	1899	1900
Départements du Midi....	16.6	20.8	13.7	26.6	27.6
Autres départements.....	27.4	11.5	18.5	21.3	39.7
Totaux.....	44	32.3	32.2	47.9	67.3

Du même coup, ces pays jusque là tributaires du Midi, arrivent à se satisfaire en grande partie eux-mêmes et échappent à sa tutelle. En même temps, les vins méridionaux privés partiellement de leurs débouchés ordinaires, sont restés inutilisés et ont accusé aussitôt une baisse effrayante. L'arrivée enfin sur le marché français de 4 millions 500.000 hectolitres de vins algériens en 1899 et près de 3 millions en 1900 n'a pas peu contribué à accélérer cette chute.

La production anarchique, aboutissant à la surproduction, voilà donc la cause primordiale de la crise vinicole. Il y a encore des causes secondaires. Nous les examinerons prochainement.

Maurice Olivier.

ÉTRANGER

ITALIE

Le premier Congrès national des paysans. — 144.178 paysans d'Italie, organisés dans 704 ligues, avaient envoyé leurs délégués à leur Congrès tenu à Bologne. Toutes les catégories de travailleurs de la terre étaient représentées par des paysans authentiques : petits propriétaires, petits fermiers, métayers, laboureurs, ouvriers des champs journaliers, tous ceux qui ont souffert jusqu'ici silencieusement sous le joug du gros et du petit patron et du prêtre, et qui, ayant entendu la parole socialiste, se

sont dressés sur le sillon, se sont regardés en face, se sont compris et se sont donné la main d'un côté à l'autre de l'Italie.

L'Italie septentrionale compte 65.178 paysans organisés ; l'Italie centrale, 70.372 ; l'Italie méridionale, 7.728. La grande majorité des rapports sur la condition de l'organisation, sur les luttes soutenues, les grèves, les conquêtes, etc., ont été faits par des paysans, dans un langage clair et simple. Même des paysannes ont relaté la lutte engagée par leurs organisations, surtout contre les prêtres qui en sont les ennemis les plus acharnés.

La caractéristique de ce Congrès, c'est l'adhésion au but final du socialisme : la socialisation de la terre a été admise pleinement dans un enthousiasme magnifique.

On discuta sur les éléments qui pouvaient participer à la Fédération nationale des travailleurs de la terre. Les rapporteurs soutinrent qu'on ne pouvait exclure les petits propriétaires, les fermiers et les métayers lorsqu'ils ont des intérêts identiques à ceux des salariés, c'est-à-dire lorsque non seulement ils labourent la terre, mais quand ils sont en outre dans la nécessité de se transformer aussi en journaliers pour ajouter quelques journées de salaire au mince revenu annuel insuffisant pour vivre. Ils se trouvent, déclara Turati, dans la même condition d'un ouvrier de l'industrie, qui a une toute petite quantité d'argent déposée à la Caisse d'épargne. Et leur admission fut votée.

Mais lorsqu'on arriva aux coopératives de petits propriétaires et de petits fermiers, pour différencier leurs buts de celui des conservateurs de la classe bourgeoise, on proposa nettement d'accepter dans la Fédération, et dans une section à côté, les coopératives seulement qui « manifestent une tendance vers ce but : la socialisation de la terre. » C'était l'affirmation socialiste dans sa plénitude. Un petit nombre de républicains déclarèrent loyalement qu'ils ne pouvaient la voter (ils sont, en fait, malgré leur prétendu révolutionnarisme, les représentants de la petite bourgeoisie antisocialiste) ; mais le Congrès, à la presque unanimité, l'adopta, les mains levées, les chapeaux en l'air, tandis que sur toutes les lèvres éclatait le cri de : Vive le Socialisme !

Ce vote a pu, au dire d'Enrico Ferri, signifier que les paysans organisés sont, dans la très grande majorité, socialistes. Et il ne pouvait arriver différemment, puisque le mouvement des campagnes d'Italie est l'illustration même de la lutte des classes et le fruit d'une propagande nettement socialiste. Tout cela devait donc aboutir à une affirmation de l'idéal collectiviste.

On décida ensuite la constitution d'un bureau central de statistique pour obvier à la concurrence entre les travailleurs et au chômage dans les campagnes. Ce bureau organisera le marché du travail, et règlera le mouvement de migration entre les différentes régions d'Italie. Il pourvoira aussi à ce qu'aucune grève ne soit déclarée sans autorisation. Une autre question importante a été tranchée : les ligues des paysans doivent-elles adhérer aux Bourses du travail qu'organisent les ouvriers de l'industrie ? Comme ces Bourses du travail ont encore un caractère incertain et timide, causé par l'influence des indifférents ou des républicains ou des anarchistes, le Congrès, tout en affirmant la solidarité de tous les travailleurs et la supériorité des organisations inspirées par le socialisme, a souhaité que les Bourses du travail s'inspirent de cette conception, et il a laissé aux ligues le soin de juger, selon les conditions locales, l'opportunité de leur adhésion.

On décida aussi d'organiser une grande agitation pour obtenir les prud'hommes agricoles, l'extension de la loi sur les accidents aux travailleurs de la terre, une loi protectrice du travail de la femme et de l'enfant, la réduction du prix du sel et l'amélioration des terres non cultivées.

Au Conseil général de la Fédération, qui aura son siège à Bologne, ont été nommés cinq paysans, une paysanne de Molinella et cinq organisateurs, tous socialistes.

Le Congrès clôtura ses travaux, qui avaient duré deux journées, par un très beau discours de Turati, qui fut un hymne au prolétariat agricole qui entre dans l'histoire, en souhaitant que l'intervention des paysans dans la vie du parti socialiste puisse ranimer et assainir le socialisme, qui menaçait de s'immobiliser dans les milieux urbains. Cet évènement ne pouvait mieux couronner ces deux années d'agitation prolétarienne.

Alessandro Schiavi.

L'Art, la Littérature

CONVERSATIONS

I. — Sur l'Art social.

On venait de placer, dans la salle de bibliothèque, un bas-relief de Constantin Meunier, et tous s'empressaient autour du panneau, admirant l'âpre majesté de la composition, l'énergie des torses douloureux, la sombre colère des visages.

— Comment douter, devant de telles œuvres, si directement inspirées de nos souffrances, que l'art de demain sera social?

— Belle formule, bien sonore et bien creuse ; elle vous eût valu d'unanimes applaudissements dans une réunion publique. Mais, puisque nous essayons ici de ne plus nous payer de mots, expliquez-nous un peu ce que vous avez voulu dire.

— Mais... que... nos luttes pour la justice sociale offrent, aux artistes de ce temps, une matière incomparable.

— Assurément, où puiseraient-ils leurs émotions, sinon dans le milieu où ils vivent?

— Pardon, les littérateurs continuent presque tous à nous ressasser leurs petites histoires d'adultère, de courtisanerie... ou d'héritage.

— Force acquise! tout mouvement, littéraire ou autre, amène après soi un sillage d'imitateurs d'autant plus plats, plus morts que la période vivante a été plus féconde.

— Pourquoi donc le *Père Goriot*, *Madame Bovary* me passionnent-ils, alors que les livres des messieurs Bourget et consorts m'assomment ?

— Parce qu'au temps de Balzac et de Flaubert la bourgeoisie avait encore du caractère, de la couleur et qu'ils la peignaient avec force, avec sincérité. Les messieurs dont vous parlez, au contraire, possèdent, entre autres mauvaises qualités, celle de ne s'intéresser aucunement à leurs pauvres inventions.

— Comment s'intéresseraient-ils à la bourgeoisie ? elle ne s'intéresse plus elle-même.

— Ce n'est pas à nous de nous en plaindre, car le signe est excellent entre tous.

— Tout cela ne prouve pas que la littérature de demain ne sera pas sociale ?

— Vous tenez aux étiquettes, décidément. Allons, soit, l'art d'Eschyle était guerrier ; celui de Calderon, chrétien ; celui de Shakespeare, féodal, et l'art d'Hugo, bourgeois !

— Ah ! non, ceux-là étaient des génies. Nous avons le droit de ne pas les étiqueter.

— Voilà qui va nous mettre d'accord. Eschyle, combattant de Marathon et de Salamine, chantant les malheurs d'Athènes ; Hugo, invectivant l'homme du Deux-Décembre, étaient de beaux poètes enthousiastes, sincères, fortement inspirés ; leur œuvre plane au-dessus des classifications.

— N'empêche que ces classifications rendent parfois de grands services...

— Sans doute, mais elles relèvent de la critique historique. Laissons aux savants le soin d'établir à quel moment l'art cessa d'être païen pour devenir chrétien ; mais laissons, surtout à nos petits-fils, le soin de préciser à quel moment l'art cessa d'être chrétien pour devenir...

social, et gardons-nous bien d'encourager, sous prétexte d'art social, les misérables déclamations utilitaires qui ont sévi ces dernières années. Soutenons, au contraire, de toute notre énergie, l'effort des socialistes qui ont créé l'*Art pour Tous* (visite des musées), la *Société populaire de musique;* soutenons toutes les tentatives similaires, inspirées du même esprit, positif et précis. Mais il ne faut pas que nous fassions à nous-mêmes l'injure d'applaudir une œuvre parce qu'elle est sociale; aimons-la, simplement, parce qu'elle est belle et qu'elle nous émeut.

— D'ailleurs, comment les artistes ne seraient-ils pas attirés par les conflits si variés, si poignants qu'engendre, chaque jour, la formidable lutte entre la bourgeoisie qui meurt et le prolétariat qui naît à la vie ?

— Un exemple fameux illustre à souhait cette idée. *Les Tisserands* ne sont-ils pas le drame le plus puissant qu'ait encore produit la littérature sociale ? Et pourtant Hauptmann se défend d'appartenir à aucun parti. Qu'importe ! puisque, un jour, le sort affreux des travailleurs silésiens lui a, malgré lui, arraché un cri de révolte et qu'il a dressé le plus cruel des réquisitoires contre l'injustice sociale. Cela seul importait. Son œuvre est avec nous, contre lui.

Lucien Besnard

LES TISSERANDS

Drame en cinq actes, par GERHART HAUPTMANN (1)

Traduit par Jean THOREL

ACTE PREMIER

PERSONNAGES DU PREMIER ACTE

Groupe des gens de la fabrique Dreissiger :

DREISSIGER, fabricant de futaine.
PFEIFER, expéditeur.
NEUMANN, caissier.
UN COMMIS.

Groupe des Tisserands :

BÆCKER.
LE VIEUX BAUMERT.
REIMANN.
HEIBER.
UN TISSERAND.
UNE FEMME DE TISSERAND.
UN ENFANT.

Un grand nombre de tisserands et de femmes de tisserands.

Un vaste hall, aux murs grisâtres, dans la fabrique de Dreissiger, à Peterswaldau.

C'est l'endroit où les tisserands viennent livrer les tissus achevés. A gauche, des fenêtres sans rideaux. Au fond, une porte vitrée; à droite, une porte également vitrée par où des tisserands, des femmes de tisserands et des enfants entrent ou sortent continuellement. Le long de

(1) Nous publierons dans notre prochain numéro une notice sur Hauptmann.

la paroi de droite, qui est en majeure partie, comme les autres parois, couverte de rayons, s'étend un banc sur lequel les tisserands déposent les pièces qu'ils apportent. D'après leur ordre d'arrivée, ils vont faire examiner leur travail. L'expéditeur Pfeifer est debout derrière une grande table, sur laquelle chaque tisserand pose à son tour la pièce qu'il vient soumettre à l'examen. Pour cet examen, Pfeifer se sert d'un compas et d'une loupe. Quand Pfeifer a vu la pièce, le tisserand la reprend et la met sur une balance, où le commis vérifie le poids. Le même commis va placer ensuite en magasin la marchandise acceptée. L'expéditeur Pfeifer indique chaque fois à voix haute, au caissier Neumann, assis près d'une petite table, le salaire à payer.

La scène se passe par un jour sombre, de la fin de mai. L'horloge marque midi. La plupart des ouvriers présents se tiennent là comme s'ils étaient à la barre d'un tribunal où ils auraient à attendre une décision qui serait pour eux une question de vie ou de mort. Tous ont un air abattu, comme un air de mendiants, de misérables tombés d'humiliation en humiliation, et qui, ayant le sentiment de n'être que tolérés, sont habitués à se faire le plus petits possible. Tous les visages portent l'empreinte rude de cruelles et inutiles songeries. Les hommes se ressemblent presque tous, de petite taille, la poitrine étroite, catharreux, la figure pâle et sale, des forçats du métier à tisser qui leur a fait les genoux cagneux. Leurs femmes sont moins typiques à première vue. Elles paraissent amollies et fourbues, tandis que les hommes présentent encore un aspect d'une certaine gravité plaintive. Elles ne sont couvertes que de haillons, tandis que les habits des hommes sont au moins rapiécés. Parmi elles, les jeunes filles ne sont pas sans grâce : une pâleur de cire, des formes délicates, de grands yeux ressortants et mélancoliques.

LE CAISSIER NEUMANN, *comptant de l'argent.* — Reste dix groschen, deux pfennigs.

UNE FEMME DE TISSERAND, *trente ans, exténuée, ramasse l'argent d'une main tremblante.* — Merci bien.

NEUMANN, *voyant que la femme ne s'en va pas.* — Eh bien! C'est pas vot' compte ?

LA FEMME DE TISSERAND, *émue et suppliante.* — Avancez-moi encore qué'ques pfennigs ; j'en aurais tant besoin.

NEUMANN. — Ah ! s'il fallait considérer les choses dont on a besoin !... Moi, j'aurais besoin de quelques centaines de thalers. *(Se remettant tout de suite à payer un autre tisserand, il ajoute sèchement.)* Pour les avances, c'est M. Dreissiger qui décide.

LA FEMME DE TISSERAND. — Est-ce que je pourrais le voir, M. Dreissiger?

L'EXPÉDITEUR PFEIFER, *ancien tisserand, mais il n'en a pas conservé le type. Il est replet, de mise soignée, rasé de frais. C'est aussi un grand priseur. Il réplique brusquement.* — Il aurait trop à faire, s'y fallait qu'y s'occupe de toutes ces misères. Nous sommes là pour ça, nous autres. *(Il mesure une pièce d'éloffe avec son compas, et il l'examine à la loupe.)* Bon Dieu, quel courant d'air! *(Il s'enveloppe le cou d'un foulard épais.)* Fermez donc la porte, quand vous entrez.

LE COMMIS, *à haute voix à Pfeifer.* — C'est comme si on parlait à des bûches.

PFEIFER. — C'est fini. Pesez maintenant. *(Le tisserand met la pièce sur la balance.)* Vous me faites encore l'effet de drôlement savoir vot' métier, vous! C'est plein de défauts; vous ne savez même pas ourdir la chaîne. Mon compliment, c'est du propre!

BÆCKER. *(Il vient d'entrer. C'est un jeune tisserand, plus robuste que ses compagnons, à l'allure indépendante, presque insolente. Au moment où il entre, Pfeifer, Neumann et le commis échangent un regard d'intelligence.)* — Tonnerre de Dieu, le sale temps! Ce qu'on va êt' rincé, les enfants.

UN TISSERAND, *à mi-voix.* — Oui, y pourrait bien pleuvoir.

LE VIEUX BAUMERT, *qui a entrebâillé, pour entrer, la porte à droite. Derrière la porte, on aperçoit un groupe compact de tisserands qui attendent leur tour de pénétrer dans le hall. Le vieux Baumert s'est traîné jusque sur le devant de la scène. Il dépose son paquet sur le banc près de Bæcker. Il s'assied à côté, et s'éponge la figure.*

Ça fait du bien de se reposer.

BÆCKERT. — C'est encore ce qu'il y a de plus clair! Ça fait plus de bien que leurs qué'ques misérables groschen.

LE VIEUX BAUMERT. — Oh! les qué'ques groschen. C'est bon à prendre aussi. Bonjour Bæcker.

BÆCKER. — Bonjour, père Baumert. Y va encore falloir poser, mon vieux.

LE TISSERAND. — Ah oui, y n'y regardent pas d' si près ! J'ai déjà fait la queue des heures entières, moi, ici. Un tisserand, pour eux, ça compte pas.

PFEIFER. — Silence donc, vous autres, on ne s'entend pas.

BÆCKER, *plus bas.*— Il est salement luné aujourd'hui.

PFEIFER, *au tisserand qui se tient devant lui.* — Je vous l'ai pourtant dit assez de fois, qu'y fallait mieux nettoyer ça. Mais vous êtes trop flemme ! Tenez, cette filasse, long comme la main, et de la paille, et toutes ces saletés !

LE TISSERAND REIMANN. — Y en a pas tant qu'ça ?

LE COMMIS, *qui a pesé la pièce.* — Le poids n'y est pas.

PFEIFER. — Y sont réussis, nos tisserands : du déchet sur chaque pièce livrée. Ah ! de mon temps ! c'est le patron qu'aurait pas accepté ça ! mais, à c't'époque-là, c'était pas comme aujourd'hui, y fallait savoir son métier. Maintenant, va-t-en voir !... Reimann, dix groschen.

LE TISSERAND REIMANN. — On a pourtant droit à une livre de déchet.

PFEIFER. — J'ai pas le temps. C'est réglé. Qu'est-ce que vous apportez ?

LE TISSERAND HEIBER. — (*Il dépose sa pièce d'étoffe. Pendant que Pfeifer l'examine, Heiber s'approche de lui et lui dit à demi-voix, mais avec émotion :).* — Faites excuse, m'sieu Pfeifer, si c'était un effet de votre bonté, si vous vouliez avoir la complaisance, ça me rendrait grand service, ne pas me décompter mon avance, cette fois-ci.

PFEIFER, *mesurant l'étoffe et l'examinant, répond sur un ton de persiflage.* — Le moment est bien choisi pour me demander ça ! Si vous me rapportiez seulement de l'ouvrage un peu propre !

HEIBER, *continuant sur le même ton.* — La semaine prochaine, j'pourrai tout régler. Mais, cette semaine y m'a fallu faire deux jours de corvée... Et puis y a ma fille qui est malade.

PFEIFER, *donnant la pièce à peser.* — Je vous dis que c'est encore du travail gâché que vous me livrez là. (*Examinant*

une nouvelle pièce). Et celui-là donc ! Trop large ici, là trop étroit ! Et puis ces fils de trame bronillés les uns dans les autres, ou bien relâchés. Et pas même soixante fils par once ! Où est le reste ? Qu'est-ce que vous en avez fait ? Qu'est-ce que vous faites de ce qu'on vous donne ? (*Heiber retient ses larmes, et reste tout consterné, sans plus oser rien dire*).

BECKER, *à mi-voix, à Baumert.* — La sale bête ! faudrait pt'êt' pas que nous achetions du fil nous-mêmes ?

LA FEMME DE TISSERAND, *qui s'est à peine éloignée de la caisse, et qui de temps à autre jetait autour d'elle un regard désespéré, comme pour chercher du secours, semble enfin prendre une grande résolution courageuse, et s'adressant de nouveau en suppliante au caissier :* — J pourrai pas m'en tirer, si vous me donnez pas une p'tite avance... Ah ! seigneur Jésus !

PFEIFER. — Fichez-nous la paix avec vos jérémiades ; et laissez donc le seigneur Jésus tranquille. Avec ça que vous vous en souciez beaucoup d'habitude, du seigneur Jésus ! Occupez-vous donc de votre homme, ça vaudra mieux. Y a pas moyen de vous donner d'avances. Faut que nous rendions compte aussi, nous autres. C'est pas notre argent, faut que nous disions ce que nous en avons fait. Et puis, quand on connaît son métier et qu'on travaille avec la crainte de Dieu, on n'a jamais besoin d'avances. C'est compris ?

NEUMANN. — C'est comme les tisserands de Bielau. Même s'y gagnent quat' fois plus, y dépensent quat' fois plus, à noccr, et y font encore des dettes.

LA FEMME DE TISSERAND, *à haute voix, pour prendre tous les assistants à témoin.* — J'suis pourtant pas paresseuse, mais y a pas moyen que ça dure ! J'ai manqué deux fois y passer ! Et, mon homme, y tient pas debout ; y voulait se guérir ; il a été chez le sorcier de Zerlau, y n'a rien pu y faire... On peut pourtant pas l'impossible, on fait tout ce qu'on peut. J'dors pas, y a des semaines que j'ai pas fermé l'œil. Si encore j'avais pas une maladie qui me ronge

les os! J'tiens plus debout! (*Se faisant toute suppliante*). Je vous en prie, mon bon monsieur, avancez-moi qué'ques groschen.

PFEIFER, *sans même paraître l'entendre.* — Fiedler, onze groschen.

LA FEMME DE TISSERAND. — Rien que qué'ques groschen, qu'on puisse acheter du pain. L'boulanger veut pas faire crédit. Et nous avons un tas d'enfants.

NEUMANN, *au commis, à mi-voix, et d'un ton comiquement grave.* — Les tisserands qui filent le lin font un enfant tous les ans, régulièrement, tous les ans. Pouvez-vous m'expliquer ça?

LE COMMIS, *sur le même ton.* — La tortue est aveugle six semaines tous les ans, régulièrement, tous les ans. Pouvez-vous m'expliquer ça?

LE TISSERAND REIMANN, *sans toucher à l'argent que le caissier vient de lui compter.* — On m'a toujours donné treize groschen pour une pièce.

PFEIFER, *lui crie de sa place :* Si vous n'êtes pas content, Reimann, y n'y a qu'un mot à dire. Y ne manque pas de tisserands aussi malins que vous. Quand y aura juste le poids, on vous paiera encore treize groschen.

REIMANN. — Faudrait m' prouver qu'y a pas l' poids.

PFEIFER. — Apportez une pièce bien tissée, vous aurez vot' salaire complet.

REIMANN. — Eh bien, celle-là, a n'est pas bien? Où qu'vous y voyez tant de défauts?

PFEIFER, *qui a recommencé à examiner une pièce.* — Qui tisse bien, vit bien; qui tisse mal, vit mal.

HEIBER, *est resté à proximité de Pfeifer, pour attendre un instant favorable. Il a souri à la réplique de Pfeifer, et il se rapproche alors de lui, et lui parle sur le même ton que la première fois :* M' sieu Feifer, si c'était un effet de vot' bonté, si vous vouliez être assez bon, pour me retenir mon avance aujourd'hui; c'est que voyez-vous, depuis le Carême, ma pauv' fille est au lit, tout estropiée. A peut pus rien faire, et j' suis obligé de payer une bobineuse.

Vous comprenez bien, m' sieu Feifer, y a pas d' not' faute.

PFEIFER, *prenant une prise.* — Mon brave Heiber, je n'ai pas que vous à penser. Il faut que je m'occupe aussi des autres.

REIMANN. — On m'a donné le fil comme ça, je l'ai retiré du métier comme j'y avais mis; j'peux pas rapporter du fil meilleur que c'lui qu'on me donne.

PFEIFER. — Si le fil ne vous plaît pas, vous n'avez qu'à ne plus venir en chercher. Y a assez d'ouvriers qui s'useraient le cuir des talons à venir le prendre comme il est.

NEUMANN, *à Reimann.* — Vous ne voulez pas prendre l'argent?

REIMANN. — Y a pas mon compte.

NEUMANN. — Bon. (*Sans plus s'occuper de Reimann*). Heiber, dix groschen; à déduire cinq groschen d'avance, reste cinq groschen.

HEIBER, *s'approche, jette un regard sur la somme, secoue la tête, comme s'il ne pouvait croire à ce qui arrive, et prend enfin les pièces une à une, en soupirant.* — Ah! misère, misère... Enfin!

LE VIEUX BAUMERT, *à Heiber, le regardant en face.* — Ah! oui, mon pauv' François, y a de quoi geindre, c'est pas commode, la vie.

HEIBER, *péniblement.* — Pense donc, y a ma pauv' fille, qu'est malade. Y faudrait y acheter des drogues.

LE VIEUX BAUMERT. — Où qu' c'est qu'a souffre!

HEIBER. — Ben, on n'sait pas, vois-tu. Elle est toute patraque, depuis qu'elle est au monde. Bien sûr, qué' que vice qu'elle a dans l' sang.

LE VIEUX BAUMERT. — Misère de misère! Quand on est pauvre, on a tous les malheurs. Et y a pas de fin à çà, pas de remède.

HEIBER. — Quoi qu' t'as là, dans ton mouchoir?

LE VIEUX BAUMERT. — Vois-tu, chez nous, on est aussi à sec; et j'ai fait abattre not' chien. Y aura pas gros à manger, il était à moitié crevé de faim. Mais il était si gentil...

Je l'ai donné à d'autres pour ça. Moi, j'aurais pas eu le cœur, de le tuer.

PFEIFER, *après avoir examiné la pièce de Bæcker.*— Bæcker, treize groschen.

BÆCKER. — C'est une aumône, ça; c'est pas un salaire.

PFEIFER. — Ceux qui sont payés peuvent bien s'en aller. Y a pus moyen de bouger ici.

BÆCKER *à ceux qui l'entourent, sans baisser la voix.* — C'est une misérable aumône, un pourboire, rien de plus. Et pour ça, faut trimer du matin au soir, passer la moitié des nuits. Et quand on s'est esquinté, qu'on s'est à moitié crevé, on a gagné treize groschen.

PFEIFER. — Vous n'êtes pas ici pour gueuler comme ça.

BÆCKER. — C'est toujours pas vous qui me ferez taire.

PFEIFER, *se levant brusquement.* — Nous verrons bien (*Allant à la porte vitrée et appelant*). Monsieur Dreissiger! monsieur Dreissiger, voudriez-vous avoir la bonté?...

DREISSIGER, *entre. C'est un homme de quarante ans environ, encore jeune, mais avec de l'embonpoint, et asthmatique. D'un air sévère.* — Qu'est-ce qui se passe?

PFEIFER, *sournoisement.* — J'ai commandé à Bæcker de se taire, y refuse de m'obéir.

DREISSIGER, *rejette la tête en arrière pour se donner une contenance, et tout frémissant.* — Ah! ah! Bæcker!... (*à Pfeifer en désignant Bæcker*). C'est ça, Bæcker? (*Ses employés font un signe affirmatif*).

BÆCKER, *insolemment.* — Oui, oui, m'sieu Dreissiger. (*Se désignant*). C'est ça, Bæcker! (*Désignant Dreissiger*). Et m'sieu Dreissiger, c'est ça!

DREISSIGER, *indigné.* — Eh bien, vous en avez un toupet!

PFEIFER. — Y paraît que ça marchait trop bien, pour lui. Mais tant va la cruche à l'eau...

BÆCKER. — Tu vas te taire, toi, vilain sorcier, fermer ta sale gueule de fils du diable; ta mère a dû aller au sabbat, et coucher avec le démon, pour mettre au monde une vilaine bête comme toi,

DREISSIGER, *éclatant de colère.* — Silence tout de suite,

silence, ou sinon... (*Il tremble de colère, et fait quelques pas vers Bæcker*).

BÆCKER, *l'attendant de pied ferme.* — J' suis pas sourd; pas besoin de crier comme ça.

DREISSIGER, *reprenant possession de lui-même, demande avec un calme apparent.* — Est-ce que ce garnement-là n'était pas de la bande d'hier soir?

PFEIFER. — C'est un tisserand de Bielau. On est toujours sûr de le trouver où y a qué' ques mauvais coups à faire.

DREISSIGER, *la voix toute tremblante.* — Eh bien, retenez ce que je vais vous dire. S'il arrive encore une seule fois qu'une bande d'ivrognes, de voyous, passe devant chez moi, comme hier soir, en chantant cette ignoble chanson...

BÆCKER. — La chanson du linceul.....?

DREISSIGER. — On sait ce que je veux dire. Eh bien, je le répète, si j'entends encore une seule fois cette chanson, sur mon honneur, je fais arrêter l'un de vous, et je le livre à la justice. Vous verrez si je plaisante. Et si je découvre qui est-ce qui l'a faite, cette ordure de chanson!

BÆCKER. — Faut pas la blaguer, c'est une belle chanson. .

DREISSIGER. — Si vous dites encore un mot, vous, je vous fais arrêter tout de suite. Ça ne sera pas long. Et on saura vous saler; j'en ai déjà fait saler d'autres.

BÆCKER. — Oh! mais, j'en doute pas. Un gros fabricant comme vous, fichtre! ça a même vite fait de faire saler deux ou trois cents tisserands. Passez muscade, ça y est. On leur laisse même pas qué' ques os frais. Et un gros fabricant, ça peut tout manger, ça a quatre estomacs, comme les vaches, et une mâchoire comme celle des loups.

DREISSIGER, *à ses employés.* — Pas besoin de vous dire de ne plus donner de travail à cet homme-là!

BÆCKER. — Crever dans le métier, ou dans un fossé, quéqu'ça peut me foutre, à moi.

DREISSIGER. — A la porte, tout de suite, à la porte.

BÆCKER, *d'un ton décidé.* — D'abord, ma paye.

DREISSIGER, *à Neumann.* — Combien lui revient-il?

NEUMANN. — Treize groschen.

DREISSIGER *prend violemment l'argent des mains du caissier et le jette sur la table. Quelques pièces roulent à terre.* Voilà, — et maintenant, vite, filez.

BÆCKER. — Quand on m'aura donné ma paye.

DREISSIGER. — Je l'ai donnée. Et si vous ne filez pas... il est midi, mes teinturiers vont sortir....

BÆCKER. — Y m' faut mon argent, dans ma main, là. (*Des doigts de la main droite, il touche la paume de sa main gauche*).

DREISSIGER, *au commis.* — Ramassez-le, Tilguer. (*Le commis obéit, et met l'argent dans la main de Bæcker).*

BÆCKER.— Avec moi, faut être convenable. (*Il met l'argent, sans se presser, dans un vieux porte-monnaie).*

DREISSIGER. — Eh bien? (*Voyant que Bæcker ne se presse pas de sortir, il reprend impatiemment*). Faut-il aller vous aider? — *Un mouvement se produit dans le groupe compact des tisserands. Quelqu'un a poussé un long et profond soupir. On entend une chute. Toute l'attention se porte de ce côté*). Que se passe-t-il là-bas?

PLUSIEURS TISSERANDS ET FEMMES DE TISSERANDS. — Un petit qu'a une attaque! — Un petit qu'est tombé. — P'têt' tombé du haut mal? — On sait pas ce qu'il a.

DREISSIGER, *s'approchant.* — Quoi? comment?... Une attaque!

UN VIEUX TISSERAND. — Il est là couché par terre. (*On fait place, et on aperçoit alors un enfant de huit ans environ, étendu sans connaissance sur le sol*).

DREISSIGER.— Quelqu'un le connaît-il, ce petit?

LE VIEUX TISSERAND. — Y n'est pas d' not' village.

LE VIEUX BAUMERT. — Ça a tout à fait l'air d'être un petit aux Heinrichen. (*Il le regarde de plus près*). Oui, c'est le petit Gustave Heinrichen.

DREISSIGER.— Où demeurent ses parents?

LE VIEUX BAUMERT. — Là haut, tout près de chez nous, à Kaschbach, monsieur Dreissiger. Y va chanter sur les routes, quand y peut pas travailler au métier. Ils ont neuf enfants, et le dixième est en route.

PLUSIEURS TISSERANDS ET FEMMES DE TISSERANDS. — Y sont dans la misère. — Une cahute en ruine. — Pas de pain. — Y a pas deux chemises pour les neuf enfants.

LE VIEUX BAUMERT, *occupé à relever le petit.* — Eh bien, voyons, mon petit, quoi qu'y a donc? Voyons, voyons, faut se réveiller.

DREISSIGER. — Prenez-le avec moi, qu'on le relève. C'est une folie de faire faire un si long chemin à un enfant si faible. Pfeifer, apportez un peu d'eau.

UNE FEMME DE TISSERAND, *qui aide à relever l'enfant.* — Va pas faire de bêtises, mon petit, faut pas mourir.

DREISSIGER. — Pfeifer, apportez plutôt du cognac, ça vaudra mieux.

BÆCKER, *oublié de tous, est resté à observer ce qui se passe. La main sur la serrure, il crie d'une voix forte et railleuse :* — Donnez-lui plutôt quéqu'chose à manger, et y se remettra. (*Il sort*).

DREISSIGER. — Ça ne va pas. — Prenez-le sous le bras, Neumann.— Doucement... doucement..., là, là... Portons-le dans ma chambre... Quoi, qu'est-ce qu'il y a?

NEUMANN. — Il a dit quéque chose, monsieur Dreissiger. Y remue les lèvres.

DREISSIGER. — Quoi? — Qu'est-ce que tu veux, petit?

L'ENFANT, *avec difficulté.* — J'ai... j'ai faim.

DREISSIGER, *réprimant un mouvement d'effroi.* — On ne comprend pas ce qu'il dit.

UNE FEMME DE TISSERAND.— Je crois bien... qu'y disait...

DREISSIGER. — Bien, bien, nous verrons. Qu'il ne reste pas ici, d'abord. — Chez moi, sur le canapé, il sera très bien. Nous verrons ce que dira le médecin. *Dreissiger, Neumann, et la femme de tisserand conduisent le petit dans la pièce voisine. Il se produit un mouvement parmi les tisserands, comme chez les écoliers quand le maître a quitté la classe. On s'étire, on murmure, on change d'attitude, et au bout de quelques instants la conversation devient bruyante et générale*).

LE VIEUX BAUMERT. — Je crois bien que Bæcker avait raison.

PLUSIEURS TISSERANDS ET FEMMES DE TISSERANDS. — Le gosse l'a bien dit qu'il avait faim. — C'est pas du nouveau, ça, qu'on crève de faim. — Qué qu'nous ficherons, l'hiver, si on continue comme ça à réduire nos salaires — Surtout que la récolte des pommes de terre a été si mauvaise — Mes pauvres enfants, si vous croyez que ça changera jamais ! — Qui sait, quand nous serons tous claqués !

LE VIEUX BAUMERT. — Le plus malin, c'est encore le tisserand Neutwich, qui s'est passé une corde au cou, et qui s'est pendu à son métier. Tiens, prends une prise, mon vieux. J'ai été à Neurode, où que travaille mon beau-frère, dans la fabrique où qu'on fait le tabac. C'est lui qui m'en a donné. Mais qué qu'y a de beau comme ça dans ton mouchoir ?

LE VIEUX TISSERAND. — Un peu de farine. Le meunier d'Ulbrich, avec son chariot, marchait devant moi. Y a un sac qui s'est un peu renversé. Y m'a laissé ramasser ce qu'était tombé. J'en avais bigrement besoin, je te prie de croire.

LE VIEUX BAUMERT. — Y a vingt-deux moulins à Peterswaldau, mais y en pas beaucoup qui tournent pour nous.

LE VIEUX TISSERAND. — Ben, faut tout de même pas se décourager, y finit toujours par arriver qué qu'chose qu vous aide un peu.

HEIBER. — Et quand on a faim, prier tous les saints du paradis. Mais si ça n'aide pas ? Se mettre une pierre dans la bouche et la sucer ? Dis, Baumert ! (*Dreissiger, Pfeifer et le caissier rentrent*).

DREISSIGER. — Ce n'était rien. Le petit est déjà tout à fait remis. (*Allant et venant avec agitation. Il s'arrête parfois tout essoufflé.* N'empêche que c'est stupide de faire faire de pareilles courses à un gamin, gros comme un fétu, qu'on renverserait d'un souffle. Je ne comprends pas qu'il y ait des gens... des parents, pour manquer de conscience à ce point-là. Lui faire faire une lieue et demie, avec deux pièces de futaine sur le dos. C'est à ne pas y croire. A

l'avenir, je défends qu'on reçoive les pièces tissées qui seraient apportées par les enfants. (*Il fait encore quelques pas en silence*). En tous cas, je ne veux plus que pareille chose arrive. Au bout du compte, qui est-ce qu'on en fait responsable ? Les fabricants, parbleu ! C'est nous qui sommes cause de tout. Qu'un pauvre petit diable comme celui-là, un jour d'hiver, aille s'arrêter dans la neige, et s'y endormir, il y aura toujours un reporter qui arrivera on ne sait d'où pour s'enquérir du fait, et deux jours après ça fera le tour des journaux. Le père, les parents, qui ont envoyé l'enfant dans la neige, ce n'est pas leur faute, à ceux-là ; c'est nous les bons émissaires. Les tisserands on les flatte toujours ; nous, on nous tape dessus. Le fabricant, c'est un homme sans cœur, un roc de dureté, un être dangereux, après qui tous les chiens ont le droit d'aboyer. Il vit dans l'opulence, et ne donne qu'un salaire dérisoire à ses ouvriers. Qu'un tel homme ait ses soucis, ses nuits d'insomnie, qu'il coure des risques dont l'ouvrier ne peut même pas se faire une idée, qu'il perde la tête à force de calculer, qu'il ne passe pas un jour sans contrariétés ou déceptions, qu'il doive penser à mille choses, dont chacune est pour lui une question de vie ou de mort, tout cela, ça leur est égal aux faiseurs de belles phrases. Dieu sait pourtant tout ce qui dépend des fabricants, et combien de monde ils font vivre ! Ah ! Ah ! je voudrais vous voir dans ma peau, un peu de temps en temps ; vous en auriez vite assez. (*Après qu'il s'est un peu repris*). Et ce vaurien, ce coquin de Baecker, voyez un peu comme il s'est conduit. Ce qui ne l'empêchera pas d'aller crier partout que je suis un être sans cœur, que pour un oui ou pour un non, je chasse mes ouvriers ! Eh bien voyons, est-ce vrai, ça ? est-ce que je suis un être sans cœur ?

BEAUCOUP DE VOIX. — Mais non, mais non, monsieur Dreissiger.

DREISSIGER. — Eh ! parbleu, je le sais bien ! Ça n'empêche pas ces brutes de se promener le soir dans les rues, en chantant d'ignobles couplets sur nous, les fabricants. Il

paraît qu'on les laisse mourir de faim ! Ça ne les empêche pas de trouver de quoi se saoûler, boire du genièvre à pleins verres. Qu'ils aillent donc mettre leur nez ailleurs, ne serait-ce que comparer leur position à celle des tisseurs de toile. Ceux-là peut-être pourraient parler de misère. Mais vous autres, tisseurs de futaine, vraiment, je ne vois pas de quoi vous auriez à vous plaindre, et vous pouvez plutôt remercier Dieu de m'avoir pour patron. J'en appelle à mes vieux ouvriers, les bons travailleurs, qui sont ici : un tisserand, qui connaît bien son affaire, peut-il s'en tirer chez moi, oui ou non ?

BEAUCOUP DE VOIX. — Oui, monsieur Dreissiger.

DREISSIGER. — Qu'est-ce que je vous disais ! Un vaurien comme ce Bæcker, non, parbleu ! Mais croyez-moi, tenez-le en laisse. Si on me pousse à bout, je ferme boutique. Nous verrons alors où vous trouverez de l'ouvrage ! Sûrement pas chez monsieur Bæcker !

LA FEMME DE TISSERAND, *qui a déjà demandé une avance au commencement de la scène. Elle s'approche de Dreissiger, et lui secoue la poussière de sa manche avec une humilité rampante.* — Vous vous êtes un peu sali, monsieur Dreissiger.

DREISSIGER. — Les affaires ne vont pas, vous le savez bien. Je perds de l'argent au lieu d'en gagner. Si, malgré tout, je m'arrange de façon à donner du travail à mes tisserands, je veux au moins qu'on m'en sache gré. J'ai là des milliers de ballots, dont je ne sais pas si je pourrai jamais me débarrasser. — Maintenant, j'ai appris que beaucoup de tisserands des environs sont sans travail... Mais non, Pfeifer vous expliquera ça. Je veux seulement vous montrer comme je suis bien disposé. Je ne peux pas distribuer d'aumônes, je ne suis pas assez riche pour ça. Mais je veux essayer, autant que je peux, de fournir à ceux qui n'ont rien à faire l'occasion de gagner au moins quelques groschen. Le risque que ça me fait courir, cela, ça me regarde. Mais je me dis : il vaut encore mieux qu'un homme travaille le quart de sa journée, que de ne rien faire du tout, et de mourir tout à fait de faim. N'ai-je pas raison ?

BEAUCOUP DE VOIX. — Certainement, monsieur Dreissiger, certainement.

DREISSIGER. — Je suis donc disposé à fournir encore du travail à deux cents tisserands... Pfeifer vous expliquera les conditions. (*Il va pour sortir*).

LA FEMME DE TISSERAND, *lui barre le passage, et lui parle avec précipitation, d'une voix de suppliante.* — Cher monsieur Dreissiger, je voudrais vous demander, vous faire une petite prière... si peut-être vous pouviez... j'ai déjà eu deux attaques.

DREISSIGER, *se hâtant.* — Parlez à Pfeifer, ma bonne femme, je suis déjà en retard. (*Il passe devant elle*).

REIMANN, *se place à son tour devant lui, et sur un ton de plainte maladive.* — Monsieur Dreissiger, j'suis vraiment obligé de réclamer... monsieur Feifer m'a donné... j'ai toujours eu treize groschen pour mes pièces...

DREISSIGER, *lui coupe la parole.* — Tenez, voilà l'expéditeur, allez le trouver ; c'est à lui qu'il faut vous adresser.

HEIBER, *retenant Dreissiger.* — Cher monsieur Dressiger... (*Il se trouble et balbutie*). Si c'était un effet de vot' bonté... si pt' être vous vouliez bien... ou si pt' être monsieur Feifer voulait bien... s'y voulait bien...

DREISSIGER. — Qu'est-ce que vous voulez ?

HEIBER. — Une petite avance, parce que la dernière fois... j' croyais... je pensais...

DREISSIGER. — Mais je ne vous comprends pas !

HEIBER. — C'est que j'ai été un peu gêné, parce que...

DREISSIGER. — Tout ça regarde Pfeifer... je ne peux pas m'occuper de tout... Arrangez ça avec Pfeifer. (*Il s'esquive par le comptoir. Les trois suppliants se regardent d'un air consterné, et ils se retirent l'un après l'autre en soupirant*).

PFEIFER, *recommençant son travail de vérification.* — Eh bien, Annette, qu'est-ce que tu apportes ?

LE VIEUX BAUMERT. — Et qu'est-ce qu'on paiera, la pièce, m'sieu Feifer ?

PFEIFER. — La pièce tissée ?... dix groschen.

LE VIEUX BAUMERT. — Heu !... ça peut encore aller.

(Mouvement parmi les tisserands. Chuchotements et murmures.)

Le Mouvement Artistique

LES LIVRES

La Colonne, par Lucien Descaves (chez Stock, 3 fr. 50.)

L'auteur de *Sous-Offs* a pris pour sujet de son nouveau livre un des épisodes les plus curieux de la Commune. — La destruction de la colonne Vendôme a été décrétée et les grognards de l'Hôtel des Invalides s'organisent pour la défendre sous le commandement de Prophète, l'invalo sans peur et sans reproche, apologiste de la force brutale et des vieilles traditions. L'ouvrier Rabouille, le communard, est au contraire, le défenseur enthousiaste des idées nouvelles. Entre ces deux hommes naît une haine farouche et l'histoire de leur rivalité constitue la principale action du roman. Pourtant, au moment ou Rabouille va se faire tuer, une heure de conversation rapproche les deux ennemis ; Prophète comprend tout le désintéressement et toute la grandeur de Rabouille. Il élévera son petit neveu selon les théories du révolutionnaire.

Cette affabulation fort simple a permis à Descaves de faire une étude très vivante des milieux révolutionnaires et de l'Hôtel des Invalides pendant la Commune. Les invalos sont présentés avec un humour charmant, les communards présentés avec un soin, un amour tout particuliers. Rabouille surtout est un type solidement campé et d'un relief vigoureux.

LE THÉATRE

Ces Messieurs, pièce en cinq actes, par Georges Ancey *(Revue blanche,* 3 fr. 50).

L'auteur de l'*École des Veufs* est un de ceux qui illustrèrent le plus et le mieux le Théâtre-Libre, mais il sut, par un lent et sûr effort, s'affranchir de la manière rosse où il triompha, et sa nouvelle pièce, *Ces Messieurs,* est une des plus fortes du théâtre contemporain.

Ancey a montré comment un de ces messieurs, joli garçon, d'intelligence et de volonté moyennes, arrive à jeter le désarroi dans une famille bourgeoise et plus particulièrement dans le cœur de sa pénitente favorite, jeune veuve oisive, sentimentale et riche.

Dans la première partie, la pièce est traitée avec finesse et sobriété ; l'anticléricalisme discret et spirituel de l'auteur ne l'a pas empêché d'établir solidement son milieu. Dans la seconde partie, le débat s'élève et la crise mystique de la jeune femme est vigoureusement présentée.

Cette œuvre étant belle et capable d'exercer une influence heureuse sur la bourgeoisie républicaine, le Ministère de défense républicaine enjoignit à ses fonctionnaires d'en interdire la représentation. Quand serons-nous débarrassés de la censure... et des ministères de défense républicaine ? ??

LA PEINTURE

« **L'Art pour tous** », groupe artistique populaire, 9, rue de la Fontaine-à-Mulard.

Louis Lumet écrit dans le manifeste :

« De même que les machines, instruments de production, de même que la matière inerte prête à être travaillée, de même que la terre, les œuvres d'art sont la propriété commune de l'humanité ; mais, comme celles-là, elles ont été accaparées pour la jouissance et au profit de quelques-uns, par une classe, au détriment de tous. Aussi, le socialisme n'opérerait-il pas la transformation intégrale de l'individu et de l'être collectif, la Société, s'il ne comprenait pas, dans son action, la culture intellectuelle et esthétique du Prolétariat. Certes, la lutte urgente et immédiate est d'abord économique ; toutefois, sans la négliger en rien, nous devons, dès maintenant, y adjoindre la connaissance et l'éducation du sentiment de la Beauté.

« ... D'après une méthode rationnelle, nous continuerons nos séries de promenades au musée du Louvre ; bientôt nous étudierons l'histoire de l'art industriel à Cluny ; Paris et ses révolutions à Carnavalet ; les inventions aux Arts-et-Métiers. — Nous projetons également des visites aux villes qui ont conservé des monuments typiques, Rouen, Compiègne, Chartres, ainsi qu'aux bords de la Loire ».

Chaque dimanche matin, en effet, depuis le 21 avril dernier, un groupe d'artistes, d'ouvriers, de professeurs, s'achemine fraternellement vers le Louvre, le Luxembourg, le musée Guimet, au Trocadéro, ou parfois vers l'atelier d'un sculpteur ou d'un peintre. Chaque nouveau dimanche le groupe est plus nombreux, plus enthousiaste.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée).

LA QUESTION MINISTÉRIELLE

Je ne suis pas de ceux qui aiment à envenimer nos différends intérieurs. Nul plus que moi ne regrette les profonds dissentiments qui ont surgi dans les rangs du parti socialiste, et que toutes les habiletés du monde ne réussiront pas à empêcher éternellement de produire leurs effets naturels.

Il me semble toutefois que nous risquons à l'heure actuelle de subir un irrémédiable déchet moral et qu'il n'est que temps, pour chacun d'entre nous, de se reprendre, de conjurer le péril et de se dégager par un vigoureux effort, avant les élections générales, des liens d'une funeste solidarité. On a beau dire et beau faire, la question ministérielle pèse de tout son poids sur l'évolution de notre parti.

C'est elle qui en a faussé la marche, arrêté les progrès depuis trois ans. C'est elle qui paralyse la conscience et la volonté de certains parmi les meilleurs de nos militants devant des problèmes qui, en d'autres temps, n'eussent comporté qu'une seule solution ou plutôt ne se fussent même pas posés.

C'est elle enfin qui menace de faire des élections une banqueroute pour le socialisme, soit que, hésitant, incertain, partagé entre des sentiments contraires, il reçoive du suffrage universel, épris de réalité, de franchise et de netteté, une retentissante défaite, soit surtout que, traîné à la suite d'une nouvelle concentration républicaine plus opportuniste que l'ancienne, il joue devant le pays et à ses propres yeux le rôle d'un parti domestiqué et de la Révolution apprivoisée.

L'expédient qui a consisté à opposer une espèce de fin de non recevoir préjudicielle, de question préalable,

à l'examen des rapports du parti socialiste et de M. Millerand, membre du cabinet Waldeck-Rousseau, ne saurait passer pour heureux. Un parti qui met un de ses membres *hors de son contrôle*, se place lui-même dans une étrange situation morale.

S'il continue à entretenir des relations avec ce membre en congé — et comment pourrait-il faire autrement ? — il s'expose à faire dire qu'il esquive les responsabilités, mais qu'il conserve avec soin les avantages, et que c'est surtout hors du contrôle de sa propre conscience qu'il s'est mis lui-même, en même temps que le ministre, objet de ce débat. Personne ne peut plus soutenir de bonne foi que cette formule élastique et vague ait résolu à un degré quelconque un problème qui continue à hanter tous les esprits.

Les uns, à toute occasion, tout en croyant respecter sincèrement les considérants antiministériels *en principe* de la résolution de Lyon, reviennent à la charge pour démontrer les profits immenses que, suivant eux, notre cause tire de la présence et surtout de la prolongation de séjour d'un socialiste au ministère.

Les autres, quel que soit leur désir d'éviter de stériles récriminations et de s'en tenir loyalement aux termes de l'accord défini à Lyon, se voient forcés, à chaque instant, par quelque nouvelle surprise du ministère de défense républicaine, de se demander à eux-mêmes et de demander au parti si un socialiste peut s'associer à de tels actes, et si ce n'est pas assumer de redoutables responsabilités que de se rendre solidaire, ne fut-ce que par son silence, d'une politique aussi néfaste.

Bon gré, mal gré, les deux opinions se retrouvent en présence et j'ai la conviction qu'il vaudrait infiniment mieux, dans l'intérêt même de l'harmonie interne, aborder virilement ce différend, lever tous les voiles, renoncer

à tous les compromis menteurs et vider notre querelle. Je ne poserai même pas la question sur le terrain où il me semble, pourtant, que les adversaires de la participation fragmentaire du socialisme au pouvoir dans la société bourgeoise sont invincibles, par la double force de leurs principes et de l'expérience de tous les partis. Pas n'est besoin de ressasser les démonstrations qui ont été cent fois faites — et jamais réfutées.

Il demeure clair comme le jour qu'il y a une disproportion manifeste entre la gravité des responsabilités assumées et l'insignifiance des avantages éventuellement obtenus par un socialiste qui consent à siéger dans un ministère non socialiste. Il reste évident qu'il y a une contradiction insoluble, une antinomie qui saute aux yeux, entre l'attitude fondamentale d'un parti qui est, par définition, révolutionnaire au même titre qu'évolutionniste, et le rôle d'un fondé de pouvoirs de la société actuelle.

Il est aussi incontestable qu'au premier jour que le parti socialiste, plus que tout autre, aurait dû tenir compte des leçons de l'histoire contemporaine; qu'il aurait dû s'inspirer — pour l'éviter — de l'exemple de ce parti radical qui, à un certain moment, a consenti, en la personne de certains de ses chefs, à entrer en partage de pouvoir avec l'opportunisme, à figurer dans des ministères savamment dosés de concentration soi-disant républicaine.

Nul n'ignore le résultat de ces alliances contre nature, de ces *connubii* (pour nous servir du terme pittoresque du langage parlementaire italien) adultères.

D'une part, l'effondrement du radicalisme en tant que parti politique indépendant. Un grand parti réduit à l'état d'une agglomération de bandes à la suite de quelques capitaines, agissant chacun pour son profit.

L'abandon du programme radical, le passage en masse des ennemis jurés de l'opportunisme à un opportunisme pire que l'ancien.

D'autre part, l'arrêt total du progrès démocratique ; la République désormais figée dans l'immobilité ; la vie parlementaire abaissée au jeu de bascule de deux personnels rivaux ; le pays dégoûté, s'offre, dans sa lassitude et son doute, en proie à toutes les réactions, livré successivement au boulangisme et au nationalisme.

Voilà le bilan de l'essai de coalition contre nature tenté entre républicains bourgeois. Il est permis de croire que les résultats d'un nouvel essai tenté cette fois entre socialistes et défenseurs de la société présente, ne sauraient être meilleurs. Il est permis de craindre que le péril ne soit encore bien plus grand de donner au pays des motifs tout au moins apparents de croire à l'*arrivisme* universel, d'englober dans une même défiance et un même mépris tous les partis, y compris celui de la Révolution, et de se tourner définitivement vers le césarisme et ses prétendues réalités.

Tout cela, nous l'avons dit et répété depuis deux ans et demi. J'imagine que le spectacle des événements qui se sont déroulés sous nos yeux depuis lors n'a pas affaibli l'effet de ces arguments. Aujourd'hui, toutefois, il me semble qu'il serait vraiment superflu de renouveler ces démonstrations, et qu'il y a en vérité quelque chose de macabrement ironique et presque de déplacé à discuter solennellement sur la participation du socialisme au pouvoir, — alors que le pouvoir a passé irrévocablement, avec ostentation, du côté de nos adversaires et qu'il s'exerce systématiquement contre nos idées et contre nos amis.

A l'heure actuelle, examiner sérieusement s'il convient

à un socialiste de faire partie du ministère Waldeck-Rousseau ou si le socialisme peut admettre comme un des siens — même en congé — un membre de ce cabinet, c'est demander si un parti a le droit de se trahir lui-même et de se suicider.

Le ministère Waldeck-Rousseau s'est donné pour tâche, à la veille des élections, de prendre figure. Il a tenu à proclamer la politique confessionnelle de la France au dehors, à couvrir les moines pillards de Chine, à inscrire la Compagnie de Jésus au grand-livre de la Dette publique. Il a tenu à déclarer que les massacreurs de Chinois avaient bien mérité de la patrie, à accabler de récompenses les chefs et les subalternes de ce qui devrait s'appeler une campagne pour rire, si la population indigène n'y avait versé des larmes de sang.

Il a tenu à donner places, grades, emplois, honneurs, avancement, aux prétoriens factieux, aux organisateurs de *pronunciamientos*, aux apologistes de Quiberon. Il a tenu à frapper les adversaires du militarisme, à multiplier les poursuites contre les socialistes coupables de n'avoir pas la mentalité d'un Déroulède ou d'un Rochefort. Il a tenu à mettre la lourde main de l'État sur la liberté du corps enseignant, à chasser un Hervé, à suspendre un Lapicque, à oser plus que les Cumont et les Parieu, à emprunter à Mercier ses pièces secrètes, à Millevoye son éloquence nationaliste, à ériger un Leygues en grand inquisiteur de l'Université.

J'en passe, et des meilleures.

Le ministère, qui a su se former une majorité de rechange et qui en joue adroitement, a délibérément pris le socialisme comme tête de turc. Il a laissé faire les crimes — cela s'appelle « accidents » en langage ministériel — du François et de Châlon et, après ces effroyables conflits, il a récidivé, en entassant, chaque fois qu'une

grève éclatait ou devait éclater, les soldats et les gendarmes, en formant un magasin de poudre qu'une étincelle suffirait à faire sauter dans le voisinage immédiat d'un grand incendie.

Quant aux prétendues satisfactions réelles que ce gouvernement aurait données au prolétariat, je les cherche en vain. Législativement rien n'a été fait. Le fiasco des retraites ouvrières retentit encore à mes oreilles. Administrativement, le ministère n'a pas ou n'a pas voulu tenir la main à l'application de ses propres lois : demandez aux tullistes de Calais, aux blanchisseurs de Boulogne, ce qu'ils pensent de l'action gouvernementale !

En vérité, il me paraît naïf de continuer à discuter l'attitude du Parti socialiste envers le ministère Waldeck-Rousseau. Rien n'est plus ridicule que de délibérer solennellement sur la question de savoir s'il convient de marquer plus ou moins de tendresse dans l'accomplissement des devoirs conjugaux à un conjoint qui vient de divorcer.

Si l'on persiste à soutenir que le socialisme doit traiter M. Millerand comme l'un des siens en *service non commandé* et le ministère comme un ami du second degré, il faut avoir le courage de parler net et dire bien haut : à chaque nasarde, à chaque coup de pied, nous répondrons par une génuflexion ; plus le cabinet Waldeck-Rousseau trahira ses origines, reniera son passé et fera le jeu du nationalisme masqué ou avoué, plus il peut compter sur le dévouement d'un parti qui renonce à exercer son contrôle, mais non à prêter son appui !

Ce sera de la franchise, et chacun saura où il en est. Quant à moi, ce n'est pas mon goût de me prêter à une pareille besogne.

FRANCIS DE PRESSENSÉ.

Les Forces électorales du Socialisme français

Puisque les candidatures socialistes des diverses nuances sont déjà posées un peu partout pour les prochaines élections législatives, il peut être intéressant de posséder, en vue de comparaisons ultérieures, une statistique sommaire des résultats obtenus par notre parti en 1898. C'est ce que nous essayerons de fournir ici.

Nous avons examiné avec un soin scrupuleux toutes les candidatures en cause lors de la dernière grande consultation électorale, afin d'éliminer celles qui pouvaient s'offrir comme plus ou moins entachées de nationalisme. Quant aux candidatures où un pavillon écarlate couvrait une marchandise purement radicale, nous avons dû nous contenter de défalquer celles dont le programme traitait avec une désinvolture par trop cynique les principes essentiels de notre doctrine. En nous armant d'une moindre tolérance, nous eussions couru le risque d'écarter de nos calculs jusqu'aux trois quarts peut-être des candidatures dites socialistes.

Nous avons vérifié avec la même conscience le nombre des suffrages recueillis par chacune des candidatures.

Par contre, certains militants seront sans doute en mesure de découvrir ici quelques lacunes. Tant que le parti socialiste en France ne sera pas complètement unifié, tant que nous n'en serons pas arrivés enfin à ce que nulle candidature qualifiable de collectiviste ou de communiste ne soit présentée en dehors du contrôle direct de ce parti, les chercheurs les mieux documentés

et les plus minutieux seront exposés à omettre, dans une tabulation de résultats électoraux, plusieurs candidatures isolées au fond de départements peu « travaillés » encore. Candidatures qui, pour avoir recueilli, sur un nom obscur, un infime nombre de suffrages, n'en sont évidemment pas moins les plus intéressantes au point de vue moral.

Quoi qu'il en soit, et même en ne tenant que pour un minimum le total général que nous avons trouvé, il convient de ne pas s'étonner qu'il soit inférieur de près de 190.000 unités à celui que nous-même avons donné autrefois dans *la Petite République* et qui fut adopté par la presse de toutes opinions. Les calculs faits au lendemain du scrutin furent forcément hâtifs et étayés d'une documentation vague. Ils ne pouvaient aussi qu'être influencés par l'enthousiasme — personnel et ambiant — de voir une lutte âpre et chanceuse aboutir à maintes victoires locales inespérées, et à un important progrès d'ensemble réalisé par le parti, — du moins sur le terrain électoral.

Une autre considération s'impose. Le total enregistré ici ne saurait naturellement représenter celui des électeurs socialistes. Toujours des circonstances locales (absence de candidature socialiste; inimitiés personnelles contre l'unique candidat socialiste; écœurement produit par une multiplicité de candidatures socialistes; sympathies personnelles pour un candidat républicain non socialiste; pressions patronale, familiale, etc.) induisent un certain nombre de camarades encore peu conscients, soit à s'abstenir, soit à voter pour des radicaux. A quoi il faut ajouter qu'en 1898 on était en pleine Affaire Dreyfus, en plein ahurissement national; d'où,

parmi les camarades ci-dessus qualifiés, une augmentation du nombre moyen des abstentions, et aussi d'incontestables déviations vers le nationalisme.

Le nombre des suffrages socialistes aussi authentiques que possible a été, en 1898, au premier tour de scrutin, de 751.554, — ce qui correspond à 9,21 pour cent des 8.159.912 électeurrs votants, et à 6,96 pour cent des 10.787.470 électeurs inscrits. Faute d'informations suffisamment précises, nous n'avons pu tenir compte ici des candidatures posées dans les colonies.

Ce total est à répartir entre 288 candidatures, posées dans 59 départements. Les 27 départements sans candidatures socialistes étaient les suivants : Hautes-Alpes, Ardèche, Ariège, Cantal, Corse, Côtes-du-Nord, Creuse, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Ille-et-Vilaine, Landes, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Lozère, Manche, Haute-Marne, Mayenne, Meuse, Morbihan, Orne, Haute-Saône, Savoie, Seine-et-Marne, Vendée et Vosges. Plus le Territoire de Belfort.

Les départements où les voix socialistes étaient le plus nombreuses sont : la Seine, avec 197.851 voix, — soit 26,38 pour cent du total des voix socialistes recueillies en France ; le Nord, avec 81.369 voix, — soit 10,83 pour cent ; le Pas-de-Calais, avec 41.657 voix ; les Bouches-du-Rhône, avec 36.214 voix. Venaient ensuite :

Rhône	28.181	voix.
Gironde	21.526	—
Gard	21.387	—
Ardennes	21.372	—
Allier	21.159	—
Loire	19.357	—
Var	16.792	—

Cher	16.594	voix.
Indre-et-Loire	14.657	—
Isère	12.861	—
Hérault	12.603	—
Haute-Vienne	12.416	—
Aisne	12.213	—
Tarn	12.176	—
Seine-Inférieure	10.476	—

Dans 40 autres départements, le nombre des voix socialistes était inférieur à 10.000.

Les candidatures les plus nombreuses se trouvaient aussi, naturellement, dans la Seine : 88, — soit 30,58 pour cent du total des candidatures socialistes posées en France. Venaient ensuite :

Nord	20	candidatures.
Bouches-du-Rhône	15	—
Rhône	12	—
Gironde	9	—
Ardennes	7	—
Aube, Gard, Isère, Marne, Pas-de-Calais, Var	6	—
Aisne, Allier, Cher, Seine-Inférieure	5	—

Dans 43 autres départements, le nombre des candidatures socialistes était inférieur à 5.

Si l'on considère isolément Paris, on trouve que 73 candidatures, — soit 25,38 pour cent des 288, — y ont recueilli 146.914 voix, — soit 19,56 pour cent des 751.554.

Aux élections municipales de 1896, il y avait eu à Paris 112 candidatures et 118.351 voix. Aux élections municipales de 1900, il y a eu 87 candidatures et 125.751 voix. Par conséquent, le nombre des suffrages socialistes recueillis à Paris a, de 1896 à 1898, augmenté de 19,36 pour cent, et, de 1898 à 1900, diminué de 14,40 pour cent. Le fléchissement survenu durant la seconde période a eu évidemment pour cause principale la crise nationaliste.

Il peut être instructif d'envisager les relations qui, toujours à Paris, se sont présentées entre le nombre des électeurs inscrits, celui des électeurs votants et celui des suffrages socialistes à chacune des trois consultations générales.

En 1896 (élections municipales), on trouve 374.528 votants sur 509.844 inscrits, soit 73,52 pour cent, — proportion remarquablement faible.

En 1898 (élections législatives), 417.535 votants sur 551.981 inscrits, — soit 75,75 pour cent, — proportion identique à celle que l'on trouve, la même année, pour la France entière.

En 1900 (élections municipales), 410.458 votants sur 547.780 inscrits, — soit 76,92 pour cent.

Le nombre des inscrits, après avoir augmenté de 7,41 pour cent, a diminué de 0,70 pour cent. Le nombre des votants, après avoir augmenté de 10,24 pour cent, a diminué de 1,68 pour cent.

La proportion des suffrages socialistes sur les élec-

teurs votants a passé de 31,64 pour cent, en 1896, à 35,21 en 1898, puis est tombée à 30,67 en 1900.

La proportion des suffrages socialistes sur les électeurs inscrits a été de 23,25 pour cent en 1896, de 26,66 en 1898 et de 22,98 en 1900.

Le scrutin qui aura lieu dans quelques mois permettra, espérons-le en dépit de nos dissensions, d'enregistrer non seulement à Paris, mais dans le pays entier, une augmentation notable, et tant absolue que proportionnelle, des suffrages socialistes. En tout cas, les calculs seront faciles cette fois, puisqu'il n'y aura à tenir compte de nulle candidature en dehors de celles agréées par les deux organisations centrales.

A. Chaboseau.

La Propriété individuelle et le Code civil [1]

(*Fin*)

RÉPONSE A JEAN JAURÈS

Nous venons aux servitudes établies par la loi, servitudes à caractère social, ne s'expliquant plus, dans le seul intérêt de la propriété individualiste.

« Les servitudes établies par la loi ont pour objet l'utilité publique ou communale, ou l'utilité des particuliers. » (Art. 649).

L'article suivant mentionne dans le premier groupe : le marchepied le long des rivières navigables ou flottables, la construction ou réparation des chemins ou autres ouvrages publics ou communaux.

La servitude de marchepied comprend, sur une rive, le chemin des piétons, et sur l'autre, le chemin de halage, qui sert à tirer les bateaux à la remonte.

Par cette servitude, le propriétaire est tenu de laisser passer les bateliers dans une partie de son héritage ; son droit de propriété est limité dans l'intérêt de la navigation, c'est-à-dire dans un intérêt général.

Quant à la seconde servitude prévue par l'art. 650, on s'accorde à la rapporter au droit qui appartient aux agents de l'administration de fouiller dans les terrains privés pour en extraire les matériaux nécessaires à la construction ou à l'entretien des routes publiques.

Si l'on peut voir ici une règle établie dans l'intérêt commun des propriétaires, permettant, avec le moins de frais possible, d'aménager les routes qui serviront surtout à l'exploitation de leurs fonds, il est certain que leur droit de libre disposition est sérieusement limité, un intérêt collectif l'emporte sur lui.

---

(1) Voir notre dernier numéro.

D'autres servitudes légales au contraire sont établies dans un intérêt privé et sont réciproques.

« La loi assujettit les propriétaires à différentes obligations l'un à l'égard des autres, indépendamment de toutes conventions. » (Art. 651).

La célèbre question du mur mitoyen et de la mitoyenneté rentre dans l'article 651.

La mitoyenneté est une communauté, une propriété indivise.

« Un mur est mitoyen, écrit Pothier, lorsque deux voisins l'ont fait construire à frais communs .sur les confins de leurs deux héritages, ou lorsqu'un seul l'ayant fait construire, l'autre en a acquis la mitoyenneté. » Je rappelle rapidement les règles de cette matière.

Dans les villes et dans les faubourgs, chaque propriétaire a le droit d'obliger son voisin à la construction d'un mur mitoyen (art. 663) ; chaque propriétaire peut abandonner le droit de mitoyenneté « pourvu que le mur mitoyen ne soutienne pas un bâtiment qui lui appartienne » (Art. 656). Chaque propriétaire, enfin, a le droit d'obliger son voisin à lui céder la mitoyenneté d'un mur déjà construit (art. 661). Il faut remarquer que la loi ne contraint le propriétaire à rester dans l'indivision que dans le cas de l'article 656.

Peut-on parler du caractère bourgeois de ces règles, plus anciennes que le code bourgeois? Elles viennent des coutumes de Paris et d'Orléans, plus particulièrement des commentaires de cette dernière, par Desgodets.

Tous ces articles constituent un système d'âpres défenses autour de chaque propriétaire. On sait assez que c'est autour d'eux que bataille la fureur individualiste des possesseurs fonciers.

On ne peut pas plus voir dans la mitoyenneté un

embryon de communisme que des zones neutres du régime douanier on ne peut déduire un commencement d'internationalisme entre les deux pays qui les ont instituées.

Est-ce que le cas de l'article 664 serait plus typique? Disons de suite qu'il n'est que la reproduction de l'article 257 de la coutume d'Orléans; il échappe donc aux légistes bourgeois de l'Empire. « Lorsque les différents étages d'une maison appartiennent à divers propriétaires, si les titres de propriété ne règlent pas le mode de réparations et reconstructions, elles doivent être faites ainsi qu'il suit :

« Les gros murs et le toit sont à la charge de tous les propriétaires, chacun en proportion de la valeur de l'étage qui lui appartient;

« Le propriétaire de chaque étage fait le plancher sur lequel il marche;

« Le propriétaire du premier étage fait l'escalier qui y conduit; le propriétaire du second étage fait, à partir du premier, l'escalier qui conduit chez lui, et ainsi de suite. »

Cet article ne serait intéressant que si la loi contraignait à cette co-propriété — mais celle-ci ne peut jamais être que l'effet d'une ou plusieurs volontés manifestées par un des modes de transmission ordinaires. S'il y a co-propriété et partant charges communes, c'est que les propriétaires l'ont voulu, et la loi n'intervient pour régler leurs droits et obligations réciproques que pour le cas où leurs titres de propriété ne s'en expliqueraient pas. Ajoutons que l'article 664 est inconnu en pratique, sauf à Rennes, à Grenoble et en Corse.

Nous ne trouverons pas plus d'arguments communistes dans la mitoyenneté des haies et fossés. Le Code n'impose plus à leur sujet, ni cession, ni contributions

obligatoires; la mitoyenneté des fossés est présumée d'une façon plus large que celle des murs.

Les propriétaires ne peuvent planter des arbres qu'à certaines distances de la propriété de leurs voisins, distances dont l'étendue varie suivant le genre de culture et l'espèce de plantations usitées dans chaque pays. Les articles du Code ne sont applicables qu'à défaut d'usages locaux : les arbres de haute tige plantés à moins de deux mètres de son fonds, et les autres arbres et haies vives à moins d'un demi-mètre, le propriétaire a le droit de les faire arracher. Règle extrêmement individualiste.

Si la propriété est limitée ici, n'est-ce pas pour la protéger contre des excès qui la détruiraient, qui la mettraient en dehors de la sociabilité?

La section II du titre IV du livre II du Code s'occupe « de la distance et des ouvrages intermédiaires requis pour certaines constructions. » L'article 674 renvoie aux usages locaux « pour éviter, dit-il, de nuire au voisin. » Rien de plus individualiste en même temps que de plus sociable.

La section III traite « des vues sur la propriété de son voisin. » L'article 675 est ainsi conçu : « L'un des voisins ne peut, sans le consentement de l'autre, pratiquer dans le mur mitoyen aucune fenêtre ou ouverture, de quelque manière que ce soit, même à verre dormant. » Règle individualiste, s'il en fut.

L'article 681 se passe de commentaire : « Tout propriétaire doit établir des toits de manière que les eaux pluviales s'écoulent sur son terrain ou sur la voie publique; il ne peut les faire verser sur les fonds de son voisin. »

L'article 682 est individualiste, malgré la violation du droit de propriété qu'il prévoit : « Le propriétaire dont les fonds sont enclavés, et qui n'a aucune issue sur la

voie publique, peut réclamer un passage sur les fonds de ses voisins, pour l'exploitation de son héritage, à la charge d'une indemnité proportionnelle au dommage qu'il peut occasionner. »

Enfin, le chapitre III du livre III, vise les « servitudes établies par le fait de l'homme. » Nous n'avons pas à nous en occuper, car c'est matière à conventions.

Il y a encore « d'autres cisaillements » de la propriété : l'hypothèque, qui est unanimement considérée comme un commencement d'aliénation, la location, le prêt : Jaurès verra-t-il, dans le contrat de bail un morcellement à tendances communistes, parce que le champ a un propriétaire et un fermier ? Verra-t-il également un démembrement communiste dans l'hypothèque, effet de la volonté individuelle ?

L'article 553 prévoit des propriétaires différents pour la maison et un souterrain creusé sous cette maison : la dualité de propriétaires est-elle un morcellement de la propriété ? Il y a aussi l'aménagement d'un terrain, tantôt en eau, tantôt en culture, l'un ayant le droit d'évolage, l'autre le droit d'assec. Il y a ici deux propriétés alternantes, mais qui ne se confondent nullement. Est-ce du communisme ?

Enfin, des conditions résolutoires peuvent affecter le « droit plein » de la propriété : ainsi les donations sont révocables pour cause de survenance d'enfant au donateur (art. 953) ; une clause de retrait conventionnel peut être introduite dans un contrat de vente ; il y a l'obligation de rapport, etc., etc., etc. Dans tous ces cas, les droits du propriétaire sont incomplets, parce qu'ils ne sont pas définitifs, irrévocables ; ils ne sont pas absolus. Verra-t-on encore ici un commencement de communisme?

Cherchera-t-on des diminutions des droits du propriétaire — à tendances communistes — dans toutes les

règles subordonnant à une certaine capacité l'exercice du droit d'aliéner? La société intervient, mais dans quel but? Dans le but de protéger la propriété individuelle et cette intervention est renouvelée de Rome et de l'Ancien régime.

Les véritables restrictions sur lesquelles Jaurès n'a pas insisté sont très nombreuses. Un grand nombre d'entre elles ressortissent au droit administratif : les règles relatives à l'alignement et à la hauteur des constructions, à la réparation ou à la démolition des bâtiments menaçant ruine, au desséchement des marais insalubres, à la prohibition d'élever des maisons ou d'établir des puits dans un certain rayon autour des cimetières, etc., etc.

Je ne signale ici que pour mémoire la propriété littéraire et artistique organisée par la Révolution. Propriété temporaire : au bout d'un certain temps, l'artiste est exproprié au profit du domaine social. Jaurès n'en parle pas : elle est cependant la forme qui a toutes les chances d'être la plus rapprochée des modes futurs d'appropriation.

Il y a, enfin, les droits de grapillage, de ratelage, de chômage : droits accordés aux indigents sur les épis ou les grappes abandonnés par les moissonneurs ou vendangeurs, en contradiction avec la souveraineté du propriétaire sur sa chose. Survivances de moins en moins connues en pratique.

La propriété du Code civil est complexe, compliquée, restreinte, mais ces complexités, ces complications, ces restrictions, n'entament pas toutes son caractère strictement individualiste. Jaurès n'a pas fait entre elles le départ nécessaire.

Ce sont certaines lois postérieures à l'Empire, parti-

culièrement à partir de 1848, qui ont apporté les plus décisives restrictions au droit individualiste, mais il ne s'agit plus alors du code bourgeois.

Et ces restrictions augmenteront sans cesse avec la complexité de la vie sociale. Le domaine du droit va s'amplifiant en même temps que la sociabilité se développe. La contrainte juridique va se spécialisant de plus en plus. La réglementation qu'elle apporte aux relations sociales est de plus en plus minutieuse et de plus en plus étroite. Mais toute cette nouvelle législation n'est pas nécessairement communautaire : beaucoup de lois récentes, même interventionistes, sont nettement individualistes.

Des distinctions sont à établir entre les règles de simple sociabilité et les règles à tendances communistes, les unes adaptant le droit individuel aux conditions nouvelles, sans le détruire ; les autres, au contraire, constituent d'effectives et certaines dérogations.

Parmi les premières on pourrait mettre les prescriptions de bon voisinage, parmi les autres le droit à l'eau concédé à une agglomération rurale.

On ne doit pas méconnaître que l'individualisme absolu est absurde en soi : il n'y a jamais eu de liberté absolue des conventions, ni de propriété illimitée. Par le fait même que des libertés vivent près de la nôtre, que des champs limitent notre champ, que des forêts bordent notre prairie, il s'ensuit que notre liberté est nécessairement diminuée comme l'est notre propriété — ne fût-ce que notre part d'air ou de soleil — par l'arbre ou le mur de notre voisin.

Et pour juger si la propriété d'un pays est ou non individualiste, c'est moins les limitations en soi qu'il faut considérer, que le caractère qu'elles affectent, leur mode d'établissement et leur finalité.

Maxime Leroy.

CHRONIQUES

FRANCE

Les Travailleurs Municipaux et la Loi de 1884

Les travailleurs municipaux ont eu il y a quelque temps une entrevue avec M. Waldeck-Rousseau. Ils venaient demander au Président du Conseil d'user de son autorité pour obtenir le retrait d'une décision du Préfet de la Seine qui leur avait refusé le droit de se constituer en syndicat. M. Waldeck-Rousseau, si l'on en croit la note officielle, promit d'en conférer avec le préfet et, sur cette réponse vague, les délégués se retirèrent.

En réalité, c'est l'ancienne question du droit, pour les fonctionnaires, pour les employés de l'État ou des départements de se syndiquer, qui est, par cet incident récent, à nouveau soulevée. Par cela même, la réponse de M. Waldeck-Rousseau n'est point pour nous surprendre. Dès le lendemain du vote de la loi de 1884, en effet, toute une catégorie de salariés s'est vue placée en dehors du droit commun. Les gouvernements ont émis la prétention, vis-à-vis d'eux, de tolérer ou de dissoudre leurs organisations syndicales selon les nécessités de leur politique, selon qu'ils voulussent affecter une allure démocratique ou se séparer de l'étiquette conservatrice. En 1891, ce sont les facteurs des postes qui font l'objet du débat ; en 1894, les employés des chemins de fer ; en 1897, les instituteurs ; hier, c'étaient les employés des manufactures de tabac ; aujourd'hui, ce sont les travailleurs municipaux ; — et les décisions varient avec les ministères. Il serait bon cependant qu'une solution définitive intervînt et que les droits d'un grand nombre de citoyens, cessant de dépendre des fluctuations parlementaires, fussent désormais fixés.

Quels sont donc, d'après la loi de 1884, les droits appartenant aux fonctionnaires, aux employés de l'État ou des départements ? En particulier, à Paris, les ouvriers municipaux peuvent-ils se syndiquer ?

M. le Préfet de la Seine, qui ne veut souffrir aucune atteinte portée à son pouvoir discrétionnaire, a invoqué en faveur de son opinion un arrêt de la Cour de Cassation (1) dont nous tenons à reproduire les termes :

« Attendu, dit la Cour, que la loi sur les syndicats pro-
« fessionnels n'a pas été rendue applicable à toutes les
« professions. Que les travaux préparatoires ont constam-
« ment affirmé la volonté du législateur d'en restreindre
« les effets à ceux qui appartiennent soit comme patrons
« ou ouvriers à l'industrie, au commerce ou à l'agriculture.
« Que les termes de la loi n'en sont pas moins formels, que
« l'article 6 ne réserve les droits qu'elle confère qu'aux
« seuls syndicats de patrons et d'ouvriers ; que l'article 3
« leur assigne pour but la défense des intérêts économi-
« ques, industriels, commerciaux ou agricoles. — Par ces
« motifs, etc. »

Mais la thèse de l'Administration a pour elle d'autres arguments, et c'est surtout par M. Jules Roche qu'ils ont été le plus nettement formulés. Interpellé par M. Dumay pour avoir refusé aux employés des postes la faculté de s'associer pour défendre leurs intérêts, M. Jules Roche répondait (2) :

« Je ne reconnais pas du tout aux agents du gouverne-
« ment le droit de mettre à exécution la loi sur les syndi-
« cats, parce que cette loi ne s'applique pas à eux ; parce
« que s'ils se syndiquent, ce serait contre la représentation
« nationale elle-même qu'ils organiseraient le syndicat.
« La loi sur les syndicats a donné aux ouvriers cette
« liberté, parce que *deux intérêts privés* étaient en présence.
« Elle a voulu attribuer aux intéressés le droit d'user de
« leur liberté naturelle pour faire prévaloir leurs intérêts.
« Les employés de l'Etat et administrations publiques ne
« sont pas, eux, en présence d'un intérêt privé, mais d'un
« intérêt général. Par conséquent, s'ils pouvaient exécuter
« à leur profit la loi sur les syndicats, ce serait contre la

(1) Cassation, 27 juin 1885. *Dalloz*, 1885, I-136.
(2) 17 novembre 1891. Chambre des Députés. *Débats parlementaires.*

« nation elle-même, contre la souveraineté du pays qu'ils « organiseraient la lutte. »

Déjà cette manière de voir avait été celle du ministre de l'Instruction publique, M. Spuller (1). Elle a été exprimée à nouveau par M. Léon Bourgeois et M. Rambaud (2).

« Les fonctionnaires peuvent d'autant moins se syndi- « quer, disait M. Léon Bourgeois, que les intérêts privés « qui seraient en discussion ne sont pas librement débat- « tus, mais fixés par la loi. Les fonctionnaires, en cher- « chant à peser sur le législateur, abuseraient de la par- « celle d'autorité publique dont ils sont dépositaires pour « servir leurs intérêts particuliers. »

Certes, les ministres ont toujours raisonné sur le cas des fonctionnaires de l'État, mais il faut reconnaître que les raisons données par eux s'appliquent également aux employés des départements, des administrations publiques et, à Paris, aux ouvriers municipaux.

« Il est hors de doute que la thèse est générale. La loi « de 1884 a voulu simplement favoriser les négociations « entre patrons et ouvriers. Elle n'est pas applicable aux « *administrations publiques* qui sont dirigées par des ingé- « nieurs ou agents administratifs qui ne recrutent pas « eux-mêmes leur personnel et qui paient les salaires avec « les revenus du budget (3). »

Cette opinion de l'Administration, est-elle fondée juridiquement ? Il nous semble que non.

L'arrêt de la Cour de Cassation a certainement interprété d'une façon trop étroite les textes de la loi de 1884, et, il est évident qu'étant donnée la jurisprudence actuellement constante des cours et des tribunaux en cette matière, elle se prononcerait en un sens différent de celui de 1885, si elle était saisie de la question au cours d'un pro-

(1) Circulaire ministérielle, 1887.

(2) Circulaires ministérielles, 3 août 1892 — 30 janvier 1897.

(3) M. Marcel Barthe. Sénat, 3 février 1895. *Débats parlementaires.*

(4) Voir *Revue des Sociétés*, année 1890, pages 256 et 423 ; — *Dalloz*, 1899, 2e, 24.

cès. Les travaux préparatoires que la Cour invoque sont tout à fait contraires à son opinion. Jamais il n'a été dit dans les discussions parlementaires que la loi était réservée aux seules entreprises privées et jamais il n'a été déclaré que les administrations publiques en étaient exceptées.

« La Commission, disait le rapporteur (1), n'a entendu « introduire ni qualification ni détermination de l'ordre « des métiers auxquels s'applique la loi. Il y a plusieurs « catégories de salariés qui pourront se constituer en « syndicats. On pourrait les énumérer, mais on risquerait « de faire des lacunes. C'est pourquoi nous n'avons voulu « en nommer aucun, donnant ainsi satisfaction et à ceux « qui emploient et à ceux qui sont salariés. » La veille même du vote définitif de la loi, M. Tolain, au nom de la Commission sénatoriale, tenait encore à préciser ces déclarations : « La loi est très large, dit-il, toute per- « sonne qui exerce une profession, a le droit de se servir « de la nouvelle législation ».

L'argumentation de texte n'est pas plus solide. L'article 6 ne touche pas aux conditions d'existence des syndicats ; il ne parle que de leur personnalité. S'il prononce les mots de *syndicats de patrons et d'ouvriers,* c'est que le législateur a pensé aux hypothèses les plus ordinaires, ayant devant les yeux le développement des syndicats auxquels il accorde la personnalité civile, que par l'article 5 il refuse aux *Unions de syndicats.*

L'article 3 assigne comme but aux organisations syndicales, la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux ou agricoles. La Cour de cassation a supprimé la virgule et il suffit de la rétablir pour voir que les fonctionnaires de l'État, les employés des départements ont des intérêts économiques à défendre et, par suite, qu'ils peuvent user de la faculté donnée par la loi.

Quant à la conception générale de l'administration, elle

(1) 18 juillet 1883. Chambre des Députés. Débats parlementaires.

repose sur une confusion. Les divers ministres ou préfets n'ont pu professer si doctement et si longuement leur théorie que par une méconnaissance complète de ce qui caractérise la fonction publique, une ignorance absolue du droit administratif, des différents rôles qu'ont à jouer, dans la civilisation moderne, l'État et les administrations publiques. M. de Ramel, en 1891, faisait déjà remarquer, en tout cas, que les employés de l'État, pouvaient librement se syndiquer. Il les distinguait des fonctionnaires en démontrant à M. Jonnart, ministre des travaux publics, que ni les facteurs des chemins de fer, ni les cantonniers ne détenaient une parcelle d'autorité publique, et cela pour la raison qu'aucun d'eux n'est nommé en vertu d'une délégation du principe de souveraineté.

Mais il y a plus. Ainsi que le prouve nettement, dans une étude récente (1), M. Nézard, « il faut distinguer entre les fonctionnaires de gestion et les fonctionnaires d'autorité, il faut distinguer l'action de l'État comme puissance publique et l'action de l'État comme personne morale ». Le fonctionnaire d'autorité participe à la puissance publique. L'unité de la volonté générale l'oblige à se conformer aux vues du gouvernement, il doit être soumis au pouvoir incontrôlé (sauf par le Parlement) du ministre.

Le fonctionnaire de gestion, au contraire, gère les intérêts collectifs de la communauté ; il est en rapports avec l'État personne morale et le lien qui les unit est un contrat. Les intérêts généraux que l'État régit et pour lesquels il fait appel à leurs services, ne sont pas d'ordre public mais d'ordre privé. Où y a-t-il manifestation de la puissance publique dans le fait par un département ou une commune d'assurer le service de voirie, l'éclairage des rues, l'hospitalisation des malades et des indigents ? Où y a-t-il exercice de la souveraineté dans le fait par l'État de fabriquer des allumettes, de raffiner le pétrole ou le sucre, d'assurer

(1) Nézard. *De la fonction publique.* 1901.

dans ses écoles l'éducation de tous? L'État, le département se conduisent-ils autrement dans ces diverses manifestations qu'un patron ou un industriel?

Et qu'importe que ce soit la loi qui détermine le régime auquel seront soumis les agents de ces différents services! Le régime devient un régime légalement contractuel, mais il reste contractuel. L'État ou les départements sont des patrons. « Les fonctionnaires de gestion sont des locateurs de service. » Ils doivent avoir les mêmes garanties que tout mandataire salarié et rester soumis par suite au droit commun des ouvriers et des employés des particuliers. « Ils peuvent s'associer et se coaliser pour faire grève ».

Cette doctrine est la seule juridique ; des jurisconsultes comme MM. Berthelemy, Jay et Larnaude, viennent lui donner l'appui de leur autorité.

Nos camarades ouvriers municipaux ont l'occasion de la faire triompher. Au lieu d'implorer les faveurs et les *concessions* d'en haut, qu'ils saisissent les tribunaux pour faire *consacrer* la légitimité de leurs revendications. Que les députés socialistes, au lieu de s'épuiser en démarches, s'efforcent de la transformer en loi. Il serait très souhaitable, ainsi que l'écrit judicieusement M. Larnaude (1) que, de plus en plus, pénètrent, dans les matières constitutionnelles et administratives, l'idée, la forme et les procédés du Droit.

Jules Unry,
Avocat à la Cour d'appel.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

La Situation économique

La Crise et le Chômage. — Le nouveau projet de Tarifs douaniers. — L'Allemagne est, en ce moment, dans une sorte de branle-bas de combat, et tous les partis sont prêts

(1) Larnaude. *Revue de droit public et de la science politique.* 1894-I.

à se jeter dans la mêlée. Les premières hostilités ont déjà eu lieu, rendant inévitable une guerre sans merci.

En 1900, à l'Exposition Universelle, l'Allemagne attirait la curiosité du monde entier : rue des Nations, aux Armées de terre et de mer, à la Galerie des Machines, à Vincennes; au Palais d'Économie sociale, partout elle excitait l'intérêt et l'admiration : elle était arrivée au sommet de son immense essor économique. Hardiment, l'industrie allemande avait pu, ses produits inondant le marché, atteindre une place qui faisait d'elle la rivale dangereuse de l'Angleterre. Et, à la fin de 1900, les forces britanniques déjà fortement engagées, vers l'Afrique australe, le règne incontesté de l'Allemagne sur les autres nations pouvait être prédit.

Mais à ces apparences, aucun socialiste ne s'était laissé prendre. Déjà, au Congrès de Hanovre, en 1899, Bebel prédisait une crise prochaine, tout en lui donnant d'ailleurs un caractère un peu trop général (1). Mais le fait est que seule la durée de la prospérité économique était de nature à nous frapper.

Et fatalement, la surproduction amena la crise, le *krach*, et le chômage et la misère pour des milliers d'ouvriers. Il y a quelques mois déjà, nous mettions nos lecteurs au courant des événements qui étaient en train de se préparer (2). Depuis ce temps, la situation n'a fait qu'empirer et aux banqueroutes frauduleuses, aux suicides et aux fuites de nombreux directeurs de banques sont venues s'ajouter les liquidations « honorables », la fermeture d'ateliers et de fabriques, les baisses constantes et rapides que constatent, à peu d'exceptions près, tous les rapports financiers des grandes sociétés par actions. Et les statistiques officielles sur le commerce allemand ne sont pas moins éloquentes. Voici les chiffres officiels sur l'importation et l'exportation, pour les trois premiers trimestres de l'année

(1) *Protokoll* (page 229).

(2) *Le Mouvement Socialiste*, nº 65 (page 308).

(nous ajoutons les chiffres correspondants des deux années précédentes) :

Années	Importation	Exportation
1899	331.120.772 doubles quintaux	225.591.825 doubles quintaux
1900	335.453.994 — —	241.004.855 — —
1901	333.084.181 — —	235.710.717 — —

L'importation a donc diminué de 2.369.813 doubles quintaux depuis 1900, tout en dépassant encore celle de 1899 de 1.963.409 doubles quintaux.

L'exportation qui dépasse encore celle de 1899 de 10.118.892 doubles quintaux a diminué depuis 1900 de 5.294.138 doubles quintaux. Voici les chiffres correspondants en 1.000 marks :

Années	Importation	Exportation
1899	4.233.130	3.217.960
1900	4.476.219	3.510.829
1901	4.395.273	3.466.200

Bien que cette statistique indique une différence en moins de 81 millions pour l'importation et de 45 millions pour l'exportation, il ne faut pas oublier que les prix sont évalués sur la base de 1900, sans tenir compte des nombreuses baisses. La différence est donc, certes, encore bien plus considérable.

Il n'y a pas lieu d'espérer un progrès pour l'année prochaine. Tout fait prévoir, au contraire, l'accentuation de la crise.

La situation alarmante du commerce et de l'industrie allemands a des suites très graves, des « apparitions secondaires » selon l'expression nonchalante et dédaigneuse

en usage ici, dont le caractère sérieux ne fait de doute pour personne. Il y a surtout le chômage forcé d'innombrables travailleurs jetés sur le pavé et privés de pain et de bois en plein hiver. Bornons-nous encore à quelques chiffres très significatifs.

Les quotidiens français ont relaté l'étude du *Vorwaerts* qui a essayé de dénombrer les *sans-travail* berlinois : il est évident qu'un chiffre exact est impossible à établir, mais la méthode employée par notre confrère le met à l'abri de tout reproche d'exagération. Rappelons simplement qu'il a estimé le nombre des ouvriers sans travail de 50 à 60.000. M. le Dr. Freund, directeur du *Centralverein fuer Arbeitsnachweis* a compté 35.000 ouvriers obligés de chômer. Enfin plusieurs réunions publiques ont eu lieu à Berlin avec 12 à 15.000 travailleurs. Dans les autres parties de l'Empire, la situation n'est pas plus encourageante : la revue *Der Arbeitsmarkt*, l'organe d'un très grand nombre de bureaux de placement allemands constate dans un de ses derniers numéros qu'à 100 demandes correspondent 198 offres de service pour le mois d'octobre (100 demandes et 135,3 offres en octobre 1900) ; elle constate aussi que le nombre des ouvriers assurés dans les caisses de maladie a diminué durant le mois d'octobre de 1,6 pour cent, tandis qu'il y a un an il avait encore augmenté de 1,2 pour cent. Nous pourrions encore citer la Bavière septentrionale, le Wurtemberg (surtout Stuttgart), Chemnitz, Brunswick, Dessau, Hanau, Francfort, Strasbourg, Mulhouse et surtout toute la Westphalie, etc. Partout, il y a un chômage considérable à signaler.

Les mesures prises pour amoindrir les effets de la crise consistent en premier lieu en travaux dits *de nécessité*. C'est ainsi que plusieurs villes ont décidé de mettre des sommes souvent considérables à la disposition de nouveaux travaux à entreprendre. Malheureusement, on constate trop fréquemment les abus de la police. Le meilleur moyen de combattre le chômage serait la limitation de la journée de travail, mais en régime capitaliste et

surtout en période de crise, nous savons bien que cette mesure ne risque pas d'être employée. Pour la société capitaliste, la lutte contre le chômage, si elle doit être un peu efficace, constitue un problème des plus graves, un de ces problèmes dont la solution impliquerait, pour la classe dominante, presque l'abdication du pouvoir.

La fraction socialiste du Reichstag a déposé une interpellation sur les mesures que compte prendre le chancelier de l'empire. L'interpellation sera discutée dans le courant du mois de janvier.

Il n'est pas étonnant de voir actuellement le gouvernement de l'Empire essayer de s'appuyer sur l'agriculture seulement, en tournant le dos à l'industrie en pleine crise. C'est ainsi que nous nous expliquons surtout l'origine du nouveau *projet de loi de tarifs douaniers*. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler ici, mais depuis, le gouvernement a publié, deux jours avant la rentrée du Reichstag, l'exposé des motifs, et depuis, la première lecture du projet a eu lieu, faisant prévoir une lutte énergique de part et d'autre.

De l'exposé des motifs et des discours prononcés à la tribune du Reichstag par les ministres et le chancelier de l'Empire il ressort que le gouvernement se place à un point de vue qui semble justifier nos soupçons. Le projet est un produit de l'influence agrarienne qui est plus considérable encore actuellement que jamais, grâce à la crise industrielle. Et les droits d'entrée sur les produits de l'industrie qu'on nous propose également, ne sont que des compensations pour ne pas trop s'aliéner les partis de la grande bourgeoisie : — donnant, donnant ! Mais qui trop embrasse, mal étreint, et le gouvernement impérial, voulant concilier encore et malgré tout des intérêts économiques absolument contradictoires, s'est par cela mis dans de mauvais draps. C'est ainsi que la gauche se refuse énergiquement à voter la moindre disposition du projet et que l'extrême-droite — le parti des hoberaux —, l'*Union des Agriculteurs*, n'est pas satisfaite et exige une élévation « suffisante » — un charmant euphémisme pour ce que

l'empereur allemand et les socialistes appellent énergiquement et justement « l'usure sur le pain ». Voici comment le *Bund der Landwirthe* a pu soumettre au Reichstag des amendements exorbitants que son organe, la *Deutsche Tageszeitung* publie de l'air le plus sérieux du monde. Toutefois, il faut bien se rendre compte que l'intransigeance de ces soi-disant « agriculteurs » — qui serait ridicule si elle était sincère — n'est que fictive : elle a pour but d'empêcher le chancelier de l'Empire de faire des concessions à la gauche. Faut-il ajouter que malgré cela ces messieurs feront leur possible pour pousser à leur comble les tarifs et que le projet gouvernemental, si insolent soit-il, n'est pour eux que leur dernier refuge ?

La première lecture du projet a occupé le Reichstag pendant neuf séances, fait unique dans l'histoire du parlement allemand. Les délibérations ont abouti à la nomination d'une Commission de vingt-huit membres dont les travaux seront longs à se terminer,— et ce n'est certes pas le parti socialiste qui essaiera de les abréger, mais il tentera de retarder le vote final jusqu'aux élections législatives de 1903. Car il n'est pas douteux que toute la population de l'Empire combatte le projet de loi : la pétition socialiste contre l'élévation des droits d'entrée sur les céréales a recueilli à elle seule *trois millions et demi* de signatures individuelles. Ce chiffre est plus éloquent que n'importe quel commentaire. Mais, phénomène très peu curieux d'ailleurs, il n'y a parmi les 197 députés au Reichstag que 117 adversaires résolus et certains du projet. La plupart des représentants du peuple sont donc en opposition indubitable avec leurs électeurs. Les débats l'ont prouvé : dix orateurs de la droite, cinq nationaux-libéraux, six orateurs du centre, un Polonais, un Alsacien et un antisémite se sont prononcés en faveur du projet, tandis que seuls les quatre socialistes (nos amis Molkenbuhr, Bebel, Singer et Stolle) et huit libéraux ont combattu le projet, le plus souvent très habilement. Nous mentionnerons surtout les discours décisifs de Bebel et de Singer et le pamphlet énergique et spirituel de M. Richter.

Mais il ne faudrait pas craindre que la réaction parvienne à réaliser ses souhaits si facilement. Les travaux de la Commission dureront plusieurs mois, le Reichstag qui ne se réunira pas avant le 8 janvier, aura d'abord à voter le budget, et il y a lieu de croire à de longues discussions. Enfin, à la deuxième lecture, qui pourra être commencée au plus tôt en été 1902 seulement, les questions innombrables donneront lieu à des débats interminables et à des votes nombreux que notre fraction ne voudra pas abréger: et les élections auront lieu au printemps 1903 ! Sans faire une obstruction systématique, la gauche pourra retarder le vote définitif après l'appel au peuple qui pourra souverainement décider, — et son verdict n'est pas douteux. Une fois de plus, les pires adversaires du socialisme auront contribué à augmenter sa force et sa puissance.

Il n'y a qu'une condition néanmoins : il faut que nos camarades travaillent et soient infatigables dans la propagande. Mais sous ce rapport, le passé nous répond de l'avenir.

Georges Weill.

5 janvier 1902.

BIBLIOGRAPHIE

Les Revues socialistes

La Revue Socialiste. — (Décembre 1901.) — Eugène Fournière traite le sujet très actuel de la « crise vinicole ». Cette crise est une illustration éclatante de l'anarchie économique et montre la nécessité de la coopération agricole réglant de façon rationnelle, et d'accord avec la coopération de consommation, la culture de la vigne d'après les besoins du marché. — Edgard Milhaud apporte une contribution documentée aux rapports du parti socialiste allemand et des coopératives. Le mouvement coopératif, né vers 1850, et auquel se rattache le nom de Schulze Delitzsch, a soulevé les attaques de Lassalle, qui reprochait aux sociétés de production leur caractère petit-bourgeois et aux sociétés de consommation leur inefficacité (en vertu de la loi d'airain des salaires). Ce que proposait Lassalle,

c'étaient des coopératives de production, ouvrières et subventionnées par l'Etat. Dans la pensée de Lassalle, cette réforme était subordonnée à la conquête du suffrage universel et à la transformation de l'Etat policier en Etat démocratique. Mais ses disciples, trop enclins à l'étatisme bismarckien, oublièrent souvent cette condition. Aussi voyons-nous les socialistes « eisenachiens », qui eux aussi réclamaient des coopératives de production subventionnées par l'Etat, mais sous des « garanties démocratiques », abandonner peu à peu cette idée. Si la proposition de Lassalle fut insérée dans le programme de Gotha, ce fut malgré la vive opposition de Karl Marx et pour réaliser l'union si désirée de toutes les forces socialistes. On n'aurait certainement pas attendu jusqu'à 1891 pour la rayer du programme, si la loi sur les socialistes n'avait pas arrêté dans l'intervalle la vie extérieure du parti socialiste. Bien que Karl Marx combattît seulement l'ingérence du gouvernement dans le mouvement ouvrier et qu'il reconnût à la coopérative de production une valeur très grande comme institution de transition, le parti socialiste allemand, en présence de l'insuccès des coopératives de production, condamna au Congrès de Berlin (1892) la coopération, d'une façon générale. Par une ironie des choses, c'est à cette date que la coopération de consommation devait commencer à pénétrer dans le parti socialiste. Les progrès énormes des coopératives saxonnes, la condamnation de la « loi d'airain des salaires » les exemples des coopératives belges et anglaises, modifièrent l'opinion primitive du socialisme allemand vis-à-vis de la coopération. — G. Rouanet, à propos des ouvrages récents de MM. Levasseur, Martin Saint-Léon et Germain Martin, montre la supériorité du syndicalisme sur le compagnonnage. — *P.-G. la Chesnais* a traduit la conférence, si pleine d'imagination de W. Morris : « Comment nous vivons et comment nous pourrions vivre. » — Il y a des remarques fines dans la critique du nouveau programme socialiste autrichien, par Rappoport, notamment le portrait humoristique qu'il trace d'Adler et de Kautsky. — G. Rouanet analyse et critique le récent ouvrage de M. des Rousiers sur les Syndicats des producteurs en France et à l'étranger.

R. B.

L'Art, la Littérature

RÉFLEXIONS

Des Juges

On use de locutions courantes qui sont d'une sinistre ironie, et parmi toutes, je ne peux jamais lire celle-ci : « Les juges ont rendu la Justice », sans un léger frisson.

Les juges !... Là-bas, quelque part, dans une préfecture somnolente, un magistrat s'ennuie... Il est las des soirées du général, des bals du préfet et des histoires d'adultère qui égayent la société... Depuis des années, anxieusement, il attend la cause, la cause célèbre qui illustrera son tribunal et son nom !... Et il est si triste, parce qu'elle n'est pas venue, comme un commerçant dans sa boutique vide d'acheteurs, comme un acteur croyant en son génie, confiné dans les rôles dérisoires. Sa sensibilité s'endurcit, son jugement se voile : les honnêtes gens sont ses pires ennemis.

Et puis, ce magistrat a honte devant sa ville... Un beau spectacle d'assises rompt la monotonie de l'existence provinciale, amuse les dames du monde et facilite les affaires. Et le magistrat passe dans les rues le front baissé, car il est consciencieux, il sent qu'il n'a pas rempli son devoir envers ses concitoyens, il souffre des reproches muets de leurs regards : on le méprise.

Un crime... Enfin, un crime a été commis dans son ressort..... Et un crime exceptionnel, cinq enfants égorgés... son être se dilate de joie... Ah ! comme il commençait à désespérer, mais sa patience est bien récompensée. On le félicite, on l'encourage, on lui sourit... Les âmes sensibles auront des émotions, et les hôteliers feront du commerce.

Le juge se prépare à jouer son rôle, son grand premier rôle... Il s'estime davantage depuis ce crime... Du

reste, il était bien dû à ses qualités professionnelles... Personne ne les avait encore appréciées : on verra ce qu'il sait faire... Il ne dort plus, il fortifie ses arguments contre son adversaire, contre le brave homme qui l'a sauvé par son attentat.

Les cartes qui donnent le droit d'assister au duel passionnant sont distribuées avec habileté et coquetterie : le juge se forme un auditoire sympathique. Et dans la ville frémissante, impatiente, le jour du spectacle est arrivé... Celui que l'on va juger n'est qu'un paysan, mais c'est le père des victimes..... Nouvel attrait ! La police n'a pas trouvé les assassins, et on l'a pris, lui, parce qu'il ne fallait pas manquer l'occasion d'un aussi beau jugement, sur de simples présomptions... A l'instruction, le rustre a tout nié : le juge le fera-t-il avouer, voilà son point d'honneur.

Il est devant sa table de justice, l'esprit dispos, la chair satisfaite, entouré de gendarmes et d'amis, il regarde l'accusé, sa chose, la matière lamentable dans laquelle il va sculpter son chef-d'œuvre. Il ne risque rien, et violemment, il accable le pauvre être qui a subi de longs mois de détention, qui est anémié, troublé, torturé, qui dans les yeux impassibles des jurés, croit voir parfois passer la mort... Et le paysan résiste... il proteste de son innocence... Le juge s'emporte contre lui, comme un ouvrier contre une matière trop dure. Sa résistance l'offense, ses dénégations sont des injures personnelles...

— Vous vous taisez, donc vous êtes coupable.

— Vous vous défendez, donc vous êtes coupable.

Et malgré les pièges, l'immense fatigue, l'effroi de risquer à chaque minute la guillotine, malgré les cris de la foule, le paysan n'a pas avoué.

— Je suis innocent !...

Et le juge le punit d'avoir compromis son succès, d'avoir trompé son désir de gloire, d'avoir échappé aux détours de sa logique, en le faisant condamner à mort.

C'est ainsi qu'un juge rend la justice.

Louis Lumet.

Gerhart Hauptmann

Gerhart Hauptmann naquit, en novembre 1862, à Salzbrunn, petite ville forestière de la Silésie.

C'est au début de 1889 qu'a été jouée, au Théâtre libre de Berlin, la première pièce de Hauptmann, *Avant le lever du soleil*. Elle eut la gloire et le scandale d'un beau début et d'un manifeste. C'est un puissant tableau de mœurs. Il nous montre des paysans enrichis par une exploitation minière, en proie aux basses passions d'argent, dégradés par un vice terrible, l'empoisonnement alcoolique, qui ronge les hommes et tue les femmes. En ce milieu d'enfer dantesque passe une figure d'idéologue épris de justice et de revanches futures; une idylle naît entre lui et une jeune fille de l'endroit, atteinte de l'affreux mal qu'il ignore. Il découvre le secret, s'enfuit, et la jeune fille se tue. L'histoire pourrait être hideuse; elle est étrangement attachante. C'est que le don mystérieux de la vie anime ces silhouettes brutales; nous les connaissons tout de suite, elles nous parlent, nous les aimons. Une angoisse, une fatalité les dominent. Il n'y a là aucun parti-pris, aucune forfanterie de laideur, comme dans nos comédies rosses, mais une satire vigoureuse et franche. Et une scène d'amour admirable éclate et chante comme un hymne au-dessus des vilenies ambiantes. Ce drame faisait beaucoup plus que prouver la justesse d'une thèse. Il annonçait un tempérament.

Même effort, même tenue esthétique se retrouvent dans *la Fête de la Paix* et dans *Ames solitaires*. *La Fête de la Paix* nous offre une collection de névroses. Une famille déchirée de scènes atroces veut se réunir de nouveau, sous l'influence de deux femmes aimantes, autour de l'arbre de Noël d'antan, oublier les mauvais souvenirs, inaugurer une ère nouvelle. Le génie de la discorde l'emporte, et le rideau se baisse sur des ruines, des plaintes de folie, un mort... Tableau fatigant et sinistre, vision d'humanité malade, convulsée par des affres nerveuses et sans espoir de guérison, que l'auteur nous impose de force, par la superbe et la furie du seul mouvement dramatique. Manque de goût, excès de tragique, mais Hauptmann essaie là sa verve. Les *Ames solitaires*, grisaille plus discrète, de gestes rares et d'attitudes lentes, disent l'agonie d'un ménage troublé par l'*Étrangère* qui passe. Le mari la renvoie et se tue. C'est une variante de *Rosmersholm*. Ces trois poèmes se ressentent, d'ailleurs, des conceptions ibséniennes, mais Hauptmann ne va pas tarder à s'affranchir. Le voici, en

effet, passé maître. *Les Tisserands*, drame social, datent de 1892. Les premiers, ils nous ont apporté le nom de l'écrivain allemand, et, grâce à la troupe d'Antoine, ont retrouvé à Paris l'écho des acclamations et des colères qui les saluèrent à Berlin.

Une représentation de l'*Avare* (Molière! qui s'en fût douté?) lance Hauptmann sur une piste neuve. Il disparaît quelques semaines et rapporte une comédie de mœurs faite d'un portrait humoristique sous le titre: *Collègue Crampton*. Un an après suit *la Peau de Loutre*, autre comédie romanesque. Ces vives pochades, bien accueillies, ont surtout pour nous, il faut l'avouer, l'intérêt de la surprise. L'humour latent qui les anime ne nous est pas très accessible.

Plus heureuse est la fantaisie d'où naquit *Hannele Mattern*. Je trouve ces deux actes exquis. O l'agonie de la petite fille dans la froide salle des pauvres, son rêve où naissent et s'effacent des figures mystérieuses, anges d'un lointain Paradis, ceux dont elle souffrit sur la terre, ceux qui la coucheront dans la tombe, ceux qui l'accueilleront là-haut! Ne dirait-on pas une frêle Princesse de la légende germanique, perdue, froissée et mutilée dans notre humanité brutale, qui expire en un cri d'extase en retournant à sa vraie patrie? Petite sœur de la grande Brunnhild endormie aux rochers déserts, elle veut échapper aussi au sordide cachot des hommes, et c'est un dieu, cet étranger blanc, le mystique sauveur des vieilles Bibles, qui vient lui entr'ouvrir les portes, achevant ce poème enfantin sur des paroles triomphales... Ces choses ne se traduisent guère, on ne peut qu'y faire allusion. Par delà le hardi réaliste, qui sait voir et noter l'apparence, elles nous montrent le fond candide de l'âme véritable de Hauptmann, quand il ose laisser bégayer ses tendresses les plus secrètes. J'admire ceux qui trouvent là l'occasion d'opposer formule à formule. Pauvres gens qui ne savent pas que le poète se rit des formules et veut avoir le droit d'être homme sans cesser de rester enfant ..

Un long silence de deux années. Hauptmann travaillait à *Florian Geyer*, œuvre historique sur les guerres de paysans qui jadis désolèrent l'Allemagne. Il en était si féru qu'il voulait créer un théâtre pour monter la pièce à son gré. Il dut se contenter à moins, accepter de nombreuses coupures, risquer une partie incomplète, subir un échec retentissant. Ces cinq actes touffus et confus causèrent une fatigue respectueuse, puis une stupeur mêlée d'ennui; l'impression de lecture est semblable. Malgré le souffle

épique de l'ensemble, la beauté de quelques épisodes, l'art de faire vivre et grouiller des foules toujours renouvelées, on s'égare dans ce chaos.

Hauptmann subit, le lendemain, une des agonies terribles qu'ignorent les ouvriers médiocres et d'où l'artiste sort plus grand, ou sort brisé. Sans le « four » de *Florian Geyer,* nous n'aurions pas *la Cloche engloutie.* Il n'est pas malaisé de reconnaître, dans cette fable symbolique, la crise d'âme douloureuse et noble d'où elle est issue. Une représentation de l'Œuvre nous l'a révélée, imparfaitement. Il n'a pas, chez nous, été fait justice à ce rare « drame de rêve » où la légende est rajeunie par une fantaisie shakespearienne, où la flûte d'Ariel s'allie à la plainte d'un cœur blessé, où la fierté d'un pur artiste, la tristesse de l'effort vaincu s'exhalent en notes pénétrantes par la bouche d'Henri, le fondeur de cloches. Toute confession mise à part, le conte est suave et surprenant. Ces vieux personnages de songe : la sorcière, le faune, la fée, vivent là d'une vie aérienne et fraîche, toute embaumée du parfum des bois. La figure déchue de l'Ondin, roi des sources, au coassement triste, épris de la sylphe des bruyères, est d'une indicible poésie. J'y vois un frère de Caliban. Nous réentendrons quelque jour cette mélodie frémissante, et l'âme des chansons d'aïeules se réveillera peut-être en nous...

Le dernier ouvrage de Hauptmann, *le Voiturier Henschel,* lui a valu un triomphe au Théâtre-Antoine. Nous retrouvons ici les paysans de Silésie. C'est un poème de vie humble et intime, d'une simplicité poignante. Le réaliste d'autrefois, sans rien perdre de sa vigueur, a maintenant une grâce infinie Il atteint l'émotion sans élever la voix. Désormais, qu'il peigne le monde ou qu'il s'échappe dans le rêve, il crée sans effort des chefs-d'œuvre.

Gabriel Trarieux.

LES TISSERANDS [1]

Drame en cinq actes, par GERHART HAUPTMANN

Traduit par Jean THOREL

DEUXIEME ACTE

PERSONNAGES

LE VIEUX BAUMERT.
LA MÈRE BAUMERT, sa femme.
AUGUSTE, leur fils.
EMMA, BERTHA } leurs filles.
FRITZ, enfant naturel d'Emma.
LE VIEUX ANSORGE, tisserand logeur.
LA FEMME HEINRICH, femme de tisserand.
MAURICE JÆGER, soldat libéré, ancien compagnon tisserand.

La petite chambre du logeur Guillaume Ansorge, à Kaschbach, dans l'Eulengebirge.

C'est une pièce étroite et qui n'a pas six pieds de haut. Le plancher est à moitié pourri. Les poutres sont tout enfumées. Deux jeunes filles, Emma et Bertha Baumert, sont assises à des métiers de tisserand. La mère Baumert, une vieille, ratatinée, est assise sur un tabouret, près du lit, avec un rouet devant elle. Son fils Auguste, vingt ans, à tête toute petite, à l'air idiot, au torse étroit, les mains en pattes d'araignée, est assis sur un escabeau, occupé à dévider des écheveaux. Au mur de gauche, il y a deux petites fenêtres étroites, dont les carreaux cassés sont assujettis par des bandes de papier, et dont les trous sont bouchés avec de la paille. C'est l'heure du crépuscule. Une faible lueur rose pénètre dans la pièce, éclairant un peu la chevelure d'un blond pâle des jeunes filles, libre sur leurs nuques frêles, aux couleurs de cire, et sur leurs épaules maigres et nues. Elles portent une chemise de toile écrue, et un jupon court de laine grossière. C'est là tout leur habillement. Le visage et le cou

(1) Voir notre dernier numéro.

de la vieille ont un ton graisseux, la figure est tout émaciée, la peau exsangue est toute creusée de rides; les yeux sont abattus, rouges, aqueux, par suite du travail à la lumière et de la vie continuelle au milieu de la poussière de laine et de la fumée. Un cou goitreux, sillonné de plis. La poitrine affalée est recouverte de linges et de loques en désordre. Une partie de la muraille est cachée par le poêle et le lit. Au mur, il y a quelques images pieuses, aux couleurs crues, que les derniers rayons du soleil éclairent encore. Sur une barre, près du poêle, sèchent quelques guenilles. Derrière le poêle, un amas de vieux ustensiles misérables. Sur le banc qui est tout près du poêle, quelques pots et assiettes ébréchées. Des pelures de pommes de terre ont été mises à sécher sur un papier. Aux poutres du plafond sont suspendus des paquets de fils et des dévidoirs. A côté des métiers, il y a de petites corbeilles avec des bobines. Au mur du fond, une porte basse, sans serrure. Non loin de là, un faisceau de verges d'osier, posé verticalement le long du mur, et, tout près, plusieurs corbeilles à demi-démolies. On entend le bruit fait par les métiers, la marche des navettes, le claquement des bois, faisant trembler les parois de la pièce, en même temps que le bourdonnement continu et profond des rouets.

LA MÈRE BAUMERT, *d'une voix plaintive, épuisée, au moment où elle s'aperçoit que ses filles cessent de tisser et se penchent sur le métier.* — Encore des fils de cassés ! Et vous allez encore faire des nœuds.

EMMA *(l'aînée des filles, 22 ans) en renouant les fils cassés.* — Avec du fil comme celui-là, y a pas moyen de faire autrement.

BERTHA *(15 ans).* — Tu faisais pt'être aller la chaîne trop fort.

EMMA. — Où donc le père peut-y être ? Il est parti depuis neuf heures.

LA MÈRE BAUMERT. — J'sais pas... où qu'c'est qui peut bien être !

BERTHA. — Faut pas s'faire des misères pour ça... *(Emma recommence à tisser).* Écoute, Emma.

EMMA. — Qu'est qu'y a ?

BERTHA. — Y m'semblait qu'y venait que'qu'un,

EMMA. — Ça doit être Ansorge qui rentre. Non, c'est Fritz.

FRITZ *(un petit de quatre ans, pieds nus, en haillons, entre en pleurant)*. — Mère, j'ai faim.

EMMA. — Attends un peu, mon petit Fritz, grand-père va rentrer, y aura du pain et du café.

FRITZ. — J'ai tant faim, petite mère.

EMMA. — Fais pas le sot, puisque je te dis que grand-père va rentrer. Et y aura un beau petit pain pour toi, et du café, entends-tu, tant qu'on voudra ! On va s'amuser. Et puis maman prendra les pelures de pommes de terre, et ira les porter chez l'fermier, pour payer une belle mesure de lait battu, et ça sera pour le petit Fritz.

FRITZ. — Où qu'il est parti, grand-père ?

EMMA. — Chez le fabricant, mon petit Fritz, pour livrer une chaîne.

FRITZ. — Chez le fabricant ?

EMMA. — Oui, chez le fabricant, chez Dreissiger, à Peterschwalde.

FRITZ. — Y donnera-t-y du pain, le fabricant ?

EMMA. — Oui, et puis de l'argent pour en acheter d'autre.

FRITZ. — En aura-t-y beaucoup d'argent, grand-père ?

EMMA. — Ah ! tu m'embêtes, avec tes questions *(Elle recommence à lisser, ainsi que Bertha, mais presque aussitôt elles s'arrêtent toutes les deux)*.

BERTHA. — Auguste, va donc voir si Ansorge va pas bientôt allumer *(Auguste s'éloigne. Fritz le suit)*.

LA MÈRE BAUMERT, *avec une angoisse croissante, presque enfantine, et les larmes aux yeux*. — Où qu'y peut bien être allé, vot' père ?

BERTHA. — Y sera entré chez Hauffen.

LA MÈRE BAUMERT, *pleurant*. — Pourvu qu'y soit pas allé au cabaret !

EMMA. — Pleure donc pas, mère ; le père est pas un homme à ça.

LA MÈRE BAUMERT *laissant éclater les craintes terribles qui l'assaillent*. — Quoi qu'on deviendrait, nous autres, s'y

fallait... s'y fallait qu'y s'soit laissé entraîner... s'il a tout bu, et qu'y rapporte plus un pfennig!,.. Y a même pas une pincée de sel à la maison, pas un croûton de pain, pas un morceau de charbon!...

BERTHA. — Pleure pas pour ça, mère, l'charbon on le remplacera. Y fait clair de lune, ce soir, nous irons avec Auguste ramasser du bois mort dans la forêt.

LA MÈRE BAUMERT. — Oui, pour que le garde vous fasse un procès!

ANSORGE, *un vieux tisserand, qui est obligé de se courber profondément pour entrer dans la chambre; il passe la tête et le buste par la porte. Cheveux et barbe en désordre.* — Quoi qu'vous vous vouliez?

BERTHA. — Que vous allumiez la lampe.

ANSORGE, *la voix assourdie, comme s'il y avait un malade.* — Mais y fait encore clair.

LA MÈRE BAUMERT. — Mais non, tu nous laisses toujours à voir goutte.

ANSORGE. — Faut aussi que j'voie à m'tirer d'affaire. *(Il se retire).*

BERTHA. — Est-il assez rat, encore!

EMMA. — Faut attendre qu'y veuille bien.

LA FEMME HEINRICH, *entre.* (*Trente ans. Elle est enceinte. Sa figure tirée témoigne de nombreux soucis et d'angoisse*). — Bonsoir, tout le monde.

LA MÈRE BAUMERT. — Eh bien, Heinrich, quoi qu'y a d'nouveau?

LA FEMME HEINRICH, *boitant.*— Je m'ai enfoncé un tesson dans l'pied.

BERTHA. — Viens t'asseoir ici. J'vas tâcher d'l'ôter (*La femme Heinrich s'assied. Bertha s'agenouille devant elle, et s'occupe à retirer le tesson*).

LA MÈRE BAUMERT. — Et chez toi, Heinrichen, comment qu'ça va?

LA FEMME HEINRICH, *désespérément.* — Ah! ça n'ira pus longtemps. (*Elle éclate en sanglots*).

LA MÈRE BAUMERT. — C'qui y aurait d'mieux pour des

gens comme nous, ça serait que l' bon Dieu nous fasse la grâce ed' mourir.

LA FEMME HEINRICH, *tout en continuant à pleurer convulsivement.* — Mes pauv' petits crèvent de faim (*Elle pousse de petits cris plaintifs*). J' sais pus à quel saint me vouer. On a beau faire, y a pas moyen d'en sortir. Neuf gosses à nourrir. Avec quoi ? Mon Dieu ! L'aut' soir, y avait un p'tit croûton de pain, pas même assez pour les deux plus petits. Ils en voulaient tous, y z'étaient tous pendus à mes jupons, à crier : moi, p' tite mère, moi !... Et encore jusqu'à maintenant j'ai pu marcher, quoi qu'y deviendront, quand j' pourrai pus, qu'y faudra que j' reste couchée. L'eau nous a pourri nos pommes de terre, et c'était not' reste, maintenant, à la maison, y a même pus rien à grignoter.

BERTHA *a enlevé le tesson du pied malade, et lavé la blessure.* — On va mett' une compresse autour. Cherche un bout de linge, Emma.

LA MÈRE BAUMERT. — Chez nous, ça va pas mieux, Heinrichen.

LA FEMME HEINRICH. — Au moins t'as tes filles, toi, t'as un homme qui peut travailler. L' mien a encore eu une attaque ed' son mal l'aut' semaine. Quand ça y prend, y casse tout, y sait pus c' qu'y fait, y a pas moyen d' l'empêcher. Et quand l'attaque est passée, il en a pour huit jours à rester couché.

LA MÈRE BAUMERT. — L' mien commence à n' pus pouvoir grand chose, non plus, y devient patraque. C'est dans la poitrine et dans les reins, qu'y s' sent pas bien. Et y a pus un pfennig à la maison, s'y rapporte pas qué'ques groschen aujourd'hui, j' sais pas c' qu'on va devenir.

EMMA. — Ma parole, Heinrichen, on est à bout, et le père a même dû faire abattre not' pauv' petit chien, qu'on ait qué' que chose à s' mettre sous la dent.

LA FEMME HEINRICH. — Vrai ? Vous auriez même pas une p' tite poignée de farine ?

LA MÈRE BAUMERT. — Pas ça, Heinrichen ; pas même un grain de sel.

LA FEMME HEINRICH. — Alors, j' sais pas... (*Elle se lève et reste debout, semblant réfléchir*). Non, j' sais vraiment pas... Y a pus d'espoir... (*avec un cri de détresse*). De la nourriture de cochons, je m'en contenterais ! J' peux pourtant pas rentrer chez moi les mains vides, c'est pas possible ! Alors, que Dieu me pardonne ! y a pus moyen d'y échapper ! (*Elle sort rapidement, tout en continuant à boiter du pied gauche.*)

LA MÈRE BAUMERT, *lui crie par sollicitude.* — Heinrichen, surtout, ne va pas faire la bêtise...

BERTHA. — Aie pas peur, va, a s' fera pas mal.

EMMA. — A crie toujours comme ça. (*Elle s'est remise à son métier, et tisse quelques instants jusqu'à la rentrée d'Auguste, qui porte une chandelle allumée, éclairant son père, le vieux Baumert, qui pénètre dans la chambre en traînant un paquet de fils*).

LA MÈRE BAUMERT. — Seigneur Jésus ! mon homme, où qu' t'as pu rester comme ça si longtemps ?

LE VIEUX BAUMERT. — La, la, on croirait qu' tu vas m'avaler. Laisse-moi reprendre haleine au moins. Et regarde plutôt qui que c'est que j' t'amène.

MAURICE JÆGER, *entre en se courbant à cause de la porte.* (C'est un réserviste, de taille moyenne, robuste, les joues rouges, le bonnet de hussard sur l'oreille. Il a des habits et des souliers convenables et une chemise propre sans col. Aussitôt entré, il prend une pose militaire pour saluer.)

Bonsoir, tante Baumert.

LA MÈRE BAUMERT. — Tiens, tiens, te v'là revenu. Tu nous as donc pas encore oubliés ! Assis-toi, mon gars... avance, assis-toi là.

EMMA, *nettoie un escabeau avec sa jupe, et elle l'avance pour Jæger.* — Bonsoir, Maurice ; tu viens donc encore voir de quoi qu'y retourne, chez des pauv' diables comme nous autres ?

JÆGER. — Mais, dis-moi donc, Emma, j' voulais pas l' croire : t'as un petit gosse, qui sera bientôt assez grand pour faire un fantassin ! Où donc qu' t' as déniché ça ?

BERTHA *a débarrassé son père des petites provisions qu'il apportait, elle a mis la viande dans une' casserole, qu'elle glisse dans le four du poêle, pendant qu'Auguste fait du feu.* — T' as pas connu le tisserand Finger ?

LA MÈRE BAUMERT. — Y logeait ici dans une petite chambre. Y voulait se marier avec elle, mais y s'en allait déjà de la poitrine. J'y ai pourtant assez dit, à elle, d' pas s' laisser faire. J' t' en fiche ! L'autre, maintenant, il est mort et enterré depuis longtemps. Et qu'a s' débrouille, elle, avec son p'tit !... Mais toi, Maurice, quoi qu' t' es devenu ?

LE VIEUX BAUMERT. - T'inquiète pas, la mère, c'est un malin, l' gars ! Y peut s' fich' de nous maintenant. Y porte des habits de prince, il a une montre à cylindre, en argent ; et, par-dessus le marché, dix bons thalers, de la bonne marque, dans sa poche.

JÆGER, *avec une naïve vantardise.* — Oui, j'ai pas à m'plaindre, j'ai pas été malheureux au régiment.

LE VIEUX BAUMERT. — Il a été domestique chez son commandant. T'as qu'à l'écouter, y parle comme les gens du beau monde.

JÆGER. — Oui, j' m'ai habitué à bien parler, y aurait plus d' moyen que j' m'en défasse.

LA MÈRE BAUMERT. — Mais faut qu' tu m' dises aussi : un prop' a rien comme toi, comment qu' t' as fait pour gagner tant d'argent ? Y a pas à dire, t'avais jamais été bon à rien, t'étais seulement pas fichu de dérouler un écheveau. Toujours dehors, à poser des pièges à souris, à dénicher des rouges-gorges. T'aimais mieux ça, pas vrai ?

JÆGER. — Parbleu oui, qu' c'est vrai, tante Baumert, mais j' dénichais pas seulement des rouges-gorges, des hirondelles aussi.

EMMA. — Oui, nous t' disions tout le temps qu' c'est un péché d' prendre des hirondelles.

JÆGER. — J'm'en fichais pas mal, hein ? ça m'arrêtait pas d'en prendre... Eh bien, mais, chez vous, tante Baumert, quoi qui s'est passé ?

LA MÈRE BAUMERT. — Ah ! Seigneur Jésus, ç'a été bien

d' la misère tout depuis quatre ans. J' tiens pus d'bout. Et mes pauv' doigts, regarde-moi ça ! j'sais seulement pas c' que j'ai. Des rhumatismes ! Et j'suis fourbue, j'peux pus remuer un membre. Vois-tu, y a personne qui peut s'en faire une idée d'tout c'que j'souffre.

LE VIEUX BAUMERT. — Oui, a va pas du tout, a n'en a sans doute pus pour longtemps !

BERTHA. — L'matin, faut qu'on y mette ses hardes, qu'on retire el'soir ! y faut y donner son manger comme à un nourrisson.

LA MÈRE BAUMERT *continuant d'une voix plaintive et pleurnicharde.* — J'ai besoin qu'on m'aide pour tout. C'est bien pire qu'si c'était une maladie, j'suis pus bonne à rien, qu'à être à charge aux autres. J'demande tout le temps au bon Dieu qu'y m'fasse mourir. Seigneur Jésus, vraiment, y a pas moyen d'y tenir... j'sais pas... les gens pourraient ben croire... j'ai pourtant été habituée à travailler depuis que j'suis au monde, et v'là que tout d'un coup *(elle essaie vainement de se soulever)*... y a pus moyen, j'peux pus rien faire... J'ai un brave homme, et de bons enfants, mais quand y faut voir ça... la mine qu'elles ont, les filles ! elles n'ont seulement pas de sang dans les veines ; blanches comme des linges ! Mais y a pas ! faut trimer devant le métier, tant pis si ça vous détruit la santé ! Quelle chienne de vie ! Pas bouger d' là, d' toute l'année ! Rien à s' mettre su' l' dos, pour être un peu présentable, ou aller à l'église. Jamais un peu de plaisir. Elles ont l'air de pendues, et c'est des filles de quinze et vingt ans !

BERTHA, *près du poêle.* — V'là qu' ça recommence à fumer.

LE VIEUX BAUMERT. — Ah ! oui, la sale fumée. Y a de quoi étouffer. Il est tout disloqué, c'poêle-là, faut l'laisser s' démolir, et avaler la fumée. Nous toussons du matin au soir, à qui mieux mieux, jusqu'à en cracher nos poumons. Mais personne s'en inquiète.

JÆGER. — C'est à vot' logeur, c'est à Ansorge à arranger ça.

BERTHA. — Oui, y nous ferait une belle tête, si on y demandait. Y nous regarde déjà d'un air!...

LA MÈRE BAUMERT. — Y trouve qu'nous occupons trop de place.

LE VIEUX BAUMERT. — Si on se plaignait, y nous ficherait dehors. Y a près d'six mois qu'on a pas pu y donner un pfennig.

LA MÈRE BAUMERT. — Un homme si bien! Y devrait être plus raisonnable.

LE VIEUX BAUMERT. — Y n'a rien non plus, la mère; y fait pas de manières, mais ça ne marche pas non plus, ses affaires.

LA MÈRE BAUMERT. — Il a toujours sa maison, au moins!

LE VIEUX BAUMERT. — C'est c'qui t'trompe, la mère; d'cette maison ici, y a pus une pierre qui y appartient.

JÆGER, *s'est assis, il a tiré d'une de ses poches une courte pipe, ornée d'un beau gland, et, d'une autre poche, une gourde d'eau-de-vie.* — Ça pourra pas durer comme ça. Ma parole, c'est trop de misère. Dans les villes, les chiens vivent mieux qu'vous.

LE VIEUX BAUMERT, *avec agitation.* — N'est-ce pas! Tu l'vois, qu'ça peut pas durer! Mais si on dit ça aux gens, y vous répondent qu'c'est seulement un mauvais temps à passer!

ANSORGE *entre, portant une écuelle de terre remplie de soupe d'une main, de l'autre il tient une corbeille à moitié tressée.* — Tiens, Maurice! Bonjour, mon garçon. Te v'là revenu!

JÆGER. — Mais oui, père Ansorge, bonjour.

ANSORGE, *rangeant son écuelle.* — Et comme te v'là beau, t'as presque l'air d'un comte.

LE VIEUX BAUMERT. — Fais donc voir ta belle montre. Un costume tout neuf qu'il a! Et dix bons thalers d'argent.

ANSORGE, *secouant la tête.* — Eh! eh!... oui, oui.

EMMA, *mettant les pelures de pommes de terre dans un petit sac.* — Je m'en vais porter les pelures. *(Elle sort.)*

(*La fin du deuxième acte au prochain numéro.*)

Le Mouvement Artistique

LA PHILOSOPHIE

Nietzche et Guyau. — Alfred Fouillée commente, en les publiant dans la *Revue philosophique*, de courts jugements inédits de Nietzche sur Guyau, inscrits sur un exemplaire de l'*Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*. Ces exclamations impérieuses de Nietzche en regard des phrases où Guyau laissa déborder l'intelligente humanité de ses doctrines, prouvent assez quelles divergences radicales séparent les deux philosophes en qui l'on put, cependant, apercevoir un concept commun. Le dogme de l'*expansion illimitée de la vie* qu'ils soutenaient tous deux, les amena à des déductions contraires. Homme vraiment moderne, dévoué à la science, acceptant les solutions rationnelles de la sociologie et poursuivant, pour sa part, la réalisation d'une évolution sentimentale appropriée à l'évolution générale humaine, Guyau voit tout naturellement dans l'expansion de la vie le principe de l'altruisme, dans la « surabondance de la vie morale, la capacité pour le dévouement », la nécessité d'agir par amour envers les individus et la collectivité. A ses conclusions si rationnelles et si humaines, Nietzche n'oppose que la rage forcenée du penseur qui *veut* pour *vouloir* et ne peut s'attarder à secourir les faibles qui réduisent l'existence à la pitié, méprisable pour un cœur fort. L'*expansion de la vie* aboutit, chez Nietzche, à un individualisme scientifiquement absurde et moralement inhumain.

LES LIVRES

La Fenêtre ouverte, par Fernand Gregh (Fasquelle, 3 fr. 50.)

Deux recueils de vers, *La Maison de l'Enfance,* d'une émotion délicate, et *La Beauté de vivre*, d'une humanité plus large, ont placé Gregh au premier rang des poètes de ce temps. Il a voulu prouver par son nouveau livre, *La*

Fenêtre ouverte, que les producteurs ne devaient pas abandonner la critique aux professeurs, parasites et inintelligents. Il a gagné victorieusement la partie, car les articles qu'il consacre à France, à Hervieu, à Mirbeau, à Saint-Pol Roux, témoignent d'un sens très aigu de l'analyse, d'une compréhension pénétrante, exacte, des œuvres et des hommes.

LA PEINTURE

Les fresques du Panthéon. — Les fonctionnaires préposés à l'administration de nos richesses artistiques ont tenu à donner une preuve nouvelle de leur imbécillité. On sait que Puvis de Chavannes mourut, sans que les fresques du Panthéon fussent terminées. Seules, d'ailleurs, les frises surmontant les panneaux étaient restées à l'état d'ébauche. Or, nos fonctionnaires méditent de confier le soin d'achever ces esquisses à un élève de Puvis. Nous voulons espérer que les élèves du grand Puvis seront assez respectueux de l'art de leur maître, pour repousser, comme elle le mérite, cette grossière proposition.

LES EXHIBITIONS

Barnum et Bailey. — MM. Barnum et Bailey, ayant accumulé des capitaux formidables et rassemblé tout ce que l'univers entier comporte d'athlètes médiocres, de pitres fourbus et de monstres hideux, ont résolu de conquérir la capitale nationaliste du monde en important chez elle les pires fantaisies du mauvais goût jeune-américain. Le peuple le plus spirituel du monde applaudit aux brutalités de l'homme à la tête incassable, de l'avaleuse de sabres, de l'homme pelote d'épingles, etc., etc. Laissons ces plaisirs aux Peaux-Rouges !

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généraliste).

DISCOURS MINISTÉRIELS

La même équivoque est au fond des discours prononcés à Saint-Etienne et à Firminy par MM. Waldeck-Rousseau et Millerand. Un égal abus des termes a permis à l'un de s'opposer totalement au nationalisme, à l'autre de se réclamer pleinement du socialisme.

L'apparente énergie des déclarations de M. Waldeck-Rousseau contre les formes extrêmes du nationalisme, s'accorde mal avec sa sympathie réelle pour les formes plus modérées, mais non moins dangereuses. Il ne sert à rien de partir en guerre, dans un but électoral, contre les manifestations bruyantes de la démagogie patriotique, lorsqu'on prépare soi-même quotidiennement, par une politique de surenchère, la voie triomphale au nationalisme. Le ministère qui s'est illustré par l'amnistie, par la réhabilitation des grands chefs militaires, par la comédie franco-russe, par la poursuite des socialistes internationalistes peut bien dénonçer le nationalisme de la " Patrie française " et de M. Méline : il n'en reste pas moins qu'il a vécu, qu'il vit et qu'il vivra de la plus impudente exploitation du sentiment nationaliste, si profond au cœur de la démocratie petite bourgeoise française et des partis politiques qui la représentent.

C'est mal lutter contre le nationalisme que d'en répudier seulement les excès, comme c'est mal lutter contre le cléricalisme que de s'attaquer uniquement à quelques congrégations. Il y a des victoires trop faciles et qui ne nous font pas illusion. A leur gré, les habiles ou les naïfs peuvent vanter les vertus du ministère dit "de défense républicaine" : la politique à double face du gouvernement Waldeck-Rousseau-

Millerand est et restera impuissante parce qu'elle est et restera équivoque.

Quant au socialisme revendiqué par M. Millerand à Firminy, il manque quelque peu de clarté. Il est plus habile de jouer avec les mots que de les définir. Et il a fallu, vraiment, au ministre du commerce, cette audace tranquille qu'a dû renforcer en lui le contact de M. Waldeck-Rousseau, pour qu'il ait tenté d'appeler socialisme cet ensemble de pratiques politiciennes et de compromissions parlementaires qui constitue le fond de son activité. Il a même poussé l'ironie plus loin : il a parlé — leçon évidemment apprise et qui lui fut soufflée — du respect qu'il avait pour les décisions de son « parti » !

Ce qu'il y a de déconcertant, c'est que dans certains milieux socialistes, plus d'indignation ne se soit élevée, non pas contre M. Millerand lui-même qui joue à la perfection son rôle, mais contre ses apologistes. La presse conservatrice ne s'y est pas trompée, et du *Temps* de M. Hébrard au *Siècle* de M. Yves Guyot, ce n'est qu'un même concert d'éloges. « Que ne nous a-t-on pas toujours présenté le socialisme sous cet aspect, s'écrie le *Siècle*. Il devient, dans ces conditions, un véritable parti politique, digne, en effet, de prendre place au gouvernement, au lieu de rester un parti de désordre que tout gouvernement sérieux avait le devoir de combattre. »

Le *Siècle* a raison. Le « socialisme » de M. Millerand est fait pour lui et ses pareils. C'est un « socialisme » à l'usage des *conservateurs sociaux* et autres partisans de la *paix sociale*. Les amis du ministre du commerce ont oublié, dans le compte rendu lyrique de son voyage, qu'ils ont publié dans la presse officieuse, de mentionner l'allocution très « socialiste » de M. Millerand à

la Chambre de Commerce de Saint-Étienne. « Je suis, a-t-il dit, l'avocat naturel des Chambres de commerce », et il a expliqué comment, « ministre socialiste », il ne séparait pas la défense des grands intérêts de l'industrie du sort des travailleurs. « *Je n'ai jamais*, a-t-il ajouté, *abordé un projet, dit ouvrier, sans me préoccuper de la répercussion qu'il pourrait avoir sur les intérêts des patrons, car j'estime qu'on ne peut résoudre les problèmes sociaux qu'en ne compromettant pas la propriété, les intérêts matériels et primordiaux de l'industrie nationale.* » De telles paroles éclairent les vagues affirmations du discours de Firminy et le journal de M. Yves Guyot a décidément plus profondément raison qu'il ne croit.

La vérité, c'est que, sous ces équivoques, se retrouve le même plan de politique générale, poursuivi parallèlement par M. Waldeck-Rousseau et M. Millerand. Il s'agit, tout en faisant de rassurantes concessions aux forces d'oppression politique et économique, de grouper les éléments timidement progressistes sur le terrain démocratique et social. La constitution d'un *grand parti républicain réformiste*, dont a parlé le ministre du Commerce, pourrait être le résultat prochain de telles combinaisons.

C'est la meilleure issue qu'on puisse souhaiter à la crise actuelle. Il est bon qu'à côté du parti socialiste proprement dit, maintenant le prolétariat organisé sur le terrain de la lutte de classe, se forme un parti de démocratie sociale, dont les tendances pacifiques et conciliatrices nous importeraient peu. Il s'en suivrait, d'une part, l'épuration salutaire du socialisme, qui se viderait de tous les éléments confus qui s'y rencontrent à l'heure présente; et, d'autre part, un tel parti de démocratie

bourgeoise progressiste serait, plus que ses prédécesseurs, forcé de céder à la pression croissante du prolétariat socialiste.

Par là tomberaient aussi les équivoques. Il faut qu'en face de ce parti de concentration démocratique bourgeoise, le prolétariat socialiste puisse se dresser comme l'unique force organique capable de résister à la réaction nationaliste, de sauvegarder l'acquit de la civilisation, et de défendre les intérêts de la classe ouvrière combattant pour son émancipation.

Nous appelons de tous nos vœux la réalisation d'une telle éventualité. Que M. Millerand et ses amis, par leur action de plus en plus simplement démocratique et de moins en moins proprement socialiste, continuent seulement à nous y aider. Ils auront bien mérité du socialisme, le jour où ils auront opéré contre leurs tendances la concentration de toutes les forces vraiment socialistes de France.

Hubert LAGARDELLE.

LE RETOUR AUX CHAMPS [1]

Citoyennes, Citoyens,

L'une des caractéristiques essentielles du siècle qui vient de finir, a été la centralisation : centralisation politique, par la formation de l'État bourgeois et la constitution des nationalités ; centralisation économique, par la concentration des capitaux et des forces de travail ; enfin, par voie de conséquence nécessaire, centralisation urbaine, par la multiplication des agglomérations urbaines, sièges des industries et des gouvernements.

Dans une conférence que j'ai faite ici même, il y a trois ans, sous le titre « Les Villes tentaculaires », j'ai essayé de vous décrire le vaste mouvement qui, du fond des campagnes, pousse des milliers d'hommes vers les villes et spécialement vers les capitales. Ce que je voudrais examiner aujourd'hui, c'est la question de savoir, s'il n'existe pas des contre-courants, d'une importance grandissante, si nous n'assistons pas aux débuts d'un mouvement de décentralisation, aussi bien en ce qui concerne la concentration urbaine, que de concentration politique et économique.

Il y a quelques années, dans *Charles Demailly*, les frères de Goncourt disaient :

Tout se précipite à la centralisation, à la formation de grandes et petites capitales. La vie moderne, va du plein air de la vie agricole à la vie concentrée, à la vie assise, à la vie au gaz du charbon de terre, à la vie au gaz des lampes, à la vie nourrie par une alimentation falsifiée, sophistiquée, trompeuse, à tous les renversements des conditions normales de l'être physique.

---

(1) Conférence donnée à l'Hôtel des Sociétés Savantes, le 6 janvier 1902, sous les auspices du *Groupe des Étudiants Collectivistes*.

Et les conséquences de pareil état de choses se trouvent inscrites dans les statistiques relatives aux grandes villes. Nous entendons constamment dire, qu'au point de vue de la moralité et de la mortalité, les grandes villes sont inférieures aux campagnes. Je fais toutes réserves en ce qui concerne la moralité; quand on se souvient des *Paysans* de Balzac, ou bien quand on vit à la campagne, on arrive généralement à la conclusion que les citadins ne sont nullement plus mauvais que les paysans, fort peu idylliques, qui habitent, soit dans la banlieue, soit dans les régions plus reculées. (*Rires et approbations.*)

Mais au point de vue de la mortalité, il n'est pas un instant douteux que les grandes villes se trouvent dans une condition moins favorable que les campagnes.

A première vue, quand on consulte les statistiques, il ne semble pas qu'il y ait une grande différence; c'est à peine si le coefficient de mortalité de Paris, est supérieur au coefficient de mortalité des régions rurales; seulement il faut tenir compte de ce que l'exode vers les villes comprend surtout des gens dans la force de l'âge, des célibataires de 25 à 40 ans, parmi lesquels la mortalité est beaucoup moins forte que parmi les vieillards ou les enfants qui restent à la campagne; et en réalité, chacun de nous peut se convaincre de l'influence mauvaise du climat des villes, en comparant les joues pâles des enfants qui y habitent, avec les joues roses des enfants de la campagne.

Dès lors nous avons à nous demander si le mouvement de centralisation urbaine qui caractérise le XIX^e^ siècle, ira en se développant au XX^e^? Nous voyons les capitales grandir, les villes de plus de cent mille habitants se multiplier; elles ne représentaient en 1800, qu'un 35^e^ de la population, elles en représentent aujourd'hui

1/10e. Et, dans un discours récent à la Chambre des Communes d'Angleterre, le leader du parti conservateur, lord Balfour disait :

Si toute la surface du royaume était transformée en terres incultes, de telle sorte que notre territoire ne pût servir que de terrain de chasse, et cette hypothèse s'est réalisée dans certains comtés, j'espère que les autres parties du royaume ne suivront pas cet exemple. Si la révolution industrielle et agricole devait faire disparaître les districts ruraux, je me demande s'il serait possible de regarder comme saine et prospère une collectivité qui serait enfermée dans les murs d'immenses cités, et qui ne serait occupée qu'à des travaux industriels. Quant à moi, je ne puis envisager cette situation qu'avec inquiétude et avec effroi.

Eh bien ! je pose à nouveau la question que j'indiquais tout à l'heure : ne peut-on pas, dès à présent, entrevoir, à l'encontre du mouvement centripète, qui pousse les campagnards vers les villes, un mouvement centrifuge qui pousse un certain nombre de citadins vers les campagnes ?

Et, immédiatement, il est un certain nombre de faits qui semblent venir à l'appui de cette opinion.

Tout d'abord, vous savez que les quartiers qui se trouvent au centre des capitales, quelques arrondissements de Paris, l'*Innerestadl* de Vienne, les deux *Bezirke*, qui formaient le cœur du vieux Berlin, Kôln et Friedrichstadt, les districts 1 à 6, 8 et 14, de New-York, voient leur population diminuer d'année en année ; et, l'exemple classique de cette diminution, c'est la cité de Londres, où, depuis 1851, le nombre des maisons habitées est allé en diminuant, et qui finira par n'être plus occupée que par des monuments publics et privés, habités seulement par des concierges, des portiers ou des gardiens.

Au surplus, l'ensemble de la population de Londres et des autres capitales n'en continue pas moins à s'accroître. Seulement, et c'est le second point sur lequel nous voulons attirer l'attention, le taux de cet accroissement tend à fléchir de plus en plus. A Londres et à Berlin, par exemple, les résultats du dernier recensement quinquennal (1901) sont, à cet égard, tout à fait concluants.

Fau-il en conclure que ces grandes agglomérations vont arriver à l'état stationnaire? Ce serait, je crois, prématuré. On disait déjà la même chose au XVIII^e^ siècle. Hume constatait que Londres avait atteint 700,000 habitants, et démontrait doctement qu'il était impossible qu'une grande ville ait jamais une population qui dépasse ce chiffre. William Petty soutenait, au contraire, que Londres arriverait à 5 millions d'habitants, ce qui semble assez en rapport avec la situation actuelle; mais il ajoutait que, dans ce cas, l'Angleterre ne pourrait avoir que dix millions d'habitants en tout. Donc, abstenons-nous de prévisions. D'autant plus que, s'il est vrai que la population de Londres, de Berlin et de Paris, ne s'accroît plus aussi rapidement dans les limites administratives de nos villes, c'est, en grande partie, parce que des agglomérations nouvelles se développent, en dehors de ces limites administratives. Autour de Paris, par exemple, nous voyons grandir Saint-Denis, Saint-Ouen, Levallois-Perret, qui, sans doute, formeront dans quelques années, un Paris plus grand, plus vaste encore, que le Paris actuel. Mais vous voyez aussi que c'est là un mouvement centrifuge, et qu'à mesure que les voies de communication deviennent plus nombreuses, que les relations entre les campagnes et les villes deviennent plus faciles, les banlieues s'élargissent et qu'il s'opère un véritable retour vers les campagnes.

C'est ce qu'annonçait, il y a bien longtemps déjà, l'un des fondateurs théoriques du socialisme, Constantin Pequeur, qui, dans un mémoire publié, en 1838, au moment où le gouvernement français venait de proposer la création d'un vaste réseau de chemins de fer, prédisait que cette révolution dans les transports aurait bientôt pour résultat de renouer l'alliance naturelle des diverses branches de l'activité humaine. « Les campagnes, disait-il, vont se faire un peu villes et les villes un peu campagnes ; les chemins de fer, les canaux et les bateaux à vapeur, en rapprochant, par une vitesse extraordinaire, les distances naturelles de l'espace entre les villes et les villages, rapprochent infailliblement aussi les distances qui les séparent ».

Nous allons voir ensemble, si vous le voulez bien, comment et dans quelle mesure ces prédictions commencent à se réaliser ; comment, et dans quelle mesure, après avoir été la cause principale de la désertion des campagnes, en déchaînant la crise agricole et en facilitant l'exode rural, le développement des moyens de transport commence à produire les effets contraires, en favorisant l'industrialisation de l'agriculture, la création d'établissements industriels à la campagne et l'exode définitif ou périodique des citadins vers le plat pays.

Nous parlerons, tout d'abord, de la première question : *l'industrialisation de l'agriculture.*

I. — L'Industrialisation de l'agriculture

Dans ma conférence sur les *Villes tentaculaires*, je vous ai montré que, dans la plupart des régions, la crise agricole a eu pour effet de diminuer l'étendue du domaine cultivé, de remplacer une notable partie des terres labourées par des reboisements ou des pâtures

permanentes, de favoriser le développement du machinisme et, par conséquent, de réduire la main-d'œuvre nécessaire pour le travail des champs.

Mais, d'autre part, dans des régions moins étendues d'ailleurs, ce sont les phénomènes contraires qui se produisent. C'est ainsi que Graham, dans son livre sur *l'Exode rural en Angleterre*, constate qu'il n'y a pas de dépeuplement des campagnes, que celles-ci conservent une population nombreuse, partout où a pu se maintenir ou se développer la production intensive du lait, des légumes et des fruits.

Or, jadis, avant les derniers perfectionnements des moyens de transport, on ne pouvait guère produire du lait, des légumes et des fruits, matières difficilement transportables, qu'aux environs immédiats, dans la banlieue des villes, tandis qu'aujourd'hui, grâce aux transports rapides et à bon marché, on peut produire du lait, des légumes ou des fruits à une distance plus considérable des grands centres, et, par conséquent, on peut entretenir une population nombreuse de travailleurs dans des régions qui, jadis, ne pouvaient nourrir qu'une population clairsemée.

Prenons, par exemple, l'industrie laitière. Il y a quelques années, à Bruxelles, toute la consommation du lait, qui était relativement peu considérable, provenait du lait que les paysannes des environs apportaient dans leurs petites charrettes vertes, traînées par des chiens. Aujourd'hui, grâce aux tarifs de faveur des chemins de fer et des tramways vicinaux, nous voyons s'introduire de plus en plus, les moyens de distribution plus perfectionnés, qui existent depuis longtemps à Paris. Vous savez, en effet, que, dans les départements voisins de l'Oise, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, il existe, à chaque station de chemins de fer, des dépôts, d'où par-

tent chaque jour, et deux fois en été, un certain nombre de garçons laitiers, qui s'en vont ramasser, dans un rayon de vingt kilomètres, les quantités énormes de lait qu'on débite tous les matins sur le marché de Paris. Vous voyez donc que la population qui vit de cette production laitière intensive peut ainsi continuer à habiter des villages fort éloignés de la capitale, villages qu'elle aurait dû abandonner si la crise agricole n'avait pas eu la compensation que j'indique.

Or, ce que je viens de dire de la production laitière s'applique également à la production des légumes. Jadis la zone des cultures maraîchères était, par suite de la défectuosité des transports, limitée strictement à la banlieue des villes. On citait comme une exception extraordinaire les gens de Roscoff, à la pointe de Bretagne, qui cultivaient des primeurs pour la capitale, ou qui les apportaient dans leurs charrettes, faisant 150 lieues de trajet. Ces maraîchers s'installaient, pendant quelques jours, à Paris, aux environs des Halles, et rentraient par le même chemin. Les cultures s'en trouvaient fort bien et les économies de ces maraîchers s'arrondissaient ; seules leurs femmes trouvaient que la capitale avait une influence déplorable sur les mœurs et les habitudes de leurs maris.

Aujourd'hui, les relations entre Roscoff et Paris ne donnent plus aucun sujet de mécontentement aux maraîchères. Ce sont des trains express qui emportent les primeurs ; mais les paysans de Roscoff ont pour concurrents des cultivateurs qui habitent des régions bien plus éloignées encore de Paris. C'est ainsi que, dans tout le midi, l'on cultive des primeurs pour la capitale, et que la culture en Algérie et en Tunisie prend, chaque jour, de l'extension. Voilà donc, encore une fois, des populations nombreuses qui peuvent vivre de la production

intensive des légumes, et cela à des distances toujours plus grandes des agglomérations urbaines.

Il en est de même pour les fruits; aux environs de Brest, par exemple, ou bien dans le Comtat, la région qui environne Carpentras, des centaines de cultivateurs envoient tous les ans, des milliers de kilogrammes de fraises sur les marchés anglais; aux environs de Vienne, sur les bords du Rhône, depuis le phylloxéra, on a remplacé quantité de coteaux, jadis couverts de vignes, par des cultures qui occupent un nombre de travailleurs plus considérable encore.

Ces cultures, favorisées par le climat, réussissent également dans d'autres régions, grâce à l'emploi de procédés artificiels. C'est ainsi que la culture, sous verre, des légumes et des fruits se fait à Jersey, dans des conditions telles que plus de 800 habitants par kilomètre carré, produisent des quantités énormes de primeurs pour les différents marchés d'Angleterre. Enfin, pour prendre un dernier exemple de ces cultures industrialisées, je rappellerai que, dans certaines localités d'Angleterre, du Nord de la France et, surtout, à Hoeglaert, aux environs de Bruxelles, les serres à tomates, à fraises et à raisins, fournissent du travail à de très nombreux ouvriers.

Voilà donc toute une série de cultures qui exigent beaucoup de main-d'œuvre, et ont pour effet de retenir des campagnards dans les régions rurales. Il en est ainsi, surtout, lorsque ces cultures sont complétées par des fabriques, par la production industrielle des sirops, des confitures, des conserves, et surtout, par la plus importante de toutes les industries agricoles : la fabrication du sucre de betterave.

En Belgique, il y a 32.000 ouvriers qui sont employés pendant la campagne sucrière, depuis la fin de l'année jusqu'au milieu de l'hiver, à la fabrication du sucre.

Et c'est précisément le moment de l'année où il y a morte-saison dans les campagnes, où ces ouvriers seraient condamnés au chômage forcé, s'ils ne trouvaient pas du travail dans les sucreries.

Or, l'une des causes principales de l'exode vers les villes, c'est précisément l'impossibilité de trouver du travail en hiver, et, par conséquent, le maintien de l'industrie sucrière dans un pays, est une condition indispensable pour retenir la population dans les campagnes. Ajoutez que la production des betteraves a pour conséquence d'intensifier et de perfectionner l'agriculture, et vous vous rendrez compte qu'il y a un intérêt agricole incontestable à maintenir, coûte que coûte, l'industrie sucrière. C'est ce qui explique que tous les gouvernements continentaux accordent des primes aux fabricants de sucre, pour conserver artificiellement une industrie qui apparaît comme indispensable pour l'intensification et l'industrialisation de l'agriculture. Seulement, s'il est juste qu'on prenne de pareilles mesures, on voudra bien reconnaître qu'il est déplorable qu'elles aient pour conséquence de procurer des millions, aux frais des contribuables, à un petit nombre de sucriers. *(Applaudissements.)*

On l'a si bien compris, qu'en ce moment même, à Bruxelles, se tient une conférence internationale qui a pour but de résoudre, ou plutôt de faire semblant d'essayer de résoudre... *(rires et approbations)* la question sucrière, car, pour faire cesser la guerre économique entre les fabricants de sucre, la conférence de Bruxelles ressemble beaucoup à cette conférence de La Haye, qui devait faire cesser la guerre entre les différentes nations. *(Applaudissements)*.

(*A suivre.*) E. VANDERVELDE.

CHRONIQUES

FRANCE

Les Faits Politiques

Au Comité Général. — Il est certain que le manque de tenue d'un certain nombre d'élus socialistes est dû en notable partie au défaut d'organisation des militants ; et il est incontestable aussi que dans un parti solidement constitué de tels écarts de conduite ne seraient pas possibles : il y aurait un contrôle permanent qui ne pourrait être qu'efficace.

Mais, ce contrôle — pour les députés du "groupe socialiste parlementaire" dont nous avons signalé l'attitude — n'existe-t-il pas, par l'institution même du Comité Général, dont ils relèvent théoriquement ? Loin de nous de contester que le Comité Général ne contrôle ni ne blâme ! Mais ce contrôle et ce blâme n'ont jamais fait peur à personne en général, et aux députés du "groupe socialiste parlementaire" en particulier.

Ces élus ont du Comité Général une notion exacte : ils le savent impuissant et stérile. Ils n'ignorent pas qu'il est en province un grand nombre de fédérations, presque toutes solidement constituées ou ayant du moins, à défaut du nombre, un noyau d'excellents militants. Mais ils se rendent compte aussi que la plupart d'entre elles, par inertie, par lassitude, se laissent représenter au Comité Général par des délégués fictifs. Au lieu de choisir un mandataire connu d'elles, en rapport étroit avec elles, ou ayant milité dans leur région, elles demandent à telle ou telle personnalité marquante de leur désigner un de ses amis. Et l'on arrive ainsi à former un Comité Général qui, loin d'être l'émanation exacte des organisations fédérales, n'est plus qu'une réunion de gens empruntés aux coteries du monde socialiste parisien. Délégués souvent dévoués d'ailleurs, et presque toujours socialistes, mais inaptes à représenter des fédérations qu'ils ignorent totalement. Lorsqu'on trouve parmi eux *douze* rédacteurs du

même journal, on est bien obligé de dire que le Comité Général n'est guère, sous un autre titre, que la reconstitution d'un de ces états-majors parisiens, contre l'omnipotente direction desquels les fédérations autonomes se sont toujours élevées !

Aussi, quelle confiance donner aux décisions prises par un tel agglomérat d'éléments divers ?

Expriment-elles l'opinion réelle de la partie du socialisme français que le Comité Général est censé représenter ?

Assurément non. Un exemple récent le prouve. A l'annonce de la réédition que l'on sait de la comédie franco-russe, sous l'impression de la colère légitime qui soulevait tout ce qu'il y a en France de socialistes et de libres esprits, le Comité Général sentit le besoin d'émettre, lui aussi, sa protestation indignée. Personne n'osa rester en arrière ! Un manifeste voté à l'*unanimité* déclara "déchus aux yeux du prolétariat socialiste" tous ceux qui participeraient aux fêtes russes. Pas une exception ne fut faite. On alla même jusqu'à proposer des menaces personnelles contre un ancien membre du "groupe socialiste parlementaire" plus particulièrement visé. Si elles furent exclues du manifeste, c'est qu'il nous sembla que ce n'en était pas le lieu. Mais il n'y eut pas d'équivoque. Rapporteur de la Commission de rédaction, j'affirme qu'il fut entendu *entre tous* que Millerand y était compris.

Or, on sait quelle fut la conduite du ministre dit "socialiste". On sait encore comment Cipriani, qui prenait au sérieux, comme beaucoup d'entre nous, la précédente déclaration du Comité Général, demanda que la résolution prise fut appliquée à Millerand.

Le Comité Général décida de demander aux fédérations autonomes leur avis, et, au milieu de réponses ambigües et confuses, le referendum aboutit à l'ordre du jour pur et simple, dont le sens avait été diversement interprété dans les lettres survenues.

Que conclure de ce vote ? D'abord, que ceux des délégués qui avaient voté le manifeste dirigé contre l'alliance franco-

russe, et que les fédérations désavouent aujourd'hui en absolvant le ministre Millerand, avaient agi contre l'opinion de leurs mandants.

Mais faut-il en tirer cette conclusion que, dans les fédérations adhérentes au Comité Général, il y a une majorité ministérielle? Ce serait une profonde erreur de le croire. Non, il ne se trouve pas une majorité de militants bien décidés à suivre passivement ceux qui, chaque jour plus audacieusement, méconnaissent tous les principes essentiels de notre parti.

La vérité, c'est qu'il y a des délégations fictives, c'est qu'il y a des fédérations qui, lassées et sceptiques, font pratiquement, dans leur milieu, de bonne propagande et d'utile travail, se désintéressant du Comité Général et de ses actes. La vérité, c'est qu'il y a des militants naïvement sincères, pour qui le cas Millerand n'existe plus — le ministre, prétendu "socialiste" s'étant exclu lui-même depuis longtemps du parti — et qui se refusent à revenir sur cette question irritante.

Et c'est cette tactique qui est coupable, cette indifférence qui est insensée. Que les fédérations dont nous parlons aient jugé sévèrement Millerand et ses amis, soit. Cela prouve leur clairvoyance. Mais qu'elles se prononcent clairement, lorsqu'elles ont à parler, et qu'elles nous délivrent de l'abominable cauchemar qui pèse depuis deux ans sur notre parti.

En dédaignant de dire leur mot net, elles font le jeu de ceux dont elles réprouvent l'action néfaste; elles encouragent les manœuvres qui se trament à l'abri des motions d'ajournement. Qu'elles se reprennent, à l'avenir. Qu'elles fassent tomber l'équivoque dont elles ont tant à souffrir, et elles permettront alors de se rendre bien compte que ceux qui, de bonne foi, prêchent la tactique ministérialiste, peuvent bien avoir une personnalité incontestable, mais qu'ils ne représentent qu'une infime minorité. Ceux-là peuvent, d'un cœur léger, mener leur parti au dispersement anarchique, provoquer des scissions nouvelles, dont

ils seront seuls responsables, comme ils le sont, pour une grosse part, des divisions passées! Jouer à l'"ennemi du peuple" est un jeu dont le "peuple" se lasse. Il n'est ni affections anciennes, ni admirations, ni souvenirs qui puissent prévaloir contre cette part intangible de principes qui constitue la base de notre action.

Si étrange que puisse paraître notre confiance, il devient, à notre sens, de plus en plus évident, à mesure que les situations se précisent, que l'union socialiste, *entre tous les socialistes fidèles au socialisme*, et entre ceux-là seulement, sera possible, dans un délai qui pourrait ne pas être très long.

En attendant, les fédérations qui forment la minorité du Comité Général ne croient pas l'heure venue d'en sortir. Elles ne suivront pas immédiatement l'exemple donné par le « Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire ». Ce dernier, par le manifeste qu'il a publié, expose les raisons qui l'ont amené à retirer ses trois délégués; il dit son découragement devant la corruption ministérielle et il invite les organisations départementales à former avec lui, sur des bases fédéralistes, un Comité d'entente "dont le but sera de maintenir la propagande sur un terrain nettement socialiste et révolutionnaire."

Si les fédérations de la minorité du Comité Général restent ainsi dans l'expectative, c'est qu'à la veille du congrès de Tours et des élections générales, qui seront sans nul doute le signal d'une décomposition définitive suivie d'un reclassement définitif, elles jugent inutile de procéder à une reconstitution hâtive et précipitée.

Elles maintiendront, sans illusions, quelques mois de plus, le *statu quo*, se bornant à exposer les raisons de leur attitude dans un manifeste que leurs délégués viennent de leur soumettre.

Elles savent que dans le socialisme français, les classifications actuelles ne sont que *provisoires* et elles attendront, quelque temps encore, que les temps soient accomplis.

André Morizet.

Les Coopératives

ESSAI D'ACHAT ET DE PRODUCTION EN COMMUN

L'Office coopératif de renseignements commerciaux du Comité Central. — La Commission d'achat de la Bourse des Sociétés coopératives socialistes. — En France, le mouvement coopératif qui avait, durant ces dernières années crû très régulièrement, reste depuis quelque temps stationnaire. Les bilans présentés aux Assemblées générales du mois dernier, pour le deuxième semestre de 1901, accusent très généralement des recettes inférieures à celles de 1900 et des années précédentes. Les rapports des Commissions statutaires qui accompagnent l'exposé de la situation des Sociétés donnent souvent comme causes de cette diminution des affaires coopératives : le dégrèvement des boissons hygiéniques, du vin en particulier, et le chômage dans les industries de leur quartier.

Nous ne nions pas l'influence de ces deux causes. Le vin étant vendu moins cher, une même quantité de vin répartie, donne un chiffre d'affaires moindre et le chômage réduisant la capacité de consommation des ouvriers fait naturellement baisser les recettes journalières de la coopérative. Mais si l'on étudie de plus près la question, on s'aperçoit bien vite que les deux causes invoquées ne sont pas les seules ; en effet :

a) Les recettes ont souvent baissé dans des proportions plus fortes que la diminution des prix du vin ne permettait de le prévoir ;

b) La crise affecte aussi les Sociétés dont l'ensemble des membres appartient à une corporation qui n'a point été touchée par le chômage ;

c) Les moyennes et les petites Sociétés ont subi une baisse dans leurs affaires qui est proportionnellement plus forte que celles des grandes.

Si, maintenant, l'on envisage la situation commerciale dans les quartiers où se trouvent les organisations qui ont le plus souffert, on trouve généralement dans la concurrence du commerce local une cause très certaine de la crise coopérative.

Avant le développement des Sociétés coopératives, l'approvisionnement des quartiers ouvriers se faisait presqu'entièrement par le petit commerce. C'est aux dépens de ce petit commerce que durant ces vingt dernières années s'est développé le mouvement coopératif; dans certains quartiers de Paris il y a eu, de ce fait, une véritable expropriation et M. Georges Berry n'exagérait en rien lorsqu'il parlait à la Chambre de « la physionomie lamentable » des quartiers où « sévissent » les Sociétés coopératives.

Autour de l'*Avenir de Plaisance*, en effet, autour de l'*Égalitaire* (10e arr.), autour de la *Moissonneuse*, autour de la *Revendication de Puteaux*, on ne rencontre aujourd'hui que devantures fermées, que magasins à louer aux peintures détrempées, qu'étalages misérables de revendeurs, regrattiers et brocanteurs, installés dans des boutiques trop grandes, louées à bon marché après le départ de deux ou trois locataires malheureux. Le soir, à l'heure de la sortie des ateliers, le courant des ouvriers et des ménagères vous pousse vers quelque rue étroite mal pavée, mal éclairée, mais animée d'un va-et-vient perpétuel d'hommes de femmes et d'enfants portant des filets à provisions ou des paniers à bouteilles et qui entrent et sortent par le trou d'une grande bâtisse, sorte de cube de pierre haut, solide, sombre : « l'immeuble de la Société ».

Mais, nous devons ajouter que la mort du petit commerce n'a point complètement déblayé l'arène des adversaires de la coopération. Contre elle résiste encore et même vient se dresser d'une part la bonne maison d'épicerie, de l'autre le dépôt. La Coopérative, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, était très suffisamment armée pour sortir victorieuse de sa lutte contre le petit commerce : ses frais généraux étaient incomparablement moindres, sa victoire et sa croissance ont été la première phase du mouvement coopératif, où chaque Société a fait sa besogne isolément. Mais, aujourd'hui, la coopération entre en conflit avec un ennemi plus robuste et mieux outillé, et si elle ne sait pas se plier

aux conditions nouvelles de la lutte, c'en est fait d'un avenir qui s'annonçait si brillant ; déjà la diminution des affaires coopératives, nous indique la supériorité de l'adversaire. D'où vient cette supériorité, les frais généraux des dépôts ou des grosses épiceries sont-ils inférieurs à ceux de la Société coopérative? Non certes. Les frais généraux chez Potin sont supérieurs à 20 0/0 et dans les bonnes Sociétés ils oscillent suivant l'année et le nombre des adhérents entre 6 et 14 0/0. Mais où le commerce l'emporte sur la coopération, c'est dans l'achat. Le commerçant achète bien, même quand il achète peu, les Sociétés coopératives achètent mal, même lorsqu'elles achètent en grande quantité. Et, d'ailleurs, certains dépôts, tels que les Vigneronnes, les Vendangeuses, etc., sont de très grosses affaires capitalistes, très bien menées, et qui ont une puissance d'achat supérieure à celle de la plus grosse coopérative parisienne.

C'est donc l'achat des marchandises qui est aujourd'hui la question capitale, dont dépend l'avenir de la coopération. Et la solution naturelle de cette question est dans la *Fédération des Sociétés*, parce que : 1° Une Fédération groupant les marchés des différentes Sociétés parisiennes aurait une puissance d'achat supérieure à celle de n'importe quelle maison capitaliste ; 2° Les achats pourraient y être faits par des gens compétents, car s'il n'y en a pas dans toutes les Sociétés, il y en a cependant suffisamment dans le monde des coopérateurs pour gérer les affaires de la Fédération ; 3° Enfin, la Fédération seule peut entreprendre la production et éliminer ainsi le parasitisme du capitaliste producteur.

Depuis quelque temps déjà le mouvement coopératif a compris où était son salut, et ce sont les tentatives faites dans cette voie que nous voulons exposer aujourd'hui.

Actuellement, les timides essais de Fédération des Sociétés coopératives pour l'achat et la production en commun ont abouti à la création de deux organismes distincts. D'une part, la Commission d'achat de la Bourse

des Sociétés coopératives socialistes, de l'autre, l'Office coopératif de renseignements commerciaux créé par le Comité central de l'Union coopérative ; si les résultats obtenus n'ont pas été brillants il faut en chercher la raison dans ce fait que ni la Bourse ni le Comité central n'ont su, dans leur esprit ou leur organisation, répondre aux sentiments de démocratie qui animent heureusement le mouvement coopératif, et dont les premiers principes sont : que la masse ne peut accepter ni tutelle ni direction, et que les intéressés doivent gérer eux-mêmes leurs affaires. Bien que nous nous soyons, dans d'autres articles, expliqués sur ce point, nous ne croyons pas inutile d'y revenir aujourd'hui et d'étudier à la lumière des principes formulés plus haut la Bourse et le Comité central. Nous comprendrons mieux ensuite les causes de l'échec relatif des deux organes économiques qui en sont nés et qui n'en sont encore que des appendices.

Le mouvement coopératif, à Paris et dans les villes industrielles surtout, est un mouvement ouvrier, et comme tel, sans le secours d'aucun dogme et d'aucune théorie, il a tous les caractères d'un mouvement de classe, c'est un mouvement de *la classe* des producteurs salariés en *lutte* contre la société capitaliste et plus particulièrement contre le parasitisme commercial. Il ne peut donc dépendre des partis politiques socialistes qui n'ont pas une origine ouvrière, il ne peut non plus accepter la tutelle d'un Comité dont les membres les plus influents et les plus décorés sont de dévoués partisans de la paix sociale et de la réconciliation des classes et qui, plus encore que les militants socialistes se tiennent à l'écart de la classe ouvrière.

Le Comité central est composé d'un certain nombre de membres nommés pour deux ou pour un an sans délibération par l'ensemble des Sociétés adhérentes (le nombre des Sociétés qui envoient leur vote est d'environ 70). Bien que chacun de ces membres ait été présenté par une

Société il n'est délégué d'aucune, il n'a point de mandat défini, il a une valeur individuelle et non une valeur représentative, il se fait en quelque sorte plébisciter.

La conduite du mouvement coopératif revient donc à ce Comité et comme il ne prend que de très rares contacts avec des assemblées délibérantes formées des délégués des Sociétés, on peut dire que le Comité central représente l'opinion personnelle de ses membres, bien plus que l'opinion générale des Coopératives qui y adhèrent. Et cela n'est pas pour satisfaire l'esprit de libre discussion qui anime les Sociétés ouvrières de Paris et des grandes villes. L'ouvrier discute à son Syndicat, à son Groupe, à sa Société soit dans le Conseil, soit aux Assemblées générales, il accepte donc difficilement de ne pouvoir le faire dans l'organisation qui prétend représenter l'ensemble du mouvement coopératif. C'est pour cela que le Comité central a vu s'éloigner de lui la plupart des Coopératives ouvrières libres, celles où les ouvriers sont assez conscients ou assez puissants pour être maître des destinées de leur organisation.

C'est surtout ce besoin de libre discussion qui a amené, il y a quelques années, la création de la Bourse, qui groupe aujourd'hui un nombre de Sociétés supérieur au nombre de celles qui adhèrent effectivement au Comité central (c'est-à-dire qui prennent part à l'élection de ses membres). L'organisation de la Bourse est la suivante : les Sociétés adhérentes envoient des délégués mandatés à des Assemblées générales qui se tiennent à peu près tous les mois; on y discute et l'on y vote. Chaque année est nommé un bureau chargé d'exécuter les décisions des Assemblées et composé d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier. De plus, un certain nombre de Commissions sont nommées; trois sont permanentes : le Contrôle, la Commission de propagande et enfin la Commission d'études d'achat sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure.

Si la Bourse n'a pas jusqu'ici donné tous les résultats qu'on pouvait espérer d'un organe de Fédération basé sur des principes démocratiques, si elle n'a point encore satisfait le mouvement coopératif ouvrier, cela tient surtout à l'esprit qui anime ceux qui en ont pris la direction. Les Assemblées n'ont pas une part assez grande dans la direction, les Commissions statutaires qui se réunissent en Commission exécutive se donnent des pouvoirs trop étendus. Le système qu'emploient certaines Sociétés de ne point désigner elles-mêmes leurs délégués, et de laisser ce soin au bureau de la Bourse, permet à des personnalités influentes de s'affranchir des liens qui rattachent le délégué à ses mandataires, et introduit ainsi dans les fonctions importantes des individus qui ne représentent réellement aucun intérêt coopératif. Enfin, dans les questions non seulement de principe et de théorie, mais aussi de pratique et d'économie coopératives, les petites Sociétés ont une voix comme les grandes, bien qu'elles représentent des intérêts incomparablement moindres; il arrive ainsi que l'état d'esprit des coopératives naines l'emporte sur celui des sociétés vigoureuses et prospères. En un mot, la Bourse malgré sa constitution démocratique, est encore une chose trop distincte des Sociétés. Au lieu de se borner à les représenter, elle cherche souvent à les conduire, et par exemple, l'incursion qu'elle a faite dans le domaine de la politique n'avait pas comme origine un état d'esprit nouveau et bien défini chez les coopérateurs, mais les tendances particulières de quelques individus qui ont cru pouvoir parler au nom de la coopération ouvrière.

Si maintenant nous étudions les essais de Fédération pour l'achat et la production créés par le Comité central et la Bourse, nous reconnaîtrons bien vite qu'ils participent l'un et l'autre aux défauts des organismes qui leur ont donné naissance.

Jusqu'à ces derniers temps, le Comité central ne s'était

occupé que de questions morales et juridiques intéressant la coopération. Il y a dix-huit mois, quelque temps après le Congrès coopératif de 1900, entraîné par l'exemple de la Bourse, il se décida à créer dans son sein une Commission chargée de se mettre en rapport avec les Sociétés, de grouper leurs achats et de les faire aussi bénéficier de prix avantageux. Cette Commission a reçu le nom d'Office coopératif de renseignements commerciaux, et fonctionne de la manière suivante. L'Office choisit parmi les fournisseurs ordinaires des Sociétés coopératives ceux qui offrent les meilleurs prix, et dans une circulaire, ces fournisseurs sont désignés aux Sociétés qui leur passent directement commande en se recommandant de l'Office. Il est certain que si le commerçant estime que les commandes qui lui arriveront ainsi par la voie de l'Office peuvent être importantes, il consentira une réduction sur ses prix, réduction dont bénéficieront les Sociétés qui se sont servies de l'Office. Le système est compliqué, mais il a l'avantage de sauvegarder l'autonomie des Sociétés, et le Comité central semble attacher une très grande importance à cet avantage. Il comprend, en effet, qu'il ne peut demander à des Conseils d'administration avec lesquels il n'a que de lointains rapports, d'abandonner entre ses mains une part de leurs prérogatives. Et c'est là qu'en vérité gît l'imperfection de l'Office de renseignements commerciaux. Il souffre du même mal que le Comité central dont il est issu. Ses membres ne sont pas nommés par les Conseils des Sociétés adhérentes, ils n'ont devant eux-ci aucune responsabilité, quelques-uns même ne représentent aucun intérêt coopératif direct.

L'Office de renseignements commerciaux est, en effet, composé de dix membres, qui jusqu'à ces derniers temps étaient choisis par le Comité central. Aujourd'hui, six seulement sont nommés par le Comité central, les quatre autres, ceux qui, dans l'esprit des organisateurs, devaient représenter les Sociétés, ne sont même pas choisis par ces dernières. Quatre Sociétés sont tirées au sort dans

l'ensemble de celles qui adhèrent à l'Office, les quatre Sociétés désignées envoient chacune un délégué.

Le Comité central espère que l'Office de renseignements commerciaux est l'embryon du magasin de gros coopératif français. Il ne faut pas être beaucoup au courant de l'esprit des coopératives ouvrières pour prévoir que l'Office, malgré le dévouement de ses membres, continuera peut-être à vivoter, mais que jamais il ne réalisera l'espoir de ses fondateurs.

Dans l'année 1901, l'Office a dû grouper pour environ 60,000 francs d'affaires (1).

La Commission d'achat de la Bourse, depuis longtemps, renseignait dans ses Assemblées générales et dans le Bulletin de la Bourse, les Sociétés adhérentes sur les meilleurs fournisseurs, elle obtenait d'eux aussi des prix spéciaux. Un grand nombre de coopératives ont pu profiter de ces renseignements. Mais depuis quelque temps, de nombreux délégués demandaient dans les Assemblées générales qu'on abordât franchement le problème de l'achat et de la production en commun. La Commission d'achat fut chargée de résoudre la question dans la mesure du possible. Elle marcha prudemment, et se borna tout d'abord à l'étude d'un seul article. Le café fut choisi, et seulement le café brûlé, qui se vend en petites quantités. Une brûlerie a été installée, le café est acheté au Havre; il est brûlé et revendu aux Sociétés avec une faible majoration pour couvrir les frais. La brûlerie fait environ 7,000 francs par mois, soit environ 85,000 francs par an. Nous faisons remarquer que ce chiffre d'affaires est supérieur, bien qu'il ne soit fait qu'avec un seul article, à celui que l'Office de renseignements fait avec plusieurs articles de vente facile et élevée.

(1) D'après le *Bulletin de l'Union coopérative* du 1er janvier 1902.

Si, d'un côté, la Commission d'achat de la Bourse peut, par comparaison, se réjouir des résultats qu'elle a donnés, d'un autre, nous devons avouer que, là encore, il y a un échec puisque la Brûlerie ne fait pas encore le cinquième des affaires qu'elle ferait si toutes les Sociétés qui adhèrent à la Bourse lui prenaient son café.

Certes, la Commission d'achat de la Bourse est une organisation plus démocratique que l'Office de renseignements du Comité central : elle est nommée par les Assemblées générales de la Bourse, auxquelles elle doit rendre compte de ses travaux; elle est composée de délégués de Sociétés et, pour ces raisons, l'œuvre qu'elle a créée a réussi dans une certaine mesure. Mais, d'autre part, dans son fonctionnement, elle a perdu le caractère d'une affaire réellement fédérative et, comme la Bourse elle-même, elle paraît trop souvent liée à quelques individus. Elle n'a pas encore su donner aux coopérateurs cette impression indispensable au succès de toute affaire de ce genre : que leurs sociétés n'achètent pas le café à la Bourse comme à un fournisseur ordinaire, mais qu'elles se répartissent entre elles du café acheté en commun et brûlé dans leur propre usine ; — et nous trouvons là l'explication de l'échec de la tentative partielle faite par la Commission d'achat de la Bourse pour l'achat et la production en commun.

Il ressort de cette étude que ni le Comité central ni la Bourse, tels qu'ils sont constitués, ne peuvent résoudre le problème capital dont dépend, aujourd'hui, la vie du mouvement coopératif. C'est une Fédération réelle, sur le terrain économique, des Sociétés qui nous en donnera la véritable solution, et nous avons le plaisir de constater qu'actuellement cette Fédération existe en puissance dans la pensée des coopérateurs. Dans beaucoup d'Assemblées générales, dans les réceptions des délégués aux fêtes coopératives, des camarades viennent, avec enthousiasme, parler d'un avenir où les Sociétés fédérées auront leurs

usines, leurs fermes, leurs entrepôts et leurs navires. Et, dans l'esprit des plus conscients, s'affirment peu à peu les principes sur lesquels reposera l'organisation fédérative tant souhaitée, principes de véritable démocratie qui remettront, aux Sociétés, la direction de leurs affaires, établiront les responsabilités, débarrasseront le mouvement de l'esprit de direction et de tutelle, et permettront alors un travail fécond qui n'aura d'autre but que l'intérêt du prolétariat coopérateur.

Le développement prodigieux des Wholesales anglais et écossais ne nous montre-t-il pas, d'ailleurs, quel avenir est réservé, dans le mouvement coopératif, aux organes fédératifs, basé sur les vrais principes de démocratie ouvrière ?

Nous rappelons aux Sociétés qu'un Congrès doit se tenir à Pâques, pour la réorganisation de la Bourse, et qu'elles ne doivent pas manquer d'y assister, aussi bien celles qui adhérent à la Bourse aujourd'hui que celles qui n'y ont pas encore adhéré ou qui s'en sont retirées parce qu'elle ne répondait pas à leur idéal d'une véritable Fédération.

De ce Congrès doit sortir une Bourse réorganisée, replacée sur le terrain économique et constituée de telle sorte qu'elle puisse efficacement entrer dans la voie de l'achat de la production fédérative. Ce qui ne sera possible, nous le répétons, que si les Sociétés adhérentes sont les seules forces dirigeantes au sein de la Fédération, et si ces forces agisssent proportionnellement aux intérêts qu'elles représentent.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point dans une de nos prochaines chroniques.

Philippe Landrieu.

ÉTRANGER

BELGIQUE

La lutte pour le S. U. — La question du droit de vote, comme Vandervelde l'a montré dans notre numéro du 4 janvier, sera définitivement résolue d'ici peu de temps.

Le Conseil général du Parti Ouvrier a lancé récemment-

une proclamation, dans laquelle il déclare que les socialistes emploieront les moyens révolutionnaires, s'il le faut, pour obtenir l'égalité politique.

Pendant la première période de l'agitation, le gouvernement et les députés catholiques manifestaient hautement la résolution de résister par la violence aux revendications populaires. Actuellement, leurs affirmations sont loin d'être aussi énergiques, et le gouvernement est tout prêt à faire des concessions, parce qu'il voit la majorité des Belges réclamer le suffrage universel.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement n'a pas osé poursuivre en justice le député Smeets disant dans un meeting « que les ouvriers devraient riposter par des coups de fusil aux coups de fusil de l'armée. » Les ministres, avant de faire discuter la demande en autorisation de poursuites contre Smeets, ont attendu que la prescription fut acquise.

Signalons deux faits des plus caractéristiques de cette lutte pour le droit de suffrage. C'est, d'une part, l'adhésion des paysans des Flandres, qui, jusqu'à présent, n'étaient pas intervenus, aussi activement pour conquérir l'égalité politique.

C'est, d'autre part, l'acquittement par un jury flamand, composé de bourgeois libéraux et catholiques, de Planckaert, leader démocrate chrétien, qui, dans un article de son journal, avait, pour obtenir le suffrage universel pur et simple, préconisé les moyens les plus révolutionnaires.

Il est donc aisé de conclure, que le gouvernement cédera devant les exigences de l'opinion publique.

Quoi qu'il en soit, le Parti ouvrier, s'il n'obtient pas satisfaction, est décidé à recourir à la grève générale.

La loi militaire. — Depuis de nombreuses années, tous les partis politiques critiquaient le régime militaire. Le gouvernement catholique vient de faire voter par sa majorité docile, un projet militaire contraire à toutes les promesses faites par les députés catholiques eux-mêmes.

Alors que les socialistes préconisaient « la Nation armée », réforme juste, égalisant les charges, abolissant les charges, abolissant les privilèges, nous constatons que la nouvelle loi maintient la conscription et le remplacement à prix d'argent ; augmente le contingent et les dépenses, crée le système du volontariat, si favorable au désir du gouvernement de former une armée sur laquelle il puisse compter en cas de grève générale.

Cette réforme est donc purement militariste, par conséquent réactionnaire.

Congrès syndical. — Le troisième Congrès syndical annuel organisé par la Commission syndicale du Parti Ouvrier Belge, a eu lieu les 15 et 16 décembre dernier. Plus de 40.000 ouvriers étaient représentés. Les différents objets de l'ordre du jour ont été discutés. Voici les résolutions prises : Abolition du travail aux pièces ; limitation du travail dans les prisons ; réduction des heures de travail ; instruction obligatoire ; réglementation de l'apprentissage.

On y reviendra dans cette Revue.

Gaston Vandermeeren.

Bruxelles, 12 janvier 1902.

ITALIE

En dehors du Congrès de Paysans signalé dans notre dernière chronique, toute une série de faits importants s'est déroulée dans ces derniers temps en Italie. Je vais essayer de vous les résumer très rapidement.

Victoire socialiste à Naples. — Le Parti socialiste italien peut d'abord compter à son actif un triomphe éclatant remporté par nos camarades de la « Propaganda » de Naples sur la *camorra* qui siégeait dans la municipalité, rongeait et gaspillait les finances publiques depuis plus de dix ans.

Les socialistes furent les premiers, il y a deux ans, à dénoncer publiquement les agissements louches et crimi-

nels du chef reconnu de la *camara* napolitaine, l'ancien député Casale.

Celui-ci les poursuivit judiciairement. Mais, écrasé par les témoignages recueillis par les socialistes, il dut s'enfuir et démissionner de toute fonction publique.

La pourriture étalée devant le tribunal obligea le gouvernement à s'intéresser de la chose en dissolvant le Conseil municipal et en envoyant à Naples un commissaire — le sénateur Savedo — chargé de dresser une enquête rigoureuse sur les conditions morales, financières et économiques de cette grande ville.

Et l'enquête — se différenciant des enquêtes officielles — donna tout son effet et constitua une vraie monographie sociologique et économique de Naples. L'absence de tout mouvement industriel, agricole et commercial a donné naissance à une foule de parasites, depuis les 200.000 gueux qui se lèvent chaque matin en ignorant où ils trouveront les huit sous qui leur sont nécessaires pour manger, jusqu'à la bourgeoisie qui préfère les rentes de l'État ou de la sale petite maison aux incertitudes hasardeuses du commerce et de l'industrie. De plus l'enquête dénonça les malversations de la Municipalité qui avaient abouti à un déficit de 14 millions.

Les résultats de l'enquête et la campagne menée par les socialistes ont provoqué un revirement dans le corps électoral, et bien qu'il ne représentât qu'assez faiblement la ville (30.000 électeurs sur 500.000 habitants), et bien que les listes fussent les mêmes que celles formées par la *camorra*, il a frappé pour toujours le parti des camorristes et il a élu, avec une moyenne de 4.700 voix, 12 socialistes qui se proposent de continuer directement l'œuvre d'épuration morale de l'administration en agissant sur la nouvelle majorité des cléricaux modérés.

Il serait excessif de dire que la *camorra* est déracinée ; mais c'est bien un beau résultat de lui avoir enlevé le pouvoir qui lui permettait de dominer la ville et d'en sucer, par mille tentacules, la sève et le sang.

Cependant l'enquête gouvernementale va continuer, envisageant la situation du Conseil provincial et des Instituts de bienfaisance, où les choses ne marchent pas mieux que dans la Municipalité.

Trois Congrès — Trois Congrès, de *la Prévoyance*, de *la Coopération*, de *la Résistance*, ont été, il y a quelque temps, tenus pendant trois jours à Reggio Emilia. La caractéristique de ces trois assemblées nationales des Coopératives, des Sociétés de secours mutuels et des Chambres du Travail a été l'esprit socialiste qui a inspiré toute discussion et toute résolution.

En fait, on a décidé que *la prévoyance* doit sortir de son inertie et doit fournir ses ressources à la *coopération* qui, de son côté, ne doit pas se tenir à l'écart ni regarder avec indifférence le mouvement de *résistance* du prolétariat organisé, par les Chambres de Travail, sur la base de la lutte de classes.

Ainsi les trois forces s'entraident et se solidarisent, sous la pression et l'éducation socialistes, pour le même but : l'amélioration des conditions du prolétariat et son émancipation finale.

Pour le Divorce. — L'Italie n'a pas de loi sur le divorce. Elle n'a que la séparation personnelle, qui a tous les défauts du divorce sans en avoir les avantages. Les députés socialistes Bevenini et Borciani ont déposé à la Chambre un projet de loi qui admettrait le divorce : 1° par suite de condamnation aux galères excédant dix ans ; 2° pour infirmité mentale d'une durée de plus de trois ans déclarée inguérissable ; 3° l'impuissance évidente survenue pendant le mariage ; 4° la séparation personnelle après cinq ou trois ans de sa proclamation. Parmi les causes de séparation il y a aussi les maladies transmissibles (phtisie, syphilis, etc.). Un article dispose aussi qu'après la dissolution du mariage par mort ou par divorce, le père pourra légitimer les fils adultérins. Il paraît qu'à la Chambre le projet passera. Le Gouvernement a décidé de l'accepter. La plus vive opposition sera faite par le Sénat.

Rome, 8 Janvier 1902. Alessandro Schiavi.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

Les Cordicoles, par Gustave Téry (vol. in-8°, Cornély, Paris-1902).

Qu'est-ce que le *Cordicolisme ?* Tout simplement la « hideuse dévotion » qui renouvelle et aggrave l'erreur de Nestorius distinguant entre l'humanité de Jésus et sa divinité, erreur condamnée par les cinquième et sixième conciles œcuméniques, par le concile de Latran.

Trois chapitres : *Les Mômeries des Cordicoles* ou *les Mille et une nuits du Sacré-Cœur; La Politique des Cordicoles; La Pieuvre noire.* Ce dernier, bien documenté sur les cas de sadisme religieux à la Marie Alacoque, est particulièrement intéressant.

Nous nous demandons cependant si, avec Téry, nous devons regretter que les catholiques aient disparu pour faire place aux Cordicoles? Un peu plus ou un peu moins de sottise importe peu, et il est bon, au demeurant, que l'Église s'encanaille chaque jour un peu plus.

Au reste, les mômeries cléricales ne doivent pas nous arrêter bien longtemps. Le danger est ailleurs. Il est dans la bourgeoisie qui fait donner sa gendarmerie céleste pour renforcer sa gendarmerie terrestre. Développons nos organisations, construisons la maison des hommes pour remplacer la cathédrale d'autrefois et nous arriverons à tuer le mysticisme.

Un plan est joint au volume. Téry indique, sur ce plan, les modifications nécessitées pour la transformation du Sacré-Cœur en Maison du Peuple. Si Téry n'obtient pas la démolition de la basilique, le projet spirituel pourra, nous n'en doutons pas, devenir une réalité. E. B.

Essai sur l'Église et l'État, par G. Sorel (Librairie Jacques et Cie, Paris 1902).

Nous avons signalé en son temps, lors de sa première publication par la *Revue Socialiste*, l'étude de Sorel sur ces deux forces traditionnelles, l'*Église et l'Etat*, que le prolétariat rencontre sur sa route et contre lesquelles il engage irréductiblement la lutte. La librairie Jacques réédite, à part, en une forte brochure de 64 pages, ce travail décisif.

LES REVUES SOCIALISTES

Die Neue Zeit. — (N° 12). — *Le Développement du Capitalisme en Italie*, par ALESSANDRO SCHIAVI. — Le parti socialiste italien est peut-être celui qui, depuis quelques années, a subi le développement le plus considérable. Dans le pays de la *Maffia* et de la *Camorra*, en peu de temps, il est devenu le facteur le plus puissant et le plus moral de la vie sociale. A la Chambre italienne, on est obligé de prendre des mesures de contrainte brutale contre Ferri, dont l'éloquence forte et sincère compromettait la domination de la corruption dans le royaume.

Cette augmentation de forces correspond au développement du capitalisme italien amenant avec tous ses vices le triomphe de son pire ennemi, le prolétariat. Après ses défaites, après ses crises, après sa chute la plus terrible en 1889, le capitalisme italien s'est relevé et, sous toutes ses faces, donne l'impression du progrès. Cette tendance économique « a contribué à améliorer la situation financière de l'Italie et a permis à la classe ouvrière organisée d'atteindre des conditions plus favorables en ce qui concerne les salaires, les contrats et la durée du travail. »

Le rôle du parti socialiste italien qui consiste à activer l'évolution sociale, à la hâter, lui ordonne de soutenir l'industrie dans sa marche vers le collectivisme ; mais il lui défend aussi de s'associer aux « réformes » qui attardent l'évolution nécessaire, qui lui opposent des barrières,

Documente des Socialismus. — (N° 3.) — BERNSTEIN reproduit sous la rubrique : *Histoire du Socialisme*, les *Notes sur les effets du système de fabrique*, publiées par OWEN en 1815. — Owen avait demandé, dans un esprit de généreux utopisme, aux fabricants anglais d'appuyer la protection légale du travail, et lorsque sa proposition ne rencontra que des haussements d'épaules, du dédain, des ricanements, il s'adressa au public en exigeant des réformes. Son appel, publié par Bernstein, est un document du plus haut intérêt. On y reconnaît les germes d'une conception matérialiste de l'histoire, évidemment embarrassée d'idées inséparables de l'époque. Il faut aussi avouer que ces projets de réformes ont été bien dépassés, même par la législation ; mais qu'importe ? En 1815, au lendemain de la Révolution et de la victoire du Tiers-Etat, la proclamation des droits du prolétariat, de la nécessité de la législation du travail est un événement dont l'importance n'échappera à personne.

G. W.

L'Art, la Littérature

SIEGFRIED A L'OPÉRA

L'Opéra vient de représenter le *Siegfried* de Richard Wagner.

Cela ne devrait être qu'un événement d'importance moyenne dans notre vie artistique. Il n'en est rien. Félicitons-nous même de n'être point la dernière ville du monde à entendre l'œuvre du grand musicien allemand, et voyons ce que Paris accueillant aux œuvres d'art a fait de la 2e journée de la Tétralogie. Quand Wagner conçut *Siegfried* il était en pleine fièvre révolutionnaire. Malgré que la fin de sa vie ait transformé ses convictions, je crois qu'il serait difficile de penser que l'âme de Wagner ait été d'un réactionnaire ; toujours au delà du public qu'il détestait, il voulût parler à un peuple.

Siegfried est de toutes ses œuvres (avec les *Maîtres Chanteurs*), celle où il a mis non seulement le plus de jeunesse et de fougue, mais aussi le plus de ses haines et de ses espérances sociales. On découvrira aisément la pensée intime du Maître dans les dialogues de Siegfried et de Mime, le nain qui veut exploiter la force et la bravoure du héros ; dans les paroles de Wotan, le chef de l'ancienne race qui abdique avec noblesse sa puissance aux mains du prédestiné ; dans le rapt de l'or que garde le dragon Fafner ; dans le chant de l'oiseau que le héros comprend après avoir absorbé une goutte de sang du dragon ; enfin, dans son ascension à travers les flammes vers Brunnhilde, la femme idéale qu'il réveille de son sommeil et dont il devient l'époux. Et toujours, comme dans les autres parties de la Tétralogie, cette malédiction de l'amour qui pèse sur l'or ! On

imagine ce qu'est la musique d'une telle œuvre conçue dans un esprit de foi, de fougue, de fierté !

Les deux premiers actes ont été musicalement traités à la même époque; le troisième a été composé bien plus tard — après *Tristan* et *Yseult*. — Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'un élément étranger s'y soit introduit. La jeunesse qui anime les deux premiers actes, Wagner ne la possédait plus. Sa foi n'était plus la même. Il venait d'écrire les duos enfiévrés de *Tristan*, comment allait-il traiter celui plus chaste et plus profond de *Siegfried* ? Cette fin est de toute son œuvre la moins belle. Après le réveil de Brunnhilde, chef-d'œuvre des chefs-d'œuvres, le duo s'étire, se prolonge, l'expression musicale n'atteint pas à la beauté du dialogue et de la pensée philosophique. Certaines phrases rappellent les formules caduques de l'Opéra italien et l'ennui ne tarde pas à gagner l'auditeur le plus bienveillant.

D'autres se sont chargés de dégager de l'œuvre de Wagner toute sa portée sociale. Je ne veux m'occuper que de sa réalisation à l'Opéra.

Si Wagner a voulu créer un drame vaste et généreux, s'il a voulu parler à la foule, il n'a certes pas pensé à notre Académie Nationale de Musique, nécropole où succombèrent les meilleurs. *Siegfried* n'a eu le sort ni des *Maîtres Chanteurs* ni de la *Walkyrie*, qui, au moins au début, ont été honorablement représentés. Certes, il ne songeait pas à l'Opéra, le musicien qui écrivait pour son drame un prélude où dominent les roulements sourds des timbales et les tierces sinistres des bassons, perceptibles seulement à l'auditeur attentionné; il ne prévoyait ni les retardataires, ni les « Pardon Monsieur », ni les genoux froissés, ni les conversations des loges; il ne savait pas qu'il est un théâtre au monde où les préludes

n'ont d'autre utilité que de donner aux gens le temps d'arriver. Ce théâtre existe pourtant, et dans ce théâtre bien d'autres coutumes aussi curieuses. L'administration la plus complexe, une armée de chefs d'orchestre, de chefs de chœurs, de répétiteurs, de directeurs de toutes choses, d'électriciens, de machinistes n'arrivent point à donner l'illusion d'art que peut réaliser parfois un petit directeur sans le sou. Ces gens-là n'ont qu'une tare, celle de l'argent. Ils en ont trop. Pouvant payer tout, ils ne se donnent aucune peine.

Un chanteur aphone dont on ne trouve à dire qu'une chose : il a de belles cuisses, et qui joue avec la grâce chromolithographique d'un mauvais acteur bavarois, un dragon ridicule dont on a trop vanté l'aspect terrifiant, une traversée du feu grotesque, toutes choses dont la chronique parisienne se moquerait spirituellement sans la vertu de l'Enseigne et le bon renom de l'Etablissement. D'un admirable joueur de flûte, on a fait un piètre chef d'orchestre, et au premier acte, c'est Mme qui conduit les musiciens ; les cuivres, d'ailleurs, sonnent et jouent superbement : ils ont répété avec M. Chevillard. — Deux ou trois chanteurs sont bons, ce ne sont pas ceux pour lesquels on a fait le plus de réclame. Les coupures sont nombreuses au troisième acte ; ce sont là des morceaux choisis et mal choisis ; il est bien difficile de s'accoutumer à ces mœurs de cannibales.

Quant à la traduction intéressante de M. Ernst, elle a le défaut de n'être pas écrite en français. Se trouvera-t-il un assez grand musicien pour oser récrire le discours musical adapté aux paroles *françaises* — l'exemple du *Tannhaüser* piètrement traduit mais récrit par Wagner pour le français est là pour convaincre de cette nécessité. Mais à l'Opéra qu'importe, on n'entend rien que le

murmure de Leurs Incompétences MM. les Abonnés. Je n'ai point dit que *Siegfried* était une œuvre admirable : on le sait ; si elle est ennuyeuse ce n'est point à Wagner qu'il faut s'en prendre. La scène de la forge du premier acte, joyeuse et animée, a été prise dans un mouvement assez lent pour permettre à M. le Ténor de ne pas trop se fatiguer pour ses *belles notes*.

Triste, bien triste ; et chaque fois que nous parlerons de l'édifice somptueux et laid par excellence, il en sera de même.

L'œuvre de Wagner, où la musique n'intervient que pour augmenter l'intensité dramatique est complètement dénaturée sur cette scène créée pour des défilés et des parades. La musique y prend, au détriment du drame dont elle ne doit être qu'un élément constitutif, une place que son auteur ne lui destinait pas. On ne dénature pas seulement la musique de Wagner, c'est sa pensée même qui est corrompue.

Si je n'avais d'autres raisons de le faire, je me réjouirais que cette première causerie sur le drame révolutionnaire d'un artiste révolutionnaire, m'ait permis de montrer les honteuses défaillances de cette Bourse musicale. Le hasard ou l'intrigue ont donné à ceux qui en détiennent le pouvoir, les plus sublimes productions de l'Art pour jouets. Ils s'en amusent comme des enfants capricieux et volontaires, qui rapetissent les plus vastes conceptions à l'horizon étroit que crée leur imagination puérile ; et comme aussi dans la fièvre d'un jeu d'enfants ils se laissent prendre à l'illusion de leur inutile turbulence. Ils ne sont point méchants, mais leurs humeurs bizarres sont parfois dangereuses et pour prévenir leurs petits accès de volonté rageuse, il faudrait leur donner le fouet.

Robert Brussel.

LES TISSERANDS [1]

Drame en cinq actes, par GERHART HAUPTMANN

Traduit par Jean THOREL

DEUXIEME ACTE

(Suite.)

JÆGER *(tous l'écoutent attentivement).* — Eh bien, vous voyez, m' faisait-on assez d'reproches pourtant ! Attends un peu, qu'on me disait, tu verras quand tu seras soldat ! Eh ben, je l'ai été, soldat, et vous voyez qu'ça m'a réussi. J'en ai vu de dures, ça, faut l'dire. Dans l'métier, faut obéir, v'là tout. Cirer les bottes au brigadier, bouchonner le cheval, chercher de la bière. Moi, j'étais un malin, j'faisais tout c'qu'on voulait. Toujours à mon affaire, le fusil et tout le tremblement, qu'ça doit reluire ! J'peux dire que j'l'ai frotté ! L'premier en selle, l'premier à l'appel, — et jamais rechigner pour la manœuvre, en avant marche, nom de Dieu, toute la sacrée boutique. Et au guet, comme un chien de garde. Je m'disais toujours : mon garçon, y a qu'une chose dont à quoi y faut toujours y faire d' l'attention : obéir. Dame ! c'était dur, mais à force de m'fourrer ça dans la tête, un beau jour, d'vant tout l'escadron, l'commandant s'a arrêté d'vant moi, et qu'il a dit : « Ça c'est un bon soldat, un vrai hussard. » *(Un silence. Il allume sa pipe.)*

ANSORGE, *secouant la tête.* — Eh ! eh ! t'as eu d'la chance ! eh ! eh ! *(Il s'accroupit, plaçant près de lui la botte de branches d'osier, et continue de travailler à sa corbeille.)*

LE VIEUX BAUMERT. — Faut espérer qu'y nous en passera un peu d'sa chance ! — En attendant, buvons un coup.

JÆGER. — Tiens, parbleu, père Baumert. Et quand y en

(1) Voir les nos 73 et 74.

a pus, y en a encore. *(Il jette une pièce de monnaie sur la table.)*

ANSORGE, *jouant l'étonnement.* — Oh la la ! en v'là une noce !... Ça sent le rôti, ici. — Et de l'eau-de-vie ! *(Il boit à la bouteille.)* A la tienne ! Maurice !... Eh eh !... oui, oui. *(Ils boivent tous à la ronde.)*

LE VIEUX BAUMERT. — Si on pouvait seulement avoir un rôti comme ça tous les jours de fête ; mais c'est pas souvent qu'on en voit d'la viande ! Y faut qu'un chien vous passe entre les jambes, comme c'est arrivé y a un mois ; mais ça c'est rare.

ANSORGE. — T'as fait abattre ton petit chien ?

LE VIEUX BAUMERT. — Y serait crevé de faim aussi.

ANSORGE. — Eh ! eh ! oui, oui.

LA MÈRE BAUMERT. — Il était si gentil, c' pauv' petit.

JÆGER. — Vous aimez donc le rôti d' chien ?

LE VIEUX BAUMERT. — Seigneur Jésus ! si seulement on en avait toujours !

LA MÈRE BAUMERT. — C'est pourtant ben utile, un morceau de viande !

LE VIEUX BAUMERT. — Ça n'te dit pas ? attends un peu, si tu te r'habitues à chez nous !

ANSORGE, *reniflant.* — Eh ! eh ! oui, oui... ça sent pas mauvais, ça fera un bon plat.

LE VIEUX BAUMERT. — Ça sent la cannelle, comme qui dirait !

ANSORGE. — Faut qu'tu nous dises ton opinion, Maurice. T'as vu du pays, tu sais c'qui s'passe dans l'monde ; crois-tu qu'on finira par être plus heureux, nous autres, les tisserands ?

JÆGER. — Faut ben l'espérer, bon Dieu !

ANSORGE. — On n'arrive ni à viv', ni à mourir, on se ronge le sang, jusqu'à ce qu'on tombe. La misère nous mange tout. Dans le temps, quand on pouvait encore travailler au métier, c'était dur, mais on s'en tirait tout d'même. Aujourd'hui y a pus moyen d'trouver d'ouvrage. Et la vannerie peut pas m'faire gagner assez. J'fais des

corbeilles jusque dans la nuit, et quand je tombe éreinté sur mon lit, j'ai gagné deux groschen. T'as d'l'éducation, toi, quoi qu'tu dis d'ça ? Tout renchérit, comment qu'y faut s'y prendre ? — Faut donner quatre thalers de contribution, trois pour la maison, — dans toute l'année, j'peux en gagner quatorze, y m'en reste sept pour moi — avec ça faut faire la cuisine, payer le charbon, les habits, les souliers et le reste — comment qu'vous voulez qu'on arrive à payer l'impôt.

LE VIEUX BAUMERT. — Moi, j'dis, faudrait que qué'qu'un aille à Berlin et qu'y dise au roi comment que ça se passe chez nous.

JÆGER. — Ça ne servirait bèn à rien, père Baumert. Y z'en ont déjà parlé d'tout ça dans les journaux. Mais les riches, voyez-vous, ça embrouille tout, ça fait passer les meilleurs chrétiens pour des bandits.

LE VIEUX BAUMERT, *secouant la tête*. — Y z'ont pas de cœur à Berlin !

ANSORGE. — Dis, Maurice, c'est t'y possible ? Y a donc pas d'loi ! Quand on travaille à s'râper la peau de la main, et qu'on peut pas tout de même payer les intérêts d'son emprunt, est-ce qu'on peut vous chasser ? Y veulent tous leur argent ! Quoi que j'vais d'venir ! me v'là vieux et faudra que j'm'en aille ? *(Etouffant des sanglots)* J'suis né ici, moi, mon père a travaillé à ce métier ici pus d'quarante ans. Y disait tout le temps à ma mère : si j'viens à mourir, faudra tout de même garder la maison. Il l'a bien gagnée, la maison ! Chaque clou, ici, il a fallu travailler toute une nuit pour avoir de quoi l'acheter ; chaque planche, ça a coûté un an de pain sec. Et y z'iraient me fiche dehors !

JÆGER. — C'est des maudits, ceux qui vous prennent vot' dernier pfennig.

ANSORGE. — Eh oui, oui... Mais j'm'en'irai pas. J'aime mieux mourir. Mon pauv' père aussi. Ça y a pas fait d'peine ed' mourir. Pourtant à la fin, y suait de peur. J'm'étais couché avec lui. Alors il est d'venu pus tranquille. Pensez donc, j'avais treize ans à c't'époque là. J'étais éreinté, je

m'endormis à côté de lui. Je pensais à rien, et quand je m'ai réveillé, il était déjà froid.

LA MÈRE BAUMERT, *après un silence.* — Va voir dans le four, Bertha, et porte la soupe à Ansorge.

BERTHA. — Tenez, père Ansorge, voilà à manger.

ANSORGE, *mange en pleurant.* — Eh eh !... oui, oui... *(Le vieux Baumert prend un morceau de viande dans la casserole pour le manger).*

LA MÈRE BAUMERT. — Un peu d'patience donc, l'père ! Laisse Bertha servir la table.

LE VIEUX BAUMERT, *mastiquant.* — Y a deux ans qu'j'ai pas été communier ; après la dernière fois que j'y ai été, j'ai vendu mon habit des dimanches. Avec ça nous avons acheté un peu de viande de cochon. Depuis c'temps-là, jusqu'à ce soir, j'avais pu mangé de viande.

JÆGER. — Les fabricants s'chargent d'en manger pour vous. Y s'en fourrent jusque-là. Y a qu'à aller voir c'qui se passe à Bielau et à Peterschwalde. Y z'ont tous des palais, des vrais palais. C'est eux qui s'aperçoivent pas si les temps sont difficiles ! C'qu'y s'en paient des rôtis et des douceurs, c'qu'y z'en ont de équipages, et des chevaux, et des domestiques, et tout le diable et son train, à ne pas même savoir quoi en faire !

ANSORGE. — Dans l'temps, c'était pas comme ça. Les fabricants nous donnaient d'quoi viv'. Aujourd'hui, y prennent tout pour eux. Moi j'dis qu'c'est passe que les gens du beau monde n'croient pus ni à Dieu ni à diable. Y savent pus c'qu'est permis et c'qu'est défendu, et y nous arrache el'pain d'la bouche, y nous sucent not' dernière goutte de sang. C'est eux, la cause ed'tous les malheurs. Si les fabricants étaient d'bons chrétiens, y auraient pas d'temps difficiles.

JÆGER. — Ecoutez, les enfants, j'vas vous lire que'qu' chose *(il tire des papiers de sa poche).* Toi Auguste, va donc au cabaret, nous chercher encore une bouteille. Eh bien, quoi qu't'as ? t'est tout le temps là à rire comme une bête.

LA MÈRE BAUMERT. — Oui, j'sais pas c'qu'il a. Il est tou-

jours content. Y rit à tout. Voyons, cours donc, dépêche-toi *(Auguste sort, emportant la bouteille vide)*. Eh ! vieux, tu sais aussi c'qu'est bon !

LE VIEUX BAUMERT, *mastiquant, excité par la nourriture et la boisson*. — Écoute, Maurice, t'es notre homme ! tu sais lire et écrire, tu connais not' situation, et t'as pitié d'nous. Tu devrais prend' not' cause en main, t'mett' à parler pour nous.

JÆGER. — S'y a qu'ça à faire ! j'voudrais aussi leur jouer un tour de cochon à tous ces animaux-là. J'suis pas méchant, mais si l'sang m'monte à la tête, je prends l'Dreissiger d'une main, l'Dietrich de l'autre, et j'leur cogne leurs sales cailloux l'un contre l'autre, jusqu'à ce que les yeux leurs sortent de la tête. Ah ! si on pouvait s'entend', on les ferait danser ces moineaux-là ! L'gouvernement ! va-t'en voir, nous n'avons pas besoin qu'y s'mêle ed' nos affaires. Nous n'avons qu'à dire nous-mêmes : nous voulons ça et ça, et puis nous le voulons, et, bon Dieu, faudra bien qu'on nous le donne ! Quand y verront qu'on mont' les crocs, y fileront doux. J'les connais, ces vilains bonzes : des lâches !

LA MÈRE BAUMERT. — Ç'a c'est vrai. Moi non pus, j'suis pas méchante ; j'ai toujours dit qu'il en fallait, des gens riches ; mais quand on voit ce qui se passe.

JÆGER. — Des gens riches ! Mais non, que l'diab' les emporte tous.

BERTHA. — Où est donc le père ? *(Le vieux Baumert s'est éloigné en silence)*.

LA MÈRE BAUMERT. — J'sais pas où qu'y peut êt' allé.

BERTHA. — C'est pt' êt' qu'y n'est pus habitué à manger de la viande.

LA MÈRE BAUMERT, *hors d'elle-même, pleurant*. — Vous voyiez, y n'peut rien garder. L'peu d'bon manger qu'y prend, faut qu'il aille el' rendre.

LE VIEUX BAUMERT, *rentre pleurant de colère*. — Non, non j'me fiche de tout maintenant ; j'vaux pus rien, j'suis pus bon à rien. Pour une fois qu'on a un peu à manger, faut

l'rendre, l'estomac n'en veut pus. *(Il s'asseoit en pleurant sur le banc, près du poêle).*

JÆGER, *devenu tout fanatique.* — Et y a des gens, des vampires qui ne foutent rien, et qui nous exploitent toute l'année, et qui disent qu'c'est l'bon Dieu qui veut ça, et qu'les tisserands n'auraient qu'à pas êt' paresseux pour s'tirer d'affaire. Tonnerre de Dieu !

ANSORGE. — C'est pas des hommes, c'est des monstres.

JÆGER. — Mais y a assez longtemps qu'y s'font d'la graisse. Moi, et puis Bæcker le rouge, nous avons bu un coup ensemble hier, et, avant de rentrer chez nous, nous avons chanté la chanson du linceul...

ANSORGE. — Seigneur Jésus, c'est-y la chanson qui est défendue ?

JÆGER. — Oui, oui, j'l'ai ici sur un papier (*Il tire ce papier de sa poche et le montre*).

ANSORGE. — La chanson du linceul?

JÆGER. — Attendez, j'vas vous la lire.

LA MÈRE BAUMERT. — Qui qu' c'est qui l'a inventée ?

JÆGER. — On sait pas, personne el' sait. Écoutez-la (*). (*Il lit comme un écolier, presque en épelant, mais avec un sentiment profond, où l'on reconnaît du désespoir, de la douleur, de la rage, de la haine, et la soif de la vengeance*).

Nous tous qu'on appelle la canaille,
Nous somm's à bout, nous somm's fourbus,
Nous crevons, nous n'en pouvons plus,
Vaut mieux qu' not' carcasse s'en aille.
Avec nos fill's et nos garçons,
C'est not' linceul que nous tissons.

(*) Le chant des *Tisserands*, dans le drame de M. Hauptmann, n'est pas la strophe de Heine, qui a servi de thème au poète Maurice Vaucaire pour établir les couplets qui ont été dits au *Théâtre-Libre* de Paris. L'idée qui domine les strophes de M. Hauptmann est l'allusion qu'il fait dès les premiers vers au tribunal de la Sainte Vehme. Il y avait là quelque chose de trop spécialement allemand, qui peut et doit faire grand effet en Allemagne, mais on a craint qu'il n'en soit pas de même en France, et c'est pourquoi on a remplacé les vers de M. Hauptmann par ces vers de Heine, composés, précisément, à l'occasion de cette révolte de tisserands que met en action le drame de M. Hauptmann. Au reste, voici la traduction, mot à mot, des vers de M. Hauptmann ;

LE VIEUX BAUMERT, *empoigné par les paroles de cette chanson, et agité au plus haut degré, n'a résisté qu'avec peine au désir d'interrompre Jæger. Il éclate enfin, et pouvant à peine prononcer les mots, il dit à sa femme, moitié pleurant, moitié riant.* — Vaut mieux qu'not' carcasse s'en aille... C'lui qu'a écrit ça, la mère, vois-tu, a dit la vérité... Oui, on est à bout... Pas vrai? Toi aussi, tu peux l'dire. Tout l'monde peut l'dire... Comment qu'a dit, la chanson? C'est not' linceul!... Oui c'est ça, ça nous sert juste à ça... C'est not' linceul que nous tissons.

JÆGER *(Pendant qu'il continue de lire, Ansorge cessant de travailler, reste accablé d'étonnement et d'émotion, et la mère Baumert et Bertha s'essuient sans fin les yeux).*

A bas l'patron et la patrie,
Qui nous tienn't sous les barreaux!
Les contremait's sont nos bourreaux!
Faut pas qu'on souffre ni qu'on crie...
Avec nos filles et nos garçons
C'est leur linceul que nous tissons.

LE VIEUX BAUMERT, *frappant le sol du pied avec rage.* Oui, c'est leur linceul aussi, faut qu'y crèvent tous.

ANSORGE. — Eh eh... oui, oui... Oui, oui, leur linceul aussi.

LE VIEUX BAUMERT, *montrant le poing d'un air menaçant.*

Ici, il y a un tribunal — Pire que la Sainte Velume, — Où l'on ne prononce pas de jugement — Pour vous ravir la vie plus vite.

Ici, l'homme est lentement martyrisé, — Ici est la chambre de torture — Le nombre des soupirs est effrayant, — qui sont témoins de la douleur.

Les Dreissiger sont les bourreaux, — Leurs employés servent de sbires. Tous rivalisent de cruauté — Au lieu de rien dissimuler.

Race de coquins, fils de Satan, — Démons échappés à l'enfer — Vous rongez le pauvre jusqu'aux os. — Soyez maudits, comme vous le méritez.

Ici, prières et plaintes sont vaines, — Et vaine toute supplication. — « Vous n'êtes point contents! Eh bien, allez — Ronger le drap de la faim. »

Qu'on s'imagine cette misère, — La détresse de ces malheureux — A la maison, pas une bouchée de pain, — N'est-ce pas à faire pitié?

Pitié! c'est un beau sentiment — Qui vous est étranger, ô cannibales — Tout le monde sait ce qu'il vous faut — Arracher au pauvre sa peau avec sa chemise.

— C'est nos bourreaux, on s'ra les leurs... A bas l'patron, mort aux bourreaux.

JÆGER, *lisant.*

Notre maison est notre bagne,
Les Dreissiger sont les geôliers
Mais nous tissons sur nos métiers
Ton linceul, ô vieille Allemagne,
Avec nos fill's et nos garçons
C'est ton linceul que nous tissons.

LE VIEUX BAUMERT, *au paroxysme de la rage.* — C'est ça, c'est ça ! c'est ton linceul, ô vieille Allemagne ! car je vous l'demande, c'est-y juste, tout ce qu'y a? Me v'là, moi, Guillaume Baumert, maît' tisserand d'Kaschbach. J'peux m'présenter et dire que j'ai été un brave homme toute ma vie. Eh bien, r'gardez-moi, que'qu'ça m'a rapporté ? Quelle figure que j'ai ? qui qu'y z'ont fait d'moi ?... Oui, not' maison est notre bagne. . *(Il étend les bras.)* Mais... c'est ton linceul que nous tissons, vieille Allemagne, y faut qu' tu meures, y faut qu' tu meures. *(Il tombe anéanti sur une chaise.)*

ANSORGE *jette loin de lui le panier auquel il travaillait, il se lève tremblant aussi de rage, et balbutie.* — Oui, faut qu' ça change, je l'dis, qu'çà change d'suite. Qu'il arrive ce'qui veut, y faut qu'ça change tout d'suite.

FIN DU 2e ACTE.

Le Mouvement Artistique

LE THÉATRE

Le Coq rouge, drame de Gerhart Hauptmann, représenté sur le Deutsches Theater de Berlin.

Le cordonnier Fielitz et sa femme sont hantés par l'idée de mettre le feu à leur maison pour toucher l'assurance. Fieltiz résiste longtemps, mais il songe que sa femme étant dans les meilleurs termes avec le président du baillage, il serait assuré de l'impunité, et... pendant un de ses voyages à Berlin, sa maison brûle. Les gens du village n'osent pas dénoncer Fielitz. D'ailleurs, le président du tribunal a vite fait de trouver un coupable ; il soupçonne le fils de son ennemi, le gendarme Rauchhaupt, jeune garçon à demi-idiot, qui a été vu le jour de l'incendie, devant la maison, frottant des allumettes. Rauchhaupt ne réussit pas à établir l'innocence de son fils, mais, dans la suite, il est sur le point d'arracher le secret à la mère Fielitz, lorsqu'elle meurt subitement.

Ce dénouement inattendu a contribué à la chute de la pièce, qui avait été écoutée, même pendant certaines scènes très vigoureuses, avec la plus grande froideur.

Il est curieux de constater que depuis le début de la carrière d'Hauptmann, tous ses drames ont été ainsi tour à tour de lourds échecs ou des succès retentissants.

Mrs Warren's profession, comédie de M. Bernard Schaw, interdite par la censure anglaise, représentée par la " Stage Society " de Londres (Société privée analogue à l' " Œuvre " de Paris).

Mrs Warren's, riche et considérée, a fait élever sa fille à Cambridge University, d'où elle sort très ignorante de la vie, mais très savante et très féministe ; aussi, lorsqu'elle vient à apprendre que sa mère a gagné toute sa fortune comme entremetteuse, elle est agitée d'une révolte cruelle et réussit à pardonner pourtant. Bientôt après,

comme elle refuse d'épouser un baron vicieux, associé secret de Mrs Warren's, celui-ci se venge en lui déclarant que sa mère n'a pas cessé d'être tenancière de maisons publiques « dont elle contitue à tirer du trente-cinq pour cent ». La jeune fille, douloureusement atteinte, se sépare pour jamais de sa mère et se résout à vivre péniblement en donnant des leçons.

L'auteur a traité ce sujet tragique d'une façon trop brillante ; l'esprit répandu à tout propos, et même dans les situations les plus pathétiques, empêchait toute émotion et provoquait chez le spectateur un malaise véritable.

LA MUSIQUE

La Société Populaire de musique, 8, rue de La Bruyère. — Cette Société a pour but de donner, moyennant un prix modique, des concerts dont le programme ne renfermera que des œuvres parfaitement belles et sur lesquelles la critique ne saurait avoir prise. Elle se distingue des sociétés similaires, par le souci de justifier son caractère populaire autrement que par l'exécution d'œuvres médiocres dont le propre est de flatter de basses sensibilités. Le premier concert de cette Société a eu lieu le 19 décembre ; on y a exécuté des œuvres de Bach, Haendel, Mozart, Lulli, Couperin, Daquin, Monsigny, Beethoven, Mendelssohn et César Franck. Les promesses faites par les organisateurs ont donc été tenues, et ils n'ont pas failli à l'idéal qu'ils se sont imposés. Peu de sociétés, même de celles qui se recommandent du plus grand souci d'art, offrent un ensemble aussi parfaitement beau. Les œuvres des compositeurs vivants sont rigoureusement proscrites des programmes ; excellent principe qui donne à la Société toute la liberté d'action nécessaire.

Les concerts auront dans la suite un caractère nettement historique et, si la nécessité s'en fait absolument sentir, des commentaires sous forme de causerie ou de notice seront ajoutés à l'exécution des œuvres. La salle choisie

pour les séances de la Société populaire de Musique est celle de l'hôtel des Sociétés savantes, rue Danton. Elle est vaste, de bonne acoustique, gaie et suffisamment intime pour pouvoir convenir à la musique de chambre. Le prochain concert aura lieu le 13 février, dans la même salle, avec le concours de M. Alfred Cortot. On y jouera un trio de Bach, un quatuor de Haydn, une sonate à 2 pianos de Mozart, un trio à vent de Beethoven. Quelques œuvres d'orgue du XVI[e] et XVII[e] siècle y seront exécutées ainsi que des vieux chants populaires français. Tous ceux que préoccupent les questions d'art populaire devront donner à cette nouvelle Société leur plus chaud appui. Elle mérite l'intérêt qu'on lui porte. On n'y verra pas, comme dans trop de centres dits populaires, des musiciens qui trouvent une occasion unique de faire briller leur virtuosité, des compositeurs heureux d'écouler leurs productions et des conférenciers *sympathiques* à la musique parler sur des sujets qu'ils ignorent. A la Société populaire de musique on fera de la belle musique, c'est-à-dire la seule populaire. Je souhaite pour finir trois choses aux organisateurs de cette Société : 1° de trouver une salle où le nombre des places à prix minimes soit en proportions beaucoup plus grandes et, si possible, où il n'y ait qu'un seul tarif; 2° de veiller à ce que leurs programmes aient plus d'unité que le premier qui n'était, il est vrai, que celui d'une séance d'inauguration ; 3° de créer des émules qui, avec un programme identique et autant de foi, fondent des groupes semblables dans des quartiers plus complètement ouvriers que celui des Ecoles.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

L'Etat et l'Université

L'affaire Hervé doit être un avertissement à tous ceux qui réclamaient avec tant d'imprudence, que le monopole de l'enseignement fut réservé à l'État. Le jury avait acquitté Hervé, le Conseil académique l'a frappé d'une peine qui a été maintenue et aggravée par le Conseil supérieur. Quelques jours après, la Chambre votait l'affichage du discours nationaliste de M. Leygues, Lapicque était suspendu pour avoir proposé l'organisation d'une caisse de solidarité et de résistance.

Ainsi le ministère accomplissait avec conscience son office de gouvernement de classe, de gouvernement bourgeois. Il avait rétabli l'ordre moral dans l'Université, et montré que la raison d'État interdit aux maîtres d'école et aux professeurs toute liberté d'écrire, de parler, d'agir comme citoyens. Ces faits montrent combien Marx avait raison de dire : « Une chose tout à fait à rejeter c'est une éducation du peuple par l'État. Fixer par une loi générale la dotation des écoles populaires, les conditions d'aptitude à remplir du personnel enseignant, veiller, comme aux Etats-Unis, par des Inspecteurs d'État, à l'observation de ces prescriptions légales, ce n'est pas du tout la même chose que de faire de l'État l'éducateur du peuple ! Ce qu'il faut plutôt, c'est proscrire au même titre de l'école toute influence du Gouvernement et de l'Eglise. Dans l'empire prusso-allemand aujourd'hui (et qu'on ne s'en tire pas avec la mauvaise défaite qu'on a en vue l'État futur, nous avons vu ce qu'il en est), c'est au contraire l'État qui a besoin d'être rudement éduqué par le peuple ». (1)

(1) K. Marx. *Remarques critiques sur le programme de Gotha.*

Les défenseurs du monopole ne voudront pas s'en tirer avec cette mauvaise défaite : c'est de l'État républicain que nous voulons faire l'éducateur du peuple, nous ne proposerions pas de réserver à un gouvernement monarchique le monopole de l'enseignement. La république capitaliste de M. Waldeck-Rousseau n'entend pas plus que tout autre gouvernement, laisser *outrager les principes essentiels* sur lesquels repose la société : le patriotisme de M. Leygues y devient une religion d'État, et toute critique indépendante des institutions militaires est un crime de lèse-majesté. L'État peut être plus ou moins libéral, plus ou moins républicain, plus ou moins démocratique, mais dans toute société où domine le mode de production capitaliste, quelle que soit la puissance politique acquise par le prolétariat, l'État c'est la bourgeoisie. Le gouvernement n'est pour la classe régnante qu'un instrument de domination. Réserver le monopole de l'enseignement à l'État, c'est soumettre étroitement toute instruction et toute éducation à la direction de la classe capitaliste. La bourgeoisie ne peut rien enseigner que ses propres doctrines, que ses croyances, que ses préjugés. Elle a ses dogmes et son catéchisme. Les socialistes ne peuvent donc avoir qu'un but : restreindre de plus en plus et détruire enfin l'influence prépondérante de la bourgeoisie sur tous les ordres de l'enseignement.

Le premier devoir des socialistes est de défendre les instituteurs et les professeurs, inquiétés et frappés. L'État ne leur accorde, en effet, aucune liberté de coalition. Au despotisme du gouvernement, à la tyrannie perfide ou niaise d'un ministre, aux abus de pouvoir d'un directeur, d'un recteur, d'un inspecteur, institu-

teurs ou professeurs ne peuvent opposer aucune solidarité pratique, aucune résistance collective. Ce sont des travailleurs pour qui le droit de se syndiquer et de faire grève, n'existe pas.

L'État n'autorise dans le corps des maîtres, que des congrès pédagogiques, que des associations charitables. Il a l'orgueil d'un grand patron et la brutalité d'un parvenu. C'est le gouvernement qui règle l'avancement, qui dispose de toutes les fonctions : il entend bien se faire obéir. Il est, en effet, le pire de tous les patrons, les ouvriers qu'il emploie ne peuvent rien contre lui.

Pour tout homme de gouvernement, les fonctionnaires sont également des agents directs du pouvoir exécutif : comme le préfet, le magistrat, le policier. Les instituteurs et les professeurs ne remplissent pas cependant une fonction politique. Ils ne relèvent pas de l'État en tant que l'État est une force de contrainte, qui maintient l'ordre bourgeois : ils accomplissent pour la société un travail productif. Ils devraient avoir les mêmes libertés que les ouvriers des usines de l'État, c'est-à-dire les mêmes droits que les ouvriers de toute industrie libre et non monopolisée. L'État est le patron de plusieurs catégories de producteurs, mais il est bien loin de donner l'exemple et d'être un patron modèle. Tout gouvernement fort, et c'est l'idéal de tout gouvernement de mériter ce nom, apprécie plus que l'intelligence la docilité. L'obéissance passive lui semble une vertu, et il a le culte de l'armée. Il s'efforce donc de maintenir dans une étroite dépendance tous les maîtres de l'enseignement, et il y réussit plus ou moins.

L'État assure-t-il du moins un salaire suffisant aux instituteurs? Le beau livre de Lavergne « Jean Coste ou l'instituteur du village (1) », a montré quel était le

(1) Edition des *Cahiers de la Quinzaine.*

« standard of life » des maîtres de l'enseignement primaire. La république bourgeoise n'accorde à l'institution qu'un salaire dégradant. Les classes sont trop nombreuses pour que l'enseignement soit aussi fructueux qu'il pourrait l'être. Les maîtres sont aussi surmenés que mal payés.

L'enseignement primaire a au moins cet avantage d'être gratuit. L'enseignement secondaire ne l'est pas. Il n'est accessible ordinairement qu'aux enfants de la classe bourgeoise. Le gouvernement accorde des bourses avec plus ou moins de discernement. Mais en principe l'État ne donne pas cet enseignement, il le vend. C'est une industrie qui ne rapporte pas de profit, et à laquelle on attribue chaque année une subvention considérable.

Cela signifie que la bourgeoisie fait supporter à la société, la plus grande part des frais d'éducation de ses enfants. Le fait que cet enseignement n'est pas donné gratuitement, qu'il est vendu comme une marchandise, suffit à en pervertir le caractère. L'enseignement secondaire n'est pas seulement en principe un enseignement de classe réservé à la bourgeoisie, mais le mercantilisme le plus vil pénètre peu à peu le personnel administratif, depuis le principal le plus modeste jusqu'au ministre le plus arrogant. La concurrence des collèges congréganistes semble avec raison très redoutable : il faut dès lors ne pas inquiéter les pères de famille, et faire taire toute parole un peu libre et hardie. Et ceci aussi porte un grand préjudice au prolétariat, qui a plus à redouter peut-être l'ignorance et le préjugé que la science de ses adversaires de classe.

L'affaire Hervé montre aussi ce que valent les garanties que la loi assure aux instituteurs et aux professeurs

contre l'arbitraire gouvernemental. Ce ne sont pas seulement les irrégularités de procédure qui sont à craindre, mais les Conseils académiques et le Conseil supérieur, sont en tant que Conseils de discipline des institutions profondément iniques et défectueuses. La jurisprudence de ces Conseils doit être déterminée par des textes précis, et elle ne doit connaître que des fautes professionnelles. Jamais il ne doit leur être permis d'apprécier les actes de l'homme et du citoyen. S'il y a délit les tribunaux ordinaires suffisent pour les réprimer. Ces Conseils de discipline doivent être exclusivement composés de professeurs, non pas désignés par le gouvernement, mais élus. Les recteurs, proviseurs, inspecteurs et principaux, ne doivent avoir ni voix délibérante, ni voix consultative. Ils ne peuvent remplir qu'une fonction, celle de commissaires du gouvernement. Alors seulement on pourra dire que les maîtres de l'enseignement public sont jugés par leurs pairs, alors seulement ils auront obtenu des garanties qui suffiront à assurer leur indépendance et leur dignité.

Il importe donc, comme le disait Marx, que le prolétariat fasse l'éducation de l'État; mais on ne saurait prétendre que le monopole de l'enseignement réservé à l'État soit une mesure spécifiquement socialiste. La foi dans la puissance surnaturelle de l'État, même démocratique, n'est qu'une dangereuse illusion. La liberté de l'enseignement est nécessaire au prolétariat. C'est aux socialistes de fonder des écoles du dimanche, des universités populaires, des écoles municipales, de combattre l'influence de la bourgeoisie. C'est aux socialistes de montrer que l'apologie de l'état social présent, avec tous ses maux et toutes ses superstitions, ne saurait être le dernier mot de la sagesse. C'est aux travailleurs sur-

tout qu'il importe de savoir comment la société peut se modifier et se transformer, et quel ordre social nouveau annonce et prépare l'évolution même du régime capitaliste.

En ne réservant pas à l'État le monopole de l'enseignement, les socialistes renoncent-ils à proscrire de l'école toute influence de l'Église ? En aucune façon. La question ne se pose pas nécessairement entre ces deux conceptions : le monopole, ou bien le statu quo, la liberté de l'enseignement telle qu'elle a été instituée par la loi Falloux. Contre l'Église, il n'y a qu'une mesure efficace à prendre ; c'est l'interdiction aux prêtres et aux congréganistes d'enseigner, d'ouvrir ou de diriger une école. Ce qui est nécessaire, c'est une loi sur l'exercice de l'enseignement. Elle déterminerait les conditions d'aptitude requises, assurerait le contrôle de la société sur les écoles libres.

L'enseignement de l'État serait gratuit à tous les degrés et la liberté de l'enseignement subsisterait. Elle permettrait d'utiles et intéressantes initiatives. Ainsi le prolétariat aurait à peu près délivré l'école de l'influence de l'Église et de la bourgeoisie.

Mait c'est seulement de lui-même que le prolétariat doit attendre des réformes aussi décisives. Il n'y procédera point sans doute avant que le régime de la production ne soit profondément modifié. Jusque-là il est infiniment probable que la bourgeoisie s'opposera à toute législation efficace sur cette matière. Et cela ne doit pas nous inquiéter. Tout système d'éducation est déterminé en dernière analyse par la structure même de la société.

Ce n'est pas l'enseignement de l'école qui règle le développement de la société, c'est la société qui modèle

au contraire l'école à son image. La leçon du maître vaut moins que la leçon des choses. A Calais, pendant la grève des tullistes, les enfants des écoles communales tenaient à l'écart les fils des ouvriers renégats : « *ce sont des moutons noirs* », disaient-ils. Au collège se trouvait un boursier, ses camarades s'éloignaient de lui, en disant : « *c'est un gréviste* ». Sans aucun doute l'Université comme la société tend à se diviser contre elle-même. Il y a dans l'Université un état-major grand et petit, et de simples travailleurs, une bourgeoisie et un prolétariat. Il y a une vieille Université, qui mérite toute la confiance des hommes de gouvernement, et une jeune Université qui se forme et grandit peu à peu. Elle prévaudra à la fin. Mais ce n'est pas elle qui peut sauver le prolétariat : c'est le prolétariat au contraire qui émancipera l'Université.

Louis Révelin.

LE RETOUR AUX CHAMPS [1]

(Suite)

Je ne crains pas d'être mauvais prophète en disant que la conférence de Bruxelles aboutira au même krach que la conférence de La Haye, parce que, dans l'un comme dans l'autre cas, la seule solution qui ne sera pas proposée, c'est la solution qui, seule, pourrait résoudre le problème : c'est-à-dire la solution socialiste. Seul le socialisme fera disparaître la guerre entre nations, comme seul, il fera disparaître la guerre économique, entre les producteurs en général et les fabricants de sucre en particulier *(approbations)*. Car le jour où, au lieu de payer des millions aux fabricants de sucre pour les aider à maintenir leur industrie, on leur paierait quelques millions pour faire passer cette industrie dans le domaine collectif, l'État pourrait, d'une part, augmenter cette consommation si utile aux classes ouvrières, en supprimant l'accise, et d'autre part, maintenir cette production si utile aux agriculteurs, sans devoir accorder pour cela des primes scandaleuses aux grands fabricants. *(Approbations.)*

Mais je m'étends beaucoup sur la question sucrière, et je m'aperçois que c'est quelque peu sortir du sujet que j'avais entrepris de traiter.

Ce que je voulais montrer, c'est qu'il y a tendance à industrialiser l'agriculture, à créer des industries agricoles, à occuper des travailleurs de plus en plus nombreux à la production intensive du lait, des légumes, des fruits, et que ces différentes causes ont pour effet de compenser dans une certaine mesure, les tendances si

(1) Voir notre précédent numéro

puissantes des campagnards à émigrer vers les villes. D'autre part, ainsi que je le disais tout à l'heure, il y a tendance de certaines industries à se déplacer et à aller des villes vers les campagnes.

Certes, il y a un grand nombre d'industries rurales qui sont en pleine décadence; il en est une, notamment des plus importantes, qui est aujourd'hui littéralement à l'agonie : c'est la filature et le tissage à domicile, dont Hauptmann, dans son beau drame *Les Tisserands*, a montré l'épouvantable situation.

II. La création d'établissements industriels à la campagne.

Mais à côté de ces industries qui disparaissent, il en est d'autres qui s'établissent à la campagne, les unes pour utiliser les forces motrices naturelles, les autres pour se procurer de la main-d'œuvre à bas prix.

Tout d'abord, recherche des forces motrices naturelles. En Italie, dans le Nord, en Suisse, en Autriche, en France, nous voyons depuis quelques années toute une série d'industries importantes, abandonner les villes et s'en aller dans des régions jadis désertes, dans les hautes montagnes, là où il y a des torrents dont on utilise la force motrice, la « houille blanche », suivant l'expression de M. Gabriel Hanotaux. Tandis que la machine à vapeur a attiré l'industrie vers les villes, nous voyons donc l'électricité la ramener vers les campagnes.

Malheureusement, car dans la société actuelle, il n'est guère de progrès technique qui ne soit accompagné de multiples inconvénients sociaux, nous assistons, en ce qui concerne l'aliénation de la houille blanche, aux mêmes abus, et aux mêmes scandales, que jadis en ce qui concernait l'aliénation de la houille noire. L'État,

vers 1810 livra, pour des sommes dérisoires les mines de charbon à des concessionnaires ; et aujourd'hui dans les Pyrénées, ou en Savoie, nous voyons des communes ignorantes et inconscientes livrer leurs cours d'eau, leurs torrents, qui constituent de véritables pactoles, pour des sommes plus dérisoires encore. Aussi convient-il de féliciter M. Millerand, ministre du commerce, qui se préoccupe de cette situation et qui étudie un projet de loi destiné à protéger les communes contre elles-mêmes, et à empêcher des aliénations qui constituent une véritable dilapidation d'un domaine essentiellement collectif.

Mais, quelle que soit l'importance de ces déplacements industriels vers les hautes vallées dont certaines ont été complètement transformées depuis quelque dix ans, il est un autre mouvement, beaucoup plus important encore, au point de vue du retour aux champs : c'est le déplacement des industries, à l'effet de se procurer de la main-d'œuvre à bon marché. Pendant tout le XIX^e^ siècle, nous voyons la grande industrie se concentrer dans les villes, des milliers et des milliers de prolétaires tomber sous le joug du capitalisme ; mais nous voyons aussi ces prolétaires s'associer, s'organiser, formuler les mêmes revendications, manifester les mêmes exigences et c'est pour se libérer de ces exigences, pour échapper aux syndicats, pour se procurer des travailleurs qui n'ont pas la même conscience de classe et la même conscience de leurs intérêts, que nous voyons, dans tous les pays, transporter quantités d'industries vers les campagnes.

Il en est ainsi notamment, des tissages mécanique de Gand, de Manchester ou de Lille, et ce qui est vrai de l'industrie textile, ne l'est pas moins de quantité d'autres industries. Si, par exemple, vous allez de Paris

à Bruxelles, à plus de 20 kilomètres de Bruxelles vous voyez les fabriques se multiplier, et constamment on en établit de nouvelles. Il y a quelques mois encore, un grand industriel d'un de nos faubourgs, Anderlecht, transportait à quatre kilomètres de Bruxelles, dans le petit village de Ruysbroeck, une importante fabrique de chapellerie qui occupe plus de mille ouvriers et ouvrières. Je cite ce fait particulier, parce qu'il me permet de constater un phénomène fort curieux.

Tous les matins, allant de Ruysbroeck à Bruxelles, plusieurs centaines d'ouvriers du bâtiment, de menuisiers, de maçons, de plafonneurs, prennent le train à six heures, pour débarquer quelques minutes après dans la capitale, et à la même heure plus de 600 ouvriers chapeliers qui habitent Bruxelles et les faubourgs, s'en vont à la campagne pour travailler.

Ce chassé-croisé, à première vue, paraît tout à fait étrange. Pourquoi les ouvriers de Ruysbroeck, qui travaillent à Bruxelles, ne s'y fixent-ils pas ? Parce qu'ils ont une maison, un lopin de terre, des relations au village, parce qu'ils sont catholiques et aiment les écoles confessionnelles de Ruysbroeck. Et pourquoi les ouvriers bruxellois, les 600 chapeliers dont je parle, ne vont-ils pas s'établir à Ruysbroeck ? Parce qu'ils ne sont pas catholiques et aiment mieux les écoles laïques de Bruxelles ; parce qu'ils ont des relations de famille dans la ville ; parce que leurs femmes, souvent, travaillent dans une usine bruxelloise et préfèrent y rester, et surtout parce que l'homme est profondément attaché à son foyer, et qu'alors même que son intérêt économique le pousserait à l'abandonner, il s'y cramponne opiniâtrement.

Ces jours derniers, je faisais une tournée à Bruxelles, dans les quartiers pauvres ; j'entre notamment dans une

misérable chambre où grouillait littéralement toute une famille ouvrière. Je demande à la femme, entourée de ses sept ou huit enfants, qui elle est. Elle me dit que son mari travaille à la chapellerie de Ruysbroeck. Je lui demande alors comment il se fait qu'elle n'aille pas habiter la campagne où ses enfants seraient au grand air, où son loyer serait beaucoup moins élevé, où les conditions de vie seraient plus satisfaisantes. Elle me répond : jamais nous n'irons habiter avec les paysans! (*Rires.*)

D'autre part, si on interrogeait un de ces villageois qui font parfois jusqu'à deux heures de chemin de fer pour aller à leur travail, il répondrait sans doute : jamais je n'irai chez ces mécréants des villes ; je désire continuer à vivre auprès de mon clocher !

Mais il est clair aussi que ces résistances sont transitoires, et que ce n'est pas indéfiniment qu'on verra 600 maçons de Ruysbsoeck aller tous les jours travailler à Bruxelles, et 600 chapeliers de Bruxelles aller travailler à Ruysbroeck. Aussi le déplacement des industries vers la campagne doit-il nécessairement avoir pour effet de faire retourner aux champs un nombre croissant de travailleurs qui habitent encore dans les villes.

III. — L'exode des citadins vers le plat pays

C'est le troisième phénomène dont je voudrais vous entretenir ce soir.

Seulement, il me faut faire une distinction entre les travailleurs qui retournent à la campagne par suite de la crise économique actuelle et ceux qui y retournent dans des conditions normales, parce qu'ils préfèrent s'y établir.

Sous l'influence de la crise, nous voyons une partie

de ce que Marx a appelé « l'armée de réserve du travail », se diriger vers les campagnes. Pendant la période de surexcitation industrielle de ces dernières années, des milliers de travailleurs ruraux ont émigré vers les charbonnages, les briqueteries, les chantiers de l'industrie du bâtiment et autres métiers urbains. Mais à la période d'excitation a succédé, comme toujours en régime capitaliste, une période de dépression; la marée industrielle descend; le flux des campagnes a cessé; le reflux commence, et nous voyons des milliers d'ouvriers tâcher maintenant de trouver du travail à la campagne. Seulement il ne faudrait pas s'exagérer l'importance de ce mouvement. Et tout d'abord, il ne faudrait pas se figurer que tous les travailleurs qui, pendant la période d'activité industrielle sont allés s'établir dans les villes, retournent maintenant à la campagne. Les bulletins de la *Revue du Travail*, en Belgique, et les publications analogues qui paraissent en Allemagne, établissent qu'un grand nombre d'ouvriers, bien que n'ayant plus de travail, et n'ayant plus d'espoir d'en trouver, ne retournent cependant pas au travail agricole.

L'un des correspondants de la *Revue du Travail* constate qu'un ouvrier qui est depuis deux ou trois ans dans une ville, surtout dans une grande ville et qui s'y est marié, ne revient plus à l'agriculture, et de même, les rapports allemands montrent que l'exode industriel vers les campagnes ne se produit guère que dans les villes de moyenne ou de minime importance, où les habitudes rurales n'ont pas encore complètement disparu. Toujours est-il que, dans ces villes, on constate actuellement un reflux. Mais faut-il en conclure que pendant cette période de dépression économique, les campagnes vont fournir de l'occupation à tous les ouvriers sans travail qui quittent la ville? Ce serait là encore une illu-

sion, car pendant la période d'activité industrielle, lorsque la main-d'œuvre rurale faisait défaut, lorsque les ouvriers allaient en masse s'enrôler dans les charbonnages, dans les fabriques, dans l'industrie des villes, les agriculteurs ont dû modifier leur technique, transformer leurs procédés, introduire des machines, et aujourd'hui que ces machines sont introduites, elles font la besogne de milliers d'ouvriers, et quantité de gens qui se présentent dans les fermes, où ils espèrent trouver du travail, sont éconduits par les fermiers, qui n'ont plus besoin d'eux.

Remarquons, en outre, que le nombre de ceux qui seront ainsi repoussés, sera d'autant plus considérable que la crise sera plus longue et plus dure ; car sous l'influence de la dépression agricole, de la mévente des blés, les fermiers ont transformé leur culture. Ce qu'ils produisent ou ce qu'ils tendent à produire, c'est, comme je le disais tout à l'heure, d'autres produits que le blé, ou le vin ; ce sera la viande, le sucre, le beurre, le lait, les légumes, les fruits ; or, ce sont là des produits qui coûtent relativement cher, que l'on consomme surtout dans les périodes de prospérité, que l'on consomme beaucoup moins dans les périodes de crise ; par conséquent la crise industrielle aura de redoutables contrecoups en matière agricole ; la production agricole se ralentira sous cette influence et un plus grand nombre d'ouvriers se trouveront dans l'impossibilité d'obtenir de l'ouvrage, dans les fermes et les exploitations agricoles.

Ce n'est donc pas sur la crise industrielle, sur la dépression économique que l'on peut compter pour voir occuper à nouveau dans les campagnes, un grand nombre des bras qui n'ont plus d'emploi dans les villes ; ce serait au contraire par le relèvement du « standard of

life » de l'ouvrier, par l'augmentation de son salaire, de sa puissance de consommation, que les fermiers verraient leur situation s'améliorer, qu'ils se trouveraient dans la possibilité d'employer un plus grand nombre d'ouvriers agricoles. Et, par conséquent, ceux qui voient le salut de l'agriculture dans un protectionnisme qui condamne la population ouvrière à la famine, ne trahissent pas seulement les intérêts du prolétariat industriel, mais les intérêts de l'agriculture elle-même, qui ne peut trouver son salut que dans l'accroissement de la consommation des travailleurs, et par suite dans l'amélioration du sort des ouvriers. Et ce qu'on devrait montrer partout, dans les campagnes, c'est cette solidarité des intérêts qu'une propagande socialiste efficace pourrait mettre en lumière, afin qu'ouvriers et paysans ne forment plus qu'une masse travailleuse, mûre pour l'émancipation, et décidée à se délivrer de toutes les dominations qui pèsent sur elle! (*Applaudissements*,)

Émile Vandervelde.

(*La fin au prochain numéro.*)

CHRONIQUES

FRANCE

Les Élections de Roubaix.

La Municipalité de Roubaix, conquise en 1892 par le Parti Ouvrier, est passée à nouveau sous le joug des capitalistes. Certes, depuis deux ans, les amertumes n'ont pas été épargnées au socialisme français, mais c'était nous-mêmes qui, par nos querelles, nous étions fait les blessures dont nous souffrions. Aujourd'hui, c'est le suffrage universel lui-même qui frappe le socialisme, en lui arrachant une de ses meilleures places fortes.

Ce n'est pas seulement parce qu'une grande ville industrielle échappe à l'action socialiste, que la défaite nous est pénible. C'est aussi parce que Roubaix fut la première grande ville conquise par le socialisme français. C'est là, pour la première fois, que l'on vit des ouvriers, subitement investis de la gestion des intérêts communaux d'une agglomération de 150.000 âmes, faire passer dans la réalité des faits les principes inscrits dans les programmes, révéler dès le premier jour leur compétence et leur intégrité administratives, et démontrer, en un mot, que la classe ouvrière devient majeure et capable de gérer ses affaires elle-même. Pendant dix ans, Carette et ses collaborateurs ont poursuivi leur tâche, sans se soucier des calomnies et des haines soulevées contre eux, luttant avec une énergie et une patience opiniâtres contre la mauvaise volonté et les tracasseries de l'administration préfectorale. C'est dans l'accomplissement de cette œuvre de réformes socialistes qu'ils viennent de succomber. Le projet de suppression des octrois qu'ils avaient proposé cherchait dans des taxes sur la richesse accumulée et dans un relèvement des droits sur l'alcool, les ressources nécessaires au budget. La Chambre des députés ayant refusé son approbation à ce projet, la Municipalité socialiste démissionna. On sait le reste : la coalition du capital et de

l'alcool, l'Union sociale et patriotique ont triomphé. La majorité socialiste devient minorité. C'est, pour Carette et ses collègues socialistes, une chute honorable, par laquelle ils ont montré autant d'intégrité à se démettre du pouvoir qu'ils en avaient mis à l'exercer. Mais la défection des électeurs roubaisiens n'en reste pas moins pour nous, socialistes, un sujet de pénibles réflexions.

Si le prolétariat roubaisien, après une administration municipale si féconde en heureux résultats, a montré une pareille méconnaissance de ses intérêts, ce n'est pas seulement aux manœuvres de corruption et d'intimidation qu'il faut attribuer ce résultat. La cause en est plus grave : elle réside tout entière dans le découragement produit dans le monde ouvrier par les querelles entre militants socialistes.

Dans ce département du Nord, le plus industriel de France, où la progagande du Parti Ouvrier Français avait réussi à constituer une organisation socialiste très forte et à conquérir de nombreuses municipalités, ce ne sont plus maintenant que polémiques violentes, soupçons injurieux, querelles personnelles entre socialistes. Le Parti Ouvrier tire sur la Fédération autonome ; celle-ci riposte, et tandis qu'on se fait la guerre d'une organisation socialiste à l'autre, les capitalistes se préparent à regagner le terrain perdu. Sans doute, il nous est très délicat d'intervenir dans ces querelles. Mais nos camarades des deux Fédérations ne nous en voudront pas si nous leur disons en toute sincérité que s'étant laissés entraîner les uns et les autres à des torts réciproques, ils devraient se faire de mutuelles concessions et chercher à réaliser, dans l'intérêt supérieur du socialisme, le maximum d'union possible.

La création de la « Fédération autonome » fût fort inopportune. Certes, je comprends le désir qu'avaient les membres du « Parti Socialiste Français » à dissiper les préventions qu'ils croyaient exister contre eux dans l'esprit des militants du Nord. Il n'en est pas moins vrai qu'en créant inutilement une nouvelle organisation, on s'exposait néces-

sairement à des froissements, à des rivalités avec les groupes du Parti Ouvrier; l'on jetait l'hésitation dans l'esprit des ouvriers, sollicités de deux côtés à la fois. Mais, d'autre part, puisque la Fédération autonome existe, puisqu'elle a donné des preuves de sa vitalité, le Parti Ouvrier aurait peut-être pu traiter la nouvelle organisation moins en ennemie. Or, il est évident qu'en maintes occasions le Parti Ouvrier a eu des torts. Il suffit de rappeler la mollesse qu'il apporta, lors de la grève des tullistes de Calais, à blâmer ceux de ses membres qui continuaient à travailler ; la campagne entreprise par lui contre le Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais ; enfin le refus que récemment il opposa à une démarche de la Fédération autonome en vue d'une entente pour les élections législatives.

On comprend qu'en présence de cette attitude des socialistes, le prolétariat du Nord éprouve de la surprise et de la déception, et qu'il puisse se demander si vraiment ce sont les intérêts de la classe ouvrière qui sont le but du socialisme.

Puisse l'échec de Roubaix faire comprendre à nos camarades du Nord les dangers de leurs divisions et les déterminer à cesser une lutte coupable. Dans l'une comme dans l'autre fédération, la base du mouvement est nettement ouvrière. Les tullistes de Calais et les mineurs de Lens ou de l'Escarpelle sont des prolétaires, au même titre que les tisseurs de Roubaix et de Lille.

Si l'unité est maintenant chimérique, l'union est possible: elle est pour tous les socialistes du Nord un devoir impérieux. Ils voudront que la défaite de Roubaix marque la fin d'une crise et non le début d'une décadence.

Raoul Briquet.

Questions Agraires

Les causes secondaires de la crise vinicole. — La production anarchique du vin, avons-nous essayé de montrer dans une première chronique (1), est la cause primordiale

(1) Voir le numéro 73 du *Mouvement Socialiste*.

de la crise vinicole. Mais elle n'est pas la seule : il y a des causes moins importantes, des causes secondaires, que nous avons à indiquer brièvement.

1° *La mauvaise qualité.*— En effet, à la trop grande quantité de vin est lié un autre facteur de la mévente et de l'avilissement des prix : *la mauvaise qualité*. Elle tient, d'une part, à des raisons constantes, signalées plus haut, à savoir *la culture généralisée d'un cépage inférieur*, et, d'autre part, aux conditions spéciales atmosphériques dont nous avons déjà parlé. A la faveur des pluies (1899-1900-1901) les raisins se sont gorgés d'eau au détriment de l'alcool, et les grappes, ayant séjourné quelques jours sur un sol humide, ont été pourries par portions.

2° *Insuffisance de vaisselle vinaire.* — Si les viticulteurs ont, à force d'énergie, et de sacrifices rendu à la vigne son ancienne fécondité, ils n'ont pas eu le temps encore d'organiser leurs celliers, de compléter leur matériel viticole, en un mot d'approprier leurs locaux à la situation nouvelle. Ils manquent de vaisselle vinaire; à ce point que petits viticulteurs et parfois même gros viticulteurs sont obligés de se débarrasser de leur excédent à n'importe quel prix. Ils vendent immédiatement au négociant, dans de lamentables conditions, soit leurs premières cuvées, soit les raisins qui sont encore sur pieds. De la sorte, la panique gagne tout le monde ; les prix font une chûte vertigineuse, dont l'influence subsistera longtemps sur les cours. Ainsi approvisionnés dès le début, les commerçants n'achètent plus, tandis que les caves des propriétaires regorgent encore de vin.

Néanmoins, il ne faut pas exagérer l'importance de l'insuffisance du matériel. En tout état de cause, le fait brutal de la surproduction domine la scène.

3° *La concurrence étrangère.*— La concurrence étrangère est-elle responsable de la stagnation des affaires? A dire vrai, elle ne joue aucun rôle, eu égard aux importations. Depuis l'établissement du régime douanier de 1892, que

les producteurs méridionaux avaient obtenu (espérant se réserver éternellement le marché intérieur), les entrées des vins étrangers ont sans cesse diminué. En 1889, nous importions 10 millions d'hectolitres; en 1900, nous arrivons à peine à 5 millions, dont il faut distraire encore 2.500.000 hectolitres de vins algériens. Nous nous trouvons donc considérablement dégagés de ce côté; quant à la minime importation de 2.500.000 hectolitres, qui subsiste encore, loin de nous nuire, elle permet de remonter et de conserver nos vins ; je parle ici de ces produits espagnols dont la richesse en couleur et en alcool est connue de tous.

Mais si nous sommes maîtres de notre marché intérieur, en revanche, il faut bien avouer, que les débouchés à l'étranger tendent à se fermer pour nous. Le Chili, par exemple, que nous servions avant les tarifs de 1892 est devenu le client presque exclusif de l'Espagne.

Les pays d'Orient, la Bulgarie, la Russie méridionale commencent à planter. Une muraille s'élèvera là-bas tôt ou tard devant nous. Nous exportions deux millions d'hectolitres en 1889 et seulement un million en 1900. Les vins de choix ont pu subir, de ce fait, quelque dommage; mais les vins ordinaires semblent avoir été médiocrement atteints.

4° *Production considérable du cidre et de la bière.* — On incrimine encore la production considérable du cidre et de la bière. Certes, la quantité de cidre a augmenté dans de notables proportions au cours de cette dernière période quinquennale; mais la consommation en est restée localisée au pays d'origine où le vin n'était pas auparavant plus en usage qu'aujourd'hui. Les transactions des régions vinicoles avec ces contrées demeurent sensiblement stationnaires. Sur des moyennes annuelles de 15 ou de 20 millions d'hectolitres de cidre on ne relève en 1899 que 4 millions d'hectolitres soumis aux droits. La répercussion du marché des cidres sur celui des vins paraît donc assez incertaine ou du moins bien peu profonde.

Il ne saurait être question de la bière, car la fabrication

de cette boisson reste limitée depuis quinze ou vingt ans à 8 ou 9 millions d'hectolitres.

5° *La fraude.* — On a parlé ensuite de la concurrence déloyale faite aux vins naturels par les vins « falsifiés ou artificiels ». Cela n'est pas vraisemblable à l'heure actuelle. Les fraudeurs n'y trouveraient aucune rémunération, étant donné le cours des prix. Néanmoins, le député Narbonne disait à la Chambre s'être livré à une enquête, d'où il tirait la conviction que la fraude subsistait pour les vins de 0 fr. 40 à 0 fr. 60 le litre.

6° *La croisade contre le vin.* — Est-il exact enfin, selon l'opinion de quelques-uns, que la croisade des proscripteurs du vin ait réussi à détourner de cette boisson nombre de consommateurs? La réalité contredit ces craintes et ces affirmations; pour être lent, l'accroissement de la consommation du vin ne cesse pas de s'accentuer avec régularité. Quant aux thés, apéritifs et mixtures diverses, ils n'ont pu restreindre l'usage du vin que dans de très rares milieux.

Mais, quoi qu'il en soit de ces causes secondaires, la surproduction reste bien la cause réelle, première et suffisante de la crise; et aucune autre considération n'est de nature à l'amoindrir.

Il nous restera, dans une prochaine chronique, à montrer les conséquences qui découlent de ce fait, et à examiner les diverses propositions soumises dernièrement à la Chambre, au cours des débats sur la « crise vinicole ».

MAURICE OLIVIER.

ÉTRANGER

HOLLANDE

Le premier budget du nouveau Ministère. — Jusqu'ici nous ne connaissons pas encore, en Hollande, les douzièmes provisoires. Avec une régularité parfaite, le budget annuel est toujours voté la veille de Noël, jamais plus tôt, jamais plus tard.

Cette année, il en a été de même; et cela devait être ainsi, parce que le nouveau ministère, le ministère « chrétien », qui succède à une série de ministères libéraux, n'a guère changé la politique des gouvernements précédents, bien que ces derniers aient été les gouvernements du grand capitalisme et que le gouvernement chrétien soit le gouvernement des « petits gens ».

Car nos deux partis politiques bourgeois, représentent : les libéraux la grande, les « chrétiens » la petite bourgeoisie.

C'est pour cette raison que, quels que bons sentiments que nos ministres « chrétiens » puissent avoir, ils seront forcément obligés de faire une politique réactionnaire, parce que la petite bourgeoisie est plus réactionnaire encore que la grande, parce que surtout *notre* grande bourgeoisie, n'étant composée ni d'industriels ni de propriétaires fonciers, mais surtout de commerçants et de porteurs de valeurs commerciales, n'a pas comme intérêt primordial, la liberté d'exploitation à l'intérieur, comme, par exemple, la bourgeoisie belge ou française.

La petite bourgeoisie, par contre, est l'ennemie directe de toute innovation sociale, parce que chaque mesure qui profite aux ouvriers, fait tort à l'existence de la petite bourgeoisie, qui représente dans le procès de production et de distribution, la forme disparaissante de la petite industrie ou du petit commerce.

Le nouveau ministère « chrétien », sera donc forcé, d'être réactionnaire, en ce qui concerne la législation sociale. Mais, par contre, il ne peut pas être réactionnaire envers les grands capitalistes.

On est réactionnaire à l'égard des grands capitalistes, par exemple, en refusant l'extension et le perfectionnement des moyens de communication, dans notre pays notamment pour les grands ports, ou dans les colonies; ou bien on est encore réactionnaire à l'égard des capitalistes en refusant le soutien de l'État pour les entreprises industrielles ou commerciales, surtout dans les colonies.

L'impérialisme est la dernière forme de la politique capitaliste.

Or, pour ce qui concerne l'impérialisme, notre gouvernement le professe de tout cœur. Déjà, pendant les élections, nos « chrétiens » ont affirmé un nationalisme vernissé d'une couche de religion. Le gouvernement va encore plus loin maintenant. Il est nationaliste dans tout le sens du mot.

Le protectionnisme, le militarisme, et avec cela l'impérialisme dans les colonies, voilà les formes sous lesquelles le nationalisme se déclare chez nous.

Le débat qui a eu lieu sur le budget, peut être résumé dans le sens que cette triple politique sera celle de notre gouvernement chrétien.

Une loi « pour renforcer les finances de l'État et qui en même temps protégera le travail national » sent son Méline et son Posadowsky à cent pas. Cette phrase était dans le discours du trône, et le projet de cette loi sera le premier travail du ministre des finances.

W.-H. Vliegen.

Amsterdam, 15 janvier 1902.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

La Chine ancienne et nouvelle, par M. Weulersse. (Paris, Colin, 1902.)

Weulersse pendant un voyage assez court, a jugé la Chine, avec une rare perspicacité. Il décrit moins l'aspect physique du pays qu'il ne cherche à comprendre et à préciser les diverses forces qui l'agitent actuellement. D'une manière, très nette, il détermine l'influence occidentale sur l'état matériel, moral et intellectuel de la Chine. Ses conclusions tendent à limiter au strict nécessaire l'effort européen qui, selon les circonstances, pourra être utile ou néfaste à l'empire du milieu.

La Guerre et le Militarisme. — *Les Temps nouveaux* réunissent en un volume les articles publiés dans le supplément de *la Révolte*. L'idée est excellente, car beaucoup de camarades cherchent en vain les collections

actuellement épuisées de ces journaux anarchistes. Le premier volume contiendra les articles sur *la Guerre et le Militarisme* et 10 gravures dues au crayon des meilleurs artistes. La souscription est fixée à 6 fr. 50. On souscrit dans nos bureaux.

E. B.

LES REVUES SOCIALISTES

Die Neue Zeit (N° 14). — *La tactique des Socialistes italiens*, par Oda Olberg. — C'est une étude remarquable de netteté que publie la *Neue Zeit*. Dans les luttes intestines du parti socialiste italien, souvent on a comparé la situation à celle de la France socialiste. Il nous semble toutefois que la comparaison est au moins hâtive : il ne s'agit pas, en Italie, d'un Millerand, ancien député socialiste, qui compromet l'indépendance de tout un grand parti ; la situation pourrait être comparée, tout au plus, à celle d'une époque antérieure, où la fraction parlementaire socialiste n'hésitait pas à soutenir le cabinet Bourgeois, quand il le fallait, ou bien encore avec celle qui, en Allemagne, obligea, à un certain moment, nos députés à soutenir M. de Caprivi. En Italie, où les libertés politiques les plus élémentaires sont en jeu sous un ministère réactionnaire, il n'est pas douteux que le parti socialiste se doive de soutenir le cabinet libéral. Mais — et Olda Olberg le montre bien — il ne faudrait pas que le ministérialisme devînt un principe : il ne peut être question que d'un soutien « d'un cas à l'autre. »

Die Gleichheit (N° 1). — *La situation des femmes en Australie.* — Comme l'Amérique, l'Australie a l'avantage de ne pas traîner à sa suite ce que Gœthe a dénommé la « charge » des traditions. Libre du respect de vieilles coutumes, elle a pu permettre un développement plus franc, une adaptation plus nette aux conditions naturelles et aux besoins de l'époque. C'est bien ainsi que nous croyons devoir expliquer la situation des femmes, de beaucoup plus favorable que dans le vieux monde.

Au point de vue des droits politiques, les femmes possèdent le droit de vote dans la Nouvelle-Zélande depuis 1893, dans l'Australie du Sud depuis 1895 et dans la colonie Victoria depuis l'année qui vient de finir.

Le suffrage des femmes a produit les résultats les plus surprenants : les statistiques accusent une très forte participation de l'élément féminin. Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, on réclame énergiquement l'éligibilité des femmes.

Au point de vue économique, le nombre des femmes indépendantes et vivant du produit de leur travail a augmenté d'une manière considérable : en 1891, près du tiers des femmes âgées de plus de quinze ans sont dans ce cas. Dans la Nouvelle-Galle du Sud, le nombre des femmes a augmenté, de 1881 à 1891, de 53 pour cent. Il est aussi intéressant de constater que le nombre des mariages diminue: la situation des femmes indépendantes leur permet de se fier à elles seules et, par cela, évite bien des malheurs.

Le camarade *a. br.,* après avoir signalé ces chiffres, constate qu'ils proviennent d'un adversaire, M. P. Leroy-Beaulieu, leur valeur n'en est qu'accrue.

Socialistische Monatshefte (Janvier 1902), — *Parti politique et Syndical,* par Ignaz Auer. — Les discussions sur la *neutralité des syndicats* sont finies, l'affaire des maçons de Hambourg est close décidément : malgré cela, nous savons gré à Auer de son article qui pourrait pourtant rouvrir les débats, stériles à présent.

On connaît notre point de vue. Auer est adversaire de la « neutralité des syndicats », mais, néanmoins, nous prétendons être d'accord avec lui. Tout d'abord Auer, qui connaît admirablement l'histoire de notre parti, démontre que jamais il n'y a eu, dans le parti socialiste allemand, d'animosité contre le mouvement syndical, si toutefois l'on fait exception de Lassalle lui-même qu'on sait avoir combattu toujours les coopératives et les syndicats. Et si aujourd'hui Auer ne veut pas de politique dans les syndicats, tous les membres d'un métier doivent faire partie du même Syndicat, sans distinction d'opinion politique, tandis que tous les socialistes doivent adhérer à leur syndicat respectif. C'est exactement ce que nous pensons.

Mais il nous semble que, dans la suite de son article, Auer se donne la peine superflue de combattre des tendances qui jamais n'ont eu d'influence dans les rangs des syndiqués : il assomme un mort-né ! Il y a eu, en effet, des individus qui, sous le masque de « neutralité des syndicats », ont essayé d'aliéner les ouvriers à notre parti. Voilà la « neutralité » que combat Auer, et il est inutile d'ajouter que nous l'approuvons absolument.

Le parti politique et les syndicats ont des voies différentes à suivre : il ne faut pas qu'ils s'encombrent la route mutuellement. Mais il faut qu'ils s'aident l'un l'autre, tout en soutenant, piliers solides, tout le mouvement ouvrier.

G. W.

LES TISSERANDS [1]

Drame en cinq actes, par GERHART HAUPTMANN

Traduit par Jean THOREL

TROISIEME ACTE

PERSONNAGES

BECKER.
MAURICE JÆGER.
LE VIEUX BAUMERT.
LE VIEIL ANSORGE.
WELZEL, aubergiste.
Mme WELZEL, sa femme.
ANNA WELZEL, leur fille.
UN COMMIS-VOYAGEUR.
WIEGAND, menuisier.
HORNIG, chiffonnier.
UN PAYSAN.
UN GARDE FORESTIER.
WITTIG, forgeron.
KUTSCH, gendarme.

Un certain nombre de vieux et de jeunes tisserands.

La salle de l'auberge à Peterswaldau.

C'est une grande salle dont le plafond est soutenu en son milieu par une colonne de bois, autour de laquelle court une table. La porte d'entrée est dans le mur du fond, un peu à droite. On aperçoit par cette porte un espace occupé par des tonneaux et tout un matériel de brasseur. A droite de la porte, dans le coin, se trouve le comptoir, avec les rayons pour les verres et les bouteilles. Devant le comptoir se trouve une table couverte d'une nappe de couleur au-dessous d'une suspension. Il y a des chaises cannées autour de cette table. Non loin de là, dans le mur de droite, s'ouvre la salle réservée. Plus près de

(1) Voir les nos 73, 74 et 75.

l'avant-scène, du même côté, une vieille horloge dans sa cage de bois. A gauche de la porte d'entrée, le long du mur qui fait le fond, il y a une table avec des bouteilles et des verres, et, plus loin, le grand poêle de faïence. Le mur de gauche a trois petites fenêtres le long desquelles court un banc. En travers, devant ce banc, plusieurs tables de bois. Le long des tables, des bancs avec dossiers ; sur les côtés, des escabeaux de bois. La salle est peinte en bleu. Aux murs, il y a des pancartes, des images et des peintures, entre autres le portrait de Frédéric-Guillaume IV.

WELZEL est un bon colosse de plus de cinquante ans ; il est derrière le comptoir, occupé à verser de la bière dans un verre.

Madame WELZEL est occupée à repasser, près du feu. C'est une belle femme, très proprement vêtue, qui a à peine trente-cinq ans.

Anna WELZEL jolie fille de dix-sept ans, avec une magnifique chevelure d'un brun roux. Elle est très gentiment habillée et est assise, occupée à quelque tapisserie, près de la table couverte d'une nappe. Elle lève un instant les yeux de dessus son ouvrage et reste à écouter un choral funèbre qu'on entend dans le lointain, chanté par des enfants.

Maître WIEGAND, le menuisier, est assis à la table voisine, dans son costume de travail, en face d'un verre de bière de Munich. On voit que c'est un homme pratique et malin, qui doit s'entendre à faire ses affaires.

Un COMMIS-VOYAGEUR est assis à la table du milieu, fort occupé à manger un beefteck allemand. Il est de taille moyenne, replet, a un air de suffisance qui ne l'empêche pas de paraître gai, hardi et beau parleur. Il est habillé à la dernière mode ; sa valise, ses coffres d'échantillons, son parapluie, son pardessus et sa couverture de voyage sont près de lui, sur des chaises.

WELZEL, *portant un verre de bière au voyageur, dit en passant à Wiegand.* — L' diable est déchaîné aujourd'hui à Péterschwalde.

WIEGAND, *qui a une voix très aiguë.* — Voilà, c'est le jour des livraisons chez Dreissiger.

MADAME WELZEL. — Les aut' fois, y a pas tant d' bruit qu' ça.

WIEGAND. — Ça pourrait bien êt' à cause des nouveaux, des deux cents ouvriers qu'y veut engager.

MADAME WELZEL, *toujours occupée à repasser.* — Oui, oui, ça doit êt' ça ; s'il en veut deux cents, y en aura bien sûr six cents qui seront venus. La mauvaise herbe, c'est pas ce qui manque.

WIEGAND. — Ah ! fichtre non, y sont pas près de s'étein-

dre ! Y z' ont beau êt' misérables, y font toujours plus d' gosses qu'y n'en faut pour la besogne qu'y a à faire. *(On entend un instant plus distinctement le choral.)* V'là l'enterrement qui passe. C'est l'tisserand Nentwich, qu'est mort.

WELZEL. — Il a traîné assez longtemps. L' pauv' diab' ! y n'avait pus qu' les os et la peau.

WIEGAND. — Vrai de vrai, j'ai jamais fait un si p'tit cercueil. Et l' corps y pesait pas 90 livres !

LE COMMIS-VOYAGEUR, *en train de manger.* — Je n'y comprends rien. Les journaux sont toujours à parler de la misère des tisserands, à prétendre qu'ils meurent tous de faim, à raconter sur eux des histoires à faire frémir. Mais j'ai vu cet enterrement, comme j'entrais dans le village. Un vrai enterrement de riche ! De la musique, les écoles, des bannières, le pasteur, un tas d'assistants, à croire que l'on enterrait un empereur chinois. Du moment que ces gens-là peuvent se payer tout ça ! *(Il boit, et après qu'il a reposé sur la table son verre de bière, il reprend un air badin pour dire à Anna) :* N'est-ce pas ! mademoiselle ? N'ai-je pas raison ? *(Anna sourit d'un air embarrassé et continue à broder.)* Sans doute des pantoufles pour monsieur votre papa ?

WELZEL. — Oh ! j' mets pas des choses comme ça, moi.

LE COMMIS-VOYAGEUR. — Eh bien ! croyez-moi si vous voulez, je donnerais la moitié de tout ce que j'ai pour que cette broderie soit faite pour moi !

MADAME WELZEL. — Y sait pas c' que ça vaut.

WIEGAND, *après avoir toussé plusieurs fois, avance sa chaise et se décide enfin à parler.* — Combien que vous avez raison, monsieur, pour ce qui est du rapport de ces enterrements ! Et pourtant, madame Welzel peut le dire, ce n'est pas un des plus grands.

LE COMMIS-VOYAGEUR. — Où peuvent-ils bien trouver tout l'argent nécessaire ?

WIEGAND. — Faites excuse, voyez-vous, mon digne monsieur, mais y n'y aurait pas d' moyen d' leur ôter ça d' la tête. C'est comme qui dirait pour ainsi dire une idée à eux qu'y s' font des devoirs pour ce qui est du rapport des

défunts. Si leurs parents sont trépassés, y z'ont une superstition sur cette chose-là. Y demandent de l'argent partout dans les endroits qu'ils peuvent en demander. Les héritages du mort, y z'y passent dans tout leur entier. Et ensuite qu'ils empruntent encore de tous les côtés. Et c'est monsieur le pasteur, et c'est le sacristain, et tous les entourages d'alentour d'eux qu'il faut leur en donner d' l'argent! Et qu'il faut de par dessus encore en avoir pour boire et pour manger, et toute la boutique. Moi, voyez-vous, mon digne monsieur, on peut pas dire que j'suis pas porté pour le respect pour ce qui est des parents, mais je trouve pas naturel qu'on se ruine comme ça rapport à ce qu'ils sont décédés.

LE COMMIS-VOYAGEUR. — Permettez, je trouve que le pasteur devrait intervenir, les dissuader.

WIEGAND. — Faites excuse, mon digne monsieur, faites excuse. Y faut que je vous donne la révélation que dans chaque village, comme qui dirait, y a une église, et que tous les revenus que l'église elle rapporte, c'est le traitement, comme qui dirait les moyens de vivre de messieurs du clergé. Quand les enterrements sont conséquents, voyez-vous, la somme est conséquente. Plus qu'il y a des gens pour l'offrande, plus que les groschen s'entassent. Et toutes les personnes qui connaissent de quoi il retourne, elles pourront vous dire qu'ils font un long nez, messieurs les pasteurs, quand l'enterrement n'est pas de conséquence.

HORNIG, *entrant; c'est un vieux petit chiffonnier, qui a la bricole passée sur l'épaule.* — Bien le bonjour, la compagnie. Y aurait-y moyen d'avoir un p'tit verre? Et si vous aviez qué'ques vieux chiffons, mam'zelle? Mam'zelle Anna, j'ai là-dans ma charrette de beaux colliers, des rubans pour les nattes, pour les chemises, des jarretières, des aiguilles, des épingles à cheveux, tout un trésor, et je donne tout ça pour qué'ques vieux chiffons. (*Changeant de ton.*) Et c'est avec les chiffons, mam'zelle Anna, qu'on fait c' beau papier blanc, sur quoi qu' vous pouvez écrire des p'tits billets doux.

ANNA. — Merci, je ne veux pas d'amoureux.

MADAME WELZEL, *mettant un fer au feu.* — Elle est comme ça, la fille, a veut pas entend' parler mariage.

LE COMMIS-VOYAGEUR, *se lève brusquement, laissant paraître une joyeuse surprise, il vient près de la table couverte et tend la main à Anna.* — Ah ! voilà qui est bien pensé, mademoiselle. Faites comme moi, et topons là. Vivent les célibataires !

ANNA, *devient toute rouge en lui donnant la main.* — Mais vous êtes marié ?

LE COMMIS-VOYAGEUR. — Dieu m'en garde... Oui, je dis que je le suis ! Et vous le croyez, parce que je porte une alliance. C'est pour me protéger : toutes les jeunes filles me feraient la cour. Mais devant vous, je ne crains rien. *(Il met la bague dans sa poche.)* Mais dites-moi, sérieusement, vous n'avez pas un tout petit peu envie de tâter du mariage !

ANNA, *secouant la tête.* — Ah ! pour ça...

MADAME WELZEL. — Oh ! a restera fille, ou y faudrait qu'a rencontre qué'qu' chose de rare.

LE COMMIS-VOYAGEUR. — Eh bien ! qui est-ce qui dit que ça n'arrivera pas ? Il y a bien eu un riche seigneur de la Silésie qui a épousé la femme de chambre de sa mère ; et le fabricant Dreissiger ? est-ce qu'il n'a pas pris pour femme une fille de petite condition, pas seulement moitié si jolie que vous, mademoiselle. Et maintenant elle roule carrosse. Pourquoi pas vous aussi ? (*Il fait demi-tour.*) Je voudrais une tasse de café. (*Ansorge et le vieux Baumert entrent chacun avec un paquet et s'assoient humblement sans rien dire auprès de Hornig, à la table qui est à gauche sur le devant.*)

WELZEL. — Bonjour, père Ansorge. Y a longtemps qu'on t'avait pas vu.

HORNIG. — Oui, te v'là sorti d' ton trou !

ANSORGE, *gauchement et visiblement troublé.* — J' suis retourné chercher d' l'ouvrage.

BAUMERT. — Y veut travailler à dix groschen la pièce.

ANSORGE. — J'y aurais jamais consenti, mais le métier d' vannier, ça va pus.

WIEGAND. — Dix groschen, c'est toujours meilleur que rien. Et puis ça fait toujours une occupation. J' suis en connaissance avec Dreissiger. Y a huit jours, j'y ai posé des fenêtres. Nous avons causé de ça ensemble. Il a bien d' la bonté pour les tisserands.

ANSORGE. — Eh ! eh !... Oui, oui.

WELZEL, *servant un petit verre à chacun des deux tisserands.* — V'là à boire, les amis. — Mais dis-moi donc, père Ansorge, combien qu'y a de temps qu' tu t'es pas fait raser ? — C'est monsieur, là-bas, qui voudrait le savoir.

LE COMMIS-VOYAGEUR, *de sa place.* — Ah ! permettez, monsieur l'aubergiste, je n'ai pas demandé ça. La physionomie de monsieur le maître-tisserand m'a frappé, m'a paru tout à fait vénérable. On ne voit pas souvent de vieux pères nobles si nature !

ANSORGE, *se grattant la tête d'un air troublé.* — Eh ! eh !... Oui, oui.

LE COMMIS-VOYAGEUR. — C'est si rare de voir encore des hommes comme ça, superbement incultes, aujourd'hui que la civilisation envahit tout. Moi, ça me fait plaisir de rencontrer encore un homme des bois, Des broussailles de sourcils, une barbe qui est une forêt vierge !...

HORNIG. — Voyez-vous, mon digne monsieur, j' vas vous dire, c'est sans doute qu'y sait pas beaucoup c' que c'est qu'un barbier, et puis un rasoir. Tout pousse à la diab'. Et puis l'air qu'y z'ont, y s'en fichent.

LE COMMIS-VOYAGEUR. — Je vous en prie, mon brave homme... *(Bas à l'aubergiste.)* Est-ce qu'on peut lui offrir un verre, à l'homme chevelu ?

WELZEL. — J'ai peur qu'y refuse. Il a des lubies à lui.

LE COMMIS-VOYAGEUR. — Bon, n'en parlons plus. Vous permettez, mademoiselle ? *(Il s'asseoit à la table couverte.)* Je puis vous dire que dès mon entrée la beauté de vos cheveux m'a frappé. Brillants, et fins, et fournis ! *(Il exprime son enthousiasme en s'embrassant le bout des doigts.)*

Et cette couleur... de blé mûr! A Berlin, avec ces cheveux-là, vous révolutionneriez tout le monde! Parole d'honneur, vous feriez figure à la cour! *(Se renversant un peu pour mieux voir la chevelure.)* Magnifique, tout bonnement magnifique!

WIEGAND. — C'est pour cela qu'on y a donné un si joli nom!

LE COMMIS-VOYAGEUR. — Ah! quel nom?

ANNA, *toujours souriante, d'un air embarrassé.* — L'écoutez donc pas.

HORNIG. — Mam'zelle Blondinette, pas?

WELZEL. — Oui, en v'là assez. Vous y tourneriez la tête. Y a déjà assez de papillons qui la travaillent. A veut déjà un comte, d'main y lui faudrait un prince.

MADAME WELZEL. — Dis pas d' mal d' not' fille, mon homme. C'est pas un mal, quoi! d' vouloir s'élever. Tout l' monde pense pas comme toi, sans ça y aurait personne qui bougerait, on resterait toujours l' derrière su' sa chaise. L' grand père à Dreissiger s'il avait dit comme toi, y serait encore un pauv' tisserand aujourd'hui, tandis qu'les v'là riches comme des Crésus. L' vieux Tromtra aussi était qu'un pauv' tisserand, maintenant il a douze châteaux, et l' v'là noble par dessus l' marché.

WIEGAND. — Tout ça, c'est bien parlé, Welzel, ta femme a raison, j' peux t' l'assurer. Si j'avais dit comme toi, j'aurais pas sept ouvriers à l'heure qu'il est.

HORNIG. — Çà, t'as bien mené ta barque, faut t' rend' justice. T'attends seulement pas qu'on soit mort pour vous faire un cercueil.

WIEGAND. — Quand on veut réussir, faut ouvrir l'œil.

HORNIG. — Et t' ouv' el' bon! S'y a un gosse ed' tisserand, qui va claquer, tu l' sais avant l' médecin.

WIEGAND, *cessant de rire et se mettant en colère.* — Eh bien, et toi? t'as pas besoin d'aller demander à la police, pour savoir qui qu'c'est qui vole des charges de fil au Dreissiger. T'as l'air de demander des chiffons, mais tu leur z'y achètes, c' fil-là!

HORNIG. — Toi, tu vas ramasser ton pain sur les tombes. Plus qu'il en crève des pauvres diables, plus qu' t'es content. A mesure qu'il meurt des gosses, tu t' frottes les mains, en t' disant : c'est une bonne année, ça marche, ça va, la crevaison ! on pourra s' sâouler tant qu'on voudra.

WIEGAND. — Au moins j' vole personne, moi.

HORNIG. — Avec ça qu' tu t'y entends pas à saler la note ! et même à faire payer d'la marchandise plus qu' t'en as livré.

WIEGAND, *lui tournant le dos.* — Cause avec qui qu' tu voudras, mais pus avec moi *(se retournant tout d'un coup).* Sale menteur !

HORNIG. — Va donc ! croque-mort.

WIEGAND, *aux assistants.* — On sait qu' c'est un sorcier, qu'y jette des sorts.

HORNIG. — Eh bien gare à toi, que j' t'en jette un. *(Wiegand pâtit).*

MADAME WELZEL, *qui était sortie, apporte le café au voyageur.* — Voulez-vous que j' vous serve el' café dans l'aut' pièce ?

LE COMMIS-VOYAGEUR. — Qu'est-ce que vous dites-là ! *(Jetant un regard amoureux à Anna).* Je veux rester ici jusqu'à ma mort.

UN JEUNE GARDE FORESTIER, UN PAYSAN, *ce dernier portant un fouet, entrent. Tous deux :* Bonjour. *(Ils restent debout devant le comptoir).*

LE PAYSAN. — Y aurait-y moyen d'avoir deux p'tits verres ?

WELZEL. — Mais oui ; bonjour les amis. *(Il sert les verres demandés. Les deux nouveaux venus trinquent, boivent, et remettent les verres sur le comptoir).*

LE COMMIS-VOYAGEUR. — Eh bien, monsieur le garde forestier, on a fait une longue marche ?

LE GARDE FORESTIER. — Oui, comme ça. J'viens du village de Steinseffer. (*Deux vieux tisserands entrent et se placent près d'Ansorge, Baumert et Hornig*).

LE COMMIS-VOYAGEUR. — Permettez, vous êtes garde pour le comte Hochheim ?

LE GARDE FORESTIER. — Non, pour le comte Keil.

LE COMMIS-VOYAGEUR. — Oui, oui, c'est ce nom-là que je voulais dire. Ça n'en finit plus par ici, les comtes et les barons et les seigneurs de tout genre. Il faut une mémoire de chien pour se rappeler tous les noms .. A quoi vous sert donc cette hache ?

LE GARDE FORESTIER. — J' l'ai confisquée à des braconniers.

LE VIEUX BAUMERT. — C'est qu' nos bons seigneurs, voyez-vous, y z'y veillent ed' près, à ce qu'on leur prenne pas la pu p'tite branche de bois à brûler.

LE COMMIS-VOYAGEUR. — Mais dites donc, ça n'en finirait plus, s'il fallait qu' tout l' monde ait le droit d'aller chercher....

LE VIEUX BAUMERT. — Permettez, faites excuse, c'est ici comme partout : y a des gros et des p'tits voleurs. Les gros, c'est les marchands d' bois ; y d'viennent riches, ceux là. Les p'tits, les pauv' diab' ed' tisserands....

LE PREMIER VIEUX TISSERAND, *interrompant Baumert*. — Oui, la pus p'tite branche qu'on ramasse, on nous fait pincer, on nous fich' des amendes, on nous écorche..., sans compter tout c' qu'y faut faire comme impositions, toutes les corvées pour el' seigneur.

ANSORGE. — Oui, v'là comme c'est, c'que l'fabricant nous laisse, l' seigneur vient nous l'arracher de la poche.

LE SECOND VIEUX TISSERAND, *qui a pris place à la table qui est sur le côté*. — J'y ai dit, moi, à Sa Grâce, not' seigneur : faites excuse, m'sieu l'comte, cuq' j'ai dit, mais y a vraiment pas moyen d'faire tant de jours ed' corvée. C'est pas que j' discute avec vous, ça servirait à rien, mais, excusez-moi, l'eau m'a tout ravagé, m'a ruiné mon p'tit champ. Y peut pus rien m' rapporter, et j'ai même pas assez pour viv', ed' travailler jour et nuit. Ah ! mes enfants, mes enfants, quelle débâcle cuq' c'était. Et y avait qu'à regarder ça, et à se tordre les mains, sans rien pouvoir faire ! Toute la bonne terre, enlevée par l'eau, roulée à bas de la colline, défonçant à moitié les maisons,

Et perdue, toute la belle, chère semence ! Seigneur Jésus, pendant huit jours, j'ai cru qu'on s'en tirerait jamais, qu'y faudrait y rester. Et après, il a fallu remonter jusqu'à quatre-vingts charretées d' terre.

LE PAYSAN, *rudement.* — Vous êtes toujours à crier misère pour tout. L' mauvais temps, c' qu'est en dehors d' not' volonté faut bien qu'on s'y résigne. Et quand vos affaires marchent pas, y a bien souvent d' vot' faute. Si vous mettiez un peu d'argent d' côté quand vous en gagnez, y vous en resterait pour des malheurs comme ça. J' t'en fiche ! vous jouez tout, vous buvez tout, faites donc des économies quand vous pouvez, ça fait qu' pus tard vous aurez pas besoin d' voler du fil et du bois.

UN PREMIER JEUNE TISSERAND, *à la porte, avec quelques camarades.* — Un paysan reste toujours un paysan, même quand y veut faire l' malin.

LE PREMIER VIEUX TISSERAND.— Oui, y a longtemps qu'on sait ça, les paysans et les nobles, ça va ensemble. Quand un tisserand veut s' loger, l' paysan y dit : Tiens v'là un p'tit coin, payes-moi un bon loyer et puis donne-moi encore un coup de main pour rentrer mes foins et mes avoines, et si tu veux pas d' mes conditions va t' nicher ailleurs. Et vous allez en trouver un second qui vous reçoit tout comme el' premier.

BAUMERT, *avec haine.* — Oui, nous sommes comme un tonneau, où qu' tout le monde vient s' rincer la gueule.

LE PAYSAN, *très excité.* — Eh bien oui, tas de feignants, tas d' crève de faim, à quoi donc qu' vous êtes bons ? Vous savez seulement pas conduire une charrue ! ou manier la fourche, ou charger une voiture ed' foin ! Vous n'êtes bons qu'à feignanter et à coucher avec des femmes ! qué qu' vous voulez qu'on fiche de vous ! (*En disant ces mots, il a payé sa consommation et il sort. Le garde forestier le suit en riant. Welzel, sa femme et le menuisier rient à haute voix. Le voyageur sourit. Enfin les rires cessent. Un silence.*)

HORNIG. — Un paysan comme ça, c'est plus brute qu'un taureau. Comme si on savait pas toute la misère qu'y a

ici, dans les villages ! Ah ! y en a des spectacles ! pas drôl' à voir... coucher tout nus, à des quat' ou cinq sur une seule paillasse.

LE COMMIS-VOYAGEUR, *objectant très doucement.* — Permettez, mon brave homme, tout le monde n'est pas de votre avis sur le degré de misère qui règne dans ces régions. Si vous pouviez lire....

HORNIG. — J' peux lire aussi bien que vous, et j'lis aussi les feuilles, moi. Mais j' peux bien savoir p't'êt', j' fais assez d' tournées chez les gens. Quand on a fait l' trimard quarante années comme moi, on sait d' quoi qu'y r'tourne. Les Fuller, savez-vous comment qu' ça passait pour eux ? Les gosses barbotaient dans l' fumier avec les canards des voisins, cherchant qué'qu' chose à manger. Et tout ça a fini par mourir tout nus, sur des paillasses pourries, après avoir essayé d'avaler jusqu'à des ordures pour pas crever d' faim. Et y en a comme ça des centaines et des centaines.

LE COMMIS-VOYAGEUR. — Mais si vous lisez les journaux, vous devez savoir aussi que le gouvernement a ordonné une enquête, et que....

HORNIG. — Ah ! on la connaît, celle-là ! Y vient un gros monsieur envoyé par le gouvernement, et qui sait déjà tout avant d'avoir rien vu ! Y s' promène un peu dans l' village, sur la place, où qu'y a les plus belles maisons, mais y va pas plus loin, y salirait ses beaux souliers, y s'dit comme ça, ça doit être partout comme ce que j'ai vu, y remonte en voiture, et fouette cocher! Y n'a plus qu'à faire son rapport à Berlin, comme quoi qu'y a pas seulement trace ed' misère. S'il avait été un peu plus courageux, qu'il aye été plus haut seulement, du côté des petites cabanes isolées, des p'tites bicoques si noires et si mal fichues qu'a valent seulement pas l'allumette pour y mett' el' feu, y n'aurait p't'êt' pas écrit les mêmes choses à Berlin. Y z'auraient pu venir em' trouver, les messieurs de Berlin, qui veulent pas croire qu'y avait d' la disette ici. J' leur y en aurait montré, moi. Y avait qu'à ouvrir les yeux. (*On entend au dehors la chanson des tisserands.*)

WELZEL. — Les v'là qu'y rechantent leur chant du diab',

WIEGAND. — Y mettent tout l' village sens d'sus d'sous.

MADAME WELZEL. — Pour sûr, y s' passe qué'qu' chose. (*Jæger et Bæcker, bras dessus dessous, à la tête d'un fort groupe de jeunes tisserands, pénètrent bruyamment dans la maison et de là dans la salle de l'auberge.*)

JÆGER. — Escadron, halte ! En place, repos. (*Les nouveaux arrivés prennent place aux différentes tables où déjà sont déjà sont assis déjà sont assis des tisserands, et ils lient conversation avec eux*).

HORNIG, *appelant Bæcker.* — Eh bien, qué qu' ça veut dire, qu' vous v'là comme ça des tas ensemble ?

BÆCKER, *d'un ton significatif.* — Ça voudra p' t' êt' dire qué'qu' chose ! Est-ce pas, Maurice ?

HORNIG. — Allons donc ! Allez pas faire ed' bêtises.

BÆCKER. — L' sang a déjà coulé. Veux-tu voir ? (*Il remonte sa manche, et lui montre des plaies saignantes sur le bras. Beaucoup de jeunes tisserands, aux autres tables font comme lui.*) Nous avons été nous faire vacciner, chez l'père Schmidt.

HORNIG. — J' comprends maintenant. C'est pas étonnant si y a tant d' vacarme dans les rues. Quand y a un tas d' garnements comme vous d' déchaînés !

JÆGER, *à haute voix, en faisant le fanfaron.* — Deux verres. Welzel, tout de suite. C'est moi que j' paie. Tu t' figures euq' j'ai pas d'argent. Tiens, écoute-le sonner. Si on voulait, on pourrait s' payer d' l'eau de vie et du café jusqu'à demain matin, tout aussi bien qu'un commis-voyageur. (*Rires parmi les jeunes tisserands.*)

LE COMMIS-VOYAGEUR, *avec un étonnement comique.*— Est-ce de moi que vous voulez parler ? (*Welzel, sa femme et sa fille, ainsi que Wiegand et le commis-voyageur rient.*)

JÆGER. — Quand on s' sent morveux, on s' mouche.

LE COMMIS-VOYAGEUR. — Permettez, jeune homme, vous me paraissez tout à fait à votre affaire.

JÆGER. — Oui, j'ai pas à m' plaindre ! j' suis voyageur en

confections ; associé avec un fabricant ! Plus l' tisserand crève de faim, plus j' m'engraisse. J'ai pas à m' plaind'.

BÆCKER. — Bien tapé, ça, bien envoyé. Vive Maurice !

WELZEL, *a apporté l'eau-de-vie. Pendant qu'il remonte au comptoir, il s'arrête un instant, en se retournant vers les tisserands sans rien perdre de son flegme et de sa bonhomie, il leur dit tranquillement.* — Laissez donc c' monsieur tranquille, y vous a rien fait.

PLUSIEURS JEUNES TISSERANDS. — Ah bien, on y fait rien non pus (*Madame Welzel a échangé quelques mots avec le voyageur. Elle prend la tasse de café à moitié bue qui reste devant lui et la porte dans la salle voisine. Le voyageur la suit, accompagné des rires des tisserands. Les tisserands chantent quelques mots de la chanson du second acte.)*

Notre maison est notre bagne...
Les Dreissiger sont les geôliers.

WELZEL. — Pschtt, pschtt ! Chantez ça où qu' vous voudrez, mais pas ici, j'veux pas.

LE PREMIER VIEUX TISSERAND. — Il a raison, faut s' taire.

BÆCKER. — Mais faut encore passer une fois d'vant chez Dreissiger, et y chanter à lui, qu'y finisse par la savoir par cœur.

WIEGAND. — Vous feriez mieux d' pas le pousser à bout, y pourrait vous en cuire. (*Rires et protestations.)*

LE VIEUX WITTIG, *un forgeron à cheveux gris, sans casquette, en tablier de cuir et en sabots, couvert de suie, comme s'il venait de la forge, est entré, et attend debout au comptoir qu'on lui serre un verre d'eau-de-vie.)* — Oh bien, qu'y fassent donc un peu d' boucan. Chien qui aboie, n' mord pas.

PLUSIEURS VIEUX TISSERANDS. — Wittig, Wittig !

WITTIG. — Eh ben, m' v'là — Qui qu'y a donc ?

LES MÊMES VIEUX TISSERANDS. — Oui, c'est Wittig — Wittig ! Wittig ! — Viens donc, mon vieux, assis-toi là. — Viens à côté de nous.

WITTIG. — Plus souvent que j' vas aller avec des garnements comme vous.

JÆGER. — Allons, viens donc, bois avec nous.

WITTIG. — Pas du tout. Garde ton schnaps. C' que j' bois, je l'paye. (*Il s'asseoit avec son verre d'eau-de-vie, près de Baumert et d'Ansorge. Tapant celui-ci sur le ventre.*) De quoi qu'y s' nourissent les tisserands ? D' choucroute assaisonnée de poux ?

LE VIEUX BAUMERT, *exalté.* — Oui, mais y s'en contenteront pus longtemps !

WITTIG, *simulant l'étonnement et regardant Baumert d'un air bête.* — Ah ! comment qu' tu dis ça ? (*Eclatant de rire.*) Eh bien, non, les enfants, c'est à crever de rire. L' vieux Baumert qui veut s' révolter ! D'main ça s'ra les gosses, et puis les béquillards et les manchots. Oh ! là là, ma parole, ça s'ra rien amusant ! (*Il continue à se tordre de rire.*)

LE VIEUX BAUMERT. — Tu peux m' croire si tu veux, Wittig, j'ai jamais changé d'opinion : si tout le monde y mettait du sien, ça marcherait mieux.

WITTIG. — Qui qu' t'appelles donc : « y mett' du sien ? » Tu te figures qu'y a qu'à s'entend' ! Est-ce qu'y z'ont cherché à s'entend' en France ? Est-ce que Robespierre faisait des flatteries aux riches ? Dans c' temps-là, on m'nait les aristos à la lanterne. Et en avant la guillotine ! Les oies ne tombent jamais toutes rôties dans l' bec ; faut les faire cuire.

LE VIEUX BAUMERT. — Si j'avais seulement à peu près d' quoi viv'.

LE PREMIER VIEUX TISSERAND. — Nous sommes dans l'eau jusqu'au cou !

LE SECOND VIEUX TISSERAND. — On ose seulement pas rentrer dans sa cabane ! Qu'on travaille ou qu'on dorme, on crève ed' faim des deux manières.

LE PREMIER VIEUX TISSERAND. — On commence à en perd' la tête.

LE VIEUX ANSORGE. — Moi j'me fiche de tout maintenant ; qu'ça aille comme ça voudra.

PLUSIEURS VIEUX TISSERANDS *(avec une exaltation profonde).* — On a jamais la paix nulle part. On a pus d'cœur au vent' pour travailler. — Là haut, chez nous, au village de Stein-

kunzen, y en a déjà un qu'en est d'venu fou. Y passe son temps à s'baigner tout nu dans le ruisseau.

UN TROISIÈME VIEUX TISSERAND *se lève, et parle comme un illuminé, levant un doigt au ciel d'un air de menace.* — Il y a des bruits dans le ciel. Ne fréquentez pas les riches et les puissants, il y a une justice au ciel. Le Seigneur Zebaot... *(Plusieurs compagnons se mettent à rire. On fait asseoir le vieux sur sa chaise).*

WELZEL. — Y n'y faut qu'un p'tit verre, et il est tout de suite plein, celui-là.

LE TROISIÈME VIEUX TISSERAND *reprend sur le même ton.* — Attendez, attendez, vous ne croyez ni à Dieu, ni à diable. Vous vous fichez d'la religion...

LE PREMIER VIEUX TISSERAND. — C'est bon, fiche-nous la paix.

BÆCKER. — Pourquoi ? Laisse-le donc réciter ses prophéties. Ça pourrait p'têt' bien redonner du cœur à qué'ques-uns.

BEAUCOUP DE VOIX, *avec tumulte.* — Oui, oui, qu'on l'laisse parler.

LE TROISIÈME VIEUX TISSERAND, *élevant encore la voix.* — Oui, l'Seigneur a dit : malheur aux riches, car le royaume des cieux n'est pas pour eux. Malheur, malheur aux riches. *(Tumulte).*

BÆCKER. — Alors, nous n'avons rien à craindre, nous autres tisserands de coton. *(Rires).*

HORNIG. — Pour les tisserands de toile, ça va encore plus mal. Y z'ont tous l'air de spectres. Vous aut', y a encore un peu d'espoir.

WITTIG. — Ben oui, mais tu t'figures donc qu'ça peut pas devenir pire? Le brin d' force qui reste, les fabricants auront vite fait de l'user.

BÆCKER. — Parbleu, les tisserands finiront par travailler à quart de solde. (*Tumulte*).

PLUSIEURS VOIX DE TISSERANDS. — Qu'est-ce qui t'prétend cela ?

BÆCKER. — C'est Dreissiger qui l'a dit.

UN JEUNE TISSERAND. — La charogne ! on le pendra avant.

JÆGER. — Ecoute un peu, Wittig. T'es toujour' à parler d'la Révolution française, t'en a toujours plein la bouche. Eh ben, y aura p't'êt' bientôt une riche occasion d'montrer c'qu'on peut faire, si on n'est qu'un foutu blagueur, ou un homme qu'a du chien.

WITTIG, *très en colère*. — Tais-toi donc, morveux, as-tu seulement jamais entendu siffler les balles? as-tu été aux avant-postes dan'un pay' ennemi ?

JÆGER. — Te fâche donc pas. Nous sommes camarades. J'voulais pas t'blesser.

WITTIG. — Ta camaraderie, j'm'en fous. T'es qu'un rien du tout, un esbrouffeur. (*Entre le gendarme Kutsche*).

PLUSIEURS VOIX. — Pscht, pscht, la police ! *(On chuchote assez longtemps. Enfin le silence complet s'établit).*

KUTSCHE *va prendre place près de la colonne du milieu.* J'voudrais un p'tit verre. (*Nouveau silence*).

WITTIG. — Eh ben, Kutsche, t'arriv' à propos ici.

KUTSCHE, *sans écouter Wittig*. — Bonjour, maître Wiegand.

WIEGAND, *qui est toujours au coin, devant le comptoir*. — Bonjour Kutsche.

KUTSCHE. — Ça va, les affaires ?

WIEGAND. — Pas mal, merci.

BÆCKER. — Pour nous autres, l'patron a peur qu'on s'gâte l'estomac à cause ed' tout l'argent qu'on touche. (*Rires*).

JÆGER. — Welzel peut l'dire, on s'est régalé de jambon et d'choucroute, et d'bons rôtis, avec des douceurs. Y reste pus qu'à boire le champagne (*Rires*).

KUTSCHE. — Quand même qu'vous auriez encore du champagne et du bon rôti, vous ne seriez pa' encore contents. J'bois pas d'champagne, et j'm'en porte pas plus mal.

BÆCKER, *montrant le nez de Kutsche*. — Y s'arrose el'pif avec d'la bière et du schnaps. C'est pour ça qu'y mûrit comme une tomate. (*Rires*).

WITTIG. — Ça trime tant, un gendarme ! y faut mener au clou les pauv' diab' qui crèvent de faim : et puis des fois faire la cour à d'jolies filles ed' tisserands ; à moins qu'y ne soye retenu à flanquer une rossée à sa femme, qu'a s'en sauve chez les voisins ; et puis à faire des rondes à cheval, ensuite faire la grasse matinée, chaudement couché ! C'est pas commode, tout ça !

KUTSCHE. — Cause toujours, mon bonhomme, aie pas peur, on te r'pincera. Y a longtemps qu'on t'guette ; on sait chez l'gouverneur tous les mauvais discours que tu tiens. Et j'connais qué'qu'un qu'est en train à force de s'souler et d'faire du désord', ed' conduire sa femme et ses enfants à l'hospice, et puis lui en prison. Oui, mon vieux, aie pas peur, t'y viendras.

WITTIG, *riant avec amertume*. — Qui sait encore où j'irai ! Pour c' qu'est d'aller où qu' tu dis, ça pourra êt' vrai tout d'même. (*Avec colère*) Mais si jamais ça arrive, j' saurai d'où qu' ça me vient, qui qu' c'est qui m'a mouchardé chez les fabricants et les autorités, et qu'empêche qu'on me donne du travail. J' sais bien aussi qui qu' cest qu'a monté la tête aux paysans et aux meuniers contre moi, qu'y m'amènent pus leurs chevaux à ferrer ou leurs roues à raccommoder. Je l' connais celui-là. La sale bête, j' l'ai fichu une fois en bas d'son cheval, passe qu'il était en train d' rosser à coups de cravache un pauv' malheureux gosse qu'avait ramassé qué'ques poires vertes sou' un arb'. Et ben, j' peux t' dire une chose : tu m' connais, si jamais tu viens m' chercher, pour m'emm'ner en prison, tu peux faire ton testament avant. Qu' j'entende dire un mot, j' prends la première chose qui m' tombe sous la main, un fer à cheval ou un marteau, ou un seau, ou un bâton d'roue, et quand j' devrais aller t'chercher jusque dans ton lit, t'arracher d'à côté d' ta putain, j'irai t'écrabouiller la gueule, aussi vrai que j' mappelle Wittig. (*Il s'élance et veut se jeter sur Kutsche*).

PLUSIEURS TISSERANDS, *le retenant*. — Voyons, voyons, Wittig, pas d' bêtises !

KUTSCHE, *s'est levé involontairement. Il est très pâle. En disant ce qui suit, il se retire. A mesure qu'il se rapproche de la porte son courage augmente. Il prononce les derniers mots sur le seuil de la porte, et disparaît aussitôt.* — Qué que j' t'ai fait? j' te parle pas, à toi. J' parle aux aut', qui sont là. J' t'ai rien fait, j'me fous de toi. Mais vous aut', v'là c' que j'ai à vous dire : l' commissaire a défendu qu'on r'commence à chanter la chanson....., vous savez c' que j' veux dire. Et si on l'entend encore chanter dans les rues, on verra moyen d' vous mettr' à l'abri ; et alors vous la chanterez tant qu' vous voudrez (*Il sort*).

WITTIG, *lui crie.* — T'as rien à nous défendre, et si ça nous plaît d' chanter à faire tomber les vitres, et qu'on nous entende jusqu'à Reichenbach, et si nous voulons chanter si fort qu' les maisons des fabricants leur croulent sur la tête et fassent une marmelade ed' tous les employés, ça nous regarde, personne n'a rien à y voir.

BÆCKER *s'est levé pendant que Wittig parlait ; il a fait signe à tous de se taire, puis il entonne le chant, que tous chantent avec lui.*

Nous tous qu'on appell' la canaille,
Nous somm's à bout, nous somm's fourbus,
Nous crevons, nous n'en pouvons plus.
Vaut mieux qu' not' carcasse s'en aille.
Avec nos fill's et nos garçons,
C'est not' linceul que nous tissons.

(L'aubergiste cherche à faire faire silence, mais on ne l'écoute pas. Wiegand se bouche les oreilles, et se sauve. Les tisserands se lèvent, et suivent, en chantant, le couplet suivant, Wittig et Bæcker, qui ont donné par gestes le signal du départ).

A bas l' patron et la patrie.
Qui nous tienn't sous les barreaux !
Les contremaîtr's sont nos bourreaux,
Faut pas qu'on souffre ni qu'on crie...
Avec nos fill's et nos garçons
C'est leur linceul que nous tissons.

(On entend maintenant les tisserands chanter le couplet suivant dans la rue. Quelques jeunes apprentis sont restés, occupés à payer leurs consommations. Quand le cou-

plet suivant est terminé, il ne reste plus dan la salle de l'auberge Welzel, sa femme, Hornig, et le vieux Baumert).

Notre maison est notre bagne,
Les Dreissiger sont les geôliers.
Mais nous tissons sur nos métiers
Ton linceul, ô vieille Allemagne.
Avec nos fill's et nos garçons,
C'est ton linceul que nous tissons.

WELZEL, *ramassant tranquillement les verres vides.* — Y sont un peu lancés aujourd'hui. (*Le vieux Baumert se lève pour partir.*)

HORNIG. — Dis donc un peu, Baumert, quoi qu'y vont faire?

LE VIEUX BAUMERT. — Y veul' aller chez Dreissiger, y demander une augmentation.

WELZEL. — Est-ce que t'en es, toi, d' toutes ces bêtises-là?

LE VIEUX BAUMERT. — Ben, vois-tu, Welzel, moi, j'sais pas. Les jeunes, ça va de l'avant. Quand on est vieux, faut les suiv'. (*Il se retire, un peu confus.*)

HORNIG, *se lève.* — Ça m'étonnerait qu'y n'arrive pas qué'que malheur.

WELZEL. — Même les vieux qui s'en mettent.

HORNIG. — Tout l' monde a comme ça qué'que désir en tête!

FIN DU TROISIÈME ACTE

Le Mouvement Artistique

LES LIVRES

Les Maritimes, par Olivier Seylor (chez Juven).

En un récit un peu touffu, de style lourd, M. Diraison (Seylor) nous montre le milieu des Maritimes, qu'il vient de quitter. Très semblables aux *terriens*, ils ajoutent aux tares de l'alcoolisme l'abrutissement de l'opium, et rapportent de leurs voyages, le goût d'étranges amours. Autour des grands chefs égoïstes et noceurs, les femmes intriguent. A bord, les officiers ignorants, brutaux ou sournois affirment leur haine de la république, leurs convictions catholiques et antisémites dans la lutte contre les camarades « bien pensants » ou « francs-maçons, » surtout contre les mécaniciens sortis du rang. Et lorsqu'il s'agit de sauver le capitaine coupable de la perte de son navire, et d'écraser ceux qui refusent le mensonge, tout le jhésu conspire. Le rôle social de l'officier apparaît nul, prétexte pour quelques-uns, à décorations et avancement. Les faits sont authentiques, les noms à peine changés. Le livre de M. O. Seylor nous dévoile un milieu très fermé, où des réglements d'ancien régime assurent la durée des abus.

Lazare le Ressuscité, par Mécislas Golberg (Wolff édit.)

M. Mécislas Golberg a écrit le poème de l'individu qui, à travers les mirages des choses et les contingences des êtres, cherche sa propre personnalité sans jamais y parvenir. Il souffre de l'insolence des Riches, de la bassesse soumise des Pauvres, il parcourt le monde, fiévreux et inquiet, brisant les tables des lois, renversant l'âtre et le foyer, s'évadant de l'amour, éternel vagabond. Quand Lazare, dans sa course frénétique, est arrivé au dernier horizon, il marche encore, vers son but incertain, sans fatigue et sans espoir. La langue de ce livre est forte, tourmentée, éclairée d'images bibliques, violentes et parfois suaves.

LE THÉATRE.

La Grève, par Jean Hugues (aux *Cahiers de la Quinzaine*, 8, rue de la Sorbonne).

Péguy présente à ses amis, la pièce de Jean Hugues qui obtint, l'an dernier, un succès de bon aloi, à l'Émancipation, l'U. P. du XV^e^ arrondissement. Les trois actes « ne présentent que le perpétuel thème de la réalité » : aussi les ouvriers qui en furent les acteurs, purent aisément les comprendre et les faire applaudir de leurs camarades.

On ne saurait, après cela, reprocher à l'auteur de s'être parfois, surtout aux dernières scènes, introduit dans l'action pour crier ses espérances. Jean Hugues est socialiste et il nous répondrait qu'il a voulu surtout, par le moyen d'un dialogue alerte, s'expliquer avec ses camarades de lutte, en les intéressant à une action simple qui participe de leur vie quotidienne. Le théâtre qui s'adresse au « grand public » a d'autres exigences dont notre ami, cette fois, n'a pas voulu tenir compte.

Le sujet de la pièce ne connaît aucune complication. Le renvoi injustifié d'un camarade d'atelier fait éclater la grève à l'usine. Avec joie tous les ouvriers engagent la lutte : les moins conscients sont les plus décidés. Une lueur fugace leur fait entrevoir un avenir de radieuse liberté. Mais la lutte est âpre et les grévistes sont mal préparés à la soutenir. Les courages faiblissent et la rentrée à l'usine s'opère. Il faut, encore une fois, baisser la tête sous le joug patronal... jusqu'*à la prochaine*.

Alleluia, trois actes de Marco Praga, traduction Lécuyer ; **la Sotie de Bridoye**, deux actes de Laurent Tailhade et Raoul Ralph, représentées au Nouveau-Théâtre par *« les Latins. »*

Cette Société dont le but est de représenter les chefs-d'œuvres inconnus des littératures méridionales, a donné, pour premier spectacle, un drame intéressant d'un auteur italien contemporain, Marco Praga. — Alexandre Fara, trompé il y a vingt ans par sa femme, a pardonné, à cause de l'enfant, et s'est désormais imposé la plus cruelle des attitudes, celle d'un viveur insouciant, boute-en-train de toute la ville ; d'où son nom : « Alleluia. » A vingt ans de

distance, le même drame se reproduit, avec sa fille. Après une lutte douloureuse, Fara dit la vérité à son gendre qui ne pardonne point, lui, et emporte son enfant pour jamais. Fara, terrassé par le chagrin, tombe mort d'une attaque, pendant que monte de la rue la clameur des fêtards, qui viennent saluer leur joyeux président, Alleluia. — Cette pièce, où l'auteur a trop souvent usé de moyens dramatiques grossiers, est vigoureuse et méritait d'être connue.

La Sotie de Bridoye est une très savoureuse fantaisie rabelaisienne, d'une forme colorée qui témoigne d'une rare connaissance de la langue du XVIe siècle.

LA MUSIQUE

Paul Dukas. — M. Chevillard vient de faire exécuter la *symphonie en ut majeur* de Paul Dukas. On ne peut passer sous silence la très belle œuvre d'un artiste qui, avec M. Albéric Magnard, est le plus remarquable des jeunes musiciens français. Cette symphonie est divisée en trois parties: un allegro, une andante, une finale. C'est une œuvre qui, à la première audition, paraît compliquée et aride. Mais, comme toute musique vraiment belle, son sens se dégage dès qu'on s'est familiarisé avec elle. C'est une véritable symphonie, c'est-à-dire une œuvre dont le plan et les idées sont conçus suivant une logique déterminée, et dont les différentes parties s'enchaînent les unes aux autres par une pensée commune qui en fait l'unité. Nous sommes loin avec la symphonie de Paul Dukas des *suites d'orchestre*, que la vanité des auteurs étiquette, trop souvent, symphonie. Les idées, nerveuses et vigoureuses dans le premier et le troisième morceau, poétiques et larges dans le second sont développées avec une aisance et une sûreté qui sont d'un maître. Toutes les ressources du contrepoint le plus ferme, les harmonies les plus savoureuses amenées par la pureté de l'écriture, y sont exploitées avec le plus rare bonheur. L'orchestre y est traité avec une indiscutable maîtrise et toute l'œuvre *sonne* superbement. Paul Dukas, esprit libéré de toutes contraintes de l'école, de la chapelle, s'est affirmé grand musicien, par une *ouverture de Polyeucte*, jouée chez Lamoureux, par un scherzo symphonique *l'Apprenti sorcier*, de la plus

savoureuse fantaisie, par une *Sonate pour piano*, qui compte parmi les plus belles œuvres faites pour cet instrument et que le grand pianiste Risler a exécutée. Paul Dukas est un grand artiste.

LES OBJETS D'ART

La Maison de l'Effort. — Jusqu'à ce jour il n'était pas possible de se procurer des objets usuels, ayant quelque beauté, sans les payer des prix exorbitants. Nos camarades de l'Effort viennent d'ouvrir, 10, rue Monsieur-le-Prince, un Magasin d'art populaire. On peut s'y procurer des grès de Bigot, à partir de 0 fr. 40, des portefeuilles, bloc-notes, porte-cigarettes, des cuirs d'Alexandre Charpentier, pour 3 fr., un pot-à-eau du jeune sculpteur Michelet, pour 0 fr. 50, des bijoux, des estampes, des étoffes, des meubles, signés des meilleurs ouvriers d'art et vendus à prix de revient. La Maison de l'Effort éditera, tous les mois, de nouveaux modèles. En même temps qu'ils veulent mettre le beau à la portée du plus grand nombre, nos amis s'efforcent d'orienter l'art décoratif vers une élégance plus claire et plus sobre. Nous invitons nos lecteurs à encourager une si intéressante tentative.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

LE RETOUR AUX CHAMPS [1]

(Fin)

Mais revenons à l'exode industriel, et après avoir montré que la crise ne peut produire que des reflux temporaires vers les campagnes, examinons quelles sont les influences qui tendent à faire sortir des villes, à faire retourner aux champs, un certain nombre de travailleurs.

Il est tout d'abord un premier fait que chacun de nous peut constater ; il suffit de faire une excursion à travers la banlieue de Paris ou de toute autre grande ville, pour constater que des milliers de maisons ont été construites depuis dix ou vingt ans, pour loger des employés ou des petits fonctionnaires, des pensionnés, toutes espèces de gens à bourse modeste, qui s'en vont à la campagne, parce qu'ils y cherchent et qu'ils y trouvent, des loyers moins élevés. Donc, tandis que les campagnards, tandis que les travailleurs agricoles vont vers les villes à la recherche de hauts salaires, il est toute une catégorie de travailleurs urbains qui retournent vers la campagne, à la recherche de bons loyers. Ce ne sont là, pour le moment, que des gens de la petite bourgeoisie, des commerçants, des employés.

Pour qu'un grand nombre d'ouvriers les imitent, il faudrait, tout d'abord, qu'ils aient des moyens de communication moins coûteux que ceux qui sont actuellement à leur disposition ; en second lieu que leurs heures de travail soient moins longues, et qu'ils puissent habiter plus aisément à des distances relativement considérables du siège de leur travail.

---

(1) Voir les numéros 75 et 76.

Pour ce qui est des transports à bon marché, nous sommes arrivés à peu près à l'idéal en Belgique. Je crois vous avoir parlé, dans d'autres conférences, de ces *trains ouvriers* qui transportent la main-d'œuvre dans des conditions particulièrement avantageuses, pour des prix qui sont dix fois moins considérables que les prix que paient les voyageurs ordinaires.

Mais en Belgique comme en France, il y a un obstacle puissant à ce que les travailleurs habitent loin de leur usine : c'est la nécessité dans laquelle ils se trouvent de ne pas s'astreindre à des trajets de quelque durée, étant donné que le nombre d'heures de travail à faire à l'atelier et à la fabrique suffit à les épuiser. (*Applaudissements.*)

A côté de ces réformes, qui augmenteraient le nombre des travailleurs habitant la campagne, il me faut parler d'une autre catégorie de gens qui vont s'établir dans les campagnes, non plus seulement pour y habiter, mais pour y travailler. C'est ainsi, pour prendre un seul exemple, que dans un grand nombre de comtés des environs de Londres, se sont formées des colonies, notamment des colonies de végétariens : ce sont de braves gens qui, ayant fait des économies, achètent ou louent deux acres de terre, y produisent des légumes et des fruits, et arrivent à vivre de cette production potagère et fruitière.

On pourrait citer également les colonies Tolstoïennes de Bussum ou de Blaricum en Hollande, les colonies socialistes des États-Unis, les colonies Australiennes d'ouvriers sans travail, récemment décrites par mon ami Albert Métin.

Est-ce à dire que le moment doit venir où ces gens constitueront la majorité de la population, où les villes seront désertées, où tout le monde retournera aux

champs? Telle n'est pas évidemment ma pensée. Mais à côté de ceux qui iront ainsi vivre à la campagne, pour bénéficier de tous les avantages d'un loyer moins élevé, d'une atmosphère plus salubre, d'une vie plus calme et plus tranquille, il en est d'autres qui, sans abandonner complètement les villes, passeront au moins une partie de l'année à la campagne. Dès à présent, d'ailleurs, s'il y a des émigrations saisonnières d'ouvriers, de flamands, par exemple, qui vont faire la moisson en France, il y a aussi des émigrations saisonnières de bourgeois, qui, après avoir vécu dix mois dans l'atmosphère surchauffée des villes, s'en vont passer le temps des vacances, soit à la campagne, soit au bord de la mer.

C'est là un phénomène relativement récent, qui coïncide précisément avec cette centralisation urbaine dont je parlais tout à l'heure. Au XVI^e^ ou au XVII^e^ siècle, au temps de Charles II, dont parle Macaulay, dans son Histoire d'Angleterre, quiconque se hasardait dans un village de la campagne aux environs de Londres, était accueilli comme un blanc dans un kraal de hottentots. Au temps de Jean-Jacques, lorsqu'il écrivait la *Nouvelle Héloïse*, il pouvait insérer, dans une des lettres de Saint-Preux à Julie, le passage suivant relatif à la Suisse :

Quand j'arrivais le soir, dans un hameau du Haut-Velais, chacun venait avec tant d'empressement m'offrir sa maison, que j'étais embarrassé du choix, et celui qui obtenait la préférence en paraissait si content, que la première fois j'ai pris son ardeur pour l'avidité. Mais notre homme refuse d'accepter quoi que ce soit. Ici, dit-il, où nulle affaire n'appelle les étrangers, nous sommes sûrs que leur voyage est désintéressé. L'accueil qu'on leur fait l'est aussi. Ce sont des hôtes qui nous viennent voir parce qu'ils nous aiment, et nous les recevons avec amitié. Au reste, ajoutait-il en souriant, cette hospitalité n'est pas coûteuse et peu de gens s'avisent d'en profiter.

Il est probable que les descendants de cet habitant du Haut-Valais sont aujourd'hui les *managers* d'un grand hôtel suisse, où on reçoit encore avec énormément d'empressement les voyageurs, mais où, certes, on ne les accueille pas en bonne amitié et où on ne refuse pas, avec dignité, d'accepter une rémunération pour l'hospitalité qu'on leur offre. (*Rires.*)

Et ce qui est vrai de la Suisse, est vrai de quantité d'autres régions, jadis désertes, ou nourrissant une population clairsemée, tandis qu'elles fournissent aujourd'hui des moyens d'existence aux milliers de gens qui se chargent de rendre des services, permanents ou temporaires, aux bourgeois en villégiature.

C'est là un phénomène qui, en lui-même ne laisse pas d'être satisfaisant; car si anti-capitaliste que nous soyons, nous trouvons parfaitement naturel et légitime que les familles bourgeoises aillent se retremper dans le grand air de la campagne, ou au bord de la mer; ce que nous voulons, ce n'est pas supprimer ces villégiatures, c'est établir des villégiatures ouvrières; c'est faire que les vacances ne soient plus le monopole d'une classe, mais la récompense de tous les travailleurs. (*Applaudissements.*)

Et dès à présent, d'une manière bien incomplète bien insuffisante encore, nous voyons qu'un pareil état de choses tend à se réaliser. Il y a quelques mois je me trouvais en Bretagne; nous y formions ce qu'on pourrait appeler une colonie d'intellectuels, et à quelque distance de notre maison se trouvait une autre grande maison, sur la pointe de l'Arcouest, avec une double vue sur la mer. Elle était habitée par des membres d'une université populaire, par une colonie de travailleurs manuels. Ils n'étaient pas bien nombreux, il est vrai, mais enfin c'est là une indication de ce qui pourrait

être fait, par ceux des ouvriers, et notamment des ouvriers parisiens à qui les mortes-saisons permettent de se donner des vacances.

Une autre réalisation partielle de cet idéal des vacances pour tous, ce sont ces colonies scolaires qui se font chaque année plus nombreuses, ou bien encore ce qui existe dans le Lancashire, où tous les ans les fabriques chôment pendant une semaine, et où les ouvriers profitent de cette semaine, ayant amassé des économies, pour faire des voyages dans le Derbyshire, à l'île de Man ou à Londres, et même sur le continent.

Ce ne sont encore que des faits isolés; nous sommes bien loin de pouvoir espérer, avant que de grands et opiniâtres efforts n'aient été accomplis et n'aient été fructueux, qu'il soit possible de donner à tous les ouvriers, notamment aux ouvriers de la grande industrie, ces vacances qui, aujourd'hui, n'appartiennent guère qu'aux gens de la classe bourgeoise.

Mais ce que je voulais vous montrer, c'est que dès à présent il existe toute une série de faits qui marquent la tendance des populations entassées dans les villes à retourner à la campagne : ce sont les employés qui vont habiter la banlieue, ce sont les industriels qui, transportant leurs fabriques à la campagne, y attirent nécessairement des ouvriers, ce sont les gens qui veulent avoir des vacances pour résister à la vie épuisante des villes ; ce sont enfin les agriculteurs qui, industrialisent leur culture, et peuvent ainsi y occuper un plus grand nombre de bras.

Et alors se pose la question de savoir si ce mouvement se continuera dans l'avenir? Quand on considère l'ensemble des phénomènes que je viens d'esquisser, exode rural et exode industriel, poussée des campagnes vers les villes, reflux des villes vers les campagnes, migra-

tions saisonnières, migrations permanentes, migrations quotidiennes, il est un trait commun à tous ces phénomènes, c'est que, de plus en plus, la population travailleuse devient mobile, que de plus en plus il est possible à l'homme d'habiter à de grandes distances de l'endroit où il travaille, et cela doit nécessairement amener une transformation profonde dans la situation respective des villes et des campagnes.

Au moyen âge, villes et campagnes, populations industrielles et agricoles, formaient deux mondes absolument séparés. La ville avec ses murailles, avec ses monopoles corporatifs, avec ses privilèges politiques, enfermait une population exclusivement industrielle; les campagnes, généralement dominées par les villes, ne contenaient que des populations agricoles. Et entre ces deux groupes de populations existaient trop souvent des antagonismes tenaces dont nous trouvons encore la trace aujourd'hui entre paysans et citadins. Mais peu à peu cette situation tend à se modifier; les murailles des villes disparaissent; les octrois commencent à être supprimés. Les campagnards et les citadins ont entre eux des relations de plus en plus fréquentes. Aujourd'hui la campagne n'est plus un monde à part. On y construit des fabriques, on y a industrialisé l'agriculture; elle est parcourue par des chemins de fer, sillonnée par des lignes de télégraphes et de téléphones; en un mot, le campagnard est en relations constantes, en contact perpétuel avec la ville. Et d'autre part, dans les villes les plus modernes la population devient moins dense, on élargit les rues, on fait de larges trouées de lumière et d'air pur. A Londres, par exemple, on agrandit chaque année cette partie du domaine urbain, qui est occupé par des parcs de verdure, en un mot, la ville devient suivant l'expression de Pecqueur, quelque peu cam-

pagne, et le nombre des maisons qui débordent ses limites administratives augmente; la banlieue devient en quelque sorte une transition entre la région urbaine et la région rurale; suivant l'expression de Kingsley, il y a inter-pénétration entre les villes et les campagnes.

Aussi peut-on espérer que, dans un prochain avenir, les populations rurales et les populations urbaines seront complètement débarrassées des antagonismes qui persistent aujourd'hui.

Il est d'ailleurs bien caractéristique que presque tous les socialistes qui ont écrit à l'époque où on construisait les chemins de fer, ont fait des prédictions analogues à cet égard; que ce soit Proudhon, Robert Owen, en Angleterre; Considérant, Pecqueur, tous affirment que le moment viendra où la ville et la campagne ne formeront plus qu'un ensemble, où les populations rurales ne seront plus sous les puissances de ténèbres; et où, d'autre part, les inconvénients de la vie urbaine dont je parlais tout à l'heure, auront disparu, ou seront en voie de disparition.

Aujourd'hui la mortalité est plus grande dans les villes, et ces grands fléaux de la société moderne : l'alcoolisme, la tuberculose, la syphilis y font les plus terribles ravages.

On nous indique des remèdes. On nous dit : il y a des philanthropes qui ont pour spécialité la prophylaxie de la syphilis, d'autres qui s'intéressent à la tuberculose, d'autres qui combattent à l'alcoolisme; on nous dit : contre la tuberculose, l'air pur; contre l'alcoolisme, l'eau pure; contre la syphilis, l'amour pur.

Mais ce qu'on oublie, c'est que ces maux sociaux n'ont pas les causes superficielles qu'on leur attribue d'habitude; si la syphilis ronge nos populations, c'est

que la conception capitaliste du mariage donne pour corollaire fatal au mariage bourgeois, la prostitution prolétarienne !... (*Applaudissements*).

Si l'alcoolisme sévit, et sévit surtout dans les villes, où gémit un prolétariat misérable, c'est qu'il ne suffit pas de dire à ces prolétaires : buvez de l'eau. Il faut encore leur donner des conditions de travail et d'alimentation qui ne les contraigne pas, par une force presque irrésistible à chercher un stimulant dans l'alcool. Enfin, si la tuberculose tue chaque année des milliers d'hommes, c'est parce qu'on ne fait pas assez pour anéantir ces impasses infectes, ces ruelles sombres, ces agglomérations humaines monstrueuses qui sont des nids de tuberculose, et qui doivent nécessairement produire une effroyable mortalité. (*Vifs applaudissements*).

Par conséquent, pour combattre efficacement la tuberculose, l'alcoolisme et la syphilis, il ne suffit pas de prendre des mesures directes, il faut encore s'attaquer à la cause profonde du mal : au capitalisme, qui, en produisant la misère, les mauvaises conditions de logement, les alimentations insuffisantes et empoisonnées, les heures de travail qui épuisent la force ouvrière, le mariage d'argent et d'intérêt, doivent nécessairement produire la prostitution et la syphilis, le sur-travail et l'alcoolisme, enfin la tuberculose, conséquence fatale des grandes agglomérations humaines où règne la misère, où agonise le prolétariat. (*Applaudissements*).

L'ennemi que par conséquent il faut combattre, citoyens, c'est le capitalisme sous ses formes diverses : capitalisme actif qui exploite le travailleur; capitalisme passif qui vit de sa substance et que Wagner, dans le drame lyrique que l'on joue en ce moment à l'Opéra de

Paris, a admirablement et ironiquement symbolisé dans le monstre Fafner, accroupi sur son or :

Ich lieg und besitze
Lass'mich schlafen!

Camarades socialistes, ne le laissez pas dormir. Eveillez-le pour le combattre; n'oubliez pas que, devant lui, vous ne devez avoir qu'un seul cœur, qu'un seul bras... un seul glaive... Or, aujourd'hui, nous qui, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, sommes unis, nous voyons qu'en France le glaive du socialisme est en deux tronçons... (*Applaudissements*).

Qui donc le reforgera si ce n'est vous, camarades? Vous qui êtes la jeunesse, vous qui avez su rester unis, vous dont je trouve le symbole dans le jeune Siegfried, qui resoude le tronçon du glaive et le plonge dans le cœur du monstre. Ce symbole c'est le symbole même de la lutte du socialisme contre le capilalisme. Forgez le glaive, camarades! Poussez-le au cœur du monstre, et le triomphe de Siegfried, ce sera le triomphe de l'humanité! (*Vifs applaudissements et acclamations*).

E. Vandervelde.

(*Sténographié par Corcos frères*).

LA FÉDÉRATION AMÉRICAINE DU TRAVAIL

La *Fédération Américaine du Travail* a tenu son dernier congrès — le plus vaste que le prolétariat organisé des Etats-Unis eut vu jusqu'à ce jour — si nous en croyons le *Brauer-Zeitung*, l'organe de la Fédération des ouvriers brasseurs d'Amérique — du 5 au 14 décembre, à Scranton, dans l'Etat de Pensylvanie.

C'était le trente-et-unième Congrès de la *Fédération Américaine du Travail*, formée primitivement en 1881 sous le titre de *Federation of Trade and Labor Unions* ou *Fédération des Syndicats ouvriers*. Cette organisation, qui groupe aujourd'hui l'immense majorité des Unions de la république fut définitivement constituée en 1886 au Congrès de Colombus dans l'Ohio, sous le titre de *Fédération Américaine du Travail*. Depuis cette époque, elle s'est développée avec des alternatives de prospérité et des périodes de crise parfois très graves.

Un moment — de 1885 à 1890 — les *Chevaliers du Travail* l'éclipsèrent, mais depuis sa puissance s'est affirmée incontestée sur les ruines de l'organisation rivale.

Depuis sa fondation, la *Fédération Américaine du Travail* a été dirigée par un homme d'une intelligence et d'une habileté exceptionnelle Samuel Gompers, ancien ouvrier cigarier de New-York, d'origine juive, et dont l'influence conservatrice a été profonde sur le mouvement ouvrier américain.

En effet, réélu président chaque année par les Congrès de la *Fédération* — sauf durant une courte période, 1894 à 1897 — c'est lui qui contribua à maintenir dominant l'esprit du *vieil unionisme*, la méfiance à l'égard du socialisme, le système des transactions avec les partis bourgeois, la suprématie dans le Comité exécutif des ouvriers *skilled* ou « qualifiés » aux idées conservatrices, sur les ouvriers *unskilled*, les « non qualifiés » aux tendances révolutionnaires.

Les Délégations

La Commission des mandats annonça la présence au Congrès de Scranton, de 285 délégués représentant 68 Unions ou Fédérations nationales, 14 Fédérations d'Etat, 62 Unions de Syndicats d'une ville et 81 Syndicats locaux. L'année dernière, 221 délégués seulement assistaient au Congrès de Louisville dans le Kentucky.

Deux délégués, dont le citoyen Ben Tillet, du Parti ouvrier Indépendant, représentaient les Unions anglaises et un délégué les Syndicats du Canada. Les délégués socialistes étaient nombreux, entre autres les citoyens Max Hayes, de Cleveland ; Barnes, des cigariers de Philadelphie ; Brandt, de Saint-Louis ; Priesterbach, Bohm, Weigel et Nicolaus, de la Fédération des brasseurs ; Slayton, des charpentiers. Plusieurs prirent une part active aux travaux du Congrès.

Les forces de la Fédération

Du rapport déposé par le secrétaire général de la Fédération, Frank Morrisson, de l'Union des typographes, il ressort que jamais n'avait été aussi marquée la tendance vers la fédération, vers l'union, que M. Vigouroux avait montré, dans son intéressant ouvrage sur la *Concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord* (1).

Pendant l'année 1901, le nombre des Unions qui se sont affiliées à la Fédération est de 916, dont 7 Unions nationales — celles des blanchisseurs, des ouvriers constructeurs de ponts, des horlogers, des plombiers, des paveurs, des constructeurs de wagons, des fondeurs ; 4 Fédérations d'Etat : celles du Michigan, de la Californie, de la Caroline du Nord et de la Caroline du Sud ; 131 Fédérations locales dont celles de San Juan à Porto-Rico ; 575 Unions locales et 272 ligues ouvrières fédérales.

D'autre part, 602 Unions ont cessé d'adhérer, dont 388

(1) *La Concentration des Forces ouvrières dans l'Amérique du Nord*, par Louis Vigouroux. Paris, A. Colin, 1899.

ont été exclues pour non-paiement des cotisations, 146 ont été absorbées par des Unions plus importantes et 68 se sont dissoutes.

En résumé, le rapport du secrétaire conclut à un notable accroissement des forces de la Fédération, qui se serait augmentée de 364.000 nouveaux membres, ce qui porterait à environ 950.000 le nombre des ouvriers syndiqués adhérents à la *Fédération Américaine du Travail*. L'on évalue à 1.500.000 environ le nombre des unionistes des Etats-Unis. En dehors de la Fédération se trouvent encore la plus grande partie des employés de tramways, la Fédération des mineurs de l'Ouest, qui, avec plusieurs autres organisations des Montagnes Rocheuses a quitté la *Fédération* pour protester contre les tendances conservatrices de ses dirigeants (1) et les "Chevaliers du Travail" dont ont évalue encore le nombre à environ 150.000.

Les recettes totales de l'organisme central des Unions américaines ont été, pour l'année 1901 de 115.222 dollars, soit environ 576,110 francs, dont environ 275,500 francs proviennent des cotisations individuelles par adhérent; 88.435 francs des cotisations extraordinaires des Unions; 52.690 francs des recettes de l'organe fédéral (*the American Federationist*); 7.990 francs des souscriptions pour les mécaniciens.

Les dépenses s'élèvent à 593.540 francs (mais il y avait le 1er novembre 1900 un excédent de recettes de 61.550 fr.), dont 128.560 francs ont été versés à l'Union internationale des mécaniciens, environ 35,000 francs ont été dépensés pour les appointements des fonctionnaires de la Fédération, 18.000 pour les dépenses des fonctionnaires du Conseil fédératif et les déplacements des délégués de la Fédération au Congrès des trades unions d'Angleterre

(1) La Fédération des mineurs de l'Ouest a été particulièrement révoltée par l'apathie montrée par la « Fédération Américaine du Travail » lors des actes de répression féroces accomplis dans le district de Cœur d'Alène dans l'Idaho. Son leader, le citoyen Boyce, est un socialiste militant.

et du Canada. Plus de 160.000 francs ont été dépensés pour les déplacements et les salaires des organisateurs que la Fédération envoie sur tous les points du pays.

Pour l'exercice précédent, lu au Congrès de Louisville, les recettes avaient été d'environ 335.000 francs, et les dépenses d'environ 360.000 francs. Il y a donc eu une augmentation de 62 0/0 dans les recettes et 74 0/0 dans les dépenses fédérales.

Le Rapport de Gompers

Le rapport du président Gompers, qui fut lu au début du Congrès, montra, ainsi que le dit le *Worker*, de New-York, que les événements n'avaient en rien modifié les idées du leader unioniste.

Au cours de la grande grève des métallurgistes, d'assez vifs froissements s'étaient produits entre la Fédération et l'Union des métallurgistes (*l'Algamated Association of Iron and Stell Workers*). Son président Shaffer reprochait assez vivement à Gompers de ne pas l'avoir suffisamment soutenu et d'être même, par là, responsable, dans une large mesure, de l'échec douloureux qu'avait subi cette grande organisation ouvrière (1).

Gompers ne consacra que quelques lignes à ce grand conflit économique. Il ne fit aucune allusion aux différents qui s'étaient produits entre Shaffer et lui; tout en constatant l'échec des grévistes, il ajoutait : « cependant l'intérêt que la grève a excité a permis l'organisation d'un grand nombre d'ouvriers métallurgistes, employés par d'autres Compagnies que le trust, contre lequel la lutte était engagée et l'on peut espérer que bientôt tous les ouvriers de cette industrie seront organisés dans les rangs de l'*Amalgamated Association* pour la défense des intérêts professionnels et l'avancement de la grande cause pour la

(1) D'après ce que nous savons sur cette grande lutte, il semble bien que Shaffer et les métallurgistes ont reçu l'année dernière, de même que Debs et les employés de chemins de fer, en 1873, un appui insuffisant de Gompers.

défense de laquelle nous nous sommes unis : celle de la justice entre les hommes. »

L'action parlementaire de la Fédération

Depuis son origine la *Fédération Américaine du Travail* s'est proposé, comme l'un de ses buts principaux, l'action sur les pouvoirs publics. Cette action elle la conçoit à la façon du vieil unionisme, telle que l'a pratiqué de 1867 à 1075 la *Junta* anglaise dont Sydney Webb nous a donné un si attachant historique, dans son *History of the Trade-Unionisme*, à la façon du *Comité parlementaire* élu chaque année dans le Congrès des Unions du Royaume-Uni.

Il ne s'agit pas pour le prolétariat d'agir en tant que parti politique indépendant, organisme propre poursuivant non seulement des réformes isolées mais la transformation même de la société. Son action se borne à une pression sur les partis politiques bourgeois desquels il s'agit d'obtenir le maximum possible.

Depuis 1896 la *Fédération Américaine du Travail* entretient à Washington auprès de la Chambre des Représentants et du Sénat fédéral un Comité permanent chargé du *lobbying* ou action dans les couloirs du parlement de Washington.

Une partie importante du rapport de Gompers est consacrée aux efforts faits et aux résultats obtenus par la *Fédération*. Il ne semble pas qu'ils soient très heureux, ni que les vieux unionistes puissent réellement se glorifier des résultats de leur tactique.

La loi des huit heures, votée par la Chambre des Représentants, a été étranglée par la Commission nommée par le Sénat fédéral. Il en a été de même pour le projet de loi sur le travail dans les prisons.

Le projet de loi interdisant aux juges de lancer des *injonctions* contre les grévistes a été amendé à un tel point qu'au lieu de protéger les ouvriers contre cette dangereuse pratique de la justice américaine, il semblait finale-

ment la combattre, et Gompers considère comme un succès son rejet à la Chambre des Représentants.

Le projet de loi contre les trusts intéressait la *Fédération* parce qu'il y avait danger de voir appliquer aux organisations ouvrières le paragraphe visant « les coalitions ayant pour but de réglementer l'industrie ». Les représentants de la *Fédération* n'ayant pu obtenir le vote d'un amendement mettant hors de cause les Unions, ont combattu le projet. Samuel Gompers en signale l'échec devant le Sénat comme une importante victoire pour sa politique. Nos camarades du *Worker* de New-York font ironiquement observer que Gompers ne semble pas se douter que Pierpont, Morgan, John Rockefeller et les autres rois des trusts aient pu avoir une influence un peu plus considérable que lui pour faire échouer un projet de loi qui les visait particulièrement.

Le premier discours remarquable qu'entendit le Congrès fut celui que prononça l'un des délégués des Unions anglaises, Ben Tillett, pour saluer, au nom du prolétariat organisé de la Grande-Bretagne, les travailleurs américains. Faisant allusion aux trusts il s'écria : « Vous êtes très troublés en ce moment en Amérique par les trusts, vous voudriez les empêcher, mais vous serez forcés de les subir. Le prolétariat n'atteindra pas son Chanaan sans avoir séjourné dans le désert des trusts. Ils viennent pour nous prouver d'une façon certaine que nous allons d'une marche irrésistible vers la possession collective des moyens de production et d'échange. » Tillett montra au Congrès les progrès que le socialisme faisait en Angleterre et dans le monde entier. Il lui donna en exemple le prolétariat anglais, par la puissance de son organisation tant politique qu'économique.

Gompers répondit sur un ton aigre doux. Les unionistes socialistes du Congrès trouvèrent son attitude peu conforme aux principes de la courtoisie que l'on doit à un hôte.

Le machinisme et la classe ouvrière

Plusieurs motions intéressantes visant l'organisation des instituteurs, des acteurs, des marins furent prises. Des organisateurs spéciaux pour les Etats du Sud et de l'Ouest furent choisis.

La question de l'attitude de la classe ouvrière organisée en face du machinisme fut soulevée à propos d'une résolution déposée par les cigariers demandant aux travailleurs d'Amérique de les soutenir dans la lutte qu'ils avaient entreprise contre l' "American Cigar Company", laquelle inondait le territoire de la république, de cigares « dus au travail des enfants et au machinisme ». La Commission proposait la suppression du mot « machinisme ». Elle fut soutenue par les délégués socialistes. Le citoyen Max Hayes, de Cleveland, déclara qu'il s'agissait de savoir « si les travailleurs devaient se prononcer contre le machinisme ou contre la possession individuelle des machines. »

La proposition modifiée par la Commission fut finalement votée à une forte majorité.

La question chinoise fut soulevée par les délégués de la Californie, J.-R. Morgan, d'Oregon, et Andrew Furuseth, de San Francisco. La résolution demandant au Congrès le vote d'une loi contre cette immigration fut votée à l'unanimité. Une deuxième résolution tendant à l'exclusion des Japonais fut au contraire repoussée.

Les labels et le boycottage

L'on sait quelle arme féconde le *boycottage* a été dans les mains des travailleurs américains. Cette mise à l'index des produits fabriqués par des maisons hostiles au travail organisé ou qui emploient des *scabs* (sarrazins) est d'un usage constant. « Ne buvez pas de la bière de la *Wisconsin. Grain and Malt Co*, c'est de la bière *scab!* proclame le *Brauer Zeitung*. » « N'achetez pas le *Sun*, de New-York, c'est un journal *scab*, » répètent tous les organes du prolétariat américain.

La contre-partie du boycottage, c'est le *label,* qui recommande aux ouvriers syndiqués et à tous ceux qui ont à cœur les intérêts de la classe ouvrière, les produits fabriqués par des ouvriers payés aux tarifs syndicaux, le *decent labour* (travail propre). Il existe à l'heure actuelle 30 labels reconnus par la *Fédération Américaine du Travail.* Les principaux sont ceux des travailleurs du bois, des typographes, des chapeliers, des cigariers, des ouvriers en bicyclettes, des facteurs en pianos, des boulangers, des cordonniers, des brasseurs.

Le congrès de Scranton etait en présence d'une proposition tendant à supprimer ces diverses marques de connaissement pour ne plus en laisser subsister qu'une seule, commune à toutes les Unions de la *Fédération.*

Cette proposition avait le mérite d'apporter une grande simplicité là où règne une certaine confusion, mais elle était une atteinte trop forte à la tendance à l'autonomie syndicale, qui représente, avec la tendance opposée à la concentration, l'un des deux principes directeurs de l'organisation ouvrière américaine. Aussi la proposition d'un label unique fut-elle repoussée.

L'autonomie syndicale

Cette question de la « trade autonomy » ou autonomie syndicale, soulève depuis des années d'ardentes discussions dans les Congrès de la *Fédération.* Elle est très complexe et implique quantité de problèmes. C'est ainsi que la lutte entre partisans des fédérations de métier et partisans des fédérations d'industrie, si vive dans plusieurs de nos Congrès syndicaux français, a atteint un degré incroyable d'acuité. L'on a pu craindre, à certain moment, ainsi que le citoyen Max Hayes l'écrivait l'année dernière dans *l'International Socialist Review* (1) qu'elle n'amenât de profondes et irrémédiables divisions dans le sein de la Fédération.

(1) *International Socialist Review.* American Federation of Labor convention, by Max Hayes, page 421.

Le conflit était particulièrement vif entre la Fédération des brasseurs, qui prétendait comprendre dans ses Syndicats les mécaniciens employés dans les brasseries, et la Fédération des mécaniciens qui voulait les englober dans son organisation. De même les mécaniciens et les typographes se disputaient le droit d'organiser les conducteurs de machines des imprimeries. Plusieurs autres conflits du même genre s'étaient produits. Après de longues discussions, l'on finit par adopter des solutions intermédiaires. En général, il fut décidé de s'en remettre au Conseil Exécutif de la Fédération, qui déciderait au mieux des intérêts des ouvriers.

Le Socialisme et la Fédération.

Depuis plusieurs années, une ardente propagande socialiste a été entreprise dans le milieu syndical américain et dans certains Congrès. Les conclusions socialistes obtinrent de respectables minorités.

M. Vigouroux a justement signalé comment les événements de quelque importance qui affectent les ouvriers d'Angleterre ou des États-Unis se répercutent de l'autre côté de l'Atlantique (1). Aussi le Congrès de Denver qui se tint en 1896, au lendemain du Congrès anglais de Norwich — lequel votait la motion en faveur de la socialisation des moyens de production — accusa-t-il la présence d'une minorité socialiste considérable. Cependant la motion « collectiviste » y fut repoussée.

Depuis cette époque, la tactique anti-syndicaliste adoptée par le *Socialist labor Party*, la campagne déplorable que cette fraction des socialistes américains a mené contre les unions, sous l'inspiration de Daniel de Leon, n'ont pas peu contribué à retarder les progrès du socialisme dans la *Fédération Américaine du Travail*.

Cependant, depuis deux ans, la tactique nettement syndicaliste que le « Social Democratic Party » (qui, depuis le Congrès d'Indianopolis, s'intitule « Socialist Party »)

(1) A. Vigouroux, *La Concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord*, page 227.

n'a cessé de suivre, fait disparaître graduellement les préventions que Daniel de Leon avait excité contre nos idées.

Cette année, une douzaine de résolutions socialistes avaient été déposées sur le bureau du Congrès, parmi lesquelles celles de la Fédération des Syndicats de New-York. La Commission des Résolutions — par la voix de son rapporteur Agard — déposa un rapport tendant au rejet des motions en faveur de la socialisation des moyens de production et d'échange et de l'action indépendante des travailleurs, mais qui comprenait l'important passage suivant:

« Les buts poursuivis, les désirs et les aspirations des trades-unionistes comprennent tout ce que l'on peut désirer pour le bien-être de la famille humaine et, pour cette raison, nous attendons et désirons l'entier concours des forces progressives qui luttent pour l'amélioration du sort de l'humanité.

« Dans ces conditions, nous sommes très rapprochés de la plupart des socialistes et nous sommes d'accord avec eux pour déclarer que non seulement le fardeau du travailleur doit être allégé, mais que chaque travailleur a un droit indéniable à la jouissance intégrale du produit de son travail. Comme eux, nous sommes déterminés à conquérir de plus grandes libertés et à agir de telle sorte que l'avenir soit plus fraternel à toute la famille humaine et, en particulier, plus belle et plus joyeuse pour les salariés — hommes et femmes de l'Amérique du Nord — que nous représentons ici directement ou indirectement. »

Mais après ces expressions de sympathie un peu vague pour le socialisme, la Commission déclarait que la Fédération ne pouvait pas indiquer à ses adhérents à quel parti politique ils devaient adhérer.

Le citoyen Max Hayes qui, en réponse au rapport de la Commission, exposa le plus brillamment le point de vue socialiste, se plaignit tout d'abord que le Congrès eut rejeté à la fin de ses débats une question aussi capitale, alors que les délégués fatigués étaient surtout préoccupés de rentrer chez eux. Il montra ensuite la contradiction qu'il y avait de la part des dirigeants de la *Fédération* à déclarer qu'ils voulaient s'abstraire de faire de la politique et en même temps à entretenir auprès du Parlement

de Washington un Comité chargé d'agir auprès des partis politiques bourgeois — pour d'ailleurs n'en retirer aucun bénéfice appréciable. Cependant il déclara que les conclusions de la Commission constituaient un progrès appréciable sur les résolutions votées les années précédentes, et qu'en conséquence, les socialistes qui avaient l'avenir devant eux, ne prolongeraient pas la discussion. Ils comptaient sur leur propagande pour persuader les trade-unions de la nécessité de joindre à l'action trade-unioniste pure l'action politique socialiste.

Après un autre discours socialiste du citoyen Brand, de Saint-Louis, la résolution de la Commission fut votée à une forte majorité. Vu le manque de temps, les socialistes ne crurent pas devoir exciter le vote par appel nominal.

Fin du Congrès.

Dolan, de la Fédération des Mineurs, et Blackmore, des Charpentiers de Saint-Louis, furent élus délégués fraternels au prochain Congrès des trade-unions anglaises; Denis Driscoll, des Unions de Boston, au Congrès des Syndicats du Canada. Tout l'ancien bureau de la *Fédération* fut réélu, le président Gompers sans concurrent, ainsi que la plupart des autres fonctionnaires de la *Fédération*, à l'exception de l'un des vice-présidents : Kidd, des Scieurs à la mécanique, ne l'emporta qu'à une faible majorité sur Schwartz, des Charpentiers de Alleghany, et John Coleman, des Charpentiers de Buffalo.

La Nouvelle-Orléans fut choisi comme siège du prochain Congrès.

En somme, le Congrès de Scranton était intéressant à étudier comme caractérisque de l'esprit dominant dans ce que le *Brauer-Zeitung* appelle la bureaucratie du mouvement ouvrier américain. Elle nous apparaît comme très décidée à ne pas abandonner la position conservatrice et résolument anti-socialiste, qu'elle a adoptée depuis de longues années déjà.

La résolution sur le socialisme, dont nous avons donné

des extraits, ne doit pas nous faire illusion. Il suffit, pour se rendre compte de la politique exacte des dirigeants de la *Fédération*, de voir la part qu'ils viennent de prendre à la Conférence pour la paix industrielle tenue récemment à New-York. Le *Correspondenzblatt*, l'organe central des syndicats allemands, fait justement observer combien il est ridicule, sinon coupable, pour des ouvriers de venir s'en remettre bénévolement aux décisions d'une Assemblée ou, à côté de douze représentants ouvriers, siègent vingt-quatre bourgeois dont le plus grand nombre, tels que Pierpont Morgan et Schwab, du Trust de l'acier, le sénateur Hann et l'ex-président Cleveland, sont des ennemis acharnés du prolétariat organisé et de ses moindres organisations.

La *Fédération Américaine du Travail*, heureusement, voit, en dehors de ces dirigeants éphémères, s'éveiller en elle, chaque jour davantage, la conscience de classe et les tendances nettement socialistes par lesquelles se caractérise tout le mouvement ouvrier moderne.

Jean Longuet.

CHRONIQUES

FRANCE

Les Universités Populaires

Les Universités Populaires et le mouvement ouvrier. — M. Deherme rappelle volontiers que la *Coopération des Idées* est antérieure à l'affaire Dreyfus (1). Elle naquit rue Paul-Bert et M. Barrès, nationaliste comme M. Mazel, catholique, présidèrent à sa fondation. Ce point d'histoire ne saurait être contesté. M. Charles Guieysse peut, avec raison, dire que « les U. P. sont nées du rapprochement qui s'est fait entre la bourgeoisie libérale et la classe ouvrière pendant l'*Affaire* (2) ». Dans un article de la *Grande Revue*, (3) M. Robert Dreyfus appuie solidement cette opinion. « Ce qui valut — dit-il — son plein succès à la *Coopération des Idées*, de M. Deherme et au petit cercle exquis de Montreuil-sous-Bois, ce furent à la faveur d'une *crise grave* un éveil d'attention instructive aux mérites solides et sérieux du peuple ; la sympathie et l'esprit de justice remplaçant peu à peu la peur dans une fraction importante de la bourgeoisie ; l'acceptation de cette idée qu'il existe une équivalence entre ce que la classe ouvrière peut donner et ce qu'elle est apte à recevoir. » Au reste, avant l'action décisive de la *Coopération des Idées*, d'autres tentatives eurent lieu. M. Bouchor organisa des lectures et représentations d'œuvres de Corneille, Racine, Molière et Shakespeare, fit interpréter, devant un public ouvrier la plus belle musique et ne parvint cependant pas à créer d'autres rapports que ceux de maître à élèves et de conférencier à auditeurs. N'est-il pas, d'ailleurs, fort intéressant de constater qu'en 1848, dans le même temps que bourgeoisie et prolétariat firent cause commune, les *Lectures publiques du soir*, préconisées par le ministère Hippolyte Carnot, obtinrent un très grand succès? Au mois de jan-

(1) *La Coopération des Idées*, 1er Décembre 1901.
(2) *Cahiers de la Quinzaine*, 2e cahier, de la 3e série.
(3) Décembre 1901. *La Naissance et la Vie des U. P.*

vier 1850, — je cite M. Robert Dreyfus — Sainte-Beuve passa plusieurs soirées à écouter ces lectures et il écrivit sur elles un article *où tout est à relire et presque tout à comparer*.

Les U. P., au début, ne furent donc point, pour la plupart, de création purement ouvrière : elles n'étaient pas voulues ni jugées spontanément nécessaires par ceux qui devaient en profiter. Ce fut le vice originel d'où découlent les défauts actuels des U. P. Des intellectuels, bien intentionnés, désireux d'agir, d' « aller au peuple » en s'adjoignant quelques ouvriers « intelligents », fondaient une U. P. Leur œuvre, que des liens factices reliait au mouvement ouvrier, était par essence d'esprit petit bourgeois. Les appels lancés à cette époque le prouvent aisément. Ils reproduisent tous les mêmes adjurations, parlent de fusion de classes et surtout ne savent pas tracer les limites de l'œuvre à accomplir. M. Deherme reproduit aujourd'hui les espérances orgueilleusement naïves des premiers fondateurs d'U. P. « L'U. P., dit-il, est une institution organique. Elle se crée, elle crée, elle ne se détruit pas. C'est aussi qu'elle a la liberté à sa base et la liberté à son faîte, car la liberté est créatrice. La liberté est son moyen et sa fin. Or, la lutte de race ou de foi est le principal obstacle à la liberté en ce monde. *Otez la guerre sous toutes ses formes*, depuis celle d'apparence pacifique de minorité et majorité dans les assemblées, jusqu'à celle sanglante de peuples, et vous avez la liberté humaine ». Nous voilà naviguant vers l'Ile d'Utopie, avec beaucoup de vent dans nos voiles ! Après cela, ne peut-on pas concevoir que certains socialistes défiants aient pu craindre, avec Lafargue, « un essai de captation intellectuelle, conscient ou non, de la classe ouvrière, et à une tentative pour donner à l'idéologie bourgeoise une nouvelle prise sur le cerveau ouvrier »-

M. Charles Guieysse doit être remercié d'avoir sû indiquer son orientation au mouvement des U. P. Il veut que l'U. P. soit une association ouvrière, — de même que le syndicat, la coopérative et le groupe d'action politique ou d'études

sociales. Il y a là, semble-t-il, une imprécision, et je crois qu'il serait plus exact de demander à l'U. P. d'être une association émanant du syndicat, de la coopérative ou du groupe d'études sociales, sous la direction de ces organismes vivants du mouvement ouvrier. M. Guicysse semble d'ailleurs y acquiescer. « Quand le sentiment de classe, ajoute-t-il, n'a pas créé le mouvement ouvrier dans une population ouvrière et qu'on veut fonder une U. P. en établissant des rapports amicaux entre intellectuels et ouvriers, ou bien on n'arrive qu'à fonder une société d'instruction qui donne des conférences publiques, ou bien l'on dévie dans le groupement petit bourgeois ». Cette opinion semble, d'une façon éclatante, corroborée par les faits : les U. P. fondées par les Bourses du Travail et les syndicats sont les meilleures, et à Paris l'*Aube sociale* a beaucoup gagné d'être rattachée à la coopérative de consommation la *Ménagère*. Il n'est pas douteux aussi que des syndicats et coopératives n'ont eu qu'à se louer de leurs relations avec l'U. P.

Nous pouvons préciser l'œuvre que pourra accomplir l'U. P. quand elle sera placée, d'une façon non équivoque, sous la direction de la classe ouvrière organisée. Tout d'abord, l'élaboration des programmes sera plus sérieuse et les conférences plus utilement écoutées. Actuellement, il faut le dire, c'est au hasard des rencontres que le secrétaire d'une U. P. recrute ses conférenciers, dont les plus zélés ne sont pas toujours les meilleurs. Je ne parlerai pas des maniaques inventeurs ou savants méconnus qui ont trop facilement envahi l'U. P., et j'insisterai sur ce fait que les conférenciers les mieux doués ne peuvent s'adapter à un public qu'ils ne connaissent pas. Ce sont les auditeurs qui devraient choisir les sujets à traiter. La besogne du secrétaire consisterait à enregistrer les désirs des camarades, à connaître leurs préoccupations du moment, leurs curiosités et à trouver le conférencier d'après toutes les indications recueillies. Avant de prendre la parole, celui-ci pourrait connaître son public. Si cela était possible, d'ailleurs, des réunions, où assisteraient auditeurs et conférenciers, seraient convoquées de temps à autre.

La classe ouvrière, organisée et consciente, saura tracer les limites de l'œuvre d'éducation à accomplir par l'U. P. ; elle comprendra que l'ouvrier, en général, n'a que peu d'heures à consacrer à l'étude et que ce serait folie de prétendre, actuellement, leur donner l'instruction que les privilégiés du désordre actuel peuvent acquérir au lycée ou dans les Facultés. M. Robert Dreyfus rappelle, dans son article, ces paroles très significatives d'un jeune homme assidu qui venait rue Paul-Bert : « Ce qu'on fait ici, disait-il, m'intéresse et m'amuse, seulement c'est *toujours* de l'enseignement supérieur. Je n'ai fait que mes études primaires. *Entre les deux il y a un trou...* ». Ce trou peut parfois, très rarement, être comblé par les cours d'adultes à la sortie de l'école primaire, ou bien par un travail personnel difficile, possible peut être, pour ceux qui ont une certaine curiosité qui les pousse. On pourrait citer quelques rares cas d'ouvriers qui furent assez énergiques pour entreprendre cette rude besogne : l'U. P. ne peut s'en préoccuper. « L'U. P. (1), comme le dit excellemment M. Amédée Rouquès, n'est pas l'Université ni le lycée. Elle ne se propose pas de concurrencer ni les différents cours du soir, ni les associations polytechniques ou philotechniques. Elle ne jouerait alors qu'un rôle bien effacé et, disons-le, superflu. Science, art, littérature, philosophie, histoire, morale, technologie, sont des matières qui ne puissent, à vrai dire, trouver place dans ses programmes d'étude. Mais, moins encore que des connaissances nouvelles, ce qu'elle se doit de procurer à ses adhérents, c'est le moyen d'acquérir avec fruit de nouvelles notions de contrôle surtout, et de rectifier les anciennes les plus communes et les plus connues : celles sur lesquelles on ne se donne même plus la peine de réfléchir. Le premier pas à faire dans la découverte de la vérité, c'est la connaissance de l'erreur. La première condition pour reconnaître des vérités, objets de science, c'est-à-dire de raison, c'est de posséder une méthode scientifique, c'est-à-dire logique ; à cela se réduit

(1) *Psychologie des U. P.* Grande France, Décembre 1901.

le travail intellectuel essentiel, capital, qui devrait se faire à l'U. P. » Cette conception modeste de l'œuvre d'éducation populaire contribuera à éloigner le faux intellectuel, création du snobisme bourgeois; la classe ouvrière organisée l'éliminera complètement le jour où, selon le vœu de M. Charles Guieysse, la responsabilité de l'enseignement lui appartiendra.

L'U. P., en même temps qu'elle instruit, a un rôle éducateur. Elle doit être le lieu agréable où, après la journée de travail, l'ouvrier peut se reposer loin du cabaret. Les soirées littéraires organisées dans les U. P. ont affirmé que le peuple possède un instinct très sûr qui l'empêche de se méprendre sur les mérites des œuvres qu'on soumet à son jugement. Son enthousiasme n'est pas de commande. Si l'U. P. sait le divertir ou l'intéresser, il désertera le café-concert; si l'U. P. peut s'installer confortablement et lui donner un lieu plus agréable à fréquenter que le cabaret, il s'y sentira attiré.

Mais, pour faire bien sa besogne, il faut à l'U. P. une caisse bien remplie. Actuellement, les cotisations des adhérents ne suffisent pas à la faire vivre et la bourgeoisie se lasse d'avoir tant fait pour le peuple. Il faut suppléer aux ressources qui vont manquer. A cet effet furent créées les buvettes de tempérance et ouvertes des librairies qui organisent la vente des brochures. Les résultats ont été, je crois, assez bons sans être encore satisfaisants. Si l'U. P. se rattachait aux coopératives ou aux syndicats, plus aisément seraient trouvées les ressources. Le local, d'abord, serait la plupart du temps offert gracieusement et, sachant qu'il est bien chez lui, l'ouvrier serait plus disposé au sacrifice. Actuellement il se sait en tutelle et il accepte les bénéfices et les désavantages de cette tutelle.

Nous n'avons, dans ces quelques pages, nullement essayé de diminuer l'œuvre déjà accomplie par les U. P. Nous avons seulement voulu formuler quelques réserves et, nous fondant sur le récent travail de M. Charles Guieysse, tenté de faire comprendre à nos camarades la nécessité qu'il y a à relier directement le mouvement des U. P. au mouvement ouvrier organisé.

ÉMILE BURÉ.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

Les Grèves. — Grâce aux critiques du Parti socialiste (notamment lors des débats sur la *loi des travaux forcés*), le Bureau Statistique de l'Empire a fini par publier une statistique des grèves. Mais il faut avouer qu'elle est bien imparfaite, malgré le grand nombre de questions posées, et qu'elle est bien partiale, malgré l'esprit objectif dont elle tente de se parer. Mais elle a un vice primordial, un vice qui lui enlève son caractère sérieux : elle n'aurait pas dû négliger les documents les plus importants du mouvement ouvrier, surtout en matière de grève, elle ne devait pas ignorer les syndicats et les publications syndicales. La statistique s'était engagée ainsi *à priori* dans une voie fausse, elle menace de tomber au rang d'un simple dossier de police, sans le moindre caractère scientifique qui est indispensable pour pouvoir inspirer la moindre confiance.

Voici les chiffres qu'elle publie pour le troisième trimestre de l'année 1901 :

En *Prusse,* le nombre des grèves fut de 185, dont 54 provenaient du deuxième trimestre ; 162 grèves furent terminées. Ces grèves atteignirent 1.420 exploitations, dont 944 restèrent en activité. Le nombre des ouvriers occupés fut de 22.788, dont 11.386 étaient en grève, tandis que 1.954 furent obligés de chômer. 29 grèves réussirent, 103 échouèrent, et 30 furent terminées par une transaction.

Dans toute l'*Allemagne*, le nombre des grèves fut de 298, dont 82 provenaient du deuxième trimestre ; 274 grèves furent terminées. Le nombre des exploitations atteintes fut de 2.008, qui occupaient 40.833 ouvriers ; 561 exploitations ne purent rester en activité. Le nombre des grévistes fut de 17.871, et ceux qui durent chômer de 2.662. 44 grèves réussirent, 156 échouèrent et 73 furent terminées par une transaction.

Quant aux professions, l'industrie du bâtiment compte 109 grèves terminées, 581 exploitations atteintes, 9.810 ouvriers occupés, 6.831 grévistes et 946 ouvriers obligés de chômer. L'industrie des « pierre-et-terre » (terrassiers, etc...) comprend 45 grèves terminées, 103 exploitations atteintes, 13.186 ouvriers occupés, 5.686 grévistes et 1.444 ouvriers forcés de chômer.

Enfin, la statistique indique 16 *lock-outs*, dont 13 provenaient du trimestre précédent, 52 exploitations atteintes qui occupaient 1.536 ouvriers et 737 ouvriers jetés sur le pavé. 13 *lock-outs* réussirent, 1 échoua et 2 furent terminés par une transaction.

La pluspart des grèves furent peu importantes; cela résulte surtout de la crise économique qui se sera fait sentir encore bien plus dans le quatrième trimestre. En effet, la revue *Der Arbeitsmarkt* comptait 26 grèves au mois d'octobre, et 13 grèves au mois de novembre, c'est-à-dire une diminution de 50 pour cent pendant un mois. Le moment serait mal choisi pour une suspension du travail.

Les coopératives de consommation en 1901. — Nous devons signaler les progrès considérables réalisés par les coopératives de consommation. La plupart sont réunies dans la *Grosseinkaufsgesellschaft deutscher Konsumvereine*, qui publie dans le numéro 52, de son *Wochenbericht* (rapport hebdomadaire), les notes et chiffres fort intéressants que nous allons lui emprunter.

Le développement des coopératives n'a jamais été aussi remarquable que dans le courant de l'année 1901. Il y a eu de très nombreuses nouvelles créations que la Grande Société d'Achat a soutenues moralement et matériellement. Les anciennes sociétés signalent un chiffre d'affaires de plus en plus considérable et une augmentation notable de leurs membres; il y en a de nombreuses qui ont élargi leur champ d'activité et ont établi des dépôts centraux et même des fabriques. Il faut aussi signaler la croissance des sociétés d'achat qui sont réunies à leur tour dans la Grande Société d'Achat de Hambourg. De plus en plus, les

sociétés d'achat se centralisent et deviennent ses membres naturels. Il est donc évident que ce sont ses progrès qui reflètent le plus exactement l'état prospère des coopératives de consommation. Son débit s'est accru de plus de six millions de marks (1900 : moins de huit millions ; 1901 : plus de 14 millions). On a construit de nouveaux dépôts centraux à Mannheim et à Berlin, et on a agrandi celui de Zwickau. Les bureaux de Hambourg, agrandis dans le courant de l'année, sont de nouveau trop petits, le nombre des employés s'est élevé de moins de 30 à plus de 60. De même, la propagande est devenue de plus en plus active. Il va paraître, prochainement, un organe coopératif de femmes qui s'est assuré près de 100.000 abonnées. Il s'agit aussi de la publication d'une revue scientifique.

Les Syndicats Hirsch-Dunker en 1900. — Les « Gewerkvereine » forment l'organisation syndicale la plus ancienne en Allemagne ; c'est sans doute aussi celle qui indique le moins de succès. Malgré son existance déjà fort longue, le nombre de ses adhérents n'a pas atteint encore le chiffre de 100.000. Ce manque de force est dû, en premier lieu, à l'attitude nettement anti-socialiste de ces *Associations* : les lecteurs de cette Revue savent, par un article paru ici-même (1), que les membres signent, en entrant, un *revers* l'engageant à ne pas appartenir au parti socialiste. Voici le tableau publié par le *Gewerkverein*, sur l'état des Associations en 1900 :

Nombre des syndicats locaux . . . . 1.828.
Nombre des membres. . . . . 91.861.

RECETTES		DÉPENSES	
Cotisations . .	586.843 m.	Protection juridique . . .	8.776 m.
Intérêts	32.069 m.	Soutien en cas de chômage. .	184.369 m.
Divers.	10.157 m.	Education	26.722 m.
	629.069 m.	Journaux	102.700 m.
		Propagande	23.268 m.
		Annonces, imprimés, placement	58.961 m.
		Impôts et contributions . .	33.328 m.
		Administration.	111.571 m.
		Placé à intérêts	100.966 m.
			550.651 m.

(1) *Le Mouvement Socialiste*, 1901, II, page 19 et suiv.

D'un autre tableau il ressort que les *Associations syndicales* ont une fortune de 3.070.846 marks.

Malgré cette situation financière plutôt favorable, les *Associations syndicales* n'ont pas de prise parmi la classe ouvrière.

Le secrétariat ouvrier de Gotha. — Dans la Diète du duché de Gotha, nos amis occupent 9 sièges sur 19. Ils sont parvenus à faire reconnaître le secrétariat ouvrier constitué par les syndicats et à le faire subventionner par l'Etat, à l'aide de 2.000 marks par an.

Georges Weill.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES REVUES SOCIALISTES

La Revue Socialiste. (Janvier 1902). — Edgard Milhaud achève son étude sur le *Parti socialiste allemand et les Coopératives* (voir le *Mouvement Socialiste* du 11 janvier, page 79). Si le parti socialiste allemand avait condamné, au Congrès de Berlin, la coopération, même de consommation, c'est qu'elle lui paraissait impuissante à faire l'éducation démocratique du prolétariat : celle-ci, dans la mesure où elle était actuellement possible, était l'œuvre des groupements politiques et syndicaux, seuls capables de développer la conscience de classe. Ce point de vue était encore celui de Kautsky, en 1897, dans sa brochure : " *Société de consommation et mouvement ouvrier* ". Pour lui la coopération de consommation n'a qu'une valeur *relative*. Sans doute elle participera, dans l'avenir, à l'émancipation du prolétariat mais actuellement elle n'est recommandable que là où existe une forte organisation politique et syndicale. Bernstein, au contraire, attribue aux coopératives de consommation une valeur *absolue*. A l'inverse des sociétés de production qui ont comme toutes les sociétés de

vendeurs des intérêts opposés à ceux de la masse et qui pour réussir doivent avoir une organisation hiérarchique' les sociétés de consommation sont essentiellement démocratiques et ont des intérêts solidaires avec ceux de la collectivité (acheteurs). Elles joueront un grand rôle dans la période préparation du socialisme et dès maintenant elles sont un commencement de socialisation. Tandis que Bernstein émettait ces idées nouvelles, les coopératives de consommation prenaient une extension considérable, constituaient des sociétés d'achat en gros, participaient au mouvement coopératif international, entreprenaient même la production des denrées (société " Production " de Hambourg). En fait, les coopératives passent de plus en plus entre les mains des socialistes, et le Congrès de Hanovre, tout en condamnant les théories de Bernstein, a, suivant Milhaud, consacré ses idées sur le rôle socialiste de la coopération. — Elehard Hesse, dans une *lettre d'Autriche* fournit des renseignements intéressants sur l'histoire du parti socialiste autrichien, sur la façon dont il a résolu la question des nationalités et sur la récente revision du programme de Hainfeld.

R. B.

CONVERSATIONS

II. — Sur l'éducation des enfants.

Le dimanche, les enfants se réunissaient à l'Université populaire où ils faisaient d'interminables parties dans la grande cour plantée de maigres platanes.

Ce matin-là, Jacques Mison et Paul Labry, deux bambins de onze ans, étaient venus avec leurs papas. Tout le long du chemin Jacques, tout joufflu, tout guilleret, s'était montré plus diable encore que de coutume. Après s'être obstiné à pousser devant lui, à grands renforts de coups de pied, une vieille boîte de fer blanc, il s'était longuement arrêté à une boutique de jouets, mais, en courant pour rejoindre son père, comme il ne se décidait pas à quitter des yeux l'étalage, il fit un faux pas au bord du trottoir et s'étala de tout son long dans la boue. Plus loin encore, il tira vivement son lance-pierres de sa poche et mit en miettes le carreau d'une lucarne, au sixième étage. Jacques était enchanté de sa matinée.

Paul, au contraire, un peu pâlot, la mine réfléchie, marchait gravement aux côtés de son père qui parlait d'abondance sur un sujet « sérieux ». Paul, de son beau regard profond, le contemplait avec ferveur. Plus jeune de six mois que Jacques, Paul était déjà un petit homme, lui. Il le prouva bien : car, un prêtre étant venu à passer, il se campa gaillardement, et, très décidé, cria : « A bas la calotte. »

Labry éclata d'un bon gros rire ; la prouesse de son fils le ravissait et, comme Mison ne semblait point partager son enthousiasme, il l'apostropha :

— Quoi ? tu ne trouves pas la blague amusante.

— Si, si ; elle a bien le tort d'être un peu défraîchie,

mais, comme dit la chanson, « ça fait toujours plaisir »... Et pourtant, ajouta-t-il après un silence, je me demande si nous avons raison d'encourager nos gamins à ce genre de facéties.

— Évidemment, cela prouve qu'ils sont dans nos idées et, par suite, qu'ils sont intelligents.

— Cela prouve, tout au plus, que nous leur imposons nos haines, d'autorité.

— Tu ne voudrais cependant pas que j'apprenne à mon fils à aimer les curés.

— Sans doute, mais je voudrais que tu lui enseignes à se garder d'avoir un avis sur les questions qu'il ne peut juger, ni même comprendre. Que tu détestes les prêtres, toi, c'est parfait. Tu sais qu'ils sont pour nous des adversaires redoutables, tout puissants ennemis de nos libertés, mais pour nos gosses, les prêtres ne sont et ne sauraient être que des hommes vêtus d'une robe noire. Assurément la défroque est ridicule — ni plus ni moins qu'un habit de soldat d'ailleurs....

— Est-ce que j'ai coutume de ménager les militaires?

— Là, n'est pas la question. Je te demande si ce n'est pas donner une fâcheuse leçon à nos fils que de leur apprendre à injurier un homme, sur son apparence, sur son extérieur, moins que cela — sur son costume.

— Que ces messieurs renoncent à se frusquer d'une façon provocante, et nous les laisserons circuler en paix.

— Vois-tu, Labry, je pense que nous devrions laisser ces pratiques bruyamment anticléricales... aux journalistes. Ceux-là gagnent leur pain comme ils peuvent. Quant à nous, l'atelier nous fournit la pitance, bien maigre, à vrai dire; mais, raison de plus; ne gaspillons pas le peu d'énergie qui nous reste; employons-le à faire de ceux qui nous entourent des êtres conscients, et plus tard, quand tout le monde pensera comme nous, nous exigerons la suppression du clergé... pas même, car il disparaîtra de lui-même par la force des choses.

La force des choses, Labry, voilà la force véritable ! Rien ne saurait empêcher la poire de tomber... à l'automne.

— Tu n'es pas logique. Est-ce que je ne cherche pas à faire de mon fils un individu conscient ?

— Ne te presse pas trop, tu ferais de mauvaise besogne. Quand Paul aura 14 ou 15 ans, tu t'efforceras de lui inculquer, non par l'éloquence des mots, mais par celle des faits, tes convictions. Par contre, tant que le cerveau d'un enfant est encore insuffisamment formé, respecte-le ; ne l'expose pas à la responsabilité terrible d'avoir à jamais compromis le développement intellectuel de ton fils, pour l'avoir trop hâtivement bourré de notions abstraites et qu'il ne pouvait assimiler. Fais comme moi. Je ne demande à Jacques que se bien porter et d'avoir de la jugeotte ; il est médiocre élève à l'école, mais il comprend à merveille le caractère de son maître d'école ; il n'entend rien à la multiplication, mais il n'a pas son pareil pour compter « de tête » ; il écrit mal, mais il dessine bien ; il est leste comme un singe et il chante très gentiment. Il me plaît ainsi et je serais désolé qu'il eût toujours le nez fourré dans les livres.

— Tout cela est fort beau, mais si tu t'aperçois plus tard, trop tard, que faute d'y avoir été exercé, ton fils a de la répugnance pour les travaux intellectuels.

— Je m'en consolerais, tu sais. — D'ailleurs il n'y a pas cela à craindre pour les enfants élevés avec ma méthode. Quand le moment sera venu pour eux d'étudier les idées abstraites, la connaissance de la nature et l'éducation de tous leurs sens auront heureusement préparé l'éducation de leur esprit, et ils y apporteront une lucidité, une santé spirituelle, un respect de la vérité, de la réalité, un mépris des formules creuses, tout un faisceau de qualités enfin, que ni toi, ni moi, que presqu'aucun homme de notre génération ne possède.

— Peut-être...

— Tiens, par curiosité, allons voir les gosses, et sans

faire semblant de rien, écoutons leur conversation. Si intelligent que soit ton Paul, tu verras si mon diable de Jacques, avec sa mine insouciante, n'a pas l'esprit moins solide ou moins droit.

Jacques venait de grimper aux branches d'un platane où il avait réussi à se jucher tant bien que mal.

— Qu'il est chétif ce platane, disait Paul.

— Pour ce que j'en fais, il me suffit, répondait Jacques, encore tout essoufflé.

— Tout est chétif à Paris, reprenait Paul, mélancolique, après un silence de rêverie, les hommes, les plantes.

— Tu n'as donc pas vu le cèdre de Jussieu, au jardin des Plantes. Il paraîtrait, qu'autrefois, sur l'emplacement du labyrinthe, il y avait un dépotoir. Alors, n'est-ce pas? ce cèdre, il a poussé comme de la mauvaise herbe.

— Et je te répète, moi, reprit Jacques avec nervosité, que Paris est un enfer et que tout est chétif à Paris, que rien ne peut se développer, ni moi, ni toi, ni cet arbre.

— Voyons, voyons, Paul, tu dérailles; ce platane vient mal parce qu'il ne voit jamais le soleil... naturellement, il est à l'ombre d'un grand mur; alors il ne voit jamais le soleil, à aucune heure de la journée, même en été, naturellement.

Jacques avait aperçu son père, d'un bond il sauta de la branche, courut le rejoindre et lui dit à l'oreille, affectueux et moqueur :

— On prétend que les enfants sont curieux; hé bien, et les papas, donc!

Lucien Besnard.

LES TISSERANDS [1]

Drame en cinq actes, par GERHART HAUPTMANN

Traduit par Jean THOREL

QUATRIÈME ACTE

PERSONNAGES

BÆCKER.
MAURICE JÆGER.
LE VIEUX BAUMERT.
LE VIEIL ANSORGE.
DREISSIGER.
PFEIFER.
WITTIG, forgeron.
KUTSCHE, gendarme.
Mme DREISSIGER.
KITTELHAUS, pasteur.
Mme KITTELHAUS.
WEINHOLD, étudiant en théologie, précepteur des enfants de Dreissiger.
HEIDE, commissaire de police.

Un grand nombre de vieux et de jeunes tisserands et de femmes de tisserands.

A Peterswaldau.

Cabinet particulier du fabricant Dreissiger, luxueusement meublé dans le style froid de la première moitié de ce siècle.

Les boiseries, le poêle, la porte sont blancs; tapis à petites fleurs, à lignes droites, d'un ton froid, couleur d'ardoise. Canapés et fauteuils d'acajou, richement sculptés et couverts en rouge. Meubles et chaises assortis, et disposés ainsi que suit: à droite, entre deux fenêtres à rideaux damassés couleur cerise, est placé le secrétaire, qui se ferme par un pauneau à coulisse. En face, de

(1) Voir les nos 73, 74, 75 et 76.

l'autre côté, le sofa, et, tout près de là, le coffre-fort. Devant le sofa, une table, avec des chaises et des tabourets. Au mur du fond, une panoplie. Les murs sont en partie couverts de mauvais tableaux dans des cadres dorés. Au-dessus du sofa, une glace à cadre rococo, à dorure éclatante. Une porte simple, à gauche, mène au vestibule ; au fond, une porte à deux battants joint le cabinet à un salon, aussi magnifiquement et ridiculement surchargé de meubles de mauvais goût.

On aperçoit dans le salon deux femmes, Mme Dreissiger et Mme Kittelhaus, occupées à regarder des tableaux. Plus loin, le pasteur Kittelhaus, en conversation avec le théologue et précepteur Weinhold.

KITTELHAUS (*Un petit homme aimable, il entre en scène en causant bonassement avec Weinhold. Tous deux fument un cigare. Il s'arrête, regarde autour de lui, et voyant qu'il n'y a là personne autre qu'eux, il secoue la tête d'un air étonné).* — Mais il n'y a là rien d'extraordinaire, mon cher monsieur, vous êtes jeune. Nous autres vieilles gens, quand nous étions à votre âge, nous avions, je ne dirai pas les mêmes opinions que vous maintenant, mais de toutes semblables. Oh ! oui, de toutes semblables. Et ma foi c'est une bonne chose, qu'on ait comme ça de belles illusions, quand on est jeune. Malheureusement, elles ne durent qu'un instant ! Un déjeuner de soleil, mon bon monsieur ! Attendez seulement d'avoir mon âge. Quand on a prêché pendant trente ans, cinquante-deux fois l'année, sans compter les jours de fête, on finit par devenir plus tranquille. Rappelez-vous ce que je vous dis, mon cher ami, si vous êtes tenté de laisser aller les choses un peu trop loin.

WEINHOLD *(19 ans, pâle, maigre, très grand, à longs cheveux blonds, très lisses. Il a des mouvements agités et nerveux).* — Permettez-moi de vous faire observer, monsieur le pasteur... Je ne sais pas, mais... il y a cependant des natures très différentes...

KITTELHAUS. — Oui, oui, mon bon ami, vous pouvez être un esprit un peu exalté — (*sur un ton de remontrance*) et vous l'êtes, — vous pouvez même vous montrer violent en face des circonstances actuelles. Mais tout finira par se

calmer, allez. Je sais bien, nous avons des confrères qui, même dans un âge assez avancé, se font encore des idées de jeunes gens. Il y en a qui prêchent contre l'alcoolisme, et fondent des sociétés de tempérance ; d'autres rédigent des brochures, qui, ma foi, sont assez empoignantes à lire. Mais à quoi tout ça mène-t-il ? La misère de nos tisserands, là où il y en a, n'en est pas adoucie. Tout ça ne peut que troubler la société. Non, voyez-vous, que chacun se mêle donc de ce qui le regarde. Contentons-nous de prêcher la parole de Dieu, et pour le reste laissons faire Celui qui donne la pâture aux petits des oiseaux, et tisse leur vêtement aux lys des champs. — Mais je voudrais bien savoir où a pu disparaître notre cher hôte.

MADAME DREISSIGER *entre, suivie de la femme du pasteur. C'est une femme de 30 ans, jolie et de forte constitution. On peut remarquer un certain désaccord entre sa manière de parler ou de gesticuler et l'élégance de sa riche toilette.* — Vous avez raison, m'sieu le pasteur, C'est des coups à Guillaume. Si y passe qué'que chose par la tête, le voilà filé, et y m' laisse en plan. J'y ai déjà fait la leçon pour ça, mais on peut dire tout ce qu'on veut, ça ne prend pas.

KITTELHAUS. — Chère madame, quand on est comme lui dans les affaires...

WEINHOLD. — Si je ne me trompe, il doit se passer quelque chose en bas.

DREISSIGER *entre, paraissant très excité.* — Eh bien ! Rosa, le café est-il servi ?

MADAME DREISSIGER, *faisant la moue.* — Pourquoi qu'tu t'en vas toujours ?

DREISIGER, *sans insister.* — Ah ! si tu savais.

KITTELHAUS. — Pardonnez, monsieur Dreissiger, est-ce que vous avez eu quelque ennui ?

DREISSIGER. — J'en ai tous les jours que Dieu fait, cher monsieur le pasteur. J'y suis habitué... Rosa ? tu y veilles ! (*Mme Dreissiger s'éloigne de mauvaise humeur, et va tirer plusieurs fois violemment le large cordon brodé de la sonnette d'appel. Dreissiger fait quelques pas, puis s'adressant à*

Weinhold.) J'aurais bien voulu que vous soyez là, vous, vous auriez vu quelque chose... Mais voyons, allons commencer notre whist.

KITTELHAUS. — Mais oui, mais oui. Secouez donc tous vos ennuis, et soyons tout au plaisir d'être ensemble.

DREISSIGER *s'est avancé à la fenêtre, il écarte un rideau et regarde au dehors. Involontairement :* Encore une bande! — Viens donc voir, Rosa. (*Elle s'approche de lui.*) Dis-moi : ce grand-là aux cheveux roux...

KITTELHAUS. — C'est l'homme qu'on appelle Bæcker le roux.

DREISSIGER. — N'est-ce pas celui qui t'a insultée il y a deux jours ?... Tu te rappelles ce que tu m'as raconté : au moment où Jean t'aidait à monter en voiture.

MADAME DREISSIGER, *faisant une moue.* — J'sais pus.

DREISSIGER. — Tâche de te le rappeler. Il faut que je le sache. J'en ai assez de toutes ces insolences. Si c'est celui-là, je prétends qu'il soit châtié. (*On entend chanter le chant des tisserands.*) Tenez, écoutez, écoutez-les.

KITTELHAUS, *s'emportant.* — Ah ! vraiment, est-ce que ça ne finira pas ! Je suis obligé d'en convenir, il faut que la police intervienne. Permettez que je voie (*il s'approche de la fenêtre*). Regardez donc, M. Weinhold, il n'y a pas que des jeunes, il y a là aussi, en masse, des hommes mûrs, des hommes que j'ai tenus longtemps pour sérieux et honorables, et craignant Dieu ! Ils font partie de la bande, ils se mêlent à tout ce désordre, ils foulent aux pieds les lois divines. Est-ce que vous allez encore prendre le parti de ces gens-là ?

WEINHOLD. — Certainement non, monsieur le pasteur. — — C'est-à-dire, monsieur le pasteur... *cum grano salis*... Ce sont de pauvres gens affamés, ignorants. Ils témoignent de leur mécontentement comme ils peuvent. Il ne faut pas attendre de ces pauvres gens...

MADAME KITTELHAUS, *petite, maigre, fanée, ressemblant plus à une vieille fille qu'à une femme.* — Monsieur Weinhold, je vous en prie...

DREISSIGER. — Monsieur le théologue, j'ai le regret de vous dire... que je ne vous ai pas pris chez moi pour que vous m'y fassiez des conférences humanitaires. Je vous prie de vous restreindre à l'éducation de mes enfants, et de me laisser m'occuper, moi seul, de ce qui me regarde seul. Vous me comprenez ?

WEINHOLD, *tout pâle, reste un instant immobile, puis il s'incline avec un sourire forcé, et doucement :* Certainement, monsieur Dreissiger. Certainement, je vous ai compris, je prévoyais bien ce qui arriverait. Et cela se trouve d'ailleurs conforme à mon désir. *(Il s'en va.)*

DREISSIGER, *brutalement.* — Alors, monsieur, quittez-nous le plus tôt possible. Nous aurons besoin de votre chambre.

MADAME DREISSIGER. — Voyons, voyons, Guillaume !

DREISSIGER. — Perds-tu l'esprit ? Tu veux te mettre à défendre un homme qui cherche à excuser des abominations et des horreurs comme cette ignoble chanson.

MADAME DREISSIGER. — Mais, mon chéri, il l'a pas vraiment excusée !

DREISSIGER. — Voyons, monsieur le pasteur, oui ou non, a-t-il pris la défense de ces brutes ?

KITTELHAUS. — Monsieur Dreissiger, il faut le lui pardonner à cause de sa jeunesse.

DREISSIGER. — Je n'y comprends rien. Ce garçon-là est pourtant d'une bonne et honorable famille. Son père a été employé quarante ans, et il n'y a jamais rien eu à dire sur lui. La mère était si heureuse qu'il eût trouvé un bon emploi chez nous ! Et maintenant... voilà qu'il ne sait même pas en profiter !

PFEIFER, *ouvrant brusquement la porte qui donne sur l'antichambre, et criant.* — M'sieu Dreissiger, y z'en ont arrêté un. Y faudrait venir.

DREISSIGER, *vivement.* — Est-on allé prévenir la police ?

PFEIFER. — M'sieu l'commissaire monte déjà l'escayer.

DREISSIGER, *à la porte.* — Votre dévoué serviteur, monsieur le commissaire, je suis content que vous soyez venu.

(Kittelhaus fait comprendre aux dames, par des signes, qu'il est mieux de se retirer. Lui, sa femme et Mme Dreissiger disparaissent dans le salon.) Monsieur le commissaire, j'ai enfin fait arrêter un des principaux meneurs par mes ouvriers teinturiers. Je ne pouvais pas supporter plus longtemps leur insolence. Ils sont d'une audace qui dépasse les bornes. C'est révoltant. J'ai des invités, et ils poussent l'impudence... Ma femme n'a qu'à se montrer pour être insultée. La vie de mes enfants même n'est plus en sûreté. Et je risque de voir maltraiter mes hôtes. Je vous assure que si, dans une société civilisée, de pareils faits pouvaient rester impunis, si de braves gens comme ma famille et moi devaient rester exposés aux injures et aux mauvais coups de ces drôles... vraiment, ce serait à désespérer de tout.

LE COMMISSAIRE DE POLICE (*un homme d'environ cinquante ans, de taille moyenne, corpulent, sanguin. Il porte un uniforme de cavalerie avec un sabre traînant et des éperons*). — Mais... certainement non, certainement non, monsieur Dreissiger. Reposez-vous en sur moi. Et tranquillisez-vous, je suis tout à votre disposition. C'est trop naturel... Et j'apprends avec plaisir que vous avez déjà fait arrêter un de ces braillards. Il faut en finir, en effet. Et il y a ici quelques mauvais garnements que je guette depuis longtemps.

DREISSIGER. — Des gamins encore, de vilains drôles, qui ont peur du travail, qui ne veulent rien faire, des débauchés qui passent leur vie au cabaret, à boire jusqu'à leur dernier pfennig. Mais je suis résolu à en finir avec toute cette vermine. Et c'est autant dans l'intérêt de tout le monde, que dans mon propre intérêt.

LE COMMISSAIRE DE POLICE. — Evidemment, monsieur Dreissiger, évidemment. Personne ne peut le trouver mauvais. Et autant qu'il dépendra de moi...

DREISSIGER. — On devrait mener tout ça à la baïonnette.

LE COMMISSAIRE DE POLICE. — Parfaitement. On fera un exemple.

LE GENDARME KUTSCHE *entre et prend une posture militaire.*

La porte de l'antichambre est restée ouverte ; et on entend le bruit de pas lourds sur l'escalier. — M'sieu l'commissaire, pour avoir c' respect d' vous l' dire, nous avons arrêté un homme.

DREISSIGER.— Voulez-vous le voir, cet homme, monsieur le commissaire ?

LE COMMISSAIRE DE POLICE. — Mais certainement, certainement. Nous allons l'interroger, le serrer de près. Je vous demanderai seulement, monsieur Dreissiger... Ne vous inquiétez pas. Je vous donnerai satisfaction, foi de Heide.

DREISSIGER. — Ce que vous me dites là ne peut pas me suffire, il faut que cet homme passe en jugement.

JÆGER (*tenu par cinq teinturiers, qui ont les mains, le visage et les habits tachés de couleurs, parce qu'ils viennent de leur travail. Le prisonnier a sa casquette de travers; il témoigne d'une gaieté insolente, portée au plus haut degré par les nombreuses libations qu'il a dû faire.*) — Tas d'gredins !... Et ça se dit des ouvriers ! ça prétend êt' des camarades. Mais plutôt que d'trahir comme ça des compagnons, j'aimerai mieux m'couper la main (*Sur un signe du commissaire, Kutsche va retirer le prisonnier des mains de ses camarades. Jæger est maintenant libre. Il conserve la même attitude insolente. Les portes sont gardées autour de lui*).

LE COMMISSAIRE DE POLICE, *énergiquement à Jæger.* — Bas la casquette, vaurien (*Jæger retire sa casquette, mais lentement, et sans cesser de ricaner*). Comment t'appelles-tu ?

JÆGER. — Eh ben, dis donc, est-ce que nous avons gardé les cochons ensemb' ? (*Mouvement parmi les assistants*).

DREISSIGER. — Ah ! c'est trop fort.

LE COMMISSAIRE DE POLICE *change de couleur, il va éclater de colère, mais il se retient.*— Ça se paiera... Je t'ai demandé ton nom ? (*Jæger ne répond pas. Le Commissaire avec rage*). Parle, voyou, ou je te fais donner la schlague.

JÆGER *toujours ricanant, et sans paraître même avoir entendu le commissaire, aperçoit, par dessus les têtes, une jolie servante, qui vient d'arriver, portant le café, et qui reste là toute interdite.*

Eh ! dis donc, la belle Émilie, t'as du monde ici, t'es en réception ? Grand bien t'fasse ! Mais l'vent peut tourner, la belle, y suffit d'nne heure pour euq' tout change (*La jeune fille regarde fixement Jæger, et lorsquelle comprend que c'est à elle qu'il s'adresse, elle rougit de honte, se cache les yeux de la main, et se sauve, abandonnant là le plateau avec le café. Nouveau mouvement parmi les assistants*).

LE COMMISSAIRE DE POLICE *presque hors de lui, à Dreissiger.* — Oh ! une telle impudence !... (*Jæger crache*).

DREISSIGER. — Rustre, tu n'es pas dans une écurie, ici, tu comprends ?

LE COMMISSAIRE DE POLICE. — Ah ! je suis à bout de patience. Encore une fois, ton nom ?

KITTELHAUS, *qui pendant la dernière scène a regardé et écouté ce qui se passait derrière la porte entr'ouverte du salon, rentre maintenant, intéressé au plus haut point parce qu'il a vu et entendu, et tout tremblant d'émotion, il se décide à intervenir.* — Il s'appelle Jæger, monsieur le commissaire. Maurice, n'est-ce pas ?... Oui, Maurice Jæger (*à Jæger*) Est-ce que tu ne me connais plus ?

JÆGER, *très gravement.* — Vous êtes m'sieu le pasteur Kittelhaus.

KITTELHAUS. — Mais oui, ton pasteur, Jæger, ton père spirituel, celui qui t'a reçu dans la communauté des fidèles, alors que tu n'étais qu'un petit enfant au berceau, celui des mains de qui tu as reçu pour la première fois le corps du Seigneur. Voyons, tu te le rappelles encore ! Et je me suis dévoué à t'enseigner la parole divine. Est-ce là ta reconnaissance ?

JÆGER, *sur un ton d'écolier qui baisse la tête sous les reproches.* — Je vous ai payé, je vous ai donné de l'argent, un thaler.

KITTELHAUS. — De l'argent, de l'argent !... Crois-tu donc que ce misérable argent... Tu pouvais le garder, ton argent, qu'il ne soit plus question de ça... En voilà une sottise... Voyons, sois un honnête homme, un bon chrétien. Pense aux serments que tu as faits. Observe les divins

commandements. Sois bon et pieux... De l'argent, de l'argent !

JÆGER. — J' suis devenu quaker, m'sieu l' pasteur, j' crois pus à rien.

KITTELHAUS. — Qu'est-ce que tu veux dire ? Quaker ! Tais-toi donc, corrige-toi, et ne dis pas des mots que tu ne comprends pas. D'abord ce sont des gens pieux, ceux-là, et non pas des païens comme toi. Quaker !

LE COMMISSAIRE DE POLICE. — Avec votre permission, monsieur le pasteur (*Il se place entre lui et Jæger*). Kutsche, liez-lui les mains.

BEAUCOUP DE VOIX, *au dehors poussant des cris sauvages.* — Jæger, Jæger, faut nous l' rend'.

DREISSIGER, *un peu effrayé, ainsi que les autres assistants, s'approche machinalement de la fenêtre.* — Qu'est-ce que ça veut encore dire ?

LE COMMISSAIRE DE POLICE. — Oh ! je comprends, ils veulent qu'on leur rende le coquin. — Mais je ne leur ferai pas ce plaisir. C'est compris, Kutsche ? A la prison.

KUTSCHE, *les menottes à la main, hésitant.* — Sauf vot' respect, m'sieu l'commissaire, ça s'ra p't-êt'pas commode. Y a là toute la maudite bande, des vrais démons lâchés, m'sieu l'commissaire. Y a l'Bæcher, y a l' forgeron.

KITTELHAUS. — Permettez, monsieur le commissaire, pour ne pas envenimer les choses, ne serait-il pas mieux d'essayer de la persuasion ? Peut-être que Jæger consentirait de lui-même à vous suivre, ou même...

LE COMMISSAIRE DE POLICE. — Y pensez-vous ! Et ma responsabilité ? Il est impossible que j'essaie ce que vous dites. Allons, Kutsche, et vivement.

JÆGER, *joignant les mains et les tendant en riant à Kutsche.* — Serre, mon vieux, serre bien, encore plus fort, toujours, allons ! Ç s'ra pas pour longtemps (*Kutsche lui lie les mains, aidé des ouvriers présents*).

(La fin du quatrième acte au prochain numéro.)

Le Mouvement Artistique

LE THÉATRE

Stella, pièce en 4 actes de Jules Case et Eugène Morel, représentée sur le théâtre de la Renaissance.

Depuis quatre mois que Gémier a pris la direction de la Renaissance, il a représenté huit pièces, toutes intéressantes, parmi lesquelles la *Vie publique* et *Une Blanche*, qui sont assurément, jusqu'à ce jour, les meilleures de la saison parisienne. Son nouveau spectacle continue glorieusement la série. *Stella* est une œuvre de valeur, brillamment écrite et solidement pensée. — Lemilan, grand lanceur de mauvaises affaires, est sur le point de sauter. Seule, sa fille, Stella, pourrait le tirer de ce mauvais pas, en épousant un vieillard très riche et très débauché, ami et bailleur de fonds de son père. Stella, après un moment de révolte, accepte d'abord le marché qui sauvera son père, mais, après une entrevue avec Fanti, jeune professeur qui l'aime, elle comprend toute l'horreur de l'acte qu'elle allait commettre et se ressaisit. Lemilan, désespéré, menacé d'être arrêté, s'enfuit, plein d'espoir dans l'avenir.— Ce sujet, qui n'est pas original, en soi, est traité avec une hardiesse, une vigueur auxquelles les fournisseurs habituels des théâtres ne nous ont pas accoutumés et le caractère de Lemilan, puissamment dessiné, est un type qui restera.

La Terre, drame en cinq actes et dix tableaux, tiré par MM. R. de Saint Arromant et Charles Hugot, du roman d'Emile Zola.

La pièce fera tort au roman : de l'œuvre puissante de Zola il ne reste au théâtre que la carcasse. Le dialogue habilement conduit, le décor superbement brossé ne parviennent à recréer le milieu qui donnait aux personnages de *la Terre* toute leur signification générale. La peinture large et compréhensive de la vie paysanne est réduite aux proportions d'un drame rustique émouvant, mais d'une réalité restreinte.

L'Honneur; Magda, par Sudermann, à la *Revue Blanche*, 3 fr. 50.

Dans ces deux pièces, Sudermann attaque les préjugés de l'honneur bourgeois, comme on le fit en France, avec plus de tact et d'esprit, il y a quarante ans. Il y emploie des procédés de mélodrame grossiers. Que le fils Heinecke, retour des Indes, trouve sa sœur séduite et sa famille avilie, croie son *honneur* volé, acheté plutôt par ses bienfaiteurs, ou que le vieux colonel Schwartze veuille *régulariser* la situation de sa fille Magda devenue après quelques péripéties, grande cantatrice, il est aussitôt question de duels et de pistolets. Le dialogue parfois assez vivant est coupé de conférences explicatives ou morales que ne désavouerait pas M. Brieux. Le public français, après le public allemand a fait un gros succès à l'*Honneur*, pièce *avancée* mais inoffensive.

LES LIVRES

Le Roman de Léonard de Vinci, Dmitry de Derejkowsky, traduction par J. Sorrèze (Calmann-Lévy).

En écrivant la vie de Léonard de Vinci, Dmitry de Merejkowsky, a évoqué toute une période de la Renaissance italienne, du quinzième au seizième siècle. Autour des aventures particulières du maître de l'école de Milan, il a groupé des épisodes caractéristiques qui synthètisent les passions, les goûts et les désirs de cette époque tourmentée. C'est l'existence brillante, dépravée et cruelle de la cour du duc Sforza. Ce sont les orgies du pape et de son fils César Borgia, les terreurs des naïfs fidèles devant la résurrection des dieux païens, l'allégresse créatrice des artistes épris d'une beauté nouvelle, les recherches patientes et perspicaces des poètes et des savants qui traduisent les œuvres de l'antiquité. Les bases morales de la Société sont ébranlées, le dogme chrétien s'effrite de toute part, les intelligences sont avides de savoir, de nourriture substantielle, lasses du mysticisme et de la méthaphysique. Léonard de Vinci résume ce temps de la Renaissance, où s'ébauchèrent les connaissances modernes. Il n'est pas seulement un peintre unique, il étudie la géométrie, l'arithmétique, les sciences naturelles, il construit des

machines, il crense des canaux, vaste cerveau encyclopédique, il dirige son esprit dans les sens, jamais satisfait de ce qu'il a appris. Par son génie observateur, ses méthodes expérimentales, son besoin de précision et de sobriété, il est le plus grand des novateurs de la Renaissance, plus que tout autre il avait rompu avec le passé, plus que tout autre, il nous fourni une partie abondante de la matière de nos conceptions.

LA PEINTURE

Dans un très intéressant article, paru dans *La Plume*, sur la villa Médicis, Frantz Fourdain écrit :

Les contribuables entretiennent à grands frais une École des Beaux-Arts où l'enseignement reste exclusivement classique, c'est-à-dire limité à l'étude de la Grèce et de l'Italie, une École des Beaux-Arts où l'enseignement moderne dont jouit l'Université n'existe pas, une École dite nationale où les merveilleuses et uniques productions de la France sont tournées en dérision ou simplement passées sous silence, comme le Gothique et le XVIIIe siècle, qui incarnent, paraît-il, l'un « la barbarie », l'autre « le mauvais goût », Non seulement les portes et les fenêtres de ce château de la Belle-au-Bois-Dormant ne s'ouvrent jamais à la vie du dehors que les habitants détestent de parti pris, mais, rue Bonaparte, tout ce qui ne présente pas l'estampille classique est honni et aveuglément frappé d'ostracisme. Jamais on n'évoque le fastueux passé de l'Assyrie, de la Perse, de l'Égypte, de l'Inde, de la Chine ni du Japon, jamais on ne prononce les noms de Memling, d'Holbein, de Dürer, de Vélasquez, de Rembrandt, de Peter de Hooch, de Franz Hals, de Rubens, des Lenain, de Watteau, de Chardin, de Lancret, de Fragonard, de Latour, ni de Boucher. D'après le règlement, l'admiration doit se tenir ankylosée entre un marbre romain et une fresque de Raphaël ; aucune concession à un programme rigide et froid comme une barre de fer. Les indépendants qui se sentent gênés par l'étroitesse martyrisante de ce lit de Procuste n'ont qu'à vider les lieux et à étudier chez eux, au hasard, à leurs frais. Le Gouvernement ne peut rien pour les mauvais esprits. *Hors de l'Église, pas de salut.*

Chez Silberberg, 29, rue Taitbout, une exposition intéressante de Mme Lisbeth Dévolvé-Carrière, MM. Gaston Prunier, Francis Jourdain et Robert Besnard.

De M. Besnard on ne doit noter que des essais encore faciles dans des directions peu arrêtées. M. Francis Jourdain aime à rendre, avec une sensibilité aiguë, les effets de lumière dans les cours intérieures des maisons et les rues de Paris, au crépuscule, à l'heure où les lampes commencent à s'allumer.

Mais les aquarelles de M. Gaston Prunier surtout sont puissantes et dignes d'intérêt, particulièrement l'*Effet de Pluie* sur les fortifications, qui est d'une vue bien personnelle et d'une forte couleur ; l'artiste perdra sans doute, à la longue, ce que son effort a encore de laborieux et d'un peu lourd.

Et les roses, les anémones et les glaïeuls de Mme Dévolvé-Carrière, qui rappellent sans ennui et avec une sorte de charme nouveau, les œuvres du père éminent de l'artiste, sont nimbées d'une lumière délicate, qui glisse et s'arrête à peine sur les tons légers des fleurs.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.
A. MAUME, administrateur-délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

Les Trade-Unions devant les Tribunaux Anglais

Deux jugements, rendus au cours de l'année dernière, par la Chambre des Lords, ont frappé d'une responsabilité civile considérable les trade-unions et les trade-unionists qui prennent les mesures nécessaires pour assurer le succès d'une grève ou qui cherchent à briser la mauvaise volonté des " cotoyeurs ".

Au delà, comme en deçà de la Manche, la même hostilité des tribunaux pour l'organisation ouvrière se révèle. Nous pensons que l'étude de la loi et de la jurisprudence anglaises, en matière de coalitions, suggérera aux lecteurs du *Mouvement Socialiste* des comparaisons instructives avec la loi et la jurisprudence françaises.

I. Le délit pénal de Conspiracy.

Bien que le " General Combination Act " de 1799, qui portait contre les coalitions une prohibition analogue à celle édictée par le décret " Le Chapelier " en France, eût été aboli dès 1825, les coalitions passagères aussi bien que les trade-unions permanentes trouvèrent, jusqu'en 1871, une répression pénale dans les Statuts relatifs aux serments illicites et surtout dans les principes de la *Common law* sur le délit de *Conspiracy*.

« Le délit de " Conspiracy, " dit M. Stephen dans son ouvrage classique sur les lois anglaises (1), peut se définir exactement une coalition ou convention entre deux personnes ou plus pour mettre à exécution un dessin nuisible à un individu ou à certaines classes de la Société ou au public en général. » Ce délit consiste bien plus dans la convention même, que dans l'acte par lequel elle a été mise à effet. Un acte qui serait parfaitement légal, si

(1) Stephen-Laws of england. IV. 6. chap. 8. p. 263.

un seul individu l'avait commis, peut, d'après la loi sur la conspiracy, devenir punissable s'il a été concerté par plusieurs. Tel était précisément le cas des grèves avant 1871. « Une coalition entre travailleurs, dit M. Stephen, pour élever le prix des salaires était autrefois réputée dans tous les cas, une conspiracy, bien que le même objet projeté par un seul ouvrier n'eût pas été criminel ni même sujet à action civile. » En somme, la loi sur la conspiracy, appliquée aux conflits du capital et du travail, était l'équivalent de la loi française sur la coalition, qui ne punissait pas la cessation isolée du travail mais qui punissait la cessation concertée.

Cette législation pénale a été, en grande partie, abolie par le *trade union act* du 29 juin 1871 et par le *Criminal law amendment act* du 29 juin 1871, aboli lui-même le 13 août 1875 et remplacé par le *Conspiracy and protection of property act*. Le *trade-union act* a décidé que " l'objet d'une trade-union n'entraînerait, contre ses membres, de poursuite criminelle, ni pour conspiracy, ni autrement, sous prétexte qu'il serait de nature à entraver la liberté du travail " (article 2). Le *Conspiracy and Protection of property act*, étendant la même solution aux trade-unions non enregistrées et aux coalitions passagères, proclame la légitimité de toute coalition de deux ou plusieurs personnes, employeurs ou employés, lorsqu'elle a pour but de commettre un acte qui, accompli par un individu isolé, ne serait pas illicite.

Par le *Criminal law amendment act*, les statuts sur les serments illicites ont été abrogés, mais un nouveau droit pénal a été institué. Tel qu'il a été atténué par le *Conspiracy and Protection of property act*, ce droit frappe de peines spéciales les atteintes portées à la liberté de l'industrie et du travail quand elles sont accompagnées de violences, de menaces ou de certaines

manœuvres habituelles aux grévistes et que le législateur considère comme des actes d'intimidation (suivre quelqu'un avec persistance ; cacher ses outils ; faire le guet près de son atelier, etc., article 7).

Ainsi la loi anglaise, tout en proclamant comme la loi française (1) la légitimité des coalitions, continue, comme elle, à poursuivre à raison de leur caractère de *fait de coalition* des actes que le droit commun ne punirait pas ou frapperait de peines moins graves. A ce point de vue elle mérite le reproche général qu'on peut adresser à toute *loi d'exception*.

On peut lui adresser un autre reproche d'un ordre plus spécial. Sans doute, la jurisprudence anglaise à donné de l'*intimidation* une définition favorable aux grévistes en exigeant, pour qu'elle soit punissable, qu'elle constitue une menace de violence physique et en refusant d'appliquer l'article 7 au cas où des ouvriers menacent un patron de faire grève s'il ne renvoie pas un ouvrier qui leur déplaît, par exemple, un non syndiqué (jugements du Queen's bench dans *les* affaires *Gibson* v. *Lawson et Curran,* v. *Treleaven*). Mais il n'en est pas moins vrai que cet article reste très dangereux pour la classe ouvrière par les présomptions de menace qu'il édicte, et qu'il n'autorise que d'une façon trop ambigüe le *picketing*.

Le *picketing*, qui est un des procédés favoris des grévistes anglais, consiste à placer des individus aux abords des ateliers, afin d'observer ceux qui vont au

(1) En France la loi de 1864, modifiant les articles 414-416 du Code pénal a reconnu la légalité des coalitions. Mais elle y apportait de graves restrictions en punissant les atteintes portées à la liberté du travail 1° par violences, menaces, manœuvres frauduleuses (article 414) ; 2° par amendes, défenses, interdictions, proscriptions (article 416). La loi du 21 mars 1884 qui a reconnu les Syndicats professionnels a aboli l'article 416 mais laissé subsister l'article 414.

travail ou qui en reviennent, d'informer les ouvriers nouvellement embauchés que l'atelier est mis en interdit, de faire appel à leurs sentiments de solidarité, de les persuader de ne pas y accepter de travail. Or, l'article 7 défend aux grévistes " d'entourer ou de surveiller la maison ou l'endroit où une autre personne réside ou travaille ou exerce son métier ou se trouve par hasard ou les environs de cette maison ou de cet endroit. " Il est vrai que pour légitimer le picketing, le " *Conspiracy and Protection of property act*, " amendant sur ce point le " *Criminal law amendment act* " ajoute que " le fait de se tenir " dans les lieux énumérés par l'article 7 uniquement pour recevoir ou communiquer des renseignements, ne veut pas dire : " surveiller ou entourer, au sens de cet article. " Mais, qui ne voit qu'un pareil texte, qui laisse à l'appréciation du juge un champ aussi vaste et aussi délicat, lui permet, s'il est mal disposé pour les grévistes, de punir le picketing le plus inoffensif. C'est ainsi que dans l'affaire *Lyons-Wilkins*, la *Chancery division* de la Haute Cour a déclaré illégal le fait de surveiller ou de cerner les ateliers d'un patron dans un " but de contrainte indirecte " (3 février 1898).

II. Responsabilité civile des Trade-Unions

Il n'est pas besoin d'être juriste pour connaître la différence qui sépare le délit pénal du fait simplement dommageable. Le délit pénal (*crime*), fondé sur le préjudice causé à l'ordre public, est frappé, au nom de l'ordre public, de prison ou d'amende. Le fait dommageable (*injury*), consistant dans le tort causé à un particulier, donne lieu à une réparation civile, presque toujours pécuniaire. Il va de soi que l'auteur d'un délit pénal n'en est pas moins soumis à l'action civile des parti-

culiers auxquels son délit a causé un préjudice personnel.

Par application de ces principes à notre sujet, il se peut que lorsque des grévistes ont commis un acte de picketing illégal, ils aient à subir non seulement l'action publique qui les jettera en prison, mais aussi l'action privée par laquelle la Compagnie ou le cotoyeur lésés réclament le paiement de dommages intérêts. Il se peut aussi que sans contester la légalité de l'acte commis, au point de vue pénal, la Compagnie ou le cotoyeur invoquent un tort subi et réclament une indemnité. Enfin, dans l'un et l'autre cas, il se peut que la *trade-union* ayant joué un rôle dans l'acte dommageable, soit actionnée civilement en réparation.

Avant que la Chambre des Lords eût rendu les deux arrêts qui ont causé dans le monde ouvrier de la Grande Bretagne une émotion si légitime, deux choses limitaient fortement cette responsabilité civile des trade-unions et des trade-unionists : 1° Les trade-unions n'étaient pas considérées comme des personnes morales, elles ne pouvaient pas être poursuivies comme telles. Les fonds des trade-unions se trouvaient donc à l'abri des condamnations judiciaires ; 2° La Chambre des Lords, par sa fameuse décision dans l'affaire *Allen-Flood*, avait jugé que les trade-unionists qui, pour forcer un patron à renvoyer des ouvriers avec lesquels ils ne voulaient pas travailler, l'avaient menacé de grève, n'étaient pas actionnables.

Cette jurisprudence est maintenant renversée. Par la décision rendue dans le *Taff Vale case*, le 22 juillet 1901, la Chambre des Lords, a jugé qu'une trade-union pouvait être actionnée et condamnée, en tant qu'entité juridique. Par l'arrêt intervenu le 5 août 1901, dans l'affaire *Quinn-Leathem*, elle est revenue, en grande partie, sur

sa jurisprudence de l'affaire Allen-Flood et elle a rétabli au point de vue civil, le délit de Conspiracy.

Par l'autorité dont elles émanent, comme par les conséquences qu'elles comportent, ces décisions sont tellement importantes que l'argumentation juridique sur laquelle elles reposent, me paraît mériter quelque commentaire.

1° Le Taff Vale Case et la personnalité juridique des trade-unions.

La décision de la Chambre des Lords dans le *Taff Vale Case* a une portée juridique qui dépasse l'intérêt actuel des trade-unions. Elle tend à modifier profondément les conceptions du droit anglais sur ce que nous appelons en France, la personnalité morale.

D'après le droit public anglais, une « corporation » (une personne morale), ne peut être créée que par une charte royale, un statut parlementaire ou par une prescription immémoriale. Le *trade union act* de 1871 a bien permis aux trade-unions, moyennant la formalité de l'enregistrement, de posséder une propriété mobilière et immobilière, et il a mis cette propriété à l'abri des infidélités des caissiers et des fonctionnaires de l'union. Mais il ne prononce pas le mot de corporation. C'est par l'antique procédé des *trustees* que les trade-unions possèdent. Les trustees sont une institution d'origine ecclésiastique. Les corporations qui ne pouvaient posséder, faute de reconnaissance légale, mettaient la propriété de ces biens sur la tête d'un homme de confiance (trustee), tout en gardant la possession et la jouissance. Les tribunaux d'équité, c'est-à-dire les cours de chancellerie, toute cette partie de la justice anglaise qui, comme les prêteurs à Rome, s'attacha à atténuer les

rigueurs de la vieille loi formaliste et à constituer un droit d'équité à côté du droit proprement dit, reconnurent des effets juridiques à cette forme de propriété, que les statuts (lois écrites) finirent par consacrer. Les lois de 1871 et de 1876 ont précisément appliqué aux trade-unions ce procédé juridique.

En résulte-t-il que les trade-unions ne peuvent pas être assignées en leur nom, et condamnées à payer des dommages-intérêts sur les fonds syndicaux, lorsque leurs agents, agissant dans l'exercice de leur fonction, ont causé un préjudice à un tiers. J'avoue que, si désirable que cette solution soit pour les trade-unions, elle me paraît illogique et injuste, et que je ne puis admettre qu'une collectivité soit sujet actif de droits, sans être en même temps sujet passif, qu'elle ait une propriété et pas de responsabilité. Peu importe, en effet, que la trade-union possède par un procédé détourné, elle n'en est pas moins le propriétaire effectif. Cela est tellement vrai que si le « trustee » meurt, la propriété inscrite à son nom, de même que la qualité de demandeur ou de défendeur dans les actions judiciaires, passent au trustee qui le remplace (art. 9). Or, c'est la trade-union qui désigne le trustee, et comment pourrait-elle disposer d'une propriété et de droits qu'elle n'aurait pas. On peut ajouter que les articles 15 et 16 du *trade union act* frappent les trade-unions de certaines amendes, recouvrables contre elles. Autant que notre façon française de penser me permet de juger cette question de droit anglais, je suis de l'avis de la Chambre des Lords et je souscris notamment à ces paroles de Lord Brampton : « Une entité légale a été créée, en vertu du *trade union act*, par l'enregistrement de la société, et l'entité légale ainsi créée, bien qu'elle ne soit pas, au sens strict du mot, une corporation, est néanmoins une nouvelle sorte

de société incorporée » (a newly created corporate body) (1).

Deux juges, Lord Macgnaghten et Lord Lindley ont ajouté que si une trade-union n'était pas enregistrée — et beaucoup de trade-unions sont dans ce cas — on pourrait l'atteindre par une « action représentative », dirigée contre des personnes qui, par leur situation, représenteraient bien la Société, par exemple, contre les membres du Comité exécutif et contre les trustees, et que les trustees pourraient être condamnés à payer les dommages-intérêts alloués, sur les fonds de la caisse sociale. Cette opinion me semble tout à fait conforme à l'évolution de la notion de personnalité morale. Elle peut surprendre ceux qui considèrent la personnalité morale comme une fiction ; mais si l'on admet qu'elle est une réalité et que la loi ne fait que la constater, l'inobservation des formalités légales (enregistrement) peut bien priver l'association de quelques avantages et laisser subsister la responsabilité illimitée des associés, mais non supprimer la personnalité, ni, par suite, la responsabilité du groupement.

Raoul Briquet.

(*A suivre.*)

(1) *Richard Bell, la loi et les trade-unions*, imprimerie coopérative, Londres 1901, page 13. — Dans cet opuscule, M. Richard Bell, député, secrétaire de l' « Amalgamated Society of Railway servants », a eu l'heureuse idée de reproduire les jugements rendus par la Chambre des Lords dans le Taff Wall Case et dans d'autres affaires importantes. Nous y avons emprunté les citations qu'on trouvera au cours de cet article.

LE MANIFESTE COMMUNISTE

On a affirmé, il y a quelques années, dans une revue viennoise, que l'étude minutieuse, faite par les marxistes, de l'évolution du marxisme était le symptôme le plus certain de la décomposition du marxisme. Nous laissons de côté le quiproquo qui s'est glissé sous cette observation spirituelle, et nous ne nous y reportons que pour établir qu'un fait complètement opposé se manifeste aujourd'hui : c'est que ce sont précisément les intelligences les plus distinguées et les plus solides du monde bourgeois qui se consacrent à une étude minutieuse de l'évolution du marxisme non pour *l'anéantir,* mais au contraire pour *le comprendre.* Dès lors il nous semble assez scabreux de vouloir démontrer ainsi le déclin du marxisme.

Nous voulons aujourd'hui signaler le commentaire critique du « Manifeste Communiste » qu'a publié récemment Charles Andler : *le Manifeste Communiste, introduction, historique et commentaire* (Paris, 1901) (1). Nous devons faire de fortes réserves sur ses conclusions, mais nous sommes d'autant plus disposés à reconnaître que c'est un travail sérieux, approfondi et qui fait honneur à l'écrivain. Le nouveau travail d'Andler montre un progrès tout à fait considérable sur son exposition du Socialisme d'Etat en Allemagne (2). Avec des adversaires comme lui, les problèmes du marxisme peuvent se discuter sérieusement. Le grand service rendu par de tels hommes est de faire sortir une question tout entière des régions obscures où les G. Adler, les Sombart et les Wenckstern s'amusent à causer plaisamment de choses et d'autres, pour les révéler au monde bourgeois.

Il est tout à fait utile de se poser la question comme l'a fait Andler, et il nous paraît d'une nécessité pressante de la résoudre. Plus le « Manifeste Communiste » a de puis-

---

(1) *Société nouvelle de Librairie et d'Edition (Bibliothèque Socialiste* nos 8, 9, 10).

(2) Paris, Alcan, 1897.

sance révolutionnaire, plus indispensable est cette arme pour l'arsenal du prolétariat militant, plus il est nécessaire d'enlever la rouille qui l'a rongée par places dans le cours d'un demi-siècle.

Mais pour un document historique comme le « Manifeste » une simple critique de texte était insuffisante ; ce n'était pas assez de biffer les passages parasites, d'étudier les interpolations provenant des ouvrages postérieurs de Marx et d'Engels; il fallait encore un commentaire critique qui montrât, aussi bien dans la théorie générale que dans les applications particulières, ce qui est à conserver et ce qu'on peut abandonner. Pour prouver l'absolue nécessité de cette tâche, qu'on se rappelle simplement que Marx et Engels, dans le « Manifeste Communiste », se tenant encore sur le terrain de la *loi d'airain*, voient sous un jour absolument différent de celui sous lequel ils la virent vingt ans plus tard, l'importance de la législation ouvrière et de l'organisation syndicale pour la lutte de classe prolétarienne. Nous devons reconnaître qu'Andler s'est mis délibérément à l'œuvre, et ç'aurait pu être presque une honte pour la littérature allemande qu'un écrivain étranger l'ait devancée sur ce point.

Mais les Allemands ont peut-être une conception plus juste des grandes difficultés qui s'opposent à priori à la solution du problème. Une condition préliminaire, la réunion des écrits publiés par Marx et Engels entre 1840 et 1850, n'est pas encore complètement terminée (1). Alors seulement pourra commencer le travail proprement dit, l'examen de la littérature singulièrement vaste tant en France qu'en Allemagne et en Angleterre où Marx et Engels ont puisé. Andler est très éloigné du procédé plaisant de ces grands génies allemands qui, lorsqu'ils découvrent n'importe où, chez un auteur réactionnaire, libéral ou socialiste, une phrase qui de loin a une vague ressemblance avec telle

(1) La librairie Dietz, à Stuttgart poursuit, en ce moment, cette publication.

phrase de Marx et d'Engels, poussent aussitôt un cri d'alarme : Ah ! voilà la source secrète de ces plagiaires !

Même lorsque par hasard Andler se rapproche de ces agréables enquêteurs, comme dans le passage où il admire courtoisement le livre de Lorenz Stein, « ce livre profond, bien connu de Marx et estimé de lui (1) », il ajoute pourtant que Marx et Engels ont, pour la première fois, donné une explication sociologique de ce qui chez Stein et les autres n'était qu'une simple observation.

Seulement, sur le problème de méthode dont il est ici question, Andler demeure très vague. Passe encore qu'il ne tienne pas compte en général de la littérature anglaise! Mais il est déjà plus fâcheux qu'il soit tout à fait insuffisant sur la littérature allemande ; il ne connaît pas du tout *la Sainte Famille* de Marx et Engels! C'est en elle que l'on peut trouver, pour ainsi dire, l'acte de naissance du matérialisme historique, et si on ne la connaît pas, il est absolument impossible d'apprécier l'influence de Proudhon sur Marx. Et il est encore tout à fait regrettable que dans la littérature française, Andler cherche l'inspiration du « Manifeste communiste » là où elle n'est pas du tout. On ne peut la trouver que dans les matérialistes français du dix-huitième siècle, comme dans Holbach et Helvétius, dans les histoires de la Révolution française et du Tiers-Etat, comme Michelet et Augustin Thierry, dans les grands utopistes comme Saint-Simon et Fourier.

Marx tient des premiers l'application du matérialisme à la révolution sociale ; des autres, l'importance de la lutte de classe comme moteur du progrès historique ; des derniers, la critique de la société bourgeoise. Andler cependant ne dit rien des uns ni des autres ; il cherche les origines du « Manifeste » dans la tradition babouviste et dans l'influence de Proudhon (sur quoi on pourrait discuter si Andler s'était occupé de *la Sainte Famille)* ; il les cherche en outre dans des emprunts faits à List et à Lorenz Stein,

(1) Andler. Le *Manifeste Communiste*, II. p. 81.

(ce qui peut passer pour un compliment, pas très bon, mais enfin innocent, à l'adresse des lubies de professeurs allemands), et surtout dans un groupe de petits bourgeois socialistes, de Sismondi, ses élèves Buret et Pecqueur et Vidal, l'élève de ce dernier.

Maintenant il n'y a pas de doute que Marx et Engels aient connu ces écrivains lorsqu'ils composèrent le « Manifeste Communiste », et on ne doit pas nier qu'ils ont pu en apprendre quelque chose. Seulement, avec tout ce qui avait ouvert la voie au « Manifeste Communiste » et qui, encore aujourd'hui, lui assigne sa place dans l'histoire, Sismondi et ses partisans n'ont absolument rien à faire!

Quand ils se rencontrent avec Marx et Engels, ou bien c'est le fait d'une tendance générale des esprits à ce moment, ou bien leur influence est expressément reconnue dans le « Manifeste ». C'est précisément dans les différences entre Marx, Engels et ces écrivains que réside l'importance de ce document.

Etudions d'un peu plus près ces quatre écrivains auxquels Andler attribue une influence si considérable sur le « Manifeste Communiste ». C'est d'abord Sismondi, que le « Manifeste » lui-même appelle le chef du socialisme petit bourgeois. Le passage du « Manifeste » sur les crises commerciales procède de lui. « Nous savons qu'Engels est, par Buret, un disciple de Sismondi. C'est Sismondi qui avait donné une analyse, encore aujourd'hui classique, de la crise par *surproduction* (1). » Suivent quelques passages de Sismondi où sont décrits les symptômes extérieurs de la crise. « Ni Marx ni Engels n'ont rien pu ajouter à ce tableau où tout est à sa place et où rien ne manque. (2) »

Voilà jusqu'où va Andler dans son admiration! Tout d'abord, la théorie des crises de Sismondi n'était nullement de son invention ; il l'avait empruntée à Owen et à Malthus. Engels cite souvent ces deux écrivains et il les connaissait

(1) Ch. Andler. *Le Manifeste Communiste.* II. p. 99.
(2) — — — II. p. 101.

directement ; pourquoi serait-il un disciple de Sismondi, qu'il n'a cité ni à l'époque du « Manifeste Communiste » ni antérieurement ? Et ensuite Sismondi n'a jamais expliqué les crises par la surproduction, mais plutôt par la moindre consommation, ce qui constitue une notable différence.

Andler qui, dans son livre sur le « Socialisme d'Etat en Allemagne » (1), a fait une étude si complète de Rodbertus, aurait du se souvenir de cette différence. Le socialisme d'État de Rodbertus tout entier reposait sur la théorie de la moindre consommation de Sismondi, sur laquelle se fonde assez souvent Rodbertus, notamment dans ses premiers écrits. Si les crises proviennent de la moindre consommation des classes ouvrières, il suffit de donner un plus grand salaire à ces classes, comme le déduisait très logiquement Rodbertus de Sismondi, pour conjurer les crises.

Le « Manifeste Communiste », au contraire, ne considère pas la moindre consommation des classes ouvrières — qui n'est pas contestable en soi — comme une cause de crises ; il regarde comme accessoire ce qui semblait à Sismondi la cause principale. Ce n'est pas avec Sismondi, c'est avec Fourier qu'il voit dans les crises une *crise pléthorique*, la révolte des forces productives modernes contre l'organisation de la propriété bourgeoise, une épidémie insensée de surproduction qui ramène un état momentané de barbarie parce que la société a trop de civilisation, trop de moyens de vivre, trop de commerce, trop d'industrie. Le passage du « Manifeste Communiste » sur les crises a autant de rapports avec Sismondi que le socialisme d'État allemand avec la démocratie socialiste allemande! Que reste-t-il donc de toute l'influence de Sismondi sur le « Manifeste Communiste ». Rien, si ce n'est que Sismondi a décrit les symptômes extérieurs des crises, comme Marx et Engels après lui ou Owen et Malthus avant lui. C'est une idée commune à toute l'époque.

(1) Paris, Alcan éditeur, 1897.

Buret était un véritable disciple de Sismondi ; en 1840, il avait publié un livre sur « la Misère des classes laborieuses en Angleterre et en France ». Engels ne le cite pas dans son ouvrage sur « la Situation des ouvriers anglais », et il n'avait pas de raison pour le faire puisqu'il s'est servi de ses observations personnelles et de rapports anglais authentiques. Mais il loue à la même époque le livre de Buret dans le *Miroir de la Société* qu'il a écrit en collaboration avec Hess. Il le loue sans réserves et déclare que le livre est écrit avec la conscience la plus exacte et que les sources y sont toujours scrupuleusement indiquées. En récompense de cette loyauté, Andler déclare que le livre d'Engels est une *refonte et une mise au point* du livre de Buret, quoique le titre même, des deux ouvrages révèle leur divergence de point de vue. Buret écrivait sur « la misère », Engels sur « la situation » des ouvriers anglais. En d'autres termes, Buret n'a su que décrire la misère du prolétariat, Engels, au contraire, a su déduire de cette misère la renaissance du prolétariat; en quoi, il a réalisé un progrès considérable sur Buret, Gaskell, et ses autres précurseurs. Mais cette tendance elle-même est aussi celle du « Manifeste », et Buret n'en est pas plus responsable que Sismondi lui-même.

Ensuite, Pecqueur, particulièrement cher à Andler, et sur lequel Marx a fait le silence, dans le « Manifeste Communiste » pour des raisons de tactique, et non pour d'autres motifs. Je m'étonne, tout d'abord que Andler fasse de copieuses citations d'un mince intérêt, de deux ouvrages de Pecqueur (*Des Intérêts du Commerce* et *Des Améliorations matérielles*) que Marx ne mentionne nullement et que, par contre, il néglige un ouvrage de Pecqueur (*Théorie nouvelle d'Économie, etc.*) que Marx cite une fois dans *le Capital* et que, par conséquent, il a connu.

Si nous ouvrons le livre, nous y trouvons le passage suivant : « Ainsi donc, que l'individu reste isolé, que l'activité de l'amour reste libre et se borne exclusivement aux aumônes individuelles de ceux qui ont le monopole de la

terre et de ses fruits, comme le veut l'économie politique des catholiques et des protestants, ou bien que les individus isolés s'associent, comme le prescrit la religion naturelle, qu'ils organisent l'égalité conditionnelle des biens, qu'ils cherchent la solidarité économique qui seule peut rendre féconde l'action de l'amour, en remplaçant l'aumône par la socialisation des instruments de travail et la transformation des propriétaires et des capitalistes en fonctionnaires publics : dans les deux cas, il reste vrai que la répartition positive de nos biens entre nos frères est le devoir religieux absolu ». Voilà ce que dit Pecqueur, et que lit-on dans le Manifeste ? : « Le socialisme chrétien n'est qu'une eau bénite faite pour donner aux rancunes aristocratiques la consécration du prêtre (1). » Quelle admirable concordance !

Enfin, d'une phrase de Vidal dans le *Miroir de la Société*, donc d'une phrase que Marx et Engels ont incontestablement connue, quoique Engels à ce moment ne fut plus de la Rédaction, extrayons les citations suivantes : « La vérité est que le socialisme ne pousse point à la révolte... le socialisme aime la paix, l'ordre, et non la mine et la destruction... Les socialistes ont converti le peuple aux idées d'ordre que ni les organes de gauche, ni les journaux conservateurs n'ont pu leur donner. Ils ont relevé, ennobli le travailleur, rempli son cœur d'une abnégation enthousiaste. Ainsi, il est arrivé qu'il n'y avait plus de place pour la haine dans un cœur qui débordait d'espoir et d'un amour enflammé ». Il serait superflu de perdre un mot à étudier la relation intellectuelle de ces paroles pâteuses avec le « Manifeste Communiste ».

Mais assez de ces détails ! Dans l'ensemble, la méthode suivie par Andler est si irrationnelle qu'elle bouleverse complètement les faits. Au lieu d'éclairer le « Manifeste Communiste », le commentaire a plutôt besoin d'être éclairé par le « Manifeste ». *Ce qui appartient en propre à*

(1) Ch. Andler. *Le Manifeste Communiste*, I. p. 58.

Sismondi, Burel, Pecqueur et Vidal, personne ne pourra le retrouver dans le livre d'Andler. Mais, si nous lisons le « Manifeste » lui-même, voici ce qu'il nous dit de leurs travaux :

« Le socialisme (celui des petits bourgeois) avec une extrême subtilité, fit l'analyse des contradictions inhérentes aux conditions modernes de la production. Il mit à nu l'hypocrisie qui est le fond des plaidoyers optimistes des économistes ; il démontra d'une façon irréfutable les effets destructeurs du machinisme et de la division du travail, la concentration des capitaux et des propriétés foncières, la surproduction, les crises, la nécessité du déclin des petits bourgeois et des paysans, la misère du prolétariat, l'anarchie de la production, les disproportions criantes qui se révélèrent dans la répartition des richesses, la guerre d'extermination industrielle entre nations, les dissolutions des coutumes anciennes, des rapports de famille, des nationalités d'autrefois. (1) »

On voit que le « Manifeste » reconnaît pleinement les services rendus par le socialisme des petits bourgeois : toutes les allégations d'Andler sur l'œuvre réelle de Sismondi et de ses compagnons, sont parfaitement admises dans les les lignes du « Manifeste ». Il en résulte que les auteurs du « Manifeste » ont voulu certainement dire autre chose que ce qu'avait déjà dit le socialisme des petits bourgeois ; il en résulte que l'importance historique de leur « Manifeste » ne réside pas dans les parties où pour le développement de leur pensée, ils reconnaissent le socialisme des petits bourgeois comme le précurseur qui leur a frayé le chemin.

Ils ne manquent pas non plus d'indiquer en quoi ils dépassent les limites de ce socialisme. Comme conclusion immédiate du passage cité, ils ajoutent : « Le contenu positif de ce socialisme, quel est-il ? Ou bien il veut restaurer les anciennes méthodes de production et de communication, et avec eux le régime ancien de la propriété,

(1) Ch. Andler. *Le Manifeste communiste*. I. p. 59.

toute la société ancienne; ou bien il veut enserrer de force les moyens actuels de production et de communication dans un régime de propriété suranné, dont précisément ils ont brisé le cadre, qui ne pouvait pas ne pas être brisé. Dans les deux cas, il est à la fois réactionnaire et utopique. Le régime corporatif pour la manufacture, le régime patronal pour l'agriculture, voilà son dernier mot.(1)» C'est ainsi que le «Manifeste» caractérise au point de vue négatif, Sismondi et sa petite école, à laquelle appartenait Buret.

Quant à celui que vise le «Manifeste» dans cette conclusion laconique : « Plus tard cette école finit dans la lâcheté d'un marasme désabusé, » il est indiqué dans les passages cités plus haut de Pecqueur et de Vidal. A la vérité le «Manifeste» ne mentionne point leurs noms, mais c'est pour d'autres raisons que des raisons de tactique.

Pour mettre en lumière l'erreur de méthode d'Andler, nous avons dû nous arrêter sur les erreurs de son travail plus longtemps qu'il n'eût été convenu. Néanmoins, remarquons encore une fois que la pensée en est haute et qu'il n'y manque pas de détails intéressants. Il faut moins lui reprocher de n'avoir pas résolu une question provisoirement insoluble, que le remercier d'avoir abordé sérieusement cet important problème.

Franz Mehring.

(Traduit par Camille Polack)

(1) Ch. Andler. *Le Manifeste Communiste*. I. p. 59 et 60.
(2) — — — I. p. 69.

CHRONIQUES

FRANCE

Les Faits politiques.

LES CHAMBRES. — La rentrée des Chambres, quelques mois à peine avant les élections générales, n'a pas marqué de changement notable dans la politique gouvernementale : comme par le passé, les hasards de la vie parlementaire ont fait osciller l'action ministérielle vers les deux pôles qui l'attirent, d'une part pseudo-démocratisme, destiné aux troupes de gauche, de l'autre surenchère nationaliste, à l'usage des troupes de droite. Et, dominant cette politique d'ubiquité et de mensonge, la lutte sourde et tenace contre le socialisme se poursuit inflexiblement.

Le militarisme et le Ministère. — A ceux qui prennent au sérieux les simulations anti-nationalistes du gouvernement, rappelons que, dès le lendemain de la réouverture des Chambres, le militarisme a triomphé deux fois en deux jours, en la personne du général André. A M. Cunéo d'Ornano, qui lui reprochait d'avoir enlevé aux commissions de classement militaires la haute main sur le tableau d'avancement, il a répondu que la République ne pouvait se confier aux prétoriens, — et la majorité n° 1 a approuvé. A M. Paul Guieysse, qui s'étonnait qu'on eût rappelé à l'activité le général Geslin de Bourgogne, apologiste de Quiberon, il a opposé que la République ne devait se passer d'aucun de ses serviteurs, même de ceux qui la combattent, — et la majorité n° 2 a applaudi.

La politique extérieure du Cabinet. — A ceux qui nourrissent de volontaires illusions sur la politique extérieure du ministère, signalons les deux interpellations, produites au cours de la discussion du budget des Affaires étrangères, du citoyen Rouanet sur les massacres d'Arménie, et de M. Berry sur l'indifférence des puissances et de la Cour arbitrale de La Haye à l'égard des atrocités commises au Transvaal dans les camps de concentration.

Le citoyen Rouanet a rappelé les hécatombes ininterrompues dont l'Arménie est le théâtre sanglant. M. Delcassé y a compati comme il convenait, — naturellement. Mais il a objecté qu'on ne pouvait agir que par voie d'entente internationale et que le gouvernement était décidé à ne pas s'attirer d'affaire. Lorando et Tubini méritaient, sans nul doute, un plus puissant intérêt ! La Chambre l'a très bien compris et a fait son sort à l'interpellation Rouanet.

Il est vrai de dire que, par un malencontreux hasard, l'avant-veille, le même citoyen Rouanet avait, dans sa propre circonscription, conférencié, sous la haute présidence de M. Waldeck-Rousseau, assisté du préfet de la Seine, de la municipalité de Montmartre et des représentants des divers ministères. Merveilleux exemple de ce que peut le « socialisme de gouvernement » ! A la vérité, le gouvernement, deux jours après, ne pouvait s'alarmer beaucoup d'interpellations et questions à lui faites par un « ami » si cher !

De l'interpellation de M. Georges Berry sur le conflit anglo-transvaalien, nous ne dirions rien — le nationalisme anglophobe n'ayant rien de commun avec la solidarité internationale des socialistes pour tous les opprimés — si précisément un député du « groupe parlementaire socialiste », le citoyen Clovis Hugues, n'était venu à la tribune apporter les sentiments de ses collègues socialistes. Singulière intervention ! Ne plus pouvoir embrasser ses enfants sans penser aux petits Boers orphelins, est évidemment d'un cœur bien compatissant ! Songer au lait falsifié qu'on leur donne est d'un Parisien au courant de l'actualité ! Mais le « poète » Rostand, déjà, en d'inoubliables vers, s'était demandé « si la rougeole était anglaise cette année ». Est-ce pour de telles fadaises que le Bureau Socialiste International a invité tous les groupes parlementaires socialistes à interpeller leurs gouvernements respectifs ?

Faux anti-cléricalisme. — Le faux anti-cléricalisme du

ministère s'est affirmé aussi vigoureusement que son pseudo anti-nationalisme. La Défense républicaine, sans coup férir, a fait rétablir, en effet, les crédits que la Commission du budget avait supprimés : l'ambassade auprès du pape, — malgré les efforts de Sembat, — les subventions aux établissements chrétiens d'Orient, — malgré les assauts renouvelés de Dejeante, — ont été, en vertu des habituels sophismes, maintenus par la même Chambre qui a voté la loi sur les Associations.

L'Université et le gouvernement. — La lutte inflexible menée par le ministère Waldeck-Rousseau-Millerand contre les professeurs socialistes s'est affirmée, une fois de plus, avec netteté. On a vu enfin apparaître, sortant du mystère où on l'avait longtemps reléguée, la trop fameuse interpellation Pastre. « Tout arrive, a dit *le Temps* à ce propos, non sans une juste ironie. M. Pastre est, comme on eût dit en 1793, de la Montagne ; il est surtout de cette montagne qui est accouchée d'une souris. » Sur « les influences cléricales dans l'Université », il n'y avait que trop de constatations à faire ; sur « les persécutions dont sont victimes les instituteurs républicains et socialistes », que trop de protestations à élever contre un gouvernement qui ne sait rien, sur ces sujets, refuser à la réaction.

Mais — hélas ! — il n'en a rien été, et le nationalisme du ministère a pu, une fois de plus, se donner libre carrière. Le citoyen Pastre a trouvé le moyen de détruire toute la portée des renseignements qu'il eût pu apporter par l'inexactitude des documents qu'il a produits. Il semble que plusieurs des faits qu'il a cités lui aient été signalés par quelque Karl, à en juger par l'hilarité qui a accueilli une réfutation vraiment trop facile.

Tout concourait au triomphe qu'a obtenu M. Leygues ; — et plus que tout, la théorie apportée par M. Lafferre, d'un jacobinisme cynique, laquelle paraît pleinement résumer du reste la philosophie de nombreux radicaux. En demandant au ministre une répression sévère contre les

professeurs coupables de manifestations catholiques et nationalistes, et contre ceux-là seulement ; en proclamant — comme le Conseil supérieur de l'Instruction publique, et sans l'entendre comme lui d'ailleurs — qu'il y a un enseignement d'Etat, républicain, démocratique et laïque, et que la « thèse de la liberté absolue n'est pas nécessairement une thèse républicaine », — il s'est fait le défenseur d'une théorie que des socialistes conscients se refuseront toujours à soutenir. La liberté de propagande et de discussion nous suffit, et les lois d'exception n'auront jamais que l'approbation de ceux qu'animent essentiellement des préoccupations électorales. Si, d'ailleurs, les principes de ceux qu'on nomme volontiers « sectaires » ne leur interdisaient à l'égard de leurs adversaires l'usage de cette guillotine sèche, leur intérêt seul leur commanderait encore de refuser aux gouvernements bourgeois l'appréciation trop facilement arbitraire des limites où cesse l'orthodoxie.

Le ministère de « défense républicaine » — si intraitable pour les socialistes — n'a vraiment trouvé contre lui que les paroles enflammées de Zévaès, qui, répondant aux basses injures arrachées à tous les professionnels du patriotisme par la lecture des beaux articles d'Hervé, a rappelé à un silence plus modeste les tenanciers de l'internationalisme capitaliste. Peut-être eût-il mieux valu qu'il s'abstînt d'appels à la reprise des grosses fortunes qui relèvent plus de l'antisémitisme démagogique que du socialisme révolutionnaire. Mais il n'en a pas moins affirmé avec éclat nos principes internationalistes, en face du nationalisme ministériel. Et de tels actes de courage, la prudence de beaucoup d'élus se réclamant du socialisme nous avait, depuis longtemps, déshabitués !

Les Bureaux de placement et les Syndicats. — Le Sénat vient de se livrer à un débat intéressant pour la classe ouvrière, à propos de la suppression des bureaux de placement payants. C'est la troisième fois en quelques années

que la question est posée devant lui, et qu'il s'en occupe, — pour l'enterrer.

J'ai analysé ici même (1) le projet de loi que la Chambre avait voté. Il est inutile de rappeler les raisons qui le lui avaient dicté, le caractère odieux de l'impôt prélevé par les placeurs sur les ouvriers sans travail, les abus que commettent la plupart d'entre eux avec la complicité des employeurs, tout cela sans utilité aucune, puisque les bureaux gratuits des syndicats ouvriers sont les organismes naturels de cette fonction essentielle.

Je me borne à en signaler les dispositions essentielles : interdiction aux municipalités de délivrer des autorisations nouvelles, — liberté de retirer les autorisations anciennes moyennant indemnité fixée par le Conseil de Préfecture, et sans indemnité après un délai de cinq ans.

Comme en 1898, le Sénat a refusé toute espèce de modifications au régime actuel. Il n'a même pas voulu de la transaction que lui offrait le contre-projet de MM. Strauss, Poirrier et Lourties. Ceux-ci, reprenant la solution à laquelle la Commission s'était tout d'abord rangée, proposaient de ne plus laisser les municipalités délivrer des autorisations nouvelles, et de leur permettre, moyennant indemnité fixée par le jury d'expropriation, d'opérer, pendant cinq ans, le retrait des anciennes ; les choses devant reprendre ensuite leur cours habituel, si le rachat n'avait pas eu lieu.

C'était peu, mais c'était trop encore. Rien n'est modifié dans le régime actuel, ou plutôt il y a un changement léger, mais c'est une aggravation. En remplaçant l'article premier du décret de 1852 : « La permission... ne pourra être accordée qu'aux personnes d'une moralité reconnue », par ce texte nouveau : « La permission sera accordée à toute personne... », le Sénat remplace par une obligation la faculté qu'avaient les municipalités de donner ou de refuser leur autorisation. Ce n'est donc pas seulement le

(1) *Le Mouvement Socialiste*, 1er mai 1901 (n° 57).

maintien du *statu quo*, comme l'a fait observer le ministre du Commerce, c'est l'extension des bureaux payants.

Qu'a-t-il fallu pour cela ? Quelques-unes de ces déclamations « libérales » qui, lorsqu'elles n'auront plus cours nulle part, auront encore prise sur le Sénat :

« Nous voulons le maintien des bureaux payants pour que... les personnes qui s'en servent puissent en user si tel est leur bon plaisir... C'est véritablement être réactionnaire que... de chercher à enrégimenter toutes les professions dans un même cadre... Nous sommes des libéraux et nous ne reculons pas devant les limites les plus extrêmes de la liberté. »

Voilà en quels termes, pour ne pas enlever aux 900,000 travailleurs qui recourent aux placeurs le « plaisir » de leur laisser 18 millions de leur salaire, voilà comment, en agitant le spectre rouge, sans égard pour M. Georges Berry, rapporteur de la Chambre, qui déclarait que le projet de loi n'avait rien de collectiviste, M. Prevet, rapporteur du Sénat, a enlevé le vote.

En 1898, 102 voix avaient voté la réforme ; il ne s'en est trouvé cette fois que 80. A ceux qui, dans la crise de ces années dernières, comparaient volontiers à l'attitude ondoyante de la Chambre son ferme républicanisme, le Sénat a tenu à montrer qu'il ne déméritait pas de la bourgeoisie, et qu'au fond, dans les questions qui, seules, importent, dans les questions d'ordre économique, le meilleur gardien des privilèges de classe est encore le suffrage restreint.

Ce n'est pourtant pas la faute de M. le ministre du commerce si le Sénat ne s'est pas départi de son intransigeance « libérale ». M. Millerand n'était pas à Firminy, il ne se réclamait pas avec fierté de « son parti » ; il faisait preuve de sentiments empreints d'une douceur ultra-conciliatrice et ce n'était même pas le projet voté par la Chambre, mais le contre-projet Poirrier qu'il recommandait.

M. Millerand a d'ailleurs au plus vite calmé toutes les

inquiétudes du Sénat : il a fortement insisté sur ce point que *les syndicats n'auront pas le monopole du placement.* Singulier ministre qui prétend défendre les intérêts de la classe ouvrière organisée, et qui, lorsqu'il s'agit de réserver aux groupements professionnels, l'exercice d'une fonction primordiale, se vante de la concéder, concurremment, à d'autres groupes que les syndicats.

M. Millerand a d'ailleurs été logique avec lui-même. Il aurait pu, pour rassurer plus encore M. Prevet sur les dangers de la « tyrannie syndicale » et l'action collectiviste du ministère, lui raconter l'histoire trop peu connue de l'*Office national ouvrier de statistique et de placement* dont nous avons signalé ici même (1) la création.

C'était en août 1900. Les ouvriers qui venaient de terminer les travaux de l'Exposition encombraient Paris. Il fallait les expédier en province et débarrasser la capitale d'une masse d'hommes désormais inutiles et gênants. Le ministre du commerce aida le *Comité fédéral des Bourses du Travail*, à créer à la Bourse du Travail de Paris un *office national* qu'il fit doter d'un budget de 10,000 francs, office qui, mis en rapports avec toutes les Bourses de France, devait dresser le tableau des demandes de bras dans le pays entier, et aider puissamment à répartir les chômeurs partout où du travail leur serait offert. Mais lorsqu'on eut paré au plus pressé, et que le trop plein de Paris se fut écoulé en province, le gouvernement s'avisa qu'il était inutile de laisser vivre un office de placement qui n'était pas sous son contrôle direct, lorsqu'il pouvait en prendre la direction, et l'Office de la « Fédération des Bourses du Travail » eut pour successeur un service du même genre transporté au ministère du commerce et rattaché à la *Direction du travail. D'une institution ouvrière et syndicale, on faisait une institution d'Etat !*

Si M. Millerand avait cité au Sénat cet épisode de son règne comme un curieux exemple de la domestication

(1) *Le Mouvement socialiste, loc. cit.*

ouvrière qu'il a tentée, peut-être serait-il arrivé à calmer la crainte du spectre rouge et à faire comprendre quelle est la portée des réformes gouvernementales et la philosophie du socialisme d'Etat.

Tout cela prouve une fois de plus que les gouvernements — quels qu'ils soient — et quelles que soient leurs sympathies prétendues pour la classe ouvrière — ne tendent rien moins qu'à accroître leur contrôle propre, leur puissance de coercition, et à limiter le plus qu'il leur est possible les fonctions propres aux groupes autonomes du prolétariat.

LES PARTIS SOCIALISTES. — Le *Mouvement Socialiste* a dit ce qu'il fallait penser des discours ministériels de Saint-Etienne et Firminy. Notre opinion est loin d'être isolée : nous pouvons dire qu'elle est l'opinion unanime des socialistes de l'étranger comme de France.

M. Millerand et les socialistes étrangers. — C'est d'abord le *Vorwærts*, l'organe central de la démocratie-socialiste d'Allemagne, qui condamne avec la plus extrême sévérité les socialistes de la suite de Millerand. C'est ensuite, en Autriche, l'*Arbeiter-Zeitung*, dirigée par notre ami le docteur Adler, qui, dans un article intitulé : le plaidoyer du Baron Millerand, écrit entre autres choses :

Il n'a pas obtenu une seule réforme que n'importe quel libéral n'eut pu obtenir aussi bien, sans que pour cela le nom du socialisme eut été compromis... Le temps est loin où il pouvait encore se persuader, par exemple, qu'il avait fait le sacrifice de sa dignité personnelle aux intérêts profonds des travailleurs. Il est devenu l'adversaire de la classe ouvrière socialiste, l'obstacle à ses progrès, et il ne se distingue des politiciens bourgeois ordinaires par rien que la phraséologie. M. Millerand a exhorté les socialistes à être à leur poste; ils sont à leur poste qui, depuis longtemps, n'est plus le sien.

C'est enfin *Justice*, l'organe de la « Social-Democratic Federation » d'Angleterre, qui s'exprime en ces termes :

« Il est impossible de ne pas prendre un intérêt profond au développement du socialisme en France. Comment nos camarades Jaurès et Gérault-Richard peuvent-ils continuer à soutenir Millerand parce que, de temps à autre, il fait un discours comme celui de Saint-Etienne ? Cela passe notre compréhension. C'est une règle

salutaire, en politique, de noter ce que les gens font et de tenir peu de compte de ce qu'ils disent. Jugé de ce point de vue, Millerand ne peut pas plus longtemps être regardé comme un militant socialiste. Ce à quoi il a accepté de collaborer, sans lasser sa résignation, ferait mourir un rhinocéros politique !...

La présence prolongée de Millerand dans le cabinet, en France, est, en effet, une tache jetée sur le socialisme international.

Il nous faut citer, pour terminer, l'opinion de Bebel, émise au Reichstag allemand, le 30 janvier, au cours d'un discours en réponse au député Von Heyl :

M. von Heyl a aussi fait allusion à M. Millerand et comparé son œuvre de réforme sociale à la loi de protection de l'enfance en perspective. Il a exprimé l'opinion que cette loi de protection serait immensément supérieure à l'œuvre du ministre socialiste. Ce que sera la loi de protection de l'enfance, nous attendons pour le savoir, mais il y a une chose que je veux dire à M. de Heyl :

S'il existait *chez nous* un Millerand et qu'il nous arrivât avec des lois sociales pareilles à celles que Millerand a proposées, *il serait très mal accueilli chez nous.* (Vif assentiment sur les bancs des socialistes.)

Il pourrait, certes, arriver que l'un de nous aussi eût, quelque jour, le malheur de siéger au banc des ministres, et alors de renier ses principes — eh bien ! *un homme* peut abandonner ses principes, *mais le parti démocrate-socialiste les tiendra toujours haut et ferme* et *n'aura pas de pardon pour lui.* (Vif assentiment sur les bancs des socialistes.) Dans la question Millerand, on ne peut pas perdre de vue ce qu'est la bourgeoisie française : le prototype en est ici à peu près M. Schlumberger. (Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

M. Millerand et les socialistes français. — En France, on sait que tous les socialistes fidèles au socialisme sont d'un avis unanime. Toutefois, il nous semble utile de signaler particulièrement l'article par lequel, dans le *Petit Sou* du 18 janvier 1902, Paul Brousse — que la théorie des services publics semblait le plus incliner vers le socialisme d'État à la Millerand et à la Jaurès — rompt, lui aussi, avec le ministérialisme :

Mais voici une nouvelle lignée de socialistes qui nous demande une pénétration plus grande, une sorte de confusion, la marche normale, en commun, la collaboration continue des républicains socialistes et des républicains bourgeois. En cette occurence, que restera-t-il debout de la distinction des classes et de leur lutte historique ?

Voilà le problème posé par M. Millerand lui-même Et c'est le principal. Que l'on consulte la raison, que l'on demande des enseignements à l'histoire, puis qu'on juge. L'histoire ne donne pas d'exemple probant de cette exploitation du pouvoir de la classe arrivée par des représentants exacts de la classe en marche.

Mais ce qu'il y a de plus décisif, c'est la désaffectation croissante des forces socialistes aussi importantes que les Fédérations de l'Ain, du Jura et de la Bretagne. Toutes trois quittent le Comité Général, suivant l'exemple donné par le « Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire ». Les considérants de l'ordre du jour voté par les Fédérations de l'Ain et du Jura seraient notamment à reproduire en entier.

Nous avons dit dans notre dernière chronique pour quels motifs la plupart des fédérations formant la minorité du Comité Général croient utile de maintenir *provisoirement* le *statu quo*, et d'attendre quelques mois encore avant d'agir décisivement. Le manifeste suivant, qu'elles adressent *aux Fédérations socialistes*, indique assez nettement leur état d'esprit.

Dans sa séance du 21 août, le Comité Général acceptait *à l'unanimité* un ordre du jour ainsi conçu :

« Le Comité Général affirme hautement ses sentiments de solida-
« rité à l'égard de toutes les victimes de l'odieuse tyrannie tsariste
« et invite les militants à se tenir à l'écart de toutes les manifesta-
« tions humiliantes dont la venue du despote russe sera l'occasion.
« Il engage les élus qui se réclament des principes socialistes à re-
« fuser tout crédit pour sa réception, sous peine de déchoir aux
« yeux du prolétariat révolutionnaire. »

Dans la discussion qui précéda l'adoption de ce manifeste, il fut spécifié nettement et admis sans conteste, comme le procès-verbal en fait foi, que les socialistes, quels qu'ils fussent et quelle que fût leur fonction, avaient le devoir étroit de se solidariser avec le Comité Général.

Comme pour jeter un insolent défi au Parti qui fut le sien, Millerand, sans même que la solidarité ministérielle lui en fit une obligation, participa, par pure gloriole, aux manifestations de Dunkerque, de Compiègne et de Bétheny.

Le Comité Général avait le devoir de relever, après tant d'autres palinodies, un tel manquement au socialisme international. C'est pour le lui permettre qu'une motion fut déposée demandant la mise définitive de Millerand hors du Parti.

Par souci du principe fédéraliste, le Comité Général consulta les fédérations. Les réponses devaient être reçues par les délégués et remises entre les mains du secrétaire. Mais par un vote exprès, la majorité s'opposait à cette procédure, et la plupart des votes d'ordre du jour pur et simple furent émis verbalement. Puisque les Fédérations avaient parlé, leurs délégués n'avaient pas à garder dans leurs poches les réponses écrites, mais à les remettre pour les archives du Comité Général. Agir autrement, c'était entacher d'irrégularité le referendum, ainsi nul et non avenu.

Quoi qu'il en soit, la majorité, par un ordre du jour pur et simple, vient de consentir à prendre sa part de la réprobation soulevée par l'attitude de Millerand.

Chaque fois cependant qu'il fut question d'affirmer notre foi antiministérialiste ou de flétrir en termes généraux les actes de réaction du Gouvernement de Défense Républicaine, cette même majorité a toujours été unanime pour nous approuver.

Le 26 juin, elle votait :

« La conception ministérialiste, participation d'un ou de plusieurs « socialistes au gouvernement bourgeois, déjà deux fois jugée par « des Congrès antérieurs, national et international, a été rejeté « formellement. *Le Parti socialiste est et doit rester antiministérialiste.* »

Le 26 juin (et le 3 juillet, presque sous la même forme) elle votait :

« Le Comité Général s'associe au Groupe parlementaire, pour « exiger du gouvernement, non seulement le retrait de toutes les « mesures vexatoires prises par M. Leygues contre certains mem- « bres du corps enseignant, mais encore l'engagement qu'il ne se « reproduira plus de pareils faits, *si outrageants pour un régime « qui se réclame de la liberté.* »

Le 3 juillet, elle votait :

« Le Comité Général proteste énergiquement contre l'indigne « attentat policier *consommé par les agents du ministère* contre la « Bourse du Travail et charge le groupe parlementaire de demander « sans délai des explications au gouvernement. »

Le 18 septembre elle votait :

« Au moment de la visite faite à la République bourgeoise et « capitaliste par le despote russe, le Comité Général..... proteste « contre les *arrestations arbitraires, les persécutions gouverne- « mentales* de toute nature dont cette visite a été l'occasion. »

Le 27 novembre, lors des poursuites contre Cluet, Lemaire et Malbranque à Amiens, elle s'associait à la proposition suivante :

« ..... proteste énergiquement contre les iniquités commises, « et *rend responsable le ministère des fautes et des crimes* qu'à « chaque instant la police et la magistrature commettent en son « nom. »

Enfin, le 26 décembre même, sur l'affaire Lapicque, elle a voté :

« Le Comité Général..... voue au mépris de la France socialiste « ceux qui étranglent la liberté en prétendant défendre la Répu- « blique. »

Mais, dès qu'il s'est agi de condenser ces résolutions pour en dégager une sanction salutaire en répudiant celui des responsables qui nous touche de plus près et qui a pris personnellement part aux actes flétris, cette même majorité s'est dérobée. Elle montrait ainsi qu'elle n'a entendu jouer qu'une honteuse comédie destinée à duper ceux qui de bonne foi sont restés avec elle pour assurer l'œuvre d'unité nécessaire et la pacification socialiste.

Malgré cette attitude contradictoire et condamnable du Comité Général, les Fédérations de la minorité ne veulent pas renouveler lss fautes des organisations. Elles sont résolues à ne pas laisser, grâce à leur défection, se constituer un parti socialiste exclusivement ministérialiste et ministériel.

Elles savent que l'échéance arrive où la situation va se dénouer avec la reconstitution du ministère qui suivra les élections. Elles savent qu'on cherche à former un parti socialiste parlementaire sans programme, ou avec le programme émasculé de Saint-Mandé, parti où pourraient voisiner ceux qui se considèrent eux-mêmes comme les modérés du socialisme et ceux qui se donnent comme les plus avancés des radicaux.

Ainsi se formerait une phalange de « ministrables » qui voudraient se targuer de l'étiquette socialiste. On proclame d'ailleurs cyniquement *l'impossibilité qu'il y a pour le « ministrable », malgré les résolutions des congrès socialistes, à consulter le parti.*

Ainsi quelques individualités se substitueraient dans la direction de la marche du Parti au Parti lui-même.

Les Fédérations n'oublieront pas que c'est pour s'opposer à cette prétention qu'elles se sont constituées, dans leur volonté de n'accepter aucun mot d'ordre de quelques chefs que ce soit.

Ce serait la négation même du principe fédéraliste. Pour notre Parti les individus ne sont rien. Nous ne voulons reconnaître que la discipline raisonnée et organisatrice. Les élus ne sont point des personnalités privilégiées, mais des programmes vivants. Pour nous et pour tous, c'est le Parti seul qui, toujours, doit se prononcer.

Les Fédérations ont su éviter la suprématie orgueilleuse et intransigeante que voulaient leur imposer les organisations. Elles sauront écarter ce nouveau danger venu de l'autre côté.

Les Fédérations, surtout celles qui, tout en se déclarant antiministérialistes de principe et flétrissant l'attitude de Millerand, ont émis le vote de l'ordre du jour pur et simple pour des considérations étrangères au fond même du débat, verront bientôt qu'une liquidation totale du « cas Millerand » peut seule débarrasser le Parti de ces inquiétudes angoissantes.

S'inspirant de la force et de la logique de leur idéal commun, convaincue aussi que la majorité du Parti socialiste a jugé à sa valeur l'expérience ministérialiste, la minorité d'aujourd'hui s'attachera par une attention de tous les instants à gêner, à démasquer les louches combinaisons et les trahisons qui se trament dans l'ombre.

Faire du programme socialiste la charte de nos revendications totales, et non la matière d'un vague réformisme où le but final disparaîtrait sous les préoccupations opportunistes;

Créer quand même l'organe officiel nécessaire aux Fédérations;

Organiser la propagande qui a vraiment trop souffert de l'inertie de certains élus;

Réaliser la conception fédéraliste qui devra sortir du Congrès de Tours pure de tout mélange et garantie contre toutes les compromissions;

Poursuivre enfin l'application des décisions de Lyon dont la réalisation, dans le Comité Général actuel, a été paralysée par une mauvaise volonté tacite et sourde;

Tel est le rôle que les Fédérations de la minorité voudront continuer de remplir au Comité Général. Telle est leur raison d'y rester. En se tenant sur le terrain de la motion Kautsky, seules, elles peuvent se prétendre d'accord avec les décisions internatio-

nales. Elles en conserveront jalousement la tradition, et seules contre tous s'il le faut, elles en dénonceront les violations au socialisme international lui-même.

Ce manifeste, soumis par leurs délégués aux fédérations qui se sont comptées sur les motions d'exclusion, a jusqu'ici été adopté par les *Fédérations de Loir-et-Cher, de la Marne, de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Oise et de l'Yonne.* La *Fédération du Jura*, qui dès maintenant se retire, a décidé de le signer pour bien montrer qu'elle en approuve l'esprit. La *Fédération du Nord et du Pas-de-Calais,* qui avait voté l'ordre du jour pur et simple, mais avec des considérants dont la publication dans les procès-verbaux du Comité Général indiquera le caractère, lui a également donné son approbation.

Comme on le voit, le manifeste des Fédérations de la minorité, rédigé avant le discours de Firminy, faisait sur la situation présente tous les commentaires que les déclarations du Ministre du Commerce ont inspirés aux socialistes de France et de l'étranger.

M. Millerand et l'opinion conservatrice. — En face de la presque unanimité des socialistes de tous les partis à répudier le « socialisme de gouvernement », il est de notre devoir de rappeler les appréciations sympathiques à l'œuvre de corruption socialiste poursuivie par Millerand, que nos plus irréductibles adversaires de classe ont émises. Que dire, en effet, lorsque M. de Witt, sénateur de la droite, déclare à ses électeurs que *ce ministère est le plus sûr palladium de la conservation sociale, le plus sûr garant qu'aucune réforme « dangereuse » ne sera faite?* Lorsque M. Yves Guyot clame avec allégresse que *« le socialisme de M. Millerand ressemble moins que jamais à celui de Karl Marx. Que ne nous l'a-t-on toujours présenté sous cet aspect?* s'écrie-t-il. *Il devient, dans ces conditions, un véritable parti politique digne en effet de prendre place au gouvernement, au lieu de rester un parti de désordre que tout gouvernement sérieux avait le devoir de combattre »?*

Clémenceau, en quelques formules concises, a pu carac-

tériser fortement une politique qui a conquis de pareils suffrages :

M. Millerand, écrit-il dans le *Bloc* (1), ne se tresse pas une moindre couronne que son chef; elle est autrement composée. L'immortelle rouge en fait le fond, comme il était inévitable, mais heureusement variée à tout l'arc-en-ciel des vieilles floraisons politiques.

En montrant que Jules Ferry, pour opportuniser l'ancien programme républicain, n'employait pas d'autres formules que celles dont se sert le ministre du commerce pour opportuniser le socialisme, il se défend, lui radical, de pouvoir descendre jusqu'à ce « programme à la guimauve ».

Et il conclut en exprimant cet espoir ironique que « peut-être nous rencontrerons un jour un socialiste de gouvernement qui, d'un effort violent, s'élèvera jusqu'au modeste radicalisme d'antan ».

Qu'importe, en présence de si décisives démonstrations, tant du côté conservateur que du côté socialiste, que les amis de Millerand continuent à chanter la gloire de sa tactique? Qu'importe que Jaurès écrive (2) que « c'est comme socialiste qu'il a parlé aux socialistes.... Il a donné un démenti éclatant à ceux qui disaient qu'enveloppé peu à peu et paralysé par les influences gouvernementales, il ne pouvait plus tenir maintenant le langage socialiste... » ? Qu'importe que le même Jaurès déclare encore, dans la *Dépêche de Toulouse* (3) : « En tout cas, et dès aujourd'hui, je veux conclure qu'à participer à l'effort républicain, le parti socialiste n'a perdu ni sa physionomie propre, ni la vigueur de sa doctrine » ?

Contre ces affirmations, aussi vaines que retentissantes, se dresse, chaque jour davantage, la conscience de classe du prolétariat organisé, d'accord avec le socialisme national et international.

André Morizet.

(1) *Le Bloc*, 19 janvier : *Discours pour la Couronne*.
(2) *La Petite République*, 15 janvier 1902.
(3) 23 janvier 1902.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

La Fédération générale des Trade-Unions. — Pendant le dernier trimestre les recettes ont été de 7.635 livres 14 shellings, 8 pence, les dépenses, de 2.324 livres 6 shellings 4 pence. Le reliquat a été versé au fonds de réserve qui se monte maintenant à 57.013 livres, 4 shellings, 9 pence. Cinq nouvelles Sociétés ont adhéré, portant le total des membres à 75. L'adhésion la plus importante a été celle de la *National Association of Operative Plasterers*, avec 11.000 membres ; les autres étaient les *Hull Stram Trarolers*, la *Engineer's and Iremen's Union*, les *Operative Boller Nakers* et la *National Steelworkers' Engineers and Labour League*.

Les bureaux de la « Fédération générale des Trade-Unions » ont été transférés aux numéros 165 et 170, Temple Chambers, Londres, E. C.

Au cours de ces dernières semaines ont paru dans le *Times* des articles sous ce titre : « La Crise de l'Industrie britannique ». Certaines accusations y sont portées contre les Trade-Unions et particulièrement contre celles qui rentrent dans la catégorie du Nouvel Unionisme. Les articles étaient anonymes et furent accompagnés de plusieurs éditorials aggravant les accusations ; l'un allait même jusqu'à affirmer qu'aucune réponse générale n'ayant été reçue des Trade-Unions, l'affaire, contre elles, venait par défaut.

Les accusations peuvent être résumées de la manière suivante :

Les Unions favorisent une politique rétrograde en se montrant opposées à la plus grande production, en s'irritant même contre elle sous prétexte qu'elle tend à diminuer le travail.

Elles combattent les inventions et les machines épargnant du travail, et sont en continuelle conspiration pour contenir la diligence et l'énergie laborieuse de leurs

membres ; elles exigent que le même salaire soit payé à des hommes de capacité et de mérite différents.

Tout cela est présenté avec de fatigantes répétitions et amplifications, et obtient l'appui de plusieurs avocats de la « liberté du travail ».

Aussi la « Fédération générale des Trade-Unions » a-t-elle publié une réponse officielle, qui a été largement répandue ; elle repousse ces accusations et établit que les objets du Trade-Unionisme sont les suivants :

Le Trade-Unionisme veut protéger les intérêts du travail en substituant le marché collectif au marché individuel dans le louage du travail de ses membres. Il veut fixer un certain étalon de conditions minimum quant aux salaires et aux heures, mais il ne veut pas tout rabaisser à ce niveau. En réalité, il ne frappe d'aucun interdit ses membres qui, par une habileté, une capacité, une diligence spéciales, peuvent être portés à obtenir plus que les conditions minimum. Dans toutes les Trade-Unions il y a des hommes qui sont sortis des rangs des travailleurs manuels et occupent des positions importantes dans la vie, comme architectes, ingénieurs, manufacturiers et publicistes.

L'objet principal des Unions est cependant d'obtenir et de conserver des conditions minimum de travail. Le rédacteur du *Times* dit que cela est impossible. Comme réponse, nous avançons que non seulement des conditions minimum ne sont pas impossibles, mais qu'en fait, des salaires minimum ont été établis dans beaucoup d'industries où l'Unionisme est puissant. Le Trade-Unionisme cherche ainsi à retirer le travail de la catégorie des produits purement matériels, dont l'abondance ou la rareté détermine le prix, et à donner au travail le pouvoir de traiter sur une base de raison et de justice. En réalisant pour la moyenne des travailleurs manuels une règle commune dans le monde, il a rendu un immense service à la collectivité : il a empêché l'écrasement de masses entières de travailleurs.

Londres, 2 février 1902.

Mary-A. MACPHERSON.

18 (Traduit par E. Laffon).

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

Le développement Economique de la Russie, par J. Machat (Paris, A. Collin, 1902). — L'expansion économique de la Russie, est un des problèmes économiques de ce temps les plus pleins d'intérêt : le livre de M. J. Machat met à la portée du public les éléments essentiels d'appréciation, et c'en est le grand mérite, après avoir indiqué l'importance de la question et donné une vue d'ensemble des ressources de la Russie et de son développement, il en étudie successivement les richesses diverses : les ressources minérales (métaux et combustibles naturels), les ressources végétales naturelles, les forêts, l'utilisation des ressources naturelles animales par la pêche et la chasse, l'élevage et ses produits, les conditions générales de l'agriculture, les cultures d'alimentation, les cultures industrielles, les industries métallurgiques du fer, les industries textiles et les autres industries, etc. Après avoir passé en revue les progrès récemment accomplis dans les diverses branches de la production par la Russie, M. Machat examine les voies de communication et le commerce intérieur, les instruments et les conditions du commerce extérieur, les ports, la flotte marchande, la politique douanière, etc. Il ressort de son étude que la Russie est en voie de transformation générale singulièrement rapide. Cette transformation va être accentuée encore par le développement du réseau ferré, et elle mettra, dans quelques années, la Russie à l'un des premiers rangs parmi les puissances productrices, à côté de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'Allemagne, avant la France, sans aucun doute. Une crise sévit en ce moment sur les houillères et la métallurgie russes : mais ce n'est qu'une crise dûe à l'extrême vitesse du développement économique de la Russie.

Assistance Sociale, *Pauvres et Mendiants*, par Paul Strauss (Paris, Félix Alcan, 1902). — M. Paul Strauss est un spécialiste éminent de l'assistance sociale. Son livre est l'étude de la charité telle qu'elle existait autrefois et dans ses formes actuelles. Les différentes parties de son étude comprennent successivement : la bienfaisance publique, la loi des pauvres en Angleterre, la charité sous l'ancien

régime, la répression de la mendicité, les ateliers de charité, les ateliers de filature, les secours publics sous la Révolution, les secours à domicile, le domicile de secours, les bureaux de bienfaisance, l'assistance communale, les bureaux parisiens, les vieillards indigents, la misère et la bienfaisance, le système d'Elberfeld, les visiteurs et les visiteuses de pauvres, le délit de mendicité, l'assistance et la prévoyance. Cette énumérations des matières contenues dans l'ouvrage en dit tout l'intérêt. Certes le socialiste n'a pas, sur la charité, les mêmes opinions que l'auteur, mais il peut puiser dans son livre, écrit avec compétence et clarté, de nombreux documents.

LES REVUES SOCIALISTES

L'Avenir Social, revue du Parti Ouvrier Belge (Janvier). — C. Degref étudie l'évolution des croyances et des doctrines sociales dans l'Inde. Un extrait de l'ouvrage récent, de M. Martin Saint-Léon, que le *Mouvement Socialiste* analysera prochainement, donne sur le Compagnonnage d'utiles renseignements. Le Bulletin syndical, le Bulletin commercial et le Bulletin coopératif résument les faits principaux de l'activité pratique du Parti Ouvrier Belge.

Die Neue Zeit (nº 16). — Hubert Lagardelle analyse en détail la « statistique des grèves » publiée par la Direction du Travail en 1901, et concernant l'année 1900. Heinrick Kunow donne une revue des derniers faits économiques survenus en Allemagne et apprécie la situation avec sa compétence habituelle.

Social-Demokrat (15 janvier). — L'intéressante revue de la S. D. F. anglaise publie sur le *Mouvement socialiste en Amérique* (au sujet d'un article de notre collaborateur A.-M. Simots paru dans l' « International Socialist Review » de Chicago), une étude de M. Mac Gregor, où l'auteur examine longuement l'influence de De Léon et de ses amis.

Critica Sociale (15 janvier).— Les polémiques continuent dans le Parti Socialiste Italien et, dans ce numéro de la *Critica Sociale*, Garzia Cassola, dans un article intitulé : *Pour la Sincérité et l'Unité*, critique l'action d'Enrico Ferri. Sylva Viviani, qui s'est fait en matière militaire une compétence remarquable, étudie aujourd'hui la question de la *Marine*. Carlo Pettrochi commence un article sur la théorie marxiste de la *misère croissante et son unique interprétation*.

L'Art, la Littérature

RÉFLEXIONS

L'éducation du Goût.

Il y a quelques semaines, j'ai assisté à une soirée familiale organisée par un cercle littéraire et dramatique, pour un groupe socialiste. Elle ne différait en rien de celles, déjà si nombreuses, que j'ai connues ; les programmes de ces réunions sont presque identiques et prêtent matière aux mêmes réflexions.

Dans la salle, j'ai observé avec attention le public ouvrier, essayant de démêler ses impressions, pendant que les camarades chantaient, récitaient ou jouaient une piécette. Après le spectacle, je me suis mêlé aux acteurs amateurs, et je leur ai dit simplement, ce que je pensais de leur jeu et du choix qu'ils avaient fait des poëmes et des chansons.

Il faut convenir, qu'en général, les camarades des cercles dramatiques, ont un goût déplorable. Je sais qu'il y a quelques exceptions, mais trop rares. Ils s'en tiennent avec une facilité regrettable au répertoire courant des cafés-concerts. A peine éliminent-ils les chansons patriotiques ; ils maintiennent les chansons égrillardes et les romances d'un sentimentalisme odieux.

Durant deux heures j'avais entendu des imitations de Dranem, de Reschal et autres chanteurs de la Scala ou de l'Eldorado. Les camarades étaient grimés à la façon du modèle qu'ils s'étaient choisi, et ils essayaient d'en rendre les grimaces, les gestes et les tics. Je souffrais : l'auditoire applaudissait.

En plus des morceaux de ces répertoires, les camarades interprêtaient des pièces sociales et chantaient des chants révolutionnaires, ou acclamaient le drapeau rouge le grand soir de la Révolution ; on conspuait le patron, le pape et l'empereur. J'estimais que ces sentiments de révolte, excellents en soi, n'étaient pas à leur place dans une soirée familiale.

Cet état d'esprit de gaudriole et d'exaltation révolutionnaire est presque universel parmi les jeunes gens qui prêtent leur concours aux groupes socialistes. Il est nécessaire de le combattre, car je crois qu'il est extrêmement dangereux. Il pervertit les cerveaux simples et les sensibilités fraîches, il fausse le goût populaire et rend difficile tout effort tenté pour l'éduquer.

J'ai remarqué que dans les programmes de ces soirées, jamais ne figurent les noms des grands poètes : on semble ignorer les maîtres de la littérature. Parcequ'ils n'ont pas exprimé directement les préoccupations actuelles du prolétariat, on les dédaigne, on ne les juge pas bons à connaître. C'est une erreur. Le socialisme veut faire profiter tous les hommes des richesses économiques accumulées pendant des siècles, pourquoi ne le ferait-il pas profiter aussi des richesses intellectuelles, au même titre que la terre, les instruments de travail et les découvertes scientifiques appliquées à l'industrie, les productions cérébrales doivent devenir un patrimoine en commun. Dès maintenant, il faut que le peuple y participe dans la mesure de sa capacité.

Il y eut déjà différentes tentatives ébauchées dans ce sens. On connait les lectures populaires de Maurice Bouchor, et nous-même, par le théâtre Civique, nous avons cherché à faire pénétrer dans le peuple, le goût de la Beauté. L'expérience nous a appris qu'il était sensible aux poèmes et à la musique. Il n'absorbe donc une nourriture vaine et frelatée que parce que personne ne lui offre des aliments substantiels. Si l'on généralisait nos tentatives intermittentes et isolées, peu à peu, les cercles dramatiques modifieraient leur répertoire. Les camarades ne sont pas hostiles de parti-pris à ces idées. En attendant qu'un organisme central leur fournisse des indications, leur donne des conseils. C'est une besogne que nous pourrions entreprendre : ce serait une bonne besogne.

Louis Lumet.

LES TISSERANDS[1]

Drame en cinq actes, par GERHART HAUPTMANN

Traduit par Jean THOREL

QUATRIÈME ACTE

(Suite.)

LE COMMISSAIRE DE POLICE. — Maintenant en avant, marche (*à Dressiger*). Si vous avez des inquiétudes, faites-nous accompagner par six de vos teinturiers. Ils le mettront au milieu d'eux. Je marcherai en avant, Kutsche suivra. Et si quelqu'un fait mine de nous barrer le passage, on le sabrera (*En bas de nouveaux cris de toutes sortes*).

LE COMMISSAIRE DE POLICE, *faisant un geste de menace vers la fenêtre.* — Canailles, je vais vous faire crier, moi, attendez. En avant, marche (*Il sort le premier, le sabre au clair. Les autres suivent avec Jæger*).

JÆGER, *crie en s'en allant :* Mame Dreissiger a beau s'pavaner et faire la fière, a n'est pas pus qu' nous aut'. Mon père y a servi assez souvent pour trois pfennigs d'eau-de-vie. Compagnie, par le flanc gauche, marche (*Il sort en ricanant*).

DREISSIGER, *après un silence, et paraissant calmé.* — Qu'en pensez-vous, monsieur le pasteur? Allons-nous faire notre whist? Je pense qu'il n'y a plus d'obstacle. *Il fait entendre quelques petits rires nerveux, en allumant un cigare, puis, aussitôt le cigare allumé*) Maintenant, je commence à trouver l'aventure comique. Cet individu! *(Dans un accès de rire nerveux*) C'est cependant tout à fait ridicule! Cette discussion à table avec le théologue. Et cinq minutes après, il donne sa démission. Et le voilà parti à tous les diables. Puis cette affaire-ci. Enfin! allons faire notre whist.

KITTELHAUS. — Oui mais... (*Hurlements en bas*) mais... vous entendez ces gens, ils font un bruit effroyable.

---

(1) Voir les nos 73, 74, 75, 76 et 77.

DREISSIGER. — Passons dans l'autre pièce, rien ne nous y troublera.

KITTELHAUS, *branlant la tête.* — Si on savait seulement ce qu'ils ont en tête! Ce que disait Weinhold... jusqu'ici c'était aussi mon avis, que ces tisserands étaient une race de travailleurs patients, très humbles, et faciles à diriger. Ne le pensiez-vous pas aussi, monsieur Dreissiger?

DREISSIGER.— Oui, ils étaient patients et dociles, c'étaient des gens honnêtes et de bonnes mœurs, jusqu'au jour où les prêcheurs d'humanitarisme s'en sont mêlés. On s'est mis à leur persuader qu'ils étaient dans la plus noire misère. Pensez donc, tous ces comités, toutes ces associations, pour remédier à la misère des tisserands! Ils ont fini par y croire, ils se sont laissés prendre au piège, et maintenant allez donc les en tirer! Ils ne cessent plus de se plaindre. Il n'y a plus rien d'assez bon ni d'assez beau pour eux (*On entend tout à coup au dehors un hourrah formidable qui va en grandissant*).

KITTELHAUS.— Oui, avec toutes leurs idées humanitaires, ils n'ont réussi qu'à faire des loups enragés de ces gens qui étaient doux comme des agneaux.

DREISSIGER. — Eh bien, en y réfléchissant, monsieur le pasteur, tout ça peut encore avoir son bon côté. Il n'est pas possible que des événements de cette sorte passent inaperçus dans les cercles dirigeants. Et on se rendra compte alors que ça ne peut pas durer, qu'il faut intervenir, si on ne veut pas ruiner sans ressource notre industrie locale.

KITTELHAUS. — Oui, mais à quoi peut tenir ce recul en arrière, le savez-vous?

DREISSIGER. — Les pays étrangers se sont barricadés contre nous par des tarifs de douane qui dépassent la raison. Tous les meilleurs marchés nous sont fermés, et la concurrence à l'intérieur nous ruine. Nous sommes sacrifiés, complètement sacrifiés.

PFEIFER, *entrant tout pâle, la respiration coupée, et en chancelant.* — M'sieu Dreissiger, m'sieu Dreissiger!

DREISSIGER, *déjà à la porte du salon où il était sur le point d'entrer, se retourne d'un air agacé.* — Eh bien, voyons, qu'est-ce qu'il y a encore ?

PFEIFER. — Ah non !... non... faut pas y penser.

DREISSIGER. — Voyons, qu'est-ce qui se passe ?

KITTELHAUS. — Vous nous faites une peur ! Parlez donc.

PFEIFER, *qui n'a pas encore repris possession de lui-même.* — Ah ! non... non... faut pus y penser... Ah non ! voir ça... voir ça !... Les autorités... Ah ! des choses comme ça !...

DRESSIGER. Mais sacrebleu, qu'est-ce que vous avez ? Y a-t-il quelqu'un de tué ?

PFEIFER, *pleurant et criant de frayeur.*— Y z'ont délivré... Maurice Jæger... rossé le commissaire, et ils l'ont chassé, sans casque, son sabre brisé... Ah non, non...

DRESSIGER. — Vous perdez la tête.

KITTELHAUS. — Ce serait une révolution !

PFEIFER, *tombant sur une chaise, tremblant de tout son corps, et gémissant.*— Ah ! m'sieu Dreissiger, ça s'corse, ça d'vient sérieux.

DREISSIGER. — Eh bien ! s'il faut mettre sur pied toute la police....

PFEIFER. Ça devient sérieux.

DREISSIGER. — Eh ! que diable, fichez-moi la paix.

MADAME DREISSIGER, *venant du salon avec la femme du pasteur.* — Mais c'est révoltant, Guillaume, voilà toute notre belle soirée gâtée. Vois-tu pas madame Kittelhaus qui s'en veut retourner chez elle.

KITTELHAUS. — Chère et bonne madame Dreissiger, c'est peut-être maintenant ce qu'il y aurait de mieux à faire.

MADAME DREISSIGER. — Mais, Guillaume, y suffirait p't'êt qu't'ailles leur dire sérieusement....

DREISSIGER. — Mais, vas-y donc, toi, vas-y, vas-y !... *(S'arrêtant devant le pasteur, et lui demandant brusquement).* Voyons, suis-je un tyran ? Suis-je un écorcheur d'hommes ?

LE COCHER JEAN, *entrant.* — Madame, j'viens d'atteler. M'sieu l'théologue a déjà fait mettre dans la voiture le p'tit

Georges et le p'tit Charles. Si ça s' gâte, y aura qu'à filer.

MADAME DREISSIGER. — Qu'est-ce que vous voulez qui se gâte ?

JEAN. — J'sais pas, moi... J' disais ça... Y a toujours de plus en plus d' gens qui s'amassent là à crier. Et y viennent ed'chasser l'commissaire avec el' gendarme.

PFEIFER. — Ah ! ça d' vient sérieux, m'sieu Dreissiger, ça d' vient sérieux.

MADAME DREISSIGER, *dont la peur augmente.* — Quoi ? Qu'est-ce qu'y a ? quoi qu'y veulent, ces gens ? Y peuvent pas nous atteindre, n'est-ce pas, Jean ?

JEAN. — Madame, voyez-vous, y a d'rudes chiens enragés, là-bas.

PFEIFER. — Ah ! oui, ça d'vient sérieux, ça d'vient salement sérieux.

DREISSIGER. — Tais-toi donc, imbécile. A-t-on verrouillé les portes ?

KITTELHAUS. — Faites-moi le plaisir...., je vous en prie, faites-moi le plaisir.... J'ai pris une résolution... faites-moi le plaisir... *(à Jean).* Qu'est-ce qu'ils désirent au juste, ces gens ?

JEAN, *embarrassé.* — Y voudraient une augmentation d' salaire, les imbéciles.

KITTELHAUS. — Bien, bien, je vais sortir, et faire mon devoir, leur parler sérieusement.

JEAN. — Oh non, m'sieu l' pasteur, faites pas ça, tout c' qu'on peut dire maintenant...

KITTELHAUS. — Cher monsieur Dreissiger, plus qu'un mot : je vous en prie, mettez des gens derrière la porte, et qu'on referme sur moi tout de suite.

MADAME KITTELHAUS. — Non, vraiment, Joseph, tu veux ?

KITTELHAUS. — Je le veux, je le veux. Je sais ce que je fais. Ne t'inquiète pas de moi, le Seigneur me prendra sous sa protection. (*Madame Kittelhaus lui serre la main, puis se recule en essuyant ses larmes. On entend au dehors le bruit sourd d'une grande masse de gens qui s'agitent et*

causent et crient). Je ferai... oui, je ferai comme si je retournais tranquillement à la maison... je verrai bien si mon caractère de prêtre... si ces gens ont encore du respect pour moi... je verrai (*Il prend sa canne et son chapeau*). Allons... et que Dieu me protège. (*Il sort, suivi de Dreissiger, de Pfeifer et de Jean*).

MADAME KITTELHAUS. — Chère madame Dreissiger. (*Elle éclate en sanglots et la serre contre sa poitrine*). Pourvu qu'il ne lui arrive pas malheur!

MADAME DREISSIGER (*comme si elle avait l'esprit absent.*) — J'sais pas, mame Kittelhaus, j'comprends pus... j'sais pus où j'en suis... Mais c'est pas possib'... Alors... alors, c'est comme si qu'ça s'rait un crime d'êt' riche! Ah! si qu'équ'un m'avait dit ça, j'sais pas, mais y m'semb'... qu'j'aurais mieux aimé rester pauv' comme j'étais.

MADAME KITTELHAUS. — Chère madame Dreissiger, dans toutes les conditions on a des chagrins et des déceptions.

MADAME DREISSIGER. — Eh bien voilà, c'est c'que j'pensais... Et de c'qu'on possède un peu plus qu' d'aut' gens... Seigneur Jésus, on l'a pourtant pas volé!... Ç'a été gagné sou par sou, honnêtement. Alors c'est pas possib' qu'on s'mette comme ça contre nous! C'est-y la faute à mon homme, si les affaires vont pas? (*Le bruit augmente toujours au dehors. Pendant que les deux femmes, toutes pâles, se regardent tout effrayées, Dreissiger rentre précipitamment*).

DREISSIGER. — Rosa, prends un manteau, et cours à la voiture, je te suis. (*Il court au coffre-fort, l'ouvre, et y prend les objets de valeur*).

JEAN *rentre*. — Tout est prêt. Mais faut s' dépêcher, avant qu'la porte ed' derrière soit occupée.

MADAME DREISSIGER, *serrant Jean contre elle dans son affolement*. — Jean, mon cher Jean, faut nous sauver d'là, mon cher Jean, sauve mes petits, mon Dieu, mon Dieu!

DREISSIGER. — Ah! sois donc raisonnable, et lâche donc Jean.

JEAN. — Madame, vous pouvez êt' tranquille. Les che-

vaux sont en bon état, y aura pas moyen d'les arrêter. Et si les ceusses qui voudront quand même essayer, on leur z'y passera su'l'corps. *(Il sort).*

MADAME KITTELHAUS, *dans une angoisse sans nom.* — Mais mon mari?... mon mari?... Monsieur Dreissiger... mon mari?

DREISSIGER. — Soyez tranquille, madame Kittelhaus, il n'a aucun mal, soyez tranquille.

MADAME KITTELHAUS. — Oh! si, il lui est arrivé quelque chose, mais vous ne voulez pas me le dire! vous ne voulez pas me le dire!

DREISSIGER. — Ah! soyez tranquille, ils le paieront cher! J'ai vu, et bien vu, ceux qui en étaient! Et je vous garantis qu'on ne laissera pas ça sans vengeance. Maltraiter ainsi son pasteur! Des bêtes venimeuses, rien de plus, enragées, et qu'il faut traiter comme elles le méritent! *(A sa femme qui reste là comme hébétée)* Mais va donc, dépêche-toi *(On entend de grands coups frappés contre la porte de la maison).* Tu n'entends donc pas, ils ont perdu la tête. *(On entend tomber des vitres brisées au rez-de-chaussée.)* Il n'y a plus rien à faire, qu'à se sauver, et tout de suite.

DES VOIX D'EN BAS, *avec ensemble, criant.* — Ffeifer, y nous faut Pfeifer!

MADAME DREISSIGER. — Y demandent que Pfeifer sorte.

PFEIFER, *rentre précipitamment.* — M'sieu Dreissiger, y a déjà des gens à la porte de derrière. Et la porte d'entrée tiendra pas trois minutes. Y a Wittig, el'forgeron, qui cogne avec un seau cerclé en fer, comme un enragé. *(On entend plus distinctement les cris des tisserands).*

DE NOMBREUSES VOIX *(au dehors).* — Feifer! Feifer! y nous faut Pfeifer! *(Madame Dreissiger se sauve, comme si elle était poursuivie. Madame Kittelhaus la suit).*

PFEIFER, *écoute, devient tout pâle, comprend les cris des tisserands, et dans son angoisse, reste un moment comme privé de sens. Les paroles qui suivent, il les prononce en pleurant, en gémissant, avec des supplications et de petits cris plaintifs, en brouillant les mots. Il accable en même temps Dreissiger de caresses enfantines, lui flattant les*

joues et les bras, lui baisant les mains, et finalement se cramponnant à lui comme un noyé, et l'empêchant ainsi de faire aucun mouvement).

Ah! cher M'sieu Dreissiger, mon pauv' monsieur, mon bon monsieur! m'laissez pas ici. J'vous ai toujours servi avec fidélité; les gens aussi, j'les traitais vraiment pas mal. J'pouvais pourtant pas leur donner plus que l'salaire convenu. M'abandonnez pas, y veulent m'tuer. S'y m'trouvent, bien sûr qu'y m'feront mon affaire. Ah! seigneur Dieu! ma femme! mes enfants!

DREISSIGER, *en s'éloignant, tout en faisant de vains efforts pour se débarrasser de Pfeifer.* Mais lâchez-moi donc, au moins! Lâchez-moi, imbécile! Tout ça s'arrangera; lâchez-moi. *(Ils disparaissent tous les deux).*

(La scène reste vide quelques instants. Les fenêtres du salon se brisent. On entend un craquement formidable suivi d'un long hourrah. Ensuite un silence. Quelques secondes se passent, on perçoit le bruit de pas timides qui viennent du rez-de-chaussée au premier étage. Et puis des appels hésitants).

DIVERSES VOIX. — A gauche. — En haut — Pschtt — Pas si vite, pas si vite. A l'aide, tout le monde — V'là qué'que chose. — Nous allons à la noce. — Viens-tu, toi? etc., etc. *(De jeunes tisserands et des filles de tisserands se montrent sur le seuil de la porte qui mène à l'antichambre. Ils n'osent pas entrer, et chacun cherche à pousser son voisin en avant. Mais bientôt leur timidité disparaît, et la cohue de ces pauvres êtres minables, amaigris, souffreteux, couverts de haillons ou de loques tant bien que mal attachées, se répand dans le cabinet et le salon de Dreissiger, regardant d'un air craintif mais avec curiosité. Des filles s'assoient sur les sofas, pour voir comment on est assis; il se forme des groupes, qui considèrent avec étonnement leur image dans les glaces. Quelques tisserands plus hardis montent sur des chaises, pour regarder les tableaux et les décrocher. Il survient constamment de nouvelles figures).*

LE PREMIER VIEUX TISSERAND, *entrant.* — Non, non, fiche-moi la paix. En bas, y commencent déjà à tout esquinter. C'est d'la folie. Y a pas d'sens à faire des choses comme ça. Et vous verrez qu'à la fin des fins, ça finira mal. Les ceusses qu'ont encore un peu d'raison ici, y s'en mêleront pas. Moi, pour sûr que j'm'en mêle pus. (*Jæger, Bæcker,*

Wittig avec son seau, Baumert et un grand nombre de jeunes et de vieux tisserands entrent, comme s'ils poursuivaient quelqu'un, criant tous ensemble avec des voix enrouées).

JÆGER. — Où qu'il est passé?

BÆCKER. — Oui, où qu'il est l'suceur de sang?

BAUMERT. — Ah! tu nous fesais manger d' l'herbe, on te fera manger des copeaux.

WITTIG. — Si on l'attrape, faut l'pend'.

UN PREMIER JEUNE TISSERAND. — Faut l'pend' par la peau du cul, et le fout' par la fenêtre, qu'y s'casse la gueule sur el' pavé.

UN SECOND JEUNE TISSERAND, *qui arrive.* — Oui, mais il a filé, il est loin maintenant.

TOUS. — Qui ça?

LE SECOND JEUNE TISSERAND. — Dreissiger.

BÆCKER. — Et aussi Feifer?

DE NOMBREUSES VOIX. — Cherchons Pfeifer.

BAUMERT. — Y a assez longtemps qu'y nous écrase, faut y faire son affaire. (*Tous se précipitent vers la porte du salon, où ils vont tout mettre à sac*).

BÆCKER, *se met à la tête de la troupe, se retourne et les arrête un instant.* — Halte, écoutez un peu. Sitôt fini aussi, ça n'fera qu'commencer. D'ici, faut monter à Bielau, chez Dietrich, c'lui qu'a des métiers mécaniques. Toute la misère vient d'ces machines-là.

LE VIEUX ANSORGE, *venant de l'antichambre. Après avoir fait quelques pas, il s'arrête, regarde autour de lui comme s'il ne pouvait en croire ses yeux, branle la tête, se frappe le front, et dit :*

C'est-y bien moi? l'tisserand Antoine Ansorge? J'suis-t'y devenu fou? C'est vrai, tout m'tourne. Qui qu'on fait ici? Ah! y a d'quoi rire, mon vieux Ansorge! Oui, oui, on s'foutait d'nous; mais faut qu'on file doux, maintenant. Bas les pattes, bas les mains; et qui qu'y m'prend ma p'tite maison, j'y prends la sienne. V'là comme c'est. Allons-y. (*Il court vers la porte du salon en criant. Tous le suivent en poussant aussi des cris de joie*).

FIN DU QUATRIÈME ACTE.

Le Mouvement Artistique

LE THÉATRE

Les Noces Corinthiennes, par Anatole France, à l'Odéon. A la divine Hellade, à la patrie de Minerve et des Grâces, Anatole France dédie son poème.

Hellatte, ô jeune fille, ô joueuse de lyre,
Toi dont la bouche aimait les baisers et le miel,
Ingénieuse enfant qui mêlait ton sourire
Aux sourires légers de la mer et du ciel,

Tous tes jours s'écoulaient en des heures égales
Et quand la grande nuit argentait les chemins,
Tu méditais heureuse au bruit clair des cigales
Les heures, les saisons et les travaux humains.

O fille de la mer, assise aux plages blondes,
Ton sein a contenu la belle volupté
Et la sainte harmonie a de ses grandes ondes
Empli ton chant d'amour abondamment jeté.

Une foi nouvelle occupe les esprits; sur le front des vieux temples le symbole du Dieu galiléen est apparu.

Et je t'ai peinte Hellade, alors qu'un Dieu jaloux
Arrachant de ton front les saintes bandelettes
Sur le parvis rompu brisa tes blancs genoux.

La lutte est commencée où succombera l'antique paganisme, religion de la vie, sous la montée de l'idéal nouveau.

Et je t'ai célébré, fille des Charités,
Belle et pleine d'amour en tes derniers moments,
Pour que ceux qui liront ces paroles écrites
En aiment mieux la vie et soient doux aux amants.
Quel immortel saurait t'aimer comme je t'aime,
Moi qui par la douleur suis semblable à toi-même.
Un dieu ne pourrait pas souffrir, mourir pour Toi,
Malheureux! Ses baisers te tueraient dans l'effroi.
Oh mon âme! il n'est pas de si chère caresse
Que les embrassements des mortels en détresse,
Rien ne vaut dans l'éther mes baisers, ta langueur,
Ton beau corps, fléchissant inerte sur mon cœur,
Tes larmes!
— Je t'aime malgré moi
— C'est Eros qui le veut, il faut suivre sa loi.
— Eh bien! cher Hippias, tu m'as vaincu, écoute:
Je t'aime et suis à toi. Prends-moi donc, prends-moi toute,
Emporte-moi.

Mais voici Kallista: elle chasse le fiancé qui part sous

l'insulte inhospitalière. — Daphné lui sera fidèle ; elle lui envoie sa nourrice :

Et dis lui qu'il m'attende au retour des étoiles,
Devant le grand tombeau dont la porte est de fer.
— Cours et reviens, je veux, souple au destin contraire,
Faire un lit nuptial de mon lit funéraire.

Une dernière heure d'amour près du vieux tombeau, où les deux amants se grisent de douces paroles. Mais Daphné a bu le poison :

Nous ne nous quitterons plus jamais, moi vivante,
Une brève espérance est permise aux humains ;
Approche ton épaule et prends mes belles mains,
Nous n'aurons tous les deux qu'un toit et qu'une couche

Sa voix s'attendrit pour souhaiter une heureuse vie à l'amant qu'elle va quitter. Hippias cherche à lui rendre la confiance :

Selon les rites anciens, la belle Daphné fut, toute jeune, fiancée à Hippias. Ils s'aiment. ils ont échangé déjà l'anneau nuptial. Le navire qui amena le jeune homme va bientôt repartir et c'est une courte entrevue, où les deux amants échangent de nouvelles promesses.

Mais voici qu'apparaît la triste Callista, la dure chrétienne. Elle veut guérir sa fille du mal qui la ronge, elle promet à Christ de la lui donner. S'il la guérit, elle prendrait le voile dans quatre-vingt jours. Pleurs et supplications la laissent insensible et la pauvre Daphné finit par céder :

Jésus, prince jaloux, prends celle qu'on te donne,
Rends la vie et l'espoir, mère, à ton front pâli
Mère, rassure toi, ton vœu sera rempli.

Puis elle pleure l'avenir heureux qui s'enfuit.
A la fontaine, d'où jadis un prêtre chassa les nymphes, elle confie l'anneau désormais inutile.

O fontaine où l'on dit que dans les anciens jours
Les nymphes ont goûté d'ineffables amours,
... Reçois de la chrétienne une offrante dernière
... L'anneau que je reçus dans une autre espérance !

Et elle jette au ciel sa protestation.

Réjouis-toi, dieu triste à qui plaît la souffrance !

Le jour est venu. Le bonheur de vivre triomphe dans les chants de vendange; Hermas au milieu des siens célèbre le jour joyeux. Demain Daphné sera consacrée au Dieu. Et voici qu'Hippias est venu lui aussi chercher celle

qui lui fut promise. Il s'endort à sa porte, bercé par les déesses. La pauvre Daphné s'avance triste.

Puisqu'il me faut vivante abandonner la vie
Je saluerai ce monde à qui je suis ravie

Le combat s'engage entre le Christ et les dieux, quand elle oppose aux baisers d'Hippias ce nouveau serment qui la lie.

L'amant jaloux jette son défi au dieu ennemi et de ses paroles d'amour combat la funeste foi.

La terre est bonne enfant puisqu'elle te nourrit,
Tout est bon, tout est doux, puisque tu m'es donnée,
Laissons couler la vie, et d'année en année
Goûtons les biens nouveaux qu'apporte le destin
Sans méditer jamais l'avenir incertain.

La mort vient pourtant, et trop tard l'évêque Théognis vient bénir le mariage des deux amants. Elle meurt doucement, pleurant la vie :

Et pourtant je vivrais si Dieu l'avait voulu,
La terre me faisait accueil ; il m'aurait plu,
Près du foyer, soumise à l'époux, douce et fière,
De nourrir un enfant sous la belle lumière
Et de le voir éclore à des souffles d'amour...
... Menez-moi, menez-moi sur la colline rose
Vers les blonds tamaris que la fontaine arrose.
... La nuit, la nuit revient, m'enveloppe et m'emplit.

Elle meurt. Hippias, farouche, s'écrie :

Laissez ; elle est à moi, je la prends, je l'emporte,
J'abattrai les grands pins et les chênes des bois
Afin qu'un seul bûcher nous consume à la fois.

Kallista est sans regrets ; elle remercie Dieu.

Tu m'as pris mon enfant, que ta main soit bénie !

L'évêque la blâme cependant. Mais France connaît l'âme du prêtre : Ses conseils sont fuyants, sa bonté tardive ; son blâme est doux.

En de beaux vers païens, Anatole France a dit la lutte du Dieu nouveau contre les Dieux anciens. — On peut lui reprocher de n'avoir pas fait une pièce ; il a écrit un beau poème.

La pièce a été ridiculement montée par l'Odéon ; la mise en scène en est honteuse.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris
A. MAUME, administrateur-délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

A propos de la Guerre du Transvaal

En dehors du prolétariat belge et hollandais, lié aux paysans boers par une sorte de parenté de race, de langage et de tradition, il ne semble pas que le prolétariat mondial s'émeuve bien profondément de cette guerre et de la façon dont elle est conduite. On n'en parle guère que d'une façon un peu académique. En Allemagne, en Autriche, en France, c'est la bourgeoisie libérale et patriote qui s'émeut le plus volontiers. Le cri d'horreur que chaque citoyen des grands pays européens devrait pousser chaque jour à la lecture de son journal, semble s'arrêter sur le bord de ses lèvres. Les actes publics, les meetings, sont peu nombreux; peu nombreux surtout, ceux qui sont proprement prolétariens. Les souscriptions en faveur des pauvres femmes et des malheureux enfants boers ne sont fructueuses que dans la classe moyenne et les gros sous de l'ouvrier français ou allemand ne tombent guère de ce côté-là.

Non seulement le mouvement d'opinion ne se fait pas sentir à la surface de la vie publique, mais même on peut mesurer la sorte d'indifférence du public à la place exigüe qui est faite dans les journaux socialistes et les revues à la guerre du Transvaal. Il y a des jours même où la rubrique "Transvaal" disparaît de certains journaux populaires, même de certains journaux socialistes. Les lecteurs européens souffrent ces intermittences, ces négligences. Ils feuillètent d'un œil distrait les pages des revues ou ils parcourent les quelques lignes des journaux où il est parlé du Sud-Africain.

Quelles sont les causes de cette sorte de torpeur qui fait que des masses pourtant unanimes à blâmer, ne

réussissent pas à se soulever, à s'indigner, à agir. Tâchons d'en démêler quelques-unes.

D'abord, la guerre dure depuis longtemps, et, comme on dit, « l'habitude émousse la sensation ». C'est donc sans émotion trop vive qu'on lit tous les jours le tableau de gibier humain (*bag*, textuel, dans les dépêches), que Lord Kitchener envoie au ministère de la guerre anglais. Les captures, les tueries n'intéressent plus. Dans les premiers temps ce fut passionnant de voir l'Angleterre aux prises avec deux petites républiques, de voir ses armées mercenaires battues assez dramatiquement. Depuis, la guerre se poursuit de façon trop monotone, ce sont des prises de convois, des engagements isolés, des traînards faits prisonniers. Il n'y a plus le bruit des fanfares, le tonnerre des coups de canons, les assauts repoussés, les déroutes de toute une armée, ce ne sont plus que de pauvres paysans, agissant par bandes, dont on n'entend parler que quand ils sont tués, blessés, pris, fusillés, internés. Seul, de Wet garde encore pour le public européen une certaine auréole légendaire. Et les journaux illustrés publient des dessins faits de chic où nous voyons des commandos, dans la nuit, grimper pieds nus le long d'un précipice. Les autres, des braves gens qui se bornent à tirer de loin sur l'envahisseur incendiaire, sont sans éclat romanesque. Ils ne fournissent pas de bons sujets de copie : parler d'eux ce n'est pas même amuser la foule, c'est l'ennuyer sans profit. « La vendetta de Belleville », les luttes de bandes de souteneurs en plein Paris, voilà le vrai fait dramatique, le fait du jour. — Même en Angleterre, l'émotivité se réduit. Les listes de morts, tués et blessés, réformés, malades, rapatriés et disparus, que publie le *Times* à sa 7e page, sont longues : qui sait de quelle longueur elles seraient si

elles étaient complètes ? Mais il ne semble pas que le deuil qu'on porte en Angleterre soit bien profond. La reine Victoria est morte depuis un an et déjà les *drawing rooms* de la cour, autour d'Edouard, l'ancien viveur, vont reprendre, avec l'éclat qu'ils avaient dans l'autre siècle autour de ces deux autres viveurs, Georges III et Georges IV. L'Angleterre perd pourtant autant d'hommes chaque mois qu'elle en perdait il y a deux ans. mais elle est devenue indifférente; elle vit à côté de la guerre qu'elle fait, comme on vit à côté d'une épidémie.

Ensuite tout ceci se passe bien loin. Les peuples dits civilisés ne sont pas encore parvenus au point où la conscience internationale des peuples peut s'exprimer et agir. Cela ne se passe pas sous nos yeux et cela n'émeut pas, parce que les hommes de race européenne n'ont pas encore réussi à se considérer comme une sorte de famille solidaire où l'on souffre des malheurs des uns, où l'on s'indigne contre les cruautés ou les crimes des autres. Il est certain, d'ailleurs, que « l'opinion européenne » se manifeste de moins en moins. Personne ne pense plus à la Pologne ; les Finlandais ont été dépossédés de leurs droits, les étudiants russes sont massacrés, déportés, tyrannisés, les Magyars oppriment les Roumains de Transylvanie, les Roumains oppriment les Juifs roumains. Ces crimes sociaux, constants, permanents, réussissent à peine à susciter les cris des victimes. Le principe des nationalités lui-même ne joue plus le rôle qu'il a joué dans les trois premiers quarts du siècle dernier. Il ne survit plus que sous la forme honteuse, dégénérée, inhumaine, du nationalisme Allemand ou Français, du panslavisme, ou de la mégalomanie italienne. L'Europe ne s'émeut même plus de ce qui se passe en Europe. — A plus forte raison ne s'émeut-elle pas de ce qui se passe loin d'elle. Les

Boers sont loin. Ce sont des blancs, il est vrai ; ce sont des chrétiens et ils ont même pour eux les pasteurs Allemands, Hollandais, Français et Suisses. Ils sont braves, ils sont malheureux, on le sait vaguement, mais l'émotion ne suit pas l'idée. Les classes bourgeoises ont oublié leur patriotisme qui les poussait à sauvegarder le patriotisme des autres : le temps n'est plus où les fils de la bourgeoisie libérale combattaient avec Garibaldi, où l'Angleterre et la France protégeaient les patriotes. La classe ouvrière des divers pays n'est pas arrivée à la notion de son internationalisme. Chauvins, les ouvriers Anglais, lecteurs de la *Daily Mail* ; chauvins, les ouvriers Français, lecteurs de l'*Intransigeant ;* chauvins, les ouvriers catholiques des provinces rhénanes ; chauvine, presque partout, la classe des paysans. Nous sommes encore infiniment loin de la véritable conscience humaine, celle qui doit faire que les hommes soient un jour solidaires entre eux comme le sont aujourd'hui les citoyens d'une même nation.

Peut-être, d'ailleurs, nous autres socialistes, avons-nous à nous reprocher quelque chose en l'espèce. Les questions politiques priment trop notre humanitarisme : les horreurs de l'expédition chinoise, les crimes de la colonisation ; les Philippins écrasés ; les marches sanglantes des Kitchener, des Stanley et des Voulet-Chanoine en Ethiopie, au Soudan, dans l'Afrique centrale, n'ont été pour nous que matière à déclamation. Quelques meetings flétrissent, les secrétariats de la Nouvelle Internationale flétrissent, de grandes organisations ouvrières flétrissent. La masse, nous ne l'éduquons pas, même la masse organisée. Dans certains groupements ouvriers très forts, ici même, à Paris, les ouvriers nationalistes forment une imposante majorité. En Angleterre,

les militants syndicaux ne peuvent remonter trop loin le courant impérialiste qui anime leurs mandants. La propagande n'est ni assez profonde, ni assez vaste. Ce qu'il faut, c'est essayer de démontrer; et nous ne faisons, à propos du Transvaal et de la Chine, qu'émettre des opinions, exprimer des indignations platoniques.

Je ne vois pas qu'il ait été fait, en France, d'efforts sérieux pour soulever l'opinion. Les uns organisent, les autres veulent réformer, les autres veulent révolutionner. Personne n'éduque. Non seulement je ne vois pas, autour de moi, que rien de vraiment sérieux soit tenté pour la conversion des vieilles gens, des adultes, aux principes d'humanité, mais même je ne vois pas que rien soit tenté de continu pour nourrir, alimenter et propager, par de bonnes preuves, les convictions que les jeunes gens peuvent épouser, pour ainsi dire naturellement, parce que leur génération naît affranchie des préjugés des générations précédentes. Les sentiments internationalistes ne revêtent guère qu'une forme verbale. La crainte de l'idéologie, la préoccupation des intérêts matériels, de la politique immédiate, nous fait verser dans le doctrinarisme, nous cantonne dans l'idéologie. La solidarité humaine est pour le socialisme une sorte de formule vague, ce n'est pas encore une foi, traditionnelle et agissante, du prolétariat universel.

Quel enseignement par le fait fournit pourtant la guerre du Transvaal! Là bas, le capitalisme, le militarisme, portent tous leurs fruits. L'exploitation des mines recommence; les cours des actions des mines d'or et de diamant, qui n'étaient jamais descendus trop bas, remontent d'une façon régulière. La « De Beers », la société de Cecil Rhodes, a repris sa production de diamant et reconquis sa prospérité. La dynamite sera à

meilleur compte, les « travailleurs » Cafres, « librement engagés », seront toujours des esclaves soumis, les impôts seront moindres. Les capitalistes ont pleine satisfaction.

A quelques kilomètres de Johannesburg commence le territoire militaire. Là ne règne plus aucune loi humaine. Les nécessités de la guerre ont rendu sauvage une armée tout entière. L'incendie des fermes et des pâturages, la capture du bétail, la destruction du mobilier, sont les procédés que les Anglais doivent employer pour enlever aux « rebelles » boers leurs moyens d'action. Même les Boers emploient ces procédés contre ceux de leurs compatriotes qui ne se sont pas ralliés à eux, comme le commandait la loi. Dans le *Veldt*, c'est l'horrible guerre d'embuscades, de fusillades, sans jugement; les hommes sont, les uns pour les autres, des loups.

Dans les villes et sur la côte, les « camps de reconcentrés », ces fameux camps, dont Lord Kitchener a emprunté le modèle au sanglant espagnol Weyler, qui les inventa à Cuba. Là, « se réfugient, sous la protection des autorités anglaises », les familles boers dont les chefs et soutiens sont à la guerre. En réalité, c'est là qu'elles sont déportées. L'incendie des fermes, la destruction des cultures forçaient Lord Kitchener à garder auprès de lui les familles dénuées de tout; ce sont vraiment là « des motifs d'humanité », comme on dit au Parlement anglais. Ces familles, « malgré toute la bonne volonté du monde », on ne peut ni les nourrir ni les loger. Le typhus, la rougeole, la coqueluche pour les enfants, la phtisie pour les mères, les adolescents et les jeunes filles font disparaître 20 0/0 de la population Boer. Dans cinq ans, il n'y aura plus un enfant boer. L'administrateur-civil se plaint de n'avoir pas de fonds suffisants pour maintenir de suffisantes conditions

d'hygiène et une suffisante alimentation. L'Angleterre fait tout pour exterminer les nations républicaines. Je ne sais pas si elle le veut expressément; car il est assez vraisemblable que, comme le public la Franc-Maçonnerie anglaise, les généraux Boers ne sont pas fâchés d'être débarrassés de bouches inutiles. Ce sont les mœurs des sièges et des guerres. Les enfants meurent, et cela n'émeut pas assez les pères pour qu'ils déposent les armes. Cela les affole.

La destruction de tout un peuple ne suffisait pas. Les Anglais foulent aux pieds cette conquête que la bourgeoisie européenne pensait avoir faite, « le droit des gens ». Ils fusillent leurs prisonniers de guerre ; les jugements des cours martiales succèdent aux jugements. Au mépris de la Convention de Genève, Scheepers est fusillé après avoir été recueilli et guéri dans une ambulance. Lotter a été fusillé au mépris des termes mêmes de sa reddition et quoique orangiste par naturalisation. Des charges ridicules pesaient sur eux. Kruitzinger sera peut-être passé par les armes, comme étant « originaire » de la Colonie du Cap. Ce commencement d'Internationale, de fédération des États-Unis européens, ce balbutiement de la conscience internationale, le « droit international », n'existe plus. Pas plus que les fusillades de francs-tireurs par les Allemands, les fusillades qu'ordonnent Milner et Chamberlain (fabricant de cartouches) ne sont légitimes.

En face de ces hontes, la diplomatie bourgeoise est aussi impuissante que le sentiment populaire. Le Dr Kuijper, premier ministre de Hollande, vient de faire un timide essai pour s'entremettre entre les délégués Boers et le Gouvernement du Roi. Le ministre réactionnaire devait bien cela à sa popularité, qui lui vient de

l'ardeur mise au service des Boers, — quand il n'était pas encore au pouvoir. Il a été dédaigneusement éconduit. L'Angleterre n'admet pas l'intervention d'une puissance étrangère. Mais elle semble vouloir entrer en pourparlers, sinon avec Krüger, du moins avec les généraux Boers. La note anglaise ne parle plus de capitulation pure et simple. Peut-être s'agirait-il de traiter. — Qui sait? — En tout cas, le discours récent du sarcastique vieillard, Lord Salisbury, ne nous autorise pas à l'espérer. Les Républiques sont pour lui « une partie de l'Empire ». La guerre « est une entreprise qui doit être menée jusqu'à son terme ». Ce terme, c'est, la chose est presque évidente, la destruction de toute une race.

Ceux qui se souviennent des fusillades de la Commune et des fusillades de Juillet 48, devraient protester plus énergiquement.

Marcel Mauss.

Les Trade-Unions devant les Tribunaux Anglais

(Fin) (1)

Au point de vue juridique, l'arrêt de la Chambre des Lords me paraît donc bien fondé, et il pourra avoir sur le développement de la notion de la personnalité morale dans le droit britannique, une heureuse influence. Mais il reste vrai qu'il constitue, pour les trades-unions, un très grand danger, et je comprends les protestations qu'il a soulevées parmi elles. Ce ne sont plus seulement les trade-unionists qui risquent la prison ou l'amende. Ce sont les caisses bien garnies des trade-unions que les patrons s'efforceront d'épuiser par des actions en dommages-intérêts, chaque fois que l'union aura participé à un picketing illégal, ou même, lorsqu'en l'absence de délit pénal, l'union aura commis quelque mise à l'index analogue à celle que la Chambre des Lords a frappé dans l'affaire *Quinn-Leathem*.

II. Les cas Allen-Flod et Quinn-Leathem et la mise à l'index des non-unionists.

Il est une série de mesures, aussi odieuses aux patrons qu'elles paraissent chères aux trade-unions, par lesquelles celles-ci cherchent à imposer leurs décisions à tous les ouvriers de la corporation, font la guerre aux non syndiqués et s'efforcent, en un mot, de devenir obligatoires. Réduites à leur aspect le plus simple, ces mesures peuvent s'exprimer ainsi: A, B, C, etc., ouvriers syndiqués informent X, patron, que s'il continue à employer Z, ouvrier non syndiqué, ils useront du droit qu'a tout homme de ne pas travailler et feront grève.

(1) Voir le nº 78.

Nous avons vu que par deux arrêts rendus en 1891 (*Gibson et Lawson* et *Curran-Treleaven*), le Banc de la Reine a décidé que pareille mesure ne constitue pas une menace, répressible au point de vue pénal. Mais, au point de vue civil, A, B, C, qui ont contraint indirectement X à renvoyer Z de son travail, ne doivent-ils pas une indemnité à cet ouvrier dont ils ont causé le renvoi?

Dans une affaire *Mogul-Steamship & C° V.-Mac Gregor, etc.* (1) il s'agissait d'une coalition d'armateurs qui avaient essayé d'accaparer le commerce du thé avec certains ports chinois. Pendant la récolte de 1885, ils avaient consenti aux expéditeurs qui se serviraient uniquement de leurs vaisseaux, à l'exclusion de ceux de leurs concurrents, des rabais tels que le fret devait tomber à des prix trop vils pour permettre à leurs adversaires d'entreprendre ce trafic. Par un arrêt du 18 décembre 1891, la Chambre des Lords, confirmant la décision des juridictions antérieures, décida que « les défendeurs n'avaient fait que poursuivre avec une âpreté extrême une lutte engagée dans l'intérêt de leur commerce » et refusa aux plaignants l'indemnité qu'ils réclamaient.

Il semble que cette solution aurait dû logiquement être étendue, des coalitions de commerçants, cherchant à accaparer le trafic avec un certain pays, aux coalitions d'ouvriers, cherchant à accaparer le travail dans certaine branche de l'industrie. Elle n'empêcha pourtant pas la Haute Cour de justice, en première instance et en appel, de rendre, au préjudice des Trade-Unions d'ouvriers, des jugements nettement contradictoires avec sa propre

(1) Voir: *Lyttelton.* The law of trade combination, dans: a Policy of free exchange, IX, 277, etc. (1891).

décision et avec celle de la Chambre des Lords dans l'affaire *Mogul*.

Dans *Temperston-Russel*, les défendeurs étaient membres de trois Trade-Unions de maçons. Une Société d'entreprises de constructions n'ayant pas consenti à certaines règles imposées par les Trade-Unions, les défendeurs cherchèrent à l'amener à composition en la privant de matériaux pour bâtir. Ils demandèrent au plaignant, un maître maçon qui fournissait des matériaux à la Société, de cesser de le faire. Il refusa. Afin de l'y contraindre, les défendeurs invitèrent tous ceux qui avaient contracté avec le plaignant pour la fourniture de ses matériaux à rompre les marchés passés avec lui et à n'en pas faire de nouveaux sous peine de se voir retirer les ouvriers employés chez eux. La Haute Cour de justice ne se contenta pas de déclarer les défendeurs civilement responsables, pour avoir provoqué la rupture de contrats existants (décision qui est évidemment très soutenable), mais aussi pour avoir empêché la conclusion de nouveaux marchés, et cela dans le but exclusif de nuire à autrui.

Dans l'affaire *Allen-Flood*, les plaignants étaient deux ouvriers charpentiers de navires, Flood et Taylor, qui avaient, au cours de 1894, été embauchés aux docks de la Glengal Iron Co. Ils y travaillaient à la journée, mais leur travail étant satisfaisant, il est probable qu'ils y seraient restés au moins jusqu'à la fin de la tâche entreprise, sans les événements que nous allons rapporter.

La Trade-Union des chaudronniers de Londres n'admet pas que les charpentiers travaillent, sur les navires, à tout ce qui concerne le fer. Or les deux plaignants ne travaillaient, cette fois, qu'à la charpente, mais ils avaient jadis été employés sur un chantier où les charpentiers travaillaient, à la fois, à la charpente et aux

chaudières des navires. Lorsque les chaudronniers de la Glengal Iron Co furent informés de ce fait, une grande surexcitation se produisit parmi eux vis-à-vis des deux charpentiers, et Allen, délégué de leur Trade-Union pour Londres, après s'être rendu compte de cet état d'esprit, alla prévenir les employeurs que si Flood et Taylor n'étaient pas renvoyés à la fin de la journée, les chaudronniers quitteraient le travail. Les deux charpentiers furent renvoyés comme Allen l'avait demandé.

Il n'y avait pas ici rupture de contrat ; les questions de menace, de conspiration avaient été également abandonnées. Mais le jury ayant trouvé que « le défendeur avait *malicieusement* amené la Compagnie à renvoyer les plaignants », Allen fut déclaré civilement responsable et condamné envers chaque plaignant à 20 liv. st. de dommages-intérêts.

Dans ces deux espèces, la Haute Cour de justice décidait donc :

1° En droit : qu'un acte légal en soi peut donner lieu à des dommages-intérêts, quand il est commis dans le but de nuire à autrui ;

2° En fait : que les Trade-Unions, quand elles cherchent, par l'usage et la menace de la grève, à réduire un patron à leurs conditions, à faire appliquer leurs tarifs, à faire renvoyer un non-syndiqué, n'agissent pas dans un intérêt corporatif, mais dans le but de nuire à autrui.

La même jurisprudence a d'ailleurs été consacrée par les tribunaux français :

Un certain *Joost* avait abandonné son Syndicat. Pour le contraindre à y rentrer, les ouvriers syndiqués décidèrent qu'ils ne travailleraient plus avec le transfuge. La décision fut transmise au patron de Joost qui, devant

cette menace de grève, renvoya l'ouvrier mis à l'index. Joost réclama des dommages-intérêts au Syndicat.

La Cour de Grenoble, par un arrêt du 28 octobre 1890, prétendit qu' « il appartenait... au Syndicat d'influencer ... la volonté de Joost à la condition de n'avoir recours à aucun moyen coupable et que les moyens dont il s'était servi n'avaient pas excédé ce qui était devenu son droit strict depuis l'abolition de l'article 416 du Code pénal. »

Mais cette jurisprudence fut condamnée par la Cour de Cassation le 22 juin 1892. Le procureur général Roujat posa le principe que « s'il est permis d'user de son droit, de tout son droit pour la sauvegarde d'un intérêt légitime, si minime soit-il, et quelque préjudice qui doive en résulter pour autrui, l'usage d'un droit cesse d'être licite et engendre une action en dommages-intérêts quand il a pour mobile la volonté de nuire à autrui. » Or, le procureur général et la Cour de Cassation voyaient, dans les mesures prises contre un ouvrier qui ne veut pas rentrer au Syndicat, une volonté de nuire à autrui.

« Si les menaces de grève », dit la Cour de Cassation, « adressées sans violence ni manœuvre frauduleuse par un syndicat à un patron, à la suite d'un concert entre ses membres, sont licites quand elles ont pour objet la défense des intérêts professionnels, elles ne le sont pas quand elles ont pour but d'imposer au patron le renvoi d'un ouvrier parce qu'il s'est retiré de l'Association ou qu'il refuse d'y rentrer : dans ce cas, il y a atteinte au droit d'autrui. Si les menaces sont suivies d'effet, elles rendent le syndicat passible de dommages-intérêts envers l'ouvrier congédié ».

La jurisprudence ultérieure est restée fidèle à cette opinion de la Cour suprême (1). C'est ainsi que la Cour

(1) Le projet de loi de M. Waldeck-Rousseau sur les Syndicats professionnels consacre lui aussi cette opinion (art. 10 et 11). C'est faire

de Lyon (5 mars 1894) a condamné un Syndicat de tailleurs qui avait exigé le renvoi d'un certain Oberlé qui n'avait pas consenti à un partage de travail aux pièces. Les juges disent, dans cet arrêt, que le législateur a proclamé le droit pour chacun de faire partie ou non d'un Syndicat. La même Cour de Lyon (15 mai 1895), affirme nettement que *les Syndicats n'ont pas pour mission de fermer la porte des ateliers aux non-syndiqués*. Le Tribunal civil de la Seine et la Cour de Paris, en 1895 et 1896, ont condamné à 5.000 francs de dommages-intérêts un Syndicat qui avait mis au pilori corporatif et, par suite, privé de travail un certain Bonnissent, pour n'avoir pas obéi à une consigne du Syndicat.

Par son arrêt du 14 décembre 1897, rendu dans l'affaire *Allen-Flood*, la Chambre des Lords donna à cette conception étroite de l'action syndicale, telle que la Haute-Cour de justice et les tribunaux français nous l'ont révélée, un démenti éclatant. Plus tard, dans l'arrêt *Quin-Leathem,* la Chambre des Lords a cherché à diminuer l'importance de sa précédente décision. Elle a rappelé que, dans cette affaire, les questions de menaces et de conspiracy n'avaient pas été posées au jury et qu'Allen, après tout, avait joué le rôle d'un simple intermédiaire. Mais il suffit de lire le texte des jugements rendus dans l'affaire *Allen-Flood* par les juges de la majorité (6 contre 3), pour se rendre compte que cette décision a une portée considérable et qu'elle consacre, par un monument de science juridique consommée, la conduite habituelle des trade-unions vis-à-vis des *black-legs* ou cotoyeurs.

---

payer trop cher aux ouvriers la satisfaction qu'on leur accorde en frappant le patron qui aura renvoyé un ouvrier syndiqué. Il est regrettable que ce projet, qui contient tant d'innovations heureuses, soit rendu inacceptable à la classe ouvrière par la consécration législative d'une jurisprudence aussi hostile aux Syndicats.

Elle écarte d'abord le principe invoqué — en l'absence de tout texte législatif, d'ailleurs, — par les tribunaux français et par la Haute-Cour de justice anglaise, et d'après lequel un acte légal en soi pourrait devenir illégal lorsqu'il est commis malicieusement. Elle ramène la jurisprudence à cette vérité qu'il n'y a pas lieu à indemnité s'il n'y a pas eu lésion de droit, s'il y a eu seulement *damnum sine injuria :*

« ...Il n'y a pas de bon argument ni d'autorité, dit Lord Macgnagthen, « en faveur de la proposition qu'une personne qui subit un dommage parce qu'une autre personne fait ou s'abstient de faire ce qu'elle a légalement le droit de faire ou de ne pas faire, quel que puisse être son motif réel, a un recours contre une troisième personne qui, par persuasion ou par quelqu'autre moyen légal en soi, a amené l'acte ou l'ommission de l'acte d'où procède le dommage, alors même qu'il serait prouvé que cette troisième personne a été guidée par *malice* envers le plaignant et que sa conduite serait sans excuse ni justification ».

Cette argumentation répond directement aux affirmations du procureur général Roujat que nous avons citées.

Les Lords disent ensuite que l'acte d'Allen n'est pas *malicieux*, même au sens populaire du mot, c'est-à-dire en tant que ce mot signifie une intervention malveillante sans lésion de droit. Les chaudronniers, disent-ils, n'ont cherché, dans toute cette affaire, que la défense de leurs intérêts corporatifs, tels qu'ils les comprennent et qu'ils ont le droit de les comprendre.

« Il ne vous appartient pas », dit Lord Herschell, « d'exprimer une opinion sur la politique des trades-unions dont le fait qu'ils en sont membres peut évidemment influencer les actions de ceux qui les composent. Elles sont reconnues par la loi; elles peuvent être des coalitions d'em-

ployeurs aussi bien que d'employés. Les membres de ces unions, à quelque classe qu'ils appartiennent, *agissent dans leur intérêt de classe*. S'ils en viennent à des actes illégaux ils peuvent être poursuivis au criminel ou au civil. Pourvu qu'ils ne commettent pas d'actes illégaux, ils ont le droit de traiter leurs intérêts de la manière qui leur semble la plus avantageuse ».

Lord Herchell dit encore que si les chaudronniers

« avaient cessé le travail, de leur propre initiative ou sur l'appel qui leur aurait été adressé et que la Compagnie, pour les faire revenir, avait jugé opportun de renvoyer les plaignants, ceux-ci n'auraient certainement eu aucune action ».

Et Lord Macgnaghten s'exprime ainsi :

« Vis à vis des employeurs, les métallurgistes avaient parfaitement le droit de quitter leur travail, pour n'importe quel motif, ou sans motif ou même pour un mauvais motif; chacun d'eux aurait pu aller séparément trouver le gérant et ils auraient pu y aller ensemble (pourvu que leur démarche fût pacifique) et lui dire qu'ils ne travailleraient pas plus longtemps si Flood et Taylor restaient parmi eux. S'il en est ainsi, quel mal peut avoir fait Allen d'y être allé à leur place et d'avoir dit ce qu'eux mêmes auraient dit ».

Ces paroles indiquent suffisamment que, dans la pensée des Lords, une « conspiracy en vue de faire renvoyer de l'atelier un ouvrier avec qui les autres ouvriers ne veulent pas travailler, ne peut pas donner lieu à une indemnité. Car on ne saurait, évidemment, supposer que tous les ouvriers aillent ensemble trouver le patron, comme Lord Macnaghten en émet l'hypothèse, sans qu'il y ait eu accord préalable. Nous nous serions dispensés d'une remarque aussi élémentaire, si dans l'affaire *Quinn-Leathem* les Lords n'avaient prétendu que

l'arrêt *Allen-Flood* ne s'était occupé que de l'acte isolé d'Allen.

On peut ajouter qu'il y avait, dans *Allen-Flood*, quelque chose de particulièrement grave. C'est que Flood et Taylor n'étaient plus en contravention avec les règlements des chaudronniers quand ils furent renvoyés : c'était une faute passée que les chaudronniers punissaient avec une rigueur qu'il est permis de trouver excessive, c'étaient des sortes de représailles qu'ils exerçaient. Mais les Lords admettent que la trade-union *punisse* les actes passés. Lord Herschell dit :

« Ce mot (punition) n'implique pas nécessairement qu'on tire vengeance d'un acte passé. Quand une cour de justice, par exemple, punit une violation de la loi, son but n'est pas la vengeance ; il est, de détourner la personne qui a commis un délit, de récidiver et de détourner d'autres personnes de commettre pareil délit ».

Ainsi, lord Herschell n'hésite pas à reconnaître aux trade-unions, dans l'organisation du travail, un pouvoir de discipline analogue à celui des tribunaux criminels dans l'ordre public. Toute l'argumentation des lords qui ont refusé de condamner Allen à des dommages-intérêts revèle d'ailleurs, à côté d'une savante dialectique juridique, un sens très net des nécessités du monde trade-unionist. Il est regrettable, pour la réputation de ce tribunal suprême comme pour l'intérêt de la classe ouvrière, qu'il ait cru devoir l'abandonner dans l'affaire *Quinn-Leathem*.

Un boucher de Lisbonne, M. Leathem, avait un garçon boucher non-unionist. Joseph Quinn, garçon boucher à Belfast, et d'autres membres de la *Belfast journeymen Butchers' Assistants' Association* exigèrent le renvoi de cet homme. M. Leathem offrit de payer la cotisation de

son employé, mais les défendeurs exigèrent qu'il ne fût pas repris avant un délai de douze mois. M. Leathem refusa. Les défendeurs avertirent alors d'autres bouchers en relations commerciales avec M. Leathem que s'ils continuaient ces relations leurs employés se mettraient en grève. Cette menace amena la cessation de relations qui duraient depuis deux ans, sans qu'il y eût d'ailleurs de contrat. Les tribunaux irlandais et la Cour d'appel accordèrent 200 liv. sterl. d'indemnité. La Chambre des Lords ratifia ce jugement.

Comme les Lords, dans cette affaire, prétendent ne pas toucher aux résultats acquis par leur précédente décision, comme ils se privent ainsi de cet argument que la " malice " peut rendre illégal un acte légal en soi, leurs démonstrations consistent dans des distinctions très subtiles et assez confuses. Ils affirment bien plus qu'ils ne prouvent.

Ils prétendent qu'il y a eu menace, atteinte à la liberté, contrainte.

« La différence essentielle entre les cas précédents et celui-ci », dit Lord Lindley, « est que dans ceux-là, bien qu'un dommage ait été intentionnellement infligé aux plaignants, les droits de personne n'y ont été violés, aucun acte injuste n'y a été commis; tandis qu'ici la contrainte des clients et des employés et, par leur intermédiaire, la contrainte du plaignant lui-même constituait une violation de leur liberté comme de la sienne... »

Mais dans *Allen-Flood* aussi il y avait une contrainte analogue. Il est évident, qu'en fait, les patrons n'étaient pas libres de garder Flood et Taylor et que, par l'intermédiaire de la Compagnie, la contrainte s'est exercée sur les plaignants eux-mêmes. Dans un régime de concurrence commerciale, de lutte entre les intérêts, la contrainte se trouve partout. Mais la loi, avec sa con-

ception abstraite de la liberté, ne tient pas compte de ces contraintes indirectes qui s'appellent la faim, le besoin de vivre, la crainte d'une ruine commerciale, etc. Il est fâcheux que pour un cas exceptionnel où cette théorie abstraite de la liberté est favorable aux ouvriers, on y renonce, alors qu'on l'invoque si souvent contre eux.

« Ils (les défendeurs) n'avaient pas davantage le droit », dit Lord Brampton, « de contraindre les ouvriers de leur profession à faire partie de leur union ou à adopter leurs idées et leurs règlements, que ceux qui ne pensaient pas comme eux et qui appartenaient à d'autres trade-unions n'auraient eu le droit de le faire. La législation en conférant aux trade-unions les privilèges contenus dans les Acts de 1871 à 1876, n'a certainement conféré à aucune association ni à aucun membre d'une association, le droit d'intervenir ou de s'immiscer dans la liberté qu'a toute autre personne d'exercer son métier ou de louer son travail de la façon qui lui paraît bonne, pourvu qu'elle soit légale... »

Ce sont là des affirmations que n'appuie aucune preuve, et qui sont en contradiction absolue avec les paroles de lord Herschell que nous avons citées plus haut et d'après lesquelles les trade-unions sont juges de la conduite qu'elles doivent adopter vis-à-vis des non-unionists.

Lord Lindley et Lord Brampton insistent aussi sur l'idée de *Conspiracy*. Ils disent que le *nombre* constitue un élément important dans la menace. Ils insinuent même que les défendeurs se sont rendus coupables d'une conspiracy que les Acts de 1871 et de 1875 n'ont pas légitimée et qui, en tout cas, constitue une violation des droits individuels, donnant lieu à une réparation civile. Mais les éminents juristes se contentent de dire qu'il y a une conspiracy illégale : ils ne le prouvent pas.

III. La Guerre au trade-unionism.

Si contestable que soit la nouvelle jurisprudence de la Chambre des Lords, elle n'en constitue pas moins un danger réel et considérable pour les trade-unions. Dans un article intitulé : *La Fin du trade-unionism*, M. Frederick Harrison, directeur de la *Positivist Review*, résume ainsi la situation :

« ...On prétend qu'*Allen-Flood* a simplement décidé que lorsqu'un individu lèse autrui dans ses affaires, même avec une intention malicieuse, il n'est pas nécessairement responsable. Mais, voici *Quinn-Leathem* qui décide que si plusieurs personnes s'entendent (c'est-à-dire, *conspirent*) pour faire la même chose, il se peut qu'il n'y ait pas lieu à *responsabilité pénale* mais il y aura lieu à *responsabilité civile*....

« Rapprochons maintenant ces deux décisions. Elles aboutissent à ceci :

« 1° Quand une trade-union cherche à amener quelqu'un à ses conditions en induisant d'autres personnes à ne pas traiter avec lui, elle peut, tout en ne commettant rien de contraire à l'Act de 1875, être civilement responsable (*Quinn-Leathem*).

« 2° Une trade-union peut être *socialement* responsable des actes de ses fonctionnaires ; elle peut être poursuivie comme telle, et condamnée à payer, sur ses fonds, toutes les indemnités réclamées.

« Si des compagnies puissantes n'arrivent pas, avec ces armes nouvelles, à abattre les plus fortes trade-unions, c'est qu'elles sont composées d'hommes stupides et timides, bien différents de ce qu'on les croit être généralement »

Les décisions récentes de la Chambre des Lords ne sont d'ailleurs (sous réserve de l'approbation juridique que nous avons donnée à l'arrêt rendu dans le *Taff vale case*) qu'un aspect particulier d'une lutte entreprise

contre les trade-unions. Dans les difficultés qu'elle traverse, la classe industrielle anglaise prévoit que si elle ne réduit pas les salaires des ouvriers, ce sont ses profits qui diminueront et, afin de pouvoir abaisser les salaires, elle veut briser la force des trade-unions.

Deux brochures d'inspiration nettement capitaliste, écrites par M. Shaxby, l'une en 1897 « le Procès du picketing » (1), et l'autre en 1899 « la Loi et le picketing » (2), montrent que ce renversement de la jurisprudence était prémédité et que les trade-unions peuvent s'attendre à d'autres coups encore.

Dans la première brochure, M. Shaxby se plaint de l'indulgence de la loi et des tribunaux pour les trade-unions. Il demande que la police puisse disperser les attroupements faits dans un but de picketing. Il demande que l'article 7 du " Conspiracy Act " soit modifié, de façon à réprimer les contraintes indirectes que le Banc de la Reine a refusé de punir dans les affaires *Gibson-Lawson* et *Curran-Trebaven*. Il voudrait aussi un amendement à la loi des Assemblées illégales pour substituer la procédure sommaire aux lentes et coûteuses poursuites devant les assises. Il essaie de démontrer aux juges, qu'*en fait*, ils peuvent toujours trouver le picketing illégal

M. Shaxby indique aussi l'usage qu'on pourrait faire contre les trade-unions de la procédure des *interim injunctions*. Il s'agit de mesures interlocutoires par lesquelles les tribunaux, au cours d'une instance, donnent l'ordre à l'une des parties de s'abstenir de commettre tel ou tel acte. Ce pouvoir, jadis réservé aux

(1) *The Case against picketing*. Kondon. The liberty review publishing. Cº. Limited 1897.

(2) *The law relating to picketing* (As laid down by recent judgments) London 1899.

cours de chancellerie, a été étendu, depuis la fusion des diverses juridictions, à toutes les divisions de la Haute Cour qui peuvent en user « chaque fois qu'elles le jugent convenable ». On applique notamment cette procédure en matière de *nuisances*, c'est-à-dire de dommages à la propriété.

Ce qu'il y a de grave dans cette procédure, c'est que celui qui enfreint une injonction se rend coupable de *mépris* et peut être, de ce chef, poursuivi criminellement. En Amérique, les tribunaux fédéraux ont fait grand usage des injonctions et de la procédure de mépris contre les grèves d'employés de chemins de fer. Dans son ouvrage sur la « Concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord », M. Vigouroux cite des cas où les tribunaux ont prohibé de cette façon le boycottage, même celui qui s'exerce par simple persuasion. M. Shaxby regrette que cette procédure soit trop lente et trop coûteuse pour qu'on s'en serve beaucoup en Angleterre.

M. Shaxby réclame aussi la responsabilité civile des trade-unions.

Il conseille, enfin, la formation d'une ligue pour « la défense du travail libre » et pour engager la lutte devant les tribunaux contre les trade-unions.

En 1899, nous retrouvons le second opuscule de M. Shaxby, édité par cette Association dont il préconisait la formation deux ans plus tôt, et où, tout en déplorant l'arrêt Allen-Flood, il note avec satisfaction des progrès sensibles dans la jurisprudence. Il constate que les tribunaux condamnent impitoyablement à la prison les auteurs de picketing au lieu de les frapper d'amendes, payées par les trade-unions. Il cite le cas Lyons Wilkins où le picketing a été taxé de « *nuisance* » (atteinte à la propriété) et où on a fait usage d'une injunction.

Depuis lors, il aura eu la satisfaction de voir la Chambre des Lords renier sa décision *Allen-Flood* par l'arrêt *Quinn-Leathem* et reconnaître la responsabilité civile des trade-unions. Il ne reste plus qu'à renforcer la loi pénale. Mais l'arrêt *Quinn-Leathem* contient de précieux germes, qui soigneusement cultivés, pourront aboutir à rétablir le délit de conspiracy aboli en 1871 et 1875.

Quant à l'usage des injunctions, s'il n'a pas encore atteint des proportions *américaines*, il ne faut pas désespérer que les patrons y recourent plus volontiers maintenant que la responsabilité civile des trade-unions est reconnue.

Dans le Taff Vale Case il s'agissait précisément d'une injunction délivrée à l' « Association réunie des employés des chemins de fer ».

On peut donc, sans exagération, affirmer que la nouvelle jurisprudence de la Chambre des Lords constitue pour les trade-unions un danger très grave. Mais ce serait chez les capitalistes un optimisme excessif et chez les trade-unionists un pessimisme injustifié que d'annoncer, comme Frederick Harrison ou comme les militants de la S. D. F., la « la fin du trade-unionism ». Un mouvement aussi puissant, aussi profondément entré dans les mœurs de la classe ouvrière anglaise, peut bien être retardé un moment, mais on ne saurait l'arrêter définitivement. On peut être sûr qu'une fois le premier moment de stupeur passé, une fois les précautions indispensables prises pour mettre à l'abri des condamnations judiciaires les caisses de mutualité et pour établir un fonds de réserve destiné à indemniser les trade-unions victimes de ces condamnations, ainsi que le Congrès de Swansea l'a décidé récemment, une action politique énergique sera entreprise par les trade-unions,

L'histoire nous instruit que le peuple anglais, s'il aime avant tout l'action pacifique et laborieuse, n'a jamais reculé devant la nécessité d'entreprendre une agitation révolutionnaire. Nous pouvons prévoir que si la jurisprudence persiste dans son attitude hostile aux trade-unions, celles-ci sauront obtenir le rejet des derniers vestiges des lois sur les coalitions et faire reconnaître leur pouvoir de contrôle sur tous les ouvriers de leur corporation.

La jurisprudence de la Chambre des Lords aura peut-être pour effet de hâter l'avènement du syndicat obligatoire. Elle aura été un nouvel exemple de la résistance aveugle par laquelle les aristocraties, avides de maintenir et d'exagérer leur pouvoir, ne font que précipiter leur chute.

Raoul Briquet.

CHRONIQUES

FRANCE

Assistance et Hygiène sociales

La Protection légale des mères et des nourrissons dans la classe ouvrière. — A la suite de l'augmentation croissante du nombre des femmes et des jeunes filles employées dans les usines et dans les ateliers, la question de la protection des mères et des nourrissons a depuis longtemps attiré l'attention des législateurs de tous les pays. Tous ont tenté quelque effort pour la résoudre ; mais, en France, rien n'a été fait, et, faute de bonne volonté et de persévérance, les quelques tentatives essayées ont complètement avorté. Tous les accoucheurs et les hygiénistes sont d'accord sur la nécessité de la cessation du travail pendant un certain délai après les couches.

La jeune mère est une convalescente, en quelque sorte ; elle a toujours besoin d'une hygiène spéciale, parfois même d'un traitement.

Ce n'est qu'au bout de six semaines environ, que les organes de la génération ont retrouvé leur situation, leurs dimensions et leur poids normaux.

Pendant ce temps, la femme doit se reposer.

Enfreindre cette règle, c'est pour elle s'exposer à des maladies utérines, parfois longues et douloureuses, qui peuvent la conduire à une stérilité ultérieure, et la forcer à interrompre souvent son travail.

L'allaitement maternel est la meilleure sauvegarde de la vie et de la santé de l'enfant ; c'est dans les premiers mois de l'existence qu'il est le plus indispensable à l'enfant, et c'est à ce moment aussi que la mortalité infantile est le plus élevée.

Le repos de six semaines après l'accouchement assure donc non seulement la santé et la fécondité de la mère, mais aussi la vie et la croissance de l'enfant.

D'autre part, depuis quelques années, on a démontré que le repos était au moins aussi utile avant l'accouchement qu'après. Les femmes qui travaillent jusqu'à la fin de la grossesse sont exposées à accoucher prématurément et, par suite, à donner le jour à des enfants débiles, chétifs, et presque fatalement voués à la mort.

De plus, des études récentes et des statistiques ont prouvé que les femmes enceintes qui se reposent ont les enfants plus vigoureux, et d'un poids plus élevé, que ceux des femmes qui continuent le travail.

Aussi le Congrès de gynécologie et de pédiâtrie tenu à Nantes en septembre 1901 a voté le vœu suivant :

Que toute femme enceinte ait droit à l'assistance nécessaire pour se trouver dans les conditions hygiéniques indispensables pour elle et pour son enfant, dans les trois derniers mois de sa grossesse et le premier mois qui suivra son accouchement.

Le Congrès national scientifique d'hygiène ouvrière de Lyon, en 1894, avait émis le vœu suivant :

La Commission demande l'interdiction complète du travail de la femme, deux mois avant et deux mois après son accouchement; elle laisse au législateur le soin de faire une loi corollaire pour subvenir aux besoins qu'entraîne pour la femme l'interdiction de ce travail, en se basant sur les résolutions des différents congrès ouvriers.

En résumé, une législation qui voudrait être efficace, et appliquée, devrait assurer la cessation du travail six semaines avant et après les couches ; elle comporterait une indemnité de chômage, suffisante pour ne pas réduire l'ouvrière à l'état d'indigente.

En 1890, à la Conférence de Berlin, la troisième Commission, sur le rapport de son président, M. Jules Simon, émit à l'unanimité le vœu suivant : « *Il est désirable que les femmes ne soient admises au travail que quatre semaines après leur accouchement.* »

Beaucoup de petits États et toutes les grandes nations, à l'exception de la République française, et à part la Russie qui n'était pas représentée, avaient, ou ont appliqué depuis, cette résolution. Il n'y est pas parlé d'une indem-

nité, mais dans son rapport au Ministre des Affaires Étrangères. M. Jules Simon disait : « On ne doit point se dissimuler que le jour où cette interdiction sera inscrite dans la loi, elle pourra créer à l'État une nouvelle obligation d'assistance publique. »

Dans un premier groupe d'États, on a résolu la question sans se préoccuper de l'indemnité.

La loi hollandaise du 5 mai 1889, la loi belge du 13 décembre 1889, le décret-loi portugais du 14 avril 1891, la loi anglaise de 1891, modifiant la loi industrielle du 27 mai 1878, interdisent le travail dans les quatre semaines qui suivent l'accouchement.

D'après la loi norvégienne du 27 juin 1892, les femmes ne sont admises au travail des fabriques que six semaines après leur accouchement : cet espace de temps ne pourra être réduit à quatre semaines que sur le vu d'un certificat médical y autorisant formellement la femme.

La loi espagnole du 13 mars 1900 interdit le travail pendant les trois semaines qui suivent l'accouchement seulement ; mais elle prévoit la possibilité du repos avant l'accouchement :

Si une ouvrière demande congé pour cause d'accouchement prochain, sa place lui sera réservée, depuis le moment où elle aura fait sa demande jusqu'à trois semaines après son accouchement.

De plus, le législateur espagnol a songé à assurer l'allaitement maternel :

Les femmes qui ont des enfants disposeront pendant la période de l'allaitement, d'une heure par jour, pendant les heures de travail, pour donner le sein à leur enfant. Cette heure sera divisée en deux périodes de trente minutes, une la matinée, une l'après-midi ; le choix de l'heure sera à la disposition de la mère ; elle devra, en entrant dans l'établissement, indiquer l'heure qu'elle a choisie.

La loi portugaise contient un article analogue :

Toute fabrique dans laquelle travaillent journellement plus de cinquante femmes devra posséder une crèche ; la distance de la crèche à l'établissement sera de 300 mètres au plus.

En 1899, le ministre de l'Intérieur a soumis au Folketing danois un projet de loi qui contient l'article suivant : « Les femmes devront cesser le travail une semaine *avant* les couches et ne pourront le reprendre que quatre semaines après. »

La Suisse fut la première nation qui légiféra sur la question ; et sa législation, en cela conforme aux données de l'hygiène, admet le repos avant et après les couches.

L'article 15 de la loi fédérale du 23 mars 1877 est ainsi conçu :

> Avant et après les couches, il est réservé un espace de temps de huit semaines en tout, pendant lequel les femmes ne peuvent être adonnées au travail des fabriques. Elles ne seront reçues de nouveau qu'après qu'elles auront fourni la preuve qu'il s'est écoulé six semaines au moins depuis le moment de leurs couches.

Il n'y a pas d'indemnité prévue ; mais, le 5 octobre 1899, le Conseil fédéral a adopté une loi qui organise l'assurance contre la maladie, et dans laquelle est prévue une indemnité de six semaines pour les accouchées ; malheureusement, au referendum, le peuple suisse n'a pas ratifié ce projet, et la question est restée en suspens.

En Suisse, la loi a produit de bons effets et a été à peu près appliquée, au dire des inspecteurs du travail ; mais dans les autres pays, où l'on n'a pas prévu d'indemnité, elle a été tournée ou violée, comme c'était à prévoir.

Mme Lucy Deane, inspectrice des fabriques en Angleterre, dit dans une lettre adressée à M. Louis Frank, le 24 juin 1897 : « J'ai le regret de vous apprendre que la disposition du Factory Act qui protège les accouchées présente de minimes possibilités d'application ; on n'a pas encore trouvé le moyen ici de donner à cette prescription légale une sanction efficace. » M. Louis Frank, de son côté, fait la même affirmation pour la Belgique.

Au contraire, la loi est respectée en Allemagne, en Autriche et en Hongrie ; là, les accouchées sont assimilées à des malades, et la loi sur l'assurance contre la maladie leur assure le bénéfice de l'indemnité.

En Allemagne, la loi industrielle du 17 juillet 1878 interdit d'employer les femmes pendant *trois* semaines après leur accouchement ; la loi du 1er juin 1891 a porté ce délai à *quatre* semaines au moins, et, de plus, pendant les deux semaines suivantes, les femmes ne peuvent reprendre le travail que sur le vu d'un certificat médical ; c'est, en somme, un délai de six semaines ; il ne reste plus qu'à étendre l'interdiction aux dernières semaines de la grossesse. La loi de 1878 ne prévoyait pas d'indemnité ; mais la loi du 13 juin 1883, sur l'assurance contre la maladie, révisée et améliorée par les lois du 28 mai 1885 et du 10 avril 1892, contient deux articles (articles 20 et 21) qui stipulent pendant quatre semaines au moins après la délivrance, une indemnité qui pourra être prolongée pendant encore deux semaines.

L'indemnité comprend : les soins gratuits du médecin, les médicaments et les soins usuels. Pour chaque jour, un secours en argent, égal à la moitié du salaire quotidien, en tant que ce salaire ne dépasse pas 3 marks 75 ; elle est payée à la fin de chaque semaine ; d'après la loi de 1883, les secours de couches n'étaient dus qu'aux femmes légitimes ; depuis 1890, les femmes *illégitimes* peuvent en bénéficier.

Le chiffre des indemnités accordées a été constamment en augmentant ; il est passé de 824.000 francs en 1885, à 1.143.000 francs en 1889, et à 2.713.000 francs en 1897. Nous ferons remarquer que ces chiffres ne se rapportent qu'aux accouchées bien portantes ; celles qui sont malades continuent, comme les malades ordinaires, à toucher l'indemnité pendant treize semaines au moins, à partir du commencement de la maladie.

La loi autrichienne du 8 mars 1885 interdit le travail quatre semaines après l'accouchement.

Les lois du 30 mars 1888 et du 4 avril 1889 ont organisé l'assurance maladie et prévu pour les quatre semaines de repos qui suivent l'accouchement une indemnité égale à

60 pour 100 du salaire, et comprenant la gratuité des soins médicaux et des médicaments.

La loi hongroise du 21 mai 1884 prévoit aussi quatre semaines de repos pour la femme accouchée. La loi du 9 avril 1891 sur l'assurance maladie leur assure pendant ce temps, outre les frais médicaux et les médicaments, une indemnité égale à la moitié du salaire.

En France, M. de Mun fut le premier qui proposa, en 1888, une loi interdisant le travail aux accouchées pendant quatre semaines.

M. Waddington, rapporteur de la loi sur la réglementation du travail des femmes et des enfants, proposa, lorsque la loi vint en discussion, en juin 1888, l'article suivant (article 9), qui fut repoussé par la Chambre : « Les femmes employées dans les usines, manufactures, ateliers, chantiers et magasins, ne pourront être admises au travail pendant les quatre semaines qui suivront leur accouchement. »

Le 8 juillet 1890, la loi, remaniée par le Sénat, revient devant la Chambre. M. Waddington lui soumet à nouveau l'article 9.

Le citoyen Ferroul proposa l'amendement suivant, qui aurait complété l'article en le rendant conforme, en principe, aux exigences de l'hygiène : « Interdiction du travail pendant quatre semaines, dont vingt jours après les couches et huit jours avant. »

L'amendement fut repoussé, et l'article 9 fut adopté en première lecture.

Il fut discuté en deuxième lecture, le 5 février 1891. M. Brousse proposa un amendement qui prévoyait une indemnité de 1 franc par jour, indemnité qui serait aussi versée aux femmes qui cesseraient le travail huit jours avant leurs couches.

Cet amendement posait nettement la question de l'indemnité et du repos avant les couches : mais M. Brousse le retira et M. Waddington renonça à l'article 9, pour hâter, disait-il, le vote du reste de la loi ; et malgré les

efforts de M. Lassy, la Chambre refusa de l'examiner à nouveau.

La loi revint une troisième fois devant la Chambre en 1892. M. Dron, rapporteur, proposa, d'accord avec M. Brousse, l'ancien article 9, avec une indemnité, oscillant entre 0 fr. 75 et 2 francs par jour. Le citoyen Paul Lafargue fit, au nom du Parti Ouvrier, une proposition tendant à interdire le travail quatre mois avant les couches et un an après, avec une indemnité allant de 3 à 6 francs par jour.

La Chambre adopta les chiffres suivants : quatre semaines de repos, un franc d'indemnité par jour : et elle décida de passer à une troisième délibération, qui n'eut jamais lieu. La question était enterrée et il ne nous reste à enregistrer qu'une proposition du citoyen René Chauvin, en 1896, tendant à créer une caisse de maternité alimentée par un impôt spécial sur les chasses gardées.

Dès le 27 janvier 1891, M. Pierre Richard avait essayé de résoudre la question à un autre point de vue, en la rattachant à celle de l'assurance maladie, comme en Allemagne ; son projet ne fut pas pris en considération. Nous le signalons parce que là serait, à notre sens, la vraie solution. Mais il semble que nous en soyons encore loin et qu'il faudra résoudre la question par une loi spéciale, ne visant que les accouchées.

C'est ce qu'a tenté M. Paul Strauss dans son projet de loi du 14 novembre 1899. Il vient de présenter son rapport au Sénat, au mois de janvier 1902. Son projet est un projet complet sur l'assistance maternelle.

Nous n'avons à examiner que les trois premiers articles, qui, seuls, se rattachent à notre sujet :

Article premier. — Les femmes travaillant dans les usines, manufactures, chantiers et ateliers, ne peuvent être admises au travail dans la dernière quinzaine de la grossesse et dans les quatre semaines qui suivent l'accouchement.

Art. 2. Pendant ce temps, les femmes qui réclameront le bénéfice de la loi de 1893 sur l'assistance médicale gratuite devront être efficacement secourues par les bureaux d'assistance médicale,

Art. 3. — Toute femme enceinte, *privée de ressources*, reçoit les secours nécessaires, à domicile, ou dans un établissement hospitalier.

Ce projet admet bien le repos avant et après les couches, mais avec des durées trop courtes : il faudrait les porter à six semaines, avant et après.

De plus, grave lacune, il ne s'applique pas aux femmes employées dans les *magasins ;* il devra être encore amendé sur ce point.

Enfin, la question de l'indemnité n'est pas résolue ; ce n'est qu'un projet d'assistance aux *indigentes*.

Il appartiendra au groupe socialiste de la Chambre de le soutenir en l'amendant sur les trois points que nous venons de signaler : durée des repos, extension aux employées, indemnité.

Nous croyons, néanmoins, que, même tel quel, et si l'on ne réussit pas à l'amender, le projet de M. Strauss doit être voté par les députés socialistes. Il réalise un progrès incontestable.

Dr Henri Thiroux.

ÉTRANGER

HOLLANDE

Le Ministère et le militarisme. — Je vous ai déjà entretenu de la politique de notre nouveau ministère. Je voudrais compléter mes explications en vous exposant son attitude à l'égard du militarisme.

La Hollande est un pays qui s'oppose terriblement au moloch du militarisme, parce que, comme la France, elle doit se saigner de deux côtés. Elle a une armée et une flotte. L'armée et la flotte de la métropole coûtent par an environ 40 millions de florins, soit 80 millions de francs. Le ministère « chrétien » a immédiatement augmenté le budget de la guerre d'un million de florins, et un des plus jeunes et des plus « démocratiques », membres de la majorité, le docteur Talma, a, pour la première fois

dans le parlement néerlandais, fait l'apologie du militarisme comme une chose bienfaitrice et chrétienne.

Entre autres, il a cité Jaurès, qui, dans son livre l'*Action Socialiste* a dit qu'il n'était pas vrai que l'Europe soit écrasée sous les charges du militarisme; que, par contre « l'Europe a eu, sous la cuirasse, des années de prospérité merveilleuses », et que « les états modernes pourront, sans péril, porter d'énormes budgets de défense nationale ». (1)

Le budget de la guerre, augmenté, a été voté à l'unanimité, excepté par les socialistes et deux ou trois radicaux.

Pour les colonies, on a été plus loin. Les Indes orientales ont un budget à part, fixé par les États Généraux Hollandais. Là, sur un budget de 150 millions de florins, 48 millions étaient dépensés pour le militarisme. Mais, pour notre gouvernement impérialiste, cela n'était pas assez, et d'un coup, il a porté ces 48 millions à 50 millions et demi. Déjà le gouvernement qui se déclare le disciple de « Celui qui voulait porter la paix aux hommes », est en train de faire deux expéditions aux Indes : l'une contre le Djambi, un coin encore indépendant de Sumatra, où il y a du pétrole et d'autres richesses minérales; et une autre dans la Nouvelle-Guinée, qu'il s'agit de mettre directement sous la domination hollandaise, parce que l'Angleterre et l'Allemagne qui ont, à elles deux, la moitié de cette grande île australienne, se sont plaintes des actes de brigandages des Papoua's qui demeurent sur la partie de l'île possédée nominalement par la Hollande. Et puis, il faut porter la religion et la civilisation chrétiennes aux peuples païens et mahométans ! On les enrichira de ces deux biens, en leur faisant lier connaissance avec les fusils à répétition et les canons à tir rapide.

Le même gouvernement qui part en guerre contre des peuplades dépourvues d'armes modernes, n'ose pas élever la voix contre le massacre sud-africain ou contre les tue-

(1) L'*Action Socialiste*, page 331.

ries des Arméniens ! Dans la discussion du budget des affaires étrangères, le citoyen Van Kol a interpellé le gouvernement sur ces deux sujets et, entre autres, a demandé qu'on fît tout le possible pour transporter les femmes et les enfants des Boers en Hollande. Le gouvernement chrétien n'a pas dit un mot de bonne volonté ou de pitié. Le ministre a calculé que c'était trop cher ! On dépense trop d'argent à massacrer les indigènes dans les Indes, pour en pouvoir dépenser encore à sauver les enfants et les femmes du peuple consanguinaire de l'Afrique !

Une grande lutte syndicale. — Les diamantaires d'Amsterdam ont été obligés d'entreprendre une lutte gigantesque contre le patronat coalisé.

Depuis 1894, il y a, dans les statuts des organisations d'ouvriers diamantaires, non seulement dans la grande organisation générale administrée par des socialistes, mais aussi dans les organisations religieuses (qui sont, par exception, des organisations sérieuses et fidèles à la cause ouvrière), un article défendant à leurs membres de travailler avec des collègues non organisés.

Cet article qui a été maintenu fermement par tous les organisés, pendant presque sept ans, fut, il y a deux mois, la cause d'un conflit avec une maison de joaillerie, la maison Asscher. Les organisations proclamèrent la grève contre ce patron et après un certain temps, elles eurent gain de cause.

Mais alors, la Société des joailliers, qui connaît depuis sept ans l'existence de l'article, s'occupa de la question et exigea que l'organisation des diamantaires enlevât l'article de ses statuts.

Le but des joailliers est clair. Il y a, depuis le commencement de la guerre sud-africaine, un terrible malaise dans la joaillerie parce que la plus grande partie de matière première doit venir de Kimberley, où on ne peut travailler depuis longtemps que très irrégulièrement. Le chômage et par conséquent la misère ont été terribles parmi les

ouvriers et c'est ce moment qui a paru propice aux patrons pour écraser l'organisation ouvrière.

La Fédération des diamantaires tint une réunion dans le palais de l'Industrie, où 400 membres étaient présents, et, après un débat solennel, on vota sur la revendication des joailliers. 491 voix furent pour et 3.275 contre.

Les joailliers avaient déclaré que, si les organisations refusaient d'accéder à leurs ordres, ils ne donneraient d'ouvrage qu'après avoir obtenu satisfaction. On avait donc à attendre un lockout général : c'est ce qui arriva. Les joailliers le votèrent, mais ils résolurent de ne publier cette résolution qu'après quelques temps, lorsque l'ouvrage en cours serait fini.

Mais les organisations ouvrières prirent l'offensive et le 2 janvier, à midi, toutes les organisations proclamaient la grève pour tous les ouvriers travaillant pour des membres de la société des joailliers, c'est-à-dire presque tous les patrons diamantaires d'Amsterdam. Une branche de l'industrie, celle des « rosettes, » n'est pas impliquée dans le conflit, mais en tout cas, il y a 700 (sur 8 à 900) ouvriers diamantaires, qui sont dans la rue.

Par suite des chômages terribles qu'ils ont derrière eux, les caisses des organisations sont presque vides, mais la résolution farouche de garder debout l'organisation merveilleuse qu'ils ont fondée et soutenue pendant 8 ans, anime les ouvriers.

La plupart de ces ouvriers sont des juifs; il y a un syndicat religieux de juifs, un de catholiques et un de calvinistes, qui ont ensemble environ 1.500 membres ; le syndicat général, administré par des socialistes, compte 6.500 membres. Il n'y a environ que 1,000 diamantaires non organisés à Amsterdam, la plupart sont des gens qui ont été chassés de leurs organisations, et qui ne constituent aucun danger pour l'ensemble des ouvriers diamantaires. En 1895, les ouvriers diamantaires d'Amsterdam ont soutenu une lutte de 4 mois, dont 16 semaines sans toucher un centime de secours,

Les circonstances sont terribles, mais les diamantaires sont d'une race de lutteurs qui a fait ses preuves, dans maintes batailles aussi rudes que celle-ci.

W.-H. Vliegen.

(Amsterdam, 1er Février 1902.)

ERRATUM

Les Universités Populaires et le mouvement ouvrier

ERRATA AU N° 77

Page 214, à la place de *M. Charles Guieysse peut, avec raison dire...* lire *M. Charles Guieysse peut* CEPENDANT *avec raison dire...*

Page 217, à la place de *Science, art, littérature, philosophie, histoire, morale, technologie sont des matières qui ne puissent.....* lire *Science, art, littérature, philosophie,* POINT *de matière qui ne puisse.....*

Prière aux camarades qui possèdent des renseignements sur les œuvres fondées autour des U. P. — cours spéciaux, cercles, patronages, etc. — de bien vouloir me les communiquer.

E. Buré.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

L'Enseignement secondaire et la Démocratie, par M. Francisque Vial (Paris, Armand Colin, 1902). — Depuis quelques années, la crise de l'Enseignement a préoccupé en France beaucoup d'esprits. Mais il ne semble pas qu'on ait apporté beaucoup de clarté dans l'examen du problème. Les publications se sont succédées, les discussions se sont multipliées, et on n'aperçoit guère de solution rationnelle. L'enseignement actuel ne correspond plus aux besoins de l'évolution économique et sociale. Comment cette adaptation va-t-elle s'effectuer? Il ne paraît pas que les contro-

verses soulevées et les projets proposés s'inspirent d'une connaissance exacte des nécessités du milieu industriel, et le problème de l'éducation n'a pas été envisagé scientifiquement

Le nouveau livre de M. Francisque Vial apporte-t-il sur ce point quelque lumière? M. Vial pense que ce qui manque le plus à l'enseignement secondaire, c'est une « doctrine d'éducation ». La question se pose pour lui, entre libéraux et utilitaires, « entre adeptes d'une philosophie de la liberté et partisans d'une philosophie de la nécessité »; et c'est à la création d'une « doctrine pédagogique » qu'il déclare qu'on doit s'efforcer tout d'abord.

Mais M. Vial, pour élaborer cette doctrine, s'appuie sur de simples considérations idéologiques, sur la notion d'un vague idéal démocratique, alors que la simple connaissence des faits et des exigences croissantes du régime ndustriel peut seule fournir les éléments de la solution.

La Psychologie Ethnique, par Ch. Letourneau (Paris, Schleicher, 1901). — Le Dr Letourneau, dans cette étude, a voulu « demander à la sociologie ethnographique des renseignements sur la valeur mentale des collectivités humaines, hiérarchie psychique, qui puisse en même temps donner une idée approximative de l'évolution mentale dans le genre humain tout entier». L'œuvre du Dr Letourneau se trouve ainsi logiquement poursuivie. Après avoir examiné dans ses précédents ouvrages, les facteurs : milieu, race, genre d'existence matérielle et morale, industrie, constitution politique, propriété, mode d'union sexuelle, caractère, langues, mythologies, etc... Il s'efforce dans son nouveau travail, de faire ressortir la signification mentale des faits, de relever les traits expressifs, propres à caractériser psychiquement les races et les peuples, à montrer leurs mobiles dominants, à mesurer leur degré de développement moral ou intellectuel, etc... C'est ce qu'il appelle des recherches de *psychologie ethnique.*

Ce n'est pas ici le lieu de discuter les thèses du Dr Letourneau. Nous nous bornons à signaler la succession de ses études de « psychologie ethnique ». Il examine successivement : l'évolution mentale chez les animaux, la mentalité de l'enfant, la vie de conscience chez l'homme, la mentalité de l'homme primitif, la mentalité dans l'Afrique noire, la mentalité chez les papous et les polynésiens, la mentalité des indiens d'Amérique, les pérésinèques, la mentalité chinoise, la mentalité dans le monde égyptien, la mentalité sémitique, l'Inde et sa mentalité, la menta-

lité hellénique, la mentalité romaine, la mentalité médiévale, l'évolution du langage, l'évolution de l'industrie, la synthèse de l'évolution mentale.

La Vie artistique de l'Humanité, par Alphonse Roux (Paris, Schleicher. frères, 1902).— Livre de vulgarisation artistique. L'auteur examine successivement : I. L'art Egyptien et l'art de l'Orient; l'art Grec; II. L'art Gothique. — III. L'Orient. — IV. La Renaissance; l'Art moderne; le XIXe siècle. Le livre est écrit avec simplicité. Des illustrations reproduisent les principaux chefs-d'œuvres de l'art dans les différents pays.

Cooperazione e Socialismo (Genève, Libreria Moderna, 1902).— Cette brochure réunit trois études : 1° la Coopération et le Socialisme, d'Anseele, publiée par le *Mouvement Socialiste* ; 2° la Coopération socialiste en Belgique, d'Emile Vandervelde, — pages extraites du livre de Destrée et Vandervelde : « Le Socialisme en Belgique » ; 3° la Coopérative « l'Union » de Lille, de Samson, étude parue d'abord dans le *Mouvement Socialiste*.

Socialismo e Radicalismo, polémique avec Errico de Marinis, par Filippo Turati et Claudio Treves (Milan, Editions de la *Critica Sociale*, 1902). — Cette petite brochure réunit les articles de la polémique que, contre de Marinis, Turati et Treves ont mené avec beaucoup de talent.

Le Leghe di resistenza et il Partito Socialista (Bibliothèque de la *Critica Sociale*, Milan, 1902). — Réunion de plusieurs articles de Treves, Turati, Bonomi et Cassola sur quelques-uns des points qui soulèvent à cette heure de vives discussions dans le Parti Socialiste Italien.

L'Effondrement d'une Société, par G. Renault (Bibliothèque de la Chambre Syndicale des Ouvriers Egoutiers). — L'auteur de cette brochure formule avec une généreuse passion d'éloquentes critiques contre les temps présents.

LES REVUES SOCIALISTES

The Tocsin, organe du Parti ouvrier de Melbourne (Australie), consacre un long article d'un de ses derniers numéros à l'analyse des études sur la tuberculose dans la classe ouvrière que nos collaborateurs, les Drs Tabary et Thiercelin, ont publié dans le *Mouvement Socialiste*. *The Tocsin* adopte les conclusions de Thiercelin.

The Comrade, an illustrated socialist monthly (décembre et janvier). — Nous devons recommander chaleureusement à tous nos amis cette belle publication illustrée que nos camarades de New-York viennent de fonder. Les deux numéros de décembre et de janvier sont, au triple point de vue socialiste, littéraire et artistique, dignes de tous les éloges. A signaler, notamment, dans le numéro de janvier, l'article de Léonard Abbott sur Edwin Markham, le poète du travail, une pointe-sèche de Jan Vetch, rendant avec beaucoup d'expression les traits énergiques de Bebel, la publication illustrée des *Nouvelles de Nulle Part,* de William Morris.

Wilshire's Magazine (Janvier). — Notre camarade Gaylord Wilshire, obligé, par suite des persécutions de l'administration des postes de Washington, de cesser la publication de son vivant petit hebdomadaire *the Challenge*, le transforme en une somptueuse revue mensuelle qu'il publie à Toronto (Canada). Nous reviendrons sur ce curieux organe du socialisme américain. J. L.

LES TISSERANDS [1]

Drame en cinq actes, par GERHART HAUPTMANN

Traduit par Jean THOREL

CINQUIEME ACTE

A Langen-Bielau.

La petite chambre-atelier du vieux Hilse. A gauche, une petite fenêtre, devant laquelle il y a un métier. A droite, un lit, et une table tout près du lit. Dans le coin à droite, le poêle, avec un banc. Autour de la table, assis sur des escabeaux, et sur le rebord du lit, le vieux Hilse, et sa femme, très vieille aussi, aveugle et presque sourde; puis leur fils Gottlieb et sa femme Louise. Ils se recueillent pour la prière du matin. Un rouet à bobiner, avec dévideur, est placé entre la table et le métier. Aux poutres brunies du plafond sont suspendus toutes sortes de vieux objets pour tisserands, ainsi que de longs écheveaux. Beaucoup de vieux ustensiles, dispersés dans la chambre. La pièce, étroite et basse, a une porte dans le mur du fond, qui donne sur la principale pièce de la maison. De l'autre côté, en face, une autre porte, ouverte, laisse apercevoir une nouvelle chambre de tisserand, pareille à celle où se passe l'action. La maison est dallée de pierres; tout paraît détérioré et hors d'usage; il y a un escalier de bois, à demi-pourri, qui conduit à une mansarde. On aperçoit à demi un baquet sur un escabeau, et, accrochés çà et là, des linges en loques. Il y a aussi toutes sortes de vieux objets de ménage, à demi démolis et sales. La lumière tombe du côté gauche dans les trois pièces.

LE VIEUX HILSE, *un vieillard à longue barbe, qui avait une taille puissante, mais qui est maintenant courbé et abattu par l'âge, le travail, la maladie et les privations. C'est un ancien soldat, qui n'a plus qu'un bras. Il a un long nez pointu, la figure d'une teinte gris sale; ses membres tremblent. On dirait qu'il n'a que la peau et les os. Il a les yeux creux et malades comme tous les tisserands. Après s'être levé, ainsi que son fils et sa belle-fille, il prie*). — Seigneur mon

(1) Voir les nos 73, 74, 75, 76, 77 et 78.

Dieu, nous n' pouvons pas assez te remercier pour la grâce que tu nous as faite, de nous donner encore cette journée, et d' nous avoir pris sous ta sainte garde pendant la nuit qui vient d'finir. Seigneur, ta bonté n' connaît point d' bornes, et nous sommes de pauvres pécheurs, pas même dignes d'embrasser tes genoux, de pauv' misérab' pécheurs! Mais toi, Père céleste, tu daignes avoir pitié d' nous, et abaisser ton regard sur nous, par les mérites de notre divin Sauveur. Le sang et les mérites ed' Jésus, c'est not' force et notre gloire. Mais si nous plions qué'ques fois sous l'adversité, si nous n'répondons pas à toutes les grâces euq' tu nous fais, Seigneur, daigne nous pardonner notre péché. Donne-nous la patience, ô Père céleste, pour qu'après cette vie d' souffrance, nous ayons part à l'éternité bienheureuse. Amen.

LA MÈRE HILSE (*qui a écouté de toutes ses forces, penchée vers son mari, dit en pleurant*). — Ah! mon pauv' vieux, tu fais toujours ed' si belles prières! (*Louise va du côté où est le baquet. Gottlieb, dans la chambre qui est de l'autre côté*).

LE VIEUX HILSE. — Où est donc la p' tite?

LOUISE. — A Peterschwalde, chez Dreissiger. Elle a encore préparé qué'ques bobines, hier soir.

LE VIEUX HILSE, *parlant très haut*. — Maintenant, mère, j' vas t'apporter le rouet.

LA MÈRE HILSE. — Oui, mon vieux, apporte.

LE VIEUX HILSE, *plaçant le rouet devant elle*. — Ah! je voudrais bien qu' t'ayes pus b' soin d' travailler à ça.

LA MÈRE HILSE. — Ben, mon vieux, on s'embêterait, à rien faire.

LE VIEUX HILSE. — J' vas t'essuyer un p' tit peu les doigts, qu'y graissent pas l' fil. — T'entends? (*Il lui nettoie les mains avec un torchon*).

LOUISE, *près du baquet*. — Comme si qu' nous aurions mangé que' que chose de gras!

LE VIEUX HILSE. — A défaut d' viande, on mange du pain sec, — et si on n'a pas d' pain... des pommes de terre. — Et si on n'a pas d' pommes de terre... du trèf' séché.

LOUISE. — Et quand y a même pas d' farine noire, faut faire comme les voisins Wengler, aller voir où qu'l'équarrisseur a enterré un cheval crevé, pour el' déterrer, et viv' qué' ques semaines de c' te charogne. — Pas, on fera comme ça ?

GOTTLIEB, *de la pièce du fond.* — Ah ! te v' là encore à r' dire des bêtises.

LE VIEUX HILSE. — Y faut s 'veiller, ma fille, à pas dire des parol' impies. (*Il s'approche de son métier, et appelant*) Gottlieb, faudra m'aider, y a qué' ques fils à passer.

LOUISE, *toujours près du baquet.* — Gottlieb, viens aider au père.

(Gottlieb vient, et tous deux se mettent au travail difficile de passer les fils dans le peigne. A peine ont-ils commencé, qu'on aperçoit Hornig dans la maison).

HORNIG, *à la porte de la chambre.* — Bonne chance dans vot' travail.

LE VIEUX HILSE, *et son fils.* — Bien l' merci.

LE VIEUX HILSE. — Mais dis donc, Hornig, tu dors donc jamais? Tout l' jour tu fais ton commerce, tu passes la nuit en sentinelle.

HORNIG. — C'est, en effet, que j' dors pus.

LOUISE. — Bonjour, Hornig.

LE VIEUX HILSE. — Eh ben, quoi qu' tu dis d' bon ?

HORNIG. — Ah ! d' belles nouvelles, maître ; ceux d' Peterswhalde, y z' ont enfin tenté le diab', et fait fiche le camp au Dreissiger et à toute sa bande.

LOUISE, *manifestant quelque excitation.* — V' là encore Hornig qui raconte des mensonges !

HORNIG. — Pas du tout, jeune femme, j' dis qu' la vérité. — J'ai d' beaux p' tits tabliers dans ma voiture. — Oui, j' dis rien qu' la vérité. Ah oui, qu'ils l'ont bien chassé ! Hier soir y s'a sauvé jusqu'à Reichenbach. Ah là là ! On a pas voulu d' lui nulle part, à cause qu'on avait peur des tisserands, et y a fallu refiler du côté d' Schweinitz.

LE VIEUX HILSE, *plaçant avec grand soin les fils dans les yeux du peigne, pendant que Gottlieb les prend de l'autre*

côté avec une pince, pour les tirer. — Ben, v'là assez d' blagues, pas vrai ?

HORNIG. — Que j' sois pendu, si j' mens. — Y a qu'à demander au premier gosse venu.

LE VIEUX HILSE. — L' quel ed' nous deux, qui perd la tête ?

HORNIG. — Mais j' te jure qu' tout ça c'est aussi vrai qu'*amen* à l'Église ; j'aurais rien affirmé, si j'y avais pas été, en personne, mais j' l'ai vu, j'ai tout vu, moi-même, avec mes propres yeux, comme ej' te vois là, Gottlieb. Y z'y ont démoli sa maison, au fabricant, d' la cave au grenier, et tout cassé, tout démoli, tout esquinté, les meub', les tableaux, les glaces, les fauteuils, tout jeté par la fenêt', et brisé, et envoyé au diab'. C' qu' y z'ont jeté aussi d' futaines ! L'eau du ruisseau coule pus, ma parole, et elle était devenu tout bleu, de tout l'indigo qu'y z' ont renversé. Y avait aussi des nuages d' poussière bleue, qui r'venaient tout l' temps. Non ! et puis qu'y z' ont mis l' feu à tout ! Y reste plus rien, dans les gregniers, dans la teinturerie, nulle part. — Pire qu'en temps de guerre.

LE VIEUX HILSE. — Et c'est les tisserands d'ici qu'auraient fait ça ? (*Il secoue lentement la tête d'un air incrédule. A la porte se sont rassemblés quelques autres habitants de la maison, poussés par la curiosité*).

HORNIG. — Eh ben oui, qui qu' ça serait ? j' peux t' les nommer tous par leur nom. J'ai conduit l' gouverneur dans la maison. Et j'ai causé avec beaucoup. Y z' étaient aussi gentils qu' d'habitude. Y faisaient leur affaire sans s'épater, mais à fond. L' gouverneur a causé avec eux, y z'y répondaient avec bien du respect, mais ça les arrêtait pas. Et tout y a passé : les plus beaux meub', hachés comme si qu'y z'auraient été payés pour ça.

LE VIEUX HILSE. — T' aurais conduit l' gouverneur a travers la maison ?

HORNIG. — Quoi ! j'ai rien à craind' ed' personne, j' suis connu comme el' loup blanc. J'ai jamais eu d'affaires, j' suis bien avec tout l' monde ; et aussi vrai que j' m'ap-

pelle Hornig, j'ai été pris d' pitié. Et l' gouverneur aussi, j' voyais ça, il en était pas loin ! C'est qu' voyez-vous, on n'entendait même pas un mot ; tout ça s' faisait en silence, c'était quasiment solennel ed' voir tous ces pauv' gens crevant d' faim, et qui s' vengeaient comme ça, sans rien dire.

LOUISE, *ne pouvant plus contenir son émotion, toute tremblante, et s'essuyant les yeux de son tablier.* — C'est trop juste, fallait qu' ça finisse comme ça !

LE VIEUX HILSE, *encore incrédule.* — Mais comment ça aurait-y pu venir, tout ça ?

HORNIG. — Qui qu' c'est qui peut l' savoir ! On dit comme ci, on dit comme ça.

LE VIEUX HILSE. — Mais qué qu' c'est qu'on dit ?

HORNIG. — Eh ben, v' là ; y paraît qu' Dressiger aurait dit qu' les tisserands n'ont qu'à manger d' l'herbe, s'y veulent pas crever d' faim. J' sais pas aut' chose (*Mouvement parmi les assistants au fond, qui se répètent ces paroles avec des signes d'indignation*).

LE VIEUX HILSE. — Eh ben, écoute, Hornig, tu m' connais. Tu peux m' dire à moi : « père Hilse, y faut mourir demain. » « Eh ben oui, que j' dirai, pourquoi pas ? » Tu peux me dire : « Père Hilse, demain t'auras la visite du roi d' Prusse... » Mais qu' des tisserands, des hommes comme moi et mon garçon, qu'y z' ayent fait des choses comme ça, c'est pas vrai, c'est pas vrai, jamais j'y croirai.

MILIENNE *(jolie fillette de sept ans, la longue chevelure filasse pendante, une petite corbeille au bras, arrive en sautant. Elle tend une cuiller d'argent à sa mère).* — P' tite mère, r' gard' donc c' que j'ai ! Tu m'achèteras une robe avec ça.

LOUISE. — Quoi qu' tu chantes là ! (*Avec une émotion toujours croissante*). Qué qu' t'apportes comme ça ? Où qu' t' as été traîner ? Et t'as pas livré les bobines ? Qué qu' ça veut dire, tout ça ?

LE VIEUX HILSE. — Dis-moi, fillette, où qu' t' as eu c' te cuiller ?

LOUISE. — C'est qu'elle l'aura trouvée.

HORNIG. — A vaut bien ses deux ou trois thalers.

LE VIEUX HILSE (*hors de lui*). — Vas-tu filer, gamine, et filer vite! Et plus vite, si tu veux pas que j' prenne un bâton. Et reporter la cuiller où tu l'as prise ! Est-ce que tu veux faire des voleurs de nous autres? Ah ! je t'apprendrai, attends! *(Il cherche une baguette pour la battre).*

MILIENNE, *pleurant, et s'accrochant aux jupes de sa mère.* — Non, grand-père, faut pas me battre... je t'assure... euq' c'est vrai... j' l'ai trouvée. Tous les enfants qui portaient des bobines, en ont des pareilles.

LOUISE, *partagée entre la crainte et l'exaltation.* — Là, vous voyez bien qu'elle l'avait trouvée... Où l'as-tu trouvée?

MILIENNE, *sanglotant.* — C'est à... Peterschwalde, qu'on en ramassait. D' vant la maison à Dreissiger.

LE VIEUX HILSE. — Quelle aventure! Quelle aventure ! Mais dépêche-toi, si tu veux pas que j' t'apprenne à courir.

LA MÈRE HILSE. — Mais quoi qu'y a donc?

HORNIG. — J'vas t'dire qué'que chose, père Hilse. Faudrait que Gottlieb mett' son pal'tot, qu'y prenne la cuiller, et qu'il aille la porter au commissariat.

LE VIEUX HILSE. — C'est juste, va mett' ton paletot, Gottlieb.

GOTTLIEB, *qui est déjà en train de le mettre.* — Oui, oui, c'est ça, j'vas aller chez le commissaire, et j'y dirai qu'y faut pas qu'y voye du mal à ça, qu'une gamine comme ça pouvait pas savoir ec' qu'a fesait. Et j'y r'donnerai la cuiller. Allons, pleure pus, p'tite. (*L'enfant toute en pleurs est conduite par sa mère dans la pièce de derrière. Louise ferme la porte et revient*).

HORNIG. — Oui, a vaut bien ses trois thalers.

GOTTLIEB. — Donne aussi un linge, Louise, qu'a ne s'abîme pas. Ah ! non, non, une p'tite machine, qui coûte si cher! (*Il a des larmes dans les yeux pendant qu'il enveloppe la cuiller*).

LOUISE. — Si c'était à nous, on pourrait en viv' plusieurs semaines.

(La suite du cinquième acte au prochain numéro)

Le Mouvement Artistique

LA PHILOSOPHIE

L'Origine de la Tragédie, par Friedrich Nietzche (traduction Marnold et Morland).

Toute la force dialectique de l'*Origine de la Tragédie*, réside dans cette idée que le pessimisme des premiers grecs, inexplicable au premier chef, représente bien plutôt la surabondance de puissance vitale et l'énergique santé de ce peuple, qu'il ne signifie sa crainte de la destinée et sa faiblesse devant les faits. Le besoin de l'horrible, le désir constant de dramatisation et de pathétique décèlent une âme pleine de rêves pour qui la méditation et la sérénité impliquent une sorte de renoncement à l'âpre joie que procure la vie considérée comme un combat.

« La plus belle vie pour le héros est de mûrir pour la mort dans le combat ». Ainsi s'exprime Nietzche. Il devait donc dans l'*Origine de la Tragédie* exalter ceux qui considéraient que la vie grandit en raison des conflits qui en opposent les termes. Socrate, Platon et l'ère des penseurs représentent aux yeux de Nietzche une décadence irrémédiable de la santé hellénique.

LES REVUES

La Censure. — M. Frédéric Loliée, dans la *Revue Bleue*, fixe l'institution officielle de la censure à 1702 et il pense qu'il faut l'attribuer à l'influence de la princesse Palatine « la plus pressée des amoureuses et la dévote la plus édifiante par la suite ».

« Ce fut à l'occasion d'une pièce de Bourdin : *Le Bal d'Auteuil* où deux filles travesties en hommes, trompées l'une et l'autre par leur déguisement et se croyant de sexe différent, se faisaient des avances réciproques et des agaceries qui semblèrent suspectes à la princesse Palatine. Les mœurs de la cour en suggéraient la crainte. Des réminiscences capiteuses de Lesbos flottaient dans les rideaux ramagés des alcôves. Il fut décidé qu'à l'avenir les pièces ne seraient plus jouées qu'après avoir été soumises à l'examen d'un censeur ».

Un des premiers censeurs fut Crébillon, celui-là même qu'un arrêt avait exilé de Paris pour « atteintes aux mœurs ».

Il faut dire que l'auteur du *Sofa* et des *Hasards du coin du feu* accorda assez facilement son visa. On rapporte ce dialogue entre Crébillon et Sylvain Maréchal, l'auteur des *Odes érotiques* :

« — Monsieur, lui dit l'auteur du *Sofa* qui du doigt et de l'œil avait feuilleté l'ouvrage, je voudrais vous voir retrancher ce mot de *boudoir*, si souvent répété dans vos vers.

« — Quoi ! Monsieur, reprit Sylvain Maréchal qui ne voulait pas laisser se perdre l'occasion de placer un bon mot : si vous m'ôtez mon *boudoir*, où mettrai-je votre *Sofa*. »

LA POÉSIE

Le Palais Bourbon possède un certain nombre de poètes. Qui l'eût cru ?

M. Leygues, qui publia en 1882, *Le Coffret brisé*, fut couronné par l'Académie française en 1884 et il mérita sa récompense : on dit, en effet, qu'à cette époque, il n'était pas ministre. M. Brisson ne se départit pas de son austérité en caressant les muses : il chanta les stalles d'ivoire et le bain de porphyre... » Sous le pseudonyme de Darsay, M. David, député de Saint-Julien, fut l'heureux auteur de cette chanson spirituelle : *Pour avoir la fille*. M. Isambard est plus fruste — comme il convient à un député d'Evreux — mais aussi folâtre, et il vante la fidélité des femmes de Pacy-sur-Eure ; on n'est pas plus galant.

Sauf quelques-unes
Blondes ou brunes
Dont la vertu cascada sans souci
Les demoiselles
Y sont fidèles
A leurs amants et les femmes aussi.

Deux parlementaires anticléricaux, le député Trouillot et le sénateur Maxime Lecomte, ont chanté la Sainte-Vierge — et en quels termes ! Écoutez les accents de Trouillot.

Sainte Vierge, dans cet asile,
Protégez bien le passereau !

Maxime Lecomte est aussi pressant :

C'est donc à toi Marie, à toi, reine du Ciel,
Assise rayonnante auprès de l'éternel,
Que j'offre mon tribut d'honneur et de louanges
Oh daigne l'accepter ! protège ton enfant.

Zévaès a composé une *Hymne aux Damnés :*

Gémissent les damnés, en leur ombre funèbre,
Par la vermine atteints et rongés par la lèpre,
Ils gémissent fourbus, opprimés par le sort,
Et toujours et toujours ployés devant le fort.

J'ai omis le poète connu, le chansonnier Couyba, dit Boukay, radical à la Chambre, socialiste dans ses chansons, et Clovis Hugues qui atteignit parfois à la bonne poésie.

Ceux qui voudront connaître mieux nos députés poètes, liront l'article de la *Nouvelle Revue* de Février où j'ai pris ces renseignements.

ERRATUM

Nos camarades typographes ayant interverti l'ordre des paquets de composition, le compte rendu des *Noces Corinthiennes*, paru dans notre dernier numéro, est devenu tout à fait incompréhensible. Nous prions nos lecteurs de rectifier de la façon suivante :

Après l'avant-dernière ligne de la page 286 lire depuis la 17e ligne de la page 287 (Selon les rites anciens..., etc.) jusqu'à la 9e ligne de la page 288. Reprendre la dernière ligne de la page 286, lire jusqu'à la 16e de la page 287 ; puis retourner à la 10e ligne de la page 288 et lire jusqu'à la fin.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.
A. MAUME, administrateur-délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

LES SYNDICATS JAUNES

Les « Jaunes » sont à la mode : ouvrons le *Temps*, le *Journal des Débats* ou la *République*, nous y trouverons presque chaque jour les louanges des « Jaunes », les ouvriers *sages* qui repoussent la lutte des classes, les *bons* ouvriers qui ne demandent qu'à s'entendre avec les patrons, les vrais représentants de la classe ouvrière enfin réconciliée avec la société actuelle; où sont donc les articles fulminants de jadis contre la tyrannie corporative et l'oppression syndicale, et que deviennent la sainte liberté individuelle et le fameux régime du « tête à tête » ?

C'est que les « Jaunes » ne sont pas des syndiqués ordinaires : non seulement ils ne sont pas en lutte avec le patronat ou même ils ne demandent pas de traiter d'égal à égal avec lui, mais ils ne rêvent que la « paix dans l'atelier », et ils daignent attendre de l'infinie bonté et de l'inépuisable charité de leurs maîtres l'amélioration de leur sort : avant tout, ils sont pacifiques, conciliants : ils sont « anticollectivistes » et aussi « patriotes » (1). C'est d'eux que l'on attend la ruine des « Syndicats révolutionnaires », aussi leur fait-on fête. M. Loubet les reçoit et les félicite ! (2) M. Méline applaudit à leurs prouesses ! Pour un peu, Monseigneur Rampolla leur donnerait sa bénédiction !

Sans remonter bien loin dans l'histoire des conflits

(1) Voir : Discours d'inauguration de la *Bourse du Travail Indépendante*, *Union ouvrière* et *Réforme sociale*, page 259, n° 3, 1902.

(2) « Je vous approuve de ne voir entre patrons et ouvriers qu'une seule et même classe... L'œuvre que vous avez entreprise a toutes mes sympathies .. et je vous souhaite de tout mon cœur une grande réussite. » *Revue des Questions sociales et ouvrières (Association catholique)*, 15 février 1902, page 192.

ouvriers et patronaux où plusieurs fois ils sont déjà apparus sous forme de confrérie de *Notre-Dame de l'Usine* ou d *Union sociale et patriotique*, on peut dire que leur célébrité date des dernières grèves de Marseille (où un Syndicat français des ouvriers du port fut un moment opposé au Syndicat international) et surtout de Monteeau-les-Mines, où le Syndicat nº 2, le Syndicat patriote, le « Syndicat jaune » en un mot (tout au plus quelques centaines d'inconscients ou d'intrigants), s'efforça de désorganiser la résistance et persista à vouloir travailler malgré l'immense majorité des mineurs groupés dans le « Syndicat rouge » : victimes de la « tyrannie syndicale », les jaunes étaient tous désignés à la pitié des capitalistes, qui n'avaient pas de termes assez violents pour qualifier ceux qui luttaient pour l'amélioration de leur sort ; la *Liberté* et la *Croix* ouvrirent des souscriptions en leur faveur, et, tandis qu'à Monteeau les ouvriers s'épuisaient dans des luttes fratricides, les délégués des « Jaunes » banquetaient à Paris avec M. de Mun et les plus gros représentants de la *paix sociale*.

Cette leçon ne fut pas perdue pour le patronat : quelques renégats, passés subitement du révolutionarisme le plus outré au pacifisme le plus absolu, dirigés par un agent direct des patrons, eurent vite fait d'exciter et d'exploiter cet état d'esprit : et grâce à d'abondantes ressources fournies par de « généreux donateurs » ils créèrent partout où quelque organisation ouvrière menaçait l'omnipotence du capital, des contre-syndicats avec les inconscients et les trembleurs. C'est ainsi qu'à Paris, grâce aux subventions du Conseil municipal nationaliste et surtout à celles des grosses compagnies à monopole municipal (tels le Gaz, le Métropolitain, les Tramways-Sud), s'est installée, rue des Vertus, une *Bourse*

du travail indépendante, et vit que *L'Union Ouvrière*, organe de l'*Union Fédérative des Syndicats ouvriers.*

Un phénomène presque semblable s'est d'ailleurs produit en Angleterre vers le même moment du développement syndical, et M. de Rousiers, dans son livre sur *Le Trade-Unionisme en Angleterre* (1), nous montre la *Free Labour Association* (Association du travail libre), imaginée au début par quelques patrons armateurs pour détruire l'organisation de leurs ouvriers : son but avéré est la destruction des grandes unions anglaises, si peu révolutionnaires pourtant et même bien accommodantes avec le régime actuel, si ce n'est sur les questions qui touchent directement aux conditions matérielles de l'ouvrier et c'est cela, peut-être plus que toute idéologie, que craint le patronat.

Mais, il faut avouer que, malgré les 300.000 membres qu'elle prétend avoir, la *Free Labour Association* n'a absolument aucune influence sur la classe ouvrière anglaise, d'autant plus que ses congrès ne sont que des parodies de congrès et ses recettes tellement louches qu'elle ne peut publier ses comptes (2). En résumé, en France, comme en Angleterre, les « syndicats jaunes » ne sont que des « contre-syndicats », des « contre-guerrillas » patronales contre les organisations purement ouvrières, semblables à ces corps de police recrutés parmi les Boers par les Anglais pour combattre leurs propres compatriotes.

Quant à ceux qui douteraient encore du caractère patronal des « syndicats jaunes », il leur suffira de lire le compte rendu du Banquet donné par la *Bourse du*

---

(1) Page 153. *Bibliothèque du Musée social*, Colin, édit. 1897.

(2) Voir De Rousiers, loc. cit., voir aussi *Annales du Musée social*, janvier 1902, et J. Longuet, *Petite République*, 12 février 1902.

Travail Indépendante, le 16 février 1902. M. Lanoir, secrétaire général, présidait, entouré de MM. Biétry et Quilici, d'illustre mémoire; de MM. Japy, Delarbre, Périer, Mame, tous connus comme gros patrons et de MM. Muzet et Congy, nationalistes militants. Et, au dessert, M. Lanoir ayant pris la parole au nom des 317 organisations représentées, déclara que les « jaunes » ne font pas de « politique » ce qui ne l'empêcha pas de dauber fortement le ministère Waldeck-Rousseau — Millerand et d'applaudir, au passage, les noms de Lemaître, de Drumont et de Rochefort, et s'occupent surtout de « sociologie » ; puis, il fit cette déclaration dont le fond, sinon la forme est à retenir : « Nous voulons nous syndiquer *avec nos patrons* en dehors et à égale distance de tous les partis politiques... pour la *solution pacifique* rationnelle et continue de toutes les questions relatives à l'utilisation de nos forces humaines ». De son côté, M. Japy, gros industriel du Doubs, préconisa la création de « syndicats unis de *patrons et d'ouvriers* » sans oublier le petit couplet sur la *paix sociale* : au fond, c'est la conception des catholiques sociaux sur les rapports du capital et du travail qui reparaît ici encore, malgré les échecs répétés des *Syndicats mixtes*.

Ce qu'il faut surtout retenir de ce mouvement, c'est qu'il est la preuve convaincante de la puissance, chaque jour plus grande, des organisations ouvrières autonomes. C'est le malaise de la classe patronale vis-à-vis des ouvriers organisés qui la pousse à faire les sacrifices que lui coûtent les « Syndicats jaunes », et ce n'est pas par pure philanthropie qu'ils s'y intéressent, eux jusqu'ici si dédaigneux de tout groupement corporatif. Si peu importantes qu'elles aient été jusqu'ici, ils ont dû subir les premières revendications ouvrières et ils ont

compris que d'autres concessions seraient encore nécessaires : incapables d'aborder de front le problème, ils ont voulu ruser, et comme ils savent que tout conflit au sein de la classe ouvrière ne peut que leur être profitable, ils n'ont pas hésité, eux qui ne parlent que de « fraternité » entre patrons et ouvriers, à diviser les les travailleurs contre eux-mêmes ; pour eux, la liberté du travail n'est que la liberté d'exploitation et la *paix sociale* n'a besoin d'exister que pour la classe patronale. Il ne servirait de rien de leur reprocher d'agir ainsi : ils y sont déterminés par les nécessités de lutte qu'implique la société capitaliste. C'est à la classe ouvrière à savoir que de par ces mêmes nécessités, il n'y a pas pour elle d'entente *définitive* possible avec la société actuelle.

Une autre cause du développement relativement rapide des « jaunes » vient aussi de l'énervement actuel des milieux syndicaux, énervement en grande partie créé par l'arrivée au pouvoir d'un ministère que l'on croyait sympathique à la classe ouvrière. Au début, poussé par les nécessités politiques de l'heure présente, et aussi parce que l'habitude du pouvoir n'avait pas encore fait dépouiller le vieil homme, il fallut bien faire quelques avances à la classe ouvrière, dont le développement organique était d'autre part favorisé par le bon état de la situation économique : des militants devinrent alors trop souvent des personnages presque *officiels* et la *corruption gouvernementale*, directe ou indirecte, s'infiltra quelque peu parmi eux *(car tout gouvernement ne rêve que de mettre la main sur le mouvement ouvrier et à le réduire au rôle de rouage de police)*. La politique pénètra ainsi les syndicats : et au milieu des luttes intestines entre ministériels et anti-ministériels est survenue la dépression industrielle, puis la suppression des

subventions municipales aux syndicats trop habitués jusqu'ici à vivre de ressources extérieures. Si l'on ajoute à cela le dédain trop fréquent qu'ont certaines organisations pour les besognes pratiques et la croyance à l'avénement imminent de la Révolution sociale, l'on comprend aisément l'état de désordre du monde syndical, état d'ailleurs plus superficiel que profond, et qui ne doit pas faire oublier l'obscure besogne d'éducation technique et morale qui s'y accomplit chaque jour et l'élaboration, au sein de leur masse profonde, de la mentalité de demain.

Si grâce à l'ensemble des circonstances que nous venons de mettre en lumière, les « jaunes » ont pu se développer et parvenir à grouper dans leur *Union Fédérative* 256 syndicats légalement constitués, comprenant dans leur ensemble 141,425 salariés (1) (d'après leurs propres comptes, bien entendu), est-ce à dire qu'il faille s'attendre à les voir jouer un rôle sérieux dans le mouvement ouvrier? Ce n'est guère probable, car le mouvement « jaune » contient en lui-même ses propres limites.

D'un côté, les patrons se lasseront d'entretenir sans résultats une infime minorité, d'autant plus exigeante qu'elle oublie ses intérêts de classe pour ne penser qu'à ses besoins personnels; ou bien, si ces organisations deviennent tant soit peu nombreuses, il en coûtera moins aux patrons de traiter avec la masse ouvrière que de satisfaire toutes les fantaisies de ceux qui se sont faits ses créatures. Quant au prolétariat, s'il peut se laisser égarer un moment, son intérêt du moins répond de sa conduite à venir : quoiqu'on fasse, la masse restera profondément irréductible, et ce n'est pas en « niant

(1) *Revue des Questions sociales et ouvrières (Association catholique)*, 15 février 1901, page 191.

la lutte des classes » que les « endormeurs » parviendront à faire remettre aux patrons le soin de faire aboutir les revendications ouvrières !

Aussi l'existence des syndicats jaunes, mises à part toutes les causes de désorganisation interne qui déjà semblent se manifester, ne saurait être autre chose qu'un moment dans l'histoire du mouvement ouvrier, et leur effet sera d'autant moins durable que la classe ouvrière, groupée sur son propre terrain, saura se ressaisir. C'est aux syndicats ouvriers affranchis de toute *tutelle patronale ou gouvernementale*, en dehors de tout *parti politique* et ne demandant qu'à *eux-mêmes* leurs capacités directrices et leurs ressources pécuniaires, que revient la tâche de maintenir la classe ouvrière sur le pied de guerre : c'est à eux d'apprendre les nécessités techniques et les conditions économiques de la société d'aujourd'hui, pour pouvoir traiter d'égal à égal avec le patronat ; c'est à eux enfin, par l'enseignement professionnel et la pratique de la solidarité, de préparer l'avènement du monde des producteurs que sera la société de demain.

Marcel Landrieu.

Les Trusts et l'Organisation des Travailleurs

Dans un article intitulé : « Le prolétariat devant les Trusts » dans le nº 71, du 1er décembre 1901, du *Mouvement Socialiste*, le camarade C.-A. Maybon exprime l'avis, que le rapport-résolution adopté par le 5e Congrès socialiste international (Paris, septembre 1900) au sujet des Trusts a manifesté « un pessimisme exagéré » en disant « que le développement progressif des Trusts affaiblissait d'autant l'organisation ouvrière (p. 665) et que « la concentration des forces capitalistes sous forme de Trusts, doit être défavorable à la concentration des forces ouvrières » (p. 659).

Le camarade Maybon base son opinion sur la clause suivante du rapport-résolution du Congrès : « *Ils ont (les Trusts) en outre, sinon comme but, souvent pour effet, d'augmenter l'oppression des travailleurs, en opposant à leurs unions et à leurs tentatives d'organisation, la puissance compacte des patrons unis* », et sur ce que le rapport dit plus loin : « *en démontrant aux travailleurs la pression à laquelle les Trusts les assujettissent* ».

Il suffirait de répliquer que les parties du texte du rapport citées par le camarade Maybon, ne justifient pas les conclusions qu'il en tire. Celui qui dit que les Trusts ont souvent pour effet d'augmenter l'oppression des travailleurs, ne dit point que le développement de ces Trusts « affaiblit d'autant l'organisation ouvrière. » Reconnaître la pression que les Trusts exercent sur les travailleurs (dans leur double relation de salariés et de consommateurs), n'est point dire que la formation de Trusts doit être défavorable à la concentration des forces ouvrières.

Mais le rapport-résolution sur les Trusts, de notre dernier Congrès international, a subi le sort de tous les rapports et de toutes les résolutions, qui sont réservés

pour les séances où le Congrès approche de sa clôture : ils ne sont ni expliqués, ni discutés.

Il n'est donc guère étonnant que des malentendus existent sur certains points de ces rapports et il convient que ceux qui sont responsables de leur rédaction (1) tâchent d'en élucider la signification.

Le raisonnement du rapport se résume en ces quelques mots : les Trusts sont la manifestation du développement de la production capitaliste; ils sont le perfectionnement du système qui n'a pour but que le bénéfice pour les détenteurs des moyens de production; comme tels, ils sont la conséquence inévitable du système actuel de production.

Les Trusts sont également la forme de production la plus rationnelle pour toutes les grandes industries, la forme la plus efficace, produisant avec un minimum de frais, un minimum de perte, tendant à obtenir le plus grand produit possible, avec le moindre effort possible. C'est dire que les socialistes qui visent à une production rationnelle et efficace, production assez gigantesque pour pouvoir, pour des centaines de millions d'hommes, remplacer le manque et l'insuffisance par l'abondance et la satisfaction complète de tous les besoins matériels, ne doivent pas tâcher de s'opposer au développement des Trusts.

C'est dire que les socialistes ont à concentrer toutes leurs forces sur l'organisation de la classe ouvrière, organisation complète, donc politique, syndicale et coopérative, pour qu'elle puisse s'emparer de l'outillage

(1) Je profite de l'occasion pour corriger quelques erreurs glissées dans le « compte rendu analytique officiel ». Il faut lire page 116 à la première ligne de la résolution « les Trusts cartells », au lieu de « les Trusts partiels »; à la dixième ligne « vendre avec profit », au lieu de « vendre »; page 117, à la douzième ligne « organisation supérieure », au lieu de « organisation impérieuse ».

perfectionné que deviennent les Trusts, afin de distraire la production de son but commercial, capitaliste, et de la conduire comme production sociale, ayant pour but le produit abondant pour tous.

Tel est, en peu de mots, le raisonnement résultant des discussions de la onzième Commission du Congrès international, et que les camarades chargés de la rédaction du rapport (1) ont voulu exprimer.

Mais si la Commission exprimait ainsi pourquoi les socialistes ne doivent pas s'opposer au développement des Trusts, elle ne voulait pas nier les grands maux qui de nos jours résultent pour les travailleurs de cette évolution même. Plusieurs camarades, membres de la Commission, ont exposé comment, dans tous les pays, les Trusts et les cartells, ainsi que les coalitions plus temporaires de producteurs ou commerçants « pools », « corners », « ring » et autres, augmentent autant qu'ils le peuvent les prix des nécessités de la vie, le prix du pain, du pétrole, du charbon, du sucre, du savon, du vêtement, enfin de tous les articles, nombre rapidement croissant, dont la production a été organisée, va être organisée d'une façon plus ou moins complète, dans une forme plus ou moins durable, par les exploitants et propriétaires des moyens de production. D'autres camarades ont démontré que l'organisation syndicale des travailleurs avait bien plus d'effet, que la lutte pour l'amélioration des conditions du travail avait bien plus de chances contre les patrons individuels, que contre les patrons associés en cartells et en Trusts.

Ces camarades voulaient bien reconnaître que ces cartells et ces Trusts ne sont pas des syndicats de patrons dans leur qualité de patron proprement dite, que le règlement collectif des conditions du travail, la résis-

(1) Karpeles, Sanial et moi.

tance unie contre les demandes des travailleurs, n'est point le but essentiel des cartells et des Trusts ; que ces organisations visent spécialement l'entente au sujet de la quantité du produit et de son prix. Mais ils ne manquaient pas de faire ressortir que par le fait que les industriels (patrons) se voient par leurs intérêts même, forcés à s'entendre avec leurs concurrents, leurs ennemis acharnés jusqu'alors, sur les quantités à produire et les prix du produit, il résultait bien facilement et tout naturellement que l'entente allait s'élargir, s'étendre aux conditions du travail, à l'action vis-à-vis de l'organisation des travailleurs. Résumant, on démontrait que si les syndicats des producteurs ne sont pas nécessairement des syndicats de patrons, ils pouvaient facilement le devenir ou en encourager la formation, rendant ainsi plus difficile l'action syndicale des ouvriers.

Il est tout naturel que ceux qui ressentent très amèrement les conséquences immédiates des Trusts et cartells, les considèrent, pour le moment actuel, comme un mal très réel, un poids nouveau qui vient s'ajouter aux fardeaux déjà lourds qui tiennent courbée la classe ouvrière. Ce sont ces sentiments que la Commission a voulu exprimer.

Elle regarde les Trusts comme une nécessité, comme l'organisation naturelle d'une production rationnelle. Elle en prédit les bienfaits pour les temps futurs, quand ces organisations auront préparé et outillé la production dans l'intérêt de tous. Mais en disant tant de bien des Trusts pour l'avenir, la Commission ne voulait pas taire tout le mal qui en résulte pour les temps présents.

La Commission voyait le mal actuel comme irrémédiable. Elle ne pouvait pas même, aux travailleurs qui en souffrent, promettre le remède d'une prochaine

législation, dans les limites que la composition des Parlements de nos pays industriels rendrait possibles. Elle voyait que dans la phase où en est l'industrie, la concurrence tue le profit, que la production capitaliste ne serait donc plus possible dans les Trusts. Elle voyait que le pays où le Trust est le mieux organisé, le plus général (les États-Unis) doit devenir industriellement le plus fort, puisqu'il a éliminé le plus complètement le gaspillage de la concurrence, puisqu'il dispose donc des outils de production les plus perfectionnés. La Commission voyait donc que nulle loi ne pourrait réprimer le développement des Trusts, qui est en somme l'évolution logique et naturelle du système actuel de production. Mais en outre, qu'il ne fallût pas même essayer de ralentir leur développement, de mettre des entraves dans leur chemin; on n'a pas empêché la vapeur, on n'empêche pas l'électricité d'activer la production, quoique le nombre des travailleurs qui ont été les victimes directes de l'introduction de ces nouvelles forces, soient comptés par centaines de milliers.

Or, comme dans divers pays de l'Europe une législation est discutée, ayant pour but la réglementation des Trusts, sinon leur prévention, législation qui espère éviter le mal des Trusts, le renchérissement « exagéré » des produits, tout en conservant leur organisation utile et efficace; comme dans divers États de l'Amérique du Nord, on a même essayé d'une législation franchement prohibitive, la Commission a voulu prendre position vis-à-vis de ces efforts législatifs. Le rapport-résolution dit aux travailleurs : « N'espérez rien d'une législation contre les Trusts, elle ne peut en retenir le développement, ni rendre moins dure l'exaction qu'ils vous imposent. Tout ce qu'elle peut faire utilement, c'est d'obtenir la publicité des faits et gestes des Trusts. Si nous devons

les souffrir, cette publicité rendra plus facile l'expropriation de ces organisations dès que nous en aurons le pouvoir; elle aura aussi l'avantage de nous montrer tout le mal que les Trusts nous font ; « ce sera donc un moyen d'agitation pour la classe ouvrière. »

Résulte-t-il de ces raisonnements que les camarades qui ont rédigé le rapport-résolution adopté sur les Trusts, prévoient de leur développement l'affaiblissement de l'organisation ouvrière? Absolument pas, et bien au contraire. La résolution démontre aux travailleurs que leurs maîtres ne se battent plus entre eux, qu'ils s'allient pour être plus forts, plus forts dans l'appropriation du plus grand profit possible, plus forts aussi par leur coalition plus ou moins expresse, mais certainement réelle et effective, vis-à-vis des travailleurs organisés. Leur démontrer cela, ce n'est point les décourager. C'est les exciter à un effort encore bien plus grand et plus soutenu. C'est dire aux travailleurs : « Voyez ce que font vos maîtres, ils substituent la solidarité de leurs intérêts à la lutte de la concurrence. Suivez leur exemple d'organisation, leur force compacte, opposez leur celle de votre unité affermie. Elle vous est plus indispensable que jamais ! »

Le rapport avertit les organisations ouvrières contre le danger que les Trusts et cartells peuvent avoir pour leur développement même. Et c'est bien ici le principal point de différence entre le camarade Maybon et ceux qui ont rédigé le rapport-résolution. Toutefois ce danger n'est point illusoire. L'histoire du Trust du charbon en Amérique (1), nous apprend que toute organisation

(1) Voir c. a. H. Demarest Lloyd « *Wealth against Commenwealth* », pages 9 à 19.

ouvrière, parmi les mineurs, était défendue. C'est citer un seul exemple qu'il serait facile de multiplier.

Il est parfaitement vrai que dans les industries non trustifiées, il se forme des organisations de patrons qui font la guerre aux organisations ouvrières. Nous en avons l'exemple en ce moment en Hollande, à Enschedé. Une centaine de tisserands de M. van Heek, un de nos grands industriels, font la grève par suite d'une réduction de salaire. Le patron répond par le lockout de 1600 autres ouvriers. Les autres patrons tisserands de la localité, donnent une preuve de solidarité en menaçant de fermer leurs fabriques pendant quelques jours par semaine, si la grève ne va pas bientôt se terminer. Voilà donc : solidarité de patrons, sans que leurs industries soient combinées dans un Trust ou cartell. Le fait est bien connu, et il se manifeste tous les jours. Mais il ne change rien au fait également évident, que la trustification de l'industrie a pour effet d'organiser en même temps les patrons comme tels contre l'organisation ouvrière.

Si beaucoup de cartells et de Trusts ne s'opposent pas à l'organisation ouvrière, c'est que momentanément ce ne serait pas dans leur intérêt, ou qu'ils n'en ont pas la force. Mais le danger est là, qu'il se soit montré ou non.

Avertir les travailleurs contre ce danger relativement nouveau, n'est point dire qu'ils n'y pourront rien. Ce que le camarade Maybon prend dans le rapport-résolution sur les Trusts, pour du pessimisme, n'est donc réellement que de la prévision. Ce n'est pas dire : « Vous ne pouvez plus lutter. » C'est dire : « Vous devez lutter plus forts; mais pour pouvoir vaincre vous n'avez que vos propres forces ; rendez-vous forts ! »

F. M. Wibaut.

CHRONIQUES

FRANCE

Les Faits politiques.

LA LIMITATION DE LA JOURNÉE DE TRAVAIL DANS LES MINES A LA CHAMBRE. — Il y a un an, au mois de février 1901, les mineurs apportèrent au gouvernement, en les appuyant d'une menace de grève générale, les trois revendications suivantes :

1° *Retraite de deux francs par jour après vingt-cinq ans de service, et retraite proportionnelle en cas d'invalidité de travail;*

2° *Fixation à huit heures de la journée de travail, du jour au jour;*

3° *Établissement du minimum de salaire, fixé par les Fédérations régionales.*

M. Waldeck-Rousseau répondit au mois de mars, au cours de l'interpellation Boyer-Dejeante. Il déclara dédaigneusement qu'il entendait « poursuivre son œuvre absolument comme s'il n'était pas sous le coup de certaines mises en demeure », estimant sans doute, comme le formulait le *Figaro*, le 31 janvier dernier, que « si nous voulons les mineurs heureux, nous ne les voulons ni encombrants, ni insolents ». Le président du Conseil ajouta « qu'il se refusait à examiner la question du minimum de salaire, mais qu'il était prêt à s'occuper des deux autres. »

Il n'apportait pas, d'ailleurs, le moindre projet de loi.

En octobre, à Saint-Etienne, le Conseil fédéral des mineurs, qui avait reçu du Congrès national de Lens mandat de décréter la Grève générale le 1er novembre, si satisfaction n'était pas donnée au prolétariat minier, ajournait la grève *sine die*.

Il voulait encore éprouver la bonne volonté de la Chambre. La Commission d'assurance et de prévoyance sociales examinait, en effet, une proposition de M. Odilon-Barrot sur les retraites, à laquelle est venue se joindre, en

novembre, un projet du gouvernement, et la Commission du travail, de son côté, discutait une proposition du citoyen Basly, limitant à huit heures la journée de travail. La question du minimum de salaire était momentanément abandonnée.

Après avoir entendu les membres du Conseil fédéral et reçu la réponse du Comité central des houillères de France, la Commission du travail a mis sur pied un projet qui consacre une légère diminution du temps de travail et que la Chambre vient d'adopter sans le modifier, après une longue discussion.

MM. Guillain et Aynard surtout l'ont combattu. Les citoyens Bouveri et Basly, MM. Dubief, président de la Commission, Odilon-Barrot, rapporteur, et Baudin, ministre des travaux publics, l'ont victorieusement soutenu.

Les premiers ont prétendu montrer que la mine n'est pas le bagne qu'on se figure ; on a pu dire qu'ils en avaient dépeint le séjour comme une sorte d'Eden. A l'aide de statistiques ingénieuses, ils ont voulu prouver que les accidents diminuaient, que les conscrits des cantons miniers étaient les plus robustes. Ils ont montré les paysans accourant en foule se disputer le bonheur de participer à cette vie heureuse ; et donné aussi cet argument étrange, dont les socialistes feront leur profit, que, dans d'autres professions, plus meurtrières encore, comme celles des verriers ou des mécaniciens, la journée n'est réglementée par aucune loi spéciale. Ils ont parlé, naturellement, de la « liberté du travail » et conclu que les Compagnies savaient mieux que personne « accomplir leur devoir social ».

Un seul argument pouvait paraître sérieux : la diminution de la production entraînée par la réduction de la journée de travail. C'est là qu'a porté le débat, et il a bien fallu reconnaître que l'intérêt de la production nationale n'était qu'une mauvaise défaite, et qu'il ne serait lésé en rien si le patronat, un peu moins avide de dividendes, s'inquiétait un peu plus de tenir l'outillage au courant des

progrès modernes. La France produit par an 33 millions de tonnes de houille, ce qui est encore inférieur de 13 millions à la consommation du pays. La réduction de la journée, a dit M. Aynard, diminuera de 6 millions le stock que nos mines mettent à jour chaque année. Il faudra donc encore avoir recours à l'importation. — Cela n'est pas absolument exact.

Pour remédier à la diminution qui serait, non pas de 6 millions, mais de 2 millions et demi à 4 millions de tonnes, si l'on en croit M. Baudin, de 1 million et demi à 2 millions de tonnes d'après la Commission, il est des procédés que le délai imparti par la loi laisse tout le temps d'appliquer et dont l'expérience a été faite d'une façon concluante, de l'aveu même du rapport du Comité central des Houillères, non seulement à l'étranger, mais en France, dans les mines de Marles.

On peut, au pic des mineurs, substituer la haveuse mécanique dont le rendement est beaucoup plus grand, et les considérations techniques par lesquelles M. Guillain a prétendu démontrer leur inefficacité dans les mines françaises, ne peuvent prévaloir contre tous les témoignages d'ingénieurs qui, dans l'enquête extra-parlementaire instituée l'an dernier, recommandent leur emploi.

On peut augmenter le nombre des puits et, en élargissant les galeries, y introduire la traction mécanique qui fonctionne déjà à Marles.

On peut aussi remplacer le mode de travail actuel par un autre plus avantageux. Il y a aujourd'hui presque partout deux équipes : le « poste à charbon », qui, pendant neuf ou dix heures, se livre au travail d'extraction, et le « poste à terre » qui opère ensuite les remblais et réparations nécessaires. Deux postes à charbon fonctionnant chacun dix heures, ne laisseraient pas au poste à terre un temps suffisamment long; mais on pourrait, comme cela fonctionne à Monteçau, et comme le propose Bouveri, en établir deux qui travailleraient huit heures; il resterait huit heures pour les réparations. La production serait

plus grande, le nombre des chômeurs plus petit. Quoique pense encore M. Guillain de ce système, l'opinion des techniciens est qu'il est possible dans plus des deux tiers des cas.

D'ailleurs, toutes les objections fussent-elles valables, il n'en resterait pas moins qu'il existe en France, d'après l'enquête, 210 mines de combustible que les concessionnaires ne jugent pas à propos d'exploiter.

Ce simple fait prouve assez que les compagnies n'ont pas d'intérêt à ce que la production s'élève.

Leurs arguments patriotiques tombent devant la constatation faite, chiffres en mains, par Basly, que presque toujours le taux du dividende est en raison inverse de la quantité de charbon extraite. Si elle n'est pas aujourd'hui plus forte, c'est à leur mauvaise volonté qu'on le doit, et elles ne feront rien par elles-mêmes si on ne les y oblige pas.

La Chambre s'est inspirée de la méthode qu'elle avait suivie dans l'élaboration de la loi du 30 mars 1900. Elle limite à neuf heures la journée de travail, six mois après la promulgation de la loi, et la réduit par échelons à huit heures et demie deux ans après cette époque, à huit heures après un nouveau délai de deux ans.

La journée n'est pas comptée « du jour au jour », c'est-à-dire du moment où l'ouvrier entre dans la mine jusqu'au moment où il en sort, ni « du pic au pic », c'est-à-dire de l'instant où il se met au travail jusqu'à l'instant où il le quitte. Ces deux systèmes ont paru entraîner une inégalité, les mineurs, à raison de l'éloignement plus ou moins grand de la veine où ils sont employés, ne sortant pas du puits dans l'ordre où ils y sont entrés.

La base adoptée pour la journée de travail est « le trait », c'est-à-dire le temps pendant lequel l'ensemble des ouvriers se trouve au fond de la mine, l'espace écoulé entre le départ de la dernière benne descendante et celui de la première benne remontante.

Dans quelle mesure y a-t-il là, pour les mineurs, une amélioration?

Actuellement, d'après les chiffres donnés à la Chambre par M. Dubief, la journée de travail calculée du jour au jour est en moyenne de 9 heures 14; calculée au trait, comme dans la loi nouvelle, elle serait « de 8 heures 1/2 ou 8 heures 3/4 dans le Nord, et dans le Gard, où elle est la plus longue, de 9 heures à 9 heures 1/2 ».

D'après l'enquête du service des mines, citée par M. Baudin, qui porte sur 104.000 mineurs,

« 4.908 mineurs travaillent aujourd'hui moins de huit heures;

« 67.773 de huit à neuf heures;

« 31.857 plus de neuf heures. »

Le citoyen Cotte, secrétaire de la Fédération des mineurs, dans une lettre adressée, la veille du débat, au groupe socialiste parlementaire, donne des chiffres beaucoup moins favorables. Il lui paraît que « l'amélioration proposée est excessivement restreinte, douteuse et aléatoire ».

Quoi qu'il en soit, en l'absence de statistiques certaines, il est certain que la nouvelle réglementation marque un pas en avant. En Autriche, en 1900, à la suite des grandes grèves de Bohême, c'est la journée de neuf heures qui est devenue la règle; et c'est sans succès que la Chambre des Communes a, par trois fois depuis 1893, voté le principe du bill des huit heures dans les mines. La loi nouvelle, si le Sénat l'adopte, aura tout au moins le mérite de faire, pour la première fois, entrer dans la loi, pour une fraction du prolétariat, le principe de la journée de huit heures.

L'OFFICE NATIONAL OUVRIER DE STATISTIQUE ET DE PLACEMENT. — En même temps que la loi sur la limitation de la journée de travail dans les mines donne au prolétariat l'exemple d'une réforme obtenue par la pression sur les pouvoirs publics d'une corporation fortement organisée, la discussion du budget du commerce nous offre un nou-

vel exemple très significatif de ce qu'est le socialisme d'État.

Je rappelais ici même, dans ma dernière chronique, l'histoire de l'Office National de Placement organisé par la *Fédération des Bourses du Travail* au moment où le gouvernement avait besoin de l'aide de la *Fédération des Bourses* pour débarrasser Paris du trop-plein des ouvriers amenés par les travaux de l'Exposition, et supprimé par le ministre du commerce quand le besoin ne s'en est plus fait sentir.

Le 6 février, au cours de la discussion du budget du Commerce, la Chambre a rétabli l'Office National de Placement en le dotant de la même subvention de 10.000 francs qui lui avait été retirée. Elle l'a fait sur la demande de M. Mesureur, président de la Commission du budget ; et c'est M. Léon Bourgeois qui avait obtenu de la Commission cette décision, à l'égard d'un « service qui, à certains moments, admirablement fait, a été une aide considérable donnée à la classe ouvrière ».

Il est assez piquant de voir, par cet exemple, combien certains députés radicaux, qui ne se piquent pas de socialisme, ont une compréhension plus nette et un sens plus exact que le « ministre socialiste », du but que poursuit la classe ouvrière en s'organisant sur son terrain propre.

Cela est d'autant plus piquant que vient de paraître une apologie du « ministre socialiste » (1), qui met au nombre de ses bienfaits la création d'un organe ouvrier que ce ministre avait supprimé !

André Morizet.

(1) *L'Œuvre de Millerand*, par A. Lavy.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Pensions de retraite. — Une conférence de deux jours sur les pensions de retraite a été tenue au Memorial Hall à Londres, les 14 et 15 janvier. La Conférence avait été convoquée conjointement par le Congrès des Trade-Unions et le Congrès de l'Union Coopérative. M. Stradman, membre du Conseil du comté de Londres et président du Comité parlementaire du Congrès des Trade-Unions, présidait. Dans son discours d'ouverture, il s'exprima ainsi :

« Nous dépensons en secours à domicile 2.500.000 livres, dont chaque penny sort de la poche des contribuables, et c'est un fait bien connu que dans les centres industriels, où les pauvres sont rassemblés nombreux, le résultat en est que le pauvre nourrit le pauvre. *(Très bien ! très bien !)* Dans la paroisse où je vis, les administrateurs font tout leur possible pour donner des secours à domicile aux personnes âgées, au lieu de les faire entrer de force au workhouse. *(Applaudissements.)* Avec une population qui n'est pas inférieure à 110.000 âmes, ils dépensent par an en secours à domicile 6.000 livres, représentant une taxe de 4 pence. Il y a, dans cette paroisse, des travailleurs, dont les salaires sont en réalité très faibles, et par leur loyer ils paient leur part de ces 6.000 livres. Je considère que c'est une injustice, parce qu'au lieu de faire nourrir le pauvre par le pauvre, le Parlement devrait forcer la partie riche de la nation à dépenser une portion de cette richesse dans cette matière des retraites. *(Applaudissements.)* En 1896, la loi des pauvres a coûté 13.280.923 livres. Il y avait un demi-million de résidants dans les workhouses. Beaucoup de personnes auraient été heureuses, avec un système de retraites, de s'arranger dans leurs propres maissns pour recevoir leurs parents âgés, plutôt que de les voir aller dans les workhouses. *(Applaudissements.)* Chaque habitant du workhouse coûte 10 à 13 shellings par semaine ; ne serait-il pas mille fois préférable, au point de vue de l'économie, de donner à chaque homme et à chaque femme d'un certain âge 5 ou 7 shellings par semaine, lui permettant de demeurer avec ses amis ou ses parents. *(Applaudissements.)* Avec un système national de retraites, 4 à 6 millions de livres pourraient être économisées sur les dépenses de la loi des pauvres. Les « Sociétés de pré-

voyance » n'ont pas été capables de résoudre le problème par elles-mêmes et n'en seront jamais capables. Mr. Ch. Booth, dans son projet de 1894, fixe l'âge de la retraite à 65 ans et estime que chaque personne dans le royaume, riche ou pauvre, payerait par année 1 3/4 0/0 de son revenu net pour le fonds de retraites. Maintenant Mr. Booth a été beaucoup plus loin et a suggéré trois propositions. La première est basée sur 2 shellings 6 pence par semaine à 60 ans, et il estime la dépense à 19.202.560 livres par an. Son second projet est basé sur 4 shellings par semaine à 65 ans et coûterait 19.513.009 livres par an. Son troisième est calculé sur 7 shellings par semaine, et la dépense évaluée à 20.684.092 livres. Mr. Booth est arrivé à cette conclusion que le dernier projet est le meilleur. A mon avis les dépenses nécessitées par ce projet sont basées sur une pure hypothèse ; car il est impossible d'estimer les frais jusqu'à ce qu'un projet soit réalisé, et qu'on connaisse le nombre des solliciteurs de pensions. Beaucoup de membres des Sociétés amicales ne prennent pas leur pension de retraite tant qu'ils peuvent obtenir du travail régulier, et il n'est pas à supposer que les classes moyennes et supérieures réclameraient la pension. Mr. Booth a établi qu'à Londres il y a 300.000 personnes, dont les salaires n'atteignent pas 18 shellings par semaine, et 200.000 dont les salaires n'atteignent pas 10 shellings par semaine. Mr. Rowntree a montré qu'à York, sur 70.000 habitants, 2.202 reçoivent des salaires insuffisants pour satisfaire leurs besoins physiques. Mr. Chamberlain — et je le mentionne seulement parce que c'est celui de tous les hommes d'Etat qui a mis cette question au premier rang — disait l'année dernière à Birmingham, s'adressant à l'*Independent Order of Oddfellows*, que toute proposition de pensions de retraites serait absolument impraticable, coûterait de 30 à 40 millions de livres par an, qu'aucun Chancelier de l'Echiquier en aucun cas ne se proposerait une telle dépense pour un tel objet, et que d'universelles pensions de retraite détruiraient la liberté. (*Rires.*)

Il serait favorable au contraire à un projet de retraites pour ceux qui auraient versé des contributions personnelles dans ce but. Je ne savais pas encore que les bénéficiaires des distributions faites par le présent gouvernement en avaient perdu leur dignité humaine et leur indépendance. (*Applaudissements*). C'est une législation de classe, mais on parle toujours ainsi de la liberté quand on s'adresse aux classes laborieuses. Les jours sont passés, je l'espère, où de telles déclarations pouvaient abuser les travailleurs. (*Applaudissements*). Le 6 de ce mois M. Chamberlain a fait

un autre discours à Birmingham ; il a changé sa tactique. L'année dernière il était pour les " Sociétés de prévoyance ", maintenant il dit qu'il croit que rien ne pourra être fait jusqu'à ce que les Sociétés amicales, les Sociétés de secours mutuels, les Trades-Unions, les Coopératives s'unissent pour présenter et soutenir un projet. J'y consens parfaitement (*Très bien, très bien*). Tel est l'objet du présent meeting. Les pauvres honnêtes ont horreur du Workhouse, tandis qu'une pension de retraite serait un bienfait pour eux. Pourquoi l'armée, les fonctionnaires publics, les hommes d'Etat auraient-ils le droit d'être pensionnés et non pas les soldats du travail? » (*Applaudissements*).

M. F. Rogers (Vellum Binders Union) proposa la première des cinq résolutions qui furent rédigées pour donner corps aux suggestions du Comité parlementaire :

« Ce Congrès affirme la nécessité fondamentale d'un projet national de pensions de retraite, constituées indépendamment de toutes contributions personnelles et il est fortement d'avis qu'un tel projet de retraites, basé sur une part quelconque de contributions directes, au fonds ne serait ni satisfaisant, ni pratique. « Si, dit M. Rogers, un homme gagne juste assez pour sa maigre existence, comment pourrait-il faire des versements ? L'Etat ne possède rien que ce qu'il tire du peuple, le peuple ne peut rien recevoir si ce n'est que ce qu'il a préalablement donné à l'Etat et où le paupérisme s'introduit-il ? Nous devons débarrasser nos esprits des formules hypocrites. »

M. Aldridge (Guildford Cooperative Society) appuya la résolution, qui, après une discussions passa à l'unanimité.

M. F. Maddison (Blackpool Union Printers'Cooperative Society) proposa la deuxième résolution :

« Pour être acceptable par cette conférence tout projet doit être universel dans ses applications et cette conférence croit de plus, que, absolument en dehors de toute considération de dépenses, un essai de distinction entre les nécessiteux et les riches introduirait ici la tache du paupérisme et rabaisserait la dignité du bénéficiaire, elle croit que cette enquête sur la situation des individus réduirait le projet au niveau d'une charité, ce qui répugnerait aux sentiments du pays en général. »

M. R. Wail (National Commettee of Organised Labour)

appuya la motion qui fut finalement votée avec un seul opposant.

M. R. Smillie (Miners Federation of Great Britain) proposa la troisième résolution :

« Dans l'opinion de cette conférence de Trade-Unionistes, de Coopérateurs et de membres d'autres Sociétés, il est du devoir de l'Etat, au moyen de taxes impériales et locales, de faire face aux dépenses nécessitées par l'établissement d'un projet de retraites.

« Nous dépensons, dit-il, pour des objets inutiles plus que ce qui est suffisant pour l'objet que nous avons en vue. On nous dit que nous sommes une nation pauvre, vivant au jour le jour; nous pourrions croire cela si nous ne voyions pas qu'elles sommes peuvent être levées quand il faut de l'argent. » (*Très bien, très bien*).

M. A. Williams (Cooperative Typewriters' Society) appuya la résolution, faisant observer que « paix et pensions vont ensemble et de même guerre et workhouse ».

Après une longue discussion, la conférence s'ajourna au lendemain, où M. Ben Jones occupa alors le fauteuil et la résolution fut définitivement votée avec 6 opposants.

M. J. Brown (Grays Cooperative Society) présenta cette motion : « Dans l'opinion de cette conférence, le montant de la retraite, dont tout citoyen, homme ou femme, doit bénéficier à l'âge de 60 ans, doit être au moins de 5 schellings par semaine ».

M. J. Galbraik (London Society of Compositors) l'appuya, et après le rejet d'un amendement pour élever le montant à 7 schellings par semaine, la résolution fut adoptée à l'unanimité.

Alors le président annonça que le Comité de règlement avait rédigé les 2 résolutions suivantes :

« Cette conférence insiste vivement auprès du gouvernement sur l'urgente nécessité d'établir un système national de retraites qui serait universel dans son application à tous les citoyens, hommes et femmes, à l'âge de 60 ans; les pensions seraient d'au moins 3 schellings par semaine, et les dépenses seraient entièrement assumées par l'Etat.

« Le Comité parlementaire du Congrès des Trade-Unions et le Congrès coopératif sont requis de faire prendre telles

mesures qui leur sembleront les plus avantageuses, pour travailler de concert à porter la résolution de cette conférence à la connaissance du gouvernement et du pays; la proposition d'une loi de retraites au Parlement devra figurer parmi ces mesures. »

Ces résolutions furent votées pas acclamations, ainsi qu'un vote de remerciements aux présidents W. C. Itedman et B. Jones. Après une réponse de ces citoyens la Conférence se sépara.

Les Mineurs et la représentation du travail. — La Fédération des mineurs a adopté le principe d'une représentation directe au Parlement et a mis ce principe en pratique, en adoptant le projet de verser 1 shelling par membre et par année à un fond de représentation. Chaque Union affiliée serait libre ensuite de choisir un candidat par 10,000 membres; les dépenses électorales seraient payées sur le fonds, ainsi qu'une indemnité de 350 livres par session et un abonnement de chemin de fer en première classe pour chaque député élu. Comme il y a 370,000 mineurs affiliés à la Fédération, le fonds pourrait réaliser 18,750 livres par an, et le nombre des candidats aux prochaines élections serait de 37. Si tous ces candidats étaient élus, le service des indemnités absorberait 12,950 livres par an et laisserait encore un fort reliquat pour des besoins électoraux et un fonds de réserve.

Londres, 8 février 1902.

Mary-A. Macpherson.

Traduit par E. Laffont.

AUTOUR D'UNE VIE

Mémoires de P. Kropotkine (1)

Le prince P. Kropotkine naquit en 1842, dans une vieille maison du vieux quartier des Ecuyers " le faubourg Saint-Germain moscovite". Il était d'une très vieille et

(1) Paris, Stock, 1902.

très noble famille russe, issue comme celle des Romanov de Rostislav Motilavitsch, le Hardi, grand prince de Kiev.

La mort de sa mère est un de ses premiers souvenirs ; son enfance fut partagée entre les précepteurs et les domestiques, serfs de la maison paternelle. Un français, ancien tambour de la grande armée, M. Poulain, lui fit apprendre par cœur Noël et Chapsal, de la préface à la dernière lettre, et lui parla avec enthousiasme de la Grande Révolution et de Napoléon. Son précepteur russe N. P. Smirnov lui fit lire les œuvres interdites des grands écrivains russes et prépara son esprit aux idées libérales. Et déjà l'enfant est révolté de l'odieuse tyrannie patriarcale qu'exerce impitoyablement son père.

Au corps des Pages, à Pétersbourg, il apprend, il lit avec fureur ; mathématiques, physique, chimie, économie politique, sociologie, musique, poésie, tout l'intéresse, tout lui plaît, tout lui réussit. Excellent page, premier de l'école, bien vu de tous, l'avenir le plus brillant s'offre à lui.

Avec la société pétersbourgeoise, il se passionne pour l'émancipation des serfs. Il lit les journaux des exilés russes, reçus en secret, il écrit un journal constitutionnel. Mais la vie de la Cour, ses intrigues et ses mensonges le fatiguent. Au choix des garnisons (1862), il demande à partir en Sibérie. Pendant cinq ans il y vit d'une existence aventureuse, de missions et d'explorations. Mais la réaction triomphante à Pétersbourg, atteint la Sibérie. Plus de réformes possibles, les persécutions commencent contre les libéraux. Le massacre de déportés polonais fut l'occasion : « Pour mon frère et pour moi, cette révolte fut une grande leçon. Nous comprimes ce que cela signifiait d'appartenir à l'armée. » En 1867 tous deux rentrent à Pétersbourg pour suivre les cours de l'Université.

Deux ans il y travaille à mettre au point ses découvertes sur la disposition des montagnes d'Asie. Au moment où on lui offrait la place désirée de secrétaire de la Société de géographie, Kropotkine, dans un élan de prosélytisme

mystique, renonça à sa carrière scientifique pour se consacrer à l'éducation du peuple. De ce jour sa vie révolutionnaire commence.

Très activement mêlé au mouvement pacifique des nihilistes russes, il apprit à connaître et à aimer davantage le peuple révolutionnaire. Lors d'un voyage en Suisse il s'affilia à l'Internationale. Mais son caractère, orgueilleux et entier, l'éloignait des luttes politiques. Le communisme de la Fédération jurassienne le séduisit. Dès ce moment il fut acquis à la propagande anarchiste. Un beau mouvement d'enthousiasme emportait alors la jeunesse russe vers le peuple : abandonnant leur famille et leurs biens, les jeunes hommes et les jeunes filles vont fraterniser avec les ouvriers, travailler avec eux, les instruire et les aider. Mais la police veille, les arrestations se multiplient. Autour de Kropotkine, disparaissent dans les prisons de l'empire tous ses compagnons, et lui-même est arrêté en 1874.

Lorsque deux ans après par une évasion romanesque il s'échappe de l'hôpital militaire, il lui faut quitter la Russie pour toujours. Dès lors il est mêlé au mouvement révolutionnaire occidental. Expulsé de tous les pays qu'il traverse, condamné en France à cinq ans de prison, il connait la persécution tenace de la police secrète russe. Retiré en Angleterre, il continue la lutte, précise son idéal, assiste en travailleur actif au développement de l'idée communiste. Il veut des hommes meilleurs unis en une société qui « sera un organisme vivant, toujours en évolution »

Ce prince russe qui abandonna les honneurs, la richesse, la science, pour la propagande anarchiste, a donné l'un des plus beaux exemples de désintéressement tranquille et modeste. Il a les vertus, aussi l'orgueil imperturbable des premiers chrétiens, comme il en vécut autour de Jésus.

C'est par un mouvement irraisonné qu'il vint au peuple et jamais son amour des humbles ne lui inspira la haine des oppresseurs, la volonté de la délivrance. Sûr de lui, il

va son chemin et regarde tous les hommes avec la même bienveillance.

Tandis que Tolstoï dans sa volonté forte du bonheur humain se dresse en représentant de l'humanité contre ses tyrans, condamnés à le respecter, qu'il trouve dans la puissance de la négation, le moyen d'une irrésistible révolution, Kropotkine est le noble apôtre errant et persécuté d'une doctrine d'amour imprécise et mystique.

Charles Paix-Séailles.

BIBLIOGRAPHIE

LES REVUES SOCIALISTES

Die Neue Zeit (N° 19). — *Les réformes du sol en Irlande par M. Beer.* — La première action contre les *landlords* irlandais fut inspirée par un socialiste utopiste assez inconnu, Lalor qui, en 1847 et 1848, mena une campagne très vive pour les fermiers. Les premières mesures législatives furent prises par Gladstone, mais bien qu'elles protégeassent les fermiers, elles ne purent toucher à la toute-puissance des grands seigneurs. Les conservateurs, à partir de 1885, prirent des mesures plus énergiques qui portèrent leurs fruits : une grande partie des fermiers ont pu, avec l'aide de l'État, acheter du terrain. Mais la création d'un prolétariat rural qui commence à se manifester, fait surgir de nouveaux problèmes.

Die Gleichheit (N^os^ 2, 3, 4). — *La protection des femmes ouvrières à l'Etranger par A. Br.* — De cette étude comparative, il ressort qu'en Europe, la Suisse, la France et l'Angleterre ont les lois protectrices les plus développées. Puis l'Autriche, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Russie, etc... Mais la protection la plus efficace du travail des femmes est celle des États-Unis et de l'Australie.

Socialistische Monatshefte (N° 2). — *Utopies dangereuses par Paul Mueller.* — Le président du syndicat des ouvriers des ports explique pour quelles raisons son organisation a renoncé à son projet de boycottage des navires anglais. Il résulte, en effet, de cet exposé, que la mise en exécution du projet signifiait la fin de la toute jeune organisation ouvrière. Rien de plus, rien de moins.

G. W.

L'Art, la Littérature

RENOUVEAU AU THÉATRE

Je n'ai point l'intention de venir, après tant d'autres, illustres ou obscurs, donner aux auteurs, aux directeurs, au public, des indications au sujet de renouveaux possibles du genre dramatique. Ces dissertations font partie de la critique littéraire, et ce n'est point de littérature que j'entends parler aujourd'hui. Il s'agit d'autre chose.

Je pense, avec une conviction socialiste et un désir d'artiste, à un théâtre auquel on ne songe guère et qui pourtant exerce sur la vie d'un grand nombre d'êtres humains une influence considérable. Il existe dans presque toutes les grandes communes du pays des cercles constitués en vue de donner à leurs membres et à leurs concitoyens des représentations théâtrales. Ces sociétés sont extrêmement répandues. Elles sont composées d'artisans, d'employés, d'ouvriers qui s'essayent, une fois ou deux par an, à jouer le drame, la comédie, le vaudeville. Leur existence répond à une nécessité naturelle si manifeste que, même dans les grandes villes, elles subsistent et prospèrent, malgré la rivalité redoutable du théâtre régulier.

Mais dans mainte bourgade, elles acquièrent une importance exceptionnelle. Songez donc! pour les quelques centaines de spectateurs que réunissent leurs fêtes, cette soirée est le plus souvent l'unique distraction intellectuelle de leur existence. C'est par là seulement que leur pauvre petite vie personnelle s'élargit et s'ennoblit au rêve fugace de la vie d'autrui. Leurs impressions sont d'autant plus intenses qu'elles sont longuement espacées. Des mois entiers s'écoulent sans que l'allure de l'amoureuse entrevue sur la scène, la bravoure et les gestes du héros, les péripéties émouvantes de l'aventure soient oubliées dans l'esprit de l'ouvrier, de l'employé venu là avec sa femme, son jeune fils, sa fille s'éveillant à la vie. Des méditations tournent autour de ces souvenirs, engendrant une ten-

dance à l'imitation. Qui dira les réalités tragiques ou ridicules en lesquelles se répercutèrent ainsi des verbalités qui semblaient creuses et sans lendemain !

Ces âmes-là sont particulièrement intéressantes. Elles représentent la multitude des humbles qui commencent à vivre d'une vie supérieure ; l'élite de la classe ouvrière, cette grande souveraine de demain, s'y agite et s'efforce de prendre conscience de sa destinée. Ne valent-elles point qu'on y songe, et que, si on le peut, on seconde leur volonté d'émancipation ?

Ne serait-il donc pas possible d'accaparer, ne fût-ce que dans une mesure réduite, ce puissant instrument d'éducation sociale qu'est le théâtre, en vue d'agir sur les masses dans les directions de notre idéal ?

Je le crois fermement. Depuis vingt ans, le parti socialiste s'est développé d'une façon admirable et prodigieuse. Partout où des ouvriers sont groupés pour une quelconque manifestation d'activité commune, il se rencontre des socialistes. Ceux-là, s'ils sont vraiment des hommes nouveaux d'une société nouvelle, doivent souffrir de voir dans les pièces qu'ils représentent ou voient représenter, dans les spectacles auxquels ils amènent leurs compagnes et leurs fils, la glorification plate et constante de l'idéal bourgeois. Ils doivent sentir, plus ou moins nettement, le désaccord entre leur vouloir social et leurs divertissements. Ils seraient heureux, sans doute, de mener partout avec eux leurs idées révolutionnaires et de ne pas accepter, dans l'ordre intellectuel, les préjugés et les routines opprimantes qu'ils culbutent dans l'ordre économique. C'est que notre idéal ne peut être un vêtement qu'on endosse pour aller au meeting ou à l'atelier ; c'est notre chair, notre sang même et il n'est pas une minute de l'existence qui puisse lui échapper.

A nos amis incombe donc ce grand devoir : ne point négliger cet aspect de la propagande. Non point qu'il faille tenter la chimérique et d'ailleurs absurde entreprise de vouloir asservir les sociétés dramatiques à la défense

de telle ou telle cause politique, mais ils doivent préconiser des spectacles plus en harmonie avec les croyances qui leur donnent tant d'enthousiasmes et leur inspirent, en des domaines différents, tant de dévouements. Ils doivent secouer les traditions, se révolter contre les élucubrations conventionnelles et abêtissantes, exiger pour le Peuple, de la Vérité et de la Beauté.

Fort bien, ont répondu ceux à qui j'en parlai. D'accord. Tout pêcheur d'âmes a pour obligation de jeter ses filets partout où le poisson glisse et s'ébat. Et les occasions que vous désignez paraissent en effet propices et magnifiques. Mais comment?

Oui, comment? Car c'est surtout ici qu'il convient d'être pratique. Pour définir de quelle manière l'action socialiste pourrait utilement s'exercer sur ce théâtre d'amateurs, il semble qu'il importe tout d'abord de connaître celui-ci aussi exactement que possible. Mon intention est donc d'instituer une enquête qui fournira les renseignements nécessaires. Il faudrait savoir, pour chaque région du pays, le nombre et l'importance de ces sociétés, comment elles se forment, comment elles se recrutent, comment elles fonctionnent, comment se composent les programmes de leurs spectacles, quel est leur budget (ressources et dépenses), quelle part y ont les professionnels, à quel public elles s'adressent.

Quand ces données seront un peu précisées, on verra à en déduire des règles générales. On examinera s'il ne serait pas possible de tenter une sorte de Fédération de toutes ces activités éparses, Fédération qui pourrait avoir son Comité de lecture et de consultation, Fédération qui pourrait, très certainement, réduire dans des proportions notables les frais généraux de costumes, décors, brochures, etc. Il serait vraiment fécond, je vous l'assure, d'avoir à côté des fédérations politiques, des fédérations coopératives et syndicales, cette fédération de cercles dramatiques, dans le Parti.

Mais à supposer ainsi créé l'organisme de diffusion,

restera encore la grosse, la redoutable question : à la diffusion de quoi travaillerons-nous? J'imagine que, par bonheur, nous soyons arrivés à faire partager ces idées par quelques camarades de bonne volonté, que leur répondrons-nous quand ils nous demanderont : où sont les pièces à jouer dans nos milieux populaires?

Leur signaler Eschyle ou Shakespeare témoignerait sans doute d'une assez haute conception de l'art dramatique, mais ce beau geste serait aussi sot que stérile. Car vouloir substituer, sans préparation et par voie d'autorité *Les Sept devant Thèbes* aux *Pirates de la Savane*, et *Hamlet* au *Bossu*, c'est se vouer à un lamentable échec. Il faut avant tout amuser, intéresser, conquérir. Pour cela, il faut rester près de la compréhension de ce public spécial, peu cultivé. Il faut le hausser, mais pas trop, surtout pas trop brusquement. Sinon, il vous abandonnerait vite. Et il serait puérilement injuste de reprocher aux travailleurs de n'avoir point une pureté et une délicatesse de goût, d'ailleurs rares aussi dans les classes lettrées, car si l'on amire les chefs-d'œuvre, où les joue-t-on, dites-moi?

Quelles sont donc les pièces à conseiller à nos amis, en vue de ces régénérations auxquelles nous les aurons décidés, de ces renouveaux possibles dans les modestes associations des faubourgs et des villages, pour ces publics d'artisans, d'ouvriers, d'employés, avec leurs familles?

Franchement, je ne sais. Il est des titres qui se lèvent glorieux dans ma mémoire, certes; mais, je me méfie de mes préférences littéraires. Ce que je viens de dire doit avoir prouvé qu'il ne s'agit point du tout de couronner des vainqueurs d'un tournoi littéraire.

Alors, j'ai pensé à recommencer ce qui m'a heureusement servi lorsque, dans le même espoir d'émancipation intellectuelle, j'ai songé à provoquer dans les Maisons du Peuple la fondation de bibliothèques. Il fallait choisir, dans le formidable amoncellement des livres, une vingtaine de volumes destinés à être le noyau d'une collection, mais suffisants par eux-mêmes à faire de qui les aurait lus, un

« homme ». Je n'osai procéder moi-même à pareille sélection. J'fis appel à tous mes amis, connus et inconnus, du Parti, aux obscurs comme aux éminents, et aidé de cette collaboration collective, je pus composer une liste qui, jusqu'à présent, ne semble point avoir soulevé de critiques.

Je voudrais tenter un referendum analogue pour le théâtre. De l'enquête à instituer sur les sociétés d'amateurs, sortiront nécessairement des indications qui auront leur valeur. Nous y trouverons deux types de pièces à succès, celle qui fait rire et celle qui fait pleurer. Peut-être conviendra-t-il de retenir quelques-unes d'entre elles. Mais, à côté des actes qui font rire, et de ceux qui font pleurer, j'en voudrais qui fissent penser.

Quels sont ceux-là? Quels sont ceux qui pourraient être joués avec succès dans les cercles provinciaux et y remplaceraient le grossier mélodrame ou le vaudeville inepte?

Il y a là un précieux catalogue à dresser. Je l'imagine avec des indications pratiques (résumé bref de l'action, sujet traité, nombre de personnages masculins ou féminins, notes sur le décor ou la mise en scène, droits d'auteur, adresse de l'éditeur, prix de la brochure, etc.) qui puissent permettre aux intéressés d'apprécier si pour eux, l'entreprise serait possible.

Dans ce catalogue, on retrouvera sans doute les pièces qu'on peut grouper sous la rubrique assez vague de « drame social »; j'entends par là les œuvres où les conflits économiques qui tourmentent l'heure présente fournissent les thèmes principaux. Tels par exemple, la *Puissancee des Ténèbres* du grand Tolstoï, *les Tisserands* de G. Hauptmann, qui furent représentés avec talent et succès par le *Toekomst,* à la Maison du Peuple de Bruxelles, les *Aubes* d'Emile Verhaeren joués par la Section d'Art, pour la première et seule fois jusqu'ici; sur la même scène, l'*Ennemi du Peuple*, de l'inquiétant Ibsen, *Au-delà des Forces humaines*, de Bjornstierne Bjornson, les *Mauvais Bergers* d'Octave Mirbeau.

Voilà quelques titres élus dans les diverses littératures modernes et le cercle dramatique qui les ferait resplendir sur ses programmes pourrait se vanter d'une hardiesse belle. Trop belle, peut-être. Là, encore une fois, l'écueil est là : vouloir donner trop soudainement aux travailleurs des spectacles d'élite. Jean Roule a beau, dans les *Mauvais Bergers*, réclamer fièrement pour ses frères prolétaires le Droit à la Beauté ; il en est peu pour qui la proclamation de ce droit puisse être mieux qu'une phrase sonore. On peut dans les réunions publiques où l'on s'entraîne à soulever la tempête flatteuse des applaudissements des manuels, affirmer avec audace que des mains calleuses tiennent lieu de cœur et de cerveau ; mais tous ceux qui s'essayent tenacement aux œuvres silencieuses d'émancipation, savent par quels efforts patients, par quelles conquêtes, le ntes il faut stimuler l'énergie ouvrière !

On ne s'abusera donc point à trop vouloir célébrer la beauté grave et surtout douloureuse des grands écrivains que je viens de citer. Il y aura d'autres découvertes heureuses en des rangs plus modestes, par exemple dans ce théâtre à thèse qui a suffi à la renommée de M. Brieux. La *Robe Rouge*, les *Remplaçantes*, les *Avariés* auront l'avantage de soulever des idées et d'en provoquer la discussion, tout en offrant l'attrait d'une action par elle-même suffisamment intéressante.

Enfin, le théâtre populaire, avec les curieuses tentatives de Baffier en Bretagne, de Pottecher dans les Vosges et de quelques autres, devra être suivi, dans ses développements, avec la plus vive sympathie. Ce que des volontés d'artistes, des prétentions particularistes ou des soucis religieux ont réussi à établir ça et là, en dehors des grands centres, avec le concours direct du peuple, je souhaite le voir tenter un jour par nos grandes organisations socialistes. Ce serait là un rare triomphe : dans une campagne des Flandres ou un village industriel de Wallonie, avoir notre théâtre en plein air, fruste et rudimentaire comme bâtiment, avec le grand peuple ouvrier comme auditoire, convoqué à des lieues à la ronde, pour une grande commé-

moration du Parti, un Premier Mai par exemple, et là, dans des décors exécutés par les ouvriers, avec des ouvriers pour acteurs, jouer une pièce écrite par eux et pour eux, sans préoccupation de littérature...

Mais ces ambitions sont présomptueuses. Longtemps encore les faits nous forceront à plus d'humilité. Le devoir présent, c'est d'épuiser tous les modes d'action sur les âmes contemporaines, non seulement sur les plus hautes, mais aussi sur les petites qu'il serait injuste de dédaigner. Ces petites là, il faut d'un cœur fraternel, les aider à grandir. Il faut les convier au pillage délicieux des trésors esthétiques et intellectuels dont l'essence admirable est que chaque homme peut indéfiniment en prendre sa part, sans diminuer en rien la part d'autrui. Éventrez un coffre-fort, défoncez un foudre de vin, saccagez une boulangerie, quand mille se seront partagés, en en privant les autres, envieux et désespérés, le butin convoité, la richesse matérielle se sera évanouie ; tandis que mille, et mille encore, et mille sans fin pourront défiler devant la statue, écouter la symphonie, applaudir le drame, et l'œuvre d'art sera là, toujours, augmentant et renouvelant sans limites la jouissance de ceux qui l'auront comprise.

Faciliter, pour ceux qui s'en sentiront dignes, l'accès à une vie supérieure de l'esprit. Améliorer, moraliser, élargir les pensées de milliers d'ouvriers, d'employés, d'artisans. Créer, à côté des distractions mondaines et des fêtes bourgeoises, des occasions de réjouissance populaire imprégnée de l'idéal nouveau, tout cela peut se faire, dans une certaine mesure, à l'aide des cercles d'amateurs qui comprennent des membres du Parti. Et ce sera là du socialisme, autant que celui que met en tapageuse vedette, l'agitation parallèle des batailles politiques.

Telles furent quelques-unes des thèses qui servirent de prétexte à une causerie, le 6 Janvier 1902, en la salle Blanche de la Maison du Peuple de Bruxelles, sous les auspices du Cercle dramatique « Le Toekomst » *et de la Section d'Art.*

Jules DESTRÉE,
Membre de la *Chambre des Représentants* de Belgique.

LES TISSERANDS [1]

Drame en cinq actes, par GERHART HAUPTMANN

Traduit par Jean THOREL

CINQUIEME ACTE

(*Suite.*)

LE VIEUX HILSE. — J'te conseille ed' dire qué'que chose. Y manquerait pus qu'ça ! Qu'a disparaisse c'te cuiller du diab' ! que j'la voye pus ! (*Gottlieb sort, en emportant la cuiller*).

HORNIG. — Ah ! faut que j'voye aussi à m'en aller, moi. (*Il s'en va, reste quelques instants à causer dans la maison, puis il disparaît*).

LE CHIRURGIEN SCHMIDT, *un petit boulot, qui se démène comme s'il avait du vif argent dans les veines ; il a un teint couperosé d'ivrogne. On le voit d'abord entrer dans la maison.* — Bonjour, vous aut' ! Eh bien, en v'là de belles histoires ! En v'là ! (*Menaçant du doigt*). Oui, oui, faites semblant de rien savoir ! (*Il est maintenant à la porte de la chambre*). Bonjour, père Hilse. (*Il n'entre pas encore, et se retournant vers une femme dans la maison*). Eh ben, p'tite mère, comment ça va ? Mieux, n'est-ce pas ? Vous voyez bien ! — Et vous, père Hilse, faut qu'je revoie comment qu'ça va chez vous. Quoi qu'elle a, la p'tite mère ?

LOUISE. — M'sieu l'docteur, son œil s'a desséché, a ne voit pus du tout.

LE CHIRURGIEN SCHMIDT. — Oui, c'est la faute à la poussière, et au travail de nuit. Mais dites donc, comprenez-vous ça ? Tout Peterschwalde est sur pied et marche par ici. Figurez-vous, ce matin, j'monte dans ma voiture, s'en penser à mal, j'm'en vais tranquillement pour faire ma tournée, et v'là que j'apprends des choses étonnantes ! Que diabl'

(1) Voir les nos 73, 74, 75, 76, 77, 78 et 79.

peut-y leur êt'passé par la tête, Hilse? Y sont en rage comme une bande de loups, y s'mettent en révolution, et vont tout saccager... Mais, Milienne, où est donc Milienne? (*La fillette, les yeux encore rouges d'avoir pleuré, est amenée par sa mère*). Tiens, Milienne, r'garde un peu dans mes poches (*L'enfant plonge la main dans la poche du paletot de Schmidt*). C'est pour toi, toutes ces noix-là. Là, là... pas toutes à la fois. Sacrée gamine! faut m'chanter que'qu' chose, maintenant, pas? Maître corbeau sur un arbre perché... Voyons : maître corbeau sur un arbre perché... Allons, dis, qu'est-ce qu'il avait l'corbeau... (*On entend sonner le tocsin au loin*). Écoutez : on sonne el'tocsin à Reichenbach. C'est la fin du monde. Quelle abomination!

LE VIEUX HILSE. — Y viennent donc vraiment sur Bielau?

LE CHIRURGIEN SCHMIDT. — Oui, j'ai passé à traver'eux. A travers toute la bande. Mais y fesaient pitié, et j'serais bien descendu pour leur donner des remèdes à tous, tellement y z'avaient l'air d'une armée d'misérab. Ça les empêchait pas d'chanter des chose' à faire frémir, à vous r'tourner l'estomac. Mon cocher Frédéric en tremblait comme une vieille femme. Il a fallu boire un bon coup d'schnaps par là-dessus pour nous r'mett'. Ah! j'voudrais pas'êt'fabricant, même si ça m'rapportait des millions! (*On entend chanter au loin*). Écoutez, on croirait qu'on entend s'couer des os de morts dans une vieille marmite fêlée. Mes enfants, avant cinq minutes, y s'ront ici; je vous laisse. Et faites pas d'bêtises, car on sera pas long à envoyer d'la troupe contre eux. Gardez vot'sang-froid. Ceux de Peterschwalde ont perdu la tête. (*On sonne maintenant le tocsin beaucoup plus près.*) Bon Dieu, v'là nos cloches aussi qui sonnent; faut qu'y soyent devenus complètement fous. (*Il monte à l'étage supérieur*).

GOTTLIEB, *est de retour tout hors d'haleine. Il s'arrête un instant dans la salle du fond.* — J'les ai vus, j'les ai vus! (*à une des femmes qui écoutent*) Y sont là (*Sur le seuil de la porte*) : Y sont là, père, y sont là. Y z'ont des perches, et des piques, et des haches; y sont déjà chez Dietrich, à

faire les quat'cent coups ! j'crois ben qu'y s'font donner tout son argent. Seigneur Jésus, quoi qu'y va arriver ! j'ose pas y penser. Tant de gens, et tant, et tant ! S'y tombent su'les fabricants, c'est pas possib', y sont fichus !

LE VIEUX HILSE. — Pourquoi qu'tas couru comme ça ? tu finiras par rattraper ton ancienne maladie, qui te r'mettra su'l'dos, à rien pouvoir faire et à souffrir.

GOTTLIEB, *un peu exalté et presque joyeux*. — Y fallait que j'coure, sans ça y m'auraient r'tenu. Y m'appelaient, y voulaient que j'leur tende la main. Mon parrain Baumert était avec eux. Y m'criaient d'aller ensemb' à la chasse aux thalers, qu'y a assez longtemps qu'on crève ed'faim. Y m'disaient même... qu'y fallait qu'mon père vienne aussi, qu'y fallait faire payer aux fabricants tous leurs crimes. (*Avec passion*) Oui, y va v'nir d'autres temps, qu'il a dit ; et ça marchera pus du tout pareil pour les tisserands. Y faut qu'on s'unisse tous, et qu'on aide à tout changer. A partir d'aujourd'hui qu'nous ayons not'demi-liv' de viande tous les dimanches, et tous les jours de fête d'la saucisse et d'la choucroute, passe que tout va changer, qu'y m'a dit.

LE VIEUX HILSE, *réprimant sa colère*. — Y s'dit ton parrain ! et y veut t'faire faire des choses maudites comme ça ! Te laisse pas entraîner, Gottlieb. Y a la main du diab' là-d'dans.

LOUISE, *violemment, dominée par une exaltation passionnée*. — Oui, oui, Gottlieb, chauffe-toi les mollets derrière l'poêle ; prend' une cuiller dans la main, et une écuelle ed' lait battu sur tes genoux, laisse-toi melt' une bavette, et marmotte des orémus, ton père t'aime comme ça... Et ça s'dit un homme, ça ! (*Rires des gens qui sont dans l'autre salle*).

LE VIEUX HILSE, *tout tremblant, mais contenant sa rage*. — Et toi, tu prétends êt' une femme comme y faut ! Eh ben, j'vais t'dire que'que chose moi : on peut pas êt' une bonne mère, quand on dit des horreurs comme t'en dis. Comment qu'tu veux faire la leçon a ta fille, après qu'tas excité ton homme à des abominations.

LOUISE, *hors d'elle-même.* — Avec tous vos discours bigots... c'est ça qui m'a empêché d'élever mes enfants. Tous les quat' sont restés à s'languir ed'misère. Pas même d'quoi les couvrir, j'avais même pas d'langes secs pour eux. Et c'est passe que j'veux êt' une bonne mère, entendez-vous, oui, c'est pour ça, que j'souhaite aux fabricants la peste et tous les malheurs. C'est maintenant que j'suis une bonne mère, que j'le r'deviens. Y a pas une seconde de ma vie où je n'ai pas souffert el'martyre, d'puis l'jour où j'ai mis au monde d'pauv' p'tits êt', qui s'consumaient dans la souffrance, jusqu'à c'que la mort ait pitié d'eux. Vous aut', vous alliez avec les cafards, réciter des prières et chanter des cantiques, pendant que j'me mettais les pieds en sang à courir mendier une méchante tasse ed'lait battu. J'en ai passé des nuits et des nuits à me creuser la tête pour trouver enfin un moyen d'pas laisser mourir mes p'tits. Quel mal qui z'avaient fait pour êt'condamnés comme ça? pendant que là haut, chez Dietrich, on lave ses gosses dans du vin et du lait... Non, j'vous l'dis, si la danse commence ici, c'est pas dix chevaux qui pourraient m'arrêter, j'en serai. Si on s'rue chez Dietrich, j'serai la première en tête, et malheur à celui qui voudrait me r'tenir. Car j'en ai assez, j'en ai assez!

LE VIEUX HILSE. — T'es tout à fait corrompue, y a pas de remède!

LOUISE, *tout en rage.* — C'est pour vous qu'y a pas de r'mède. Vous êtes des pleutres, des chiffes molles, mais pas des hommes: vous dites des bénédictions à qui vous crache au visage, et trois fois merci à qui vous roue de coups. On vous fait pisser d'peur dans vos culottes, avec des comptes à dormir debout. Vous avez pus d'sang dans les veines, rien n'vous fait pus rien, vous m'dégoutez, vous m'dégoutez. (*Elle sort en courant. Silence embarassé*).

LA MÈRE HILSE. — Quoi qu'y a donc avec Louise, père?

LE VIEUX HILSE. — Mais rien du tout, petite mère, quoi qu'tu veux qu'il y aye!

LA MÈRE HILSE. — Dis-moi donc, père, c'est-y que j'me l'figure, ou bien que les cloches sonnent ?

LE VIEUX HILSE. — Ça doit être un enterrement.

LA MÈRE HILSE. — Ah ! pourquoi qu'c'est pas mon tour ! Pourquoi que j'peux pas venir à bout d'mourir ! (*Un silence*).

LE VIEUX HILSE *quitte son travail, se lève, et, avec solennité* : Gottlieb ! ta femme nous a dit tant d'horreurs ! Écoute, Gottlieb (*Il se découvre la poitrine*). Là, y a eu une balle, plus grosse qu'un dé. Et où j'ai perdu mon bras, l'roi pourrait te l'dire. C'es pas les souris qui m'l'ont mangé (*Il va et vient*). Ta femme, y avait encore personne qui pensait à elle, quand j'avais déjà versé mon sang pour la patrie. Alors, tu comprends, a peut dire tout c'qu'a voudra, c'est des mots' en l'air, ça compte pas ! Avoir peur, moi, avoir peur ! Eh ben, de quoi donc ? Des qué'ques soldats qu'on va envoyer cont'les rebelles ? faudrait aut' chose que ça ! Si j'suis pus souple, comme dans l'temps, au moins j'ai encore les os solides, et puis quand même y a rien qui peut m'effrayer. Les baïonnettes, j'pourrais ; encore les attend' ed' pied ferme. Et c'est pas la mort non plus qui me fait peur. Je m'ferais pas prier pour ça. Et plutôt aujourd'hui que demain ! Car qui que c'est qu'on a à perd' en mourant ! Et qui qu'c'est qu'aurait à pleurer ma vieille carcasse ! Ah ! toute la misère et toute la rosserie qu'on appelle la vie, pour sûr qu'ça m'ferait pas d'peine de les laisser en plan ! — Mais c'est après, Gottlieb, après, il y a qué'que chose, — et y faut pas rire de c'qui vient après, car y a qu'ça d'sérieux.

GOTTLIEB. — Qu'est-ce qui sait, c'qui vient après ! Personne y a été voir !

LE VIEUX HILSE. — Non, Gottlieb, faut pas douter de la seule chose qui soit not' soutien à nous aut', pauvres gens. A quoi qu'ça aurait servi que j'reste assis là à m'esquinter d'travail, à m'crever presque, pus de quarante ans, et qu' j'aie regardé tranquillement et avec résignation l'richard là-bas qui vit dans l'opulence et la débauche, et qui s'fait d'l'or avec ma faim et ma misère... Oui, à quoi qu'ça aurait

servi, si j'avais pas la foi et l'espérance (*La main tendue vers la fenêtre*) : Toi, riche, t'as eu ta part ici-bas, moi j'l'aurai dans l'autre monde. On peut m'couper en morceaux, on m'enlèvera pas ma foi. L'évangile l'a dit : Y a une justice suprême, mais c'est pas nous qui sommes les juges ; et seul, le Seigneur, notre Dieu, peut étend' son bras vengeur.

UNE VOIX, *par la fenêtre.* — Tout l'monde dehors !

LE VIEUX HILSE.— Non, mes enfants, dansez tant qu'vous voudrez — (*Il remonte à son métier*) Moi, j'reste tranquille ici.

GOTTLIEB (*après une courte lutte avec lui-même*). — Moi aussi, j'vas travailler. Arrive que pourra. (*Il sort. On entend le chœur des tisserands, chanté non loin de la maison, par plusieurs centaines de voix ; cela résonne comme une longue plainte monotone*).

VOIX DES HABITANTS DE LA MAISON (*dans la salle du fond*). — Ah ! misère, misère, y en a, y en a ! ça arrive comme des fourmis ! — D'où peuvent-y êt' tous ces tisserands-là ? — Laisse-moi, laisse-moi, j' veux voir aussi. — Regarde donc la pique qu'il a, ç'ui qui marche par devant. — Non, mais, y en a-t-y ! y en a-t-y ! c'est comme un champ d'épis !

HORNIG, *rentrant et causant aux gens de la salle du fond.* — Hein ! c'est un vrai spectac'. On voit pas ça tous les jours. Vous devriez monter aussi chez Dietrich ! Ah ! y z'en ont fait du beau ! Y a pus d' maison, pus d' fabrique, pus d' cave, rien ! Y s' régalent à toutes les bouteilles, y s' donnent même pas la peine ed' tirer les bouchons, paf ! y font sauter les goulots, et y boivent à même la bouteille, sans seulement prend' garde à pas s' couper la bouche. Y en a qui sont là à tourner en rond, et à saigner comme des cochons. Maintenant y vont faire son affaire à l'aut' Dietrich. (*Le chant a peu à peu cessé.*)

PLUSIEURS HABITANTS DE LA MAISON. — Y z'ont pourtant pas l'air méchant.

HORNIG. — Attendez un peu, vous allez voir. T'nez, r'gardez seulement comme y tournent autour de la bâtisse.

Et l' petit gros, là-bas, l' voyez-vous, ç'ui qui porte un seau d' cheval. C'est' un forgeron de Peterschwalde, un bougre qu'a pas froid aux yeux. Y vous défonce les portes les plus solides, comme il écraserait une motte de terre ; et malheur à qui lui tombe sous la patte.

VOIX DES HABITANTS DE LA MAISON. — Oui, v'là qu' ça commence. Des pierres dans les f'nêt'. — L' vieux Dietrich doit trembler d' peur. — Y leur tend une pancarte. — Qui qu'y a dessus? — Tu peux pas lire? — Avec ça, que j' sais pas lire! — Eh ben, lis-nous-le. (*Il lit péniblement*) :

« J'-ac-cor-de-tout-ce-que-vous-de-man-dez ».

HORNIG. — Il est bien temps, et ça y servira à grand chose! C'est la fabrique qu'y leur faut! et démolir tous les métiers mécaniques, qu'ont été cause ed' la ruine ed' tant d'ouvriers, ça tout l' monde peut l' dire. Et puis y sont déchaînés maintenant, et y a pus rien qui fasse, ni gouverneur, ni commissaire, — ni les pancartes où qu'y fait d' belles promesses. Quand on les a déjà vus à la besogne, on sait c' qu'y peuvent faire.

VOIX DES HABITANTS. — Non, non, comme y en a! — Quoi qu'y veulent ceux-là? — En v'la qui passent l' pont (*avec anxiété*) Y viennent de c' côté-ci — (*de plus en plus anxieux*) Oui, y viennent vers nous — Y veulent faire sortir tous les tisserands des maisons. — (*Tous fuient ; la maison reste vide. Une troupe des émeutiers, sales, couverts de poussière, le visage enflammé par les libations, l'air demi-sauvages, mais un peu exténués par la nuit qu'ils viennent de passer, se précipitent dans la maison, en criant* :) Tout l' monde, dehors! — (*Ils se répandent dans les diverses chambres. Dans la chambre du vieux Hilse, entrent Bæcker et quelques jeunes tisserands, armés de bâtons et de piques. A la vue du vieux Hilse, ils hésitent, leur exaltation est un peu refroidie*).

BÆCKER. — Père Hilse, c'est fini d' travailler. Y a assez longtemps que vous trimez au métier, faut laisser ça maintenant à ceux qu' ça amuse. Vous avez pus besoin d' vous tourmenter. On prendra soin d' vous.

UN JEUNE TISSERAND. — Vous n'irez plus une seule fois vous coucher l' ventre vide.

UN SECOND JEUNE TISSERAND. — A partir d'aujourd'hui, faut qu' les tisserands aient une maison pour dormir, et des habits à s' mettre su' l' dos.

LE VIEUX HILSE. — D'où diab' que vous v'nez donc avec tous ces bâtons et toutes ces haches?

BÆCKER. — C'est pour casser la tête à tous les Dietrich.

LE SECOND JEUNE TISSERAND. — Ces tring' là, on les f'ra rougir au feu, et on leur z'y enfoncera dans la gueule, aux fabricants, pour leur montrer comment qu' ça vous brûle, la faim.

UN TROISIÈME JEUNE TISSERAND. — V'nez avec nous, père Hilse. Nous f'rons pas d' merci.

LE SECOND JEUNE TISSERAND. — Personne n'a eu pitié d' nous, ni Dieu ni diab'! nous allons nous faire justice nous-mêmes.

LE VIEUX BAUMERT *entre en titubant, il porte un coq tué à la main. Il tend les bras.* — Des frères... maintenant, on est tous frères. V'nez que je vous presse sur mon cœur (*Rires).*

LE VIEUX HILSE. — Te v'là dans un drôle d'état, Guillaume!

LE VIEUX BAUMERT. — Tiens, c'est toi, Gustave! *(Tout attendri)* Gustave, mon pauvre malheureux garçon, viens que je te presse sur mon cœur.

LE VIEUX HILSE, *d'un air grognon.* — Laisse-moi tranquille.

LE VIEUX BAUMERT. — Voyons, voyons, Gustave, faut qu' l'homme soye heureux. Voyons, Gustave, r'garde-moi un peu, quelle tête que j'ai? Faut qu' l'homme soye heureux. J'ai t'y pas l'air d'un prince? (*Se frappant sur le ventre)* D'vine un peu c' que j'ai dans le vent'! eh ben, mon vieux, dans c'te bedaine-là, y a d' la nourriture ed' prince... Faut qu' l'homme soye heureux, qu'y mange du liév' et qu'y boive du champagne... J' vas vous dire une chose, faut prend' tout c' qu'on peut.

TOUS, *ensemble.* — Bravo, bravo, faut prend' tout c' qu'on peut.

LE VIEUX BAUMERT. — Et quand on a commencé à se rassasier d' bons morceaux, ça s' sent tout d' suite, bon Dieu, on d'vient fort comme un cheval ; y a pus rien qui vous arrête, on peut cogner partout, et bon Dieu, ça fait du bien d' cogner !

JÆGER, *sur le seuil de la porte, armé d'un vieux sabre de cavalerie.* — Ah ! nous avons fait qué'ques bons coups.

BÆCKER. — Oui, nous commençons à comprend' el' métier. En deux temps et trois mouvements nous sommes dans les maisons ; et là, allez-y, flambez tout. Ça fait plaisir à voir, comme ça pépite et comme ça flambe, comme des feux de joie.

LE PREMIER JEUNE TISSERAND. — Faudrait voir à en rallumer' un aut'.

LE SECOND JEUNE TISSERAND. — Oui, filons à Reichenbach, y a encore des maisons d'riches où qu'y faut fout' le feu.

JÆGER. — Oui, ça leu' fera toucher d'grosses' assurances cont' l'incendie *(Rires).*

BÆCKER. — D'là on ira à Freiburg, chez l'Tomtra.

JÆGER. — Faudrait faire aussi la leçon aux fonctionnaires, aux bureaucrates ; j'ai lu dans des journaux qu'c'était eux la cause ed' tout l'mal.

LE SECOND JEUNE TISSERAND. — Puis, on ira jusqu'à Breslau. On trouvera du renfort en route.

LE VIEUX BAUMERT, *à Hilse.* — Voyons, bois donc, Gustave.

LE VIEUX HILSE. — J'bois jamais d'schnaps.

LE VIEUX BAUMERT. — C'était bon dans l'temps, ça ; mais aujourd'hui nous vivons dans un monde nouveau.

LE PREMIER JEUNE TISSERAND. — C'est pas fête tous les jours *(Rires).*

LE VIEUX HILSE, *avec impatience.* — Tas d'envoyés du diab', qué' que vous v'nez fiche ici !

(La suite du cinquième acte au prochain numéro.)

Le Mouvement Artistique

LES LIVRES

L'Enfant d'Austerlitz, par Paul Adam (Ollendorf, 3 fr. 50). — La « Force », la furie guerrière des armées impériales se mouvait à travers l'Europe, contre les tyrans, pour que l'idéal révolutionnaire se consolidât et s'élargît par la délivrance des peuples. Mais bientôt, enivrée de carnage et de gloire, asservie à l'ambition du maître sans qui elle ne pouvait rien, ne cherchant plus dans la victoire que l'animale joie de triompher, elle perdait, par sa folie sanguinaire jusqu'au souvenir de sa mission. Et le colonel Bernard Héricourt, le héros de la sauvage épopée que M. Paul Adam nous retraça dans son précédent livre, mourait presque repentant, honteux de ses exploits militaires, ayant compris que la force, séparée de l' « esprit », ne laisserait après elle qu'un entassement de ruines. Qu'adviendra-t-il, maintenant, d'Omer Héricourt, de l'enfant conçu dans la gloire d'Austerlitz, lorsque sa mère eut rejoint le colonel vainqueur aux bivouacs de Moravie ?

La force a perdu son prestige. Napoléon, massacreur d'hommes, parjure à ses promesses républicaines, est vaincu par la coalition des loges maçonniques, gardiennes de l'idéal qu'il a trahi. A leur tour, les intrigues de la Congrégation et la duplicité des diplomates — la Ruse — ont brisé l'effort révolutionnaire des philadelphes. Louis XVIII, bedonnant et poudré, rentre dans Paris, et l'enfant voit ainsi se couronner par le ridicule l'œuvre des philosophes, des encyclopédistes, des soldats de Valmy et d'Austerlitz, tandis que la timidité d'une mère vieillissante, que la solitude a laissé choir sous l'obéissance des jésuitières, marmotte auprès de lui ses approbations dévotes.

Certes, l'avenir qu'elle propose, l'ascension par les honneurs ecclésiastiques jusqu'à la dignité de pasteur d'âmes, n'est pas pour décevoir le rêve d'un adolescent en qui survit, à l'enthousiasme des ancêtres, leur instinct de domination. Puisqu'il n'est plus temps de séduire les hommes par la promesse de la liberté ni de les dompter par les armes, il ne déplairait pas de les prosterner sous le charme des homélies mystiques, l'étincellement des dalmatiques et la majesté des gestes bénisseurs. Toutefois le rigorisme d'un confesseur, qui s'indigne de précoces luxures et con-

damne les joies naturelles, décourage l'aspirant au sacerdoce. Moins austère est l'idéal des Lyrisse, l'oncle, le grand-père et le bisaïeul. Disciples de Jean-Jacques, ils sourient aux plaisirs de la chair. Et cet aimable libertinage n'enlève rien de sa noblesse au but qu'ils ne se lassent pas de poursuivre, de conspiration en conspiration. Eux ne prêchent pas l'égalité et la fraternité chrétiennes dans l'obéissance et le renoncement, mais l'égalité et la fraternité universelles dans la joie et l'exaltation de la vie. Et ce qu'ils demandent, enfin, c'est de défendre, contre la tyrannie renaissante, l'œuvre des compagnons d'Hiram, menée jusqu'à la grande Révolution par l'effort séculaire de la race. L'enfant d'Austerlitz applaudit. La police du roi a vite raison de cet enthousiasme. Les conspirateurs sont déjoués, le bisaïeul réduit à l'impuissance au fond de son château de Lorraine, l'oncle et le grand-père obligés de fuir en Espagne. Abattu par ce nouveau coup, écœuré, d'ailleurs, par le spectacle d'une société où chacun n'a plus souci que de s'engraisser au prix de sa conscience, Omer Héricourt se retourne vers Dieu. Oh ! il ne cherchera plus la discipline sévère dont on l'effraya jadis, ni même, peut-être, une religion adoucie, accommodée aux faiblesses de la créature suivant les préceptes jésuitiques, mais une sorte d'isolement méditatif où se puisse trouver l'oubli de soi, l'oubli des chimères vaincues et des hommes méchants. Cette « Maison de Dieu » qui va se refermer sur lui ressemble beaucoup au refuge d'un vilain scepticisme. L'enfant d'Auterlitz se résigne à la défaite. Avec lui l'idéal révolutionnaire rentre dans l'ombre.

Tel est le sujet de ce livre où M. Paul Adam a su faire revivre une époque : la lutte de la Congrégation et des ateliers maçonniques, l'insouciance d'un peuple qui achète de ses libertés les plaisirs de la paix, la servilité d'une armée et d'une pairie recrutée parmi les rénégats de la République et de l'Empire, surtout l'âme inquiète d'une jeunesse partagée entre son ambition et le regret du passé, séduite par la légende glorieuse, mais intimidée avant d'agir par les souvenirs du désastre, et sur qui semble peser la lassitude des efforts antérieurs. On a parlé du « génie » de P. Adam. Et, bien que ce terme prête à une équivoque dangereuse, il faut bien y recourir pour exprimer certains dons admirables : une fougue d'inspiration, une richesse d'idées, une abondance verbale qui débordent les limites ordinaires du talent. La conception a de la grandeur. Malgré la profusion des détails minutieux, les personnages ne deviennent pas familiers au lecteur; ils restent, comme

les figures d'une peinture à fresque, lointains et décoratifs. P. Adam ne s'aperçoit pas, du reste, que cette tendance à faire grand dérange parfois l'harmonie de sa composition. Il lui arrive, en écrivant un épisode, même secondaire, même inutile, de le pousser à des proportions inattendues qui obscurcissent le sens général de l'ouvrage. Il n'a pas pris assez de recul pour juger de l'ensemble. — Malgré cette manie du grandiose et l'incohérence d'un style hâté et prétentieux, l'*Enfant d'Austerlitz* reste le livre d'un puissant écrivain.

LA PEINTURE

Le droit d'Entrée dans les Musées, Henri Lapauze (Société française d'imprimerie et de librairie). — M. Henry Lapauze a réuni tous les documents parlementaires où l'on discute la gratuité de l'entrée dans les musées. Il y a joint les réponses des directeurs des musées étrangers sur la question. Le rapporteur du budget des Beaux-Arts pour 1902, M. Couyba, propose au Parlement une modification aux musées nationaux permettant de percevoir une taxe de 1 franc sur les visiteurs. Cette mesure avait déjà été demandée par M. Georges Berger et les Chambres n'avaient pas cru devoir l'adopter, comme vexatoire et anti-démocratique. Il est certain qu'elle éloignerait le public des musées et qu'elle serait inutilement contraire au décret de la Convention qui ouvrait gratuitement, au peuple, les palais nationaux.

LA MUSIQUE

La Société populaire de Musique. — Le deuxième concert de la *Société populaire de Musique* vient d'avoir lieu et on a constaté avec plaisir que l'élément populaire y était plus nombreux qu'à la première séance.

Le programme, copieux, trop peut-être, heureusement varié, comprenait entre autres, la *Suite Anglaise* en *mi mineur* de Bach, le Forgeron harmonieux de Hændel, une délicieuse pastorale et une sonate de Scarlatti admirablement exécutés par Mme Wanda Landowska, une grande artiste qui joint à un mécanisme prodigieusement sûr et net, la plus artistique intelligence des œuvres qu'elle interprète.

M. Paul Fauchet, qui mérite de jouer sur un meilleur instrument que le mauvais harmonium qu'il avait à sa dis-

position, a remarquablement joué deux pièces presque inconnues de Clérambaut et une fugue de Bach. M. Dressen a, dans le style le plus pur, exécuté une sonate de violoncelle de Porpora. On a fort apprécié également un délicieux trio de Beethoven pour deux hautbois et cor anglais que MM. Leclerc, Robertson et Mercier ont interprété avec une grande intelligence. Tout cela a été fort beau et nous souhaitons vivement que les organisateurs de ces concerts si nécessaires, continuent à nous offrir des programmes aussi soigneusement composés. Et nous espérons y voir de plus en plus accourir le public pour lequel ils sont créés.

Sur des Virtuoses. — On a sifflé quelques virtuoses et non des moindres, M. Abbiate chez Chevillard, M. Willy Burmester chez Colonne. L'un pour avoir joué un concerto de sa composition, l'autre pour un interminable concerto de Spohr. On a bien fait pour l'un et pour l'autre. Les grands virtuoses sont déjà assez rarement de grands artistes : compositeurs encore moins. Quant à M. Burmester, il a appris à ses dépens que nos amateurs de musique n'en sont plus à supporter Spohr. Le goût de la belle musique que les grands concerts ont suffisamment développé chez eux, les a éloignés de la virtuosité pure ; pas assez encore : On n'a pas sifflé le morceau de M. Diémer que M. Boucherit a eu le courage d'exécuter. Il y a eu d'ailleurs pluie de virtuoses à Paris : M. Rosenthal, qui a eu de grands succès avec des programmes composés sans goût et un jeu dépourvu de tout art et de toute poésie ; M. Ossip Gabrilowitsch, très inférieur au précédent qui n'a pas connu le même succès. Prenons la bonne habitude de ne tolérer chez les histrions du violon et du piano aucune de ces fantaisies. Gâcher des chefs-d'œuvre est déjà trop.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.
A. MAUME, administrateur-délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

A propos du Congrès de Tours

Il serait inexact de dire du *Parti Socialiste Français* qu'il « s'accroît en marchant ». Les vents lui sont plutôt contraires et les destins incléments; il « se diminue en marchant ». Nul même ne peut mesurer, dans cette voie de la misère croissante, la distance qu'il a parcourue, de la salle Japy au Congrès de Tours, de l'unité commençante à la désorganisation triomphante, de 1899 à 1902. On nous a privés, cette fois, des documents élémentaires : par une pudeur suprême, le *Comité Général*, brisant heureusement avec une tradition dangereuse, a jugé inutile de livrer à une publicité indiscrète la liste des fédérations qui figureront à Tours, et l'indication précise des groupements qui les composent.

Mais nous savons, du moins officieusement, que de sûres et importantes fédérations n'y paraîtront pas. Nos camarades de l'Ain, du Jura, de la Côte-d'Or — d'autres encore — ont rompu toute attache avec le *Parti Socialiste Français*. Une à une, toutes les forces révolutionnaires artificiellement assemblées se désagrègent: la décomposition suit son cours. En 1900, au Congrès de Paris de la salle Wagram, le « Parti Ouvrier Français » rompit, le premier, l'union impossible, qu'à la salle Japy, un an auparavant, un enthousiasme irréfléchi avait acclamé. A Lyon, en 1901, le « Parti Socialiste Révolutionnaire », à son tour, coupait tout contact entre son organisation et des éléments qui lui paraissaient par trop chaotiques et incertains. Il y a quelques mois, le « Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire » reprenait, lui aussi, son indépendance; et ce sont aujourd'hui les meilleurs parmi les fédérations qui se séparent d'un parti qui ne veut plus avoir de socialiste que le nom.

Que va-t-il rester à Tours, maintenant que se sont successivement éloignées du pseudo-socialisme corrupteur, et les vieilles organisations centrales et de puissantes fédérations autonomes ? On y trouvera à peu près seuls les tenants théoriques et *pratiques* de l'opportunisme ministérialiste, au milieu desquels continuent à s'égarer, pour peu de temps encore sans doute, de bons camarades et d'excellents militants. Mais les forces *traditionnelles* du socialisme français, s'exprimant librement dans leurs tendances multiples et leurs organisations diverses, seront ailleurs. Elles seront dans les groupements politiques et économiques du prolétariat conscient, depuis les agglomérations ouvrières du Nord jusqu'aux institutions prolétariennes du Jura.

Le Congrès de Tours aurait donc été un événement sans portée, si la présence de quelques camarades révolutionnaires, bien intentionnés mais peu clairvoyants, ne lui avaient prêté quelque couleur socialiste. Sans eux, il n'avait que la simple valeur d'une manifestation ministérialiste, d'une réunion de socialistes petits-bourgeois, se concertant, portes closes, *inter se*, sur l'avenir de leur parti. Avec eux, il prend forcément l'aspect d'un congrès intéressant par quelque côté notre mouvement de transformation sociale.

Si, du moins, leur action pouvait avoir quelque efficacité ! Mais l'expérience répond négativement. Depuis plus d'un an, ils font inconsciemment le jeu de l'opportunisme. L'hypocrisie des motions transactionnelles leur a jusqu'ici caché la réalité des choses. Des mots, des phrases, voilà ce qui leur suffit : ils se refusent à voir les faits. Ils avaient obtenu des apologistes de M. Millerand et de M. Waldeck-Rousseau la promesse qu'ils ne ressusciteraient plus des débats

irritants et des controverses stériles : Jamais l'action ministérielle n'a été si prolixement, si copieusement, si emphatiquement vantée ! Ils avaient fait condamner l'alliance franco-russe : jamais elle ne fut si peu combattue, jamais elle n'obtint de si fortes approbations tacites ! Ils ont protesté à toute occasion contre les persécutions que le pouvoir dirige contre les socialistes : jamais gouvernement bourgeois n'a été plus soutenu !

Il est plus que probable qu'à leur insu même, au Congrès de Tours, ils continueront à jouer ce rôle de dupes et de complices. Ils ne trouveront pas la force de se dégager enfin d'éléments irrémédiablement compromis : quelques concessions de forme, quelques résolutions conciliatrices, quelques notions de surenchère, quelques déclarations verbales suffiront à les retenir, minorité toujours disciplinée mais toujours trompée.

En attendant que nos camarades désillusionnés se rendent compte du rôle qu'on leur fait jouer, il est du devoir de tous ceux qui déjà ont rompu avec le socialisme déliquescent, de se ressaisir et d'agir. Il ne faut pas se le dissimuler : jamais, à la suite de la merveilleuse politique de conservation sociale que poursuit M. Waldeck-Rousseau, notre action ne fut si gravement en danger. La société bourgeoise, plus plastique et plus habile aussi qu'on ne l'a trop souvent supposé, est en train de faire au socialisme sa part. Elle espère terrasser l'ennemi en le réduisant. Elle y est parvenue en partie, et elle y parviendra peut-être plus fortement encore : elle a de si puissants arguments !

En face du péril qui menace l'idéal socialiste, une *action parallèle* s'impose à tous ceux qui sentent la gravité de la situation présente. Les différences fondamen-

tales qui séparent les fédérations vraiment socialistes des anciennes organisations, doivent céder le pas aux similitudes profondes qui les unissent. Quelles qu'aient été leurs fautes, les vieilles fractions jouent, dans le désarroi général, un rôle éminemment utile. Elles ont constitué — et constituent encore — la force primordiale qui se soit opposé — et qui s'opposera — à la dégénérescence socialiste. Ce sont elles qui ont créé le socialisme en France : c'est avec elles qu'il faut le maintenir.

Comment cette *action parallèle* peut-elle être combinée ? Les événements décideront de la forme qui lui convient. Mais, dès aujourd'hui, nous pouvons déjà prévoir qu'il n'y a pas d'autre manière, pour tous ceux qui veulent sauver de la décadence certaine le socialisme français, d'agir efficacement.

Kautsky, le célèbre théoricien de la démocratie socialiste allemande, dont il faut admirer l'esprit lucide et ferme, écrivait récemment dans la *Neue Zeit* que l'unité socialiste en France ne peut pas se réaliser *avec* Jaurès, mais *contre* lui. Nous ne croyons point, comme notre éminent ami, qu'il faut lutter uniquement contre une seule personne : les opinions des hommes varient, et il est parfois des retours imprévus ! Nous aimons mieux déclarer la guerre à des tendances et à des systèmes, au *socialisme gouvernemental*, nous opposons le *socialisme révolutionnaire*.

Hubert LAGARDELLE.

Le Parti Socialiste Autrichien et les Syndicats

Naguère la démocratie socialiste autrichienne revisait son programme (1), et lui imprimait, après une longue et vive discussion — écrite et orale — une physionomie nouvelle.

On peut dire que le programme ainsi revu et corrigé correspond exactement à l'état actuel du mouvement prolétarien en Autriche, ainsi qu'à l'état présent de la connaissance que nous avons du développement économique.

Les deux problèmes qui tinrent dans la discussion la plus large place et qui forcèrent le plus l'attention, consistèrent à déterminer la part d'influence sur les conditions de vie de la classe ouvrière, d'un côté de la production capitaliste, d'autre côté de la lutte de classe menée par le prolétariat. Mais il y eut aussi un point — tout aussi important — de notre théorie qui fut examiné en détail, à savoir : dans quelle mesure, à côté de la marche régulière de l'évolution économique, qui conduit avec une nécessité inflexible la société du capitalisme au socialisme, l'entrée en scène de la volonté consciente du prolétariat organisé, a-t-elle influencé cette évolution ?

C'est l'orgueil et la gloire des socialistes autrichiens, que ces questions, qui semblent à première vue d'ordre purement académique, aient été approfondies et envisagées, à notre Congrès, selon leur réelle valeur *pratique*. En réalité, ce n'est pas une question théorique que de savoir si la tendance du capitalisme à engendrer la *misère croissante* du prolétariat est insurmontable, ou bien si nous devons agir avec la conviction profonde que la lutte de classe augmente la combativité de la classe ouvrière.

(1) Voir le *Mouvement Socialiste*.

Quoique dans notre programme de Vienne, cette conception se soit affirmée plus fortement que dans le programme de Hainfeld, elle n'est pas seulement la conséquence de convictions purement théoriques, mais aussi le fruit de l'expérience pratique de plus d'une dizaine d'années. Le travail d'organisation effectué depuis Hainfeld a donné au prolétariat autrichien une conscience grandissante de lui-même et de sa force. Cela aussi a déterminé un changement notable dans la forme de notre programme, changement qui a été accepté sans aucune discussion, car il est apparu comme nécessaire. Cette modification est cependant de la plus haute importance, et au plus haut point caractéristique de l'esprit et du fond même de notre parti. La phrase la plus décisive, comme on le sait, de notre programme de Hainfeld était la suivante : « Organiser *politiquement* le « prolétariat, l'éclairer sur son état et sur sa mission, le « rendre capable de la lutte, moralement et physique- « ment, et l'y maintenir ; tel est le véritable programme « de la classe ouvrière socialiste d'Autriche. » Cette phrase n'a pas été changée, sauf un seul mot : le mot *politique* a été rayé. De sorte que le véritable programme de la démocratie socialiste est simplement caractérisé ainsi : « *organiser le prolétariat.* » En effaçant ces mots, le programme a été élargi d'une façon remarquable. Ce n'est plus l'organisation *politique*, mais avant tout l'organisation *syndicale* du prolétariat qui est indiquée maintenant par le parti lui-même comme devant être sa tâche essentielle.

Il est certain, que ni la pensée, ni la chose ne sont neuves. Bien au contraire, au début du mouvement ouvrier autrichien, avant qu'il ne fût vaincu par une législation d'exception, une organisation syndicale de forme primitive exista, et elle ne manqua pas de se

rattacher au parti politique. Et on peut même dire, au contraire, que les syndicats étaient, à cette époque, entièrement assujettis au parti politique, de telle sorte que leurs fonctions syndicales en étaient reléguées au dernier plan. Les grandes luttes intérieures du parti, qui amenèrent alors la malheureuse scission, s'étaient élevées en fait au sein même des syndicats. Lors de la reconstitution du parti, la nécessité d'une organisation syndicale s'imposa. Au Congrès de Hainfeld, l' « organisation syndicale » fut spécialement mise à l'ordre du jour, et la résolution suivante fut prise : « Le Congrès « recommande aux congressistes de partout, mais spécia- « lement à ceux des centres industriels, la fondation de « syndicats industriels; il leur recommande d'en faci- « liter l'entrée aux manœuvres, hommes et femmes. » Cette recommandation n'est pas restée lettre morte. La direction du parti démocrate socialiste et sa presse ont conquis pour les syndicats, par un travail long et infatigable, les conditions de leur existence et une partie du droit d'association, contre l'anéantissement desquels s'étaient coalisés toute la brutalité et toute la bêtise de la bureaucratie autrichienne. Un an et demi après le Congrès de Hainfeld, on réussit à faire accepter les premier statuts des syndicats, et à partir de ce moment, nous voyons les membres les plus remarquables de notre parti se dévouer à l'action syndicale. La presse syndicale autrichienne porte aussi, et que ceci soit dit à son honneur, un cachet nettement socialiste. Qu'on ne croie pas cependant que ces journaux doivent être, veulent être, ou soient des organes politiques. Bien au contraire. Ils veulent — et doivent — servir les intérêts professionnels et l'organisation de leur syndicat, — ni plus, ni moins. Mais justement, parce que tel est leur but, ils doivent être rédigés par des gens capables de

voir plus loin que les limites étroites de l'intérêt immédiat de leur branche spéciale, qui puissent comprendre la situation de leur métier dans l'ensemble du développement général, économique, politique et intellectuel ; en un mot, qui essaient de concevoir chaque travailleur comme un prolétaire, comme un membre de sa classe, au sort de laquelle est lié son propre sort. Le syndiqué, dont la vue embrassera tout le champ de bataille, et qui envisagera chaque lutte spéciale qu'il a à soutenir comme une partie du grand combat émancipateur du prolétariat, seul, ce syndiqué pourra servir son parti au sens le plus élevé du mot.

C'est ainsi seulement qu'il pourra concevoir la valeur réelle des événements qui sont les plus importants pour la tactique de son parti ; c'est ainsi seulement, par exemple, que la marche plutôt favorable des affaires des dernières années ne le rendra pas optimiste à outrance ; c'est ainsi seulement que la terrible crise dont nous souffrons à présent ne le précipitera pas dans un pessimisme décourageant. Seul, le socialiste éclairé, celui qui connaîtra l'étendue de ses devoirs mais aussi leurs limites, sera un syndiqué au courant de ce que le syndicat est capable de donner.

D'autre part, la démocratie socialiste doit reconnaître que l'organisation syndicale est l'un des moyens les plus actifs de la réalisation de son propre programme : *Accroître la force de résistance et les moyens de combat du prolétariat*. Il est inutile de faire remarquer combien chaque pas en avant, dans la réduction du temps du travail, dans l'élévation du niveau de la vie, créent des conditions meilleures pour le développement de l'organisation et l'accroissement de la capacité politique du prolétariat. On peut dire aussi que c'est vainement qu'on pourrait essayer de faire de l'ouvrier le valet poli-

tique et la brute électorale de ses exploiteurs, là, où des syndicats forts donnent à l'ouvrier le respect de lui-même, et au patron le respect de l'ouvrier. Mais une partie importante de notre programme, en particulier la protection légale des travailleurs, est presque nécessairement lié à une action préparatoire, menée déjà à l'avance et avec succès par les syndicats. Il est certain, en effet, que tout ce que la lutte syndicale conquiert ne peut pas toujours être maintenu, en des temps mauvais; c'est pourquoi des salaires fixes, légalement déterminés sont absolumenl nécessaires. Mais il est vrai aussi, que la machine législative sera entraînée d'autant plus facilement dans la voie du progrès, que l'état réel se rapprochera de l'état qu'on veut obtenir et assurer par une loi.

Il faut ajouter ce qui est le plus important : la force éducatrice de l'organisation syndicale, le sentiment de la solidarité, l'habitude de l'esprit à se tourner vers les faits économiques et sociaux et la conscience de sa propre force qu'elle entraîne.

Le récent Congrès de Vienne a donc fort bien su ce qu'il faisait en mettant, pour ainsi dire, au cahier des charges de chaque socialiste le progrès et le succès de l'organisation syndicale. Mais nos Syndicats ne sont nullement des associations socialistes, ils ont leur cercle d'activité bien délimitée. Toutefois, il n'existe pas non plus le moindre danger d'un conflit entre le parti socialiste autrichien et le syndicat. Ce sont deux corps séparés, deux amis cependant; deux âmes et une pensée, deux cœurs et une pulsation. Le syndicaliste éclairé est un socialiste — le socialiste conscient est un syndicaliste.

Vienne, le 25 janvier 1902.

Dr Victor Adler.

(Traduit par A. S.)

CHRONIQUES

FRANCE

Les Faits politiques.

Les Élections de Cette. — Le Parti Ouvrier Français, à quinze jours d'intervalle, vient de compenser, à Cette, par une éclatante victoire électorale, les pertes subies, dans des circonstances restées difficiles à apprécier, à Roubaix. Cette, vieille cité socialiste, reste fidèle à son passé et au prolétariat organisé.

Le maire élu par nos camarades avait prétendu se soustraire à la discipline socialiste. Le Conseil municipal l'avait contraint à démissionner, en démissionnant lui-même. La population ouvrière a sanctionné cette attitude énergique.

Les travailleurs de Cette ont montré que là où la classe ouvrière est disciplinée, là où elle sait résister aux tentatives de division, le succès est assuré et le parti socialiste ne risque pas de faire le jeu de la bourgeoisie.

La scission de Roubaix. — Le *Réveil du Nord* du 10 février a publié un manifeste « Aux Travailleurs de Roubaix », portant au bas l'adresse du citoyen Carrette, et invitant le prolétariat roubaisien à quitter le *Parti ouvrier français* pour constituer une organisation locale indépendante, le *Parti ouvrier socialiste roubaisien.*

Il ne nous appartient pas de nous immiscer dans des querelles locales; à plus forte raison, quand nous en ignorons les détails, et que nous manquent les plus simples éléments d'appréciation. Il nous est simplement possible d'indiquer l'impression qu'ont dû ressentir avec nous, à l'annonce de la scission de Roubaix, de nombreux camarades.

Cette impression a été pénible. Au lendemain d'une défaite, à la veille d'une bataille, c'est avec tristesse que nous voyons s'accomplir une œuvre mauvaise de désorganisation.

Peut-être Carrette avait-il des motifs graves, qu'il n'a d'ailleurs pas exposés. Il n'importe. Après l'insuccès, c'est un mauvais exemple, c'est un acte qui semble immoral, que d'abandonner aussitôt des camarades de lutte ! Avant le combat, c'est une attitude démoralisante (au moment même surtout où les socialistes de Roubaix venaient de choisir Guesde pour lutter à nouveau contre le grand patron Motte) que de laisser éclater un désaccord, qui aurait pu attendre avant de s'affirmer, qui aurait pu surtout se produire à des heures moins dangereuses pour le socialisme et moins propices aux ennemis de classe du prolétariat.

Deux faits aggravent encore la scission de Roubaix. Ce sont d'abord les termes mêmes du manifeste qui attaquent violemment les camarades d'hier de Carrette. C'est ensuite l'article triomphal que Jaurès, qui jusqu'ici laissait ces besognes à d'autres, a consacré à cet événement, douloureux pourtant pour le socialisme. Longtemps encore sans doute nous verrons s'affirmer cette haine implacable contre des socialistes. Mais du moins le prolétariat conscient apprendra tous les jours à quoi s'en tenir, et, si l'on continue, il finira bien par s'apercevoir que le sectarisme est ailleurs que là où l'on nous avait dit.

André Morizet.

Le Droit Ouvrier

La loi du 30 mars 1900 devant les tribunaux. — On se souvient des polémiques que souleva, il y a deux ans, le vote de la loi Millerand-Colliard. Les uns la qualifièrent de loi de recul et de manœuvre criminelle ; les autres, au contraire, y virent une victoire considérable de la classe ouvrière, digne d'être inscrite dans les annales du prolétariat. Un petit nombre enfin, tout en reconnaissant les mérites de la loi nouvelle, le progrès qu'elle constituait sur le régime antérieur, regrettèrent qu'elle ne s'appliquât que d'une manière indirecte et exceptionnelle aux adultes et émirent la crainte que, par son imprécision, par la géné-

ralité et le vague de ses dispositions, elle ne se heurtât à des difficultés (1).

L'application de la loi a malheureusement justifié ces appréhensions. A la lumière des faits, les lacunes et les imperfections se sont montrées nombreuses, la rédaction des textes est apparue si défectueuse, si mal aisée à interpréter que j'ai peur, pour ma part, que cette législation ne devienne à son tour un thème à dissertations intéressantes, mais sans portée véritablement pratique et sans efficacité.

Deux problèmes fondamentaux se posaient, dernièrement, devant les tribunaux. Il s'agissait tout d'abord de savoir, si, aux termes de la loi, la cessation du travail, pour tout le personnel employé dans les établissements mixtes, devait avoir lieu aux mêmes heures. Serait-il permis aux patrons de ces établissements de faire commencer, par exemple, le travail de certaines ouvrières à six heures du matin pour le faire terminer à six heures et demie du soir, tandis que d'autres, au contraire, travailleraient de sept heures du matin à sept heures et demie du soir? Ne pourraient-ils point faire commencer le travail des adultes de meilleure heure que celui des femmes, en le faisant cesser plus tôt?

Le tribunal de simple police de Nancy et le tribunal de Lille (2) avaient répondu affirmativement, faisant reparaître par cela même la division artificielle de la classe ouvrière qu'on avait voulu effacer. Le ministère public se pourvut en cassation et la Cour, par un arrêt du 26 janvier 1901, cassait les décisions de ces tribunaux. Elle déclarait solennellement que « le travail de tous les ouvriers « employés dans un établissement mixte, quel que fut leur « sexe ou leur âge, devait commencer, s'interrompre et « cesser aux mêmes heures. Les hommes sont compris au « nombre des personnes protégées pour lesquelles d'après

(1) Hubert Lagardelle, *Le Mouvement Socialiste*, n° 32.

(2) 8 août 1900 et 12 décembre 1900 *(Revue pratique de droit industriel*, mars 1901).

« l'article 3, § 3, de la loi du 2 novembre 1892, modifiée par « celle du 30 mars 1900, les repos doivent avoir lieu aux « mêmes heures. La loi vise aussi bien le repos qui clôt la « journée du travail que celui qui la divise (1) ».

La difficulté venait de l'interprétation qu'il était convenable de donner aux expressions « par la présente loi » qui figurent dans l'article 3 modifié de la loi de 1892. Les tribunaux de Nancy et de Lille soutenaient que la modification devait s'incorporer dans la loi modifiée qui était celle de 1892, de telle sorte qu'on devrait en réalité lire le texte de la loi modifiée et non celui de la loi modificatrice de 1900. — La loi de 1900 n'avait pas à ce point de vue, d'existence propre et se bornait simplement à modifier par son article 1er la loi de 1892, par son article 2 le décret de 1848.

La Cour de cassation pensait, au contraire, que la loi du 30 mars 1900, tout en ayant pour résultat indéniable de modifier deux lois antérieures, avait cependant une existence distincte et, si l'on peut dire, un caractère spécial. Il lui semblait impossible de distinguer et d'attribuer deux sens différents aux mêmes expressions employées par le législateur. A quatre reprises, le législateur faisait mention d'un délai à observer, *à partir de la promulgation de la présente loi*, ce qui ne pouvait s'entendre que de la loi nouvelle. La Cour en concluait que dans l'article 3 modifié *la présente loi* était aussi *la loi modificatrice de 1900*.

L'effet produit par l'arrêt de la Cour fut considérable. Il sembla à quelques-uns que la Cour de cassation élargissait et étendait les termes ambigus et incertains dont s'était servi le législateur; désormais se trouvait unifiée, pour tout le personnel protégé, non seulement la journée de travail mais la répartition entre les limites de cette journée. La famille ouvrière, brisée par le développement du capitalisme, se reconstituait (2). Cependant, à y

(1) 26 janvier 1901. D.,1901, I, 177.
(2) Bourguin. *Revue d'économie politique*, avril 1901.

regarder de près, cet enthousiasme est exagéré. De par les prévisions du législateur lui-même, par suite de l'autorisation légale accordée aux équipes successives avec travail continu, l'arrêt du 26 janvier me paraît n'avoir qu'une portée théorique; son champ d'application se trouve limité à l'extrême.

Supposons, en effet, dit M. le conseiller Roulier (1), un établissement industriel, à personnel mixte, dans lequel le travail est organisé de la manière suivante : La première équipe, composée exclusivement d'adultes, commence le travail à quatre heures du matin pour le terminer à midi, la seconde équipe, composée exclusivement de femmes et d'enfants ou composée à la fois de femmes, d'enfants et d'adultes, succède à la première et est remplacée elle-même par une troisième équipe d'adultes faisant un travail de nuit composée d'ouvriers autres que ceux de la première équipe. Il n'y a pas d'alternance. Dans chaque équipe le travail est continu et il commence à la même heure pour s'interrompre et cesser à la même heure. La loi est strictement obéie, et cependant voilà une usine dans laquelle, sous le même toit, dans le même atelier peut-être, des équipes qui, par ce fait qu'elles sont successives, commencent leur travail à des heures différentes pour l'interrompre à des heures non moins différentes. Tout est régulier; cependant il se pourra que la première et la troisième équipe d'adultes soient composées des maris et des pères des femmes et des enfants employés dans la seconde équipe. A aucun moment de la journée ils ne se rencontreront, puisqu'ils se succéderont.

Oui, l'arrêt du 26 janvier s'appliquera lorsqu'il y aura travail simultané de quelques ouvriers qui ne commenceront pas leur travail exactement à la même heure, mais l'arrêt demeurera sans application si l'on substitue au travail simultané le travail successif. Les ouvriers de chaque équipe commenceront et cesseront, sans doute, leur travail aux mêmes heures, mais il en sera tout autrement si l'on envisage l'ensemble des ouvriers de l'usine. Les faits viennent ici donner aux théories des démentis imprévus. — Une question bien plus importante, touchant à l'organisation même du travail, devait, du reste, bientôt se poser. Dans les fabriques de tulle de Calais, l'habitude suivie par les patrons consistait à faire travailler les adultes par **équipes successives mais discontinues et alternantes**. Sur chaque métier, deux ouvriers adultes se succèdent alter-

(1) *Gazette des Tribunaux*, 6 décembre 1901.

nativement, mais au lieu de faire chacun un travail continu, l'un de jour, l'autre de nuit, ils se partagent le jour et la nuit par fractions inégales. Ainsi, l'ouvrier n° 1 travaille de 4 heures à 8 heures du matin, l'ouvrier n° 2 de 8 heures à 1 heure de l'après-midi; l'ouvrier n° 1 reprend le travail de 1 heure à 7 heures du soir, l'ouvrier n° 2 le reprend à son tour de 7 heures à minuit. L'ouvrier a travaillé pendant dix heures et le travail n'a été interrompu que de minuit à 4 heures du matin (ordinairement, le travail effectué, surtout pendant les saisons de presse, est de onze à douze heures et le métier ne s'arrête alors jamais). Les tullistes sont aidés dans le travail par des jeunes ouvriers appelés remonteurs. Le travail de remontage, qui peut durer deux heures, est intermittent. Il se fait une, deux ou quatre fois par quarante-huit heures, suivant le numéro du fil, à un moment quelconque du jour ou de la nuit. Il en résulte que les jeunes ouvriers séjournent souvent une partie de la nuit dans la cour de l'usine en attendant qu'on les embauche (1). Il y a plus, par cela même que les équipes alternantes sont constituées par des postes d'ouvriers qui se relèvent les uns les autres de telle sorte que le travail de l'un est, si l'on peut ainsi parler, introduit dans le travail de l'autre, les inconvénients qu'on voulait éviter par l'interdiction des relais réapparaissent. « Les bras sont à nouveau mêlés comme des cartes » (2).

L'inspecteur du travail est presque incapable dans ces conditions de s'assurer que personne n'est occupé au-delà du temps fixé par la loi. Les ouvriers tullistes calaisiens voulurent mettre fin à ces abus. Ils proposèrent à leurs patrons la suppression du « *travail par quarts* » et son remplacement par un travail continu de deux équipes successives. Malgré des tentatives amiables, la grève dut éclater, mais, hélas ! nos camarades n'obtinrent pas gain de cause et, après quelques mois de lutte, ils se virent obligés de rentrer à l'usine aux conditions anciennes.

(1) Consulter : Bourguin, *Revue d'économie politique*, 4 avril 1901.
(2) K. Marx. *Capital*, 1er volume, chapitre X.

L'inspection du travail s'était, de son côté, émue. Des procès-verbaux furent dressés et plusieurs patrons tullistes furent cités devant le tribunal de simple police de Calais. La poursuite n'aboutit pas. Le juge décida : « qu'il n'y avait pas contravention dans le fait de faire travailler des adultes par équipes alternantes et discontinues, alors surtout que les hommes travaillaient dans des ateliers séparés par une cloison, de ceux où se trouvaient les femmes » (1).

Le ministère public se pourvut en cassation. Mais, cette fois-ci, la Cour, après un premier arrêt de partage, rendit un arrêt confirmant le jugement du tribunal de Calais (2).

Deux problèmes bien distincts ont été successivement tranchés par la Chambre criminelle. En ce qui concerne les expressions « *mêmes locaux* », employées par le décret du 9 septembre 1848, modifié par l'article 2 de la loi du 30 mars 1900, elle déclare qu'on ne doit entendre par là que l'atelier où le travail se fait simultanément et en commun, et non point y comprendre des ateliers séparés les uns des autres, où se trouvent effectués les travaux de tous les ouvriers d'une usine ou d'une manufacture. Nous ne saurions souscrire à son opinion. La volonté du législateur à cet égard est formelle. Son intention et sa pensée ont été exprimées d'une façon très nette par M. Dubief, rapporteur de la Commission (3) :

« Que veut dire « dans les mêmes locaux » ? S'agit-il d'une salle unique ? Suffira-t-il d'une cloison pour que les locaux soient différents ? Sera-t-on dans les mêmes locaux lorsqu'on travaillera à des étages différents d'une même maison . Il nous semble qu'on doit entendre par mêmes locaux ceux où se fait non seulement un travail en commun du personnel protégé, mais tous ceux qui servent de lieu de travail à toute industrie où tous les efforts sont combinés pour concourir à une même production. »

---

(1) Tribunal de Calais, 4 avril 1901. (D. 1901, 7e cahier).

(2) *Gazette des Tribunaux*, 6 décembre 1901.

(3) Chambre des Députés, *Documents parlementaires* 1900. Annexe 1, p. 775.

Aucune protestation ne s'est élevée contre ces paroles. M. le Ministre du Commerce est venu déclarer qu'il était d'accord avec la Commission sur l'interprétation à donner aux mots mêmes locaux.

Nous ne pouvons donc comprendre l'interprétation judaïque de la Cour. Les travaux préparatoires sont faits pour éclairer la loi et quand ils sont, comme ici, sans ambiguïté le juge doit s'en inspirer, ou il n'y a plus d'interprétation possible. Certes nous sommes en matière pénale et les textes doivent être interprétés strictement, mais les termes employés par les auteurs de la loi sont suffisamment précis pour qu'aucun doute ne puisse s'élever. Le législateur n'a point voulu viser les ouvriers travaillant dans le « même bâtiment quelque fût leur travail », il a employé des expressions moins larges. Il a choisi les expressions « mêmes locaux ». Il n'a pas dit « même local ». Il suffit donc que le *travail soit un travail commun* ou que les *travaux dépendent les uns des autres* pour qu'aussitôt l'article 2 trouve son application, qu'il y ait un ou plusieurs ateliers, quelle que soit la distance qui sépare les endroits où s'effectue le travail, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas entre les deux locaux une cloison ou un mur (1).

Quant à la question principale, l'organisation du travail par quarts, nous comprenons à merveille les scrupules de la Cour qui l'ont conduite à ne pas casser le jugement du tribunal de police de Calais. Les travaux préparatoires ne sont, en effet, ici, d'aucune utilité. On se trouve en présence de deux tendances difficiles à concilier. A la Chambre des Députés, on veut protéger à la fois les femmes, les enfants, les adultes. On veut interdire pour tous les ouvriers le travail par relais et par équipes, successives ou alternantes :

Comme un certain nombre d'ouvriers n'habitent pas ordinairement dans le voisinage des usines il leur faut un très grand temps

(1) Consulter en ce sens : Tribunal simple police Courbevoie. D. 1901, 2.287. Cour d'appel de Grenoble. *(Gazette des Tribunaux,* 12 novembre 1901).

pour se rendre de leur travail à leur domicile. Ils ne peuvent donc rentrer chez eux pendant le temps qui sépare les deux périodes de travail. Ils sont retenus à l'usine, par cela même, douze, treize et quatorze heures par jour (1).

Il faut que cette loi, dans un but de haut intérêt moral, assure l'unité de la famille ouvrière, reconstitue la vie au foyer en permettant *au père, à la femme, aux enfants de se retrouver à la maison aux mêmes heures* (2).

Au Sénat, au contraire, les tendances contraires s'accusent de la façon la plus évidente :

Nous devons faire remarquer que l'objet de l'article premier de la loi que nous proposons au Sénat d'adopter, d'une part, et l'objet de l'article 2 de cette proposition sont absolument distincts. Il ne semble pas possible de s'y méprendre. L'article premier modifie des dispositions de la loi du 2 novembre 1892, laquelle s'applique au travail des enfants, des filles mineures et des femmes. L'article 2 modifie l'article premier de la loi de 1848 qui s'applique aux hommes adultes. Cet article 2 ne modifie la loi de 1848 que sur un seul point : *dans les établissements mixtes, les hommes adultes ne pourront travailler que onze heures. La loi, en ce qui concerne les hommes adultes, ne dit pas autre chose, n'édicte aucune autre exigence et, par exemple, n'interdit ni le travail de nuit, ni le travail par équipes successives* (3)

Dans ce chaos d'opinions diverses et contradictoires on ne peut choisir. Quel est le véritable but poursuivi par le législateur? On l'ignore. Il ne reste qu'à étudier le texte. Les termes de l'article 11, § 3 sont peu clairs. Ils parlent des « *personnes protégées par les articles précédents* » et dans ces expressions, qui ne sont pas celles de l'article 3 qui parle des « *personnes protégées par la présente loi* », on ne peut comprendre l'article 2 de la loi de 1900 qui ne vient qu'après. Les articles précédents, cela s'entend évidemment des dix premiers articles de la loi de 1892. L'article 2 de la loi du 30 mars 1900 ne parle, du reste, pour les adultes que de la durée du travail et on chercherait vainement un mot réglant les modes et conditions du travail.

Sans doute il serait possible, *rationnellement*, en invo-

(1) *Documents parlementaires*, 1895, Annexe 1, p. 728.

(2) *Documents parlementaires*, 1900, pages 775 et suivantes.

(3) Rapport de M. Maxime Lecomte. *Documents parlementaires*, 1901, page 60.

quant l'arrêt de la Cour de cassation du 26 janvier 1901, relatif aux heures de repos et que nous avons examiné plus haut, de soutenir que, du moment où dans un établissement mixte un mode de travail est interdit à l'enfant, il l'est également à l'adulte. L'uniformité de la règle quant aux conditions du travail *est la conséquence logique et nécessaire* de l'égalité quant à la durée. *Juridiquement*, cependant, les deux questions ne sont pas indivisibles. Nous sommes en matière pénale. Tout y est de droit strict. Le raisonnement par analogie ne peut s'appliquer.

Aucune condamnation ne peut être prononcée, aucune peine infligée si elle ne s'appuie sur un texte précis. Toute incertitude, toute ambiguïté dans les dispositions de la loi pénale doit se résoudre en faveur du prévenu. La Cour suprême ne pouvait oublier ce principe essentiel de notre droit criminel moderne.

Le législateur doit donc remettre la loi sur le chantier. Il faut qu'il efface les exceptions introduites à la demande du Sénat, il faut que les termes employés soient à l'avenir définis et précis.

Le progrès dans la législation ouvrière, comme dans la formation du contrat de salaire, consiste à prévoir de plus en plus toutes les conditions de son application, à laisser de moins en moins de place à l'arbitraire. La collaboration des organisations ouvrières à l'œuvre législative peut permettre, seule, d'atteindre ce résultat.

Jules Uhry,
Avocat à la Cour d'appel.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

La Situation en Allemagne. — Jamais la situation politique n'a été plus nette, en Allemagne, qu'actuellement : c'est la lutte pour les tarifs douaniers ou contre les tarifs douaniers qui inspire toutes les manifestations politiques. La minorité parlementaire, qui représente l'immense majorité

de la population, ne cesse de combattre à toute occasion les projets de famine des hobereaux agrariens. La position est d'ailleurs excellente. Le trouble produit au sein de la classe ouvrière et aussi parmi la bourgeoisie libérale lui assure la victoire et, dans toutes les élections qui ont eu lieu depuis quelque temps, les adversaires du *Brotwucher* ont remporté la victoire. C'est ainsi qu'à Dœbeln, dans une circonscription rurale du royaume de Saxe, nous avons enlevé, au premier tour, un siège aux nationaux-libéraux, de sorte que nous avons — en tenant compte de Breslau où Bernstein sera sûrement élu à la place de Schoenlank, décédé — cinquante-huit députés au Reichstag, et que, sur les vingt-trois circonscriptions saxonnes, nous en possédons douze, c'est-à-dire plus de la moitié. C'est ainsi encore qu'à Schaumburg-Lippe, nous avons fait élire un libéral contre un antisémite. Dans toutes ses manifestations, le peuple a condamné le projet de loi présenté par le gouvernement impérial.

Mais on se rappelle que les agrariens avaient trouvé insuffisants les tarifs proposés et qu'ils avaient élaboré un autre projet, bien moins modeste. On sait aussi que la sincérité de cette intransigeance a paru douteuse et que nous soupçonnions une manœuvre devant empêcher le gouvernement de céder à la gauche. Toutefois, nous devons reconnaître, à présent, combien peu il s'agit là de plaisanterie ou de manœuvre déloyale. Peu habiles, les agrariens, par leurs exigences éhontées, ont fini par lasser le gouvernement, dont l'énergie et la patience étaient mises à une bien rude épreuve entre les deux feux de la gauche et de la droite. Dans son organe officiel, la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, M. de Bulow a déclaré très catégoriquement s'opposer à toute augmentation des tarifs proposés et a fait remarquer que ces exagérations mettaient en danger l'adoption du projet de loi. Cette note n'a pas été sans produire une certaine impression et les agrariens envisagent déjà la possibilité d'une retraite.

La manifestation du gouvernement dans son journal

officiel a une importance qu'on ne saurait contester ; elle a été provoquée surtout par l'attitude des agrariens au sein de la Commission. Cette Commission, qui siège des semaines, n'en est encore qu'à la discussion de l'article 11 du projet de loi, et n'a donc pas même commencé la discussion du tarif, qui contient *946 propositions !* Certes, ce n'est pas la gauche qui essaie de hâter les débats, mais la lenteur excessive est surtout due aux amendements de la droite, qui ont, dans bien des cas, provoqué une alliance entre le gouvernement et les socialistes. Il semblait probable que la droite restreindrait ses propositions dans les limites du projet gouvernemental.

Notamment après la dernière réunion de la *Ligue des Agriculteurs,* qui eut lieu au cirque Busch, il était permis de prédire une reculade de la droite. Mais il faut reconnaître que les derniers débats au sein de la commission parlementaire des tarifs douaniers font paraître la situation sous un aspect tout à fait différent.

La commission a d'abord adopté un amendement de M. Spahn (clérical) décidant que le nouveau tarif entrerait en vigueur au plus tard le 1er janvier 1905. Si le Reichstag donne son assentiment à ce vote, la conclusion des traités de commerce, qu'on sait devoir être renouvelés avant 1903, sera devenue impossible, et l'Allemagne isolée se retrouvera en pleine guerre douanière avec toute l'Europe. Déjà le gouvernement fédéral suisse a soumis au Conseil un projet de loi de tarifs douaniers en guise de réponse aux attaques allemandes. Pour empêcher la réalisation de ces projets de folie agrarienne, qui ne signifieraient pas moins que la ruine de notre industrie nationale, M. Gothein, un membre des plus actifs de *l'Union libérale (Freisinnige Vereinigung)* proposa une enquête sur l'état de l'agriculture, afin de déterminer sa véritable situation. Une proposition cléricale tendant à ajourner le vote sur l'amendement Gothein jusqu'après la deuxième lecture, grâce à l'attitude partiale du président, donna lieu à des scènes d'une violence extraordinaire, qui obligèrent les membres du centre

à repousser avec la gauche la proposition de leur ami politique. La séance se termina par la démission du président, M. de Kardorff (conservateur). — En même temps, des indiscrétions ont permis de connaître un compromis conclu entre la droite et le centre, dans le but d'élever les tarifs prévus par le gouvernement. Il ressort de tous ces faits que les agrariens sont résolus à pousser à outrance leurs intentions réactionnaires et que la position du gouvernement revient de plus en plus difficile. Il ne nous paraît pas impossible que le projet soit retiré. Quelle que soit la solution qui s'impose, toujours notre parti ne pourra que s'en féliciter.

Nous avons déjà fait prévoir, dans une chronique antérieure, que les 946 propositions du tarif ne pourront jamais être votées avant les élections de 1903. Le gouvernement pourrait tout au plus retirer son projet et le remplacer par un autre, plus court. Mais même s'il avait recours à ce dernier moyen, les députés de la gauche sauraient retarder le vote suffisamment. En tout cas, les élections se feront sous les auspices du projet de loi, et il y a certes lieu de compter sur une telle augmentation des voix libérales et socialistes que la majorité actuelle essaiera peut-être d'altérer le suffrage avant les élections. Quoi qu'il en soit, le projet de loi aura amené une transformation politique considérable ; il ne faut pas perdre de vue qu'en 1898 déjà un tiers des électeurs ont voté pour le parti socialiste ! Si le Reichstag actuel change le mode de suffrage, ce qui nous semble probable, ce sera un rude coup porté à la Constitution, et s'il ne le fait pas, l'influence démocrate et surtout socialiste sera augmentée de telle manière après les élections, qu'on ne peut en prévoir les suites. En tout cas, nous sommes à la veille d'événements très importants.

Le gouvernement n'a pas l'air de méconnaître le péril de l'heure présente. Dans les débats du Reichstag sur la politique intérieure, il a pris une position toute nouvelle. M. de Posadowsky, notre vieil et farouche adversaire, a

reconnu formellement à notre parti son caractère de représentant de la classe ouvrière ; en général, il s'est montré bien plus accueillant à notre égard que dans le passé. Cette attitude est significative chez un homme qui, il y a à peine un an, voulait nous mettre hors la loi. Et, dans la Commission du budget, le même M. de Posadowsky, qui avait si bien su défendre le projet de loi des Travaux forcés, a hautement proclamé l'importance de l'évolution économique, décisive pour toutes les manifestations d'une nation. En même temps, il répudiait ouvertement l'opinion contraire de Bismarck « qui n'est plus de notre époque ». Il n'est pas douteux que, seule, la crainte des élections et d'un changement dans l'arène politique, produit par la force même des choses, provoque cette attitude du ministre à l'égard de notre parti.

Georges Weill.

25 février 1902.

ITALIE

La situation politique. — Nos camarades de l'étranger peuvent se rassurer : l'idylle entre les socialistes et le ministère est finie, et le groupe socialiste parlementaire a cessé de se salir la conscience par des votes de confiance à un gouvernement bourgeois.

Le ministère Giolitti-Zanardelli était arrivé au pouvoir au cours d'une bataille pour la liberté d'organisation, livrée par le groupe socialiste ; il n'a pas osé se débarrasser des instruments réactionnaires qui, dans les préfectures et dans les délégations de police des provinces, ont continué les exploits réactionnaires de Crispi et de Pelloux, en énervant les populations.

Le ministère avait rêvé de gouverner avec la Chambre de Pelloux. Or, tant que l'extrême-gauche l'appuyait, cela pouvait durer, mais lorsque cet appui lui a manqué, la siuation est devenue plus difficile et presque intenable.

Les faits qui ont contribué à détacher l'extrême-gauche socialiste et républicaine sont les suivants : l'adhésion à la

suppression, faite par le Sénat, de l'éligibilité des délégués ouvriers, par les Bourses du Travail et par les organisations de métier au Conseil du Travail ; la menace faite aux employés de chemin de fer de les poursuivre judiciairement s'ils se mettaient en grève ; le remplacement des ouvriers gaziers de Turin, en grève, par des soldats ; la réapplication du domicile forcé qu'on avait proclamé aboli ; la défense absolue faite aux employés des postes et des télégraphes de s'organiser ; la préparation de lois pour réglementer les associations ouvrières, les Bourses de Travail, pour leur donner la personnalité juridique, ce qui, aujourd'hui, au début de la conquête des droits élémentaires du prolétariat, l'entraverait dans ses mouvements d'organisation et de grève.

Par une telle politique, pleine de pièges pour le prolétariat, le gouvernement bourgeois qui comprenait des éléments de droite, et qu'on accusait de s'appuyer sur les révolutionnaires, a pensé s'attacher les couches bourgeoises du Parlement. Mais comme toutes ces garanties leur ont paru insuffisantes, le ministère n'est arrivé qu'à les mécontenter, pendant qu'il provoquait une rupture très nette avec l'extrême-gauche.

La direction du Parti et le groupe parlementaire socialiste convoqués le jour de l'ouverture de la Chambre, ont voté l'ordre du jour suivant, proposé par Bissolatti :

« Attendu que les votes favorables donnés en juin dernier par le groupe parlementaire au ministère Zanardelli ont été imposés par une nécessité et par un devoir de défense des organisations prolétariennes et de la liberté de grève, toujours menacées de suppression violente par la possibilité de l'arrivée au pouvoir des continuateurs de Pelloux ;

« Attendu que, aujourd'hui, en profitant de la liberté que ces votes ont contribué à défendre, l'organisation prolétarienne a conquis une inébranlable vertu de conscience et de résistance ;

« Attendu que la conduite du ministère (voir les exemples cités plus haut), démontre que sa politique tente de s'opposer au mouvement des travailleurs par des actes de police et des lois pleins de pièges ;

« Attendu que, grâce aux votes de juin le danger de la violence ouverte est maintenant passé, il faut dès à présent par une opposition décidée, vaincre le danger d'une oppression légale du mouvement ouvrier;

Décide, que la conduite du Groupe sera conforme à ses résolutions. »

Comme toujours, le prolétariat socialiste, a cherché à tirer son avantage de la situation pour éviter une réaction, pour obtenir une amélioration; et surtout, en profitant des divisions entre les fractions de la classe bourgeoise, il en a tiré parti pour agir au mieux des organisations ouvrières, bien sûr, avec cette conduite, de ne renier aucune partie de son programme révolutionnaire.

L'opposition constitutionnelle, composée des réactionnaires du centre et de gauche qui avaient appuyé Pelloux, a vu grossir ses rangs, grâce à deux causes: les mouvements ouvriers et le projet de loi sur le divorce.

Comme dans tout autre pays qui traverse une période de renaissance et de développement industriel et économique (les statistiques des grèves en Angleterre, en France et aux Etats-Unis en font foi), même en Italie le prolétariat cherche à participer aux plus larges profits des capitalistes, en demandant une augmentation de salaire, une amélioration des contrats de travail. En Italie, se multiplient les grèves et l'agitation ouvrière. Les propriétaires des campagnes, frappés dans leurs intérêts s'effrayent et réclament l'intervention gouvernementale, pour arrêter l'outrecuidance ouvrière. De là l'opposition de bien des députés à la politique libérale (toujours libérale vis-à-vis des temps passés et ce que rêvent nos Sonnino) du ministère.

Comme je vous ai écrit, les députés socialistes Berenini et Borciani avaient déposé un projet de loi sur le divorce. Le ministre Zanardelli, anticlérical dans l'âme, n'a pas voulu laisser aux députés une telle initiative et il a fait dire au roi, dans le discours d'ouverture de la session, qu'il allait en proposer un.

Le Vatican a profité de l'occasion pour livrer bataille à l'Italie nouvelle, à la société civile; il a fait donner tous les esprits ultraréactionnaires de notre pays et avec l'aide de l'ignorance et des femmes, il a provoqué une vive agitation contre le projet de divorce.

Et pendant que dans le pays les prêtres prêchaient contre les socialistes qui, simplement, étant donné le caractère de la lutte actuelle, appuient énergiquement le projet de divorce, bien que le prolétariat se moque de ces liens matrimoniaux officiels — dans les hautes couches et dans le Parlement on fait l'opposition au ministère.

Il faut ajouter que l'annonce d'une réduction du prix du sel de deux sous a monté les esprits réactionnaires qui craignent pour la solidité du budget.

Tout cela, en y ajoutant la soif de portefeuilles et l'inertie des gouvernementaux, a amené la défaite du candidat ministériel à la présidence de la Chambre. Les votes socialistes sur le nom d'Andréa Costa, le doyen du socialisme italien, ajoutés aux bulletins blancs de l'opposition constitutionnelle ont provoqué la débacle.

Le ministère a démissionné. Les propriétaires et le Vatican sont les vainqueurs.

Le prolétariat socialiste a été l'arbitre de la situation. Mais enfin, il fait sa politique et il saura résister, aujourd'hui mieux qu'avant-hier, à la possibilité d'une reprise réactionnaire. Or, quelle que soit la solution de la crise il est bien évident que la solution unique, c'est de faire de nouvelles élections.

En fait, aujourd'hui, il est certain que le gouvernement ne peut durer s'il se représente avec des éléments de gauche : il ne pourra pas réaliser son programme de réformes qu'il a fait annoncer par le roi; s'il penche à gauche ouvertement, il n'aura pas la majorité. En tout cas, il lui faut convoquer les comices électoraux.

Un appel à Sonnino et aux réactionnaires déchaînerait une situation antilibérale dans le pays et dans la Chambre, et on ne sait ce qui pourrait arriver. C'est maintenant

qu'on va voir à l'œuvre la politique du roi, annoncée par son discours. Va-t-il enfin pencher nettement à gauche ou à droite ?

Rome, le 22 février 1902.

Alessandro Schiavi.

P. S. — Le roi a refusé la démission du ministère. Il a allégué que le vote de la Chambre qui avait motivé cette démission n'était pas clair, vu la quantité de bulletins blancs. Le ministère va donc se représenter devant la Chambre. Mais sa situation s'est singulièrement aggravée, par suite de la militarisation des employés de chemins de fer, qui a été votée hier.

C'est de cette façon que le ministère a répondu à la démonstration splendide de calme et de conscience politique à laquelle 600,000 travailleurs se sont livrés, dans 300 meetings organisés, dimanche dernier, pour soutenir le projet socialiste Turati-Kubichoff, sur la protection du travail des femmes et des enfants, dont je vous parlerai prochainement.

26 février. A. S.

BIBLIOGRAPHIE

HYGIÈNE SOCIALE

PAR M. Duclaux (1)

Dans un livre dont le moindre mérite est la très grande clarté d'exposition, M. Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur, a réuni les cours professés par lui l'année dernière à l'École des Hautes Études sociales. Depuis les découvertes de Pasteur, « le malade a cessé d'être ce *res sacra miser* sur lequel s'épuisaient en vain les ressources de la charité. Il est devenu un être redoutable par les milliards de germes de maladies qu'il répand autour de lui. On a le devoir de le traiter humainement, parce qu'il souffre et n'est pas responsable, ou ne l'est qu'un peu, du péril qui est en lui; mais on a le droit de l'empêcher d'être nuisible à la communauté. De là de nouveaux liens sociaux, qu'on avait pressentis depuis longtemps, mais qu'on n'a pu affirmer et préciser que le jour où la science a montré leurs attaches et les moyens de les manier. »

Il faut maintenant traduire ces notions nouvelles en faits sociaux. Malheureusement, jusqu'ici on a surtout

(1) Paris, *Alcan*, 1902.

visé le côté autoritaire de ce droit nouveau. On s'est imaginé que l'action exclusive de l'État en matière d'hygiène était toute puissante, alors que ses agents d'exécution, maires et préfets, ne peuvent s'affranchir de l'influence des intérêts particuliers, qui sont le plus souvent opposés aux intérêts de l'hygiène.

Ce qu'il faut avant tout, c'est créer une opinion publique favorable aux mesures d'hygiène. Il faut encourager les initiatives « celles surtout qui proviennent des associations, des groupes, qui s'appliquent à trouver dans la solution générale, la solution particulière qui leur est la plus commode, la plus utile ».

M. E. Duclaux étudie successivement, au point de vue de l'hygiène sociale, la variole, la fièvre typhoïde, l'ankylostomiase des mineurs, la tuberculose, l'alcoolisme et la syphilis.

L'auteur développe à plusieurs reprises cette idée que, parmi les associations dont l'action peut être plus efficace que celle de l'autorité politique, les groupements prolétariens, caisses ouvrières de maladie, apparaissent comme les organes les mieux appropriés à la lutte contre les maladies qui frappent la classe ouvrière. C'est à des groupements ouvriers que l'on doit d'avoir réveillé la question de l'ankylostomiase des mineurs, autour de laquelle les Compagnies minières et leurs médecins faisaient volontairement ou involontairement le silence. Ce sont des mutualités ouvrières qui, les premières, ont signalé le péril et commencé l'œuvre de résistance, démontrant ainsi que « l'intérêt de prolétaires n'est en bonnes mains que lorsque ceux-ci s'en préoccupent eux-mêmes. »

Tous ceux qui comprennent l'importance des institutions appartenant en propre à la classe ouvrière, se développant d'une façon autonome à côté ou aux dépens des institutions d'État, trouveront dans le livre de M. E. Duclaux des aperçus nouveaux qui les fortifieront dans leur opinion.

Dr Georges Facquet.

Notices

LES LIVRES

L'Évolution de la Vie, par le Dr Laloy (Paris, Schleicher, 1902). — L'auteur de ce livre de vulgarisation a essayé de grouper toutes les notions indispensables sur le sujet qui l'occupe. L'éducation scolastique et parcellaire cantonne chacun dans sa spécialité et l'isole du reste des connaissances : les ouvrages analogues à ceux du Dr Laloy

prétendent réagir contre une trop grande spécialisation. Permettre aux personnes n'ayant qu'une culture générale de se mettre au courant des derniers progrès des sciences biologiques et dégager des découvertes des savants et des spéculations des philosophes une théorie de la vie et de son évolution, qui sont l'expression de l'état de nos connaissances au début du xxe siècle, c'est ce qu'a tenté l'auteur de *l'Evolution de la Vie*, en examinant successivement : la nature et l'origine de la vie, les êtres moléculaires ou plastides, l'évolution de la vie végétale, l'évolution de la vie animale. Quelques réserves qu'on puisse faire sur la théorie du Dr Laloy sur les « causes finales », son livre n'en a pas moins, avec tous les défauts, les qualités d'un bon livre de vulgarisation. A. B.

Poisons industriels. — Publication de l'*Office du Travail*. Cet ouvrage étudie successivement pour chacun des poisons industriels : les matières toxiques, les voies d'absorption et d'élimination du poison ainsi que ses effets sur l'organisme humain, les professions et les travaux exposant à un empoisonnement et, enfin, la prophylaxie des accidents. Des annexes reproduisent les textes législatifs et réglementaires les plus importants parmi ceux qui protègent la santé des ouvriers dans les industries insalubres, en France, et dans les principaux pays industriels.

Les militants des organisations ouvrières acquierront par la lecture de cet ouvrage des notions précises sur l'insalubrité des diverses industries. Ils y trouveront des éléments d'information qui donneront plus de force à leur agitation. G. F.

LES REVUES SOCIALISTES

REVUES DE LANGUE ANGLAISE

The International Socialist Review (Janvier). — Examinant le caractère social des trois expositions de Philadelphie en 1876, de Chicago en 1890, de Buffalo en 1901, le professeur Lovell Vriggs, voit une tendance socialiste sans cesse plus marquée dans la conception qui a présidé à l'édification de ces « foires mondiales ». Notre collaborateur, A. Schiavi, rend compte du Congrès des paysans italiens et Louis Bertrand publie la fin de ses études sur le Mouvement coopératif belge. Le citoyen Charles H. Herrr administrateur de l'*International Socialist Review*, annonce que le Parti socialiste de Chicago, faisant son profit des heureux résultats obtenus par le Parti ouvrier belge, a décidé la création d'une grande coopérative socialiste. Le bâtiment qui sera construit dans le sud de la grande cité américaine

contiendra une vaste salle de réunion et des magasins de vente très bien aménagés. Un collaborateur anonyme qui signe « un Marxiste », publie dans le même numéro, une intéressante étude sur Maxime Gorky et son beau roman « Thomas Gordieff », le professeur Untermann donne une excellente revue de l'action du socialisme international et Max S. Hayes de Cleveland, une chronique très complète du Mouvement ouvrier américain.

(Février). — Important article sur le Socialisme japonais qui note ses tendances « fabiennes ». — Parmi les autres articles de ce numéro, citons celui de *S.-G. Hobson* sur le « boodle » (rémunérations illicites des politiciens anglais et américains), et celui de notre excellent collaborateur *A.-M. Simons* sur les « Chemins de fer américains et leurs employés ».

The Comrade (février) continue à mériter les éloges qu'il a reçu de tous les militants américains. Il publie dans ce numéro une nouvelle de Tolstoï, inspirée d'une curieuse légende petite-russienne, suivie d'un portrait du grand écrivain russe. Le même numéro contient une étude de John Spargo sur Freiligrath et son œuvre, une belle pièce de vers de Georges Herron « des Dieux aux Hommes », une interview de Hyndman par Harry Quelch, avec un excellent portrait du *leader* socialiste anglais; les portraits des principaux militants socialistes qui ont assisté au récent congrès des syndicats ouvriers américains, les « Nouvelles de Nulle Part », de William Morris, illustrées.

Social Democrat (février). — Yates, de Glascow, consacre quelques pages émues à un vaillant militant du socialisme écossais, M. J. Nairn, récemment décédé, et qui fut un des meilleurs propagandistes du socialisme écossais. Notre ami Belford montre en un vigoureux article au prix de quels mensonges et de quelles duperies le parti libéral anglais maintient une unité factice entre des impérialistes tels que lord Roseberry et des libéraux comme John Morby ou Labouchère, restés fidèles à leur idéal. Bax pense que le parti socialiste allemand, en continuant à accepter dans ses rangs Bernstein, commet une faute aussi grave et montre la même faiblesse que le libéralisme anglais.

Notre camarade Headingley, nous ne savons trop pourquoi, étudie longuement une élucubration sans intérêt de M. Charles Detré, dont toute la philosophie de l'histoire consiste à attribuer aux influences rivales des francs-maçons et des jésuites les principaux événements de l'histoire de l'humanité, depuis trois siècles. J. L.

Bureau Socialiste International

Communications officielles (1)

Aux Associations socialistes
et aux Organisations corporatives.

Bruxelles, le 31 janvier 1902.

Camarades,

Le Bureau Socialiste international, réuni en Conférence le 30 décembre dernier, à Bruxelles, nous a chargé de vous inviter à prendre part au Congrès Socialiste international qui aura lieu l'an prochain, en août 1903, à Amsterdam.

D'accord avec nos camarades de Hollande, nous préparons, dès maintenant, l'organisation de notre sixième Congrès, afin qu'il soit digne de la puissance grandissante de la démocratie socialiste internationale et du rôle de plus en plus important qu'elle est appelée à jouer dans la vie mondiale.

Nous vous prions en conséquence de porter la *question de la participation* de votre Association à l'ordre du jour de votre prochaine réunion ou de votre prochain Congrès; nous vous invitons également à examiner *les questions qui*, à votre avis, *doivent faire l'objet des délibérations* du Congrès d'Amsterdam.

Vous voudrez bien nous communiquer le texte de vos propositions *avant le 1er novembre* de cette année. Vous aurez à nous transmettre en temps utile *un rapport* sur chacune d'elles.

Conformément aux décisions de la réunion du Bureau international du 30 décembre nous rappelons à toutes les associations socialistes et aux organisations corporatives les résolutions prises au Congrès de Londres

(1) Sur la désignation du *Bureau Socialiste international*, et à la demande du *secrétariat*, le *Mouvement Socialiste* publiera, dans la partie officielle, que nous inaugurons aujourd'hui, toutes les communications qui lui seront désormais *spécialement* adressées. (N. D. L. R.)

(1896), complétées par celles arrêtées par la Conférence de Bruxelles (1899), puis confirmées par le Congrès de Paris (1900), réglant l'*admission* aux Congrès Socialistes internationaux :

Résolution de Londres

1° Aux représentants des organisations qui se proposent pour but de substituer à la propriété et à la production capitalistes, la propriété et la production socialistes et qui considèrent l'action législative et parlementaire comme un des moyens nécessaires pour atteindre ce but ;

2° Aux associations purement syndicales (*Trades-Unions*) qui, sans prendre part à l'action politique militante, déclarent reconnaître la nécessité de l'action législative et parlementaire ; par conséquent, les anarchistes sont exclus.

Résolution de Bruxelles

1° Toutes les associations qui adhèrent aux principes essentiels du socialisme : socialisation des moyens de production et d'échange ; union et action internationales des travailleurs ; conquête socialiste des pouvoirs publics par le prolétariat organisé en parti de classe ;

2° Toutes les organisations corporatives qui, se plaçant sur le terrain de la lutte de classe et déclarant reconnaître la nécessité de l'action politique, donc législative et parlementaire, ne participent cependant pas d'une manière directe au mouvement politique.

Nous vous adresserons, après le 1er novembre, une circulaire dans laquelle nous vous ferons connaître : 1° *L'ordre du jour provisoire* du Congrès ; 2° Les *dispositions* prises par nos camarades de Hollande et par nous pour assurer la réussite des assises internationales des Travailleurs organisés et du Parti Socialiste.

Nous vous prions d'adresser votre réponse au Secrétaire international, le camarade Victor Serwy, Maison du Peuple, rue Joseph Stevens, Bruxelles.

Pour le Secrétariat :

Les Membres, *Le Secrétaire*,
E. Anseele, Ém. Vandervelde. Victor Serwy.

L'Art, la Littérature

VICTOR HUGO POÈTE

Il y a dix-sept ans, Victor Hugo mourait, plein de gloire. Puis, parmi les gens, du moins, qui se piquaient d'élégance, il fut de bon goût de le railler : M. Jules Lemaître et quelques autres excellèrent dans ce petit jeu. Cependant, ses œuvres ne cessaient pas d'être lues avec passion ; on récitait ses poèmes, on jouait ses drames, ses romans devenaient populaires. Aujourd'hui, pendant les fêtes de son centenaire, nous n'entendons pas de note discordante ; M. Jules Lemaître — sans grâce, d'ailleurs — chante la palinodie ; les roquets n'osent plus japper. Un immense concert acclame la gloire de Victor Hugo.

*
* *

Certes, Victor Hugo ne fut pas le seul grand poète du XIX^e^ siècle, mais il est le seul à qui rien de la poésie ne resta étranger. Ses fortes mains broyèrent toute la matière poétique. Vigny, Lamartine, Desbordes-Valmore, parmi ses contemporains, ont écrit de beaux poèmes ; Victor Hugo a exprimé des pensées du même ordre que Vigny, des sentiments du même ordre que Lamartine, des sensations du même ordre que Desbordes-Valmore. Souvent, dans une pièce, dans quelques vers, il a pressenti ce qui devint l'art propre des plus originaux parmi ses successeurs. : il a connu la majesté de Leconte de Lisle et la fantaisie de Banville ; nous trouvons, chez lui, ce qui trouble chez Baudelaire, ce qui émeut chez Verlaine, ce qui étonne chez Mallarmé.

Hugo est un des rares génies qui aient connu tous les secrets de la langue française. Il est un des plus féconds inventeurs de rythmes et d'images qui aient vécu jamais.

* * *

Dans un poème célèbre, Victor Hugo s'est glorifié, et avec justice, d'avoir libéré les mots qu'on méprisait, et de les avoir admis aux honneurs de la poésie. La distinction séculaire entre les mots qui étaient nobles et ceux qui ne l'étaient pas, distinction sotte et ridicule, disparut. Il eût pu se glorifier, avec autant de justice, d'avoir admis aux honneurs de la haute littérature des personnages que, depuis longtemps, on en avait exclus. Les poètes et les dramaturges, les romanciers même, ne s'intéressaient guère qu'à la vie et ne racontaient les aventures que des gens bien nés ou, tout au moins, que des gens riches. Victor Hugo rompit avec cette coutume aristocratique. Peu lui importe que les hommes aient une noble origine pour qu'il s'intéresse à leurs joies ou à leurs douleurs. Il semble même qu'il sente une sympathie particulière pour tous les disgraciés.

Les infirmités physiques ne lui répugnent point. Il compatit aux souffrances de Quasimodo et de Triboulet. Il fait de l'aveugle Dla un être d'une grâce merveilleuse.

Il s'introduit chez l'ouvrier. Chez l'ouvrier misérable, chez l'ouvrier que méprisent les dirigeants. Il écrit *Claude Gueux*. Il écrit cette admirable épopée, *les Misérables*. Et, dans *la Légende des Siècles*, voici paraître, auprès des papes et des empereurs, des prêtres et des chevaliers, les pauvres gens. Et les pauvres gens parlent de haut aux papes et aux empereurs; ils sont des hommes qui aiment et qui souffrent; ils réclament

leur part de bonheur ; ils ont droit aux biens qu'on leur a toujours refusés, puisqu'ils sont bons, puisqu'ils sont justes, puisqu'ils sont beaux.

Partout où il y a de la misère, Victor Hugo jette un regard attendri. La misère est une injustice. Il ne faut pas haïr ceux qu'elle aigrit et qui, par elle, deviennent méchants ; il ne faut pas les punir : il faut les plaindre, il faut les aimer, il faut les instruire. « Cette tête de l'homme du peuple, cultivez-la, défrichez-la, arrosez-la, fécondez-la, éclairez-la, moralisez-la, utilisez-la ; vous n'aurez pas besoin de la couper. »

* * *

Victor Hugo est plein de compassion pour tous ceux que le monde nomme criminels. Claude Gueux a volé : qu'importe ? Jean Valjean a volé : qu'importe ? Jean Valjean, instruit, sauvé, s'élève aux plus nobles héroïsmes, aux plus purs dévouements. Le condamné anonyme, dont nous ne connaissons que le dernier jour, a commis, peut-être, un acte détestable : qu'importe ? Il souffre effroyablement, nous devons respecter sa misère, et souffrir de sa souffrance.

Fantine n'est qu'une prostituée : qu'importe ? La vie lui fut cruelle. Elle était charmante et rieuse, et elle semblait née pour le bonheur ; la dureté des gens l'a poussée au pire malheur. Nous devons nous incliner devant l'agonie de Fantine.

Il n'y a pas de criminels, il n'y a que des malheureux. L'organisation du monde est mauvaise. Quand, aux jours de troubles, on voit des troupeaux humains, vieillards, femmes, enfants, marcher, indifférents, presque joyeux, vers les fusillades, cela n'est pas bien. La société n'obéit pas à de bonnes règles.

C'est que les forces du passé y dominent encore. Il y a encore des guerriers et des prêtres ; les vieilles tyrannies ne sont pas mortes. La voix des canons ne s'est pas tue à jamais, tous les bûchers ne sont pas éteints. La guerre est néfaste, on la célèbre, et il faudrait qu'on la déshonorât. Le devoir des forts serait de protéger les faibles, de les guider dans les voies sereines ; les forts ne songent pas à faire leur devoir. L'amour ne règne pas dans le monde.

* * *

Mais la force sans merci sera-t-elle toujours maîtresse ? Les tyrans seront-ils toujours glorieux ? La guerre ne sera-t-elle jamais déshonorée ?

Hugo, qui ne voit pas toujours en beauté les siècles anciens, et qui ne ferme pas les yeux aux crimes du temps où il a vécu, Hugo est pourtant un optimiste. Il ne croit pas que le mal soit éternel. Malgré tout, il juge ses contemporains moins opprimés, moins misérables que les hommes de jadis. Il a confiance en l'avenir.

On chassera les derniers rois et les derniers empereurs. L'Église n'opprimera plus la pensée ; Galilée ne devra plus, pour vivre, renier sa découverte. La guerre, enfin, sera honnie. On abolira les peines hideuses, dont on aura compris le scandale et la vanité. Il n'y aura plus de malheureux, il n'y aura plus de criminels. Le monde sera régénéré par l'amour.

Victor Hugo, élevé par une mère catholique et royaliste, avait haussé son intelligence jusqu'à la ferveur démocratique ; il savait que tous les êtres sont solidaires les uns des autres ; il ne pouvait croire à l'éternité de l'ignorance, de l'injustice et de la douleur, et, dans son

rêve magnifique, il entrevoyait un monde lumineux, un monde de liberté, de justice et de joie.

Le jour s'est fait dans l'antre où l'horreur s'accroupit.
En expirant, l'antique univers décrépit,
Larve à la prunelle ternie,
Gisant, et regardant le ciel noir s'étoiler,
A laissé cette sphère heureuse s'envoler
Des lèvres de son agonie...

Nef magique et suprême ! Elle a, rien qu'en marchant,
Changé le cri terrestre en pur et joyeux chant,
Rajeuni les races flétries,
Établi l'ordre vrai, montré le chemin sûr,
Dieu juste ! et fait entrer dans l'homme tant d'azur
Qu'elle a supprimé les patries !

A.-Ferdinand Herold.

LES TISSERANDS [1]

Drame en cinq actes, par GERHART HAUPTMANN

Traduit par Jean THOREL

CINQUIÈME ACTE

(*Suite.*)

LE VIEUX BAUMERT, *un peu déconcerté et avec beaucoup d'amabilité.* — Eh ben, tu vois, j'venais t'apporter un coq. Pour faire la soupe à la p'tite mère.

LE VIEUX HILSE, *près de se laisser toucher.* — Eh ben, dis-le à la mère.

LA MÈRE HILSE (*en se faisant de la main derrière l'oreille un conduit acoustique, a tâché de comprendre ce dont il s'agissait, et elle repousse maintenant Baumert des deux mains*). — Laissez-moi tranquille, j'aime pas la soupe à la volaille.

LE VIEUX HILSE. — T'as raison, la mère, moi non plus, j'l'aime pas. Et tu sais, Baumert, j'ai qué' que chose à te dire. Quand les vieux se mettent à divaguer comme les jeunes, ça fait la joie du diab'. Et j'peux vous l'dire à tous, ici, vous pouvez m'croire, c'est cont' ma volonté qu'vous êtes chez moi. Vous et moi, nous avons rien de commun, et vous avez rien à faire ici.

PLUSIEURS VOIX. — Ç'ui qu'est pas avec nous, est cont' nous.

JÆGER, *brutalement, menaçant.* — Paraît qu't'es mal luné, mon vieux. Mais, tu sais, nous sommes pas des voleurs.

PLUSIEURS VOIX. — Nous avons faim, pas autre chose.

LE PREMIER JEUNE TISSERAND. — Nous voulons viv', c'est tout. C'est pour ça qu'nous avons coupé la corde avec quoi qu'on voulait nous pend'.

JÆGER. — Et qu'on ose dire euq' nous avions pas raison. (*Montrant le poing au vieux Hilse.*) Et si tu dis encore un mot, j't e casse la gueule.

---

(1) Voir les nos 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79 et 80.

BÆCKER. — Oh ben va, laisse-le donc, l' vieux. Voyez-vous, père Hilse, nous aimons mieux mourir que de r'commencer à viv' comme nous faisions.

LE VIEUX HILSE. — J'ai-t'y pas vécu pus d' soixante ans comme ça, moi !

BÆCKER. — Ça fait rien, faut qu' ça change.

LE VIEUX HILSE. — Ça changera la s'maine des quat' jeudis.

BÆCKER. — C' qu'on nous donnera pas d' bonne volonté, nous l' prendrons d' force.

LE VIEUX HILSE. — D' force ? *(Il rit.)* Eh ben, vous pouvez faire vot' testament. On vous montrera où qu'est la force. Attendez un peu.

JÆGER. — A cause des soldats ? Nous aussi, nous avons été soldats, et c'est pas qué'ques bataillons qui viendront à bout de nous.

LE VIEUX HILSE. — Des mots en l'air, tout ça, j'vous l' dis. Si vous chassez deux bataillons, il en r'viendra dix.

DES VOIX, *par la fenêtre.* — V'là les soldats, gare à vous. *(Subitement, un grand silence. On entend un instant indistinctement les fifres et les tambours. Au milieu du silence, quelqu'un s'écrie involontairement :* Moi, j' fous l' camp. *(Hilarité générale.)*

BÆCKER. — Qui qu' c'est qui parle de fout' le camp ? Qui qu'a dit ça ?

JÆGER. — Oui, qui qu' c'est qu'a peur d'un' coup' ed'méchants casques ? J' vous command'rai... j'ai été soldat, j' connais ça.

LE VIEUX HILSE. — Et avec quoi qu' vous tirerez, donc ? C'est-y avec vos bâtons ?

LE PREMIER JEUNE TISSERAND. — C'est' un vieux radoteur. Laissez-le tranquille. Il a une araignée dans l' plafond.

LE SECOND JEUNE TISSERAND. — Oui, il est un peu ramolli.

GOTTLIEB, *qui vient de rentrer sans qu'on l'ait aperçu, empoigne à la gorge l'homme qui vient de parler.* — T'oses insulter un vieillard !

LE TISSERAND. — Fiche-moi la paix, j'y ai pas fait d'mal.

LE VIEUX HILSE *(s'interposant)*. — Va, laisse-le, Gottlieb. Qu'y dise c' qui voudra, fais-y pas d' mal. Y verra ben assez tôt l'quel qui déraisonne, ed'lui ou d' moi.

BÆCKER. — Tu viens' avec nous, Gottlieb ?

LE VIEUX HILSE. — J' pense bien qu' non, qui n'ira pas.

LOUISE, *rentrant, crie de la salle du fond.* — Perdez donc pas vot' temps à tâcher d' donner du cœur à des lavettes comme ça, des mangeurs ed' bon Dieu dont'y a rien à faire ! V'nez sur la place, sur la place, tout d'suite. L'commandant parle aux gens, du haut de son cheval. Y leur dit qu'y faut rentrer chez eux. Si vous v'nez pas tout d'suite, tout est perdu.

JÆGER, *en s'en allant.* — T'as là un homme qui a un fier courage !

LOUISE. — Un homme ! où qu' tu vois un homme ? J'ai pas d'homme, moi.

QUELQUES VOIX, *dans la salle du fond, chantent.*

Y avait un' fois un p'tit homme
Un petit homme, ohé, ohé.
Qui voulait avoir un' grand' femme,
Une grand' femme, ohé, ohé !

LE VIEUX WITTIG, *un seau de cheval à la main, descend de l'étage supérieur, et va pour sortir. Il s'arrête un instant dans la salle du fond.* — En avant ! Et qu' tous ceux qui sont pas des lâches nous suivent ! Hourrah ! *(Il se précipite au dehors. Un groupe où il y a Louise et Jæger le suit, en criant : Hourrah !)*

BÆCKER. — Portez-vous bien, père Hilse, nous vous r'verrons. *(Il va pour sortir.)*

LE VIEUX HILSE. — J' crois pas qu'on se r'voye. Car ej' vivrai pus cinq ans. Et t'es sûr d'en attraper au moins pour cinq ans.

BÆCKER, *s'arrête étonné.* — Attraper d' quoi, père Hilse ?

LE VIEUX HILSE. — D' la prison, parbleu.

BÆCKER, *ricanant.* — Eh ben ! ça me fait plaisir. Au moins, j' serai toujours nourri pendant c' temps-là. *(Il sort.)*

LE VIEUX BAUMERT, *qui s'était affalé sur une chaise et se causait à lui seul, se relève maintenant.* — C'est vrai, Gustave, je m'suis un peu saoûlé. Mais tout d'même, j'y vois encore clair, j'ai pas perdu la tête. T'as ton opignon, j'ai la mienne. Et j' dis qu' Bæcker a raison, même si ça finit par la prison, on y est toujours mieux qu'ici ; on y est soigné, on ne manque pas d' tout. Et puis, vois-tu, mon vieux, faut' au moins respirer une bonne fois dans sa vie, s'en donner une fois tout son saoûl, sans s'occuper où qu' ça vous mène. *(Il se dirige lentement vers la porte.)* Adieu, Gustave. S'y m'arrive qué'que chose, tu f'ras une p'tite prière pour moi. Adieu. *(Il sort. Les émeutiers ont maintenant tous abandonné la maison. La salle du fond se remplit de nouveau peu à peu des autres habitants de la maison, poussés par la curiosité. Le vieux Hilse recommence à nouer des fils. Gottlieb est allé chercher une hache derrière le poêle, et il en examine machinalement le tranchant. Tous les deux, le vieux et Gottlieb, sont tout émus, mais se taisent. Au dehors, on entend le bruit de la foule.)*

LA MÈRE HILSE. — Mais dis donc, mon homme, l' plancher tremble si fort! Quoi qu'y s' passe donc, quoi qu'y peut y avoir? *(Un silence.)*

LE VIEUX HILSE. — Gottlieb !

GOTTLIEB. — Eh ben, quoi?

LE VIEUX HILSE. — Laisse donc la hache à sa place.

GOTTLIEB. — J' voulais faire du p'tit bois. *(Il remet la hache près du poêle. Un silence.)*

LA MÈRE HILSE. — Gottlieb, écoute ec' que l' père te dit.

DES VOIX, *chantant devant la fenêtre·*

Le petit homme restait chez lui
Restait chez lui, ohé, ohé,
Rinçait les plats et les assiettes.
Et les assiettes, ohé, ohé.

GOTTLIEB *tressaille, et montrant le poing du côté de la fenêtre.* — Canailles, ne m' foutez pas en colère. *(On entend une décharge de mousqueterie.)*

LA MÈRE HILSE, *effrayée.* — Seigneur Jésus, est-ce que c'est pas l' tonnerre.

LE VIEUX HILSE, *joint involontairement les mains.* — Seigneur, mon Dieu, protège les pauv' tisserands, protège mes pauvres frères. *(Un court silence. Le vieux Hilse reste, tout tremblant.)* Maintenant, le sang coule.

GOTTLIEB *a tressailli au moment de la décharge de mousqueterie, il serre convulsivement la hache dans sa main, change de couleur, et pouvant à peine se contenir, saisi d'une angoisse profonde.* — Mais c'est qu'on s' bat pour de bon !

UNE FILLE DE TISSERAND, *qui est dans la salle du fond, crie au vieux Hilse.* — Père Hilse, père Hilse, restez pas à la f'nêt'. Ici y a une balle qui vient d'casser un carreau. *(Elle disparaît.)*

MILIENNE, *montrant sa tête mutine à la fenêtre.* — Grand-père, grand-père, y z'ont tiré des coups d' fusil. Y en a deux d' tombés. Y en a un qu'a tourné, tourné, comme une toupie, et puis l'aut' y s'débattait comme un moigneau à qui qu'on coupe l' cou. Et du sang, du sang qui coulait ! *(Elle disparaît.)*

UNE FEMME DE TISSERAND. — Y z'en ont tué deux.

UN VIEUX TISSERAND, *dans la salle du fond.* — R'gardez, maintenant y z'attaquent les soldats.

UN AUTRE TISSERAND. — Non, mais r'gardez, r'gardez les femmes, a leur sautent à la figure, a leur crachent au visage.

UNE FEMME DE TISSERAND, *criant de la maison.* — Gottlieb, r'garde donc ta femme, al' est pus courageuse que toi, a saute ed'vant les baïonnettes, comme si qu'c'était des violons pour faire danser. *(Quatre hommes apportent un blessé dans la salle du fond. Un silence.)*

UNE VOIX, *près du blessé.* — C'est le tisserand Ulbrich. *(Nouveau silence.)* Il en a pas eu pour longtemps ; il a une balle dans l'oreille. *(On entend les pas d'hommes qui montent l'escalier.)*

DE NOMBREUSES VOIX, *au dehors.* — Hourrah ! hourrah !

DES VOIX, *dans la maison.* — Où qu'y peuvent avoir toutes ces pierres-là ? — Y z'ont dépavé. — Y pleut de pierres. — Y a des soldats d' blessés. *(Cris d'angoisse au dehors, et jusqu'à la porte de la maison. Les habitants de la maison*

ferment enfin cette porte en poussant des cris d'effroi.) Y r'chargent leurs fusils. — Y vont encore tirer. — Père Hilse, r'tirez-vous d' la f'nêt'.

GOTTLIEB, *sautant de nouveau sur la hache.* — Eh ben, quoi ! Sont-y tous enragés ? Nous donner à manger d' la poud' et des balles, au lieu d' pain ? *(Il hésite un instant, toujours la hache à la main, et s'adressant à son père.)* Leur laisser tuer ma femme ? Jamais. *(Il s'élance au dehors.)* Gare-là, camarades, j'y vais. *(Il sort.)*

LE VIEUX HILSE. — Gottlieb, Gottlieb !

LA MÈRE HILSE. — Où est donc Gottlieb ?

LE VIEUX HILSE. — Y s'est donné au diab'.

DES VOIX, *dans la maison.* — R'tirez-vous donc d' la fenêt', père Hilse.

LE VIEUX HILSE. — Jamais ! quand vous vous y mettriez tous ! *(A la mère Hilse, sur un ton déjà extatique.)* C'est ici que l'Père céleste a marqué ma place, et c'est ici que j'dois rester, et faire mon devoir, n'importe ce' qui arrive, et quand même es' mettrait à brûler ! *(Il recommence à travailler. Au même instant éclate une nouvelle fusillade. Atteint mortellement, le vieux Hilse se redresse d'abord d'un seul mouvement, et il retombe aussitôt, tête en avant, sur son métier. En même temps, retentissent au dehors de nouveaux hourrahs. Tous les gens qui étaient restés dans l'antichambre de la maison se précipitent alors au dehors, en criant eux-mêmes des hourrahs.)*

LA MÈRE HILSE. — Père, père, qu'est-ce qu'y a, dis-moi, père, qu'est-ce qu'y a ? *(Le bruit des hourrahs, au dehors, va en s'éloignant. Tout à coup Milienne entre en courant dans l'appartement.)*

MILIENNE. — Grand-père, y' z'ont chassé les soldats du village, y z'ont pris la maison d' Dietrich, y z'ont fait comme chez Dreissiger. Grand-père ? *(L'enfant effrayée regarde plus attentivement et, un doigt dans la bouche, elle s'approche lentement du mort.)* Grand-père !

LA MÈRE HILSE. — Mais parle donc, mon homme, dis quéque' chose, c'est qu'on finirait par avoir peur !

FIN

LA CHANSON DU LINCEUL

(Chant des tisserands)

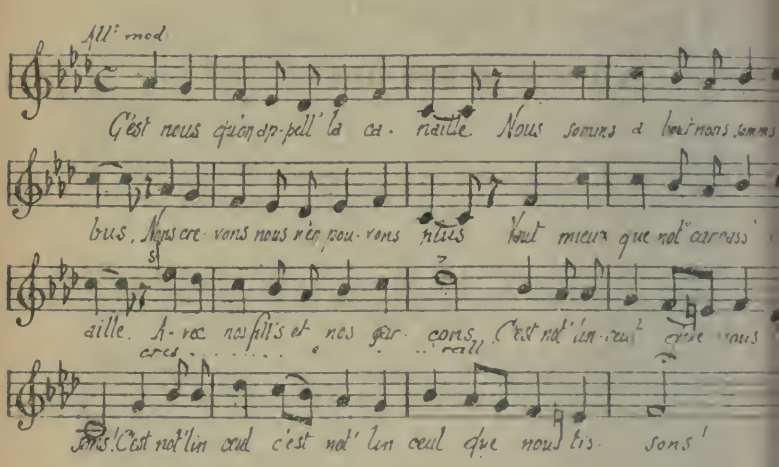

C'est nous qu'on appell' la canaille,
Nous somm's à bout, nous somm's fourbus,
Nous crevons, nous n'en pouvons plus,
Faut mieux que not' carcasse s'en aille!
Avec nos fill's et nos garçons,
C'est not' linceul que nous tissons!
C'est not' linceul (*bis*)
Que nous tissons!

A bas l' patron et la patrie
Qui nous tiennent sous les barreaux
Les contremaitr's sont nos bourreaux
Faut pas qu'on souffre ni qu'on crève
Avec nos fill's et nos garçons,
C'est leur linceul que nous tissons!
C'est leur linceul (*bis*)
Que nous tissons.

Votre armée est notre ennemie,
Les sergents en sont les geôliers,
Nous tisserons sur nos métiers
Ton linceul, ô vieille Patrie!
Avec nos fill's et nos garçons,
C'est ton linceul que nous tissons!
C'es ton linceul (*bis*)
Que nous tissons!

L'Exposition de l'Œuvre d'Alexandre Falguière

A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Trop souvent les expositions posthumes ont le caractère de réparations. Tel n'est pas le cas de celle de Falguière. Falguière obtint, de son vivant, tout le succès qu'il méritait. La réunion de trois cent soixante-cinq groupes, statues, esquisses, peintures et dessins n'ajoutera pas à son renom. Mais elle donnera une idée grande de sa facilité.

Cette facilité fut pour lui précieuse et redoutable à la fois. Il était né sculpteur. La joie de fixer dans la glaise des attitudes et des gestes anime ses nombreuses esquisses. Que n'eut-il au même degré l'amour de l'exécution définitive! Ce méridional, au front obstiné, employa moins sa persévérance à la perfection de quelques œuvres singulièrement chères qu'à l'expression d'un goût constant par des créations hâtives et multiples. La terre plastique était la matière qui convenait le mieux à sa fièvre de produire. De là l'intérêt de projets modelés et des moulages où se voit encore l'empreinte de son pouce. Mais ses figures se refroidissaient sous le ciseau du praticien et la maigreur inquiétante de leurs membres, hardiment détachés du corps, convenait mal aux exigences du marbre.

Actif, gai et impressionnable, Falguière aimait la vie. Il employa pour la surprendre tous les artifices : photographie, modèles groupés en tableaux vivants, moulages sur nature. Il la rendit parfois jusque dans les déformations qu'impriment au corps la profession et la mode. Sa *Danseuse* dont chacun sait le nom, a le bassin et les jambes monstrueusement développés aux dépens du torse et des bras; sa taille s'est façonnée sous la contrainte du corset. Il n'avait rien d'un idéaliste. Mais la vie ne consiste pas seulement dans le jeu des muscles et le frémissement de l'épiderme. On chercherait en vain dans l'œuvre de Falguière de ces effigies intelligentes et passionnées qui,

même après Houdon feront la gloire d'un Rodin ou d'un Dalou. M. Bénédite me paraît indulgent quand il reconnaît à chacune de ses *nymphes* ou de ses *déesses* une individualité. Le *Saint Vincent de Paul*, fort beau d'ailleurs par la draperie, par la tendresse des mains qui recueillent et la savoureuse familiarité des enfants nus, a une physionomie de moins banal et papelard. Le *Cardinal Lavigerie*, bénissant d'une main, conquérant de l'autre, n'a pas de physionomie du tout, et, malgré la puissance incontestable du geste, rappelle de bien loin les grands évêques du Moyen-Age, sculptés aux portes de nos cathédrales.

On remarque dans l'œuvre de Falguière deux directions : Il exécuta sur commande ou proposa dans des concours un grand nombre de ces statues ou monuments par lesquels les États, les municipalités et les comités d'admirateurs encouragent l'art et récompensent le talent ou la vertu. Il créa d'autre part des figures et des groupes de sa propre inspiration. Parmi les premiers, il y a un chef-d'œuvre : le *La Rochejacquelein* qui s'élève en bronze à Saint-Aubin, en Vendée. L'élégance hautaine, la noblesse de cette statue ne peuvent être assez louées. Dans le même style, le *Lamartine* de Mâcon est très estimable. La draperie en est moins sobre. Un souffle romantique agite les cheveux et le manteau. Mais ces traits conviennent au caractère du personnage. Dans les autres productions de même nature, Falguière fut inférieur. Veut-on un exemple de sa pauvreté d'invention? Voici la notice inscrite au-dessous d'un projet de monument en l'honneur de Courbet : « L'amiral Courbet conduit par la *Victoire*, soutenu par la *Foi* et l'*Espérance*, animé par l'*Amour de la Patrie*, montre l'ennemi à ses marins et donne l'ordre du combat ». C'est le galimatias allégorique du XVIIIe siècle. Il est vrai que beaucoup d'autres sculpteurs de nos jours ne l'ont pas évité, et parmi eux Jules Dalou.

La même faiblesse d'invention se remarque dans les sujets qu'il choisissait librement. Ce sont des Dianes, des Junons, des Nymphes chasseresses, des Muses... L'idée la

plus banale lui suffisait pourvu qu'elle fût un prétexte de modeler un beau corps nu, plein de jeunesse et d'action. Les proportions et les formes de ce corps ayant en elles-même un charme inépuisable, il dressa de préférence des figures isolées. Pourtant il fit deux très beaux groupes : *Caïn et Abel* et les *Bacchantes*. Il ne s'imposa en général pas grand effort pour renouveler les attitudes : La plupart de ses figures reposent fortement sur une jambe, le plus souvent la droite, quelquefois la gauche, et la jambe libre se replie relevée par un accident du sol. Cette répétition de la jambe qui se dérobe devient ennuyeuse à la longue. On la retrouve jusque sous la robe de *Jeanne d'Arc,* et dans le bourreau du tableau intitulé *Salomé recevant la tête de Saint Jean*. Elle rappelle les traditions d'académie et fait songer à la progression tragique des acteurs sur les planches. L'excuse de Falguière est que ce déplacement de l'équilibre du corps sur une des jambes exprime bien une action qui commence ou qui s'achève, expression où se concilient le souvenir de la vie mouvante et les nécessités matérielles de la ronde-bosse. Un jour cependant, l'artiste fut plus exigeant envers lui-même : c'est le jour où il représenta une lutte de *Bacchantes*. On vit ce beau groupe au Salon de 1887 et, bien entendu, ses combinaisons imprévues firent scandale.

Ajoutons que dans ses figures les plus banales d'inspiration, si Falguière n'atteignit parfois qu'à une grâce superficielle, il fut toujours préservé de la vulgarité par son goût naturel et peut-être par ce souvenir de l'antique que tout bon latin porte en lui. De plus, dans la série de ses productions spontanées, il y a des chefs-d'œuvre : *la Poésie héroïque, la Nymphe chasseresse, le Vainqueur au combat de coqs,* qui s'élance allègrement en faisant claquer ses doigts, et ce *Tarcisius martyr*, envoyé de Rome en 1867 après une lecture de *Fabiola*.

Enfin, Falguière chercha jusque dans la peinture à satisfaire son besoin de réalisations concrètes. Mais il peignit en sculpteur. Par là, ses tableaux pourraient offrir des

leçons à plus d'un peintre, pour le modelé, pour la compréhension du volume et de l'opacité des corps. Par là aussi ils laissent à désirer : l'atmosphère en est lourde, les figures figées ; les fameux *Lutteurs* posent plus qu'ils ne luttent.

On voit pourquoi j'hésiterais à placer Falguière au nombre des grands artistes : il chercha peu, il n'inventa pas, il manqua d'âme. Reste qu'il fut un bon sculpteur. Un critique enthousiaste, Ivanhoé Rambosson, comparait, il y a quelques années, son influence à celle de Carpeaux. C'était exagérer singulièrement. Ami de Carpeaux et admirateur de Rude, Falguière continua leur tradition sans aller plus loin que le premier dans l'expression du mouvement, sans atteindre à la mâle sobriété et à la puissance du second. Il eut une originalité aimable et facile, due surtout à d'heureux dons naturels. Il charma ses contemporains par quelques figures vivantes et distinguées, et s'il ne parvint pas à réconcilier l'art avec la redingote et l'habit militaire, il célébra, non sans persuasion, la beauté du nu.

Falguière était né en 1831 à Toulouse, où son père était maçon. Il mourut le 18 avril 1900.

Léon Deshairs.

Notre camarade Lucien Descaves (46, rue de la Santé) serait reconnaissant aux anciens réfugiés de Londres, Bruxelles, Genève, Strasbourg, New-York, etc., qui voudraient bien lui fournir des renseignements, brochures, notes, etc., en vue d'une étude sur les proscrits de la Commune, de 1871 à l'amnistie.

Le Secrétaire-Gérant : Jean LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Poudichéry Paris.
A. Maume, administrateur-délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

Les Mots et les Faits

L'œuvre du Congrès de Tours a été telle que nous l'avions prévue : le mensonge des mots a servi, une fois de plus, à masquer la réalité des faits. Les concessions verbales ont eu raison de la minorité, et c'est par de vulgaires artifices de langage qu'ont été réconciliés, dans un vote unanime, le ministérialisme doctrinal et l'antiministérialisme de principe.

L'expédient est misérable qui consiste à mettre artificiellement d'accord, sur des formules élastiques, des conceptions contradictoires. Pareil procédé peut retenir une minorité indécise, éviter ou différer une rupture nouvelle ; mais il est impuissant à faire illusion à personne. Nous savons ce que valent les déclarations de Congrès, et nous connaissons comment on les applique. L'expérience du passé nous a instruits pour l'avenir. Nous ne pouvons plus croire aux surenchères tardives, aux renonciations *in extremis*, aux volte-faces de la dernière heure. Non, le socialisme ne sera pas le pavillon qui couvre et laisse passer la démocratie petite-bourgeoise ! L'éloquence des périodes ou l'éclat des images ne parviendront pas à nous le faire oublier. Le Congrès de Tours a eu tous les caractères d'un Congrès de démocrates petits-bourgeois, non de socialistes.

Et ce n'est pas la rare présence de quelques socialistes parmi la troupe réduite de ces démocrates petits-bourgeois qui pouvait modifier le caractère des discussions et le sens des résolutions. Laissons de côté la question ministérielle, qu'on a une fois encore, par une décision imprécise, habilement écartée. Mais n'a-t-on pas entendu, entre autres, dans ce Congrès, glorifier, en

des paroles d'ignominie et de honte, le corps expéditionnaire de Chine? N'a-t-il pas été déclaré, dans un autre débat, par un délégué applaudi, qu'on « mettrait « les députés socialistes en état d'infériorité vis-à-vis « de leurs collègues des autres partis, en leur ôtant la « possibilité d'appuyer les demandes de décorations « venant de *leurs électeurs non socialistes?* »

Voilà qui donne le ton du « socialisme » de la majorité des congressistes de Tours, mieux que les plus longues déclarations de principes. Qu'on y ajoute la conception caricaturale d'un fédéralisme qui n'est autre chose que la désorganisation mise en articles, supprimant toute discipline, tout contrôle, toute action d'ensemble, et l'on verra si, sur ce point encore, l'on se trouve plus près de l'indépendance propice aux combinaisons électorales des partis radicaux ou de la rigueur d'organisation intérieure des partis socialistes?

La presse bourgeoise a justement caractérisé le Congrès de Tours. M. Bourdeau, dans le *Journal des Débats*, a pu écrire : « *Le Congrès qui vient de se terminer marque* « *l'évolution la plus accentuée vers l'opportunisme, qui* « *ait encore été accomplie par un parti socialiste.* » Et le *Siècle* se demande, avec non moins de raison : « Mais « ainsi amendé, que devient le socialisme? Si l'on main- « tient le mot, que représente-t-il? *Ce n'est plus qu'une* « *variante du radicalisme.* »

Quant à la presse socialiste étrangère, elle a prêté peu d'attention à pareil Congrès. On a d'ailleurs judicieusement signalé le silence de tous les partis du dehors, plus décisif que tout commentaire. Mais les journaux qui, comme le *Vorwaerts*, en ont parlé, ne l'ont fait que pour constater son caractère démocratique petit-bourgeois et point socialiste.

Il faut cependant se féliciter que des événements comme le Congrès de Tours apportent quelque clarté dans notre situation trouble. Tous ceux pour qui les idées socialistes sont autre chose que des *idées du dimanche*, qu'on relègue dans les manifestes ou qu'on proclame dans les congrès, mais qu'on oublie dans la lutte de chaque jour, sont en voie de se retrouver. Le départ se fait toujours davantage entre les éléments simplement démocratiques et les éléments socialistes. Sans nul doute, ce n'est pas pour longtemps que quelques-uns de ceux-ci se trouvent encore mêlés à ceux-là. Ceux de nos camarades de combat qui s'attardent à poursuivre le noble mais stérile rêve de transmuer le plomb démocratique en or socialiste, reviendront bientôt de leur erreur. De plus en plus, le socialisme reconnaîtra les siens.

C'est ainsi que doit prendre fin, dans un proche avenir, la crise qui depuis si longtemps paralyse notre mouvement. Il n'y aura qu'un *Parti socialiste de France*, englobant en lui toutes les forces révolutionnaires de notre pays. Le socialisme reprendra son sens précis et net : *les mots correspondront aux faits*. L'on ne pourra plus écrire, comme M. Huret, il y a déjà quelques années, dans son *Enquête sur la Question sociale*, que tout le monde est socialiste : « Le Pape est socialiste, Guillaume II est socialiste, M. de Bleichrœder est socialiste, M. Maurice Barrès est socialiste, Nini-Patte-en-l'air est socialiste. » Mais on aura fait une réalité vivante de cette formule, qui doit être aujourd'hui notre mot de ralliement : *le socialisme aux socialistes*.

Hubert Lagardelle.

Réponse à Franz Mehring

Franz Mehring veut bien me tenir pour « un adversaire avec qui les problèmes du marxisme peuvent se discuter sérieusement ; » et il trouve mon très modeste travail sur le *Manifeste Communiste* rempli d'une « pensée haute. » (1) Voilà certes plus de compliments que n'en a jamais eu de Franz Mehring aucun de ses adversaires, sérieux ou non. Pour qui sait la virtuosité d'injure et la bile acrimonieuse dont dispose l'historien de la social-démocratie allemande, il y aurait presque lieu de s'enorgueillir. Cependant, dussé-je m'exposer pour l'avenir à un accueil moins élogieux de sa part, je ne puis pas considérer qu'il m'ait fait l'honneur d'une discussion sérieuse.

Je sais mieux que personne les lacunes, voulues ou involontaires, de mon petit livre. Je les savais presque toutes avant qu'on me les eût signalées (2). A Jaurès, à George Sorel qui, d'accord une fois dans leur vie, me reprochaient d'avoir voulu exposer les origines du marxisme dans une simple brochure, j'ai objecté que mes résultats étaient partiels ; que l'histoire entière de la formation du marxisme exigerait un gros livre, et qu'il n'est pas temps encore de l'écrire ; qu'il nous manquait quelques documents, manuscrits pour une part, et tous encore difficilement accessibles. Je ne savais pas alors Mehring occupé de la réimpression du *Nachlass* de Marx, d'Engels et de Lassalle, et j'ai toujours un peu

---

(1) Voir *Le Mouvement Socialiste*, n° 78.

(2) Mais je veux indiquer moi-même que je n'ai pas eu connaissance à temps de l'utile réédition faite par Max Quarck des documents de l'*Arbeiter verbrüderung* de Stephan Born (1848-49), Francfort-s.-Mein, 1900 ; et du travail de J.-J. Tumarin. *Die Entstehung und die ökonomischen Grundsätze der Chartisten-Bewegung*. Jena, 1898. Bernstein me reproche avec raison cette dernière omission, *Dokumente des Sozialismus*. Février 1902.

regardé comme une honte de la social-démocratie allemande, non pas de n'avoir pas commenté le *Manifeste*, mais de n'avoir pas même édité les œuvres complètes de Marx.

Dans ces conditions, je me félicitais de connaître, je ne dis pas l'essentiel, mais *presque tout* des œuvres de jeunesse de Marx et d'Engels; et je n'ai pas ménagé autrefois des déplacements onéreux pour me mettre au fait. Je savais que si j'omettais un seul des articles de Marx ou d'Engels, un seul de leurs pamphlets, fût-ce le plus mauvais, on ne manquerait pas de me l'opposer comme le seul important, le seul significatif; qu'on y signalerait l'origine vraie du matérialisme historique. Il y a ainsi, depuis trop longtemps, un jeu un peu pédant que jouent les monopoleurs des manuscrits de Marx et les détenteurs officiels de leurs menus papiers; et la doctrine de Marx tendait à devenir une sorte de livre secret que l'on ne pouvait interpréter qu'avec les archives d'un Vatican socialiste où l'on avait très rarement accès. Bebel ne m'a-t-il pas fait refuser, l'an dernier, quelques documents dont je croyais avoir besoin pour écrire dans l'*Histoire socialiste* de Jaurès le chapitre consacré à l'*Internationale* ?

Le hasard veut que, pour la période de 1843 à 1847, l'accès d'un livre sécrétissime m'ait été interdit; et ce n'a pas manqué d'être le berceau même du matérialisme historique que cette *Sainte Famille* devant laquelle, depuis douze ans que je la vis, je n'ai pu retourner m'agenouiller. Je n'ai plus pu refaire le pélerinage du *British Museum;* et Paris n'en détient pas d'exemplaires. Il m'aurait été facile, avec un peu plus de scepticisme, avec des bribes du livre de Bourguin sur *Proudhon et Marx*, avec Plechanow, et avec le propre chapitre de Franz Mehring (*Geschichte der deut-*

schen Social-democratie, t. I, p. 147-156), de simuler une lecture récente du livre introuvable. J'ai préféré être tenu pour un « adversaire », être scalpé pour hérésie ou ignorance et ne pas mentir. Je n'aurais, du reste, trouvé chez aucun de ceux dont je parle, ce qu'il me fallait, une reconstruction cohérente du système de Marx (1); et j'ai mieux aimé ne pas citer un livre que je n'ai, pas plus que Guesde lui-même, sous la main, que de le citer, comme il est arrivé à Franz Mehring dans une polémique bien connue avec Gystrow de citer Wundt (2), sans pouvoir préciser ni l'édition, ni le tome, ni la page.

Des mésaventures plus graves arrivent à Franz Mehring, dans l'article où il pense me démontrer que ma méthode est « irrationnelle ». On ne peut trouver, dit-il, l'inspiration du *Manifeste communiste* « que dans les matérialistes français du XVIII^e^ siècle, comme dans Holbach et Helvétius, dans les *historiens de la Révolution et du Tiers-État comme Michelet et Augustin Thierry*, dans les grands utopistes comme Saint-Simon et Fourier. »

Je ne sais si Marx doit beaucoup à un aussi pur idéologue que d'Holbach, à un théoricien aussi fanatique de

(1) J'éprouve en ce moment même les inconvénients qu'il y aurait à user de références de seconde main. Faute d'avoir sous la main la *Gazette allemande de Bruxelles*, je ne peux répondre à Édouard Bernstein sur la paternité qu'il conteste à Engels, des articles du 3 et du 23 août 1847, envoyés à la *Réforme* de Ledru-Rollin. (*Manif. comm.* I. 85-93). Je soumets à Bernstein les réflexions suivantes. Si elles sont erronées, il en attribuera la responsabilité à Mehring. L'article du 23 août 1847 conclut par une citation de la *Gazette allemande de Bruxelles* sur le peuple « enfant robuste, mais malicieux, qui ne laisse ni les rois maigres ni les rois gras se moquer de lui. » Cet article de Marx, si je lis bien Mehring, *Gesch. der deutschen Sozial-democratie*, t. 250-251, aurait paru le 12 sept. 1847. La citation de la *Réforme* serait donc antérieure de trois semaines. Elle ne pourrait venir que d'un ami de Marx assez intime pour avoir vu en manuscrit un article préparé par lui dès août, et dont la publication aurait ensuite tardé. Qui serait cet ami ?

(2) V. *Neue Zeit* 1898-99, n° 49 et *Sozialistische Monatshefte*, octobre 1899.

la raison considérée comme toute puissante conductrice d'hommes, ou à Helvétius, théoricien pur du hasard dans les faits et du caprice dans les hommes. Une histoire complète du matérialisme français, dont nous manquons, nous pourra seule éclairer. Mais je n'ai pas cru que le *Manifeste* de 1847 doive quoi que ce soit à l'*Essai sur les progrès et la formation du Tiers-État* que Thierry a écrite en 1853; à l'*Histoire de la Révolution française* que Michelet publia de 1847 à 1853.

Je pense, comme Mehring, que Marx doit au contraire beaucoup à Saint-Simon et à Fourier. Le tout est de savoir ce qu'il a connu d'eux, et s'il les a connus directement ou indirectement. Dans ces questions d'influences, quoi qu'en dise Mehring, il n'est qu'une méthode. C'est, après le dépouillement de tous les passages où Marx et Engels renvoient à leurs sources eux-mêmes, le rapprochement des données biographiques qui rendent d'autres emprunts probables, et le parallèle non pas seulement des ressemblances intéressantes, mais de toutes les ressemblances, jusqu'à ce que le nombre et la nature des coïncidences aient prouvé l'emprunt. Chercher les sources proudhoniennes de Marx ne peut pas consister seulement à lire un chapitre, si important soit-il, de la *Sainte Famille* sur Proudhon. Il faut parcourir tous les ouvrages de Proudhon, cités ou non par Marx, que Marx a dû ou pu connaître, et en faire la comparaison avec Marx. Dans ce travail tout peut n'être pas d'un égal « intérêt » dramatique. Un travail de méthode n'est pas de la littérature d'imagination. C'est ce qui ne dispense personne de le faire.

J'ose dire que personne n'avait montré aussi profonde l'influence de Saint-Simon sur Marx que ne le fait mon court travail. Mais ma thèse motivée est que cette influence s'exerce par Bazard. Qu'on me démontre le con-

traire par des textes, et je m'inclinerai. Je crois mes rapprochements tirés de Bazard probants ; et on ne m'en a pas encore opposé d'autres ; on n'a pas encore enlevé leur force aux arguments que je donne. Pareillement la question se pose si Marx a beaucoup lu Fourier. L'homme qui à l'heure qu'il est connaît le mieux Fourier, et lui consacrera une monographie étendue dont nous sommes impatients, Hubert Bourgin, n'a pas encore là-dessus d'opinion faite. J'ai cru quant à moi que cette influence s'exerçait surtout par Pecqueur, lequel est évidemment un peu influencé par Sismondi, mais qui surtout a tenté de concilier le saint-simonisme et le fouriérisme. Pecqueur disait, en 1842, du fouriérisme et du saint-simonisme : « Tout ce que nous écrivions il y a trois ans, tout ce que l'on dira dans l'avenir ne peut être, suivant nous, qu'un corollaire ou une paraphrase des principes posés par ces deux écoles » (1) et au saint-simonisme autoritaire il opposait l'« élection populaire », la démocratie fouriériste comme à l'anarchie de Fourier il opposait le principe de la *légalité*, empruntée au saint-simonisme.

Est-ce à Pecqueur et à son disciple Vidal, même imbus de sismondisme, que songe Marx quand il dit que l'école de Sismondi finit dans « la lâcheté d'un marasme désabusé ? » Ce serait une erreur si grave que j'aime mieux la prêter à Mehring qu'à Marx. Pecqueur et Vidal fondent un syncrétisme de saint-simonisme fouriériste. Marx et Engels les connaissaient bien. Com-

(1) Pecqueur. *Théorie nouvelle d'Économie sociale et politique*, 1842, p. V. Je n'ai pas cité ce livre, non plus que la *République de Dieu* (1841), parce que des rapprochements exacts ne fournissent, je crois, aucune concordance entre eux et le *Manifeste communiste*. G. Sorel a cependant rapproché du *Capital* de Marx la théorie de la liberté définie comme concurrence (p. 132) et (p. 699) un schème de socialisation analogue au schème célèbre du *Capital*. Mais le *Capital* n'est pas le *Manifeste*.

ment ne les auraient-ils pas connus puisque Pecqueur était, avec Louis Blanc, le principal collaborateur social de la *Réforme*, où écrivait Engels? Ils ont pu différer d'avis avec les réformistes sur bien des points. A qui fera-t-on croire qu'ils les aient traités de « lâches » tombés dans le marasme, au moment même où Engels faisait acclamer la *Réforme* dans une réunion publique de Londres? (1) Ils n'ont pas dû ignorer le caractère de Pecqueur, qui fut, à la Commission du Luxembourg, le secrétaire de Louis Blanc, son conseiller infiniment compétent, et son aide infatigable dans la prodigieuse besogne qu'imposait tant d'arbitrages couronnés de succès dont fut faite, autant que de l'effort nécessité par les délibérations de doctrine, l'œuvre vraiment prolétarienne du Parlement ouvrier de 1848. Ainsi, Marx n'a-t-il pas pu bafouer Vidal, dont il a dit que « son livre communiste connu sur *la Répartition des richesses* faisait de lui le représentant qualifié de la petite bourgeoisie socialiste » (2).

Je sais que tout de Vidal et de Pecqueur n'a pas passé dans Marx ; et dans Marx il y a autre chose et plus que dans Pecqueur et Vidal, ou encore dans tous ceux que l'on peut citer comme ayant contribué à la formation de son esprit. Mais pour dire ce qui le différencie, ce qui le fait original, encore faut-il savoir d'abord ce qu'il emprunte. Je prétends avoir poussé ce travail, qui ne sera pas clos de sitôt, plus loin que ne l'avaient poussé mes devanciers. Et il n'est pas si difficile de retrouver dans monlivre « ce qui appartient en propre à Sismondi, Pecqueur, Buret et Vidal », à Bazard ou à Babeuf et à Buonarroti. Une patience très courte, qui se bornerait à relever mes citations au bas des pages, y suffirait.

(1) *Manifeste comm.* I. 79.
(2) Marx. *Klassenkaemple in Frankreich*, p. 96.

En revanche, c'est du batelage facile, et un peu indigne de Mehring, que de m'opposer un passage au hasard où Pecqueur diffère de Marx. Encore cependant ne prouve-t-il pas ce que Mehring veut lui faire dire. Je pars de cette hypothèse : Marx a connu Pecqueur mieux que Mehring. Dès lors, ce n'est plus à Pecqueur que peuvent s'appliquer les paroles marxistes sur « ce socialisme chrétien, eau bénite faite pour donner aux rancunes aristocratiques la consécration du prêtre ». — Comment serait-il un aristocrate, Pecqueur, qui a écrit : « L'homme n'a point de maître sur terre. Il ne doit reconnaître que des égaux et des frères, il est libre ? (1) » Et un ami des prêtres, lui, qui « dénonce le catholicisme et toutes les théologies nouvelles », qui demande « leur irrémissible condamnation au nom de la *raison* et des sentiments religieux » ; pour qui « toutes les religions positives, exclusives, sont impies et impossibles ? (2) » Il faut savoir entrer dans l'esprit du temps. Pecqueur est un mystique, un croyant de la loge des *Philadelphes*. J'aimerais mieux que ce mysticisme fût absent de lui. Mais il y a assez, en 1847, d'abbés Châtel, Constant ou Boucher, assez d'évêques lanceurs de mandements sociaux, pour expliquer la phrase de Marx, sans songer au plus candides des francs-maçon anticléricaux.

Je ne reviens pas aux rapprochements que j'ai faits entre Sismondi et Marx. On en a fait fait d'autres avant moi, et aussi probants (3). Il faudrait d'abord que Mehring voulût bien convenir de ce qu'il est seul à contester : à savoir que la théorie sismondiste des crises

(1) *République de Dieu*, p. 223.
(2) *République de Dieu*, p. 138.
(3) V. Aftalion. *L'œuvre économique de Sismondi*, p. 257 et suivantes.

est pour une bonne moitié une explication par la surproduction : « Tous les producteurs, ignorant les efforts de leurs rivaux, dépassent presque toujours le but qu'ils s'étaient proposé », c'est-à-dire *surproduisent* (1). Il faudrait aussi que Mehring n'omît pas de se rappeler explicitement que Marx a cité Sismondi souvent dans sa *Misère de la Philosophie* (2) ; que Marx et Engels l'ont cité ensemble dans leurs articles contre Karl Grün, réédités par Struve.

Je ne conteste pas à Mehring l'érudition immense dont témoigne son *Histoire de la Social-Démocratie allemande*, et qui se retrouve dans ses préfaces du *Nachlass* de Marx et d'Engels plus que jamais. Mais s'il me juge « insuffisant en littérature allemande », parce qu'il m'a manqué un factum introuvable de Marx, ne voudra-t-il pas, en matière de littérature française, après les erreurs que je démontre commises par lui, un peu moins s'enhardir ? Or, pour connaître Marx, il faut connaître aussi les socialistes français.

Charles Andler.

(1) Sismondi. *Nouveaux principes*. 2e éd., I, 330.
(2) 2e éd. française, p. 43, 44, 86, 90, 181.

L'OFFICE NATIONAL OUVRIER

de Statistique et de Placement

En rendant compte ici-même (1) de la discussion qui eut lieu au Sénat sur la suppression des bureaux de placement, j'ai raconté brièvement l'histoire de l' « Office de placement » de la *Fédération des Bourses du Travail*, créé avec l'aide du ministre du commerce, puis supprimé par lui. Presque au même moment, sur l'initiative de deux députés radicaux, MM. Bourgeois et Mesureur, la Chambre votait une subvention de 10,000 francs pour qu'il fut rétabli. Le *Mouvement Socialiste* a signalé ce vote (2), ainsi que l'attitude du « ministre socialiste », qui n'encourage les organisations ouvrières que lorsque leur action est utile à la politique gouvernementale, et qui les supprime lorsqu'il n'en a plus que faire.

Les faits me semblaient suffisamment établis. Et pourtant, on tente encore de les travestir, et de faire servir à la plus grande gloire du ministère une réforme qui s'est faite *sans lui*, et *malgré lui*.

La *Petite République* du 2 mars a publié la note officielle suivante :

MISE AU POINT

La subvention de l'Office national de statistique et de placement.

On sait qu'au Palais des Congrès en 1900, la Fédération des Bourses du travail exposa les résultats et l'organisation de l'Office national ouvrier de statistique et de placement.

Millerand fit allouer pour cette exposition une subvention de 5,000 francs qui furent pris sur les fonds destinés aux expositions ouvrières.

Depuis, le ministre du commerce avait bien cherché à faire admettre un crédit de 10,000 francs pour cette institution, mais

(1) Le *Mouvement Socialiste*, 8 février 1902, n° 78.

(2) Id., 22 février 1902, n° 80.

n'avait pu le faire accepter par le rapporteur du budget du commerce de 1901, M. Beauregard.

Cette année, Millerand demanda à la Commission extraparlementaire chargée de répartir le crédit destiné aux associations ouvrières de production et de crédit une somme de 5,000 francs.

La Commission voulut bien, sur ses instances, faire un effort et accorder 1,000 francs, mais déclara qu'elle ne pouvait donner la somme entière.

C'est alors que, le budget étant déposé sur le bureau de la Chambre, Millerand fournit à MM. Bourgeois et Mesureur des notes très favorables qui les décidèrent à proposer un amendement.

Les 10,000 francs indiqués furent votés, et à l'heure actuelle, la commission sénatoriale du budget possède sur cette question les renseignements les plus favorables fournis par le ministre du commerce.

Des adversaires, aussi peu scrupuleux que mal renseignés, tentent d'établir que cette subvention votée cette année par la Chambre avait été supprimée par Millerand. Il était nécessaire de couper les ailes à ce canard envolé d'une petite basse-cour où les oies se prennent pour des aigles.

Voilà qui est fait.

Donc, si nous essayons de comprendre cette note confuse, le ministre du commerce, par trois fois, aurait assuré la vie de l'Office de placement : 1° par une subvention de 5,000 francs en 1900; 2° par une subvention de 1,000 francs arrachée, en 1901, à la Commission extraparlementaire chargée de répartir le crédit destiné aux associations ouvrières de production; 3° en documentant MM. Bourgeois et Mesureur, qui ont obtenu le rétablissement des 10,000 francs primitivement accordés.

L'absence voulue de netteté que présente la note officielle pourrait tromper quelques camarades. Nous leur devons de leur faire connaître brièvement l'historique de l' « Office national ouvrier de statistique et de placement. »

Les débuts de l'Office de Placement sont retracés tout au long dans le compte rendu du VIIIe Congrès des

Bourses (1). Pour rendre utile la pratique du *viaticum*, et envoyer les chômeurs partout où manquaient des bras, il fallait pouvoir dresser la statistique des emplois vacants, l'imprimer, l'envoyer aux Bourses. Le Comité fédéral n'avait pas les ressources suffisantes. Il « se trouva donc « dans l'alternative d'abandonner son projet ou de faire « appel au concours de l'État..... Le 17 novembre 1899, il « décida de demander au gouvernement une subvention « annuelle de 10,000 francs ».

Le « ministre socialiste » était déjà au pouvoir; il ne s'en émut pas. Mais « un évènement imprévu vint... déter- « miner plus tôt qu'on ne l'avait pensé la création du « service de statistique. Préoccupé de procurer du travail « aux quelques milliers d'ouvriers réduits au chômage « par la clôture des travaux de l'Exposition, le gouverne- « ment s'était enquis des chantiers publics ouverts ou à « ouvrir pendant l'année courante sur les divers points du « territoire. » Par ses soins, la liste en fut partout affi- chée. « Mais comment mettre les chômeurs en relation « avec ces chantiers? Il fallait pour cela un intermédiaire. « Le Ministre des travaux publics offrit ce rôle à la *Fédé-* « *ration des Bourses* ».

Le Gouvernement avait besoin de la *Fédération* : il trouva l'argent nécessaire. Dans le courant de juin, il lui accordait une subvention de 10.000 francs, dont la moitié, soit 500 francs, fut versée pour le deuxième semestre de 1900. Elle fut prise sur un crédit quelconque; en l'espèce, comme le dit la note officielle du 2 mars, « sur les fonds destinés aux expositions ouvrières ». Contrairement à ce qu'avance cette note, d'ailleurs, elle servit bien moins à « exposer les résultats et l'organisation de l'Office National », qui venait de naître, qu'à subvenir à ses besoins, comme l'indique le compte rendu du VIII[e] congrès (2).

---

(1) *VIII[e] Congrès national des Bourses du travail de France et des Colonies* — Paris, Allemane 1900. Documents annexes, p. 161 et suivantes.

(2) Sur le fonctionnement de l'Office, voir le *Mouvement Socialiste* du 1[er] mai 1901, n° 57.

Interpellé le 1er juin, par le citoyen Vaillant, sur les mesures à prendre contre le chômage, le ministre du commerce avait, dans un langage ému, évoqué le futur Office de placement (1). « C'est, disait-il, aux applaudissements de la Chambre, une véritable Bourse de la main-d'œuvre qui se constitue. »

L'Office National de Placement était créé. L'initiative en revient donc à la *Fédération des Bourses*, et l'intervention du ministre du commerce n'eut lieu que sous la pression des circonstances.

L'Office commençait à fonctionner et, comme le disait M. Mesureur, à la Chambre, le 6 février dernier, apportait une aide considérable à la classe ouvrière. En partie par ses soins, les chômeurs disparurent de Paris peu à peu. On évita la crise que depuis si longtemps les démagogues nationalistes se promettaient joyeusement d'exploiter ; la défense républicaine vécut en paix.

Le « ministre socialiste », dont, paraît-il, on peut discuter les idées et les actes, mais à qui, répètent à l'envi ses amis, on ne peut dénier d'avoir constamment favorisé fortement l'organisation syndicale, n'appuie, comme tout socialiste d'État, les organisations ouvrières que *dans la mesure où elles peuvent être utiles à l'action gouvernementale, dans la limite où elles peuvent concourir au maintien de la paix sociale*. Hors cette limite, il n'en voit plus l'utilité. En tous cas, pourquoi les laisser devenir des forces autonomes, dont l'action embarrassante gênera peut-être et ne sera d'aucune utilité à ce qu'un économiste anglais nommait spirituellement « le gouvernement de grand-maman » ? Il sait qu'une institution comme celle de l'Office National est nécessaire, si l'on veut supprimer les bureaux de placement, mais il ne la veut pas autonome. Il ne désire pas, comme M. Loubet, qu'elle se crée à la Bourse des Jaunes. Il la voudrait *rattachée à son ministère, exer-*

(1) *Le Mouvement Socialiste*, 15 juin 1900, n° 36. — Article Fauquet, *l'Interpellation sur le Chômage.*

çant sur le prolétariat une tutélaire direction. Le mal est dans l'indépendance.

Le jour où le ministère n'eut plus besoin de l'Office National, l'Office National avait vécu. C'est en vain qu'on rappela les services rendus, qu'on énuméra les placements par lui faits. *La subvention ne fut pas maintenue*, et les prétendus « efforts » que fit le ministre auprès du rapporteur du budget de 1901, d'après la note officielle citée plus haut, ne parvinrent pas à émouvoir M. Beauregard ! La *Fédération des Bourses* obtint à grand'peine une somme de 1000 francs pour liquider les dépenses faites. Est-ce cela qui permet à l'auteur de la note de dire que *la subvention n'a pas été supprimée ?* C'est jouer misérablement sur les mots. Toujours est-il qu'à la fin du mois de juin 1901, l'Office National dut se restreindre ; son secrétaire, Albert Lévy, quitta son service, qui fut dès lors assuré par la *Fédération.*

Et c'est ainsi, que M. Millerand, rompit une seconde lance en l'honneur de l'Office de Placement ; *il laissa presque tomber cette institution syndicale de première importance.*

Le budget de 1902 vint en discussion. Le ministre du commerce, si l'on interprète bien la note officielle, se méfia : il se dit que M. Beauregard avait été inexorable. Pourquoi M. Astier le serait-il moins ? Ce n'est donc plus auprès du rapporteur que le ministre dévoué s'épuisa en vains « efforts » ; mais toujours aussi fermement décidé à faire rétablir cette subvention qu'il n'avait pas supprimée, il paraîtrait qu'il fit choix de deux députés radicaux, et leur « fournit des notes très favorables qui les décidèrent à proposer un amendement ». Avec une modestie touchante, il tint à laisser à ces députés radicaux tout l'honneur, et cet amendement, dont il souhaitait si vivement l'adoption, c'est M. Mesureur qui le fit voter, *M. le Ministre demeurant muet à son banc !*

Et c'est ainsi, que pour la troisième fois, en l'honneur de

l'Office de Placement, M. Millerand rompit une lance nouvelle. S'il faut encore en croire la note officielle, il s'apprête, infatigable, à en courir une autre devant le Sénat.

Véritablement, à qui espère-t-on faire croire de telles histoires ? Si les communiqués de ce genre s'adressent à la foule, peu ou point renseignée, quel est le militant des syndicats qui ignore que M. Millerand n'a rien fait pour permettre à l'Office de vivre ? Ce ne sont pourtant pas les occasions qui lui ont manqué pour l'aider.

La *Fédération des Bourses* a fait auprès de lui *démarches sur démarches*. A-t-elle eu tort ou raison de solliciter ainsi l'appui gouvernemental ? Encore qu'elle ne semble pas, même lorsqu'elle recevait une subvention, avoir rien abdiqué de son autonomie, et que Pelloutier ou Yvetot ne se soient jamais abstenus de critiquer très librement les circulaires ministérielles, il se produit maintenant au sein de la *Fédération* un mouvement de réprobation contre cette attitude. La minorité du *Conseil Fédéral* a même été jusqu'à demander qu'on refuse la subvention votée, et les Bourses sont appelées à se prononcer par voie de referendum.

Mais, à tort ou à raison, ces démarches ont été faites, *sans jamais obtenir qu'un refus catégorique*. Et c'est parce que deux députés radicaux ont obtenu un vote contre lequel le ministère ne pouvait pas décemment s'élever, qu'on veut attribuer au ministre l'honneur d'une mesure à laquelle il ne s'est jamais prêté !

Ceux que ces questions intéressent savent pourquoi ils ont agi. Mais la vérité est la suivante : M. Mesureur, président de la Commission du Budget, a pris fortuitement la parole *en l'absence* de M. Bourgeois, auteur de l'amendement. Tous deux, d'après la note du 2 mars, auraient été « décidés par les renseignements très favorables » à eux fournis par Millerand.

Or, cela n'est pas exact, dans les termes où on nous le présente. Il est, en effet, vraiment dommage, pour l'auteur de la note officielle, que M. Mesureur ait bien voulu m'écrire

qu'il ignorait l'origine de l'amendement de M. Bourgeois ! Et pour celui-ci, ce n'est pas un mystère que l'intérêt qu'il porte à l'Office National, remonte à *une conférence où il entendit l'an passé, à l'École des Hautes-Études sociales, notre camarade Briat, parler du « Rôle des Unions Locales et les Bourses du Travail », et aux causeries qu'ils eurent ensuite à ce sujet.* Aurait-il même demandé des renseignements au ministère, comme le fait tout député qui présente un projet étudié, où donc verrait-on le rôle du ministre du commerce ?

L'initiative de M. Bourgeois et l'intervention accidentelle de M. Mesureur *n'ont donc en rien été provoqués par le ministre du commerce,* comme tendrait à le faire croire la note officielle. Elles se sont produites *en dehors* de lui, et *ce qu'un ministre dit socialiste* — par le plus cynique abus de langage — *n'avait pas fait, des députés simplement radicaux l'ont obtenu de la Chambre.*

Telle est la triste vérité : 1° La création de l'« Office national ouvrier de statistique et de placement » fut d'abord demandée par la *Fédération des Bourses du Travail.* Le Ministre, au début, n'y prêta aucune attention. Ce fut seulement pour vider Paris d'ouvriers sans travail, dont la présence inquiétait le pouvoir, que M. Millerand crut utile, en 1900, de subventionner l'Office ; 2° En 1901, il laisse tomber la subvention de 10.000 francs à 1.000 francs : il espérait, sans nul doute, pouvoir créer à la *Direction du Travail* une section de placement ouvrier, et substituer ainsi à un *organisme prolétarien* un *organisme gouvernemental ;* 3° En 1902, la subvention primitive n'a été rétablie que sur l'initiative de M. Bourgeois, *qui s'était intéressé accidentellement à l'œuvre,* et sur l'intervention *de pur hasard* de M. Mesureur ; *le ministre du commerce n'y a été pour rien.*

C'est tout ce que nous avions voulu dire. Nous comprenons l'émoi du ministère et les injures de la note officielle.

André Morizet.

CHRONIQUES

FRANCE

Hygiène industrielle

L'interdiction de l'emploi du blanc de céruse. — Le plomb, par lui-même, ou par ses composés (litharge, minium, céruse, etc.), est peut-être de tous les poisons industriels, le plus dangereux. C'est en tous cas, en raison de ses nombreuses applications, celui qui fait le plus de victimes.

Il est d'autant plus dangereux que rien ne met en défiance contre lui. C'est insidieusement, lentement, que s'installe l'intoxication plombique *(saturnisme)*. La ruine de l'organisme arrive peu à peu, sans que l'ouvrier soit prévenu par quelque accident. Lorsque, éprouvant enfin quelques symptômes qui l'inquiètent, l'ouvrier se décide à venir consulter le médecin, l'imprégnation saturnine est faite depuis longtemps.

La colique, communément décrite sous le nom de *colique de plomb*, constitue le plus souvent la première manifestation de l'intoxication. En dehors de cet accident, certains stigmates peuvent déceler la maladie du plomb, tel le *liseré saturnin* : c'est une ligne de coloration grisâtre, ardoisée, qui suit le bord libre des gencives, comme une ligne tracée à l'encre. Notons encore l'anémie profonde, l'essoufflement, la fatigue constante, la perte de l'appétit. Enfin, l'ouvrier intoxiqué est exposé à des paralysies frappant de préférence les muscles de l'avant-bras. Ces paralysies, moins sensationnelles sans doute que les coliques de plomb, sont plus redoutables pour l'ouvrier, car elles ont le plus souvent pour conséquence une impotence fonctionnelle définitive. Les troubles cérébraux sont plus rares. Ils consistent en délire et en convulsions, et se terminent presque toujours par la mort.

Outre ces accidents, produits directs de l'intoxication, la présence du plomb dans l'organisme facilite l'envahissement microbien et le développement d'autres maladies.

C'est ainsi que les plaies, chez les saturniens, se compliquent facilement de lymphangite, d'érysipèle. L'intoxication plombique, en aggravant les mauvaises conditions de santé, l'insuffisance nutritive, la débilité, l'épuisement, prépare le terrain à la phtisie et en précipite la marche.

Chez la femme, le saturnisme produit de nombreux avortements ou des accouchements prématurés. Les femmes qui accouchent à terme ne donnent le jour qu'à des enfants faibles, très fréquemment frappés de maladies mentales, idiotie, imbécillité, épilepsie, etc., même lorsque les parents ne sont pas alcooliques. Cette influence néfaste du plomb sur le produit de la conception se manifeste même lorsque le père seul est saturnin.

Tels sont, rapidement indiqués, les méfaits de l'intoxication par le plomb. Nous ne pouvons que renvoyer pour les détails aux traités spéciaux et, en particulier, à l'Enquête récemment publiée par l'Office du Travail.

Les industries qui exposent les ouvriers à l'intoxication par le plomb sont nombreuses : fabrication du blanc de céruse, peintres en bâtiment, fondeurs, typographes, étameurs, etc. M. Layet, dans son *Hygiène industrielle*, ne cite pas moins de cent onze professions exposant ceux qui les exercent à l'intoxication par le plomb.

Tous les composés du plomb peuvent aussi bien que le plomb à l'état métallique provoquer l'intoxication. Mais c'est le *blanc de céruse*, employé par les peintres, qui fait le plus de victimes. Les neuf dixièmes des cas de saturnisme soignés annuellement dans les hôpitaux de Paris sont fournis par les peintres, broyeurs de couleurs et badigeonneurs. Les peintres en bâtiment fournissent la moitié des cas mortels. Le docteur Laborde estime qu'à Paris, sur 30.000 peintres, il faut compter plus de 1.500 saturnins plus ou moins infirmes et professionnellement incapables, et un chiffre de mortalité qui s'élève à 150 victimes tuées par la céruse.

Les mesures générales de prophylaxie des intoxications industrielles peuvent être proposées contre l'intoxication

des peintres par le blanc de céruse. Malheureusement ces mesures sont difficilement applicables, étant donné la difficulté de surveiller la multitude des petits chantiers où se disséminent les nombreux peintres en bâtiment. Il n'y a qu'un seul remède, « le remède radical, inévitable : la condamnation sans appel, la prohibition du poison, comme mesure de salut public et professionnel. Mesure d'autant plus justifiée, continue le docteur Laborde, qu'à part la gravité primordiale, l'irrémédiable fatalité des accidents, la substance fondamentalement toxique, nocive de sa nature, peut être remplacée, dans l'emploi professionnel par un produit, non seulement doué de la qualité première, essentielle, avant tout la plus désirable, l'absence de toute nocuité, de tout danger pour l'organisme ; mais, de plus, possédant de réels avantages démontrés par une pratique qui date déjà d'un demi-siècle, et par des expériences comparatives suffisamment renouvelées pour ne permettre et laisser subsister, à cet égard, le moindre doute, en dehors de la routine et du parti pris stérilisants. »

Préconisée dès 1780 par le chimiste Guyton de Merveau, la substitution du blanc de zinc au blanc de céruse fut réalisée pratiquement à partir de 1844 par le philanthrope Leclaire pour les travaux de peinture exécutés par la maison qu'il dirigeait. Leclaire montra que cette substitution présentait même, au point de vue technique, de nombreux avantages.

Le 21 août 1849, un arrêté du ministre des travaux publics interdit pour la première fois l'emploi du blanc de céruse dans les travaux exécutés dans les bâtiments de l'État sous les ordres du ministre des travaux publics.

La Commission d'architecture du département de la Seine et une Commission spéciale instituée par le ministre de la marine, arrivèrent, après de nombreuses expériences pratiques, aux mêmes conclusions que Leclaire.

En février 1852, le ministre de l'intérieur adressa aux préfets une circulaire les invitant à prescrire l'emploi

du blanc de zinc aux lieu et place de la céruse dans les travaux de peinture effectués dans les bâtiments départementaux, et de transmettre ces mêmes recommandations aux maires des communes de leur département pour les établissements communaux.

Mais la circulaire du ministre de l'intérieur fut bien vite oubliée, et lorsque, dans ces temps derniers, la question fut soulevée de nouveau, grâce à une campagne vigoureuse et persévérante du Syndicat des peintres, il fut impossible de retrouver au ministère des travaux publics l'arrêté de 1849.

Ce n'est que sous la pression des ouvriers organisés, prenant eux-mêmes en mains la défense de leurs intérêts, que l'inertie criminelle des administrations publiques se changea peu à peu en sollicitude, après bien des hésitations et des lenteurs. Le 20 janvier 1901, une circulaire du secrétaire d'État aux postes et télégraphes interdit l'emploi du blanc de céruse dans les travaux effectués pour le compte de son administration. Puis, à la suite des avis favorables du Conseil général des bâtiments civils, et du Comité consultatif d'hygiène publique, des arrêtés ou des circulaires ministérielles étendirent la même interdiction aux travaux dépendant des diverses administrations publiques.

D'autre part, plus de neuf cents municipalités, devançant la circulaire envoyée aux préfets, interdisaient l'emploi du blanc de céruse dans les travaux communaux.

A l'heure actuelle la question est donc résolue, en ce qui concerne les travaux publics. Il y a lieu d'espérer que, grâce à la vigilance des organisations ouvrières, ces arrêtés et ces circulaires seront rigoureusement respectés.

Mais, pour que des milliers d'ouvriers soient enfin garantis contre le poison qui les estropie et qui les tue, il ne suffit pas que l'emploi du blanc de céruse soit interdit dans les travaux publics, il faut que cette interdiction soit étendue aux travaux exécutés pour le compte des particuliers.

La loi du 12 juin 1893 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs donne à cet égard pleins pouvoirs au ministre du commerce. L'article 3 de cette loi dit en effet : « Des règlements d'administration publique, rendus après avis du Comité consultatif des arts et manufactures, détermineront : 1° ... ; 2° au fur et à mesure des nécessités constatées, les prescriptions relatives soit à certaines industries, soit à certains modes de travail. »

Lors de la discussion de l'interpellation Breton sur l'emploi du blanc de céruse (4 février 1902), le ministre du commerce a indiqué que la Commission d'hygiène industrielle, récemment créée pour suppléer le Comité consultatif d'hygiène publique surchargé de besogne, avait présenté un projet de décret réglementant l'emploi du blanc de céruse. Ce projet est actuellement soumis au Comité des arts et manufactures. Il ira ensuite devant le Conseil d'État. En terminant, le ministre a assuré la Chambre « que, le moment venu de prendre une décision, il sera tenu compte de *tous les intérêts en présence*, au premier rang desquels se place l'intérêt de la santé publique ».

La question en est là. Il nous est difficile de croire qu'il puisse être tenu compte de tous les intérêts en présence. Il faut choisir entre l'intérêt de la santé des ouvriers que la céruse empoisonne et l'intérêt des fabricants de céruse. Nous espérons que le prochain décret interdira *d'une façon absolue* l'emploi du blanc de céruse dans les travaux de peinture, et qu'il n'admettra pas des dérogations toujours susceptibles de s'étendre dans la pratique.

Docteur G. Fauquet.

ÉTRANGER

ESPAGNE

Il est difficile de connaître exactement les faits qui ont amené les troubles récents de Barcelone et de la Catalogne. Nous publions, *dans un but d'information*, deux correspondances sur ces événements : la première est de notre camarade anglais Keir Hardie, qui, de Londres, a pu recevoir

des renseignements précis sur les grèves des travailleurs espagnols; la seconde est de Pablo Iglesias. Nous ne pouvons nous prononcer sur les circonstances mêmes, que nous ignorons. Mais nous trouvons singulièrement graves les appréciations d'Iglesias. Il se peut que le mouvement anarchiste ait eu sa part d'influence dans les troubles : en quoi cela importe-t-il ? *Des ouvriers se sont mis en grève ; ils ont été tués par des soldats espagnols.* Il ne devrait pas en falloir davantage à un socialiste pour être de cœur avec eux, contre leurs exploiteurs et leurs massacreurs.

(*N. D. L. R.*)

I

Les causes des troubles. — Il est difficile pour l'opinion publique de connaître la vérité sur l'agitation ouvrière d'Espagne, d'après les nouvelles sensationnelles et tronquées, publiées par la presse quotidienne. Voici, en résumé, comment les faits se sont passés. Un congrès ouvrier s'est tenu à Madrid, au mois d'octobre dernier. Trois cents unions ouvrières, ayant un effectif total de 70.000 membres, y étaient représentées. Parmi les résolutions discutées et votées par le Congrès, il y eut un Pacte de Solidarité par lequel les Unions représentées contractèrent une alliance offensive et défensive. En d'autres termes, une convention fut conclue et signée, par laquelle les Unions s'engageaient à se soutenir mutuellement, non seulement par des secours pécuniaires, mais aussi par ce qu'on appelle une grève sympathique, au cas où les circonstances rendraient nécessaire cette mesure extrême. A cette époque, il y avait une stagnation des affaires, et des milliers d'ouvriers se trouvaient sans travail. Les ouvriers des métaux, c'est-à-dire du fer, les chaudronniers, les mouleurs et les bronziers, entreprirent une agitation pour obtenir la journée de neuf heures. La durée moyenne de la journée de travail était alors de dix heures, et le salaire moyen d'environ cinq francs. Les Compagnies distribuaient à leurs actionnaires des dividendes qui atteignaient 50 0/0, mais quand les ouvriers demandèrent la réduction, de dix heures à neuf heures, de la journée de travail, ce qui

aurait permis d'employer quelques-uns des chômeurs, les patrons leur répondirent, comme ils en ont l'habitude, que les nécessités de la concurrence internationale ne leur permettaient pas d'accéder à cette demande. On remarquera que l'industrie espagnole se trouve protégée par des tarifs très élevés.

Pendant quelque temps, les Unions cherchèrent à négocier avec leurs employeurs ; mais, au milieu de décembre, les négociations furent rompues, les patrons ayant refusé nettement de faire droit à la réclamation des ouvriers. Une grève s'en suivit, dans laquelle 10.000 ouvriers furent englobés. L'hiver sévissait, et les fonds de l'Union étaient très bas, à cause du nombre considérable de chômeurs : aussi la faim et la misère furent générales, et on a cité plusieurs cas d'inanition. Quand huit semaines se furent écoulées, les métallurgistes s'adressèrent aux Unions de Barcelone pour mettre à exécution le Pacte de Solidarité ; le samedi 15 février, on tint, à Barcelone, 72 meetings populaires dans lesquels on vota à l'unanimité des résolutions en faveur de la grève générale. Les autorités publiques en furent dûment avisées, et on leur transmit une pétition où on demandait au gouvernement d'intervenir pour imposer une solution au conflit qui atteignait les industries métallurgiques. Le gouvernement répondit en jetant en prison tous les fonctionnaires des Unions sur lesquels il put mettre la main, et en envoyant ses soldats dans tous les districts d'où nous parviennent actuellement les récits de la conduite cruelle des troupes.

Il y a quelque difficulté pour le calme travailleur anglais, qui jouit d'un suffrage loyalement appliqué, de comprendre la situation de son confrère espagnol. Depuis trente ans, les ouvriers d'Espagne ont entrepris un mouvement politique et cherché à faire élire des députés ouvriers; mais, chaque fois, le Gouvernement a violé la loi, en privant de leurs droits politiques tous les électeurs qu'il soupçonnait d'hostilité au régime actuel. Il en résulte que la masse des travailleurs a perdu confiance dans l'action politique et

qu'elle lui a substitué la Grève générale. On peut affirmer, d'après des témoignages tout à fait dignes de foi, que non seulement les prisons regorgent de fonctionnaires et de leaders syndicalistes, mais aussi que beaucoup d'entre eux ont été tués, à la suite de la résolution froidement préméditée de se débarrasser d'eux. Partout où un rassemblement populaire se forme, une troupe de soldats est aussitôt sur les lieux pour charger, fusiller ou sabrer, suivant les circonstances. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il y ait eu des émeutes et du sang répandu. Le général en chef est l'odieux Weyler, dont la conduite à Cuba a provoqué l'intervention américaine. Il est sans pitié; il est franchement haï par les travailleurs, et redouté même par ses semblables, car l'opinion régnante en Espagne est qu'il cherche à imiter le coup d'État de Napoléon, et à devenir dictateur d'Espagne.

Cependant, dès que la crise fut devenue aiguë et que le peuple se fût rendu maître de la situation, le Gouvernement conseilla aux employeurs d'accorder la journée de neuf heures et ils y consentirent. Mais les grévistes ont refusé de reprendre le travail tant que leurs chefs emprisonnés aient été relâchés, et le mouvement gagne maintenant toute l'Espagne et même dans les districts agricoles. Comme la misère est très grande, un comité de fonctionnaires de trade-unions est en voie de formation à Londres pour recueillir les souscriptions des trade-unions des particuliers. Je signale le fait à toutes les trade-unions et à tous les amis de la classe ouvrière. On parle aussi de faire à Londres une manifestation pour protester contre le meurtre et l'emprisonnement des unionistes. C'est là un exemple qui devrait être suivi dans tous les centres ouvriers.

Londres, 28 février 1902.

Keir Hardie,
Membre de la Chambre des Communes.

(Traduit par Raoul Briquet).

II

La grève générale en Espagne. — Depuis longtemps déjà les éléments anarchistes d'Espagne ou comme ils se nomment e plus souvent eux-mêmes les « libertaires » s'efforçaient de susciter une grève générale ou révolutionnaire ; pour persuader les ouvriers, ils n'ont dédaigné aucun moyen ; la sincérité n'était jamais leur principe: Leur vraie intention est de provoquer par la grève générale une révolution qui doit détruire la bourgeoisie, et permettre au peuple de vivre sans gouvernement. Mais comme ils voyaient que la grande majorité des ouvriers ne croyait pas à la possibilité d'une pareille révolution, ils donnèrent différents autres motifs pour gagner les ouvriers. Partout où avait éclaté récemment une grève, ils déclaraient qu'elle devait être généralisée, c'est-à-dire étendue à toutes les professions et dans toutes les contrées. Et afin de faire de la propagande pour cette idée, ils cherchaient où ils le pouvaient, à empêcher la cessation de la grève par des concessions réciproques, en exigeant que les ouvriers n'acceptassent de la part des entrepreneurs aucune concession partielle : « tout ou rien », voilà ce qu'ils disaient. La défaite valait toujours mieux que les concessions! Si alors les ouvriers se montraient favorables à la grève générale, on leur assurait qu'une pareille grève ne durerait que trois ou quatre jours, peut-être même qu'un seul, et que la bourgeoisie devrait nécessairement capituler.

De pareilles tentatives pour provoquer une grève générale ont été faites bien souvent dans les dernières années par les anarchistes ; elles finissaient d'ordinaire par des rixes, des arrestations, des condamnations à des peines de prison plus ou moins longues, et par une désorganisation complète des associations ouvrières qui y avaient participé. A Barcelone, où ils viennent de faire une nouvelle tentative de ce genre, les circonstances étaient surtout favorables à leurs efforts. L'égoïsme crasse des entrepreneurs de ce pays, l'incapacité des autorités, le sang répandu, et l'irritation provoquée par là chez les grévistes, puis la

facilité qu'ont les ouvriers de se laisser persuader par les anarchistes, tout cela, et bien d'autres causes encore, ont fait que la grève générale devint en effet totale et se répandit sur d'autres villes de Catalogne, menaçant même Valence et Sarragosse.

Ce qui contribuait surtout à ce que la grève générale éclatât, c'était la grève qu'avaient organisée depuis dix semaines déjà les ouvriers métallurgistes de Barcelone pour obtenir la journée de travail de 9 heures; ces ouvriers, au nombre de quelques milliers, participaient à la grève inspirée par les anarchistes, et bien qu'ils n'eussent dans leurs caisses que quelques pauvres pesetas (cent francs). On ne croyait pas qu'il fût nécessaire de faire une souscription préalable pour combattre les entrepreneurs! Et comme les ouvriers souffraient de la faim, parce que les exploiteurs ne capitulaient pas, ils se postaient dans les rues, devant les monuments publics, et demandaient des subventions, non pas aux ouvriers, mais à la bourgeoisie. Alors seulement, ils envoyèrent des commissions à Madrid, à Sarragosse, et à d'autres endroits, afin de réunir des fonds, en s'adressant aux sociétés ouvrières, en faisant courir le bruit que de la part des sociétés ouvrières en dehors de l'Espagne, il était entré des subventions considérables d'à peu près 250,000 pesetas, et tout cela pour influencer les sociétés de ces villes. Après cela, les entrepreneurs décidèrent de maintenir plus ferme encore leur résistance, afin, comme ils disaient, de sauvegarder leurs principes.

Le dimanche 16 février, les ouvriers métallurgistes de Barcelone, et en même temps les ouvriers d'autres professions secondaires qui faisaient la grève, organisèrent des réunions. Dans ces réunions et surtout dans celle des ouvriers métallurgistes, on en vint à de vives accusations. On disait que le moment était venu où les discussions étaient devenues tout à fait inutiles, et qu'il s'agissait de passer à l'action. Le lundi suivant, les défenseurs de la grève générale parcouraient le matin les rues, et obtinrent que

les ouvriers ne commenceraient pas, pour la plupart, le travail; et qu'une autre partie l'ayant déjà commencé le cesserait. Leur programme se résumait dans cette exclamation : « Debout, camarades et citoyens! Laissez tout travail, balayeurs aussi bien que machinistes, domestiques aussi bien que typographes et même commis, vous tous qui travaillez! Que rien ne bouge, que tout se repose, qu'à la résistance des riches vampires réponde le vide, le silence, la famine universelle! Sans manger, sans boire, sans s'amuser, nos ennemis capituleront. »

Jusqu'aux premières heures du soir, les organisateurs de la grève générale se trouvèrent les maîtres de la ville; ils arrachaient dans les rues leurs vivres aux domestiques, empêchaient l'ouverture des magasins et la circulation des voitures. L'autorité civile restait inactive. Vers le soir seulement, l'autorité militaire déclarait l'état de siège, et faisait traverser les rues par des patrouilles qui se livraient ainsi que la garde civile (gendarmerie) à différentes attaques sur les grévistes qui se groupaient. En même temps, on procéda à la fermeture de toutes les salles de sociétés ouvrières et de tous les locaux, ainsi qu'à la recherche des personnes qu'on croyait être les chefs du mouvement.

Après que le Parlement eut autorisé l'abolition des garanties constitutionnelles, le capitaine général en déclarait la suspension jusqu'à nouvel ordre. En même temps, quelques troupes d'infanterie et de cavalerie partirent pour Barcelone, puis l'autorité militaire procédait le mardi, le mercredi et le jeudi, sans aucune indulgence contre les auteurs de tumulte, surtout contre les grévistes qui cherchaient à assaillir les boulangeries et qui voulaient délivrer les prisonniers de la garde civile. Autant que les faits sont connus jusqu'à présent, le nombre des morts s'élève à 40 à peu près, celui des blessés à plus de 200. Comme toujours, l'autorité a sévi, cette fois encore, brutalement. Elle a non seulement emprisonné ceux qu'elle avait arrêtés dans la rue et les chefs anarchistes, mais aussi différents socialistes, bien que ceux-ci eussent été contre la grève générale.

Sans, Sabadell, Tarrassa et d'autres endroits avoisinant Barcelone se trouvaient en état de grève ; dans chacun de ces endroits il s'est passé de pareilles scènes qu'a Barcelone. A Sabadell on attaqua un couvent. Là aussi quelques personnes furent arrêtées. La grève générale s'était aussi étendue à Tarragona et à Réus ; mais dans le premier de ces deux endroits, on avait déjà décidé de reprendre le travail le lendemain (le lundi matin). Les éléments anarchistes ont aussi cherché à étendre la grève générale à Valence et Saragosse, mais le petit nombre de leurs adhérents dans ces villes, et les mesures prises par les autorités firent échouer ces tentatives.

A Madrid, Bilbao, Valladolid, San Sébastien, Béjar et dans d'autres endroits où le parti socialiste compte le plus grand nombre d'adhérents parmi les ouvriers, aucune cessation de travail considérable n'a pas été faite. Les ouvriers de ces villes voient bien que par le moyen qu'ont choisi les ouvriers de Barcelone, on ne peut arriver à aucun résultat, mais que l'on arrive seulement à désorganiser, à affaiblir leur parti, dans les circonstances actuelles. La mort de ceux qui sont tombés dans la lutte, l'emprisonnement de ceux qu'on a arrêtés, la destruction des syndicats : tout cela ne peut être compensé par le moindre résultat positif. C'était un sacrifice absolument inutile, et il faut même être content si la plus grande partie des ouvriers peut reprendre le travail dans les conditions antérieures.

Pour finir, mentionnons encore ce fait qui montrera bien la qualité de ceux qui nous gouvernent. L'individu qui avait entre les mains, pendant les derniers mois, la plus haute autorité civile de Barcelone, d'une ville de plus d'un demi-million d'habitants, est un noceur notoire qui considère comme son premier devoir, de remplir sa bourse aux dépens des maisons de jeux et des lupanars, qui sont plus nombreux à Barcelone que dans n'importe quelle autre ville espagnole.

Pablo Iglésias.

Madrid, le 23 Février 1902.

(Traduit par A. Lévy.)

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES REVUES SOCIALISTES

REVUES DE LANGUE ALLEMANDE

Die Neue Zeit (n° 21). — Franz Diederich consacre, à l'occasion des fêtes du centenaire, un article à Victor Hugo. J. Karski étudie, avec chiffres à l'appui, la *crise industrielle* qui sévit en ce moment *en Russie*. Jean Longuet publie sur la *situation socialiste en France* un article historique du plus haut intérêt. Il expose tout au long, très clairement, l'origine des divisions socialistes; il fait une vive critique du ministérialisme doctrinal et pratique, mais il adresse aussi des reproches aux vieilles organisations. Kautsky lui répond, dans une note qui suit l'article : il expose la nécessité pour les socialistes conscients de France de s'unir tous contre les tendances représentées par Jaurès. « L'union socialiste, dit il, se fera non pas « *avec* Jaurès, mais *contre* lui. »

(N° 22). — *La protection légale des ouvriers en Espagne*, par H. Vogel. — Les événements tout à fait récents de Barcelone ont découvert un mouvement ouvrier dans la presqu'île qu'on ne supposait pas si développé. Certes, il paraît n'être actuellement qu'un mouvement instinctif, une sourde révolte, et ce sont surtout les anarchistes qui ont guidé les masses ouvrières. Mais néanmoins le besoin d'une législation ouvrière s'est fait sentir depuis quelque temps. Vogel examine la dernière loi du 13 mars 1900 sur le travail des femmes et des enfants réglé par des *Chambres locales et provinciales*.

Socialische Monatshefte (n° 3). — *La Neutralité des Coopératives*, par A. von Elm. — Depuis que les éléments éclairés de l'*Union générale des Coopératives* se sont refusés à « sauver la petite-bourgeoisie », M. le Dr Crueger, le Max-Hirsch des coopératives, a fait son possible pour les éliminer. Elm combat les tentatives de M. Crueger, en proclamant la nécessité de la neutralité des coopératives.

Documente des Socialismus (n° 3). — Nous signalons la publication des statuts des *Associations pour la production commune du pain* (1849), les premiers essais de coopératives en Allemagne. Nous ajouterons que ces *Associations* furent dissoutes dès 1850.

G. W.

L'Art, la Littérature

LA POLITIQUE DE VICTOR HUGO

Chaque parti s'est efforcé de détourner à son profit la célébration des fêtes du Centenaire de Victor Hugo. Le plus surprenant, c'est qu'une fraction de la démocratie socialiste ait cru devoir par des discours, par des manifestes, par des banquets, réclamer comme sien l'homme qui fut, au cours du siècle précédent, le plus fermé peut-être à l'esprit socialiste.

Le socialisme consiste avant toute chose dans l'interprétation positive et réaliste d'un milieu économique déterminé. Le propre de Victor Hugo fut, au contraire, d'exalter au hasard, sans ordre, sans méthode, des tendances abstraites, dont il ne percevait que la magnificence verbale.

Hugo fut démocrate, parce que le thème « démocratie » se prêtait à des développements démesurés, à de fulgurantes antithèses, à des attitudes titaniques de voyant radieux ou de prophète foudroyé. Jamais il ne s'abaissa à considérer la Révolution de 1789 comme un fait d'ordre économique, ayant contribué à transférer la propriété d'une classe sociale à une autre ; jamais l'évolution du dix-neuvième siècle ne lui apparut comme déterminée par ces puissants phénomènes : le développement du machinisme, la concentration capitaliste ; jamais l'opposition de deux classes antagoniques, celle des possédants et celle des dépossédés, ne valut à ses yeux comme une explication des conflits sociaux. Le génie fait fi de ces contingences. Les révolutions deviennent pour lui des choses de principes théoriques. Les luttes politiques se présentent à la fois avec un

caractère spontané et éternel. — Dieu dirige les événements, et quelques sur-hommes les interprètent.

Par un étrange phénomène, ces sur-hommes, au cours des péripéties qui se déroulent devant eux, servent, comme par hasard, les intérêts de la classe à laquelle ils appartiennent.

Voici, par exemple, l'insurrection ouvrière de 1848. Comment Victor Hugo va-t-il envisager la situation ? C'est fort simple, écoutez : « D'un côté, il y a les hommes qui veulent la liberté, l'ordre, la paix, la famille, la propriété, le travail, le crédit, la sécurité commerciale, l'industrie florissante, le bonheur du peuple, la grandeur de la patrie, en un mot la prospérité de tous composée du bonheur de chacun. De l'autre côté, il y a les hommes qui veulent l'abîme, qui ont pour rêve et pour idéal d'embarquer la France sur une espèce de radeau de la Méduse où l'on se dévorerait en attendant la tempête et la nuit. » Entre les deux partis ainsi caractérisés, on comprend que l'hésitation n'est pas possible. Et c'est sans surprise que l'on entend Victor Hugo déclarer : « Mon choix est fait ! je veux une république qui fasse envie à tous les peuples et non une république qui leur fasse horreur... Une république si noble, si pure, si honnête, si fraternelle, si pacifique, etc., etc. »

Voulez-vous une autre démonstration de l'indignité des insurgés ?

« En république, toute insurrection est coupable... En monarchie, l'insurrection c'est la légitime défense ; en république, l'insurrection, c'est le suicide.

« La république a le devoir de se défendre, même contre le peuple ; car le peuple, c'est la république

d'aujourd'hui, et la république, c'est le peuple d'aujourd'hui, d'hier et de demain.

« Tels sont les principes.

« Donc, l'insurrection de Juin 1848 avait tort. »

Aussi n'est-on pas surpris de voir Hugo, après la fusillade de cinq mille citoyens et la déportation de douze mille autres, féliciter ainsi les fusilleurs et les déportateurs : « Vous venez, avec le concours de la garde nationale, de l'armée et de toutes les forces vives du pays, vous venez de raffermir l'état ébranlé encore une fois. Vous n'avez reculé devant aucun péril, vous n'avez hésité devant aucun devoir. Vous avez sauvé la société régulière, le gouvernement légal, les institutions, la paix publique, la civilisation même! Et pour éviter le retour de pareilles calamités, il affirmera dans une autre circonstance qu'il faut « étouffer les chimères d'un certain socialisme sous les réalités de l'Evangile. »

Devons-nous conclure que Hugo ait été un esprit vil, un caractère bas, prêt à justifier toutes les répressions en invoquant d'immortels principes? Assurément non. En tant qu'homme public, Hugo fit presque toujours preuve de générosité. Mais cette générosité s'exerça à faux. Hugo fut la victime de cette absence de méthode positive que nous constations chez lui tout à l'heure. Se trouvant en face d'un événement comme l'insurrection de juin, Hugo, s'il eût été un analyste au lieu d'être un rhéteur, aurait essayé de démêler les causes économiques de cet événement, qu'il aurait pu dès lors juger avec indépendance au lieu de se laisser entraîner par des déclamations intéressées.

Mais d'un pareil effort son esprit n'était pas capable. Profondément ignorant des faits sociaux, manquant de sens critique dans leur appréciation, Hugo s'en est

toujours tenu aux formules creuses. Une citation choisie parmi cent autres fera comprendre tout ce qu'une telle attitude renferme de vide et d'artificiel.

Ce que, le 20 juin 1848, à propos des ateliers nationaux, Victor Hugo prétendait résoudre, c'était, ni plus, ni moins, le problème social. Il disait :

« Quant à moi, j'en compris ainsi la solution : n'effrayer personne, rassurer tout le monde, appeler les classes jusqu'ici déshéritées aux jouissances sociales, à l'éducation, au bien-être, à la consommation abondante, à la vie à bon marché, à la propriété rendue facile... »

Et comme on demandait de toutes parts par quel moyen il prétendait réaliser un aussi beau programme, Hugo proclamait :

« Le moyen, je viens de le dire, le calme dans la rue, l'union dans la cité, la force dans le gouvernement, la bonne volonté dans le travail, la bonne foi dans tout ! »

Une fois pourtant — en 1875 — Victor Hugo devait être plus précis quand, pour mettre un terme aux misères économiques, il réclamait « l'impôt diminué d'abord et supprimé enfin par la destruction des parasitismes, par la mise en location des édifices nationaux, par l'égout transformé en engrais, par la répartition des biens communaux, par le défrichement des jachères, par l'exploitation de la plus-value sociale ; la vie à bon marché par **l'empoissonnement** des fleuves, etc., etc. » Cette énumération une fois terminée, l'excellent homme s'écriait avec satisfaction : « il n'y aurait plus d'impôt, la France vivrait de ses rentes ! »

Le vice essentiel de l'esprit politique de Hugo, — celui d'ailleurs de tout le romantisme — ce fut donc d'aborder sans préparation les problèmes les plus ardus

de la vie sociale. Quelle que soit, pour ainsi dire, son incompétence professionnelle, un littérateur qui se sent du talent ou qui se croit du génie est tout naturellement porté à vouloir répandre sur toutes choses des lumières auxquelles il prête une vertu surnaturelle. Dernièrement encore, l'un des représentants de la littérature italienne, à qui l'on pourrait difficilement reprocher une humilité exagérée, siégeant au Parlement comme conservateur, se levait tout à coup et s'élançait vers l'extrême-gauche en criant : « J'étais avec les morts, vous êtes les vivants ! je viens à vous ! » Combien de jeunes hommes de lettres s'imaginent parmi nous, qu'une révélation soudaine est capable de les guider en politique, et qu'entre la réaction et le socialisme, il n'existe que la largeur d'un hémicycle à traverser.

A ce point de vue-là, des fêtes comme celles de l'anniversaire de Hugo sont dangereuses. Dernièrement, un excellent militant de province écrivait : « Il nous manque un Victor Hugo ! » Je suis convaincu au contraire que la venue d'un pareil homme serait, dans l'état trouble et confus du parti, un désastre pour le socialisme.

Gibalt.

RÉFLEXIONS

Un Centenaire

Ma tâche faite, vers le jour finissant, je me reposais place Victor-Hugo, à la terrasse d'une brasserie. L'air était doux. On sentait bruire confusément, dans les tissus noirs des platanes, la sève jeune, impatiente d'épouser la lumière dans les vertes feuilles frémissantes. Des souffles acides vaguaient avec nonchalance et chantaient la venue proche du printemps. Sur le grand ciel livide et léger, les maisons dessinaient leurs crêtes violettes, et la nuit montait, lentement. Je rêvais, un peu las. Devant moi, le monument de Barrias érigeait sa lourde masse sombre, et je le regardais avec angoisse, stupéfait que quelqu'un pût concevoir tant de laideur. Et comme j'étais absorbé dans ma contemplation, il me sembla que Victor Hugo parlait. Il n'avait plus ce ton fier et décidé du vainqueur, sa voix était timide et amère, comme celle d'un homme qui a souffert beaucoup d'humiliations. J'écoutais.

— Ah ! Paul Meurice, fidèle et imprudent ami, à quelles avanies m'as-tu exposé ? Pourquoi m'avoir tiré de la paix auguste du tombeau ? J'étais glorieux et haut comme un astre, et tu m'as livré aux discussions viles des écrivains et des poètes, des confrères ! Abîme et chute vertigineuse ! Ah ! Paul Meurice, l'aigle qui vole vers le soleil et le regarde en face doit-il compte aux hiboux nocturnes et sédentaires de son audace et de son orgueil ? Tu m'as descendu de la roche sublime d'où je chantais le monde, et me voilà sur la place publique, en but aux quolibets des passants !

Dans l'azur dense du ciel, des étoiles scintillèrent. La mâchoire rigide du Métropolitain vomissait des voyageurs : les rires des femmes jaillissaient dans les ténèbres embaumées. J'écoutais. Hugo continua :

— Misère, effroi du nombre, gloire et stupeur ! Ame, conscience ! Peuple et Napoléon !

> Quand le Maître est tombé, c'est la curée immonde,
> La Bête oblique rôde, et mord, le sang inonde
> Pur et vermeil le pré.....

Ah ! Paul Meurice, Paul Meurice, toi qui m'aimais, as-tu lu les louanges injurieuses et grossières que l'on m'a adressées, as-tu respiré l'encens bas et frelaté des harangues et des cantates ? Chaque épithète me fut une blessure. Ah ! Paul Meurice, les fêtes de mon centenaire me renouvelèrent une longue et cruelle agonie. Rien ne me fut épargné, ni la musique de M. Dubois, ni la sculpture de M. Barrias, ni les discours de M. Hanotaux ! Je dus subir le supplice des poèmes horribles et l'ennui des phrases politiciennes. Ah ! Dausset, cuistre, et Lemaître et Mendès, et vous jeunes hommes, imberbes qui déchirez mon manteau pour vous décorer de quelque pan de gloire, que vous ai-je donc fait pour que vous me haïssiez tant ?

Hugo se tut, accablé, puis reprit :

— Et pendant que je souffrais comme Jésus montant son calvaire, où était le peuple, le peuple énorme et tendre, le peuple que j'adore, océan, plein ciel, avenir ?

Je murmurai :

— La Muse te couronna...

— Ah ! la Muse, répondit-il...

— La Muse populaire, fis-je.

Et je récitai doucement au Poète triste :

> Jeune fille du peuple au chant plein de bonheur
> . . . . . .
>
> Fille heureuse ! autour d'elle ainsi qu'autour d'un temple,
> Tout est modeste et doux, tout donne un bon exemple ·
> L'abeille fait son miel, la fleur rit au ciel bleu,
> La tour répand de l'ombre, et, devant la fenêtre,
> Sans faute chaque soir, pour obéir au maître,
> L'astre allume humblement sa couronne de feu.

Sur son beau col, empreint de virginité pure,
Point d'altière dentelle ou de riche guipure ;
Mais un simple mouchoir noué pudiquement.
Pas de perle à son front, mais aussi pas de ride,
Mais un œil chaste et vif, mais un regard limpide.
Où brille le regard, que sert le diamant ?

Hugo sourit à la musique de ses vers, mais son visage bientôt redevint sombre.

— Ah ! si pour célébrer ma mémoire tout un peuple s'était levé ! Millions de visages de fête, millions de rires, millions de mains dressées dans l'allégresse ! Mais non, non, désir insensé... La pauvre jeune fille tremblante jeta quelques fleurs à mes pieds, et pour voir son geste naïf, il n'y eut que des policiers et de précieux électeurs ! Et la foule grondante au delà des barrages se demandait : « Qu'est-ce que l'on fait là, sur cette place, que les soldats gardent les rues ? Est-ce une exécution capitale ? »... C'était une exécution capitale !...

Dans la nuit, Hugo méditait :

— Fille du peuple, aurore, innocence ! Et parce que tu devais couronner le front d'un poète, on t'offre aujourd'hui des bijoux, des soieries et des dentelles ! Suprême injure ! Et demain, demain...

Il se tut, les lèvres tordues d'amertume, et il pencha son grand front soucieux. Je partis et, comme je frôlais le monument de Barrias, je l'entendis soupirer :

— Ah ! bons compagnons anarchistes, plutôt que d'aller troubler Anatole France aux paroles élégantes, que n'êtes-vous venus ici... Sur ce rocher ridicule j'expie des crimes que je n'ai pas commis ! Qui me délivrera de cette honte ?...

Le ciel était doux. Des couples dans l'ombre s'étreignaient bouche à bouche. Hugo les enviait. Aucune gloire, patentée par les gouvernements, exaltée par les sots, ne vaut la bonne vie vivante !

Louis Lumet.

L'ART POUR TOUS

Les Peintres français du XVIII^e siècle

L'art français du XVIII^e siècle passe pour particulièrement raffiné, et l'on s'étonnerait, dans certains milieux, que nous ayions la prétention de le comprendre. C'est, paraît-il, un privilège qu'il faut laisser à une élite. Mais nous sommes des égalitaires, des révolutionnaires, qui n'admettons pas les privilèges, et nous nous élevons contre tout ce qui est réservé ou interdit. Ne se pourrait-il pas, d'ailleurs, que la prétention et le ridicule ne fussent pas de notre côté ? Car, que veut dire un art raffiné ? Et l'art raffiné, s'il existait, serait-il plus inaccessible que le grand art, qui est simple ? Mais il n'y a pas de distinction à établir entre un art qui serait raffiné, réservé à peu de personnes, et un autre art, qui serait vulgaire, accesssible à tous : il y a l'art véritable qui est, au fond, toujours le même, qui éclate et rayonne du caractère même de la vie, toujours pareil et toujours divers, qui frappe et saisit à première vue, comme une résurrection ou une apparition soudaine, et pourtant se laisse difficilement pénétrer. Car il ne s'agit pas seulement de *sentir* l'art : sentir est un mot fort vague et une opération plus vague encore, à l'usage des belles dames et des gens du monde que fatigueraient l'étude et la réflexion : qu'il est facile de dire devant une œuvre consacrée par le temps ou par la mode : « Comme c'est beau ! comme c'est joli !... » Non, il ne s'agit pas de sentir l'art, il s'agit de le comprendre et de l'expliquer, de saisir et de démêler le sentiment particulier de la vie qu'il a exprimé suivant le temps, les races et les diverses inclinations du génie. Certes, je sais bien qu'il y a le goût, qu'il existe des gens de goût et d'autres qui en sont dénués, mais le goût lui-même se redresse et se façonne, s'il ne se forme pas entièrement ; il s'améliore et s'épure sans cesse par la comparaison de la grande beauté avec la beauté moindre, du grand art avec l'art médiocre ou imparfait. S'il était vrai, d'ailleurs, que l'humanité dût se partager en deux classes, l'une de

sensibilité délicate, qui recevrait de la nature l'intuition de ce qui est beau, l'autre de sens trop épais pour jamais y atteindre, nous pourrrions hardiment ranger dans la seconde la bourgeoisie de ce temps, qui vit dans l'ignorance et l'incurie de l'art, on ne s'en occupe que pour en trafiquer. Ce n'est pas le capital qui fait naître le goût, pas plus que l'intelligence et l'énergie. Passons donc par dessus ces barrières que l'on nous oppose et pénétrons sans crainte dans cet art du XVIIIe siècle qu'on prétend nous interdire (1) : nous verrons qu'il est bien plus près de nous et bien moins fermé qu'on ne pense.

S'il est vrai que l'art est l'expression d'une société, et même son expression la plus directe, la plus haute, la plus décisive, que c'est par lui qu'elle se survit, qu'elle témoigne ce qu'elle a été, ce qu'elle a aimé, ce qu'elle a voulu, l'art du XVIIIe siècle est inséparable de la société du même temps : c'est cette société même qui va nous apparaître, c'est elle qui va revivre sous nos yeux, avec ses personnages, ses grands hommes, ses princesses, ses belles dames, ses costumes, sa vie familière, ses plaisirs préférés et même la part de rêve et d'idéal, d'aspirations secrètes qui l'emportaient au delà de la réalité et de la vie de tous les jours.

La société française de cette époque, vous savez ce qu'elle est : il y a, au centre de tout, le roi, sa famille, ses maîtresses, sa cour ; une noblesse domestiquée, pensionnée, gorgée de titres et de dignités, vivant oisive de ses revenus et de ses sinécures ; un clergé puissant et riche ; de gros financiers, des fermiers généraux, des « traitants », pour la plupart anoblis ; une bourgeoisie encore dans sa période d'ambition et de lutte, active, énergique, généreuse même, supérieure aux autres classes par ses lumières et ses capacités. Je n'ai pas besoin de dire que tout le mouve-

(1) Le conférencier fut appréhendé devant *l'Embarquement pour Cythère* par un commissaire à quatre galons ; conduit devant un honnête vieillard du nom de Kaëmpfen, que *nous logeons* imprudemment au Louvre, il reçut une admonestation paternelle pour avoir eu l'idée... saugrenue de faire admirer Watteau à des ouvriers.

ment des esprits, aussi bien littéraire qu'artistique et politique, est concentré à Paris.

L'art, sous toutes ses formes, est cultivé, encouragé, honoré, et prospère, en France, plus que dans aucun pays d'Europe. Le nombre des artistes est grand, et l'émulation entre eux est vive et féconde. Louis XIV a créé l'Académie des Beaux-Arts et l'Académie de Rome ; dès 1673, il y a des expositions, d'abord à de longs intervalles, puis annuelles, dans les premières années du règne de Louis XV, enfin espacées de deux en deux ans à partir de 1751 : c'est ce qu'on appelle le Salon : tout le monde y va, tout le monde en parle, tout le monde s'y intéresse ; les journaux en publient des critiques fort étendues qui sont lues et commentées dans l'Europe entière. Pour exposer au Salon, il faut être membre de l'Académie : avant d'être reçus ou agréés par ce corps illustre, les jeunes artistes exposent à l'Exposition en plein vent de la place Dauphine, le jour de la Fête-Dieu ; c'est là que Chardin, entre autres, a débuté, avec son célèbre tableau de la *Raie Ecorchée*, que nous verrons tout à l'heure.

Il y a une école des beaux arts, qu'on appelle Ecole du Louvre, parce qu'elle est installée au Louvre, dans la galerie actuelle d'Apollon, et placée sous la direction des peintres du roi, qui sont logés dans le palais même. Les élèves peintres ou sculpteurs sont presque tous de condition modeste, ils sont de la partie la plus humble du tiers-état, de la petite bourgeoisie ou de la classe ouvrière : Watteau et Greuze, sont l'un et l'autre, fils d'un couvreur, Chardin, d'un menuisier, Boucher, d'un dessinateur de broderies, Fragonard, d'un gantier. Constatons en passant que cet art si distingué, si aristocratique, est dû de de toutes pièces à des gens du peuple ; qu'il émane, non de la noblesse ou de la bourgeoisie, mais de l'inspiration même de la classe des artisans français.

Ces jeunes gens ne reçoivent pas ce qu'on appelle une éducation libérale ; ils n'apprennent ni les sciences ni les lettres ; ils font à peine des études primaires. A cinquante

ans, Latour se mettra à apprendre le latin et les mathématiques, et Watteau dévorera avidement tous les livres qui lui tomberont sous la main. Mais on a soin de leur apprendre de bonne heure leur *métier,* qui est de dessiner et de peindre, de manier la brosse ou l'ébauchoir : « Dès l'âge de six ou sept ans, on nous met le crayon en main », dit Chardin, dans une de ces conversations si précieuses que Diderot a couchées toutes vives dans ses *Salons*. Ils dessinent sans relâche, d'abord l'antique, puis le modèle vivant; à quinze ou seize ans, ils savent, en général, tout ce qui peut s'apprendre, et c'est ce qui expliquera que la plupart d'entre eux aient été sitôt maîtres de leurs moyens et qu'ils aient produit des chefs-d'œuvres à un âge où les artistes d'aujourd'hui tâtonnent encore. Alors, leurs parents les placent comme apprentis chez un peintre, en attendant qu'ils s'installent et deviennent des maîtres à leur tour. L'état de peintre est considéré comme un métier, un métier d'artisan, qui doit nourrir son homme, comme celui de serrurier ou d'ébéniste. En même temps qu'ils poursuivent leurs recherches personnelles et tentent de peindre pour leur compte, les jeunes artistes sont donc dans la nécessité de se livrer à des travaux d'ordre inférieur, de l'imagerie pieuse et des copies grossières ; le métier qu'ils ont appris leur sert de gagne-pain, avant de leur permettre d'exécuter les belles œuvres qu'ils rêvent. Watteau a brossé pendant des années des décors de théâtre, copié des *Saint Nicolas* et des *vieilles femmes à lunettes* pour le compte d'un marchand qui les revendait à la grosse et les payait trois livres par semaine. Chardin, Boucher, Van Loo ont été dans le même cas ; une quantité d'autres ont vécu misérablement de travaux grossiers — heureux encore quand ils les trouvaient ! — avant d'être connus, classés, honorés comme « artistes ».

Ceux qui ont quelque liberté d'étudier concourent chaque année pour le prix de Rome, qui donne droit à cinq ans de séjour en Italie ; les conditions et le cérémonial de ce concours sont les mêmes qu'aujourd'hui : sujet imposé,

partialité des juges, jugements discutés, souvent conspués, rien n'a changé. A Rome, les malheureux lauréats restent ahuris de longs mois devant les maîtres de l'école italienne; le pinceau leur tombe des mains à la vue des décorations gigantesques de Raphaël et de Michel-Ange : cet art si grand et si noble qu'il soit, n'a rien de commun avec celui qu'ils avaient envie de faire. Voit-on Boucher, le peintre de ces baigneuses et de ces nymphes si lestes, si piquantes, si friponnes, et Fragonard, l'auteur de la *Chemise enlevée* et du *Verrou,* obligé de copier Pérugin ou Michel-Ange? En désespoir de cause, Fragonard copie Tiepolo, qui est presque contemporain, et qu'il sent infiniment plus près de lui. D'ailleurs, à part ces deux noms, presque aucun des prix de Rome n'a marqué dans l'histoire de la peinture.

Ainsi le XVIIe siècle impose au temps qui le suit sa tradition académique, qui est sans vérité, sans aisance, sans vie. Le « grand siècle » aime la pompe, et proscrit sa nature : La majesté d'un Louis XIV, encombrée de perruques, de manteaux à la romaine, de rubans, de dorures et de hauts talons, rappelle avec moins de naturel, celle d'un chef apache ou sioux, tatoué, fardé, paré de plumes d'aigle et de verroteries; elle manque totalement de simplicité et de vérité, elle est empruntée et composée; elle veut se modeler sur l'antique et n'aboutir qu'à une mascarade mauvais goût. Quand une société veut s'exprimer en art, c'est-à-dire se traduire elle-même, il faut qu'on ait la franchise de vivre sa propre vie, sans masque, sans fard, sans défroque étrangère : c'est pourquoi l'art véritable ne sera point courtisan, mais partisan du peuple.

Les grands artistes du siècle, Poussin et Claude Gellée ont vécu la plupart du temps en Italie; quant au peintre de la cour, Lebrun, ses compositions ont un faux air de grandeur, elles s'enflent d'un mouvement artificiel, sans vérité, sans caractère dans ses figures, d'une couleur plate et ennuyeuse; c'est un barbare tyrannique et têtu, qui s'est consciencieusement appliqué à des sujets qu'il ne sentait

point et qui ne pouvaient rien lui dire. Le Sueur, Mignard, De Troy, sont infiniment plus dignes d'intérêt, dans leurs décorations, surtout, mais, malgré leurs grandes et incontestables qualités, je suis tenté de leur préférer les peintres de genre, les Le Nain, Sébastien Bourdon, Moïse Valentin et surtout le merveilleux graveur Jacques Callot. Les portraitistes de cour, Rigaud et Largillière, survivent presque jusqu'au milieu du XVIIIe siècle: ce sont des gens très habiles, qui savent admirablement rendre la transparence d'un rabat, et qui composent leurs personnages avec toute la pompe et l'apparat voulus.

C'est donc toujours l'art académique, le culte mal compris de l'antiquité, l'imitation de tout ce qui n'est pas soi, surtout la religion de la peinture d'histoire, c'est-à-dire la peinture de scènes d'un temps lointain, d'actions que l'on n'a jamais vues, qui restent en honneur au XVIIIe siècle, de même qu'au théâtre, on voit toujours dominer la tragédie classique, dont le sujet est tiré de l'histoire ancienne, et les personnages ne sont que des rois, des reines et des princes. Dans l'un comme l'autre de ces arts, il semble qu'on prenne à tâche de bannir la vie familière, la vie naïve du peuple français, les sentiments, la manière d'être de la France, que les artistes devraient pourtant traduire, puisqu'ils ne sont ni grecs, ni romains, ni rois, ni reines, mais d'honnêtes artisans français. On leur laisse tout au plus quelques petits genres, que l'on considère comme inférieurs; de même qu'on avait laissé à La Fontaine la fable et le conte, de même qu'on laisse à Marivaux la comédie, on laisse à Watteau, à Fragonard et à Greuze la peinture de genre, les scènes de la vie familière et galante, à Chardin la nature morte, à Boucher la décoration; mais cela, c'est la petite peinture; le titre de *grande peinture* est réservé à la peinture d'histoire, et qui est-ce qui représente cette grande peinture? Une foule d'académiciens et de prix de Rome qui sont, aujourd'hui, profondément oubliés.

Dès ce simple coup d'œil, nous voyons donc que les

grands artistes du XVIIIe siècle sont ceux qui, de parti pris ou sans le savoir se sont arrachés à la tradition académique et se sont livrés à leurs inclinations qui les entraînait à peindre la nature, c'est-à-dire la société qu'ils voyaient, les intérieurs, les objets parmi lesquels ils vivaient, et qui les touchaient d'une manière directe, ou encore les plaisantes visions, les arrangements heureux qui leur venaient à l'esprit. Ce sont précisément ceux qui n'ont pas fait de « grande peinture » qui ont été les plus grands peintres.

Un grand nombre d'artistes, aujourd'hui tombés dans l'oubli, étaient aussi connus et aussi admirés que ceux que nous célébrons. Citerai-je Deshays, Lagrenée, Restout, Loutherbourg et quantité d'autres dont Diderot lui-même analysait les œuvres aussi consciencieusement que celles de Fragonard, de Boucher et de Chardin? C'est la postérité qui a fait le départ entre les grands peintres du XVIIIe siècle et les médiocres; les contemporains ne faisaient pas tant de différences entre eux; ils ne supposaient pas que Watteau, Chardin, Greuze, Fragonard, La Tour, Boucher pussent être supérieurs à leurs rivaux au point de les effacer dans l'avenir et de rester les seuls représentants de l'art du siècle. Le genre de Watteau et de Chardin, était peut-être, au fond, celui qui plaisait le plus, mais ce n'était ni le plus officiellement considéré, ni le plus en honneur: à chaque Salon — chose qui paraîtra étrange mais qui n'en est pas moins réelle — c'était la peinture d'histoire et la peinture religieuse qui prenait les trois quarts de cette cimaise que distribuait si judicieusement Chardin!

Les artistes eux-mêmes, de grands artistes comme Watteau, se jugeaient inférieurs parce qu'ils ne faisaient pas de peinture d'histoire: c'est un des grands regrets de la vie de Watteau, mais un de ceux que nous ne partagerons point, de n'avoir pu aller à Rome, étudier les maîtres, et faire ensuite, comme eux, de belles académies, de grands tableaux classiques. Watteau peintre académique! que de chefs-d'œuvres eussent péri! Boucher et Fragonard con-

traignent leur nature pour faire un instant un art qui ne leur dit rien; Greuze échoue piteusement dans le seul essai de peinture d'histoire qu'il tente. Seul peut-être Chardin, qui avait profondément réfléchi sur son art, ne s'estima pas inférieur, pour n'avoir jamais traité de sujet historique.

Nous voyons donc les deux voies différentes que les peintres du XVIIIe siècle ont suivies : l'une ouverte par Watteau, l'initiateur, sans tomber dans ce que nous appelons aujourd'hui le réalisme, traduit la vie de l'époque, de la société française, vie familière, plaisante, galante, les spectacles, les intérieurs, les plaisirs, les jeux, les promenades, les scènes et les réunions d'amour; Lancret, Pater, Boucher, imitateurs et élèves de Watteau, Fragonard, élève de Boucher, ont suivi cette voie; Chardin qui prend d'abord ses modèles en Hollande, mais qu'anime une originalité propre, fait de la nature morte, et cherche et atteint la stricte vérité dans les scènes de la vie familière; Greuze dont il reste une foule d'études et de morceaux charmants, comme les têtes et les bustes de jeunes filles, et l'adorable *Laitière* du Louvre, se laisse égarer par Diderot, et tente de moraliser à l'aide des scènes de la vie de famille.

L'autre carrière, c'est la peinture académique, qui ne produit aucun talent remarquable jusqu'à ce que, dans le dernier tiers du siècle, elle se relève et se renouvelle entièrement avec un génie impétueux et dont les erreurs mêmes sont pleines d'intérêt, Louis David.

L. Ballaguy.

Le Mouvement Artistique

LA POÉSIE

Albert Samain. — Le poète Albert Samain naquit à Lille, le 4 avril 1858, et mourut à Magny-les-Hameaux, le 18 août 1900. Il a publié des poèmes dans *le Mercure de France, la Revue des Deux Mondes, l'Ermitage, le Beffroi*. Ses œuvres ont été réunies en plusieurs volumes : *le Jardin de l'Infante, Aux flancs du Vase, le Chariot d'or*.

Son premier livre fut accueilli par le succès. On célébra, dans la grande presse, le talent subtil, inquiétant, parfois un peu baudelairien de ce poète, sensuel, violent, original. Il chantait les ivresses de l'amour, les joies du souvenir ; il exprima toutes les langueurs et tous les désirs. Peu à peu, pourtant, il se libéra des entraves symbolistes et s'orienta vers une poésie plus largement humaine, plus représentative de la douleur et de la joie et de la vie universelle. Ainsi dans le poème *Le Laboureur* :

Mars préside aux travaux de la jeune saison ;
A peine l'aube monte aux bords de l'horizon
Teinte de pâle argent la mare solitaire,
Le laboureur, fidèle ouvrier de la terre,
Penché sur la charrue, ouvre d'un soc profond
Le sein toujours blessé, le sein toujours fécond,
Sous l'inflexible joug qu'un cuir noue à leurs cornes,
Les bœufs à l'œil sanglant vont, stupides et mornes,
Balançant leurs fronts lourds sur un rythme pareil ;
Le soc coupe la glèbe et reluit au soleil,
Et dans le sol antique, ouvert jusqu'aux entrailles,
Creuse le lit profond des futures semailles.

Au *Mercure de France* paraît un volume posthume : la réédition des élégantes descriptions ciselées, *Aux flancs du Vase* ; un poème dramatique, *Polyphème*, où le poète chante les amours d'une jeune nymphe et la souffrance d'une âme noble sous l'enveloppe hideuse du cyclope. Enfin, des pièces inachevées, notes d'impressions délicates que le poète eût revêtu plus tard de la forme impeccable.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry Paris.
A. MAYRE, *administrateur-délégué*.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généraliste)

La Minorité antiministérielle

AU CONGRÈS DE TOURS (1)

Il y avait, au Congrès de Tours, à côté d'une forte majorité de socialistes exclusivement évolutionnistes, réformistes et ardemment ministériels, une petite minorité à la fois réformiste et révolutionnaire, et résolument antiministérielle. Cette minorité comprenait, outre une fraction infime de la Fédération de la Seine (délégués : Gandrille et Vieu), la Fédération du Pas-de-Calais (Briand, Révelin, Quintien), celle de Seine-et-Oise (Cabardos), enfin, celle de l'Yonne (Lenormand et Hervé).

Cette minorité avait le choix entre deux attitudes : ou bien faire un éclat et se retirer, ou bien se montrer modérée et conciliante pour obtenir de la majorité des concessions importantes.

La première attitude était la plus oratoire, la plus théâtrale, et sans doute aussi la plus conforme au tempérament des délégués de la minorité ; la seconde leur a semblé la plus sage, la mieux faite pour préparer, sinon une union immédiate, du moins un apaisement dont tout le Parti socialiste a besoin, surtout à la veille des élections.

Rien n'était plus facile, ni plus tentant que de mettre le feu aux poudres : il suffisait de porter la discussion sur les questions de personnes. Il suffisait de flétrir Krauss et les autres députés qui ont voté des félicitations au corps expéditionnaire de Chine, d'excommunier les rédacteurs de la *Petite République* s'ils toléraient plus longtemps le commerce des Cent Mille Paletots, surtout d'exécuter le ministre Millerand pour être resté au ministère après Chalon, la Martinique, la croisade chinoise, la réception du Tzar. Mais, après cette besogne là, après avoir ainsi libéré sa conscience, il ne restait

(1) Après avoir publié sur le Congrès de Tours les critiques qu'on a lues dans nos précédents numéros, nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux les explications de notre camarade Hervé. Tous les éléments du débat leur seront ainsi impartialement fournis (N.D.L.D.).

plus qu'à claquer les portes, en laissant la majorité s'enfoncer dans son ministérialisme, renouveler son bail avec le ministère Waldeck-Millerand, et creuser le fossé qui sépare aujourd'hui les deux fractions du *Parti Socialiste Français* en un abîme, où toutes deux finiraient par rouler.

Si la majorité ministérielle s'était montrée irréductible et intransigeante, c'était la scission.

Il faut lui rendre cette justice qu'elle a fait, avec la minorité, assaut d'esprit conciliant pour l'éviter.

A la Commission, on eut le bon esprit de nommer un nombre respectable de délégués de la minorité.

Au Congrès, Krauss et les autres députés, qui ont félicité la bande du général Frey, se sont bien gardés d'essayer de justifier leur vote : ils sont venus expliquer, très humblement, qu'ils n'étaient pas à Paris au moment du vote. Krauss était à Lyon, Légitimus à la Martinique, les autres en tournée de conférences. De bons collègues avaient voté pour eux et comme eux ; mais, se trouvant sur les lieux, ils avaient le lendemain rectifié leur vote scandaleux, oubliant de rectifier le vote des absents. Cette explication désarma le Congrès, et le vote de l'ordre du jour pur et simple fut accepté d'autant plus facilement que les plus belliqueux des délégués de la minorité étaient à ce moment occupés à la Commission.

Quant à Jaurès, le chef incontesté de la majorité, il a été tout simplement merveilleux de doigté, de souplesse et d'esprit conciliant : c'est véritablement lui qui a servi de trait d'union aux deux fractions du Congrès : par l'ascendant que lui donnait sa haute culture intellectuelle et sa supériorité oratoire, il a réussi à imposer à son parti des concessions que la minorité a pu juger suffisantes et presque inespérées.

Outre la disparition du Comité général de la rue Portefoin, la constitution sur de nouvelles bases d'un comité interfédéral, — deux points sur lesquels tout le Congrès était d'accord, — la minorité réclamait énergiquement deux choses : une déclaration de principes nettement socialistes, internationalistes, recommandant au prolétariat, en même temps que les réformes légales, les moyens révolutionnaires ; et surtout la liquidation à bref délai du cas Millerand.

Sur le premier point, elle a obtenu complète satisfaction. Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire la Déclaration de principes, notamment ce qui se rapporte à la Grève générale.

Sur le second point, le succès a été plus grand encore : Briand et Renaudel demandaient que le Congrès proclamât, avec Kautsky, en reprenant sa motion du dernier Congrès international, que la participation d'un socialiste à un ministère bourgeois n'était qu'un expédient dangereux, qui ne constituait nullement le commencement normal de la conquête des pouvoirs publics. Les délégués de la Fédération de l'Yonne demandèrent davantage. Ils proposèrent d'appliquer la motion Kautsky au ministre Millerand dès la fin de la présente législature. Malgré ses préférences pour la tactique de la participation au pouvoir, Jaurès céda, et le Congrès vota à l'unanimité la motion de la Fédération de l'Yonne ainsi conçue :

« Le Congrès, en exécution de la résolution votée par le Congrès socialiste international de Paris, sur la participation d'un ou de plusieurs socialistes au pouvoir bourgeois, décide qu'à partir de la prochaine législature, aucun socialiste ne pourra entrer dans une combinaison ministérielle, tant qu'un Congrès n'en aura pas décidé autrement. »

Le mot « entrer » inquiète Pressensé. Il semble craindre que cette formule cache un mauvais piège, une manœuvre machiavélique ; qu'une formule aussi défectueuse ne vise point ou n'atteint point le ministère actuel. Or, il n'en est rien. Jaurès a nettement déclaré à la Commission, qu'à ses yeux et aux yeux de ses amis, « la combinaison gouvernementale actuelle prenait normalement fin au moment où s'ouvrirait la législature nouvelle ».

Il y a là un engagement d'honneur pris par Jaurès et le parti ministérialiste : il sera tenu. Jaurès n'est pas homme à ergoter sur cette formule, au moment psychologique, c-est-à-dire dès le début de la prochaine législature.

En obtenant de la majorité exclusivement réformiste et ardemment ministérialiste une déclaration de principes suffisamment révolutionnaire et la fin prochaine de l'expérience ministérialiste, la minorité antiministérielle du Congrès estime qu'elle n'a pas perdu son temps en allant à Tours : elle y a fait triompher, dans ce qu'elles ont d'impersonnelles, les revendications essentielles du parti antiministérialiste tout entier. Si le P. O. F., le P. S. R., le P. O. S. R. et les fédérations antiministérialistes de l'Ain et du Jura avaient voulu faire comme nous, vaincre certaines répugnances légitimes, et venir à Tours discuter avec sang-froid et loyauté, la minorité antiministérialiste du Congrès aurait été la majorité, et au lieu de demander des concessions, nous aurions dicté des conditions et peut-être procédé au nettoyage qu'ils désirent.

G. Hervé,
Délégué de la minorité antiministérielle.

Réponse à Hervé

La défense de la minorité antiministérielle du Congrès de Tours, que vient de présenter notre camarade Hervé, confirme — et renforce — les critiques que nous avons formulées ici-même. Hervé nous permettra d'y revenir brièvement.

Le support de son argumentation n'est rien moins que fragile. C'est se faire illusion sur le but poursuivi par les organisateurs du Congrès de Tours, que de croire que la minorité était sérieusement enfermée dans ce dilemme : ou se retirer, ou obtenir des concessions. Par cela seul qu'elle participait au Congrès, elle n'en pouvait plus sortir : *elle était liée à la majorité, qui, pour la retenir, se trouvait décidée à toutes les concessions de forme, même les plus déconcertantes.* Il ne fallait pas être bien grand prophète pour prévoir qu'en un tour de main, cette minorité incertaine deviendrait prisonnière d'une majorité plus qu'habile. Il est illogique d'envisager une autre hypothèse.

Hervé se trompe donc. Aller à Tours, c'était faire — inconsciemment ou consciemment — le jeu de ceux qui persistent à couvrir leur action de l'enseigne socialiste ; c'était reconnaître qu'ils ont le droit de se réclamer encore de notre parti, ceux qui en dépassent tous les jours les limites ; c'était se prêter à l'inévitable comédie des transactions verbales sur des questions où l'on ne transige pas.

Notre camarade Hervé ne voit-il pas ce qu'il y a de misérable — lorsqu'on est séparé les uns des autres par d'irréductibles différences — à se trouver tous d'accord sur des formules vagues ou des formules équivoques ?

Qui peut-on tromper ? Est-ce la phrase obscure d'un manifeste indécis qui peut faire oublier les affirmations coutumières et les faits quotidiens ? Le *mea culpa* d'un Krauss repentant peut-il effacer l'action générale de ses émules et de ses pareils ? Va-t-on, maintenant, se laisser prendre aux métamorphoses imprévues — ou prévues — des avant-veilles, des jours et des lendemains de Congrès ? La communion passagère dans les mêmes abondantes déclarations, peut-elle fondre ainsi les actions contradictoires et les points de vue opposés ?

Hervé admire ce « doigté », cette « souplesse », qui réconcilient, dans les périodes enveloppantes de proclamations imprécises, minorité et majorité. Il trouve merveilleux ce tour de force qui fait parallèlement cheminer la pure action légalitaire et l'action révolutionnaire, l'idéologique Déclaration des Droits de l'Homme et la matérialiste conception de la lutte de classe, l'internationalisme avoué et le nationalisme latent, la grève générale et la conquête des pouvoirs publics, les simples démocrates et les socialistes.

A nous, c'est ce « doigté », cette « souplesse » qui nous paraissent redoutables : il ne s'agit pas, en effet, de « doigté » ni de « souplesse », il s'agit de socialisme. Et ceux-là prennent une grave responsabilité, qui, se déclarant soucieux, comme Hervé, de maintenir intangibles les principes essentiels de notre parti, se laissent de bonne foi séduire par de telles combinaisons.

La liquidation du « cas Millerand » enthousiasme surtout Hervé. On pourrait lui objecter que ce n'est pas une liquidation immédiate, mais une liquidation ajournée ; qu'elle aura seulement son effet du jour où — lassé du pouvoir — M. Waldeck-Rousseau, après les élec-

tions, donnera congé à ses ministres ; et qu'en attendant, le ministérialisme doctrinal n'abdiquera pas dans la politique de chaque jour! Mais Hervé s'en contente et croit presque que la minorité triomphe.

Notre camarade s'est-il demandé toutefois ce qu'il adviendra lorsque M. Millerand, son congé épuisé, demandera sa réintégration dans le parti constitué à l'ours ? Hervé consentira-t-il, avec ses amis, à recevoir à bras ouverts le ministre prodigue ? — Il le doit : il est tenu par la résolution du Congrès ! Comme il l'a dit, le « cas Millerand » est enfin résolu : M. Millerand pourra sans crainte, l'heure dite, opérer sa rentrée.

C'est à cette œuvre qu'ont été utilisés ceux de nos camarades qui, comme Hervé, se sont rendus les victimes de ce qu'il appelle lui-même le « doigté » et la « souplesse ». Ce rôle ne convient pas à un socialiste conscient des périls que courent, à ce moment de trouble et de confusion, nos idées et notre parti !

Aussi ne partageons-nous pas la confiance dangereuse de notre camarade Hervé, et croyons-nous nécessaire de lui crier : casse-cou ! Il ne suffit pas d'être prêt à faire son devoir : il faut discerner encore où est le devoir. Et pour tous les socialistes, c'est, à l'heure présente, de se grouper et de s'organiser contre les démocrates petits-bourgeois. Le duel est engagé entre le socialisme et la démocratie. La démocratie bourgeoise rassemble toutes ses forces : le socialisme est en danger.

Hubert LAGARDELLE.

Monographies

L'ÉVOLUTION D'UNE COOPÉRATIVE

L'ÉCONOMIE PARISIENNE

La Coopérative de consommation du IIIe arrondissement — l' « Économie Parisienne » — fondée, en juin 1891, par un groupe de membres de l' « Association des Comptables » ne devait recevoir comme adhérents que des membres de ladite Association, des employés de bureau.

Les statuts prévoyaient un Président, nommé par l'Assemblée générale, un Conseil d'administration de six membres, élus dans les mêmes conditions et pris uniquement parmi les sociétaires actionnaires. De plus, le Conseil d'administration fonctionnait sous la tutelle d'un Comité — sorte de Sénat conservateur — exclusivement composé de membres fondateurs, seul ayant qualité pour apprécier les propositions formulées, pour provoquer des modifications aux statuts sociaux, etc., etc.

Ajoutons que les 59 membres fondateurs avaient déjà presque entièrement libéré leur action — et même constitué un fonds de réserve important, lors de l'installation de la Société à l'une des extrémités de l'antique, paisible, bourgeois quartier du Marais, — 75, rue de Turenne — au fond d'une cour; — que le Président dirigeait tout, effectuait seul les achats; — que la répartition était fermée une notable partie de la journée, l'unique employé devant se rendre au domicile des sociétaires afin de prendre les commandes, pour ensuite les livrer; — qu'il existait presque autant de sortes de marchandises de même nature, de vin notamment, que de sociétaires..... C'est dire que l' « Économie Parisienne » a débuté dans des conditions loin d'être banales, à ce titre dignes d'être notées.

Huit mois après l'ouverture de la répartition, le nombre des adhérents s'était accru de 11 unités seulement, la consommation n'était nullement en rapport avec les frais

généraux, la situation financière se trouvait des plus obérées, la catastrophe était prochaine : un remède s'imposait. La perspective d'admettre dans la Société des citoyens de toutes les professions dut être envisagée; et, comme moyen de propagande, l'on organisa une conférence publique sur la « Coopération ». Cette conférence entraîna dix-huit nouvelles adhésions ; les nouveaux membres connaissaient le mauvais état financier de l' « Économie parisienne »; ils étaient donc partisans convaincus de la Coopération — et entraient dans la jeune organisation économique, avec l'arrière-pensée de modifier son organisation, ses rouages, son fonctionnement; ils se mirent hardiment à l'œuvre. Avec le concours de quelques anciens membres, également prévoyants, ausssi éclairés sur le mouvement coopératif, les nouveaux sociétaires firent voter, par l'Assemblée générale du 9 juillet 1892, des modifications aux statuts permettant aux ouvriers, artisans, à tous les travailleurs, de faire partie, désormais, de l' « Économie Parisienne ». Plus de Président, plus de Commission de fondateurs, etc., etc. : la Société se trouva pourvue d'un commencement d'organisation administrative rationnelle, plus en rapport avec les associations similaires.

Après cette première évolution, le nombre des sociétaires s'accrut progressivement; dès septembre 1893, il s'élevait à 116. Bientôt il fallut songer à s'installer dans de meilleures conditions matérielles : fin 1893, le siège social fut transféré dans une sombre et étroite boutique — sur la rue, cette fois — 27, rue Pastourelle. Résultat : trois mois après, si la situation financière restait tendue, l' « Économie parisienne » comptait 279 adhérents, — ouvriers en grande majorité — remplaçant avantageusement l'élément semi-bourgeois primitif, disparu graduellement, à trois ou quatre exceptions près, — « coopérateurs quand même ».

En avril 1895, nouveau et dernier changement de siège : la Société comptait 420 membres, deux boutiques furent successivement louées, 29, rue des Gravilliers. C'est là, à quelques centaines de mètres des bazars alimentaires

des Potin, des Damoy, dans un milieu quelque peu rebelle à la Coopération, que « l'Économie Parisienne » a pris définitivement son essor grandissant vers une ère de prospérité incessante, constatée par les résultats ci-dessous :

Années	Sociétaires	Répartitions	Bénéfices (Trop-perçu réparti)
1893 (1)	116	10.544 20	»
1894	338	61.160 55	2.164 13
1895	501	80.733 45	2.792 11
1996	579	114.664 15	3.349 50
1897	694	136.135 05	6.390 10
1898	763	168.308 60	10.114 25
1899	758	243.603 »	16.255 87
1900	903	285.944 55	18.581 83
1901 (1er semestre)	1005	142.639 90 (2)	10.529 45

Cette progression, particulièrement élevée ces dernières années, résulte autant de la gestion sage, prudente, que de la propagande intelligente, active, effectuée en grande partie par des fêtes familiales annuelles, bien organisées et toujours couronnées de succès, mais aussi — et surtout — elle provient largement des « OEuvres sociales », successivement créées depuis le 1er avril 1896 — date du premier fonctionnement du « Prêt gratuit ».

Les statuts de « l'Économie Parisienne » ont été souvent modifiés : 9 septembre 1892, 6 mai et 5 septembre 1893, 26 juin et 2 novembre 1895 — et le 31 juillet 1898. Chacune de ces transformations a démontré son active vitalité, en même temps que le désir ardent des coopérateurs conscients de donner à la Coopérative du IIIe une constitution large, virile, robuste, moderne — succédant heureusement

(1) Les notes antérieures à 1893 ne figurent pas aux archives de la Société.

(2) La déduction des frais d'octroi sur les vins (0 fr. 15 environ par litre) — et de notables diminutions de prix sur de diverses denrées de première utilité, diminutions votées par le Conseil d'administration exclusivement composé de socialistes, élu en mai 1901, — ont occasionné une recette journalière supérieure de 200 francs pendant la dernière partie du 1er semestre 1901. Par suite, la répartition de 142,639 fr. 90 pour ladite période, se serait certainement élevé de plus de 25,000 francs.

à l'esprit mesquin, étroit, égoïste, ayant présidé à sa fondation.

En particulier, à partir de 1898, grâce à l'énergie persistante, raisonnée, de camarades socialistes, — estimant que l'idéal corporatif ne saurait être borné par les rayons d'épicerie, de rouennerie, ou par l'organisation méthodique d'une buvette — l'état d'esprit ouvrier a fait place à une généreuse, à une meilleure conception de la Coopération. De belles idées de solidarité ont été émises, étudiées, appliquées. Et si nous devons nécessairement nous y étendre, c'est afin d'établir clairement tout ce que la Coopération ouvrière — intelligemment comprise, entendue — permet de réaliser, afin de contribuer à l'amélioration matérielle et morale de ses adhérents — et même des camarades non encore Coopérateurs.

Œuvres sociales. — C'est ainsi qu'à l' « Économie Parisienne », en moins de trois ans, ont été instituées ou réglementées les « OEuvres sociales » suivantes :

Caisse de solidarité ;
Caisse de prêt gratuit ;
Caisse de propagande ;
Service médical gratuit ;
Service pharmaceutique à prix réduits.

Caisse de solidarité. — Cette « OEuvre sociale » — la première en date — si l'on considère que sa réglementation est antérieure à celle du « Prêt gratuit », — a été créée par l'Assemblée générale du 13 mai 1899.

Les extraits ci-après des statuts de la « Caisse de solidarité » donneront une idée du but poursuivi par leurs auteurs :

« Article premier. — Il est institué, à côté et sous le patronage de la Société coopérative de consommation l' « Économie Parisienne », une Caisse dite de solidarité, particulièrement destinée à venir en aide, par des allocations en argent, aux veuves, enfants, père ou mère que la mort d'un sociétaire aura privés de leur soutien effectif.

« Art. 2. — Cette Caisse sera alimentée par :

1° Une cotisation semestrielle de 50 centimes (0 fr. 50) prélevée sur le prorata ou trop-perçu de chacun des adhérents ou sociétaires de la Coopérative ;

2° Les dons en nature, espèces, les collectes faites aux assemblées générales, produits des troncs placés dans toutes les salles accessibles au public ;

3° De la moitié du bénéfice des fêtes, conférences, concerts, etc., organisés par la Société ;

4° Enfin, le prélèvement de la moitié du produit des amendes encourues par les adhérents ou sociétaires de la Coopérative pour absences non excusées aux Assemblées générales statutaires, ordinaires ou extraordinaires.

« Art. 3. — Lorsqu'un sociétaire décèdera et qu'il aura :

1° Deux ans de présence effective à l' « Économie Parisienne » ;

2° Versé au moins la moitié de son action (soit 25 francs sur 50 francs) ;

3° Fait acte de coopérateur en ayant effectué une dépense minimum de cent vingt francs (120 fr.) pendant l'année ayant précédé le décès ;

Il sera immédiatement versé à sa veuve, à ses enfants ou à ses ascendants directs (père ou mère) une allocation unique maximum, savoir :

1° Cinquante francs (50 fr.) :

2° Vingt francs (20 fr.) en plus par chaque enfant du défunt au-dessous de quinze ans (15 ans).

La veuve devra justifier qu'elle habitait avec son mari, à son décès.

Dans le cas d'union libre constatée, les dispositions ci-dessus seront appliquées à la compagne du défunt.

Les articles suivants portent sur des questions d'ordre intérieur ; toutefois, l'article 6 donne mission au Conseil d'administration de la Caisse de solidarité de présenter, chaque semestre, ses propositions « afin d'améliorer ou d'étendre les bienfaits de l'œuvre sociale ainsi commencée ». Aussi, à l'Assemblée générale du 11 novembre 1901, les sociétaires de l' « Economie Parisienne » étaient saisis des projets ci-après :

Article 3 (Nouveau paragraphe) :

Tout sociétaire venant d'une autre Société coopérative de consommation aura droit aux allocations sus indiquées, s'il comptait au moins deux années de sociétariat dans son ancienne Société, pourvu que le transfert de son avoir ait été préalablement effectué à l' « Economie Parisienne ».

Article additionnel :

Pour tous les cas non prévus aux présents statuts et s'il s'agit de faire œuvre de solidarité dans le sens le plus large, la Commission aura toute faculté pour appliquer dans leur intégralité ou en partie, les dispositions sus-indiquées, sauf à en rendre compte dans la plus prochaine assemblée générale.

Ces propositions ont été unanimement adoptées.

D'autre part, la Commission ayant demandé d'allouer une somme d'argent à l'épouse ou compagne des sociétaires à la naissance de chaque enfant, l'Assemblée générale décidait :

La somme de quinze francs (15 fr.) est allouée à chaque accouchement. S'il survenait un accouchement fécond, il serait alloué une somme de trente francs (30 fr.).

En particulier, grâce à l'article additionnel : « Pour tous les cas, non prévus aux présents statuts, et s'il s'agit de faire œuvre de solidarité dans le sens le plus large.... », la Commission de la Caisse de Solidarité est à même de soulager immédiatement de nombreuses infortunes, et c'est là une nouvelle preuve de l'esprit solidariste qui anime les socialistes coopérateurs de l' « Economie Parisienne ».

Au 30 septembre 1901, soit moins d'un an après ses premières opérations, la Caisse de Solidarité possédait 2,600 fr. 80 en réserve.

Caisse de Prêt gratuit. — Quoique fonctionnant depuis le 1er avril 1896, le « Prêt gratuit » n'avait pas encore, trois ans après, de statuts connus ; des sommes plus ou moins élevées étaient prêtées aux sociétaires, suivant une certaine tradition, lorsque l'Assemblée générale du 11 novembre 1899 réglementa cette « Œuvre sociale » comme suit :

Article premier. — La Caisse du Prêt gratuit, instituée

auprès de la Société coopérative de consommation l'« Economie Parisienne », est destinée à venir en aide à ceux de ses membres momentanément dénués de ressources suffisantes par suite de maladie, chômage, ou de toute autre cause majeure constatée.

Art. 2. — Cette Caisse est alimentée par :

1° Les sommes déjà disponibles dans ce but ;

2° Les dons et legs ayant cette affectation ;

3° Enfin, la moitié du bénéfice produit par les fêtes de la Coopérative, déduction faite du prélèvement nécessaire pour parer aux éventualités.

Art. 3. — Les prêts consentis ne pourront être supérieurs aux deux tiers (2/3) de l'avoir total du sociétaire à la Coopérative, réserve comprise.

Ces prêts ne devront pas être accordés pour une durée supérieure à trois mois.

Parmi les articles postérieurs, ayant trait à l'application raisonnée des dispositions précitées, figure un paragraphe ainsi conçu :

En entrant en fonctions, chacun des membres du Comité du « Prêt gratuit » prend l'engagement de ne jamais divulguer les noms ou matricules des sociétaires y ayant eu recours.

Le Comité du « Prêt gratuit » disposait, au 30 septembre 1901, d'une somme de 1,059 fr. 10, dont 917 francs dus par 20 sociétaires.

Innombrables sont les services rendus aux coopérateurs du IIIe arrondissement, dans les conditions déterminées par les statuts du « Prêt gratuit », notamment aux époques du terme, à la suite de longues maladies, après des chômages d'une durée étendue, etc., etc.

Nous venons de relater la création, puis l'organisation, le fonctionnement de la « Caisse de Solidarité » et de la « Caisse de Prêt gratuit », instituées auprès de l'« Économie Parisienne ». Il nous reste à compléter cette étude sur ses œuvres de solidarité sociale, par la « Caisse de propagande », puis par la « Caisse du Service médical gratuit » ayant comme annexe le « Service pharmaceutique », dont les créations presque simultanées

marquent la seconde évolution de la Coopérative du IIIe arrondissement.

Caisse de Propagande. — En 1899, déjà nombreux étaient les camarades coopérateurs qui voulaient voir la Société prendre une part effective aux luttes engagées contre le patronat *exploiteur* par le prolétariat *exploité*. Des actions, des bons de la « Verrerie Ouvrière », en assez grand nombre, avaient été souscrits, parfois même des allocations étaient votées en faveur des grévistes, — non sans de vives discussions au sein du Conseil d'administration de l'« Économie Parisienne », — mais c'était en quelque sorte sous le « manteau de la cheminée », les sociétaires ignoraient.

C'est alors que l'idée fut émise de demander catégoriquement, à l'assemblée générale, le vote d'une allocation semestrielle, peu élevée d'abord, pour des « Œuvres sociales humanitaires » — c'est-à-dire en faveur de tout ce qui peut contribuer, directement ou non, à l'émancipation prolétarienne. Les sociétaires — presque tous des salariés — par conséquent au courant des procédés du capitalisme — n'hésitèrent pas : la proposition fut unanimement adoptée (Assemblée générale de mai 1899).

Et c'est ainsi que l'« Économie Parisienne » se trouva — et resta — dotée d'une nouvelle institution sociale, dénommée depuis : « Caisse de Propagande ». Bien que ses ressources soient encore relativement restreintes, cette Caisse permet, actuellement, au Conseil d'administration, de toujours répondre favorablement aux appels des camarades en grève, tenant énergiquement tête au patronat, — aux demandes de subsides des Coopératives sœurs, éprouvant des difficultés financières, — aux Syndicats — rouges, bien entendu — pour leurs œuvres de solidarité, etc., etc. De plus, la « Caisse de Propagande » alloue des subventions à la Caisse des Écoles — venant ainsi en aide aux enfants déshérités — et elle contribue à l'éducation sociale, par des allocations réitérées à la « Fraternelle », Université populaire de l'arrondissement.

Service médical gratuit. — A la suite du Congrès international coopératif tenu à Bruxelles, en avril 1899, de renseignements recueillis à la « Maison du Peuple », au « Voornit » de Gand, à la Coopérative d'Anvers, des militants coopérateurs parisiens — littéralement émerveillés de ce qu'ils avaient contrôlé — revenus en France, énumérèrent à l'envi les résultats splendides obtenus par les camarades coopérateurs belges : dispensaires gratuits, pharmacies, etc., etc. Mais la solution se faisait attendre, lorsqu'au mois de mai 1900, le IIIe arrondissement — naguère le rempart de la démocratie (1) — élut deux conseillers municipaux nationalistes. Or, au cours de la période électorale, il avait été question de l'organisation d'une pharmacie coopérative. Peu de semaines après, l'idée fut reprise par un camarade coopérateur socialiste, qui en saisit le Conseil d'administration de l'« Économie Parisienne » — le Conseil ne comprenait alors, à trois ou quatre exceptions près, que des républicains « semi-bourgeois », plus ou moins entachés de nationalisme, des inconscients, ces derniers surtout voyant uniquement dans la Coopération un *moyen* de réaliser des bénéfices — le *but* suprême, pour eux, notamment !

Comme, en France, la création d'une pharmacie, par une Coopérative de consommation, offrait alors des difficultés au point de vue légal — et maintenant encore, ajouteront les pessimistes, — que, d'autre part, l'installation d'une officine réclame une préalable mise de fonds assez importante, nous eûmes la pensée d'organiser d'abord un « Service médical gratuit », — la pharmacie devant, plus tard, en être le complément naturel, inévitable.

Aucune objection sérieuse n'ayant été formulée, la question de l'organisation du « Service médical gratuit » pour tous les sociétaires de la Coopérative fut activement mis à l'étude : documents recueillis en Belgique, renseigne-

(1) En 1889, à Paris, seul, le IIIe arrondissement donna la majorité à l'adversaire de Boulanger.

ments obtenus de l'« Avenir de Malakoff », de la « Famille » (rue Malar, Paris), de la « Prévoyante » du Pré-Saint-Gervais, — Coopératives expérimentant déjà un service de même nature, — servirent de base à une étude approfondie, suivie de propositions fermes et pratiques à la fois...

Malgré l'opposition latente, « sourde » du Conseil d'administration et du Contrôle d'alors — depuis lors défunts, paix à leurs mânes ! — la question de l'organisation du « Service médical gratuit » vint devant l'Assemblée générale, le 10 novembre 1900. Le débat ayant eu une ampleur inespérée, le résultat ne se fit pas attendre : les socialistes partisans du « Service médical gratuit » virent leurs persistants et énergiques efforts couronnés de succès. Les sociétaires intelligents de l'« Économie Parisienne » avaient compris que la Coopération ouvrière ne saurait s'arrêter à la répartition des « denrées coloniales ».

Comme conséquence naturelle du vote du 10 novembre 1900, une Commission constitutive fut nommée et, en se basant sur le projet d'organisation présenté par les ardents défenseurs du « Service médical gratuit », elle adopta les dispositions résumées ci-après :

I. — Les docteurs — au nombre de deux — sont entièrement et gratuitement à la disposition des sociétaires de l'« Economie Parisienne », préalablement munie de cartes d'identité, pour les consultations, savoir :

1° A leur cabinet, aux heures du public payant ;

2° Au domicile des sociétaires de la Coopérative — de jour et de nuit — chaque fois qu'ils en seront requis — sous la réserve expresse que le malade sera atteint d'une affection le mettant hors d'état de sortir.

II. — Ont également droit gratuitement aux consultations et visites des médecins les personnes de la famille des sociétaires de l'« Economie Parisienne » habitant sous le même toit.

(A suivre.) A. Marie.

CHRONIQUES

FRANCE

Questions Municipales

Le gaz à Paris

Le monopole consenti, en 1855, par la Ville de Paris, à la Compagnie Parisienne du Gaz, doit expirer le 31 décembre 1905. A cette date, la moitié de l'actif (usines, installations, compteurs, colonnes montantes, etc.) deviendra la propriété de la Ville, qui reprendra, en même temps, l'usage des canalisations sous la voie publique, qui sont sa propriété. Soit qu'elle voulût racheter la part d'actif restant à la Compagnie, soit qu'elle préférât construire des usines neuves, il était temps que la Ville prît, dès maintenant, les mesures nécessaires pour assurer, sans interruption, au 1er janvier 1906, le service du gaz. Tel a été l'objet de la session extraordinaire, tenue par le Conseil municipal, au mois de janvier dernier.

On se souvient qu'en juillet 1901, grâce à l'énergique intervention du groupe socialiste, le Conseil municipal avait rejeté le projet Caron-Deville-Rendu (qui, sous une forme déguisée, renouvelait le monopole de la Compagnie), rompu toutes négociations avec celle-ci et chargé l'administration préfectorale de mettre à l'étude l'exploitation en régie directe et la construction d'usines neuves. Mais, en décembre 1901, cette ardeur belliqueuse était tombée : le projet Chamon avait les faveurs du service de l'Eclairage (Rapport de M. Lauriol, du 4 novembre 1901) et l'agrément de la Commission spéciale. Le rapport de M. Spronck concluait à son adoption, et rejetait, comme chimérique, la régie directe et la construction d'usines neuves.

En vain, Adrien Veber et la minorité socialiste et républicaine, diminuée de M. Sauton, mais accrue de quelques nationalistes de bonne volonté, ont-ils repris les idées sacrifiées pa. la Commission et ont-ils combattu, avec la dernière énergie, une combinaison qu'ils jugeaient funeste

pour la Ville : La majorité nationaliste (40 voix contre 38), décidée à voter quand même le traité Chamon, est restée sourde aux démonstrations les plus probantes.

Nous nous proposons d'étudier successivement les deux conceptions qui se sont heurtées au Conseil municipal : la régie directe avec construction d'usines neuves, proposée par Adrien Veber ; le traité Chamon, adopté par le Conseil.

1° La Régie directe et les Usines neuves.

Tandis que la Commission spéciale négociait avec M. Chamon (*alias* la Compagnie du gaz), Adrien Veber se constituait le champion de la régie directe : il organisait, auprès des municipalités de l'Europe entière, une enquête sur la municipalisation du gaz, dont il résumait, dans ses *Notes* du 26 décembre 1901, les résultats, tout à fait concluants en faveur de la Régie directe.

Il n'est pas nécessaire d'exposer longuement à des lecteurs socialistes les avantages de la municipalisation des services publics, en général, et de l'exploitation du gaz, en particulier. Qu'il me suffise de reproduire le passage suivant des *Notes* d'A. Veber :

Le meilleur traité, dit-il, *c'est de n'en pas conclure et de garder sa liberté.*

Avec les exploitations municipales, **quant aux communes**, pas de traité et pas de procès, indépendance absolue, bénéfices assurés et assez larges, permettant de subvenir à certaines charges communales, surtout en cas de suppression totale ou partielle des octrois etc.

Quant aux consommateurs, l'éclairage à bas prix, le chauffage à plus bas prix encore, la cuisine propre et commode, et à bon marché ; le moteur, convenable et peu coûteux sous la main du patron ou de l'ouvrier ; la facilité de la vie, l'hygiène assurée dans de bonnes conditions. Et aussi, pour tous, villes et habitants, l'éclairage public largement distribué, sans exiger des contribuables, des sacrifices trop onéreux, tout en réglementant, d'une façon rationnelle, la circulation et la sécurité de la voie publique, par la lumière nécessaire...

Afin d'établir dans les meilleures conditions possibles, ce régime, excellent par lui même, Veber liait intimement la régie directe à la construction d'usines neuves. Ces usines, capables de faire face à l'accroissement de con-

sommation causé par l'abaissement du prix du gaz, auraient pu livrer six à sept cent millions de mètres cubes par an, au prix de 0 fr. 15 centimes et tout en assurant, à la Ville, des bénéfices supérieurs aux 16.000,000 de francs qu'elle touche actuellement, à titre de redevances. Veber calculait en effet, en supposant un capital de 250 millions à amortir (chiffre bien majoré, si on le compare aux exemples de l'étranger et aux estimations de M. Lauriol), et un coût de production du mètre de gaz, de 0 fr. 07 centimes (inférieur aux estimations de M. Lauriol, mais sensiblement égal au coût actuel du mètre cube de gaz, et bien supérieur à celui des usines municipales d'Angleterre ou de Bruxelles) qu'avec une production de 200 mètres cubes par habitant (chiffre inférieur à celui des grandes villes anglaises), soit cinq cents millions de mètres, la Ville ferait 28 millions de bénéfices (1). Si on suppose seulement une consommation de 370 millions de mètres (chiffre admis par M. Lauriol, lui-même, et peu supérieur à celui de 1901, 325 millions), on trouve que la Ville ferait un bénéfice net de 18 millions, supérieur de 2 millions à celui qu'elle touche actuellement. Et encore ces chiffres sont-ils minorés car, ainsi que l'a démontré Veber, la dépense totale des usines, canalisations nouvelles, colonnes, branchements, etc., à établir ou à racheter ne dépasserait pas 230 millions et dans ces usines, munies des derniers perfectionnements de la science, le coût du mètre de gaz ne serait guère supérieur à 0 fr. 06 centimes.

Quelles objections décisives le rapport Sproneck et la majorité du Conseil ont-il pu faire à un régime qui, tout en livrant le gaz, pour un prix minime, aux particuliers,

---

(1) Voir séance du 17 janvier, Bulletin du 19 janvier, p. 539.

Recettes : 500.000,000 mètres × 0 fr. 15 c. =		75.000,000 fr.
Dépenses d'exploitation : 500.000,000 m. × 0 fr. 07 c. =	35.000,000	
Amortissement de 250.000,000 de fr. en 50 ans	11.500,000	
Total des dépenses		46.500,000 fr.
Recettes nettes :		28.500,000 fr.

mettait la Ville en possession d'un outillage de premier ordre et lui assurait de larges bénéfices, destinés à croître indéfiniment ?

Sans y insister longuement, M. Spronck conteste d'abord l'excellence théorique de la régie directe. Les antiques arguments de l'exploitation coûteuse, de l'impéritie administrative, des influences électorales paralysant la marche normale du service, ont été repris par lui. Mais il est facile de répondre, et on a répondu au rapporteur, que les inconvénients, signalés par lui, peuvent être écartés en choisissant de bons ingénieurs, largement rétribués, participant aux bénéfices, munis d'une large autonomie de direction, et soustraits, par là, à l'influence politique des conseillers municipaux. D'ailleurs, les villes anglaises, allemandes, belges, suisses, etc... qui exploitent le gaz en régie, ne se plaignent nullement de ces inconvénients : elles payent leur charbon souvent moins cher que les compagnies, livrent le gaz à plus bas prix et font encore des recettes considérables. Bruxelles, par exemple, vend le gaz 0 fr. 13 c et gagne 0 fr. 05 c. par mètre.

Battu sur ce premier point, M. Spronck expose doctement que si la Régie directe est bonne en théorie et à l'étranger, elle serait mauvaise en France et surtout à Paris. Il invoque d'abord une raison de psychologie :

> N'est-ce pas un fait connu de tous, dit-il (1), que les peuples anglo-saxons ont une façon instinctive d'envisager la gestion des affaires publiques, qui ne ressemble pas précisément à la nôtre ? Et, alors qu'ils traitent les plus graves questions politiques dans un esprit toujours commercial et industriel, ne sommes nous pas contraints de confesser que nous, au contraire, nous traitons continuellement, dans un esprit politique, les moindres questions d'affaires qui sont soumises à nos assemblées délibérantes ?

Ensuite, M. Spronck conteste que la loi française permette, aux municipalités, d'exploiter, elle mêmes, leur gaz, et prétend qu'en tout cas les réglements administratifs ne sont pas assez souples pour que l'exploitation se fasse dans de bonnes conditions : obligées de recourir à la

(1) Rapport de M. Spronck, p. 6.

voie des adjudications, les villes achèteraient leur charbon à des prix trop élevés et vendraient leurs sous-produits à des prix dérisoires. Sans vouloir noter ce qu'a de particulièrement ironique, dans la bouche d'un nationaliste anglophobe, l'hommage rendu à la supériorité anglo-saxonne, cette objection, de même que celle relative à la légalité de la municipalisation du gaz, est suffisamment réfutée par l'exemple des villes françaises, telles que Tourcoing et Grenoble, qui exploitent elles-mêmes leur gaz, à leur plus grand profit et sans que l'administration supérieure y ait mis obstacle. Et quant à l'entrave apportée par les règles du droit administratif actuel, et notamment par l'obligation de recourir à l'adjudication, au bon fonctionnement d'une régie municipale, il ne faut pas l'exagérer : l'Etat belge, qui exploite lui-même ses chemins de fer, achète ses charbons par adjudication et ne les paie pas plus cher que les compagnies privées. D'ailleurs, les règles de droit administratif peuvent être assouplies, ainsi que l'a démontré le Préfet de la Seine (1) : quand l'Etat a repris l'exploitation des téléphones, il lui a concédé une large autonomie. Il n'est pas douteux que le Parlement n'aurait accordé, à la Ville, la liberté suffisante pour gérer convenablement son entreprise.

Ce ne sont d'ailleurs là que des objections secondaires, auxquelles le rapport de M. Sproneck, lui-même, n'attache qu'une importance restreinte. Les véritables arguments qu'il a fait valoir contre la Régie directe concernent : l'impossibilité d'abaisser *immédiatement* le prix du gaz ; les difficultés de la liquidation en 1906 ; l'éventualité d'un krach de l'industrie du gaz.

La majorité nationaliste, en arrivant à l'Hôtel de Ville, avait promis à ses électeurs l'*abaissement immédiat* du prix du gaz. Or, pour réaliser cet abaissement immédiat, il est nécessaire, a-t-on dit, de s'entendre avec la Compagnie du gaz. Il est possible que cet argument ait une

(1) Séance du 14 janvier. Bulletin municipal du 16 janvier 1902.

grande valeur électorale, et il est certain qu'en fait on a réussi, par ce moyen, à tromper la population sur ses véritables intérêts, mais il est puéril de prétendre que pour accorder une satisfaction immédiate, et très limitée, aux consommateurs, on doive compromettre l'avenir de la Ville. La vérité, comme l'a fait remarquer M. de Selves, c'est que l'abaissement immédiat du prix du gaz a été un mot d'ordre lancé par la Compagnie, alors qu'elle sentait ses intérêts gravement compromis, pour forcer la Ville à traiter avec elle. D'ailleurs, à supposer que l'abaissement immédiat du prix du gaz, fût nécessaire, la Ville aurait pu le faire avec le projet Veber, en remboursant aux consommateurs 10 centimes par mètre consommé, et en empruntant, elle-même, la somme nécessaire, sauf à la récupérer en ne vendant pas le gaz à 15 centimes en 1905, mais en le maintenant quelques années à 20 ou 18 centimes (1).

L'objection la plus grave qu'on opposait à Adrien Veber, c'étaient les difficultés que la compagnie aurait pu susciter à la Ville, en 1906, par exemple en refusant de lui transmettre la possession de ses canalisations. Dès lors, il aurait fallu nommer un séquestre et celui-ci aurait dû exploiter, sans modifier la situation, c'est-à-dire en livrant le gaz à 0 fr. 30 centimes. M. Desplas à répondu, qu'à supposer qu'il en fut ainsi, la Ville retrouverait toujours les sommes perçues par le séquestre et déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations. Mais cette difficulté même ne se serait pas produite. Ce sont les règles du droit administratif qui s'appliqueraient dans cette hypothèse, et le Préfet de la Seine pourrait, en vertu de son droit de réquisition, assurer provisoirement le service du gaz (2). Il n'est d'ailleurs pas douteux que la Compagnie, en présence des nouvelles usines construites, n'eût été amenée à composition et ne se fût pas obstinée dans une intransi-

(1) Séance du 11 janvier (*Bulletin* du 13 janvier). — Discours de M. Desplas.

(2) Discours du Préfet de la Seine: séance du 14 janvier. — *Bulletin* du 16 janvier.

geance qui l'aurait forcée à liquider son actif (usines colonnes montantes, compteurs) dans des conditions déplorables.

Enfin, M. Spronck objectait au projet Veber, l'éventualité d'un krach du gaz. Si les progrès de la science faisaient baisser la consommation du gaz au lieu de la développer, la Ville aurait engagé en pure perte des dépenses considérables. Cette crainte, qui ne semble pas arrêter les municipalités étrangères dans la voie de la régie directe, mais qu'on a fait valoir, comme nous le montrerons, pour assurer à la Société Chamon des dividendes exorbitants, est purement chimérique. Les progrès de l'électricité, de l'alcool, de l'acétylène, du pétrole, n'ont pas fait baisser la consommation du gaz qui, malgré le prix excessif de 30 centimes, est allée sans cesse en croissant. Au prix de 20 centimes ou de 15 centimes, le gaz trouvera comme moyen de chauffage et comme force motrice un emploi considérable. D'ailleurs, en construisant des usines neuves, on les aurait aménagées de telle façon qu'elles auraient pu produire en même temps l'électricité, et, en cas de krach du gaz, se transformer complètement en usines d'électricité (1). Tel est le cas des usines de Bruxelles. Au contraire, les vieilles usines de la Compagnie sont impropres à cette transformation.

Raoul Briquet.

(A suivre.)

ÉTRANGER

ITALIE

La victoire des employés de chemins de fer. — Depuis quinze ans, les employés de chemin de fer demandaient aux compagnies concessionnaires des améliorations, et surtout un règlement pour le personnel qui jusqu'ici a été soumis à l'arbitraire des compagnies. La progression dans la carrière était donc nulle ; les gardiens restaient des dizaines

(1) Discours de Landrin ; séance du 9 janvier. — *Bulletin* du 10 janvier.

d'années et gagnaient 1 fr. 50 par jour ; de retraites on ne parlait pas du tout et il suffisait de participer à un meeting socialiste pour être déplacé du Nord aux gares minuscules du Midi.

Les employés avaient demandé inutilement au gouvernement de leur rendre justice, aux tribunaux de forcer les compagnies à maintenir les conditions acceptées au moment des conventions. Les compagnies, par leur toute puissance financière, avaient toujours raison du Parlement et des juges sur les demandes non collectives. Mais enfin, les employés formèrent des Syndicats comprenant environ 15,000 membres, présentèrent un memorandum aux compagnies, donnèrent un délai fixe pour répondre et se préparèrent à la grève.

Le gouvernement, affolé, répondit par la militarisation des employés. Mais après, il comprit que même la grève des employés non militarisés (65 à 70 0/0) aurait désorganisé le service et alors il appela à Rome la Commission des employés, dont font partie aussi les députés socialistes Nofri et Turati, et commença à discuter avec eux sur les demandes du personnel.

Conclusion : Après un débat qui a duré huit jours, l'organique sera donné, à partir du 1er janvier 1901, les 24 millions de dépenses en augmentation de salaires qu'il va impartir seront payés en trois ans, 9 par les compagnies et 15 par l'État.

En 1905, à l'occasion du renouvellement des conventions, les employés pourront augmenter et perfectionner leurs demandes pour améliorer leur condition d'une manière fixe.

C'est un vrai succès de la force d'organisation du prolétariat.

Alessandro Schiavi.

Rome, 9 Mars 1902.

FINLANDE

La situation en Finlande. — La situation en Finlande s'aggrave chaque jour. La loi militaire, dont on avait espéré l'échec, grâce à l'avis défavorable et de la Diète de Finlande et du Conseil de l'Empire russe, sera mise en vigueur l'année prochaine par ordre impérial. Cette décision arbitraire n'a pas été sans causer une émotion profonde dans le pays. Le peuple finlandais n'avait jusqu'ici manifesté sa réprobation et son mécontentement que de façon platonique. Il ne comprenait qu'à demi la politique russe. Lorsque le gouvernement russe, en février 1899, supprima par le désormais célèbre rescrit impérial la compétence des États-généraux de Finlande, lorsque les timbres furent remplacés par les timbres russes, lorsqu'on décima la presse, lorsque les titulaires d'emplois publics furent destitués pour être remplacés par des fonctionnaires russes, etc., l'on protesta bien, et même avec une unanimité grandiose; mais au fond le peuple ne se sentait pas atteint, la bourgeoisie était aux affaires, c'était elle qui subissait l'assaut, mais la vie matérielle n'était pas changée, la récolte restait sur pied, l'eau faisait marcher le moulin comme hier, il n'y avait pas, pour le prolétariat qui se trouve former en Finlande l'immense majorité de la population, de danger en apparence imminent. Les affaires publiques changeaient de mains, la vanité nationale était atteinte, mais somme toute le pain ne serait demain ni plus cher ni moins cher, et pour beaucoup de gens c'est hélas la première et plus importante question. S'occuper du reste est un luxe.

La mise en vigueur de la nouvelle loi militaire a modifié profondément cet état de choses. D'après le projet impérial le service sera de 5 ans ou plutôt 4 ans 8 mois, avec une dispense possible réduisant la présence sous les drapeaux à 3 ans 8 mois. Mais comme il reste à l'entière volonté du ministre de la guerre de faire durer ce laps de temps davantage et de le porter si bon lui semble à 5 ans

8 mois, on juge des garanties que présente cette législation nouvelle.

Enfin, et c'est là la terrible innovation impériale, les recrues finlandaises accompliront leur service dans les troupes russes disséminées sur le vaste territoire de l'empire. Les finlandais ne connaissent que leur langue maternelle, ils sont protestants-luthériens, il ont des habitudes de tempérance et de sérieux légendaires, ils ont été habitués à un service de deux ans et d'un an; ils partiront maintenant pour Moscou, ou Odessa, ou Kief, seront placés dans des régiments de brutes, commandés par des officiers dont ils ne connaissent pas la langue, soumis aux pratiques ordonnées du rite grec-orthodoxe, dont le tsar est grand-prêtre et ils y resteront 4 ans 8 mois, quand ce ne sera pas 5 ans 8 mois.

Cela équivaut à envoyer un conscrit de Clermont-Ferrand faire du maniement d'armes à Birmingham, patrie de M. Chamberlain, ou à Potsdam.

Cette fois le prolétariat finlandais comprend; il se sent atteint. Une partie de la population émigre en Suède ou au Canada, les paysans d'Ostrobothie ont la main sur le manche de leur couteau. La résistance s'organise maintenant pour la dernière partie qui va se jouer et l'avenir nous réserve peut-être du sang versé. Le gouvernement russe a sans doute trop compté sur la patience proverbiale de ce petit peuple. Tout a un terme, et surtout la patience.

Il y a en Finlande deux partis. Le premier composé des personnalités marquantes de la bourgeoisie jusqu'ici aux affaires, qui a toujours prêché le calme, le recours aux moyens légaux, la résistance passive et fière : il a eu son heure d'influence, due surtout à la haute valeur morale de ses chefs. Mais lorsqu'on a vu quel souci l'adversaire avait de la légalité et le résultat médiocre des tentatives faites dans cet esprit, on a senti la vanité de ce mode d'action, et l'on s'est tourné vers le jeune parti finlandais décidé à tout risquer et à tout entreprendre pour empêcher le mor-

cellement et l'anéantissement du pays. Nous allons le voir maintenant à l'œuvre.

Le directeur d'une des grandes Revues parisiennes que nous sollicitions d'insérer un article sur la question finlandaise, nous répondait il y a un an : « La Finlande ! cela n'intéressera pas mon public, *il n'y a pas eu de massacres.* » Qui sait, dans quelque temps, il lui faudra trouver peut-être une autre excuse pour nous éconduire !

Ce n'est pas légèrement que nous avons parlé d'un état particulier de surexcitation au sein de la population finlandaise. Les derniers événements sont là pour le prouver. On sait qu'en Finlande, par suite de la grande dispersion des habitations sur le territoire, aussi vaste que peu fertile, le seul lieu de réunion est l'église. En conséquence, on profite de cette circonstance pour annoncer hebdomadairement du haut de la chaire les avis officiels. Le rescrit impérial était du nombre. Les pasteurs ont refusé de lire le texte de cette nouvelle loi, illégale et funeste. Dans le seul district d'Helsingfors, 36 pasteurs sont poursuivis de ce chef.

Il y a mieux. Les opérations du tirage au sort (sous le régime de la nouvelle loi militaire) vont avoir lieu incessamment. Il est d'usage que des délégués cantonaux assistent à cette opération et en assurent le fonctionnement légal. Par une entente générale, tous les délégués cantonaux de Finlande ont refusé d'assister aux opérations du tirage au sort. Ils ne veulent pas sanctionner par leur présence la validité d'une loi contraire aux intérêts de la patrie. Le fait ne s'était jamais vu. Le général Bobrikoff, gouverneur de Finlande, vient de décider arbitrairement, car il n'y a pas de texte de loi à ce sujet, que chaque commune paierait une amende proportionnée à son importance, en cas d'absence des délégués. La capitale, Helsingfors, est taxée de 30,000 francs de ce chef.

Pas une commune de Finlande n'a reculé devant la menace et cela fera deux à trois cents mille francs qui disparaîtront aux fonds secrets, car on ne sait pas trop à

quel chapitre du budget des recettes le général Bobrikoff osera les inscrire.

Mais il est une nouvelle plus grave encore. Depuis deux ans, le même général Bobrikoff réclame le droit d'envoyer en Sibérie ceux de ses subordonnés qui n'acceptent pas assez vite les innovations de son proconsulat. On le lui avait jusqu'ici refusé.

Le sentiment de la pudeur existe même chez les barbares.

Or, nous apprenons de source absolument certaine qu'un comité secret, composé uniquement de Russes, discute en ce moment un *projet de loi* (*sic*) permettant au général Bobrikoff la réalisation de ses désirs.

Si le gouvernement russe ose aller jusque-là, il serait téméraire d'être optimiste sur les conséquences générales que peut avoir cet acte sur les destinées de l'Empire. Quand on tire trop fort sur la corde.....

René Puaux.

BIBLIOGRAPHIE

LA RUINE DU MONDE ANTIQUE

Par G. SOREL (1)

Il y eut, au IVe siècle, un transfert de l'Etat à l'Eglise; le christianisme activa la ruine de la cité antique, en ce sens que, se posant en négateur critique des fictions sociales sur lesquelles elle reposait, il donna aux hommes la claire conscience de leur individualisme. Mais ce fut un transfert purement négatif : le christianisme n'ayant nié le monde antique que d'une manière purement abstraite, dans le vide social ainsi créé, s'érigea la hiérarchie ecclésiastique, décalque de la hiérarchie romaine.

Au XVIIIe siècle, nouveau transfert, mais cette fois de l'Eglise à l'Etat, et les philosophes de l'Encyclopédie

(1) Jacques et Cie, éditeurs.

jouent vis-à-vis de la société christiano-féodale un rôle analogue au rôle joué par les Pères de l'Eglise vis-à-vis du monde païen : mais l'idéologie bourgeoise est aussi abstraite que l'idéologie chrétienne, le transfert est encore négatif, et la hiérarchie civile se substitue à la hiérarchie féodale.

Il s'agit aujourd'hui de savoir si les organisations ouvrières seront capables de succéder tout ensemble et à l'Eglise et à l'Etat, en supprimant tout antagonisme de classes et toute hiérarchie. L'Etat a repris des mains de l'Eglise et lui reprend tous les jours toutes les importantes fonctions sociales : assistance, administration, enseignement ; il s'agit de savoir si les organismes ouvriers, en voie de développement, pourront diriger dans un esprit nouveau ces mêmes services que l'Eglise d'abord, dans un esprit de charité, l'Etat ensuite, dans un esprit de solidarité philanthropique, ont jusqu'ici assurés. Mais à quelles conditions le mouvement ouvrier réussira-t-il ? A la condition qu'il reste *un mouvement ouvrier* et qu'il sache se dégager de toute influence étrangère. Or, les idéologues bourgeois, par leurs procédés de critique abstraite, risquent d'adultérer l'essence du socialisme dont la grande originalité est précisément *de combattre en édifiant*.

Il est donc de la plus haute importance d'étudier le rôle des idéologies et leur influence sur le mouvement social et c'est le rôle de l'idéologie chrétienne que Sorel a mis en lumière dans " la Ruine du Monde antique " et à propos duquel il a dégagé des conclusions précieuses pour l'orientation du socialisme contemporain. Dans quelle mesure le christianisme a-t-il précipité la dissolution de la Cité antique? D'une part, il a donné aux hommes la claire notion du divorce existant entre la théorie et la pratique, opposé la vie monacale et parfaite à la vie mondaine et imparfaite, fondu les liens qui rattachaient l'individu à la Cité et détruit par cela même l'idée de Cité : c'était là une œuvre de pure dissociation qui eût conduit à l'anarchie, si d'autre part le christianisme, impuissant en fait à changer

les mœurs romaines et finissant par s'y adapter, n'avait substitué à la hiérarchie impériale sa hiérarchie ecclésiastique. Prenons deux points essentiels, nous verrons que sur ces deux points il n'a rien innové. Il n'a fait, par exemple, que reprendre purement et simplement le système d'éducation en honneur à Rome et perpétuer ainsi le *parasitisme littéraire :* aujourd'hui, où la question du classicisme se pose encore et où certains socialistes prennent encore sa défense, on ne saurait trop méditer le chapitre où Sorel analyse avec une rare pénétration les effets du système et indique par là même l'attitude que les socialistes sérieux doivent observer vis-à-vis de ce problème. On a souvent prétendu, d'autre part, que le christianisme avait favorisé la liberté de conscience et contribué à fonder le libéralisme moderne; mais en réalité il n'a fait que donner aux individus une claire conscience de leur isolement; l'isolement, ce n'est point la liberté, et la liberté réelle ne pouvait retirer aucun profit d'un transfert de l'Etat à l'Eglise. Seul, le socialisme — et c'est la conclusion générale importante que Sorel dégage — à la condition de rester sur le terrain marxiste et de se réaliser *par voie économique* et non *par voie idéologique*, pourra réaliser la pleine liberté de conscience. On lui reproche de manquer d'idéal, mais c'est précisément parce qu'il n'a aucune prétention à légiférer le domaine sentimental, qu'il a, au point de vue de la liberté, une si haute valeur.

L'idéologie chrétienne s'est donc montrée impuissante; elle a hâté la dissolution du monde antique, sans rien mettre à sa place, et il a fallu traverser la barbarie du Moyen-Age avant de reprendre la marche en avant. Et au XVIIIe siècle, l'idéologie bourgeoise se serait traduite par une égale déperdition de forces, si la Révolution, n'avait été dans son fond, comme l'a dit Taine, une immense translation de propriété. Ainsi éclate le rôle néfaste de toute idéologie et s'impose au socialisme la nécessité de rester fidèle aux principes du matérialisme historique, s'il

ne veut pas dégénérer en un vague humanitarisme au bout duquel il n'y a que ruines et catastrophes.

Tel est le sens, telles sont les conclusions de ce livre, si riche et si plein, où fourmillent les observations les plus pénétrantes de psychologie sociale. Tout ce que l'auteur dit de l'action de l'émotion, de l'inversion des fonctions raisonnantes, de la dissociation idéologique, l'analyse du mysticisme comme recherche du bonheur par des voies ultra-scientifiques, est aussi neuf que profond. Et parmi les notes ajoutées au corps du volume, il faut lire en particulier les notes G (le mouvement pacifique), H (l'idée de patrie), M et N (persistance de l'idée chrétienne, et travail et talent). Elles scandaliseront peut-être tous ceux qui sont plus humanitaires que socialistes, plus démocrates à la manière abstraite du XVIIIe siècle que soucieux de l'évolution spécifiquement ouvrière. Mais à l'heure où le problème des rapports du socialisme avec la démocratie se pose à nous d'une manière si pressante, puisqu'au fond c'est de sa solution que dépend la solution de la crise que traverse le socialisme contemporain, on ne saurait trop méditer les idées que Sorel, mettant en lumière l'influence des guerres de la Révolution et montrant dans le socialisme à la fois l'héritier et le contradicteur de la démocratie, propose à ce sujet. Je signalerai aussi : *Eglise, Evangile, Socialisme.* Il y a là sur le caractère de la morale chrétienne, de la charité chrétienne, sur la valeur corrélative de la Bible et de l'Evangile, les remarques les plus suggestives. Et je ne puis mieux faire, pour terminer ce compte rendu trop bref, que de citer la conclusion : « Le socialisme revient vers la pensée antique ; mais le guerrier de la Cité est devenu l'ouvrier de la grande industrie, les armes ont été remplacées par les machines. Le socialisme est une philosophie de producteurs; que pourrait lui apprendre l'Evangile qui s'adresse à des mendiants? »

Edouard Berth.

Notices

LES LIVRES

De la division du travail social, par E. Durkheim, deuxième édition. (Paris, Alcan, 1902). — La seconde édition de l'ouvrage classique de M. Durkheim, tire son intérêt de la préface nouvelle, dont l'auteur la fait précéder, sur les groupements professionnels. La vie économique moderne est caractérisée par l'anarchie et le désordre, résultat de son manque de règlementation. Pour que l'anomie juridique et morale où se trouve actuellement la vie économique prenne fin, il faut qu'il se forme un groupe où se puisse constituer le système de règles qui fait actuellement défaut. Ce groupe ne peut être que la corporation, ou groupe professionnel. Au lieu de rester un agrégat devienne un groupe défini, organisé, en un mot, une institution publique. Mais ces groupements corporatifs ne sauraient être une simple restauration des corporations de l'ancien régime qui ont justement disparu; pour qu'ils puissent s'acquitter de leur fonction, il faut qu'ils soient en harmonie avec les conditions actuelles de la vie économique. Il doivent se modeler sur le marché, national et international. Leur organisation, unitaire pour l'ensemble du pays, n'exclut d'ailleurs aucunement la formation d'organes secondaires, comprenant les travailleurs d'une même région ou d'une même localité, et dont le rôle serait de spécialiser encore davantage la réglementation professionnelle suivant les nécessités locales ou régionales. — De plus, les corporations de l'avenir auront une complexité croissante d'attributions. Autour de leurs fonctions proprement professionnelles viendront s'en grouper d'autres qui reviennent actuellement aux communes ou à des Société privées : œuvres d'assistance, œuvres éducatives, vie esthétique, etc... — Enfin, il y a lieu de supposer que la corporation est appelée à devenir la base ou une des bases essentielles de notre organisation politique. La société, au lieu de rester ce qu'elle est encore aujourd'hui, un agrégat de districts territoriaux justaposés, deviendrait un vaste système de corporations nationales. — M. Durkheim prévoit donc un développement ininterrompu des groupements syndicaux, accroissant sans cesse leurs fonctions propres, et transformant progressivement la société moderne. Cette évolution qui est prévue par de nombreux socialistes depuis longtemps, ne pouvait qu'être si nettement pressentie par un sociologue de la valeur de M. Durkheim.

Tolstoï et les Doukhobors, documents historiques, réunis et traduits par J. W. Bienstock (Stock, Paris, 1902). Les Doukhobors constituent une secte russe nombreuse : leurs adhérents se réclament de *l'Écriture* et veulent mettre ses prescriptions en pratique. Ils se donnent le nom de « Chrétiens de la Fraternité Universelle ». Leur histoire, curieuse et passionnante, est peu connue. Ils ont eu à subir de terribles persécutions et d'incessantes souffrances. Tolstoï n'a pas été à proprement parler leur inspirateur; mais il a aidé puissamment à leur émigration au Canada, et par la vente de sa « Ressurection », leur a fourni les moyens matériels de quitter la Russie. Par des articles de journaux il n'a cessé d'appeler sur eux l'attention du monde entier. Aussi son nom se trouve-t-il lié à leur histoire. — Les documents traduits par M. Bienstock ne constituent pas une monographie des Doukhobors. Mais leur ensemble donne un tableau assez complet du passé des Doukhobors, de leur vie présente, de leur développement spirituel, des persécutions et des souffrances qu'ils ont endurées pour leur foi.

LES REVUES SOCIALISTES

REVUES DE LANGUE FRANÇAISE

La Revue Socialiste (février). — Une nouvelle de Dick May : *Les Dimanches de M. Benjamin Sauzet;* une note de M. Elie Peyron sur la *Mort de Rossel;* une étude de M. Christian Cornelissen sur la *Valeur précapitaliste.* Gustave Rouanet publie la Conférence *Contre la Tuberculose,* qu'il fit récemment sous la présidence de M. Waldeck-Rousseau. Sous ce titre : *Un Romancier antibourgeois,* M. Marius-Ary Leblond consacre quelques pages à M. Octave Mirbeau. Edgard Milhaud examine *les diverses formes d'action du parti socialiste* allemand.

L'Avenir Social (février). — Delporte, dans une *Chronique parlementaire* complète, résume l'activité des socialistes à la Chambre belge. De Greeff termine son *Evolution des Croyances et des Doctrines sociales.* L'*Industrie du Vêtement,* à Bruxelles, est décrite avec beaucoup de compétence par A. Wartel. Serwy analyse les principaux faits du *Mouvement ouvrier socialiste international.* Le *Bulletin communal* reproduit une proposition de Conrardy au Conseil communal de Bruxelles sur le *Subside aux Caisses de chômage des Unions professionnelles.* La *Chronique Coopérative* donne de nombreux renseignements.

A. B.

L'Art, la Littérature

LA SCIENCE

Qu'ils soient sacrés par les foules, ces hommes
Qui scrutèrent les faits pour en tirer les lois,
Qui soumirent le monde à la mesure, et, comme
Un roc hérissé d'or, ont renversé l'effroi.

Jadis, c'était la mort, son culte et son délire
Qui s'emparaient de l'homme et l'entouraient de nuit
Pour lui masquer la vie et maintenir l'empire
Debout du dogme et du péché ; mais aujourd'hui

Le mystère géant n'est plus même funèbre,
Ombre après ombre, il disparaît dans les clartés
Si bien qu'on songe au jour où toutes les ténèbres
Choiront, mortes, sous les pieds clairs des vérités.

La fable et l'inconnu furent la double proie
D'un peuple de chercheurs aux fulgurantes mains
Dont les livres ont dit comment la force ondoie
Du minéral obscur jusqu'aux cerveaux humains ;

Comment la vie est une, à travers tous les êtres,
Qu'ils soient matière, instinct, esprit ou volonté,
Forêt myriadaire et rouge où s'enchevêtrent
Les débordements fous de la fécondité.

O vous, les éclaireurs des tragiques visages
Tournés du fond des temps vers nos âges vermeils,
Dressez votre splendeur, comme, en tels paysages,
Luisent, de loin en loin, des tours dans le soleil.

A-t-il fallu scruter sous l'examen les choses
Pour limiter d'abord et affirmer après
Ce qui dans l'univers fut origine ou cause,
Sans s'égarer encor dans le dédale abstrait !

O les contrôles sûrs ! les batailles précises !
Les vieux textes croulés sous des arguments clairs !
L'âme de la réalité qu'on exorcise
Et qu'on libère enfin dans la santé de l'air !

Tout l'infini peuplé d'hypothèses logiques !
Le fourmillement d'ombre et d'or des cieux hautains
Soustrait lui-même aux puissances théologiques
Et dominé par des calculs froids, mais certains.

Les neuves vérités ainsi que des abeilles,
Pour une ruche unique et pour le même miel
Peinant et s'exaltant et saccageant la treille
De beaux secrets cachés qui joint la terre au ciel.

Les recherches foulant le sol et des consciences ;
Ordre et désordre unis et beaux comme la mer :
Le germe humain reproduisant en sa croissance,
Les grands types de vie au cours des temps amers.

Et chaque élan vainqueur de la pensée entière
Qui n'a qu'un but : peser, jauger et définir,
Se confondant comme une flamme dans la lumière
Et la lucidité, qui seront l'avenir.

L'homme s'est assigné, sur le globe, sa place
Solidaire, dans l'attirant affolement
Et le combat entre eux des atomes rapaces
Depuis les profondeurs jusques au firmament.

Chaque âge exige enfin du temps son rapt de flamme
Et s'il est vrai qu'après mille et mille ans, toujours,
Quelque inconnu nouveau surgisse au bord de l'âme,
Les poètes sont là pour y darder l'amour,

Pour l'explorer et l'exalter avant les sages,
Sans que les dieux s'en reviennent comme jadis
Introniser leur foi dans les vallons des âges
Pâles encor d'éclairs et d'oracles brandis.

Car maintenant que la voie est tracée, immense,
Droite et nette, tout à la fois ; car maintenant
Qu'on regarde partir, robuste et rayonnant,
Vers son travail, l'élan d'un siècle qui commence ;

Le cri de Faust n'est plus nôtre ! l'orgueil des fronts
Luit haut et clair, à contre-vent, parmi nos routes
L'ardeur est revenue en nous : morts sont les doutes,
Et nous croyons déjà ce que d'autres sauront.

Émile VERHAEREN.

LA MISERE

Récit de la vie des émigrés sibériens

I

Ainsi qu'après la fonte des neiges, au printemps, il reste sur les prairies qui sèchent de nouveaux amoncellements de sable et de limon, apportés par la crue des eaux — de même, sur le vaste champ sibérien, après le déplacement des émigrés en été, il est resté derrière le bois beaucoup de nouvelles tombes; ainsi qu'après l'eau rapidement écoulée, précipitée par les prairies et par les routes, des petits poissons restent dans le sable et l'herbe, en retard pour se sauver avec l'eau, et voués à se débattre et à étouffer dans la poussière sous les rayons ardents du soleil, — de même, après le torrent écoulé de tant de milliers d'hommes, il est resté plusieurs enfants, voués à la vie d'orphelins ou à la mort. Leurs parents sont morts en chemin, ou, acculés par la misère, sont partis vers le pays inconnu, ayant abandonné l'enfant malade à l'arbitre du sort.

Nicolka, petit garçon maigriot de cinq ans, fut précisément un de ces orphelins. Son père lui-même avait dit avec un geste désespéré de la main :

— C'est tout un, il mourra !

La mère pria et pleura longtemps, mais enfin dit aussi :

— Il mourra, mon pauvre petit... Dieu est témoin qu'il mourra...

Pourtant on ne pouvait pas attendre sa mort. La péniche déjà était amarrée près de la rive, et le départ était fixé au lendemain matin. Si on ne partait pas demain, il faudrait attendre son tour encore un mois entier, et Matveï était à bout de ressources. Tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, il avait attendu : là, une semaine, ailleurs deux; et ici il était resté à peu près la moitié de l'été, se vautrant comme un chien sur la terre boueuse, sous une hutte de loques (1). Et puis, qu'importe, si l'on se sépare de l'enfant

(1) Ces huttes sont faites de bâtons piqués en terre de manière a former un cône. On laisse une ouverture pour y pénétrer, et l'on recouvre de paille, de foin ou de loques.

un jour plus tôt, ou un jour plus tard? On ne pourra plus sauver Nicolka, chaque jour coûte de l'argent, et la poche de Matveï n'est pas garnie de manière à lui permettre d'attendre : il a déjà tout mangé — à aller tendre la main!

Matveï s'approcha, regarda son fils, et écarta les bras :

« Est-ce un enfant de mon sang, ou non? — se demanda-t-il à lui-même, les larmes aux yeux, et après s'être donné un coup de poing sur la poitrine, il pensa encore : — « Sommes-nous des bêtes féroces, ou non? »

Et Nicolka restait couché, entre la vie et la mort, et râlait.

— « S'il doit mourir, qu'il meure... Dieu me pardonne!» — se disait Matveï avec désespoir. — « Au moins ce serait un dénouement! »

Il regrettait Nicolka, il le regrettait beaucoup, et il avait honte de le laisser mourant, mais comment faire? Impossible de l'emmener, car les autorités ne laisseront pas passer un malade sur la péniche; quant à sa guérison, pas d'espoir non plus... il respire à peine; et rester, à cause de lui, un mois entier au même endroit, c'était la ruine et la perte absolue. Si l'on ne part pas demain, qui sait? il est possible que Nicolka meure demain même... il n'aura fait que les retenir. Ainsi, on le considérait comme perdu. Et la famille de Matveï, outre Nicolka, comprenait encore huit âmes, auxquelles on ne pouvait pas ne pas penser. Il fallait attendre la mort de Nicolka, et périr tous, ou bien s'en aller plus loin, tandis qu'il en était temps encore, et laisser Nicolka, que Dieu l'assiste! mourir tout seul.

— Arina! Hé, Arina! — fit Matveï songeur, s'approchant de sa hutte.

A son appel, une figure amaigrie de femme se montra, et en silence, l'espoir dans les yeux, attendit sa question.

— Qu'est-ce qu'on va faire, hein? — dit Matveï irrésolu. — Faut-il faire les paquets ou non?... Ou bien allons-nous tout supporter?

Tous deux se regardèrent dans les yeux, tous deux restèrent muets un moment, puis Arina se mit à pleurer, et

Matveï se traîna d'un pas découragé par le champ, songeant toujours à la même chose.

Il marcha longtemps ainsi, la tête basse, sans savoir à quoi se résoudre. Tantôt il soupirait, tantôt il poussait un rauque cri de colère, puis il soupirait de nouveau... C'était à jeter tout, et à se sauver au plus vite, sans un regard en arrière, à la maison, dans son pays ! Mais, il ne lui était plus possible de revenir dans son pays : tout était vendu, jusqu'au dernier lambeau, et ce qui avait été vendu, dépensé en route, mangé ; et Dieu veuille que les derniers sous suffisent pour atteindre « la nouvelle terre ». Ni revenir, ni aller plus loin, ni rester... tout était impossible, et on avait beau réfléchir et se creuser la tête, à droite, ni à gauche... nulle part, il n'y avait d'issue.

« Si on ne peut pas demain... il faudra périr ! — pensait Matveï avec angoisse — Ça sera fini... »

Surtout cette idée le troublait, que Nicolka pouvait mourir dès demain, aussitôt que les autres seraient partis.

« Alors on sera perdus ! »

Et de nouveau la question se posait tranchante : ou toute la famille devait se perdre, ou bien il fallait sauver ceux qui étaient encore vivants et indemnes.

Le champ qu'il arpentait mollement était tout couvert de tentes et de huttes. Partout se dressaient les pieux, dessus s'étalaient les couvertures, les loques et les vieux chiffons bigarrés ; près des tentes, sur l'herbe piétinée, hommes et femmes se tenaient debout et assis, par groupes et isolément ; l'un fumait sa pipe, l'autre allumait un brasier, dont la fumée bleuâtre et transparente se traînait peu au-dessus du sol, celui-là raccommodait une chemise ; ici une jeune mère donnait le sein à son enfant, et à côté de jeunes gars imberbes jouaient aux cartes avec ardeur, les enfants s'ébattaient et pleuraient, une vieille gémissait ; de l'intérieur des tentes on entendait la toux d'un enfant, la chanson d'une mère, ou quelque parole sotte ou méchante, ou le profond soupir d'un vieillard. Et partout où l'on allait, où l'on regardait, partout des gens et encore des gens, et des

tentes, et ainsi dans tout le champ, jusqu'au bord du fleuve.

« Allez donc attendre votre tour ici ! — songeait Matveï, embrassant d'un regard haineux cette foule de vingt mille têtes affamées. — Faudra-t-il les attendre tous pour avoir son tour ! »

Et de nouveau il se traîna vers la hutte, et de nouveau il appela Arina.

— Non !... Nicolka ne vivra pas ! — dit-il d'une voix sourde, comme s'il avait honte d'avouer sa décision, et il ajouta avec un soupir : — C'est la volonté de Dieu !

Pourtant, après l'avoir dit, il ferma fortement les yeux, et dodelina de la tête.

— Dieu a donné, Dieu a repris — dit-il, pour calmer sa femme. — Si nous vivons... un autre Nicolka viendra au monde, et quant à celui-ci... c'est fini !...

C'était une calme nuit étoilée.

Le camp des émigrés, étendu sur tout le champ immense, dormait sous ses tentes et dans l'herbe. Matveï dormait aussi avec sa famille, tantôt rêvant et parlant, tantôt ronflant. Arina seule ne dormait pas.

C'était une simple campagnarde, au dos large, à la poitrine creuse ; elle était assise par terre sans façon, le dos voûté, les jambes allongées en avant ; ses yeux clignés étaient tournés vers l'horizon pâle et limpide, les coins de sa bouche étaient tirés en bas, et sur sa figure plate et large les larmes coulaient. Par moments elle prenait en silence le bas de sa jupe, et essuyait son nez, ses yeux ou ses joues, puis de nouveau regardait la bande lointaine où le ciel rejoignait la terre, et où, tout au bord, au-dessus de la forêt, brillaient deux étoiles claires rapprochées ; toutes deux scintillaient et miroitaient, et semblaient jouer comme des petits enfants.

Pourquoi elle les regardaient, Arina ne cherchait pas à le savoir, mais elle les regarda longtemps et fixement, tandis que les larmes coulaient toujours le long de ses

joues, et que son cœur maternel se serrait et gémissait. La vie des misérables dépendants, patiente et pénible, n'était ressentie par Arina qu'au moment de la douleur; le malheur arrivait, et la regardait dans les yeux... alors elle commençait à éprouver qu'elle avait du chagrin et de la peine, — et tout le reste. C'est chose ordinaire. La grossesse au milieu des travaux et des soins du ménage, les couches, l'allaitement, parfois les caresses avinées du mari en ribotte — elle acceptait tout, et trouvait cela naturel. Il lui était arrivé de traîner hors du cabaret Matveï tombé à l'état de brute féroce, de supporter ses invectives et ses coups, et de cacher ses larmes à tout le monde, et le matin, elle allumait le feu à la maison, faisait à manger pour les gosses, leur cousait des vêtements, se nourrissait juste de quoi calmer sa faim, puis, le carême venu, elle se reprochait ses péchés, avait une peur continuelle pour son âme, menacée des tortures éternelles dans l'autre monde. Dans le travail, la peine, les privations et l'inquiétude du lendemain s'écoulait la vie d'Arina, comme une rivière dans le lit que le sort lui destina; mais il semblait à Arina qu'elle était heureuse; seulement la vie était dure.

Les deux petites étoiles miroitaient joyeusement devant elle, et en les regardant, elle songeait à Nicolka. Elle aurait voulu le poser elle-même dans son petit cercueil, lui fermer les yeux, le porter elle-même au cimetière, sous les jolis bouleaux, gémir et pleurer sur lui, et ensuite aller plus loin, où Dieu voudra...

—

II

De grand matin, presque au petit jour, une rumeur et un bruit de voix se répandirent dans le champ, et vers midi toute la rive fut couverte de monde. Des figures hâlées passaient dans la foule, des toques de peau de mouton, des barbes de paysans, on voyait des casquettes, et on remarquait les figures russes; les chemises, les mouchoirs des femmes, les pardessus campagnards, les

rapiècements, les paquets, les besaces tachetaient la foule de couleurs diverses. Tout ondulait, remuait et bourdonnait. Tous les yeux se tournèrent vers le fleuve, où stationnait un bateau à vapeur, avec deux énormes péniches à la remorque ; tous regardaient les hauts mâts, où des drapeaux multicolores flottaient, se gonflaient au vent, et frissonnaient joyeusement.

Sur une grêle passerelle jetée entre la rive et la péniche, déjà les autorités administratives étaient réunies, et se préparaient à la réception. Il y avait un employé d'Etat, que le peuple appelait « l'émigrateur », un étudiant à l'uniforme (1) passé, et deux matelots en vestes blanches, l'un tenant un carnet, et l'autre un appareil à compter.

— Commencez ! — dit l'employé, embrassant du regard la foule en émoi.

Et un matelot cria d'une voix aiguë et traînante :

— Les Voronkovtzi !... Le bailliage de Voronkovo !

La foule mugit et s'ébranla. Un cri répondit, et les Voronkovtzi se dégagèrent, et atteignirent la rive, portant ou tirant les enfants et traînant les sacs.

— Avez-vous choisi votre starosta ?

Cette question de « l'émigrateur » fut aussitôt couverte par une centaine de voix :

— Ici !... C'est fait !... Voilà !...

Et en confirmation de ces cris, un paysan se détacha de la foule et se présenta à l'employé :

— Le starosta, Votre Seigneurie !

Il salua et la réception commença.

On interrogeait chaque famille sur sa santé, on inscrivait le nombre des embarqués sur l'appareil à compter, et au passage des enfants, l'étudiant ouvrait la bouche de chacun avec un copeau lisse, et regardait la gorge. Au commencement il le faisait avec attention, puis toujours plus vite et plus vite ; puis il interrompit alternativement

(1) Les étudiants sont astreints à porter un uniforme en Russie. Cette règle, abolie sous Alexandre II, a été rétablie sous Alexandre III.

son examen pour essuyer son front en sueur ; ensuite il balança son bras fatigué le long de sa hanche, et de nouveau raidit son attention, et de nouveau se fatigua et balança le bras.

Après avoir passé devant les autorités, les Voronkovtzi défilèrent tranquillement, non sans bruit et sans parler, jusqu'à la péniche la plus éloignée, où ils descendirent en bas, dans la cabine, « la fosse », comme disaient les émigrés, parce qu'à l'intérieur de la péniche il n'y a ni portes ni fenêtres.

Le soleil brûlait, une vapeur semblait se répandre au-dessus de la foule. L'employé d'État s'éventait avec sa casquette, l'étudiant, la tunique déboutonnée, d'une main s'essuyait la figure, et de l'autre travaillait.

— Le bailliage d'Ovtcharovo ! — cria le matelot de sa voix aiguë et traînante, lorsque les Voronkovtzi eurent tous passé, le bailliage d'Ovtcharovo, en avant !

De nouveau retentit dans la foule une rumeur confuse, et les Ovtcharovtzi peu à peu s'en dégagèrent, et s'approchèrent de la passerelle. Un sentiment d'inquiétude, d'impatience envahissait la multitude. Tout le monde regardait, tout le monde se pressait, comme si on avait peur de ne pas bien entendre. Beaucoup murmuraient qu'on embarquait ceux des régions voisines, mais qu'eux, les voyageurs lointains, ceux de l'Amour, on les faisait attendre. Les uns criaient qu'ils avaient tout dépensé et mangé ici, les autres se lamentaient que la mort et les maladies avaient diminué leurs familles, d'autres encore se réjouissaient de partir tout à l'heure... On s'invectivait et on braillait, chacun appelait les siens, et toute la foule criait, s'agitait, faisait du bruit.

— En arrière ! La fillette a la diphtérie ! — déclara tout à coup l'étudiant, et il cassa et jeta le copeau qu'il venait d'appuyer sur la langue de l'enfant.

— Votre Seigneurie ! — supplia le paysan, tout démonté, éperdu dans l'affreuse découverte. — Accordez-nous la grâce... Trois semaines... Nous avons tout mangé...

— En arrière !

— Votre Seigneurie ! Ne causez pas notre perte...

— En arrière ! En arrière ! crièrent à leur tour les matelots. — On ne discute pas !

— Votre Seign...

La voix du paysan se brisa. Une mêlée se produisit. Toute la famille, qu'on avait déjà laissé passer sur la péniche, dut revenir sur la rive. Il y eut des cris et des sanglots. Le père de la fillette malade, debout près d'elle, les dents serrées, leva le poing ; il semblait qu'il allait la tuer de désespoir ; mais il se prit par les cheveux et se mit à hurler d'une voix presque aussi aiguë que celle d'une femme, pleurant sa ruine et son malheur, tandis que le matelot appelait encore :

— Le bailliage de Gilino ! Gilintzi, en avant ! Approchez !

Une clameur retentit de nouveau dans la foule, qui s'ébranla, et le paysan, sa famille, sa douleur, et son enfant malade, qui avaient attiré un instant l'attention générale, furent aussitôt oubliés.

Chacun ne s'occupait que de soi.

Plus le temps s'avançait, plus la foule était envahie par ce sentiment d'impatience instinctive. Sous les yeux de tous se passaient des scènes affreuses, toutes les fois qu'une famille, pour un enfant malade, restait, tandis que les autres allaient sur la péniche ; on entendait gémir, hurler, jurer, mais personne n'y faisait attention, personne n'avait pitié.

Saisie de terreur, une femme pâle, aux lèvres tremblantes, se tenait devant le matelot. Celui-ci avait tiré du sac de la femme un enfant caché dedans, qu'elle voulait subrepticement porter sur la péniche, et le montrait à l'étudiant. L'enfant avait la petite vérole.

La même idée — faire passer Nicolka dans un sac — hantait par moments l'esprit de Matveï, mais cet incident le troubla. Dire adieu à Nicolka encore vivant — il ne restait rien d'autre à faire. Matveï avait beau réfléchir, il avait beau compter ses richesses, la nécessité le poussait

vers la passerelle ; Arina avait beau se désoler, la péniche se remplissait de monde, leur tour approchait, et aucune pensée, aucune larme n'y pouvait rien.

— La volonté de Dieu ! — décidait Matveï pour la centième fois, regardant sa famille et la comptant avec angoisse, presque avec rage.— Faut-il donc que tous périssent, alors ! Et Nicolka n'est pas fait pour vivre en ce monde... *Amen !*

Cependant cette foule humaine était de plus en plus en effervescence ; l'excitation, la hâte, la poussée générale agissaient de plus en plus sur ces cœurs qui avaient tant souffert ; on craignait une erreur ; peut-être allait-on déclarer que la péniche était pleine, qu'il n'y avait plus de place, — et chaque appel, chaque cri du matelot, ébranlait toute cette foule, l'attirait plus près de la rive, plus près des péniches.

— Le bailliage de Sosnovaïa ! — retentit tout à coup la voix. — Sosnovtzi, en avant !

Ce fut comme si la terre avait tressailli sous les pieds de Matveï. Il jeta un regard rapide sur sa femme, toute sa famille, son bagage, et cria avec les autres : « Présent ! » — Et autour de lui la foule mugit comme un orage ; on le pressa, on le bouscula de tous côtés. La sensation instinctive d'inquiétude et de hâte le saisit soudain, lui aussi ; la bête traquée se réveilla en lui ; c'était le moment de sauver sa peau ; il ne se souciait plus des larmes et des sanglots de femme, derrière lui ; les yeux fixés en avant, sombre, une sueur froide lui coulant sur la figure, les dents découvertes, Matveï se frayait un passage à travers la masse humaine, ouvrant le chemin à sa famille, vers la passerelle...

Vers le soir, lorsque siffla le bateau à vapeur, lorsque les solides amarres furent étendues et que les péniches partirent, Matveï était assis au fond de la péniche, recroquevillé, sans rien voir devant lui, ni la rive, ni le fleuve, ni les gens restés sur la berge. Il sentit seulement que la péniche s'était mise en mouvement et se signa.

« C'est la volonté de Dieu !... Nicolka ne se remettra pas... C'est tout un... il mourra ! »

Ainsi, pensa-t-il, une heure, deux heures, et toute la journée, et une semaine, et un mois ; ainsi, probablement, pensera-t-il toute sa vie...

Vers le milieu de l'automne, la campagne était déserte. Les gens furent dispersés de tous côtés ; les baraquements devinrent silencieux et vides, le fleuve se prit. Seulement de nouvelles tombes restèrent derrière le bois, des débris et de la boue, dans le champ, et aussi, dans la maisonnette du gardien, plusieurs enfants : orphelins, oubliés, ou abandonnés par leurs parents à la merci du sort. Farouches entre eux, ils ne liaient pas connaissance, pleuraient seuls, appelaient le père et la mère, et personne ne savait qui ils étaient, d'où, ni où se trouvait à présent leur famille. Parmi ces « enfants du bon Dieu » se trouvait aussi Nicolka, maigri et pâli après la maladie.

— Qui est ton père ? — lui demandait-on. — D'où est-il ? Comment s'appelle-t-il ?

— Petit père, répondait le garçon en pleurant.

— Et ta mère, comment s'appelle-t-elle ?

— Petite mère.

On ne pouvait tirer de lui d'autres renseignements.

TELEKHOV.

(Traduit du russe par S. Kikina et P. G. La Chesnais.)

Le Mouvement Artistique

LES LIVRES

Les deux consciences, par Camille Lemonnier (Ollendorf, 3 fr. 50). — Camille Lemonnier avait été traduit, l'an dernier, devant la Cour d'assises de Bruges, à propos de son livre *L'homme en amour*, où il réclamait une sorte d'éducation esthétique de la sexualité en faisant une magnifique critique de l'éducation cléricale, ignorantine jusqu'en cette matière, antinaturelle et antivitale, couveuse d'hypocrisie et de vice. C'est cette affaire qu'il expose dans le livre présent, en la remaniant, en l'élargissant, et il faut commencer par le louer d'avoir su tirer d'une affaire personnelle un beau drame social dont le sujet principal n'a plus rien de particulier.

Wildman, écrivain flamand, apologiste de la vie saine éclairée par la joie de vivre, est poursuivi par le parquet de Portmunde pour un de ses livres. Exubérant et sauvage, il est prêt à lutter avec vaillance pour l'idée. Mais la vie est faite d'action autant que d'idée et pour avoir méconnu cette notion, exclusivement absorbé par son métier d'écrivain au lieu de consacrer une partie de son énergie à façonner sa famille à son exemple, il a laissé le cléricalisme conquérir peu à peu, définitivement sa femme. Elle est l'ennemie dans la maison, et elle élève son enfant délicat dans un esprit de nerveuse piété anémiante qui provoque des crises où il manque de périr. Puissant créateur de livres exaltateurs des forces naturelles, Wildman est timide devant l'épouse et laisse détourner de soi l'enfant chéri par une faiblesse dont l'analyse eut peut-être dû montrer les raisons intimes et lointaines. Et voici qu'il a à lutter contre un ennemi même et multiple : le cléricalisme qui, d'une part, inspire au félin petit juge le système d'instruction inquisitoriale dont la tatillonerie énerve et affaiblit le plus cet être de génie presque naïf dans ses rapports avec les hommes, — et qui, d'autre part, dirige la mère contre le père, le fait souffrir dans son amour pour le pâle enfant qu'elle éloigne de sa vue et qu'elle instruit dans le sentiment de la culpabilité et de l'indignité de son père. Pusillanime (avec trop de vérité), fasciné par la puissance persistante du Passé au lieu de se l'expliquer rationnellement, Wildman, par un instinct littéraire très profond chez l'homme de lettres, cherche une conscience chez ses ennemis : il se torture à voir dans son affaire *le duel de deux consciences*, au lieu de comprendre, plus simplement, que pas plus que sa femme, ignorante et

docile, le petit juge n'est une conscience. Le Passé a eu une conscience quand il était le Présent, mais la survivance du Passé dans notre siècle n'est plus une « conscience » parce que celle-ci ne saurait être que l'intelligence du Présent. Aussi, au lieu de lutter froidement contre le juge comme contre une matière inerte, il s'épuise à le convaincre, c'est-à-dire à donner la vie au Passé. Ce grand drame familial et social est en même temps un drame intellectuel. Le respect du Passé est souvent une faute de l'Intelligence qui, fascinée par son ancienne grandeur, oublie qu'il n'y a de devoirs qu'envers l'Avenir. De ce respect de l'esprit résulte l'impuissance à réagir. Et pour n'avoir pas pu assez tôt enlever son fils à sa femme bigote, Wildman apprend qu'il se destine à la prêtrise, et le délire le précipite du beffroi de Portmunde.

Ainsi donc, Wildman fut une conscience incomplète et causa en partie soi-même son malheur. Pour avoir craint de trop se peindre soi-même en sa magnifique énergie et intégrale conscience, Lemonnier a créé un caractère, très beau de vérité courante et de révélation littéraire, mais qui ne saurait répondre à l'autorité d'un exemple social. Le livre reste un peu douloureux de cela, alors que ses autres romans et particulièrement en l'admirable *Vent dans les Moulins* triomphent la Vie et l'Unique conscience. On n'y goûte pas moins la luxuriance de la plus esthétique santé ; et l'admiration artistique de la Vie en toutes ses pleines manifestations communique au style une splendide ferveur, une intensité de richesse qui fleurit naturellement en admirables métaphores. L'auteur d'*Adam et Ève* et d'*Au cœur frais de la forêt* est un des plus magnifiques poètes dont se puissent exalter les générations soucieuses d'une esthétique socialiste.

Marius-Ary Leblond.

Le Secrétaire-Gérant : Jean LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.
A. Mayre, administrateur-délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

ORGANISATION ET FÉDÉRALISME

L'œuvre positive du Congrès de Tours fut double : 1° élaboration d'un programme ; 2° organisation nouvelle du parti.

Le Mouvement Socialiste consacrera une étude critique approfondie à la déclaration de principes et au programme minimum élaborés à Tours. Ce que nous voudrions examiner sommairement pour l'instant, c'est la conception qu'ont eu de l'organisation socialiste les congressistes de Tours et ce que peut valoir l'organisme nouveau dont ils ont doté la fraction du parti qu'ils représentaient.

La confusion est très grande dans cette question et il faut vraiment qu'elle ait atteint un degré invraisemblable pour que notre ami Hervé ait pu voir dans la suppression du Comité Général, « une concession de la majorité ministérialiste à la minorité antiministérialiste du Congrès » (1).

Qu'a décidé le Congrès de Tours? La suppression de l'organisme central du parti, chargé depuis 1895 du contrôle des élus et de la presse et son remplacement par un Comité interfédéral privé de toute attribution de contrôle, ainsi qu'on a pu justement le dire : simple « boîte aux lettres » pour les fédérations.

C'est sous le manteau du fédéralisme que ces propositions ont pu être adoptées et se présenter sous un aspect sympathique à un certain nombre de groupements de province qui, autrement, n'aurait jamais voulu les admettre.

La conception fédéraliste de l'organisation socialiste a eu son origine dans le « Parti Ouvrier Socialiste

(1) *Le Mouvement Socialiste* du 15 mars dernier, page 182.

Révolutionnaire » et surtout dans ses anciens groupements maintenant autonomes de l'Est, la Côte d'Or, le Jura et l'Ain. Elle fut exposée éloquemment au Congrès de la salle Japy par Ponard et par Marpaux, et séduisit très vite beaucoup de délégués épris d'indépendance et de liberté. Notre camarade Philippe Landrieu en fit un exposé excellent dans le numéro du 15 février 1900 de cette revue. C'était surtout une réaction violente contre le système qui attribuait la direction du parti, *d'en haut*, à la masse à quelques militants de Paris non suffisamment reliés prolétarienne du pays, et auxquels on pouvait reprocher d'exprimer moins les volontés propres de cette masse que leurs conceptions particulières.

Conçu dans le sein de l'organisation socialiste où le contrôle des élus avait atteint la plus grande rigueur, ce fédéralisme impliquait nettement cette notion « que les intéressés eux-mêmes doivent, en dernier ressort, imposer leur volonté », que ce qu'il fallait « c'était aux lieu et place des chefs, de bons et honnêtes employés contrôlés par la masse » (1). En fait, si l'on allait au fond des choses, l'on pourrait facilement se rendre compte que son application n'atteindrait pas moins la puissance politique considérable des chefs parlementaires du socialisme indépendant que le « centralisme » des vieilles organisations nationales, accusées de seules symboliser un autoritarisme qui existait au moins aussi fortement, quoique sous une autre forme chez leurs adversaires.

Cette conception fédéraliste n'était nullement en contradiction avec l'idée d'une discipline et d'un contrôle de classe, elle était du reste née dans des milieux essen-

(1) *Le Mouvement Socialiste*, 15 février 1900 : Les fédérations départementales, par Ph. Landrieu.

tiellement prolétariens où l'organisation autonome de la classe ouvrière aurait atteint une remarquable puissance, lancée par des militants dont quelques uns pouvaient parfois exagérer leurs tendances libertaires mais qui ne répugnait nullement à l'idée du contrôle rigoureux par la classe ouvrière de ses mandataires dans le Parlement et dans le pays. Il était seulement nécessaire de corriger et de compléter l'idée fédéraliste par celle de l'action d'ensemble du prolétariat.

Le socialisme a pour but de préciser les conceptions et de fusionner les formes diverses que prend le mouvement ouvrier et ce n'est qu'en tant que le fédéralisme permet de dégager toutes ses tendances qu'il est utile et qu'il a inspiré en somme l'organisation de la plupart des partis socialistes d'Europe.

Malheureusement, l'idée fédéraliste devint bientôt une simple arme de guerre contre les vieilles organisations nationales ; en même temps, un certain nombre de députés socialistes trouvaient dans le fédéralisme un moyen habile pour tenter d'échapper au contrôle du parti et une doctrine en vertu de laquelle il leur deviendrait loisible de pratiquer librement toutes les compromissions auxquelles l'action délétère du milieu parlementaire entraîne si souvent les élus.

L'état chaotique dans lequel le parti socialiste s'était trouvé de 1893 à 1898, n'ayant aucune organisation centrale en dehors du groupe parlementaire n'avait pas peu contribué à développer ces tendances de certains élus. Ne relevant que de vagues comités électoraux n'ayant à rendre compte de leurs votes et de leur attitude politique qu'à la « masse nébuleuse et amorphe » des électeurs, non seulement ceux d'entre eux qui n'appartenaient pas aux anciennes organisations échappaient à tout contrôle, mais même chez les élus des anciennes

organisations ce contrôle était purement illusoire. Seuls les élus du Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire, Fabérot, Renou, Toussaint, Groussier et Dejeante avaient alors le caractère d'élus contrôlés par le prolétariat organisé, ayant réalisé l'unité de vote et d'action. Le Parti Ouvrier Français et le Parti Socialiste Révolutionnaire qui ont su obtenir depuis une si remarquable unité de vote de leurs élus parlementaires n'avaient pas su à cette époque exercer aucun contrôle efficace sur leurs représentants législatifs (1).

C'était alors que Millerand exposait tranquillement la doctrine des socialistes « indépendants » : « Chaque candidat, déclarait-il, a le droit et le devoir de contracter librement (!) avec les électeurs devant lesquels il se présente les engagements qui forment entre eux le contrat électoral. » La plus grande partie des élus sont non pas les délégués du prolétariat organisé tout entier mais les représentants des quelques milliers d'électeurs plus ou moins confusionnistes de leur circonscription.

Cette conception profondément petite-bourgeoise et anti-socialiste de l'action politique est, au fond encore, celle d'une grande partie des élus du « Groupe Socialiste Parlementaire ». Le mouvement unitaire qui se produisit en 1899, le Congrès de la salle Japy et l'enthousiasme général des militants en faveur d'une organisation unitaire de classe, les avait obligé à l'abandonner momentanément.

Tout le Congrès de 1899 avait, en effet, longuement applaudi Albert Richard lorsqu'il avait dit : « Il n'y aura plus désormais de socialisme en dehors du prolétariat

(1) Il suffit pour s'en rendre compte de se rapporter à la curieuse brochure *la Vérité sur l'Unité Socialiste*, publiée en 1897 par le citoyen Lavaud (Imprimerie Jean Allemane).

organisé (1) et quoique Millerand eut déclaré au meeting du Tivoli Vaux-Hall de juin 1898 « qu'il serait peu sage de faire en quelque sorte violence à l'originalité du socialisme français en l'accomodant aux formes unitaires de l'Allemagne et de la Belgique », le Congrès instituait le contrôle de la presse et des élus sans lesquels il ne peut y avoir de parti socialiste sérieux.

A la faveur de l'absence d'une importante fraction du socialisme français, les Congressistes de Tours sont revenus en arrière, au mépris de l'évolution naturelle du socialisme vers l'organisation et le contrôle de classe. Sous la forme dissimulée d'un prétendu fédéralisme, ils ont rendu aux élus du Groupe Socialiste Parlementaire français cette « originalité » dont Millerand parlait en 1898 et que nos camarades socialistes de l'étranger ne leur envieront certainement pas.

En fait, le contrôle des fédérations sera dans la plus grande partie des cas, purement illusoires. Quelques-unes seulement, celles de l'Est — qui, d'ailleurs, n'ont pas en ce moment d'élus parlementaires — seraient seules en état de l'exercer. La plupart des autres n'ont pas de vie propre indépendante et n'existent trop souvent que dans les élus... qu'elles devront contrôler !

Quant au contrôle lointain que pourra exercer le Congrès annuel, l'expérience de ces trois dernières années suffit pour nous édifier sur ce qu'il pourra être. Le Congrès de la salle Wagram avait à se prononcer sur le cas des élus qui votèrent pour le ministère après Chalon. Ecartant la proposition de « désapprobation » des élus, rédigée cependant par Briand lui-même, les congressistes de 1900 passèrent l'éponge sur les actes

(1) *Congrès Général des Organisations socialistes française.* Compte rendu sténographique officiel. Paris, Soc. Nouv. de Librairie et d'Edition, page 80.

incriminés. L'année suivante, le Congrès de Lyon devait examiner le cas de MM. Palix et Narbonne, qui avaient repoussé l'enquête parlementaire sur les atrocités militaires commises au Soudan et à Madagascar. Il ne trouva même pas le temps d'examiner la question. Enfin, cette année, à Tours, on avait à se prononcer sur le vote abominable de cinq élus qui avaient « félicité » les assassins de la croisade chinoise : on a voté sur leur cas l'ordre du jour pur et simple !

Ces faits sont décisifs : la résolution du Congrès de Tours supprimant le Comité général, signifie la suppression de tout contrôle sur les élus et en particulier sur ceux de la Chambre; elle a le caractère le plus nettement petit-bourgeois et anti-prolétarien.

Ce qui doit distinguer l'action politique du parti socialiste de celle des partis politiques vulgaires, c'est que ses mandataires fortement contrôlés par lui, sont non pas les représentants d'un collège électoral isolé mais les délégués de *tout* le prolétariat organisé. Seule l'action du milieu ouvrier, seule la pression, le contrôle que la classe ouvrière doit exercer par ses organisations sur ses mandataires, peut contrebalancer l'influence corruptrice du milieu politicien. Ne pas en tenir compte, c'est rendre possible toutes les défaillances des élus, c'est, en même temps, contribuer à accroître cette méfiance malheureuse — mais trop compréhensible — de l'action politique qui règne actuellement dans un certain nombre de milieux ouvriers.

Jean Longuet.

PAGES RÉTROSPECTIVES[1]

ADRESSE INAUGURALE

de " l'Association Internationale des Travailleurs " [2]

Ouvriers,

C'est un fait très remarquable que la misère des masses travailleuses n'a pas diminué de 1848 à 1864, et pourtant cette période défie toute comparaison pour le développement de l'industrie et l'accroissement du commerce. En 1850, un organe modéré de la bourgeoisie anglaise, très bien informé d'ordinaire, prédisait que si l'exportation et l'importation de l'Angleterre s'élevait de 50 0/0 le paupérisme tomberait à zéro. Hélas ! le 7 avril 1864, le chancelier de l'échiquier charmait son auditoire parlementaire en lui annonçant que le commerce anglais d'importation et d'exportation était monté en 1863 « à 443.955.000 livres sterling (11.098.750.000 fr.), somme étonnante qui surpasse presque des deux tiers le commerce de l'époque relativement récente de 1843 ». « Songez, s'écria-t-il, à ceux qui vivent sur le bord de cette horrible région ». Avec non moins d'éloquence, il parlait des salaires qui n'augmentaient pas, de la vie humaine « qui, dans neuf cas sur dix, n'est qu'une lutte pour l'existence ».

Encore ne disait-il rien des Irlandais qui remplacent graduellement les machines dans le Nord, les troupeaux de moutons dans le Sud, quoique les moutons eux-

---

(1) Nous inaugurons cette rubrique — qui paraîtra de temps en temps dans cette Revue — en publiant *l'Adresse inaugurale de "l'Association Internationale des Travailleurs"*, document de la plus haute importance, introuvable aujourd'hui. La traduction que nous publions a paru à Bruxelles en 1866 (Alliance typographique. M. J. Pool et Cie, r. aux Choux, 33-1o)
(N. D. L. R.)

(2) Ce manifeste, dû à la plume d'un socialiste allemand éminent, membre du *Conseil central* de Londres, a été publié, en anglais, il y a dix-huit mois à la suite du meeting où a été fondée l'*Association Internationale*. Nous avons pensé que nos lecteurs seraient heureux de le connaître (N. du T.). *(Note de la brochure)*

mêmes diminuent dans ce malheureux pays, moins rapidement pourtant que les hommes. Il ne répétait pas ce que venait de dévoiler, dans un accès soudain de terreur, les représentants les plus élevés des « dix mille supérieurs de la haute » (1). Lorsque la panique des garroteurs atteignit un certain degré, la Chambre des lords fit faire une enquête et un rapport sur la transportation et la servitude pénale. Le meurtre fit aussi son apparition et tint sa place dans le volumineux Livre bleu de 1863, et il fut alors prouvé par des faits et chiffres officiels que les pires des criminels condamnés, les forçats de l'Angleterre et de l'Écosse travaillaient beaucoup moins et étaient beaucoup mieux nourris que les travailleurs agricoles des mêmes pays.

Mais ce n'est pas tout. Quand la guerre d'Amérique eût jeté sur le pavé les ouvriers des comtés de Lancaster et de Chester, la même chambre des Lords envoya un médecin dans les provinces manufacturières, en le chargeant de rechercher la quantité minimum de carbone et d'azote, administrable sous la forme la plus simple et la moins chère, qui put suffire en moyenne « à prévenir la mort d'inanition ». Le docteur Smith, le médecin délégué trouva que 28.000 grains de carbone et 1330 grains d'azote par semaine étaient nécessaires à un adulte, rien que pour le garantir de la mort d'inanition, et de plus, il trouva que cette quantité n'était pas fort éloignée de la maigre nourriture à laquelle l'extrême détresse venait de réduire les ouvriers cotonniers.

Mais écoutez encore. Le même savant-médecin fut, un peu plus tard, délégué de nouveau par le département

(1) The upper ten thousand. Cette expression, toute anglaise, s'emploie très fréquemment et s'applique tout naturellement à la classe aristocratique.

médical du Conseil privé, afin d'examiner la nourriture des classes travailleuses les plus pauvres. Le 6e rapport sur l'état de la santé publique, publié par l'ordre du Parlement, dans le courant de cette année (1864), contient le résultat de ses recherches. Qu'a découvert le docteur? Que les tisseurs en soie, les couturiers, les gantiers, les tisserands de bas, etc., ne recevaient pas toujours, en moyenne, la misérable pitance des ouvriers cotonniers, pas même la quantité de carbone et d'azote « suffisant pour prévenir la mort d'inanition. » « En « outre », nous citons textuellement le rapport, « l'examen « de l'état des familles agricoles a démontré que plus « du cinquième d'entre elles est réduit à une quantité « moins que suffisante d'aliments carboniques, et plus « du tiers à une quantité moins que suffisante d'aliments « azotés; que dans les comtés de Berks, d'Oxford et de « Somerset, l'insuffisance des aliments azotés est en « moyenne le régime local. Il ne faut pas oublier, ajoute « le rapport officiel, que la privation de nourriture n'est « supportée qu'avec répugnance, et, qu'en règle générale, le manque de nourriture suffisante n'arrive jamais que précédé de bien d'autres privations. La « propreté même est regardée comme une chose très « chère et difficile, et quand le respect de soi-même « s'efforce de l'entretenir, chaque effort de la sorte est « nécessairement payé par un surcroît de tortures de la « faim. Ce sont des réflexions d'autant plus douloureuses, qu'il ne s'agit pas de la misère méritée par la « paresse, mais dans tous les cas de la détresse d'une « population travailleuse. En fait, le travail qui n'assure « qu'une si maigre pitance, est, pour le plus grand « nombre, excessivement prolongé.

« Ce rapport dévoile ce fait étrange et même inattendu « que de toutes les parties du Royaume-Uni (c'est-à-

« dire l'Angleterre, le pays de Galles, l'Ecosse et l'Ir-
« lande) c'est la population agricole de l'Angleterre »,
« précisément de la partie la plus opulente, « qui est
« incontestablement la plus mal nourrie », mais que
même les plus pauvres laboureurs des comtés de
Berks, d'Oxford et de Somerset sont beaucoup mieux
nourris que la plupart des ouvriers en chambre de
l'Est de Londres.

Telles sont les données officielles publiées par ordre
du Parlement en 1864, dans le millénaire du libre-
échange, au moment même où le chancelier de l'Échi-
quier racontait à la chambre des communes « que la
« condition des ouvriers anglais s'est améliorée, en
« moyenne, d'une manière si extraordinaire que nous
« n'en connaissons point d'exemple dans l'histoire d'au-
« cun pays, ni d'aucun âge ». De quel son discordant
ces exaltations officielles sont percées par une brève
remarque non moins officielle sur l'état de la santé pu-
blique : « La santé publique d'un pays signifie la santé
« de ses masses, et il est presqu'impossible que ses masses
« soient bien portantes, si elles ne jouissent pas jusqu'au
« plus bas de l'échelle sociale, au moins de la plus mo-
« deste prospérité ».

Ébloui par le « Progrès de la Nature » (1), le chance-
lier de l'Échiquier voit danser devant ses yeux les
chiffres de ses statistiques. C'est avec un accent de
véritable extase qu'il s'écrie : « De 1842 à 1852, le revenu
« imposable du pays s'est accru de 6 0 0 : dans les huit
« années de 1853 à 1861, il s'est accru de 200 0 ; c'est un
« fait si étonnant qu'il est presque incroyable !... Cette
« enivrante augmentation de richesses et de puissance

(1) C'est un chapitre spécial du Livre bleu de chaque année.

« — ajoute M. Gladstone — est exclusivement limitée à « ceux qui possèdent ».

Si vous voulez savoir à quelles conditions de santé perdue, de morale flétrie et de ruine intellectuelle, cette *enivrante augmentation de richesses et de puissance, exclusivement restreinte aux classes qui possèdent*, a été et est produite par les classes laborieuses, examinez la peinture qui est faite, des ateliers de tailleurs, d'imprimeurs et de modistes, dans le dernier rapport sur l'état de santé publique? Comparez le rapport de la commission pour examiner le travail des enfants, là où il est constaté, par exemple, que « la classe des potiers, hommes « et femmes, présente une population très dégénérée, « tant sous le rapport physique que sous le rapport in- « tellectuel » ; que « les enfants infirmes deviennent « ensuite des parents infirmes » ; que « la dégénéres « cence de la race en est une conséquence absolue » que « la dégénérescence de la population du comté d « Stafford serait beaucoup plus avancée, n'était le « recrutement continuel des pays adjacents et les ma- « riages mixtes avec des races plus robustes ». Jetez un coup d'œil sur le Livre bleu de M. Tremenheere : *Griefs et plaintes des journaliers boulangers*. Et qui n'a pas frissonné en lisant ce paradoxe des inspecteurs des fabriques, certifié par le « Registrar General », d'après lequel la santé des ouvriers du comté de Lancaster s'est améliorée considérablement, quoiqu'ils soient réduits à la plus misérable nourriture, parce que le manque de coton les a chassés des fabriques cotonnières ; que la mortalité des enfants a diminué, parce qu'enfin il est permis aux mères de leur donner, au lieu du cordial de Godfrey, leurs propres mamelles.

Mais retournez encore une fois la médaille! *Le tableau de l'impôt des revenus et des propriétés*, présenté

à la chambre des communes le 20 septembre 1864, nous apprend que du 5 avril 1852 au 5 avril 1853, treize personnes ont grossi les rangs de ces heureux de la terre dont les revenus annuels sont évalués par le collecteur d'impôt à 50,000 liv. sterling (1,250,000 fr.) et plus, car leur nombre est monté de 67 à 80 (1). Le même tableau dévoile le fait curieux que 3,000 personnes, à peu près, partagent entre elles un revenu annuel d'environ 25,000,000 de liv. st. (750,000,000 fr.), plus que la somme totale distribuée annuellement entre tous les laboureurs de l'Angleterre et dans le pays de Galles. Ouvrez le registre du cens de 1861, et vous trouverez que le nombre des propriétaires terriens en Angleterre et dans le pays de Galles s'est réduit de 16,934 en 1851 à 15,066 en 1861; qu'ainsi, la concentration de la propriété foncière s'est accrue en dix années de 11 %. Si la concentration de la propriété terrienne dans la main d'un petit nombre suit toujours le même progrès, la question territoriale deviendra singulièrement simplifiée, comme elle l'était dans l'empire romain quand Néron grinça des dents (2) à la nouvelle que la moitié de la province d'Afrique était possédée par six chevaliers.

(A suivre.) Karl Marx.

(1) Le marquis de Westminster a un revenu annuel de 800,000 liv. st. (20,000,000).

(2) Le mot « grend » veut dire non seulement grincer des dents mais indique encore la férocité du sourire. Néron, en tuant ces sangsues gorgées d'air, éprouva une joie féroce, car il trouva le moyen de remplir les coffres de l'État qui se vidaient à mesure que la propriété foncière se concentrait. (N. du T.)

Monographies

L'ÉVOLUTION D'UNE COOPÉRATIVE

L'ÉCONOMIE PARISIENNE

(Fin) (1)

L'Assemblée générale ayant décidé qu'une somme de 2.000 francs, prélevée sur les « frais généraux «, serait affectée annuellement au « Service médical gratuit », chaque semestre une somme de 1.000 francs est répartie entre les deux docteurs au prorata du nombre de leurs consultations ou visites — et ce d'après les bases ci-après :

Consultations (cabinet du docteur)	1 unité.
Visites (au domicile du sociétaire) :	
I. De jour	2 unités
II. De nuit.	3 —

Le « Service médical gratuit » fonctionne, dans ces conditions, depuis le 1er février 1901, et la Commission statutaire constatait ce qui suit, à l'Assemblée générale du 11 novembre suivant :

« Comme ceux d'entre vous ayant malheureusement été forcés d'y avoir recours ont pu s'en rendre compte, ce service marche bien et a déjà rendu d'inappréciables services à nos sociétaires et à leurs familles. Il a dû éviter ce qui arrive dans la classe ouvrière manquant souvent du nécessaire : que des maladies s'aggravent faute des soins du médecin. Aussi, nous n'avons qu'à féliciter MM. les docteurs du zèle avec lequel ils remplissent leurs délicates fonctions.

« Voici les résultats du premier semestre :

« M. le docteur X... a fait 153 visites à domicile et 105 consultations à son cabinet.

« M. le docteur Z..., 100 à domicile, 208 à son cabinet.

« Ce qui fait 253 visites et 313 consultations, qui représentent 819 unités, soit à peu près une moyenne de 1 fr. 20 par unité ou consultation.

« En considérant que ce service est de formation récente, nous voyons qu'il a déjà donné de bons résultats.

---

(1) Voir *Le Mouvement socialiste*, p. 488 et suivantes.

« Aussi, les membres de la Commission croiraient manquer à leur devoir s'ils terminaient leur premier rapport sans féliciter et remercier les camarades promoteurs de cette idée et nous osons espérer que, vu les services rendus à nos sociétaires et à leurs enfants, vous serez unanimes à reconnaître les besoins et le bien fondé de cette institution. »

Tout long commentaire paraissant superflu, nous nous bornerons à constater, de nouveau, ce que la Coopération ouvrière peut — et doit réaliser — en faveur de ses adeptes, notamment;

Service pharmaceutique. — En attendant la création — prochaine, espérons-le — d'une Pharmacie coopérative à côté du siège de l' « Économie Parisienne », la Commission spéciale a obtenu de notables réductions de prix de plusieurs pharmaciens du IIIe arrondissement. Mais, comme bien on le pense, cette organisation ne répond qu'imparfaitement au but à atteindre : mettre tous produits officinaux de qualité irréprochable, aux prix les plus bas possibles, à la disposition de tous les sociétaires de la Coopérative.

On vient de le voir, grâce aux efforts de Coopérateurs socialistes, l' « Économie Parisienne » se trouve aujourd'hui dotée d'institutions de « solidarité sociale » pratiquement établies, possédant des ressources suffisantes pour largement fonctionner, rendant de grands services, contribuant à assurer le bon renom, le développement, et par suite l'influence bienfaisante de la Coopération ouvrière. Hâtons d'ajouter que les camarades du IIIe veulent encore plus et mieux : bientôt, lorsque les expériences qui se poursuivent auront été reconnues concluantes, ils se proposent d'améliorer — pour en étendre encore les « bienfaits » — les « Œuvres sociales » que possède déjà leur belle organisation économique.

C'est que, depuis le 11 mai 1901, date qui marque la troisième évolution — grâce au bon sens éclairé des sociétaires — les administrateurs de l' « Économie Parisienne », sont tous des membres militants de divers groupes socia-

listes, syndiqués ou adhérents à l'Université populaire, — tout en étant des coopérateurs intelligents, convaincus et actifs, — faisant de la Coopération — et uniquement de la Coopération à la Coopérative...

Cette ligne de conduite leur a permis successivement : 1° de ramener à un taux raisonnable les prix, trop majorés, de toutes les denrées de première utilité; 2° de mener à bien les travaux d'agrandissement du siège social — aujourd'hui un des plus modernes comme installation matérielle, organisation, aspect extérieur — tout en consolidant la situation financière de la Société (1); 3° de faire une propagande — suivie et raisonnée — en faveur de la Coopération, par des fêtes familiales champêtres, excursions dans la forêt de Saint-Germain — et bientôt... à la mer.

D'autre part, le nouveau Conseil comblait des lacunes, en dotant la Société d'un « règlement intérieur » — concernant la direction, l'organisation, etc., du service de la répartition — d'un règlement organisant les dégustations, les relations avec les fournisseurs et indiquant les garanties à exiger d'eux, puis d'un catalogue méthodique des marchandises réparties.

Enfin, à propos du personnel de la répartition, le Conseil socialiste de l' « Économie Parisienne » appliquait simultanément les mesures suivantes :

1° Journée de travail — de 12 et même 13 heures, le samedi — réduite à *10 heures* au maximum;

2° Congé de 8 jours consécutifs, rétribués — en dehors du congé mensuel — à chaque répartiteur ou répartitrice;

3° Salaires hebdomadaires sensiblement augmentés;

4° En cas de maladie, moitié du salaire, le premier mois; salaire intégral le second mois.

Et la question d'allouer des « pensions de retraite » au personnel était posée — mise à l'étude, avec l'idée bien arrêtée d'aboutir favorablement.

---

(1) La façade de l' « Économie Parisienne » dépasse 20 mètres — sur la rue populeuse des Gravilliers. Les 15,000 francs de travaux ont été payés uniquement avec les ressources disponibles,

N'oublions pas que l' « Économie Parisienne » a vu réorganiser son service de livraisons à domicile, que des « bons de consommation », pour la boucherie, la triperie, le lait, les vêtements sur mesure, — et aussi les bains — sont à la disposition des sociétaires tenant justement à bénéficier de la force de l'Association, en tout et pour tout.

Il convient encore de noter que la Coopérative du IIIe, depuis longtemps adhérente à la Bourse coopérative, tient à honneur de donner la préférence aux Associations ouvrières de production, même à des prix supérieurs à ceux des « mercantis » — et que les administrateurs, partisans de la suppression de tous parasites, intermédiaires ou non, attendent d'heureux effets de la réalisation du projet de Fédérations régionales pour les achats en commun — à la production seulement.

Ajoutons, enfin, que l' « Économie Parisienne », en dehors d'actions et de bons de la « Verrerie ouvrière », possède des obligations émises par des Sociétés sœurs, des actions de Coopératives de production, etc., et ce pour une somme relativement importante.

Présentement, sont à l'étude et certainement seront mis à exécution dans un court laps de temps les projets suivants :

I. — Création d'une bibliothèque coopérative (1);
II. — Réduction graduelle à huit heures — au lieu de dix — de la journée de travail du personnel de la répartition;
III. — Création de pensions de retraite pour ledit personnel;
IV. — Organisation de la « Pension de retraite par la consommation » — en faveur des sociétaires — en suivant l'exemple du « Vooruit »;
V. — Consultations juridiques gratuites;
VI. — Suppression de la répartition de l'alcool, à commencer par l'absinthe, qui abrutit, empoisonne, tue (2).

(1) La bibliothèque vient d'être fondée; des ouvrages déjà nombreux garnissent ses rayons.

(2) Le suggestif tableau : « *L'Alcool, voilà l'ennemi!* » figure, en bonne place, à la buvette sociale.

L'augmentation de près de 400 sociétaires (1300 au lieu de 900) et la répartition journalière, passée de 700 à 1100 francs, les nouvelles et multiples adhésions hebdomadaires depuis mai 1901, prouvent que le prolétariat du IIIe comprend de mieux en mieux quel est son devoir : sa Coopérative « est la maison modèle » — et il tient à assurer sa prospérité croissante, — sachant qu'il fait œuvre utile, communiste, en contribuant à préparer, hâter, le « mieux être » de demain, par la mise en pratique définitive du « socialisme intégral ».

A ce propos, un des membres « éminents » du Comité central coopératif, grand et subtil théoricien de la Coopération, réédita naguère cette vérité : « On parle de coopération socialiste. C'est une superfétation. La coopération, c'est le socialisme en action (1) ». D'accord, mais encore faut-il pour cela que la coopération ne se cramponne pas à l'importance des trop-perçus, ne reste pas cantonnée dans l'unique répartition de produits achetés au seul et malhonnête commerce de gros, par l'entremise de ses courtiers marrons. Son rôle est plus étendu, plus noble : tout coopérateur conscient le sait.

Resté toujours sur la brèche, lors des diverses luttes entreprises dans le sein de l' « Economie Parisienne » pour l'amener graduellement, mais sûrement, sur le terrain qui lui assure une prospérité de plus en plus grande, durable, définitive, nous dirons aux camarades qui craindraient encore que l'évolution vers le « socialisme pratique » de la Coopération ouvrière ne nuise à celle-ci :

« Mettez-vous à l'œuvre sans plus tarder; faites comme nous, imitez notre exemple, soyez persévérants, créez des œuvres de solidarité sociale : la voie vous est largement ouverte. Faites préférablement de « la politique en dehors de la Coopérative, surtout si le milieu — les divisions aidant — ne se prête pas à l'action politique personnelle

(1) G. Deherme. — Discours prononcé au « Cercle d'enseignement coopératif du XVIIIe ».

directe. En un mot, soyez plutôt « Coopérateurs socialistes » que « Socialistes coopérateurs »! Le succès est à ce prix ».

Et que les camarades en soient bien convaincus : en attendant l' « unité socialiste », toujours rêvée, nos divisions souvent bien superficielles sur le terrain politique,— entre vrais coopérateurs socialistes s'entend! — dans la région parisienne surtout, s'applaniront d'autant plus facilement, l'entente sera d'autant moins difficile que nous serons économiquement et par suite financièrement organisés, pour nous permettre d'abord d'arracher complètement le prolétariat tout entier aux mains crochues des intermédiaires, du commerce parasite — et ensuite aux griffes de l'insatiable capitalisme exploiteur.

A. Marie.

ERRATA

Profitant de ma piètre calligraphie, nos camarades typographes ont émaillé ma prose de quelques « coquilles » qu'il importe de signaler. Ainsi :

Page 488, 12e ligne, lire : *seuls*, au lieu de « *seul* ».
— 490, 2e renvoi, 5e ligne, lire : *inférieure*, au lieu de « *supérieure* ».
— — 9e ligne, lire : *1896*, au lieu de « *1996* ».
— 491, 5e ligne, lire : *coopératif*, au lieu de « *corporatif* ».
— — 7e ligne, lire : *ancien*, au lieu de « *ouvrier* ».
— 496, 6e ligne, lire : *constaté*, au lieu de « *contrôle* ».
— — 18e ligne, supprimer : *le*, avant « *Conseil* ».
— — — — lire : *comprenant*, au lieu de « *comprenait* ».
— — 3e ligne, lire : *mise*, au lieu de « *mis* ».
— 497, 24e ligne : lire : *munis*, au lieu de « *munie* ».

A. M.

CHRONIQUES

FRANCE

Questions Municipales

LE GAZ A PARIS (*Fin*) (1)

2° Le traité Chamon.

Le traité Chamon auquel le Conseil municipal a sacrifié la Régie directe, malgré les efforts des conseillers socialistes et républicains, et malgré l'exemple des municipalités étrangères, suppose trois contractants : la Ville de Paris, la « Compagnie Parisienne du Gaz » (que nous appellerons par abréviation : la Compagnie), et la « Société d'éclairage, de chauffage et de force motrice » (par abréviation : Société Chamon, ou Société). Il faut ajouter un quatrième personnage, le Comptoir d'Escompte qui intervient pour garantir le capital constitué par la Société.

Économie générale du traité Chamon. — La Compagnie cède à la Ville, pour la somme forfaitaire de 100 millions, sa part d'actif mobilier et immobilier. Le paiement aura lieu le 31 décembre 1905, et l'entrée en possession, le 1er janvier 1906.

La Société se constitue au capital de 100 millions, dont 10 millions constituent un fonds de roulement. Les actionnaires de la Compagnie ont un droit de préemption sur le tiers des actions de la Société.

Le prix du gaz vendu aux particuliers est abaissé de 0 fr. 30 à 0 fr. 20, à dater du 1er janvier 1902. Le prix du gaz vendu à la Ville reste fixé à 0 fr. 15. La Ville paie à la Compagnie 0 fr. 10 par mètre cube vendu aux particuliers. De même, la Ville prend à sa charge les 22 millions de travaux de premier établissement, destinés à compléter la canalisation, et qui doivent être accomplis avant le 1er janvier 1906.

(1) Voir notre dernier numéro.

Elle prend également à sa charge les 18 millions nécessaires pour achever la construction de l'usine neuve du Landy.

Les sommes versées à la Compagnie pour réaliser l'abaissement immédiat du prix du gaz (96 millions environ), les travaux de premier établissement (22 millions) et l'achèvement de l'usine du Landy (18 millions) sont remboursées jusqu'à concurrence des 90 millions restant disponibles sur l'actif de la Société, par celle-ci à la Ville de Paris. Le surplus sera payé à l'aide d'emprunts, contractés par la Ville.

A partir du 1er janvier 1906, la Ville concède l'exploitation du gaz à la Société, pour une durée de cinquante ans, avec rachat possible en 1920, puis en 1925 et ainsi de suite, de cinq en cinq ans. Le prix du gaz reste fixé, comme dans la période intermédiaire 1902-1905, à 0 fr. 20 pour les particuliers et à 0 fr. 15 pour la Ville.

Sur les recettes brutes on prélève les dépenses d'exploitation, les charges envers l'État, les annuités d'amortissement des sommes empruntées par la Ville pour racheter l'actif de la Compagnie, le droit d'octroi de 0 fr. 02 par mois et par mètre cube de gaz vendu dans Paris, etc. (article 77).

Sur les produits nets, la Ville prélève une somme fixe de 10.344.980 fr., la Société une somme de 4.655.020 fr. représentant l'intérêt à 4 0/0 de son capital social ainsi que l'annuité d'amortissement de ce capital à 4 0/0, en 50 ans (article 78).

Si les recettes nettes sont insuffisantes, la Ville et la Société se les partagent dans la proportion de ces deux sommes. S'il y a un excédent, il est réparti de la façon suivante : 25 0/0 à la Société ; 10 0/0 au personnel, et 65 0/0 au fonds de prévoyance des consommateurs, sous déduction d'un prélèvement en faveur de la Ville qui ne pourra excéder 0 fr. 03 par mètre cube de gaz consommé dans Paris au-delà de 250.000.000 de mètres cubes (article 79).

Essayons d'évaluer les résultats de ce système, en sup-

posant une consommation de 370 millions de mètres, et un coût de production de 0 fr. 08 par mètre (ce chiffre est inférieur de 0 fr. 006 aux évaluations de M. Lauriol, mais il nous paraît encore exagéré. Cependant comme nous avons admis un prix de 0 fr. 07 dans l'hypothèse de la Régie directe avec usines neuves et que ce système aurait produit un abaissement du coût de production d'au moins 0 fr. 01 par mètre cube, nous devons adopter ce chiffre de 0 fr. 08).

Recettes brutes :

310.000.000 mètres cubes à 0 fr. 20	62.000.000	»
60.000.000 — à 0 fr. 15	9.000.000	»
370.000.000 mètres cubes	71.000.000	»

Dépenses :

Exploitation 370.000.000 m. c. à 0 fr. 08.	29.600.000	»
Octroi 330.000.000 m. c. (1) 0,02 p' mois.	7.900.000	»
Amortissemt des emprunts —	6.000.000	»
Prélèvements (article 78) —	15.000.000	»
TOTAL DES DÉPENSES.	58.500.000	»
Bénéfices à partager	12.500.000	»
Dont 25 0/0 à la Société.	3.127.000	»
10 0/0 au personnel.	1.250.000	»
65 0/0 aux consommateurs	8.123.000	»
Prélèvement maximum de la Ville sur la part des consommateurs (330.000.000 — 250.000.000) × 0,03.	2.400.000	»
Solde net aux consommateurs	5.723.000	»

Au total, la Ville touche ;

7.900.000 + 10.344.980 + 2.400.000 . . .	20.644.980	»
Les consommateurs touchent	5.723.000	»
La Société touche 4.655.020 + 3.127.000 .	7.782.020	»
Le personnel touche	1.250.000	»

Si l'on suppose que la consommation s'est élevée à 500.000.000 de mètres cubes, chiffre qui n'a rien d'excessif ainsi que nous l'avons déjà remarqué, on arrive par des calculs semblables aux résultats suivants :

Ville	25.344.980	»
Consommateurs. .	10.250.000	»
Société.	10.905.020	»
Personnel.	2.500.000	»

(1) Nombre de mètres cubes livrés dans Paris et non dans la banlieue

Critique du traité Chamon.— On peut adresser à ce traité, dont nous avons essayé de donner un aperçu sommaire, mais aussi exact que possible, de nombreux et graves reproches :

1° La Ville achète pour 100 millions ce qui, d'après le Comité technique, vaut seulement 88 millions. C'est donc un premier cadeau de 12 millions que la Ville fait à la Compagnie ;

2° Mais le vice capital de ce traité, c'est la constitution d'une Société au capital de 100 millions, alors qu'elle n'en consacre que dix à son fonds de roulement. Pourquoi a-t-on adopté cette combinaison qui consiste à faire avancer par la Société à la Ville, 90 millions qu'elle aurait pu se procurer par un emprunt direct? Lorsque la Ville fait un emprunt, elle le contracte généralement au taux de 3,50 0/0. La Société, au contraire, touchera pour son capital de 100 millions un revenu minimum de 7.782.000 (si on suppose une consommation de 370 millions de mètres) qui pourra s'élever bientôt (si on admet une consommation de 500 millions de mètres) à 10.900.000 francs. Il en résulte que la Ville emprunte au taux de 7,78 0/0, ou même de 10,9 0/0 les cent millions qu'elle aurait pu se procurer à 3,50 0/0.

L'argument employé par M. Spronck, ainsi que par MM. Deville, Sauton, etc., pour justifier cette opération, c'est qu'en cas d'un krach du Gaz la Ville ne sera pas obligée d'amortir les cent millions de la Société (art. 81). Il y aurait donc un risque industriel justifiant l'énormité des dividendes. Mais c'est là un risque purement chimérique et qui semble avoir été inventé pour permettre à la Société de prélever une part considérable des bénéfices de l'exploitation du gaz.

Cette simple constatation suffirait à faire condamner la combinaison Chamon. Mais si l'on examine de plus près le mode de répartition des bénéfices, on voit mieux encore combien la Ville est sacrifiée. En effet, au lieu de lui attribuer la part de bénéfices que ne touche pas la Société, on les

attribue au personnel et à un fonds de prévoyance des consommateurs. Or, si le prélèvement de 10 0/0 en faveur du personnel est excellent, parce qu'il intéresse ce personnel à la bonne gestion de l'entreprise, on n'en peut dire autant des 65 0/0 prélevés en faveur des consommateurs : c'est à la Ville que cette somme devrait revenir, sauf à elle à l'employer à abaisser le prix du gaz si elle le jugeait bon, mais aussi avec la liberté de l'employer à quelque autre œuvre d'intérêt municipal, et notamment au rachat anticipé de l'exploitation du gaz. Il semble qu'en limitant étroitement les bénéfices de la Ville, on ait voulu lui enlever une facilité d'opérer ce rachat!

3° Malgré l'intérêt qu'on semble porter aux consommateurs du gaz, au détriment d'autres catégories aussi intéressantes, les consommateurs de pétrole, par exemple (1), ils n'en sont pas moins lésés! Assurément le gaz est abaissé à 20 centimes, à dater du 1er janvier 1902, mais il reste fixé à ce prix pendant 54 ans. Au contraire, avec la régie directe, telle que Veber la proposait, la population continuait à payer le mètre de gaz 30 centimes, pendant quatre ans, mais dès 1905 elle le payait seulement 15 centimes. Or il est aisé de voir quelle est la combinaison la plus avantageuse pour les consommateurs.

Supposons qu'un abonné consomme N mètres de gaz par an.

Avec la régie directe (proposition Veber), il aurait payé du 1er janvier 1902 au 31 décembre 1955 :

$$[(4 \times 30) + (50 \times 15)]\ N^c = 870\ N^c$$

Avec le système Chamon, il paiera :

$$[(54 \times 20)]\ N^c = 1080\ N^c$$

Sans doute, le prix du gaz pourra être abaissé, à l'aide des bénéfices réalisés par le fonds de prévoyance des consommateurs; mais il est facile de constater d'après les chiffres établis plus haut, qu'à moins de nouveau sacrifice

(1) Le Conseil municipal a repoussé un amendement Landrin qui supprimait les octrois sur les pétroles à l'aide des bénéfices de l'exploitation du gaz (séance du 17 janvier — *Bulletin* du 20 janvier).

consenti par la Ville (par exemple, l'abandon de son droit d'octroi), le prix du gaz ne pourra pas être abaissé au point de rendre la combinaison Chamon aussi avantageuse pour le consommateur, que la régie directe l'aurait été. Si on prend, en effet, l'hypothèse d'un consommateur de 370 millions de mètres, la Ville aurait touché 18 millions en livrant le gaz à 15 centimes. D'après le traité Chamon, elle touchera 20,600,000 francs, mais en livrant le gaz à 20 centimes. Si on ajoute à la différence de ces deux chiffres : (20,600,000 — 18,000,000) les 5,723,000 francs revenant aux consommateurs, on obtient une somme de 8,323,000 francs qui, divisée par les 310,000,000 de mètres cubes vendus aux particuliers, ne permet qu'un abaissement de 0 fr. 027 environ. Le prix du gaz pouvait donc tout au plus être abaissé à 0 fr. 20 — 0 fr. 027 = 0 fr. 173. En supposant cet abaissement réalisé dès l'an prochain, notre consommateur payera : $[(4 \times 20) + (50 \times 173)] N = 945$ N^{e}, chiffre supérieur à ce qu'il aurait payé d'après la proposition Veber (870 N). — Si au lieu d'une consommation de 370,000,000 de mètres cubes, on suppose une consommation de 500,000,000 de mètres cubes, la différence des résultats est encore plus frappante. — Ces conséquences n'ont d'ailleurs rien de surprenant : elles sont la répercussion, au détriment des consommateurs, des dividendes exorbitants perçus par la Société. Pour y remédier partiellement Veber a proposé (1) que le prix du gaz fût réduit à 15 centimes quand la consommation s'élèverait à 500,000,000 de mètres, c'est-à-dire le dividende de la Société à 10,9 0/0 (Veber disait 12,5 0/0 en calculant le coût de production du mètre à 0 fr. 07). La Société aurait encore touché un dividende de 7,5 0/0 environ, chiffre suffisamment rémunérateur. Mais la majorité nationaliste a refusé.

4° L'abaissement du prix du gaz aura pour conséquence certaine l'accroissement, dans des proportions considérables, de la consommation. Les usines actuelles peuvent à peine fournir 1,500,000 mètres cubes par jour, alors que

(1) Séance du 17 janvier; *Bulletin* du 19 janvier.

d'après M. Lauriol il faut être prêt à en fournir 2,000,000. Les 18 millions votés pour l'achèvement de l'usine de Landy sont tout à fait insuffisants : M. Lauriol reconnaît que des dépenses ultérieures seront nécessaires.

Dans un projet subsidiaire, où il combinait le rachat des usines actuelles avec la régie directe, Adrien Veber prévoyait 70,000,000 de francs pour améliorations ultérieures (1). Le Conseil municipal n'a pas voulu reconnaître cette nécessité; il a préféré être imprévoyant que de révéler aux électeurs le coût véritable de l'opération (au moins 300 millions, sans compter la part revenant à la ville sur l'actif de la Compagnie) et de compromettre, par cette révélation, l'enthousiasme suscité par l'abaissement immédiat du prix du gaz.

5° Le traité Chamon prévoit le rachat de la concession par la Ville, en 1920, ou en 1925 et ainsi de suite, de cinq en cinq ans, mais il rend ce rachat si onéreux pour la Ville qu'il est douteux qu'elle puisse l'accomplir avant de longues années (2). En 1920, 86 millions seulement du capital de la Société auront été amortis (si on s'en rapporte au tableau placé à la fin du rapport de M. Spronck, page 84). Après avoir rémunéré pendant quinze ans ce capital à un taux usuraire, il faudra donc le restituer presqu'en entier. De plus, le traité prévoit une indemnité de 2,500,000 francs en cas de rachat. En outre, la Ville qui aura contracté des emprunts pour environ 150 millions (sans parler des 70 millions d'agrandissements ultérieurs prévus par Veber) aura encore 35 annuités à rembourser (plus de 200 millions). Or, les bénéfices de la Ville étant étroitement limités par suite de l'attribution d'une forte part des profits à la Société, aux consommateurs et au personnel, elle sera dans une situation financière qui lui rendra difficile l'effort nécessaire pour se libérer vis-à-vis de la Société.

(1) Séance du 11 janvier (*Bulletin* du 12 janvier).

(2) Voir la démonstration qu'en a faite M. Desplas (séance du 11 janvier; *Bulletin* du 13 janvier).

Tels sont les vices capitaux que nous avons relevés dans ce traité et qui suffisent à faire juger sévèrement ceux qui l'ont conclu pour la Ville. Mais la discussion des articles a révélé bien d'autres inconvénients dont quelques-uns, fort heureusement, ont disparu grâce à l'intervention énergique de la gauche du Conseil qui a forcé la majorité à redresser des *erreurs* par trop grossières !

C'est ainsi que, d'après le projet, la Ville aurait dû remettre à la Compagnie le prix intégral d'achat sans être même assuré que le matériel racheté était en bon état d'entretien. Sur l'intervention de M. F. Roussel et de Landrin, on a décidé que l'apurement des comptes serait terminé un mois avant la remise de l'actif et qu'on réserverait la somme nécessaire pour remettre cet actif en bon état d'entretien. Dans l'énumération de l'actif transmis à la Ville, on avait *oublié* une usine, celle de Saint-Denis ! Heureusement les socialistes se sont aperçus de cette *omission*. C'est également grâce aux socialistes qu'on a modifié des clauses qui auraient permis à la Société Chamon de fabriquer des compteurs, d'exploiter l'électricité, etc., et qui en auraient fait un véritable *trust* de l'éclairage. Signalons enfin l'intervention de Navarre pour faire limiter l'emploi du gaz pauvre, si dangereux par l'oxyde de carbone qu'il contient (1).

Les orateurs de la minorité socialiste et républicaine ont caractérisé le traité Chamon en disant qu'il était une combinaison financière émanée de la Compagnie du Gaz. Cette appréciation nous paraît absolument justifiée. Que le traité Chamon soit une combinaison financière, la constitution d'une société avec un capital de 100 millions là où quel-

(1) Nous ne parlons pas de la discussion relative au personnel. Le Conseil a manifesté un beau zèle électoral pour les employés et ouvriers du gaz dont il a décidé la municipalisation, ce qui ne veut pas dire que ce personnel passe sous la direction du Conseil, mais qu'il aura des conditions (salaire, retraite, etc.) au moins égales à celles des employés et ouvriers municipaux. Mais le Conseil a repoussé les amendements des socialistes qui auraient donné une garantie véritable aux intérêts du personnel, en lui assurant une représentation dans les Conseils de discipline et en forçant la Société à discuter avec les Syndicats.

ques millions suffisent, les dividendes exorbitants qu'on lui attribue, bien d'autres détails encore, signalés ou omis au cours de cet article, le démontrent amplement. Mais, ce fait est encore confirmé par l'intervention du Comptoir d'Escompte, société financière, à laquelle l'histoire du consortium des cuivres a donné une fâcheuse célébrité (1), et par la personnalité des auteurs de ce projet mêlés à de nombreuses spéculations (Société Thomson-Houston ; société pour la fabrication des compteurs, etc.) (2). Et que cette combinaison financière émane de la Compagnie du Gaz ; que ce traité, si difficilement accepté par le Conseil d'administration de la Compagnie du Gaz, à en croire MM. Chamon et consorts, procède au contraire de son initiative même, cela résulte, non seulement des avantages considérables que le traité réserve à la Compagnie (prix d'achat excessif ; droit de préemption accordé aux actionnaires de la Compagnie sur le tiers des titres de la Société), mais encore des faits révélés au Conseil municipal par divers orateurs, notamment par MM. Félix Roussel et le Préfet de la Seine qui ont montré des épreuves de ce projet sortant de l'imprimerie même de la Compagnie du Gaz ! Comme l'a dit John Labusquière (3), en un spirituel discours dont il convient de citer quelques lignes, après un exposé aussi rempli de chiffres, la Société Chamon « n'est « qu'un avatar de la Compagnie parisienne du gaz, de cette « charmante douairière de la rue Condorcet, à qui l'âge, les « aventures, n'ont pas retiré bon pied, bon œil, grand « appétit, solide dentition et robuste estomac. Elle a cessé de « plaire. Ses frasques sont connues, pour elle on a confessé « ses gros péchés ; et M. Sauton, lui-même, aidé de l'an- « cien Conseil, l'a prise naguère la main dans le sac et lui « a fait rendre gorge d'une somme rondelette. Elle n'a pu

(1) Discours de John Labusquière, séance du 14 janvier, *Bulletin* du 15 janvier.

(2) Discours de M. Poirier de Narcay, 10 janvier 1902. *Bulletin municipal* du 11 janvier, page 291.

(3) *Loco citato*, page 403.

« songer à se faire dame patronnesse et à donner le pain « bénit et bien cuit dans un four à gaz, en une église « paroissiale de province (*rires*). Puis, elle tient à rester à « Paris. Elle a de merveilleux directeurs de conscience « doublés d'admirables costumiers. Son Conseil d'adminis- « tration l'a catéchisée, lui a fait prendre un bain de Jou- « vence, l'a revêtue de vêtements de jeune et timide vierge « ayant encore son capital intact (*hilarité générale*) ; il l'a « fardée, pomponnée, et la voici qui, le sourire séducteur « sur les lèvres, se présente à vous après s'être présentée « à la Commission au bras de M. Chamon (*très bien*) !

La majorité nationaliste s'est associée aux rires et aux applaudissements qui ont accueilli cette humoristique mais exacte peinture de la combinaison Chamon. Mais, ni l'humour de Labusquière, ni la documentation d'Adrien Veber, ni les démonstrations de M. Desplas ou de M. Félix Roussel n'ont pu triompher d'une résolution arrêtée à l'avance.

Après le vote du Conseil municipal un seul espoir subsistait : c'est que l'Assemblé générale des actionnaires fût tellement intransigeante et aveugle de ses propres intérêts, qu'elle refusât de ratifier le pacte conclu entre son Conseil d'administration et la Ville. Mais, cette espérance, toute chimérique d'ailleurs, s'est elle-même évanouie : malgré les manœuvres de certains concurrents malheureux de MM. Chamon et consorts, les actionnaires n'ont eu garde de repousser une combinaison aussi avantageuse pour eux.

La majorité nationaliste a mené à bien une partie de l'œuvre pour laquelle elle avait été élue ; elle a prouvé, elle-même, qu'on ne l'avait pas calomniée lorsqu'on l'accusait d'être entrée à l'Hôtel de Ville pour sauvegarder les monopoles. On se demande ce qu'il faut blâmer davantage : la tranquille audace du Conseil à trahir la cause de la Ville ou l'incapacité de la population parisienne à comprendre ses intérêts les plus essentiels.

Raoul Buquet.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Durée excessive de la journée de travail sur les Chemins de fer. — A la Chambre des Communes, le 25 février, le capitaine Norton, a signalé la durée excessive de la journée de travail des employés de la voie ferrée. Il a proposé une motion ainsi conçue: « La Chambre invite le Gouvernement à user de son pouvoir pour réduire la journée de travail des employés de chemins de fer, là où elle dépasse douze heures, ou bien quand le travail est repris après un repos de moins de neuf heures. » Quand il s'agit de grandes Compagnies employant 400,000 hommes, et responsables non seulement de la sécurité de ceux-ci mais encore de celle de millions de voyageurs, il ne saurait y avoir aucune hésitation sur le devoir de la Chambre de réduire la journée de travail dans la mesure nécessaire. Il dit aussi que le Bureau du Commerce devrait user de son influence pour contraindre les Compagnies à accorder aux employés un plus haut salaire. Il cite les efforts tentés avec succès en Suisse et au Canada, pour limiter la journée des employés de chemin de fer. Le Bureau du Commerce, dit-il, dispose d'un pouvoir suffisant pour intervenir dans cette question et il devrait en faire usage plus sérieux qu'il ne l'a fait jusqu'à présent.

Richard Bell appuya la proposition. Il reconnut qu'après la réunion de la Commission Royale de 1893, les Compagnies de chemins de fer avaient considérablement diminué la durée de la journée de travail, mais qu'actuellement il y avait eu un retour en arrière et que la situation était aussi mauvaise pour les ouvriers, qu'auparavant. L'orateur rappelle qu'il avait soumis au Bureau du Commerce, vingt-deux réclamations concernant les employés des « Chemins de fer du Nord de la Grande Bretagne » concernant les heures de travail dans dix-sept dépôts. Les heures de travail ininterrompu variaient, dans ces divers

cas, de quatorze heures trois quarts à vingt-deux heures.

Quand au « Grand Chemin de fer Central, » l'orateur avait eu à y signaler des temps de travail ininterrompu variant de seize heures un quart à trente heures. Il cita un cas où, sur une semaine de six jours, un employé avait travaillé au moins quatre-vingt-douze heures trois quarts. Il supposait que ces faits, et d'autres bien connus, suffisaient pour convaincre la Chambre des Communes, et toute autorité compétante, de la nécessité d'intervenir pour empêcher des journées aussi excessives de travail. Le mal n'est d'ailleurs pas limité à telle ou telle Compagnie, il est général. C'est ainsi que dans le midi, l'orateur a signalé au Bureau du Commerce, des cas où le travail consécutif a été de quinze à vingt-neuf heures. Il a pu citer également des exemples où des employés ont fait cent seize heures de travail sur une semaine de six jours, ou quatre-vingt-dix-huit heures sur cinq jours. En signalant ces faits, il ne voulait pas attaquer le Président du Bureau du Commerce, mais au contraire, fortifier son action. Il montra qu'avec de pareilles journées de travail, des hommes sont incapables de bien remplir leur tâche. En outre, l'exploitation de chemins de fer, dans de telles conditions, devient dangereuse pour le public, et, en somme, la vie humaine est plus précieuse que tous les dividendes! Il est à remarquer qu'après la réunion de la Commission Royale, les accidents de chemins de fer ont diminués. En 1891, il y a eu 549 accidents mortels et en 1893, avec un nombre plus considérable d'employés, il n'y en a eu que 460. Les accidents mortels décroissent avec la durée de la journée de travail. Cette durée augmente à nouveau et avec elle la fréquence des accidents. L'année dernière a battu le record avec 582. Si les Compagnies de chemins de fer ne veulent pas agir, d'autres doivent le faire. Puisque les compagnies font systématiquement travailler leurs employés plus de douze heures par jour, il faut les contraindre à envoyer, tous les six mois, le relevé des heures de travail.

John Burns, aussi, appuya la motion.

M. Gerald Balfour, après avoir rendu hommage au talent et à la modération de Richard Bell, dit que si les longues journées de travail étaient pour une part incontestable, la cause des accidents, elles ne l'étaient toutefois que dans une mesure fort restreinte. Il faut se défier, dit-il, de toute argumentation qui tendrait à établir une relation directe entre la longueur de la journée de travail et la fréquence des accidents. Le principe de la réglementation de la journée de travail sur les chemins de fer, a bien été admis par le Parlement, mais uniquement dans un but de sécurité. Quelle que soit la loi en cette matière, et si soigneusement qu'on l'applique, il n'y en aurait pas moins un nombre considérable d'accidents. Il est d'ailleurs impossible d'éviter les circonstances où le travail se prolonge beaucoup plus que cela ne serait désirable. Le trafic a fortement augmenté sur tous les chemins de fer. En réalité, on ne peut relever, à la charge des Compagnies, aucun fait qui justifie l'exigence de rapports supplémentaires

Le scrutin sur la motion, après que le Gouvernement eût déclaré la rejeter, donna les résultats suivants :

Pour la motion..... 151 voix.
Contre..... 144 —

Majorité contre le Gouvernement 7 voix.

Ces résultats ont été accueillis avec des acclamations bruyantes et prolongées par l'opposition. Sept conservateurs ont voté contre le Gouvernement, et la majorité contient 45 irlandais et 97 libéraux.

Comité de Représentation Ouvrière. — La conférence annuelle du Comité National de Représentation Ouvrière, s'est tenu à Birmingham, du 20 au 22 février. Des délégués de trade-unions et de Conseils du Travail de tous les points du pays, y assistaient. L'effectif total des membres représentés était de près d'un demi-million. W.-J. Daris, de la Société des Brasseurs, fut élu président et prononça le discours d'ouverture.

Du rapport annuel, il résulte que 62 trade-unions, com-

prenant un effectif de 444,670 membres, ainsi que 21 conseils du travail et deux organisations socialistes, le Parti Ouvrier indépendant et la Société Fabienne, comprenant un effectif de 13,661 membres, sont affiliés au Comité. Dans l'année courante, 20 trade-unions et 13 conseils du travail ont donné leur adhésion. La Fédération Sociale Démocratique s'en est retirée au mois d'août dernier. On s'occupe activement de prendre contact avec les différentes catégories de travailleurs et avec les circonscriptions industrielles.

Le rapport désapprouve la conception étroite qui fait des députés ouvriers les mandataires des travailleurs de telle industrie particulière. Menacé de tous côtés, à l'usine, dans les tribunaux et dans la presse, le trade-unionisme n'a d'autre salut que dans le bulletin de vote et la représentation ouvrière.

(A suivre.) Mary-A. Macpherson.

(Traduit par Raoul Briquet.)

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

Taux des Rentes allouées par la jurisprudence en matière d'infirmités permanentes partielles, par Lesage et Mabise (Fontemoing, 1902). — La loi du 9 avril 1898 laisse au juge le soin de fixer lui-même le taux de la rente à laquelle a droit l'ouvrier atteint d'une incapacité permanente partielle, en spécifiant simplement qu'elle doit être égale à la moitié de la réduction subie par le salaire de l'ouvrier.

Il rentre donc dans le pouvoir souverain du juge de dire suivant chaque espèce, si la perte d'un œil, par exemple, fait subir à l'ouvrier une réduction de la moitié, du quart ou du tiers de son salaire et si, par suite, la rente qui lui est due doit être du quart, du sixième ou du huitième de ce salaire. Sans doute, ce système a l'inconvénient de laisser libre cours à des appréciations disparates, de provoquer des inégalités de situation ; mais, au fur et à mesure que les juges, rapprocheront leurs diverses sentences, ils en arriveront à une communauté de vue qui garantira les

justiciables contre les plus choquantes inégalités. C'est là que tend la jurisprudence et c'est dans le but de favoriser cette évolution que MM. Lesage et Nabise ont écrit cet ouvrage sur le Taux des Rentes en matière d'infirmités permanentes partielles : « Nos efforts, déclarent-ils, tendent à unifier le taux des rentes, mais non les rentes elles-mêmes dont le chiffre doit être variable ainsi que le salaire qui sert à en déterminer l'importance. » — Ils auraient du dire aussi : suivant la profession de chaque salarié.

Ce livre est écrit en un style très sobre et très clair et a surtout l'avantage, grâce à une classification très simple, de pouvoir être rapidement consulté. Les organisations ouvrières pourront donc l'utiliser avec profit. Voici quelques taux cités par MM. Lesage et Nabise dans leur recueil :

Diminution de force du bras gauche. . . .	12,50	0/0
Résection de l'extrémité inférre du cubitus.	25	—
Perte de l'usage de l'avant-bras	30	—
Amputation de l'avant-bras.	30,72	—
Mutilation des trois doigts	25	—
Boiterie de la jambe	14,02	—
Perte d'une main	20	—
Perte d'un œil . . . . . de 14 à	25	—
Perte d'un pied.	25	—

J. U.

LES REVUES SOCIALISTES

REVUES DE LANGUE ITALIENNE

Il Socialismo (N° 1). — Enrico Ferri vient de fonder une revue socialiste bi-mensuelle, que nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs. *Il Socialismo* se propose de discuter — outre les questions d'actualité — les problèmes et la doctrine socialiste dans leurs lignes fondamentales et leurs aspects particuliers, *en maintenant dans toute sa vigueur l'esprit révolutionnaire du parti socialiste.* Le but de Ferri est de fournir aux socialistes italiens le moyen facile de s'orienter, dans leur conscience de classe, et dans leur activité politique et économique de chaque jour. — Sa revue s'efforcera, en outre, d'illustrer du point de vue socialiste les plus caractéristiques manifestations de la vie contemporaine, dans les sciences et les arts. Elle donnera enfin un résumé complet — ce qui manque encore en Italie — du mouvement ouvrier international et des divers courants qui se manifestent à l'étranger dans les milieux socialistes.

Dans le premier numéro, Enrico Ferri donne un brillant article d'actualité : *Le discours de la couronne*. Kautsky, dans une lettre du plus haut intérêt, salue l'apparition de *Il Socialismo*. Gina Lombroso étudie le *travail des femmes et la législation protectrice*. Bebel donne sur le *mouvement socialiste en Allemagne* de réconfortants renseignements. Quelch analyse la situation présente du *mouvement ouvrier en Angleterre*. A citer encore des lettres d'adhésion de Emile Zola, Charles Richet, de Greef, Walter Crane, Belfort Bax, Sidney Webb, Anseele, Troelstra, Maxime Kovalevsky, Vandervelde, Antonio Labriola.

(N° 2). — Dans un article intitulé : *Le courage de la liberté*, Ferri examine la situation créée par les derniers incidents politiques. Enrico Leone, à propos de la *militarisation* des travailleurs des chemins de fer, consacre une forte étude au *droit de grève dans les services publics*. *Il Socialismo* reproduit la partie concernant l'Italie de la préface que Sorel a écrite pour la traduction française du livre de Gatti : *Le Socialisme et l'Agriculture*. P. Iglesias donne d'utiles renseignements sur le *Parti Socialiste espagnol*, ses forces, sa tactique, son influence. Une complète bibliographie rassemble les noms de Romeo Soldi, Oda Lerda Olberg, Bruno. A signaler enfin une revue des revues fort bien faite.

Critica Sociale (N^os^ 5-6). — Turati critique l'opinion d'Enrico Ferri dans la crise ministérielle récente. Antonio Lomellino, à propos des incidents récents, expose la situation des voies ferrées et l'attitude du ministère. Garzia Cassola signale le *Péril noir*. Alessandro Schiavi soulève ce difficile problème : *Les Grèves et la Production*. Carlo Pettrochi termine la série des articles qu'il a consacrés à la *Théorie Marxiste de la misère croissante*.

PARTIE OFFICIELLE

Bureau Socialiste International

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES EN NORWÈGE

Nous avons demandé à notre camarade Olav Kringen, délégué au « Bureau socialiste international » pour la Norwège, quelques renseignements sur les dernières élections municipales en son pays où, pour la première fois, les femmes abordaient le scrutin.

Dans une correspondance précédente, parue dans le *Peuple*, de Bruxelles, du 24 novembre, notre camarade faisait l'exposé des progrès du socialisme en cette contrée septentrionale et du régime électoral en vigueur.

Il y était dit notamment que « le suffrage électoral est censitaire : il ne se confère que par la jouissance d'un revenu assez élevé. Aussi la masse des travailleurs ne vote-t-elle point. » C'est une erreur. Cette situation existait avant 1898, mais, depuis cette année, le suffrage est devenu général pour les hommes en matière d'élections législatives, et général pour les hommes et les femmes en matière d'élections communales.

La première fois que les socialistes prirent directement, sans alliance, part aux élections municipales, ce fut en 1898; ils obtinrent 28 sièges de conseillers. Jusqu'alors, le parti libéral avait fait élire quelques candidats du travail; la politique municipale avait été généralement radicale. Le parti conservateur s'était prononcé pour l'initiative privée en toute chose; il est resté le même aujourd'hui, c'est-à-dire en opposition complète avec la théorie socialiste. Jusqu'en 1898, le parti libéral avait une forte majorité, les deux tiers, au Parlement, et aussi la majorité dans la plupart des communes, bien qu'ici la puissance des partis fût sensiblement égale et que les limites des partis ne fussent pas aussi nettes.

A la fin de l'an dernier, pour la première fois, les élections municipales se firent sous le régime électoral nouveau (hommes et femmes). Le résultat de l'élection montre d'abord que les socialistes ont élu 150 conseillers au lieu de 28 qu'ils avaient deux années auparavant.

L'élection portait sur le même nombre total de conseillers ; notre gain est donc absolu.

Dans les principales villes, et généralement dans les plus petites, le parti libéral a subi un rude échec : ses forces sont réduites de moitié ; quant au parti conservateur, il a acquis une forte proportion de gain dans nombre de localités.

Christiania, la capitale de la Norwège (226,000 habitants), qui élit 84 conseillers, est un excellent exemple de la transformation politique amenée par le nouveau régime électoral.

Aux élections de 1898, voici quelle était la puissance électorale de chacun des partis :

Conservateurs	42	sièges.
Libéraux.	35	—
Socialistes.	7	—

Aux élections de 1901, ces trois partis ont obtenu :

Conservateurs	48	sièges.
Libéraux.	16	—
Socialistes.	14	—
Autres partis.	6	—

Ces six sièges sont occupés, l'un par un socialiste isolé (dont la femme est élue par les socialistes), deux autres par des conseillers qui voteront avec les socialistes sur les questions principales, deux autres par des conseillers qui appuyent le parti libéral et le dernier par une femme qui adhère aux doctrines conservatrices.

On verra, dit notre ami Olav Kringen, que les femmes ont remis, sans aucun doute, la politique municipale aux mains du parti conservateur.

A Bergen, ville d'environ 70,000 habitants, le parti conservateur a obtenu le même nombre de mandataires qu'au-

paravant, tandis que le parti socialiste a plus que doublé le nombre de ses élus : de 6 à 16. Ce sont les libéraux qui ont écopé dans cette élection.

Ces résultats s'appliquent d'une manière générale à tout le pays.

Ce que les socialistes ont gagné, ils l'ont obtenu sur les partis dont les idées se rapprochent le plus des leurs.

Le parti conservateur, comme c'est le cas à Christiania, a acquis un gain du nouveau système de vote, particulièrement à raison du vote des femmes. Ceci pour plusieurs causes. D'abord la condition de taxes payées est inhérente au droit de vote féminin ; ce qui enlève le vote à la plus grande partie des ouvrières non mariées ; ensuite, les femmes des classes dirigeantes étant moins retenues par les travaux du ménage, peuvent mieux s'absenter ; enfin, une catégorie d'individus qui use pour la première fois du droit de vote en use généralement à l'avantage de la politique conservatrice. (Ex. dans les États-Unis de l'Amérique du Nord.)

A Christiania, les femmes ont constitué un parti à elles : elles en ont élu deux ; deux ont été élues par les socialistes et deux par les conservateurs. Le parti libéral n'a élu aucune femme, et il est généralement admis que ce parti n'eut qu'un très petit nombre de votes féminins.

Parmi les militants socialistes, l'opinion est que, vu la grande masse des femmes, les premières élections tourneront du côté conservateur, un plus petit contingent aux socialistes et très peu prendront le chemin du milieu ; mais les contingents socialistes grandiront après la première élection, et les forces conservatrices venant du corps électoral féminin diminueront.

Comme les élections n'eurent lieu que peu avant la Noël, les statistiques complètes ne sont pas encore connues, mais dans quelque temps il sera possible d'établir exactement la situation électorale nouvelle conjointement avec l'opinion officielle du parti socialiste sur le suffrage des femmes ; tout cela sera envoyé au bureau aussitôt que

possible. Mais cela ne modifiera pas les constatations faites ici.

Il conclut par ces lignes :

Nous avons l'assurance que dans cette élection le vote féminin a accru la puissance de la politique conservatrice municipale en Norwège.

Dispositions relatives aux élections communales en Norwège conformément à la loi pour l'administration des cités et municipalités.

Le pouvoir législatif des cités et municipalités norwégiennes appartient à un Conseil communal qui, parmi ses membres, choisit un quart d'entre eux chargés de faire la besogne préparatoire.

Ce comité spécial est appelé « formandshab » (comité des présidents). Généralement, tous les quinze jours, le Conseil tout entier se réunit pour discuter les questions que les présidents lui présentent (les présidents prennent part aux délibérations et votent comme les autres membres). Le Conseil (présidents compris) se compose de 20 membres dans les villes de moins de 3,000 habitants, 28 dans les cités de 3,000 à 5,000 et le nombre augmente jusqu'à 84 pour les cités de plus de 100,000 habitants (Christiania ayant 226,000 habitants, a 84 conseillers). Tout le mécanisme du pouvoir législatif des cités est *très démocratique*.

La loi est la suivante pour ces élections municipales, qui se font tous les trois ans :

1° Droit de suffrage à tout *homme* qui remplit les conditions exigées par la constitution nationale, c'est-à-dire être Norwégien par naissance ou naturalisation, être âgé de 25 ans accomplis, être depuis cinq ans dans le pays et deux ans dans la municipalité où l'on veut voter;

2° Droit de suffrage à toute *femme* âgée de 25 ans accomplis, ayant les mêmes conditions de résidence. Les autres conditions concernant exclusivement les femmes sont : si elles sont mariées, il faut que leur mari ait payé l'impôt

au courant de l'année de l'élection ; si elles sont célibataires, il faut qu'elles aient payé une taxe d'un revenu d'au moins 400 couronnes (600 francs). La loi ajoute que si les lois d'impôt exemptent un revenu aussi bas ou même plus considérable, les taxes seront perçues de façon que le droit de suffrage ne soit pas perdu. Mais, dans ce cas, on ne paiera comme taxe qu'une somme nominale (pas moins de 50 öre, soit 75 centimes, et pas plus de 2 couronnes, soit 3 francs).

Le suffrage des hommes ne dépend donc pas, comme celui des femmes, d'une condition de cens.

Le droit de suffrage pour les deux sexes est *suspendu* (conformément à la Constitution) si l'électeur a reçu un secours de la bienfaisance publique, pour lui ou sa famille, pendant l'année de l'élection. Le droit est également suspendu en cas d'aliénation mentale. Un séjour au workhouse ne l'affecte pas. Les criminels perdent leur droit. Il est rendu sur requête, généralement cinq ans après expiration du terme de la peine.

Le bureau de la population de la municipalité dressera une liste de tous les électeurs de la municipalité. Le nom de ceux dont le droit est suspendu sera indiqué également. On indiquera en marge la supension et la cause de celle-ci. Les noms des électeurs, hommes et femmes, seront portés dans les listes sans qu'ils l'exigent. L'élection aura lieu tous les trois ans en décembre. La liste des électeurs sera prête à la mi-septembre l'année de l'élection et sera affichée à l'examen des citoyens, aux endroits les plus convenables de la cité (à la maison communale et au siège des partis politiques).

Les listes seront aussi affichées pendant quatre semaines, de sorte que tout citoyen puisse l'examiner et voir si son nom y figure dûment. Les erreurs sont ensuite corrigées. Les contestations sont tranchées par le magistrat et le comité des présidents de la cité dans la seconde moitié d'octobre. La liste corrigée et définitive est alors affichée à la maison communale, le 1er novembre.

Représentation proportionnelle.

Quand un cinquième des électeurs inscrits, dans les cités où il y en a 8,000 et moins, et quand 1,600 électeurs au moins, dans les cités plus importantes, adressent une requête demandant que les élections se fassent en appliquant la représentation proportionnelle, ce système est appliqué. La requête doit être remise au bureau électoral avant le 15 octobre. Une fois ce système adopté, il ne faut plus de pétition pour des élections ultérieures.

1. En même temps qu'il commencera l'élection, le bureau électoral demandera aux électeurs de présenter des listes de candidats, conformément au système proportionnel. Ces listes doivent être en mains du bureau avant le 15 novembre.

2. Toute liste proposée doit, pour être acceptée, contenir autant de noms distincts ou répétés au plus deux fois qu'il y a de candidatures. La liste sera signée par au moins vingt électeurs. Il est interdit de signer plus d'une liste et d'être candidat sur plus d'une liste.

3. Toutes les listes acceptées seront annoncées comme listes officielles. Les électeurs ne peuvent pas se faire d'autres listes que celles annoncées et imprimées comme officielles, mais l'électeur peut effacer des noms et les remplacer par d'autres ou bien répéter (mais une fois seulement) des noms sur la liste officielle, en remplacement de ceux qu'il efface. En aucun cas, un nom ne pourra être inscrit plus de quatre fois (trois fois au plus sur la liste imprimée et au plus une fois encore par l'électeur).

Les autres dispositions relatives à la représentation proportionnelle concernent plutôt des points techniques qui nécessairement appartiennent au système. Il faut que chaque liste porte une entête établissant clairement de quelle groupe elle émane.

Le système proportionnel est en usage aujourd'hui dans

toutes les villes et dans beaucoup de communes. La même loi s'applique aux villes et aux communes de la campagne, avec ici quelques modifications indispensables. Les élections à la campagne ont lieu plus tôt qu'à la ville. Le système de la représentation proportionnelle est aujourd'hui très populaire dans tous les partis et est définitivement admis.

Nous utilisons le système australien pour les élections, dans sa forme la plus parfaite, et il fonctionne on ne peut mieux.

Les femmes sont donc aujourd'hui électrices et peuvent être nommées aux emplois municipaux, mais pour les élections nationales, nous n'en sommes encore qu'au suffrage universel pour tout homme se suffisant à lui-même et âgé de plus de 25 ans.

Olav Kringen.

Christiania, 29 décembre 1901.

L'Art, la Littérature

Le Préjugé philosophique

On a généralement accoutumé de croire en ces derniers temps que la philosophie n'avait avec les sciences dont l'étude absorbe notre activité, qu'un rapport fort indirect. D'ailleurs, les philosophes eux-mêmes par leur attitude séparatiste, leur goût pour l'idéologie abstraite et le dogmatisme, n'ont pas peu contribué à l'établissement définitif de ce préjugé. Les plus remarquables d'entre eux n'ont pas craint, en effet, de prétendre qu'il fallait accorder à leurs doctrines une valeur théorique, plus importante à leurs yeux que la réalité concrète. Je ne veux citer à l'appui de ce fait que deux exemples d'autant plus curieux qu'ils furent fournis par deux philosophes auquels on fait, à juste titre, le crédit d'une universelle admiration. C'est, d'abord, Herbert Spencer, se leurrant de mots et récusant presque radicalement toute une partie de l'évolution politique contemporaine, Ernest Haeckel, se défendant de *favoriser les progrès de la démocratie socialiste*, et mettant toute sa confiance dans un libéralisme politique dont il serait permis d'augurer les plus fâcheux effets.

Le préjugé philosophique qui consiste, semble-t-il, à sauvegarder l'idéologie, à lui assurer un domaine rigoureusement clos, compte parmi les classes dites intellectuelles un grand nombre d'adhérents. On estime d'une manière courante que les doctrines économiques de transformation sociale n'ont guère besoin de fondements philosophiques et que leur validité découle de leur indépendance et des études précises de faits sociaux dont elles présentent le résultat.

Il n'est pas question ici de ramener, à l'aide de phra-

séologies complexes ou de jargons terrifiants, ces méthodes indépendantes sous la férule du dogme philosophique. Plus simplement, nous désirons affirmer que le règne du fait concret, expérimental, tangible est depuis longtemps déjà instauré en matière de philosophie. Peut-être dans des chaires maussades occupées çà et là, par d'incorrigibles idéalistes, enseigne-t-on encore, par le moyen de syntaxes obscures et mystérieuses, la merveilleuse aventure des Trois Hypostases de Plotin, la syllogistique d'Aristote ou de Boëce, la révélation divine du langage, par M. de Bonald et les incomparables propositions morales du piétiste Kant?

Ces lourdes facéties ont jadis fort insolemment prévalu; mais leur mode a passé. Elles n'ont à présent guère de prise que sur l'esprit de ceux qui se paient de mots et préfèrent l'ordonnancement fictif et inutile de quelques idées abstraites, à l'apparente incohérence d'une réalité.

Nous essaierons en quelques mots de donner l'orientation d'un certain nombre de sciences exactes, préoccupées de faits immédiats ou de rapports contingents, dont l'ensemble constitue, aujourd'hui, la vraie philosophie. Aux cadres vides des idéologies passées, on a substitué des séries de faits concrets dont l'intelligence et les rapports ont singulièrement accru le domaine de la connaissance humaine. Dans un siècle qui a vu la naissance, le développement et les conséquences utilitaires des psychologies scientifiques, la déroute des morales dogmatiques et l'établissement d'une éthique évolutionniste et rationnelle à la place des métaphysiques fumeuses d'autrefois, on ne peut laisser subsister un préjugé essentiellement hostile au caractère unitaire de toutes les sciences, sociologiques, biologiques ou seulement humaines.

D'ailleurs, c'est le texte d'une dissertation pour un lycéen philosophe que d'établir le rapport des sciences sociales ou économiques avec la psychologie scientifique, par exemple, ou celui de la cosmologie avec les formations ethniques, ou le lien de la biologie et de l'économie sociale. Ainsi nous ne nous attarderons pas aux synthèses faciles d'où l'on entrevoit, dans un bonheur propre à susciter un lyrisme véhément et du meilleur goût, l'unité infinie du monde. Nous tâcherons seulement à exprimer quelques-uns des résultats incontestés acquis en ce siècle par ces sciences multiples dont la philosophie n'est que le nom générique.

Quelques indications données sur le mouvement de philosophie scientifique qui prit naissance en Angleterre sous l'effort de Bain, de Mill et de Spencer, nous mèneront à une analyse du remarquable essor imprimé aux sciences de l'individu social par Wundt et les psychophysiciens. Virchow, Haeckel et tant d'autres prendront place dans ce court résumé où ils représentent la synthèse la plus complète qu'on ait tentée des forces de l'univers. Peut-être, enfin, nous sera-t-il donné de manifester çà et là notre antipathie pour l'individualisme réactionnaire de Stirner et de Nietzche, tant il est vrai qu'on laisse toujours percer quelque amertume à l'endroit de ceux qui troublent par leur désordre une époque féconde et un développement harmonieux.

Tels seront ces aperçus d'une transfiguration philosophique, auxquels ces lignes tiennent lieu d'introduction.

Paul-Louis Garnier.

Le Mouvement Artistique

LES LIVRES

Leurs Figures, par Maurice Barrès (Juven, éditeur). — C'est le troisième volume du *Roman de l'Energie nationale :* il dramatise l'émouvante aventure panamiste en assemblant avec art les documents que la *Libre Parole,* jadis, jeta en pâture à son public frémissant de joie impatiente. Heureux temps ! Chaque politicien vraiment digne de ce nom, pouvait alors faire usage contre son meilleur ami politique, de quelques griffonnages équivoques retrouvés au fond d'un tiroir ! La lâcheté parlementaire s'acharnait chaque jour sur une nouvelle victime : aujourd'hui, c'était Floquet, demain Rouvier, Baïhaut ou quelque autre Jules Roche et l'on espérait bien coucher à terre le redoutable Georges Clémenceau. Vengeur des honnêtes gens, le hardi Delahaye guettait au passage son gibier et ses « lèvres retroussées laissaient voir par éclairs le luisant des dents comme des crocs. » *La raison d'Etat* ne saurait excuser ceux qui puisèrent dans les caisses financières pour aider à la ruine du boulangisme réacteur ; mais, en vérité, on demeure stupéfait de voir Barrès, apologiste cynique du faux Henry, sauveur de l'*honneur de l'armée,* s'émouvoir de telles misères. Le plaidoyer de Rouvier — il devrait bien l'avouer — est d'une courageuse et tranquille audace : « On apprend aujourd'hui, paraît-il, à ce pays — on le sait partout ailleurs — qu'à côté des hommes politiques il y a des financiers qui, quelquefois, donnent leur concours quand cela est nécessaire pour la défense du Gouvernement. »

Si, malgré son souci de documentation, Barrès n'a point fait de l'histoire, on ne saurait lui en vouloir beaucoup puisqu'il a su nous donner un roman historique émouvant. Sa phrase nerveuse a buriné des portraits durables et donné toute leur ampleur tragique aux épisodes significatifs de son œuvre. Les chapitres qui rappellent la fuite éperdue du baron de Reinach et son épouvantable agonie sont d'une émotion savante. La joie sadique de Barrès s'applique à faire haleter sa victime. Je rappellerai encore une des dernières scènes de la tragi-comédie, la pauvre équipée du pauvre Millevoye accusateur de Clémenceau : Barrès avec une verve haineuse la détaille en insistant sur chaque

geste du fantoche de sa bande, qu'il méprise pour avoir permis à l'adversaire d'échapper à ses coups. La lutte, il le sent bien, devient après cela trop inégale; Sturel Barrès n'est pas de taille à ressusciter la conspiration. Nous le savions; mais c'est avec peine tout de même que nous entendons sa confession. Pour abattre « les brigands », il a voulu, par l'intermédiaire de son ami Mouchefrin lier partie avec les anarchistes? adversaires du parlementarisme : un sourire de femme brise son audace essoufflée. Mon pauvre Barrès, retournez au tombeau de Napoléon, vous avez encore besoin d'un professeur d'énergie!

Leurs Figures se relient aux *Déracinés* et à l'*Appel au Soldat* par une même idéologie creuse et vaine. *Les Déracinés* ont appris de Bouteiller un « déraciné supérieur » le Kantisme, système d'héroïsme moral qui condamne à l'hypocrisie ou à l'anarchisme. Ils doivent retourner au terroir natal, s'enraciner, s'ils veulent aider à la reconstitution d'une *conscience nationale* que ne permettra plus le panamisme et sans doute aussi le dreyfusisme. Cet idéalisme assez pauvre aboutit non au fédéralisme révolutionnaire, mais bien au *provincialisme* réactionnaire. Saint-Phlin, l'un des personnages du livre, qui comprend les enseignements de Barrès est un propriétaire terrien de Lorraine : comment, après cela, n'aimerait-il pas *la terre des Morts* qui le fait vivre?

Émile Buré.

LA POÉSIE

La Poésie nouvelle, par André Beaunier *(Mercure de France*, 3 fr. 50). Tous ceux qui n'aiment pas la poésie et qui cependant ne se résignent pas volontiers à ignorer les poètes de leur temps liront avec intérêt le livre que M. André Beaunier consacre aux poètes « symbolistes » : c'est une œuvre consciencieuse, un peu lourde mais très documentée. Elle est faite avec un parti pris de louange qui consolera les symbolistes de la mauvaise presse qui les accueillit jadis.

Une préface intéressante présente le livre au public : elle étudie le symbolisme et le vers libre, et lui donne sa place dans la littérature. « Le règne souverain du positivisme touchait à sa fin vers le temps où les Parnassiens

produisaient encore, et quand le positivisme fit banqueroute, les Parnassiens plièrent bagage... Du moment que la métaphysique s'est réintégrée dans la conception des choses, la notion de la poésie se transforme radicalement. C'est pourquoi survinrent les symbolistes : ils cherchèrent un mode d'expression nouveau pour une vision toute nouvelle de la réalité.

« La forme poétique nouvelle qu'ont inventée les symbolistes suit tous les contours de la pensée et la dessine dans sa grâce mobile et sinueuse.

« Tandis que le vers classique sans enjambement est monotone ils cherchent dans la succession de leurs vers la variété.

« Tandis que le vers romantique avec ses enjambements et ses rejets n'a qu'une très artificielle unité, leurs vers en une phrase ou un morceau de phrase correspond à quelque partie analytique de la pensée.

« Tandis que le vers parnassien isolément travaillé vaut par lui-même et produit à lui seul son effet, ils se préoccupent davantage de la période poétique. L'élément poétique n'est plus pour eux le vers mais la strophe, à condition que par strophe on entende un libre groupement de vers et non plus un agencement formel et régulier. »

LES REVUES

Zola jugé par Sienkiewicz. — Voici ce que l'auteur de *Quo Vadis,* le célèbre peintre à fresques pour sacristies, écrit sur Zola dans la *Revue hebdomadaire.*

Souvent on en veut à cet homme de son immense talent; peut-être eût-il mieux valu pour lui et pour la France qu'il n'en eût point. Il continue ses Rougon-Macquart avec un front aussi serein que s'il fortifiait l'âme nationale au lieu de l'affaiblir. Mais l'idée ne lui vient donc pas que ceux qui se sont nourris de ce pain avarié et abreuvés de cette eau croupie n'auront ni la force ni l'envie de résister à l'orage.

Nous l'avons eu votre Rhin allemand !

claironnait jadis Musset. Si les semences jetées au vent par Zola prenaient racine, si les générations écoutaient sa voix, non seulement ces vers fameux ne seraient plus de mise, mais les Français pourraient ajouter : « Vous pouvez venir; aujourd'hui nous vous rendrons même la Seine. » Il n'en est heureusement pas ainsi.

La Débâcle, malgré ses défauts, est un livre admirable au point de vue littéraire; mais les soldats qui le liront ne se battront jamais aussi bien que ceux qui croient et entonnent le psaume :

Le Christ est ressuscité !

Si j'étais Français, je dirais que le talent de Zola est une calamité publique.

Et allez donc !

LES JOURNAUX

Edouard Drumond, employant, chacun le sait, ses samedis à la célébration du rite hébraïque, cède la place, le dimanche matin, au fils Daudet. On ne sait trop pourquoi celui-ci n'imite pas le Maître; n'est-ce pas de Léon Daudet qu'un écrivain catholique, Léon Bloy, disait : « sa toison et son profil de chameau trahissent l'horrible origine sémitique du père ? » (Le désespéré). Trois colonnes durant — cette copie massive ferait regretter les diarrhées-Claretie — M. Daudet (*Libre Parole* du 16 mars) représente un *anarchiste* de la P. F., apostrophant Anatole France, *qui habite dans des bibelots, de l'or, de l'ivoire, des tapisseries...* — « Mais, sacrée pochetée, commencez donc par lui donner vos meubles et vos étoffes, au peuple, au lieu de lui truffer le ventre avec des blagues ! »

Voyez-vous ! aussitôt remis au peuple les bouquins rares et les bibelots authentiques de France, la vieille société capitaliste croulera. — Puisqu'il est animé d'une telle soif de justice, Daudet devrait bien rendre aux héritiers de Paul Arène, la délicieuse (et lucrative) farine du *Moulin* !

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.
A. MAUME, administrateur-délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

Les Élections et le Devoir Socialiste

Les élections prochaines ont une portée que nul ne songe à contester. Rarement plus formidable assaut aura été livré à la France républicaine par les forces coalisées de la contre-révolution. Je me permets de douter que même au 16 mai ou au 24 mai, pareil effort ait été tenté. Depuis 1850-1851 et la fameuse politique de la rue de Poitiers, on n'avait pas vu une pareille agitation, un tel appel aux puissances d'argent, une telle mobilisation des éléments d'ordinaire neutres et passifs de notre société.

La façon même dont je conçois et je dépeins ici cette croisade atteste assez, je crois, que je ne suis pas de ceux qui l'envisagent avec une indifférence plus ou moins affectée et qui estiment qu'Archimède peut continuer à résoudre ses problèmes de haute mathématique sociale ou de métaphysique politique sans se laisser détourner par le bruit des armes.

Il est évident que les socialistes, non seulement parce qu'ils sont en première ligne, l'objet des attaques perfides ou violentes de la réaction, mais aussi et surtout parce que la République leur est chère et précieuse en tant que forme adéquate de la démocratie et qu'instrument nécessaire du progrès, doivent mettre au premier rang de leurs devoirs, la lutte contre la cohue nationaliste. Toute neutralité serait une trahison.

Ce sont là les lieux communs de la conscience socialiste et j'ose dire que l'on ne trouvera pas un de ceux qui servent nos idées au lieu de s'en servir pour s'inscrire en faux contre ces affirmations ou négliger ces obligations. Je ne dirais pas toutefois toute ma pensée si je n'ajoutais qu'à mon sens la gravité même de cette crise et les devoirs nouveaux qu'a imposés à notre

parti l'état de la France depuis le retour offensif de la contre-révolution sous le masque du nationalisme nous créent certains périls.

Sans doute, sur le terrain de la défense de la République la solidarité est complète. Elle est indéfectible entre les diverses sections de la démocratie. En tant qu'il s'agit de repousser la main-mise d'un maître sur nos libertés, la suppression ou la réduction du régime électif, la restauration avouée ou hypocrite d'un pouvoir fort, il n'y a, il ne peut y avoir l'ombre d'une hésitation dans nos rangs.

Par malheur, l'expérience nous apprend que d'habiles gens ne se font pas scrupule d'exploiter ces dangers, même quand ils sont réels, pour spéculer sur le loyalisme républicain des socialistes, les hypnotiser dans la contemplation d'une seule face de leur tâche, les détourner des virils efforts et les cantonner dans une stérile défensive. Ç'a été en somme le fin du fin de la méthode opportuniste depuis tantôt un quart de siècle, de paralyser l'action républicaine sous prétexte des nécessités stratégiques et de l'intérêt supérieur de la République. Ne bougez pas! répétait-on, ou vous allez tout gâter, tout compromettre, semer la défiance et la discorde dans les rangs de la garnison républicaine, donner prise à un ennemi vigilant, inquiéter et troubler un pays timide.

Et sur ces belles raisons la France a piétiné vingt-cinq ans dans l'inaction; les réformes les plus urgentes ont été ajournées; les articles les plus essentiels du programme de 1869 ont été relégués au magasin des accessoires hors d'usage; les principes ont été cyniquement subordonnés aux expédients. On sait ce qu'a produit cette belle politique. Si quelques individus en ont profité — à supposer que ce soit au profit de jouer le rôle

d'un porc à l'engrais — le parti républicain a failli s'y déshonorer à tout jamais et la République y sombrer irrémédiablement. Je me permets de croire que le Parti socialiste ne saurait — et je le dis à son honneur — survivre un seul instant à l'inoculation du virus opportuniste. Le jour où, même par les plus respectables considérations, il aurait finalement consenti à éterniser la comédie de la défense républicaine, c'est-à-dire à professer et à pratiquer cette erreur intellectuelle et morale que la République se défend autrement qu'en se réformant et la Révolution autrement qu'en se continuant — ce jour là, il ne serait plus qu'un mensonge de plus dans une société de mensonges organisés.

Notre devoir est, en tant que socialistes, d'employer une certaine méthode — et celle-là seule — dans l'accomplissement de notre devoir républicain. A nous confondre avec les fractions, je dis les plus avancées, de la bourgeoisie républicaine, nous nous exposons le plus justement du monde à abdiquer notre raison d'être et à nous dépouiller même de notre valeur en tant qu'auxiliaires. Si le sel socialiste perd sa saveur, il manquera un élément indispensable au ragoût républicain. Ceux qui s'efforcent de ramener le socialisme au niveau de la moyenne républicaine n'ont pas l'air de se douter du mauvais tour qu'ils jouent au grand parti où ils veulent noyer cette avant-garde. Quant à ceux qui, sous le couvert du socialisme, se prêtent à cette équivoque, ils ne peuvent guère ignorer à quelle besogne néfaste ils se livrent.

Plus l'attaque contre-révolutionnaire est furieuse, plus le péril est réel, plus il importe que les socialistes, en remplissant tout leur devoir républicain, ne négligent pas une parcelle de leur devoir socialiste. Ils ne peuvent être utiles comme auxiliaires qu'en conservant,

qu'en accentuant leur individualité. Ce n'est qu'en se distinguant qu'ils peuvent efficacement s'associer et s'unir. L'unique méthode défensive qu'ils puissent pratiquer, c'est la méthode offensive, c'est la réforme à jet continu, c'est l'application loyale et constante du principe révolutionnaire. Le seule République pour laquelle ils peuvent combattre, c'est la République qui n'est que la forme perpétuellement fluide et mobile d'une volonté populaire toujours en action. S'ils luttent, au premier rang, sans trêve ni merci, contre la contre-révolution, c'est, non pas pour maintenir aux mains de privilégiés les résultats acquis d'une révolution accomplie, mais pour pousser à son terme — s'il en est un — une révolution à peine commencée.

On ne fera donc, à mon sens, bonne besogne dans la grande bataille électorale qui s'engage qu'en tenant scrupuleusement la main à la préservation de ces différences essentielles de méthode et de tactique. Alors que les républicains bourgeois estiment adroit de rabaisser le caractère de la lutte, de diminuer l'importance de l'enjeu, de feindre un sang-froid et une confiance qu'ils n'ont pas toujours, il nous appartient d'envisager en tout sérieux, sans un effarement peu viril et sans un optimiste de commande, une des plus chaudes affaires de la nouvelle guerre de Cent Ans.

On doit fuir par dessus tout de dégradantes promiscuités. Notre action ne peut être que parallèle : elle ne saurait être identique. Tout ce qui tend à prolonger la funeste fiction de la participation du socialisme au pouvoir ministériel va directement, non seulement contre l'honneur de notre parti et sa fidélité aux principes, mais contre l'intérêt de la coalition antinationaliste. De telles confusions nous forcent à accentuer les dissidences, à souligner les divergences, à répudier les soli-

darités compromettantes. Rien n'a tant contribué à rendre délicates et contradictoires les relations du parti socialiste avec le ministère Waldeck-Rousseau que la présence de Millerand à la tête du département du commerce.

J'aurais souhaité, pour la sincérité de l'entente et la vigueur de l'action concertée, que les décisions du Congrès de Tours — dont je ne me permets pas de révoquer en doute un seul instant la bonne foi — eussent reçu leur exécution en ce qui concerne la question ministérielle avant l'ouverture de la période électorale. Pour réparer autant que possible cette erreur, suite et couronnement de tant d'autres fautes, je crois que nous ne pouvons apporter trop de soin à dégager devant les électeurs, tout en participant au bon combat contre l'ennemi commun, l'intégrité de notre doctrine, de nos principes, de notre méthode, de notre programme et l'absolue indépendance de nos personnes.

Francis de Pressensé.

PAGES RÉTROSPECTIVES

ADRESSE INAUGURALE

de " l'Association Internationale des Travailleurs " [1]

(*Fin*)

Nous nous sommes appesantis sur ces « faits si étonnants qu'ils sont presqu'incroyables », parce que l'Angleterre est à la tête de l'Europe commerciale et industrielle. Rappelez-vous qu'il y a quelques mois à peine, un des fils réfugiés de Louis-Philippe félicitait publiquement le travailleur agricole anglais de la supériorité de son sort sur celui moins prospère de ses camarades de l'autre côté de la Manche. En vérité, si nous tenons compte de la différence des circonstances locales, nous voyons les faits anglais se produire sur une plus petite échelle, dans tous les pays industriels et progressifs du continent. Depuis 1848, un développement inouï de l'industrie et une expansion inimaginable des exportations et importations a eu lieu dans ces pays. Partout « l'augmentation des richesses et de puissance exclusivement limitée aux classes qui possèdent » a été véritablement « enivrante ». Partout, comme en Angleterre, une petite minorité de la classe ouvrière a obtenu réellement une petite augmentation de salaire, mais dans la plupart des cas, la hausse monétaire des salaires ne dénote pas plus l'accroissement du bien-être des salariés que l'élévation du coût de l'entretien des pensionnaires de l'hôpital des pauvres ou de l'asile des orphelines de la métropole de 7 liv. 7 sh. 4 d. en 1852, à 9 liv. 15 sh. 8 p. en 1862, ne leur bénéficie et n'augmente leur bien-être. Partout la grande masse des

(1) Voir notre dernier numéro.

classes laborieuses descendait toujours plus bas, dans la même proportion au moins que les classes supérieures montaient plus haut sur l'échelle sociale. Dans tous les pays de l'Europe, — cela est devenu actuellement une vérité incontestable à tout esprit impartial, et déniée seulement par ceux-là dont l'intérêt consiste à promettre aux autres monts et merveilles — ni le perfectionnement des machines, ni l'application de la science à la production, ni la découverte de nouvelles communications, ni les nouvelles colonies, ni l'émigration, ni la création de nouveaux débouchés, ni le libre-échange, ni toutes ces choses ensemble ne sont en état de supprimer la misère des classes laborieuses; au contraire, tant qu'existera l'injuste fondement de la Société actuelle chaque nouveau développement de la force productive du travail creusera nécessairement un abîme plus large et plus profond entre les différentes classes et fera ressortir davantage l'antagonisme social.

Durant cette enivrante époque de progrès économique, la mort d'inanition s'est élevée, dans la métropole britannique, à la hauteur d'une institution sociale. Cette époque est marquée, dans les annales du monde, par les retours accélérés, par l'étendue de plus en plus vaste et par les effets de plus en plus meurtriers de la peste sociale appelée : *la crise commerciale et industrielle.*

Après la défaite des révolutions de 1848, toutes les associations et tous les journaux politiques des classes ouvrières furent écrasés sur le continent par la main brutale de la force; les plus avancés parmi les fils du travail s'enfuirent désespérés de l'autre côté de l'Océan, aux Etats-Unis, et les rêves éphémères d'affranchissement s'évanouirent devant une époque de fièvre industrielle, de marasme moral et de réaction politique.

Dû en partie à la diplomatie anglaise qui agissait alors comme maintenant dans un esprit de fraternelle solidarité avec le cabinet de Saint-Pétersbourg, l'échec de la classe ouvrière continentale répandit bientôt ses effets contagieux de ce côté de la Manche. La défaite de leurs frères du continent, en faisant perdre aux ouvriers anglais toute virilité, toute foi dans leur propre cause, rendait en même temps au seigneur de la terre et au seigneur de l'argent, au propriétaire et au capitaliste leur confiance quelque peu ébranlée. Ils retirèrent insolemment les concessions déjà annoncées.

La découverte de nouveaux terrains aurifères amena une immense émigration et creusa un vide irréparable dans les rangs du prolétariat de la Grande-Bretagne. D'autres, parmi ses membres, les plus actifs jusque-là, furent séduits par l'appât temporaire d'un travail plus abondant et de salaire plus élevé et devinrent des « noirs politiques (1). »

En vain essaya-t-on d'entretenir ou de rétablir le mouvement chartiste, tous les efforts échouèrent complètement. Dans la presse, les organes de la pensée ouvrière moururent l'un après l'autre de l'apathie des masses et en fait jamais l'ouvrier anglais n'avait paru accepter si entièrement sa nullité politique.

Donc, s'il n'y avait pas eu solidarité d'action entre la classe ouvrière de la Grande-Bretagne et celle du continent, il y avait en tout cas, entre elles, solidarité de défaite.

Cependant cette période écoulée depuis les Révolutions de 1848 a eu aussi ses compensations. Nous n'indiquerons ici que deux faits très importants.

---

(1) On appelle ainsi en anglais l'homme qui trahit ses principes et est infidèle à sa cause.

Après une lutte de trente années, soutenue avec la plus admirable persévérance, la classe ouvrière anglaise, profitant d'une brouille momentanée entre les maîtres de la terre et les maîtres de l'argent, réussit à enlever le *bill des dix heures*.

Les immenses bienfaits physiques, moraux et intellectuels qui en résultèrent pour les ouvriers des manufactures ont été enregistrés dans les rapports bisannuels des inspecteurs des fabriques et, de tous côtés, on se plaît maintenant à le reconnaître. La plupart des gouvernements continentaux furent obligés d'accepter la loi anglaise dans les manufactures sous une forme plus ou moins modifiée, et le Parlement anglais est lui-même chaque année forcé d'étendre et d'élargir le cercle de son action.

Mais à côté de son utilité pratique, il y avait dans la loi, certains autres caractères bien faits pour en rehausser le merveilleux succès. Par l'organe de ses oracles les plus connus, tels que le docteur Ure, le professeur Senior et autres philosophes de ce genre, la bourgeoisie avait prédit, et, à sa grande satisfaction, démontré que toute intervention de la loi pour limiter les heures de travail devait sonner le glas de l'industrie anglaise qui, semblable au vampire, ne pouvait vivre que de sang, et du sang des enfants, elle aussi : jadis, le meurtre d'un enfant était un rite mystérieux de la religion de Moloch, mais on ne le pratiquait qu'en des occasions très solennelles, une fois par an, pas même, et encore Moloch n'avait-il pas de penchant exclusif pour les enfants du pauvre.

Ce qui, dans cette question de la limitation légale des heures de travail, donnait au conflit un véritable caractère d'acharnement et de fureur, c'est que, sans parler des terreurs de l'avarice, la question engagée

soulevait de nouveau et tranchait même en partie la grande querelle entre la loi aveugle de l'offre et de la demande qui est toute l'économie politique de la classe bourgeoise et la production sociale contrôlée et régie par la prévoyance sociale qui constitue l'économie politique de la classe ouvrière.

Mais il était réservé à l'économie politique du travail de remporter bientôt un triomphe plus complet encore sur l'économie politique du capital: nous voulons parler du *mouvement coopératif*, et surtout des manufactures coopératives créées par l'initiative isolée de quelques « bras » entreprenants. La valeur de ces grandes expériences sociales ne saurait être surfaite : elles ont montré par des faits, non plus par de simples arguments, que la production sur une grande échelle et au niveau de la science moderne, pouvait se passer d'une classe de patrons employant une classe de bras; elles ont montré qu'il n'était pas nécessaire à la production de la richesse que l'instrument de travail fût monopolisé et servît ainsi d'instrument de domination et d'extorsion contre le travailleur lui-même; elles ont montré que comme le travail esclave, comme le travail serf, le travail salarié n'était qu'une forme transitoire et inférieure, destinée à disparaître devant le travail associé apportant à sa tâche un bras ferme, un esprit dispos, un cœur joyeux. En Angleterre, c'est Robert Owen qui jeta les germes du système coopératif; les entreprises ouvrières tentées sur le continent ne furent en fait que la réalisation pratique des théories non découvertes, mais hautement proclamées en 1848.

En même temps, l'expérience de cette période (1848-1864) a prouvé jusqu'à l'évidence que si excellent qu'il fût en principe, si utile qu'il se montrât dans l'application, le travail coopératif, limité étroitement aux efforts

accidentels et particuliers des ouvriers, ne pourra jamais arrêter le développement en proportion géométrique du monopole, ni affranchir les masses, ni même alléger véritablement un tant soit peu le fardeau de leurs misères. C'est peut-être précisément le motif qui a décidé de grands seigneurs spécieux, des philanthropes bourgeois et même des économistes pointus à accabler tout à coup d'éloges affadissants ce système coopératif qu'ils avaient en vain essayé d'écraser dans l'œuf, ce système coopératif qu'ils représentaient ailleurs d'un ton railleur comme une utopie de rêveur, ou qu'ils anathémisaient comme un sacrilège de socialiste.

Pour affranchir les masses travailleuses, la coopération doit atteindre un développement national et par conséquent être soutenue et propagée par des moyens nationaux. Mais les seigneurs de la terre et ceux du capital se serviront toujours de leurs privilèges économiques : bien loin de pousser à l'émancipation du travail, ils continueront à y opposer le plus d'obstacles possibles. Qu'on se rappelle avec quel dédain Lord Palmerston rembarra les défenseurs du bill sur les droits des tenanciers irlandais présentés pendant cette session (1864). « La Chambre des communes, s'écria-t-il, est une Chambres de propriétaires fonciers. »

La conquête du pouvoir politique est donc devenue le premier devoir de la classe ouvrière. Elle semble l'avoir compris, car en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en France, on a vu renaître en même temps ces aspirations communes, et en même temps aussi des efforts ont été faits pour organiser politiquement le parti des travailleurs.

Il est un élément de succès que ce parti possède : il a le nombre, mais le nombre ne pèse dans la balance que s'il est uni par l'association et guidé par le savoir.

L'expérience du passé nous a appris comment l'oubli de ces liens fraternels qui doivent exister entre les travailleurs des différentes nations et les exciter à se soutenir les uns les autres dans toutes leurs luttes pour l'affranchissement est puni par la défaite commune de leurs entreprises divisées ; c'est poussés par cette pensée que les travailleurs des différents pays, réunis en un meeting public à Saint-Martins'hall, le 20 septembre 1864, ont résolu de fonder l'Association Internationale des Travailleurs.

Une autre conviction a encore inspiré ce meeting.

Si l'affranchissement des travailleurs demande, pour être assuré, leur concours fraternel, comment peuvent-ils remplir cette grande mission si une politique étrangère, unie par de criminels desseins et mettant en jeux les préjugés nationaux, répand dans des guerres de pirates le sang et l'argent du peuple ? Ce n'est pas la prudence des classes gouvernantes de l'Angleterre, mais bien l'opposition de la classe ouvrière à cette criminelle folie qui a épargné à l'Europe occidentale l'infamie d'une croisade pour le maintien et le développement de l'esclavage de l'autre côté de l'Océan. L'approbation sans pudeur, la sympathie dérisoire ou l'indifférence idiote avec lesquelles les classes supérieures d'Europe ont vu la Russie saisir comme une proie les montagnes-forteresses du Caucase et assassiner l'héroïque Pologne, les empiètements immenses et sans obstacles de cette puissance barbare dont la tête est à Saint-Pétersbourg et dont on retrouve la main dans tous les cabinets d'Europe, ont appris aux travailleurs qu'il leur fallait se mettre au courant des mystères de la politique internationale, surveiller la conduite diplomatique de leurs gouvernements respectifs, la combattre au besoin par. tous les moyens en leur pouvoir,

et enfin lorsqu'ils seraient impuissants à rien empêcher, s'entendre pour une protestation commune, et revendiquer les lois de la morale et de la justice, qui doivent gouverner les relations des individus, comme la règle suprême des rapports entre les nations.

Combattre pour une politique étrangère de cette nature c'est prendre part à la lutte générale pour l'affranchissement des Travailleurs.

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

Karl Marx.

ERRATA

L'état lamentable de la brochure rééditée ici a été cause d'un certain nombre d'erreurs. Ainsi :

Page 535, entre les 13e et 14e lignes, ajouter : *Mais en même temps il parlait éloquemment de la « misère ».*

Page 535, 20e ligne, lire : *que,* au lieu de *qui.*

— 536, 4e et 5e lignes, supprimer : *supérieurs.*

— 538, 24e ligne, lire : *nation,* au lieu de *nature.*

— 540, note (2), 3e ligne, lire : *or,* au lieu de *air.*

CHRONIQUES

FRANCE

Les Faits Politiques

Fin de Chambre

« Les fins de législature sont lamentables et d'un spectacle assez répugnant ». Ce n'est pas un journal révolutionnaire, c'est le *Temps* (1) qui émet cet aphorisme. Jamais il n'a été plus vrai.

Couronnant dignement leur règne, le Gouvernement et la Chambre, uniquement préoccupés des élections, rivalisent, près du suffrage universel, de basse flagornerie.

M. Waldeck-Rousseau, qui est un homme d'Etat, sait comment on gouvernait la plèbe romaine. S'il ne s'occupe pas beaucoup de donner du pain aux chômeurs, il donne au peuple des jeux.

Nous avons eu le centenaire de Victor Hugo. On n'a jamais songé à fêter le centenaire de Lamartine, encore que son rôle politique en 48 ait eu pour des républicains une autre importance que celui du génial cabotin de Guernesey ; mais il convenait de manifester, et l'on a voté d'enthousiasme un crédit de 80.000 francs au lendemain du jour où le général André déclarait ne pouvoir trouver pareille somme pour laïciser les hôpitaux militaires et supprimer les aumôniers des écoles d'officiers.

Nous aurons une nouvelle représentation de la comédie franco-russe. M. Loubet, comme jadis M. Faure, ira voir « notre grand ami. » On ignore si le « Parti socialiste français » lui adjoindra son délégué. « Oh ! oh ! diraient les tapis de Peterhof, oh, oh ! c'est un révolutionnaire ! » Mais ne profanons pas la muse de Rostand, notre grand poète lauréat. Espérons seulement que le tzar nous tiendra compte, lors de son prochain emprunt, du soin que nous mettons à servir sa politique ; qu'il n'oubliera pas les arrestations

(1) 24 mars.

de nos camarades russes dans les récentes manifestations de la Bourse du Travail, ni leurs condamnations ; qu'il se rappellera avec quelle délicatesse notre président républicain choisit, pour lui rendre visite, le moment où, sur tous les points de son empire, étudiants et ouvriers, confondent leurs protestations contre le despotisme impérial et mêlent leur sang sous les coups de sabre ou de nagaïkas. Espérons que Nicolas II voudra bien donner à M. Loubet le spectacle de quelque massacre, et qu'il saura le faire respecter si quelque révolutionnaire, outré de leurs effusions, ose d'aventure, en face des embrassades des bourgeoisies amies et alliées, acclamer l'internationale des travailleurs ; et souhaitons que la censure russe étende une main paternelle sur les dépêches qui porteront l'enthousiasme dans l'âme des électeurs français ! (1)

Nos députés auront su, de leur côté, assurer le « triomphe de la République. » — Parfois, une Chambre agonisante a donné le jour à quelque loi utile. C'est ainsi qu'en 1898, le besoin où l'on était de ne pas aller aux élections les mains vides, avait fait voter sur le tard la loi sur les accidents du travail. Étudiée à la hâte, elle nécessitait des remaniements ; mais du moins on avait utilisé la bonne volonté des candidats. Cette fois, il n'en sera pas de même ; les efforts se seront bornés à une lutte sans merci autour des subventions arrachées aux fonds du pari mutuel, et à quelques manifestations retentissantes greffées sur la discussion du budget. C'est ainsi qu'à propos de l'instruction publique, la loi Falloux a été abrogée — en principe, et qu'au passage du budget de la guerre, le service de deux ans — en principe, a été voté. Les sénateurs, qui n'ont pas d'élections en perspective, ne s'étaient-ils pas avisés de se prononcer pour le monopole de l'enseignement, d'étudier la réduction du service militaire ? La Chambre,

(1) Ont voté le crédit de 600.000 francs nécessaires au voyage de M. Loubet : MM. Chassaing, Jourde, Labussière, Millerand, Narbonne.
Se sont abstenus : MM. Poulain, A. Boyer, Calvinhac, Gras, Davèze, Fournière, Grousset, Clovis Hugues, Palix, Rouanet, Viviani.

qui a besoin d'une plate-forme électorale, s'est hâtée de marcher sur leurs traces. Dans la prochaine législature, peut-être en verrons-nous l'effet !

En attendant, il faut nous contenter de voir repousser toutes les réformes utiles que le budget pouvait contenir, et que quelques-uns de nos amis ont tenté en vain d'y faire entrer. C'est ainsi que, dans la discussion du budget de la guerre, le citoyen Vaillant a demandé en vain la suppression des gouvernements militaires de Paris et de Lyon, commandements créés par décret dans un but politique, et qu'un simple décret peut supprimer. C'est ainsi également qu'a été écartée la discussion des projets de loi Bompard, Vaillant et Charles Gras, portant réforme ou suppression des conseils de guerre et conseils de révision.

Ce vote mérite une mention spéciale comme la plus honteuse des faillites de la Chambre et du gouvernement. Il marque définitivement le terme de l'affaire Dreyfus, et la clôture de cette période qui commence à la lâcheté de l'amnistie et que Péguy a appelé celle de la décomposition du dreyfusisme. 63 députés seulement ont soutenu la suppression de ce que M. Millevoye nomme « la plus débonnaire des justices (1) ». C'est la presque totalité des députés socialistes ou dits socialistes (2) avec une vingtaine de radicaux. Tout le reste des ardents « défenseurs de la Justice et de la Vérité » s'est déshonoré en répondant, avec les nationalistes de toutes nuances à l'appel du ministère qu'on appela un jour le « ministère Dreyfus » et qu'on appelle encore « le ministère de Défense républicaine ».

Mais la Chambre entière a voté les 4 millions 1/2 que demandaient M. Narbonne et ses collègues du Midi pour qu'il fût, de temps en temps, versé aux soldats un peu du

(1) *Journ. off.*, 2e séance du 27 février 1902, p. 999.

(2) MM. Jourde et Millerand ont voté contre ; MM. Chassaing, Labussière et Narbonne se sont abstenus.

vin de leurs électeurs vignerons. Les soldats boiront du vin, mais ils iront à Biribi.

Il convient d'ajouter que, sauf l'*Aurore* et le *Petit Sou*, la presse « dreyfusiste » entière s'est abstenue des protestations qu'on pouvait attendre d'elle.

Elle s'en est abstenue, comme le « Parti Socialiste français » s'est abstenu de célébrer cette année l'anniversaire de la Commune. Une autre besogne l'occupe : les élections approchent, il faut « sauver la République »; l'annonce des candidats d' « union républicaine » emplit les colonnes des journaux qui se recommandent de lui !

C'est tout juste si l'on prend le temps d'examiner les propositions qui se reproduisent à chaque fin de législature pour modifier le régime du suffrage universel.

L'une d'elles a conquis la Chambre. M. Pourquery de Boisserin lui offrait de décider que la législature durerait désormais six ans. Ni du point de vue démocratique, ni du point de vue socialiste, son offre n'était acceptable; le régime démocratique a pour base le contrôle aussi complet que possible du peuple sur ses mandataires; les socialistes ont besoin d'élections fréquentes pour mieux agiter les esprits. Les députés ont voté d'enthousiasme la proposition dont ils comptaient profiter (1). L'effet en a été si fâcheux, et, des journaux les plus avancés jusqu'à la *République* de M. Méline, la presse a été si hostile, que les rectifications suivant les rectifications, la loi votée s'est trouvée ne pas l'être. Le Sénat l'enterrera sans nul doute.

La Chambre a repoussé le système de la cabine d'isolement, qui seule pouvait assurer le secret du vote. Elle a repoussé le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle : une bonne situation personnelle assure une élection; une bataille sur un programme net est plus aléatoire. Le gouvernement et la Chambre étaient d'ac-

(1) MM. Légitimus, Millerand et Narbonne ont voté pour; M. A. Boyer s'est abstenu.

cord sur ce point, et la conclusion qu'il conviendrait d'en tirer n'aurait rien de nouveau.

Ce qui est plus étrange, c'est que quatre députés du « groupe parlementaire socialiste » (1) *ont voté contre cette réforme qui figure au programme adopté par le Congrès de Tours ;* six autres se sont abstenus (2). Pour la première fois depuis ce Congrès, ils sont appelés à se prononcer sur le programme de leur parti ; c'est avoir la main malheureuse, et rien ne peut montrer davantage qu'un programme est un papier sans valeur lorsqu'on n'est pas décidé à le défendre envers et contre tout. Le Congrès a supprimé tout contrôle. Le vote des élus marque le premier pas vers la débandade ; ce ne sera pas le dernier.

André Morizet.

Questions d'enseignement.

La réforme de l'enseignement secondaire. — La Chambre des députés a récemment approuvé le projet de réforme de l'enseignement secondaire qui lui était soumis par le Gouvernement, d'accord avec la Commission parlementaire de l'Enseignement.

Les propositions du Gouvernement ont été adoptées à mains levées, sans modifications, et sans opposition sérieuse, après une discussion intéressante, mais relativement courte.

MM. Leygues et Ribot, qui ont présenté ce projet et lui ont donné leur nom, ne peuvent à aucun titre en revendiquer, ni l'un ni l'autre, la paternité. Ils en sont tout au plus les parrains. La réforme actuelle est une œuvre collective, le résultat d'une vaste enquête et de longs travaux auxquels les meilleurs et les plus libres esprits de notre temps ont participé.

---

(1) MM. Allemane, Basly, Jourde et Renou.

(2) MM Carnaud, Colliard, Fournier, Krauss, Légitimus et Pastre.

On sait que la Chambre avait nommé, il y a trois ans, une Commission chargée d'étudier ce qu'on appelle la crise de l'enseignement secondaire et de lui proposer les moyens les plus propres à régénérer cet ordre d'enseignement.

Cette Commission a procédé d'une façon méthodique; elle a voulu se renseigner et connaître la question dans son ensemble et dans ses détails. Elle a accompli un travail énorme, mais elle n'aura pas travaillé en vain, car la réforme actuelle est certainement issue de ses travaux.

Elle a convoqué et entendu tous ceux que leurs études ou leurs fonctions avaient mis à même de pouvoir donner un avis motivé sur les questions d'enseignement. Elle a voulu connaître en outre les doléances et les désirs des pères de famille, des industriels et des commerçants; elle a consulté, à cet effet, les Conseils généraux et les Chambres de commerce. Jamais il n'avait été procédé à une enquête aussi vaste, ni aussi complète sur le grave problème de l'enseignement secondaire.

Or, tous les témoignages reçus ou entendus ont été défavorables au système actuel. Il a fallu, d'ailleurs, cette unanimité et surtout cette publicité des plaintes et des critiques pour vaincre la résistance du Conseil supérieur, de l'administration et de la vieille Université très attachée aux anciennes traditions pédagogiques.

Le Conseil supérieur et le directeur de l'enseignement secondaire, qui ont rédigé le projet, ont du faire abandon de leurs préférences personnelles; ils n'ont pas pu ne pas tenir compte de vœux si souvent et si publiquement exprimés dans les dépositions recueillies par la Commission.

C'est sans doute ce qui fait la valeur du projet qui a été soumis à la Chambre et qu'elle a approuvé.

La réforme porte : 1° sur les plans d'études et le baccalauréat, sanction de ces études; 2° sur le régime et le personnel des lycées.

La réorganisation des études et des examens qui les terminent en est la partie capitale, celle qui peut donner les résultats immédiats les plus sérieux.

Au début du paragraphe relatif aux programmes et aux plans d'études, le ministre de l'Instruction publique pose un principe, excellent en lui-même, et qui comporte des conséquences nécessaires non moins excellentes. « L'enseignement secondaire, dit-il, sera désormais coordonné à l'enseignement primaire ». Cela ne veut rien dire ou cela signifie que le programme des classes élémentaires des lycées sera le même à l'avenir que celui des écoles primaires publiques. Mais s'il en était ainsi, les classes élémentaires des lycées feraient double emploi avec les écoles primaires; il y aurait donc lieu de les supprimer.

Cette solution serait de beaucoup la meilleure. Elle est, d'ailleurs, la seule vraiment démocratique.

Il y aurait avantage et profit pour tout le monde à ce que les enfants du peuple et de la bourgeoisie reçoivent ensemble, jusqu'à l'âge de 12 ans, une même éducation dans une même école. Mais de cela, ni le Ministre, ni la Chambre n'ont voulu. Les enfants de la bourgeoisie continueront à recevoir une instruction primaire différente, à l'écart des enfants du peuple, au lycée même. Le fameux principe de la coordination des deux ordres d'enseignement, placé en tête du projet, est donc vide de sens. C'est une phrase à effet — et rien de plus — destinée à ceux qui se payent de mots et de vaines apparences.

L'enseignement secondaire proprement dit est constitué par un cours d'études qui dure sept ans, mais qui est divisé en deux périodes, en deux cycles, suivant l'expression nouvelle : un cycle inférieur, d'une durée de quatre années, un cycle supérieur, d'une durée de trois années.

Le premier cycle, de la classe de 6e à la 3e inclus, comporte deux sections d'enseignement entre lesquelles les parents et les enfants auront à choisir: une section où dominera l'étude obligatoire du latin et l'étude facultative du grec à partir de la 4e. Cette section correspond au vieil enseignement classique, avec cette différence toutefois que le grec est facultatif.

L'autre section, qui correspond à l'enseignement moderne actuel, a pour base l'enseignement du français, des sciences et des langues vivantes.

Mais, fait important, dans chacune de ces deux branches d'enseignement les programmes seront organisés de telle sorte que les élèves, à l'issue du premier cycle, pourront sortir du lycée en possession d'un ensemble de connaissances formant un tout, et pouvant à la rigueur suffire.

Un certificat d'études secondaires sera délivré sans examen, à la fin de cette première période d'études.

L'organisation du cycle supérieur est plus compliquée, les deux branches maîtresses, classiques et modernes, se subdivisent, et les élèves peuvent choisir entre :

1° L'étude du latin et du grec ;

2° L'étude du latin et des sciences ;

3° L'étude du latin et des langues vivantes ;

4° L'étude des langues vivantes et des sciences.

Les élèves qui, dans le premier cycle auront suivi les classes de la section classique, entreront dans l'une des trois premières sections du cycle supérieur, ou même dans la quatrième s'ils désirent abandonner l'étude des langues mortes. Ceux qui n'auront pas fait de latin entreront normalement dans la quatrième section.

Les élèves pourront choisir suivant leur goût et leurs aptitudes entre ces diverses branches d'enseignement, sans avoir à se préoccuper de la sanction finale, car il n'y aura plus qu'un seul baccalauréat, comportant naturellement, des épreuves différentes, mais conférant les mêmes droits. Le baccalauréat classique cesse d'être privilégié ; le baccalauréat, sans grec ni latin donnera accès aux grandes écoles et aux carrières libérales.

Enfin, à côté du cycle supérieur, il existera pour les élèves qui ne visent pas au baccalauréat, qui se destinent au commerce ou à l'industrie, et qui ne disposent que de peu de temps, un cours complémentaire d'une durée de deux années, dont le programme aura un caractère pratique nettement accusé, et variera suivant les établissements et les besoins des différentes régions.

Il y aura donc désormais plus de diversité dans l'enseigne-

ment, équivalence absolue entre le moderne et le classique, égalité partant entre les baccalauréats. Tout l'esprit et toute l'importance de la réforme est là.

Depuis longtemps déjà les partis avancés, ceux qui ont les yeux tournés vers l'avenir, et non vers le passé, se plaignaient avec raison de la part énorme faite dans l'enseignement public à l'étude des langues mortes et des formes littéraires, de la part restreinte réservée aux langues vivantes et aux études scientifiques. Ils se plaignaient que notre enseignement, dont les méthodes et les plans remontent au XVIIIe siècle n'eut pas changé, alors que tout se modifiait autour de lui. Ils faisaient remarquer que cet enseignement qui avait pu être excellent en son temps, ne répondait plus aux besoins du moment.

L'enseignement moderne, celui qui correspond le mieux aux besoins économiques de notre époque, était mal organisé, méprisé en quelque sorte par l'Université officielle et administrative. Au surplus, l'inégalité des sanctions mettaient cet enseignement dans une situation notoirement inférieure vis-à-vis de son concurrent l'enseignement classique.

Désormais l'égalité des baccalauréats et l'organisation parallèle des deux ordres d'enseignement, permettront à l'enseignement moderne d'attirer à lui une grande partie des enfants dès leur entrée au lycée, et de recueillir en cours d'études ceux qui s'évaderont de l'enseignement classique.

Les études greco-latines privées du prestige d'un baccalauréat privilégié n'exerceront plus la même attraction sur les familles bourgeoises. En tout cas, si certaines familles continuent à voir dans l'étude des langues mortes une marque de supériorité, et sont de l'avis de ce professeur qui estimait qu'elle doit être pieusement conservée parce qu'elle constitue dans ce siècle de vile démocratie, la seule chose qui distingue un bourgeois de son concierge, beaucoup de ces familles auront la main forcée par leurs enfants. Car autre nouveauté dont les universitaires et les pédagogues de l'ancienne école seront choqués, les enfants commencent à dire leur mot dans les questions d'enseignement, et il faudra bientôt compter avec eux.

La réforme entreprise, fait donc à l'enseignement moderne la place qui lui revient; mais l'enseignement classique lui-même, bien encore intangible, est atteint par l'esprit nouveau.

Les vieux humanistes ne s'en consoleront pas : même dans la section classique, le grec devient facultatif! J'espère que personne ne se fait illusion sur le sort qui lui est réservé. Il serait cruel d'insister.

Quant à l'étude du latin, et à cet enseignement littéraire dont les classes de troisième, seconde et rhétorique étaient jusqu'ici véritablement encombrées, il y a lieu d'espérer qu'ils seront également de plus en plus abandonnés.

Ce sera certainement un progrès et un bien, le résultat le plus appréciable de la réforme.

On prétend que les études greco-latines ont donné à l'esprit français ses qualités les plus précieuses : le goût de l'ordre, de la logique et de la clarté.

J'estime pour ma part que la démonstration de cette assertion n'est pas suffisamment faite.

Il me paraît mieux établi, au contraire, que la culture littéraire intensive à laquelle nous sommes soumis depuis plusieurs générations, que cette admiration à jet continu inculquée aux enfants pour des œuvres littéraires que bien peu d'entre eux étaient capables d'apprécier, ont contribué à faire de nous un peuple qu'on mène trop souvent avec des mots et des figures de rhétorique.

Rien ne prouve au surplus que la valeur éducative des langues vivantes et des sciences soit moindre que celle du grec et du latin.

En tout cas, la démocratie française est très abondamment pourvue de littérateurs et d'esprits prétendus clairs et logiques. Elle n'en manquera pas de sitôt. Elle a au contraire grand besoin d'industriels, d'agriculteurs, de colons ; l'enseignement moderne est plus propre que le classique, de l'aveu même de ses adversaires, à former des chimistes et des agriculteurs. N'en doutez pas d'ailleurs, les élèves sortis de l'enseignement moderne auront l'esprit aussi clair et aussi logique que leurs camarades de la section classique, et ils sauront peut-être

mieux qu'eux apercevoir les réalités sous les mots et sous les apparences qui les cachent.

Les réformes apportées dans le régime et le personnel des lycées sont moins importantes que les précédentes, en ce sens quielles sont indiquées d'une manière un peu vague, qu'il dépendra du bon plaisir de l'administration de leur donner une forme précise, et la forme qui lui plaira. On ne peut donc prévoir actuellement qu'elles en seront les conséquences. On distinguera désormais dans les lycées, l'internat et l'externat, qui auront chacun leur comptabilité à part.

Il n'y a pas là, semble-t-il, une simple réforme d'écriture. L'internat et l'externat sont deux choses différentes qu'il est bon de distinguer.

Dans la pensée des auteurs de la réforme, l'internat doit pouvoir se passer de subvention de la part de l'Etat ; l'externat au contraire doit être en tout ou en partie à la charge de l'État. Cette théorie développée conduit à la gratuité de l'enseignement secondaire.

Il n'y a qu'un mot à dire de la situation nouvelle faite aux proviseurs, qui avait ému une partie de la presse. Il s'agit surtout de leur prestige dans la ville où ils résident, et de leur traitement qui sera augmenté.

En ce qui concerne les répétiteurs, il est difficile de prévoir la solution qui interviendra. On nous dit simplement qu'ils cesseront d'être astreints à faire le dortoir, qu'ils seront plus étroitement associés à l'œuvre d'éducation, qu'ils pourront être nommés professeurs adjoints. Mais quelle sera exactement la tâche du professeur adjoint ? Que deviendront ceux qui ne recevront pas ce titre ? On veut certainement améliorer la situation des répétiteurs ; on cherchera à utiliser leur intelligence et leur bonne volonté. Mais comment ? on ne le dit pas, et on ne le voit probablement pas encore.

Ce qui est certain, c'est que l'internat avec ou sans répétiteurs au dortoir restera organisé tel qu'il l'est aujourd'hui. Il y a beaucoup de critiques à formuler contre notre régime d'internat. Paschal Grousset en a porté quelques-unes à la tribune

de la Chambre, sans résultat d'ailleurs. Le plan nouveau prévoit la réduction des heures de classes et d'études, ce qui est bien, mais ce n'est pas suffisant. Si la mauvaise disposition des locaux constitue dans beaucoup d'établissements un obstacle à une organisation plus rationnelle et plus saine de la vie physique, on pourrait tout au moins relâcher graduellement les liens de la discipline. Le projet de réforme ne prévoit aucune amélioration dans le régime de l'internat ; c'est une grave lacune sur laquelle il convient d'appeler l'attention.

Car la réforme entreprise, qui paraît sérieuse et sage dans son ensemble, ne doit pas être considérée comme définitive. Elle marque un progrès, mais elle ne constitue pas un idéal intangible. Les partis bourgeois et la vieille Université routinière, encore tout surpris des concessions qu'ils ont consenties, peuvent voir en elle un maximum et un point d'arrivée. Mais les socialistes doivent la considérer comme un point de départ, comme une brèche dans le vieil édifice scolaire, qui ouvrira la voie à des réformes plus radicales, sur lesquelles il faut dès maintenant appeler l'attention publique.

En terminant, je tiendrais à signaler une conséquence aussi grave qu'inattendue que pourrait avoir la réforme de l'enseignement secondaire.

Elle pourrait en effet favoriser les écoles des Frères de la doctrine chrétienne. Les Frères ignorantins sont passés maîtres depuis quelques années, dans l'art de préparer au baccalauréat moderne. Or, leur clientèle se recrute dans cette petite bourgeoisie, qui se soucie peu de la formation de l'esprit, mais qui apprécie fort les succès aux examens. Il est à craindre que le baccalauréat moderne étant de plus en plus recherché, la clientèle des Frères n'augmente dans la même proportion que les candidats à ce baccalauréat.

Si les Frères ignorantins, contrairement aux autres congrégations religieuses, se sont tenus jusqu'à ce jour à l'écart de l'enseignement secondaire, c'est que leurs statuts leur interdisent de faire du grec et du latin. Mais ils ont organisé déjà des cours d'enseignement secondaire moderne.

Or, il est très fâcheux que les Frères tiennent une telle place dans notre enseignement primaire, mais, du moins, dans cet ordre d'enseignement, les élèves leur échappent dès l'âge de 12 à 13 ans.

Il serait désastreux qu'ils s'insinuent dans l'enseignement secondaire. La question vaut la peine d'être signalée, au moment où la Chambre et le Sénat se disposent à abroger les dernières dispositions de la loi Falloux, et à réglementer à nouveau le droit d'enseigner.

R. Dubois.

ÉTRANGER

ITALIE

Les socialistes et le ministère. — En opposition à la décision de la Direction du Parti, le groupe parlementaire socialiste a voté pour le ministère Zanardelli-Giolitti.

Après le vote du 20 janvier, l'opposition constitutionnelle avait engagé contre le ministère une bataille très vive sur le terrain de sa politique intérieure, et particulièrement sur les concessions aux employés de chemins de fer, et sur les grèves agricoles.

En même temps, dans les campagnes, les propriétaires opposaient et opposent la plus vive résistance aux demandes des Ligues de paysans, refusaient même de les discuter et de reconnaître les représentants des paysans. Avec cette tactique préalablement concertée, ils espéraient provoquer des désordres, et ils attendaient la chute définitive du ministère Zanardelli-Giolitti et la constitution d'un ministère Sonnino pour refuser toute concession et pour rompre les pactes acceptés l'année dernière.

A noter que, actuellement, le conflit est plus économique que politique, qu'il s'agit de la reconnaissance de la représentation ouvrière, et que les paysans en grève sont presque 30.000. Or, à la Chambre, le *leader* de l'opposition l'a bien déclaré : ce mouvement de grève ruine le pays, et le gouvernement, avec son laisser faire, par l'envoi

d'inspecteurs gouvernementaux pour engager les pourparlers, encourage ces grèves. Ce même gouvernement a démontré sa faiblesse en pactisant avec les représentants des employés de chemins de fer.

On devine quelle serait la politique de ces messieurs de la « potence » : compression et lois exceptionnelles pour empêcher la grève des employés dans les services publics.

Au contraire, le ministre de l'intérieur, Giolitti, a nettement affirmé que le mouvement de revendication des travailleurs est juste et qu'il serait impossible de l'empêcher. Le gouvernement croit donc de son devoir de pactiser avec les employés de chemins de fer et de s'immiscer dans les conflits économiques pour faire œuvre de pacification.

La liberté peut faire développer ce mouvement, sans chocs ; la répression, appuyée sur les couches cléricales, ne pourrait que provoquer des violences. Entre ces deux tendances, au nom des paysans en lutte et des employés de chemins de fer en attente de recueillir les fruits de leur victoire, le groupe parlementaire socialiste a voté pour le ministère, c'est-à-dire a voté contre un ministère Sonnino. Entre deux calamités, a déclaré Camille Prampolini dans un discours plein de foi et de sincérité, on a choisi la moindre ; entre les *adversaires* et les *ennemis,* on a appuyé les premiers pour éviter les seconds.

Avec ce vote, a-t-il ajouté, les socialistes ne donnent au ministère ni leur confiance, ni un *bill* d'indemnité ; ils veulent seulement s'assurer la lutte civile plutôt que l'orage de la violence, qui pourrait étrangler nos organisations en formation.

Le ministère a obtenu 89 voix de majorité.

Dans la réunion du groupe socialiste, 14 furent pour l'appui au ministère, 4 (Ferri, Noé, Pescetti, Costa), contre, 2 pour l'abstention.

Le Congrès, qui sera tenu en septembre prochain, à Imola, décidera de la conduite du groupe, même vis-à-vis de la Direction. Alessandro Schiavi.

Rome, 26 mars 1902.

ANGLETERRE

Comité de représentation ouvrière (fin) (1). — Macdonald, en mettant aux voix l'adoption du rapport, dit que l'on escomptait l'affiliation prochaine de nouvelles organisations comprenant 150,000 membres. Les délégués s'étant ajournés au lendemain matin, la discussion du rapport y fut reprise et celui-ci finalement adopté.

Pete Curran (des Travailleurs du Gaz et de l'Union Générale des Travailleurs), fit la proposition suivante : « La Conférence charge le Comité de rechercher les voies et moyens de lever les fonds nécessaires pour soutenir les candidats qui sont présentés avec notre programme, ainsi que pour fournir une allocation à ceux qui auront été élus au Parlement ».

Sexton (des Dockers de Liverpool) proposa l'addition suivante : « Et de soumettre son projet à l'adoption de toutes les trade-unions », et la motion, ainsi amendée, fut finalement votée.

Ont été élus membres du Comité exécutif : pour la Société Fabienne, E.-R. Pease ; pour le Parti Ouvrier Indépendant, J. Keir Hardie, membre du Parlement, et J. Parker (Halifax) ; pour les Conseils du Travail, W. Pickles (Huddersfield) ; pour les trade-unions, R. Bell, membre du Parlement, Pete Curran, W.-B. Cheeseman et F. Rogers (Londres), J. Hodge (Manchester), Allen Gee (Huddersfield), C. Freak (Leicester), J. Sexton (Liverpool) et A. Wilkie (Newcastle-sur-Tyne).

La prochaine Conférence se tiendra à Newcastle-sur-Tyne.

Spreis, au nom du Conseil de travail de Birmingham, proposa une résolution ainsi conçue : « La Conférence déclare que la méthode la plus efficace pour garantir et faire progresser la cause des salariés, consiste dans le développement et la permanence d'un parti politique ouvrier, à la Chambre des Communes et dans le pays. Elle

(1) Voir notre dernier numéro.

engage en conséquence toutes les trade-unions et les autres organisations ouvrières à s'affilier au Comité de Représentation ouvrière et à trouver des fonds et des candidats pour assurer la représentation ouvrière dans tous les corps élus, nationaux ou locaux. » Cette résolution après quelque discussion, fut votée.

On vota aussi une motion de protestation contre la décision de la Chambre des Lords dans le *Taff vale Case.*

Le samedi Keir Hardie, membre de la Chambre des Communes, demanda à dire quelques mots des soulèvements ouvriers en Espagne. Il dit que les trade-unionistes de ce pays se proposaient de faire un appel à la solidarité internationale. Ils avaient à Londres un délégué qui lui avait télégraphié (à lui Keir Hardie) que les nouvelles sensationnelles publiées par les journaux sur les émeutes et la révolution ouvrière en Espagne, avaient été fabriquées pour induire l'opinion européenne en erreur sur le véritable aspect du conflit. Même dans la libre Angleterre, nous savons ce dont la presse et le gouvernement sont capables en pareilles circonstances. Les fusillades et la boucherie qui se produisent actuellement en Espagne, dit Keir Hardie, ne sont qu'une application de la commune méthode des gouvernements du continent pour réprimer à coups de fusil tous les efforts de la classe ouvrière pour améliorer sa situation. Les trade-unionistes anglais ne doivent pas refuser leur appui à leurs camarades d'Espagne qui luttent pour obtenir une réduction de la journée de travail.

Des remerciements furent votés à J.-R. Macdonald pour les services qu'il avait rendus comme secrétaire.

Le camarade Penny (I. L. P., Londres), demanda à la Conférence de voter un blâme au meurtre de Kruitzinger. Cette proposition fut accueillie par des applaudissements, mais toutefois on la retira de l'ordre du jour.

La clôture de la Conférence fut prononcée et les délégués, sur l'invitation de M. George Cadbury, visitèrent le village modèle de Bourneville, où un lunch leur fut servi.

(Traduit par Raoul Briquet.) Mary-A. Macpherson.

BIBLIOGRAPHIE

Les Retraites ouvrières en Belgique (1)

La loi belge du 10 mai 1900, concernant les pensions de vieillesse ne résond pas — il s'en faut de beaucoup — la question des retraites ouvrières. Elle n'admet pas le principe de l'obligation, elle ne reconnaît pas à l'ouvrier invalide un droit à une retraite prélevée sur les bénéfices de la Société en général, ou du moins elle ne le reconnaît que dans une mesure insignifiante. Elle se contente d'organiser législativement le système de la « liberté subsidiée » qui existait déjà, depuis plusieurs années.

Économie générale de la loi. — Avant la loi de 1900 un crédit était inscrit au budget pour majorer les pensions servies à leurs membres par les mutualités affiliées à la Caisse générale des retraites. Des *points* (2) étaient accordés à ces mutualités d'après les versements dont elles pouvaient faire état. La valeur du *point* était déterminée après la clôture du travail de vérification. Le taux de la subvention était donc, en théorie, essentiellement variable. En fait, cependant, on avait pu, depuis trois ans, assurer au *point* une valeur fixe de 60 centimes; mais les versements à prendre en considération étant limités à la somme de 12 francs par tête, la prime de l'État ne pouvait dépasser 7 fr. 20 par an et par livret. Désormais les 60 centimes constituent un minimum légal et les versements annuels bénéficient de la prime jusqu'à concurrence des 15 premiers francs versés, ce qui fait une prime de 9 francs par an et par affilié.

Exemple. — Un ouvrier verse 8 francs; son patron 4 francs et la mutualité 3 francs; ces trois versements for-

(1) *Les Retraites ouvrières en Belgique*, par G. Salaun. (Publications du *Musée Social*).

(2) Le crédit étant un crédit de répartition, on appelait *point* le rapport entre le chiffre qu'il atteignait et le montant des versements appelés à bénéficier des subsides de l'État.

ment un total de 15 francs, l'État en ajoute 9 et l'ouvrier se voit titulaire d'un livret de 24 francs.

Les versements ne bénéficient d'ailleurs de la prime que jusqu'à ce qu'ils aient atteint une somme suffisante pour produire une rente annuelle et viagère de 360 francs. Ce chiffre est considéré comme le montant nécessaire et suffisant d'une pension alimentaire.

Mesures transitoires. — Diverses catégories de retraites. — L'invalidité prématurée. — Pour les travailleurs qui ont atteint un âge déjà avancé la loi a dû prendre des mesures transitoires. Elle distingue en effet trois catégories de personnes :

1° Les personnes de 16 à 40 ans (1) pour qui le système normal de la loi est fait ;

2° Les personnes de 40 à 65 ans. La loi subsidie leurs versements annuels jusqu'à concurrence de 24 francs (au lieu de 15), ce qui leur fait une prime de 14 fr. 40 (au lieu de 9 francs) ;

3° Les travailleurs de 65 ans et plus. La loi leur accorde une pension de 65 francs, quand ils ont des ressources insuffisantes. Les secours accordés à cette catégorie de personnes partent d'un principe différent de celui qui inspire l'économie de la loi. C'est aux ouvriers seuls qu'ils sont attribués et indépendamment des versements faits à des mutualités ou à la Caisse générale. Ainsi la loi reconnaît partiellement la dette de la Société envers les travailleurs infortunés, mais de façon transitoire seulement et dans une mesure insignifiante.

Quant au problème de l'invalidité prématurée, la loi ne le résout qu'indirectement. Elle décide que la Caisse générale des retraites pourra, avec la valeur actuelle du capital de la rente, acheter une rente temporaire jusqu'au jour où l'assuré aura atteint 65 ans. On ne peut s'empêcher de penser avec M. Salaun que cette solution est tout à fait insuffisante, car la rente temporaire sera « d'autant moin-

(1) C'est au 1er janvier 1900 que la loi se place pour calculer les âges.

dre, que l'ouvrier étant plus jeune aura fait moins de versements et que, par suite, son incapacité de travail lui portera un préjudice matériel plus considérable ».

Affiliations directes à la Caisse générale des retraites et mutualités intermédiaires. — L'innovation la plus importante de la loi c'est qu'elle accorde le bénéfice de ses dispositions aux personnes affiliées directement à la Caisse générale. Mais les conditions qu'elle leur impose sont plus rigoureuses que celles exigées des mutualistes (elle fixe notamment un maximum du chiffre d'impôts) et elle ne leur accorde pas les mêmes faveurs (par exemple le subside annuel de 2 francs par membre). Sans doute, nous pensons avec M. Salaun que la loi a raison de favoriser les mutualités, principal agent de l'esprit de prévoyance, mais il ne faut pas oublier qu'en Belgique les mutualités vraiment ouvrières, celles du Parti Ouvrier, ne sont pas reconnues.

La Caisse générale des retraites. — C'est par un fonds spécial de cette Caisse, douée d'une personnalité comptable comme notre Caisse nationale des retraites française, qu'a lieu l'exécution de la nouvelle loi. Ce fonds est constitué par un crédit budgétaire annuel de 12 millions de francs et par des ressources extraordinaires éventuelles. Le législateur belge n'a pas admis de caisses particulières. Il a pensé avec raison que l'institution de la Caisse unique et du livret individuel assurait le maximum de simplicité et de sécurité.

Telle est la législation que nous fait connaître l'étude de M. Salaun. Sans nier l'aide puissante que la loi belge peut apporter au développement de la mutualité de retraite, on ne peut s'empêcher de trouver qu'elle est insuffisante. Elle se borne, sauf des modifications partielles, à consacrer un système de subventions qui existait déja. Elle recule devant le problème qui se pose actuellement à tous les législateurs du monde civilisé. Elle donne à la question de la retraite d'invalidité prématurée une solution qui n'a aucune valeur pratique. Elle reporte à un âge beaucoup

trop avancé, et que bien peu d'ouvriers atteignent, la jouissance des primes qu'elle accorde si parcimonieusement. Elle ne consacre que dans une mesure insignifiante et presque injurieuse pour la classe ouvrière, la dette de la société envers les travailleurs. Elle n'ose pas proclamer le principe de l'obligation dont on a pu dire avec raison : « On l'assurance sera obligatoire ou elle ne sera pas ». Une fois de plus la majorité catholique belge a montré que si elle a une conception assez nette des nécessités sociales actuelles, elle entend s'y dérober autant et aussi longtemps qu'elle le pourra.

Raoul Briquet.

Notices

LES LIVRES

La Légende de Victor Hugo, par Paul Lafargue (Jacques, éditeur). — Stuart Merrill (1) en se proclamant l'admirateur de Victor Hugo ne se fait point faute de reconnaître qu'il n'a exercé « sa véritable royauté que dans le domaine de la poésie » ; ce serait le méconnaître que de lui prêter une trop profonde pensée. Remy de Gourmont (2) nous prie avec quelque finesse de ne point le regretter trop, car « si la pensée chez lui avait égalé le génie verbal il eut été dieu et il faudrait l'adorer ». Mais il n'y a point de dieux et Paul Lafargue se charge de nous le démontrer : « Le gigantesque cerveau de Hugo, déclare-t-il, resta hermétiquement bouché à la critique démolisseuse des encyclopédistes et aux théories philosophiques de la science moderne. » Cette critique n'est guère contestable et pour l'annuler nous aurions voulu affirmer du moins que Victor Hugo avait été guidé dans sa vie publique par un idéal, vague sans doute, mais tout de même créateur de beauté et d'héroïsme. Il faut encore déchanter : Victor Hugo semble n'avoir demandé aux gouvernements qui se sont succédés en France que la réalisation de ses ambitions parfois terriblement mesquines.

Dans sa jeunesse Victor Hugo fut bonapartiste ; après la chute de l'Empire, en 1817, il outrage « le tyran qui ravage la terre ». Il était jeune alors! Malheureusement les actes

(1) *La Plume*, numéro du Centenaire, 1er mars 1902.
(2) Idem.

politiques qui suivirent ne rachetèrent point son premier geste de courtisan. En 1822, il reçoit de Louis XVIII une pension de 1.000 francs et l'année suivante une nouvelle pension de 2.000 francs sur le fonds du ministère de l'intérieur. L'*Ode sur la mort du duc de Berry*, insérée dans le *Conservateur littéraire*, communiquée par le comte de Neufchateau au duc de Richelieu fut « jugée digne d'être mise sous les yeux du roi et Sa Majesté daigna ordonner qu'une *gratification* de 500 francs fut remise à M. Victor Hugo en témoignage de son auguste satisfaction. » Un apologiste, M. Marius-Ary Leblond, trouve qu'après tout, « les poètes n'ont aucune gratitude à garder au sujet des pensions que leur attribuent les gouvernements; elles ne sont pas des salaires, mais des hommages. (1)» Peut-être mais il faudrait au moins que les écrivains ne solicitassent point ces pensions et notre camarade aura quelque peine à reconnaître que « le monarchisme de Victor Hugo ne manque à aucun devoir de dignité » quand nous lui aurons mis sous les yeux une lettre adressée au vicomte de la Rochefoucault, à la fin de l'année 1826, par son héros : « Quatre ans se sont écoulés et si ma pension est restée stationnaire, j'ai eu au moins la joie de voir la bonté du roi augmenter la pension de plusieurs hommes de lettres de mes amis et dont quelques-unes la dépassent et de plus du double. Ma pension seule étant restée stationnaire, je pense, M. le vicomte, n'être pas sans quelque droit à une augmentation ». Le placet est d'une si belle platitude qu'il pourrait être contesté. Pourtant les manifestations politiques qui vont se succéder semblent l'authentifier.

Victor Hugo est le célébrateur officiel du sacre de Charles X « qui reçoit sans faiblir cette couronne où pèse la gloire de soixante rois. » Quel éloge de la part de celui qui, en 1827, écrira une pièce de vers où l'ex-comte d'Artois, devenu « roi soliveau », sera fort malmené. Il est vrai que, bravement, Victor Hugo hésitera à publier cette pièce et qu'il la donnera seulement en 1866 dans les *Chansons des rues et des bois*. En 1831, dans la préface des *Feuilles d'automne*, le poète déserte la politique et déclare n'appartenir à aucun parti. Sa tactique, il l'expliquera plus tard, fut alors « d'être de tous les partis par le côté généreux, de n'être d'aucun par les mauvais. » Est-ce bien vrai? Hélas, l'*Intermédiaire* nous enlève cette illusion : en cette même année 1831, il rêvait de faire pour Napoléon II ce que Chateaubriand avait fait pour Louis XVIII. Il écrit à

(1) La Conscience politique de Victor Hugo, 1er mars 1902, *Grande Revue*.

Joseph ou à Louis Bonaparte : « La presse est le plus puis-
« sant de tous les agents. C'est parce que je suis dévoué
« à la France, dévoué à la Liberté, que j'ai foi en l'avenir
« de votre royal neveu. Il peut servir grandement la Patrie,
« s'il donnait, comme je n'en doute pas, toutes les garanties
« aux idées d'émancipation, de progrès et de liberté,
« *personne ne se rallierait à sa couronne plus cordialement*
« *et plus ardemment que moi et avec moi.* Sire, j'oserais
« m'en faire garant en son nom, toute la jeunesse de France
« qui vénère le souvenir de l'Empereur et sur laquelle de
« ma position obscure (ô modestie!) mais indépendante,
« j'ai peut-être quelque influence.

« Comptez sur moi, *le peu que je puis*, je le ferai pour
« l'héritier du plus grand nom qui soit au monde. Je crois
« qu'il peut sauver la France. Je le dirai, je l'écrirai et s'il
« plaît à Dieu, je l'imprimerai... »

Victor Hugo s'était d'ailleurs, en homme d'esprit, rallié à Louis-Philippe : « Il me faut, avait-il dit, la chose République et le mot Monarchie... » En 1841, élu à l'Académie, il salue la jeune dynastie « monarchique et populaire à la fois, pleine du passé par son histoire et d'avenir par sa mission. » Quatre ans plus tard, il fut nommé à la pairie, qu'il avait en 1834 appelé une des excroissances de la royauté. En 1848, celui qu'il nommait « le gardien auguste et infatigable de la nationalité et de la civilisation » tomba ; le républicain Hugo songe d'abord à faire reconnaître la régente, — puis, après Lamartine, il reconnaît dans un manifeste d'une pauvreté d'idée désespérante, la république du drapeau tricolore, — non celle du drapeau rouge. A l'occasion du Centenaire, les journaux réactionnaires ont reproduit ce manifeste qui, hélas ! fut écrit après le *Manifeste de la Démocratie* de Victor Considérant, et après le *Manifeste Communiste*. Il vaut d'ailleurs les articles de l'*Evénement* où, après les journées de Juin (28 août 1848), on lit : « Hier, au sortir de la douloureuse corruption, ce qui se déchaîna ce fut la cupidité. Ceux qui avaient été les pauvres n'avaient qu'une idée, dépouiller les riches. On ne demanda pas la vie, on demanda la bourse. La propriété fut traitée de vol ; l'Etat fut sommé de nourrir à grands frais les fainéants ; le premier soin des gouvernants fut de distribuer non le pouvoir du roi, mais les millions de la liste civile et de parler au peuple non de l'intelligence mais de la nourriture et du ventre... Oui, nous en sommes arrivés à ce point que tous les honnêtes gens, le cœur navré et le front pâle, en sont réduits à admettre les conseils de guerre en permanence, les transportations loin-

taines, les clubs fermés, les journaux suspendus et la mise en accusation des représentants du peuple. »

Le Coup d'Etat surprit Victor Hugo — au moment où peut-être il rêvait la présidence. — Il fut alors l'*Exilé* et ne manqua nul effet théâtral. Sa haîne contre le triomphateur nous valut un chef-d'œuvre : *Les Châtiments*. Dieu de la démocratie, il s'emballa parfois jusqu'à recevoir à sa table les insurgés de 1871, et reçut pour cela les injures de M. de Montépin. Les mauvaises langues ajoutent, il est vrai, que sa générosité envers les Communeux s'arrêta à cette noble manifestation. N'anticipons pas sur les documents à venir et reconnaissons que dans les dernières années de sa vie Hugo justifia pleinement la confiance des républicains. Aurait-il été dreyfusard? Ajalbert dit oui et Rochefort dit non. S'il m'est permis de dire mon avis, j'avouerai tout net qu'il l'aurait sûrement été après le faux Henry, en même temps que M. Millerand, et qu'il aurait trouvé pour justifier l'amnistie de nobles accents.

E. Buré.

LES REVUES SOCIALISTES

REVUES DE LANGUE ANGLAISE

The International socialiste Rewiew (Mars). — Le célèbre partisan de la législation directe par le peuple, Elhweed Pomeroy, a condensé en quelques pages curieuses les principaux arguments de la démocratie petite bourgeoise, contre le socialisme moderne. Selon M. Pomeroy il n'y a pas place aux Etats-Unis pour le tiers parti, que serait le parti socialiste. Notre ami et collaborateur A. M. Simons, répond dans un court article, très soigné de forme et de fond, aux sophismes habiles de M. Pomeroy et sa réfutation du réformisme populiste est tout à fait décisive.

Le même numéro contient un article de Vandervelde sur la lutte pour le suffrage universel en Belgique, une mordante étude critique de John Spargo sur l'histoire du syndicalisme américain que publie M. Herbert Casson, une très complète revue du mouvement socialiste international de Untermann et la traduction d'un article de Fortin, sur l'évolution économique moderne.

Wilshire Magazine (Mars). — Nous avons déjà mentionné ce curieux périodique que Gaylor Wilshire fait paraître à Toronto (Canada), depuis que ses démêlés avec

la direction des poste de Washington l'ont obligé, comme il dit lui-même, « à se placer sous la protection de la monarchique Angleterre ». L'ancien petit *Challenge*, hedomadaire paraît mensuellement sous son nouveau titre. Il est demeuré une luxueuse magazine de 68 pages. A signaler dans ce numéro un article de Wilshire, sur « l'annexion du Canada, par Pierpont Morgan », à propos de la main-mise sur les richesses du Canada, par les milliardaires de New-York, un article de Hobson et de Macrosty, sur le trust de l'acier et beaucoup de reproductions de journaux socialistes anglais et américains.

The Social-Democrat (Mars). — H. Lee examine le sens de l'évolution des Trade-Unions anglaises vers l'action politique. Il s'élève vivement contre le sens étroitement corporatif, dans lequel un certain nombre de grandes unions semblent comprendre cette action. Un problème particulièrement délicat se pose pour les militants socialistes anglais, fonctionnaires de syndicats, dont l'action politique pourra être en absolue contradiction avec les principes socialistes. Lee demande au prochain Congrès de la Fédération Democrate-Socialiste d'examiner la question. Il invite les socialistes à redoubler d'ardeur dans leur propagande auprès des membres des unions. Askew répond longuement aux critiques que Belford-Bax avait adressées au parti socialiste allemand à propos de son attitude envers Bernstein. Il montre qu'il était impossible aux congressistes de Lubeck d'agir autrement qu'ils l'ont fait. La grande différence entre leur attitude et celle des libéraux anglais (Bax, on le sait, les avait rapprochées), c'est qu'alors que ces derniers abandonnent leurs principes pour maintenir l'unité de leur parti, les premiers au contraire, les affirment avec plus de force que jamais, en laissant aux membres du parti, le soin de dire s'ils s'inclinent ou s'ils préfèrent quitter le parti. C'est la première résolution qu'a prise Berstein ; on ne pouvait rien lui demander de plus. Ce numéro contient en outre d'intéressantes statistiques et des analyses d'articles parus dans divers périodiques anglais.

J. L.

L'Art, la Littérature

Le Théâtre populaire [1]

Le Théâtre populaire est la clef d'un monde d'art nouveau, que l'art commence à peine à entrevoir. Nous arrivons à une croisée de routes, presque toutes inexplorées ; à peine quelques esprits se sont-ils aventurés sur quelques-unes d'entre elles. Je n'en veux signaler ici que deux, où nous trouvons marqués les pas du plus vaste des poètes : Shakspeare. C'est le grand mélodrame poétique, dont *Le roi Lear* ou *Macbeth* est le type ; et l'épopée nationale, que le poète d'Elisabeth a menée superbement, du roi Jean au roi Henri VIII, parmi les fanfares triomphales d'Azincourt et les tempêtes de la guerre des Deux Roses.

Le mélodrame poétique est proprement l'œuvre du génie ; on ne saurait le délimiter d'avance, le réduire à des lois. Incarner les passions les plus simples, comme l'amour, l'ambition, la jalousie, la piété filiale, dans des types aussi profondément humains, aussi universels et individuels à la fois que Roméo, Macbeth, Othello, Cordelia ; faire sortir du développement naturel, ou du choc de ces âmes, des actions tragiques, qui atteignent au faîte du tragique et aux limites de l'action, des drames fulgurants et grondants, comme des convulsions de la Nature : — nul ne le peut pleinement qu'un créateur surhumain, comme Eschyle, Shakspeare, ou Wagner ; et pour ceux-là, il n'est pas d'autres règles

(1) Après le grand succès que vient de remporter *Le 14 Juillet*, nous avons cru intéressant de publier un fragment d'une longue étude de Romain Rolland, *Le théâtre du peuple et le drame du peuple*, parue dans le numéro de décembre 1900 de la *Revue d'art dramatique*.

que d'être ce qu'ils sont. — On peut seulement exprimer le souhait que notre poésie s'intéresse avec plus de sérieux à la tragédie de la vie quotidienne, qu'elle tâche d'en dégager l'élément éternel, le mystère et la poésie intérieure. Le plus grand de nos dramaturges, — un romancier — Balzac, en a donné l'exemple. La vie présente est grosse, non seulement de poésie tragique, mais de puissances fantastiques, comme les antiques légendes. « Il suffit de regarder le tourbillon confus des choses vivantes avec cet esprit fantastique dont parle Vinci quand il conseille à ses disciples de regarder les crevasses des murs, les cendres du foyer, les nuages, la boue, ou d'écouter le son des cloches, pour y trouver des *invenzioni mirabilissime* et d'*infinite cose*. » — Mais la vie est à tous, et peu savent en user. Il ne s'agit que de savoir la prendre. Les conseils ne servent ici de rien.

Il n'en est pas de même pour l'épopée nationale, le drame du peuple de France. Il y a là un trésor de pensées et de passions, dont il faut ouvrir l'accès aux artistes et à la foule, qui ne le connaissent point ou le connaissent mal. Notre peuple a peut-être la plus héroïque histoire du monde, depuis Rome. Rien d'humain ne lui est étranger. D'Attila à Napoléon, des champs Catalauniques à Waterloo, des Croisades à la Convention, les destinées du monde se sont jouées sur son sol. Le cœur de l'Europe a battu dans ses rois, ses penseurs, ses révolutionnaires. Et si grand qu'ait été ce peuple dans tous les domaines de l'esprit, il le fut par-dessus tout dans l'action. L'action fut sa création la plus sublime, sa poésie, son théâtre, son épopée. Il accomplit ce que d'autres rêvèrent. Il n'écrivit pas une Illiade ; il en vécut une dizaine : celle de Charlemagne, celle des Normands, celle de Godefroi de Bouillon, celle de Saint-Louis, celle de la Pucelle, celle d'Henri IV, celle de la Marseillaise,

celle de l'Alexandre corse; — (on y ajoutera bientôt : celle de la Commune). Ses héros ont fabriqué du sublime plus abondamment que ses poètes. Nul Shakspeare n'a chanté leurs actions; mais le Béarnais, à la tête de ses cornettes blanches, ou Danton sur l'échafaud, ont parlé, ont agi, ont vécu du Shakspeare. La vie de la France a touché le sommet du bonheur et le fond de l'infortune. C'est une prodigieuse Comédie humaine, un ensemble de drames ou de claires volontés dirigent des armées de passions. Chacune de ses époques est un poème différent. Et pourtant, à travers toutes, on sent la persistance de quelques traits indestructibles, d'un destin mystérieux de la race, qui fait l'unité grandiose de l'épopée.

Tant de forces n'ont encore été d'aucun emploi pour l'art français, car on ne peut compter pour quelque chose les drames-feuilletons de Dumas père, les faits-divers de Sardou, — ou *L'Aiglon!* — Les seuls qui, comme Vitet, ont eu l'intelligence du Drame de l'Histoire, sont des esprits tranquilles et contemplatifs, qui n'étaient point faits pour le théâtre, et ne songeaient pas d'ailleurs à travailler pour lui.

Ce que le théâtre bourgeois n'a pas su faire, que le théâtre populaire l'accomplisse. Une de ses premières œuvres doit être la création de l'épopée dramatique de la France, où ses poètes aristocrates ont piteusement échoué, malgré leurs grands efforts; — échec prévu; car il faut à de telles œuvres la flamme populaire, et sans elle, on ne peut écrire que des poèmes alexandrins, faits pour la distraction érudite de quelques académies). — Nul genre d'art ne convient mieux au théâtre que nous voulons fonder. Sans parler de l'émotion communicative qu'a toujours sur le peuple le spectacle d'événements réels, bien plus que toute fiction; — sans parler

de l'illusion plus complète qui s'attache à la représentation de faits qui furent vraiment des faits, et non des inventions poétiques ; — sans parler de la force magnétique de l'exemple, et de l'action irrésistible qui se dégage de la vue de l'action, — le Drame historique a des avantages de premier ordre pour la formation de la conscience et de l'intelligence du peuple.

La plupart de ceux qui cherchent à être les éducateurs du peuple se croient obligés de demander au théâtre des solutions nettes aux problèmes actuels. Mais outre que certains de ces problèmes n'ont pas de solution actuelle, et qu'il est imprudent de la hâter, rien n'est plus funeste, comme système d'éducation, que d'imposer au peuple des formules toutes faites. Ce qui importe, c'est de développer son esprit, par l'exercice de ses facultés d'observation et de raisonnement. L'histoire peut lui apprendre à sortir de lui-même, à lire dans l'âme des autres, de ses amis et de ses ennemis. Il se retrouvera dans le passé avec un mélange de caractères identiques et de traits différents, avec des vices et des erreurs qu'il sera capable de reconnaître et de condamner, et qui le mettront en garde contre ses passions d'aujourd'hui. L'aveu de ses propres fautes l'amènera peut-être à plus d'indulgence pour les fautes des autres. Les variations perpétuelles des idées, des mœurs, et des préjugés, l'instruiront à ne pas prendre ses idées, ses mœurs et ses préjugés actuels pour le pivot du monde, à ne pas enfermer la justice et la raison dans les règles pharisaïques d'un temps, à considérer ce qui passe, et à ne le prendre point pour éternel.

Mais il n'y a pas que des leçons de tolérance dans la vue du passé, et le scepticisme indulgent n'est que la première étape des âmes qui rebâtissent leur conscience sur des bases moins fragiles. Ce qui varie rend plus

sensible ce qui demeure. C'est le grand bienfait de l'histoire, qu'elle dégage le roc indestructible du sable qui le recouvre. A l'unité factice d'une foule, troupeau que réunissent des instincts aveugles, elle substitue l'unité morale d'une famille, liée par le triple lien du sang, des épreuves et des pensées fraternelles. Elle assied la personnalité individuelle sur une existence séculaire, d'une solidité à toute épreuve. Il ne s'agit point de réveiller le fanatisme chauvin, mais la solidarité fraternelle de tous les hommes d'un même peuple. Que chacun sente les liens qui l'attachent à la communauté, que sa vie s'enrichisse de toutes les vies antérieures, présentes et futures de sa nation. Dans une telle conscience, il trouvera des raisons plus vigoureuses d'agir, d'être ce qu'il est. L'esprit qui s'élève sur les siècles s'élève pour des siècles. Pour faire des âmes fortes, nourrissons-les de la force du monde.

Le monde : car la nation n'y suffit pas. — Si, parlant à des Français, il faut les ramener à leur histoire nationale comme à une source d'art populaire, ce n'est point qu'on exclue la légende historique des autres nations. C'est que la nôtre nous est plus immédiatement sensible, et que notre premier devoir est de faire valoir le trésor que nous avons reçu de nos pères. Mais que les hauts faits de toutes les races aient place dans notre théâtre. Comme Cloots et Thomas Paine, faits membres de la Convention, comme Schiller, Klopstock, Washington, Priestley, Bentham, Pestalozzi, Kosciusko, nommés citoyens français par décret de Danton, — que les héros du monde soient aussi les nôtres. Surtout, qu'ils aient chez nous une seconde patrie, ceux qui furent les héros du peuple, dans les autres siècles et les autres pays. Que le Théâtre du Peuple recherche par tout l'univers les lettres de noblesse du Peuple. Elevons à Paris l'Épopée du Peuple européen.

Enfin, il ne suffit pas encore de nous faire les chantres du passé. Quand nous y aurons puisé des énergies nouvelles, ce n'est pas pour les garder inactives. Chacune de nos pensées doit tendre à l'action; chacune de nos actions doit tendre à l'avenir. Une fois toutes nos forces ramassées en nous, et conscientes, marchons. Armés de tout ce qui fut grand autrefois, travaillons à créer l'homme nouveau, la morale nouvelle, la vérité nouvelle. Le drame historique, tel que je l'imagine, n'est pas une lanterne à l'arrière d'un train, dont la lueur tremblotante éclaire confusément la route parcourue. C'est un phare au milieu de l'océan, qui montre d'un seul jet de flamme la place du navire au milieu de l'océan,— d'où il vient, où il est, où il va. — Le présent n'a pas de consistance, séparé du passé. Le passé n'a pas de réalité, séparé du présent. Que tout concoure à l'œuvre unique : la vie. Que la vie de tous les temps ne forme qu'un tout indissolublement uni, une montagne en mouvement, un seul Être qui vit par des millions de poitrines, et, par des millions de voies, monte de toutes parts à l'assaut de l'univers, qu'un jour il dominera.

CONCLUSION.

J'ai insisté sur l'Épopée historique par préférence personnelle (il n'est pas interdit de parler de ce qu'on connaît le mieux), — et parce qu'il était nécessaire de réagir contre le discrédit, non d'un genre (il est encore inconnu en France, et tout entier à créer), mais d'un nom galvaudé par le ridicule de quelques fantoches romantiques. — Ce n'est là qu'une seule des provinces du théâtre populaire nouveau. Combien d'autres s'ouvrent à nous! — Le drame social, vigoureusement essayé par toute une génération de dramaturges nou-

veaux. Le drame rustique, poème de la Terre, imprégné de l'odeur des champs et de l'humour des provinces au parler savoureux. Le drame mêlé de musique, dont *L'Arlésienne* est le plus parfait exemple. Tant d'autres, que nous ne prétendons pas exposer dans ces notes qui n'ont qu'un caractère d'impressions individuelles. — Nous abordons à peine sur un continent inconnu. Que chacun s'y lance à l'aventure ; il reviendra, les mains pleines de butin. Osons surtout, osons élever notre art à la hauteur de la grande Tragédie, qui se joue à cette heure dans le monde. — Reprenons pour notre compte les paroles de Schiller, à la représentation du *Camp de Wallenstein,* le 12 octobre 1798 :

« L'ère nouvelle qui s'ouvre aujourd'hui, enhardit aussi le poète à quitter la route battue, à vous transporter, du cercle étroit de la vie bourgeoise, sur un théâtre plus élevé qui ne soit pas indigne de cette heure sublime où s'agitent nos efforts. Car un grand sujet peut seul remuer les entrailles profondes de l'humanité ; dans un cercle étroit, l'esprit se rétrécit ; l'homme grandit, quand son but s'élève. Et maintenant, au terme sérieux de ce siècle, où la réalité même devient poésie, où nous voyons de puissantes natures lutter sous nos yeux pour un prix important, où l'on combat pour les grands intérêts de l'humanité : la domination et la liberté, — maintenant, l'art aussi, sur le théâtre où il évoque des ombres, peut tenter un vol plus hardi ; il le peut, il le doit même, s'il ne veut s'effacer, couvert de honte, devant le théâtre de la vie. »

Nous n'avons pas à nous plaindre de notre destin. Il ne nous a point ménagé le travail et l'action. Heureuses les époques comme la nôtre, qui ont une tâche immense à accomplir ! Heureux les hommes qui succombent sous le poids d'une glorieuse fatigue ! Cela est mieux que de

succomber sous l'ennui du néant, ou de contempler tristement l'œuvre accomplie par d'autres. Nous ne dirons pas, comme le mélancolique auteur des *Caractères*, fin et grêle reflet d'une époque épuisée : « Tout est dit et l'on vient trop tard. » — Rien n'a été dit encore pour la société nouvelle. Tout est à dire. Tout est à faire. A l'œuvre !

ROMAIN ROLLAND.

Le Mouvement Artistique

LE THÉATRE

Le 14 Juillet, action populaire en trois actes, de Romain Rolland, représentée sur le théâtre de la Renaissance-Gémier, éditée par les *Cahiers de la Quinzaine*.

Au Palais-Royal, le 12 juillet 1789, une foule attend. Paris a faim ; la ville est bloquée par les troupes royales que commande de Broglie, et là-bas, à Versailles, les États luttent contre la royauté. Les nouvelles arrivent, traversent le peuple fiévreux, prêt à tous les enthousiasmes et à tous les découragements. — Bravée par la Contat qui crie « Vive la reine » la foule, furieuse d'abord, est conquise bientôt par le courage et la bonhomie de l'actrice, par le bavardage méridional de Desmoulins.

Tour à tour farouche et bienveillante, elle écoute, elle discute. Tout Paris est là : soldats, étudiants, bourgeois, les filles du Palais-Royal et les femmes du peuple, et ce crocheteur qui est « la foule ». Marat, le médecin journaliste, apporte ses virulentes paroles de paix et d'amour. Hoche plein d'espoir et de courage, Hulin l'honnête homme qui suivra ceux qu'il n'oserait précéder, tous sentent le besoin d'une Chose nouvelle. Il ne savent quoi — ils attendent — impatients. Soudain arrive de Versailles la nouvelle de l'exil de Necker. Le peuple hésite, il ne croit pas d'abord. Mais voici Robespierre, député d'Arras, qui apporte la protestation de l'Assemblée et la déclaration des Droits. Au défi royal le peuple va répondre. Au cri de liberté chacun s'arme pour la lutte, les feuilles des arbres sont le signe de ralliement. Enfin, silencieuse et solennelle, la

colonne populaire commence à travers la ville la marche de la liberté qui finira à la Bastille.

Le second acte se passe pendant la nuit du 13 au 14. Dans une maison les patriotes délibèrent. Dans la rue, on travaille fiévreusement à élever les barricades contre l'ennemi dont la forteresse jette sur Paris son ombre menaçante.

Le marquis de Vintimille passe, un homme du peuple l'arrête et la discussion s'engage entre ce grand seigneur, froidement impertinent, et l'amant passionné de la liberté. Toute la Révolution est dans ces quelques paroles, et la revanche prochaine de la tyrannie par l'argent, tout puissant encore.

Mais, soudain, surgit le caporal Hoche à la tête des gardes françaises; le peuple s'amasse, la garde bourgeoise est débordée, entraînée; tout Paris est en marche, on a pris les armes des Invalides, où va-t-on ? A la Bastille, répond la petite Julie, jeune déesse de la liberté. Et, malgré Hulin, malgré Marat, malgré Robespierre, malgré les hommes raisonnables, d'un élan irrésistible la foule marche sur la Bastille qui, là-bas, cache encore le soleil levant. Pendant que le canon gronde dans le lointain, Desmoulins berce de paroles éloquentes la tendre Lucile.

Au troisième acte, nous sommes dans l'intérieur de la Bastille, le jour du 14 juillet. Le gouverneur affolé sans ordres, n'ose laisser tirer les Suisses. Vintimile assiste, spectateur ironique et impassible : les Invalides, emportés eux-mêmes par le mouvement irrésistible, empêcheront tout à l'heure, les Suisses de tirer sur la foule. Voici Hoche, avec la petite déesse liberté, qui vient sommer le gouverneur de capituler, sûr du triomphe, du droit, fort de la mauvaise conscience de ses adversaires. A peine est-il reparti, emportant le refus des défenseurs de la Bastille, que la foule, forçant la première enceinte vient attaquer la seconde porte. Il faut capituler. Et le flot populaire entre dans la forteresse conquise, dans une ivresse joyeuse de liberté et de fraternité.

Tel est, brièvement conté, ce drame dont chaque analyse, si étendue soit-elle, ne saurait évoquer la puissance, la variété scénique, la force révolutionnaire.

Gémier a mis en scène le *14 Juillet* d'une façon très remarquable; jamais mouvements de foules n'avaient été réalisés avec une telle perfection sur une scène française. De toute l'interprétation, il faut tirer hors de pair Mosnier, Beaulieu, Berthier et surtout Jarrier, qui a com-

posé magistralement une silhouette d'homme du peuple, enthousiaste et véhémente, semblant conduire toute la foule à l'assaut de la Bastille.

Très hautement louée par la plupart des critiques, la pièce de Rolland a été perfidement attaquée par tous les Mühlfeld de toutes les *Libres Paroles;* jamais œuvre ne connut plus glorieuse consécration. Rolland a répondu dans le *Figaro* à ces mesquines critiques (pas de pièce, erreurs historiques, allusions à l'état politique actuel) et les a sans peine réduites à néant.

Mais une objection subsiste que je tire de la conception même de la pièce et qui, si elle ne diminue en rien la valeur intellectuelle de l'œuvre, en atténue en quelque mesure la force dramatique. C'est l'imparfaite fidélité de l'auteur à l'idée même de son œuvre. Rolland écrit en effet dans la préface du 14 juillet: « L'auteur a cherché ici la vérité morale plus que la vérité anecdotique. Il a cru devoir user, dans cette action qu'enveloppe une poésie légendaire, de plus de libertés avec l'histoire qu'il ne se l'était permis en écrivant *Danton.* Dans cette dernière œuvre, il s'était astreint à serrer d'aussi près que possible la psychologie de quelques personnages : car le drame tout entier était concentré dans l'âme de trois ou quatre grands hommes. — Ici, rien de pareil: les individus disparaissent dans l'océan populaire. Pour représenter une tempête, il ne s'agit pas de prendre chaque vague, il faut peindre la mer soulevée. » Rolland s'est parfois trop attardé à prendre certaines vagues; l'importance matérielle de Marat, de Robespierre, de Desmoulins et de Hoche, est trop grande ; elle sollicite parfois l'attention raisonnable du spectateur au détriment de l'émotion et du mouvement populaire. Sans doute l'idée philosophique est-elle très belle ; l'entente au 14 juillet de ces forces bientôt rivales ; mais elle contrarie la marche en avant de cette foule tumultueuse et le spectateur supporte impatiemment cet arrêt de l'action que l'auteur lui impose. Il est en particulier un moment du drame (la scène entre Lucile et Camille à la fin du second acte) où cette dualité apparaît manifeste, arrêtant net le progrès de l'action. Elle n'est d'ailleurs véritablement sensible que dans cet épisode et la pièce repart d'une allure fougueuse jusqu'au dénouement, tout animé d'allégresse et de passion révolutionnaires. Romain Rolland voudrait d'ailleurs qu'à la fin du drame le public lui-même participât à l'action par des chants.

« Le 14 juillet, écrit-il, est, comme le titre l'indique, une fête du Peuple d'hier et d'aujourd'hui, du Peuple éternel.

Pour qu'elle prît tout son sens, il faudrait que le public lui-même y participât, qu'il se donnât à lui-même le spectacle de son triomphe, qu'il se mêlât aux chants et aux danses de la fin.

L'objet de ce tableau est justement de réaliser l'union du public et de l'œuvre, de jeter un pont entre la salle et la scène, de faire d'une action dramatique réellement une action. Le drame s'adresse soudain directement au peuple. Desmoulins, la Contat, Marat, Hoche l'appellent. Mais ce n'est pas assez, et la parole ne suffit plus. Il faut pour donner à l'œuvre son couronnement logique et au fait historique sa portée universelle, l'entrée en scène d'une puissance nouvelle : la musique, force tyrannique des sons qui remue les lourdes foules passives ; cette illusion magique, qui supprime le Temps, et donne à ce qu'elle touche un caractère absolu.

Car il faut arriver à ceci — peut-être impossible à réaliser aujourd'hui, mais qui doit l'être un jour, et qui est le principe d'un art populaire nouveau : — *le public contraint de mêler non seulement sa pensée, mais sa voix à l'action ; le Peuple devenant acteur lui-même dans la fête du Peuple.* »

Les Latins. — « Les Latins » donneront leur second spectacle le 5 avril prochain au théâtre de la Bodinière. Fidèles à leur programme de reconstitution, ils consacreront cette soirée aux primitifs du théâtre italien et représenteront intégralement et selon la mise en scène du seizième siècle, *la Mandragore* de Machiavel, et une parade dramatique en un acte, *Bilora*, de Ruzzante traduite par Luciano Zuccoli et Ephrem Vincent. Les organisateurs nous ont remis quelques billets au prix de 2 francs. Les prix ordinaires sont de 10 fr. et 5 francs.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Poudichéry, Paris.
A. MAUME, administrateur-délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

Socialisme ou Démocratie ?

Le socialisme joue à cette heure une partie décisive. Sera-t-il absorbé par la démocratie, ou bien, *tout en utilisant la démocratie pour ses fins*, restera-t-il lui-même ? Poursuivra-t-il son action dans la limite de ses principes, sur le terrain de la lutte de classe, ou bien, vidé de tout contenu spécifique, abandonnera-t-il la *voie révolutionnaire* pour la *voie démocratique* et ira-t-il mourir en donnant le jour à un vague parti populiste, vivant de ses dépouilles et s'abritant sous son nom ? Toute la question est là. Les imprécations théâtrales et les larmoyantes rhétoriques n'y changeront rien.

C'est une banalité de constater que, sous l'influence de sophistications habiles, le socialisme risque de perdre de plus en plus — un à un — ses caractères propres. L'action délétère de trop confuses influences tend de plus en plus à le faire dégénérer en un vulgaire démocratisme social. Ce phénomène de déliquescence n'a échappé à aucun de ceux qui observent l'évolution des idées révolutionnaires. On n'a pas oublié le jugement de M. Bourdeau sur le Congrès de Tours, non plus que l'appréciation du *Siècle* (1). Dans le *Journal des Débats* du 25 mars 1902, M. Eugène Rostand renouvelle la même opinion. « Il se passe

(1) Voir *le Mouvement Socialiste*, 8 mars 1902, p. 434. — M. Bourdeau écrivait : « Le Congrès qui vient de se terminer marque l'évolution la plus accentuée vers l'opportunisme qui ait été accomplie par un parti socialiste. » Le *Siècle* disait : « Mais ainsi amendé, que devient le socialisme ? Si on maintient le mot, que représente-t-il ? *Ce n'est plus qu'une variante du radicalisme.* »

« — écrit-il — ce que les économistes, et avant eux « le bon sens, avaient prévu : le socialisme se réfute « et s'élimine. Il y a là une sorte de frappante « auto- « annihilation », qu'il semble piquant et opportun d'ana- « lyser... Le voyant miné, les chefs intelligents du « socialisme en délaissent silencieusement la substance « et en retiennent le nom... Le système, petit à petit, « se replie et rentre dans la doctrine générale d'une « amélioration graduelle de la condition du grand « nombre, c'est-à-dire dans la doctrine des écono- « mistes. » Et, dans une lettre — que nous avons sous les yeux — M. Gustave Le Bon, l'auteur de la *Psychologie du Socialisme*, conclut à son tour : « Ce qui me « semble frappant, c'est combien les sentiments socia- « listes s'étendent à mesure que les doctrines socialistes « se désagrègent. Socialisme devient aujourd'hui syno- « nyme de philantrophie. » C'est bien cela. Le socialisme humanitaire va remplacer le socialisme révolutionnaire !

Pareille situation s'est produite, une fois déjà, dans l'histoire des idées socialistes. Dans la dernière préface qu'il écrivit le 1er mai 1890, pour le *Manifeste Communiste*, Engels raconte comment, en 1847, Marx et lui s'étaient vus obligés de ne pas employer le mot *socialisme*, parce qu'il n'avait aucun sens en rapport avec le principe essentiel de la lutte de classe. « ...Quand le « *Manifeste* parut, dit-il, nous n'aurions pas osé l'ap- « peler un manifeste *socialiste*. On appelait socialistes, « en 1847, deux sortes de gens. D'abord les adhérents « des différents systèmes utopiques, et notamment les « owenistes d'Angleterre, les fouriéristes de France. Ils « ne formaient plus alors que des sectes atrophiées et « condamnées à disparaître. Puis, les apothicaires de

« tout acabit, les marchands de panacées, les rebou-
« teurs de toute sorte, qui prétendaient remédier au
« malaise social sans froisser le moins du monde le
« capital et le profit. C'étaient, dans les deux cas, des
« gens placés à l'écart du mouvement ouvrier et qui,
« au contraire, cherchaient un appui dans les « classes
« cultivées ». Ceux-là parmi les ouvriers au contraire
« qui, s'étant convaincus de l'insuffisance des révolu-
« tions purement politiques, réclamaient un boulever-
« sement profond de tout l'ordre social, se dénommaient
« du nom de *communistes*... Le mot de socialisme, en
« 1847, désignait un mouvement bourgeois ; le mot de
« communisme, un mouvement ouvrier. Le socialisme,
« du moins dans l'Europe continentale, avait ses entrées
« dans les salons : le communisme, non pas. Et comme
« dès lors nous professions très décidément que « l'éman-
« cipation des travailleurs devait être l'œuvre des tra-
« vailleurs eux-mêmes », nous ne pouvions hésiter un
« instant sur le nom à choisir » (1).

Nous nous trouvons en présence d'une confusion semblable à celle que décrit Engels. Le mot *socialisme* a perdu tout son sens et ne signifie rien de précis. Ce n'est plus qu'un terme décoloré, servant d'étiquette aux moins scrupuleuses contrefaçons des principes révolutionnaires. Sans vertu ni portée, il a pu conquérir ainsi facilement la mode. Qui n'est pas socialiste, *à sa façon?*

L'analogie historique est plus complète encore. Le même parti de *démocratie sociale* qui est en voie de formation, et qui prétend canaliser tout le socialisme, ne

(1) *Le Manifeste communiste*, traduction Andler, p. 15.

semble-t-il pas une imitation lointaine — toutes différences gardées — de ce parti qui s'appela réellement, en 1848, la *démocratie sociale*, et que Marx a si lumineusement caractérisé dans sa *Lutte des classes en France*. « En face de la bourgeoisie coalisée, dit Marx (1), s'était « constituée une coalition entre petits-bourgeois et « ouvriers. C'était ce qu'on appelait le parti de la « *démocratie sociale*... On esquissa un programme « commun, on fonda des comités électoraux communs, « on présenta des candidats communs. On émoussa les re- « vendications sociales du prolétariat de leur pointe révo- « lutionnaire; on leur donna une tournure démocratique. « On dépouilla de leur forme purement politique les « prétentions démocratiques de la petite bourgeoisie, et « on fit ressortir leur pointe socialiste. Ainsi naquit la « *démocratie sociale*... Le caractère propre de la *démo-* « *cratie sociale* se résume en ceci : on demande des « institutions républicaines, démocratiques, non pour « supprimer deux extrêmes, le capital et le salariat, « mais pour atténuer leur antagonisme et le transformer « en une harmonie. »

Qu'on rapproche de ce programme de la *démocratie sociale* de 1848 les paroles et les actes des créateurs « socialistes » de la *démocratie sociale* de 1902, et l'on verra quelles similitudes les unissent. C'est M. Lavy, le propre chef de cabinet de M. Millerand, qui écrit, en tête de l'apologie que les fonctionnaires du Ministère du Commerce viennent de consacrer à « l'Œuvre de Millerand », ces phrases décisives : « *Cet accord* de « MM. Waldeck-Rousseau et Millerand *révèle*, dit-il (2)

(1) Karl Marx. *La Lutte des classes en France. Le 18 Brumaire de Louis-Bonaparte*, p. 240. (Paris. Scheichler, éditeur.)

(2) *L'Œuvre de Millerand* (Paris, Société Nouvelle), p. 11.

« *l'esprit politique qui anime deux grandes fractions du* « *prolétariat et de la bourgeoisie ;* il marque une orien- « tation nouvelle et définitive, espérons-le, de la poli- « tique de notre pays. — *Désormais, en un faisceau* « *indestructible, sont groupés la bourgeoisie républi-* « *caine, qui croit que la meilleure manière d'assurer la* « *paix sociale est de faire en temps utile les réformes* « *nécessaires, et cette fraction — de beaucoup la plus* « *importante, — du parti socialiste, qui, guidée par* « *l'idéal de ses principes, s'attache à obtenir chaque jour* « *de la République un acte d'équité et de bonté à l'égard* « *du peuple.* — Ainsi peut être assurée l'évolution pro- « gressive de notre démocratie par l'entière justice. — « Et ce sera l'honneur de Millerand d'y avoir contribué, « à la tête du parti socialiste pratique auquel il a donné « un puissant essor et qui, dorénavant, reste aux yeux « de tous, l'une des forces vives de la République. » C'est ensuite M. Violette, autre coadjuteur de M. Mille- rand, — son secrétaire particulier — qui, candidat aux élections générales, écrit : « En réalité [le parti radical] « n'a ressuscité que nominalement, et il a fait place à « un autre parti plus jeune et plus vigoureux, qui s'est « constitué par une sorte de fédération de tous les an- « ciens groupements démocratiques. — Ce parti nou- « veau, c'est le parti réformiste, et c'est à lui l'avenir. « Nous examinerons... le programme minimum de ce « parti et ce qu'il a pris aux trois grandes organisations « qui le composent : le parti radical, le parti radical- « socialiste, le parti socialiste. » (1) C'est enfin l'orateur de la nouvelle *démocratie sociale,* Jaurès lui-même, qui, dans le Tarn, est — *après traité conclu* — le can-

(1) *L'Action Républicaine*, de Dreux, nº du 20 mars 1902.

didat commun des comités radicaux et des groupements socialistes.

Phénomène plus grave, cet affaissement de l'esprit socialiste ne semble qu'être imparfaitement senti dans quelques milieux qui se réclament de nos doctrines. La déviation démocratique n'a pas provoqué partout la réaction spontanée qu'on aurait attendue. Nous assistons vraiment à un recul des idées socialistes, à un obscurcissement de la conscience révolutionnaire. Il y a seulement une dizaine d'années, la confusion qu'on tente d'établir entre le socialisme et la démocratie n'aurait fait illusion à personne, et la qualification de socialistes aurait été unanimement refusée aux démocrates vulgaires. Le simple instinct de classe aurait averti le prolétariat militant tout entier qu'il existe *sur le terrain économique* une opposition irréductible entre le socialisme, essentiellement ouvrier et révolutionnaire, et la démocratie, essentiellement petite bourgeoise et légalitaire. Les sophismes qui essaient, par voie d'analogie verbale, de tirer le socialisme de la démocratie — sous prétexte que *sur le terrain politique* leurs intérêts se confondent parfois — n'auraient trouvé aucun crédit. Les causes sont complexes d'une si rapide dégénérescence et nous nous efforcerons de les dégager au cours de ces recherches. Il suffit pour l'instant de dénoncer le péril et de rappeler le devoir impérieux qui s'impose à tous les socialistes résolus à sauvegarder ce minimum intangible de principes qui constitue *notre seule raison d'être*. Non qu'on puisse s'abandonner au pessimisme : les faits sont pour nous, la réalité économique percera toujours l'illusion démocratique et l'horizon socialiste finira bien par s'éclaircir. Mais la lutte sera dure. Il n'est pas de tâche plus urgente pour nous que de

redire les claires leçons de nos maîtres socialistes, rappeler les conceptions générales dont le confusionnisme a effacé dans quelques esprits jusqu'à la simple notion, reprendre les idées élémentaires qui forment la base de la culture socialiste. Pour cette œuvre, il ne sera pas de trop de toutes nos énergies.

C'est pourquoi, s'il a fallu nous séparer, au cours des événements des dernières années, des initiateurs du socialisme en France, il est, par contre, nécessaire aujourd'hui de mener avec eux l'œuvre de défense socialiste. Il ne s'agit plus de récriminer sur le passé : le présent importe seul. Et le présent est compromis. En face du fléchissement croissant de nos doctrines, ils demeurent, en dernière analyse, les dépositaires de cet ensemble d'idées simples et générales qui constituent l'essence du socialisme, qui sont le point de départ et le guide de notre action. Nous pouvons différer sur les détails : il n'en reste pas moins que tous les socialistes dignes de ce nom sont, à cette heure critique, unis par les mêmes principes dominants et primordiaux, — et il suffit. Si les anciennes fractions comprennent leur tâche, si elles savent se fondre définitivement et se transformer en une organisation nouvelle, elles ont un grand rôle à jouer. Elles opèreront le rassemblement des forces éparses du mouvement révolutionnaire en France et, en attendant que le krach final de la démocratie ait rendu la vue à ceux qui l'ont perdue ou qui la perdront, elles maintiendront le socialisme.

Mais encore faut-il démontrer plus en détail que le socialisme — qui par certains côtés s'accorde avec elle — est mis en péril par la démocratie. En France surtout

— où le danger est plus grave que partout ailleurs — cela peut paraître paradoxal aux esprits mal informés. Les éléments de preuve ne manquent pas. Les efforts pour transformer le mouvement socialiste en un simple mouvement démocratique sont en ce moment désespérés. Les manifestations en sont multiples, et nous n'avons qu'à choisir.

Nous prendrons les trois séries de documents auxquels nous avons fait allusion plus haut, et que nous offre plus spécialement l'actualité immédiate : 1° Le programme adopté par le Congrès de Tours; 2° « L'Œuvre de Millerand »; 3° L'attitude aux élections législatives des chefs principaux du nouveau mouvement de « démocratie sociale ».

(A suivre). Hubert Lagardelle.

Réponse à Charles Andler [1]

J'ai publié récemment une critique du *Commentaire* de Charles Andler sur le *Manifeste Communiste* (2). J'ai dit que c'était là « un travail sérieux, approfondi et qui fait honneur à l'écrivain », bien que je fusse obligé à de « fortes réserves sur ses conclusions » (3). J'ai déclaré que des hommes comme Andler avaient le très grand mérite de faire sortir, à l'usage du monde bourgeois, la critique du marxisme des régions obscures où les G. Adler, les Sombart et les Wenckstern s'amusent à des facéties qui n'ont rien à voir avec le socialisme.

M. Andler s'avise maintenant de trouver mes éloges compromettants. Il désire marcher de pair avec Sombart et consorts et je suis forcé de reconnaître que son premier essai pour se mettre au pas de cette compagnie a parfaitement réussi. Il fait exactement comme M. Sombart. Celui-ci — comme j'avais parlé de son feuilleton sur le socialisme, il y a quelques années, dans la *Neue Zeit*, avec toute la courtoisie possible et toute l'objectivité désirable — fondit sur moi avec une cargaison d'outrages personnels de la dernière grossièreté, de façon à se faire passer pour l'agneau du Seigneur, tandis que j'étais, moi, un horrible diable. M. Andler exerce ce noble métier avec plus de raffinement encore que son modèle allemand. Il ne dissimule pas que j'ai rendu compte de son ouvrage d'une façon plus loyale, mais il ajoute que du moment que je suis connu par

---

(1) Cette réponse parait aussi dans la *Neue Zeit*, sous ce titre : *Un Sombart français*.

(2) V. le *Mouvement Socialiste*, 8 février 1902, n° 78.

(3) *Id.*, p. 249.

ailleurs comme un butor, il est forcé de se débarrasser de moi.

Je lui laisserais bien volontiers ce plaisir, qui ne serait pour moi d'aucun danger, s'il ne m'avait attaqué dans le *Mouvement Socialiste* du 8 mars. Comme cette Revue avait publié ma critique d'Andler, elle était tenue d'insérer sa réplique d'après les principes mêmes d'une loyauté à laquelle je rends hommage bien volontiers. Et, par égard pour ceux qui ont lu cette réplique, je veux me justifier.

Je prends la *Réponse à Mehring* en commençant par la fin. Elle conclut : « Pour connaître Marx, il faut aussi connaître les socialistes français (1). » Cette affirmation est exacte, si banale qu'elle puisse être. Mais est-elle un atout dans le jeu de M. Andler? Incessamment va paraître le second volume des *Œuvres complètes* de Marx et d'Engels, dans lequel j'examine très longuement l'influence qu'a eue sur Marx le socialisme français. Et cette influence, je me suis efforcé de la montrer telle qu'elle s'est produite effectivement. On verra que je ne me contente pas de considérer Marx comme une « colonne Morris », sur laquelle je collerais toutes les citations qu'on peut tirer sans peine de tel ou tel socialiste français.

C'est cette méthode à laquelle à présent M. Andler se rallie ouvertement. Dans son *Commentaire* sur le *Manifeste communiste*, il avait soutenu que Marx et Engels avaient copié dans Sismondi la description des crises commerciales et qu'ils n'y avaient rien ajouté. A ce sujet, je faisais remarquer que la théorie des crises dans le *Manifeste communiste* se distingue de celle de Sis-

(1) V. le *Mouvement Socialiste*, 8 mars 1902, p. 163.

mondi, en ce que le *Manifeste* attribue les crises à la surproduction, tandis que Sismondi les attribue à une consommation insuffisante. Je prenais même la précaution de donner la surproduction comme « la révolte des forces productives modernes contre l'organisation de la propriété bourgeoise (1) », ce qui n'a malheureusement pas empêché M. Andler de descendre à la plus mesquine chicane de mots. Il proclame que je suis seul à contester que Sismondi déduise de la surproduction sa théorie des crises, pour la plus grande partie : il est évident que partout ou il y a insuffisance de consommation, il y a aussi surproduction. Mais est-ce de cette surproduction que parlent Marx et Engels dans le *Manifeste?* Ils ont, au reste, tous les deux, exposé expressément, dans une demi-douzaine de passages, en quoi leur théorie des crises se distingue de celle de Sismondi. Mais qu'importe cela à M. Andler? La surproduction est la surproduction; et puisque le mot est dans Sismondi, il le colle avec ensemble et conviction sur les colonnes Marx et Engels.

Il y colle de même ses citations de Pecqueur. Je lui avais objecté qu'il n'avait tenu aucun compte du principal ouvrage de Pecqueur, bien qu'on y voit clairement combien Pecqueur était éloigné de Marx et Engels. A quoi M. Andler, avec une naïveté délicieuse et vraiment impayable, réplique : « Je n'ai pas cité ce « livre *(Théorie nouvelle d'Economie politique et sociale)*, « non plus que la *République de Dieu* (1844), parce que « des rapprochements exacts ne fournissent, je crois, « aucune concordance entre eux et le *Manifeste Com-* « *muniste* (2). » Un aveu aussi dénué d'artifice qu'on

(1) Le *Mouvement Socialiste*, 8 février, p. 253.
(2) *Id.*, 8 mars, p. 410, note 1.

fait de l'histoire à tendances, cela se voit rarement, n'est-il pas vrai?

M. Andler me reproche un « batelage facile et un peu indigne » (1), parce que je me permets de mentionner le principal ouvrage de Pecqueur. Ce qui va à M. Andler, il l'affiche au grand jour ; ce qui ne lui va pas, il le jette au panier. Pecqueur, dans ses principaux ouvrages, suit une voie toute différente de celle du *Manifeste*. N'importe : il en est un des pères intellectuels! Et c'est avec intention que Marx et Engels n'en auraient soufflé mot, — si par ailleurs M. Andler avait raison!

Se trouvant acculé, M. Andler m'accorde maintenant que Pecqueur a été un « mystique » (2). En revanche, il établit dans une longue litanie que Pecqueur n'est pas un « socialiste chrétien ». Chose que je n'ai jamais prétendu! Tout au contraire, j'ai fait une citation de Pecqueur, où il distingue expressément sa religion rationnelle de la religion chrétienne, en ajoutant toutefois que sa religion rationnelle s'accorde avec la religion chrétienne en ce point que l'une et l'autre prescrivent que « la répartition positive de nos biens entre nos « frères est le devoir religieux absolu » (3). En tant que Pecqueur s'identifie avec le socialisme chrétien, il tombe sous la critique que le *Manifeste Communiste* fait de ce socialisme ; en tant qu'il distingue sa « religion rationnelle » de la religion chrétienne, le *Manifeste* définit ce genre de mysticisme comme le prolongement extrême du socialisme petit-bourgeois en un de ces « malaises des lendemains d'ivresse ». Voilà ce

(1) Le *Mouvement Socialiste*, 8 mars, p. 142.
(2) *Id.*, p. 142.
(3) *Id.*, 8 février, p. 255.

que j'ai dit, et on comprend comment M. Andler ait pu me faire à la rigueur l'aimable et peu coûteuse plaisanterie d'insinuer que j'avais *sans phrase* nommé Pecqueur un socialiste chrétien.

Au reste, il semble considérer Marx et Engels comme les membres d'une société d'Admiration Mutuelle, quand il constate en gémissant qu'il est impossible qu'ils aient pu accuser des hommes comme Pecqueur et Vidal, les collaborateurs de la *Réforme*, d'avoir le « malaise des lendemains d'ivresse. » La contre-partie se trouve dans le deuxième volume qui paraîtra bientôt de leurs *Œuvres Complètes*. On y verra que Marx et Engels : 1° avaient l'habitude de stigmatiser au moins comme des rancœurs de lendemain d'ivresse les babioles religieuses et les histoires d'amour sentimentales comme celles que colportaient Pecqueur et Vidal; 2° que dans cette flétrissure ils n'avaient pas le moins du monde égard aux relations plus ou moins étroites qu'ils pouvaient avoir avec ceux qui répandaient ces doctrines aux tendances si énervantes et si pernicieuses; 3° et qu'ils écartaient comme de vieilles radoteuses les gens qui pleurnichaient sur ce manque d'égards.

Dans ma critique du *Commentaire* d'Andler, je n'ai pas contesté que Marx et Engels aient pu connaître les socialistes petits-bourgeois de France et apprendre quelque chose d'eux, mais j'ai dit que les ancêtres intellectuels du *Manifeste Communiste* étaient bien plutôt les « matérialistes » français du XVIII^e^ siècle, comme Holbach et Helvetius, les historiens de la Révolution et du Tiers-Etat, comme Michelet et Thierry, et les grands utopistes comme Saint-Simon et Fourier. M. Andler met en doute que Holbach et Helvetius aient pu avoir la moindre influence sur Marx et Engels; mais ce doute n'a aucune importance. M. Andler n'aurait le droit de

parler de cette question que s'il connaissait la *Sainte-Famille*. L'influence que les historiens français de 1830 à 1850 ont exercée sur les auteurs du *Manifeste Communiste* est sensible, dans une certaine mesure, à la lecture de leurs œuvres, et Engels lui-même l'a expressément signalée. Alors qu'Engels nomme dans cet ordre d'idées Augustin Thierry (et j'ai suivi Engels), M. Andler fait cette remarque, extraordinairement spirituelle : « Je n'ai pas cru que le *Manifeste* de 1847 « doive quoi que ce soit à l'*Essai sur les progrès et la* « *formation du Tiers-Etat* que Thierry a écrite en 1853; « à l'*Histoire de la Révolution Française* que Michelet « publia de 1847 à 1853 (1). »

Si un professeur de quatrième d'un gymnase allemand parlait de la littérature classique du XVIII^e^ siècle, et qu'un élève lui répondit : « Il n'y en a pas, car le *Guillaume Tell* de Schiller a paru en 1804, et le *Faust* de Gœthe en 1808 », ce serait une gaminerie; mais elle ne détonerait pas dans une classe de quatrième. Pour le seul M. Andler, c'est là une polémique scientifique. Parce que Thierry, Guizot, Mignet ont encore publié après 1850 des ouvrages historiques, leurs ouvrages historiques de 1830 à 1850 n'ont pas pu avoir d'influence sur Marx et Engels !

Mais, où M. Andler se montre dans toute sa gloire, c'est quand il passe de la littérature française à la littérature allemande. Il ne connaît pas la *Sainte Famille*; je ne lui en ai fait aucun reproche, j'avais simplement dit qu'il fallait la connaître, pour retrouver l'acte de naissance, si j'ose dire ainsi, du matérialisme historique (Engels l'avait dit, sans y insister, avant moi) et pour bien apprécier l'influence de Proudhon sur Marx. Cette

(1) V. *Le Mouvement Socialiste*, 8 mars, p. 139.

remarque, peu méchante, M. Andler la prend tout-à-fait au tragique. C'est avec la mélancolie d'un empereur du moyen-âge, que ses infirmités empêchent d'aller en pélerinage aux lieux saints, qu'il déclare qu'il n'a pas pu se mettre en route pour le British-Museum. Mais il est fâcheux, qu'au lieu de diriger son regard d'aigle au-delà de la Manche, il ne l'ait pas porté au-delà du Rhin, où il aurait pu trouver plus facilement un livre allemand. Il aurait pu, ici, pour une somme de 25 à 30 francs, obtenir la propriété, pleine et entière, d'un exemplaire, car c'est à ce prix que la *Sainte-Famille* est cotée dans les catalogues de livres d'occasion ; il aurait encore pu s'adresser à l'un des socialistes allemands qui possèdent le livre, et il y en a des douzaines dans ce cas. Mon exemplaire a déjà passé par les mains d'un grand nombre de camarades russes, français et italiens ! Et enfin, si rien de tout cela ne lui convenait, il n'avait qu'à confier son désir à une carte postale de 10 centimes à l'adresse des Archives du Parti socialiste allemand, et il aurait reçu un exemplaire par retour du courrier. C'est là le moyen qu'ont employé les G. Adler et les Sombart eux-mêmes, et il leur a réussi. Toutefois, M. Andler voile ce fait mélancolique, que 10 centimes lui étaient un trop gros sacrifice pour apaiser sa brûlante soif de savoir, du crêpe étalé d'un pathos tragique. Il écrit : « Il y a ainsi, depuis trop longtemps, un jeu un peu « pédant que jouent les monopoleurs des manuscrits « de Marx et les détenteurs officiels de leurs menus « papiers ; et la doctrine de Marx tendait à devenir une « sorte de livre secret que l'on ne pouvait interpréter « qu'avec les archives d'un Vatican socialiste où l'on « avait très rarement accès (1). » Une économie de dix

(1) Le *Mouvement Socialiste*, 8 mars p. 137. — M. Andler continue : « Bebel ne m'a-t-il pas fait refuser, l'an dernier, quelques documents

centimes a-t-elle jamais été plus pompeusement enguirlandée ? Mais ce hardi penseur ne chancelle pas sous le joug des « monopoleurs de Marx ». Il lui eût été facile de faire semblant de connaître ce livre introuvable, grâce aux citations que Bourguin, Plechanow et Mehring lui-même, ont faites de la *Sainte Famille*, mais : « J'ai préféré..... être scalpé pour hérésie ou igno- « rance et ne pas mentir..... J'ai mieux aimé ne pas « citer un livre que je n'ai (pas)..... sous la main, que « de le citer, comme il est arrivé à Franz Mehring, « dans une polémique bien connue avec Gystrow, de « citer Wundt, sans pouvoir préciser ni l'édition, ni le « tome, ni la page (1). » Quelle contrition est la mienne à la vue de ce fier Indien qui a préféré être scalpé que de citer à faux, comme moi !

Mais ce noble Peau-Rouge sort de quelque baraque foraine. Pour prouver que j'ai mal cité Wundt, il renvoie à la *Neue Zeit*, n° 49, 1898-99. Dans ce numéro, je fais, il est vrai, une citation de Wundt. M. Andler cite ensuite les *Socialistische Monatshefte* d'octobre 1899. C'est dans ce numéro que Gystrow m'accuse d'avoir cité à faux Wundt. Maintenant, M. Andler cesse de citer, et par là, il devient sciemment diffamateur. Car, s'il a consulté la *Neue Zeit* et les *Socialistische Monatshefte*, il sait qu'immédiatement après l'accusation de Gystrow, j'ai

---

« dont je croyais avoir besoin pour écrire dans l'*Histoire Socialiste* de « Jaurès le chapitre consacré à l'*Internationale*. » Dans son ardent désir de calomnier la démocratie socialiste allemande, notre si consciencieux historien du socialisme oublie de dire pour quelles raisons Bebel lui « refusa » les documents en question. Si Bebel se souvient bien, il s'agissait de documents qu'il n'avait pas entre les mains. Ils n'étaient pas dans les Archives du Parti à Berlin, mais à Londres. En aucun cas, Bebel n'a refusé de documents pour les raisons que lui prête M. Andler. Mais qui peut attendre d'un professeur qu'il expose les choses loyalement quand il s'agit d'éreinter les marxistes ?

(1) Le *Mouvement Socialiste*, 8 mars, p. 438.

prouvé que ma citation donnait exactement l'édition, le volume, la page et la ligne, et M. Gystrow dut s'avouer calomniateur, ce qu'il fit, non sans ergoter quelque peu.

Cette calomnie ne suffisant pas à M. Andler, il se paie encore un faux. Dans une note sur le passage cité plus haut, il écrit : « J'éprouve en ce moment même les inconvénients qu'il y aurait à user de références de seconde main. Faute d'avoir sous la main la *Gazette allemande de Bruxelles*, je ne peux répondre à Edouard Bernstein sur la paternité qu'il conteste à Engels, des articles du 3 et du 23 août 1847, envoyés à la *Réforme* de Ledru-Rollin. (*Manif. Commun.*, I. 85-93). Je soumets à Bernstein les réflexions suivantes. Si elles sont erronées, il en attribuera la responsabilité à Mehring. L'article du 23 août 1847 conclut par une citation de la *Gazette allemande de Bruxelles* sur le peuple « enfant robuste et « malicieux, qui ne laisse ni les rois maigres ni les « rois gras se moquer de lui ». Cet article de Marx, si je lis bien Mehring, *Gesch. der deutschen Sozial-demokratie*, t. 250-251, aurait paru le 12 septembre 1847. La citation de la *Réforme* serait donc antérieure de trois semaines. Elle ne pourrait venir que d'un ami de Marx assez intime pour avoir vu en manuscrit un article préparé par lui dès août, et dont la publication aurait ensuite tardé. Qui serait cet ami? » Naturellement Engels, d'après M. Andler.

A sa traduction du *Manifeste Communiste*, il a joint cinq articles de la *Réforme* qu'il attribue à Engels. Au moins pour deux de ces articles, Bernstein a démontré avec la dernière évidence, dans les *Dokumente der Sozialismus*, qu'ils ne peuvent pas être d'Engels. Bernstein n'en fait pas une affaire, et je fais ressortir expressément dans le deuxième volume des *Œuvres Complètes*

de Marx et d'Engels, qu'en dépit de leur résultat négatif, les recherches d'Andler dans la *Réforme* sont utiles : s'il n'y a rien trouvé d'autre que ces articles, dont il est difficile d'en attribuer un seul à Engels, il devient vraisemblable que la collaboration d'Engels à la *Réforme* a été de faible importance. M. Andler pourrait donc dire en toute sécurité qu'il s'était trompé. Mais comme son absurde suffisance professorale le tourmente, il préfère lui-même altérer les textes de la manière la plus sotte, rien que pour pouvoir proclamer triomphalement : Ou Bernstein est un sot, ou Mehring un faussaire ; moi, je m'en lave les mains !

Il va de soi que la phrase du « peuple, enfant robuste, « mais malicieux, qui ne laisse ni les rois maigres ni « les rois gras se moquer de lui » se trouve exactement dans la « *Deutsche Brüsseler Zeitung* » du 12 octobre, comme je l'ai cité dans mon *Histoire* du Parti. Mais elle ne se trouve pas dans l'article de la *Réforme* du 28 août. Voilà le faux de M. Andler, et la sottise a été de publier textuellement l'article du 28 août 1847 comme appendice de la traduction du *Manifeste communiste*. Cet article se termine, il est vrai, par une citation de la « *Deutsche Brüsseler Zeitung* », mais cette citation était une simple banalité courante puisée dans le trésor des phrases à effet du libéralisme. Elle disait : que le peuple ne devait pas solliciter ses « libertés » de la faveur des rois, mais les conquérir ; c'était, en un mot, une proposition qui, depuis les poésies d'Uhland et le Droit constitutionnel de Dahlmann, a fait partie du patrimoine intellectuel du premier épicier allemand venu. Cependant la phrase de « l'enfant robuste mais malicieux » que M. Andler introduit frauduleusement dans l'article de la *Réforme* pour faire de Bernstein un imbécile, de moi un faussaire, ne se trouve pas dans la reproduction

qu'il donne lui-même de cet article; nous n'en trouvons là ni la lettre, ni l'esprit.

Voilà donc le reptile déroulé de la tête à la queue. Il me reste à montrer encore les crochets venimeux particuliers à son espèce. M. Andler commence son article en caractérisant ainsi la critique que j'ai faite de son *Commentaire*. « Voilà certes plus de com-« pliments que n'en a jamais eu de Franz Mehring « aucun de ses adversaires, sérieux ou non. Pour qui « sait la virtuosité d'injure et la bile acrimonieuse dont « dispose l'historien de la social-démocratie allemande, « il y aurait presque lieu de s'enorgueillir » (1). Je reconnais volontiers que M. Andler justifie avec éclat sa réputation de prédicateur moral, quand il se sert, comme d'un tremplin, de la courtoisie et de l'objectivité de ma critique, pour se révéler un virtuose du faux et de la calomnie.

FRANZ MEHRING.

(Traduit par Camille Polack).

(1) *Le Mouvement socialiste*, 8 mars, p. 136.

CHRONIQUES

FRANCE

Le Droit ouvrier

JURISPRUDENCE

I. *Accidents du travail.* — Différentes cours d'appel et différents tribunaux, notamment la Cour de Paris et le Tribunal de la Seine, viennent de rendre, en matière d'accidents du travail, une série d'arrêts et de jugements dont les conséquences sont tout à fait importantes. Si ces arrêts n'étaient point cassés par la Cour de cassation, s'ils arrivaient à former jurisprudence, l'application de la loi du 9 avril 1898 se trouverait rendue illusoire et ses effets, en grande partie, éludés.

A. — La prescription et les accidents du travail. — Un ouvrier mécanicien-ajusteur fut blessé à la main droite au cours de son travail. Le médecin déclarait que l'incapacité serait de six à huit semaines. Le certificat médical ne constatant donc pas une incapacité permanente, la déclaration de l'accident ne fut pas transmise par le maire au juge de paix. L'indemnité de demi-salaire fut régulièrement payée. Quelques temps après, le docteur s'apercevait que la blessure était plus grave qu'il ne l'avait d'abord pensé, et accordait à l'ouvrier un certificat déclarant que l'accident avait entraîné une incapacité permanente partielle. Cette déclaration fut transmise au juge de paix et une enquête fut dressée conformément à la loi. La procédure suivit son cours et, finalement, le 16 février 1901 (l'accident avait eu lieu le 27 novembre 1899), l'assignation était lancée. Le patron opposa à la demande de l'ouvrier la prescription, l'action en indemnité ayant été introduite en dehors du délai d'un an imparti par l'article 18 de la loi du 9 avril 1898. La cour de Paris saisie de la cause à la suite de l'appel fait par le patron, admit l'argument patronal et débouta purement et simplement l'ouvrier.

« Considérant, dit la cour (1), que la déclaration de l'acci-
« dent faite par l'ouvrier en dehors du chef d'entreprise ne
« peut être assimilée aux actes interruptifs de la prescrip-
« tion énumérés par les articles 2214, 2245 et 2246 du code
« civil, lesquels sont signifiés à celui qu'on veut empêcher
« de prescrire,

« Qu'il en est de même de l'enquête du juge de paix,
« mesure d'instruction à laquelle le magistrat doit procéder
« d'office;

« PAR CES MOTIFS :

« Infirme le jugement dont est appel et, statuant à nou-
« veau, déclare l'action en indemnité prescrite; déclare, en
« conséquence, Rettel non recevable en sa demande ».

La Cour de Pau et la Cour de Douai ont adopté, à leur tour, la jurisprudence de Paris. Elles déclaraient, par des arrêts du 26 décembre 1901 et du 30 juillet 1901 (2), que « le
« paiement de l'indemnité temporaire ne peut être consi-
« déré comme constituant la reconnaissance de dette inter-
« ruptive de la prescription de l'action intentée pour
« indemnité à raison d'incapacité permanente absolue ou
« partielle ».

On voit la portée de ces arrêts. Il suffira, désormais, qu'un médecin ne puisse se prononcer sur le caractère permanent ou temporaire de l'incapacité résultant d'une blessure, que ce médecin, espérant guérir complétement son client, tarde à définir la nature de l'incapacité, pour qu'aussitôt, l'ouvrier n'intentant pas l'action devant le tribunal et ne pouvant même l'intenter, tous ses droits à la rente viagère se trouvent complètement perdus.

Il se pourra même que ce soit le médecin de la Compagnie d'assurances qui visite le malade (l'on sait que c'est là l'hypothèse la plus fréquente) et alors ce médecin, tout porté à prendre en mains les intérêts de cette Compagnie

(1) Cour d'appel, Paris, 27 juillet 1901 : *Le Droit*, 21 décembre 1901.
(2) Cour de Pau. *Le Droit*, 13 février 1902. Cour de Douai, *Le Droit*, 2 octobre 1901.

(cela est tout à fait naturel), pourra dans un cas douteux refuser de se prononcer, de dire si l'incapacité sera temporaire ou permanente: il pourra refuser de délivrer un certificat autre que celui qui constatera, dans l'état présent de la blessure, son caractère temporaire. La procédure s'arrêtera. L'ouvrier attendra. Puis brusquement le médecin viendra dire que l'incapacité est permanente. L'ouvrier s'empressera d'actionner son patron. Hélas! il arrivera trop tard; un délai d'un an se sera écoulé entre le jour de l'accident et la date de l'assignation; son action sera prescrite et il sera débouté: incapable peut-être, désormais, de se livrer à un travail quelconque et privé de toute indemnité. Les arrêts des cours que nous venons de rapporter consacreraient donc une injustice, ils fourniraient aux patrons un moyen de s'affranchir d'obligations qui les gênent. Sont-ils fondés en droit? Nous ne le pensons point.

La loi de 1898 se borne, en effet, par l'article 18, à dire simplement que l'action se prescrit par un an. La prescription reste donc soumise aux règles générales de l'interruption et de la suspension en matière civile. Parmi les causes de l'interruption de la prescription civile se trouvent la citation en justice, la conciliation en justice de paix suivie d'un ajournement dans le mois et la reconnaissance de la dette. Or, il est certain qu'en payant régulièrement à son ouvrier pendant sa maladie l'indemnité journalière qui lui est due, le patron reconnait implicitement qu'il se considère comme responsable de l'accident qui lui est survenu. *Il se reconnait par suite débiteur, à l'égard du blessé, de la rente viagère, au cas où l'accident aurait pour résultat d'entraîner une incapacité permanente.* On objecte, il est vrai, à cette manière de voir que les actions en paiement de la rente viagère sont deux actions distinctes, et que le patron qui ne résiste pas à la première, ne reconnaît pas, par cela même, le bien fondé de la seconde. Il est facile de répondre que le paiement du demi-salaire implique que la consolidation de la blessure n'a pas eu lieu

et qu'on se trouve en présence jusqu'à cette époque *d'une dette conditionnelle qui suspend la prescription*. L'opinion des cours de Paris, Douai et Pau, conduirait, si on l'admettait, à cette conséquence bizarre que les ouvriers seraient obligés, pour ne point encourir la forclusion, de formuler leur demande en rente viagère à une époque où il est impossible de dire s'il y aura incapacité permanente de travail, *où par suite le droit nécessaire pour agir en justice n'est encore ni déterminé, ni certain,* ce qui serait contraire à toutes les règles de nos codes.

A notre avis, la prescription se trouve donc interrompue ou suspendue par cela même que le patron a payé l'indemnité temporaire. L'enquête faite par le juge de paix peut être aussi considérée comme un acte interruptif de prescription. Il est tout à fait arbitraire, en effet, de ne pas assimiler cet acte judiciaire à la comparution volontaire des parties en conciliation qui, mise par l'article 48 du code de procédure sur le même pied que la citation en conciliation, est considérée par toute la jurisprudence comme produisant l'interruption de la prescription (1).

B. — Le marchandage et les accidents du travail. — Un ouvrier marbrier avait été engagé pour la pose des marches du « Grand Palais », par un tâcheron qui avait lui-même traité avec l'entrepreneur général. L'ouvrier fut atteint à l'œil par un éclat de marbre et perdit la vue.

Il assigna, pour obtenir la réparation du dommage, l'entrepreneur. Le Tribunal de la Seine le débouta de sa demande et la Cour de Paris a confirmé ce jugement. La portée de cet arrêt est considérable. Désormais, les entrepreneurs, pour se décharger des responsabilités, des obligations qui pèsent sur eux, vont traiter avec des tâcherons. Ceux-ci étant insolvables et la plupart du temps non assurés, les ouvriers qui seront victimes d'incapacité temporaire ne pourront point obtenir le paiement du demi-

(1) Labori, Répertoire, page 257, Procédure civile. Voir en ce sens Cours d'appel de Bordeaux et de Lyon. *Le Droit*, 30 octobre 1901. *Gazette des Tribunaux*, 3 décembre 1901. Tribunal Albi, 13 février 1902.

salaire. L'incapacité sera-t-elle permanente, l'article 24 de la loi de 1898, décidant que les rentes pour incapacités permanentes sont à la charge de l'État, en cas d'insolvabilité du patron, les contribuables paieront ce qui devrait être payé par les entrepreneurs.

La Cour d'appel de Paris s'est appuyée sur le fameux arrêt de la Cour de Cassation qui décide que le marchandage ne constitue point un délit, à moins qu'il n'ait pour but soit d'abaisser les salaires, soit d'abuser de l'ouvrier. Nous avons dit, dans cette Revue, notre opinion sur l'arrêt de la Cour de Cassation. Nous avons dit qu'il était contraire et aux termes du décret de 1848 et à l'esprit de ce décret. Nous avons dit qu'il suffisait de se reporter aux circonstances dans lesquelles il fut édicté et aux travaux de la Commission du Luxembourg pour être persuadé que c'est à un véritable délit que le décret de 1848 a voulu assimiler le contrat de marchandage et cela en tous les cas. Mais en admettant même l'arrêt de la Cour de Cassation, l'argument qu'en a tiré la Cour d'appel nous semble inadmissible. Certes, on peut dire au point de vue criminel qu'un contrat ne constitue point un délit, mais cela ne tranche point les questions civiles qui peuvent se poser à son sujet. Le marchandage, dit la Cour de Cassation, n'est point un délit en principe, tout au moins ; mais, la question de responsabilité en matière d'accidents du travail, reste entière. Or, la loi de 1898, a nettement voulu que ce fut celui-là même qui, en définitive, a commandé le travail, qui fut responsable de l'accident. Or, ici, il est hors de doute que c'est l'entrepreneur qui tire profit du travail du marbrier, c'est l'entrepreneur qui est chargé de l'exécution générale du travail. Le tâcheron ne joue qu'un rôle d'intermédiaire, d'un contremaître, d'un chef d'équipe en quelque sorte. L'entrepreneur aurait du être, légalement, déclaré responsable.

II. *La loi du 30 mars 1900 devant les tribunaux.* — Nous avons étudié naguère (1) les arrêts de la Cour de cassation

(1) *Le Mouvement Socialiste*, mars 1902.

relatifs à la loi Millerand-Colliard. Nous avons dit qu'étant donnée cette jurisprudence, le législateur devrait remettre la loi sur le chantier et l'améliorer. Les avantages, qu'elle accorde aux travailleurs seront, sans cela, complètement illusoires. En dépit de certains journalistes qui se déclarent pour leur part satisfaits de l'application de la loi, nous persistons dans notre manière de voir. Un arrêt rendu récemment par la Cour d'appel de Dijon (1), vient encore fortifier notre opinion. La Cour décide, après la Cour de cassation que pour que la loi de 1900 soit applicable, il faut que le travail soit fait simultanément et en commun dans un atelier, qu'on ne peut entendre par l'expression « mêmes locaux », des ateliers séparés les uns des autres.

« Attendu, dit l'arrêt, que Chevalot a été traduit devant « le tribunal correctionnel comme coupable d'avoir fait « travailler plus de onze heures effectives des adultes ap- « partenant à un établissement mixte. Attendu que le tri- « bunal correctionnel a condamné et que Chevalot a fait « appel de ce jugement. Attendu que, conformément à « l'interprétation de la Cour de Cassation, la Cour ne peut « entendre par « mêmes locaux » que l'atelier où le travail se « fait simultanément et ne peut y comprendre des ateliers « séparés les uns des autres ;

« Attendu que dans l'atelier de tréfilerie ne travaillaient « que des hommes ; que les femmes travaillaient dans l'ate- « lier de galvanisation et que ce n'est que dans l'atelier « du bottelage que travaillaient à la fois des adultes et des « femmes ; que l'atelier de tréfilerie, qui est l'objet du « procès-verbal, ne communiquait qu'avec un seul atelier, « celui du bottelage, au moyen d'une porte non ouverte « d'une façon permanente ;

« Que l'on ne peut déclarer, par suite, que les adultes « ont travaillé dans les mêmes locaux que les personnes « protégées par la loi du 2 novembre 1892 ; que, par suite, « la limitation du travail à onze heures ne s'applique pas « aux adultes dans l'atelier de tréfilerie ;

(1) *Gazette du Palais*, 28 février 1902.

« Par ces motifs :

« Infirme le jugement et renvoie Chevalot des fins de la « poursuite. »

Ainsi donc, la jurisprudence s'affirme. La doctrine de la Cour de Cassation triomphe. Dans quels cas la loi du 30 mars 1900 sera-t-elle applicable ?

III. *Les Syndicats professionnels et la mise en interdit.* — Le Syndicat des typographes de Limoges vient de remporter une victoire qui aura les conséquences les plus heureuses sur la question du droit pour les syndicats professionnels de mettre en interdit un patron qui ne se soumet pas au tarif syndical. Un tarif de prix de main-d'œuvre avait été établi par les soins du syndicat des typographes, et tous les patrons, sauf un, l'avaient adopté. Les ouvriers du patron récalcitrant se mirent en grève. Le syndicat soutint leurs revendications et fit, de plus, défense aux membres de la Fédération du Livre de travailler chez le patron qui avait refusé d'adopter le tarif syndical. Le patron assigna alors le syndicat en paiement de 10.000 fr. de dommages et intérêts et « pour se voir contraindre à lever l'index mis sur sa maison ». Le tribunal civil de Limoges a repoussé la demande.

Il décide « que la loi du 24 mars 1884 ayant abrogé l'article 416 du code pénal, les ouvriers ont le droit de se « concerter librement en vue d'arriver à une déclaration « de grève et d'employer certains moyens d'action, notamment la mise en interdit, pour obtenir gain de cause.

« Par suite, cette mise en interdit ne peut engendrer une « action en dommages et intérêts que lorsque, au lieu de « poursuivre la défense des intérêts professionnels, les « syndicats n'agissent que dans le but de nuire à autrui et « ont recours à des manœuvres illicites spécifiées par l'article 414 du code pénal. Un syndicat qui, pour obliger « un patron à adopter le tarif syndical, a employé la mise « en interdit, a donc usé de la plénitude de son droit et « ne peut être condamné à des dommages et intérêts (1).

(1) *Gazette des Tribunaux*, 9 janvier 1902.

Voici un des motifs invoqués par le tribunal :

« Attendu, dit-il, que retirer à un syndicat la faculté de « formuler une semblable injonction lorsqu'il agit dans la « sphère de ses attributions, ce serait le placer dans « l'impossibilité d'assurer, dans l'intérêt commun, l'exécu- « tion des mesures que la loi l'autorise à prendre.... »

Nous souscrivons entièrement à ces considérants et nous ne pouvons qu'approuver le jugement de Limoges.

Jules Uhry,
Avocat à la Cour d'appel.

ÉTRANGER

ETATS-UNIS

Comité national du Parti socialiste américain. — Le Comité national constitué conformément aux résolutions de la Convention d'Indianapolis, dont nous avons adressé un compte rendu au *Mouvement Socialiste* (1), a tenu sa première session à Saint-Louis, chef-lieu du Parti, les 24, 25 et 26 janvier 1902. Le Secrétaire national, notre camarade Léon Greenbaum, a présenté au Comité un très long rapport, qui contient des renseignements intéressants, sur l'activité du Parti, pendant les cinq premiers mois de son existence.

« Au seuil même de notre tâche », dit le rapport, pénétrés de l'ardeur militante de la Convention, nous avons « recherché les moyens de démontrer à la classe ouvrière « l'identité des intérêts qui animent les mouvements « trade-unionistes et socialistes. » Le parti socialiste a coopéré officiellement, par ses orateurs et par ses subventions, à la grève des métallurgistes. Les rapports cordiaux, établis pendant la grève, y ont survécu, et l'« Amalgamated journal », organe officiel des métallurgistes, donne maintenant une large place, dans ses colonnes, à la littérature socialiste. Les relations du Secrétariat avec les

(1) Voir le *Mouvement Socialiste* du 15 septembre 1901.

verriers, les typographes, les électriciens, et surtout avec les mineurs de l'Ouest et les brasseurs, ont été très amicales. Encouragé par ces faits et par l'influence croissante de l'élément trade-unionist dans notre parti, le Secrétaire national a fait distribuer au Congrès de la « Fédération Américaine du Travail », tenu à Scranton, le 7 décembre 1901 (1), une adresse du Parti Socialiste ainsi que des exemplaires de la plateforme du Parti et des résolutions votées à Indianapolis au sujet des questions « nègre » et « trade-unionist ». Mais les décisions adoptées par le Congrès de Scranton, relativement au socialisme, ne diffèrent guère de celles des Congrès précédents. Cependant, si l'on songe que la discussion des motions socialistes a été ajournée à la « onzième heure », et si l'on rapproche ce fait du nombre considérable de délégués socialistes, on peut conclure, avec Greenbaum, que l'élément dirigeant et conservateur de la Fédération a redouté l'issue de pareille discussion. En résumé, malgré l'échec des idées socialistes à Scranton, l'action du Parti, au sein du monde ouvrier, va sans cesse en grandissant. Le Secrétaire national engage le Parti à persévérer dans cette voie : « Un mouvement socialiste qui n'engloberait pas, « comme partie intégrante, le mouvement ouvrier, dit-il, « serait aussi creux qu'une écaille vide et aussi dépourvu « de vitalité qu'un œuf privé de propriété procréative. »

La question de la propagande nationale a occupé, avec celle de la politique trade-unionist, presque toute l'activité du Secrétariat national. Le rapport constate que, malgré la difficulté d'organiser une propagande suivie dans une République aussi vaste, de grands efforts ont été faits, et de sérieux résultats atteints. C'est ainsi que le propagandiste national Charles Vail, moyennant un salaire de 2.000 dollars et des frais de chemins de fer de 468 dollars, a visité, au cours de 1901, 24 États où il a donné 241 conférences. Mais la propagande a souffert du manque

(1) Voir dans le *Mouvement Socialiste* du 1er février 1902 le compte rendu de ce Congrès, par notre ami Jean Longuet. *(Note du traducteur).*

de ressources et de l'absence d'organisation dans certains États.

Le Comité national, où 14 États étaient représentés, a approuvé l'action de son Secrétaire. Il a pris les mesures nécessaires pour une organisation plus complète et plus méthodique de la propagande : un comité fédéral de propagande, ainsi qu'un fonds spécial ont été établis. Le Comité s'est occupé également de l'attitude du parti vis-à-vis des trade-unions. Il a ratifié le boycott de l'Exposition de Saint-Louis, construite par des ouvriers non syndiqués, et accordé au « sous-comité permanent » le droit de ratifier les boycotts prononcés par une organisation nationale de travailleurs ou par la « Fédération Américaine du Travail. » Les discussions du Comité national, pendant les trois jours de session, ont été parfois très chaudes, mais toujours très cordiales. L'enthousiasme et la bonne entente mutuelle, qui y ont régné, sont d'un bon augure pour l'avenir du Parti socialiste.

Les socialistes au parlement du Massachussets.— La législation ouvrière du Massachussets est une des plus avancées des Etats-Unis. Mais, ainsi que le montre l'étude récente de Mlle Whittelsey, que l'un de vos collaborateurs a résumée, l'an dernier, pour les lecteurs de cette revue (1), les progrès de cette législation n'ont été accomplis que sous la pression de la classe ouvrière. Nos camarades Carey et Mac Cartney, députés socialistes, viennent de présenter au Parlement de cet État toute une série de *bills*. L'un accorde la journée de huit heures à tous les employés de l'État et des communes, ou des industries travaillant pour l'État ou les communes ; un autre concerne la création d'un fonds national de chômage ; un autre encore améliore la loi sur « la responsabilité des patrons », en décidant qu'en cas d'accident sur un chemin de fer ou tramway, la faute de l'employeur sera présumée. Mais le plus important est celui qui défend aux patrons, dont les ouvriers sont en

(1) Voir le *Mouvement Socialiste*, 15 juillet 1901.

grève ou en lock-out, d'embaucher de nouveaux ouvriers sans leur faire connaître la situation des ouvriers qu'ils sont appelés à remplacer. Actuellement, en effet, les patrons embauchent des ouvriers à une très grande distance et ceux-ci sont réduits, faute d'argent, à supplanter leurs camarades. Le bill proposé prévoit une amende de 300 dollars, par infraction, dont la moitié au dénonciateur. Ce bill serait très efficace, mais on ne peut guère espérer qu'un parlement capitaliste adopte jamais une pareille loi.

Un gouvernement économique. — Si, malgré les progrès réalisés, le mouvement socialiste est encore faible, les circonstances matérielles qui rendent certain le triomphe futur du socialisme sont, dès maintenant, accomplies. Les trusts, tout opposés qu'ils soient à l'idéal démocratique du socialisme, contiennent des germes qui peuvent, éventuellement, transformer leur constitution autocratique en une démocratie industrielle, un peu comme la démocratie politique est sortie de la féodalité et de la monarchie.

M. Baker, dans une étude parue en novembre 1901 dans le « *Mellure's Magazine* », montre combien le trust de l'acier, qui contrôle 65 0/0 de l'industrie métallurgique, présente les aspects d'un gouvernement, républicain comme celui des États-Unis (avec un président, un cabinet ou comité exécutif, un département des finances, un département judiciaire, un Congrès, qui est le comité des directeurs, élu par les simples actionnaires, une flotte considérable de 115 vaisseaux sur les grands lacs), et fédéral comme lui, chaque Compagnie gardant une certaine autonomie sous une autorité centrale qui augmente chaque année. Ce gouvernement diffère de celui des États-Unis, en ce qu'il est économique et non politique. Mais il ne diffère d'un gouvernement socialiste, que parce qu'il concerne une seule industrie et qu'il est régi autocratiquement. Tel qu'il est, ce grand trust donne, dans une certaine mesure, un exemple concret de socialisme. Il suffirait de le perfectionner, *économiquement*, en lui faisant englober

toutes les grandes industries au lieu des deux tiers d'une seule; *moralement,* en le démocratisant, de façon que le plus infime des travailleurs participât, aussi bien que M. Morgan ou que M. Schwab, à sa direction et à la répartition des produits.

New-York, le 1er février 1902. R. S. Richardson.

(Traduit par R. Briquet.)

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES REVUES SOCIALISTES

REVUES DE LANGUE FRANÇAISE

La Revue socialiste (Mars). — Edgard Milhaud poursuit ses études sur les *diverses formes d'action du Parti socialiste allemand.* Marius-Ary Leblond parle du *Roman socialiste contemporain* , en insistant sur *Germinal,* le *Bilatéral, Marc Fane,* et un roman de Paul Adam, l'*Essence du Soleil.* Sorel commence une remarquable étude sur les *Idées socialistes et les faits économiques au XIXe siècle.* Nous aurons à l'analyser longuement, quand la publication en sera terminée. Nous détachons des premières pages cette idée féconde : « Nous sommes, aujourd'hui, de plus en plus « persuadés que le socialisme est bien moins une philoso- « phie qu'un changement qui est en voie de s'opérer dans « l'ensemble des institutions. Le marxisme a eu le grand « mérite de faire entrer cette manière de comprendre les « choses dans l'esprit populaire et cette acquisition ne « périra plus; — il a eu le mérite, également, de com- « prendre dans une synthèse solide les trois systèmes de « l'esprit socialiste; et, je crois que là encore, son œuvre « n'a pas été vaine; — enfin, il a mis au premier rang ce « que les utopistes mettaient au dernier, ce dont ils com- « prenaient à peine la nature, je veux dire les aspects con- « crets du socialisme; c'est ce qui donne une si grande « importance, à l'heure actuelle, à la notion marxiste de « la lutte de classe, notion dont le sens échappe, presque « totalement, aux sociologistes professionnels ». — Marie Stromberg décrit l'*Eveil en Russie* qui se manifeste, à cette heure, dans tout l'empire des tzars. Gustave Rouanet publie un long compte rendu du Congrès de Tours, qui se termine par ce jugement trop attendu : « Le Congrès de « Tours, après le Congrès de Lyon, constitue une étape « importante dans l'organisation du Parti socialiste et on « ne peut que se réjouir des résultats auxquels il a abouti »,

L'Art, la Littérature

LE BANJIR [1]

Voyez donc cette maisonnette en bambous! Que de personnes y sont rassemblées! Karidien fait les honneurs de la maison, il fait servir du ketoupah et puis aussi du manissan, du tebou, du djerdjahi et des kwé-kwé's, et toutes sortes de bonnes choses qui ne portent pas de nom ou qu'en tous cas je ne saurais désigner.

On dirait qu'il y a une fête... C'est la vérité...

Il suffit de regarder le visage de Karidien, pour voir qu'il se passe quelque chose d'extraordinaire.

Mais pourquoi ce bras en écharpe... D'où vient cet argent posé là-bas sur le balch-balch? [2] Il y a bien là vingt florins... vingt florins!...

Karidien était parti de bien bonne heure ce matin-là. A la sortie du village, il rencontra un cheval — un cheval de transport pourtant, comme l'indiquait son échine à découvert — courant à toute vitesse. Puis, chose étrange, voilà que tout à coup un troupeau de buffles en fuite traversa la route!

---

(1) Inondation dans la montagne produite par le débordement d'un torrent. Ce désastre arrive quelquefois dans l'île de Java, pendant la saison des pluies, de ces pluies tropicales qui font penser à des déluges.

Multatuli écrivit ces pages en 1861, à la suite d'une terrible famine causée par un banjir à Java. Habitant alors un taudis, dans un des quartiers les plus pauvres d'Amsterdam, jamais sûr du lendemain, trouvant à peine de quoi vivre pour lui, sa femme et ses enfants, il voulut quand même venir en aide à ses pauvres frères javanais, de race et de couleur différentes, mais dont pourtant il se sentait si près, bien plus près que de beaucoup d'Européens dits civilisés.

Ceci est un trait typique de la générosité du grand révolutionnaire hollandais. Par la vente de ces quelques pages, *Multatuli* contribua largement aux secours apportés aux affamés de Java. Ce fut sa récompense.

(2) Banc de repos, construit en bambous.

Le jour précédent, Karidien avait vu des traces... Bien sûr, un tigre était dans le voisinage. Il rentra vite chez lui, reçut un fusil du chef du village et repartit vers l'endroit où il avait rencontré le cheval qui fuyait. Il suivit des traces, fouilla de tous côtés... Un souffle dans les branches! Prudemment, le chasseur s'arrêta, arma son fusil... Quelque chose s'agitait. Une lumière brune tamisée par les feuilles verdâtres annonçait là-bas le reflet du soleil levant. Karidien mit son fusil en joue.

Le Sarong (1) de sa femme avait été donné en gage et peu de temps auparavant la prime sur un tigre tué avait été élevée de quinze à vingt-deux florins.

Mais le fusil était un vieux fusil à pierre. Est-ce que la pierre résisterait bien? était-elle bien fixée? Sans quitter le bosquet des yeux, le chasseur maintint son arme de la main droite, glissa la main gauche jusqu'à la détente et, en tâtonnant trouva la pierre, qu'il ébranla sans le vouloir.

C'était bien un tigre qui était accroupi là-bas, et comme si le félin se doutait de la position dangereuse de son adversaire, il bondit vers lui.

Vite, Karidien lui opposa son fusil inutile! La lutte devint une lutte face à face, Karidien brandit son klewang (2) et resta vainqueur.

Bien que blessé au bras gauche, il lui resta assez de force pour aller appeler son voisin Pa-Simah, afin que celui-ci l'aidât à dépouiller le tigre. Après quoi, Karidien se présenta chez le contrôleur et reçut la prime de vingt-deux florins.

Il y avait donc bien de quoi se réjouir dans la maisonnette de bambous! Et Amia, la femme de Karidien, était d'autant plus joyeuse que bientôt le moment viendrait où elle changerait de nom. Après la naissance de l'enfant qu'elle portait dans son sein, elle s'appelerait Embok-Sarie, car à Java, les humbles prennent le nom de leur

(1) Costume national de Java.

(2) Glaive court et large, arme nationale des Javanais.

premier enfant. Il y a quelque chose de touchant dans cette coutume. N'est-ce pas comme si la femme se séparait de tout, absolument de tout, afin d'être mère, rien que mère de son premier enfant?

Oh! vous qui par lâche intérêt, placez toujours le Javanais au ban de la grande famille humaine, pensez-vous vraiment qu'une mère là-bas n'est pas une mère aussi? Pensez-vous qu'elle sente l'enfant vivre dans son sein, sans que ce mouvement s'étende jusqu'à son cœur?

Il y avait là encore Pa-Simah, avec Simah, son petit garçon, dont il portait le nom. Il fallait voir combien le petit était fier de la gloire de son père qui avait aidé à dépouiller le tigre! Et les autres enfants de Pa-Simah se trouvaient aussi là. Ils étaient presque nus, les petits, mais peu importe: ils étaient joyeux et contents et avaient pleinement mangé ce jour là.

Et toutes ces fillettes assises là-bas dans ce coin!

Il y avait la belle Aïssa qui ne voulait pas vendre des fruits devant la maison du contrôleur, parce que Dajik le lui avait défendu. Dajik lui-même était là. Dajik qui était si jaloux, et Soliman et Daoud — des noms de princes — et Sapilah qui jouait si bien du gamelang (1) et de l'ankloung (2)! Kromo qui avait été soldat et qui s'appelait alors numéro 67 parce qu'il y a tant de Kromos sur le rôle de l'armée des Indes! Et Kerto Witjoyo qui bientôt serait nommé commis chez le sous-collecteur et qui attendait cette nomination pour pouvoir se marier. Et la petite Sïtou seulement âgée de 14 ans, qui savait si bien résoudre les charades et qui pourtant avait tant de peine à comprendre pourquoi cette nomination se faisait si longtemps attendre. Enfin là-bas, ce garçon élancé? C'est Lountar; ce nom lui va bien, car c'est celui d'une sorte de palmier, plus beau que le cocotier, mais qui ne porte pas de fruits. Lountar est mieux vêtu que les autres, parce qu'il est le serviteur du surnuméraire de la contrée. Il pourrait être moins fier,

(1-2) Instruments de musique.

car ce n'est pas une honte que de travailler dans les rizières, et ce n'est pas un tel honneur que d'avoir à donner du feu cinquante fois par jour pour allumer un cigare. Il est vrai qu'il est un fort bon cavalier! L'autre jour, il avait à porter pour son maître un petit paquet à Samarang qui se trouve à plus de 100 kilomètres de distance. Ce n'est pas peu de chose que de traverser le Kodille et les montagnes du Jambon! Et pourtant il n'y mit qu'une journée et demie... Voilà qui s'appelle aller à cheval!

Devant la maison de Karidien, on joue le gamelang. Et derrière on entend battre le riz dans le mortier de bois. L'on cause et l'on rit à la ronde, ce qui empêche presque d'entendre les pantoums (1). Et ceci est bien dommage car souvent les pantoums ont tant de beauté!

On a sans doute remarqué que les proverbes de Salomon se composent la plupart du temps de deux parties bien distinctes, dont la seconde est pour ainsi dire le reflet de la première. Les jeux poétiques des Javanais sont semblables. Un membre de l'assemblée commence à chanter une phrase. Tout aussitôt une ou plusieurs personnes successivement y répondent récitativement. Je pense que les proverbes de Salomon sont nés d'une façon analogue.

Dans le petit cercle où j'ai tâché d'introduire le lecteur, le tigre, l'évènement de la journée, jouait un grand rôle dans le poème de ce soir là.

« Fortes sont les griffes du seigneur tigre » avait chanté quelqu'un et beaucoup de réponses avait suivi.

« Plus fort est le klewang dans la main de l'homme » avaient répondu presque tous ceux qui étaient là.

Mais Sïtou, qui attendait avec tant de désir la nomination de Kerto Widjoyo, avait dit :

« Plus fort est le désir vers l'heure de... de la moisson », avait-elle ajouté en élevant la voix, mais tout d'abord elle

(1) Le pantoun malais est en poésie ce que le gamelang est en musique. C'est une symphonie en vers à laquelle prend part toute l'assemblée.

avait terminé sa phrase par quelque chose que personne ne put entendre.

« Plus fort sont les muscles de mon cheval » chantait Lountar en pensant à son voyage de Samarang.

« Plus forte est la violence du torrent » s'écriait un vieillard qui avait vu beaucoup de banjirs.

Et Amia, la femme de Karidien dit : « Plus fort est l'amour d'une mère » car elle pensait à l'enfant qu'elle attendait et elle devait bien y penser car elle sentait que bientôt il allait naître.

Tout-à-coup personne ne distinguait plus les pantoums!

Il y avait quelque chose d'étrange dans l'air... le gamelang donnait un bruit sourd, quoique ce fût Sapilah en personne qui le jouait cette fois? Et trois fois déjà Karidien avait crié aux fillettes, derrière la maison, de battre un peu plus fort parce que n'entendant plus que faiblement les coups du toumbok (1) : il pensait qu'elles fainéantaient. Il y avait d'étranges bruits alentour et un moment il sembla même que...

Silence! s'écria le vieillard qui avait estimé le torrent plus fort que les griffes du tigre.

Silence, écoutez..., entendez... c'est lui... le banjir!

Tout se tut, tout écouta, tout frissonna.

Banjir!

Comment vous décrire, puissant torrent de la montagne! A quoi vous comparer, géant d'eau qui entraîne tout ce qui s'oppose, qui fait fléchir les arbres comme des roseaux, et qui rase des forêts entières?

Comme il est naturel que les peuples aient encore le souvenir de ces puissants déluges qui se déchaînèrent aux premiers jours de leur histoire!

Au début, un bruissement sourd éveille l'attention et celui qui l'écoute avec l'ouïe du cœur entend clairement dans cette voix un appel. Cet appel, tous les peuples dans

(1) Le mortier en bois dans lequel on pile le riz.

leur enfance l'ont traduit : « Entendez comme le seigneur Dieu parle ! » et des poètes ont inventé la cause, ont dit pourquoi le Seigneur parlait ainsi, et des prêtres profitèrent de la crainte du peuple pour trouver une relation lucrative entre les terribles forces de la création et leur propre impuissance. Mais les naturalistes recherchèrent comment et pourquoi les nuages s'empilaient sur les sommets des montagnes, tombaient avec fracas en transformant les ruisseaux en rivières, les rivières en fleuves et les fleuves en une mer... une mer entraînant tout sur son passage, une mer foudroyante !... Banjir ! La terre tremble, l'air se comprime, la respiration devient pénible, les oreilles bourdonnent, comme si tous les sons se résolvaient en un seul et unique bruit, vibrant et roulant comme un R géant. L'eau ne monte pas, elle roule. On ne regarde pas sur l'eau, on regarde contre, comme contre une muraille qui s'avancerait sur la plaine. Ici on ne compte pas la vie d'après tant de pieds de hauteur, mais d'après tant d'heures de distance. Et ne pensez pas que quelques heures de distance soient une garantie de sûreté, car en quelques minutes ces heures sont franchies.

Adieu jardin de caféiers qui couronnait si fièrement cette colline regardant avec confiance ce filet d'argent coulant dans la vallée... Ce ruisseau inoffensif est devenu fort et furieux ! Adieu, maison de campagne à la facade blanche, qui par-dessus les plantations environnantes, regardait si gaiement ; la hauteur sur laquelle vous vous trouvez ne vous protège plus... Le banjir bondit et glisse par dessus les vallées et les gouffres et les laisse comblés derrière lui, mais possède encore assez d'eau et assez de violence pour rester plus haut et plus fort que vous. Adieu, hameau paisible sur la colline — regarde, ce qui se trouvait en bas est déjà englouti ! — : le banjir est plus grand que la colline qui dans un instant ne dépassera plus la surface de l'eau et sera pareille à un banc de sable au fond de la mer ! Adieu tout ce qui résiste...

Adieu tout ce qui s'enfuit... Contre cette force n'existe

pas de force, contre cette vitesse pas de vitesse! Adieu, bétail, et cheval et homme... adieu plante, arbre, jardin, forêt... tout disparaît entraîné et rasé.

Mais cette furie n'est pas de longue durée. Elle est trop violente pour cela. Bientôt, dans la vase qui restera, on trouvera les débris de tout ce qui a été détruit et les cadavres de tous ceux qui ont été tués.

On recommencera à construire ce qui fut détruit. Le laboureur cherchera la place où il a semé. Hélas! le baujir a emporté et la moisson et le champ. La colline qui limitait le champ est devenue un lac qui cache dans son sein le fruit de beaucoup de labeur, et il y a la même fausseté, dans l'aimable ondulation de la nappe d'eau, que dans le sourire d'un méchant.

Il est vrai qu'il y a de l'eau là où il y avait de la terre et cependant là-bas on voit s'élever un monceau de terre qui n'existait pas auparavant. Oh! l'hypocrisie de l'ennemi qui semble vouloir rendre d'un côté ce qu'il prend de l'autre. Et cette nouvelle terre est fertile, hélas!...

A l'œuvre, à l'œuvre! Il faut qu'il y ait du riz pour la faim, il faut qu'il y ait du café pour cette autre faim qui s'appelle le commerce d'Europe. Il faut travailler pour que les enfants....

Travailler? Avec quoi? Où est la bêche?

Emportée. Travailler pour la femme et les enfants? Mais n'ont-ils pas été emportés comme les outils? Emportés comme les maisons, comme les jardins, comme les moissons!

Ah! heureux le travailleur qui ne fut pas épargné, et qui ne travaillera pas dans la boue si fertile, parce que...

Parce que, sous sa bêche il sentira quelque chose de mou! Et s'il réfléchit un moment, l'instrument tombera des mains... il reconnaîtra le cadavre... il en reconnaîtra beaucoup...

Qu'est celui-là? non, qui fut-il?

Il a le bras gauche dans un bandeau. C'était Karidien,

qui lutta si bravement contre le tigre, et qui était si heureux de pouvoir retirer le saroung de sa femme avec la prime de son courage.

Et cela ? Ce fut Pa-Simah avec son petit garçon dans les bras, le petit qu'il aimait tant. Et Simah lui-même, qui était si fier de ce que son père serait toujours cité quand l'on raconterait les faits héroïques de Karidien !

Là-bas gisent les cadavres de trois jeunes filles, près d'un mortier de riz. Comme elles avaient gaîment chanté, ce soir-là, hélas!

Et un peu plus loin, le cadavre du vieillard qui, si justement, avait dit que le banjir est plus fort que les griffes du tigre...

Mais le cadavre de Lountar n'y est pas! En entendant la nouvelle épouvantable, il s'était enfui vers la maison de son maître, avait sorti un des chevaux de l'écurie — lui qui était si bon cavalier — et au grand galop il s'était enfui devant le banjir, mais le banjir l'avait rattrapé. Car Lountar avait tort de penser que les muscles d'un cheval seraient plus forts qu'un torrent. Regardez là-bas Solinan et Daoud, les deux enfants aux noms de princes, et Kromo qui échappa aux balles et aux Klewangs des Balinois... lui aussi fut atteint par le banjir!

Et un peu plus loin, dans la boue, il y a deux cadavres qui s'embrassent... Il serait difficile de les séparer... même après la mort : il faudra les enterrer ensemble. Car ce sont Kerto, Widjoyo, qui aurait été nommé commis chez le sous-collecteur, et la jeune Sïtou, qui attendait si impatiemment cette nomination afin de devenir la femme de Widjoyo.

Et là-bas, Dajick le jaloux qui, en expirant, a couvert de sa main la belle Aïssa comme pour la protéger contre les regards des hommes qui trouveraient son cadavre découvert, après que les eaux se seraient retirées.

Et Amia, qui devait s'appeler bientôt Emboh-Sarie.

Doit-on chercher une femme ou bien une mère, serait-ce elle là-bas avec cette expression douloureuse sur le visage,

comme si elle était morte sous une double agonie? Est-ce son enfant cette petite masse de chair informe qui nage là-bas sous l'eau?

Oh! dieu! oh! dieu! détournons le regard de tant de ravages! Nous entendons les derniers soupirs, nous sentons le dernier spasme des muscles, nous comprenons ces dernières implorations... et nous étouffons d'émoi. Car, lecteur, ces Javanais étaient des êtres humains! Les cadavres gisant là-bas et menaçant bientôt de la peste, sont des cadavres d'êtres humains! Ils sentaient, espéraient, craignaient comme nous. Ils avaient droit au bonheur comme nous... Lecteur hollandais, ces Javanais étaient des êtres humains!

Et le survivant qui, plein de douleur, les yeux fixés sur le pays ravagé, cherche en vain l'endroit où il a semé, est aussi un être humain! En cherchant les cadavres des siens, de sa mère, de sa femme, de son enfant, le cœur lui manque, autant par crainte de ne pas trouver ce qu'il cherche que de peur de le trouver.

Et là où il réussit dans sa triste besogne, le désespoir envahit son cœur, comme il envahirait le vôtre, lecteur, si vous trouviez le cadavre de votre enfant, de votre femme, de votre mère.

MULTATULI.

(Traduit du hollandais par Bodde).

L'ART POUR TOUS

WATTEAU

(1684-1721)

Watteau a vécu à la fin du règne de Louis XIV. C'est pendant les dernières années de la vie de ce monarque, à cette époque dévote, hypocrite et triste, assombrie par des guerres sanglantes et des persécutions religieuses qu'il a eu la vision de ces scènes charmantes, de cette vie plaisante, facile, heureuse, de ces ébats galants dans les parcs et les beaux paysages, de ces déjeuners sur l'herbe, de ces amusements, de ces danses, de ces concerts champêtres ou de ces spirituelles réunions de comédiens. Le plus clair de son génie est dans ce fait, qu'il a prévu, deviné, annoncé tout un temps plutôt encore qu'il ne l'a peint : il donne l'illusion du temps de Louis XV, et il est mort dès les premières années de la Régence. Il s'est trouvé — chose merveilleuse ! — que les goûts de Watteau, les images, les plaisirs qu'il aimait, l'idée qu'il se faisait de la vie et du bonheur étaient en secret ceux-là mêmes de la société française, que le grand roi et ses peintres favoris avaient contrainte à d'autres goûts, de maintien sévère et de fausse majesté.

Watteau commence sans s'en douter une réaction que marqueront, après lui, la comédie les *Surprises de l'Amour*, de Marivaux, et les *Lettres Persanes*, de Montesquieu (1722): Regardez les seigneurs exquis, les belles dames et les suivantes de l'*Assemblée dans un Parc*, imaginez qu'ils parlent : le langage qu'ils tiendront, ce sera le langage tendre, précieux et galant de la comtesse et de Lélio, d'Arlequin et de Colombine, dans la *Surprise de l'Amour*. Watteau est le prototype de l'artiste de génie, de l'artiste créateur, qui imagine et qui invente en restant vraisemblable et vrai, qui trace un idéal de vie sans se détacher de la réalité et qui donne à la société de son temps la

conscience d'une vie qu'elle trouve belle et qu'elle aime, sans avoir jusque-là osé se l'avouer.

La vie de Watteau est curieuse et édifiante à plus d'un titre. Né à Valenciennes, il s'amusait tout enfant à dessiner les scènes comiques, les séances de charlatans qu'il voyait sur la place de sa ville natale ; placé fort jeune chez un peintre du lieu, nommé Gérin, il fut, en 1702, amené à Paris par un autre maître qui avait reçu une commande de décors pour l'Opéra, et qui l'abandonna au bout de quelque temps pour retourner à Valenciennes. Watteau livré à lui-même, dans ce Paris où il ne connaissait personne, connut la misère et la supporta avec une insouciance rare : les plaisirs, la belle vie, les jolies femmes, les plaisants costumes, les mouvements si vifs de la foule et les scènes de la rue le consolaient aisément de sa détresse.

De dix-neuf à vingt-deux ans, il travailla pour vivre chez un mauvais peintre, sorte d'industriel qui vendait *à la grosse* aux marchands de province, de petits portraits de saints et des sujets de dévotion qu'il faisait faire à ses élèves, comme à une troupe de manœuvres : c'est là que le futur auteur du *Gilles* recopiait à un nombre infini d'exemplaires, un *Saint Nicolas* et la *Vieille femme à Lunettes*, de Gérard Dou, pour trois francs la semaine et la soupe du matin et du soir ; c'est à peine s'il ne mourut pas de faim : quoi d'étonnant que sa santé ait été ruinée par la suite ! Pourtant, il ne se plaignait pas et ne songeait qu'à travailler ; aux seuls instants qu'il avait de libres, le soir et les jours de fête « il dessinoit, dit son ami Gersaint, tout ce qui lui tomboit sous la main ».

Cependant, il entra dans l'atelier de Gillot, artiste fin, spirituel, plein d'imagination, mais ignorant de son art et fort incorrect, qui s'était fait une spécialité des scènes de comédiens : c'est à Gillot que Watteau doit d'avoir pris à son tour le goût des comédiens, surtout ceux de la comédie italienne, dont les costumes plus fantaisistes et plus pittoresques, et le jeu plus vif le séduisaient davantage.

Mais, au bout de quelque temps, il y eut brouille entre le maître et l'élève. Watteau fut pris comme collaborateur par Claude Audran, peintre d'ornement assez remarquable qui avait obtenu la place de concierge au Luxembourg. L'élève de Gillot fut ravi de cette nouvelle demeure où il se mit, à ses instants de loisirs, à étudier passionnément les Rubens de la galerie de Médicis et à dessiner avec amour les belles frondaisons, les perspectives et les couverts ombreux des grands arbres du jardin.

Mais, bientôt, las de peindre les figures des tableaux de Audran, il est pris d'un désir irrésistible d'aller à Rome étudier les maîtres ; il va concourir pour le prix de Rome, il s'escrime sur le sujet imposé, *David accorde à Abigail le pardon de Nabad* et n'est classé que second : désespéré, ne sachant comment obtenir la pension, il a l'idée de présenter à l'Académie deux petits tableaux de son invention, qu'il avait peint durant son séjour chez Audran, un *Départ de troupes* et une *Halte d'armée :* son succès dépasse toute attente, il est reçu de l'Académie, mais n'obtient pas la pension de Rome, qu'il avait seule convoitée.

Dès lors, connu, considéré, recherché, il mène une existence errante, ne songeant qu'à se mettre à l'abri de la bande de gêneurs qui l'assiège, et aussi qui l'exploite, lui dérobant ses toiles ou ne les lui payant qu'un prix dérisoire. Personne peut-être n'a fait moins de cas de ses œuvres une fois qu'il les avait achevées ; il s'estimait toujours trop payé, et quand un de ses amis, comme le comte de Caylus, lui reprochait son insouciance et son désordre, et lui en montrait le danger pour l'avenir, il répondait : « Le pis-aller, n'est-ce pas l'hôpital? On n'y refuse personne. »

Il a toujours vécu comme l'oiseau sur la branche, dédaignant l'or qu'il aurait pu aisément entasser. Une foule de protecteurs et d'amis le prennent successivement chez eux, il ne se trouve bien nulle part : il quitte l'un après l'autre, l'opulent Crozat, Sirois, l'amateur qui lui a acheté

ses deux premiers tableaux, son ami Vleughels et le comte de Julienne ; le dernier qui l'abrite et s'occupe de lui est son ami Gersaint, l'emballeur et encadreur du Pont-Neuf, qui a laissé d'intéressants souvenirs sur sa vie.

En 1720, il fait un voyage à Londres, qui lui rapporte un peu d'argent et beaucoup de succès ; mais il en revient très malade, avec une aggravation de la phtisie qui le ronge et qui l'emporte l'année suivante : il avait trente-sept ans. La dernière œuvre qui soit sortie de sa main, est ce célèbre plafond qu'il fit en huit jours pour son ami Gersaint et qui appartient maintenant, avec tant d'autres Watteau de toute beauté, à l'admirable collection de l'empereur d'Allemagne.

L'originalité de Watteau est entière : si Gillot lui a donné le goût des comédiens, s'il a étudié avec passion, non seulement Rubens, mais Van Dyck, le vénitien Ponte di Bassano, et tous les maîtres qu'il a pu voir, sa composition, ses idées, son dessin, sa manière de peindre n'appartiennent qu'à lui et ne rappellent personne autre. Watteau a une manière à lui, infiniment variée et hardie, de grouper ses personnages, de camper et d'animer une petite scène ; ses figures ont toute la variété, tout l'imprévu et tout le mouvement de la nature : assises, couchées, debout, de profil, de trois-quarts ou de face, en raccourci ou entières, elles sont toujours différentes et vives, espiègles, légères, pimpantes, alertes, même sous les traits communs d'un valet ou d'une paysanne. Tous ces personnages ont l'air heureux de vivre, épanouis, et malgré tout élégants et fins, même sous le costume grotesque et la grimace des Paillasses et des Gilles. Qu'ils jouent de la flûte ou de la guitare, chantent, pérorent ou écoutent, dansent, caressent des femmes qui leur sourient ou cherchent mollement à les repousser; qu'ils couronnent de fleurs des belles ou les poursuivent, ou les relèvent galamment du gazon où elles sont assises, ou encore les prennent par la main pour les conduire dans les retraites enchantées des parcs qui s'ouvrent devant eux, ils vivent

chacun d'une vie séparée et pourtant viennent ajouter une note nouvelle, un accent, un sens heureux de plus à un ensemble qui a l'air jeté avec négligence. Tout s'accorde et se combine pour créer une vie précieuse, parfumée, d'où la douleur, l'ennui, la violence, l'effort sont si soigneusement bannis que l'on doute qu'ils puissent exister ; tout y respire un bonheur calme et sans limite ; on y voit fixé quelqu'un de ces instants de langueur heureuse que l'on goûte parfois dans la vie et que l'on voudrait voir durer toujours.

Il n'y a rien dans Watteau qui soit indifférent, insipide, sacrifié, ou placé pour faire valoir autre chose ; chacun des détails de ces petits tableaux a en soi sa valeur et son charme ; il y a de l'esprit dans un geste, dans un accent, dans un trait de visage, dans un retroussis de nez, dans chacun des plis de ces longues jupes de satin ou de soie qu'il aimait à rendre, d'une touche si délicate, d'un tour de main si preste et si amusé. Jamais personne n'a mieux compris combien le vêtement ajoute au caractère et rend le personnage ; nul n'a mieux réussi à peindre toute la coquetterie de la femme dans le mouvement d'une traîne qui retombe ou le leste retroussis d'une jupe. Son exemple convaincra les artistes que ce n'est pas en s'acharnant pendant des années à peindre la chair nue qui pose immobile devant eux, que ce n'est pas en scrutant les muscles et les nerfs qu'ils arriveront à traduire *la femme*, la femme qui vit, la femme moderne, la seule que nous connaissions, la seule qui nous intéresse.

Watteau peut leur donner encore une autre leçon : c'est un maître de dessin incomparable qui n'a jamais mis les pieds à l'école ; il a innové, il a vu par lui-même, il s'est attaqué à la vie de tous les jours, à ces scènes qui fuient et se défont sans cesse, et se dérobent sous le crayon qui cherche à les saisir ; il s'est plu à vivre dehors, dans ce Paris qu'il adorait, à noter tout ce qu'il voyait vivre, les gestes, les visages, les vêtements, les mains — ces mains de Watteau que les Goncourt ont décrites avec une

nervosité si enthousiasmée ! Watteau apprendra à faire *de la vie*, et en même temps à choisir, à interpréter, à comprendre, à fuir la copie stupide et terre-à-terre.

Le monde de Watteau est un monde enchanté, c'est une vision de rêve, une sorte d'Eden bien au-delà du monde réel et cependant chacun des détails en est vrai et tiré de la réalité. Chacune de ces figures suppose quantité d'études sur nature, d'après des hommes et des femmes en chair et en os, dans leurs poses naturelles et dans des vêtements à peine moins élégants et moins riches ; ce paysage, ces arbres, ces ciels, ces eaux, ces lointains vaporeux, ont été, eux aussi, étudiés d'après nature ; il n'y a pas un ton, une indication, un reflet qui ne soit véritable, et pourtant l'ensemble a un air de rêve, de vision d'un monde qui n'a jamais existé. Et c'est où tient tout le génie de Watteau, d'avoir fait vrai tout en imaginant, d'avoir uni si intimément la vérité et la fantaisie, que l'on prend l'une pour l'autre, et qu'on ne sait comment les reconnaître. C'est une vie qui n'a pas été, soit, mais qui aurait pu être — ou, pour mieux dire, qui aurait dû être, car elle est, en un sens, plus belle et plus désirable que la vie réelle.

Certes, Watteau n'est pas un artiste puissant ; il n'a pas donné le sentiment de la vie grandiose comme Michel-Ange, de la beauté noble et parfaite, comme Raphaël, de l'harmonie profonde, du mystère douloureux et de l'énigme intérieure, comme Léonard de Vinci ; il n'a pas la magnificence, l'exubérance éclatante et la santé charnelle des grands Vénitiens, la sensualité, la vie copieuse et la fougue intarissable de Rubens ; il n'a pas marqué l'être humain de ce caractère ineffaçable, de cette renaissance de vie miraculeuse qui jaillit du pinceau de Vélasquez plus vivante que la vie elle-même ; son œuvre est petite, restreinte, menue et presque chétive en face de celle de ces maîtres gigantesques, mais elle n'est pas moins inimitable, pas moins typique, pas moins absolue ; il est aussi créateur que les plus créateurs ; sa vision de la vie n'a pas des proportions colossales, elle n'est pas domina-

trice, écrasante, hallucinante, mais en tant que vision, elle est aussi parfaite et aussi irréductible ; il a atteint aussi haut que l'artiste puisse atteindre. A côté de la vie énergique, de la vie des bestialités puissantes, des forts, des héros, il a tracé une vie de bonheur calme, de douceur, de chauds rayons, de sensualité discrète, de gestes raffinés, de poésie délicate et tendre, qui séduira et charmera aussi longtemps que l'autre remplira du sentiment de force, d'ivresse joyeuse, d'étonnement, de mystère, de poignante émotion ou de douleur.

Paul Ballaguy.

Errata. — Dans la conférence sur « Les Peintres du XVIIIe siècle », page 476, à la fin du second paragraphe, au lieu de : « c'est pourquoi l'art ne sera point courtisan, mais partisan du peuple », il faut lire : « l'art ne sera point courtisan, mais *partira* du peuple ». Le lecteur aura facilement rectifié les autres erreurs matérielles contenues dans ce paragraphe.

Le Mouvement Artistique

LES LIVRES

Le Bon Plaisir, de M. de Reynier *(Mercure de France)*. — Un roman d'aventures au XVIIIe siècle. M. de Pocancy, gentilhomme de province, suit M. le maréchal de Manissart au siège de Dortmünde. Les détails de la vie de M. de Pocancy avant son départ, l'amour de M. de Manissart pour une bourgeoise de Dortmünde, etc., sont prétexte à longs exercices de style.

Ayant vu l'armée, M. de Pocancy part voir la cour. Un extrait des *Mémoires de M. de Collarceaux* nous met au courant de ses déboires après son mariage avec Mlle de Manissart. Ce roman un peu long et ennuyeux pourra plaire aux amateurs de littérature soigneusement épicée.

La Petite Blonde, par Marco Praga, trad. Lecuyer. — C'est l'histoire d'un Anglais, James Burton, directeur d'une entreprise industrielle en Italie, qui épouse une jeune fille de Milan.

Elevée par une tante qui vit entretenue par un banquier, d'esprit inquiet, elle ne trouve pas dans la vie conjugale, régulière et monotone, la satisfaction de ses désirs.

Après une liaison passionnée avec un écrivain en renom, elle tombe entre les mains d'une entremetteuse qui lui a prêté de l'argent.

Un hasard apprend tout à son mari; il va au lieu de rendez-vous, et la tue. On retrouve dans ce roman, l'exaspération de certains caractères, l'emploi de procédés un peu grossiers pour obtenir les effets dramatiques que l'on peut reprocher aux pièces de M. Praga. Mais les lettres de *La Petite Blonde* pendant sa liaison avec Eugenio Giovenzani sont d'une psychologie juste, et l'ensemble du roman donne une impresson assez forte, malgré certains épisodes mélodramatiques.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.
A. MAUME, administrateur délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

Socialisme ou Démocratie ? [1]

I

LE PROGRAMME DE TOURS

Le programme de Tours ne vaut qu'on s'occupe de lui que dans la mesure où il tente de rendre systématique le passage à la démocratie vulgaire d'éléments se réclamant jusqu'à ce jour du socialisme. De ce point de vue, il est décisif : la différenciation qu'il établit — en fait, sinon en principe — entre deux mouvements spécifiquement dissemblables, mais trop facilement confondus, rend claires les situations et dissipe les obscurités.

Il importe peu, au fond, qu'il constitue un assemblage incohérent de dispositions hétérogènes qu'un programme au sens strict dn mot, c'est-à-dire un ensemble coordonné de revendications homogènes. Que la composition en soit discordante, qu'on y remarque la présence injustifiée ou l'absence inexplicable de tel ou tel article, qu'on y rencontre d'impardonnables erreurs ou de déconcertantes ignorances ; ce sont là des critiques que nous ferons, mais qui n'empêchent en rien de percevoir nettement l'*esprit général* qui l'anime.

Il est permis, d'ailleurs, d'être en quelque endroit exigeant à l'égard du programme de Tours. Il n'avait rien moins que la prétentton de ruiner les programmes anciens, de révéler une vérité inconnue, et de renouveler de fond en comble la pensée et l'action du socialisme. A la rigueur, une si haute ambition pouvait se comprendre : nul ne conteste les imperfections des pro-

(1) Voir notre dernier numéro.

grammes existants, et leurs auteurs, sans doute, le moment venu, ne refuseront pas les transformations nécessaires. Mais, du moins, fallait-il que les grands réformateurs du socialisme puissent se montrer à la hauteur des tâches entreprises, et non pas s'écrouler dans le plus ridicule fiasco.

Ils ont donné la mesure de leurs théories dans une interminable déclaration de principes, où l'essoufflement le dispute au confusionnisme, et leur conception de l'action pratique a produit un programme de réformes où l'on pourrait trouver tout, excepté le socialisme.

C'est ce dernier document que nous examinerons tout d'abord.

I

SOCIALISME ET PROGRAMME MINIMUM

Les exigences auxquelles doit satisfaire un programme minimum ne peuvent être déterminées que si l'on part d'une notion exacte du socialisme. Il est possible de réduire les caractères fondamentaux du mouvement socialisme moderne à quelques traits généraux suffisamment précis : c'est un ensemble d'idées, de sentiments et d'institutions créés par les transformations du milieu industriel, et d'essence purement ouvrière, en ce sens que, *même non énoncés, traduits ou élaborés par le prolétariat* (1), ils sont, en dernière analyse, le produit

(1) Les représentants du socialisme ouvrier, même s'ils n'appartiennent pas au prolétariat, ce qui est le cas de beaucoup d'entre eux, ne font que puiser dans la classe ouvrière et dans sa situation sociale les éléments des théories qu'ils élaborent. Sorel rappelle à ce propos, dans son *Essai sur l'Église et l'État* (Jacques, éditeur, p. 4) ce que, dans *Le XVIII Brumaire* (trad. Remy, p. 211-212), Marx dit des démocrates, représentants

des conditions mêmes de sa vie. Le mouvement ouvrier constitue le pivot du socialisme : *par lui — et par lui seul — sera réalisée la substitution d'un type nouveau de société au type ancien.*

La classe ouvrière est la classe révolutionnaire par excellence, car il y a opposition irréductible d'intérêts et de sentiments entre elle et la société capitaliste. Dans le régime bourgeois, il ne saurait y avoir en effet, pour elle, de situation stable ni de place commode. C'est le sentiment de cet antagonisme irrémédiable, de cette lutte sans merci que doit mener la classe ouvrière contre l'organisation actuelle de la production, qui forme la conscience révolutionnaire du prolétariat, et qui fait de ce dernier l'instrument essentiel de la transformation sociale. Les autres classes peuvent espérer plus ou moins leur libération du perfectionnement même des cadres sociaux existants : seuls, les travailleurs ne doivent attendre leur émancipation que du bouleversement de la société bourgeoise.

Ce bouleversement, la classe ouvrière l'accomplit lentement par le développement même de ses institutions économiques. Le grand fait révolutionnaire des temps modernes, ce n'est pas tant la formation par la grande industrie d'un prolétariat croissant, que la création par ce prolétariat d'une série d'institutions propres, s'opposant contradictoirement aux institutions du régime capitaliste. A l'intérieur de ses syndicats et de ses coo-

---

des petits-bourgeois de 1848 : « Ce qui fait, dit Marx, (des démocrates) « les représentants des petits-bourgeois, c'est que leur cerveau ne peut « dépasser les limites que le petit-bourgeois ne peut franchir lui-même « dans sa vie; les premiers sont donc amenés théoriquement aux mêmes « problèmes et aux mêmes solutions que l'intérêt matériel et la situation « sociale imposent aux seconds. Tel est, d'ailleurs, en général, conclut « Marx, le rapport qui unit les *représentants politiques* et *littéraires* d'une « classe à la classe qu'ils représentent ».

pératives, la classe ouvrière traduit ses façons de penser, élabore des règles nouvelles de vie, de morale et de droit. Il y a là tout un mouvement d'organisation autonome et spontanée qui renversera les supports matériels et moraux du monde bourgeois plus sûrement que toutes les idéologies réunies.

L'importance de ces formations spécifiquement ouvrières ne saurait être trop mise en valeur. On a pu écrire justement que tout le socialisme réside dans leur développement. Le régime capitaliste ne sera transformé en régime socialiste que par ce mécanisme ouvrier, selon les règles que les institutions prolétariennes portent en elles. C'est en ce sens que Marx a dit que le *prolétariat doit éduquer la société*.

Mais le mouvement ouvrier, dans son évolution propre, rencontre de redoutables ennemis. L'État est le plus grand. Il a une tendance naturelle à absorber en lui toutes les fonctions, à restreindre l'autonomie de tous les groupements, à étendre indéfiniment le champ de son contrôle. Vis à vis du mouvement ouvrier, cette tendance s'accentue et s'exaspère. L'État voit dans l'organisation du prolétariat son concurrent le plus redoutable, son adversaire le plus décidé. Même quand il ne lutte pas directement contre elle, quand il tente de se la rendre favorable par d'inévitables concessions, il est loin d'abdiquer, et tous ses efforts tendent à soumettre sa marche régulière à sa tutelle administrative et policière. L'État, avec ses rouages et ses cadres, représente l'organisation politique de la vieille société; le mouvement ouvrier, avec ses institutions autonomes, annonce et prépare le fonctionnement de l'ordre de choses nouveau. Ceci vaincra cela.

Les démocrates, s'ils arrivaient à faire triompher leur politique de fusionnement du prolétariat dans un grand

parti englobant toutes les classes populaires, constitueraient un second péril, non moins grave que le premier, pour la classe ouvrière. Le jour où celle-ci perdrait la conscience des antagonismes de classe et leur corrélation avec le régime capitaliste, le jour ou elle se laisserait persuader que son organisation en classe indépendante est inutile parce que les partis de la société démocratique sont capables de résoudre les oppositions d'intérêts, ça en serait fait du mouvement prolétarien et socialiste. On aboutirait peut-être aux réalisations du socialisme d'État : les partis de démocratie bourgeoise, qui auraient canalisé la classe ouvrière, pourraient appeler socialisme l'extension indéfinie de l'activité de l'État et de la Commune, le socialisme n'en serait pas moins mort, parce qu'il aurait perdu sa seule base, le prolétariat autonome et révolutionnaire.

Le devoir socialiste est de parer à ce double danger. Contre les empiétements de l'État, il faut défendre le territoire prolétarien, et en élargir sans cesse les limites. Il est nécessaire que les socialistes rappellent à tout instant à la classe ouvrière qu'il ne s'agit pas pour elle de conquérir les organes administratifs et politiques de la société bourgeoise, mais de créer à côté d'eux, et concurremment à eux, de nouveaux cadres purement prolétariens. « La lutte définitive pour les pouvoirs « politiques, dit magnifiquement Sorel, n'est pas une « lutte pour prendre les positions occupées par les « bourgeois et s'affubler de leurs dépouilles; *c'est une « lutte pour vider l'organisme politique bourgeois de « toute vie et faire passer tout ce qu'il contenait d'utile « dans un organisme politique prolétarien, créé au fur « et à mesure du développement du prolétariat* (1). Lutte

(1) *L'Avenir Socialiste des Syndicats* (Jacques, éditeur). p. 51.

pénible, d'ailleurs, car l'étatisation des fonctions spécifiques de l'organisme ouvrier passe, aux yeux de beaucoup de démocrates qui s'appellent socialistes, comme le dernier mot de notre activité. Lutte efficace cependant, car elle donne au prolétariat qui la soutient la nécessaire défiance des recettes étatistes et l'indispensable confiance en son action personnelle.

Contre les démocrates qui préconisent l'alliance organique du parti socialiste avec les fractions avancées de la bourgeoisie, les socialistes doivent opposer l'organisation intransigeante du prolétariat en parti distinct, groupant tous les éléments constitutifs de la classe ouvrière. Les travailleurs forment leur parti à eux : ils ne sauraient composer *normalement* avec l'un quelconque des partis bourgeois. C'est aux socialistes à sonner le rappel de tous les prolétaires égarés dans les fractions extrêmes de la classe bourgeoise et à les aider à se constituer en *parti ouvrier indépendant*.

Ils ont, d'ailleurs, à lutter doublement contre les démocrates vulgaires : il leur faut non seulement se différencier nettement d'eux, mais combattre leurs tentatives de socialisme d'Etat. L'Etat trouve dans les partis purement démocratiques, jacobins et petits-bourgeois, de précieux alliés. Ceux-ci lui demandent d'user de sa puissance coercitive pour réaliser les plans de réforme sociale qu'ils ont conçu dans l'étroitesse de leur horizon. Tandis que les socialistes ne réclament de l'Etat (1) que la réduction de son activité, la limita-

(1) « Vis à vis de l'Etat, dit encore Sorel, l'action du prolétariat est dou-
« ble : il doit entrer en lutte dans les rapports de l'organisation politi-
« que pour obtenir une *législation sociale* favorable à son développe-
« ment ; il doit user de l'influence qu'il acquiert, soit dans l'opinion, soit
« dans les pouvoirs, pour détruire les rapports actuels de l'organisation
« politique, arracher à l'Etat et à la commune, une à une, toutes leurs
« attributions pour enrichir les organismes prolétariens en voie de
« formation. »

tion de son rôle à la législation, la restriction de son ingérence, la garantie de la liberté la plus absolue, les démocrates voient dans l'organisme étatique l'instrument du progrès tels qu'ils le conçoivent et le dispensateur du bonheur tels qu'ils le rêvent.

Si le socialisme réside essentiellement dans l'organisation de la classe ouvrière en institutions économiques autonomes et en parti politique distinct, les caractères que doit revêtir un *programme minimum* sont faciles à préciser. Il doit être tout d'abord, selon l'expression de Guesde, dans la deuxième *Egalité*, en date du 21 juillet 1880, « un moyen de rallier la classe ouvrière éparse « dans les différents partis bourgeois, de la séparer de « ceux dont les intérêts sont diamétralement opposés « aux siens, de l'organiser en force distincte capable « de briser le milieu social actuel. » C'est dire qu'un programme minimum, pour constituer un instrument de ralliement de la classe ouvrière, a besoin d'être, avant toutes choses, *spécifique*.

Il n'a seulement qu'à coordonner et mettre en avant les revendications *propres à la classe ouvrière*, de nature à lui donner conscience de sa situation sociale, de ses intérêts et de son rôle de classe. A parti distinct, programme distinct. Il n'y a pas à se surcharger d'emprunts largement faits aux programmes des partis démocratiques bourgeois, avec lesquels la lutte peut être menée en commun sur le terrain politique. Toute inscription dans un programme socialiste minimum de dispositions tirées des programmes de démocratie, sous prétexte que les socialistes combattent pour les mêmes principes libéraux que les démocrates vulgaires, est inutile et nuisible. Inutile, parce qu'elle ferait double emploi avec l'agitation purement démocratique, que

nous soutenons naturellement, sans qu'il soit besoin de lui enlever par cela-même ce qui constitue sa seule raison d'être. Nuisible, parce qu'elle serait de nature à tromper la masse, à lui faire prendre les oppositions qui nous séparent des démocrates pour de simples différences de détails, à lui faire tenir ainsi pour non indispensable la formation d'un parti ouvrier indépendant.

Mais même parmi ces revendications ouvrières, qu'il importe de ne pas noyer dans la masse des dispositions communes à tous les partis démocratiques, un choix s'impose : il est essentiel de ne retenir que les principales, celles qui sont les plus urgentes et les plus compréhensibles pour le prolétariat tout entier. Tout superflu ne pourrait qu'affaiblir, toute énumération confuse de réformes de portée inégale faire illusion sur l'action immédiatement nécessaire. L'arme doit être légère et bien trempée.

Enfin, un dernier travail d'élimination, après avoir fait le départ de ce qui est accessoire et essentiel, particulier et général, exige le rejet de toutes les revendications qui ne sont pas dans le sens du mouvement économique ou en conformité avec le but socialiste poursuivi.

Tout programme réalisant ces conditions présentera un terrain de groupement éminemment favorable à la classe ouvrière. Il formulera les seules réformes intéressant le prolétariat, capables d'augmenter sa force de résistance et sa force d'attaque, et de développer aussi ses organismes propres. Il sera *spécifique*.

Il n'est pas un de ces caractères qui se retrouve dans le « programme de réformes » de Tours. Ce sont même les caractères contraires qui y apparaissent, à la simple

lecture. Une longue analyse serait fastidieuse et sans intérêt. Il nous suffira d'en préciser l'inspiration générale, par quelques exemples typiques (1).

On peut ramener cette inspiration générale aux quatre points suivants : 1° le programme n'a presque rien de spécifiquement socialiste ; 2° c'est un simple programme de socialisme d'Etat; 3° c'est moins qu'un programme minimum : un programme d'atténuations successives ; 4° il présente certains côtés dangereux au simple point de vue démocratique.

I. Que le programme de Tours n'ait rien de spécifiquement socialiste, c'est ce qui saute aux yeux, à le parcourir simplement. La place qu'y tiennent notamment les paragraphes consacrés à la « démocratisation des pouvoirs publics », à la « laïcisation complète de l'Etat », à « l'organisation démocratique et humaine de la justice », y est disproportionnée, étant donné que ces réformes n'ont rien de plus particulièrement socialiste, qu'elles sont simplement démocratiques et que c'est le rôle des partis avancés de la bourgeoisie de les défendre, et *de ne défendre qu'elles*. Sans doute, les socialistes sont partisans de leur application, et ils sont prêts sur ce point à soutenir les démocrates bourgeois. Mais à quoi sert, dans un programme dit socialiste, qui prétend apporter des points de vue nouveaux, de parler de la suppression du Sénat et de la présidence de la République, des mesures législatives pour assurer le secret du vote, de demander une répression plus rigoureuse de l'action antirépublicaine de l'Eglise, de s'intéresser à la situation juridique des enfants adultérins, etc,, etc.

(1) Le *Mouvement Socialiste* publiera dans son prochain numéro le texte du Programme de Tours.

Cela ne peut servir qu'à une chose : rapprocher les distances séparant les démocrates vulgaires et les républicains socialistes, que réunissent ainsi les points communs de leurs programmes respectifs, les points qui divisent n'apparaissant pas à la claire lumière. De pareils programmes facilitent la politique de concentration démocratique, aussi fortement qu'ils contrarient la politique de classe du socialisme révolutionnaire.

Dans le *Journal des Débats*, du 25 mars 1902, M. Eugène Rostand, dont nous avons déjà cité l'opinion, met en évidence cette absence de personnalité socialiste du programme de Tours. C'est pour s'en féliciter, d'ailleurs, dans la mesure où elle marque de la part de ce que M. Rostand prend pour le socialisme le plus complet renoncement à soi-même.

« Qu'on lise, dit M. Rostand, les conclusions du tout « récent Congrès de Tours, où le mot d'ordre de « légalité » s'est substitué à celui de « révolution » qualifié « d'hypocrisie. Il y a de tout, même quelques idées « saines : représentation proportionnelle, électorat des « femmes, referendum, liberté des cultes (à condition « d'en supprimer les organes), recherche de la paternité, interdiction du travail de nuit pour les femmes « et les enfants, repos hebdomadaire, logements à bon « marché, paix, antialcoolisme, que sais-je ? *Rien de « tout cela, absolument rien, ne nous vient du socialisme.* « Et il y a aussi les absurdités ; assurance universelle « par l'impôt, juges élus, salaire minimum, mainmise « sur les biens de mainmorte, destruction de la liberté « d'enseignement, reprise par l'Etat des chemins de « fer, des mines, de la Banque de France, des raffineries, « de la meunerie, crédit agricole d'Etat, milices. Mais, « même dans ces vieilleries usées jusqu'à la corde, « sauf peut-être la nationalisation de quelques indus-

« tries (encore est-elle un article de programmes non « socialistes), *où ont passé les dogmes du marxisme?* »

Les « dogmes du marxisme » ont dû disparaître des programmes de nos nouveaux « démocrates-sociaux » : ils se prêtaient mal aux combinaisons, alliances et amalgames qui doivent amener la création du « grand parti républicain réformiste », annoncé par M. Millerand à Firminy.

On peut dire du programme de Tours, ce que Marat disait du projet de programme de Gotha : « Quant à ses « revendications politiques, elles ne contiennent rien « de plus que la vieille litanie démocratique bien con- « nue : suffrage universel, législation directe, droit du « peuple, milice populaire, etc. C'est le simple écho « des professions de foi de la démocratie bourgeoise, « des ligues pour la paix et des associations libé- « rales... (1) »

Les revendications spécifiquement ouvrières y seraient, par contre, vainement cherchées. Rien sur les coopératives! Les électeurs petits-bourgeois, le petit commerce, etc., ne seront nullement effrayés de la sorte, et le nouveau parti républicain-socialiste n'aura pas à craindre de défections de leur part. Rien, ou presque rien, sur le développement autonome des syndicats ouvriers! On parle sans doute des syndicats, mais ce n'est point — comme nous allons le voir — pour accroître le champ de leur activité propre. La portée des institutions économiques du prolétariat importait peu aux congressistes de Tours, plus préoccupés de confectionner un programme d'ailleurs simplement démocratique que de réalité strictement socialiste.

(1) K. Marx. *Lettre sur le projet de programme de Gotha* (Jacques, éditeur), p. 37.

II. — « Tout le programme — constatait Marx, en « analysant le projet de Gotha — en dépit de son clin- « quant démocratique, est d'un bout à l'autre infesté « de la servile croyance des partisans de Lassalle à « l'État, ou, ce qui ne vaut pas mieux, de la foi au sur- « naturel démocratique. Ou plutôt c'est un compromis « entre ces deux sortes de foi surnaturelle, également « éloignés du socialisme (1). Nous aurons encore à nous référer souvent à la critique de Marx : elle s'applique en tous points aux conceptions de nos républicains-socialistes, qui reproduisent, plus de vingt-cinq années après, les mêmes espérances en l'État et la démocratie que les Lassalliens du Congrès de Gotha. Mais il n'est peut-être pas de formule, dans toute la Lettre de Marx, qui s'applique mieux au programme des « démocrates-sociaux » du Congrès de Tours que cette phrase décisive.

Le programme de Tours marque le triomphe incontesté du socialisme d'État. Il pourrait se résumer en ce seul mot : développement illimité des services administratifs et politiques de la société bourgeoise. La façon dont il envisage le mouvement syndical en est la preuve la plus caractéristique. Les fonctions du placement et de l'inspection du travail relèvent avant toutes autres des syndicats ouvriers, et les décisions des congrès corporatifs sont suffisamment instructives à ce sujet. La portée de l'action syndicale serait singulièrement accrue le jour où le monopole du placement serait conféré aux groupements professionnels. Et si l'inspection du travail, à son tour, devenait la fonction propre des associations syndicales, un stade essentiel serait

(1) Id., p. 41.

franchi dans la voie de l'accroisement continu de l'organisation corporative moderne.

Mais, non seulement, le programme de Tours ne demande pas pour les syndicats ouvriers cette attribution des fonctions qui lui sont particulières : il les transfère encore à l'Etat. C'est la création d'un « service public de placement » qu'il inscrit sous la rubrique, si exacte : *Extension du domaine et des services publics industriels et agricoles de l'Etat, du département et des communes*. Il est vrai que, selon les lois de la bonne démocratie, il demande le concours des « Bourses du Travail et des organisations ouvrières ! » L'Etat administrera, l'Etat contrôlera, et les groupements professionnels, sous sa tutélaire initiative, n'auront qu'à apporter leur aide !

Pour l'inspection du travail, c'est la même erreur démocratique et étatique. L'inspectorat du travail n'est pas absolument enlevé aux groupements de travailleurs : l'esppit de démocratie l'interdit ! On les associe seulement aux inspecteurs de l'État. C'est *concurremment* que la fonction sera accomplie par les fonctionnaires du Gouvernement et par les délégués des syndicats. Nous ne serons pas en présence de l'inspection purement officielle ni de l'inspection proprement ouvrière : nous aurons l'inspection mixte. Touchante alliance de l'État et du mouvement ouvrier !

Dans toutes ces questions du travail, la même illusion démocratique se retrouve au fond de toutes les résolutions du programme. Le républicanisme-socialiste ne se doute guère de l'importance des organisations de création prolétarienne. Lorsqu'il parle des problèmes touchant au monde ouvrier, il n'envisage pas les groupements directeurs et représentatifs du mouvement prolétaire, mais la masse chaotique des travailleurs.

Comme il est fidèle à sa foi démocratique, il veut associer la classe ouvrière aux institutions qu'il demande à l'État de créer; mais il ne soupçonne pas que le monde du travail s'organise selon ses lois spéciales, et il fait vaguement appel, non aux organisations sélectionnées de la classe ouvrière, mais à ce qu'il appelle d'une façon imprécise les « travailleurs. »

La prosternation devant l'État a, comme il fallait s'y attendre, conduit les auteurs du programme à demander, sur les questions d'éducation et d'enseignement « le monopole de l'enseignement aux trois degrés par l'Etat. »

« Une chose tout à fait à rejeter, dit encore Marx, c'est une éducation du peuple par l'Etat. Fixer par une loi générale la dotation des écoles populaires, les conditions d'aptitude à remplir du personnel enseignant, veiller, comme aux Etats-Unis, par des inspecteurs d'État, à l'observation de ces prescriptions légales, ce n'est pas du tout la même chose que de faire de l'État l'éducateur du peuple! Ce qu'il faut plutôt, c'est proscrire au même titre de l'école toute influence du Gouvernement et de l'Église » (1). Nous n'avons pas à insister beaucoup, dans cette Revue, sur ce qu'a de singulièrement, pour les socialistes, le transfert à l'État de toutes les factions d'enseignement et d'éducation. Naguère (2), Révelin a consacré ici-même à ce problème des pages définitives, et nous n'avons qu'à en rappeler la formule suivante :

« Le gouvernement, dit Révelin, n'est pour la classe régnante qu'un instrument de domination. Réserver le monopole de l'enseignement à l'Etat, c'est soumettre

(1) K. Marx. *Remarques critiques sur le programme de Gotha*, p. 40,
(2) Le *Mouvement Socialiste*, 25 janvier 1902.

étroitement toute instruction et toute éducation à la direction de la classe capitaliste. La bourgeoisie ne peut rien enseigner que ses propres doctrines, que ses croyances, que ses préjugés. Elle a ses dogmes et son catéchisme. Les socialistes ne peuvent donc avoir qu'un but : restreindre de plus en plus et détruire enfin l'influence prépondérante de la bourgeoisie sur tous les ordres de l'enseignement. » C'est la même opinion que défend Sorel, dans son étude sur l'*Église et l'État* (1) :

« Il n'y aurait certainement rien, dit Sorel, de plus efficace que de supprimer dans l'enseignement tout ce qui tend à augmenter la force du pouvoir central. Marx avait bien raison, en 1875, quand il signalait l'opportunité de créer, avec l'aide *purement financière* du Trésor public, des écoles soustraites à la fois aux influences de l'État et de l'Église. Je crois que cette opinion est une des plus importantes que l'on trouve dans ses écrits... Si l'on veut lutter contre l'esprit de domination, il n'y a rien de plus urgent que de réformer l'enseignement suivant les vues contenues dans la lettre sur le programme de Gotha. »

Mais cette opinion de théoriciens socialistes sur le monopole de l'enseignement à l'État est aussi celle des organisations ouvrières, et c'est ce point qui est important.

(A suivre). Hubert Lagardelle.

(1) Sorel. *l'Église et l'État.* (Jacques, p. 58.)

Syndicats de Propriétaires et Syndicat obligatoire

Que des ouvriers cherchent, par les moyens en leur pouvoir, le boycottage notamment, à soumettre les non-syndiqués aux règlements du Syndicat; que des socialistes, voulant consacrer législativement cette aspiration ouvrière, proposent le Syndicat obligatoire : aussitôt les défenseurs de l'ordre se lèvent au nom de la liberté du travail et dénoncent le caractère anormal, monstrueux d'une association qui ne repose pas sur le consentement unanime des associés! Il n'est peut-être pas sans intérêt de montrer que pareille association ne serait pas aussi anormale qu'on veut bien le dire, puisque nos lois actuelles ont appliqué le principe de l'obligation à des groupements analogues, ayant eux aussi un but surtout économique, et qu'elles en ont même fait des sortes de services publics.

La loi du 21 juin 1865 a permis aux propriétaires intéressés à l'exécution ou à l'entretien de certains travaux présentant une utilité collective de se grouper en associations syndicales. Aux termes de l'article 1er, il s'agissait de travaux de défense contre la mer et les fleuves; de curage et de redressement des cours d'eaux; de dessèchement des marais; des travaux nécessaires à l'exploitation des marais salants; des travaux d'assainissement des terres insalubres (paragraphes 1°-5°); d'irrigation et de colmatage; de drainage; des chemins d'exploitation et de toute autre amélioration agricole ayant un caractère d'intérêt collectif (paragraphes 6°-8°). En reconnaissant à ces associations, moyennant quelques formalités très simples, la capacité juridique (article 3), la loi de 1865 devançait seulement, sur un terrain spécial, la loi du 21 mars 1884, en tant qu'elle

reconnait les Syndicats professionnels agricoles. Mais, tandis que la loi de 1884 veille jalousement à ce que le syndiqué ne puisse être retenu de force au Syndicat, la loi de 1865 permettait à la majorité des propriétaires intéressés (représentant les deux tiers de la superficie ou aux deux tiers des propriétaires représentant plus de la moitié des terres), de contraindre, sous réserve de l'autorisation préfectorale, la minorité récalcitrante à faire partie de l'association syndicale. Il est vrai qu'elle limitait ce pouvoir de la majorité aux travaux prévus par les paragraphes 1°-5° de l'article 1er, et que l'on appelait travaux de sécurité et d'assainissement, par opposition aux travaux de simple amélioration (paragraphes 6°-8°) pour l'exécution desquels les propriétaires ne pouvaient constituer que des associations syndicales *libres*. Ainsi on affaiblissait la portée de la loi; on la présentait comme une mesure de décentralisation, substituant les particuliers à l'administration dans l'exécution des travaux publics. Mais la distinction entre les deux sortes de travaux était trop fragile pour subsister longtemps. Dès 1873, on la critiquait, à l'Assemblée nationale, et la loi du 22 décembre 1888 la supprimait.

En même temps qu'elle étendait l'objet des associations syndicales aux travaux d'assainissement dans les villes, ainsi qu'aux travaux d'ouverture, de redressement et de pavage des rues et voies urbaines, la loi du 22 décembre 1888 décidait que pour toutes les catégories de travaux, indistinctement, et sous réserve de quelques exigences spéciales pour les travaux urbains et pour les travaux d'amélioration agricole, des associations syndicales pouvaient être *autorisées* par le préfet, à la demande de la majorité des propriétaires intéressés. D'autres lois ont encore étendu le domaine des associations syndicales autorisées en prévoyant

leur formation : pour l'entretien des chemins ruraux (code rural, loi du 20 août 1881); pour les travaux de défense des terrains en montagne (loi du 4 avril 1882); pour les travaux de défense contre le phylloxéra (loi du 15 décembre 1888); pour les opérations de bornage nécessitées par la réfection du cadastre (loi du 17 mars 1898). Le principe posé par la loi de 1865 ne reste donc pas une tentative isolée, un procédé législatif accidentel. La loi française lui donne chaque jour de nouvelles applications et les législations étrangères présentent à ce point de vue de grandes analogies avec la nôtre.

Ce n'est pas affaiblir la portée de cette constatation que d'invoquer les antécédents que cette législation syndicale a eus dans le droit monarchique. Assurément la loi de 1865 n'a pas créé le Syndicat obligatoire de propriétaires. Les « Watteringues » du nord de la France, les « Polders » de la Belgique, les Syndicats de dessèchement et d'irrigation de la vallée du Rhône remontent aux premiers siècles du moyen-âge. Sous la tutelle seigneuriale ou royale, ces associations englobaient de force tous les propriétaires intéressés aux travaux. Et c'est cette législation que les lois consulaires et impériales (14 floréal an XI et 16 septembre 1807) ont maintenue. On serait donc tenté de dire que les lois de 1865 et de 1888 sont une persistance du vieux droit monarchique, comme la vaine pâture, le droit de parcours, le ban des vendanges et ce curieux article de la loi des 26 septembre-6 octobre 1791 (titre I, section V, article 1[er]) qui ordonne à la municipalité de faire serrer la récolte du cultivateur absent ou infirme. Mais tandis que ces vestiges du vieux communisme domanial sont tombés en désuétude ou ont été en grande partie abrogés (code rural, lois du 9 juillet 1889

et 22 juin 1890), les lois de 1865 et de 1888, lois de l'Empire libéral et de la IIIe République, ont conservé les *Syndicats forcés* du droit monarchique, ont réservé au gouvernement le droit d'en créer encore dans certains cas (article 26) et surtout leur ont donné, sous une nouvelle forme, plus démocratique, mais également obligatoire, une extension considérable.

Sans doute, le législateur n'a été amené à cette solution par aucune idée préconçue. Il a voulu seulement donner à certaines questions les solutions les plus opportunes. Il a voulu faciliter les travaux agricoles, décentraliser les travaux publics, alléger même les budgets communaux. Ici, comme ailleurs, il a été instinctif, il a agi sous la pression des besoins économiques. Mais c'est là précisément ce qui donne une grande portée à la solution juridique qu'il a consacrée et qui suggère, à mon avis, deux remarques du plus haut intérêt.

1° Une majorité de propriétaires peut, sous certaines conditions d'approbation administrative et de nombre, contraindre une minorité réfractaire à l'exécution de travaux qu'elle juge utiles. Les taxes votées, les travaux prescrits sont obligatoires, même pour les propriétaires qui, systématiquement, refusent de participer à la vie de l'Association syndicale. Ils n'ont d'autre ressources, pour y échapper, que de délaisser leurs terrains, moyennant une indemnité qui est peut-être un équivalent pécuniaire mais qui ne correspond pas toujours à la valeur que le propriétaire attachait personnellement à son patrimoine.

L'obligation syndicale est donc inscrite dans nos lois. Il suffit de la déplacer de terrain, de l'appliquer au monde du travail pour avoir réalisé une des aspirations les plus importantes de la démocratie ouvrière. De

même que le propriétaire, qui, par mauvaise volonté, ou par inintelligence de ses véritables intérêts, refuse de collaborer à l'œuvre d'assainissement ou d'amélioration agricole entreprise par ses voisins, peut s'y voir contraint par la majorité consciente, de même l'ouvrier qui consent à travailler pour un salaire trop bas, pendant une journée trop longue, ou dans de mauvaises conditions d'hygiène et de moralité, et qui, par son inconscience, paralyse les efforts d'émancipation de ses camarades, ne devrait-il pas, lui aussi, être soumis à la volonté de la majorité organisée ?

En effet, comment les juristes qui condamnent l'obligation dans le syndicat professionnel peuvent-ils la légitimer dans l'association syndicale de propriétaires ? Je sais bien qu'en fait une association qui prend l'homme par sa profession, c'est-à-dire par la source même de son salaire, le lie plus étroitement qu'une association qui le concerne seulement pour une de ses propriétés. Mais ce n'est là qu'une question de degrés, et il se peut d'ailleurs que le propriétaire, englobé de force dans l'association, n'ait pas d'autre propriété, et qu'elle soit l'unique source de ses revenus. Il semble que les juristes se soient laissés surprendre par les progrès de cette institution issue du droit public, par ses empiétements sur le domaine de l'activité purement économique, sans avoir songé à donner d'elle une explication théorique. Dire que l'association syndicale est une *commune spéciale* comme le disent certains auteurs de droit administratif, pour justifier le caractère public des taxes perçues et des travaux exécutés par elle, ce n'est pas expliquer le caractère obligatoire de cette association, c'est le constater. A supposer, d'ailleurs, qu'il faille attribuer à cette comparaison une portée historique qu'elle n'a pas, elle s'appliquerait encore

mieux au syndicat professionnel qu'à l'association syndicale de propriétaires. Il y a, en effet, une analogie frappante entre la commune, à son origine, formée pour substituer l'exploitation limitée du seigneur à son exploitation arbitraire, pour protéger contre la toute puissance seigneuriale le travail agricole ou artisan, et le syndicat ouvrier moderne, créé pour limiter l'exploitation patronale. De même que la commune, d'abord association contractuelle, a fini par englober les *non jurati*, comme les *jurati*, le syndicat ouvrier pourrait, par une analogie historique très plausible, devenir, lui aussi, obligatoire. J'ajoute qu'il pourrait aussi, après la période de lutte, devenir, comme la commune, autrefois si belliqueuse, maintenant si paisible, un service public. Ceci nous conduit directement à une deuxième remarque importante.

2° Les lois de 1865-1888 nous offrent le spectacle d'une association de particuliers, d'une œuvre économique poursuivant un but d'amélioration agricole quelconque, pourvu qu'il soit collectif (et le terme est vague), et qui devient — sous le contrôle de l'État — une sorte d'administration publique : ses travaux, sont des travaux publics; elle est armée du droit d'expropriation, elle établit et elle perçoit des taxes qui ont le caractère d'impôts, etc.

Ce fait n'a pas échappé à l'observation très pénétrante d'un de nos meilleurs auteurs de droit administratif, M. Hauriou. Dans une note parue dans le *Recueil de Sirey* (1900-3-49), sous une décision du Tribunal des Conflits du 9 décembre 1899, cet auteur n'hésite pas à traiter l'association syndicale autorisée de « première institution collectiviste », « parce que, dit-il, elle confond l'intérêt *public* et l'intérêt *collectif*, et que cette confusion est la base même du socialisme ».

Si l'association syndicale, dit-il, instrument de produc-

tion agricole est devenue un membre de l'État, un établissement d'État, il n'y a pas de raison pour que l'usine, elle aussi, instrument de production industrielle, ne devienne pas un établissement d'État, et nous disons que c'est grave parce qu'on nous change notre État.

C'est en effet, comme le remarque M. Hauriou, faire quitter à l'État son rôle de police pour le lancer dans le domaine de la création des richesses.

... Quel parti, ajoute M. Hauriou, un collectivisme agraire un peu hardi ne pourrait-il pas tirer de l'association syndicale s'il mettait à profit la disposition finale du n° 10 de l'article premier de la loi de 1888 : « toute amélioration agricole ayant un caractère d'intérêt collectif ». Que ferait le Conseil d'État si, dans un certain périmètre, une majorité de propriétaires décidait que, le défonçage périodique des terres par un labourage à la vapeur ou à l'électricité devant constituer une sérieuse amélioration agricole, il y a lieu de créer une association syndicale dans ce périmètre pour construire une usine motrice centrale, créer des installations permanentes et assurer le service du défonçage ? Pourrait-il refuser de déclarer l'utilité publique de l'opération ? Il y a tous les éléments nécessaires : périmètre de terrain à améliorer, travaux permanents à construire, aboutissant à des sortes d'ouvrages publics; plus-value certaine. Le Conseil d'État approuverait *et voilà l'État laboureur* puisque, ne l'oublions pas, ces propriétaires associés vont devenir un des rouages de l'État.

Ces importantes observations de M. Hauriou sont du reste provoquées par un fait secondaire : c'est parce que la décision judiciaire qu'il commente a rangé les associations syndicales autorisées dans la catégorie des *établissements publics* et non dans celle des *établissements d'utilité publique*, qu'il dénonce le caractère collectiviste de ces associations. On sait, qu'en principe, la distinction entre les deux catégories d'établissements est la suivante : les établissements publics sont

des services publics doués de la personnalité pour qu'ils aient une plus grande autonomie; les autres sont des œuvres de l'initiative privée dont le législateur a reconnu l'utilité sociale. Les associations syndicales ayant été classées dans la première catégorie d'établissements, M. Hauriou en conclut qu'elles font partie de l'État et que par elles l'État est engagé dans la production, c'est-à-dire dans le socialisme. Je crois que c'est attacher trop d'importance à un simple détail : la distinction entre les deux sortes d'établissements est en effet assez malaisée à faire dans la pratique et se réduit, en somme, à fort peu de chose.

Ce qui est important, c'est que les associations syndicales, quelle que soit la catégorie où on les range, possèdent une fraction de la puissance administrative, disposent d'un *pouvoir de contrainte administrative* vis-à-vis des individus. Cela suffit à justifier les remarques de M. Hauriou. Si cet auteur attribue à la classification des associations syndicales une telle portée, c'est qu'il confond le *Socialisme* et l'*Étatisme*, c'est qu'il ne conçoit pas l'Etat collectiviste sous un autre aspect que l'aspect politique et autoritaire de l'État actuel. Le socialisme, au contraire, conciliera la concentration industrielle avec une autonomie très large et une organisation démocratique des groupes producteurs ou répartiteurs. C'est bien plus dans les établissements d'utilité publique, dans les syndicats, les coopératives, que dans les industries d'État actuelles que nous voyons les cellules de l'organisation collectiviste. Et même la tutelle trop étroite de l'administration supérieure nous paraît être, avec leur caractère censitaire d'associations de propriétaires, l'obstacle principal à ce que ces associations réalisent toutes les promesses d'un nouvel ordre juridique qu'elles contiennent.

Mais, qu'au lieu d'elles, on suppose cette association

si vivante, déjà lancée dans la voie de la production coopérative, qu'est le syndicat agricole. Qu'on suppose pareil syndicat devenu obligatoire, investi d'un caractère d'utilité publique, muni du pouvoir d'expropriation, levant et percevant des taxes : c'est alors que l'hypothèse du syndicat laboureur, émise par M. Hauriou, deviendra vraisemblable. Qu'on imagine aussi le syndicat ouvrier, devenu obligatoire, investi après une série de conquêtes successives, de la gestion de l'usine au nom de la collectivité générale. Et qu'on se figure enfin cette collectivité générale, ayant perdu son caractère policier pour devenir un État économique, vraiment représentatif des intérêts, aboutissements harmonieux des divers groupes de production et de répartition. Ce serait là, évidemment, un état social bien différent du nôtre, et bien près d'être le collectivisme. Pourtant, les rapports juridiques de ces administrations industrielles et agricoles avec les individus d'une part, et avec l'État d'autre part, ressembleraient à ceux qui existent, d'après les lois de 1865-1888, entre l'association syndicale, les propriétaires et l'État. De sorte, que sans trop exagérer, on peut dire que ces lois fournissent, dès maintenant, une idée assez exacte des relations de droit qui relieront, dans l'œuvre de la production collectiviste, l'État, l'administration et l'individu.

Si l'association syndicale de propriétaires est peu intéressante par elle-même, si elle n'apparaît pas comme un des éléments d'où sortira l'organisation collectiviste, elle présente, en revanche, un intérêt juridique de premier ordre pour les socialistes. Elle offre une formule juridique qui permettra aux syndicats professionnels de réaliser successivement deux phases importantes de l'émancipation ouvrière et de la transformation agricole : le *syndicat obligatoire* et le *service collectiviste*.

Raoul Briquet.

CHRONIQUES

FRANCE

Les Faits Politiques

VEILLE D'ÉLECTIONS

« Ce qui fait la force du Socialisme, c'est la netteté de sa doctrine. »
JEAN JAURÈS.
(Pet. Rép. du 8 Avril 1902).

Nous avons vu comment la fin de la législature, ramenant sur l'eau, suivant l'usage, les diverses propositions de lois tendant à l'organisation du suffrage universel, avait ramené aussi leur habituel enterrement : scrutin de liste avec représentation proportionnelle, bulletin unique portant le nom de tous les candidats, cabine d'isolement, vote sous enveloppe, règlementation de l'affichage, tout ce qui pouvait faire des élections l'expression réelle de la volonté populaire, tout ce qui pouvait assurer la liberté de l'électeur, la Chambre l'a repoussé ; et les députés sont partis remuer la pâte électorale, chercher un nouveau mandat dans les intrigues locales et les querelles de clocher.

Puis, les portes à peine fermées, est paru le décret convoquant « le peuple français dans ses comices », et pendant que les arbres se couvraient de leurs premières feuilles, les murs ont soudain fleuri de papiers de toutes couleurs. Papiers rouges, papiers bleus, papiers jaunes, — mais, hélas ! aucun papier tricolore, — ont affirmé les sentiments les plus divers, les plus étranges parfois aussi. Il n'est pas jusqu'aux images d'Épinal qui, remplaçant d'une heureuse façon la profession de foi ordinaire, ne nous aient offert le spectacle de Jeanne Darc sauvant la France ou de pauvres ouvriers contraints à la grève par des meneurs inhumains. Ligue des Droits de l'Homme, Ligue des Femmes Républicaines ou Françaises, groupes

et sous-groupes de la Chambre ou du Sénat, tous y ont été de leur manifeste. Ceux qui n'ont pas écrit ont parlé (1); ceux qui n'ont pas parlé parleront.

En cette orgie de déclarations multicolores, il appartenait aux candidats socialistes d'opposer aux formules redondantes et creuses, derrière lesquelles se cachent les intérêts capitalistes, l'analyse précise des antagonismes économiques, et d'apporter au milieu des rivalités personnelles, de la concurrence des coteries désireuses du pouvoir, l'affirmation catégorique de nos revendications.

Les caisses socialistes sont, en général, peu garnies, et les comités n'ont pas encore fait grands frais, au moins à Paris. Il est donc assez difficile de se rendre compte, d'une façon générale, des positions prises. Il semble pourtant certain, dès maintenant, qu'au moins en ce qui concerne le Parti Socialiste de France, un effort sérieux a été fait. Une affiche-type, imposée à tous les candidats qu'il présente, résume ainsi les principes du Parti :

PARTI SOCIALISTE DE FRANCE

Unité Socialiste Révolutionnaire

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU. . . .

Citoyens,

Le Parti Socialiste de France déclare qu'obligation est faite à tous les candidats présentés au nom de l'Unité socialiste révolutionnaire par les organisations et groupes qui la composent de souscrire à la formule ci-dessous :

Le Parti Socialiste de France (Unité socialiste révolutionnaire), frac-

(1) Il nous faut signaler particulièrement, aux socialistes qui ne l'auraient pas lu, le discours prononcé le 6 avril, à Oloron, par M. Barthou, et l'éloge pompeux qu'en énumérant, avec une malicieuse complaisance, toutes les transformations de M. Millerand, il a su faire du Ministre du Commerce, de sa politique, et d' « une évolution qui témoigne plutôt de la rectitude de son esprit ». — Il nous faut aussi les inviter à ne pas s'en tenir au compte rendu qu'en donne le 8 avril la *Petite République*, qui a eu le rare talent en passant sous silence un panégyrique compromettant pour le « citoyen-ministre », de ne donner du discours de M. Barthou qu'un passage contenant une légère critique, une épine au milieu des roses.

tion du prolétariat international organisé, poursuit l'émancipation du travail et de la société sur les bases suivantes :

Entente et action internationales des travailleurs ; organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste.

A l'encontre de ceux qui reculent indéfiniment l'avènement de cette société nouvelle, il affirme que les éléments matériels ou économiques en existent dès à présent et qu'il ne manque à leur mise en train que les éléments humains, c'est-à-dire l'action d'un prolétariat conscient et organisé, possible également dès aujourd'hui.

Parti de révolution, et par conséquent d'opposition à l'État bourgeois, s'il est de son devoir d'arracher toutes les réformes susceptibles d'améliorer les conditions de lutte de la classe ouvrière, il ne saurait, en aucune circonstance, par la participation au pouvoir central, par le vote du budget, par des alliances avec des partis bourgeois, fournir aucun des moyens pouvant prolonger la domination de la classe ennemie.

Pour les organisations représentées au Conseil central :

(Suivent les signatures des délégués mandatés à cet effet).

Le candidat des groupes adhérents au Parti socialiste de France dans la circonscription de..... et qui a souscrit à la formule ci-dessus énoncée est le citoyen.....

(Ici le nom du candidat)

Vu le candidat.

On peut, sur cette déclaration, avoir des réserves à faire ; ne pas croire, par exemple, que le refus systématique du budget doive être élevé à la hauteur d'un principe ; penser que les alliances avec les partis bourgeois sont parfois nécessaires, au moins au second tour de scrutin. Il n'en est pas moins vrai que l'obligation faite aux candidats du P. S. de F. d'afficher cette déclaration est une garantie qui fermera la porte aux défaillances individuelles, et fera d'eux ce qu'ils doivent être, de véritables candidats de classe.

Il n'en sera pas de même des candidats de ce qu'on nomme encore le « Parti socialiste » ; cela est du moins certain pour tous ceux qui ont commencé leur campagne. Il est bien vrai que l'article 15 des résolutions du Congrès de Tours décide que ceux-là seuls seront « considérés

comme socialistes qui auront, sous le contrôle de la Fédération qui les présente, signé et *affiché* la déclaration de principes et le programme du parti » ; Il est bien vrai que des avis réitérés invitent « de la façon la plus pressante » les secrétaires des fédérations à se munir des affiches que le Comité interfédéral a fait imprimer. » Mais, cette déclaration et ce programme mêmes, que Lagardelle apprécie d'autre part, n'ont que de très lointains rapports avec ceux qu'on nous a donnés jusqu'ici ; et si vraiment, comme le porte l'article 30 des résolutions de Tours, le « groupe parlementaire du Parti socialiste français (Unité fédérative), est formé des députés qui ont été élus dans les conditions déterminées par l'article 15 », il y a tout lieu de craindre que, malgré les nombreux succès que ne manquera pas de remporter ce parti, son groupe parlementaire voit difficilement le jour.

Encore, s'il ne s'agissait que des candidats étrangers qu'on a vu surgir, par exemple, des antichambres ministérielles, il n'y aurait pas lieu de s'en étonner. Tandis que le propre secrétaire du ministre du commerce, M. Violette, renonce avec une franchise qui l'honore et dont on ne saurait trop lui savoir gré, à l'étiquette socialiste qu'il arborait il y a quatre ans, pour prendre celle de « républicain démocrate », tandis qu'il répudie nettement l'apparence même d'une solidarité quelconque avec les groupes socialistes de Dreux, on voit, en effet, des comités qui s'intitulent socialistes, aller chercher pour le présenter à Draguignan, contre un socialiste sortant dont la conduite à la Chambre a été irréprochable, comme Allard, le secrétaire particulier du ministre des Affaires Étrangères, M. Netton. S'il leur convient de donner l'exemple d'une aussi scandaleuse inconscience, c'est affaire à eux! J'ignore quel est le programme de M. Netton. Peu importe, et ce n'est pas de lui qu'il s'agit, mais des leaders mêmes du « Parti socialiste ».

Quelque pénible qu'il soit de s'en prendre à des personnalités, il faut bien citer des exemples. Voici un arrondis-

sement de Paris, le V^e^, dont les deux députés sortants sont « socialistes »: l'un, M. Gras, intitule sa *première* affiche : Concentration Républicaine ; l'autre, Viviani, placé entre un nationaliste et un radical, oubliant qu'il n'avait pas, il y a quatre ans, assez d'anathèmes pour ce dernier, le « salue, non comme un concurrent, mais *comme un camarade de lutte* ». Ce n'est même pas du programme de Tours qu'ils s'occupent ; c'est des « intérêts si légitimes du petit commerce » ; c'est du triomphe « des droits de la Raison ». Sur leurs professions de foi, comme le disait dernièrement Parvus, la Déclaration des Droits de l'Homme a remplacé le Manifeste Communiste.

Et il ne s'agit pas d'un cas isolé. Lisez les compte rendus de réunions, les communiqués de la *Petite République* : la Défense Républicaine y fleurit, la démocratie y coule à pleins bords; de socialisme, il n'est pas question.

J'ai dit ici comment M. Rouanet, à Montmartre, conférenciait sous la présidence de M. Waldeck-Rousseau. Dans la circonscription voisine, M. Heppenheimer parle à la fin d'un banquet, sous le patronage de M. Mascuraud, président du Comité républicain du commerce et de l'industrie (comité radical), qui appuie sa candidature en conviant « tout le commerce républicain de la Chapelle à se rallier à la Défense Républicaine » (1).

L'exemple vient de haut; c'est dans la 2^e^ circonscription d'Albi, à Carmaux, que le théoricien du « Parti Socialiste », M. Jaurès, s'est chargé de le donner.

Quelques jours après l'élection de Bouveri à Chalon-sur-Saône, on pouvait lire dans la *Dépêche de Toulouse* (2), un article dans lequel, examinant les conditions de la lutte que venaient de soutenir nos camarades de Saône-et-Loire, il posait d'une façon très nette les règles qui devaient guider les socialistes aux élections de 1902. « Les élections prochaines et la prochaine Chambre, écrivait-il, dépendent, cela est certain, des rapports qui s'établiront entre

(1) *Petite République* du 25 mars.
(2) *Dépêche de Toulouse* du 23 août 1901.

socialistes et radicaux. Si les deux partis, *tout en affirmant chacun sa doctrine propre et son programme, partout où ils le jugent utile,* savent éviter les polémiques irréparables et s'entendre *au second tour de scrutin*, la démocratie républicaine et populaire remportera certainement une belle victoire contre toutes les réactions coalisées. Au contraire, s'ils se font une guerre implacable et se traitent *jusqu'au bout* en ennemis, la réaction passera entre les forces divisées de la démocratie. » Et, opposant à la tactique d'union au deuxième tour de scrutin qui fit jadis triompher dans le Nord le Parti Ouvrier Français, la tactique intransigeante qui venait précisément de le faire battre aux Élections du Conseil Général, il montrait que Bouveri et ses amis avaient très justement adopté la première. « *Ainsi, concluait-il, a été gagné la bataille. Ainsi triomphera aux élections prochaines,* sous des formes diverses, mais d'un même élan, toute la démocratie. L'élection socialiste et républicaine de Châlon, est un grand signal d'action, d'union et de victoire. »

Cette belle leçon de méthode socialiste s'est malheureusement perdue.

Tout dernièrement, la *Dépêche de Toulouse* voulait bien nous l'apprendre.

L'éditorial signé Pierre et Paul (1), annonçait :

« Le comité radical de Carmaux vient de donner un bel exemple de discipline et d'abnégation républicaines. Il a décidé de soutenir exclusivement la candidature de notre éminent ami Jaurès et même de combattre toute candidature républicaine, fut-elle radicale, qui pourrait mettre en suspens l'élection du leader socialiste... On se souvient, ajoutait non sans ironie l'auteur, que le Parti Socialiste, par l'organe de M. Jaurès, nous notifia ici même son intention de susciter ici et là des candidatures socialistes, même et surtout dans les circonscriptions à tendances radicales... Il n'y avait rien à redire... nous ne pûmes

(1) Pseudonyme de M. Huc, directeur de la *Dépêche*, n° du 12 mars 1902.

que souscrire à cette décision... Mais l'exemple de Carmaux vient à son heure. *Les radicaux ont commencé. Aux socialistes de suivre* ».

Les socialistes ont suivi; pas de radicaux contre les socialistes, pas de socialistes contre les radicaux (1). « Cette union de tous les républicains s'est faite étroite et loyale, et depuis trois années, le gouvernement, composé de citoyens pris dans toutes les fractions du parti républicain, peut travailler au rétablissement de la paix dans le pays, et étudier les améliorations qu'il convient d'apporter au sort de ceux qui produisent » (2).

Action commune, programme commun : « Je demanderai pour vous, si je suis élu, dit Jaurès, la réforme dans un sens plus équitable et plus démocratique du système actuel d'impôts, l'établissement de l'impôt général et progressif sur le revenu, la réduction progressive du service militaire en attendant que les armées permanentes puissent être remplacées, etc., etc., je m'associerai à toutes les réformes démocratiques et je défendrai la République et le travail. « *Je fais appel à tous les républicains* pour asssurer le triomphe de la République et de la liberté. Nous pouvons différer sur quelques points pour la résolution des grands problèmes sociaux, mais nous sommes tous d'accord pour dire que la solution de ces problèmes, seule, la République peut les donner. *Défendons donc ensemble la République; que chacun fasse son devoir de républicain* » (3).

Certes, nous ne faisons pas à M. Jaurès l'injure de croire que de basses préoccupations électorales ont pu le guider dans cette évolution; mais nous avons droit d'y voir une marche progressive et ininterrompue vers un but et par des sentiers qui sont peut être ceux des républicains bourgeois, mais qui ne sont pas ceux des socialistes. Et quand il « rentre le soir un peu fatigué, mais heureux d'une saine

(1) Sauf dans une circonscription où cela ne peut avoir grande importance.

(2) Discours prononcé à Monestiès (Tarn), par M. Jaurès. *Dépêche de Toulouse* du 23 mars 1902.

(3) Même discours.

et loyale propagande », comme il nous le disait il y a quelques jours, nous avons le droit de dire qu'il a fait d'excellente besogne républicaine, au même titre que les radicaux ses voisins, mais que sa pensée éloquente est une soie changeante, et que le soleil de la démocratie réformiste et petite bourgeoise, en tire seul aujourd'hui de chatoyants reflets.

Fraternellement unis dans la lutte, les candidats du « Parti Socialiste » et radicaux seront sans doute à la Chambre fraternellement unis.

Seront-ils nombreux au Parlement ? Faut-il croire à une énorme majorité réformatrice, comme on le dit dans les milieux ministériels, ou à un triomphe du nationalisme, comme l'annoncent avec assurance tous les journaux du nouveau « syndicat des mécontents » ? La vérité, sans doute, est entre les extrêmes. Mais s'il nous est permis d'exprimer un vœu, nous souhaitons que les candidats républicains-socialistes obtiennent de très grands succès. Il y a tout intérêt pour tous à ce que l'équivoque se dissipe, et cela ne peut se faire que par la constitution définitive du parti de démocratie réformiste en formation. Le socialisme aura à traverser des jours difficiles. Ce qu'il doit malgré tout souhaiter le plus ardemment, c'est que la différenciation se fasse très nette de part et d'autre, pour qu'il maintienne son idéal intact, et pour qu'à la Chambre prochaine, chacun fasse en toute bonne foi la tâche qu'il se sera imposée.

Quant au résultat immédiat, actuel, le nombre des élus vraiment socialistes ne marquera peut être pas un très grand progrès ; il n'y aura sans doute pas non plus d'éclatante défaite. En tous cas, les candidats du Parti Socialiste de France et de quelques fédérations sauveront l'honneur.

Ensuite, toute obscurité dissipée, on pourra recoudre et fondre les morceaux du socialisme en une véritable unité.

André Morizet.

Les Syndicats Ouvriers

LE CONGRÈS DES TRAVAILLEURS DE LA VOIE FERRÉE

Les adhérents au syndicat national des travailleurs des chemins de fer, ont, du 20 au 23 mars, tenu leur XIIIe congrès national. Les séances en ont eu lieu dans la Salle des Conférences, au 1er étage de la Bourse du Travail, une bien mauvaise salle, entre parenthèses, pour des assemblées de ce genre. Une cinquantaine de délégués, représentant environ 80 groupements, ont pris part aux délibérations de ce congrès.

Pas plus que les années précédentes, je n'ai l'intention de conter par le menu toutes les décisions qui y ont été prises. Le cadre de cette Revue ne se prête pas à une telle étude. Simplement, j'essaierai d'indiquer l'impression générale qui se dégage des travaux des congressistes.

D'abord, la constatation d'une recrudescence de force. Depuis la tentative de grève de 1898, sur certains réseaux, l'idée syndicale avait un peu fléchi. Déjà, pourtant, au congrès de l'année dernière, on pressentait un prochain réveil des énergies; mais cette année on a la sensation d'une cohésion, d'une activité plus grande encore. Surtout en ce qui concerne le réseau du Midi où, grâce aux efforts de militants tels que : Raynaud, Saint-Germain, Déjean, Jammer, Saurel, Dasse, presque tous les agents ont adhéré au Syndicat national. Au point que dans les votes qui ont eu lieu sur ce réseau, relativement à la nomination des agents chargés du contrôle des caisses de retraites et de secours, les candidats du syndicat ont été élus à des majorités allant successivement de 70 à 98 0/0 de l'ensemble des votants. Et le résultat n'est point mince, si l'on songe, qu'il y a quelques années à peine, ce même réseau du Midi fournissait la plus faible proportion de syndiqués.

Si l'on envisage les causes d'un tel changement dans la prospérité syndicale de ce réseau, on constate qu'elle est

due à la plus grande somme d'autonomie qui lui a été impartie pour traiter de ses intérêts propres.

C'est à la suite d'une menace de grève générale que diverses concessions ont été accordées par la direction. Pour discuter ces concessions, plusieurs congrès régionaux ont été nécessaires, et autour de ces congrès régionaux a été menée une plus active propagande qui a permis de grouper en un unique faisceau la presque totalité des agents.

Le congrès a, du reste, fort bien compris que, s'il était utile de conserver intacte l'unité syndicale, il était non moins nécessaire que chaque réseau put discuter des intérêts qui lui sont particuliers. Et le principe des congrès régionaux a été consacré par un vote. En même temps, une autre décision permettait à chacun des groupes d'études qui composent l'ensemble du syndicat, de conserver un pourcentage plus élevé des cotisations perçues, ce qui permettra une plus active propagande locale.

Selon moi, ce sont ces deux décisions qui dominent tous les débats du congrès. Elles tendent à faire passer dans les rapports des groupements économiques les mêmes principes qui ont prévalu pour l'organisation politique. De même que celle-ci a du faire plus large place à l'initiative des fédérations départementales ou régionales, de même, pour ceux-là, il semble que la tendance s'accroît de laisser aux unités de groupement un peu plus de latitude pour le soin de leurs affaires particulières.

C'est affaiblir l'organisation centrale, prétendent les partisans de la centralisation outrancière.

Je ne le crois pas. Surtout lorsque les groupements, comme le font ceux du Midi, en réfèrent pour toutes choses au centre commun.

Il n'y a pas non plus lieu de craindre que les groupes à qui on laisse plus de facilité à se mouvoir, tendent à se détacher du centre. Ils savent trop que l'unité d'efforts est nécessaire pour lutter contre un syndicat aussi puissant que l'est celui des directeurs de Compagnies.

Je me propose, du reste, d'examiner prochainement, en cette revue, quelle situation créerait au prolétariat cette nouvelle tendance si elle se généralisait. Je crois que l'on pourrait aisément prouver que c'est le moyen le plus propre à conduire aux fédérations d'industrie, en faisant tomber les derniers arguments qu'opposent les tenants des fédérations de métiers. Pour l'instant, je reviens aux cheminots.

Le second point saillant du congrès est la discussion au sujet de la loi Berteaux-Rabier-Jaurès-Bourrat, pour laquelle la Chambre et le Sénat n'ont pu arriver à s'entendre. Il convient de dire tout de suite, que le Sénat semble prendre à tâche de réduire à néant les réformes que comportait le projet adopté trois fois par la Chambre, chaque fois à de considérables majorités.

Rien d'étonnant donc, à ce que la résistance du Sénat ait exaspéré les agents des chemins de fer. Cette exaspération s'est traduite par quelques propositions peu pratiques qu'écarta le congrès. Ce fut, finalement, la proposition du réseau du Midi que l'on adopta. La voici :

Considérant que la Commission du Sénat chargée de l'examen de la loi Berteaux-Rabier-Bourrat a fait connaître les conclusions du nouveau rapport Godin ;

Considérant que ce rapport est la négation absolue de tous les avantages de la loi votée par la Chambre des députés et unanimement demandée par le personnel de tous les réseaux,

Le congrès décide d'ajourner toute discussion sur cette loi soumise en ce moment aux délibérations du Sénat.

Invite le conseil d'administration, dans le cas probable du rejet de la loi par le Sénat, à provoquer, immédiatement après le vote des conclusions du rapport Godin, un nouveau congrès spécialement convoqué pour prendre les résolutions nécessaires pour obtenir la réforme que les élus du suffrage restreint auraient refusée.

Ce congrès extraordinaire ne pourrait évidemment recourir qu'à une seule arme : la grève. Seulement, cette fois, la menace ne serait pas vaine. Il est certain que sur tout un réseau, au moins, tout le trafic serait arrêté. Cela suffirait pour amener l'arrêt complet de tous les autres.

Il faut donc espérer que le Sénat réfléchira avant de s'engager dans l'aventure, d'autant que l'on pourrait peut être arriver à scinder la réforme pour donner, dès à présent, satisfaction au personnel, au moins en ce qui touche les conditions du travail.

En attendant, les agents qui ne s'endorment pas, présentent à tous les aspirants députés ce programme de revendications, dans lequel les deux articles principaux sont : Suppression du Sénat, rachat des chemins de fer par l'État. Et n'obtiendront les voix des syndiqués que ceux qui auront pris à ce sujet des engagements écrits.

On voit que, contrairement aux dires des économistes, tous les agents — les sinécuristes excepté — sont partisans du rachat par l'État. On a beau leur insinuer qu'ils sont extraordinairement mieux traités par les Compagnies privées, on n'arrive point à leur en faire accroire.

Comment, au surplus, y pourrait-on parvenir ? Ne sont-ils pas les meilleurs juges ? Ne voient-ils pas comment on les traite et comment sont traités leurs camarades, d'emploi similaire, qui sont au service du réseau État ? Quoi d'étonnant qu'ayant comparé, ils préfèrent le traitement de l'État à celui des Compagnies.

Qu'il en soit autrement des ingénieurs et des chefs, lesquels se font sur le dos des actionnaires, des agents et du public, des traitements scandaleux, dont quelques-uns atteignent presque deux cent mille francs, cela n'est pas pour nous surprendre ; mais la masse, elle, sait à quoi s'en tenir. Et toutes les arguties que lui ressassent les scribes à la solde des maîtres dans de prétendus journaux professionnels donnés à profusion, ne réussissent point à faire varier son opinion puisque, depuis des années, elle se prononce pour le rachat.

Voilà donc, brièvement examinés, les trois principaux points traités par le congrès. Les constatations qui s'im-

posent à qui en suivit attentivement les débats, sont celles-ci :

Le syndicat a, dans cette dernière année, acquis une plus grande vitalité ; cette recrudescence de force est en partie dûe à un mode de fonctionnement nouveau ; il y a un progrès de ce fait vers l'unité corporative, — car on a envisagé la question des relations avec les autres syndicats,— cette unité, désirable, conduira promptement les agents à la conquête totale de leurs revendications.

Je voudrais donc bien pouvoir constater, l'an prochain, que cette unité est chose accomplie.

Cela dépendra, en partie, des tendances que manifestera un autre groupement syndical, l'*Association amicale*, qui tiendra son assemblée générale le 13 avril.

Nous en reparlerons.

Georges Laporte.

ÉTRANGER

BULGARIE

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

La situation politique avant les élections. — Après avoir gouverné pendant quelques mois la Bulgarie, le ministère de coalition démocrate-progressiste, « sous la présidence de M. Karaveloff, a dû à son tour quitter le pouvoir. Dès la constitution de ce cabinet « de défense constitutionnelle » (à l'instar de la fameuse « défense républicaine ») l'opinion publique témoignait hautement une grande sympathie à son égard et croyait que les gens dont il se composait emploieraient des moyens efficaces pour conjurer cette terrible crise financière qui menaçait l'indépendance économique et même, à un certain degré politique du pays. Tout le monde était porté à croire que le nouveau ministère sorti des deux partis s'intitulant « démocrate » et « progressiste » allait inaugurer le commencement d'une *ère nouvelle* dans la vie économique et politi-

que de notre petit pays en abandonnant l'ancienne politique traditionnelle des nombreux gouvernements qui s'étaient succédés jusqu'à ce jour et en ouvrant la voie des grandes réformes sociales qui s'imposaient au pays. Ce qui est à regretter c'est que même une partie des social-démocrates bulgares aient été entraînés dans ce courant d'optimisme général.

Mais les faits n'ont pas tardé à dissiper toutes ces illusions, bien plus vite qu'on ne l'aurait supposé. En effet, dès son arrivée au pouvoir, le ministère a montré d'une manière évidente son ignorance complète en matière de finances et son incapacité absolue de remplir ses devoirs immédiats pour la satisfaction des vrais besoins du pays. A part quelques questions n'ayant qu'une importance secondaire, vu le moment critique où l'on ss trouvait, la question principale à résoudre était la crise financière qui s'aggravait de jour en jour. Au lieu de proposer des mesures rationnelles et opportunes, le gouvernement a eu recours à l'unique et dernier moyen commun à tous les gouvernements précédents — l'emprunt. Mais les conditions de l'emprunt proposé par le ministère étaient à tel point déplorables que même une grande partie des députés de la majorité l'ont désapprouvé. En outre, le taux de l'intérêt étant excessivement élevé, les Banques franco-allemandes voulurent imposer le monopole du tabac sous leur contrôle. Ainsi, le contrat d'emprunt soumis au Sobranié tomba dès le premier tour de scrutin. On suspendit les travaux du Sobranié pour que le gouvernement ait le temps d'exercer son *influence morale* sur les députés « récalcitrants ». Mais tous ses efforts échouèrent. On convoqua de nouveau le Sobranié. Les débats recommencèrent plus vifs et plus agités. Le discours magistral et éloquent du député social-démocrate, notre camarade G. Kirkoff, produisit une forte impression. En dépit de tous les efforts faits par le ministère l'emprunt fut repoussé définitivement. Le cabinet démissionna. M. Karaveloff cherche alors à constituer un nouveau cabinet mais n'y parvint pas. Et c'est ainsi que la coalition progressiste-démocrate prit fin.

C'est sous la présidence de M. Daneff, chef du parti progressiste, que le nouveau ministère s'est constitué. Il a demandé immédiatement au Sobranié de voter les deux douzièmes provisoires du budget, mais à une grande majorité, cela lui a été refusé. Ici se place une manœuvre assez habile de la part du gouvernement : aussitôt le résultat du vote connu, le président du Conseil sortit de sa poche le décret rendu d'avance par lequel le Prince Ferdinand dissolvait le Sobranié.

Les élections. — Les nouvelles élections devaient avoir lieu le 3 mars dernier (17 février v. st.). On sait que l'évolution économique de notre pays se trouve actuellement dans une de ces périodes de transition si favorables aux aventures politiques ; que depuis trois ans cinq ministères différents se sont succédés au pouvoir ; et que des élections générales ont eu lieu chaque année, ce qui fait pressentir chez les électeurs inconscients une indifférence dangereuse à l'égard des institutions constitutionnelles elles-mêmes. Cela, par conséquent, prépare le terrain à un coup d'État ou tout au moins à un changement de la Constitution dans un sens réactionnaire et monarchique, désirés par le nouveau groupe politique dit « réformateur » formé par l'ancien président du Conseil, le général R. Petroff et sous l'égide du prince Ferdinand. En présence de tous ces faits, les élections du 3 mars étaient d'une importance suprême pour l'avenir de la Bulgarie. C'est pourquoi le parti ouvrier s'est jeté immédiatement dans le champ électoral avec une énergie sans égale et a entamé la lutte principalement dans les arrondissements où on était plus certain de faire triompher les candidats du parti. Du reste, en participant aux élections le but de dotre parti n'était pas du tout la « chasse aux mandats » ; nous considérons les luttes électorales, du moins en l'état actuel des choses, comme un moyen par excellence de propager nos idées dans les milieux ouvriers, dans les couches approchées du prolétariat restées jusqu'ici en dehors du mouvement socialiste,

et d'éveiller chez elles la conscience de classe. Partout les propagandistes social-démocrates ont tâché de faire voir clairement à la population ouvrière que tous les partis bourgeois se valent; que leur but commun n'est que l'exploitation croissante du peuple travailleur et la prolongation de la domination de la bourgeoisie; que ce n'est que le parti ouvrier social-démocrate qui est la sauvegarde des intérêts de la classe ouvrière et qu'il est du devoir de tous les exploités et déshérités de venir rejoindre ses rangs et lutter pour leur émancipation complète du joug capitaliste.

L'activité si largement déployée par le parti a donné des résultats brillants pour la social-démocratie bulgare. Les élections du 3 mars marquent une victoire éclatante remportée par le parti social-démocrate. Nous gagnons *huit* sièges de députés, nous en avions un l'année dernière. Sont élus : à Sliven les citoyens G. Kirkoff, député sortant, secrétaire général et rédacteur de l'Organe central du parti et G. Vassileff, ouvrier teinturier; à Yambol, les citoyens D. Blagoeff, membre du Comité central, rédacteur de la revue socialiste *Novo vreme*, Y. Sakazoff, membre du Comité central, rédacteur de la revue *Obchtodelo* et V. Dimitroff, avocat; à Tirnovo (arrondissement exclusivement rural) les citoyens N. Gabrovsky, avocat, ancien député et Y. Sakazoff; à Serlievo le citoyen A. Conoff, avocat. En somme, la social-démocratie bulgare sera représentée au Sobranié jusqu'aux élections complémentaires par 7 députés, le citoyen Sakazoff étant élus dans deux arrondissements. Ce sont nos meilleurs militants qui vont mener au sein du Sobranié un grand combat pour l'obtention des grandes réformes sociales attendues par tous.

La conquête définitive de Sliven (ville de 25.000 habitants) est d'un intérêt particulier pour notre parti, cette ville étant le centre le plus industriel de la Bulgarie. En outre, le nombre des suffrages obtenus par nos candidats est bien supérieur à celui obtenu l'année dernière. Nous donnons ci-dessous les nombres des suffages pour quelques arrondissements

dont les résultats nous sont connus, comparés à ceux de l'anné dernière :

Arrondissement de	Aux élections du 10 février 1901	Aux élections du 3 mars 1902
Sliven.	1522	2081
Kazanlik.	1378	1200
Haskovo.	969	2404
Provadga	844	1194
Nova Zagora.	500	1087
Samokow.	467	315
Karnobat	401	666
Gabrovo.	350	500
Harmanli	283	327
Vratza.	62	350
Berkovitza.	52	528
Total.	6.828	10.652

On voit que les suffrages socialistes dans les arrondissements désignés se sont accrus de 56 0/0 sur le nombre de ceux obtenus en 1901. Nous ne connaissons pas encore les chiffres précis pour les arrondissements de Tirnovo, Yambol et Serlievo où sont élus nos camarades, mais nous pouvons affirmer que la proportion reste la même ou peu s'en faut.

En général, les élections qui viennent d'avoir lieu en Bulgarie montrent d'une manière manifeste les grands progrès que fait le socialisme dans ce petit pays ce qui place la social-démocratie bulgare — comme l'a dit avec raison le citoyen Jean Longuet dans la *Petite République*, du 6 mars — « à l'avant-garde du socialisme dans les Balkans » Par là se confirme les prévisions que nous avions déjà faites dans cette Revue (1).

Raphaël-Chr. Denkoff.

Le 25 mars 1902.

(1) V. le numéro 69 de cette Revue.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

L'Anarchisme, par Paul Eltzbacher (V. Giard et E. Brière, éditeurs).— Ce livre donne une idée très exacte et très claire des diverses systèmes anarchistes qu'il examine. Il évitera de longues recherches et des lectures parfois fastidieuses, Les sept doctrines qu'il étudie sont celles de Godwin, de Proudhon, de Stirner, de Bakounine, de Kropotkine, de Tucker et de Tolstoï.

La Finlande *économie politique et privée,* par N. C. Frederik Sen (Société nouvelle de librairie et d'édition). — Nous devons nous contenter d'énumérer les chapitres du livre : *La Civilisation finlandaise. — Les Classes rurales.— Propriété des terres. — L'Agriculture. — Les Forêts. — Mines, Industries. — Commerce, navigation et pêche. — Monnaie et Banques. — Les moyens de communication, Finances et charges publiques. — Le Gouvernement et l'Avenir de la Finlande.* Ce dernier chapitre envisage avec un certain optimiste résigné la solution de la question finlandaise : « Croyons que ceux qui règnent entendront la voix de la raison, de la loi et de la justice car, il est évident, que personne et moins que tout le peuple russe ne trouverait profit et honneur dans la destruction de l'honnête nation finlandaise. »

LES REVUES SOCIALISTES

L'Avenir social (Mars). — Le Dr Jules Félix expose un projet de constitution d'un ministère *du Travail, de l'Hygiène et de l'Assistance publique,* « ces trois facteurs inséparables dans un état social-démocratique ». Victor Serwy résume tous les faits importants du mois concernant le *Mouvement ouvrier et socialiste international.* Le *Bulletin syndical* comprend : une monographie sur l'*Industrie de l'Ameublement,* signée Rampelberg. Un commentaire, par Lux, de la récente loi sur le travail dans les usines, votée par la Chambre française. Dans le *Bulletin communal* publie le discours prononcé par Edouard Anseele, au Conseil communal de Gand, le lundi 27 janvier 1902, sur l'*Assurance municipale contre l'Incendie.* Enfin, signalons dans le *Bulletin coopératif,* le texte de la convocation du prochain *Congrès coopératif international* qui se tiendra à Manchester en juillet 1902 ; des renseignements de Serwy sur la manière de fonder une coopérative, et des indications sur la coopération socialiste.

L'Art, la Littérature

EN FACE DE LA VIE

Ils étaient deux hommes, face à face avec la Vie sévère; et tous deux étaient mécontents d'elle.

Et la Vie leur ayant demandé ce qu'ils voulaient, le premier répondit d'une voix brisée :

« — Je suis révolté de la cruauté de tes contradictions ; vainement ma raison s'efforce de comprendre le sens de vivre, mon âme est enténébrée de doute; et pourtant ma conscience me dit que l'homme est, de toutes les créatures du monde, la meilleure.

« — Qu'attends-tu de moi? lui dit la Vie impassible.

« — Du bonheur!... Pour que je puisse être heureux, il faut que tu concilies ces éléments contradictoires qui luttent dans mon âme : je dis « je veux » et tu réponds « tu dois ».

« — Veuilles ce que tu attends de moi! dit la Vie grave.

« — Je ne veux pas être la victime de la Vie! s'écria l'homme.

« Je veux être le maître de ma Vie et pourtant je me courbe sous le joug de vivre! Dis-moi pourquoi!

« — Parle plus simplement! dit son camarade qui se trouvait plus près de la Vie. »

Mais sans écouter, l'autre continuait :

« — Je veux vivre librement selon mes désirs; je ne veux point être par devoir ni le frère de mon prochain, ni son esclave; je veux être à mon gré ou son frère ou son esclave. La société a bâti des prisons pour sa convenance, je ne veux point qu'elle me traite comme une pierre qu'elle jettera où elle voudra et quand elle vou-

dra. Je suis un homme. Je suis donc l'âme et la raison d'être de la Vie.

« Je dois être libre.

« — Tais-toi! dit la Vie avec un rire froid. Tu parles trop; je sais d'avance tout ce que tu peux dire.

« Tu veux être libre? Eh! bien, sois-le! Lutte avec moi! vaincs-moi! sois mon maître! je serai ton esclave. Je suis immortelle, tu le sais, et je fus toujours douce aux vainqueurs. Mais il faut vaincre.

« Dis, es-tu de taille à prendre d'assaut ta liberté?

« Es-tu digne de la victoire?

« As-tu conscience de ta force? »

Et l'homme répondit avec abattement :

« — Tu m'as fait lutter avec moi-même, tu aiguisas ma raison comme un couteau et j'ai poignardé mon âme.

« — Allons! parle comme un fort et ne pleure plus ainsi, dit l'autre. »

Mais il continuait à dire :

« — Je voudrais me reposer enfin; je suis écrasé sous le poids de la Vie; oh! laisse-moi goûter au bonheur! »

Et la Vie souriant, dédaigneuse et glaciale :

« — Quand tu parles comme tu le fais, réponds, exiges-tu ou implores-tu? »

Et l'homme répondit, comme un écho lointain :

« — J'implore...

« — Celui qui implore est un mendiant. Eh bien! sache, pauvre, que la Vie ne fait point l'aumône.

« Ne sais-tu point que l'homme libre n'implore pas, qu'il prend? Toi tu n'es que l'esclave de tes désirs. Celui-là seul est libre qui a la force de faire taire dans son âme tous les désirs afin d'identifier son être avec un seul Désir; me comprends-tu maintenant? Va! »

Et l'homme comprit, et, comme un chien docile qui ramasse les miettes tombant de la table du maître, il s'était couché aux pieds de la Vie.

Et la Vie, d'un œil grave et froid regardait l'autre compagnon; il avait la mine fruste mais toute de bonté.

« — Et toi, qu'implores-tu?

« — Je n'implore point, j'exige.

« — Quoi?

« — La Justice! J'exige la Justice; le reste je le prendrai après.

« Ce que je veux maintenant, c'est la Justice, depuis trop longtemps je l'attends.

« Je l'ai attendue avec patience dans le travail, sans trêve et sans lumière, J'ai attendue mais en voilà assez! Je veux vivre à présent. La Justice! Je l'exige! Où est-elle? »

Et la Vie répondit impassible :

« — Prends! »

Maxime Gorki.

(*Traduit du russe par* Chvili).

Le Mouvement Artistique

LES LIVRES

Thérèse Degaudy (1) **et les frères Rosny.** — Il faudrait consacrer une longue étude à l'effort si original, si méthodique, si persévérant des frères Rosny. La plupart de nos romanciers se contentent de raconter l'éternelle aventure amoureuse avec plus ou moins de pittoresque et des hors-d'œuvre plus ou moins philosophiques. Les frères Rosny semblent considérer le roman beaucoup moins comme une œuvre d'art, dont le mérite est de plaire, que comme une étude ayant pour objet de contribuer à la connaissance de l'homme.

D'autres avaient eu cette conception : *Madame Bovary*, l'*Education sentimentale* ne sont que des monographies où Flaubert s'est surtout servi de la méthode descriptive employée en histoire naturelle. L'originalité des frères Rosny semble avoir été d'apporter ici l'idée d'expérimentation. Il serait curieux de considérer chacun de leurs récits comme une véritable expérience : Une hérédité, une éducation, un milieu étant donnés, chercher de quelle façon les circonstances détermineront ou feront varier les actes d'un individu : De *Vamireh* jusqu'à *Thérèse Degaudy*, il n'est pas un de leurs romans qui ne puisse entrer dans cette formule. Ce sont si peu des œuvres d'art, que, presque toujours, la fin en est sacrifiée. Quand ils ont mis debout leurs personnages, quand ils les ont assez longtemps regardés vivre, les frères Rosny ne s'y intéressent plus. A la hâte, et parce que telle est l'habitude, ils « font un sort » à leurs héros. Leurs conclusions ne sont pas toujours vraies. Je conçois très bien leurs livres sans les derniers chapitres : avec le dénouement je ne les comprends pas toujours. Peu leur importe. Le sujet qu'ils avaient choisi n'ayant plus rien à leur apprendre, ils s'en débarrassent le plus vite possible et passent à un autre exercice.

Seulement, avec l'homme primitif, la tâche est relativement aisée. Les forces qui pourront déterminer Elem d'Asie sont peu variées et facilement connaissables : Le climat, les saisons, la configuration géographique. Nécessité de se nourrir, de se vêtir, de procréer. Avec Eyrimah,

(1) Edition de la *Revue Blanche*.

la complication est déjà plus grande. C'est déjà la cité lacustre. Des besoins d'un autre ordre sont venus se joindre aux premiers ; les mobiles qui pourront entraîner les décisions des hommes sont déjà beaucoup plus subtils, beaucoup plus divers, beaucoup plus changeants. Et que sera-ce, lorsqu'il s'agira de faire mouvoir des individus plus complexes, au milieu des liens innombrables que suppose une civilisation très avancée. Considérés de ce point de vue, les derniers livres des Rosny nous apparaissent comme des épopées moins parfaites, sans doute, mais plus larges et plus profondes que celles où ils nous contèrent *les Origines*.

Il y aurait beaucoup à dire sur les avantages et les inconvénients d'une telle méthode : L'écrivain semble procéder comme la nature. Il donne d'abord à la vie de ses héros une base physiologique, des habitudes héritées ou acquises, puis il les fait réagir sous l'influence des événements. L'homme n'est plus un empire dans un empire, une cause en soi, une volonté libre dans un univers où tout est lié : il est un phénomène comme les autres : nécessairement produit par certaines causes, il produit nécessairement certains effets. Rien n'est plus conforme à la vérité. Mais tandis que le savant part de la stricte observation des faits, n'est-il pas à craindre qu'au lieu d'observer ses personnages, le romancier ne les invente de toutes pièces ? Rien ne serait plus contraire à la méthode scientifique. Et le danger est particulièrement à craindre avec les frères Rosny. Car l'intrigue de leurs romans n'est jamais que l'illustration d'une idée générale. Ainsi, toute la fable des *Ames Perdues* tend à démontrer cette thèse : Il ne faut pas devancer de trop loin l'évolution : autrement on cesse d'être en communication avec la masse des hommes, on est une âme perdue, nuisible aux autres et à soi-même. De même dans *Thérèse Degaudy* : La question que pose le livre n'est pas de savoir si Thérèse Degaudy finira par aimer Audent, mais comment, armé de tous les avantages matériels, intellectuels et moraux que la classe bourgeoise donne à quelques-uns de ses fils, Audent sera lentement désorganisé par l'univers que représente et que personnifie Thérèse Degaudy, et comment la conscience bourgeoise d'Audent sera définitivement vaincue par la conscience socialiste de Thérèse.

Les Forces tumultueuses, par Émile Verhaeren (*Mercure de France,* 3 fr. 50). — L'œuvre de Verhaeren a été étudiée par notre ami René Arot dans un récent numéro

du *Mouvement socialiste*. Nous extrayons du livre de M. André Beaunier: la *Poésie nouvelle*, l'article consacré aux *Forces tumultueuses* : il assigne au dernier ouvrage du poète sa place dans l'œuvre complète du poète :

« Le dernier poème de Verhaeren les *Forces tumultueuses* ne termine pas l'ample évolution de son génie ; « il la continue, mais avec un élan nouveau vers les nouvelles destinées. Deux caractères y sont à noter : l'optimisme et le modernisme — une certaine manière, du « moins, de modernisme et d'optimisme. Cela ne veut pas « dire que Verhaeren renonce à sa façon épique et tragique de voir les choses, mais l'optimisme et le tragique « se concilient dans une exaltation supérieure, dans un « amour passionné de la vie même hurlante et sanglante « pourvu qu'elle frissonne — et l'aventure moderne dégagée de ses mesquineries, s'épanouit jusqu'à l'épopée.

« Le poète des *Forces tumultueuses* célèbre la science, « l'art, la fièvre de créer, la fièvre aussi de détruire et de « substituer aux vestiges morts du Passé les rêves neufs. « Il y a des chimères, il y a des contradictions, il y a des « laideurs et des vulgarités dans ces tentatives forcenées « des hommes d'aujourd'hui pour se construire leur idéal.

« Qu'importe ! L'effort est un mieux et une magnifique « beauté lui vient du prodigieux déploiement d'énergie « qu'il a suscité. Une force inouïe est au travail et la be« sogne qu'elle accomplit confine en apparence à la sereine « majesté des grandes révolutions cosmiques. »

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.
A. MAUME, administrateur-délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

Ministérialisme et Socialisme [1]

Mon cher Guieysse, — Les socialistes qui combattent le *ministérialisme* entendent condamner à la fois une politique, une tactique et une doctrine. La politique, c'est l'ensemble des actes du ministère Waldeck-Rousseau-Millerand, tant sur le terrain de la « défense républicaine » que dans le domaine de l'action économique. La tactique, c'est la solidarité que les amis de M. Millerand ont tenté d'établir entre le socialisme et le ministère. La doctrine, c'est la création d'un « socialisme de gouvernement », destiné à éliminer le socialisme révolutionnaire et se substituer à lui. Ce sont ces trois points, sur lesquels — pour répondre à votre demande si cordiale — je voudrais appeler rapidement votre attention.

I. — Le socialisme ne considère pas la bourgeoisie comme formant un seul bloc réactionnaire. Depuis le *Manifeste communiste* de Marx et Engels, paru en 1847, il distingue entre les ennemis de classe du prolétariat, et, dans leurs luttes intérieures, il soutient les éléments libéraux contre les rétrogrades. C'est dire qu'il n'a pas nécessairement à l'égard de tous les gouvernements une égale attitude d'inflexible opposition : il leur dispense son appui dans la mesure où une action nettement démocratique de leur part assure son propre développement. Plus qu'aucune autre classe, en effet, la classe ouvrière a besoin de liberté : elle ne peut s'organiser pleinement que dans un milieu libre de toute entrave,

(1) Nous croyons utile de reproduire ici la réponse suivante adressée à Charles Guieysse, rédacteur des *Pages libres*.

et le maintien des institutions républicaines est pour elle condition de vie. Il suffit de ces explications pour montrer que si les actes du ministère Waldeck-Rousseau-Millerand avaient procédé, dans leur ensemble, d'une inspiration hardiment libérale, les socialistes révolutionnaires — du moins sans autre motif — n'auraient pas eu à s'opposer irréductiblement à lui.

Mais il en a été autrement. Le ministère qui avait pris comme raison sociale : « défense républicaine », a successivement fléchi, jusqu'à descendre au niveau de ses prédécesseurs les plus immédiats. Dès la première heure, l'amnistie a marqué le commencement de la chute. L'Affaire Dreyfus avait provoqué pour la bourgeoisie, une véritable catastrophe morale. Elle avait ruiné beaucoup de croyances sociales traditionnelles, révolutionné bien des consciences, ébranlé les meilleurs esprits de ce temps. Il restait à tirer, contre les forces de réaction, toutes les conséquences logiques que l'Affaire portait en elle. Mais on avait compté sans les intrigues politiciennes. Les mêmes ministres, qui venaient de jouer le rôle facile de sauveurs de la démocratie, devaient se refuser à mener plus loin le combat : l'armée cessa d'être inquiétée, le militarisme ne fut plus combattu, les patriotes reprirent espoir, la raison d'État parla, les grandes voix se turent, et quelques séances parlementaires suffirent à détruire l'œuvre de tant d'efforts courageux. On peut difficilement concevoir plus lamentable faillite.

L'amnistie donnait par avance la mesure de ce qu'allait être la politique du ministère « de défense républicaine » : une série d'incertitudes, de contradictions, de reculs successifs, de concessions croissantes à l'esprit de réaction. Contre le militarisme, il a terminé la lutte entreprise, par la réhabilitation des grands chefs mili-

taires factieux, auxquels n'ont été refusés ni avancement ni honneurs, et par la glorification des massacres de Chine. Contre le cléricalisme, il a borné son action à persécuter quelques moines, prétexte à promulgation d'une loi dangereuse pour la liberté des organisations socialistes internationales, tout autant que pour les congrégations. Contre le nationalisme, il n'est pas allé plus loin que l'exil d'un Déroulède, et il a eu soin de calmer, par l'éloquence d'un Leygues, les inquiétudes patriotiques des bons citoyens de France que troublaient les progrès de la propagande internationaliste.

Il est vrai que le gouvernement de MM. Waldeck-Rousseau-Millerand a pris sa revanche contre les socialistes. Avec plus de brutalité que jadis le ministère Dupuy, il a expulsé de France, à plusieurs fois, des socialistes étrangers, dont le seul crime était d'avoir eu confiance en l'hospitalité de notre pays. Il a révoqué sans pudeur les maires socialistes indociles à ses injonctions. Il a chassé de l'Université le socialiste Hervé et suspendu de ses fonctions le socialiste Lapicque, portant ainsi aux libertés du corps enseignant la plus mortelle atteinte.

La politique extérieure est digne de la politique intérieure. Les moines qu'il prétendait combattre au dedans, ont été par lui protégés au dehors, l'anticléricalisme n'étant pas, comme chacun sait, un article d'exportation. Nous avons revécu aussi les jours heureux de l'alliance franco-russe, à l'heure même, où, dans l'empire des tsars, la répression la plus sauvage noie dans le sang les héroïques et inlassables efforts de tous ceux qui, là-bas, luttent pour la révolution prochaine.

Voilà quelle a été la politique générale du ministère Waldeck-Rousseau-Millerand. Elle ne soulève pas seulement la réprobation des socialistes, mais encore elle

ne saurait être défendue par les moins exigeants des démocrates.

Reste l'action économique. On a démesurément vanté la *politique sociale* du ministère, et les disciples de M. Millerand n'ont pas manqué, à chacune des réformes de détail réalisées dans son département, de saluer en elle un des plus grands événements du siècle finissant — ou commençant. — Sans doute il serait faux de dire que, sur ce terrain, rien n'a été fait. Mais à la vérité, on n'a que peu fait, et le plus souvent dans un esprit radicalement contraire au sens du mouvement ouvrier.

La politique sociale du ministère n'est qu'une politique de *patronage gouvernemental*. Le pouvoir a une conception particulière des rapports à établir entre le capital et le travail : il tâche de l'appliquer par tous les moyens. Mais il se soucie peu des tendances autonomes du mouvement ouvrier, de ses exigences propres, de ses caractères spécifiques. Ce que demande le prolétariat organisé, c'est un accroissement constant de ses fonctions, un développement continu de ses institutions. Ce que réclame le gouvernement, c'est l'extension des attributions de l'État dans le domaine des questions économiques, le rattachement des organisations ouvrières à ses offices et à ses bureaux, la mise en tutelle, en un mot, des groupements prolétariens. La lutte entre l'État et le mouvement ouvrier se poursuit strictement sur ce terrain : le mouvement ouvrier s'accroîtra-t-il en dehors de l'État et contre l'État, ou sous le contrôle de l'État et au bénéfice de l'État ?

L'effort du ministère Waldeck-Rousseau-Millerand a bien tendu, en une certaine mesure, à imprimer au mouvement ouvrier une impulsion nouvelle, mais non dans le sens — et au profit — du mouvnment ouvrier lui-même. Nous avons assisté non pas à une croissance

de l'organisation proléterienne proprement dite, mais aux progrès du socialisme d'Etat. La tendance de transformer les militants syndicaux en fonctionnaires, de substituer aux organismes professionnels des organismes d'Etat, de n'accorder des subventions qu'au prix d'une ingérence continue dans le fonctionnement des institutions, etc..., ce sont là les principaux traits de la politique industrielle du ministère.

Il n'y a rien là, d'ailleurs, qui puisse étonner : c'est le propre de toute *politique sociale* d'avoir pour but la mainmise du pouvoir sur la classe ouvrière. Le Second Empire a magnifiquement inauguré, en France, ce procédé de gouvernement. On calme les revendications des classes travailleuses par quelques réformes nécessaires, on essaie de canaliser le mouvement, de l'écrémer de ses chefs, de l'empêcher, par cela même, de devenir dangereux pour l'administration !

Mais, si cette politique est naturelle au pouvoir, il est non moins légitime que la classe ouvrière se défie des présents d'Artaxercès, qu'elle ne les accepte que dans le mesure où elle est capable de les utiliser pour son développement propre. En tout cas, c'est le devoir de tous ceux pour qui le socialisme consiste essentiellement dans la création d'institutions autonomes de la classe ouvrière, apportant en elles, en opposition aux institutions de la société bourgeoise, un droit nouveau, une conscience et une morale nouvelles, de mettre le prolétariat en garde contre les tentatives du socialisme d'Etat.

D'autant plus que le pouvoir doit aussi veiller à la garde des intérêts patronaux, dont il est l'instrument, bien plus que des intérêts ouvriers. Or, si l'on sert les patrons, on dessert les ouvriers. Le ministère Waldeck-Rousseau-Millerand a tenté, comme tous les « poli-

tiques-sociaux », de concilier ces deux contraires. En fait, il a sacrifié, la plupart du temps, les derniers aux premiers. La non-application de la fameuse loi Millerand Colliard, devant unifier la durée du travail dans les ateliers mixtes, en est le meilleur exemple. *Le gouvernement a laissé inappliquer, devant les menaces des industriels, sa propre loi.* Les tullistes de Calais, les blanchisseurs de Boulogne, les ouvriers de l'industrie lainière de Reims, les grévistes qui se lèvent en ce moment sur les divers points du territoire, sont là pour en témoigner.

Lorsque l'ordre est menacé, d'ailleurs, par les coalitions et les grèves, qui donc est protégé ? Les industriels ou les ouvriers ? Sur qui tire la troupe, soit à Chalon, soit à la Martinique ? Les tueries ouvrières ont continué sous la *politique sociale* Waldeck-Rousseau-Millerand, et, pour longtemps encore, sans doute, nous aurons à enregistrer ces victoires périodiques que notre armée nationale remporte sur les travailleurs en grève.

Pas plus que la politique générale, la politique ouvrière du ministère de « défense républicaine » ne peut pas être condamnée par les socialistes.

II. — L'épithète *ministérialiste* a été appliquée à tous ceux qui, se réclamant du socialisme, ont considéré M. Millerand comme leur délégué officieux, « sous sa propre responsabilité », et ont érigé en tactique la subordination de toute leur action au maintien *quand même* du ministère.

Cette tactique a eu de lourdes conséquences. Elle a paralysé, au parlement et dans le pays, l'opposition menée autrefois par les amis de M. Millerand. Le socialisme a disparu de leurs préoccupations : ils n'ont tendu qu'à éviter des embarras au ministère, à idéaliser ses actes, à grossir démesurément la portée de ses

réformes ou de ses projets, à cacher au prolétariat tout ce qui, dans la politique du gouvernement, était de nature à heurter son instinct de classe ou à éclairer sa conscience, en un mot à se tromper eux-mêmes et à tromper ainsi les autres. Du coup, les amis de M. Millerand ont brisé leur force de propagande, se sont éliminés d'eux-mêmes du mouvement socialiste proprement dit, pour constituer en fait — sinon dans la forme — un parti purement parlementaire. Ils n'ont pas vu au delà des murs des assemblées législatives, inquiets à la moindre secousse que les vents de la politique imprimaient aux destinées ministérielles. Ils ont transformé leur parti en un quelconque succédané des partis démocrates bourgeois, desquels ils sont destinés à se différencier de moins en moins.

La corruption s'en est suivie. Course aux places, intrigues, convoitises, tout le cortège des appétits a été déchaîné. On a vu des secrétaires de Bourse du Travail réduits au silence et enlevés à la défense de leur classe, moyennant un bureau de tabac. La clientèle du parasitisme et du favoritisme s'est enrichie d'anciens militants socialistes, restés purs jusque-là, et qu'un simple contact avec le pouvoir a suffi à corrompre à jamais. Dans les organisations ouvrières, la défiance a été jetée parmi les travailleurs les plus actifs et les plus conscients de leurs intérêts de classe. Le désordre est partout, avec la suspicion, la crainte ou l'envie.

Tout le mal est venu de la confusion que les amis de M. Millerand ont cru habile d'établir entre l'action socialiste et l'action gouvernementale. Ils se sont obstinés à décorer du nom de socialiste ce qui n'était même pas toujours simplement démocratique. Si les choses avaient été appelées par leur nom, si M. Millerand, qui s'était retranché lui-même du parti socialiste, avait été laissé

à son destin, si les pires contrefaçons ne s'étaient glissées sous l'étiquette de notre parti, l'attitude de tous les socialistes à l'égard du ministère aurait été normale : ils l'auraient délibérément soutenu aux heures de son action utile, ils l'auraient librement combattu aux nombreux moments de défaillance. Mais jamais il n'aurait été possible à un parti quel qu'il soit, s'affirmant socialiste, de se diminuer au point d'abandonner, dans la vie quotidienne, tout idéal, tout principe, toute raison d'être, pour se transformer en un vague parti d'opportunisme, rivé au sort incertain d'un ministère, dispensateur suprême de sa vie.

Il y a là une dégénérescence de l'esprit socialiste qu'ont signalée tous ceux qui ont le droit de se réjouir d'une évolution qui nous conduirait à la mort. Le *Journal des Débats*, avec MM. Bourdeau et Eugène Rostand, le *Siècle* de M. Yves Guyot, le *Temps* de M. Hébrard, etc... toute la presse bourgeoise constate cette retraite prévue, avec armes et bagages, d'une partie des troupes socialistes. Et hier encore, M. Barthou, dans un discours retentissant, rendait à M. Millerand le solennel hommage d'avoir renié son parti. On nous permettra de citer tout au long ce document décisif :

« ... M. Millerand n'a pas tardé à rajeunir le mot de Mirabeau et à démontrer qu'un collectiviste ministre n'est pas et ne peut pas être un ministre collectiviste... Je ne songe, certes, pas à faire un grief à M. le ministre du commerce d'une évolution qui témoigne plutôt de la rectitude de son esprit, si largement ouvert, mais je m'en empare pour expliquer comment, en dissipant leurs méfiances, cette évolution a facilité, pour certains républicains, dont je suis, leur adhésion à l'œuvre de défense et d'action entreprise par M. Waldeck-Rousseau.

« C'est quelque chose d'avoir associé le vote de

M. Millerand, à trois reprises, au maintien de l'ambassade auprès du Vatican, du budget des cultes, et des fonds secrets, au rejet de l'impôt sur le revenu. Mais n'est-il pas plus significatif encore qu'il ait participé, dans toute la mesure de sa responsabilité et de sa solidarité, à l'attitude si fière, si courageuse, si patriotique de M. le Président du Conseil, revendiquant au prix de la question de confiance, l'extension à tous les missionnaires de l'indemnité avancée, sur les promesses de la Chine, aux victimes des Boxeurs? Et M. Leygues, j'imagine, a bien dû se réjouir, quelques jours après, de l'adhésion donnée par son collègue collectiviste au discours dans lequel il déniait aux professeurs de l'Université, contre l'avis menaçant de M. Jaurès, le droit, leur classe finie, de tout faire et de tout dire avec la liberté des citoyens non fonctionnaires.

« Mais je me souviens, dans l'ordre social, de faits encore plus précieux à retenir, puisqu'il s'agit d'un socialiste. Sans parler de l'abandon infligé, malgré promesses retentissantes, aux ouvriers tullistes de Calais, M. le ministre du commerce s'est bien gardé d'adresser à son collègue M. Baudin, à l'occasion des grèves de Carmaux et de Montceau-les-Mines, l'interpellation comminatoire que, par une interprétation d'ailleurs erronée de la loi de 1810, il adressait en 1894 à un ministre des travaux publics de ma connaissance. De même, quand M. Waldeck-Rousseau, au moment des troubles de Marseille, a expulsé un député et des agitateurs italiens, M. Millerand ne paraît guère s'être souvenu de ses objurgations véhémentes contre un autre ministre de l'intérieur, encore de ma connaissance, qui, dans une situation analogue, avait pris pour assurer la sécurité des ports, des mesures semblables. Enfin, au moment de la grève menaçante des mineurs, je ne sache pas qu'il ait essayé d'imposer à M. le président du

conseil sa doctrine, si souvent affirmée dans l'opposition, contre l'emploi préventif de la force.

« Je pourrais emprunter à la politique extérieure, dont M. Millerand a compris et subi les nécessités, des exemples non moins topiques. Mais je craindrais, si je prolongeais cette énumération, d'ouvrir un cours d'opportunisme pratique qui n'est pas dans mon rôle et qui pourrait n'être pas dans votre goût. »

Les appréciations de M. Barthou et celles des socialistes révolutionnaires se confondent: il y a quelque apparence pour que M. Millerand et ses amis aient franchi les limites du socialisme.

III. — Mais le grand grief à faire valoir contre le ministérialisme, c'est qu'il est l'expression même du socialisme d'État. C'est toute une conception nouvelle qu'il introduit aux lieu et place de la doctrine essentielle du socialisme. Le socialisme groupe la classe ouvrière sur son terrain propre : il lui donne la conscience de l'antagonisme irréductible d'intérêts qui l'oppose à la société capitaliste ; il lui inculque la claire notion qu'il n'y a pas d'émancipation possible pour elle dans les cadres mêmes de la société bourgeoise; et après l'avoir détachée ainsi du mode d'organisation sociale actuel, il la constitue en parti politique distinct de tous les partis bourgeois, il l'oriente dans la voie des institutions économiques autonomes, qui, tout en renforçant sa puissance de résistance et d'attaque, sont de nature à maintenir intact son esprit révolutionnaire. Le socialisme d'État tend, au contraire, à étendre le domaine des institutions administratives existantes, à développer le champ d'action des rouages mêmes de la société présente, et non à lui substituer des organismes nouveaux, de formation purement ouvrière.

De ce point de vue, le ministérialisme fausse l'esprit

des masses. Il déplace le centre de gravité de leur action : il enlève au prolétariat toute confiance en lui-même, lui fait tout espérer de l'action providentielle de l'État, et l'intéresse seulement au maintien ou au renversement du personnel gouvernemental. Autant le socialisme révolutionnaire est une doctrine de combat et d'énergie, n'attendant rien que des efforts conscients du prolétariat lui-même, autant le socialisme d'État est un principe de lassitude et de faiblesse, espérant réaliser par l'intervention extérieure du pouvoir ce que l'action personnelle ne peut atteindre. Le premier doit se développer dans les pays à large et pleine vie industrielle ; le second est le produit de nations en décadence économique, de peuples anémiés et vieillis.

Il est d'autant plus urgent de lutter contre le ministérialisme que la France est un milieu singulièrement propice au développement du socialisme d'État. Nous sommes un pays petit-bourgeois, sans grand essor industriel, affaibli plus encore par un protectionnisme outrancier.

Le mot d'ordre de tous les socialistes soucieux de maintenir intangible la vertu révolutionnaire des institutions autonomes du prolétariat contre les débordements du socialisme d'État, c'est encore la vieille parole de l'Internationale : « L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. »

Je vous prie, mon cher Guieysse, d'excuser la rapidité de ces notes. Je crois, cependant, avoir indiqué les raisons principales qui me font m'opposer au ministérialisme et au socialisme d'État. La lutte contre la dégénérescence socialiste sera rude : le socialisme révolutionnaire ne triomphera que s'il s'appuie délibérément sur le mouvement ouvrier.

Hubert Lagardelle.

CHRONIQUES

FRANCE

Les Coopératives

LES FÉDÉRATIONS RÉGIONALES DE COOPÉRATIVES

I. En province

Nous avons, dans une précédente chronique, commencé à entretenir les lecteurs du *Mouvement socialiste*, des essais tentés par les Coopératives de France, pour acheter et produire en commun. Nous avons exposé l'œuvre faite dans cette voie par les deux organes fédératifs nationaux entre lesquels se distribuent les Sociétés de consommation françaises, le *Comité central de l'Union coopérative* d'une part, la *Bourse nationale socialiste des Sociétés coopératives de France* d'autre part, et nous n'avons pas caché que les résultats obtenus ont été loin d'être en rapport avec la puissance de notre mouvement coopératif : depuis longtemps en effet, les Sociétés de France devraient avoir leur Fédération économique, leur magasin de gros, comme les *Wholesales* des Sociétés anglaises et écossaises, la *Bourse d'achat en gros* des Sociétés danoises, le *Grosseinkaufs-Gesellschaft deutscher consumvereine* des Sociétés allemandes ou la *Coopératives de gros* des Sociétés suisses. On ne saurait affirmer cependant que les tendances vers la Fédération soient moins développées chez les coopérateurs français que chez leurs camarades étrangers. Nous constatons au contraire que sur différents points du territoire, les Sociétés elles-mêmes, comprenant fort bien leurs intérêts, se sont unies pour acheter en commun et c'est sur les œuvres créées par les Sociétés coopératives en dehors de toute influence des

organisations centrales que nous voulons aujourd'hui attirer l'attention des coopérateurs.

Nous croyons pouvoir dire que ce qui a nuit surtout à la formation et au développement d'un mouvement fédératif général en France, c'est l'action antagoniste de la Bourse et du Comité central, qui, ni l'un ni l'autre n'ont su exactement satisfaire les tendances des Coopératives ouvrières, qui ont cependant rêvé de créer de toute pièce une vaste Fédération économique, où entreraient peu à peu toutes les Sociétés françaises, et qui n'ont rien fait de sérieux pour la réaliser.

Enfin, ces organisations centrales, ayant leur siège à Paris, ont surtout été en relation avec les Sociétés parisiennes, et le mouvement fédératif ne semblait pouvoir se développer que dans la mesure où les Sociétés parisiennes y participeraient. Or, ces Sociétés, pour beaucoup de raisons entrent difficilement dans la voie de l'union pour l'achat en commun ; parmi ces raisons, il en est une sur laquelle nous devons insister, c'est l'échec de la première tentative de Fédération économique. Quelques Sociétés parisiennes fondèrent, en 1892, la « Fédération Nationale », pour acheter en gros et revendre aux Coopératives ; les débuts en furent brillants, la première année le magasin de gros de la Fédération nationale fit pour plus d'un million d'affaires. Mais le succès fut de courte durée : la Fédération nationale n'avait point été fondée sur les bases inébranlables de la coopération démocratique qui donnent tant de solidité aux œuvres semblables créées par les coopérateurs à l'étranger. La Fédération nationale n'était pas, au fond, une véritable Fédération de Coopératives, la confiance dans la Fédération s'affaiblit rapidement, la clientèle des Sociétés lui fut infidèle, et naturellement les stocks s'écoulèrent avec difficulté.

Bientôt l'œuvre sombra, faisant perdre dans sa débâcle des sommes importantes à des sociétés coopératives.

Pendant longtemps il fut impossible dans les Sociétés parisiennes de reparler de Fédération, il fallut attendre que la mauvaise impression créée par l'échec de la Fédération nationale se soit dissipée pour pouvoir, soit à la Bourse soit au Comité central, reprendre sérieusement la question des achats en commun et reparler de magasin de gros et de Fédération nationale.

Cependant les Coopératives de province, ne pouvant se rattacher à un organe économique central qui leur eut procuré des avantages, abandonnées à elles-mêmes pour l'achat de leurs marchandises, apprirent bien vite à se connaître par régions, elles se groupèrent en des Congrès d'où sortirent des Fédérations régionales pour l'achat en commun.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, alors que les nombreuses Sociétés parisiennes ne sont reliées par aucun lien matériel, nous trouvons, en province, des Fédérations bien vivantes de Sociétés coopératives.

Telles sont la *Fédération du Nord*, qui comprend des Coopératives socialistes adhérentes au P. O. F., dans le Nord et le Pas-de-Calais. Ce sont surtout des boulangeries. La Fédération a dernièrement groupé pour une adjudication unique, la consommation en farine de ses Sociétés adhérentes et passé, d'un seul coup, un marché de un million huit cent mille francs.

La *Fédération des Ardennes* qui réunit une trentaine de sociétés ouvrières, dans les petites villes industrielles du département des Ardennes.

La *Fédération de l'Ouest*, qui comprend les Sociétés de Rouen, des faubourgs industriels de Rouen, et des villes manufacturières de Normandie (Le Havre, Sotte-

ville, Elbeuf, Saint-Etienne-du-Rouvray, etc.) Cette fédération a groupé un demi million d'achats, le dernier semestre de 1901.

Nous devrions citer encore la *Fédération des Sociétés* P.-L.-M. (Sociétés des employés de la Compagnie *P.-L.-M.*), dont le siège est à Grenoble, mais qui, pour des raisons particulières, occupe encore une place à part dans le mouvement coopératif.

D'autres Fédérations enfin sont prêtes à se constituer. En Saône-et-Loire, par exemple, la *Fédération des dix-huit Sociétés de Montceau-les-Mines* semble devoir être le noyau autour duquel viendront se grouper toutes les Sociétés indépendantes de la région.

Ces Fédérations se sont jusqu'alors bornées à grouper les commandes des Sociétés adhérentes et à traiter, pour le total ainsi obtenu avec les fournisseurs. Jamais le marché n'est directement passé au nom de la Fédération, chaque Société reste toujours responsable vis-à-vis du fournisseur de la commande qu'elle lui a passé par l'entremise de la Fédération. La Fédération n'est qu'une sorte de Syndicat d'achat, qui fait bénéficier les Sociétés adhérentes des concessions que peuvent faire les fournisseurs devant l'importance du marché. Pour jouer ce rôle, la Fédération n'a besoin d'avoir en caisse que des fonds insignifiants, les Sociétés qui la composent n'ont pas à constituer, par une souscription d'actions, un capital important pour faire face à l'établissement et à la mise en marche d'un magasin de gros qui achète au fournisseur et répartit aux Sociétés.

Une telle Fédération peut donc fonctionner du jour au lendemain, il suffit pour cela qu'un certain nombre de Conseils d'administration, déliés de tout lien avec les commerçants, consentent à faire aux intérêts de leur

Société, le sacrifice de la prérogative qu'ils ont de choisir eux-mêmes leurs fournisseurs.

A ce stade, la Fédération est plus qu'un office de renseignements, tel que celui du Comité central dont nous avons dernièrement exposé le fonctionnement, mais elle n'est point encore ce qu'elle doit être pour donner tous ses avantages, c'est-à-dire un organisme d'achat en gros et de répartition, une Coopérative de Coopératives qui achète aux moments propices, qui emmagasine pour approvisionner ensuite les sociétés de consommation et qui surtout, peut posséder et diriger des ateliers, des usines, des champs et des fermes : à ce stade, la Fédération ne peut encore entreprendre la production et libérer ainsi dans la mesure du possible le prolétariat coopérateur, non seulement du parasitisme commercial, mais encore de l'exploitation du capitalisme industriel. Les Fédérations régionales seront d'ailleurs, un jour ou l'autre, amenées à se transformer en Coopératives de Coopératives. Lorsque la Fédération, malgré sa constitution encore imparfaite, saura rendre d'importants services, lorsque les Conseils d'administration ou leurs délégués auront suffisamment fraternisé dans les assemblées où se font en commun les marchés, lorsqu'ils se seront persuadés que l'intérêt de leurs Sociétés respectives demande à ce que l'organe fédératif ait une souplesse plus grande, pour pouvoir, à certains moments, profiter de la baisse des cours et traiter rapidement sans la longue procédure d'une convocation de délégués, lorsque surtout les coopérateurs comprendront qu'ils ont intérêt à produire eux-mêmes leurs marchandises, alors les Sociétés qui composent aujourd'hui les Fédérations régionales, seront prêtes à faire les sacrifices nécessaires pour transformer par une souscription d'actions ces Fédéra-

tions en Coopératives de Coopératives, pouvant posséder magasins et usines.

La création d'un magasin de gros préoccupe déjà la Fédération des Ardennes.

(A suivre). Ph. LANDRIEU.

ÉTRANGER

BELGIQUE

La question du chômage. — Depuis plusieurs années, le Parti Ouvrier fait de notables efforts pour remédier, dans la mesure compatible avec le régime anarchique de la production capitaliste, au fléau du chômage. C'est ainsi que les syndicats, jadis constitués à simple base de résistance, entreprennent de plus en plus l'assurance contre le chômage. Entraînés par cette initiative syndicale, les pouvoirs publics eux-mêmes se préoccupent d'apporter aux crises du chômage un remède permanent et rationnel. C'est ainsi que l'année dernière la ville de Gand, grâce aux efforts de M. Louis Varlez, le distingué correspondant du Ministère du Travail, a voté un subside annuel de 10,000 fr. pour majorer les secours de chômage fournis par les syndicats à leurs membres. Depuis deux ans, la même proposition avait été faite au Conseil communal de Bruxelles par le compagnon Conrardy, mais après bien des tergiversations, la majorité clérico-doctrinaire a repoussé cette proposition et s'est contentée de mettre à la disposition du bourgmestre une somme de 10,000 francs. Nos capitalistes ne cèdent jamais qu'à regret aux revendications ouvrières, mais quand ils y sont contraints, ils préfèrent le faire à titre de charité que d'assurance sociale! Malgré leur mauvaise volonté, la cause de l'assurance communale contre le chômage fait d'ailleurs d'incessants progrès. La ville d'Anvers vient d'adopter le sys-

tème qui fonctionne à Gand et le Conseil provincial de Liège l'a établi depuis longtemps déjà.

Cependant l'assurance ne combat le chômage que dans ses effets. Notre camarade Hector Denis a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition qui a attaqué ce fléau dans une de ses causes mêmes. Le projet H. Denis a pour but d'organiser le marché du travail, de faciliter le fonctionnement, en ce qui concerne le travail, de cette fameuse loi de l'offre et de la demande que les économistes orthodoxes invoquent toujours, sans avoir rien fait pour en permettre le jeu harmonieux. H. Denis propose une vaste organisation à rouages multiples et superposés, comprenant les Bourses du Travail, les bureaux provinciaux du travail, l'Office du Travail, sans compter les bureaux de poste. Les offres et les demandes de travail, recueillies par les bureaux de poste, seraient centralisées par les Bourses et les bureaux provinciaux qui, sous la haute direction de l'Office du Travail, mettrait en rapport permanent l'offre et la demande de travail. Ce serait une première tentative pour mettre fin au régime anarchique de la production capitaliste, et, d'autre part, les statistiques fournies par cette organisation du marché du travail donneraient les bases scientifiques d'une assurance nationale contre le chômage involontaire.

La lutte pour le S. U. — La campagne revisionniste menée depuis deux ans par le P. O. a porté ses fruits. La question du S. U. est entrée dans une phase décisive et, à l'heure où je vous écris ces lignes, la grève générale gronde dans tout le Pays Noir; Bruxelles, Gand et tous les grands centres sont en pleine agitation révolutionnaire, et le Parlement est appelé à se prononcer sur la proposition de revision qui lui est soumise Je crois utile de retracer aux lecteurs du *Mouvement Socialiste* les principaux événements qui ont précédé cette grande explosion révolutionnaire.

Une première escarmouche a eu lieu à la Chambre, au mois de mars, entre partisans et adversaires du S. U. Les

députés du P. O. proposaient l'institution du S. U. pur et simple, à vingt-un ans et sans distinction de sexe, pour les élections communales et provinciales. Mais cette proposition a été rejetée : le suffrage des femmes a groupé contre lui les libéraux qui redoutent en lui un danger clérical et partie des catholiques ; et le suffrage universel a rallié contre lui tous les catholiques. On a même repoussé un amendement qui étendait aux élections communales et provinciales le système électoral qui régit actuellement les élections législatives. Il faut se rappeler, en effet, que pour les premières de ces élections, les bourgeois ont *quatre* voix, tandis que pour les secondes ils n'en ont que *trois*.

Le P. O. ne s'est pas laissé décourager par cet insuccès — d'ailleurs prévu — qui montre à quel aveuglement réactionnaire en est tombée la majorité cléricale. Sans rien abandonner de son idéal, il a résolu de ne rien négliger qui pût assurer le triomphe immédiat du S. U. Or, les libéraux, au moins les éléments progressistes de ce parti, acceptent bien le S. U., mais ils exigent l'inscription de la Représentation proportionnelle dans la Constitution et l'abandon du suffrage féminin.

Le Conseil général du Parti Ouvrier, appelé à se prononcer sur ces propositions, décida la convocation d'un Congrès extraordinaire du Parti, pour les fêtes de Pâques, et résolut de présenter à ce Congrès l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès,

« Délibérant sur les moyens d'obtenir à bref délai le suffrage universel,

« Attendu que l'entente et la cohésion de tous les éléments revisionnistes est nécessaire au succès de cette revendication égalitaire ;

« Attendu que le parti libéral et les démocrates chrétiens subordonnent leur adhésion et leur concours à l'inscription de la R. P. dans la Constitution et qu'ils réclament un accord préalable relativement au droit de

suffrage féminin, dont ils repoussent l'application immédiate,

« Décide :

« Le principe de la R. P. sera inscrit dans la Constitution, si cette inscription est indispensable à l'instauration du S. U.;

« La prochaine revision constitutionnelle sera limitée au suffrage universel des hommes,

« Et dans le cas où le parti clérical introduirait dans le débat une question du suffrage des femmes, le Congrès compte sur la vigilance des mandataires du Parti Ouvrier pour déjouer cette manœuvre et maintenir intacte l'union des partisans du S. U. »

Le Congrès qui s'est tenu à Pâques, dans la Maison du Peuple de Bruxelles et qui réunissait plus de 600 délégués, a discuté l'adoption de cet ordre du jour. Deux opinions se sont rencontrées : Destrée, Volkart, ont exprimé la crainte que les socialistes ne fussent une fois de plus trompés par les libéraux. Ils ont représenté comme regrettable l'abandon du suffrage féminin, revendication essentielle de notre programme, et l'inscription de la R. P. dans la Constitution qui nous forcera à une campagne revisionniste ultérieure.

Vandervelde, Dewinne, Anseele ont répondu que le P. O. ne renonçait à aucun point de son programme; que la question essentielle était de faire triompher actuellement le suffrage universel des hommes; que l'application immédiate du suffrage des femmes soulevait l'hostilité de la majorité du P. O.; et que s'il eût été préférable de ne pas inscrire la R. P. dans la Constitution, cette inscription, d'un principe juste en soi, dans la loi fondamentale du pays, ne pouvait être une raison suffisante de renoncer au S. U. La citoyenne Gatti de Gamond, conformément à un précédent Congrès des femmes socialistes, est venue elle-même appuyer l'ordre du jour du Conseil général en déclarant qu'il fallait d'abord obtenir le S. U. des hom-

mes, et que ceux-ci sauraient ensuite aider les femmes à conquérir leurs droits politiques.

L'ordre du jour du Conseil général a été adopté à une immense majorité.

Dans une séance secrète, le Congrès a discuté les moyens à employer pour assurer le triomphe du S. U. Nos camarades français comprendront la discrétion à laquelle je suis tenu à ce sujet.

Enfin le Congrès s'est séparé après avoir renouvelé le Conseil général. Il a tenu à donner, au sein de ce Conseil, une place à la citoyenne Gatti de Gamond, affirmant ainsi que si la cause de l'égalité politique est ajournée, elle n'est pas oubliée.

Espérons maintenant que la bourgeoisie libérale saura reconnaître l'esprit de conciliation du P. O. et qu'elle ne répondra pas, une fois de plus, par un égoïsme mesquin à la générosité socialiste. Les défaillances du parti libéral retarderaient sans doute l'avènement du S. U., mais du même coup ce parti aurait à jamais perdu toute raison d'être. Il se serait suicidé lui-même en ne jouant pas le rôle éclairé que lui offrait le prolétariat socialiste.

L. Durieu.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

Le Capital, par Karl Marx. — Livre III. *Le Procès d'ensemble de la production capitaliste*. Traduit par J. Borchardt et H. Vanderrydt. (2 volumes. Giard et Brière, éditeurs, Paris). Nous publierons sous peu une analyse du troisième livre du *Capital*, dont la traduction vient de paraître à la librairie Giard et Brière. — Le premier volume étudie : I. La transformation de la plus-value en profit et du taux de la plus-value en taux du profit. — II. La transformation du profit en profit moyen. — III. La loi tendancielle de la

baisse du taux du profit. — IV. La transformation du capital-marchandise et du capital-argent en capital commercial (commerce de marchandises et commerce d'argent). V. Subdivision du profit en intérêt et profit d'entreprise. Le Capital productif d'intérêts. — Le second volume traite : V (suite). La subdivision du profit en intérêt et profit d'entreprise. Le capital productif d'intérêts. — VI. La transformation d'une partie du profit en rente foncière. — VII. Les revenus et les sources. — Toutes les bibliothèques socialistes doivent posséder cette troisième partie du *Capital*, sur l'importance de laquelle nous appellerons prochainement l'attention de nos lecteurs.

L'âge de la pierre, par Georges Rivière (Paris, Schleicher frères, 1902). — Ce livre fait partie de la « Bibliothèque d'Histoire et de Géographie Universelles ». L'auteur examine successivement : Les temps géologiques et l'homme tertiaire ; l'homme quaternaire ; le quaternaire inférieur époque chelléenne) ; le quaternaire moyen (époque mousterienne) ; le quaternaire moyen (époque solutréenne) ; le quaternaire supérieur (époque magdalénienne) ; L'art magdalénien ; l'époque de transition ; la période néolothique (époque robenhausienne) ; le culte des morts à l'époque néolithique ; les monuments mégalithiques ; la trépanation ; la chirurgie néolithique ; la fin de l'âge de pierre.

L'Éducation laïque, par Camille Léger, préface de Ferdinand Buisson (Ed. Cornély, éditeur). — « Ce petit livre, dit l'introduction, sur l'éducation laïque, sa méthode et son idéal, est le fruit d'une tentative heureuse faite à Beauvais, pour réunir dans une même œuvre d'éducation démocratique les ouvriers, la bourgeoisie républicaine et les membres de l'enseignement. Pour réaliser cette union, il fallut nous mettre d'accord sur le but à poursuivre, sur les moyens pratiques d'y atteindre, sur la méthode enfin de l'éducation laïque. Ayant été appelé à servir de trait d'union entre les membres de l'enseignement et la démocratie beauvaisienne, je dus m'efforcer de préciser, en une série de causeries, ce qui pouvait devenir notre esprit.. »

L'Université de Demain, par Jules Delvaille, préface de H. Brisson (Cornély, éditeur). — Selon M. Henri Brisson, député, qui a écrit la préface de cette brochure, l'auteur a souligné avec précision « les moyens d'assurer de plus en plus l'égalité des enfants devant l'instruction et de constituer en notre pays, dès l'école primaire et par l'école primaire, une démocratie homogène ».

Carnet du Soldat, par Léon Tolstoï, traduit par J.-W. Bienstock. — Une brochure, 0 fr. 50 (Stock, éditeur). — Sous ce titre, sont publiés trois écrits inédits, que l'auteur de l'*Enfance* a dictés pendant sa récente maladie et qu'il vient de mettre au point. Une fois de plus il s'attaque au militarisme et dénonce la fausse doctrine chrétienne, en s'appuyant sur ce qu'il considère comme la vraie.

Lettres, par Léon Tolstoï, une broch. 0 fr. 50 (Stock, éditeur). — Ces six lettres inédites, et dont la traduction a été faite par M. Bienstock, sont très récentes. Le philosophe de Iasnaïa-Poliana y traite plusieurs questions d'actualité, de son point de vue habituel.

LES REVUES SOCIALISTES

REVUES DE LANGUE ANGLAISE

The London Trades and Labour Gazette (avril). — Tous ceux qui tiennent à suivre de près le mouvement syndical en Angleterre et particulièrement l'activité des « trade-councils » ou Bourses du Travail, dont les tendances socialistes sont souvent très caractérisées, liront avec profit cette petite magazine publiée mensuellement par le « Trade-Council » de Londres.

Dans son dernier numéro elle publie, entre autres, un intéressant manifeste des trade-unions adhérentes au Trade-Council de Londres, sur la nécessité pour les organisations syndicales de diriger leurs efforts vers une action politique de classe. Le manifeste déclare que les récentes décisions de la Chambre des Lords obligent même les plus obstinés adversaires de l'entrée des trade-unions dans la lutte politique à modifier leur attitude. Il propose que les « Trade-Councils » organes centraux des intérêts ouvriers, soient spécialement chargés d'organiser cette nouvelle action des Unions. Partout où la chose sera possible, des candidatures ouvrières seront posées aux élections pour la Chambre des Communes et énergiquement soutenues par les organisations syndicales.

J. L.

DOCUMENTS [1]

DÉCLARATION DE PRINCIPES

Adoptée par le Congrès de Tours

Le socialisme procède tout ensemble du mouvement de la démocratie et des formes nouvelles de la production.

Historiquement, et dès le lendemain de la Révolution française, les prolétaires se sont aperçus que la Déclaration des Droits de l'homme resterait illusoire sans une transformation sociale de la propriété.

Comment, en effet, la liberté, la propriété, la sûreté pourraient-elles être garanties à tous dans une société où des millions de travailleurs ne possèdent que leurs bras et sont obligés pour vivre de vendre leur force de travail à la minorité possédante?

C'est donc pour étendre à tous les citoyens les garanties inscrites dans la Déclaration des Droits que notre grand Babœuf a demandé la propriété commune, garantie du bonheur commun. Le communisme était pour les prolétaires les plus hardis, l'expression suprême de la Révolution.

Entre le régime politique, issu du mouvement révolutionnaire, et le régime économique de la société, il y a une contradiction intolérable.

Dans l'ordre politique, la démocratie se réalise : tous les citoyens participent également, au moins en droit, à la souveraineté ; le suffrage universel est le communisme du pouvoir politique.

---

(1) Sous cette rubrique, nous reproduirons, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, les principaux *documents* (publications, résolutions, programmes, manifestes, articles, discours, etc., etc.) qu'il importe de conserver et de pouvoir retrouver facilement ensuite

N. D. L. R

Dans l'ordre économique, au contraire, c'est une minorité qui est souveraine. C'est l'oligarchie du capital qui possède, dirige, administre, exploite.

Les prolétaires sont reconnus aptes, comme citoyens, à gérer les milliards du budget national et communal; comme travailleurs, dans l'atelier, ils ne sont qu'une multitude passive qui n'a aucune part dans la direction des entreprises, et ils subissent la domination d'une classe qui leur fait payer cher une tutelle désormais inutile et arbitrairement prolongée.

La tendance irrésistible des prolétaires est donc de faire passer dans l'ordre économique, la démocratie partiellement réalisée dans l'ordre politique. De même que tous les citoyens possèdent et manient en commun, démocratiquement, le pouvoir politique, ils doivent posséder et manier en commun le pouvoir économique, les moyens de production.

Ils doivent nommer eux-mêmes les chefs du travail dans les ateliers, comme ils nomment les chefs du gouvernement dans la cité et réserver à ceux qui travaillent à la communauté tout le produit du travail.

Cette tendance de la démocratie politique à s'élargir en démocratie sociale a été fortifiée et préparée par toute l'évolution économique.

A mesure que le régime capitaliste développait ses effets, le prolétariat prenait conscience de l'opposition irréductible de ses intérêts essentiels aux intérêts de la classe socialement dominante, et, à la forme bourgeoise de la démocratie, il opposait de plus en plus l'entière et profonde démocratie communiste.

Tout espoir d'universaliser la propriété et l'indépendance par la multiplication des petits producteurs autonomes a disparu. La grande industrie est de plus en plus la loi de la production moderne.

Par l'élargissement des marchés du monde, par la facilité croissante des transports, par la division du travail, par l'application grandissante du machinisme, par la con-

centration des capitaux, l'immense production concentrée ruine peu à peu, ou subordonne les petits et moyens producteurs.

Là même où le nombre des petits industriels, des petits commerçants, des petits propriétaires paysans ne diminue pas, leur importance relative dans l'ensemble de la production décroît sans cesse. Ils tombent sous la dépendance du grand capital.

Même les propriétaires paysans, qui semblent avoir retenu un peu d'autonomie, sont de plus en plus livrés aux forces écrasantes du marché universel, que manie sans eux et contre eux, le capitalisme.

Pour la vente de leurs blés, de leurs betteraves, de leur lait, ils sont de plus en plus à la merci des grands intermédiaires ou des grandes industries de la meunerie, du sucre, de l'alcool, qui dominent en rançonnant le travail paysan.

Les prolétaires industriels, ayant perdu à peu près toute chance de s'élever individuellement au patronat, et condamnés ainsi à une dépendance éternelle, sont en outre soumis aux crises incessantes de chômage et de misère que déchaîne la concurrence déréglée des grandes forces capitalistes.

L'immense progrès de la production et de la richesse, largement usurpé par des classes parasitaires, n'a pas abouti, pour les travailleurs, pour les prolétaires, à un progrès équivalent de bien-être et de sécurité. Des catégories entières de salariés sont brusquement jetées dans l'extrême misère par le renouvellement incessant de l'outillage et par les déplacements et les transformations brusques de l'industrie.

Le capitalisme lui-même avoue le désordre du régime actuel de la production, puisqu'il essaie de la régler, à son profit, par les syndicats capitalistes, par les trusts.

Même s'il parvenait à discipliner, en effet, toutes les forces de production, ce ne serait qu'en portant au plus haut degré la domination et le monopole du capital.

Il n'y a qu'un moyen d'assurer l'ordre et le progrès continu de la production, la liberté de tous les individus et le bien être croissant des travailleurs, c'est de transférer à la collectivité, à la communauté sociale, la propriété des moyens capitalistes de production.

Le prolétariat tous les jours plus nombreux, toujours mieux préparé à une action d'ensemble par la grande industrie elle-même, comprend que c'est dans le collectivisme ou le communisme qu'est pour lui le moyen nécessaire de salut.

Il s'oppose, comme classe opprimée, exploitée, à toutes les forces d'oppression et d'exploitation, à tout le système de propriété qui le ravale à n'être qu'un instrument. Il n'attend pas sa libération de la bonne volonté des dirigeants ou de la générosité spontanée des classes possédantes, mais de la pression continue, méthodique, qu'il exerce sur les privilégiés et sur les pouvoirs publics.

Il se propose comme but final, non pas une amélioration partielle, mais la transformation totale de la société, et comme il ne reconnaît aucun droit à la propriété capitaliste, il ne se sent lié à elle par aucun contrat. Il est décidé à lutter contre elle à fond et jusqu'au bout, et c'est en ce sens que, même quand il use des moyens légaux que la démocratie met en ses mains, le prolétariat est et doit rester une classe révolutionnaire.

Déjà, par la conquête du suffrage universel, par la conquête et l'exercice du droit de se coaliser pour la grève et du droit de se syndiquer, par les premières lois de réglementation du travail et d'assurance sociale, le prolétariat a commencé à réagir contre les funestes effets du capitalisme ; il continuera ce grand et incessant effort, mais il ne cessera la lutte que lorsque toute la propriété capitaliste aura été résorbée par la communauté et lorsque l'antagonisme des classes aura pris fin pour la disparition des classes elles-mêmes, réconciliées ou plutôt unifiées dans la production et la propriété communes.

Comment s'accomplira la suprême transformation du

régime capitaliste en régime collectiviste ou communiste? Il est impossible à l'esprit humain de déterminer d'avance le mode selon lequel s'accomplira l'histoire.

La révolution démocratique et bourgeoise qui a eu son origine dans le grand mouvement de la France en 1789, a abouti, selon les pays, par les voies les plus diverses, le vieux système féodal a cédé tantôt à la force, tantôt à l'évolution pacifique et lente. La bourgeoisie révolutionnaire, selon les lieux et les temps, a procédé, tantôt à l'expropriation brutale et sans indemnité, tantôt au rachat des servitudes féodales.

Nul ne peut savoir selon quel mode la servitude capitaliste sera abolie. L'essentiel c'est que le prolétariat soit toujours prêt à l'action la plus vigoureuse et la plus efficace. Il serait dangereux d'écarter l'hypothèse d'événements révolutionnaires qui peuvent être suscités ou par la résistance, ou même par l'agression criminelle des privilégiés.

Il serait funeste, sur la foi du seul mot de révolution, de négliger les grandes forces dont dispose dans la démocratie le prolétariat conscient et organisé.

Ces moyens légaux, souvent conquis par la révolution, représentent une accumulation de force révolutionnaire, un capital de révolution, qu'il serait insensé de ne pas faire valoir.

Trop souvent les travailleurs négligent de tirer parti des moyens d'action que la démocratie et la République mettent entre leurs mains. Ils ne demandent pas à l'action syndicale, à l'action coopérative, au suffrage universel, tout ce que ces formes d'action peuvent donner.

Il n'y a pas de formule, il n'y a pas de mécanisme qui puisse dispenser la classe ouvrière de l'effort constant d'organisation et d'éducation.

L'idée de la grève générale, des grèves générales est invinciblement suggérée aux prolétaires par l'ampleur croissante de l'organisation ouvrière. Ils ne désirent pas la violence, qui est bien souvent l'effet d'une organisation

insuffisante et d'une éducation rudimentaire du prolétariat ; mais ils commettraient une grande faute en n'usant pas du puissant moyen d'action qui coordonne les forces ouvrières au service des grands intérêts ouvriers ou sociaux ; ils doivent se grouper, s'organiser pour être en état de faire sentir toujours plus fortement à la classe privilégiée le vide que peut soudain creuser, dans la vie économique des sociétés, le brusque arrêt du travail, fatigué d'une exploitation sans fin. Ils peuvent par là arracher à l'égoïsme des privilégiés de grandes réformes d'un intérêt ouvrier général, et hâter la transformation complète d'une société injuste. Mais la formule de la grève générale, comme la grève partielle, comme l'action politique, ne vaut que par le progrès de l'éducation, de la pensée, de la volonté de la classe ouvrière.

Le Parti socialiste défend dans la République un moyen nécessaire de libération et d'éducation. Le socialisme est essentiellement républicain. On peut même dire qu'il est la République elle-même, puisqu'il est l'extension de la République au régime de la propriété et du travail.

Le Parti socialiste a besoin, pour l'organisation du monde nouveau, d'esprits libres, affranchis des superstitions et des préjugés. Il demande pour tous les êtres humains, pour tous les individus, et il leur garantit, la liberté absolue de penser et d'écrire, d'affirmer leurs croyances. Il oppose à toutes les religions, à tous les dogmes, à toutes les églises, aussi bien qu'aux conceptions de classe de la bourgeoisie, le droit illimité de la pensée libre, la conception scientifique de l'univers et un système d'éducation publique exclusivement fondé sur la science et sur la raison.

Ainsi habitués à la pensée libre et à la réflexion, les citoyens seront à l'abri des sophismes de la réaction capitaliste et cléricale. Les petits industriels, les petits commerçants, les petits propriétaires paysans cesseront de croire que c'est le socialisme qui veut les exproprier. Le Parti socialiste hâtera l'heure où ces petits propriétaires

paysans, ruinés par la mévente de leurs produits, criblés d'hypothèques et toujours sous le coup de l'expropriation judiciaire, comprendront enfin les avantages de l'association généralisée et systématisée, et réclameront eux-mêmes comme un bienfait, la socialisation de leurs lopins de terre.

Mais il serait inutile de préparer à l'intérieur de chaque nation une organisation de justice et de paix, si les rapports des nations entre elles restaient livrés à toutes les entreprises de la force, à toutes les suggestions des convoitises capitalistes.

Le Parti socialiste veut la paix entre les nations : il condamne toute politique d'agression et de guerre, qu'il s'agisse de guerres continentales ou de guerres coloniales. Il maintient constamment à l'ordre du jour des pays civilisés le désarmement simultané. Et en attendant le jour de la paix définitive entre les nations, il combat l'esprit militariste en acheminant de tout son effort le système des armées permanentes au système des milices. Il veut protéger contre toute surprise le territoire et l'indépendance de la nation ; mais toute politique offensive et tout instrument offensif sont condamnés à fond par lui.

L'entente étroite des travailleurs, des prolétaires de tous les pays est nécessaire, aussi bien pour refouler les forces d'agression et de guerre, que pour préparer par une action concertée, l'avènement général du socialisme. L'accord international des prolétaires militants de tous pays préparera l'avènement d'une humanité libre, où la diversité des classes aura disparu et où la diversité des nations, au lieu d'être un principe de lutte et de haine, sera un principe d'émulation fraternelle dans l'universel progrès humain.

C'est dans ce sens et pour ces raisons que le Parti socialiste a formulé dans ses Congrès la règle et le but de son action :

« Entente internationale des travailleurs ; organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe

pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste. »

Texte du PROGRAMME DES RÉFORMES

Le Parti socialiste, repoussant la politique du tout ou rien, a un programme de réformes dont il poursuit dès maintenant la réalisation.

I

Démocratisation des pouvoirs politiques.

1. Suffrage universel direct, sans distinction de sexe, et dans toutes les élections.

2. Réduction du temps de résidence.

Scrutin de liste avec représentation proportionnelle dans toutes les élections.

3. Mesures législatives pour assurer la liberté et le secret du vote.

4. Droit d'initiative populaire et referendum.

5. Suppression du Sénat et de la présidence de la République. Les attributions actuelles du président de la République et du Conseil des ministres seront dévolues à un Conseil exécutif, nommé par le Parlement.

6. Réglementation par la loi du mandat législatif, révocable par un vote de la moitié plus un des électeurs inscrits.

7. Admission des femmes à toutes les fonctions publiques.

8. Liberté absolue de la presse et de réunion, sous la seule garantie du droit commun. — Abrogation de toutes les lois d'exception sur la presse. — Liberté des associations civiles.

9. Pleine autonomie administrative des départements et des communes, sous la seule réserve des lois garantissant le caractère républicain, démocratique et laïque de l'État.

II

Laïcisation complète de l'État.

1. Séparation des Églises et de l'État; suppression du budget des cultes; liberté des cultes; interdiction de l'action politique et collective des Églises contre les lois civiles et les libertés républicaines.

2. Suppression des congrégations; nationalisation des biens de main-morte de toute nature leur appartenant, et affectation de ces biens à des œuvres d'assurance et de solidarité sociales; en attendant, interdiction aux congrégations de toute entreprise industrielle, agricole et commerciale.

III

Organisation démocratique et humaine de la justice

1. Substitution à tous les tribunaux actuels, civils ou criminels, de tribunaux formés par un jury pris sur la liste électorale et par des juges élus sous des garanties de compétence; le jury sera formé par voie du tirage au sort sur des listes dressées par le suffrage universel.

2. Gratuité de la justice. Transformation en fonctions publiques des offices ministériels. Suppression du privilège des avocats.

3. Instruction et expertise contradictoires à tous les degrés et sur tous les points.

4. Substitution au caractère de représailles et de vindicte des pénalités actuelles, d'un système de préservation et d'amendement du condamné.

5. Abolition de la peine de mort.

6. Suppression des tribunaux militaires et maritimes.

IV

Constitution de la famille conformément aux droits individuels

1. Abrogation de toutes les lois qui établissent l'infériorité civile des femmes et des enfants naturels ou adultérins.

2. Législation plus libérale du divorce. Loi sur la recherche de la paternité.

V

Éducation humaine, civique et professionnelle

1. Gratuité de l'enseignement à tous les degrés.

2. Entretien à la charge des collectivités pour le premier degré de l'enseignement.

3. Pour l'enseignement secondaire et supérieur, mise à la charge de la collectivité de ceux des enfants qui, après examen, seront reconnus aptes à poursuivre utilement leurs études.

4. Création d'un enseignement populaire supérieur.

5. Monopole de l'enseignement aux trois degrés par l'Etat; subsidiairement, interdiction à tout membre du clergé régulier et séculier d'ouvrir une école et d'y enseigner.

VI

Refonte générale du système d'impôts dans un sens de solidarité sociale.

1. Abolition de tous les impôts sur les objets de consommation de première nécessité et des quatre contributions directes; subsidiairement, dégrèvement de toutes les petites cotes foncières et des petites patentes.

2. Impôt global progressif et personnel sur les revenus supérieurs à 3.000 francs.

3. Impôt progressif sur les successions, la progressivité étant calculée à la fois sur le chiffre de la succession et sur l'éloignement du degré de parenté.

4. Faculté pour l'Etat de demander à certains monopoles une part des ressources qui lui sont nécessaires.

VII

Protection et règlementation légale du travail dans l'Industrie, le Commerce et l'Agriculture.

1. Repos d'un jour par semaine, ou interdiction pour les employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept.

2. Limitation de la journée de travail à huit heures; subsidiairement, vote de toute disposition diminuant la durée de la journée de travail.

3. Interdiction de faire travailler les enfants âgés de moins de quatorze ans; système de la demi-journée de travail pour les adolescents, et combinaison du travail productif avec l'instruction et l'éducation des adolescents.

4. Interdiction du travail de nuit pour les femmes et les adolescents. Interdiction du travail de nuit pour les ouvriers adultes de toutes les catégories et dans toutes les industries où le travail de nuit n'est pas absolument nécessaire.

5. Législation protectrice du travail à domicile.

6. Interdiction du marchandage et du payement en nature (économat). Reconnaissance légale de la mise à l'index.

7. Fixation, par l'accord des municipalités et des corporations ouvrières de l'Industrie, du Commerce, de l'Agriculture, de séries de prix constituant le salaire minimum.

8. Interdiction aux patrons de toute réduction de salaire, sous forme d'amende ou autrement. Intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux d'ateliers.

9. La surveillance des ateliers, fabriques, usines, mines, chantiers, services publics, magasins, etc., concernant les conditions du travail, d'hygiène et de sécurité, sera exercée, concurremment avec les inspecteurs de l'État, par des inspecteurs élus par les syndicats ouvriers.

10. Extension de la prud'homie à tous les salariés de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture.

11. Mise en régie du travail des condamnés. Le prix de tout travail effectué sera le prix normalement payé aux ouvriers syndiqués.

12. Repos légal des femmes, six semaines avant et six semaines après l'accouchement.

VIII

Assurance sociale contre tous les risques naturels et économiques.

1. Organisation par la nation d'un système d'assurance sociale s'appliquant à la totalité des travailleurs de l'Industrie, du Commerce, de l'Agriculture contre les risques de maladie, d'accident, d'invalidité, de vieillesse et de chômage.

2. Constitution du fonds d'assurance sans prélèvement sur les salaires ; subsidiairement, limitation du prélèvement opéré sur les salariés au tiers de la contribution totale, les deux autres tiers devant être fournis par l'État et les employeurs.

3. Amélioration de la loi sur les accidents du travail et son application sans distinction de nationalité.

4. Participation des travailleurs au contrôle et au fonctionnement du service d'assurance.

IX

Extension du domaine et des services publics industriels et agricoles de l'Etat, du département et des communes.

1. Nationalisation des chemins de fer, des mines, de la Banque de France, des assurances, des raffineries de sucre et des sucreries, de l'alcool, de la grande meunerie.

2. Organisation d'un service public de placement pour les travailleurs, avec le concours des Bourses du travail et des organisations ouvrières, et suppression des bureaux privés.

3. Organisation par l'Etat d'un crédit agricole.

4. Subventions aux communes rurales pour les aider à acheter l'outillage agricole collectif, à acquérir des domaines communaux, gérés sous le contrôle des communes par des syndicats de travailleurs ruraux, et à créer des magasins de dépôts et des warrants.

5. Organisation des services communaux de l'éclairage, de l'eau, des transports en commun, de constructions et de régie d'habitations à bon marché.

6. Administration démocratique des services publics nationaux et communaux avec participation des organisations ouvrières à leur fonctionnement et à leur contrôle, avec droit de se syndiquer à tous les salariés de tous les services publics.

7. Service national et communal d'hygiène et renforcement des lois qui protègent la santé publique; logements insalubres, etc.

X

Politique de paix internationale et adaptation de l'organisme militaire à la défense du pays.

1. Substitution des milices à l'armée permanente et adoption de toutes les mesures, comme les réductions de service militaire qui y conduisent.

2. Refonte et adoucissement du code pénal militaire; suppression des corps disciplinaires et interdiction de prolonger le service militaire en guise de pénalité.

3. Renonciation à toute guerre offensive sous quelque prétexte que ce soit.

4. Renonciation à toute alliance qui n'aurait pas pour objet exclusif le maintien de la paix.

5. Renonciation aux expéditions militaires coloniales; et dans les colonies actuelles ou pays de protectorat, soustraits à l'influence des missionnaires et au régime militaire, développement d'institutions protectrices des indigènes.

L'HOSPICE

A ceux qui n'ont ni feu, ni lieu,
Et qui sont lents, et qui sont vieux,
A ceux qui, jour à jour,
(Depuis quels temps) ont fait le tour
Des misères qui les enserrent,
Aux pauvres gens des durs métiers :
Portiers, veilleurs, gardiens et cantonniers,
Les petites villes octroient, parfois,
Le bénéfice
De boire et de manger et de dormir, sans joie,
Derrière un mur de vieil hospice.

Le monument avec son large toit
Et ses anciens pignons, s'assoit
Au bout de la grand'rue ;
Le van des siècles dissémina sa nuit
En poussière noire, autour de lui.
Angles, bosses, plaques, verrues
Saillent sur sa façace.
Il est d'un bloc — et sa largeur est perforée,
De part en part, de fenêtres carrées
Qui regardent la cour symétrique et maussade.

Et c'est là qu'ils végètent, les vieux,
Autour de grands poêles de fonte ;
L'hiver est froid, le vent hargneux ;
Oh ! que de fois, le soir, ils font le compte
De leurs malheurs, de leurs chagrins,
A sourde voix, à lentes mains,
Devant les autres vieux qui n'écoutent plus guère.
Il en est qui s'en furent en guerre
Si loin, que les astres de leur bruyère
N'éclairaient plus ces pays de là-bas ;
Ils en sont revenus minés et las,

Heureux du maigre emploi que leur offrait la ville.
D'autres survivent seuls à leurs familles,
D'autres songent à leur enfant
Qui s'embarqua vers les Levants,
Sans rien leur en apprendre;
Et c'est leur mal de chaque jour,
De repenser encor à son retour
Et de ne plus y croire, et néanmoins toujours,
D'attendre...

Oh! ces vitres par où l'on voit,
Au long de blancs murs droits,
Traîner les vieux, de fenêtre en fenêtre,
Et ces couloirs où l'on entend
Sonner le bruit intermittent
De leurs bâtons de hêtre;
Et ce piteux et pauvre banc
Où, deux par deux, au jour tombant,
Ils s'arrêtent, et longuement se taisent,
Quand leurs pipes, comme des braises,
Brûlent seules de leurs points d'or
Le vide obscur et mort
Des corridors.

Les vieux, les pauvres vieux, avec leur dos en bois,
Et leurs regards lointains, et leur défunte voix,
Et leurs craintes, durant les insomnies,
Et leur patience à compter le temps,
Et l'égoïste et mécanique entêtement
De leur manies!

Voici la nuit qui tombe et attise leurs maux.
Voici leurs lents départs, comme les mots
A la file des litanies;
Et leur silence au fond du vieux dortoir
Où les cierges éclaireront, un soir,
Leurs agonies.

Emile Verhaeren.

L'Inquisition au Moyen Age [1]

L'ouvrage de M. Léa est, plutôt qu'un livre, un recueil de documents et de monographies. C'est sa faiblesse et c'est aussi son mérite. Tel quel, il constitue l'une des plus considérables et des plus exactes accumulations de faits qui aient jamais été réunies pour éclairer l'histoire religieuse du moyen âge, et l'un des ouvrages les plus instructifs qu'il soit possible de lire.

Transportons-nous à la fin du XIIe siècle. L'Église a humilié l'empereur, les rois ; elle a détourné vers la Palestine la turbulente noblesse. Tout en combattant les pouvoirs laïques, elle n'a cessé de perfectionner son organisation intérieure, et l'extraordinaire édifice clérical touche à la perfection. Le clergé séculier vient d'accepter, après une longue résistance, la loi du célibat qui lui donne un prestige immense. Le prêtre se détache de l'humanité ; il est un être surnaturel entre les mains duquel s'opère tous les jours le miracle de la transsubstantiation, définitivement érigé en article de foi. En 1215, on lui donne le pouvoir d'absoudre et de condamner les fidèles : la confession auriculaire est rendue obligatoire. L'Eglise paraît alors installée en Europe, comme la caste des brahmanes aux Indes, c'est-à-dire d'une manière inébranlable. Elle travaille ouvertement à se soumettre les rois, et à régner au temporel comme au spirituel.

Mais en même temps éclate un violent mouvement anticlérical. Cathares du Languedoc, Vaudois de Lyon ou des Alpes, Patarins Lombards, reprochent à l'Eglise son ambition et ses richesses, nient le miracle de la transsubstantiation ou déclarent qu'il peut s'opérer entre les mains de n'importe quel homme pieux, repoussent l'obligation de la confession auriculaire, ou la remplacent par la confession volontaire et publique, réclament des livres en langue vulgaire.

L'Eglise était depuis si longtemps habituée à l'obéissance passive des fidèles, que d'abord elle ne sut que faire. Au IVe, au Ve siècles, elle avait dirigé des persécutions, et fait reconnaître ce principe de droit que « l'extermination des hérétiques est un devoir des princes ». Mais alors elle avait à sa disposition l'administration romaine, admirable instrument qu'un ordre d'en haut mettait en

(1) Par M. Charles Léa *(Société Nouvelle de Librairie et d'Édition)*.

mouvement. Au XII^e^ siècle, elle avait devant elle un empereur, des rois, des grands feudataires, des communes affranchies, une multitude inextricable de souverainetés, souvent mal disposées pour une puissance qui visait à les dominer toutes. L'Église était prise au dépourvu. Elle disposait d'une force énorme, et ne savait comment l'utiliser.

Quelques émeutes populaires lui montrèrent qu'elle pouvait enfin agir. Les masses avaient été sympathiques au mouvement anticlérical tant qu'elles avaient cru qu'il s'agissait de réfréner les prêtres sans porter atteinte à l'Église ; mais à peine eurent-elles compris que l'Église même était menacée, le sentiment catholique reprit en elles toute sa vigueur. Dans plusieurs villes allemandes que l'hérésie avait contaminées, la foule saisit les suspects et les brûla. L'Église suivit aussitôt l'impulsion qui lui était donnée. Un concile réuni en 1184, déclara que la peine du feu était juste : dès lors la lutte fut entreprise.

On peut la diviser en deux périodes ; l'une, violente et brève, pendant laquelle s'organise le mécanisme de l'inquisition ; l'autre, moins sanglante, mais aussi cruelle et plus longue, pendant laquelle l'institution fonctionne avec une régularité bureaucratique. Dans l'une et l'autre, Rome cherche à s'appuyer directement sur le fanatisme des masses.

La première s'ouvre par un épisode bien connu : une croisade est prêchée contre la France méridionale, alors extrêmement civilisée (1208). Ce fut la destruction radicale d'une nationalité.

En Allemagne, en Italie, dans la France du Nord, pays qui étaient seulement touchés par l'hérésie, l'Église ne pouvait employer un procédé si violent. D'autre part, la justice épiscopale ne suffisait pas. Elle n'était pas toujours zélée. Rome avait besoin d'avoir partout des agents désignés par elle seule et ne relevant que d'elle, des tribunaux fanatiques, qui s'appuieraient sur la foule et contraindraient tous les pouvoirs à l'obéissance. Elle trouva les hommes dont elle avait besoin : en France, Robert, dit le Bougre ; en Allemagne, Conrad de Marbourg ; en Italie, Saint-Pierre Martyr. Très semblables, sans doute, à un Robespierre ou à un Marat, pourvus comme eux du don spécial d'imposer la terreur, avec en plus, cette folie et cette cruauté mystiques qui sont les plus repoussantes particularités du Moyen Âge ; c'était des individualités singulières. L'Église les investit de la toute puissance. Les

monographies que M. Léa leur consacre sont tout-à-fait excellentes, remarquables de sens historique et de finesse psychologique ; il faut les lire. Nous ne pouvons raconter par le détail les sanglantes carrières de ces furieux, que M. Léa considère comme de véritables déséquilibrés. Saint-Pierre Martyr et Conrad de Marbourg furent enfin assassinés par des hérétiques exaspérés contre Robert le Bougre, qui tantôt faisait brûler, et tantôt ensevelir vivantes ses victimes, la clameur fut si forte qu'on dût le destituer. La toute puissance l'avait rendu fou et il fallut l'enfermer.

La papauté ne sortait donc pas victorieuse de toutes ces rencontres, et la situation demeurait difficile. Les populations de la France méridionale, quoique vaincues, restaient frémissantes et inquiétaient encore. La Lombardie, par contre-coup, était agitée. La France du Nord, pourtant si docile, avait besoin d'être surveillée. L'Allemagne était presque en révolte, et, encore une fois, il fallait aviser.

Les Églises orientales, même les plus solides, ont rencontré des résistances ; mais il leur a suffi de quelques massacres pour surmonter leurs crises. Pendant les premiers siècles de son existence, l'Eglise catholique, elle aussi, avait dû se défendre ; mais les hérésiarques avaient été vite réduits. La pensée du monde antique finissant était, sur les points essentiels, unanime. Elle acceptait l'idée d'une révélation et l'intermédiaire d'un clergé entre elle et la divinité. Mais l'Europe du XIIe siècle ne ressemble ni à l'Orient ni à l'empire romain. L'hérésie, en tel lieu extirpée (c'est le mot que les papes emploient dans leurs bulles), renaît en tel autre. Expression d'un instinct profond, elle ne se laisse pas déraciner. Dès le milieu du XIIe siècle, il devient évident que l'existence des sectes n'est pas un accident, mais un phénomène normal, le premier symptôme d'une lutte sans fin. L'Eglise le comprend et sa résistance va être terrible. L'acceptation de l'amoindrissement et de la mort, rare chez les individus, plus rare encore dans les collectivités, n'existe pas, ne peut absolument pas exister pour les Eglises. La réflexion, loin de corriger en elles l'instinct aveugle de la conservation, le fortifie : surnaturelles par définition, elles se refusent à subir la loi commune et naturelle.

En 1274, saint Thomas d'Aquin formule avec une netteté définitive la théorie de l'Eglise : « L'hérésie, écrit-il, est un péché par lequel on mérite non seulement d'être séparé de l'Eglise par l'excommunication, mais encore *d'être exclu du monde par la mort*..... Si l'hérétique s'obs-

tine dans son erreur, l'Église, désespérant de son salut, doit pourvoir au salut des autres hommes en le retranchant de son sein par une sentence d'excommunication ; pour le reste, « elle l'abandonne au juge séculier, *afin qu'il soit banni de ce monde par la mort* ». Ainsi, l'hérétique doit être puni pour deux raisons : d'abord parce qu'il est un pécheur, et que le fidèle doit *venger Dieu*, comme dira plus tard Calvin ; ensuite, parce que le crime particulier qu'il a commis est de nature contagieuse et qu'il faut en préserver les autres hommes. Tels étaient les principes : une magistrature spéciale fut créée pour les appliquer, et ce fut l'Inquisition.

Quand fut-elle créée ? On ne peut le dire. Ni la date de son apparition, ni son organisation ne furent identiques en tous pays. Elle s'installa définitivement, dans la France méridionale, après la dernière croisade en 1229 ; dans la France du nord, après la déposition de Robert le Bougre en 1248 ; en Italie, après le meurtre de Pierre, en 1252 (1). Alors la période héroïque et violente est close, et la période bureaucratique et policière commence.

On peut le dire avec exactitude : Robert, Conrad et Pierre furent les trois héros de l'Inquisition. Ils eurent au plus haut degré l'énergie et la cruauté fanatiques nécessaires à la tâche qu'ils avaient entreprise. Les juges qui leur succédèrent furent des imitateurs assagis. Comme leurs maîtres, ils eurent des pouvoirs absolus. Choisis parmi les dominicains et les franciscains, ils étaient moines, et, comme tels, ne dépendaient que de Rome. Leur titre de juge les affranchissait de la discipline particulière de leur ordre. Ils avaient le droit d'assigner les supérieurs de leurs couvents aussi bien que les évêques. Personne n'était au-dessus d'eux. Le système de la dictature fut adopté : mais il fut tempéré par de longs usages qui se transformèrent en traditions et en règles. Moins scandaleuse, plus silencieuse, l'Inquisition ne fut pas moins redoutable ; au contraire, elle servit mieux l'Église.

La tâche confiée à ces inquisiteurs était difficile surhumaine. Comme presque tout ce qui est issu du catholicisme, elle était marquée d'un singulier caractère de grandeur et de folie. L'Église catholique est une institution inouïe. Elle procède des églises orientales, et les surpasse de beaucoup. Le mahométisme est une religion révélée : mais il autorise l'existence d'un grand nombre de

(1) La révolte déterminée en Allemagne par les atrocités de Conrad eut un résultat utile, et pour longtemps sauva le pays de l'Inquisition. L'Angleterre a toujours su se préserver.

sectes. Le brahmanisme est dirigé par une caste fermée : mais à l'intérieur de cette caste, il n'y a pas de hiérarchie, pas de pape. Le brahmanisme est plutôt un ensemble de symboles qu'un dogme fixé. Au contraire, à l'intérieur de l'Eglise catholique, le génie métaphysique de l'Orient s'allie à la rigueur des institutions occidentales. Les théologiens grecs de Nicée prétendirent formuler un dogme aussi nettement que leurs confrères légistes pouvaient formuler un règlement d'Etat, et l'Eglise catholique, leur œuvre, prétendit fonder l'ordre européen sur la pointe d'aiguille d'une définition métaphysique. Les Inquisiteurs devaient, non seulement punir les manifestations de l'hérésie, mais surtout la deviner, la prévenir au fond des consciences, assurer enfin l'immobilité complète de la pensée dans les régions fort vastes qui leur étaient confiées: la France était divisée en cinq provinces inquisitoriales. Ils devaient donc procéder à des investigations continuelles. Pour tenir les populations en éveil, ils se déplaçaient constamment. Ils arrivaient à l'improviste et leur présence suffisait à terroriser. Ils provoquaient la dénonciation par d'habiles promesses, et pour connaître à fond les racontars du pays, confessaient pendant deux ou trois jours. Ils classaient ensuite les renseignements qui étaient tous centralisés dans les archives du Saint-Office, et citaient devant eux les suspects.

Ceux-là étaient perdus. L'Inquisition, émanation de l'Eglise, devait être infaillible comme elle. Il n'y avait qu'une chance, dit M. Léa, de sauver sa liberté, c'était d'avouer sur le champ, d'avouer fut-on même innocent : alors la peine était relativement légère. Mais aucune dénégation n'était reçue. Le dominicain Bernard, auteur d'un manuel destiné à l'instruction des jeunes moines qui se destinaient à la carrière inquisitoriale, le dit formellement : « Un inquisiteur doit aller de l'avant avec vigueur jusqu'à ce qu'il obtienne que le suspect confesse son erreur... »

Mais si l'accusé n'avouait pas, que faire? Comment atteindre cette chose insaisissable : une pensée ? Il fallait, ou que l'Eglise renonce à l'entreprise — et elle ne le pouvait ; ou qu'elle recourre aux supplices — et elle ne recula pas. Jusqu'alors, l'Eglise avait gardé une certaine tenue; elle avait interdit à ses prêtres d'assister aux spectacles sanglants ou cruels.

Pour les inquisiteurs l'interdiction dut être levée, et ces étonnants manuels où ils apprenaient leur métier, les renseignaient sur l'attitude qu'ils devaient prendre en face

des suppliciés. « Ayez, leur disait-on, un visage compatissant... » Mais on leur enseignait aussi, nous l'avons vu, à n'avoir aucune compassion : « Un inquisiteur doit aller de l'avant... »

Mais le Moyen âge avait les nerfs solides, et la cruauté des inquisiteurs, qui nous paraît si épouvantable, le révolta sans doute moins que les procédés de délation et d'espionnage, que les pratiques policières dont ils usaient pour surveiller tout un pays et le déprimer par une terreur propre à entraver la plus noble faculté de l'homme, qui est de douter et de réfléchir. Ces procédés, ces pratiques furent la véritable cause de leur impopularité.

Quels ont été enfin les résultats de l'Inquisition ; si un catholique entreprenait de la défendre, que dirait-il ? qu'elle était indispensable pour assurer, dans une époque de profonde barbarie, l'unité morale de l'Europe ? Mais cela ne se peut soutenir. Jusqu'au douzième siècle, en effet, l'Europe eut besoin de l'Église ; aussi fut-elle jusqu'alors tout à fait docile, et aucune persécution ne fut nécessaire. A partir du douzième siècle, les communes s'enrichissant, ouvrent à nouveau les routes commerciales, et l'unité matérielle rend moins utile l'unité doginatique. Alors se produisent les premières hérésies et les premières persécutions.

Si l'Inquisition n'avait raffermi l'Église, a-t-on dit encore, le magnifique développement de l'art et de la philosophie chrétienne qui signale le treizième siècle n'aurait pas été possible. Mais cela, non plus ne se peut soutenir. Une persécution conduite avec ténacité, peut détruire ou comprimer pour longtemps des mouvements de pensée : elle est impuissante à créer. Les pays sur lesquels pesa l'Inquisition (France du Midi, Italie du Nord), ne donnèrent plus rien à l'Église. La Renaissance catholique, fut l'œuvre de la Toscane, de l'Ombrie, du Nord gellique et germanique ; elle fut le résultat du travail libre de la pensée qui, au lieu de chercher à extirper l'hérésie par la violence, chercha à la faire disparaître en s'assimilant tout ce qu'il y avait de vital en elle, en faisant pénétrer dans l'architecture monastique l'art et la fantaisie populaires, et dans la théologie du Concile de Nicée le naturalisme aristotélicien.

L'Inquisition s'est montrée, en revanche très puissante pour pervertir et détruire. Elle s'est glissée, à la manière d'une plante parasite, dans tous les conflits du XIIIe et du XIVe siècle, et elle les a envenimés. Soutenue en Italie par la faction guelfe, c'est probablement à elle qu'il faut attribuer dans les communes lombardes et toscanes l'intro-

duction des Comités de confiscation, des polices secrètes. Soutenue en France par la couronne, elle a rendu plus brutale encore sa politique déjà si brutale de centralisation. Il est probable que nos rois, livrés à eux-mêmes, auraient annexé la France méridionale sans la détruire; mais ils acceptèrent l'alliance des moines, et on connaît le sort de ces belles provinces.

M. Lea croit pouvoir affirmer que l'Inquisition a eu pour effet général d'accroître la cruauté des mœurs. Il signale particulièrement l'influence exercée par sa procédure sur la procédure de la justice civile. A l'époque où la pratique inquisitoriale s'est formée, écrit un historien du droit, M. Tanon, qui est d'accord avec M. Lea, les juridictions laïques de l'Europe occidentale se trouvaient à une période de transition entre l'ancienne procédure orale et publique (que seule l'Angleterre et les pays du Nord ont développée depuis), et la poursuite secrète et d'office; elles ne pouvaient manquer d'être influencées, de la manière la plus grave, par la pratique nouvelle. Les germes déposés dans la procédure des tribunaux de l'Inquisition, en vue de l'intérêt exceptionnel de la répression de l'hérésie, ont été transformés et ont fructifié dans celle des tribunaux ordinaires pendant des siècles. Il faut ajouter que nous n'avons pas achevé d'en éliminer les derniers vestiges.

Les poursuites dirigées par l'Inquisition ont-elles abouti, et dans quelle mesure? La question est intéressante. C'est, on le sait, un lieu commun que la force ne peut rien contre les mouvements de pensée. Mais pour apprécier de plus ou moins d'efficacité des procédures inquisitoriales, il faut distinguer entre les hérésies auxquelles elles s'est attaquée.

La première, et semblait-il aussi la plus puissante, était celle des Cathares. Elle fut radicalement détruite et il n'y a pas lieu d'en être étonné. Le désir et la possibilité d'une pensée plus libre précéda, dans la France méridionale, l'émancipation réelle de l'esprit, de même qu'en 1848, le suffrage universel précéda la capacité démocratique. Et les Languedociens, incapables de se former par eux-mêmes une conception indépendante des dogmes, procurèrent une renaissance imprévue et nécessairement fragile à la dernière des religions antiques, le manichéisme, dont la tradition était faiblement maintenue par quelques notes orientales. Le catharisme, avec sa double théologie angélique et démoniaque, n'était pas une hérésie du monde moderne; c'était la survivance du plus puissant des sys-

têmes que le monde romain opposa à l'Église catholique. Il devait disparaître et il faut seulement s'étonner qu'il ait opposé une si grande résistance.

La seconde hérésie était celle des Vaudois: Créée au XIIe siècle par le Lyonnais Pierre Valdez, qui fit traduire en langue vulgaire les évangiles et les expliqua au peuple; elle ne se laissa jamais déraciner par la persécution.

Des hautes vallées alpestres, où ils s'étaient réfugiés, les sectaires continuaient leur propagande. Leurs missionnaires s'introduisaient partout: « Tout homme peut lire les livres sacrés, tout homme de bien peut célébrer la messe », disaient-ils. Ils agitaient l'Allemagne et secondèrent, au XVe siècle, la tentative de Jean Huss. Les Hussites vaincus, ils continuèrent à porter le poids d'une lutte qui devenait de plus en plus dure; enfin, au commencement du XVIe siècle, ils saluèrent avec joie la révolte de Luther. En 1540, François Ier, pressé par l'Inquisition, décida d'en finir avec ces montagnards. Une armée fut envoyée contre eux, et trente mille des leurs furent massacrés; mais alors ils pouvaient mourir.

Il est vrai qu'en Italie il est impossible de découvrir après le quatorzième siècle, aucune trace d'agitation vaudoise. Mais n'oublions pas que si, dans ce pays, l'Inquisition réussit à comprimer l'exercice de la pensée, du moins fût-elle obligée de tolérer le mouvement esthétique de la Renaissance, et l'épanouissement de cette culture humaniste qui était, dans son essence, antichrétienne.

Tout en professant une entière soumission aux dogmes, les Italiens de la Renaissance leur infligeait en réalité un violent démenti. On connaît la thèse de Nietzsche: Au début du XVIe siècle, affirme-t-il, les races latines avaient détruit le catholicisme par un détour habile, « elles l'avaient aboli dans son centre. César Borgia allait être pape... qu'arriva-t-il? Un moine allemand, Luther, vint à Rome. Ce moine, avec tous les instincts rancuniers d'un prêtre malheureux dans sa chair, se révolta contre la Renaissance..... Luther vit la *corruption* de la papauté, quand, la vérité, c'était tout le contraire: la vieille corruption, le *péché originel*, le christianisme ne siégeait plus sur le trône du pape!... Et Luther *releva* l'Église.... » Cette vue historique a beaucoup de sens. Mais l'activité humaine sauvée par les Borgia, quelle effrayante possibilité! L'Inquisition pourtant, ne laissait pas d'autre échappatoire. « Le christianisme a versé du poison à la nature », dit encore un aphorisme de Nietzsche « et la nature n'en est pas morte, mais elle est devenue vicieuse ».

Daniel Halévy.

Le Mouvement Artistique

LES LIVRES

Les Jeux de la Préfecture, par J.-A. Coulangheon (Mercure de France, 3 fr. 50), sont, pour certains, un mauvais pastiche d'Anatole France ! Que l' « *Histoire Contemporaine* » soit un chef-d'œuvre, ce n'est vraiment pas une raison suffisante pour que l'étude de mœurs demeure désormais interdite, et le chef-lieu de Rhône et Loire, où M. Baridel cherche sa destinée dans les salons aristocratiques, a sa place près de la petite ville où M. Bergeret supportait patiemment le mépris de ses concitoyens. Le scepticisme de M. Coulangheon n'est plus, comme le scepticisme renanien de l'auteur du *Mannequin d'Osier*, la plus aimable façon d'exposer des croyances très vives ; c'est plutôt de l'épicurisme un peu sec, et si M. Coulangheon rappelle France, c'est un France qui écrirait au « Mercure » et qu'aurait revu Jean de Tinan.

Deux pharmaciens se disputent un mandat législatif : Toupinard, radical-socialiste, franc-maçon aux éloquentes périodes, s'oppose au méliniste Moirel et finit par le terrasser. Hobereaux racornis, quêteuses pour œuvres pieuses, officiers de salon, fonctionnaires ennuyés, les héros ordinaires de la vie provinciale défilent sur la toile de fond que forment les manœuvres électorales et les tergiversations du préfet. Roman à clef, dit-on ? Autobiographie ? Peu importe. Toutes ces silhouettes sont tracées d'un crayon vif et acéré. Le préfet Langrune, qui chasse avec les grands-ducs et que tutoie Méline, est un imbécile bien vivant. Et la scène finale où, présidant avec importance aux côtés de Toupinard un concours de pompiers, tous deux sentent leurs âmes « s'incliner aux idées générales », est la plus jolie peinture qui soit du ridicule néant des pompes officielles. Une exquise figure de femme, Antoinette, « l'Affranchie » rêvée par Donnay, répand de loin en loin sa grâce.

Les Jeux de la Préfecture sont un des livres les plus spirituels qui aient paru depuis longtemps.

LES REVUES

Les revues d'art étrangères. — La *Deutsche Kunst und Dekoration*, de Darmstadt, publie des recherches fort intéressantes, même dans ce qu'elles ont encore de discutable ou de peu abouti, d'art et de décoration nouvelle, qui s'étendent de l'architecture au mobilier, aux bibelots et aux bijoux. C'est tout un renouvellement de l'art, particulièrement dans ses applications à l'industrie et à la vie pratique, que visent les artistes allemands, et ils ne sont en retard, à ce point de vue, sur leurs confrères d'aucune autre nation.

— Dans *The Artist*, de Londres, on trouve, outre d'intéressants retours sur nombre d'œuvres d'art ancien, des reproductions fort curieuses de tableaux et de croquis d'artistes anglais contemporains : les derniers numéros sont consacrés à l'œuvre décorative religieuse de M. Gerald Moira, aux études, paysages, figures fort intéressantes et qui paraissent fort originales, de M. Wilson Steer.

L'actualité artistique y est suivie avec une grande attention — et Paris y tient une grande place, avec une chronique rédigée par M. Laurence Jerrold et illustrée de croquis de M. L.-W. Hawkins.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris
A. MAUME, administrateur-délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

Les Événements de Belgique

Nous ne saurions dissimuler à nos camarades du Parti Ouvrier Belge l'étonnement, et même la déception qui ont accueilli, dans les milieux socialistes français, la décision de leur Conseil général, invitant les travailleurs, soulevés pour la conquête du Suffrage universel, à cesser la grève. C'est avec une sympathie passionnée que nous suivions la lutte formidable entreprise par eux contre le gouvernement clérical; c'est avec une impatience, faite d'angoisse et d'espérance, que nous en attendions l'issue. Nous ne pensions pas que le Parti Ouvrier, après avoir lancé de si vibrants appels à la classe ouvrière et dressé, en quelques jours, trois cent mille grévistes pour la conquête du droit, allait sitôt donner le signal de la retraite. C'est qu'en effet, dans la préparation de la lutte pour le suffrage universel, nous avions reconnu l'esprit méthodique, résolu et tenace avec lequel les Belges *savent vouloir* ce qu'ils désirent. D'abord avait eu lieu depuis plusieurs mois une propagande rationnelle et intensive : chaque dimanche, tous les députés et orateurs du Parti se transportaient dans une province et faisaient résonner, jusques dans les moindres localités, le cri de guerre : « Debout ! pour le Suffrage universel ». Successivement tous les Congrès du Parti, régionaux ou nationaux, politiques ou corporatifs avaient revendiqué le Suffrage universel. Maintes fois ses meilleurs orateurs avaient solennellement juré de l'obtenir, même par les moyens révolutionnaires.

Puis, le Parti Ouvrier, ne voulant rien négliger pour le triomphe de son idée, s'était allié aux libéraux et aux démocrates chrétiens; et pour maintenir compact le bloc revisionniste, il avait momentanément renoncé au suffrage des femmes. Avec la prudence d'un général

en chef qui, avant d'engager le combat, envoie des troupes légères reconnaître les forces de l'ennemi, il avait voulu, avant de livrer la grande bataille pour la revision, sonder les intentions de la majorité cléricale ; et c'est pourquoi il avait d'abord proposé le Suffrage universel pour les élections communales et provinciales. Et quand cette proposition eut été rejetée, quand les intentions réactionnaires du gouvernement et de la majorité catholiques eurent été ainsi mises en lumière, le Parti Ouvrier, dans son Congrès de Pâques, suprême conseil de guerre, avisa des dernières mesures à prendre pour mener à bien la lutte. Tandis que par des manifestations grandioses, par des meetings incessants il allumait l'enthousiasme du peuple, il s'appliquait d'autre part à ménager ses forces : tant que la date du débat sur la revision n'eut été connue, les militants du Parti Ouvrier s'opposèrent de toute leur énergie, à ce que la classe ouvrière, par un départ prématuré, ne compromît le succès du mouvement. Mais quand cette date eût été connue, quand le débat parlementaire fut imminent, alors le Conseil général, par un manifeste vibrant, déclara la grève générale. « La semaine qui doit venir, « doit être la semaine de la revision, disait-il..... Le « Parti Ouvrier a conscience d'avoir épuisé tous les « moyens de propagande conciliatrice... » Et à l'appel du Conseil général, cent mille, puis cent cinquante mille, enfin trois cent mille ouvriers quittèrent la mine, l'atelier ou l'usine, décidés à chômer tant que le Parlement n'aurait pas accepté la revision... Lorsque la Chambre eut rejeté la proposition, le Conseil général à l'unanimité vota la continuation de la grève (18 avril). Puisque les cléricaux n'avaient pas capitulé devant la manifestation de la volonté populaire, ils seraient bien obligés de céder devant les difficultés économiques et

politiques qu'allait créer la grève générale. Dans huit jours l'État Belge manquerait de charbon pour ses chemins de fer; l'armée, minée par la propagande des jeunes gardes, ne prendrait pas parti contre les grévistes; le Roi, à la demande des grands industriels libéraux devrait, pour éviter une crise formidable à la production nationale déjà éprouvée par de récentes grèves, prononcer la dissolution qui ramènerait une majorité libérale et socialiste, favorable au Suffrage universel.

Telles étaient les espérances, que sur la foi des dépêches transmises par nos amis du P. O. B., nous osions concevoir! Tel était le couronnement final que nous attribuions à leur plan de guerre, si bien élaboré! Aussi la décision du Conseil général, intervenant deux jours après son vote pour la continuation de la grève, et le lendemain même de l'appel lancé par le Bureau International Socialiste aux travailleurs de tous les pays, nous a-t-elle frappés de stupeur. Loin de nous la pensée de blâmer le Conseil général d'avoir mis fin à une grève qu'il jugeait sans objet et d'avoir épargné à la classe ouvrière des souffrances inutiles. Nous sommes persuadés en effet que si nos amis ont pris cette décision, c'est qu'ils avaient des raisons excellentes de le faire; et, dès maintenant, celles que *le Peuple* a données, dans le compte rendu de la discussion du Conseil général, nous paraissent très sérieuses et même décisives : le Parti libéral, partisan avant toutes choses de l'ordre dans la rue, ennemi timoré de toute agitation populaire et redoutant pour l'industrie les conséquences désastreuses d'une grève, avait, par l'organe de M. Paul Janson, demandé au P. O. de cesser la grève. Et, d'autre part, si certaines corporations ouvrières (les mineurs par exemple) ont maintenant des ressources suffi-

santes pour prolonger la grève quelques semaines, d'autres ont été appauvries par des conflits antérieurs, et l'organisation syndicale aurait pu recevoir de la grève générale, même si elle avait abouti à la Revision, une atteinte redoutable. On comprend que le Parti Ouvrier, en présence des hésitations du Parti Libéral, dont le concours lui est *actuellement* nécessaire pour la conquête du S. U., et de la faiblesse encore trop grande de ses propres organisations syndicales, ait préféré ne pas lancer le prolétariat belge dans l'aventure de la grève générale, et, conservant intactes ses forces et ses revendications, ajourner la réalisation d'une idée, à laquelle il reste plus attaché que jamais.

Mais, si nous ne pouvons blâmer le P. O. d'avoir ordonné la cessation de la grève, il nous est permis de regretter qu'une telle agitation ait été déchaînée, que la classe ouvrière tout entière ait été ébranlée pour aboutir, au bout de quelques jours, à la suite d'une simple défaite parlementaire, à un résultat aussi médiocre. Dans un article intitulé la *Revanche*, le *Peuple* écrit : « Il n'est peut-être dans l'histoire du prolétariat « rien de plus formidable ni de plus touchant que cette « suspension et cette reprise du travail par une armée « de trois cent cinquante mille ouvriers debout pour la « conquête d'un droit politique, abandonnant la beso- « gne puis la reprenant au signal de leur grand et « impérissable parti de classe ». Il y a en effet là un exemple de discipline, tout à l'honneur du prolétariat belge. Mais il n'en reste pas moins vrai que la conduite du Conseil général, déclarant la grève le 10 avril, la confirmant le 18, adressant un appel à la solidarité internationale le 19, puis décidant la reprise du travail le 20 avril, manifeste quelqu'incertitude.

La vérité c'est que le P. O. a commis une erreur dans

ses prévisions. Il avait cru que le gouvernement clérical en présence de la formidable levée de la grève générale, serait apeuré et accorderait la Revision. Cela s'était passé en 1893. Mais, cette fois, il n'en a pas été de même. Un ministre prudent, plus soucieux des intérêts durables de son parti que de son pouvoir immédiat, aurait cédé au vœu populaire. Mais tel n'est pas le cas de M. Smet de Naeyer, dont l'inconscience politique aurait pu amener les plus graves désordres, si le P. O. n'avait opposé à ses provocations incessantes un sang-froid admirable. Quoiqu'il en soit, le gouvernement clérical a résisté, et le P. O. s'est trouvé acculé à la nécessité de prolonger la grève générale au-delà du temps prévu. Il avait voulu la grève générale comme manifestation soudaine et solennelle de la volonté populaire; il ne l'avait pas préparée assez fortement comme moyen de réduire le gouvernement à composition par l'arrêt de la vie nationale. Il n'avait pas prévu, non plus, les hésitations du Parti libéral, auquel il avait accordé une confiance excessive.

Dans les terres noires de la Flandre ou du Hainaut, les semences sont lentes à germer, mais, une fois sorties de terre, les récoltes poussent avec une hâte et une abondance extraordinaires. Et il arrive alors qu'un orage couche sur le sol la moisson trop riche, parce que la croissance a été trop hâtive et que le sol n'a pas reçu la matière minérale qui donne aux tiges une vigueur suffisante. Ainsi la propagande faite par les militants du P. O. pour le S. U. a dépassé leurs espérances : les combattants se sont levés innombrables, mais les munitions manquaient. Le P. O. a compris l'erreur commise et la grève générale, préparée cette fois en vue d'un long effort à soutenir, sera irrésistible.

Raoul Briquet.

Socialisme ou Démocratie ? [1]

Socialisme et programme minimum

(Fin)

Le prolétariat sait à quoi s'en tenir sur l'instruction organisée par l'État. La critique de l'enseignement officiel n'a jamais été faite avec plus de pénétration que dans les Congrès ouvriers. Les travailleurs se rendent bien compte que, si l'État s'oppose sur le terrain de l'éducation à l'Église, c'est pour substituer ses dogmes aux siens, et imposer ses croyances et ses formules.

Le VIII[e] Congrès des Bourses du travail, tenu à Paris en 1900, est significatif à ce sujet (2). Et les rédacteurs du programme de réformes du Congrès de Tours, auraient sans nul doute trouvé quelque avantage à s'inspirer de ses discussions. Le caractère de l'enseignement de l'État y est nettement précisé :

« Il faut reconnaître — dit le délégué de Nîmes — « que, sous notre troisième République, l'enseignement « populaire n'a subi, au point de vue moral, que quel- « ques transformations anodines, en comparaison avec « celui auquel il succédait. Les institutions laïques ont « suppléé les ecclésiastiques, mais l'esprit déiste n'en a « pas moins subsisté, soit dans les livres consacrés à la « jeunesse, soit dans la bouche des instituteurs. Les rois « y sont également portés sur le pavois du triomphe et « les chants d'allégresse accompagnent de même leurs « exploits belliqueux... La patrie est placée au-dessus « de tout... L'obéissance aveugle, passive, l'automa- « tisme de la brute y sont recommandés; le respect aux

---

(1) Voir les numéros 86 et 87 du *Mouvement Socialiste*.

(2) Voir le Compte rendu du VII[e] Congrès national des Bourses du Travail (Paris, Allemane, 1900).

« forts et à leur puissance immuable ; la résignation aux « infortunés : voilà de quel enseignement on obsède « les jeunes têtes de nos enfants. Etonnons-nous ensuite « si, après trente années de République, on est con- « traint de lutter contre le chauvinisme, contre le retour « aux guerres de religion que l'on croyait à jamais « éteintes. » (1)

Et le délégué de Besançon pouvait résumer, dans cette formule incisive, les vœux de la classe ouvrière en matière d'enseignement : « il s'agit pour nous de « décrasser la cervelle des enfants, salie aussi bien par « l'enseignement de l'État que par l'enseignement con- « gréganiste. » (2)

La formation d'écoles ouvrières, appartenant aux travailleurs et gérées par eux, fut préconisée comme le seul moyen d'instituer un enseignement primaire vraiment libre, aussi dégagé des influences de l'Etat que de l'Église. Quoiqu'on puisse penser de la possibilité de réalisation de ce vœu, il n'en indique pas moins la position de la classe ouvrière à l'égard de l'instruction officielle.

Les rédacteurs du programme de Tours ne raisonnent pas ainsi. Prisonniers de la tradition jacobine, l'État laïque, par cela seul qu'il combat l'Église, leur apparaît chargé de toutes les vertus, et c'est entre ses mains qu'ils veulent concentrer le droit exclusif d'enseigner. Ils se préoccupent peu de la puissance formidable qu'ils confèrent à l'État, non seulement contre le cléricalisme, mais surtout contre le socialisme. Si l'État combat avec acharnement l'enseignement congréganiste, il ne voit pas d'un œil meilleur l'enseignement socialiste. Sa

(1) Id., p. 105.
(2) Id., p. 107.

tyrannie s'exerce contre l'un aussi bien que contre l'autre, car l'un et l'autre combattent ses systèmes et méthodes. Les socialistes seraient bien avancés le jour où ils se seraient enlevés à eux-mêmes le droit de fonder des écoles, d'enseigner librement leurs doctrines, sous prétexte de combattre, au nom de l'esprit laïque, l'éducation cléricale.

Bien plus : quel avantage ont-ils à détruire ce commencement d'enseignement populaire supérieur librement organisé dans les *universités populaires*? Sans doute, il y aurait beaucoup à dire sur ces institutions et la façon dont elles fonctionnent. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il y a là une tentative du plus haut intérêt, susceptible de donner les meilleurs résultats, le jour où, comme le réclamait le délégué de Nîmes au Congrès des Bourses du travail de 1900, les institutions ouvrières « créeront dans leur sein des universités populaires. » (1).

Nos adorateurs de l'État se soucient peu de pareilles conséquences. Le monopole de l'instruction leur paraît le meilleur moyen de lutte contre l'Église, vis-à-vis de laquelle ils se sentent incapables de combattre eux-mêmes : ils ne s'inquiètent pas du contrecoup que de pareilles mesures auraient sur le développement autonome de la classe ouvrière, de la libre évolution du socialisme. Jacobins ils sont nés, jacobins ils restent.

Il est vrai que, selon toute probabilité, le prolétariat dans la mesure où il accroîtra sa conscience, n'ira pas se livrer à l'État, si républicain, si démocratique puisse-t-il paraître, sous prétexte de guerre engagée contre l'Église.

En ce sens, il réclame encore pour lui l'organisation

(1) Id., p. 107.

exclusive de l'enseignement professionnel (1). Que décide sur ce point le programme de réformes de Tours? Confie-t-il l'éducation professionnelle à l'État ou laisse-t-il le soin de l'organiser aux groupements ouvriers? On l'ignore. Car il n'en parle que dans le titre de son cinquième chapitre : « Éducation humaine, civique et *professionnelle*. » On n'en trouve plus trace dans les dispositions qui suivent. Les rédacteurs du programme ont perdu leur opinion en route.

III. — Le troisième caractère du programme de Réformes du Congrès de Tours, c'est que ce n'est même pas un programme minimum, mais de sous-minimum, si l'on peut s'exprimer ainsi.

Le propre d'un programme minimum consiste à fixer les termes extrêmes que ne peuvent dépasser nos revendications immédiates. C'est essentiellement la fixation d'un point-limite que nous ne devons pas franchir. Son nom le dit : c'est le moins que l'on ait à demander. Ainsi, chaque article du programme apparaît comme la concession dernière qu'il soit possible de faire dans la voie des réformes immédiates. Si on descend plus bas que ce cran d'arrêt, on perd sa raison d'être, puisqu'on recule le minimum, jusqu'à fondre, par voie de dégradation insensible, nos moindres revendications avec les réformes minimes préconisées par les partis bourgeois.

A quoi sert-il d'ajouter à chaque article du programme, un « subsidiairement » en vertu duquel on se déclare prêt à adopter toutes les mesures tendant à se rapprocher du minimum qu'on a posé? On s'enlève volontairement toute possibilité de défendre irréductiblement

(1) C'est la revendication constante de tous les Congrès ouvriers.

ce minimum, par cela même qu'on déclare à l'avance, se contenter, à son défaut, d'un sous-minimum indéterminé.

Il va de soi qu'en fait doivent être acceptées toutes les réformes qui se placent entre l'état actuel des choses et les revendications préconisées. Mais il est inutile d'inscrire dans un programme ce qui est d'évidence même, et qui ne peut que l'affaiblir, en lui enlevant le peu de caractères spécifiques qu'il peut avoir.

Pourquoi, par exemple, si l'on réclame la « constitution d'un fonds d'assurance sans prélèvement sur les salaires », déclarer que l'on se contentera « subsidiairement » de la « limitation du prélèvement opéré sur le salarié au tiers de la contribution totale, les deux autres tiers devant être fournis par l'Etat et les employeurs ». On détruit par cette seconde partie de la proposition toute la portée de la première.

Pourquoi encore, après avoir inscrit dans le programme la « limitation de la journée de travail à huit heures », ajouter aussitôt : « Subsidiairement, vote de toute disposition diminuant la durée de la journée de travail » ? Si l'on veut la journée de huit heures, il est incontestable que, dans les cas où l'on ne pourra l'obtenir, on se contentera provisoirement de la plus grande diminution possible. Mais on n'aura pas de trêve tant que la journée de huit heures ne sera pas obtenue. Et c'est cet objectif — et lui seul — qu'on doit mettre en avant.

Nous pourrions parcourir tout le programme. Ces exemples suffisent. C'est un programme d'atténuations successives, inacceptable pour un parti de lutte, soucieux de maintenir les frontières de son action, et de ne pas effacer progressivement les lignes de démarcation qui le séparent des partis démocrates bourgeois.

Il est certain qu'un semblable programme rendra aux républicains-socialistes singulièrement facile leur fusion avec les éléments d'extrême-gauche de la bourgeoisie. Mais il n'a pas de caractère proprement socialiste, et ne saurait en avoir.

IV. — Il contient même, par endroits, des dispositions inacceptables pour de simples démocrates.

La disposition qui concerne la presse et qui demande pour elle le « droit commun » est une mesure essentiellement réactionnaire. On se demande si vraiment il y avait des journalistes parmi les rédacteurs du programme. Ramener la presse au régime du « droit commun », lui enlever les faibles garanties que la législation qui la concerne lui a octroyées (délai de la prescription, preuve, juridiction, etc....) c'est rendre impossible sa fonction de libre critique et de combat, c'est la tuer.

A l'excuse des rédacteurs du programme, tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il est probable qu'ils ne se sont pas rendus compte de ce qu'ils faisaient. Ils voulaient sans nul doute réclamer une « amélioration » de la législation sur la presse ; ils ont demandé sa « suppression » et le retour aux rigueurs du droit commun !

Sous prétexte de mesures démocratiques, le programme parle encore de la « gratuité de l'enseignement *à tous les degrés* », et de la « gratuité de la justice. » Ce qui revient à dire que la masse paiera les frais d'instruction des *fils de la bourgeoisie* et qu'elle supportera les charges des procès que *les propriétaires ou les capitalistes* s'intenteront les uns les autres.

Dans la Lettre sur le programme de Gotha, Marx « fait encore la critique de dispositions aussi dange-« reuses. Si aux États-Unis, dit-il, dans quelques États,

« même les établissements de haute culture sont gra-
« tuitement ouverts à tous, *cela signifie simplement en*
« *fait que ces Etats rejettent sur la caisse générale des*
« *impôts les frais d'éducation des classes supérieures.* »
Il en est encore de même de « cette administration gra-
tuite de la justice » que l'on revendique... « Au criminel,
« la Justice est partout gratuite; *la Justice civile n'a*
« *guère pour objet que des questions de propriété et*
« *concerne presque uniquement les classes possédantes.*
« *Soutiendront-elles leurs procès aux dépens de la caisse*
« *populaire ?* (1) »

Enfin l'alliance franco-russe ne pouvait manquer de trouver place — implicitement — dans un programme rédigé par les amis du ministère Waldeck-Rousseau-Millerand. « Renonciation — dit le § 4 du chapitre X — à toute alliance qui n'aurait pas pour objet exclusif le maintien de la paix. »

Qu'est-ce dire ? Quelle alliance prend jamais le caractère anti-pacifique, quel est le critérium choisi par les rédacteurs du programme pour l'approuver ou la répudier ? Les gouvernements capitalistes voilent les motifs réels de leur politique sous les homélies de la paix les plus cyniques. Les auteurs du programme l'ignorent-ils ?

A moins qu'ils n'aient voulu faire allusion à la comédie jouée, sous l'inspirateur du Tzar, « ami de la France », au Congrès de La Haye. La résolution aurait alors son sens plein et entier. L'alliance franco-russe n'a pour but que le maintien de la paix en Europe. Vive l'alliance franco-russe !

---

(1) Karl Marx. *Lettre sur le Programme de Gotha*, p. 40.

Nous en aurons fini avec le programme de réformes du Congrès de Tours en signalant la présence incompréhensible d'articles tels que le § 4 du chapitre VI : « Faculté pour l'Etat de demander à certains monopoles une part des ressources qui lui sont nécessaires ».

Mais, est-ce que ce droit, l'Etat ne l'aurait actuellement pas ? Les allumettes, les tabacs, les postes et télégraphes, ne sont-ce pas là des monopoles ? Qu'ont voulu dire les rédacteurs du programme, dans leur étatisme forcené ?

De même, on rencontre des dispositions qui semblent ou se contredire ou faire double emploi. Au § 6 du chapitre III, on lit : « Suppression des tribunaux militaires et maritimes. » Et au § 2 du chapitre X, on trouve : « Refonte et adoucissement du code pénal militaire », etc...

Mais, si l'on supprime les tribunaux militaires, le code pénal militaire peut-il rester intact ? A quoi servent ces deux dispositions, sous des rubriques différentes ? Il ne paraît pas que les auteurs du programme aient suivi une méthode de travail bien rationnelle.

Le programme de Tours, par l'absence de caractères spécifiques, par son culte de l'État et sa méconnaissance des lois propres du mouvement ouvrier, par les atténuations successives qu'il porte aux réformes qu'il réclame, par ses cotés plus démagogiques que démocratiques, ne saurait convenir au socialisme. C'est en dehors de notre mouvement, entre nous et les vieux partis bourgeois, que se sont placés les congressistes de Tours.

Cela devient plus clair encore à l'examen de la *Déclaration de principes,* qu'il nous reste à parcourir.

(A suivre). Hubert Lagardelle.

CHRONIQUES

FRANCE

Les Coopératives

LES FÉDÉRATIONS RÉGIONALES DE COOPÉRATIVES

II. — *La Fédération Parisienne.*

Nous avons montré dans notre précédente chronique comment les coopératives de province, en l'absence d'une Fédération économique nationale unique, se sont réunies d'elles-mêmes en Fédérations régionales. Aujourd'hui, c'est l'histoire des efforts faits par les Sociétés parisiennes pour se fédérer que nous voulons exposer aux lecteurs. Nous faisons remarquer dès le début que la question prend une importance toute spéciale par son caractère d'actualité, puisque après bien des difficultés, la Fédération des Sociétés parisiennes semble bientôt devoir se constituer, dans des conditions telles que les coopérateurs les moins enthousiastes croient à sa réussite et escomptent déjà les avantages qu'elle apportera à la Coopération parisienne.

Nous avons déjà dit brièvement que les Sociétés de Paris offraient une résistance toute spéciale au groupement économique. Sur quelques-unes des raisons de cette résistance nous ne pouvons insister, mais elles sont présentes à l'esprit de tous les lecteurs un peu au courant de la vie des Sociétés parisiennes. Parmi les autres plus avouables, il ne faut pas oublier la puissance d'un certain nombre de Coopératives dont les administrateurs, croyant passer avec les fournisseurs des marchés assez vastes pour obtenir d'eux les meilleures conditions possibles, se refusent à faire partie

d'une Fédération où ils abandonneraient sans profit une part de leur autonomie. Il y a là de la part de certaines grosses Sociétés une erreur manifeste : malgré le chiffre élevé de leur consommation, elles achètent mal, du jour où elles seront fédérées, au contraire, elles achèteront mieux, non seulement parce que la Fédération groupera un plus important marché, mais aussi parce qu'elle tirera profit de l'emploi d'hommes de métier qui seront pour les achats plus compétents que les camarades dévoués qui viennent, leur journée finie, s'occuper des affaires de leur Société.

Malgré les difficultés que nous venons d'énoncer, les Sociétés de la région parisienne ont plusieurs fois déjà cherché à constituer une Fédération. Nous avons déjà parlé de la *Fédération Nationale*, fondée il y a une dizaine d'années. Ses débuts furent brillants, mais sa vie fut courte et sa fin lamentable.

Quelques années après cet échec fut créée la Bourse. Dans l'esprit de ses fondateurs, la Bourse devait être surtout un organe économique, elle devait renseigner les conseils d'administration sur les meilleurs prix faits par les fournisseurs, réunir des délégués de Sociétés qui s'informeraient mutuellement des cours, des offres faites, des avantages obtenus, elle devait aussi grouper les marchés des Sociétés adhérentes.— Ce furent naturellement des Sociétés de Paris qui au début composèrent la Bourse. Elle eut ainsi pu remplir dans la région parisienne le rôle que devaient remplir dans les Ardennes, le Nord, la Normandie, les Fédérations régionales; mais elle ne se contenta pas de cette action modeste, et comme elle groupait un grand nombre de Sociétés d'un caractère nettement ouvrier, anti-capitaliste, anti-bourgeois, sinon socialiste, comme l'Avenir

de Plaisance, l'Egalitaire, la Laborieuse, elle devint bien vite un point de ralliement pour toutes les Sociétés coopératives de France animées du même esprit et qui voulaient se séparer de ce qu'on était convenu d'appeler alors la Coopération bourgeoise, représentée par l'Union coopérative et son Comité central. D'organe local économique, la Bourse tendait ainsi à devenir un organe national ayant à côté de ses fonctions économiques des fonctions de propagande et d'action coopérative. Ces fonctons finirent peu à peu par l'emporter sur les autres et du Congrès qu'elle organisa en 1900, Congrès qui eut un succès très grand, sortit une Bourse ayant tous les caractères d'un groupement moral, composé d'un grand nombre de Sociétés, réparties sur tous les points du territoire, dans le Nord, dans le Jura, dans l'Ouest, dans le Centre.

Nous avons exposé, ici-même, comment la Bourse emportée par l'enthousiasme immodéré de quelques militants pour le système de la Coopération socialiste du Parti ouvrier belge, essaya de lancer les Coopératives de France dans cette voie, nous avons dit combien furent nuisibles les résultats de cette entreprise : les meilleures Sociétés qui entendent se tenir sur le terrain de la neutralité politique, se retirèrent ou se désintéressèrent de la Bourse, et il n'y eut plus, à Paris, un groupement de Sociétés assez fort et assez compact pour entreprendre efficacement la question des achats et de la production en commun.

Pour la deuxième fois, les Sociétés de Paris échouaient dans la constitution de leur Fédération.

A la Bourse, on comprit bientôt qu'on avait été trop loin. Quelques coopérateurs n'hésitèrent pas à demander que l'on revint en arrière et que l'on replaçât la Bourse

sur le terrain économique, qu'elle n'aurait jamais dû quitter, d'autre part, les Sociétés vite satisfaites des phrases et des affirmations inutiles, demandaient des actes et des avantages.

C'est alors que l'on fonda la Brûlerie de cafés (1), qui bien vite se développa avec la clientèle des moyennes et petites Sociétés, que l'on s'occupa de faire venir directement les fromages du Jura, les pommes de terre du pays de production, les thés du wholesale anglais (2) et surtout que l'on parla de réorganiser la Bourse, c'est à-dire de la transformer en une Société pouvant faire acte de commerce et posséder.

A l'origine, dans l'esprit de la plupart des militants, la Bourse devenue organe moral d'union pour toutes les Coopératives ouvrières de France, devait se transformer en un organe économique national et devenir, en quelque sorte, le wholesale français. Au Congrès de Lille (3) (octobre 1901), fut présenté un projet dans ce sens. Mais il ne fut pas discuté parce qu'il n'avait pas été auparavant étudié par les Sociétés; une Commission composée de membres pris dans les Coopératives de Paris et du Nord, fut nommée pour étudier le projet, le modifier à l'occasion, et présenter un rapport sur le sujet, au Congrès de 1902. Il fut convenu que les membres du Nord et les membres parisiens de cette Commission après avoir séparément étudié la question, se réuniraient à Paris à Pâques 1902, pour statuer définitivement sur le rapport. L'hiver dernier, les membres parisiens nommés par le Congrès, auxquels furent ad-

(1) Voir *Le Mouvement Socialiste* du 18 janvier, page 121.

(2) Ces deux questions sont encore à l'étude.

(3) Voir *Le Mouvement Socialiste*, 1er novembre 1901, page 530, et Compte rendu du 3e Congrès de la Coopération socialiste, publié par la Fédération des Coopératives socialistes du Nord.

joints quelques camarades désignés par une Assemblée générale de la Bourse, se réunirent périodiquement à *l'Économie parisienne*, rue des Gravilliers.

Les discussions furent passionnées et la Commission se trouva bientôt divisée en deux parties, l'une demandant que la Bourse soit neutralisée et que toutes les Coopératives ouvrières puissent y adhérer, sans distinction d'opinion, l'autre que, seules, les Sociétés versant à la propagande socialiste fussent admises dans la Bourse réorganisée.

Les partisans de la neutralité triomphèrent et la Commission alla même jusqu'à décider que la nouvelle Société Fédérative ne s'appellerait plus Bourse des Sociétés coopératives *socialistes* de France, mais tout simplement « *Confédération Coopérative* ». Le projet qui avait été présenté au Congrès de Lille prévoyait une Société anonyme ordinaire, dont les actions auraient été possédées par des individus mandatés par des Coopératives, qui auraient pu vendre, aux Sociétés non adhérentes, et dont les bénéfices auraient été répartis comme dividendes au capital! Les coopérateurs sans étiquettes se montrèrent moins capitalistes que les coopérateurs socialistes, et la Commission adopta pour la Société, après consultations auprès de juristes compétents, la forme d'une Société coopérative à capital et personnel variables, dont les actions seraient possédées par les Sociétés au prorata de leurs membres, et dont les bénéfices, déduction faite des prélèvements prévus par les statuts pour le développement de l'œuvre et la solidarité coopérative, seraient répartis comme trop perçus au prorata des achats faits à la Société. La question était alors en bonne voie. Mais à la réunion générale de Pâques dernier, d'autres Commissions, nommées par le Congrès de Lille, se

joignirent à la Commission de réorganisation de la Bourse. Dès le début, on fit décider que l'ensemble des Commissions prendrait part aux délibérations, et comme un grand nombre des membres des autres Commissions représentait plutôt des opinions personnelles que des intérêts précis de Sociétés coopératives, on fit mettre ainsi le projet de la Commission en minorité. Le terrain de la neutralité fut abandonné et l'on vota d'abord le principe que seules les Sociétés qui versent à la propagande socialiste et qui reconnaissent les trois points du socialisme pourraient faire partie de la Bourse réorganisée. L'avenir de l'organe fédératif nouveau que l'on allait créer était par ce vote irrémédiablement compromis et bon nombre de camarades qui avaient voté contre le projet de la Commission s'aperçurent bien vite qu'il serait impossible de faire vivre avec les seules Sociétés socialistes une Fédération pour l'achat et la production en commun, — on ne trouverait pas à Paris dix Sociétés sérieuses pour en faire partie.

A la séance suivante, les camarades délégués de la Fédération du Nord replacèrent heureusement la question sur son véritable terrain. Ils exposèrent qu'ils n'avaient point mandat de voter la constitution d'une Fédération économique nationale, que les Sociétés coopératives de leur région étaient déjà fédérées, et que leur Fédération étant bien vivante n'entendait pas disparaître. Ils auraient pu ajouter que la même question se posait pour les autres Fédérations régionales. Ils insistèrent donc pour que la Bourse restat ce qu'elle était auparavant, un organisme moral comprenant toutes les Coopératives socialistes acceptant les décisions des Congrès, et ils invitèrent les Sociétés parisiennes à constituer leur Fédération suivant les ten-

dances propres à la coopération parisienne. La réunion se rangea à l'avis des camarades du Nord. Quelques camarades virent peut-être avec peine s'évanouir si rapidement leur beau projet d'une vaste Fédération nationale, d'un Wholesale groupant les 1,200 Sociétés françaises, mais ils comprirent qu'il y avait de bonne besogne à faire avec les Coopératives de Paris, et que la réussite d'une Fédération parisienne, plus facilement réalisable, ferait faire au mouvement coopératif un pas décisif en avant.

La situation actuelle est donc la suivante : La Bourse reste organe moral (devant prochainement se constituer suivant la loi de 1901 sur les associations). A côté du Comité central qui comprend des Sociétés de tendances diverses, depuis les Sociétés du P.-L.-M. jusqu'à des Sociétés nettement ouvrières, elle sera comme par le passé le point de ralliement des Coopératives socialistes, c'est-à-dire, nous le répétons, de celles qui reconnaissent les trois points fondamentaux du socialisme, et qui consacrent au moins 0 fr. 10 par membre et par an à la propagande socialiste : quelques Sociétés de Paris (dont le nombre varie avec les fluctuations d'opinion dans les Conseils d'administration), quelques Sociétés de province, et les Coopératives politiques adhérentes au Parti Ouvrier Français dans le Nord sont seules dans les conditions requises pour pouvoir adhérer à la Bourse, et si les décisions des Congrès sont strictement observées, la Bourse verra encore diminuer le nombre de ses adhérents.

Un certain nombre de Sociétés, et non des moindres, telles que l'*Avenir de Plaisance*, *l'Égalitaire*, etc., etc., n'adhèrent en ce moment ni à l'un ni à l'autre groupement : d'une part, elles veulent rester neutres, et la Bourse ne peut les satisfaire; de l'autre, le Comité

central ne leur apparaît pas comme ayant une constitution démocratique leur donnant toutes garanties. Elles restent isolées, elles attendent. Il y a là un état d'esprit qui est très répandu dans la corporation ouvrière et que l'on trouve même parmi les Sociétés qui adhèrent à l'un ou à l'autre des deux partis coopératifs. Or, en attendant que, de chaque côté, les hommes influents se soient bien pénétrés de cet esprit et que, déférant aux désirs de la masse des coopérateurs, ils aient fait faire chacun à leur groupement les pas nécessaires pour qu'ils viennent se fondre en un organe moral unique pouvant embrasser l'ensemble du mouvement, c'est une Fédération économique réellement issue des Sociétés qui seule peut grouper aujourd'hui toutes les forces de la coopération ouvrière.

Peu de temps après Pâques, le samedi 13 avril, s'est tenue au Palais du Travail une assemblée de la Bourse, où avaient été convoquées presque toutes les Sociétés parisiennes. Après l'exposé des travaux de la réunion de Pâques, on délibéra sur la constitution de la Fédération parisienne. Malgré quelques divergences de vue sur la façon dont fonctionnerait cette Fédération, les délégués furent unanimes à déclarer qu'il était urgent de la constituer ; il fut décidé que la Fédération serait ouverte à toutes les Sociétés coopératives, sans distinction d'opinion, et que la Bourse, d'accord avec le Comité central, convoquerait pour le 15 juin un Congrès de toutes les Sociétés coopératives des départements de la Seine, de de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne. Cette assemblée où étaient représentées les plus belles Coopératives parisiennes, *la Moissonneuse, la Bellevilloise, la Revendication de Puteaux, l'Abeille Suresnoise, les Sociétés du XIII^e^ et du XV^e^*, et où tous les délégués vinrent parler en faveur de la Fédération, a donné aux militants l'es-

pérance que, cette fois, les Sociétés de Paris entreraient sérieusement dans la voie fédérative.

Tous les délégués qui prirent la parole ne furent pas partisans de la constitution immédiate d'un vaste magasin de gros, ils demandaient qu'auparavant la Fédération groupât les commandes des Sociétés et servit avant d'acheter en gros et de répartir, à faire passer aux Sociétés des marchés en commun. Il est certain que l'œuvre de la Fédération sera double, et que dans les débuts c'est surtout en faisant passer des marchés en commun qu'elle rendra service aux grandes Sociétés, mais d'un autre côté, pour satisfaire les moyennes et les petites Sociétés, elle se verra bien vite forcée d'organiser un magasin de gros, afin de leur livrer les marchandises au fur et à mesure de leurs besoins. Enfin, la Fédération poursuivant son œuvre jusqu'à ses conséquences dernières, aura un jour parmi les Sociétés qui la compose un débouché suffisant pour produire elle-même dans ses ateliers et ses usines les marchandises qu'elle achetait jusque-là au commerce capitaliste ; déjà la *Brûlerie de café*, qui est en pleine prospérité, doit revenir à la Fédération parisienne ; la *Boulangerie* et la *Biscuiterie coopératives* de la rue Barrault qui ont toujours eu, malgré leur constitution, le caractère d'œuvres fédératives, sont prêtes aussi à lui faire retour. Il est donc absolument nécessaire de donner à la Fédération parisienne, la forme d'une Société à capital et personnel variables, pouvant posséder et faire acte de commerce. C'est ce qu'a compris la Commission qui fut nommée par l'Assemblée du 13 avril pour présenter au Congrès du 15 juin, le rapport sur la constitution de la Fédération parisienne. Dans sa première réunion, elle a décidé de prendre pour base de son travail, et d'adapter à la Fédération Parisienne, le projet de statuts élaborés

par la Commission de réorganisation de la Bourse, projet qui fut, comme nous l'avons dit, repoussé à la réunion de Pâques.

Nous tiendrons les lecteurs du *Mouvement Socialiste* au courant des travaux de cette Commission dont va dépendre maintenant le succès de la Fédération parisienne.

Ph. LANDRIEU.

ÉTRANGER

BELGIQUE

La lutte pour le S. U. — Dans ma dernière correspondance, je vous disais que l'agitation populaire pour le S. U. était entrée dans sa phase décisive et que le gouvernement et la majorité cléricales, après avoir refusé toute amélioration aux lois sur les élections communales, allait être mis en demeure de capituler devant la proposition de Revision, ou d'affirmer une fois de plus leur intransigeance aveugle et leur intention de rester quand même au pouvoir, grâce aux fraudes du vote plural. Pendant dix jours, la Belgique a été en pleine effervescence révolutionnaire : manifestations, meetings monstres en plein air, fusillade, attentats à la dynamite, grève générale, séances historiques au Parlement, tout cela a fait de notre petit pays, pendant quelques jours, l'objet de l'universelle attention de l'Europe. Mais, ainsi que vous le savez, malgré toute cette agitation révolutionnaire, le gouvernement catholique n'a pas cédé ; il a préféré s'enfoncer plus profondément que jamais dans son attitude réactionnaire, et le P. O., *ajournant* une réforme à laquelle il reste aussi attaché que jadis, a spontanément mis fin à la grève qu'il avait déchaînée. Bien que les lecteurs du *Mouvement Socialiste* aient évidemment suivi dans la presse quoti-

dienne les péripéties de la lutte, je crois utile d'en retracer ici une vue d'ensemble.

Le 8 avril, M. Smet de Naeyer, chef du cabinet, devançant les désirs de la gauche, proposa de fixer au 16 avril les débats de la proposition de Revision. Le 10 avril, le Conseil général du Parti Ouvrier, comprenant que l'heure était venue d'un effort décisif, lançait un appel à la grève générale. Déjà, avant cette date, de nombreuses grèves avaient éclaté. La propagande méthodique du Parti Ouvrier avait produit son effet ; et même, depuis plusieurs semaines, la Conseil général avait dû s'appliquer à calmer l'effervescence de la classe ouvrière et lui rappeler qu'elle ne devait pas compromettre le succès du mouvement par un départ prématuré. Aussi l'appel du Conseil général, décrétant la grève pour le S. U., fut-il rapidement entendu. A Bruxelles, à Gand même, malgré la dépression industrielle, et surtout dans le pays noir, à Charleroi, à Liège et dans le Borinage, le prolétariat cessa tout à coup le travail. Lorsque la Revision fut discutée, il y avait plus de 300,000 grévistes. En plusieurs endroits, surtout à Bruxelles, les patrons étaient d'ailleurs d'accord avec les ouvriers.

Cependant le gouvernement, de son côté, s'était préparé à la lutte. Le 10 avril, il rappela deux classes de miliciens (les deux classes les plus récemment libérées). Mais il dut se repentir bientôt de cette mesure. L'appel des réservistes fut caractérisé par des manifestations militaires en faveur du S. U. En même temps, au sein de la garde civique, convoquée, de graves symptômes de désobéissance éclataient. Max Hallet, à Bruxelles, Spoak, à Gand, tous deux avocats socialistes, refusèrent les cartouches qu'on leur distribuait, et furent, de ce chef, condamnés à 15 jours de prison. En fait, le gouvernement ne pouvait compter que sur la police et sur les gendarmes, et, malgré le rôle des gardes civiques dans la fusillade de Louvain, le gouvernement avait si peu confiance dans sa milice bourgeoise, qu'il la faisait toujours marcher accompagnée de gen-

darmes. Ceux-ci, par contre, se sont bien acquittés de leur rôle de défenseurs de la classe capitaliste. Chaque jour, devant la Maison du Peuple, des charges ont eu lieu. Les policiers marquaient d'une croix à la craie les citoyens qu'ils voyaient sortir de la Maison du Peuple afin de mieux les désigner à la colère des gendarmes. Des fusillades eurent lieu sans sommation. Dans le centre, à Houdeng, une jeune fille et un jeune homme furent ainsi assassinés. A Bruxelles aussi, plusieurs ouvriers furent tués. Et enfin, à Louvain, le jour même où la Chambre rejetait la revision, les gardes civiques cléricaux, dans un criminel affolement, tiraient sur la foule. Cinq ouvriers furent tués. Des attentats à la dynamite, des bris de fenêtres, commis par des agents provocateurs ou à leur instigation, avaient pour but évident d'exciter le peuple à de plus graves désordres, ce qui aurait légitimé une répression féroce. Mais grâce à l'admirable sang-froid des militants du P. O., ces coupables calculs ont été déjoués, et si trop de sang déjà a été versé, le parti clérical n'a pas obtenu les hécatombes qu'il méditait et qui, dans sa pensée, devaient plonger le prolétariat vaincu dans un asservissement dont il ne se relèverait pas de sitôt.

Tandis que la classe ouvrière, et ce qu'il y a de généreux dans la bourgeoisie libérale et la démocratie chrétienne, manifestaient leur volonté d'obtenir le S. U., la Chambre des Représentants était appelée à se prononcer sur la question. Le parti clérical aurait voulu escamoter la discussion en un seule séance, mais grâce aux protestations socialistes, timidement soutenues par les libéraux, le débat put durer trois jours. Dans des discours d'un cynisme remarquable, M. Smet de Naeyer, ainsi que M. Wœste, le leader de la majorité cléricale, affirmèrent leur intention résolue de refuser la Revision et le Suffrage Universel et de résister par la force aux revendications populaires. Libéraux et socialistes dénoncèrent l'intransigeance cléricale et affirmèrent, ceux-ci très énergiquement, ceux-là plus modérément, leur volonté d'obtenir la

Revision. Dans un magnifique discours, M. Paul Janson, progressiste, rejeta sur le gouvernement la responsabilité du sang répandu, et rendit hommage à la sagesse et à la discipline du P. O. Smeets, Demblon, avec leur énergie habituelle, défendirent la cause du S. U. Anseele, retrouvant les accents vengeurs avec lesquels il dénonça jadis l'exploitation des ouvrières par la bande patronale Cartouche et Cie, démontra au Parti catholique qu'il serait victime de son intransigeance, et que son attitude présente était la meilleure propagande qu'il pût faire pour le socialisme parmi les ouvriers et les paysans catholiques.

Par 84 voix contre 64 (libéraux et socialistes), la proposition de revision fut rejetée (18 avril 1902).

Que devait faire la classe ouvrière ?

Fallait-il prolonger la grève générale pour forcer le Gouvernement, par l'arrêt de l'industrie nationale, de capituler. Déjà on parlait de démarches faites par les grands industriels libéraux auprès du roi pour obtenir la dissolution, c'est-à-dire un renouvellement intégral et immédiat de la Chambre qui aurait balayé la majorité catholique.

Mais, sur la démarche du parti progressiste, le Conseil général du Parti Ouvrier, assisté des députés socialistes et des secrétaires de Fédérations nationales de métiers, a décidé, par 24 voix contre 1 et 2 abstentions, le 20 avril, la reprise du travail. Il a pensé que l'effet moral produit par la levée subite de 300.000 grévistes, à l'appel du P. O., était suffisant, et qu'il fallait mieux ne pas épuiser actuellement les ressources des Syndicats, mais, au contraire, développer plus que jamais l'organisation syndicale et politique afin d'obtenir le S. U. dans un avenir très proche, par une grève irrésistible. La propagande va être menée avec une ardeur nouvelle et la chute du Parti clérical, pour être plus tardive, n'en sera que plus complète.

Voici le texte de l'appel lancé par le Conseil général pour la reprise du travail :

Aux Travailleurs,

Depuis huit jours, vous donnez à la Belgique et au monde entier un exemple inoubliable.

Au premier signal du Parti ouvrier, vous avez abandonné le travail, renoncé à vos salaires, sacrifié votre pain, pour affirmer votre droit.

La réaction triomphe en apparence ; elle est vaincue en réalité.

Dès à présent, la revision est virtuellement faite.

Le gouvernement la prévoit. M. Woeste s'y résigne pour un prochain avenir. Tous les partis d'opposition y adhèrent.

La classe ouvrière et la partie la plus avancée de la bourgeoisie sont, plus que jamais, unies pour la conquête du suffrage universel.

En repoussant la revision, le parti clérical a rompu toutes attaches avec les ouvriers que retenait encore leur foi catholique.

En réprimant, par d'inexpiables massacres, ou par des condamnations implacables, les troubles provoqués par son aveugle résistance, il a soulevé contre lui la conscience publique.

Après avoir légalement assassiné les vôtres, il espère vous dompter par la faim, par la misère, par le désespoir.

Camarades !

Vous saurez déjouer leurs calculs !

Ensemble vous avez quitté le travail, ensemble vous le reprendrez.

Que la grève cesse, mais que la lutte continue, plus tenace, plus opiniâtre, plus enthousiaste que jamais !

De la Chambre des privilèges, nous faisons appel aux privilégiés eux-mêmes, nous exprimons l'avis que la dissolution s'impose, et quoi qu'il arrive, avec la conviction que le Parti ouvrier est plus fort qu'il n'a jamais été, nous disons à la classe ouvrière :

La revision est proche !

Vive le Suffrage universel !

LE CONSEIL GÉNÉRAL, LES DÉPUTÉS SOCIALISTES, LES DÉLÉGUÉS DES FÉDÉRATIONS NATIONALES DE MÉTIER.

Le P. O. a donné trop de preuves de sa ténacité et de son activité pour qu'on puisse mettre en doute la sincérité de ses promesses. Aussi la classe ouvrière, malgré quelques hésitations dans le Borinage, a-t-elle repris le travail.

Les funérailles des victimes de la fusillade de Louvain ont eu lieu, le 19 avril, au milieu d'une foule immense et recueillie. Vandervelde, au nom du P. O., a prononcé sur les cercueils le pathétique serment de mener jusqu'au triomphe la lutte pour laquelle elles sont tombées ! Ce serment, toute la classe ouvrière de Belgique l'a prononcé ! Nous avons maintenant, comme vous, notre « Mur des Fédérés ». Comme vous, nous aurons bientôt le S. U. !

L. Dubreu.

FINLANDE

Le peuple finlandais et la nouvelle loi militaire

Les lecteurs du *Mouvement* ont été tenus au courant des événements qui se passent en Finlande et en particulier de la promulgation en juillet 1901 d'une loi militaire reproduisant presque terme pour terme la proposition du gouvernement repoussée par la diète de 1899. Ils savent aussi quelles protestations cette loi a soulevées, l'adresse au tsar, les refus d'un bon nombre de prêtres de lire la loi en chaire, la protestation de l'assistance là où le pasteur trahissait son devoir, le refus de beaucoup de communes, malgré les amendes imposées par les gouverneurs, d'élire des délégués aux commissions de recrutement.

La résistance légale s'est continuée ; mais peu à peu l'opposition prend une forme plus vive, à mesure qu'elle monte des couches profondes du peuple. Lorsque le 16 et le 23 février, un pasteur envoyé par le chapitre de Borgo voulut lire la loi militaire dans les églises de Helsingfors, il y eut des protestations. La seconde fois, à la sortie de l'église, la police intervint et arrêta sans raison un certain nombre de personnes, dont quelques-unes furent traitées avec brutalité. Les citoyens maltraités traduisirent les agents devant le tribunal de première instance, qui condamna les représentants de la police, pour arrestation arbitraire, à la prison et à l'amende (15 mars). Le lende-

main, le gouverneur de la province, le général russe Kaïgorodoff, félicitait, devant la police assemblée, les agents coupables, et les excitait à en appeler du jugement, leur promettant en dernier ressort la grâce impériale.

Les commissions de recrutement comprennent des médecins chargés de la visite. Ces médecins sont désignés par la *Direction du service médical*. Mais on savait cette Direction animée du respect de la légalité ; craignant qu'elle ne refusât de procéder aux nominations, le Sénat de Finlande, devenu maintenant un instrument docile de Bobrikoff, obligea les membres de la Direction à démissionner en mars. Puis, comme le moment du recrutement approchait, et qu'en certains endroits les médecins finlandais avaient refusé de participer aux opérations des Commissions, le Sénat, faisant un pas de plus dans la voie de trahisons où il s'est engagé, nommait, le 17 avril, des médecins militaires *russes* pour remplacer les Finlandais absents.

*
* *

Cependant arrivait l'époque où les conscrits devaient se présenter. Cette fois, on allait voir quelle serait l'attitude du peuple en face de cette loi inconstitutionnelle, et qui le touchait de si près. Les résultats déjà connus sont instructifs.

Dans une dizaine de communes dans le centre du pays, aucun conscrit ne s'est présenté. Dans la plupart des communes où l'appel de la classe a eu lieu jusqu'ici, la proportion des absents varie de 80 à 100 0/0, et beaucoup de présents ne sont venus que parce qu'ils étaient assurés d'être exemptés pour infirmités.

A Tammerfors, le grand centre industriel finlandais, sur 327 conscrits, 23 seulement répondirent à l'appel. En outre ils ont manifesté dans les rues de la ville, avec un grand nombre d'ouvriers. Un cortège comprenant sûrement entre 1.000 et 2.000 personnes a parcouru la ville ; une collision s'est produite avec la police (16 avril).

A Helsingfors, l'appel avait lieu les 17 et 18 avril. Sur 870 conscrits, 57 seulement se sont présentés. Le premier jour, la foule, qui se tenait sur les lieux, manifestait ses sentiments par des cris hostiles. Un commissaire de police, qui s'était signalé par sa brutalité lors des incidents de février, fut insulté et couvert de boue, puis suivi à travers les rues par une foule en monôme.

Le second jour, les choses devinrent plus graves. Les sénateurs, à leur sortie du Sénat, furent sifflés. Des bagarres eurent lieu près du local où se passait la revision. Un capitaine russe, Maximof, adjoint au maître de police de la ville, fut par erreur blessé d'un coup de sabre par un gendarme russe (blessure légère du reste). La police mit sabre au clair, ne frappant d'ailleurs que du plat.

Vers 3 heures, à ce qu'il paraît, sur la demande d'un sénateur, le gouverneur fit sortir la sotnia des Cosaques. Immédiatement, la manifestation prit une tournure plus sérieuse. J'ai été témoin oculaire, et puis parler en pleine connaissance de cause. La vue des Cosaques irrita la foule rassemblée sur la grande place du Sénat. A un moment donné, des pierres furent lancées contre les Cosaques qui déblayaient la place. Il y eut des charges à coups de fouet (nagaïka); plusieurs personnes furent blessées. Vers 6 heures 1/2 du soir, à l'arrivée d'ouvriers sortant du travail, une autre collision eut lieu, où plusieurs agents reçurent des pierres; un au moins fut blessé. Je dois dire que là où les détachements de Cosaques étaient conduits par des officiers ou des sous-officiers, ils étaient généralement moins brutaux, et souvent dispersaient la foule sans frapper. Au moins en était-il ainsi dans la plupart des charges que j'ai vues. Ailleurs, ils se sont, disent des témoins sûrs, conduits avec une grande brutalité. Vers le soir, sur la demande de plusieurs conseillers municipaux, toutes les troupes (3 compagnies d'infanterie russe et les Cosaques) furent renvoyées; les Cosaques se retirèrent au milieu de sifflets assourdissants. Puis le calme revint de suite.

Il est probable qu'il se produira encore des bagarres dans d'autres villes.

De ces manifestations plusieurs enseignements ressortent :

1° L'excitation des esprits qui est très grande. L'équivoque tentée par le Sénat et quelques politiciens de même opinion se dissipe. Le peuple ne veut pas de la loi militaire;

2° C'est la première fois que l'on voit en Finlande des troubles de ce genre. C'est aussi la première fois que l'on a osé se servir pour rétablir « l'ordre » de forces russes, en particulier des Cosaques ;

3° Mais surtout il est à noter la part prise par la classe ouvrière. C'est surtout l'élément socialiste qui, consciemment, a manifesté. Et il a montré, pour la première fois, qu'il essayait ses forces et son courage, un esprit de décision remarquable. Il est à espérer que le souvenir de ces journées ne s'effacera pas des mémoires; et surtout, il faut souhaiter que, devant l'appui prêté à la Constitution finlandaise par une classe qu'elle ne favorise pas, tant s'en faut, les classes plus favorisées sentiront la nécessité d'une union plus étroite avec la classe ouvrière et d'une orientation des esprits dans ce sens.

Jean Deck.

BIBLIOGRAPHIE

LES LIVRES

Histoire du développement économique de la Russie depuis l'affranchissement des Serfs, par Nicolas-On. Traduit du russe par Gg. 1902 (Paris, V. Giard et E. Brière, éditeurs). C'est un livre célèbre en Russie, dont la traduction nous est aujourd'hui offerte. — Tout comme le Japon, en moins de quarante ans, la Russie est passée du régime féodal au régime moderne, et l'on peut suivre pas à pas les transformations qu'entraîne l'industrialisme dans toute la vie sociale. C'est l'objet même de cet ouvrage publié par l'éminent économiste russe connu sous le pseudonyme de Nicolas-On. Dans une première partie, l'auteur étudie les conséquences qu'a eues sur l'économie agraire russe l'affranchissement des serfs en 1861 et la crise de 1870-1880.

Dans une deuxième partie, il a porté son attention sur les conditions du développement et de l'influence qu'exerce sur l'économie des paysans, non seulement le capital commercial, mais aussi le capital industriel, les répercussions de l'exportation des céréales, le rôle des banques et du crédit, etc., et la famine de 1891.

La Russie possède un merveilleux trésor de statistiques. Nicolas-On a tout compulsé et sa documentation est énorme. Il a eu l'occasion, fréquemment, de rapprocher les données russes et les données statistiques américaines et d'en tirer des aperçus originaux sur l'évolution économique de ces deux pays.

Nous tâcherons de consacrer à ce livre l'étude qu'il mérite, et nous essaierons de dégager la théorie de l'auteur.

On trouvera, en appendice, reproduits les nombreux tableaux statistiques qui résument tout l'ensemble des faits utilisés par l'auteur.

LES REVUES SOCIALISTES

REVUES DE LANGUE ALLEMANDE

Die Neue Zeit (N° 2). — Robert Albert publie une monographie intéressante sur la *situation des ouvriers relieurs en Allemagne*. Il rend compte d'une enquête faite par le syndicat des relieurs et qu'on ne saurait trop recommander aux autres syndicats, surtout dans le but de faciliter la législation ouvrière. La comité du syndicat avait adressé un questionnaire très détaillé à tous les membres.

La statistique relève 4.765 entreprises en 226 endroits avec 44.277 ouvriers. La durée du travail varie de 53 h. 1/2 à 75 heures (!) par semaine. Il y a notamment Leipzig : 53 h. 1/2 ; 48 endroits ; 54-57 heures ; 88 endroits : 57-60 heures ; 54 endroits : plus de 60 heures. Il est sans doute intéressant de constater que les salaires élevés correspondent en moyenne à une durée de travail limitée. Voici les salaires : 45 endroits, moins de 18 marks par semaine ; 95 endroits, 18-21 marks ; 35 endroits, 21-24 marks ; 10 endroits, plus de 24 marks.

Les ouvrières se trouvent dans des conditions bien plus désavantageuses, bien que leur situation se soit améliorée d'une manière considérable depuis 1895.

Les conditions d'hygiène sont encore bien mauvaises, et la tuberculose fait des ravages inouïs parmi les ouvriers relieurs. Il faut en chercher la cause d'abord dans les conditions de travail, mais aussi dans le manque

d'habitations répondant aux exigences de l'hygiène la plus élémentaire.

A la fin de l'année 1900, le syndicat comprenait 10.447 membres, dont 7.401 hommes et 3.046 femmes ; c'est-à-dire 38,5 pour cent d'hommes et 13,4 pour cent de femmes.

Socialistische Monatshefte (N° 4). — A son tour, Edouard Bernstein consacre une page *au développement du socialisme en France,* pour nous montrer ce qu'il appelle *l'autre côté de l'image.* Après l'article de Jean Longuet dans la *Neue Zeit*, où notre ami rendait justice aux mérites de Jaurès, il était peut-être inutile de rappeler que cet homme atravaillé jadis plus que tout autre à l'unification des forces socialistes de France. Personne n'a jamais contesté cela, mais il ne faudrait pas que les mérites d'antan pussent justifier des actes qui contribuent — hélas ! — à la désorganisation de la classe ouvrière. Dans la suite de son article, Bernstein défend le ministérialisme avec tous les anciens arguments et aussi à l'aide du livre de M. Lavy que notre ami Braun a si impartialement jugé dans le *Vorwaerts*. Mais Bernstein tente aussi de défendre l'attitude de M. Millerand lors de la réception du Tsar. Il ne s'agit là que d'une affaire de forme, selon lui. Et d'ailleurs l'alliance franco-russe est un simple produit de la Revanche que personne n'a jamais combattue aussi violemment que Jaurès ! Il est peut-être difficile de suivre ici l'argumentation de Bernstein : qu'importent les articles de Jaurès contre l'idée de la Revanche, si l'on permet des actes aussi vils et déshonorants que celui du « socialiste en congé » ? — Bernstein continue en faisant l'apologie du Congrès de Tours qui « s'est passé en toute concorde et a répondu pleinement à sa tâche d'élaborer un programme et des statuts d'organisation » ! Le programme est pleinement approuvé par Bernstein qui « ne comprend pas qu'on puisse lui reprocher un *caractère idéologue* » ! Quant à l'organisation, la décentralisation poussée à outrance semble bien le froisser, mais il se déclare incompétent pour juger des autres pays. Dans la conclusion de son article, Bernstein déplore que des socialistes allemands aient osé combattre Jaurès ! G. W.

L'Art, la Littérature

PREMIER MAI

A Édouard Berth.

— Les horizons lavés respirent puissamment;
Le chêne vibre, tier ainsi qu'un jeune amant
De sentir à son front les mains de la lumière;
Les sentiers d'herbe, avec des lenteurs de rivière;
Se déroulent dans l'ombre heureuse des forêts;
Le blé nouveau galope au loin sous le ciel frais;
Les vents flânent le long des collines sereines
Tandis que les lueurs se baignent aux fontaines;
Et toi seul resterais hostile à la beauté
Quand la vie aux seins nus danse dans la clarté?
Eh! quoi, ton cœur n'est pas traversé d'ombres vertes,
De doux cris, de parfums contents, d'ailes ouvertes?
Tu n'interroges plus les horizons pensifs?
Les vents, ne suis-tu plus leurs lents récitatifs,
Et les eaux, n'as-tu plus de secrets à leur dire?
Le monde adolescent luit, s'étonne, soupire,
Comme une âme qui peu à peu s'ouvre à l'amour;
Tout s'offre vierge, agile et clair; rien de si lourd
Que les souffles du rythme heureux ne le soulèvent;
Et tout plonge au réel splendide; toi seul rêves!
Ah! jadis tu buvais à la coupe du ciel,
Ton sang se restaurait au cœur universel!
Le matin, joyeux, fier, l'heure fraîche au visage,
Comme un aventurier tu partais au pillage,
Volant les perles d'eau, le lustre des gazons,
L'or du jour, composant des bouquets d'horizons;
Plaine et mont, tout payait tribut à ta pensée
Qui bondissait, sentant les prés et la rosée!

Tu rentrais, les bras pleins d'images, le cerveau
Chantant, l'œil assouvi, vainqueur ; et, de nouveau,
Telle qu'une lueur de lune tiède et pure.
Ta poésie errait à travers la nature
Et descendait au fond de tout être vivant
Caresser quelque idée endormie ou rêvant
Comme l'Endymion des vallons d'Arcadie,
Ta fougue enjambait l'ombre ; et ta main, enhardie
A soulever le voile immense des couleurs,
Des parfums, des contours, des rires et des pleurs,
Brillait d'avoir touché la nudité divine !
Eh ! bien, vois : comme alors l'inconnu s'illumine,
Et l'azur chastement se dévêt dans les cieux !

— Que voulez-vous ? Azur, halliers voluptueux,
Prés éblouis, coteaux qui me voilez la ville,
Solitudes, où l'herbe au loin sourit, nubile,
Vents sauvages, par la lumière apprivoisés,
Toi, clarté, qui descends sur ma bouche en baisers,
Et vous qui conspirez ma joie, amples haleines,
J'ai beau sentir passer le frisson chaud des plaines
Et me savoir aimé de toute la forêt,
C'est toujours l'être aux yeux tristes qui m'apparaît
A travers la lumière échevelée et blonde
C'est le pauvre éternel, c'est l'exilé du monde,
Le seul vivant qui pleure et qui n'ait pas fleuri,
C'est l'homme ! Eh ! quoi, tu veux qu'ayant encore le cri
Des cités et leurs longs reproches dans l'oreille,
J'aille, l'âme mêlée aux rondes de l'abeille,
Et que mon propre sang me devienne étranger
Sous prétexte que l'oiseau luit dans l'air léger
Et qu'au fond des étangs le soleil se repose ?
Oui, l'aube aux doux projets frappe à ma vitre close,
Le rosier me salue avec ses carillons
De nuances ; l'été, courbé sur les sillons,
Me tend, comme un ami, sa main laborieuse ;
Oui, les feuilles, les fifrelis de l'eau rieuse

Qui se glisse sous la futaie au beau sommeil,
Oui, le pré s'étalant comme un lac au soleil, ment;
Tous ces masques charmants du lâche oubli m'accla-
Mais, songeant que, là-bas, dans la forêt des âmes,
Quelques bourgeons furtifs ont à peine éclaté,
Qu'à peine on y distingue, en leur coin écarté,
Quelques esprits frileux comme des fleurs précoces,
Terre et soleil ont beau m'inviter à leurs noces,
Je renonce à vous, bois, prés, fêtes! Tout ce bleu,
S'il rend l'homme plus noir, me blesse; et j'aime peu
L'air flâneur, le galop des blés, les plis des roses,
Et la félicité insolente des choses,
Et le cœur de l'espace éperdument ouvert;
Si c'est toujours la nuit chez nous, toujours l'hiver!

Fernand Dauphin.

Mai 1901.

CONTRE L'USAGE

I

La route passait par les champs de Sirianskaïa. Des deux côtés, à droite et à gauche, s'étendaient des terres labourées, et en avant, là où commençait un bois de bouleaux rabougris, juste à la lisière, on voyait une hutte de terre isolée.

Le soir venait déjà lorsque deux jeunes gens s'approchèrent. L'un était un joli brun de trente deux ans environ, aux traits frais, bien fait, il portait une veste de chasse et de grandes bottes; à sa ceinture pendait une gibecière vide, derrière les épaules, un fusil; c'était le *zassiedatel* (1) Vassily Mikhaïlovitch Volintzev, qui venait d'arriver ici de Pétersbourg. Etait-ce par suite d'une ex-

(1) Administrateur de district.

trême fatigue ou de sa chasse infructueuse? il était de mauvaise humeur et se pressait d'arriver à la maison, où un tas d'affaires l'attendaient, importunes et sans intérêt. Son compagnon de chasse était le greffier du bailliage, un ci-devant sacristain, Ouslichinov, natif de ce village: il savait par cœur tous les chemins et sentiers et accompagnait Volintzev « pour passer le temps », comme il disait, bien qu'il ne sût pas lui-même ce que cela signifiait au juste; au lieu de fusil il portait une canne noueuse, il fumait les cigarettes de Volintzev au lieu des siennes, et il était très fier que « l'aristocrate de Pétersbourg et le premier personnage » ne liât compagnie avec personne autre que lui. A côté de Volintzev à la belle figure et aux belles manières, et dont le costume aussi était de bonne coupe, Ouslichinov s'efforçait inutilement d'être « à la hauteur ». Son veston bigarré, son pantalon sorti des bottes, dont la bordure était usée par derrière jusqu'au-dessus du talon, ses bottes aux hauts talons tordus, la méchante petite casquette mise sur l'oreille, évidemment acquise par des voies détournées, car à la place de la cocarde s'apercevait un petit trou poussiéreux; enfin la petite moustache retroussée et une mignonne bague au petit doigt, — tout trahissait en lui le coq de l'endroit.

La porte de la maison n'était pas fermée à clef. Pour demander à boire, Volintzev le poussa, mais il n'y avait personne, bien qu'un grand pot à lait, couvert d'une grosse tranche de pain, fût posé tout près du seuil avec des œufs et du fromage frais à côté.

— Où est donc le patron? demanda Volintzev avec dépit. — Patron!

A la vue du lait, sa soif s'accrut.

— Ivan Petrovitch, où est donc le patron? J'ai soif.

— Tant qu'il vous plaira — répondit le greffier, et il allongea le bras vers le pot. — C'est vous qui êtes le patron, ici!

— Attends, attends, — l'arrêta Volintzev — ça ne va pas sans les maîtres du logis : peut-être c'est leur souper

qu'ils ont préparé... Seulement je ne comprends pas leur insouciance : les portes ouvertes, pas une âme, et avec ça ils ont laissé des hardes. De la sorte, tout le monde va venir ici, les gens qui traînent ne sont pas rares dans le pays ; et après on va se plaindre — ils diront qu'on les a volés! Ce sera leur faute, et tout de même, il faudra démêler leurs affaires, que le diable les emporte!

Le greffier sourit poliment.

— C'est qu'ils le font exprès, monsieur. C'est placé là justement pour que les passants aient à manger... Ne vous tourmentez pas, Vassily-Mikhaïlovitch, régalez-vous tant qu'il vous plaira.

— Pour des passants? demanda Volintzev avec doute.

— Oui, monsieur, pour les passants.

— Eh bien, si tu ne radotes pas, donne que je me rafraîchisse le gosier.

Il prit quelques gorgées à même le pot, qu'il reposa par terre, puis il mit un gros sou.

— Qui est-ce donc qui fait ça pour les passants? Est-ce les paysans par hasard?

— Mais tout le monde le fait, dans tous les villages, — répondit le greffier avec plaisir. — C'est un usage ancien ; ici, on peut dire que chacun se l'impose comme un devoir sacré. Dans les champs, c'est plus rare, mais dans les villages, on met les vivres dehors, dans la rue, à la fenêtre, on les pose sur la petite planche, et la nuit le cheminau vient les trouver — et le voilà rassasié!

— Quel cheminau?

— Mais voilà, ceux qui se sauvent... du bagne, des travaux forcés, des mines, quoi... On les appelle des cheminaux, par ici...

Volintzev regarda le greffier d'un air étonné.

— Oui, monsieur! Çà, c'est justement les vivres pour eux! — ajouta-t-il, se réjouissant on ne sait de quoi, — c'est que, dans nos parages, il en passe, il en passe, de ces cheminaux, on ne pourrait pas les compter! Il y a

peut-être cent ans qu'ils passent toujours, eh bien! les habitants ont pris l'habitude...

Ouslichinov continuait à raconter, tandis que Vassily Mikhaïlovitch restait pensif, le front plissé, et mordillant sa lèvre. Il se rappela qu'il avait entendu parler de cet usage autrefois, lorsqu'il était à Pétersbourg; il avait même lu quelque chose à ce sujet, ou vu quelque tableau, mais ne s'intéressait pas alors à la Sibérie, il n'y avait pas fait attention et l'avait bientôt oublié. Mais à présent qu'il se trouvait en face de ce fait, le souvenir lui revint des récits anciens, des discussions chaleureuses à leur propos, et il s'étonna — plus que cela, il fut stupéfait de voir qu'une telle absurdité avait pu s'établir, que les habitants pouvaient aller si ouvertement contre la loi qui les protégeait et enfin, que les autorités avaient pu tolérer un usage si bizarre et le laisser s'enraciner.

— Tu dis que les habitants en ont pris l'habitude — demanda-t-il au greffier, d'un ton moitié soucieux, moitié moqueur.

— Oui, monsieur, ils en ont pris l'habitude.

— Et ils donnent à manger et à boire?

— Oui, monsieur... Mais ça n'est rien encore! il arrive aussi que les vieux ou les malades, ceux qui se cachent dans les forêts et ne vont pas dans les villages, pour ceux-là, bien des gens vont porter des vivres à une place désignée, et même, quelquefois, des vêtements... Un très bel usage, monsieur!

— Mais, es-tu devenu fou? — cria presque Volintzev. — Il approuve ça encore, hein! Mais est-ce qu'on a le droit de favoriser les brigands, de cacher et de nourrir les évadés? Le diable sait de quoi ça a l'air!

— Qui sait... — se confondit le greffier. — Un usage antique... comment le juger? Certainement c'est... Et d'autre part on fait partout ainsi.

— Eh bien, que tout le monde fasse ainsi! — Volintzev s'emporta. — Chez moi, cette absurdité n'existera pas!

Ses yeux brillèrent.

— Tu me connais: ce qui est dit... que cela soit! — ajouta-t-il avec violence. — Je ne peux pas admettre et me faire à l'idée que la population locale offre une telle protection aux brigands qui fuient le châtiment légal... Eh bien, je te remercie, Ivan Petrovich, tu m'as donné là une tâche admirable. Que ce soit mon début! Une petite affaire intéressante et toute nouvelle... A ce qu'il paraît, le sort lui-même est pour moi!...

La fatigue, la chasse infructueuse, tout fut oublié en un instant. Des idées ardentes tourbillonnèrent en ouragan dans la tête de Vassily Mikhaïlovitch, et s'ordonnèrent en un plan vague, mais grandiose. Il sortit vivement sur la route, siffla son chien, et Ouslichinov eût peine à le suivre; celui-ci n'y comprenait rien, mais concevait une peur vague de sa colère.

II

Le village, où s'était installé Volintzev, se trouvait sur la route de poste; il se glorifiait de ses paysans riches, de ses chevaux excellents et de ses chasses abondantes. On avait réservé à Volintzev une petite maison sur la place d'honneur, en face l'église, dans le voisinage de la mairie.

Pour quelles raisons s'était aventuré jusque là, ce « Seigneur de la Russie » comme l'appelaient les paysans, personne ne le savait au juste, mais il était visible à sa figure, ses manières et toutes sortes de détails, qu'il n'était pas de ceux qu'on était habitué à voir ici dans l'administration, son ton était tout autre, il recevait des lettres avec des écussons mystérieux, il n'invectivait personne, ne battait pas, mais il exigeait tout si vivement et avec tant d'insistance, qu'on n'avait pas le temps de rassembler ses idées, pour savoir si c'était bien ou mal. « Chez moi, ce qui est dit est fait! Pas moyen d'agir autrement ici, » répétait-il constamment à Ouslichinov, qu'il prenait souvent chez lui pour des travaux d'écriture. « Chez moi il faut que tout soit comme je veux. »

Le greffier était le seul homme avec lequel Volintzev

consentit à causer familièrement et même il l'initiait au mystère de son séjour dans ce trou perdu.

— Je ne suis pas pour longtemps ici. J'y suis pour apprendre — disait-il au greffier avec un sourire agréable et énigmatique. — J'y resterai un an, mettons deux ans, — et puis.....

Et peu à peu il devenait évident pour le greffier que Volintzev était un « pravovied (1) » de Pétersbourg, fils de parents riches et influents, qu'il avait des relations considérables et un avenir brillant..... Comment ne pas tenir à se faire bien venir d'un tel homme, surtout lorsqu'il vous invite à prendre le thé chez lui, vous emmène à la chasse, offre du vin !..... Volintzev fit même une fois à Ouslichinov cette observation :

— Qu'est-ce que tu as à me glorifier tout le temps avec « votre seigneurie. » On m'appelle Vassily Mikhaïlovitch.

Même cette manière de parler en tutoyant, parfois en ajoutant : « mon petit pigeon » ou « mon cher » non-seulement semblait, au greffier, inoffensive, mais même, quelquefois, lui était agréable.

— Excusez-moi, Vassili Mikhaïlovitch, — lui dit le greffier. — Quelle idée avez-vous avec votre instruction et quand vous êtes, je peux dire, dans une si belle position, de rester dans un emploi pareil? C'est bien bas, j'ose le dire! Nous autres, il faut boire et manger, mais vous, il me semble...

— Eh, mon petit! — répliquait Volintzev avec plaisir. — Le travail grossier est indispensable pour commencer. Pierre-le-Grand lui-même a été un simple ouvrier au temps de son apprentissage. Il faut étudier chaque chose dans sa racine... oui, dans sa racine!... Bien entendu, ce n'est pas ma place, mais je le répète, je ne suis pas ici pour l'éternité!...

« Certainement, raisonnait ensuite Ouslichinov en lui-

Pravovied, élève de l'école de droit Pravoviédénié à Pétersbourg, dont le recrutement est très aristocratique (note des traducteurs).

même. — Vassily Mikhaïlovitch désire apprendre, se distinguer. Peut-être dans un an on ne l'atteindra pas avec la main (1). On le fera venir à Pétersbourg, on le placera dans quelque ministère... Et qui sait, s'il ne se rappellera pas tout à coup son compagnon sibérien!... Et pour ce qui est de faire un tour avec lui à la chasse et de causer des usages d'ici — ça, ce n'est rien pour moi!... Tant qu'il voudra!...»

Ainsi raisonnait Ouslichinov, faisant de son mieux pour rendre toutes sortes de services à Volintzev.

— Qu'en penses-tu, Ivan Petrovitch — lui demanda le lendemain le zassiedatel, pour quel motif les paysans nourrissent-ils ces chemineaux? Ça ne me sort pas de la tête.

— Comment le dire... il y a bien des choses là-dedans, Vassily Mikhaïlovitch : un chemineau, d'une manière ou d'une autre, est tout de même un homme, et si on ne lui donne pas, alors Dieu ne nous donnera rien du tout à nous mêmes, — c'est ainsi que pensent nos paysans... Mais demandez à n'importe quelle femme, — chez nous ce sont surtout les femmes qui s'occupent de ces affaires-là, — elle vous dira tout de suite, voyez-vous : leur route est longue, la peur les poursuit, les pauvres malheureux, comme des bêtes traquées. Alors on a pitié, car tout homme a besoin de boire et de manger... N'importe quelle femme vous dira cela, ma parole! Et puis, outre ça, il y a encore une raison...

— Laquelle ?

Le greffier serra les épaules, évidemment gêné.

— Eh bien, parle! insista Volintzev.

— Ils ne font de mal à personne.,. On ne les touche pas, et eux, ils ne touchent pas...

— Charmant!... dit Vassily Mikhaïlovitch indigné. Est-il possible dans ces conditions de maintenir un respect quelconque de l'autorité? Mais tolérer cela, c'est avouer

(1) Expression courante pour dire que quelqu'un est haut placé.

son impuissance, c'est pactiser avec eux !... Non, mon ami, cela ne sera pas ! Au point de vue humanitaire, c'est un usage qui peut avoir du bon, mais il y a tant de bonnes choses ! Du moment que ce n'est pas selon la loi, c'est fini ! Penses-tu que je vais permettre aux paysans de payer une rançon à ces brigands ? Mais pour rien au monde ! Dès demain je mettrai ordre à tout cela. Avec moi, on ne badine pas !

Le jour dit, tous les baillis assemblés de tous les bailliages du district de Volintzev attendirent avec soumission « la petite histoire » que daignerait leur faire connaître leur nouveau supérieur. D'avance, ils n'étaient pas de son avis, sans savoir encore de quoi il s'agissait. Mais quand Vassily Mikhaïlovitch entra dans la salle, vêtu de son uniforme neuf, bien fait, beau, les yeux brillants, ils furent fort intimidés et perdirent contenance, et quand il leur reprocha les désordres et déclara que pour de telles choses on mettait les gens en prison, qu'en recélant et en aidant les évadés, ils agissaient contre la loi, contre leur serment, et que s'il apprenait que quelqu'un, n'importe où, transgressait ses ordres, — il les livrerait tous à la justice comme complices, — les baillis saluèrent en silence, et seul un vieillard, ayant branlé la tête, osa proférer :

— Fort bien, votre seigneurie... Nous donnerons des ordres... seulement sera-ce bien ?

— Que cela soit ! — dit Volintzev avec colère, et il frappa du pied.

Les baillis saluèrent encore bien bas, pliés jusqu'à la ceinture, et partirent, têtes basses.

N. Telechov.

(A suivre.)

Traduit du russe par S. Kikina et P.-G. La Chesnais.

Le Mouvement Artistique

Maurice Maeterlinck

A propos du « Temple de la Vie ».

Avant d'être un philosophe, Maurice Maeterlinck fut un poète. Il a joué avec les formes avant de manier des pensées, et il excella dans ce jeu. Il nous a conté d'exquises légendes, des histoires simples et funèbres qui se passaient en des maisons closes ou dans des forêts séculaires.

Mais il semble, depuis quelques années, s'être détourné des fictions. Ses premiers volumes d'essais, *La Sagesse et la Destinée, Le Trésor des Humbles*, où ce génie ardent et grave a noté pour nous chaque soir l'écho des voix de l'invisible, nous ouvrent un nouveau royaume où le Poète, peu à peu, se transforme, et devient un sage amical. *Le Trésor des Humbles* dit son esthétique, en une suite d'études curieuses, attentives et imprévues. Nous le voyons là ouvert aux lectures, à l'histoire, aux chroniques diverses plus qu'on ne pourrait le supposer. Dans *La Sagesse et la Destinée* il tente le suprême effort de dégager son point de vue propre sur le sens caché de la vie. Ce livre, où éclatent des lumières partielles et des beautés philosophiques d'un ordre tout à fait supérieur, ne satisfait point cependant. Il abonde trop en redites, il est en quelque sorte immobile, ne va pas d'une pensée à une autre, d'un point de départ à un but. Aucune loi ne s'en dégage, mais le sentiment magnifique de notre grandeur et de notre misère devant l'éternel inconnu, en des phrases que, par moments, ne désavouerait point un Pascal.

Avec *La Vie des Abeilles*, Maeterlinck indique un retour vers la nature et vers la vie. Il nous conte l'épopée d'une ruche depuis son éclosion printanière jusqu'au sommeil hivernal. Passionnante épopée pittoresque ! L'essaimage, la cité du travail, la jeunesse et le destin de la reine, ses noces éblouissantes en plein azur, la ponte, le massacre

des mâles, mille autres épisodes gracieux ou tragiques sont décrits là en pages somptueuses, auxquelles manque peut-être, à mon goût, je ne sais quel divin naturel — celui de Michelet, par exemple — mais on ne saurait tout avoir. Tel que, ce livre est merveilleux, plein de chants, de rayons, de parfums. De plus, il nous offre un haut symbole. Oui, Maeterlinck, cette fois-ci, a conçu enfin une idée centrale, il sait, à travers les méandres d'une fantaisie frémissante, où il entend nous amener. En se penchant sur la ruche sonore pour essayer d'en saisir les lois, sans cesse il est hanté par l'image de cette autre ruche affairée qui a nom la cité humaine. Qui peut dire si elle-même n'est pas contemplée, d'ailleurs, par un regard que nous ignorons? La comparaison donne lieu à mainte vision grandiose. Pour conclure Maeterlinck remarque que l'existence des abeilles, les prodiges accomplis par elles sont régis par une Loi souveraine dont elles sont du reste inconscientes, qu'il nomme le génie de l'Espèce. Ne pourrait-on pas découvrir, au-dessus de nos destinées, l'influence d'une semblable Loi? Il pense la trouver dans ce fait que, seuls sur ce globe minuscule, nous sommes créés pour produire ce « fluide étrange » qui possède mille noms : amour, vertu, intelligence, et qui est la puissance de l'esprit. « Nous ne savons où il nous mène, ce qu'il fera de nous, ce que nous en ferons. Ce sera à lui de nous le révéler quand il règnera dans la plénitude de sa force. » En attendant, il dépend de nous — c'est là notre seul avantage sur les humbles buveuses de rosée — de hâter la venue de ce règne, d'obéir consciemment au Destin. Cet esprit, orgueil et tourment des cerveaux mortels qu'il anime, nous devons lui donner tout ce qu'il demande, lui faire tous les sacrifices pour embellir sa floraison. — Nous ignorons qui profitera de cet épuisement sublime, et même s'il n'est pas sans but, mais l'effort se suffit à lui-même, par la joie pure qu'il nous donne et la beauté dont il gonfle nos fronts.

Cette idée généreuse et sceptique, désolée et sereine en même temps, sorte d'acte de foi dans le vide, Maeterlinck la reprend aujourd'hui, l'approfondit et la commente dans les six essais qu'il vient de réunir sous ce titre : *le Temple enseveli*. Nous voyons là se préciser l'attitude vraiment originale d'un esprit à la fois averti des bornes de la connaissance et sollicité par l'énigme du mystère qui nous entoure. On peut la définir, je crois, un positivisme mystique. Le Temple enseveli, en effet, c'est celui de la conscience humaine. Les dieux du dehors ont disparu. L'homme reste seul, face à face avec un univers hostile peut-être, en tout cas indifférent. Il s'attache à dompter la matière. Il a fait, en ce sens, des prodiges. Mais il n'y trouve pas le bonheur. Le secret du bonheur est en lui, de même que la fatalité, fantôme terrible, est en lui. Il n'a qu'à se développer selon l'instinct primordial, les forces incompréhensibles de sa nature, qui lui ordonnent de cultiver son intelligence et de réaliser la justice, en lui d'abord puis hors de lui, pour goûter par surcroît la paix, la patience devant l'inconnu, seule ambition qui convienne au sage. Ainsi le pessimisme a raison, à n'envisager que le monde. Mais l'optimisme prend sa revanche, dès que l'homme rentre en son domaine propre. Ou plutôt optimisme et pessimisme ne sont que des mots prématurés. Le sens des choses nous échappe, et nous n'avons pas besoin de le connaître. Nous n'avons qu'à parfaire notre destin d'hommes, qui est de créer l'équilibre entre les droits de l'Individu et les exigences de l'Espèce, pour avoir accompli notre loi.

Cette conclusion de poète est grande — moins neuve par le fond que par la forme. Marc Aurèle l'avait entrevue. Pascal n'a pu s'y soustraire que par la folie de la croix. Et de nos jours, tout près de nous, mais avec un accent plus léger, un détachement plus facile, Renan nous avait dit déjà : « Un Dieu se fait avec nos pleurs. » Sans en être bien convaincu, comme Renan, Maeterlinck doute et cherche dans ce doute même une satisfaction hautaine. Il me

semble bien percevoir qu'il n'y parvient pas sans effort. C'est peut-être, pour parler son langage, qu'il n'a pas dénombré toutes les forces de cet Inconscient qui habite en nous, en qui si volontiers il place toute sagesse et toute puissance. Un de nos instincts les plus invincibles est de ne pas pouvoir admettre que le monde et l'homme, en fin de compte, soient régis par des lois hostiles, que rien du dehors ne réponde à notre appel désespéré, que la justice et la beauté ne soient que des mirages sublimes. Cela, sans doute, la raison est impuissante à l'établir et l'apparence le dément sans cesse. C'est le royaume de la Foi, ouvert à ces élans du cœur où la raison perd son contrôle et qu'elle reconnaît cependant. Je ne crois pas que la sagesse soit de négliger cet instinct, parce qu'il est invérifiable, et je ne crois pas non plus, d'ailleurs, qu'elle parvienne à l'étouffer.

Mais nous quittons là le terrain littéraire et celui même de la philosophie, pour aborder ces régions secrètes auxquelles il suffit de convier chaque âme, en l'invitant à rentrer en soi. Peu de livres, il faut l'avouer, méritent des critiques de cet ordre et suscitent de tels débats. C'est assez dire que je vous conseille de lire le *Temple enseveli,* où vous rencontrerez d'ailleurs, en dehors de la mise en question, une foule de pensées profondes, consolantes, inattendues, et d'images éblouissantes qui, après le frisson du mystère, nous donnent la joie pleine, définitive, absolue de la beauté.

Gabriel Trarieux.

LES REVUES

La Littérature et le Nationalisme. — La question fut discutée de savoir : si on a tort ou raison de traduire les œuvres les plus caractéristiques des littératures étrangères. Le débat paraît oiseux. Mais il est intéressant néanmoins de savoir que nos bons nationalistes sont très disposés au protectionnisme le plus absolu : ils voudraient nous condamner à ne lire que les discours de M. Jules Lemaître.

Sur ce point, M. Henry Bordeaux est formel. M. Remy de Gourmont intervient dans le débat (1) : « M. Bordeaux déclare-t-il est nationaliste et croit défendre sa cause en prohibant la pensée étrangère. Ainsi un jardinier repousserait le café pour cultiver le lupin, et un agriculteur belge la chicorée. Cela n'est pas sérieux. Nul patriotisme ne peut me faire croire que la sauge ou la menthe remplace avantageusement le thé ou que la lecture de Nietsche se supplée par celle de M. Alfred Fouillée ou Ibsen par Curel; mais je rirais amplement de l'Allemand qui vanterait le bordeaux ou le champagne de son pays où qui dans la niaiserie germanique d'un Sudermann prétendrait retrouver l'équivalent d'un Hervieu ». Il ajoute et nous devons l'approuver sans réserve, dans ces temps où les éditeurs nous présentent sans examen le meilleur et le pire des littératures étrangères que « la beauté d'une langue c'est sa pureté ». Il nous paraît aussi important que les livres qui nous viennent de l'étranger ne reproduisent pas des idées qui furent mieux exprimées chez nous, ne déforment pas notre propre littérature. « Ce que veut un Anglais qui achète à Bordeaux une caisse de clairet, à Paris un paquet de livres, c'est que son vin soit pur, c'est que ses livres soient purs d'une langue saine et rigoureusement française.... Si je lis un livre anglais *je le veux nettement anglais de pensée et de langue*. C'est un produit étranger que j'ai voulu acquérir et non la contrefaçon d'un produit français ou ce qui serait pire encore une pâte européenne où l'on aurait adroitement amalgamé toutes les confitures nationales en un gâteau repoussant et fade ».

(1) *Mercure de France* (avril 1901).

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.
A. MAUME, administrateur-délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

LES ÉLECTIONS

L'on ne peut tirer une conclusion définitive des élections de dimanche dernier. Mais des indications intéressantes nous sont fournies par les résultats de ce premier tour de scrutin, tant au point de vue des tendances générales, qu'au point de vue proprement socialiste.

Il nous semble, tout d'abord, qu'il y a incontestablement dans tout le pays ce que l'on a appelé assez justement un « coup de barre à gauche. » Les progrès réalisés par les partis démocratiques bourgeois ne sont pas énormes : ils sont cependant sensibles et doivent être d'autant plus appréciés que l'effort donné par les classes et les partis réactionnaires, accrus de quelques éléments de démagogie petite bourgeoise, avait été considérable. Les grands propriétaires fonciers, la plus grande partie des capitalistes industriels, ce que l'on appelle les « grands intérêts économiques du pays » ont ardemment lutté pour la conquête du pouvoir, aidés par le petit commerce nationaliste parisien et cette portion très inconsciente de la classe ouvrière française qui toujours sacrifia au chauvinisme le plus outrancier. Il faut enfin y ajouter ces éléments réactionnaires par excellence et qui depuis plus d'un siècle forment les gros bataillons de la Contre-Révolution, je veux dire la paysannerie de l'Ouest — Normandie, Bretagne, Maine, Anjou, Vendée — dont la haine des idées démocratiques n'a d'égale que l'aversion pour le prolétariat ouvrier et le socialisme révolutionnaire. Ainsi que notre éminent ami de Pressensé — dont nous sommes heureux de saluer, à l'avance, l'élection, dans 8 jours, à Lyon — l'écrivait ici-même, il y a un mois : « Au 16 et au 24 mai l'effort n'avait pas été aussi grand ; depuis 1850-51 et la fameuse

politique de la rue de Poitiers, on n'avait pas vu une pareille agitation, un tel appel aux puissances d'argent, une telle mobilisation des éléments d'ordinaire neutres et passifs de notre société. » (1)

Ce grand effort a, en somme, abouti à l'échec le plus complet. Non seulement presque partout en province les candidats de « gauche » sont élus, non seulement les succès des coalisés sont remportés dans les régions ultra-réactionnaires, sur des mélinistes à peu près aussi réactionnaires qu'eux, tandis que plusieurs de leurs chefs, Cassagnac, Drumont et Piou, sont battus — mais à Paris même — et c'est là un phénomène que l'on n'a pas assez mis en lumière — les nationalistes facilement vainqueurs dans les quartiers de petite ou de grosse bourgeoisie du centre et de l'ouest (déjà conquis, par eux, il y a deux ans, lors des élections municipales) sont écrasés dans les circonscriptions ouvrières de la périphérie.

Depuis de longues années, cependant, des arrondissements très ouvriers, la Maison-Blanche et la Gare (formant la deuxième circonscription du XIII^e^), Plaisance (XIV^e^), Grenelle (XV^e^), les Epinettes (XVII^e^) et des communes suburbaines très prolétariennes telles que Pantin, Noisy-le-Sec, étaient aux mains des démagogues « rochefortistes » Paulin-Méry, Girou, A. Humbert, Ernest Roche, Goussot. Les efforts des socialistes seuls avaient été jusqu'ici impuissants à vaincre ces hommes qui coalisaient sur leurs noms des suffrages vaguement socialistes de prolétaires peu conscients, ceux de petits bourgeois radicaux et jacobins en même temps que les votes des purs réactionnaires. L'effort combiné des groupements socialistes et des Comités

(1) *Mouvement Socialiste* du 29 mars, p. 577

radicaux semble bien cette fois être arrivé (sauf pour M. Ernest Roche) (1) à abattre les représentants d'une forme très déplorable de démagogie parisienne, tour à tour boulangiste (en 1889), anti-dreyfusarde (en 1898), nationaliste (en 1902).

Le socialisme, ainsi que Lagardelle le disait justement dans l'avant-dernier numéro de cette Revue, ne considère pas la bourgeoisie comme formant un bloc réactionnaire, il distingue entre les ennemis de classe du prolétariat et ne peut que se réjouir des victoires de la démocratie bourgeoise. L'indifférence devant la réaction est une thèse académique qu'il devient impossible de maintenir dans la pratique. Mais, ainsi que Marx et Engels l'écrivaient en 1847, dans le *Manifeste des Communistes*: tout en luttant d'accord avec la fraction de la bourgeoisie qui agit contre les classes réactionnaires, les socialistes ne négligent jamais, à aucun moment, *d'éveiller chez les ouvriers une conscience claire et nette de l'antagonisme profond qui existe entre la bourgeoisie et le prolétariat.*

Cette tâche essentielle de notre parti était singulièrement compliquée par la situation : au milieu de la lutte si âpre entre républicains et nationalistes, un certain nombre des nôtres se sont trop souvent laissé entraîner à ne plus affirmer avec une suffisante netteté les idées spécifiquement socialistes et c'est ainsi que dans plusieurs circonscriptions le pâle programme de Tours ne fut pas affiché par ceux-là mêmes qui s'en réclamaient ! Ailleurs, dans leur désir d'assurer le triomphe de la « défense républicaine » quelques-uns ont été jusqu'à

(1) Dont la majorité énorme de 1898 est d'ailleurs réduite à un faible avantage de quelques centaines de voix sur le citoyen Paul Brousse.

s'effacer dès le premier tour devant les candidats radicaux au mépris des idées socialistes fondamentales.

D'autre part, il n'est pas douteux que le mode actuel de scrutin par arrondissement est à tous points de vue détestable : jamais l'ignominie de ce que l'on a justement appelé la « cuisine électorale » n'était apparue aussi fortement. Prédominances des plus basses influences locales, avantages assurés aux candidats d'argent comme aux candidats officiels, difficulté de faire voter les électeurs sur des questions de principes et impossibilité de créer de grands courants d'opinion : voilà le bilan du scrutin d'arrondissement qui, par conséquent, pour notre parti, plus que pour tous les autres, offre les plus grands désavantages.

La nécessité du scrutin de liste avec représentation proportionnelle n'est pas contestable : seul il sera capable d'élever le niveau actuellement si bas des électeurs et des candidats. Le parti socialiste surtout aurait tout intérêt à voir adopter la représentation proportionnelle, qui lui permettra d'échapper aux tristes compromissions et aux pires alliances. En même temps la représentation proportionnelle peut *seule* assurer à notre parti une équitable représentation. Avec le système actuel l'on assistait, il y a quatre ans, à cet énorme scandale des 80.000 voix des socialistes du Nord, n'ayant pas un seul *élu* à la Chambre. Si les radicaux lillois persistent à suivre, le 11 mai prochain, leur tactique des récentes élections au Conseil général, les suffrages que le P. O. F. a groupé dans le Nord, n'auront pas encore cette fois un seul représentant au Palais-Bourbon !

Il semble au premier abord que notre parti sorte de cette bataille sans accroissement notable, comme aussi sans diminution de ses forces. En général, il paraît

marquer le pas sur place, conservant ses positions mais gagnant peu de chose sur les partis bourgeois.

En réalité, il y a eu un léger accroissement, bien inférieur à ce que nous eussions obtenu sans la lamentable aventure ministérialiste.

Les divisions que la participation ministérielle a causées, ont naturellement eu l'effet le plus fâcheux, et dans beaucoup de régions, elles ont empêché la conquête de sièges dont normalement notre parti aurait dû s'emparer. Dans certaines circonscriptions parisiennes, la dislocation des anciennes majorités radicales, — dont une forte partie des éléments petits-bourgeois était passée au nationalisme — aurait pu donner aux socialistes la première place dans la coalition anti-nationaliste et leur permettre ainsi d'en bénéficier au deuxième tour — ce qui n'était que justice — puisque presque seuls ils avaient lutté dès le début contre le nationalisme. De même aussi dans les circonscriptions ouvrières où jusque là les nationalistes avaient eu la majorité, et où seuls depuis des années les socialistes avaient lutté contre eux, c'était, normalement, à notre parti que devait revenir l'honneur de vaincre la démagogie chauvine. La division, et, en conséquence, la présence de deux et trois candidats socialistes plus ou moins en lutte a, dans plus de dix circonscriptions parisiennes, conquis ou conservé aux radicaux des régions où toute la vie militante, et par conséquent la résistance aux influences nationalistes, est réfugiée dans les organisations prolétariennes : coopératives, syndicats et groupements politiques du parti socialiste (1).

(1) Le citoyen Guillemin a publié dans la *Petite République* une intéressante statistique du chiffre des voix socialistes comparées au nombre des coopérateurs dans chaque arrondissement. A l'exception des IVe, Ve et XIIe (où la qualité des électeurs socialistes est d'ailleurs, en général médiocre) il y a un rapport très étroit entre le nombre des coopérateurs et le chiffre des voix socialistes.

De ce scrutin nous croyons donc que se dégage, au point de vue socialiste, une leçon d'unité.

Il ne peut s'agir d'une fausse et sentimentale union de *tous* les éléments qui se réclament plus ou moins du parti : une sélection est nécessaire pour que l'union devienne possible, et, à ce point de vue, les résultats des élections du 27 avril nous donnent encore des indications précieuses.

Mais il est bien évident que la masse socialiste montre une souveraine indifférence devant certaines exigences, d'où qu'elles viennent. Les échecs lamentables des candidatures de division opposées à Fournier, dans la première circonscription de Nîmes, à Allard dans l'arrondissement de Draguignan, à Walter à Saint-Denis, à Pastre dans le Gard, ou à Lassalle dans les Ardennes, sont tout à fait significatifs. Les électeurs socialistes de Dejeante, Vaillant, Coutant, Bouveri, Zévaès, Sembat, Dufour, n'ont pas hésité à les réélire ou à leur donner des majorités considérables, comme aussi ceux de Poulain, Colliard, Devèze, Allemane, Bénézech, Cadenat ou Rouanet.

En revanche, comme une sorte de justice immanente a semblé vouloir écarter de la Chambre quelques-uns de ceux parmi les derniers élus dont les votes ou l'attitude avaient été trop souvent un opprobre pour le parti, et la plus grande cause de division entre socialistes. C'est Palix et Chassaing qui sont battus, tandis que Narbonne et Ferroul ne s'étaient même pas représentés ; c'est Jourde, dont tant de votes furent scandaleusement patriotards et anti-socialistes, qui est mis en ballottage, très menacé. Enfin il n'est pas possible de ne pas voir une haute leçon morale dans l'échec grave essuyé par Millerand, premier élu de Paris en 1898, auteur responsable de la scission socialiste, mis en ballottage dans

les conditions les plus fâcheuses, et dont l'élection au deuxième tour dépend uniquement du *républicanisme* des électeurs qui comme socialistes se sont refusés, en dépit de tout, à le reconnaître comme un des leurs (1).

C'est dans ce sens que notre éminent ami Hyndman interprète l'élection du XII^e^. Voici même ce qu'il ajoute, dans l'éditorial du dernier numéro de *Justice* : « Nous regrettons que Millerand n'ait pas été battu. Il est probable qu'il sera élu au scrutin de ballottage puisque la lutte est circonscrite entre lui et un réactionnaire pur. Sa défaite lui eut donné une bonne leçon ».

Nous voyons dans ces élections une indication très nette des électeurs socialistes en faveur de l'union entre tous les *véritables* socialistes, si modérés qu'ils soient. Nous y voyons une confirmation de ce que nous écrivions, il y a moins de trois mois, dans la *Neue Zeit :* possibilité de constituer un parti unifié comprenant tous ceux qui acceptent les principes et la tactique de la démocratie socialiste internationale, avec — comme tous les partis socialistes du monde entier — une aile gauche, un centre et une droite. Et nous ajoutions, ce que nous croyions plus que jamais certain : « De l'équilibre des tendances extrêmes peuvent seules naître les solutions moyennes qui représentent l'intérêt supérieur du prolétariat : *il y a suffisamment de points de contact entre les éléments réellement socialistes en France pour qu'il soit possible d'établir entre eux le compromis nécessaire qui représente l'unité.* » (2).

Jean LONGUET.

(1) Son adversaire nationaliste a si bien senti le sentiment d'une grande partie des électeurs de la circonscription, qu'il n'a cessé de cacher soigneusement le véritable caractère de sa candidature. Nous avons entendu plusieurs membres du Comité Millerand raconter que le grand moyen de propagande, presque le seul employé par ce candidat, avait été la répétition de ces mots : « Chalon ! La Martinique ! »

Cette critique habile, il l'emploie encore bien plus en ce moment en vue du ballottage. Pas une ligne de l'affiche qu'il vient de faire apposer dans la circonscription, ne permettrait à celui qui ne le connaîtrait pas de deviner le véritable caractère de sa candidature. Du nationalisme, il se garde bien de parler. C'est un « républicain socialiste anti-ministériel », qui reproche surtout à Millerand d'avoir siégé à côté de Gallifet... devenu pourtant le meilleur ami de Jules Lemaître.

(2) *Neue Zeit*. Die situation der socialistichen bezwegung in Frankreich, page 659.

La Grève Générale en Belgique

IMPRESSIONS D'UN TÉMOIN

La grève pour le suffrage universel, qui se termine au moment où nous écrivons ces lignes, est, au point de vue du nombre des participants, la plus formidable qu'il n'y ait jamais eu en Belgique. Pendant une semaine, plus de trois cent mille hommes ont abandonné le travail pour des motifs purement politiques, dans le seul but de manifester, par un acte décisif, leur volonté de faire disparaître un régime électoral aussi évidemment injuste que profondément ridicule.

On sait, en effet, que d'après la Constitution, revisée en 1893 sous la pression de la rue — car, dans notre pays, le despotisme clérical n'est tempéré que par l'émeute — tous les Belges, âgés de 25 ans et domiciliés depuis un an, possèdent le droit de suffrage, mais que les pères de famille âgés de 35 ans et payant au moins 5 francs de contributions, les propriétaires, les fonctionnaires et diplômés de l'enseignement moyen ou supérieur, disposent d'un double ou d'un triple vote, tandis que la « vile multitude » ne jouit que d'un seul suffrage.

Nos orateurs populaires ont coutume de caractériser ce système baroque en disant que si Jésus-Christ revenait sur la terre il ne serait pas électeur en Belgique, faute d'avoir un domicile fixe, car « le Fils de l'Homme n'a pas où reposer sa tête » ; saint Joseph, d'autre part, le plus illustre des pères de famille n'aurait qu'une seule voix, faute de payer cent sous de contributions directes ; mais, en revanche, Ponce-Pilate aurait les trois voix des fonctionnaires et Caïphe le triple vote des curés.

C'est donc pour réduire Caïphe, Ponce Pilate et les Pharisiens à leur juste part que le Parti Ouvrier s'est mis en campagne.

Depuis de longues années déjà, par des meetings innombrables, qui ont fait comparer nos propagandistes à des nuées de sauterelles s'abattant à la fois sur un canton déterminé, les socialistes avaient préparé l'opinion. Peu à peu, les autres partis d'opposition se laissèrent entraîner par leur exemple. Seuls, quelques libéraux du centre gauche — derniers survivants de l'époque censitaire — résistaient encore, lorsque, pendant le débat parlementaire qui eut lieu, en mars 1902, au sujet du suffrage communal et provincial, ils finirent par se rallier, ou plus exactement, se résigner à l'avènement d'un régime qui réduirait considérablement leur force électorale.

Bref, le parti clérical resta seul, contre toute la démocratie, pour défendre le vote plural et barrer la route au suffrage uninominal.

Libéraux, socialistes, démocrates chrétiens, déposèrent, de commun accord, une proposition tendant à la revision constitutionnelle. Unissant leurs drapeaux bleus, rouges et verts, ils organisèrent des manifestations, pour la réforme électorale, dans les principales villes du pays. Successivement, à Anvers, à Gand, à Liège, à Bruxelles, des milliers d'hommes défilèrent en acclamant le S. U. et la R. P., le Suffrage Universel et la Représentation Proportionnelle.

Mais il eut été puéril de compter sur ces démonstrations platoniques pour fléchir les résistances cléricales. Le parti catholique a un intérêt trop considérable à maintenir le vote plural pour ne pas lutter, avec l'énergie du désespoir, contre le mouvement revisionniste. Ainsi que le déclarait récemment son chef, M. Wœste, à un journal de Berlin, accorder le suffrage universel serait, pour la majorité gouvernementale, le suicide.

Aussi, malgré l'opposition des libéraux, dont la vertu

légalitaire est sans bornes, lorsqu'ils n'ont pas directement intérêt aux mouvements de la rue, les socialistes se décidèrent à employer d'autres moyens, et, notamment, la grève générale, pour avoir raison de ces résistances.

Aux Pâques dernières, le Congrès annuel du Parti Ouvrier se réunit à Bruxelles dans la salle des fêtes de la Maison du Peuple.

Sept cents délégués, pour plus de cinq cents groupes, étaient présents. On discuta d'abord, pour l'écarter *momentanément*, la question du suffrage des femmes, puis, dans une séance secrète, l'on délibéra sur les moyens de hâter la victoire du suffrage des hommes, et l'on vota une résolution disant que, dès la rentrée des Chambres, le 8 avril, les socialistes réclameraient la discussion immédiate de la revision constitutionnelle.

Au jour fixé, cette motion allait être faite, lorsque le gouvernement qui, de son côté, se préparait depuis longtemps à la bataille, prit l'initiative de proposer lui-même ce que la gauche socialiste allait réclamer, et demanda que le débat revisionniste commence, la semaine suivante, le mercredi 16 avril.

Mais, comme il manifestait, en même temps l'intention de faire voter d'urgence des « douzièmes provisoires », afin de pouvoir clôturer à sa guise les débats parlementaires, l'agitation pour le suffrage universel commença, le soir même, dans les rues de Bruxelles.

A ceux qui, dans un meeting tenu à la Maison du Peuple, leur demandaient de patienter encore, les jeunes gardes socialistes répondirent en descendant dans la rue et, après avoir reçu quelques coups de plats de sabre des policiers, s'en allèrent casser des carreaux chez deux ou trois députés catholiques.

Le lendemain et les jours suivants, ces manifestations

— auxquelles la masse du Parti Ouvrier resta d'ailleurs étrangère — prirent un caractère plus grave : deux ou trois agents de police furent sérieusement maltraités; d'autre part, les gendarmes et les policiers firent preuve de leur brutalité ordinaire et, bientôt, de nombreux blessés furent conduits, ou portés, au dispensaire de la Maison du Peuple.

Pendant ce temps, l'agitation s'étendait à la province. Dans le Hainaut, les charbonniers de la région du Centre se mettaient en grève. Des inconnus, exaltés ou agents provocateurs, faisaient éclater, sans grand dommage, des cartouches de dynamite, notamment sous la porte de la maison habitée par un député catholique, M. Derbaix.

Dans les principales villes, une foule, tous les jours plus nombreuse, attendait les députés cléricaux, à leur descente du train parlementaire et les reconduisait à leur domicile, en chantant, à pleins poumons, la *Marseillaise*, la *Carmagnole*, ou bien encore la chanson favorite des jeunes gardes socialistes :

A bas la guerre, sabre et canon !
Vive la République !
A bas le roi de carton !

Spectacle étrange que de voir ces représentants du peuple, ramenés chez eux, à travers des rues noires de monde, précédés et suivis par un peloton de gendarmes, entourés d'un cordon de policiers, sabre au clair ou revolver au poing.

On eut dit, nous racontait un témoin oculaire, des criminels de marque, conduits à l'échafaud.

Au surplus, les députés de Gand, auxquels dix mille ouvriers faisaient quotidiennement cortège, finirent par se dérober, en émigrant, à des ovations à rebours et,

jusqu'à la fin du débat revisionniste, firent de Bruxelles un petit Coblentz.

Voici, d'ailleurs, ce que raconte à cet égard un journal antiministériel, mais conservateur, la *Flandre Libérale:*

« Donc, nos députés, après avoir fait les matamores dans les rues de Gand, entourés de policiers, de gendarmes, de lanciers, ont décidé d'élire domicile pendant quelques jours, à Bruxelles, eux et toute leur famille. On a assisté, en effet, ces jours derniers, à un véritable déménagement. C'était un chariot collectif, rempli de meubles, qui est arrivé à la gare, sous la surveillance d'une escouade de servantes et de domestiques. A Bruxelles, ils sont installés dans une manière de caravansérail, un « family house », où a été établi un dortoir pour cette intéressante communauté. Il paraît qu'on s'amuse beaucoup, le soir, dans le salon de cet établissement. L'un a emporté un vieux violon qui moisissait dans sa boîte depuis nombre d'années ; l'autre s'est fait accompagner d'un jeu de loto. Les dames ont acheté à Gand une provision de laine de toute couleur pour faire de la tapisserie. On nous assure que les réunions sont tout à fait patriarcales, en attendant que les événements permettent à nos députés de regagner leurs logis respectifs. »

On le voit, ces débuts de l'agitation, malgré l'effervescence qui régnait dans la classe ouvrière, et les incidents malheureux qui s'étaient produits à Bruxelles, avaient, en définitive, une allure plutôt joyeuse que tragique.

Aussi, les socialistes gantois, avec cette audacieuse gaieté qui les caractérise, se proposaient-ils d'ouvrir, par un grand bal, dans l'immense local du Skating Rink, l'entrée en danse pour la revision.

Mais, dès la fin de la semaine, les choses prirent, hélas! une autre tournure.

Le jeudi, 10 avril, un manifeste du Parti Ouvrier en-

gageait les travailleurs à la grève générale pour le lundi suivant.

Déjà, nous l'avons dit, les ouvriers du Centre, certains de tenir plus longtemps que les autres, grâce à l'élévation relative de leurs salaires, avaient pris les devants et manifestaient, en cortèges innombrables, pour le suffrage universel. C'est dans ces conditions que le 11 avril, à Houdeng, la gendarmerie intervint pour disperser les manifestants et, comme d'aucuns résistaient, fit usage de ses armes et fusilla, presqu'à bout portant, un ouvrier et une innocente fillette qui s'en allaient porter du lait, de maison en maison.

Le lendemain, des événements plus terribles encore se produisirent à Bruxelles.

Anxieux d'éviter de nouveaux massacres, les militants du Parti Ouvrier suppliaient leurs camarades de garder leur sang-froid et de ne pas donner prétexte, par leur attitude ou par leurs actes, à des répressions sanglantes qui étaient, à toute évidence, dans les vœux du gouvernement. Cet appel avait été entendu. Les bagarres des jours précédents avaient pris fin. A la sortie de la Chambre des représentants, une foule peu nombreuse suivait tranquillement les députés socialistes de Bruxelles, qui se rendaient à la Maison du Peuple.

Brusquement les policiers surviennent, sabrent ces paisibles promeneurs, empoignent l'auteur de cet article et, *après l'avoir tant soit peu « passé à tabac »*, le conduisent au poste. Mais on s'explique ; le commissaire de police fait des excuses ; le bourgmestre lui-même survient, très contrarié, et, l'instant d'après, les passants ébahis assistent à ce spectacle : le député socialiste et le chef de la répression sortant ensemble du commissariat et se dirigeant, bras dessus, bras dessous,

l'un vers son hôtel, l'autre vers la Maison du Peuple, située à peu de distance.

Au moment de se séparer, M. de Mot :

— Et maintenant du calme, n'est-ce pas, Monsieur le député !

— J'allais vous faire la même recommandation, Monsieur le bourgmestre !

Tout semblait donc apaisé. Quand vint le soir, *la foule* des *jours de paie circulait joyeusement* dans les quartiers populaires. Pour éviter des rassemblements trop nombreux, quelques militants socialistes avaient « draîné » les rues voisines de la Maison du Peuple et entraîné leurs compagnons vers les faubourgs. Vers dix heures on se sépara, et si la ville n'avait pas été en état de siège, sillonnée, barrée de place en place, occupée par vingt mille hommes de police, de gendarmerie ou de garde civique, personne ne se serait douté que des troubles venaient de se produire, que des troubles plus graves allaient éclater une demi-heure après.

Fidèles au mot d'ordre, la plupart des socialistes étaient rentrés chez eux, ou s'occupaient à la Maison du Peuple des derniers préparatifs de la grève générale, lorsque des bousculades se renouvelèrent dans la rue Haute, le principal artère du populeux quartier des Marolles.

Tous ceux qui ont visité Bruxelles connaissent, au moins de réputation, les Marolliens, dont l'idiôme bizarre, mélangé de flamand et de français, mâtiné d'italien et d'espagnol, emprunte une saveur toute particulière aux multiples influences qui l'ont formé ou déformé. Ouvriers en chambre pour la plupart, étrangers à la discipline de la fabrique, touchés depuis peu de temps par la propagande socialiste, trop souvent déprimés par la misère ou l'abus des boissons alcooli-

ques, ce sont, au demeurant, les meilleurs fils du monde, mais ils ont la réputation, assez justifiée, d'être quelque peu batailleurs, d'avoir une propension marquée pour les « vechtpartijen » (batteries), soit entre eux, soit avec la police.

Aussi, les gars des Marolles n'avaient pas manqué l'occasion de se trouver au premier rang, dans les bagarres des soirées précédentes et, tandis que la plupart des militants socialistes rentraient chez eux, ils continuaient à se masser dans les environs de la Maison du Peuple, se défendant, de leur mieux, contre les charges des policiers. Tout à coup la gendarmerie survint et, au lieu de disperser les manifestants à l'arme blanche, ouvrit le feu et tira dans le tas. Fievez, le secrétaire adjoint du syndicat des bijoutiers, eut la tête fracassée par une balle. Un ouvrier magasinier, du nom de Bourlard, qui sortait de chez lui, en manches de chemise, pour acheter des cigares, fut également tué sur le coup. Une vieille femme, qui se trouvait sur le pas de sa porte, eut la mâchoire emportée. Plus de vingt manifestants ou curieux, blessés plus ou moins grièvement, furent transportés à l'Hôpital Saint-Pierre, ou à la Maison du Peuple, transformée en ambulance.

C'est le lendemain seulement, par les journaux, que j'appris cette affreuse tuerie. J'étais rentré chez moi, convaincu que tout était terminé, à l'heure même où éclatait la fusillade et je n'oublierai jamais l'impression ressentie en me retrouvant, le lendemain matin, à la Maison du Peuple, si animée la veille, si lugubre maintenant, avec ses rideaux baissés, son drapeau rouge en berne, et, dans la salle du café, des groupes d'hommes et de femmes, pleurant à la fois de douleur et de rage.

Dehors tout était tranquille. On appréhendait seulement de nouveaux troubles pour le soir, car c'est une

caractéristique des émeutes bruxelloises, de se faire, en quelque sorte à heure fixe, par un accord tacite des manifestants et de la répression.

En attendant, il nous fallait partir pour la campagne : trois meetings, pour le S. U., étaient organisés depuis longtemps aux environs de Bruxelles, dans des villages où voici quatre à cinq ans, nos propagandistes étaient reçus à coups de pierres ou de bâtons.

Maintenant, au contraire, l'accueil est absolument cordial. Quand nous arrivions à Woluwe, notre première étape, plus de deux cents campagnards en sarreaux luisants, se pressent aux abords du local. Les clairons socialistes d'une commune voisine sonnent joyeusement la bienvenue. Quantité de femmes et d'enfants sont de la fête, car c'est vraiment, pour eux, une fête qui contraste douloureusement avec notre deuil.

Mais, lorsque brièvement nous leur avons dit ce qui se passe à Bruxelles, un cortège se forme, silencieux et recueilli, pour nous conduire aux confins du village où d'autres nous attendent. Là-bas, au sommet de la chaussée de Louvain qui, raide et droite, monte vers le ciel bleu comme un long cierge, brille déjà la flamme d'un drapeau rouge : ce sont les gens de Saventhem où doit avoir lieu la seconde réunion.

A l'heure fixée pour celle-ci, sept ou huit cents auditeurs se groupent sur la place, contre le mur du cimetière, derrière la vieille église où se trouve une œuvre précieuse : le *Saint Martin* que peignit Van Dyck lorsque, pour l'amour d'une belle fille, il séjourna à Saventhem.

Une affiche blanche, placardée depuis le matin, nous annonce que le bourgmestre interdit tout meeting en plein air, et vingt gendarmes sont venus de Bruxelles pour lui prêter main-forte. Mais, s'il est défendu de parler, il n'est pas défendu d'écouter : l'arrêté ne prend

aucune mesure contre les attroupements et, comme un socialiste nous offre sa fenêtre, c'est de là que nous parlons à la foule, sans que l'autorité puisse rien faire pour nous en empêcher.

De Saventhem on nous conduit à Dieghem, où un troisième meeting commence, mais anxieux de rentrer en ville, je saute dans un train et me retrouve bientôt aux abords de la Maison du Peuple, entouré de gardes civiques et de gendarmes.

Après les scènes tragiques de la ville, cependant, la soirée s'annonçait plus calme, et, comprenant que l'intervention des militants socialistes était encore la meilleure garantie d'apaisement, il semble que l'on eut discrètement donné la consigne de nous laisser faire et de substituer aux charges de la gendarmerie, les exhortations amicales des membres du Parti Ouvrier. C'est au cours de ces négociations oratoires, au moment où je parlementais avec la police, que j'eus l'occasion de recevoir une demi-brique, qui ne m'était pas destinée, juste à la place où, la veille, les défenseurs de l'ordre m'avaient bourré de coups de poings, qui, eux, étaient indiscutablement à mon adresse.

Mais, à part quelques cailloux, du côté des manifestants, quelques coups de sabre du côté des policiers, rien de sérieux ne se produisit, et l'on peut dire qu'à dater du dimanche 13 avril, l'ordre matériel fut rétabli dans l'agglomération bruxelloise : pendant toute la semaine suivante, les gardes civiques, réquisitionnés quotidiennement, pour cerner la Maison du Peuple, ou garder la Chambre des Représentants, n'eut d'autres occupations que de maudire ceux qui leur infligeaient une pareille corvée.

En somme, il apparaissait clairement, aux yeux de ceux-là mêmes, qui avaient eu des illusions à cet égard,

que le courage d'une poignée d'hommes, sans armes, ou n'ayant d'autres armes que des revolvers de pacotille, ne pouvait rien contre les forces régulières mises au service de la répression.

Ainsi que nous le disions à la Maison du Peuple, au cours de ces derniers événements, pour faire des mouvements insurrectionnels il est trop tôt, ou trop tard.

Trop tôt, car, malgré les incontestables et significatifs progrès de la propagande socialiste dans l'armée, nous n'avons pas encore le droit de compter sur la troupe, qui hésiterait peut-être à obéir, mais qui hésiterait vraisemblablement plus à refuser d'obéir.

Trop tard, car nous ne sommes plus au temps où, comme en 1830 et en 1848, les insurgés ne se trouvaient pas, vis-à-vis des soldats, à peine mieux armés, dans des conditions d'infériorité absolue. Actuellement, au contraire, la disproportion des forces est manifestement écrasante et, dès l'instant où ceux qui disposent du pouvoir ne reculent pas devant la responsabilité morale d'un massacre, le triomphe des mouvements de la rue devient radicalement impossible.

C'est principalement pour ce motif que, dès le début de l'agitation, le Conseil général du Parti Ouvrier, comprenant l'impraticabilité d'un coup de force, si légitime qu'il peut être, avait préconisé la grève générale comme le seul moyen d'exercer sur le gouvernement, une action qui, pour être strictement légale, n'en était pas moins de nature à infliger un préjudice considérable aux principaux bénéficiaires du vote plural.

Surexcitée par une longue attente, exaspérée par les massacres de Bruxelles et du Centre, la classe ouvrière répondit avec un ensemble formidable, au premier appel qui lui fut adressé.

Dès le lundi, la grève fut presque générale dans les

charbonnages. Elle s'étendit rapidement à d'autres industries et, pour la première fois en Belgique, on vit dans les bassins de Charleroi, de Mons et du Centre, *tous* les ouvriers, y compris ceux des plus petits ateliers, abandonner le travail et, suivant le mot de Mirabeau, « se croiser les bras pour obtenir justice ». Malgré la crise intense qui sévit dans l'industrie textile, les ouvriers de Gand et d'autres localités flamandes, se laissèrent entraîner par l'exemple. Dans le bassin de Liège, épuisé cependant par une grève récente, l'arrêt du travail fut à peu près complet. A Bruxelles, ville d'industries en chambre et des métiers de luxe, il y eut plus de vingt mille chômeurs.

Bref, pendant cette mémorable semaine, dans toutes les localités industrielles du pays et dans toutes les grandes industries — sauf les chemins de fer qui appartiennent à l'État — plus de trois cent mille travailleurs, acceptant le mot d'ordre du Parti Ouvrier, renoncèrent à leur salaire, sacrifièrent leur pain, pour affirmer leur droit.

Naturellement, il ne pourrait être question de soutenir par des souscriptions individuelles ou collectives une grève intéressant un aussi grand nombre d'hommes ; mais un denier fut institué pour secourir les plus pauvres et pour aider les familles des blessés, des morts et des emprisonnés.

Ne pouvant compter sur les ouvriers, volontairement privés de leurs ressources habituelles, on fit appel à la bourgeoisie et, par l'intermédiaire du Bureau socialiste international, aux camarades étrangers.

Cet appel fut entendu : des secours arrivèrent de France, d'Angleterre, de Hollande, d'Autriche. Les socialistes russes, si éprouvés eux-mêmes, envoyèrent

leur obole. La social-démocratie d'Allemagne, admirable comme toujours, adressa plus de 20.000 marks.

Beaucoup de bourgeois libéraux, d'autre part, — ce qui n'était jamais arrivé dans les grèves politiques antérieures — souscrivirent des sommes relativement fortes.

De très pauvres gens, enfin, donnèrent le « denier de la veuve ».

Telle cette institutrice en disponibilité, qui écrivait au journal *le Peuple :*

« Citoyens,

« Trop pauvre pour vous envoyer de l'argent, je vous adresse, en même temps que ma lettre, mon alliance et mes boucles d'oreilles, vous priant de vouloir bien les vendre.

« Ce sera ma quote-part pour le denier de la grève ».

Inutile d'ajouter que ces bijoux, mis aux enchères, lui furent rendus par leur acquéreur, mais ce touchant sacrifice fit, parmi les humbles, une impression profonde : une vieille fermière catholique, par exemple, à qui l'un de mes amis lisait la lettre de l'institutrice, s'écriait, les yeux pleins de larmes : « Si les grévistes veulent avoir ma vache, qu'ils viennent la prendre dans mon étable, je la leur donne ! »

Ce qui achèvera de donner au mouvement une grandeur morale incomparable, ce fut le calme et la dignité de la masse ouvrière, pendant toute la durée de la grève.

Aux émeutes violentes des premiers jours, succédait, bien plus impressionnant, le grand silence de trois cent mille hommes, attendant, immobiles, la décision du Parlement.

Chaque soir, on se réunissait dans les maisons du Peuple, pour se communiquer les nouvelles de la

journée. Tous les orateurs qui prenaient la parole ne manquèrent pas de signaler que les excès alcooliques, dangereux toujours, devenaient particulièrement dangereux par ces temps de troubles, où le moindre conflit, la moindre bagarre pourraient provoquer de nouvelles tueries : plus que jamais, dans ces conditions, l'*eau-de-vie* devait être appelée l'*eau de mort*. A Verviers, les cabaretiers socialistes prirent la décision de ne pas débiter de genièvre, aussi longtemps que durerait la grève. A Bruxelles, tout le monde remarqua la diminution brusque du nombre de « pochards », et ce fait ne laissa pas d'exercer une influence favorable sur l'opinion publique.

D'ailleurs, les bourgeois libéraux, qui s'étaient d'abord tournés contre l'émeute, commençaient à se retourner contre le Gouvernement. L'attitude de la garde civique, très hostile au début, s'était sensiblement modifiée depuis les fusillades de la rue Haute. Les journaux dénonçaient l'odieuse brutalité des gendarmes. Beaucoup de chefs d'industrie se déclaraient favorables aux revendications de leurs ouvriers. L'un d'eux, notamment, dont le personnel venait de faire une grève victorieuse et lui annonçait l'intention de recommencer, pour le suffrage universel, cette fois, s'écriait : « Allez-y, camarades. Je souhaite, de tout cœur, que vous donniez au gouvernement une râclée aussi forte que celle que vous m'avez infligée l'autre jour ! »

Un instant l'on put croire que ces forces morales l'emporteraient sur la force brutale et que les espérances du prolétariat seraient, ou seraient partiellement exaucées.

Le mardi, 15 avril, la gauche libérale prit l'initiative de suggérer, à *défaut de la revision*, la dissolution des Chambres et, par conséquent, la consultation générale

des électeurs. Sans se prononcer sur le fond, le chef du cabinet se borna à faire observer que le droit de dissolution constitue essentiellement une prérogative du roi. Ce dernier, mis personnellement en cause, apparaissait donc comme l'arbitre éventuel, le juge unique entre les partis. Il semblait que ce fut la porte ouverte à une transaction acceptable pour tous.

Mais, dès le lendemain, l'attitude de la droite montra à toute évidence, qu'elle était résolue à ne rien céder et à résister jusqu'au bout.

Ce fut une journée lugubre.

On enterrait les malheureux tués le samedi soir.

Pour éviter que ces funérailles prennent le caractère d'une démonstration grandiose, l'autorité communale avait décidé qu'elles se feraient à six heures et demie de matin. Mais, en dépit de ces précautions, des milliers de travailleurs se présentaient, dès l'aube, aux portes de l'hôpital Saint-Pierre, où les cadavres avaient été transportés.

Dans une salle, aménagée pour la circonstance, se trouvait exposé le corps du compagnon Fiévez. Conformément, paraît-il, à la coutume du quartier, le cercueil, un pauvre cercueil d'hôpital, n'était pas encore fermé et la tête du mort émergeait, exsangue, le front ouvert par la balle, la face balafrée par les coups de sabre que lui avaient donné les policiers, quand il râlait déjà sur le pavé!

Les femmes pleuraient. Le père de Fiévez sanglotait, la face tournée contre le mur. Les hommes, au spectacle de cette boucherie, serraient les poings et *apprenaient à se souvenir*.

On partit pour le cimetière sous une pluie torrentielle, le long des boulevards aux maisons bourgeoises encore endormies. Les députés socialistes de Bruxelles

marchaient au premier rang, derrière un groupe d'agents de police, revolver étalé sur le ventre, comme s'ils craignaient une attaque. Détail affreux dont le souvenir me poursuit, le cercueil suintait et, tous les dix pas, une goutte de sang venait se mêler à la boue, dans laquelle piétinaient les compagnons du fusillé !

C'est sous de telles impressions, ravivées, deux heures après, par l'enterrement de Bourlard, que nous nous rendîmes à la Chambre, où s'ouvrait, enfin, le débat sur la revision.

Il ne dura que trois jours.

La droite avait hâte d'en finir, coûte que coûte. Le gouvernement se déclare contre la revision, tout en laissant entendre — pour la première fois — que dans un avenir plus ou moins proche, cette revision deviendrait inévitable. M. Wœste, à son tour, tint à peu près le même langage :

« Si nous votons contre la prise en considération de la proposition de revision de la Constitution, c'est bien plus par hostilité pour le suffrage universel pur et simple que par amour pour le vote plural. Les institutions, nous le savons, ne sont pas immuables. Les lois sont changeantes, et si les partis voulaient examiner, sans passion, les problèmes électoraux, et chercher une solution différente de celle qui existe aujourd'hui, sans aller jusqu'au suffrage universel pur et simple, je suis convaincu qu'un grand nombre d'entre nous se prêteraient à cet examen. »

Paroles significatives dans la bouche de celui qui, deux mois auparavant, se refusait à examiner l'éventualité même d'une revision constitutionnelle.

Au point de vue moral, donc, la grève générale, n'avait pas été inutile, mais, au point de vue des résultats immédiats, elle ne parvint pas à empêcher que le

18 avril — huitième anniversaire de l'établissement du vote plural — la revision ne fut repoussée, droite contre gauche, par 84 voix contre 64.

Nous étions donc battus, jusqu'à la prochaine revanche.

L'ordre régnait dans la rue, grâce à soixante mille baïonnettes, et le soir même, à Louvain, la seule manifestation qui se produisit fut noyée dans le sang : huit ouvriers furent tués, sans sommations préalables, par la garde civique.

D'autre part, la grève, qui grandissait encore, était désormais sans issue.

Seul, le roi pouvait encore intervenir et se refaire une popularité en prononçant la dissolution des Chambres ; il préféra se solidariser avec ses ministres et, quand tous les partis d'opposition lui demandaient de parler, il garda le silence.

C'est dans ces conditions que, le dimanche suivant, le Conseil général du Parti Ouvrier, réuni d'urgence, eut à se prononcer pour ou contre la continuation de la lutte.

Prolonger la grève après le vote négatif de la Chambre, c'était imposer au prolétariat les plus durs sacrifices, épuiser les réserves des syndicats et des coopératives, condamner à la misère des milliers de familles, avec la certitude de devoir rentrer au travail, après huit ou quinze jours, sans avoir obtenu le moindre résultat.

Reprendre le travail, au contraire, avec autant d'ensemble qu'on l'avait abandonné, c'était donner une nouvelle preuve de la discipline et de l'unité d'action des forces ouvrières en même temps que garder intactes les ressources et les énergies nécessaires pour de nouveaux combats.

Successivement, les délégués de toutes les Fédérations

régionales exprimèrent leur avis à cet égard, et ce fut à l'unanimité, moins une voix, que le Conseil se prononça pour la reprise.

La grève est donc terminée, mais la lutte continue, et ceux-là connaîtraient très mal la tenacité du Parti Ouvrier, qui auraient l'illusion de croire que la cause du S. U. soit le moins du monde compromise par l'échec parlementaire qu'elle vient d'éprouver.

Nos adversaires eux-mêmes savent bien qu'il n'en est pas ainsi, et l'honorable M. Wœste, par exemple, est un homme politique trop clairvoyant pour ne pas se répéter après le roi Pyrrhus : « Encore une victoire comme celle-là et nous sommes perdus ! ».

Émile Vandervelde.

CHRONIQUES

FRANCE

Les Faits Politiques

Les Élections législatives. — Le premier tour de scrutin.

Il est dans l'ordre naturel des choses qu'au lendemain de toute élection, chaque parti ayant annoncé sa victoire, tous se déclarent enchantés du résultat. On triomphe toujours quelque part. Ailleurs, il faut sauver la chute. Et puis, tous ceux dont l'unique but est d'occuper le pouvoir, comptent en trompant sa bêtise entraîner la foule impressionnable. Enfin, les journaux ont besoin de vivre. Et chacun claironne son triomphe.

Pour M. de Rochefort, le vote de dimanche « est plus qu'un plébiscite, plus qu'un referendum, c'est un pronunciamento » et l'annonce du succès que remporte une demi-douzaine de militaires nous rassure immédiatement sur le danger qu'il nous annonçait dimanche en ces termes : « Le triomphe du ministère Dreyfus équivaudrait à l'ouverture de nos frontières aux armées ennemies » (1).

M. Desmoulins constate que la rente a baissé de vingt centimes, et c'est là un symptôme décisif, car la Bourse, personne ne l'ignore, est « ministérielle et dreyfusarde » (2).

M. Jules Lemaître, esprit fin et subtil, analyse les causes de sa victoire, et constate avec une joie patriotique que « les deux grands foyers du nationalisme, c'est Paris et la région de l'Est, la capitale et la frontière » (3).

L'Autorité, la *Libre Parole*, pleurent l'échec de leurs directeurs ; mais M. de Cassagnac a l'habitude de semblable aventure, et M. Drumont se console : « La défaite des antijuifs coïncide avec la célébration d'une fête juive » !

La joie des républicains n'est pas moins éclatante, et

(1) L'*Intransigeant*, 29 et 28 avril.
(2) Le *Gaulois*, 30 avril.
(3) L'*Echo de Paris*, 30 avril.

tous leurs journaux, à quelque nuance qu'ils appartiennent, entonnent l'hymne d'allégresse.

Il y a au premier tour de scrutin 414 résultats définitifs.

Si l'on en croit les nationalistes, la majorité est en leur faveur; il y a, pour l'*Intransigeant* par exemple, 218 antiministériels contre 196 ministériels. Nous ne nous arrêterons pas à cette classification simpliste, obtenue par un procédé facile : joindre aux conservateurs et aux nationalistes les révolutionnaires, ajouter les modérés en bloc sous prétexte que M. Méline est modéré, et la moitié des radicaux parce que M. Cavaignac est radical.

Si l'on en croit les républicains, la proportion est inverse ; il y a, d'après le *Matin*, 248 ministériels contre 163 antiministériels. Cette statistique, qui n'est autre que celle du ministère de l'intérieur, si elle est plus sérieuse, est pourtant erronée aussi en bien des points. Et d'ailleurs, cette classification qui groupe les élus en partisans et adversaires du gouvernement actuel est tout à fait superficielle et momentanée. Elle peut pourtant servir de point de repère, et montrer que dans son ensemble, autant qu'on peut en juger maintenant, la Chambre nouvelle sera à peu près semblable à l'ancienne. Un léger déplacement général vers la gauche, peut-être, comme cela s'est presque toujours produit, hors les moments de crise. A part cela, aucun changement.

Nous y gagnerons, espérons-le, d'être enfin débarrassés du spectre nationaliste, qui fut si souvent agité, et de cette rage de Défense Républicaine à laquelle nos camarades se laissaient si souvent entraîner. Enfin, la République est hors de danger, si tant est qu'elle en eût couru. « Nous nous en réjouissons franchement, car il y a là tout profit pour notre cause. D'abord parce que l'affermissement du régime républicain est nécesssaire en ce pays à toute marche accélérée dans la voie des réformes démocratiques et sociales. Ensuite parce que la situation respective des partis ne peut que gagner en clarté à l'évanouissement dûment constaté et enregistré du péril nationaliste. En ce qui

nous concerne particulièrement, rien ne nous est plus nuisible que ces périodes de confusion et de trouble où le prolétariat se trouve obligé de courir au plus pressé et n'est que trop exposé à prendre la proie pour l'ombre ».

C'est en ces termes que le citoyen Dubreuilh, dans le *Petit Sou* du 30 avril, donne très justement la conclusion des élections du 27 et résume leur portée au point de vue républicain.

Les socialistes rentreront à la Chambre sans que leur nombre se soit très fortement accru. Mais le nombre de voix qu'auront groupé leurs candidats marquera sans doute, lorsqu'on en aura fait le recensement exact, une assez forte augmentation.

Il faut regretter les échecs survenus. Mais surtout il est pénible que Guesde n'ait pu remporté, dans le Nord, une victoire, d'ailleurs inespérée ; mais deux de ses meilleurs lieutenants, les citoyens Delory et Ghesquière, augmenteront sans doute le nombre des élus révolutionnaires, si la discipline des républicains est autre chose qu'un mot. A Paris, le triomphe de Vaillant, de Dejeante, de Coutant, de Sembat, a montré qu'il n'est pas la meilleure façon d'abattre la démagogie nationaliste que de lui opposer l'idéal socialiste dans toute son intégrité. Le succès éclatant — qui sera définitif au second tour — que notre ami et collaborateur de Pressensé a remporté à Lyon, après une campagne admirable de netteté et d'énergie, en est encore une éloquente preuve.

Quant aux socialistes ministérialistes, j'exprimais dernièrement ici (1) le vœu qu'ils obtinssent des sièges nombreux. Eux non plus n'auront pas diminué le nombre de leurs élus. Mais comme par un arrêt de justice immanente, disparaissent ou vont disparaître quelques-uns de ceux qui, dans les Congrès, n'ont échappé que par hasard à l'exécution que méritait leurs exploits. Jaurès et Briand sont élus. Dans plusieurs circonscriptions de Paris et de

(1) *Mouvement Socialiste*, 12 avril 1902.

la banlieue, d'autres candidats sont près de battre des nationalistes, qui semblaient indéracinables, par le jeu naturel de causes économiques dont nous analyserons après les résultats définitifs, l'instructive évolution. Pourtant, dans une autre circonscription parisienne, le citoyen-ministre est en fort mauvaise posture. Peut-être se relèvera-t-il ; nous le souhaitons très sincèrement. Le seul moyen de sortir de l'équivoque où se traîne aujourd'hui le socialisme est de voir à l'œuvre, avec le maximum d'utilité possible, ceux qui préconisent une « méthode nouvelle ». Il faut que l'expérience se poursuive jusqu'au bout, si l'on veut qu'elle soit profitable, et que le prolétariat soit complètement éclairé. Voilà pourquoi nous souhaitons que M. Millerand rentre à la Chambre, et qu'il y rentre avec un grand nombre des siens.

Pour les socialistes, cette législature sera d'une importance capitale. Plus clairement que jusqu'ici même, elle oppose les deux tactiques : l'organisation ouvrière sur le terrain de classe et le démocratisme réformateur, le socialisme révolutionnaire et le socialisme d'Etat.

André Morizet.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

LA PROTECTION DU TRAVAIL DES ENFANTS

Enfin, le Conseil fédéral de l'Empire a soumis au Reichstag (1) un projet de loi augmentant la protection du travail des enfants. Il y a longtemps déjà que dans la presse

(1) Nous rappelons simplement que, d'après la Constitution, l'Empereur décrète les lois avec l'autorisation du Conseil Fédéral, composé de 58 délégués des gouvernements des 26 Etats fédérés, et du Reichstag, composé de 397 députés élus à la base du suffrage universel. Le vote d'une loi par le Reichstag n'aura pas de portée sans le vote du Conseil Fédéral. De même le vote d'une proposition au sein du Conseil Fédéral devra être défendu à la tribune du Reichstag par les ministres « plénipotentiaires du Conseil Fédéral ». Si l'assentiment du Reichstag n'est pas acquis, le vote du Conseil Fédéral n'aura aucune suite. La Constitution place donc au même niveau la volonté des gouvernements et la volonté du peuple.

socialiste on avait mené une campagne énergique en faveur de tous les jeunes déshérités de la société qui, pour la plupart, ne sont à l'abri d'aucune exploitation, nos lois ouvrières prévoyant seulement le travail des enfants dans les fabriques. Malheureusement, l'enquête entreprise il y a quatre ans par les soins du gouvernement impérial, ignore encore le travail des enfants dans l'agriculture et le travail des enfants domestiques. C'est là une lacune bien grave qui reste à combler. Néanmoins, l'enquête a pu relever plus de *500,000 enfants au-dessous de 14 ans* employés en dehors des fabriques. Ce chiffre effrayant et qui laisse à peine supposer le nombre de tous les enfants sujets à l'exploitation capitaliste, exige des mesures immédiates et radicales.

Il faut reconnaître au projet de loi présenté par le gouvernement impérial une qualité très importante : on pourrait presqu'en dire, en rappelant une parole célèbre de Marx, qu'il « signifie la victoire d'un principe ». En effet, tandis que la législation actuelle, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, n'envisage que le travail des enfants dans les fabriques, le nouveau projet de loi essaie de régler aussi le travail des enfants à domicile. Il n'est pas douteux que cette innovation constitue un progrès considérable dans la législation ouvrière et une brèche faite aux remparts de la famille dont la sacro-sainteté capitaliste est encore, actuellement, un défi à la protection légale du travail. Toutefois le projet présente encore bien des vices assez profonds pour en rendre illusoire l'exécution pratique. Le vice principal consiste dans le manque absolu d'un contrôle à peu près suffisant. Et il n'est pourtant pas contestable que ce qui importe le plus pour assurer l'exécution d'une loi nouvelle dont l'effet serait très sensible, c'est un contrôle énergique et continu. S'il est vrai que le contrôle du travail à domicile est plus difficile encore que le contrôle du travail dans les fabriques, faut-il, pour cette raison, le négliger absolument. Il n'y a qu'un moyen de rendre efficace le vote de la loi : c'est de donner aux « ins-

pecteurs de l'industrie » (*Gewerbeinspektor*) des pouvoirs assez étendus pour empêcher que la loi soit éludée ou bien négligée. Le projet du gouvernement qui compte sur l'obligeance des instituteurs et qui veut permettre au Conseil fédéral de déterminer dans quelle mesure les « inspecteurs de l'industrie » seront chargés du contrôle, ne peut suffire.

On sait que le parti socialiste a toujours combattu le travail des enfants et, dans son programme, en exige l'interdiction pure et simple. Il nous semble néanmoins que cette attitude n'est pas absolument justifiée. D'abord le salaire des enfants contribue trop souvent à équilibrer le budget de la famille ouvrière; toutefois, ce ne serait là qu'une considération secondaire, des salaires plus élevés pouvant facilement remédier à ce mal. Mais il y a aussi dans le travail de l'enfant un facteur pédagogique. Kautsky lui-même, dans sa *Agrarfrage* (1), a indiqué qu'on pouvait accorder un travail à durée très restreinte. Au législateur d'en déterminer la limite.

Jusqu'à présent, il n'y a pas de limite, en dehors du travail dans les fabriques, et celle proposée par le gouvernement est bien peu satisfaisante. Mais avant d'entrer dans les détails mêmes du projet de loi, il nous faut faire remarquer la distinction inconcevable entre *propres enfants* et *enfants étrangers* prévue par le projet : les « enfants étrangers » sont plus protégés que les « propres enfants ! » Les raisons qu'en donne l'exposé des motifs consistent seulement dans les difficultés du contrôle et dans la situation matérielle des parents. Nous avons déjà déclaré que le contrôle ne peut, logiquement, influencer sans aucune mesure la loi en elle-même. Le contrôle est une affaire d'administration et ce serait violer les principes les plus élémentaires de la législation que de reconnaître aux difficultés de l'administration la moindre influence sur la

(1) Les lecteurs du *Mouvement Socialiste* pourront se reporter à notre analyse de la troisième partie du livre : Voir troisième année, t. I, p. 429.

confection de la loi. Quant à la situation matérielle des parents, elle ne justifie même pas la distinction proposée : car rien ne prouve que dans l'industrie à domicile, on n'emploie pas « d'enfants étrangers ».

Le projet de loi interdit tout travail des enfants au-dessous de 14 ans dans un certain nombre d'exploitations, pour des raisons hygiéniques. La distinction dont nous venons de parler, n'est observée que dans les autres exploitations : le travail est autorisé pour les « propres enfants » à partir de 10 ans, pour les « enfants étrangers » à partir de 12 ans. La durée du travail ne peut dépasser 3 heures par jour (pendant les vacances 4 heures) pour les « enfants étrangers » ; en outre, ils ne peuvent être occupés ni avant la classe ni pendant la nuit (de 8 heures du soir à 8 heures du matin). Les « propres enfants », moins favorisés, sont seulement à l'abri du travail de nuit; encore cette règle peut-elle comporter, pour eux, des exceptions.

On voit, par cet exposé, combien le projet devra être amélioré par le Reichstag, si l'importance qu'il a en principe, ne doit pas être annihilée par des dispositions trop peu énergiques. Georges Weill.

BIBLIOGRAPHIE

REVUES DE LANGUE FRANÇAISE

La Vie meilleure (1er au 15 avril). — D'un article du citoyen Marpaux sur la situation du parti socialiste à la veille des élections, nous extrayons l'intéressant passage suivant qui montre quel est le sentiment général des socialistes à l'égard de Millerand : « A en croire le manifeste (des nationalistes), c'est en réalité Millerand qui gouverne la France à lui tout seul et non pas un Millerand assagi, mis en dehors de son parti, non pas un socialiste apostat, mais bien au contraire un Millerand comme nous n'en avons jamais connu, un ogre collectiviste, un croque-mitaine qui se dispose à ne faire qu'une bouchée de la propriété, de la famille et de la patrie. » Si l'on réfléchit que le citoyen Marpaux est un des meilleurs militants de la Fédération de la Côte-d'Or, qui ne passe pas pour être d'une intransigeance excessive, on appréciera pleinement la valeur de ces quelques lignes.

L'Art, la Littérature

MAXIME GORKI

La renommée de Maxime Gorki est maintenant universelle. Toutes les raisons de ce succès ne sont pas littéraires ; outre Léon Tolstoï auquel nul n'est comparable, quelques écrivains russes de notre temps montrent un goût plus sûr, un art plus parfait, une culture plus raffinée. Mais certaines œuvres, par la sincérité de l'émotion qui les a fait naître, échappent aux règles ordinaires de la critique. Il ne faut pas avoir le courage de reprocher sa naïve rudesse à l'homme qui a souffert avant d'écrire et qui écrit parce qu'il a souffert.

Alexis Pechkov (M. Gorki), fils de pauvres ouvriers de Nijni, naquit dans cette ville le 14 mars 1868. A neuf ans il était orphelin et travaillait de ses mains pour gagner sa vie. Tour à tour apprenti dans une fabrique d'images pieuses, marmiton, jardinier et portefaix, il n'accepte aucun métier et se plie à toutes les besognes. Les sollicitations d'une âme inquiète, hantée de rêves indécis, l'obligent à briser une habitude dès qu'elle devient une contrainte. Il passe les années de son adolescence à voyager de ville en ville, à travers mille aventures, sur les rives de ce fleuve Volga, image de la vie russe, qui roule de larges flots, majestueux et lents, vers une mer sans issue. Bientôt la diversité des visages et des choses ne suffit plus à distraire son ennui. Il se décide au suicide.

Après avoir vainement essayé de se donner la mort à Kazan, en 1888, il reprend sa vie nomade et nous le retrouvons quelques années après à Nijni, secrétaire de l'avocat A. Lanine.

Depuis longtemps déjà, Gorki s'efforce de satisfaire la curiosité de son esprit. Un maître coq s'est chargé de sa première éducation et lui a donné le goût des livres, en

lui mettant entre les mains la vie des Saints, les œuvres de Gogol, de Gleb-Ouspienski, de Dumas père et des « brochures de francs-maçons ». Il trouve dans l'avocat Lanine, qui ne tarde pas à remarquer sa vive intelligence, un guide plus éclairé. Sous la direction de ce nouveau maître, il étend ses lectures, et c'est alors probablement qu'il fait connaissance avec les économistes et les philosophes étrangers — Marx, Schopenhauer et Nietzsche.

Cependant, ni la sécurité de la vie, ni les plaisirs de l'étude, ni les profits intellectuels que lui procure une continuelle intimité avec un homme généreux et cultivé ne peuvent retenir Gorki. Soudain il quitte Nijni et se lance de nouveau dans l'inconnu. On peut voir dans ce brusque départ le découragement d'un esprit qui aspire à la certitude et qui l'a vainement cherché dans les livres, comme aussi la révolte d'une nature sauvage et indépendante que l'on a tenté de réduire aux règles de la vie sociale et qui, tout à coup, sent peser le joug à ses épaules.

Alors commence pour Gorki la période la plus dure de son existence. Il est contraint de se prêter aux tâches les plus viles et traîne dans les bas-fonds de la misère et du vice. Il va bientôt puiser les sujets de ses nouvelles dans les souvenirs de ces heures de déchéance.

Ce sont les conseils d'un gueux, d'un vagabond comme lui qui font de Gorki un écrivain et le décident à composer son premier récit *Makar Tchoudra*. Après la publication de cet essai dans un journal de Tiflis, Gorki revient à Nijni. Là, il a la bonne fortune de rencontrer le célèbre romancier Vladimir Korolenko, qui l'encourage, le dirige, et lui prend enfin, pour la faire paraître dans la revue qu'il dirige à Saint-Pétersbourg, la *Richesse Russe*, la longue nouvelle intitulée *Tchelkouche*. Le succès de cette œuvre fut retentissant et décida de l'avenir de Gorki. Depuis lors, en moins de dix ans, il a publié trois volumes de nouvelles et deux romans qui sont traduits dans toutes les langues.

L'originalité de son œuvre est dans la peinture des

mœurs et de la psychologie des déclassés et des vagabonds. — Quelques-uns de ces personnages sont des paysans chassés de leurs villages par les exigences du fisc ou la rapacité des usiniers, des « intellectuels » que le malheur ou le vice ont réduits aux pires compromissions et aux plus sales besognes. Mais il a un goût particulier pour les coureurs de grandes routes, que ni la ruine, ni la déchéance n'a contraints à la vie de hasard et d'aventure et qui ont cédé uniquement aux confuses impulsions de leur nature. Ceux-là ont pris le bâton et la besace afin de distraire leur mélancolie. Ce sont les inquiets, les mécontents, les rêveurs, les « philosophes » pour qui la vie extérieure n'est qu'un sujet de méditations interminables et toujours vaines sur la raison des choses et la règles de nos actions. Enfin, Gorki a couronné son œuvre par le portrait des vagabonds fiers de leur indépendance et qui restent volontairement en dehors des cadres sociaux, afin de n'avoir jamais d'autre loi que leur bon plaisir. La distinction du bien et du mal ne les préoccupe pas. Ils assistent avec orgueil à l'expansion joyeuse de leur nature. Ils agissent en défi à la veulerie des autres hommes.

Avant Gorki, le déclassé avait en Russie les honneurs d'une volumineuse littérature. Mais l'auteur de *Tchelkache* et de *Malva* rompt avec la tradition qui nous le présentait sous les traits d'une créature pitoyable, et, pour la première fois, le campe dans cette attitude menaçante.

Il est malaisé d'apprécier la valeur réaliste de l'œuvre de Gorki. On peut plus facilement en mesurer l'importance sociale. Que ses nouvelles soient la peinture exacte d'un milieu, ou qu'il y ait mélangé à la véritable psychologie des chemineaux des sentiments particuliers aux classes cultivées, que depuis longtemps il s'était assimilés grâce à l'exceptionnelle activité de son esprit, dans l'un et l'autre cas elles sont l'expression saisissante de l'état intellectuel et social de la Russie contemporaine. Elles laissent paraître une certaine lassitude des discussions stériles sur le bien et le mal, le sens de la vie ou autres sujets du

même ordre ; elles montrent un désir impatient de l'action, un notable affaiblissement de l'idée religieuse, la rapide formation d'une classe ouvrière flottante et misérable, animée, contre la société, d'une sourde colère et prête à toutes les violences.

NICOLAS FLAMEL.

CONTRE L'USAGE[1]

(Fin.)

III

Toute la soirée, la pluie tomba à verse. Toute la soirée, Volintzev arpenta d'un bout à l'autre ses chambres exiguës, envisageant de tous côtés la question soulevée, et se jugeant lui-même.

« Certainement j'ai raison, — conclut-il — certainement j'ai raison. »

Pourtant, un mécontement de soi, un sentiment de quelque chose qui n'allait pas bien, d'une sorte de désaccord intérieur l'empêchait de reprendre sa sérénité.

« Voilà pourquoi, — songeait-il encore — la Sibérie même n'épouvante pas les criminels endurcis : ils savent qu'ils peuvent se sauver, que dans leur fuite ils seront nourris et vêtus, et surtout — ils comptent sur la sympathie et l'appui du peuple. Tout crime leur est un jeu après ça !... »

Tantôt confus, tantôt reprenant courage à l'idée de déraciner la faute séculaire et générale, entrée dans l'usage local, même, au dire du greffier, devenue un devoir sacré pour la population, Volintzev voyait là une prouesse extraordinaire à accomplir et, dans sa pensée s'allumait, par moment, la joie, parce que c'était précisément dans cet usage que se trouvait la racine de l'évasion et du crime.

(1) Voir notre dernier numéro.

et que la lutte contre la coutume se rencontrait justement avec le but — s'instruire et avancer — pour lequel il avait quitté Pétersbourg et sa famille, et s'était enfoui dans ce trou sauvage, exilé volontaire de tout le monde civilisé. Inquiet et songeur, il s'approcha de la fenêtre.

Là, derrière la fenêtre, tout était gris et troublé, la pluie frappait sur les vitres, quelque part là-bas on semblait entendre la chanson monotone du vent, tout exhalait une tristesse angoissée, une détresse hostile, et pourtant Volintzev s'absorba dans sa contemplation. Il voyait devant lui une rue déserte à travers le crépuscule épais, il voyait la route boueuse devenue sombre qui se confondait peu à peu avec le brouillard de la pluie et les ombres du soir, et ses idées devenaient de plus en plus décousues, tantôt s'envolaient on ne sait où, tantôt revenaient et s'enchevêtraient. La lutte prochaine l'attirait, l'avenir de distinction le tentait, et, en même temps, quelque chose de lointain, de passé et d'oublié demandait à entrer dans son âme... Tout à coup il se souvint que dans un autre temps — un temps meilleur — il était resté de même devant la fenêtre et avait regardé de même obstinément sur la route, — seulement c'était à Pétersbourg, les rues étaient pleines de monde, par une nuit froide étoilée, et lui-même était plus jeune, meilleur, plus vibrant, — à table une bruyante société de jeunes gens examinait justement cette question des chemineaux, prenait parti pour l'amour, la clémence et la pitié envers tous les misérables et les malheureux. Lui-même alors sympathisait à tout cela, et, s'étant retourné, il vit les physionomies bonnes, échauffées de ses camarades, il vit sa sœur qui écoutait en silence, sans détacher ses yeux brillants de l'étudiant qui parlait... Comme pour voir à présent encore ces mêmes figures, Vassily Mikhaïlovitz se retourna, mais la petite chambre inhospitalière était déserte, la bougie sur la table répandait une lumière terne, et partout se sentait l'odeur des pelisses de mouton et du goudron apportés par les paysans qui venaient de sortir.

« Comme c'est loin, tout ça ! » soupira-t-il, au souvenir du temps passé, des croyances passées, des rêves et des espérances, et de nouveau se répercuta vaguement en son âme, comme un écho, quelque chose d'ancien, de bon...

La pluie bruissait monotone derrière la fenêtre. La solitude, l'ennui et le silence de la nuit accordaient à leur guise l'imagination de Volintzev, et il lui sembla qu'un ciel uniformément morne, semblable à celui qui bruinait en ce moment, cette pluie interminable s'étendait partout au-dessus de toute la Sibérie, inondée de torrents troubles, et que nulle part il n'y avait d'abri dans la nuit noire de cette averse, contre l'humidité, la boue et le froid ; les bêtes, sans doute, s'étaient cachées dans leurs tanières ; est-il possible qu'il n'y ait que des hommes qui soient sans foyer : affamés qui courent par les forêts, par les chemins détournés, profitant des ténèbres et se cachant des autres hommes !...

Volintzev se représenta vivement un tel fuyard, trempé, affamé, qui, la nuit, au milieu de l'obscurité, s'approche d'une izba, cherche et trouve le pain et disparaît, ayant peur de tomber sous les yeux d'un homme comme, par exemple, lui-même, Volintzev.

« Sottises ! » dit-il, interrompant brusquement le cours de ses pensées. Et il se remit à arpenter sa chambre.

« Tout ça c'est de la sentimentalité et des phrases dont il ne sortira rien qui vaille ! »

Puis il pensa que la pitié est devenue un mot à la mode, qu'il est admis à présent de plaindre tout le monde sans aucune distinction, d'appeler même l'assassin, non un criminel, mais un malheureux ; on plaint aujourd'hui les brigands et les incendiaires, mais on ne veut pas songer à leurs victimes. Il faut donc bien que quelqu'un prenne parti pour la mère dont on a tué l'enfant, pour celui auquel on a fait tort et qui a souffert...

Ainsi songeait Volintzev, résolu à tenir bon contre les entraînements d'un moment et à déraciner, coûte que coûte, l'usage pernicieux et illégal.

« Il faut en finir une fois pour toutes ! »

Ferme dans sa décision, il ne permit plus à la pitié de se faufiler jamais dans son âme.

IV

Le temps s'avançait vers l'automne. Vassily Mikhaïlovitch ne parvenait pas à être vraiment content de lui : ce qui s'était formé lentement, pendant des dizaines et des centaines d'années, ce qui était entré dans la chair et le sang de la population, il l'avait détruit d'un seul mot, d'un seul trait de plume.

« C'est ainsi que j'agirai dorénavant », pensait-il avec plaisir, et à tout propos il interrogeait les baillis sur les chemineaux, confirmant ses ordres de la façon la plus formelle et la plus sévère.

Transporté par son succès, Volintzev était en train d'écrire et d'informer ses parents, à Pétersbourg, de son acte d'énergie, quand Onslichinov s'approcha de la table et salua en silence.

— Que veux-tu ? — demanda Volintzev, sans cesser d'écrire.

— Eh bien, Vassily Mikhaïlovitch ! on a encore volé un cheval, — répondit le greffier.

— Qu'est-ce que ça signifie !... Diable ! — Volintzev s'échauffa, repoussa la lettre, et, nerveux, se mit à marcher dans la chambre.

— C'est tous les automnes que ces vols se commettent chez vous ?

— Non, j'ose le dire, Vassily Mikhaïlovitch, — et le greffier soupira — jamais il n'y a eu de telles horreurs chez nous.

— Eh bien, alors ! Ils se souviendront de moi, les brigands ! Je les prendrai tous ! On ne badine pas avec moi !

Pourtant, les vols allaient se multipliant. Chaque jour il y en avait un nouveau : par ici on avait emmené un cheval, par là on avait tué une génisse, ici on avait dévalisé un passant. Enfin, à Vassily Mikhaïlovitch lui-même, une

nuit, on avait enlevé un cheval de selle. En même temps, des murmures s'étaient élevés parmi le peuple. Tout le monde avait peur pour les greniers à blé, pour les maisons, car les gens pensaient qu'il y aurait des incendies.

La lutte excitait Volintzev. Il procédait personnellement aux enquêtes, parcourait son district à chaque instant, dans tous les sens, même il engageait des gardiens à ses frais, et dans ses lettres à sa mère, il mentionnait fréquemment que son nom était répandu comme un orage menaçant dans toute la Sibérie.

« Cela me revient bien cher et j'ai bien des tracas, mais je ne m'arrêterai pas, qu'il n'en soit comme je le veux !...

Cependant les vols augmentaient. — Il était évident qu'on se vengeait sur lui, car on avait étranglé une nuit son chien favori et on l'avait pendu juste devant sa fenêtre.....

Volintzev fut exaspéré. Toute la nuit il se retournait dans son lit sans pouvoir dormir et pleurait presque de rage sous l'insulte. Il ne pouvait se faire à l'idée que son favori, le chien d'arrêt noir, eut été pendu.

« Si encore on l'avait égorgé, si on l'avait tué d'un coup de fusil — cela aurait été moins dur tout de même ! — songeait Vassily Mikhaïlovitch. — Mais le pendre !...

Il se représenta vivement les souffrances et les dernières crampes de Caro, cette soif de l'air, ces pattes qui allaient et venaient impuissantes, cette sensation d'asphyxie, enfin la perte de la conscience et la mort elle-même, — c'était comme si on lui avait passé le nœud coulant à lui-même.

« C'est affreux ! c'est inhumain ! s'indignait-il. — S'ils l'avaient tué plutôt d'un coup de fusil, s'ils l'avaient égorgé, les gredins !... »

Enervé et fatigué par sa nuit d'insomnie, il interrogeait, dès le matin, deux voleurs de chevaux qu'on avait arrêtés.

— C'est la nécessité qui nous a forcé à voler, Votre Seigneurie, répondaient les vagabonds. Dans tout le district il n'y avait rien à se mettre sous la dent, parce que, nous autres, c'est la coutume de nous fournir partout

la nourriture, et ici, Votre Seigneurie, vous l'avez défendu..... Faut-il qu'on meure de faim !

Mais Volintzev eut beau les questionner, il eut beau s'évertuer à savoir qui ils étaient, — ils répétaient comme un seul homme qu'ils ne se rappelaient ni la famille, ni la tribu (1) et quand on les eut envoyés à la ville, en prison, ils grommelaient, chemin faisant, contre le seigneur : « En voilà, disaient-ils, un méchant diable ».

— C'est lui-même un vrai forçat et une âme de brochet, voilà ce qu'il est !

Et personne ne les contredisait.

V

Une année s'écoula..... Volintzev s'était calmé. Les paysans le craignaient, de vagabonds on n'entendait presque plus parler..... On lui avait déjà écrit de Pétersbourg que bientôt il recevrait une mission plus élevée, et il écrivait de son côté à Pétersbourg pour inviter sa mère et sa sœur à venir passer l'été chez lui.

« Ici c'est l'abondance et le bien-être ; l'air est pur, ma petite maison est assez spacieuse, tout est extrêmement bon marché et il y a de tout, tant qu'on en veut. Les fleuves grouillent de poissons, et du gibier il y en a tellement qu'on ne sait qu'en faire, — écrivait-il à sa famille, tant il s'ennuyait de rester sans les siens. — Mes affaires se sont aplanies, à présent tout est calme et je serai avec vous presque sans vous quitter..... »

— Ivan Pétrovitch, viendras-tu à la chasse avec moi ? — proposa-t-il au greffier, un jour qu'il avait du temps libre.

— Enchanté, Vassily Mikhaïlovitch !

Ils étaient équipés comme autrefois : Volintzev avec son fusil, Ouslichinov avec sa badine.

En passant par les champs, ils jetèrent un coup d'œil dans la masure. Elle était vide.

(1) Réponse classique des vagabonds et des évadés.

— Et te souvient-il, Ivan Pétrovitch, — dit le zassiédatel — quel bruit nous avons fait par ici, l'année passée? A présent, tu vois, il n'y a rien..... En tout, l'audace et la fermeté sont nécessaires : si j'avais reculé alors, ne fut-ce que de l'épaisseur d'un cheveu, si j'avais eu peur du vol ou de l'incendie, — eh bien, ç'aurait été fini! Ces mêmes paysans ne m'auraient pas estimé plus qu'un sou, et à présent, c'est une autre affaire! A présent, tous me regardent comme un orage qui menace!

— La fermeté du caractère est une grande chose, Monsieur! dit le greffier. — Certes, on peut le dire, si ce n'était pas pour se faire valoir, pourquoi vous seriez-vous dérangé pour une telle affaire? Vous êtes fait pour être gouverneur ou quelque chose comme ça..... dans un ministère..... et non pas ici, pas chez nous!.....

Volintzev eut un sourire de satisfaction.

— Je dis que Pierre-le-Grand lui-même a été d'abord un ouvrier au chantier... Eh bien, que faire, il faut apprendre. Il faut toujours commencer par la première marche pour étudier à fond l'affaire, et ensuite on peut en enjamber, si l'on veut, dix à la fois, mais la première marche est indispensable — c'est ma règle! La seule chose qui me fait de la peine — continua Volintzev, — c'est qu'on a pendu mon chien! Ils ne pouvaient imaginer rien qui me fût plus sensible, les gredins. Tu te souviens de Caro, n'est-ce pas?

— Je crois bien, Monsieur!

— Surtout qu'ils l'aient pendu, voilà ce qui me blesse.

— Qu'y a-t-il de pire!

— Voilà, moi en ce moment je tiens un fusil... Certainement je vais tuer, mais il y a mort et mort : tuer à coups de fusil — je le peux, mais pendre — non! Ma main ne m'obéirait pas. Ici, pan — ça y est. Mais ce nœud, ces crampes... cette langue tirée...

Volintzev eut un tressaillement nerveux, et le greffier, par sympathie, cracha et fit un geste de la main.

Après avoir erré toute la journée dans les champs et la forêt, fatigués ils s'installèrent près du lac pour se

reposer. Oulichinov alluma un feu et Volintzev prépara la gourde.

Le soleil se penchait vers l'occident, se reflétant de façon pittoresque dans l'eau. Tout autour l'herbe était fleurie de fleurs jaunes, blanches et roses, par ci par là s'élevaient au-dessus d'elles des touffes d'aubépine, ou se dressait l'absinthe grisonnante. C'était tranquille, solitaire et mystérieux, comme si les arbres, les herbes et les fleurs, en se séparant du soleil jusqu'à demain, échangeaient avec lui des compliments. Tout était joie paisible, tout était plein de vie, toutes choses semblaient mutuellement se comprendre; et seuls les deux chasseurs devant leur brasier allumé, paraissaient étrangers et superflus, et leur proie ensanglantée jetée sur l'herbe, offensait par sa rigidité de mort la nature, à l'heure solennelle de son extase...

A ce moment on entendit parler dans les buissons.

— C'est celui-là?

— Lui! Celui-là même!

Les chasseurs se retournèrent. A une vingtaine de pas, sur la lisière du bois, trois hommes étaient debout. Un d'eux regardait fixement de leur côté, tandis que l'autre montrait au doigt.

— Nous connaissons aussi ce muscadin-là!

Oulichinov remarqua le regard fixé sur lui. Effrayé, il saisit sa canne.

— Que voulez-vous? cria Volintzev, en voyant les loqueteux s'approcher.

Tout en continuant à rester assis sur l'herbe, il examinait leurs personnes attentivement et avec calme. Tous trois étaient larges d'épaules et solides, aux faces halées, durcies au vent: on voyait qu'ils avaient passé plus d'un jour et plus d'une nuit à la belle étoile. Un grand gaillard roux, avec une balafre à la figure, marchait devant, il était vêtu, outre sa chemise, d'un veston déguenillé, d'une toque d'hiver et de savates sibériennes; le second avait aux pieds des chaussons de laine; le troisième était nu-pieds,

mais il avait noué autour de son cou un mouchoir sale et mis sur sa tête une casquette.

— Que voulez-vous? demanda Volintzev d'une voix sévère et il se redressa de toute sa taille.

— Ce que nous voulons? Tu as opprimé les nôtres répondit simplement le gaillard, et à présent viens toi-même pour régler les comptes!...

Ce n'est qu'alors que Volintzev comprit de quoi il s'agissait.

— Arrière, canailles!

— Pourquoi veux-tu nous chasser? objecta le vagabond avec ironie, la place, il faut croire, est à Dieu : ni toi ni moi, nous n'en sommes les patrons!

Le greffier, les mains tremblantes et le visage décoloré regardait de tous ses yeux Volintzev, espérant son secours.

« Tirez!... sauvez-vous! » voulait-il crier, mais il ne put proférer la moindre parole.

L'idée de tirer s'était présenté aussi à Vassily Mikhaïlovitch, mais comment tirer, quand des hommes désarmés sont devant vous et qu'il n'y a pas de raison de les tuer?... Tenant son fusil tout prêt, il cria de nouveau :

— Arrière! Sinon je vous tuerai tous sur place.

Sa figure était pâle, mais ses yeux brûlaient d'un éclat fiévreux, et sa poitrine se soulevait comme une montagne.

— Il y a déjà longtemps que nous voulions régler nos comptes avec toi! continuait, imperturbable, le vagabond.

— Nous avons éprouvé par trop d'oppression de ta part, seigneur! dit le second.

— Et depuis longtemps nous voulions t'incendier, seulement nous avions pitié des paysans, tes voisins, ajouta le troisième.

Ils se mirent à parler tous presque en même temps, entourant Vassily Mikhaïlovitch de trois côtés.

— Régler nos comptes?... s'écria Volintzev d'une voix vibrante. Je vous ferai voir comment on règle les comptes.

Et en un instant le tableau fut changé : le greffier figé de terreur vit briller le fusil épaulé, un coup retentit aussitôt, quelqu'un poussa un cri, tout se mêla, et Volintzev se tenait debout, le canon du fusil levé, auquel s'agrippait fortement le vagabond, un deuxième serrait la gorge à l'administrateur. Encore un moment et le fusil fut arraché, les bras de Vassily Mikhaïlovitch repliés en arrière et serrés avec une écharpe... Volintzev s'efforçait de se dégager. Il râlait, ses dents mordaient les vagabonds et ses propres vêtements, il frappait des pieds la terre, tournait la tête.

— Non seigneur, s'est solide! dit en riant le gaillard roux, et il s'adressa grossièrement au greffier. Qu'est-ce que tu as à rester là avec ton bâton? Voudrais-tu crever aussi?

Il ne lui dit plus rien et même se détourna de lui, comme de quelqu'un qui ne mérite pas d'attention ; mais Oulichinov jeta de lui-même sa canne et se frotta nerveusement les jambes qui pliaient d'effroi.

— Brigands!... gredins!... — râlait Volintzev qui espérait toujours dégager ses bras.

Puis, tout à coup, il cessa de se débattre, se redressa fièrement et dit d'une voix sourde, mais ferme :

— Qu'est-ce que vous voulez?

— Mais nous ne voulons rien — répondit le gaillard roux. — Nous savons qui tu es. Qu'est-ce que tu es encore? Un petit chien. Tu n'as même pas encore vu la Sibérie comme il faut et tu te mêles d'établir un ordre, des usages. Et pour que tu saches dorénavant quel langage parler aux vagabonds, tiens, reçois!

Il ôta sa ceinture de cuir et la tendit à Volintzen.

— Je t'en fais cadeau pour l'éternité!... Quant à la branche... choisis-là toi-même : la veux-tu plus grosse ou plus mince, un peu plus bas ou plus haut — c'est ton affaire, désigne celle que tu veux.

Volintzev se taisait. Ses yeux, qui brillaient tout à l'heure, s'étaient ternis tout d'un coup, sa tête tomba sur sa poitrine et sa voix se brisa.

— Eh bien, seigneur, voyons? — demanda le vagabond avec impatience. — Pour toi, c'est tout un, et nous — nous sommes pressés... Allons, mes gars, traînez-le vers le bois, peut-être y trouvera-t-il plus vite son affaire!

On entraîna aussi le greffier.

Quand on les eut amenés près de l'arbre, le vagabond demanda à Volintzev en désignant une branche :

— Celle-là te conviendra-t-elle? La place est bonne.... bien en vue!

Vassily Mikhaïlovitch resta pâle comme un linge, fit effort pour dire quelque chose, mais ses lèvres se tiraient dans tous les sens...

— Eh bien, seigneur, à ce qu'il paraît, on pourrait attendre jusqu'à demain. Adieu, ne nous garde pas rancune.

On lui passa le nœud autour du cou.

— Et à cette taupe-là, donnez-lui une bonne claque! dit le roux en désignant le greffier qui tremblait. — Que le diable l'emporte! qu'il aille dire à tout le monde que le seigneur présente ses compliments.

La branche craqua.

Tout s'obscurcit dans les yeux du greffier... Une main lui donna une forte claque sur la nuque, il tomba et se releva, et sans sentir ses jambes sous lui il courut longtemps, on ne sait où, sans un regard en arrière, sans suivre les chemins et sans s'arrêter...

Il était presque nuit lorsqu'il accourut chez le bailli, ayant perdu sa casquette en route.

— L'administrateur est pendu!... L'administrateur est pendu!... criait-il en pleurant; il étouffait, et put à peine raconter ce qui venait d'arriver.

Quand la première impression fut dissipée, et que le bailli eut rassemblé ses idées, il observa avec reproche :

— Et toi, sot, pourquoi ne lui as-tu pas prêté secours?

— Mais c'est qu'ils étaient cinq environ.

Le bailli remua les livres, balança la tête dans tous les sens avec contrition, fit un signe de croix, et dit avec un soupir :

— Eh bien, qu'il ait le royaume de Dieu...

Puis il se gratta le dos, remua de nouveau les lèvres, émit encore plusieurs soupirs, et, absorbé dans une profonde réflexion, il ajouta :

— C'est vrai que, il faut le dire... il n'était pas fait pour durer ici !

N. TELECHOW.

Traduit du russe par S. Kikina et P.-G. La Chesnais.

Le Mouvement Artistique

LE THÉATRE

Vaudeville. — *Le Masque,* comédie en trois actes, de Henry Bataille.

Raconter cette œuvre délicate et profonde, il n'y faut pas même songer. Je veux seulement en indiquer le sujet, en deux mots. Une femme exquise, Geneviève, fatiguée de souffrir auprès d'un mari égoïste et cynique, André Deniculle, qui la trompe ouvertement depuis des années, avec des filles de théâtre, se décide enfin à le quitter, à aller loin de lui essayer de se refaire une vie où peut-être fleurira encore quelque bonheur ; mais celui qu'elle aima lui inspire un sentiment de tendre pitié et pour ne pas encombrer sa destinée d'un souvenir gênant, pour ne lui pas laisser seulement la mélancolie d'un regret, avant de s'en aller pour toujours, elle se fera arracher par André l'aveu d'une liaison imaginaire ; ainsi, pense-t-elle par cet artifice un peu grossier, grâce à ce masque vulgaire posé sur son beau visage, par ce mensonge qui dérobe aux yeux de son mari les délicatesses et les blessures encore ardentes de son cœur, elle pourra partir tranquille sans craindre qu'un remords vienne jamais troubler l'existence d'André Deniculle. Elle s'en va, en effet, après une scène violente, et André, resté seul, déclare avec conviction que « ça va très bien, très bien ! »

Mais au bout de quelques mois, les deux époux se rencontrent au hasard d'un voyage — le monde est si petit !

— et comme tout au fond d'eux-mêmes ils n'ont jamais cessé de s'aimer, il faudra bien que la vérité finisse par éclater, que tous les masques tombent, que de nouveau les lèvres pressent les lèvres... Et la même vie douloureuse recommencera pour Geneviève...

> Après avoir souffert il faut souffrir encore,
> Il faut aimer encore après avoir aimé.

Les personnages de Henri Bataille sont comme ceux de Musset capables de lyrisme. Mais leur lyrisme est précis et puise sa raison d'être aux choses de la vie moderne. Ceci est d'une saisissante originalité. On pourrait peut-être voir là un premier effort vers cette poésie exacte que rêvent plusieurs jeunes esprits et qui, en effet, après les déchaînements d'imagination et de fantaisie sans discipline que produisit le mouvement romantique, semble devoir être la condition essentielle d'une renaissance littéraire au début des temps nouveaux.

Nous savions que de la plume de Henry Bataille ne pouvait sortir rien de médiocre. Nous relisons depuis longtemps avec prédilection ce petit livre, modeste et simple comme son titre, *La Chambre blanche*, où il y a des trésors d'émotion et de pitié. Après *La Lépreuse* et *Ton sang*, deux drames hardis et poignants, après *L'Enchantement*, œuvre d'une grâce étrange et d'un charme presque maladif, voici la plus admirable comédie moderne qu'il nous ait été donné d'entendre.

La pièce est bien mise en scène et jouée suffisamment par tous les acteurs, excellemment par quelques-uns. Tarride a quelque peine à ne pas rendre André Denieulle entièrement répugnant ; il faut le louer d'avoir su par instants y réussir. Mme Réjane n'a qu'à paraître et à dire deux mots pour faire apprécier la grâce et le naturel de son jeu ; elle s'efforce consciencieusement d'être émouvante au second acte et elle est parfaite dans la scène de réconciliation.

Mme Thylda est troublante, Mlle Bernou gracieuse, Lucy Gérard jolie. Quant à Paul Fugère, dans un bout de rôle de dix lignes, il a trouvé le moyen de mettre pour dix jours de gaîté.

Le Secrétaire-Gérant : Jean LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.
A. Maume, administrateur-délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

LA NEUTRALITÉ DES COOPÉRATIVES
EN MATIÈRE POLITIQUE

L'idée que les coopératives de consommation puissent être un moyen puissant dans la lutte du prolétariat pour son émancipation, gagne de plus en plus de terrain parmi les socialistes de tous les pays. En France, comme ailleurs, un nombre toujours croissant de militants la préconisent; d'autres, plus pratiques, se sont mis résolument à l'œuvre.

Mais il faut reconnaître que s'ils se sont engagés dans cette voie, c'est surtout parce qu'ils considèrent que les coopératives de consommation (nous ne parlerons que de celles-là), peuvent et doivent servir *comme moyen pour le but* ou, comme on dit, de vaches à lait, bonnes à alimenter les fonds de l'action et de la propagande politiques, suivant en cela les exemples des socialistes-coopérateurs belges.

D'autres, au contraire, prétendent qu'il est dans l'intérêt bien compris de la coopération même, qu'elles se tiennent en dehors de la politique *de parti*, qu'elles restent sur le terrain purement économique, autonomes, en un mot; qu'elles aient leur but et leur raison d'être en elles-mêmes, tout comme les Bourses du travail et les syndicats.

Dans cette controverse, nous ne voudrions nous prononcer ni pour l'une ni pour l'autre manière de voir, toutes deux pouvant se soutenir également. Considérant la première de ces conceptions assez connue, nous voudrions simplement soumettre à l'examen des militants français les faits et motifs qui déterminent les socialistes coopérateurs allemands et suisses à tenir presque unanimement pour la seconde, c'est-à-dire pour la neutralité.

D'abord, il faut dire que, dans ces deux pays, le mouvement néo-coopératif que nous suivons de près depuis quelques années, est en train de prendre un développement de plus en plus intensif et extensif. Ce qui, tout particulièrement, mérite d'être signalé à l'attention des coopérateurs français, c'est l'importance grandissante que prend l'organisation *centrale* en vue de l'achat en gros, de la propagande et de la défense des intérêts communs de la coopération. Il est essentiel aussi de faire remarquer que l'esprit qui domine dans ces deux organisations centrales est bien cet esprit néo-coopérateur qui voit dans l'organisation de la consommation, non seulement un puissant outil de réforme sociale, mais aussi le principe et la base d'une organisation démocratique et solidariste de la société future (1).

(1) Des documents que nous avons sous la main nous pourrions citer de nombreux passages signés des principaux leaders du mouvement coopératif dans ces deux pays, qui concordent tous avec ces idées générales, représentées en France par l'école de Nîmes et en particulier par le « Comité Central » : « L'ordre social actuel est organisé en vue de la production et nullement de la consommation, en vue du gain individuel et nullement en vue des besoins sociaux. Satisfaire ces besoins, tel doit être le but de la production... L'intérêt général des consommateurs devenant de plus en plus synonyme de l'intérêt général des citoyens, voilà le criterium souverain, l'axe et le pivot sur lesquels tournera la grande roue de l'économie sociale future... Travailler à réaliser la démocratie et la justice sur le terrain économique (comme par l'action politique parallèle nous cherchons à les réaliser dans le domaine politique et juridique) c'est-à-dire aspirer à une organisation économique, dans laquelle tout revenu sans travail, tout profit aura disparu, où l'ouvrier jouira du produit intégral de son travail, voilà notre but, voilà notre idéal ! » (M. le Dr H. Müller dans l'introduction de la délibération sur les statuts normaux, Congrès de Bâle, 1900.)

Pour ceux qui seraient tenté de qualifier ce programme d'utopique nous pourrions, non seulement citer des passages identiques d'écrits de Vandervelde, de Bernstein et autres, mais aussi de théoriciens orthodoxes comme Kautsky. Voilà ce que dit ce dernier dans la conclusion d'une brochure traitant de la coopération : « Tôt ou tard, dans chaque pays, l'organisation coopérative de consommation est appelée (à côté de la lutte des syndicats actuels, à côté de l'action politique du prolétariat, etc.), à jouer un rôle très important dans la lutte du prolétariat pour son émancipation. Et, à vrai dire, l'image que nous cherchons à nous construire d'une société démocratisée, politiquement aussi bien qu'éco-

La statistique suivante montrera la force de ces deux organisations (1) :

	ANNÉES	TOTAL DE VENTE	Nombre de sociétés adhérentes	BÉNÉFICES NETS
Bourse centrale Allemande pour l'achat en gros (à Hambourg)		en marks		en marks
	1900	7.181.426	102	62.811
	1901	15.137.761	188	95.564
Bourse centrale Suisse pour l'achat en gros (à Bâle)		en francs		en francs
	1893	386.524	38	5.843
	1895	1.134.954	55	18.898
	1897	2.276.647	71	44.298
	1899	3.306.295	105	86.984
	1901	4.100.000	129	

Ainsi que cette statistique l'indique, la progression du chiffre d'affaires de la Bourse de Hambourg, en 1900, est de 90 0/0 ; cette progression, à en juger par les chiffres des trois premiers mois de 1902 continue, de sorte qu'on peut pronostiquer pour l'année courante un débit de plus de 20 millions de marks. Ces 15 millions de transaction ont été effectués avec un capital de fonds de

---

nomiquement, qu'est-ce donc autre chose que celui d'une grande organisation coopérative de consommation, laquelle, il faut le dire, ne serait pas seulement une organisation commerciale de la distribution, mais aussi de la production — d'une production dirigée et réglée selon les besoins des citoyens — consommateurs. » (*Konsumvereine und Arbeiterbewegung, von Karl Kautsky, Wiener Arbeisterbibliothek,* page 31.)

(1) Il est entendu que ces chiffres ne donnent pas une notion *générale* des progrès d'ensemble, vu qu'une grande partie des coopératives ne font pas encore partie des Bourses. Même celles qui y adhèrent, n'y achètent qu'une partie de leurs marchandises. Si nous pouvions avoir les chiffres de vente et des membres de toutes les coopératives, ils seraient 10 ou 20 fois supérieurs.

300.000 marks. Mais l'importance de la Bourse ne réside pas seulement dans le service commercial, mais autant ou davantage peut-être dans l'*unité d'action* qu'elle permet et pour laquelle le Moniteur des coopératives (*Vochenbericht*) sert d'organe et de lien moral.

Outre la Bourse de Hambourg, il existe à l'heure actuelle 25 fédérations régionales pour l'achat en gros, traitant soit avec la Bourse, soit directement avec des fournisseurs. Loin de se mettre en antagonisme avec la Bourse, elles forment plutôt des organismes secondaires et subordonnés. L'année 1901 accuse la fondation de 150 nouvelles coopératives, tandis que les sociétés existant dans beaucoup de centres industriels montrent presque partout une vitalité, une nouvelle ardeur tout à fait extraordinaires. Ceci s'explique par le fait que l'élément ouvrier socialiste y pénètre de plus en plus.

Ces quelques indications sommaires suffiront à donner une idée de l'extension du mouvement coopératif en Allemagne.

Mais le fait le plus caractéristique de cet essor est, comme nous venons de l'indiquer, l'entrée en ligne de l'élément ouvrier socialiste, ce qui n'est qu'une conséquence d'un profond revirement de l'opinion dans la social-démocratie allemande concernant l'appréciation de l'action coopérative, — revirement qui fut déterminé surtout par les expériences et les succès des coopératives socialistes belges, en second lieu par l'influence de Bernstein, ses écrits et plus encore par les longues et passionnantes discussions que ceux-ci provoquèrent. — mais qui ne fut vraiment accompli que par une expérience dorénavant célèbre, je veux dire, par la fondation et les succès de la coopérative « Production » fondée par un groupe de socialistes hambourgeois.

Relatons sommairement les faits se rapportant à cet

essai de socialisme pratique; ils nous donneront en même temps ausssi, la clef de cette question de la neutralité.

En 1897 et 1898, quelques militants, entre autres les citoyens Legien et von Elm, députés socialistes, qui sont en même temps d'actifs syndicalistes et des organisateurs avisés, entreprirent une propagande pour fonder une coopérative. Leur plan était d'organiser d'abord la consommation et, par ce moyen, constituer un fonds de capital de plus en plus grand pour entreprendre ensuite la construction de logements ouvriers, d'une maison du peuple, d'ateliers de production, l'institution de caisses d'assurance contre le chômage, la maladie, etc. Une polémique plus ou moins hostile dans toute la presse socialiste accueillit ces idées. Elle fut presque unanime à prédire à une œuvre de telles prétentions, un échec sûr et certain. Les uns les traitèrent d'utopistes, de petits bourgeois, d'autres les mirent en garde de tromper les compagnons en promettant des choses qu'ils savaient ne pouvoir tenir ; d'autres encore cherchèrent à les rendre ridicules. Même le grand organe quotidien socialiste de Hambourg prit parti contre eux. Mais la poignée de militants ne se laissa pas troubler et au lieu d'écouter les uns et d'attendre les autres, elle se mit résolument à l'œuvre.

Les résultats de la 2e et 3e années d'exercice furent la plus éloquente réponse, le plus cruel démenti qui, jamais ne fut infligé aux théoriciens trop empressés à porter à *priori* sur toute chose des jugements téméraires. Le nombre des adhérents est monté de 2,859 à la fin de la première année à 7,157 la seconde, et à 10,651 la troisième (1901). Le chiffre de débit a augmenté de 163,748 marcs en 1899, à 940,283 marcs en 1900, et à 1,659,307 marcs en 1901.

Le mois d'avril 1902 a vu s'ouvrir le 22e local de vente. Lors de la fondation il fut décidé que rien du bénéfice ne serait distribué, qu'il reste au contraire acquis au fonds social. Mais il paraît que cette décision radicale n'a pu être maintenue, puisque le dernier rapport (exercice 1901) propose une ristourne de 2 0/0 sur les achats. La Caisse d'épargne contenait fin 1901 125,550 marcs. Le dernier rapport propose entre autres d'attribuer au fonds d'éducation 4,347 marcs, au fonds de réserve 2,568 marcs, au fonds de production 9,833 marcs. L'année dernière, la société a fait acquisition d'un grand terrain pour la construction, et aujourd'hui déjà, nous y voyons s'élever les magasins et installations de la coopérative, un café-restaurant, avec salle de réunions ; d'autres maisons d'habitation sont en construction.

Un tel résultat en trois ans, avouons que ce n'est pas ordinaire !

Il ne faut pas perdre de vue que cette coopérative est composée pour la majeure partie d'ouvriers socialistes, que le programme vise à une transformation fondamentale du système capitaliste, à la socialisation des moyens de production, etc. Mais quoique socialistes dans l'essence sinon dans la forme, les statuts proscrivent l'immixtion de la politique dans le sein de la coopérative. Ces mêmes ouvriers, pour la plupart, sont partisans de l'action politique aussi bien que de l'action syndicale, que de l'action coopérative ; et il semble qu'ils ne font que suivre leur simple bon sens en faisant dans leurs groupes politiques acte de politique, en faisant de la coopération dans la coopérative, et en s'occupant de questions de salaires, de conditions de travail, etc., dans leurs syndicats, — de même que chacun dans l'atelier ou l'usine exerce son métier. Au fait, ce

n'est là que de la division du travail appliquée au domaine de l'émancipation ouvrière. Cette tactique non seulement permet l'entrée illimitée de consommateurs, ayant même des opinions divergeantes — pourvu qu'ils souscrivent et se conforment aux statuts qui ne tiennent compte que de leur qualité et de leurs intérêts *de consommateurs*. — Mais elle a de plus ce grand avantage — précisément en vertu de cette faculté d'entrée pour tous, qui permet d'augmenter plus rapidement le chiffre de ses affaires et son fonds social, et partant de procurer des avantages de plus en plus grands aux membres — d'aider plus efficacement à la réalisation de réformes, d'accélérer l'évolution vers la socialisation des moyens de production. L'organisation de la consommation, que l'on veuille ou non, menant inéluctablement à ce but, il est inutile d'exiger un credo politique ou religieux qui ne pourrait former qu'autant d'obstacles et de matières à division. Le temps, l'habitude de la coopération, la sélection des plus capables pour diriger les affaires, se chargeront du reste. Toute idée, toute proposition de solution de la question sociale, si probantes, si belles, si généreuses soient-elles, pensent-ils, ne valent pas grand'chose *tant qu'on ne dispose pas de moyens matériels pour la réaliser*.

La même conception que nous venons de trouver chez les membres de la *Production*, de Hambourg, inspire aussi les têtes dirigeantes de la « Société pour l'achat en gros » et leur organe central, *der Wochenbericht*.

Lors du Congrès coopératif international en 1900, nous avions l'occasion de causer longuement avec quelques-uns des délégués, dont l'un est aujourd'hui premier chef du service commercial.

« Nous sommes presque tous (en me nommant plusieurs des personnes dirigeantes) social-démocrates, me dit-il, mais puisqu'il y en a encore bien d'autres qui, sans être de la même opinion politique ou religieuse, sont cependant de bons et fidèles coopérateurs avec lesquels nous avons tout intérêt à coopérer en bonne harmonie, nous nous imposons le devoir strict de ne rien dire ni faire qui puisse nuire à cette bonne entente. Ce n'est pas parce que la loi allemande et le gouvernement nous imposent cette attitude ; non, au contraire, nous devrions plutôt bénir cette loi — sans elle, nous aurions peut-être la division comme en Belgique, comme en France. Si aujourd'hui nous fondions des coopératives « socialistes », demain on nous opposerait des coopératives catholiques, protestantes, libérales, sans parler que nous nous recommanderions tout particulièrement aux rigueurs du gouvernement ; tandis qu'en naviguant sous un pavillon neutre et en acceptant quiconque veut entrer, nos navires, ayant tous la même boussole, poursuivant sous le même vent, la même route, transporteront les voyageurs, sans qu'ils s'en doutent, à la même destination, c'est-à-dire dans la société collectiviste. »

Il y a quelque temps, une revue socialiste allemande (1) parlant dans une chronique de la Bourse coopérative socialiste de Paris, fit cette remarque qui est bien caractéristique pour l'opinion des socialistes allemands : « ...La Bourse fait une part aussi à la propagande socialiste en demandant des sociétés adhérentes un versement de cinq centimes par an et par membre. *Ce côté de son activité, il est vrai, ne trouverait guère de l'approbation chez les socialistes allemands* (dürfte bei

(1) *Sozialistische Monatshefte*, septembre 1901, page 784.

den deutschen Genossen am wenigsten Beifall finden) ; car non seulement il est imprudent de mêler ces deux choses, mais la fonction même de la Bourse est faussée par cette immixtion de la politique, elle devient une fraction à part parmi les coopératives françaises et empêche ainsi l'unification entre elles, unification si nécessaire et si indispensable dans leur lutte contre les puissances capitalistes. »

Pour ceux qui doutent encore que cette opinion ci-dessus exposée ne soit partagée presque *unanimement* par toute la socialdémocratie allemande, il suffit de recommander la lecture du compte rendu du dernier congrès coopératif de Baden-Baden (*Wochenbericht* du 14 septembre 1901), et les réponses de la direction de la Bourse aux attaques (1) du secrétaire général, M. le Dr Crüger (nos 4, 5, 6 et 7 du *Wochenbericht* 1902, la place ne nous permettant pas de multiplier les citations).

Quant à l'attitude de l'Union coopérative suisse dans cette question, qu'il nous soit permis de citer un passage d'une monographie sur le mouvement coopératif en Suisse que nous avons publié dans la *Revue d'Economie politique* (avril 1902) :

Au Congrès de Bâle (mars 1900), quelques social-démocrates ayant proposé la suppression de l'article des statuts de l'*Union coopérative* suisse qui prohibe toute immixtion

(1) Le conflit révélé par ces attaques est entre l'élément petit bourgeois, conservateur-libéral, traditionnaliste, purement mutualiste, représenté dans la Fédération générale des mutualités, dont M. Crüger est le chef, et l'élément néo-coopérateur, anti-capitaliste et réformateur dont la Bourse de Hambourg est le quartier général. Jusqu'à présent, cette dernière fait encore partie de la Fédération. Elle veut, malgré tout, maintenir l'unité, à moins qu'on l'oblige formellement de sortir. Le principal grief de M. Crüger contre le nouveau courant, c'est-à-dire la Bourse, est que sa qualité de membre est incompatible avec les statuts et « l'esprit » de la Fédération à cause de ses tendances « socialistes », comme il dit. La Bourse, au contraire, soutient que rien ne justifie cette accusation, qu'elle a toujours été et restera neutre.

de la politique dans le sein de la coopération, les délégués, avec 60 voix contre 16, décidèrent « que les coopératives doivent rester neutres en matières politique et religieuse ». Ceci se rapportait à un incident de l'année précédente. Le Conseil de l'*Union coopérative* avait refusé d'admettre une « Coopérative socialiste », la première, d'ailleurs, de ce genre, fondée il y a quelques années à Berne à l'instar des Coopératives belges belges, alors qu'il y avait déjà, sur la place de Berne, une Coopérative neutre. Pour profiter des avantages qu'offre le magasin de gros de l'*Union* et sans doute aussi pour provoquer une agitation, elle avait sollicité son admission. La réponse que lui fit le Conseil de direction va nous montrer quel est l'esprit dominant de l'*Union* à ce sujet :

« Considérant qu'il est dans la raison d'être d'une Coopérative de chercher à grouper tous les consommateurs d'une localité — car il est évident que plus est grand le nombre de ses membres plus elle peut rendre de services en économisant des frais d'administration et de répartition ;

« Considérant que si l'on veut arriver, comme c'est le but essentiel d'une coopérative — par l'organisation de la puissance d'achat du peuple à améliorer avant tout sa situation matérielle, il faut se préoccuper que cette puissance de consommation des habitants d'une même localité n'aille pas se dispersant dans différentes sociétés rivales, mais, au contraire, que ces puissances aillent en s'unissant au profit de tous. Or, puisqu'il existe déjà à Berne une Coopérative remplissant toutes les conditions requises, nous ne voyons, par conséquent, point de besoin d'en créer ou d'en sanctionner une autre ;

« Considérant, d'un autre côté, qu'il n'est dans l'intérêt ni du mouvement coopératif ni d'un parti quelconque de créer des compétitions et des confusions, néfastes pour tous ;

« Que, au point de vue de l'organisation coopérative, les hommes sont avant tout et surtout des consommateurs,

et que la coopérative n'a à s'occuper que de leur intérêt comme tels, que leurs opinions politiques ou religieuses n'y ont rien à voir, chacun étant libre, pour leur donner suite, d'entrer dans des associations *ad hoc* — ce n'est là, à notre avis, que de la division du travail bien comprise — pour ces raisons, nous croyons de notre devoir de ne pas acquiescer à votre demande. »

« Dans la polémique qui s'ensuivit, ce point de vue fut encore mieux précisé. Nous empruntons à l'organe de l'*Union* les passages les plus saillants : « Certes, nous aussi, nous croyons que l'action syndicale et politique de la classe ouvrière est indispensable pour le progrès social. Nous reconnaissons que ces trois modes d'action : politique, syndical et coopératif ont de commun une tendance éminemment anticapitaliste ; mais de là à conclure qu'ils doivent se confondre et que la coopérative est tout au plus bonne à servir de vache à lait, nous protestons énergiquement ». L'Union Suisse des syndicats ouvriers n'a-t-elle pas, il y a deux ans, accepté dans ses statuts et recommandé à toutes ses sections le principe de la neutralité en matière religieuse aussi bien qu'en matière politique *de parti?*

« Eh bien ! c'est par le même ordre d'idées que l'Union des Syndicats fut, comme nous, amenée à cette tactique...

« En Allemagne n'y a-t-il pas aussi, chez les hommes les mieux avisés du mouvement syndical, une tendance pour la neutralité — tendance qui sous peu aboutira aux mêmes conclusions (1)? Le député Singer, parlant au Reichstag, au nom du parti socialiste allemand, n'a-t-il pas déclaré dernièrement « que le parti comme tel n'a rien à voir avec les sociétés de consommation », en ajoutant fort judicieusement, « qu'il est dans l'intérêt de leur propre développement de ne pas se laisser atteler au char de n'importe

(1) Voir dans les *Socialistische Monatshefte*, n° III, mars 1900, où cette question fut discutée. Voir aussi une brochure de Bebel dans laquelle il proclame l'utilité de cette neutralité dans l'intérêt même de l'Union syndicale.

quel parti. Elle (les Coopératives) trouvent leur tâche et leur but en elles-mêmes... D'un autre côté, dit-il, il y a entre les aspirations coopératistes et les idées fondamentales du socialisme une telle parenté intrinsèque, une telle affinité de vues, qu'on ne peut guère comprendre comment le coopérateur vraiment conscient et logique ne soit pas aussi socialiste, de même que le socialiste tant soit peu sensé ne devienne coopérateur. »

« Et où en est-on arrivé en Belgique avec les fameuses coopératives catholiques, libérales, socialistes? Voilà par exemple deux ou trois boulangeries dans telle localité qui se font concurrence ; au lieu d'installer — comme il serait de l'intérêt de tous — une grande boulangerie avec des procédés et une machinerie perfectionnés, avec achat en gros de la farine, etc., chacune est condamnée à végéter tant bien que mal, réduite, comme sous le régime capitaliste, à faire tomber l'une ou l'autre pour pouvoir se développer... Le coopérateur en Belgique est socialiste, parce que le socialisme n'y peut et ne saurait faire autre chose pour le moment *que réaliser la démocratie*. Cette évolution étant accomplie en Suisse, il serait insensé et puéril de vouloir appliquer à notre organisme parfaitement sain une espèce de camisole de force.

« Si l'on admet que le but et la raison d'être des coopératives de consommation est d'organiser la puissance de consommation du peuple entier, sans distinction de classes ou de partis, ou d'opinions — les intérêts de tous les citoyens comme consommateurs étant les mêmes et solidaires — ce serait commettre une dérogation absolument injustifiable au principe essentiel du mouvement coopératif, que de semer, de propos délibéré, dans le sein de ce mouvement, des sujets de scission et de discorde; ce serait enrayer l'évolution naturelle de cette solidarité d'intérêts si l'on n'ouvrait pas toutes grandes les portes à tous ceux qui veulent y entrer; ce serait aussi affaiblir la force de combat et de résistance contre le capitalisme dont les socialistes sont les premiers à proclamer la néces-

sité. Donc tous les citoyens, tous les membres de la « Cité » doivent pouvoir être candidats à la coopérative...

« Voilà précisément le trait éminemment humanitaire et démocratique et partant aussi socialiste du mouvement coopératif, qui, pour ainsi dire, dans notre société déchirée par des haines, des antagonismes, des préjugés de classe, est un terrain, une zone neutre, où tous, ouvriers et paysans, employés et artisans peuvent se rencontrer et où l'esprit de solidarité entre tous les membres de la cité peut se développer. La lutte de classe n'a-t-elle pas — comme tous les programmes et tous les théoriciens socialistes le proclament — précisément pour but de faire disparaître les classes? Eh bien, étant donné que chez nous, en Suisse (et en France n'est-ce pas de même?), le progrès démocratique s'identifie de plus en plus avec les aspirations et revendications socialistes, et puisqu'il faut bien commencer à réaliser cette disparition, n'est-il pas, par conséquent, naturel et logique que ce soit sur le terrain coopératif, toutes les conditions matérielles et morales s'y prêtant? »

Du « Coopérateur suisse », 8 mars 1902, qui est l'organe de l'Union de la Suisse française, nous détachons le passage suivant : « Une coopérative qui n'ouvre ses portes qu'à des gens d'une même opinion, d'une même classe, restreint forcément son champ d'action. Elle peut rendre d'importants services au parti qui l'a créé (comme en Belgique par exemple). Au lieu de voir dans la suppression du profit et de l'exploitation des hommes par les hommes une question générale, elle n'y voit qu'un moyen de se faire de l'argent. Elle poursuit l'émancipation non plus de tous les hommes, mais de ceux seulement qui pensent d'une certaine façon. Il y a là une restriction qui enlève à la coopération une bonne partie de son influence. Les socialistes, en particulier, auraient toutes les raisons du monde pour ne pas faire

de la coopération une question de parti ; car par la force des choses, elle est poussée à transformer notre état social dans un sens absolument socialiste. Le jour où la coopération aurait absorbé tous les habitants d'une ville ou d'un État, cette ville ou cet État auraient socialisé leurs moyens de production et réalisé l'idéal collectiviste. Les socialistes devraient donc se réjouir de voir des personnes qui ne partagent pas leurs idées dans la pratique et prouver ainsi la praticabilité de ce qu'on appelle leurs utopies. Voilà pourquoi l'entrée de la coopérative doit être facilité moralement aussi bien que matériellement. »

L'Union Suisse cependant, tout en proscrivant la politique de parti du sein des coopératives, fait aujourd'hui de la politique, en a fait hier et en fera encore. En ce moment, elle mène une campagne contre les tarifs douaniers tendant à renchérir les denrées. Depuis plus de deux ans, elle lutte « politiquement » contre les vexations du fisc et contre les attaques des petits commerçants.

Il faudrait donc s'entendre sur la signification du mot « politique ».

Le citoyen Maxwel, secrétaire de la grande Wolesale, de Manchester, nous semble avoir très heureusement formulé cette question, lorsqu'il disait : *Il ne s'agit pas de porter la politique* (c'est-à-dire les préoccupations de la politique *de parti*) *dans la coopérative*, *mais bien de porter la coopérative* (c'est-à-dire les intérêts communs des coopérateurs) *dans la politique*.

C. Mutschler.

STATISTIQUE ÉLECTORALE

Les statistiques électorales publiées par l'organe quotidien de l'Unité Fédérative (Parti Socialiste Français) et par celui de l'Unité Socialiste Révolutionnaire (Parti Socialiste de France), sont toutes deux inexactes, bien qu'inégalement et pour des raisons différentes ou plutôt contraires.

Il est maintes circonscriptions où le candidat de l'U. F. était seul à représenter l'actuel républicanisme gouvernemental, le bloc surtout anticésarien et anticlérical, la coalition presque purement démocratique. En conséquence, l'ensemble des voix obtenues par les candidats de l'U. F. renferme une notable proportion d'éléments radicaux, — d'éléments très « avancés », mais non socialistes, ou mieux antisocialistes. Car, sur la question fondamentale de l'appropriation des sources et moyens de production et des moyens de répartition, et sur les deux questions subsidiaires de la lutte de classe et de l'entente et action internationales du prolétariat, quiconque n'est pas avec nous, ne peut être que contre nous. Or, personne n'étant naturellement avec nous, tout le monde, y compris les jacobins, est contre nous.

D'autre part, il est absolument incontestable qu'un certain nombre de candidats de l'U. S. R. ont bénéficié de quelques voix antiministérielles nationalistes. De même qu'en 1893 beaucoup de candidats socialistes de toutes nuances ont recueilli, — le fait est notoire, — des voix réactionnaires.

On trouve, dans le corps électoral, une profusion d'éternels mécontents qui, lésés par le régime économique universel, mais incapables de pousser jusqu'en dernière analyse la recherche des causes réelles de leurs

maux, s'en prennent directement à l'expression politique locale de ce régime. Mieux encore, ils n'ont souvent pas même la faculté d'établir une distinction entre la notion absolue de cette expression politique, et sa modalité momentanée, actuelle. Quelques-uns ne voient pas plus loin que le bout du nez de la Marianne contemporaine, mais la plupart aperçoivent juste le binocle ou les moustaches de tel membre du pouvoir exécutif. D'imposantes collectivités ont voté contre les favoris de Jules Ferry pour la barbe du général Boulanger.

Cette année, l'épithète d'antiministériel suffisait à combler les aspirations civiques de ces simplistes. Ils brandissaient le multicolore éventail des bulletins hostiles à M. Loubet, à M. Waldeck-Rousseau, à Millerand. Si c'est parfois le plus rouge des feuillets qui s'est détaché pour tomber dans l'avaloire à petits papiers, c'est tout bonnement parce que l'a voulu ainsi le vent qui soufflait, le 27 avril, dans la famille ou le ménage de tel éternel mécontent, ou chez ses voisins ou son marchand de vins.

Opérer un départ, même approximatif, dans l'ensemble des voix de l'U. F., entre les éléments socialistes et les éléments radicaux, et, dans l'ensemble des voix de l'U. S. R., entre les éléments socialistes et les éléments nationalistes, c'est évidemment impossible. Il n'en est pas moins vrai qu'il faut tenir pour majoré le total publié par l'U. F., et pour « minoré », celui produit par l'U. S. R.

Celle-ci affecte d'ignorer les voix socialistes obtenues par les candidats que sa rivale a fournis à la coalition gouvernementale. Or, il est difficile de contester que, si l'on pouvait réaliser les deux désarticulations ci-dessus indiquées, puis ajouter aux voix authentiquement socialistes de l'U. S. R. les voix authentiquement socia-

listes de l'U. F., on arriverait à un total inférieur à celui allégué par la *Petite République*, mais supérieur à celui revendiqué par le *Petit Sou*.

La statistique offerte ici a été dressée conformément à l'indépendance et à l'impartialité du *Mouvement Socialiste* — et du signataire. Cela n'implique certes point qu'elle soit exempte d'erreurs.

On ne saurait trop le répéter, jamais, — et c'est beaucoup dire — jamais, au cours d'une lutte électorale, le socialisme français ne déploya une telle virtuosité dans la confusion des doctrines et l'incohérence des tactiques. Qu'on envisage les résultats globalement, ou qu'on les analyse circonscription par circonscription, la conclusion sera identique. Il faudra, dans les deux cas, s'émerveiller devant le chaos. Comme disent les paysannes moscovites : « Le Diable n'y reconnaîtrait pas ses petits. »

J'ai donc dû me contenter de réduire au minimum imaginable les chances d'omission, et les possibilités de bévue dans l'enregistrement des candidatures et du nombre de suffrages obtenu par chacune de celles-ci. J'ai consulté à cet effet neuf quotidiens, et en particulier, naturellement, le *Temps*, la *Petite République*, le *Petit Sou*.

Les candidatures qui, pour la totalisation des voix, m'ont donné le plus de mal, sont celles de l'U. S. R. L'expérience entreprise par cette organisation était intéressante et utile au plus haut degré. Même j'estime qu'elle était nécessaire, et qu'il importerait de la répéter désormais régulièrement à chacune des grandes consultations électorales, — la pratique en devenant ainsi statutaire en quelque sorte. Il était matériellement impossible que, pour cette première fois, elle produisit tous les fruits désirables. Elle avait été proposée tardi-

vement et, par suite, préparée hâtivement. Les noms des candidats, par exemple, variaient, pour telles circonscriptions, de l'une à l'autre des publications officielles de l'U. S. R., et ce n'est pas dans ces publications que j'ai pu trouver la majorité des résultats.

On a prétendu que si l'organe de l'U. S. R. n'avait pas mentionné la totalité de ceux-ci, c'était par dépit de la médiocrité, ou de la quasi-nullité, du nombre de voix recueilli dans maintes circonscriptions. Je préfère croire à une insuffisance d'organisation dans le service de correspondance, — insuffisance explicable par les raisons que j'ai indiquées ci-dessus. C'est se montrer niaisement sectaire que de formuler à ce sujet toute autre hypothèse. L'U. S. R. a su révéler l'existence de plusieurs ou de quelques socialistes dans des régions ou des localités où jamais encore un propagandiste n'avait passé, où l'on pouvait se demander si notre doctrine avait pénétré sous un aspect quelconque. Elle peut être satisfaite de ce résultat, dont l'on s'étonne que tout socialiste, de n'importe quelle nuance, ne lui sache pas gré.

Il n'était pas moins méritoire de mener la campagne collectiviste ou communiste contre MM. Barthou, Deschanel, Poincaré, Ribot, que de la mener contre M. Méline. Il ne fallait pas moins de courage pour être candidat révolutionnaire dans les Landes que pour plaire aux radicaux de la seconde circonscription du cinquième arrondissement parisien. Et si l'on n'était guère excusable en combattant Allemane, Breton, Fournier, Poulain, Viviani, on ne l'était pas davantage en combattant Allard, Dufour, Walter.

Le nombre des candidatures à qualification socialiste qui ont recueilli des voix le 27 avril, a été, pour la France et la Corse, de 444, dont 99 dans la Seine

(22,3 0/0), et 80 à Paris (18 0/0). En 1898, il y en avait 288, dont 88 dans la Seine (30,58 0/0), et 73 à Paris (25,38 0/0).

Mais, en raison des considérations que j'ai fait valoir au début de cet article, il convient de répartir ces candidatures entre deux catégories, sans aucun égard au classement par organisation.

La première catégorie comprendra les candidatures socialistes posées en concurrence avec des candidatures radicales. Elles étaient au nombre de 402. La majorité relevaient de l'U. S. R. et quelques-unes de l'U. F.; d'autres étaient revendiquées par les deux fractions à la fois.

On en trouvait 87 dans la Seine (dont 70 à Paris); 25 dans le Nord; 16 dans le Rhône; 15 dans la Gironde; 11 dans le Gard; 10 dans les Bouches-du-Rhône, le Pas-de-Calais et Seine-et-Oise; 9 dans la Seine-Inférieure; 7 dans l'Aisne, l'Aube et Maine-et-Loire; 6 dans le Cher, Saône-et-Loire et la Somme. Venaient ensuite 10 départements avec 5 candidatures chacun; 6 départements avec 4; 16 départements avec 3; 16 départements avec 2; et 16 départements avec une candidature chacun.

L'autre catégorie, celle des candidatures socialistes posées dans des circonscriptions où il y a eu des candidatures radicales aux élections municipales, cantonales ou législatives, de 1896 inclus à 1901 inclus, mais où il n'y en avait pas au 27 avril dernier, comprendra 42 candidatures, dont 12 dans la Seine, — celles des citoyens Paul Brousse, Chassaing, Coutant, Gabriel Deville, Dejeante, Charles Gras, Paschal Grousset, Groussier, Heppenheimer, Clovis Hugues, Millerand et Adrien Weber. On en trouvait 4 dans les Bouches-du-Rhône; 2 dans l'Aisne, la Loire, le Pas-de-Calais, le Rhône, la

Seine-Inférieure et la Somme; et 1 dans 14 autres départements.

On m'accordera que les voix obtenues par les candidatures de la première catégorie étaient socialistes à peu près unanimement. Elles formaient un total de 657,224, — dont 128,492 dans la Seine, et 88.230 à Paris. Venaient ensuite :

Nord	83,229
Gard	35,067
Bouches-du-Rhône	31,249
Loire	23,400
Saône-et-Loire	22,519
Isère	21,855
Pas-de-Calais	20,348
Cher	20,109
Rhône	17,970
Gironde	17,481
Allier	16,646
Var	15,053
Hérault	14,411
Côte-d'Or	11,600
Ardennes	10,147

Puis on trouvait de 5,000 à 10,000 voix dans 13 départements; de 2,000 à 5,000 voix dans 14 départements; de 1,000 à 2,000 voix dans 11 départements; de 200 à 1,000 voix dans 14 départements; et moins de 200 voix dans 11 départements.

Les départements où le socialisme a progressé le plus sensiblement, — sur le terrain électoral, — de 1898 à 1902, sont les suivants :

Ain	de	2,899	à	3,763
Basses-Alpes	de	117	à	1,114
Hautes-Alpes	de	0	à	1,720
Alpes-Maritimes	de	6	à	221
Ardèche	de	0	à	298
Charente	de	1,211	à	1,783
Charente-Inférieure	de	294	à	1,423
Cher	de	16,594	à	20,109

Corse	de	0	à	589
Côte-d'Or	de	8,244	à	11,600
Côtes-du-Nord	de	0	à	150
Creuse	de	0	à	1,910
Dordogne	de	136	à	1,815
Drôme	de	0	à	1,210
Eure	de	0	à	89
Eure-et-Loir	de	0	à	420
Finistère	de	0	à	3,353
Gard	de	21,387	à	35,067
Ille-et-Vilaine	de	0	à	430
Isère	de	12,861	à	21,855
Landes	de	0	à	347
Haute-Loire	de	0	à	86
Lozère	de	0	à	3,065
Manche	de	0	à	235
Haute-Marne	de	0	à	437
Mayenne	de	0	à	81
Meuse	de	0	à	13
Morbihan	de	0	à	1,887
Saône-et-Loire	de	2,065	à	22,519
Sarthe	de	392	à	2,837
Seine-et-Marne	de	0	à	62
Vaucluse	de	1,127	à	7,088
Vendée	de	0	à	87
Vienne	de	6,517	à	9,978
Vosges	de	0	à	430
Yonne	de	77	à	8,754

Une augmentation proportionnellement moins forte s'est manifestée dans l'Hérault, la Loire, le Lot, la Nièvre, le Nord, le Puy-de-Dôme, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, Seine-et-Oise et la Somme.

Par contre, il y a eu diminution dans l'Aube, l'Aveyron, le Calvados, la Corrèze (de 1,405 à 1,014), le Doubs (de 725 à 57), le Gers, la Gironde (de 21,526 à 17,481), l'Indre-et-Loire (de 14,657 à 7,410), le Jura (de 3,305 à 2,332), la Loire-Inférieure, le Loiret (de 1,188 à 220), Lot-et-Garonne (de 5,152 à 11), la Marne, Meurthe-et-Moselle, l'Oise (de 9,668 à 5,135), les Basses-Pyrénées

(de 1,959 à 422), la Haute-Savoie (de 306 à zéro), et Tarn-et-Garonne (de 253 à zéro).

Les candidatures de la seconde catégorie ont recueilli 252,353 voix, dont 69,522 dans la Seine, et 52,126 à Paris. Venaient ensuite :

Pas-de-Calais	26,057
Loire	18,384
Rhône	16,276
Bouches-du-Rhône	13,294
Haute-Vienne	12,768
Ardennes	11,784
Aisne	11,380
Haute-Garonne	10,738

Puis on trouvait de 5,000 à 10,000 voix dans 7 départements ; de 2,000 à 5,000 voix dans 3 départements ; et de 1,000 à 2,000 voix dans 3 départements.

Aucune candidature d'aucune catégorie n'a recueilli aucune voix dans 8 départements : Ariège, Cantal, Loir-et-Cher, Haut-Rhin, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie et Tarn-et-Garonne. En 1898, il y avait 28 départements de ce genre.

On voudrait pourtant se former une notion, même très approximative, de ce qu'a pu être l'ensemble des suffrages exprimés en faveur du socialisme le 27 avril.

Je crois que l'on y arriverait équitablement en ajoutant, aux voix de la première catégorie, les deux tiers des voix de la seconde. Certes, pareille proportion est trop forte pour quelques circonscriptions, trop faible pour d'autres. Mais, après un minutieux examen des résultats locaux des élections municipales, cantonales et législatives, de 1896 inclus à 1901 inclus, j'affirme qu'elle représente la moyenne.

On aurait ainsi un total de 825.458 voix en augmenta-

tion de 8,93 0/0 sur celui de 1898. La Seine viendrait à 174.840 (21,18 0/0, contre 26,38 0/0 en 1898), et Paris à 122.980 (14,9 0/0, contre 19,56 0/0 en 1898). Le pourcentage donnerait au Nord 10,09, contre 10,83 en 1898.

En poursuivant les calculs selon les mêmes données, on trouverait que, de 1898 à 1902, les voix socialistes, dans la Seine, ont diminué de 11,51 0/0, et que, de 1900 à 1902, dans Paris, elles ont diminué de 1,97 0/0.

Le nombre des électeurs inscrits à Paris a augmenté de 9,1 0/0 de 1900 à 1902, et celui des électeurs votants, de 17,3 0/0. La proportion des votants sur les inscrits a été exceptionnellement élevée, le 27 avril dernier : 81,96 0/0 dans la Seine, 82,64 0/0 à Paris.

La proportion des voix socialistes sur les inscrits ne doit pas dépasser 21,27 0/0 dans la Seine, 20,4 0/0 à Paris (contre 22,98 en 1900); et sur les votants, 26,04 0/0 dans la Seine, 24,75 0/0 à Paris (contre 30,67 0/0 en 1900).

Quant aux proportions des voix socialistes sur les inscrits et les votants de la France entière, elle est impossible à établir en ce moment. Dans tous les journaux il manque, pour plusieurs circonscriptions, l'indication du nombre des inscrits et des votants et les diverses additions qu'on a publiées sont loin de concorder. On ne connaîtra les chiffres authentiques que lorsque les validations viendront en discussion à la Chambre.

Bien qu'ayant limité mon rôle, en cet article, à une automatique besogne d'enregistrement, je ne puis éviter de formuler une conclusion.

Si le socialisme, électoralement parlant, s'est affaibli à Paris, alors qu'il a progressé dans la banlieue même, c'est en partie, je n'ai garde d'en disconvenir, parce que la question du gaz lui a joué un mauvais tour, à lui

comme au radicalisme, et aussi à cause de l'exode prolétarien vers les communes suburbaines.

Mais il a progressé dans le reste de la France beaucoup plus encore que dans la Seine extra-muros. C'est que les camarades des départements s'intéressent en général fort peu aux luttes de nos deux sectes, luttes si âpres au contraire dans les milieux parisiens. Si âpres, en effet, que notre parti va s'y émiettant, et que la date n'est peut-être pas éloignée, où la capitale se trouvera, comparativement à la province, dans la situation politique inverse de celle qu'elle occupait en Mars, Avril et Mai 1871. La Commune n'a pas su convertir les Ruraux à la République sociale; ils prendront leur revanche en imposant la Révolution à Paris.

En attendant, le nombre grandit des collectivistes ou communistes à qui les deux fractions à l'envi apprennent à délaisser l'action politique, et qui n'ont plus foi qu'en le Syndicat, la Coopérative, l'Université populaire, le groupe de Libre-Pensée ou de propagande féministe, le Patronage laïque, — bref, en tout ce qui concourt à élaborer du nouveau dans la mentalité et dans les mœurs, au lieu de s'adapter chaque jour plus intimement aux mœurs et à la mentalité bourgeoises.

A. Chamoseau.

Socialisme ou Démocratie ? [1]

I

LE PROGRAMME DE TOURS

II

DÉMOCRATIE ET LUTTE DE CLASSE

Le but poursuivi par les auteurs du programme de Tours devient encore plus clair, à l'analyse de la *Déclaration de principes*. L'intention y est évidente de préparer l'alliance des partis extrêmes de la démocratie bourgeoise et des chefs de l'opportunisme socialiste.

La façon même est significative dont a été rédigé ce morceau copieux de littérature compacte. Kautsky a eu raison d'insister sur ce point, dans la *Neue Zeit*. Le Comité Général des groupements représentés au Congrès de Tours, avait apporté un projet de déclaration de principes longuement préparé et fort acceptable : c'était le résultat de consciencieuses discussions, qui avaient duré plusieurs mois, sur un texte présenté, en toute compétence, par Révelin. Mais, par la rigueur de ses affirmations théoriques, ce projet, qui pourtant n'avait rien de compromettant, sembla redoutable aux doctrinaires du socialisme opportuniste. Sans autre forme de procès, il fut incontinent jeté au panier, et on lui substitua, à grand fracas, cette improvisation hâtive, cet « article de journal », que nous avons à vider de son contenu.

L'idée essentielle de la *Déclaration de principes*, c'est que le socialisme n'est que l'aboutissant logique de la

(1) Voir les numéros 86, 87 et 89 du *Mouvement Socialiste*.

démocratie. Démocratie et socialisme sont — pour les auteurs du programme de Tours — synonymes : l'un n'est que le prolongement de l'autre.

Les socialistes ont considéré jusqu'à ce jour que, si la démocratie est nécessaire au socialisme, le socialisme ne peut être réalisé par la démocratie. Ils ont envisagé la transformation sociale comme devant s'effectuer par *voie révolutionnaire*, non par *voie démocratique;* et la *lutte de classe*, préparant le triomphe du prolétariat organisé, leur a toujours paru le seul terrain d'action révolutionnaire possible.

Mais la *Déclaration de principes* a changé tout cela. Nous ne croyons pas à la vertu magique des mots, et nous ne prétendons pas substituer la répétition mécanique de quelques formules abstraites à la large compréhension de la vie. Mais il est pourtant singulier que la Déclaration s'abstienne délibérémment de prononcer le mot « lutte de classe », qu'elle remplace à profusion par le mot de « démocratie ». Il y a des absences de termes qui ne sont que des absences d'idées. Et, de fait, la notion de la lutte de classe est totalement étrangère aux auteurs du programme : ils ne connaissent que la « démocratie ».

Il existe donc entre les principes socialistes et les principes du programme de Tours des divergences fondamentales. La question revient à déterminer les rapports de la démocratie et du socialisme.

Que faut-il entendre par démocratie? C'est à la fois un principe et une forme de gouvernement : un principe en tant qu'elle proclame l'*égalité des droits* de tous les citoyens, une forme de gouvernement en tant qu'elle met l'Etat au service et sous le contrôle de la masse du peuple.

La démocratie ne poursuit pas des fins économiques, mais seulement spirituelles (1). Elle considère en lui-même le citoyen, l'homme « politique », détaché de la catégorie sociale à laquelle il appartient. Elle tend à assurer le droit égal pour tous, la liberté pour tous, les garanties juridiques identiques pour tous, etc... Elle fait abstraction des différenciations que la vie matérielle introduit entre les hommes et les groupes d'hommes : elle se place au dessus des classes et des conflits de classe.

Son caractère essentiel est même, non seulement de ne pas les connaître, mais encore de les supprimer. Sur le terrain des droits et des libertés politiques et civiles, les hommes et les classes ont les mêmes intérêts : les uns et les autres se trouvent tous semblables. On peut dire, de ce point de vue, que la démocratie s'attache à réduire les différences et à détruire les antagonismes. C'est ce que Sarraute, un des plus décidés partisans de la démocratie pure, a très nettement marqué : « C'est la « gloire de la République, dit-il, c'est le grand rôle his- « torique et social de la démocratie politique d'avoir « donné à la fois le coup de grâce à la tyrannie et à la « révolution, et *d'avoir réconcilié les partis et les classes « dans l'égalité politique et le suffrage universel. La « démocratie est le lien le plus puissant qui rattache les « classes...* » (2). C'est dans ce sens que les démocrates parlent d'une « unité nationale », superposée aux oppositions d'intérêts économiques et voilant leur existence.

Les démocrates s'en tiennent à ces considérations d'ordre spirituel. Ils ne voient qu'un côté de la vie sociale et se croient capables de résoudre, par la simple

(1) V. G. Sorel, *L'Eglise et l'Etat*, p. 60. (Jacques, édit.)

(2) V. J. Sarraute, *Socialisme d'opposition, socialisme de gouvernement et lutte de classe*, p. 79. (Jacques, édit.)

application de leurs principes, les luttes les plus profondes. Ils dédaignent de considérer plus attentivement la réalité économique : ils la dominent de toute la hauteur de leur idéalisme. « Le démocrate, dit Marx, parce « qu'il représente la petite bourgeoisie, c'est à dire une « *classe intermédiaire* où s'émoussent les intérêts de « deux classes, se croit tout à fait supérieur à l'anta- « gonisme des classes » (1).

La conception de la lutte de classe, qui est à la base du socialisme, est donc contradictoire à la démocratie. Les démocrates poursuivent, dans le présent, l'harmonie des classes, non leur lutte. Ils veulent rétablir nous ne savons quel équilibre, rompu au profit des privilèges et des oligarchies. Ils représentent la masse du peuple : ce sont des populistes.

Mais si la démocratie tend à la conciliation des classes, tandis que le socialisme utilise et organise la lutte de classe, que signifie ce dernier terme ?

La démocratie a beau poser le principe de l'égalité des droits, la réalité économique ne connaît que des oppositions d'intérêts. Les citoyens égaux en droit sont, en fait, des patrons, des ouvriers, etc..., toutes catégories d'hommes entre lesquelles se poursuit une lutte irréductible dans un domaine plus réel que celui des principes démocratiques.

Le socialisme groupe les prolétaires sur le terrain de la lutte de classe, par cela seul qu'il leur donne conscience de cette irréductibilité d'intérêts qui oppose la catégorie sociale — la classe — à laquelle ils appartiennent à toutes les autres catégories sociales et à l'ensemble de l'ordre existant. Il éveille en eux la cons-

(1) K. Marx. *Le Dix-Huit Brumaire*, p. 247. (Schleicher, édit.)

cience de la communauté de leur sort et de l'identité de leurs intérêts.

C'est cette organisation de la classe ouvrière en un monde autonome, se développant dehors et à l'encontre du monde bourgeois, qui constitue le principe essentiel de la lutte de classe. Sans doute, cette lutte est essentiellement une lutte de circonstances, qu'une formule est insuffisante à traduire. Mais on peut la ramener à cette idée générale : donner au prolétariat le sentiment de son existence comme classe distincte, l'amener à se concevoir sous la forme d'une « personne » indépendante, l'engager dans la voie des institutions qui lui sont propres, l'aider à tirer de l'État le plus de puissance possible pour renforcer son action et poursuivre son rôle de classe révolutionnaire.

Nous sommes loin du principe démocratique. Il ne s'agit pas de concilier les classes, mais de tirer de leurs oppositions tout le profit utile pour la transformation sociale poursuivie. Il n'est plus question d'établir l'équilibre entre tous les hommes et toutes les classes, mais de donner aux prolétaires et à la classe des prolétaires le maximum de pouvoir politique et économique pour opérer, contre les autres hommes et les autres classes, le bouleversement du régime capitaliste. La réconciliation des hommes et des classes n'est pas de ce monde bourgeois : elle sera l'œuvre du socialisme triomphant.

C'est pourquoi le socialisme, doctrine de la transformation sociale, s'appuie exclusivement sur la classe qui réalisera cette transformation. Si la démocratie est le parti du peuple, c'est-à-dire de toutes les classes populaires en général, le socialisme est strictement le parti du prolétariat, des ouvriers révolutionnaires.

Il y a donc à la fois accord et contradiction entre le socialisme et la démocratie. « La contradiction, dit

« Sorel, porte surtout sur l'économie, leur accord « porte sur le côté spirituel de la vie sociale. » (1) Nous devons pousser plus loin l'analyse de ces points communs et de ces oppositions.

Marx a souvent insisté sur ce point que la démocratie est le seul régime politique qui convienne pleinement au prolétariat socialiste. « La meilleure forme politique — « écrivait-il dans la *Neue Rheinische-Zeitung* du 29 juin « 1848 — est celle où les antagonismes sociaux ne sont « ni masqués, ni comprimés violemment, mais où ils « pourront se développer, se débattre, se combattre « librement, et où ils trouveront par la lutte leur solu- « tion. » Il y est revenu à maintes reprises dans *Le XVIII Brumaire*. « La République, dit-il encore, n'est « que la forme politique sous laquelle se transforme la « société bourgeoise (2). » La lutte entre bourgeoisie et prolétariat ne peut ainsi être menée dans toute son acuité qu'une fois seulement le triomphe politique de la classe bourgeoise assuré. Tant qu'ils ont des ennemis communs, tant qu'ils concentrent leurs forces pour le renversement de ces ennemis communs, leur opposition est impossible. Ce n'est que du jour où a disparu tout motif d'action simultanée, que se précisent leurs antagonismes et que la lutte de classe se manifeste dans toute sa pureté.

La forme démocratique du gouvernement fait plus que rendre visible les conflits des classes. Elle permet au prolétariat révolutionnaire de mener sans entraves trop lourdes le combat contre le régime capitaliste. C'est la classe qui se trouve le plus bas dans l'organisa-

(1) V.-G. Sorel, *loc. cit.*, p. 60.
(2) *Loc. cit.*, p. 205.

tion sociale actuelle qui profite le plus des libertés démocratiques. Le prolétariat socialiste a besoin plus que toute autre classe des droits élémentaires d'association, de réunion, de coalition. Le suffrage universel lui est plus indispensable qu'aux autres catégories sociales, parce qu'il tire du régime parlementaire une force permanente de critique contre l'ordre actuel. Il faut à la classe ouvrière la possibilité de tout mettre, à toute heure, en question, de détruire, au grand jour, les dogmes de la bourgeoisie capitaliste, de contester, à tout instant, l'autorité des puissances constituées, d'affirmer ses conceptions particulières et de produire ses solutions propres. Les réformes de la démocratie, touchant l'instruction populaire, les impôts, le service militaire, etc..., lorsqu'elles ne sont pas illusoires, profitent avant tout au prolétariat. On l'a dit avec raison : l'atmosphère démocratique est la seule respirable pour les poumons socialistes.

Enfin, le principe démocratique — plus encore que le gouvernement démocratique — tient à cœur au prolétariat socialiste. Les organisations ouvrières tendent à le réaliser pleinement. Il inspire ses groupements politiques. Il trouve dans le socialisme sa mise en œuvre la plus complète.

On conçoit donc que la forme et le principe démocratiques n'aient pas de meilleur défenseur que la classe ouvrière combattant sur le terrain de la lutte de classe. Ce sont les conditions mêmes de son libre développement qu'elle a intérêt primordial à sauvegarder.

Il y aurait beaucoup à dire sans doute sur la façon dont les régimes démocratiques entendent, en fait, la pratique de la démocratie. Mais, même avec les restrictions les plus absolues, le prolétariat peut se mouvoir

encore avec une liberté plus grande dans les pays à gouvernement populaire. Il lui est, en tout cas, possible de peser sur le pouvoir, d'obtenir de l'Etat la liberté qu'il prétend assurer à tous et de faire porter à la démocratie, à mesure que la classe ouvrière devient une force sociale décisive, toutes ses conséquences.

Aussi, sur le terrain des libertés politiques et des institutions libérales, démocrates et socialistes ont-ils des intérêts identiques. Il faut toujours rappeler que déjà le *Manifeste communiste* avait soin de distinger entre les ennemis de classe du prolétariat et d'indiquer aux socialistes, comme un devoir impérieux, le soutien des éléments progressistes de la classe bourgeoise contre la éléments réactionnaires. Il faut se souvenir aussi de la lutte que mena Marx contre la théorie lassallienne de la bourgeoisie formant une *même masse réactionnaire*. Il y est revenu avec insistance dans sa Lettre sur le projet de programme de Gotha.

Les points communs de la démocratie et du socialisme s'arrêtent là. Les contradictions s'affirment sur le terrain économique.

Les classes populaires, que la démocratie prétend fondre et harmoniser, ont des intérêts économiques contradictoires, qu'il est impossible de satisfaire tous. La petite bourgeoisie et le prolétariat, par exemple, ont exactement les intérêts opposés. L'une représente une forme arriérée de l'économie, l'autre une forme supérieure. Le petit commerce voit avec terreur le développement des coopératives, qui sont une des institutions essentielles de la classe ouvrière. La petite industrie redoute le développement de la législation ouvrière et n'a qu'un rêve, se soustraire à son application. Comment la démocratie, qui n'a qu'une notion idéaliste de la vie,

concilierait-elle ces contradictoires ? Elle n'a plus à faire à des citoyens théoriquement égaux, elle se trouve en présence d'hommes réels, en lutte pour leur existence même.

La démocratie, qui est impuissante à résoudre les problèmes économiques, peut par certains côtés, par sa conception de l'équilibre à maintenir entre les classes populaires, tendre à retarder les progrès du mouvement ouvrier Le prolétariat ne tend qu'à se développer au détriment des autres classes et de la société démocratique elle-même. Il est la force désorganisatrice qui détruit peu à peu le monde capitaliste. La démocratie entend bien favoriser l'évolution de la classe ouvrière, mais dans la mesure où celle-ci ne porte pas atteinte aux classes voisines. Elle ne peut pas lui laisser prendre une place prépondérante, qui ruinerait le principe démocratique même. C'est pourquoi l'Etat surveille avec tant d'inquiétude les mouvements de la classe ouvrière, étend sur eux le plus possible sa tutelle, son administration, sa police, et redoute tant de voir le prolétariat s'engager dans une voie absolument indépendante et libre.

Sur ce point, il y a opposition formelle entre le socialisme et la démocratie. La démocratie, dominant les conflits des classes, tend à les concilier à l'intérieur du régime capitaliste. Le socialisme, se plaçant au cœur des luttes des classes, les pousse à l'extrême et attend de leur solution la fin du monde bourgeois. La démocratie est conservatrice, le socialisme est révolutionnaire.

(A suivre). Hubert Lagardelle.

CHRONIQUES

FRANCE

Le Droit Ouvrier

LIBERTÉ SYNDICALE ET LIBERTÉ D'ASSOCIATION

La Cour de cassation (Chambre criminelle), a rendu, le 28 février 1902 (1), un arrêt auquel le monde du travail n'a pas accordé l'attention qu'il mérite. Sans doute, cet arrêt n'intéresse pas directement la classe ouvrière, puisqu'il concerne un Syndicat médico-pharmaceutique ; mais il porte à la liberté syndicale et à la liberté d'association une atteinte si considérable, que les syndicats ouvriers ne sauraient y demeurer indifférents.

Un syndicat mixte de médecins et de pharmaciens s'était constitué à Lille. Les pharmaciens, étant des commerçants, puisent dans la loi du 21 mars 1884, le droit incontestable — et d'ailleurs incontesté — de former des syndicats. Opposant aux médecins, jadis exclus du bénéfice de cette loi par la jurisprudence de la Cour suprême, la loi du 30 novembre 1892 leur a reconnu ainsi qu'aux chirurgiens-dentistes et aux sages-femmes, le droit de se syndiquer « dans les conditions de la loi du 21 mai 1884 » pour la défense de leurs intérêts professionnels.

Mais, d'autre part l'article 2 de la loi de 1884 exige que les membres d'un même syndicat exercent la même profession ou tout au moins des professions similaires et connexes. Les médecins et les pharmaciens ont-ils des professions suffisammet connexes pour se réunir dans un même syndicat? Tel ne fut pas l'avis du Procureur de la République qui, s'armant de l'article 9 de la loi de 1884, poursuivit la dissolution du syndicat médico-pharmaceutique devant le tribunal correctionnel de Lille. Ce tribunal — avec un libéralisme dont il ne fait guère preuve vis-à-vis des syndicats ouvriers — déclara, par jugement

(1) *Gazette du Palais*, samedi 22 mars 1902.

du 10 août 1901, le syndicat parfaitement légal. Mais le ministère public ayant fait appel, la Cour de Douai, par un arrêt du 11 novembre 1901, réforma la décisions des premiers juges. Dans des considérants — longuement, sinon fortement motivés ; — la Cour de Douai statue que malgré de nombreux points de contact, les professions médicales et pharmaceutiques ne sont pas connexes, et que d'ailleurs, la loi de 1892, si elle autorise les médecins, les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes, à former des syndicats, ne leur permet pas d'en constituer avec d'autres personnes, eussent-elles des professions connexes.

Comme j'examine cette jurisprudence au point de vue du droit syndical, en général, je ne m'arrêterai pas à discuter l'argumentation de la Cour d'appel de Douai. Je me borne à renvoyer le lecteur à la note publiée par M. Albert Wahl, professeur à la Faculté de droit de Lille, dans le *Recueil de Sirey* (1), et où l'éminent juriste, établit d'une façon, qui me paraît irréfutable, la connexité des professions médicale et pharmaceutique.

Le pourvoi formé devant la Cour de cassation invoquait deux moyens : 1° La connexité des professions de médecin et de pharmacien ; 2° La liberté d'association proclamée par la loi du 1er juillet 1901. Au premier moyen, la Cour de Cassation répond par son interprétation traditionnelle (2) de l'article 3, d'après laquelle le sens du mot « économique », dans l'expression « défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles » est précisé et limité par les mots : industriels, commerciaux, agricoles ; interprétation qui a pour conséquence de priver les professions libérales du droit de former des syndicats professionnels. En autorisant les médecins, les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes à se constituer en syndicats pour la défense de leurs intérêts professionnels, c'est-à-dire d'intérêts autres que des intérêts commerciaux,

(1) *Sirey*, 1901, 2, 289.
(2) *Gaz. crim.*, 27 juin 1886. *Sirey*, 1887, 1. 285.

industriels ou agricoles, l'article 13 de la loi du 30 novembre 1892 a statué par voie de disposition rigoureusement exceptionnelle et ne saurait être étendu hors de ces termes. Or, s'il reconnaît aux médecins le droit de se syndiquer entre eux, il ne leur confère pas celui de se syndiquer avec des personnes exerçant des professions connexes. Il est vrai que l'article 13 autorise les médecins à constituer des syndicats « dans les conditions de la loi du 21 mars 1884 », mais, dit la Cour de cassation, il s'agit seulement des conditions de formes prescrites par cette loi.

Ainsi la Cour de cassation limite étroitement la liberté des syndicats de médecins, en particulier, et des syndicats en général. C'est évidemment là un fait très regrettable, car une loi syndicale devrait toujours être interprétée avec un grand libéralisme. Mais c'est surtout par sa décision sur le deuxième moyen du pourvoi que l'arrêt de la Chambre criminelle nous paraît dangereux. Le pourvoi invoquait l'abolition radicale de l'article 291 et 292 du Code pénal par la loi du 1er juillet 1901, sur le contrat d'association. Il exposait que l'article 2 de cette loi permet à toutes les associations de se former sans autorisation, pourvu qu'elles ne soient pas contraires à l'ordre public, et que, même l'article 6 leur accorde une certaine capacité juridique, lorsqu'elles font le dépôt de leurs statuts à la préfecture.

La Cour de cassation croit réfuter cet argument en invoquant l'article 21, § 2, aux termes duquel « il n'est en rien dérogé pour l'avenir aux lois relatives aux syndicats professionnels, etc. ». Cet argument déjà réfuté par avance dans la note de M. Wahl que j'ai cité plus haut, me paraît d'une faiblesse extrême. Lors qu'une association se fonde, la loi du 1er juillet 1901 ne se demande pas si elle a un caractère professionnel, artistique, sportif ou autre. Pourvu que l'association ne soit pas contraire à l'ordre public, elle est licite, et elle a droit à la capacité juridique, si elle accomplit la formalité très simple de la déclaration (art. 2, 5 et 6). C'est seulement quand elle veut invoquer les avan-

tages spéciaux de la loi de 1884, quand elle veut devenir juridiquement un syndicat professionnel, et une association ordinaire, qu'elle doit se conformer aux exigences particulières de la loi de 1884, et notamment à l'obligation de ne comprendre que des membres exerçant des métiers, identiques, similaires ou connexes. Telle nous semble être l'interprétation exacte de l'article 21, paragr. 2, la seule compatible avec le principe de la liberté des associations. Comme le remarque M. Wahl, « il serait singulier que des « syndicats qui, si la loi de 1884 n'existait pas, pourraient « incontestablement se placer sous la protection de la loi « du 1er juillet 1901, en fussent empêchés par ce seul fait « que les syndicats ont été favorisés les premiers et que la « liberté des syndicats professionnels a précédé la liberté « des autres associations ». On peut ajouter qu'il serait étrange que la loi fût moins libérale pour des associations qui ont un but professionnel, c'est-à-dire éminemment utile, que pour des associations quelconques, sportives par exemple. Avec l'interprétation de la Cour de cassation on aboutit à ce résultat que des joueurs de ballon, de boule, de fléchettes peuvent former une association mixte, sans qu'on puisse leur opposer l'absence de connexité de ces divers sports, tandis que des pharmaciens et des médecins, ou des ouvriers de métiers différents ne peuvent former une association mixte sans encourir des poursuites correctionnelles et la dissolution judiciaire de leur société.

Si peu rationnelle qu'elle soit, la décision de la Cour suprême n'en est pas moins formelle. Elle apporte à la liberté d'association, que l'amendement Groussier (devenu l'article 2) avait eu pour but de consacrer, une entrave considérable. En rapprochant de cet arrêt l'article 12 qui permet au gouvernement de dissoudre par décret les associations internationales, on est forcé de convenir que la loi du 1er juillet 1901 a été, pour la classe ouvrière, une amère ironie, puisqu'elle soumet l'organisation internationale du Parti socialiste au bon plaisir de l'Administration et qu'elle ne met pas les Syndicats à l'abri des poursuites tracassières des Parquets.

Il est regrettable que les députés socialistes n'aient pas mis à sauvegarder la liberté des groupements ouvriers autant de vigilance qu'ils ont déployé d'ardeur à pourfendre les Congrégations.

Raoul Buquet,
Avocat à la Cour d'appel.

ÉTRANGER

ETATS-UNIS

La cause socialiste fait des progrès incessants aux Etats-Unis. Les mois qui ont suivi la convention d'Indianopolis ont été tout entiers une période de propagande paisible et d'organisation : il n'y a pas eu en effet d'élection importante. Le nombre des membres du Parti socialiste dépasse maintenant de beaucoup dix mille, chiffre presque double de ceux atteints par les précédentes organisations.

La presse socialiste. — L'un des aspects les plus frappants de la croissance du socialisme américain, c'est le développement remarquable de sa littérature. Il n'y a guère de semaine qui ne voit naître un ou deux périodiques socialistes et une demi-douzaine de feuilles de propagande et de brochures sans parler des ouvrages plus sérieux qui commencent à paraître. L'administration des postes a essayé récemment, sous prétexte de réaliser des économies dans ses services, de supprimer quelques journaux socialistes en leur imposant des tarifs très élevés. C'est ainsi que notre camarade Wilshire a dû s'installer au Canada et c'est de là qu'il envoie maintenant son journal aux États-Unis. Cet incident lui a d'ailleurs fait une telle réclame que la vente de sa publication en a considérablement augmenté.

Les camarades de New-York parlent de lancer un journal quotidien et ils réunissent, à cet effet, des sommes importantes. Nos amis européens s'étonneront peut-être qu'un pays qui possède près de deux cents journaux

socialistes, hebdomadaires ou mensuels, ne compte pas un seul quotidien socialiste (car le *Daily People*, de De Léon n'est pas réellement un journal mais plutôt un prospectus qu'on ne trouve pas dans les kiosques et qui, vraisemblablement, ne se vend pas à plus de deux mille exemplaires par jour). Mais, s'ils avaient sous les yeux les quotidiens bourgeois qui circulent ici, ils comprendraient tout de suite la difficulté de créer un quotidien socialiste. Pour un *cent* (5 centimes) on peut acheter dans toutes nos grandes villes un quotidien contenant seize à trente-six pages, aussi grandes ou même plus grandes que celles de la *Petite République*. Le dimanche on peut, pour *cinq cents* (25 centimes) se procurer de soixante à quatre-vingts pages, généralement avec de nombreuses illustrations à deux ou trois teintes : sans doute, tout cela n'a guère de valeur réelle, mais si nous voulons lutter sur le marché pour conquérir la clientèle du public, il faut bien que nous fournissions autant de marchandises que nos concurrents. Or, cela suppose un capital initial de plusieurs centaines de mille dollars (un dollar = 5 francs) avec la perspective d'en dépenser encore beaucoup de milliers avant que le journal fasse ses frais. Les grands journaux bourgeois vivent grâce aux annonces qui ont atteint un développement beaucoup plus grand ici qu'en Europe. Il est inutile de dire que les grandes maisons capitalistes ne sont guère favorables à la cause socialiste et peu disposées à faire de la réclame dans nos journaux.

Néanmoins, si l'on considère les progrès réalisés par notre mouvement, on peut espérer que le temps n'est pas éloigné où les suffrages socialistes seront assez nombreux pour faire d'un journal quotidien socialiste une entreprise rémunératrice. Quand ce temps sera venu, nous aurons nos quotidiens.

Chicago, le 30 avril 1902.

A.-M. Simons.

(Traduit par Raoul Briquet).

BIBLIOGRAPHIE

LES LIVRES

L'Assistance, par M. Münsterberg, président de la Direction générale de l'Assistance publique de Berlin. Traduit par R. Bompard, in-12, 322 pages. Paris, Masson et Cie, 1902. Ce livre est un *manuel pratique* à l'usage de tous ceux et de toutes celles qui se consacrent en Allemagne au service des pauvres, administrateurs et administratrices bénévoles d'institutions publiques, d'œuvres privées ou de fondations. « Hommes et femmes sont persuadés qu'assister est la chose du monde la plus facile, et qu'il suffit de s'affilier à une Société de bienfaisance, ou de participer à l'Assistance publique ou même de faire l'aumône de sa propre main pour avoir droit à toute la considération qui s'attache au titre de *brave homme*..... Ce qui fait défaut le plus souvent, c'est la connaissance de l'étroite connexité qui relie la misère à la situation économique et sociale ».

LES REVUES

REVUES DE LANGUE ANGLAISE

The International Socialist Review (avril). — Sous le titre « l'utilisation sociale du crime », notre éminent ami Enrico Ferri publie le discours prononcé par lui au Congrès International. Il y expose avec beaucoup de force la théorie criminaliste dont il s'est fait l'éloquent interprète et par laquelle il tente de concilier les idées de Lombroso et la conception purement socialiste. Mme Simons analyse les rapports de l'Art et du Socialisme. M. Brown publie la « lettre ouverte d'un catholique au pape Léon XIII », à propos de la récente campagne des évêques américains contre le socialisme. Notre excellent ami et collaborateur, A.-M. Simons, examine le développement des tendances opportunistes et bernsteiniennes dans le socialisme européen. Il déplore que Jaurès « qui est l'une des figures les plus brillantes du socialisme international » perde toute son influence en s'entêtant à suivre la plus déplorable politique ministérielle. A.-M. Simons approuve en tous points la lutte que Lagardelle a entrepris contre le socialisme d'Etat et il met les socialistes Américains en garde contre ce danger, qui est représenté aux Etats-Unis par les tendances du journal semi-populiste l'*Appeal to Reason* et par le citoyen Berger de Milwauked.

L'Art, la Littérature

CASUISTIQUE BOURGEOISE

Ma Chérie,

Je m'empresse, selon ton affectueuse prière, de te renseigner sur mon sort; et c'est aussi pour te remercier, bien tendrement, de ce que tu as été de si gentil, de si attentif envers moi, jusqu'à ma sortie de cet infernal château.

Tu devines que ces dernières quarante-huit heures, depuis que nous nous sommes quittées, ont été remplies à éclater; et la journée d'hier a été rude, moralement et physiquement. Mais, dès vendredi soir, par bonheur, j'avais été chercher bien plus de courage que je n'en aurais eu besoin, à la source que tu sais. Le H. m'attendait chez lui à neuf heures. Oui, il y était! Il y était! et grâce à toi, ma bonne Vanoche! La brave petite dépêche que tu t'étais chargée, aussitôt après mon départ, d'expédier pour moi, était parvenue en temps béni. Du reste, pendant le trajet, je l'avais vue passer dans le ciel, je te jure, sur les fils télégraphiques, plus vite follement que le train qui m'emportait. Oh! merci, ma chérie!

Le jour même de notre arrivée, après un dîner au restaurant, qui m'avait paru interminable, mon mari m'a donc ramenée jusqu'à notre porte. J'ai fait semblant de sonner, tandis qu'il repartait pour aller, m'avait-il dit, sans doute au cirque, et peut-être de là au club sans même ajouter à cela certaine de mes suppositions. Alors, en quelques secondes, presque courant, et le cœur battant à me casser la poitrine, j'étais arrivée à l'entresol de l'avenue Marceau. J'y suis restée seulement jusqu'à onze heures; mais on avait vécu plusieurs siècles. C'est qu'aussi jamais on avait eu, comme ça, tu comprends? la bride sur le cou. J'ai retenu, de ces moments-là, que si je pouvais choisir une métempsycose, je demanderais à être cheval emporté.

Quand il a fallu se quitter, on s'était mis d'accord pour la tentative que je projetais.

Le H. a voulu me reconduire, et j'ai trouvé cela héroïque, puisqu'il n'aurait plus eu besoin dé faire un mouvement jusqu'au lendemain matin.

Une fois rentrée, je lui ai de ma fenêtre, adressé un signal convenu pour l'informer que mon escapade n'avait pas eu d'inconvénient.

Ma femme de chambre était seule dans l'appartement. Croirais-tu qu'il a encore eu la rage d'aller passer une partie de la nuit au baccara ? J'ai été un peu furieuse qu'il eût ce diable au corps, et, pourtant ; que je l'aime d'être en pareil acier !

Et puis, cela nous a permis, du moins, d'acquérir la certitude que mon mari n'était pas au club aux heures où il a prétendu y avoir été. Je m'en doutais, et j'approuve vivement.

Petite Vanoche, tu veux donc que je te conte, par le menu, mes affres pour la journée qui a suivi cette divine soirée. Oh ! oui, divine ! ! Beaucoup d'autres épithètes seraient plus expressives ou préciseraient mieux, mais aucune ne seraient, en somme, aussi complète. Et il m'a fallu l'arrière-goût d'un tel paradis, pour me souvenir dans la géhenne du lendemain.

Tu te rappelles que, parmi les intentions si confuses dont je t'entretenais ; le plan auquel j'étais le plus souvent réduite à revenir était de me jeter aux pieds de ce vieux médecin, en qui j'essayais de me donner espoir, à force de te décrire sa belle figure, ses yeux restés d'un bleu tout jeune, et sa blanche barbe touffue et ronde comme les images des divers *bon-Dieu*.

J'avais beau me répéter que ce vénérable personnage devait, en cette circonstance, d'autant plus inabordable pour ma misérable nécessité, qu'il était je ne sais quoi de très élevé dans les Légions d'honneur, les académies, les hôpitaux ; je me répétais aussi qu'il était charitable, qu'il avait été ami intime de mon pauvre père, qu'il m'avait

soignée toute petite toute petite, et que perpétuellement encore il me témoignait d'un extrême dévouement.

Et même — et cela, je devrais encore avoir plus honte d'y avoir songé que te l'avouer — je croyais, j'étais à peu près sûre qu'il avait été pas mal amoureux de moi, qu'il n'avait pas aujourd'hui tout à fait cessé de m'aimer ; mais alors mieux, rien qu'avec son large cœur, en vieux devenu bien sage, absolument comme il faut.

Enfin, enfin, je me disais par dessus tout, que j'avais ardemment besoin de lui, et que, quand ça aurait été un million de fois plus insensé, je ne voyais rien de mieux, rien de plus possible, rien d'autre, même, que de me vouer à cette chance !

Hier donc, j'allais la tenter.

J'avais résolu de ne formuler, d'abord, aucune demande et de paraître le faire arbitre de la situation. Je l'ai prié de m'écouter avec bonté, comme une lamentable malheureuse, dont il voyait tant de larmes emplir les yeux d'humiliation et d'angoisse.

Après avoir entendu les motifs de mon terrible embarras et m'avoir interrompue par quelques questions de détail... technique, il me traita presque gaiement, avec un air de petite malice qui m'était très douloureux, et qui s'inspirait peut-être de certains souvenirs, où moi, jadis, j'avais dû être malicieuse à ses dépens.

— « Ma foi, me répondit-il, le seul conseil que je peux vous donner, c'est de vous arranger pour obtenir un paraphe de votre mari. »

Je bondis. « Ça jamais ! » Et au ton de ce jamais, il comprit qu'il n'y avait plus qu'à parler grave.

— « En ce cas, mon enfant, reprit-il, il faut prendre vos dispositions pour pouvoir secrètement accoucher, avant neuf mois d'ici. »

Je le regardai avec stupeur. Alors il me demanda, avec une figure qui, je t'en réponds, n'était plus commode, s'il y avait donc un troisième moyen, auquel j'eusse pensé.

Hélas ! c'était prête à lui en parler que j'étais venue. Chère Vanoche, aie pitié de moi : je lui dis !

Ah ! quel drame de voir un visage dont on ne connaissait que la gracieuseté et la bienveillance, devenir soudain un visage que l'on ne connaît plus. Je venais de tellement livrer mon âme à ce quelqu'un, qu'il devait ne plus m'en apparaître que comme le plus indispensable et le plus grand des amis. Mais voilà que j'avais un effrayant étranger en face de moi !

Le vieil homme eut un moment de dûreté féroce. Il répliqua, par tout ce que l'égoïsme peut suggérer de pire, en phrases de dignité professionnelle, de blâme et d'abandonnement. Il me malmena, comme font les juges quand, condamnant une créature à être perdue, ils lui adressent cette espèce de paroles, plus horribles que toutes, en ce qu'elles ont, dans un pareil instant, l'horreur de sembler justes et d'être peut-être méritées !

Je pleurai, je pleurai éperdument. Il aurait pu ne jamais s'arrêter car, depuis que le monde est monde, tous les magistrats sans doute, et tous les médecins, tous les académiciens, tous les titulaires des légions d'honneur ont travaillé à ajouter quelques idées en plus au genre d'idées qu'il développait. Moi je ne me serais jamais arrêtée de pleurer, avec des larmes qui ne résonnaient pas, qui ne contestaient rien, qui n'étaient que toute la pauvre petite souffrance humaine agenouillée — agenouillée, Vanoche, tombée à genoux — devant les grands principes de la société.

Le docteur arriva cependant à un temps de silence dans lequel je retrouvai l'énergie. Je me levai pour partir.

— Où allez-vous?... Qu'allez-vous faire ? dit-il avec sa vieille mine, toujours sévère, mais un peu brutalement inquiétée aussi.

Je ne répondis pas. Je n'aurais pas su répondre ; j'étais redevenue immobile, et d'autant d'esprit que de corps. Il me redemanda :

— « Au moins, vous ne projetez aucune bêtise ? »

Je fis signe que si, vivement.

— « Voyons, reprit-il avec de l'agitation, promettez-moi que vous ne songez pas à vous tuer... »

— « Pourquoi? Croyez-vous donc que ce soit par mon mari que je veuille être tuée? »

A ce moment, je pensais au revolver dont le H. avait joué, la veille, à me poser le rond sur la tempe, et je fermai les yeux, de tout l'amour que ça me faisait.

— « En tout cas, rien ne pressait. »

— « C'est toujours pressé de ne plus être à la torture. »

— « Et votre fille? »

— « Eh bien? »

En effet, il chercha sans la trouver, quelque raison d'honneur sans doute, ou même tout simplement pratique, à m'opposer. Il murmura :

— « Vous êtes un monstre !... »

— « Il n'y a que des monstres quand il s'agit de se montrer. Vous aussi, vous reconnaîtrez plus tard que, aujourd'hui, vous en aurez été un. »

Cette fois, je gagnai la porte. Un combat, qui certainement se livrait en lui, parut finir. Il eut des gestes de découragement qui devaient à peu près signifier : « Allez, allez donc, allez vous tuer; j'en suis navré, je n'y puis rien... »

Avant de franchir son seuil, je lui dis encore :

— « Cette... chose, que vous refusez, vous, d'effectuer pour mon salut, je ne vous prie plus que de me fixer sur elle, par un mot : réussit-elle, ou non, le plus souvent? »

J'étais faible, faible; et il dut alors y avoir quelque chose pour le toucher extraordinairement dans ma voix défaillante. Il vint tout de suite à moi, et me saisit par les poignets en grondant :

— « Je vous défends de tenter contre vous-même le plus imprudent, le plus stupide de tous les crimes. Ignorez-vous donc à quelle sorte de misérables vous auriez affaire? »

Je ne songeais plus qu'à me dégager de lui.

— « Ah ça! continua-t-il, une femme comme vous ne peut pas entrer dans une caverne de bandits. C'est ainsi que vous seriez véritablement perdue ! D'abord, je ne sais quel coquin où quelle abjecte coquine, va vous mutiler,

vous estropier! Et puis, demain, c'est le chantage, les affronts, les menaces, et, je vous préviens, peut-être les gendarmes! »

— « Adieu! j'ai besoin d'être très brave; je ne peux vous laisser davantage me faire peur. »

Mais il ne voulait plus me lâcher. Sa transformation était étonnante. Et à présent que toutes ces scènes apparaissent dans ma mémoire, il me semble que ce qui déplaçait ainsi la conscience de ce vieux savant, sans doute si inspiré de son art, ce devait être l'idée d'une besogne effroyable commise sur moi par des mains barbares.

Enfin, secouée probablement par l'écho des sanglots que j'avais eus, surexcité par les choses qui venaient d'être dites et par les choses en suspens, tout d'un coup il étreignit ma tête et me baisa le visage à plusieurs reprises en criant:

— « Je ne veux pas, je ne veux pas. »

Nous étions tous deux hors de nous. Je ne me reconnaissais pas dans cette tourmente. Je n'étais plus une femme, j'étais une patiente, qui avait laissé toutes les pudeurs de son sexe en bas, dans le fiacre. D'ailleurs, cette action n'avait que sa brusquerie pour ressembler à un attentat; car rien en elle ne s'écarta de ce qui pouvait être pris comme une explosion de sentiments simplement paternels.

Ainsi donc, je n'eus même pas de révolte. Je ne me sentis qu'un froid au cœur au soupçon que l'œuvre tant souhaitée en fût à la minute de s'accomplir, et dans une épouvante subite de ce qui allait peut-être m'être fait d'inconnu.

Mais je n'eus à passer par aucune des formalités tragiques que je m'étais toujours représentées dans de semblables circonstances.

Le docteur avait recouvré une apparence calme pour me faire lentement une étrange leçon. Il m'indiqua ce dont j'avais à faire l'emplette chez quelque herboriste sage-femme en me fournissant les prétextes qui pourraient me mettre à couvert, si je rencontrais, par hasard, des

difficultés que son scepticisme ne prévoyait pas ; et, après m'avoir donné tous les renseignements nécessaires, il me prévint qu'il ne me garantissait nullement le succès. Puis il rédigea une prescription des soins divers, que je pouvais montrer à mon mari et qui complétait, sans en avoir l'air la première partie de l'entreprise.

Tandis qu'il écrivait, moi aussi, je rentrais en moi-même. Je percevais que je venais d'être physiquement rudoyée, maniée par un emportement indéfinissable ; et mes joues rougissaient maintenant au souvenir de ces lèvres, redevenues si pincées et si pensives, sans s'être expliquées. Et de tout cela, il résulta que nous nous quittâmes presque indifféremment, comme si nous eussions alors vécu en arrière, pensant à autre chose qu'à ce qui s'achevait d'immense tandis que lui me tendait son ordonnance, et que, moi, je la recevais avec une sorte de distraction... Lui ai-je seulement dit merci ?

Enfin, ma chérie, je glisse sur les épisodes vulgaires pour t'apprendre que, depuis cette nuit, je suis délivrée de toute menace, affranchie de toute crainte. Il ne me reste plus qu'un vaste endolorissement qui me semble rayonner autour de la chaise-longue d'où je t'ai griffonné tout ceci.

A toi de m'apprendre, à ton tour, un par un, chaque tressaillement mutin de ton cher cœur, dans son état tout neuf de petit insurgé rose. Je te rappelle qu'il faut prendre le H. (son numéro est 112) pour l'intermédiaire de ta correspondance avec moi. Il me la remettra en cachette. Quoique j'aie la liberté de mes lettres, j'appréhenderais toujours de bredouiller, si mon mari m'en voyait recevoir une dont je ne pourrais lui raconter le contenu. De plus, je suis à la veille de partir pour Salins, dont le traitement me sera plus salutaire que jamais. Par conséquent, si ta réponse devait survenir après que je serai en route, je préfère qu'elle tombe entre les mains du dépositaire tant aimé, plutôt qu'en toutes autres.

Au revoir, chère Vanoche charmante, n'aie plus pour ton amie, désormais à l'abri de toute peine, et qui te

souhaite d'être bénie de l'amour comme elle se sent être bénie. Je t'embrasse sur ton joli col de cygne.

Françoise.

P. S. — Surtout brûle cette lettre tout de suite. Écris-moi le plus tôt possible pour me jurer que tu l'auras immédiatement brûlée...

Paul Heuvieu.

Le Mouvement Artistique

LES LIVRES

L'angoisse (une page de la vie d'un meunier) et autres nouvelles, par Maxime Gorki, traduites du russe par S. Kikina et P.-G. La Chesnais *(Mercure de France,* 3 fr. 50). — La principale nouvelle de ce volume est une des plus caractéristiques de Gorki, bien que le personnage principal ne soit pas un de ces vagabonds dont il passe pour être exclusivement le poète. Il s'agit d'un meunier, riche paysan malin en affaires, qu'un beau jour envahit et subjugue une angoisse singulière, lorsqu'il prend vaguement conscience que sa vie est mauvaise. Dégoût, aspirations vers quelque chose d'indéterminé, demi-pensées, demi-sensations informes, Gorki excelle à peindre l'effort d'un homme habitué à ne pas penser, et qui, un jour d'émotion, cherche à formuler des idées et n'arrive qu'à les bégayer. Cela conduit le meunier à faire une noce à tout casser, dont le récit est d'une grande beauté, mais sans qu'il y retrouve sa sérénité.

La plupart des autres nouvelles peignent encore d'autres spécimens d'âmes angoissées d'une inquiétude analogue. La nouvelle qui termine le volume, *Le Lecteur*, où Gorki examine le rôle et la responsabilité de l'écrivain, est intéressante, surtout pour ceux qui connaissent bien son œuvre, maintenant presque entièrement traduite.

Le Secrétaire-Gérant : Jean LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.
A. Maume, administrateur-délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

Dans notre dernier numéro, notre collaborateur A. Chaboseau a dressé la statistique des voix obtenues au premier tour de scrutin par les candidats socialistes, ou ceux qu'on a l'habitude de qualifier ainsi. Après ce travail, d'importance primordiale pour se rendre compte de la situation de notre parti dans le pays, il n'est pas inutile d'examiner la composition de la nouvelle Chambre et la situation parlementaire des différents partis.

Sans doute, l'absence en France de partis organisés, possédant un programme net, et surtout l'absurde scrutin d'arrondissement, qui transforme la lutte électorale en une série de duels, où les personnalités et les circonstances locales ont plus de part que les idées, rendent la situation assez trouble. Pour procéder à un classement exact des députés, on n'aura de base suffisante qu'après les premiers votes.

Nous nous rapporterons aux deux ou trois grands groupements qu'a consacrés l'histoire parlementaire de ces vingt dernières années, tels que les ont modifiés les événements récents (1); au prix de quelques erreurs de détail, ils nous permettront de nous faire de la carte électorale une idée approximative, et d'en tirer plusieurs observations intéressantes, qui peuvent dès maintenant se dégager.

La statistique du *Temps* (2), qui semble à peu près impartiale, répartit ainsi, sur 591 députés que comprendra la nouvelle Chambre, les 589 actuellement élus:

(1) Voir dans l'*Européen* du 26 avril dernier, de très intéressantes études de M. Seignobos, sur la Situation électorale en France.

(2) N° du 13 mai

41 réactionnaires ; 43 nationalistes purs ; 35 ralliés ; 5 radicaux dissidents (Cavaignac) ; 127 républicains progressistes (Méline-Ribot) ; 62 républicains progressistes ministériels ; 238 radicaux et radicaux socialistes ; 43 socialistes.

Dans l'ensemble, 339 ministériels contre 251 adversaires du gouvernement, soit une majorité ministérielle d'environ 90 voix, c'est-à-dire à peu près le double de ce qu'elle était dans l'ancienne Chambre, ou, pour prendre une classification plus générale, 251 membres de la droite contre 276 membres de la gauche, les 62 républicains ministériels étant destinés à servir d'appoint à l'une ou à l'autre fraction, suivant les oscillations du moment.

Si l'on songe aux espérances que le nationalisme fondait sur « le réveil de la conscience française », si l'on songe au long règne et à la puissance jadis incontestée du parti modéré, aussi diminué que divisé maintenant, il semble bien qu'on ne tire pas des élections toute la conclusion qu'elles comportent en les résumant, comme on l'a fait, dans ce mot : « Il n'y a rien de changé en France ; il n'y a qu'une Chambre de plus. »

Tout d'abord, le « syndicat des mécontents », reformé sous la raison sociale de nationalisme, ne triomphe pas. La lecture seule de ses journaux le prouve, elle montre clairement que le « bluff » n'a pas rendu et M. de Cassagnac a tout à fait raison de regretter qu'on ait dépensé tant d'argent pour un si piètre résultat.

Dès le premier tour, les chefs étaient tombés, M. Drumont, leader des antisémites ; M. de Cassagnac, leader des bonapartistes ; M. Piou, leader des ralliés. Et l'on pouvait lire, sous la plume de M. Drumont, ces phra-

ses significatives : « Il ne peut plus être question d'un de ces grands mouvements qui libèrent et affranchissent un pays. Sur ce point il serait puéril de méconnaître la vérité ».

Le second tour a consommé la chûte. Car, non-seulement le nationalisme ne s'est pas étendu, mais dans deux de ses forteresses, il a subi une véritable déroute, L'Algérie, foyer de l'antisémitisme, n'a plus un seul député antisémite ; et Paris, dont on annonçait la conquête définitive, s'est, au contraire, partiellement ressaisi.

Même il y a deux ans, lors des élections municipales, il apparaissait d'une façon très nette que, seuls les quartiers ouvriers et socialistes avaient résisté à l'entraînement général ; le groupe de conseillers municipaux socialistes seul restait, et dans la tourmente même, le socialisme gagnait des voix. Le mouvement qui se dessinait alors a continué avec une irrésistible force.

Mettons à part (pour Paris), les arrondissements aristocratiques et bourgeois, le VIII^e^ (Champs-Elysées), le IX^e^ (Opéra) et le XVII^e^ (Parc-Monceau), qui furent toujours réactionnaires. Dans le reste de Paris, la division est très simple : à l'intérieur des boulevards extérieurs, il n'y a que des élus nationalistes ; à l'extérieur que des élus socialistes et des radicaux socialistes. C'est que l'ouverture des voies nouvelles sur lesquelles sont se élevés de superbes édifices, a forcé la classe ouvrière à l'exode que facilitait la création du Métropolitain et les tramways de pénétration. La bourgeoisie, restée seule dans le centre avec la petite boutique qui, prise entre le grand magasin et la coopérative, inconsciente des raisons fatales de sa ruine, s'hypnotise sur la haute finance et espère en un sabre vengeur. La périphérie et la banlieue s'augmentent

par contre de la population émigrée, et le contingent ancien, grossi de ce renfort, remplacé par des républicains ou des socialistes les nationalistes qui s'y étaient trop longtemps installés.

On ne peut nier qu'il y ait là un phénomène général; une seule circonscription du 18e arrondissement conserve son élu nationaliste M. Holtz, encore semble-t-il que ce soient des raisons tout à fait personnelles qui lui permettent de se maintenir. Mais le 18e (Montmartre) conserve les citoyens Sembat et Rouanet; le 19e (La Villette), Clovis Hugues et Ch. Bos; le 20e (Belleville) nomme avec d'imposantes majorités Dejeante et Vaillant; le 12e (Reuilly), P. Grousset et Millerand; le 13e (les Gobelins) remplace Paulin Méry et Paul Bernard par Buisson et Cardet; le 14e (Montrouge) conserve Dubois et remplace Girou par Messimy; le 15e (Grenelle) conserve Chauvière et remplace Alph. Humbert par Bagnol.

De même, dans la banlieue, un seul siège est perdu, d'ailleurs, après une campagne d'une netteté et d'une franchise absolues, celui de Renou. Mais à Saint-Denis, jadis foyer du boulangisme, le citoyen Meslier conquiert le siège nouvellement créé, et Veber triomphe du nationaliste Goussot.

Rien ne résiste au mouvement. De même que dans la phériphérie, les nationalistes qui semblaient les plus inexpugnables n'ont pu se sauver en prenant un masque démocratique ou en accentuant celui qu'ils avaient pris, de même, dans les quartiers du centre les républicains ou les socialistes n'ont pu se sauver en prenant l'allure nationaliste. C'est en vain qu'ils se sont faits les défenseurs apitoyés du petit commerce et qu'ils ont renié l'*Aurore* parce qu'elle avait dénoncé l'existence de la petite boutique comme contraire à l'évolution écono-

mique ; en vain que les socialistes n'ont pas craint de se faire patronner au second tour par des élus radicaux qui les soutenaient en ridiculisant le collectivisme et ses « généreuses utopies », et qu'on a pu voir l'un d'eux, non des moindres, s'abriter, dans le 5e arrondissement, sous le patronage de M. Mirman.

Sans doute, le mouvement d'ensemble ne fera que s'accentuer; le centre de Paris sera de plus en plus logiquement un centre de réaction. Les circonscriptions extérieures et la banlieue immédiate deviendront de plus en plus des foyers socialistes. Les majorités conquises, encore faibles, acquises parfois au prix de renoncements attristants, de compromissions peu scrupuleuses, ne pourront que s'accroître. La répartition des sièges finira par répondre à la logique des choses, et de plus en plus, les réactionnaires, sous l'étiquette nationaliste ou sous une autre, seront réduits à Paris aux quartiers qui réellement leur appartiennent. Le temps est passé où ils pouvaient entraîner derrière eux la classe ouvrière, où le boulangisme l'emportait de 2,000 voix à Montmartre, et où il ne manquait à un boulangiste que 150 voix pour être élu à Charonne, dans la circonscription où le socialisme a placé Vaillant. Le socialisme seul est à Paris le défenseur de la République, et l'on oublie trop que si, il y a douze ans, grâce à l'appoint ouvrier, Boulanger eut au scrutin de liste, une majorité de 80,000 voix à Paris, jamais, ni il y a deux ans, ni aux élections récentes, le nationalisme, réduit à la bourgeoisie et au petit commerce, n'a eu la majorité absolue (1)

(1) Les deux tours de scrutin donnent ensemble 315,000 voix nationalistes contre 330,000.

Qu'obtient, en définitive, le « parti » qui devait l'emporter en tous lieux ? En dehors de ses gains parisiens, deux ou trois sièges que lui laissent prendre des trahisons à la discipline démocratique : à Corbeil, à Épernay, à Castelnaudary, — et une vingtaine d'autres dans quelques anciennes circonscriptions boulangistes de l'Oise et de l'Aisne, et surtout en Bretagne et dans les Vosges, où quelques braves officiers et quelques débris du bonapartisme, remplacent des conservateurs ou des républicains modérés (1).

Réduits à une minorité tapageuse et impuissante, ils n'apporteront même pas un renfort aux partis de droite. Le nationalisme, comme le boulangisme, a donné sa mesure, puisque le grand mouvement national aboutit une fois de plus, au profit de quelques habiles, à un modeste changement du personnel conservateur.

Si nous sommes heureux d'enregistrer sa déroute, c'est qu'elle nous permet en même temps d'enregistrer la fin de la « Défense Républicaine », et du spectre nationaliste qu'on agitait à tout instant. L'action socialiste va pouvoir être enfin menée dans toute sa pureté. Les prétextes aux concentrations équivoques et aux travestissements habiles ont disparu.

Le *Temps* lui-même a bien voulu reconnaître que « c'est surtout aux dépens des républicains modérés que ces bons apôtres (les nationalistes) ont fini par obtenir quelques avantages » (2).

Ce sont bien en effet les « progressistes » qui font les frais des élections. En 1898, ils avaient perdu la majo-

(1) Dans l'*Écho de Paris* du 13 mai, M. Lemaître compte 80 nationalistes purs. C'est toujours l'homme spirituel de jadis.

(2) Le *Temps* du 13 mai.

rité à la Chambre. En 1899, ils se sont en outre divisés; les uns ont été ministériels, les autres sont devenus parti d'opposition; situation déplorable pour des gens dont les électeurs, en majorité ruraux et petits bourgeois, ont par excellence un tempérament gouvernemental.

A droite et à gauche, ils ont subi des pertes, et peuvent s'estimer heureux d'être encore aussi nombreux.

Les circonscriptions qui les nomment sont, pour la plupart, le long de la Manche et de l'Océan; c'est la presque totalité de l'Artois, la Picardie, la Normandie, sauf le Calvados et l'Orne restés bonapartistes, le Maine, les Côtes-du-Nord et la moitié du Finistère, les Charentes, le Béarn et toute cette partie de la Guyenne qui longe la mer, où jamais ne se fit sentir la moindre vie politique. En dehors de cette longue bande progressiste, on trouve trois gros îlots, dont le principal est à l'Est, dans la Lorraine et les Vosges; les autres sont formés, l'un par les départements des Basses-Alpes et des Alpes-Maritimes, l'autre par les pays pauvres et arriérés du Plateau Central et des Cévennes; Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Ardèche, Lozère, Aveyron.

Partout, les bords de leurs domaines sont entamés : en Bretagne et dans les Vosges, les réactionnaires et les nationalistes s'emparent de plusieurs sièges; M. Méline, lui-même n'échappe qu'à grand'peine au sort de ses deux lieutenants. Les radicaux les chassent de la Haute-Saône. Dans l'Ouest, ils gagnent une grande partie des deux Charentes et progressent dans l'Aveyron. A Saint-Etienne même, au cœur de la Loire, trois socialistes sont nommés.

Diminués, désunis, « épurés », comme dit si ironiquement M. Lemaître (1), que feront les progressistes?

(1) V. *Echo de Paris*, 13 mai.

Retrouveront-ils leur unité ? Ou bien ceux qui ont suivi M. Waldeck-Rousseau laisseront-ils leurs anciens amis s'enliser dans la droite pour se joindre aux radicaux ou former auprès d'eux un groupe intermédiaire analogue à l'ancien groupe Isambert ? S'ils peuvent encore faire l'appoint d'un ministère de concentration républicaine, ils sont en tous cas incapables de reprendre le pouvoir qu'ils ont si longtemps occupé.

Le véritable parti de gouvernement, c'est le groupe radical et radical-socialiste. Il perd quelques sièges, il en gagne bien plus, et passe de moins de 200 à 230 députés. S'il n'est pas encore assez nombreux pour gouverner par ses seules forces, même avec l'appui que les socialistes lui donneraient la plupart du temps, il est assuré qu'on ne pourra gouverner sans lui. Là est maintenant le centre de la Chambre. Si quelques réformes doivent se faire, c'est aux radicaux que la tâche en incombe.

Mais c'est aussi dans l'accroissement des forces radicales qu'est le danger pour le socialisme. C'est dans cette possibilité de réformes que pourrait être pour lui l'écueil. Saura-t-il se servir des radicaux, en restant lui-même ? Ou verrons-nous de nouveau une partie de ses élus s'annexer tout simplement aux simples démocrates, dans un désir débordant de maigres réalisations pratiques ?

Si le nombre des électeurs socialistes a augmenté depuis quatre ans, comme l'a établi notre collaborateur, A. Chaboseau, de 75.000 (825.458 au lieu de 751.554), le nombre des élus ne paraît pas avoir beaucoup grossi.

Des listes ont été données. Cela n'a pas grande impor-

tance ; c'était sans doute un moyen de préjuger, en accolant son nom à d'autres que le socialisme respecte, la rentrée du citoyen ministre dans « son parti ». Ces listes sont inexactes quant à la répartition des élus entre les deux groupes. Sont-elles plus certaines quant au nombre même des députés ? Combien de ceux qu'on revendique ont-ils affiché même le programme officiel pour se réclamer du Parti ? Le moment n'est pas encore venu de l'examiner.

Il est des succès que tous les socialistes seront heureux de saluer : les trois sièges conquis dans la Loire, par exemple, sont l'indice d'un mouvement important ; la double victoire de Lille et de Valenciennes est la récompense, depuis longtemps attendue, des efforts du Parti Ouvrier Français, bien au dessous, d'ailleurs, de ce que les 83.000 voix qu'il groupe lui donneraient avec une plus équitable mode de représentation ; l'élection de Pressensé, à Lyon, reste, par sa netteté, par sa vigueur, par la haute valeur de l'élu, l'une des plus décisives victoires dont nous puissions nous honorer.

Il est aussi des pertes, dont quelques-unes sont d'autant plus regrettables que des socialistes en portent une lourde responsabilité ; car si les organisations ont fait leur devoir, des individus s'y sont, en maints endroits, soustraits.

Le *Parti Socialiste Français* a observé la discipline républicaine partout où il le fallait. Ce dont il est plutôt coupable, c'est d'avoir parfois méconnu la discipline socialiste ; car, si au second tour, l'union est indispensable entre socialistes et démocrates, il est inadmissible que, dès le premier tour, des candidats socialistes puissent se poser en représentants de l' « union républicaine », comme on l'a vu dans quelques circonscriptions.

Le *Parti Socialiste de France* a apporté dans sa conduite, avec tout autant de netteté, une fermeté plus grande. Tour à tour, chacun s'adressant plus particulièrement à ses groupes, le Conseil National du P. O. F. et le Comité Révolutionnaire Central du P. S. R., leur ont indiqué la même tactique d'union. Leurs résolutions ne laissent aucun doute à cet égard (1).

Les fédérations ont suivi leurs conseils; leurs candidatures ont été, la plupart du temps, retirées purement et simplement. Et si ce retrait a paru insuffisant à quelques camarades, il n'en est pas moins certain que c'est la conduite la plus conforme à l'esprit du socialisme, comme le meilleur moyen de faire comprendre, par une application pratique, à des cerveaux souvent simplistes, l'irréductible différence qui sépare notre parti de tous les autres.

Presque partout d'ailleurs, si les démocrates ont parfois manqué à leur devoir là où des socialistes arrivaient en tête du ballotage, les socialistes ont fait leur devoir de républicains.

A Epernay pourtant, toutes les voix socialistes ne se

---

(1) En ce qui concerne le deuxième tour de scrutin, le Conseil national rappelle la décision votée par tous les Congrès nationaux, renouvelée dans celui de Roubaix, en septembre dernier, et dont voici le texte

« Le Congrès est unanime à rappeler qu'au premier tour de scrutin le Parti doit aller seul aux urnes et qu'aucun de ses membres ne saurait voter ni faire voter pour un autre candidat que le candidat de classe désigné par le Parti.

« Au second tour, les Fédérations continueront à agir au mieux des intérêts du Parti, dans la limite des alliances interdites et des coalitions tolérées par la résolution de notre Congrès national d'Ivry. »

Le Comité Révolutionnaire Central, dans sa séance du mardi 20, a voté l'ordre du jour suivant :

« Dans toutes les circonscriptions où se trouvent en ballotage des candidats du P. S. R. et où, sans qu'il y ait chance sérieuse de succès au second tour, il y a crainte d'élection des candidats de la réaction ou du nationalisme, ils doivent retirer leurs candidatures et les fédérations ou comités de la circonscription doivent aussitôt prendre les dispositions utiles aux intérêts du socialisme et de la République. »

sont pas portées sur le candidat radical; peut-être le succès du nationaliste eut-il été empêché s'il en avait été autrement, et les animosités locales, pour légitimes qu'elles puissent-être, ne sont pas une suffisante excuse.

Ici, du moins, il y a doute; il n'en est pas de même à Corbeil, où le candidat du P. O. F., en maintenant sa candidature, a fait évidemment le jeu du nationaliste Berthoulat. Il a, dit-on, été désavoué. Mais la sanction serait insuffisanse.

Et de même, il n'est pas d'explication possible à la conduite de ceux qui ont la part la plus lourde dans l'échec de Zévaès; du journal « socialiste » qui, pour satisfaire ses rancunes, après avoir annoncé, il y a quelque temps, en première page, la candidature du candidat radical, a *oublié* qu'il y avait à Grenoble un député socialiste sortant, et n'a fini par l'inscrire sur sa liste, au même lieu et au même rang que différents radicaux, que pour mieux le vilipender quelques lignes plus bas. Les socialistes de l'Isère ont fait leur devoir en assurant l'élection de deux radicaux, MM. Buyat et Chenavaz. Les radicaux ont trahi le leur : la presque totalité de leurs voix s'est reportée sur le candidat clérical. L'attitude des journaux socialistes qui ont combattu Zévaès eut été plus franche et plus digne si elle avait ouvertement soutenu l'architecte de la Grande-Chartreuse.

Ce sont là défaillances individuelles, dont les conséquences regrettables ne peuvent avoir d'influence sur les résultats généraux. Il y aurait un moyen d'en éviter le retour, ce serait de changer le mode de scrutin. Il faudrait — c'est la conclusion à laquelle on arrive chaque fois qu'on examine de près des élections, — en

finir avec ce système de votation qui permet toutes les surprises et fausse tous les résultats.

Si la Chambre qui va se réunir avait le bon esprit de créer en France le scrutin de liste et la représentation proportionnelle, elle n'aurait pas été inutile.

Tels sont les résultats des élections législatives. Elles n'ont pas donné au socialisme l'accroissement de voix et de sièges que son développement normal aurait exigé. Puisse-t-il en tirer la leçon qui s'impose et, par son organisation et son activité, préparer de plus complets triomphes.

André Morizet.

Le Congrès de l'Organisation Coopérative

pour l'achat en gros, à Brunschwig

La grande tâche qui s'impose de plus en plus inéluctablement aux coopérateurs, c'est l'organisation de l'achat en gros. Le développement futur, la vitalité même des coopératives en dépend. D'ailleurs, la force des choses les y pousse et les poussera plus sûrement que tous les efforts individuels. Ces forces on peut les ranger en trois ordres : 1° Le petit commerce se sentant de plus en plus menacé par les grands magasins capitalistes d'une part et les coopératives de l'autre, se trouvant ainsi comme pris entre deux meules, déchaînera de plus en plus toute sa fureur contre ces dernières ; la majorité des députés, par intérêt électoral, n'oseront guère résister ; 2° La concurrence faite aux coopératives par les grands magasins qui, grâce à une savante technique commerciale, grâce à une initiative toujours prête à agir, grâce à une plus rigoureuse discipline dans la gestion et surtout grâce aux fonds des sociétés anonymes, deviendra de plus en plus sérieuse ; 3° Les trusts et syndicats de capitalistes-producteurs et accapareurs, mettant de plus en plus effrontément les intérêts des consommateurs en coupe réglée, échappant même aux poursuites des gouvernements et des tribunaux, vont tous les jours en s'étendant et en se centralisant. Pour résister à tous ces assauts, pour défendre leurs intérêts en même temps que ceux de la grande masse des consommateurs et coopérateurs, les coopératives seront bien forcées de se serrer les coudes, d'unir leurs efforts, en un mot de former *une* organisation puissante de défense économique.

Dans cette résistance, dans cette lutte, les coopératives ont, d'ailleurs, les plus grandes chances pour elles, parce que le producteur capitaliste, si puissant soit-il, ne peut vivre, *que si les consommateurs veulent bien lui acheter ses produits.* Le jour où le consommateur lui refusera sa clientèle, les traites que le fournisseur de matière première a tiré sur le fabricant, que celui-ci a tiré sur le commerçant en gros que celui-ci a tiré sur le détaillant resteront impayées, ce dernier ne vendant plus, c'est-à-dire ne touchant plus l'argent comptant pour payer les échéances — et tout ce système s'écroulera comme un château de cartes. La clientèle, la puissance d'achat, c'est donc là pour le capitaliste et le commerçant, la chose la plus précieuse. Le consommateur précisément, par là, tient en main le grand atout qui est l'arme la plus efficace, la plus puissante contre ses exploiteurs; il ne s'agit que de lui apprendre à la manier.

C'est pour cela, qu'à l'heure actuelle, la chose la plus urgente et la plus nécessaire à faire, est de créer des Fédérations d'achats en gros, de les relier entre elles en un organisme ou confédération unique. Le Congrès des Coopératives de l'Ile de France), au mois de juillet prochain, doit chercher les moyens pratiques de réaliser cette base, qui sera le point de départ, nous l'espérons, d'un nouvel essor de la Coopération en France.

Pour contribuer à cette solution, nous croyons qu'il est utile de prendre connaissance des expériences qui, dans des conditions analogues, ont été faites ailleurs.

A ce point de vue, le Congrès qui vient d'avoir lieu à Brunschwig, nous offre un intérêt tout particulier. Un autre Congrès, celui de l'Union coopérative Suisse, qui doit se tenir ces jours-ci, à Baden (en Suisse) et dont

nous rendrons compte dans un prochain numéro., viendra compléter ces vues.

Dans le mouvement coopératif, en Allemagne, il y a aujourd'hui deux courants qui vont se divisant de plus en plus. Il y a, d'une part, la Confédération Générale Coopérative avec son siège central à Berlin, englobant toutes les formes d'associations fondées sur le système du self-help, associations de crédit qui y sont assez nombreuses, mutualité, sociétés de construction, sociétés de consommation, ancienne et nouvelle manière ; de l'autre, la nouvelle Union des Coopératives qui constitue comme une espèce de gauche parlementaire dans la Confédération, avec son siège à Hambourg et qui, quoique adhérant encore à la première, représente en plus un courant opposé nettement anti-capitaliste et réformateur, tandis que la première incarne plutôt l'esprit conservateur, libéral, petit-bourgeois, traditionnaliste. Elle ne tardera probablement pas à se séparer de la Confédération-mère pour pouvoir plus librement suivre sa marche en avant.

Cette Union dont nous allons parler dans les pages suivantes doit sa naissance et son développement rapide à la création de la Société Centrale pour l'achat en gros de Hambourg. Celle-ci compte aujourd'hui 188 Sociétés adhérentes ayant souscrit des actions. Outre ces 188, il y avait en 1901 484 autres Sociétés qui, sans formellement adhérer, lui ont acheté des marchandises, de sorte qu'elle est en relation commerciale avec 672 sociétés (1), c'est-à-dire à peu près la moitié de toutes les

(1) A ces 672 Sociétés, la Centrale de Hambourg a fourni pour 15.137.761 marcs de marchandises en 1901, ce qui est un grand progrès comparé au débit de l'année précédente (7.181.126 marcks), mais, comme dit le rapporteur, ce n'est encore rien en comparaison avec le débit total de toutes les Sociétés de consommation réunies, lequel est évalué à 258 millions de

Coopératives allemandes. Ces dernières, si elles peuvent envoyer des délégués au Congrès, n'ont cependant pas droit au vote.

Pour la réunion générale des délégués (en dehors du Congrès proprement dit) la principale question à l'ordre du jour était « l'importance de l'organisation de l'achat en gros ». M. Barth, directeur de la Fédération pour l'achat en gros de l'Allemagne du Sud, fit, dans une conférence très documentée, l'exposé historique et théorique de la question.

Il rappela les multiples essais qui furent faits depuis 1864 pour réaliser cette idée que Schulze-Delitzsch avait lancée, il y a déjà plus de quarante ans. Le premier essai positif date de 1868 où quelques coopérateurs d'alors fondèrent à Mannheim une Société avec magasin de gros. Mais elle végéta péniblement pendant quelques années, ne pouvant ni vivre ni mourir. On essaya plusieurs combinaisons avec des entreprises capitalistes qui, loin de la relever, finirent par l'acculer à la liquidation en 1876. Les causes de cet insuccès, si l'on voulait les examiner, furent multiples; toutes les conditions essentielles manquèrent. Il y avait parmi les coopérateurs d'alors beaucoup de généreux vouloir et beaucoup d'enthousiasme, *mais on n'avait que la théorie. Il manquait l'expérience pratique.* En effet, d'où aurait-on pu prendre les *organisateurs* ? Beaucoup de petites Sociétés elles-mêmes échouèrent, faute d'organisateurs.

Après ce premier échec, il n'en fut plus question

---

marcks. Notre bénéfice brut, dit-il, n'est que 1,58 0/0 du chiffre d'affaires. Quel est le commerçant en gros qui se contenterait d'un bénéfice aussi modeste ? Mais de ce bénéfice brut, nous remettons encore une partie à nos membres, de sorte qu'il ne reste pour les frais généraux que 0,98 0/0. Le bénéfice net est de 95.516 marcks. A juger d'après les trois premiers mois de l'exercice 1902, dit le rapporteur au Congrès, le chiffre de débit dépassera cette année 20 millions de marcks.

pendant de longues années. En 1890, le projet fut repris. Plusieurs Congrès furent tenus pour le préparer. En 1892 enfin, un des principaux promoteurs, M. Pabst-Gotha, cessa de faire des théories pour passer aux actes. Il alla à Hambourg et y fonda son « agence pour l'achat en gros ». En 1894, cette agence fut transformée en une « Société avec garantie limitée » selon la loi allemande. Les Sociétés, dans le plan du fondateur, n'avaient plus qu'à venir et se grouper autour de lui. Mais par ce début où l'initiative émanait d'une *personnalité* au lieu d'émaner des Sociétés, la situation se trouva être intenable parce qu'*anti-démocratique*. C'est pourquoi, à la suite, en 1894, un certain nombre de Sociétés s'entendirent pour jeter les bases sur lesquelles devait s'ériger la Société Centrale pour l'achat en gros. L'existence de cette dernière, dès lors, fut assurée surtout par la fidélité de quelques grandes Coopératives auxquelles vinrent se joindre d'autres en nombre toujours croissant. Aujourd'hui, la voilà grande et pleine de jeunesse virile !

« J'ai le ferme espoir, conclut le conférencier, que Coopérateurs et Coopératives comprendront de plus en plus le grand intérêt qu'il y a pour tous à se fédérer, à s'unir. Leur puissance se décuplera, se centuplera... Les bienfaits pour tous seront la récompense ! »

Après M. Barth, M. Fell, chef du service commercial de la Centrale, un des plus expérimentés organisateurs prend la parole : « ... Si le conférencier, en montrant les vicissitudes et les succès de notre Centrale, a particulièrement insisté sur la question de *l'organisation*, je ne puis que l'appuyer. En effet, toute la question est plutôt là qu'ailleurs. Et je crois pouvoir parler en connaissance de cause... Parmi les causes de notre succès, il faut noter : 1° que s'il y a encore beaucoup de Sociétés, qui ne voient dans l'achat en gros que l'avantage

purement mercantile, il y a heureusement un nombre toujours croissant qui y voit quelque chose de plus, c'est-à-dire *une action organisatrice ;* 2° la possibilité de trouver un bon gérant. Cette difficulté, certes, dans le temps, était grande ; on les a trop souvent choisis parmi les commerçants, c'est dire qu'ils n'avaient pas toujours l'éducation et l'esprit coopérateurs. Par contre la pratique coopérative aujourd'hui produit un nombre de plus en plus grand de coopérateurs possédant les deux vertus ; 3° que bon nombre de Sociétés sont venues à nous poussées surtout par les exactions et les indélicatesses de fournisseurs ; et 4° que notre propagande, notre presse et notre Chambre consultative sont aussi pour une bonne part dans le succès de notre œuvre.

... « Les Fédérations régionales ne doivent pas seulement nous donner la préférence pour l'exécution des ordres, mais il faut qu'elles « coopèrent » avec nous la main dans la main, il faut qu'elles nous informent sur toutes les conditions de la concurrence, afin que nous puissions nous mettre à même de pouvoir fournir au moins aussi avantageusement. Pour mieux me faire comprendre, permettez-moi de citer quelques exemples.

« D'abord pour ce qui concerne le marché du charbon. Vous n'ignorez pas que dans cette branche il s'est formé partout, depuis quelques années, des syndicats de producteurs qui cherchent à éliminer le ou les intermédiaires, non pas pour pouvoir vendre meilleur marché aux consommateurs mais, au contraire, pour mettre les frais de l'intermédiaire dans leur poche. Ce voyant, ceux-ci cherchèrent à se défendre en s'organisant eux aussi et, dans la suite, réussirent à faire accepter aux syndicats houilliers que les ordres provenant de coopératives ou coopératives réunies fussent traités non pas au tarif de gros ou mi-gros, mais au tarif de détail. Les

offres qu'ils nous envoyaient étaient si élevées qu'il n'y avait plus aucun avantage ni pour nous ni pour nos Sociétés. Nous aurions été désarmés si nous n'avions trouvé quelques syndicats qui nous faisaient des offres assez avantageuses. Mais, attendez. Un jour, une fédération ayant besoin de 1,000 wagons de briquettes nous demanda nos conditions. Toutes les offres des autres fournisseurs étaient presque égales, la nôtre seulement était un peu plus basse ; nous allions avoir la commande. Aussitôt, une des maisons concurrentes s'adresse à la Centrale du syndicat houiller pour avoir la permission de rembourser aux sociétés la différence entre le prix syndical et le nôtre, et nous voilà évincés tout de même. « Si nos Sociétés continuent à procéder de cette façon-là, les magnats houillers peuvent impunément continuer à fouler aux pieds les intérêts des consommateurs et à nous traiter en détaillants....

« Je dois ajouter, cependant, que beaucoup de coopératives et quelques fédérations ont commencé à envisager ces questions comme elles doivent l'être, c'est-à-dire non seulement d'un point de vue purement commercial, mais aussi et surtout d'un point de vue *organisateur*. C'est aussi pourquoi, elles ne craignent pas de faire un léger sacrifice en se disant, et avec raison : à nous cela coûte si peu et à l'organisation cela profite beaucoup ; elle nous le rendra plus tard avec intérêts accumulés.

« Souvent aussi des Sociétés nous mettent au courant des conditions et secrets de la concurrence, ce qui nous permet de prendre les devants ou de contrecarrer les tours que l'on veut nous jouer par d'autres.

« Voilà, par exemple, le trust américain-allemand du pétrole qui pendant longtemps refusait systématiquement de traiter avec notre Centrale. Mais voyant des

commandes de plus en plus importantes se concentrer entre nos mains, il finit par entrer en négociations avec nous.

« Avec le syndicat général des sucres ce n'est pas la même chose. Dominant tout le marché, il a, dernièrement encore, majoré les prix et nous sommes complètement à sa merci, au même titre que les autres. Cependant nous avons chaque année une quantité assez importante à fournir ; si cette quantité augmente, si une partie seulement des Sociétés nous reste fermement fidèles, eh bien ! rien ne nous empêcherait alors de fabriquer notre sucre nous-mêmes.

« Quant à nos rapports avec le syndicat général des « spirits » (1) nous n'avons qu'à nous en louer. Il cherche visiblement — sans doute pour stimuler la consommation — à baisser les prix et nous fait, par exemple, pour l'alcool à brûler, des conditions particulièrement avantageuses.

« Il faut donc absolument, comme vous voyez par ces quelques exemples et j'en pourrais citer encore d'autres, *il faut absolument organiser la lutte contre les trusts*, les accapareurs et les falsificateurs, et cela non seulement dans l'intérêt des coopératives, mais aussi dans l'intérêt général de la consommation.

« En ce qui concerne les articles manufacturés non négociés à la Bourse, notre tâche est plus facile. Si nous arrivons à concentrer les commandes de ces articles, il est sûr et certain que nous pourrons procurer des avantages très sensibles à nos Sociétés. Cette expérience nous l'avons faite à plusieurs reprises, par exemple, avec les bougies et les biscuits. Pour un autre article, au contraire, notre meilleur fournisseur nous

(1) Spiritueux.

fit savoir un beau jour qu'il ne voulait plus traiter avec nous. Il paraît qu'il craignait que nous nous fournirions chez lui seulement en attendant de pouvoir le fabriquer nous-mêmes et pour nous empêcher d'arriver à ce but, il estimait sans doute que ce qu'il avait de mieux à faire, pour lui et son industrie, c'était de nous empêcher de faire des bénéfices. — Si, dans cette occurence, les Sociétés avaient eu la force de mettre cet article à l'index, nous aurions probablement eu raison de sa résistance.

« Je le répète donc pour conclure, s'il ne suffit pas de voir dans l'achat en commun seulement le côté commercial, il faut toujours envisager la question sous ses deux aspects : *l'intérêt commercial et l'intérêt de l'organisation et de défense communes.* C'est en vertu de ce dernier principe seulement que nous serons de véritables coopérateurs. En nous donnant comme devoir de le faire prévaloir partout et toujours, nous aurons les plus grandes chances de concilier les deux intérêts. »

Après que d'autres orateurs eurent parlé sur le même sujet, M. Barth clot la discussion par ces paroles qu'on ne saurait répéter assez : « Emportez avec vous, mes chers coopérateurs, ce conseil : ne distribuez pas trop de ristourne, amassez des fonds ! Nos idées cesseront d'être de vains mots le jour seulement, où nous aurons en main les moyens de les réaliser ! »

Pour ce qui concerne les délibérations de l'Assemblée des membres actionnaires constituant la Société pour l'achat en gros, nous ne voulons relever que les faits ayant quelque intérêt général.

La proposition du Comité directeur portant l'augmentation du capital social de 300.000 à 500.000 marcs, a été votée à l'unanimité.

Fut décidé également l'acquisition d'un immeuble à Hambourg pour servir de magasin, prix 380.000 marcs.

Un grand pas en avant a été fait dans l'organisation du service de distribution. Au cours de l'année 1901, ont été créé quatre centres ou succursales ayant chacun à sa tête un représentant qui a, outre l'administration de son service, pour devoir de visiter les Sociétés de sa circonscription au moins trois à quatre fois par an. Deux nouveaux doivent être créés au courant de cette année (1). « Le système des visites régulières de la part de notre représentant, lisons-nous dans le rapport, porte de très bons fruits. D'un autre côté, chaque fois que le besoin se fait sentir, nous réunissons nos représentants pour régler nos affaires, pour prendre des mesures, pour prendre connaissance des doléances et desiderata, etc.

Un premier entrepôt de marchandises a été créé, ou plutôt rattaché à la succursale de Mannheim. Il a toutes les chances de devenir sous peu, un des plus importants. Un second, celui de la IV^e^ division (Berlin), fonctionne depuis quelques mois et se développe très rapidement. Celui pour la Saxe est en train de s'organiser : « la nombreuse clientèle que nous y avons lui assurera également un rapide succès... » « Pour être sûr de réussir nous avons pris comme principe de commencer toujours en petit pour croître ensuite organiquement selon les besoins et selon le milieu. De tous côtés, coopérateurs et circonstances nous pressent de développer notre organisation ; ils voudraient presque aller

(1) Voici le plan d'après la division géographique : I. Centre nord ouest Hanover, Brunschwig et le Harz, avec 269 Sociétés; II. Thüringue, la province de Saxe, Anhalt, avec 261 Sociétés. III. Royaume de Saxe, avec 243 Sociétés; IV. Berlin, Poméranie, Brandenburg, avec 99 Sociétés V. Le Palatinat, la Westphalie et pays du Rhin, avec 133 Sociétés; VI. L'Allemagne du Sud, avec 263 Sociétés.

plus vite qu'une saine croissance organique ne nous le permet. A plus forte raison nous devons donc compter, plus que jamais, sur l'actif et vigilant concours de tous nos membres, pour que cette croissance rapide ne produise des mécomptes. »

Les entrepôts n'ont pas précisément pour but d'y entasser les marchandises, ce sont plutôt des centres de répartition, c'est-à-dire que les marchandises dès leur arrivée, par le bateau ou le chemin de fer, sont directement expédiés aux destinataires, une certaine quantité de certains articles seulement, est tenue à la disposition des Sociétés. Le gérant de l'entrepôt est l'intermédiaire *responsable* entre la Centrale et les clientes.

Non moins intéressante est la partie du rapport concernant le secrétariat ou chambre consultative (Schriftleitung). Sa fonction, qui constitue un service à part, consiste dans la rédaction de l'organe hebdomadaire « Wochenbericht », organisation de la propagande, conseils juridiques, défense des intérêts moraux, statistique, archives et, depuis le mois d'avril, la rédaction du journal de propagande populaire pour les femmes. Voici ce qu'en dit le rapport :

« Pour notre organe qui paraît depuis le 1er janvier 1900, nous avions dû faire quelques sacrifices la première année. Mais, depuis, sa situation financière allait sans cesse en s'améliorant. L'année écoulée nous avons largement couvert les frais et, si cela continue, nous en profiterons pour améliorer le contenu et diminuer le prix d'abonnement afin de faciliter son extension. En effet, les annonces vont toujours en augmentant, et si les Sociétés voulaient seulement s'abonner pour leurs membres au lieu de 5.000 aujourd'hui, nous tirerions demain à 15.000.

« Mais c'est surtout pour la propagande, pour fonder

des Sociétés nouvelles, etc., que le secrétariat a rendu d'inappréciables services. Il a organisé des tournées de conférences avec projections qui, partout, ont eu un grand succès.

« ... Avec la création d'un journal de propagande pour les ménagères, nous avons réussi si bien que le second numéro pouvait être tiré à 150.000 exemplaires. Un grand nombre de Sociétés ayant souscrit des abonnements pour tous leurs membres, nous étions à même de leur compter un prix de revient de 1 centime 1/2. Les sacrifices que font les Sociétés, en abonnant à leurs frais, pour le distribuer gratuitement à leurs membres-femmes, seront plus que compensés par des fruits d'ordre matériel et moral.

« Quant à nos rapports avec les fédérations d'achat (le rapport en énumère 24), nous pouvons constater avec satisfaction qu'elles ont montré, à quelques exceptions près, beaucoup de bonne volonté, de l'empressement même, à nous aider et à nous soutenir activement. »

Le rapport donne aussi un tableau des salaires des employés (en tout 78 personnes). Le premier gérant commercial touche 6.000 marks, un second, 5.100 marks, un troisième vient d'être engagé par le Congrès. Ces gérants touchent en plus des tantièmes qui toutefois, avec les appointements, ne doivent pas dépasser 10.000 marks. Pour l'un, ce chiffre fut atteint, 10.000 marks cela fait 12.500 francs. On avouera que ce n'est pas mal payé. Aussi les récriminations ne manquent-elles pas. Voici comment le Conseil d'administration motive son attitude à ce sujet : « Étant donné que la réussite d'une grande entreprise dépend bien souvent de la présence d'un ou de quelques hommes très capables à sa tête et vu que les grandes entreprises capitalistes mettent bien le prix pour les avoir, ces hommes ;

attendu, d'un autre côté, qu'il est dans l'intérêt de notre entreprise que les hommes responsables soient absolument indépendants dans leur situation matérielle et soustraits à toute tentative de corruption. Nous estimons, pour ces raisons, que les quelques milliers de marks que certains délégués voudraient voir employés autrement, ne sont pas les moins mal placés. »

L'entente internationale entre coopérateurs, aussi fait des progrès. De plus en plus, nous voyons aux Congrès annuels, en Angleterre, en Suisse, aussi bien qu'en Allemagne, des délégués étrangers. A Brunschwig, cette fois, les Anglais en avaient envoyé cinq, le Danemark, la Suisse, chacun un représentant : « Notre amitié, leur dit le président dans une allocution, a aussi une base réelle, car chaque année nous pouvons constater que non seulement nos expériences et nos enseignements réciproques portent des fruits, mais aussi nous avons commencé à établir des liens commerciaux qui iront, espérons-le, en se multipliant et en s'étendant ». A ce sujet, nous trouvons dans le rapport les faits suivants : « A la centrale de l'*Union coopérative suisse*, nous avons acheté du fromage pour 34.650 marks ; au *Wholesale* anglais, du thé pour 3.998 marks. D'un autre côté, poursuit le rapport, nous entretenons des relations avec des coopératives de production : de l'association des ouvriers en tabac, nous avons acheté des cigares pour 95.185 marcs (en vertu de la participation aux bénéfices, la Centrale a touché de ce chef un dividende de 2.855 marcs) ; d'une autre association d'ouvriers en tabac, celle de Nordhausen, pour 2.441 marcs. A la boucherie de la coopérative de Leipzig-Connewitz nous avons acheté des saucisses et salaisons pour 62.902 marcs, de la coopérative de con-

sommation de Leipzig-Plagwitz, de la farine pour 52.556 marcs.

Si l'on considère la progression que le mouvement coopératif a pris depuis quelques années en Allemagne (1) grâce surtout à l'entrée en ligne de l'élément ouvrier — suivant en cela le courant socialiste qui s'oriente de plus en plus vers la propagande et le travail positifs et pratiques — si l'on considère le développement de l'*Union* de Hambourg et si l'on tient compte de l'esprit de suite et de la ténacité du caractère germanique, du nombre toujours croissant d'hommes avisés et énergiques que produit la classe ouvrière — on peut oser prophétiser que d'ici 5 ou 10 ans l'organisation coopérative, sera devenue, dans la main de la classe ouvrière — à côté de l'organisation syndicale — un des plus puissants outils de son émancipation !

E. Mutschler.

(1) Rien qu'en 1901 furent fondées 150 coopératives nouvelles ; les autres accusent presque partout une augmentation extraordinaire dans le chiffre des membres aussi bien que dans celui des affaires. De plus en plus, les ouvriers pénètrent dans les Conseils d'administration, donnant ainsi à ces organismes un sang nouveau et régénérateur.

CHRONIQUES

FRANCE

Hygiène sociale.

Les Habitations a bon marché. — La loi du 30 novembre 1894 a pour objet de faciliter la construction d'habitations à bon marché. Ses résultats ont été jusqu'ici assez médiocres. En style officiel, « ils n'ont pas encore l'ampleur qu'on est en droit de souhaiter et que se proposait le législateur de 1894 ».

Lors de la discussion à la Chambre des Députés, le projet portait le titre de « Loi sur les habitations ouvrières. » M. Diancourt, rapporteur, fit observer que ce titre avait l'inconvénient de «réveiller des idées de classe qui doivent disparaître absolument d'une législation de la nature de celle qui nous occupe ». Il ajouta que le titre que proposait la Commission : « Loi sur les habitations à bon marché », était plus exact parce qu'il s'agissait de maisons destinées non seulement aux ouvriers, mais encore aux employés. Nous verrons plus loin que ces derniers ont été à peu près seuls à profiter dans une faible mesure d'ailleurs, de la nouvelle loi.

La loi de 1894 règle l'établissement éventuel de « Comités des habitations à bon marché » qui peuvent être institués par décret dans chaque département. Ces Comités ont pour mission de faire des enquêtes et de provoquer la construction de maisons à bon marché. La loi leur donne également la mission assez ridicule de distribuer des prix d'ordre et de propreté.

En 1899, le nombre de ces Comités était de 88, répartis entre 50 départements. Sur ces 88 Comités, 16 n'avaient pas donné signe de vie, 35 n'avaient fait parvenir au Conseil supérieur des habitations à bon marché qu'une sorte de procès-verbal de carence, 21 étaient restés à peu près inactifs. Parmi ces derniers, le Comité de Lyon ter-

minait son rapport par des conclusions vraiment inattendues et qui montrent avec quelle indifférence ces Comités s'acquittent de la mission qui leur est confiée. Voici ces conclusions : « L'existence d'un Comité local dans le département nous semble dénuée d'intérêt, parce qu'il existe des Sociétés de logements économiques en pleine voie de prospérité. Le but proposé par la loi étant atteint, le maintien d'un Comité local devient sans objet. »

Chaque année, le Conseil supérieur des habitations à bon marché, constitué par la loi de 1894 auprès du Ministre du commerce, enregistre les résultats obtenus. En 1901, le nombre total des Sociétés d'habitations à bon marché était de 59, savoir : 37 Sociétés anonymes et 22 Sociétés coopératives. Les nouvelles Sociétés adoptent de préférence la forme coopérative qui, selon l'expression du rapport officiel « est mieux adoptée aux conditions d'une démocratie jalouse de prendre directement en mains ses intérêts ». D'ailleurs, ces Sociétés à type coopératif se fondent avec des capitaux très modestes et ce sont en réalité des emprunts patronaux qui forment la véritable base des opérations.

Le Congrès des Habitations à bon marché de 1900 discutait ongnement la question de savoir quel revenu moyen il convient de rechercher dans la construction et la gestion de maisons à étages. M. Lebon déclara « que les capitalistes qui s'intéressent à l'œuvre philanthropique des habitations à bon marché ne doivent pas faire acte de spéculation et doivent se contenter d'un revenu dont la modestie est compensée par la satisfaction d'un devoir social accompli ». L'opinion de M. Georges Picot, rapporteur, était bien différente. Il déclara — et l'aveu est à retenir — « qu'il serait imprévoyant de trop attendre des sentiments de pure philanthropie en présence de l'étendue considérable du mal dont le remède à Paris, notamment, coûterait une somme qu'il n'évaluait pas à moins de 500 millions. Si, à Paris, ajouta-t-il, les Sociétés de construction d'habitations ouvrières sont lentes à se

développer, c'est que le produit net qu'elles retirent de leurs opérations ne dépasse pas 3 fr. 50 0/0 alors que le revenu moyen des immeubles est de 4 0/0. »

D'après un tableau dressé par M. Dubois (1), les 61 Sociétés qui existaient en 1899, possédaient un capital social de 16,689,458 francs sur lesquels 13,324,357 francs, soit 80 0/0, avaient été versés. Les emprunts s'élevaient à 6,203,410 francs et la valeur des terrains et constructions à 18,844,915 francs. Les dividendes distribués aux actions variaient de 2 à 4 0/0. Sur les tableaux de M. Dubois, nous trouvons une Société distribuant 5 0/0, 12 distribuant 4 0/0, 12 de 3 à 3,5 0/0, 7 de 2 à 2,5 0/0.

La loi de 1894 encourage la construction des habitations à bon marché, en leur accordant un certain nombre d'immunités fiscales : exemption pendant cinq ans des contributions foncière et des portes et fenêtres, de la taxe des biens de mainmorte, etc.

L'ensemble de ces exonérations s'est élevé pour l'année 1901 à la somme de 40,692 fr. 16. Il s'était élevé en 1900 à 32,998 fr. 98.

C'est à cette modique somme que se limite l'effort de l'Etat en faveur des logements à bon marché. Ces chiffres sont loin de réaliser les « inquiétudes de ceux qui avaient craint d'ouvrir aux flancs du budget, par ces immunités fiscales, une blessure dangereuse ».

Les lois de 1894 sur les habitations à bon marché et de 1895 sur les Caisses d'épargne autorisent celles-ci à employer la totalité du revenu de leur fortune personnelle et le cinquième du capital de cette fortune, en acquisition ou construction d'habitations à bon marché ou en prêts hypothécaires aux Sociétés d'habitations à bon marché. Jusqu'ici, les Caisses d'épargne n'ont guère usé de la faculté que la loi leur accorde et qui permettrait d'utiliser pour l'amélioration des conditions de l'habitation de la classe ouvrière des capitaux importants et n'exigeant qu'un

1. *Bulletin de la Société française des habitations à bon marché*, n° 4, 1899.

faible intérêt. Au 31 décembre 1899, la fortune personnelle des Caisses d'épargne était de 132,082,581 fr. 65, produisant un revenu annuel de 3,334,125 fr. 81, soit de 2,53 0/0.

D'après l'art. 10 de la loi de 1895 que nous venons de rappeler, elles pouvaient donc affecter aux divers emplois énumérés à cet article, un capital de plus de 26 millions et un revenu annuel de plus de 3 millions. Or, elles se sont bornées jusqu'ici à consacrer aux habitations à bon marché la somme de 2,559,261 fr. 04. Ceci est d'autant plus regrettable, qu'au simple point de vue financier ces placements sont avantageux pour les Caisses. Dans l'échelle des taux de revenu de leurs différentes catégories de placements, ce sont, en effet, les habitations à bon marché qui viennent en tête avec un revenu de 3,21 0/0, immédiatement après les rentes de l'État, qui rapportent 3,31 0/0 et bien au-dessus de la moyenne de 2,53 0/0. Les mêmes observations pourraient s'appliquer à la Caisse des Dépôts et Consignations qui, sur le fonds collectif des Caisses d'épargne pourrait avancer actuellement plus de 20 millions, et qui, jusqu'ici, n'a pas encore prêté un million.

L'article 6 de la loi de 1896 autorise encore les bureaux de bienfaisance, les hospices et les hôpitaux à employer le 1/5 de leur patrimoine à la construction d'habitations à bon marché, ainsi qu'en prêts hypothécaires aux Sociétés de construction ou de crédit. Jusqu'ici cette disposition de l'article 6 est restée lettre morte.

Nous avons lu plus haut qu'un certain nombre de sociétés devaient leur existence à l'initiative patronale. La construction de logements ouvriers est souvent pour les patrons une nécessité. Il en est ainsi, par exemple, dans les centres industriels qui se développent rapidement loin des villes. L'agrandissement des usines entraîne la construction de nouvelles maisons pour la population ouvrière sans cesse accrue. Il va de soi, que la distribution des logements devient alors dans les mains patronales un moyen de pression qui réunit souvent les avantages de l'économat à ceux du système des primes et gratifications. Dans beau-

coup de cas, rendre l'ouvrier propriétaire de sa maison pour mieux l'attacher à l'usine, devient l'un des objectifs de la politique patronale.

L'emploi de ces moyens de gouvernement et de tutelle nécessite, sans doute, une certaine adresse. La formation, à l'aide d'emprunts patronaux, de Sociétés à forme coopérative paraît être actuellement le procédé de choix de la philanthropie patronale. D'après le rapporteur du Conseil supérieur, la forme coopérative a l'avantage de « soulager et de couvrir les responsabilités patronales, forcément attachées à des ingérences, qui, en dépit des meilleures intentions, sont exposées à passer pour indiscrètes et à créer des conflits par l'inévitable différence de point de vue et d'intérêts entre le propriétaire et ses locataires. »

Au cours de la discussion de la loi de 1894, l'accession des ouvriers à la propriété a été indiqué comme l'un des buts à poursuivre. La loi contient à ce sujet sur l'assurance en cas de décès et l'indivision des héritages des dispositions importantes. C'est d'ailleurs l'un des thèmes favoris des discours des apôtres de la « paix sociale ». La maison isolée, la petite maison familiale a surtout le don de les attendrir. Il semble cependant qu'il y ait depuis quelque temps une réaction en faveur des maisons collectives à petits loyers. C'est ainsi que nous avons pu lire dans le « Bulletin de la Société Française des habitations à bon marché » un article assez irrévérencieux pour la « petite maison familiale » élevée à l'aide de « combinaisons financières auxquelles, la plupart du temps, la philanthropie et l'intérêt patronal, souvent ces deux mobiles réunis, ne sont pas étrangers..... Un certain fonds de bienveillance naturelle et aussi la recherche d'une sorte d'assurance sociale que l'on croit efficace contre les revendications des miséreux, semblent à plaisir avoir quelque peu exagéré les avantages de cette petite maison familiale » (1).

(1) *Bulletin de la Société Française des habitations à bon marché*, 1899, p. 89. Ch. Lucas. Une maison collective à petits loyers.

En 1899, les Sociétés d'habitations à bon marché avaient construit 1.907 maisons isolées dont 545 étaient entièrement libérées et 754 en cours de vente. Les maisons collectives à petits loyers étaient au nombre de 278 comprenant 2.743 logements. Si à ces 2.743 logements nous ajoutons les 1.907 maisons isolées, nous trouvons un total de 4.650 qui représente le nombre des familles dont les conditions d'habitation ont été améliorées par les Sociétés d'habitations à bon marché. Il s'en faut de beaucoup d'ailleurs que ces quelques familles aient été celles qui en avaient le plus besoin. En ce qui concerne les maisons isolées, la valeur moyenne des maisons entièrement libérées s'élève à 5.862 francs, celle des maisons en cours de vente à 4.467 francs. Quelles que soient les facilités de paiement, il est évident que l'acquisition de ces maisons demande des ressources qui ne se rencontrent guère que dans cette partie du prolétariat (employés ou ouvriers) qui se confond avec la petite bourgeoisie aisée (1). Elle est d'ailleurs incompatible avec les changements fréquents de domicile auxquels la recherche du travail oblige la plupart des ouvriers.

D'autre part, il ne me semble pas que jusqu'à présent les maisons collectives à petits loyers, sauf peut-être les *Logements économiques de Lyon*, aient réellement profité à la partie de la classe ouvrière qui est logée dans les conditions les plus misérables. Pour ne citer que la plus importante des Sociétés parisiennes, *la Société philanthropique* (Fondation Heine), possède dans Paris quatre maisons comprenant 192 logements. Trois de ces logements sont occupés par des marchands et deux par des rentiers. Sur la liste des 187 autres locataires, nous ne trouvons pas moins de 65 employés (commerce, administrations publi-

(1) Nous lisons dans le rapport du Conseil supérieur pour l'année 1899 que la *Société bordelaise des habitations à bon marché*, l'une des Sociétés françaises les plus importantes, « a si bien conquis la confiance générale qu'elle ne bâtit plus qu'ayant à l'avance l'engagement des locataires-acquéreurs et un acompte versé. »

ques, chemins de fer, gaz, omnibus), soit plus de 34 0/0. 11 logements sont occupés par des célibataires, 47 par des ménages sans enfants. Parmi les 134 autres ménages, les familles nombreuses sont certainement l'exception. Nous trouvons en effet, pour 134 ménages, 256 hommes et femmes et 279 enfants, soit une moyenne de 4 personnes par ménage avec enfants.

Ces maigres résultats sont tout à fait hors de proportion avec l'étendue du mal à combattre. Les données, que le docteur J. Bertillon a tirées, pour Paris, des résultats du Recensement de 1896, peuvent nous donner une mesure de l'effort à accomplir. Le docteur J. Bertillon considère qu'il y a *encombrement excessif* toutefois que dans un logement il y a plus de deux personnes par pièce (1). Or, en 1896, il y avait à Paris 80.681 logements surpeuplés. Ces logements servaient d'habitation à 365.000 personnes, soit 14,9 0/0 de la population parisienne. En supposant que l'encombrement excessif soit la seule cause d'insalubrité des logements, c'est-à-dire en utilisant les logements actuellement surpeuplés, c'est 50.321 logements qu'il faudrait construire à Paris, pour loger, à raison de une personne par pièce, les 365.000 parisiens qui vivent dans des logements surpeuplés.

A la population qui vit en état *d'encombrement excessif*, il faut d'ailleurs ajouter celle qui vit dans des logements simplement *insuffisants* où chaque personne dispose en moyenne de plus d'une demi-pièce, tout en ne disposant pas de une pièce. Cette population est de 887.000 personnes, 36,3 0/0 de la population, de sorte que plus de la moitié des parisiens, 51,2 0/0, vit dans des logements *surpeuplés* ou *insuffisants* (2).

---

(1) Par « pièce », il faut entendre non seulement les pièces proprement dites, mais encore tout cabinet, toute cuisine, etc., où il y a assez de place pour mettre un lit.

(2) *Revue d'hygiène et de police sanitaire, 1899*, p. 588. Docteur Jacques Bertillon. *Les logements surpeuplés à Paris en 1896.*

Parmi les personnes logées à moins d'une personne par pièce, ce sont naturellement celles qui appartiennent à des familles nombreuses qui

Voilà l'étendue du mal. Au moment où l'on commence à se préoccuper de lutter contre la tuberculose et contre l'alcoolisme, l'amélioration des conditions d'habitation de la classe ouvrière doit apparaître comme une nécessité urgente. Il ne suffit pas que, chaque dimanche, un personnage officiel proclame que « la lutte contre la tuberculose est un devoir patriotique », pendant qu'un autre répète que la phtisie fait chaque année 150.000 victimes. Pour aboutir à des résultats qui aient quelque importance, il faut les vouloir sérieusement.

Dr Georges Fauquet.

ÉTRANGER

ITALIE

L'Élection de Turati. — Comme vous le savez, le député socialiste Filippo Turati avait, il y a plusieurs mois, remis sa démission au Bureau de la Chambre des députés qui, sur l'instance de Andrea Costa, l'avait acceptée. La cause en était à rechercher dans les discussions qui ont divisé les socialistes de Milan, dont Turati était député. Comme je vous l'ai écrit précédemment, la Direction du parti, appelée à se prononcer sur la scission de Milan, en reconnaissant avec le représentant même de la *Fédération* qu'une épuration était nécessaire, avait statué que *la Fédération* et *l'Union*, à Milan, se fondraient dans une même section et qu'une commission composée de membres de la *Fédération* élus par l'*Union* et de l'*Union* élus par la *Fédération* jugerait sans appel l'admission de tous les membres des deux fractions dans la nouvelle section.

---

sont les plus mal logées. Le Dr Bertillon nous fournit encore à ce sujet des chiffres significatifs. Parmi les personnes qui font partie de ménages composés de deux personnes, la proportion des personnes mal logées est de 1/3. Cette proportion s'élève à 1/2 pour les ménages de trois ou quatre personnes, et à 3/4 pour les ménages de cinq, de six ou de sept personnes.

La Commission arbitrale commença ses travaux, accepta presque 800 demandes d'admission et seulement pour une trentaine fit des réserves et, à la majorité, refusa de les admettre. Cette décision, qui frappait *la Fédération*, provoqua la démission de ses deux membres dans la Commission, qui suspendit ses travaux en rendant son mandat à la Direction du Parti. Celle-ci ayant entendu de nouveau les deux parties, après avoir constaté que la *scission milanaise déterminée, bien plus que par des divergences de tendances politiques, par des discussions personnelles*, statuait que tous les socialistes milanais qui avaient signé la demande d'admission dans la *Fédération* reconstituée en devaient faire partie de droit et de fait, en réservant au Conseil des prud'hommes de juger en dernier ressort sur les camarades réservés ou refusés par la Commission arbitrale.

On détruisait ainsi et l'œuvre d'épuration demandée par Turati et les camarades de l'*Union*, et on désavouait la Commission arbitrale nommée par la Direction même. On comprend alors pourquoi Filippo Turati avait donné sa démission de député de Milan.

Mais le groupe parlementaire socialiste avait trouvé bien étrange la décision de la Direction et bien légitime la démission de Turati et lui avait exprimé toute sa sympathie, en souhaitant de l'avoir prochainement pour collaborateur au Parlement.

De nouvelles élections eurent lieu. Turati avait été réélu. Il avait décidé de maintenir sa démission. La situation restait donc trouble à Milan.

Enfin, pour la troisième fois, les élections ont lieu à nouveau. Et pour la troisième fois Turati a été réélu. Cette fois-ci, il a accepté, et c'est une joie pour nous de le voir rentrer au parlement italien.

Alessandro Schiavi.

Rome, le 2 mai 1902.

BIBLIOGRAPHIE

LES REVUES SOCIALISTES

REVUES DE LANGUE ALLEMANDE

Die Neue Zeit (n° 4). — Dans un article, intitulé l'*Expérience belge, Rosa Luxembury* expose les raisons de la défaite subie par nos amis belges dans leur dernier grand combat livré pour la conquête du S. U. Très justement, elle fait remarquer tout d'abord que la certitude de la victoire définitive ne peut entrer en ligne de compte : il ne s'agit que d'une épisode, et seule l'attitude de nos camarades doit être envisagée qui peut hâter ou retarder la victoire.

Ce qui la frappe en premier lieu, c'est le manque absolu d'une tactique conséquente : sans cesse les chefs du parti socialiste ont hésité et changé de ligne de combat. La faute en incombe aux libéraux qui ont été, dans toute la campagne, les maîtres du parti ouvrier et qui ont eu une influence néfaste sur ses décisions.

Mais les libéraux sont aussi responsables de la défaite finale. Dès le début de la lutte, ils ont fait sacrifier à nos amis des revendications qui nous sont chères et leur ont imposé des moyens de lutter trop bénins pour vaincre la résistance du gouvernement clérical. La grève générale, en portant atteinte d'abord à ces couches économiques représentées par la politique libérale, ne pouvait faire espérer un succès véritable que par la pression opérée par la masse dans la rue. Les libéraux, en exigeant une douceur déplacée, en ont annihilé l'effet.

La conclusion que tire notre camarade de ces événements tout récents est la condamnation de toute alliance avec les libéraux, de cet opportunisme socialiste si dangereux et si fécond en défaites et en désillusions.

L'Art, la Littérature

LES SALONS DE 1902

I

INDÉPENDANTS

Les *Indépendants* ont vécu. Ils sont remplacés par une Exposition d'horticulture : fleurs pour fleurs. Je n'ose pas dire que le public y gagnera. Mais je suis fort éloigné de penser le contraire. Qu'est-ce que cela veut dire : les *Indépendants ?* S'agit-il d'artistes professant une fière indépendance pour tout ce qui est médaille, récompense, commande officielle, décoration ? Alors, c'est à merveille, et je suis avec ceux-là. Mais il se glisse parmi les farouches un certain nombre d'habiles ; ces habiles finissent par être majorité, et tout se gâte. Ils ont l'habileté du truc ; ce sont les virtuoses du « chiqué » ; leur indépendance du pinceau frise le solécisme. Je trouve excessif qu'un certain nombre de jeunes vieillards crient comme des putois : « Vive l'indépendance », sous prétexte qu'ils ne savent pas leur métier, et en fassent accroire aux naïfs. Leur Salon a vraiment trop l'air du Salon des Refusés. C'est une impression, sans doute, et je conviens qu'il est permis de juger autrement. On ne m'empêchera cependant pas de trouver aux *Indépendants* une allure de solliciteurs, bien drapés, à coup sûr, dans le manteau décadent, mais tout de même prêts à faire la révérence congrue, dans les antichambres où les mollets ont du style. Il y a des exceptions heureuses, — à quoi bon les nommer ? Nous les connaissons tous.

L'artiste indépendant, vraiment, recherche-t-il les expositions ? Accepte-t-il de soumettre ce qu'il crée à une expertise quelconque ? A-t-il le souci de vente ou de renommée ? Il travaille quand il lui plaît ; parce que ça lui

plaît ; où ça lui plaît. Et quand on vient chez lui faire la visite de « l'amateur éclairé », il vous ferme sa porte. Ce n'est pas, d'ailleurs, ce qui peut lui empêcher de faire une réception polie. Un peintre, si indépendant soit-il, trouve toujours le moyen de recevoir une femme du monde ailleurs qu'en son atelier.

II

CHAMP-DE-MARS

Je mets, à ce paragraphe un titre erroné. Le Salon du Champ-de-Mars n'existe plus. Il s'appelle, maintenant, de la *Société nationale des Beaux-Arts*, ce qui est long, pompier, stupide et fleurant l'épicerie de sixième ordre. Les gens bien nés persistent à dire : *Champ-de-Mars*. Ça rappelle de douces habitudes ; ça évoque une manière d'être, certaines audaces de bon goût, une précocité mûre ; une philosophie savante et facile. On sait tout de suite à quoi s'en tenir. Et puis, c'est logique. *Société Nationale :* mais il y en a dix mille ! *Nationale des Beaux-Arts ?* Mais les Beaux-Arts ne sont pas l'apanage d'une Société, si nationale qu'elle soit ! Vous êtes *Champ-de-Mars*, M. Duran, et vous aussi, M. Blanche. Vous avez le savoir-faire, le savoir-vivre, l'audace en frac, la virtuosité entourée d'un faux-col ; et de vrais principes scolaires qui, pour être présentés en chemise de flanelle, fumer la pipe et rote du genièvre n'en sont pas moins complaisants, dociles, respectueux, souverainement pénétrés, si j'ose dire, de la beauté des poncifs. Cela est sensible, autant dans la *Famille de M. Carolus Duran* que dans le portrait de *M. Paul Adam* et du jeune *Barrès*, par M. G. Blanche. Le fils de M. Barrès, avisé et ingénu, espiègle déjà initié aux profondeurs de l'*Epitome*, est présenté malencontreusement chaussé d'escarpins vernis. Est-ce la faute du peintre ? Est-ce la faute du père, notoire cependant par la beauté sobre de son style et la sûreté de sa littérature ? Il ne m'appartient pas de creuser ce problème pénible :

je ne puis que déplorer tant de grâce enfantine sacrifiée à la mode du jour. Les chaussures vernies, idoines aux mastodontes, aimées des parvenus, cyniques, gueulardes, contraires à la modestie autant qu'à l'hygiène, ne devraient pas être traduites en peinture, à cause de la tache néfaste qu'elles font sur la toile innocente. Pieds de Lisette; pieds de marquise; pieds de dandy; pieds de bourgeoise bien attiffée; pieds démocratiques et bien cambrés de la fille du peuple; pieds d'angelots bouffis ou de chérubins en croissance, vous ne méritez pas une telle injure, et il faut réserver les souliers vernis aux pieds de veaux.

Je m'en tiendrais là, de ma critique des portraits de M. Blanche, s'il n'avait perpétré aussi un *Paul Adam* infiniment théâtral. Quoi? Paul Adam, notre romancier, notre chroniqueur plein d'idées, ayant du goût, de la puissance et le sentiment parfait de ce que doit être la tenue! C'est lui qui pose ainsi, qui roule des yeux comme un garçon coiffeur grisé d'ylang-ylang? J'ai rencontré hier M. Paul Adam, sur le boulevard. Il n'avait pas du tout les yeux de son portrait. Vêtu d'étoffes sombres, mieux ganté que Louis XIV mieux coiffé que Barbey d'Aurevilly, aussi bien cravaté que le prince Rolland Bonaparte, coiffé à l'artiste et chapeauté en pur mondain, M. Paul Adam, à la fois aigü et ventru, fin et flamand, sobre et copieux, regardait la foule comme il sied à tout psychologue amusé, clairvoyant et distrait. M. Paul Adam a des yeux magnifiques, des yeux de brouillard lumineux où le soleil d'Austerlitz se lève. Il est dommage que le peintre pas maladroit qu'est M. Blanche, n'ait rien compris à tout cela. Il se peut aussi qu'il n'ait jamais lu une ligne de Paul Adam. Tout arrive. Et peut-être n'est-ce pas cela qu'il faut lui reprocher.

Des portraits de M. Jose Frappa. C'est une belle chose que la persévérance. M. Frappa est certainement aussi lourd que l'année dernière, où il fut aussi pesant qu'en 1900. Or, en 1900, il fut aussi parallèlipédique qu'en 1899, et vous pouvez ainsi remonter jusqu'au déluge. Pourquoi

pas ? Il n'est pas impossible de prouver que c'est alors seulement que M. Frappa peignit pour la première fois avec une délicatesse suprême. Il s'est bien rattrapé depuis.

Le *Banquet des Maires*, de Gervez, est un rébus que je ne vous conseille pas de chercher à déchiffrer. Il y a de tout, dans cette toile, sauf ce qui devrait y être. J'entends les maires. Mais cherchez-les ! cherchez-les donc ! Ils sont partis ; ils déambulent, au hasard des rues de Paris ; ils demandent l'hospitalité au Moulin-Rouge ou bien au Grand Café, où les consommations leur paraissent trop chères. Si M. Gervez ne les a pas portraicturés, c'est qu'il ne les a point vus. Pensez donc : ils étaient trente mille ! Au moins, notre peintre aurait-il pu peindre le banquet, avec des tables alignées, des maîtres d'hôtel, et des fruits venant de chez Potel et Chabot. Il s'est contenté, pour tout potage, de redingotes officielles, et d'un profil ressemblant de M. Millerand. Est-ce que cela suffit, pour donner envie de boire à la République ?

Aimez-vous le Sidaner ? Moi ça ne me déplaît pas. Sans doute, dans les toiles de ce peintre, original et monotone, c'est un peu toujours le même bâtiment, la même saison et la même heure indécise, entre chien et loup. Mais c'est rendu avec un art souple et distingué, avec un sentiment très net de la valeur des tons. On est empoigné, et la critique s'émousse. On ne songe à protester que longtemps après — devant le ministère de la marine — ou à la terrasse de chez Maxim's, par exemple, à moins que ce ne soit devant la Madeleine.

Les Thaulow aussi sont infiniment séduisants. Cette fois, le peintre suédois interprète la Bretagne, avec bonheur, avec une pénétrante poésie, d'un lyrisme sans déclamation. Quelques critiques se sont trouvés tout ahuris devant ces Thaulow celtisants. Et ils ont conclu, superbement, à la maladresse du peintre. Ils auraient mieux fait de se taire. Thaulow n'est pas natif de Quimper-Corentin,

mais cela ne prouve pas qu'il n'ait vu la Bretagne avec des yeux intelligents. La nature se révèle à tous ceux qui l'aiment ; elle n'est fermée qu'aux seuls boulevardiers, ignares bougres qui ne savent rien, qui n'ont rien vu, et qui n'ont pour toute aptitude, que le talent de parler longtemps sans rien dire.

Tiens ! M. Henri Martin, peintre des âmes rouges, a fait école cette année ! Voici sa contrefaçon, donnée par M. Lagarde, avec un *Adam* et une *Eve* d'une fantaisie maigrichonne, dans un décor bisque d'écrevisse. Pourquoi M. Martin n'aurait-il pas sa caricature en M. Lagarde ? M. Déroulède a bien la sienne en M. Millevoye !

Une bonne photographie, c'est le *Jubilé de Pasteur*, de M. Rixens. Une infâme allégorie, c'est le *Gounod* de M. Dubufe. Il faut voir ça quand on est poursuivi par des huissiers ou par la migraine : il n'est pas de rate qui ne se désopile, pas de constipation qui résiste, pas de mal de dents qui ne cède. Il existe vraiment des peintures thérapeutiques. Et peut-être, sous ce rapport, les deux portraits de M. de la Gandara ont-ils des propriétés spéciales.

Non ! mais regardez-moi ces jupes, ces corsets, ces bas de soie ; ces chaussures de chez le bon faiseur ; ces attitudes de premier mannequin, et dites-moi si la femme, l'éternelle Eve, n'a pas fait du chemin, depuis que M. de la Gandara s'avise d'interpréter ses charmes ? Je me refuse à croire que la mondaine authentique n'est pas plus vivante ! L'éducation et le snobisme ont beau faire, avec les grands couturiers : il faut encore que M. de la Gandara s'y mette pour qu'une femme à la mode devienne une poupée mécanique. Je sais bien ce qu'on peut me dire :

— Monsieur, vous avez devant les yeux des Parisiennes de grande race !

Allons donc ! D'abord, la vraie Parisienne est une Parigote. Elle est peuple, par ses attaches, par ses pieds plutôt plats, par ses mains toujours fines sans miévrerie, par son regard où toutes les malices se fondent en bonté, par son air de décision, de franchise, de santé, par ce qui pétille

en elle d'instinctif et de vigoureux. Elle a du sang dans les veines, en dépit de la chlorose. Sa caractéristique est d'être vivante par dessus tout. Mais fichtre ! comme elle est momifiée, dans les tableaux de M. de la Gandara ! Ce peintre distingué et trop subtil a tort de croire que les corsets droits remplacent, chez les femmes du monde, le ventre, les seins, les vertèbres, la chair, les nerfs et le cerveau. Mais il a ses admiratrices et même ses admirateurs. Il se moque bien de la critique, du modelé, de la perspective et du dessin ! Il se moque aussi du modèle, et sans doute est-ce pour cela qu'il a tant de succès !

Ce Salon ne se recommande pas, certes, par une originalité effrénée. Il serait, d'ailleurs, naïf d'espérer cela de nos artistes. Ils font ce qu'ils pensent, dit-on. Ce n'est pas beaucoup, mais, quand on est discipliné, encore faut-il éviter tout manquement aux règles établies. Ils sont ainsi un certain nombre qui, au début, ont paru révolutionnaires. Ils ont eu un geste bien à eux. Quand on les a vus, le poing tendu, la gueule ouverte, on s'est dit :

— Ils vont tout casser !

Non pas. Tous les ans, ils recommencent le même geste et cela paraît plus ridicule que touchant. On les avait pris pour des novateurs, mais ils s'immobilisent. Ils n'évoluent pas. Ils sont gelés dans leur attitude de protestataires : ils ont un pied dans la fantaisie et un autre dans le poncif, — l'un qui remue et l'autre qui ne va guère ! On ne peut ainsi aller vite et loin. Mieux eût valu pour eux imiter carrément leurs confrères du Salon voisin, respectueux observateurs qui restent, en bibbes avisés, avec un pied dans l'eau, et l'autre dans la rivière.

Il est regrettable de voir Carrière, avec tout son talent, s'obstiner dans un procédé curieux, à coup sûr, mais enfin incomplet. Pourquoi se refuser à voir le grand jour, le grand air et le grand soleil ? Pourquoi ne jamais ouvrir les fenêtres ? L'indécision des contours, le flou, la brume, l'ouate : c'est charmant une fois. Mais un peintre, comme un littérateur doit renouveler ses sujets — et ses procédés.

A force de se promener, on rencontre des choses intéressantes. Par exemple, les tableautins de M. Jean Veber. Ce grand garçon maigre, discret, correct, pointu, possède un prestigieux talent de coloriste, et il dessine, en même temps avec une science ébouriffante. On lui reproche de faire de la caricature. Moi, je l'applaudis parce qu'il fait de la vie, parce que ce visionnaire puissant et lucide fait tenir tout le rêve dans la réalité, parce qu'il laisse une impression profonde, et qu'il fait penser, véritablement comme tous les poètes. Mon ami Stiegler, devant la *Boutique du Barbier* ou plutôt de la barbière, s'est trouvé satisfait. Il a dit : « A la bonne heure ! Voilà Jean Veber qui ne prend plus ses sujets dans la fantaisie, mais dans le réel. Ça vaut mieux ainsi. Souhaitons qu'il continue. »

Or, Stiegler a mal vu sans doute. Veber a toujours été un réaliste ; il a un sens profond de la caricature. Sa *Boutique* est le pendant des *Buveurs* de l'année dernière, une chose délicieuse, poussée, hallucinante, exacte et folle. Qu'il se mette aux tableaux de genre : il les réussira de façon supérieure, pardieu ! Cela fera plaisir à Stiegler — mais le sympathique globe-trotter est trop *poète*, lui aussi, pour ne pas regretter alors que Jean Veber ait raccourci son envergure.

(A suivre.) Eugène THEBAULT.

LA CRÉATION DE M. CLAUDE DEBUSSY

« Pelléas et Mélisande » à l'Opéra-Comique

Nos lecteurs connaissent le sujet de « Pelléas et Mélisande » de Mæterlink ; c'est une très simple histoire d'amour : La jeune Mélisande, femme du prince Golaud, s'éprend de son beau-frère Pellias. Surprise avec lui une nuit dans le parc du château de Golaud, elle assiste au meurtre de son amant par son époux (IVe acte) et elle-même meurt, pardonnant sa violence à Golaud et sans comprendre ce qu'il y avait de coupable dans son amour.

La première représentation du *Pelléas et Mélisande* de M. Debussy fut véritablement pour nous la révélation d'une nouvelle forme d'art, d'une nouvelle conception du

drame musical et de l'adaptation de la musique à l'art dramatique. On pouvait se demander avec quelque inquiétude comment le délicat compositeur des *Nuages* que nous avions applaudi chez Chevillard, l'hiver dernier, l'exquis metteur en musique des chansons de Bilitis, se tirerait d'une œuvre d'aussi longue haleine. Et au début, on était déconcerté : La vue de cette forêt mystérieuse sur laquelle se lève le rideau et dans laquelle se rencontrent ces personnages imprécis de Golaud et de Mélisande, nous étonnait tout d'abord; et nous nous sentions troublés par leurs paroles, modulées plutôt que mises en musique. On se demandait comment avec ce procédé, la simple *modulation* de la prose vaguement rythmée de Mæterlink, Debussy arriverait au bout de ses cinq actes, sans langueurs, sans monotonie, sans banalité. Mais dès le second tableau du premier acte, dès la lecture de la lettre de Golaud à Pelléas, sur la terrasse du château qui domine la mer, on se sentait conquis par cette forme si nouvelle que le musicien avait créée pour accompagner les paroles, et charmé par cette interprétation en harmonie de chaque phrase du drame. — Nous sommes loin à la fois de la forme si banale et artificielle de l'opéra italien, où le musicien plaque sur le *libretto* stupide ses « airs », duos, trios ou récitatifs raccordés plus ou moins adroitement les uns aux autres, et de la forme savante du drame musical wagnérien, où le *leitmotiv*, en ses réapparitions périodiques, évoquant chaque fois l'idée ou le personnage qui lui est propre, force les auditeurs à un travail intellectuel qui complique la simple émotion musicale. — Ici, M. Debussy a essayé de rendre le plus naturellement possible le dialogue simple de Pelléas et Mélisande et pour ainsi dire d'en exprimer en musique chaque parole et chaque pensée. Il a appliqué tout son talent à ne pas être monotone, et son talent l'a non moins admirablement servi que le thème du drame qu'il interprétait, puisque l'intérêt allant toujours croissant, nous nous sentions de plus en plus transportés, charmés et empoignés par cette musique, qui,

après nous avoir un moment désorientés, nous captivait maintenant. — Dès le troisième tableau, c'est la mer que nous croyons entendre, avec le doux murmure des vagues qui viennent expirer sur le sable de la grève. Le second acte débute par la scène merveilleuse où Mélisande penchée à la fenêtre de la tour laisse ses cheveux d'or se dérouler jusqu'au baiser de Pelléas. Et ici, la musique même nous donne l'impression de ces fins cheveux blonds que froissent les mains de Pelléas et qui lui caressent le visage. C'est plus que de l'harmonie imitative, c'est l'expression musicale non seulement des sensations, mais de l'âme même des choses. Il est surtout remarquable de voir avec quelle finesse M. Debussy a su rendre l'amour, non pas inavoué, mais presque inconscient et mystérieux de ces deux êtres qui se devinent et se comprennent sans presque se le dire. Puis soudain, au quatrième acte, la musique se fait plus ample, grandiose, et nous sommes profondément pénétrés par cette puissante scène d'amour, au bord de la fontaine des aveugles, dans laquelle M. Debussy nous a révélé un talent tout nouveau, que ni ses Nocturnes ni ses chansons de Bilitis ne nous avaient encore fait entrevoir. L'émotion la plus intense nous empoigne, et c'est, jusqu'à la fin du cinquième acte une marche ascendante vers cette beauté nouvelle qui nous conquiert tout entiers.

J'ai parlé du talent de M. Debussy; je devrais parler de son génie. Et pourquoi pas? Qu'entend-on par génie? N'est-ce pas le propre de celui qui crée? Or Debussy a créé véritablement un genre, il a innové; en ce début du xx^e^ siècle où nous étions fatigués des romances d'opéra à la Gounod et des imitations artificielles de Wagner et de ses *leitmotivs*, il a non seulement adopté une musique nouvelle (et quelle musique délicieuse et troublante), à l'art dramatique, mais encore il a créé une nouvelle façon de concevoir et d'exprimer le drame musical. Les jaloux tentent une cabale autour de son œuvre; quand dans dix ans tout le monde l'imitera, on la trouvera banale : nous

serons fiers alors d'avoir été parmi les premiers à applaudira son début cette exquise révélation d'un nouvelle forme d'art.

Bernard Monod.

Le Mouvement Artistique

LES REVUES

L'Artiste moderne et son attitude sociologique. — M. Camille Mauclair connaît la valeur de sa prose : chacun de ses articles paraît sous divers titres dans le plus grand nombre de revues françaises ou étrangères qui lui sont accueillantes. Donc, l'article qui nous occupe a paru dans la *Revue des Revues*, la *Revue Socialiste* et la *Neue Zeit*, et nous le retrouvons, refondu et augmenté, dans la *Grande Revue* (1) : il ignore toujours le socialisme dont il s'occupe pourtant.

Après avoir examiné la situation de l'artiste, « parasite des puissants et le plus apprécié de leurs domestiques », aux époques de prépondérance aristocratique, M. Mauclair constate que la Révolution a instauré une bourgeoisie aux prétentions tyranniques, qui n'a même plus le goût et l'élégance des classes déchues : « On se trouve, dit-il en présence de ce fait social : une élite compréhensive altruiste, mue par des convictions profondes, haïssant l'hypocrisie, estimant l'effort individuel désintéressé, méprisant les cultes, vivant selon une morale distincte de celle que légitime le code, souhaite rejoindre la masse populaire, en sauvegardant son propre idéal et les droits naturels de l'art, c'est-à-dire du culte des idées générales, et cela par dessus une classe intruse pour qui les résolutions n'ont jamais été faites, une classe de consommateurs qui profite sans avoir créé, spécule sur le travail des intellectuels et du peuple et accapare les transits moraux et matériels en prélevant sur eux l'impôt quotidien de sa satisfaction et en les déformant selon sa vision médiocre de la vie, vision aussi inutile à la grandeur de la race qu'aux intérêts immédiats des véritables producteurs. » Ce tableau de la société actuelle n'est pas sans exactitude : il y faut néanmoins reprendre quelques traits. Les intellec-

(1) *Grande Revue* (Mars et Avril 1901.)

tuels, même ceux qui professent un libéralisme ou un socialisme de bon goût, ne sont pas aussi beaux que nous les a peints M. Mauclair. Nous les avons vus durant l'affaire Dreyfus, continuer leur collaboration aux journaux d'Etat-Major et, si cela pouvait s'excuser, par les nécessités de la vie matérielle, nous ajouterions que l'habileté d'Ajalbert les a forcés de se prosterner aux pieds de M. Fernaud Xau, insulteur de Zola. Il faut d'ailleurs continuer à suivre la pensée de M. Mauclair et savoir que le bon intellectuel est chassé du socialisme par le méchant socialiste : « Les artistes veulent aller au peuple. Les socialistes ou du moins leur majorité trouvent que c'est inutile.... Interrogeons M. Guesde, M. Vaillant, M. Brousse, ils vous répondront : « Nous verrons plus « tard, nous n'avons pas le temps de nous occuper de ce « petit côté de la grande lutte. Nous sommes sur le « terrain économique et c'est déjà si terrible ! » Ils ne contreviennent pas à l'idée, mais ils allèguent leurs occupations. » Grand pardon ! M. Mauclair mais vous êtes mal renseigné. Si les socialistes n'éprouvent pas le besoin de parsemer de roses la route qui doit conduire « au peuple » (bien mauvaise expression) les artistes, ils essaient, là où ils le peuvent, de rendre le prolétariat accessible à la beauté. A Lille, les farouches guedistes ont fait des sacrifices pour leur théâtre et à la Chambre, bons et mauvais socialistes ont toujours voté les mesures qui doivent assurer la liberté de l'artiste. Même les défenseurs de cette conception marxiste qui, dites-vous, a « des œillères, comme toutes les conceptions fondées sur les faits, les chiffres et l'exactitude » ont songé à faire appel à votre talent dans leur revue la *Neue Zeit*. Après cela, que vous protestiez contre le ridicule parfois très accentué des ordres du jour irreligieux et que vous trouviez absurde le vœu d'un conseil municipal de province, décrétant d'urgence « la suppression de la notion Dieu », nous serons absolument d'accord. Seulement, voilà, les marxistes n'ont pas le monopole de l'anticléricalisme et on leur a reproché de ne pas mener assez vigoureusement la lutte « contre Dieu ».

Faut-il encore rappeler que, d'après M. Mauclair, nos amis Guesde, Brousse, Allemane, Vaillant et Lafargue, ont la sottise de considérer comme de « faux-frères » les Camille Pelletan et les Pierre Baudin qui leur sont infiniment supérieurs « par l'intelligence, le savoir, la distinction morale et la compréhension haute de l'idée socialiste. » Mon cher maître, vous êtes trop aimable, mais

vous ne vous doutez pas un instant de la considération que nos amis peuvent avoir pour ces faux-frères et pour un Alfred Fouillé ou un Gustave Lebon, à votre avis « infiniment plus socialistes qu'eux, parce qu'ils se meuvent aisément dans les idées générales ». Seulement cette définition : un socialiste est un homme qui se meut dans une idée générale, ne leur suffit pas. Kautsky disait récemment, et ils acceptent sans doute sa définition : « Un parti est une organisation dans laquelle des hommes *qui pensent de même* se réunissent *pour une action commune*, afin d'accroître leur force.

« *L'unité de pensée et de conduite de ses membres est une condition préalable de son action.*

« Il est une organisation, créée pour la lutte contre d'autres partis ; ses principes et ses devoirs sont par conséquent tout autres que ceux de l'État. *C'est volontairement qu'on adhère à un parti : un homme loyal et clairvoyant ne voudra jamais appartenir à un parti dont il ne partage pas les opinions.*

« L'exclusion d'un parti n'équivaut à un préjudice matériel que pour les politiciens d'affaires tout au plus.

« Rien n'est donc plus ridicule et plus propre à créer la confusion que de poser au parti les mêmes exigences que nous posons à l'État concernant la liberté de penser et choses analogues. Si l'assimilation de l'État et du parti était justifiée, *notre parti n'aurait le droit d'exclure personne, fût-ce un homme du centre, un national-libéral, un conservateur.* »

Après cela que M. Mauclair soit sûr que nous le considérons sinon encore comme un socialiste, du moins comme un galant homme. Je suis même certain que s'il veut adhérer aux principes socialistes, il n'est pas un groupe de notre parti qui ne lui fasse avec joie sa place.

E. Buré.

Le Secrétaire-Gérant : Jean LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.
A. Maume, administrateur délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

LA SITUATION POLITIQUE

Plus que tout autre parti politique, le parti socialiste a intérêt à apprécier exactement les conséquences probables des élections. Une appréciation exacte lui permettrait de garder plus sûrement son autonomie, de rester vraiment un parti de classe. Il saurait ce qu'il peut attendre de tout gouvernement futur, il estimerait à leur valeur les réformes possibles. Il ne subordonnerait jamais son action propre à celle d'une majorité même radicale. Le parti ferait d'autant mieux valoir les revendications immédiates du prolétariat, qu'il aurait plus d'audace, plus de confiance dans son idéal et ses principes, et dans tout le présent plus de souci de l'avenir.

Il est difficile cependant de discerner le sens précis des élections dernières. L'attaque furieuse des réactionnaires et des nationalistes a été repoussée. M. Jules Lemaître a conduit son parti à la défaite et au déshonneur. Si heureux que puisse être un tel résultat, il n'est par lui-même qu'une négation. Le fait le plus significatif est qu'il y a eu *un mouvement à gauche* incontestable. Les radicaux socialistes et les radicaux forment désormais le groupe républicain le plus homogène, le plus puissant. Sans doute, les radicaux ne sont pas encore assez nombreux pour occuper à eux seuls tout le pouvoir, mais, selon les usages et la légalité parlementaires, ils doivent avoir dans le gouvernement une part et une influence prépondérantes. La consultation des électeurs indique donc un ministère de concentration, où les radicaux auraient la majorité et où les républicains les plus décidés formeraient l'appoint. Cependant, les journaux les plus opportunistes et les plus graves ne parlent que d'apaisement et de pacification. Les répu-

blicains modérés se montrent conciliants et proposent un ministère d'union républicaine. Ils veulent bien fonder, avec le concours des radicaux, un gouvernement stable qui n'aurait d'autres ennemis que les socialistes d'une part, et d'autre part les nationalistes et les conservateurs. Seulement, les modérés se trompent et veulent nous tromper. Tout gouvernement inspiré par eux, dirigé par eux, serait bientôt combattu par toute la gauche. Les modérés étaient par excellence des hommes d'ordre et de gouvernement. Ils ont fait le jeu des nationalistes ; ils ont perdu le pouvoir et se trouvent rejetés dans une opposition misérable, sans prestige et sans grandeur.

Chaque parti se déclare donc vainqueur pour réclamer le prix de la victoire, ou pour atténuer sa défaite. C'est ainsi que la situation politique peut être appréciée si différemment ; cependant cette incertitude qui suit toutes les élections a des causes plus profondes. Si nos habitudes politiques étaient meilleures, des statistiques exactes suffiraient à nous fixer sur le sort qui nous attend. Même nous avons si peu les mœurs parlementaires d'un pays libre, que le *Temps* trouve inutile et dangereuse toute réunion plénière où les gauches pourraient se concerter.

Nos lois électorales aussi sont défectueuses. Le scrutin d'arrondissement divise à l'excès l'action des partis. Il abaisse la mentalité des candidats et des électeurs. Les personnalités prennent plus d'importance que les doctrines et les programmes. Dans les limites restreintes de chaque circonscription, la propriété foncière, le capital industriel, l'argent sont de redoutables agents de contrainte et de corruption. Enfin le vote uninominal rend plus ou moins irritables les alliances et les compromis, au premier comme au

second tour de scrutin. Lorsque les élections sont terminées, il n'est pas possible de savoir quelle est la majorité, et quels sont ses desseins. Il faut attendre la constitution des groupes, l'élection du président provisoire, des vice-présidents, des secrétaires, la première interpellation. Ces premiers votes même n'ont qu'une valeur relative. Tant que la Chambre ne s'est pas prononcée sur une loi ouvrière, sur un projet de réforme fiscale, sur une question relative aux rapports de l'Église et de l'État, on ne peut pas savoir quelle sera la résultante des forces qui composent le Parlement.

Sans attendre ces épreuves décisives, il importe de faire les conjectures les plus probables. Pour y réussir, il faut considérer en même temps que les résultats des élections législatives, tous les éléments de la situation politique. Même si les radicaux ne se dérobent pas, s'ils occupent le pouvoir résolument, toute tentative de réforme dvmocratique se heurtera à un premier obstacle. Cet obstacle, c'est le Sénat. La majorité y est assez fermement républicaine, mais elle est modérée, au fond hostile à toute législation ouvrière, à tout impôt progressif sur le revenu. Le Sénat imposera donc des amendements, des atténuations. Pour éviter le conflit, pour obtenir des transactions honorables, le gouvernement et la Chambre devront montrer plus de fermeté et de suite qu'ils n'ont coutume de faire. Vraisemblablement, les prochaines élections au Sénat ne modifieront pas d'une manière sensible la composition de cette Assemblée. Le renouvellement par tiers, l'élection à deux degrés, impliquent des changements très lents, une politique conservatrice.

Les résistances du Sénat ne seraient rien pour une Chambre audacieuse, si le budget était en équilibre, si de larges crédits étaient disponibles. Le problème le

plus urgent est donc de rétablir l'ordre dans les finances, d'assurer d'abondantes recettes.

La Chambre pourra bien s'en tenir tout d'abord à un budget d'attente, mais après ce premier budget, les artifices de trésorerie ne suffiront plus. Il faudra bien en venir à l'impôt progressif sur le revenu. Mais cet impôt ne sera guère, à l'origine, qu'un impôt de statistique. Il ne fournira pas de très grandes ressources, parce que le principe de cet impôt n'en sera adopté que si l'application en est très restreinte. Il est évident qu'il est impossible d'accroître encore les impôts qui pèsent directement sur le travail. Les économies, c'est l'utopie où se plaisent les nationalistes et les conservateurs. Elles seront toujours minimes, tant que la guerre, la marine et la dette absorberont presque les deux tiers des recettes annuelles. Pour le reste, le chiffre des dépenses ne peut guère être diminué. Il ne reste plus que la suppression du privilège des bouilleurs de cru, et le monopole de l'alcool. Ce serait le salut et la prospérité.

Les élections n'ont pas préparé la Chambre à une telle initiative. Le gouvernement qui la prendrait, soulèverait contre lui tous les propriétaires privilégiés. La majorité ne sera ni assez forte, ni assez cohérente pour suivre une politique financière définie. D'une part, elle ne représente pas des classes assez conscientes de leurs intérêts, assez homogènes. Elle exprime les tendances des petits bourgeois, des ouvriers et des paysans démocrates. Les socialistes peuvent prêter un concours efficace à la politique radicale ; cette politique même atténuée a contre elle toute la bourgeoisie, les propriétaires fonciers et les capitalistes, les petits bourgeois nationalistes et les paysans conservateurs. D'autre part, l'état de nos finances peut être grave, mais il n'est pas

assez désespéré pour que la nécessité de remèdes un peu héroïques soit assez généralement reconnue.

Or, sans argent, sans beaucoup d'argent, il n'est point de politique un peu grande. Les réformes, pour la plupart, impliquent des augmentations de crédits. Comment soustraire l'enseignement à l'influence de l'église et des congrégations si l'on ne peut augmenter le nombre des instituteurs? Il ne suffit pas de multiplier les écoles et les maîtres laïques sans assurer le sort de ces maîtres. Quel que soit son dévouement, l'instituteur ne peut pas remplir tout son office, s'il n'est pas libre de toute contrainte, s'il est misérable comme le *Jean Coste* de Lavergne. Pour organiser tout l'enseignement d'une manière rationnelle, il faudrait des millions, où les prendre? Sans doute, ce serait une opération fructueuse que d'ajouter au budget actuel de l'enseignement les quarante millions du budget des cultes, mais c'est une opération qui n'est pas près de se faire. Si les instituteurs doivent atteindre jusque là des traitements qui leur assurent l'indépendance, la dignité et la sécurité, ils attendront trop longtemps.

Il n'y a qu'une réforme qui semble à peu près certaine, et une réforme insuffisante : la réduction du service militaire à deux ans. Cette réforme peut ne pas exiger de crédits supplémentaires, si ces crédits paraissent indispensables, ils seront votés facilement, comme tous les crédits de cette espèce.

Il est d'autres réformes qui ne coûtent rien au budget, mais qui semblent coûter de l'argent à la classe capitaliste. Ce sont les lois qui limitent la durée du travail. En réalité, tout capitaliste intelligent et actif peut réduire la durée du travail, en employant un outillage plus parfait et des méthodes meilleures, sans voir diminuer la masse de ses profits. Mais la longue journée de

travail est un préjugé si fort qu'il y a peu d'apparence que la journée de dix heures, qui sera de règle dans les ateliers mixtes en 1904, soit étendue bientôt à de nouvelles catégories de travailleurs, comme les employés de commerce. Il y a peu d'apparence que les Chambres en finissent avec la jurisprudence restrictive des tribunaux sur le sens des mots « mêmes locaux » et « établissements à personnel mixte », en faisant de la journée de dix heures la journée légale de tous les travailleurs. Les employés de commerce obtiendront probablement l'extension à leur profit des lois sur la sécurité et l'hygiène. Les mineurs feront enfin aboutir le projet de loi qui règle la durée du travail dans les mines. C'est que la puissance des mineurs sur le Parlement est réelle, leur organisation est assez étendue, assez forte pour inspirer une crainte salutaire. Cette crainte est pour le législateur un commencement de sagesse. Trop d'intérêts aussi sont menacés lorsque la production du charbon est interrompue et que les stocks s'épuisent rapidement.

Restent les réformes judiciaires et les lois électorales. Ce ne serait pas peu de chose que de soumettre au jury tous les délits qui relèvent des tribunaux correctionnels. Ce serait le moyen, le seul moyen d'assurer à tout accusé l'exercice de son droit de défense, toujours scandaleusement violé dans les jugements de flagrants délits. Quant aux lois électorales, il est d'usage d'ajourner à la fin des sessions l'examen des changements qu'il y faudrait apporter. A ce moment, il est trop tard, et toutes les propositions finissent par être rejetées. Il conviendrait surtout de régulariser l'exercice du suffrage universel, en faisant adopter le système du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle. S'il était adopté, on en pourrait faire l'expérience aux élections

municipales, et les plus bornés finiraient par comprendre que le système de la représentation proportionnelle est à la fois le plus juste et le plus favorable à l'organisation et à la propagande des partis.

Quelles que soient les difficultés, les incertitudes de la situation, les socialistes doivent trouver leur voie. Ils ne peuvent plus se laisser absorber par la majorité républicaine. Aucun élu du Parti ne peut participer désormais au pouvoir ministériel. Les décisions des Congrès sont formelles, elles doivent être rigoureusement appliquées. Il y aura toutefois deux groupes socialistes à la Chambre, puisque le Parti est toujours divisé en deux fractions. Mais cette division pourra s'atténuer avec le temps. Avec beaucoup de tact, de patience, de bonne volonté, il faut préparer l'entente cordiale, l'union dans le Parti. Si les députés socialistes n'ont d'autre souci que de défendre les intérêts du prolétariat, ils peuvent jouer un grand rôle au Parlement. Ils ne peuvent certes pas dominer la majorité, mais ils peuvent l'exciter et l'entraîner. Ils doivent être bien persuadés que le Parti socialiste ne doit jamais cesser d'être, même en apparence, un grand parti historique. Il faut pour cela ne pas se laisser désarmer et séduire par les plus légères concessions. La micromanie persistante, comme le dénigrement et l'opposition systématiques ne sont pas des forces révolutionnaires. Le Parti doit savoir accepter les moindres réformes, en conservant sa liberté d'action. C'est ainsi que l'organisation du prolétariat peut se développer, et que la propagande socialiste peut s'étendre, exciter l'enthousiasme, entraîner l'adhésion réfléchie des travailleurs.

Louis Révelin.

LETTRE

SUR LE

Développement Économique de la Russie (1)

Au cours de la seconde moitié de la période 1870-1880, dans notre littérature est née une polémique assez vive au sujet des idées exposées par Marx dans le premier volume du *Capital*. A propos d'un de ces articles, notamment à propos de l'article de M. Joukowsky, M. Michaïlowsky a a remarqué que, dans la dernière section de son ouvrage, Marx n'avait en vue que l'esquisse historique des premiers pas du mode capitaliste de production, mais qu'il a donné beaucoup plus, à savoir qu'il a exposé toute une théorie historico-philosophique.

Cette théorie, ajoute M. Michaïlowsky, est très intéressante pour tous; mais, pour nous, les Russes, elle est encore plus intéressante. Car si, d'après M. Michailowsky, on admet complètement le système philosophique de Marx, d'après lequel chaque nation, dans son chemin historique, doit inévitablement passer par la phase du développement capitaliste, alors chacun des disciples russes de Marx, pour être conséquent, devrait prendre une part active dans le procès qui sépare les moyens de production et de travail, exproprie les paysans, mutile l'organisme humain, menace l'avenir de la race humaine, etc.; mais, de l'autre côté, ce même disciple de Marx doit considérer comme son idéal la concordence du travail et de la propriété, la possession des moyens de production et de la terre par les producteurs eux-mêmes.

Cet article fournit à Marx l'occasion d'écrire une réponse

(1) Cette lettre de Marx se trouve publiée en appendice à l'ouvrage de l'économiste russe Nicolas-On, sur le développement économique de la Russie, dont la traduction vient de paraître chez les éditeurs Giard et Brière.

Les explications qui précèdent la lettre sont reproduites du volume (N. D. L. R.)

qui était destinée à être imprimée dans la revue même dans laquelle avait été publié l'article de M. Michaïloswky. Mais cette réponse ne fut pas envoyée et reste parmi les papiers de Marx, où elle fut trouvée après la traduction de cette réponse, a paru dans le *Moniteur Juridique*. Cette réponse était écrite en français, la voici :

I. — L'auteur de l'article : « Karl Marx devant le tribunal de M. Joukowsky » est évidemment un homme d'esprit, et s'il eut trouvé, dans mon exposé de l'*accumulation primitive*, un seul passage à l'appui de ses conclusions, il l'aurait cité. A défaut d'un tel passage, il se voit obligé de s'emparer d'un tel hors-d'œuvre, d'une sortie polémique contre un « belletriste » russe, imprimée dans l'appendice de la première édition allemande du *Capital*. Qu'est-ce que je reproche-là à cet écrivain? Qu'il a découvert le « communisme russe », non en Russie, mais dans le livre de Haxthausen, conseiller du gouvernement prussien, et qu'entre ses mains la commune russe ne sert que d'argument pour prouver que la vieille Europe pourrie doit être régénérée par la victoire du panslavisme. Mon appréciation de cet écrivain peut être juste, elle peut être fausse, mais en aucun cas elle ne saurait donner la clef de mes vues sur les efforts « que font les russes afin de trouver pour leur patrie une voie de développement différente de celle que l'Europe occidentale a suivie et suit ».

Dans la poste-face de la deuxième édition allemande du *Capital*, je parle d'un « grand savant et critique russe » avec la haute considération qu'il mérite. Celui-ci a traité, dans des articles remarquables, la question : si la Russie doit commencer par détruire, comme le veulent les économistes libéraux, la commune rurale pour passer au régime capitaliste, ou si, au contraire,

elle peut, sans éprouver les tortures de ce régime, s'en approprier tous les fruits en développant ses propres données historiques. Il se prononce dans le sens de la dernière solution. Et mon honorable critique aurait été au moins aussi fondé à inférer de ma considération pour ce « grand russe », que je partageais ses vues sur cette question, qu'à conclure de ma polémique contre le « belletriste » et panslaviste russe que je les rejetais.

Enfin, comme je n'aime pas laisser « quelque chose à deviner », je parlerai sans ambages. Pour pouvoir juger en connaissance de cause du développement économique de la Russie contemporaine, j'ai appris le russe, et puis étudié, pendant de longues années, les publications officielles et autres ayant rapport à ce sujet.

Je suis arrivé à ce résultat : si la Russie continue à marcher dans le sentier suivi jusqu'en 1861, elle perdra la plus belle occasion que l'histoire n'ait jamais offerte à un peuple pour subir toutes les péripéties du régime capitaliste.

II. — Dans le chapitre sur l'*accumulation primitive*, je ne prétends que tracer la voie par laquelle dans l'Europe Occidentale l'ordre économique capitaliste est sorti des entrailles de l'ordre économique féodal. Il suit donc le mouvement qui fit divorcer le producteur de ses moyens de productions, transformant le premier en salarié (prolétaire dans le sens moderne du mot), et les derniers en capital. Dans cette histoire, « toute révolution fait époque qui sert de levier à l'avancement de la classe capitaliste en voie de formation. Mais la base de l'évolution, c'est l'expropriation des cultivateurs ». A la fin du chapitre, je traite de la tendance historique de l'accumulation, et j'affirme que son dernier mot, c'est

la transformation de la propriété capitaliste en propriété sociale. Je n'en fournis aucune preuve à cet endroit, pour la bonne raison que cette affirmation elle-même n'est que le résumé sommaire de longs développements antérieurement donnés dans les chapitres sur la production capitaliste.

Maintenant, quelle application à la Russie mon critique pouvait-il tirer de mon esquisse historique ? Seulement celle-ci : si la Russie tente de devenir une nation capitaliste, à l'instar des nations de l'Europe Occidentale, *et pendant les dernières années elle s'est donnée beaucoup de mal en ce sens*, elle n'y réussira pas sans avoir préalablement transformé une bonne partie de ses paysans en prolétaires ; et après cela, amenée une fois au giron du régime capitaliste, elle en subira les lois impitoyables, comme d'autres nations profanes. Voilà tout. Mais c'est trop pour mon critique. Il lui faut absolument métamorphoser mon esquisse de la genèse du capitalisme dans l'Europe Occidentale en une théorie historico-philosophique de la marche générale, fatalement imposée à tous les peuples, quelles que soient les circonstances historiques où ils se trouvent placés, pour arriver, en dernier lieu, à cette formation économique, qui assure avec la plus grande somme de pouvoir productif du travail social le développement le plus intégral de l'homme. Mais je lui demande pardon. C'est me faire en même temps trop d'honneur et trop de honte. Prenons un exemple. En différents endroits du *Capital*, j'ai fait allusion au destin qui atteignit les plébéiens de l'ancienne Rome.

C'était originairement des paysans libres cultivant, chacun pour son compte, leur propre parcelle. Dans le cours de l'histoire romaine, ils furent expropriés. Le même mouvement qui les sépara d'avec leurs moyens

de production et de subsistance, impliqua non seulement la formation de grandes propriétés foncières, mais encore celle de grands capitaux monétaires. Ainsi, un beau matin, il y avait, d'un côté, des hommes libres dénués de tout, sauf de leur force de travail, et de l'autre, pour exploiter ce travail, les détenteurs de toutes richesses acquises. Qu'est-ce qui arriva? Le prolétariat romain devint, non un travailleur salarié, mais un *mobe* fainéant, plus abjecte que les ci-devant « poor whites » un des pays méridionaux des Etats-Unis; et à leur côté, se déploya un mode de production non capitaliste mais esclavagiste. Donc, des événements d'une analogie frappante, mais se passant dans les milieux historiques différents, amenèrent des résultats tout à fait disparates.

En étudiant chacune de ces évolutions à part, en les comparant ensuite, l'on trouvera facilement la clef de ces phénomènes, mais on n'y arrivera jamais avec le passe-partout d'une théorie historico-philosophique, dont la suprême vertu consiste à être supra-historique.

KARL MARX.

Auguste Comte [1]

On a parfois considéré Auguste Comte comme socialiste : il le fut peut-être ; mais Proudhon, Fourier, et même M. Jules Simon le furent aussi et il est plus facile de gratifier le philosophe d'une épithète que de définir son socialisme. Si Comte vivait aujourd'hui et si sa pensée était restée ce qu'elle était en 1842, après la publication du *Cours de Philosophie positive* et en 1851, après la publication du *Système de Politique positive*, serait-il avec nous ou contre nous ? Il serait, je crois, avec nous et contre nous.

Avec nous, d'abord. Tout jeune encore, dans une de ses premières lettres à son ami Valat, il s'indigne du livre inutile des riches et de la pauvreté des hommes que leur travail nourrit à peine. Ce n'est là qu'une indication et ses idées deviennent, quelques années plus tard, bien plus précises. Les travailleurs jouent dans la société un rôle essentiel, et leur situation est misérable. « La marche de l'industrie est oppressive pour ceux dont le concours est le plus indispensable. » Les salaires sont insuffisants ; ils ne sont pas fixes. Les ouvriers ne sont même pas sûrs de toujours trouver du travail ; l'emploi des machines et d'une façon générale, tout perfectionnement industriel se retourne contre eux en amenant « une diminution correspondante dans le nombre des individus occupés, et par suite, une perturbation plus ou moins grave et plus durable dans l'existence des populations ouvrières. » Que doivent-ils faire ? C'est un moyen extrême ; c'est le seul dont disposent les prolétaires pour faire reconnaître l'importance de leur fonc-

(1) On a inauguré dimanche dernier, 18 mai, place de la Sorbonne, la statue d'Auguste Comte.

tion sociale. Comte s'étonne qu'ils n'aient pas le droit de se concerter pour discuter leurs intérêts et de se « coaliser », quand les « entrepreneurs » — lisez les patrons — peuvent s'entendre et prendre leurs décisions en commun. « L'ouvrier, dit-il, ne peut pas plus être contraint à travailler que l'entrepreneur à administrer. » Il doit avoir la faculté de refuser ses services s'il se croit lésé ; sans doute, il n'agira pas à la légère, il sait qu'il supportera toutes les conséquences de sa résolution ; mais, il faut qu'il la puisse prendre en toute indépendance. Car ses intérêts ne sont pas les mêmes que ceux du patron : Comte déplore cette opposition ; elle montre que l'industrie moderne n'est pas organisée, que tout y est anarchique et on sait l'amour du philosophe pour l'ordre.

Qui faut-il rendre responsable de cette anarchie? Des rhéteurs et des sophistes dont les «folles prédications » tendaient à détacher les ouvriers de leurs « véritables chefs naturels. » Mais ce n'est là qu'une des causes de la « scission croissante entre les têtes et les bras » ; les déclarations démagogiques ont pu envenimer les différends et en rendre la solution plus malaisée ; ils ont pu les créer parfois ; la cause profonde de l'antagonisme des travailleurs et des entrepreneurs, n'est pas là, c'est l'incapacité de la Bourgeoisie, — il s'agit de la bourgeoisie de Louis-Philippe, si avide de richesse. — C'est bien plutôt son « incapacité politique », son « incurie sociale », et son « aveugle égoïsme » qu'il faut incriminer, que les « exigences démesurées des travailleurs. » Elle s'imagine qu'il faut s'en tenir à la Révolution de 89 ; c'est un terme que l'on ne saurait dépasser. Le régime parlementaire doit marquer la fin de toute agitation ; elle croit définitive cette « phase stationnaire ». Elle redoute, autant que les classes supérieures de l'ancien

régime, toute régénération sociale; elle voudrait conserver la « respectueuse soumission des masses », sans avoir aucun devoir à remplir, aucune obligation, aucune charge. Elle trouve normale la situation « périlleuse » du prolétariat qui, suivant la forte expression de Comte, « campe au milieu de la société » et lorsquil demande du pain, « elle institue des cachots. » Elle fait du capital l'usage le plus détestable puisqu'il ne lui sert qu'à asservir encore davantage les travailleurs en faisant triompher ses prétentions de leurs réclamations.

Et pendant ce temps, que font les Économistes? Ils déclarent froidement qu'un certain degré d'ordre s'établit spontanément dans la société; de leur cabinet de travail, ils considèrent avec philosophie les luttes ardentes que livrent les prolétaires, attendant que l'équilibre se rétablisse de lui-même. Leurs doctes déclarations couvrent simplement leur impuissance; il y a une amère dérision à parler de liberté, de liberté absolue de l'industrie, à des ouvriers qui n'ont pas mangé. La théorie de laisser-faire « équivaut à une démission solennelle en présence de chaque difficulté qui apparaît ».

Comte, on le voit, a peu de sympathies pour la bourgeoisie et pour sa fidèle servante, l'économie politique; il réclame pour le prolétariat plus de liberté, plus de bien-être; il revendique le droit de grève et il considère comme absurde la doctrine non interventionniste. Tout cela le rapproche du socialisme : le rapprochement s'arrête là. Sur la question qui nous importe le plus, celle de la propriété, Comte s'éloigne de nous. Ici même, il y a encore des points de contact entre ses théories et les théories socialistes, mais à un moment, il y a divergence absolue. Il n'admet pas que l'on définisse la propriété le droit « d'user et d'abuser. La pro-

priété est d'origine sociale ; aucune propriété n'a pu ni être créée, ni être transmise par son seul possesseur ; toujours la société intervient : il y a là une véritable coopération. L'impôt « associe réellement le public à chaque fortune particulière » et dans certains cas, la société s'arroge le droit de confisquer la propriété d'un individu. Comte admet même « une régularisation sociale des fortunes personnelles » sans donner de détails sur ce point. — La propriété est donc sociale ; cela ne signifie point qu'elle doive être commune. Comte est un adversaire résolu du communisme « antique utopie, solidement réfutée, depuis vingt-deux siècles par le grand Arioste ». Il fait à la méthode des communistes deux graves critiques. En premier lieu, les communistes oublient ou ignorent que les phénomènes sociaux sont soumis à des lois naturelles, et s'imaginent avoir sur la société une action illimitée. Les faits sociaux ne sont pas indéfiniment modifiables ; dans la société, comme dans l'univers, l'action de l'homme ne s'exerce que dans certaines conditions et entre certaines limites. Le second reproche de Comte aux socialistes est de « recourir aux moyens politiques là où doivent prévaloir les moyens moraux ». C'est dans cette distinction que réside l'opposition fondamentale entre le comtiste et le socialisme. Pour les socialistes, la question économique (Comte emploie le mot politique dans un sens large, et les moyens « politiques » comprennent les moyens économiques) est essentielle, c'est la plus urgente ; la forme actuelle de la propriété subsistant, toutes les réformes morales seront vaines, ou du moins, peu efficaces. Comte considère, au contraire, que la réforme économique dépend de la « réorganisation des mœurs » ; et par mœurs, il entend les droits et les devoirs de chaque citoyen, surtout les devoirs ; il

écarte l'idée de droit comme métaphysique. Chaque individu remplit dans la société une fonction et aux diverses fonctions correspondent des devoirs différents.

Le « patriciat » (patronat), a la direction industrielle et la puissance temporelle : il doit faire un bon usage de sa fortune ; les prolétaires outre leur rôle de producteurs, seront les « auxiliaires indispensables » du pouvoir spirituel, qui leur inspirera le respect de leurs « chefs temporels ». La réorganisation des mœurs accomplie, la réforme économique deviendra facile : la direction restera entre les mains des entrepreneurs. « Aucune grande opération ne serait possible, si chaque exécutant devait être aussi administrateur, ou si la direction était confiée à une communauté inerte et irresponsable. » La valeur morale des chefs, conscients de leurs devoirs, assurera l'indépendance et le bonheur des prolétaires. Sans doute il n'y a là qu'une égalité relative ; mais Comte ne veut pas sacrifier « la vraie liberté à une égalité anarchique » ; il accuse le communisme d'avoir une tendance à comprimer toute individualité : l'accusation est au moins inattendue de sa part.

En vérité, il est difficile de considérer comme socialiste ce penseur pour qui le communisme est une aberration illusoire et subversive. Mais il est vrai que nul ne montra mieux que le fondateur du positivisme la débilité de l'homme isolé, le néant théorique de l'individualisme absolu. Il voulut faire triompher la sociabilité sur l'égoïsme de la personnalité ; — il étendit la solidarité qui unit les vivants, à toutes les générations, collaboratrices d'une même œuvre.

Joseph Weiskopf.

CHRONIQUES

FRANCE

Les Universités Populaires

La première Université Populaire

Il est usuel d'affirmer que l'acclimatation des Universités Populaires en France date seulement de l'Affaire Dreyfus. On commet là une erreur, qui, tout d'abord, est naturellement regrettable en elle-même, mais que les socialistes, en particulier, ainsi que nous voulons l'établir ici, doivent avoir à cœur de dissiper.

Certes, il ne saurait venir à l'esprit de personne de contester que les U. P. aient bénéficié, et dans une mesure énorme, du décisif élan de propagande démocratique qui a son origine dans l'entrée des Intellectuels sur la scène politique à l'occasion de l'Affaire Dreyfus. La plupart des U. P. n'eussent jamais existé sans doute, si, en 1898-1899, la Ligue des Droits de l'Homme, le Grand-Orient, la Ligue de l'Enseignement, etc., n'avaient été amenés par les événements à comprendre de quelle utilité le nouveau genre de groupement pouvait être dans l'organisation de la résistance au cléricalisme et au militarisme.

Mais trois U. P. fonctionnaient avant l'époque où la Grande Muette se mit soudain à aboyer au point de réveiller ce qui jusqu'alors avait été la Grande Sourde, — l'Université tout court. Il y avait les Soirées ouvrières de Montreuil-sous-Bois, les conférences, lectures et concerts organisés dans Plaisance par Maurice Bouchor, et la Coopération des Idées.

Le maître Anatole France, dans le discours qu'il a

prononcé l'autre soir pour l'Education Sociale de Montmartre et la Société des Habitations Hygiéniques à bon marché, a pleinement rendu justice à Deherme, à Bouchor et à nos camarades de Montreuil. Mais il a oublié que ces citoyens ont eu un précurseur.

Il ne s'agit pas ici de faire valoir le fait que, de 1890 à 1896, une profusion d'U. P. ont été créées en Allemagne : *Hochschulvortæge für Idermann* d'Aix-la-Chapelle, Berlin, Frankfort-sur-le-Mein, Hamburg, Leipzig, Münich, dans les trois pays scandinaves, en Finlande, à Vienne, à Prague. Je n'entends pas non plus retracer l'histoire de ces *Settlements d'University Extension*, dont le premier a été installé, dès 1867, dans Whitechapel par des gradués de Cambridge, et dont l'introduction en Amérique remonte à 1879, — Baltimore ; organisateurs : des professeurs de l'Université Johns Hopkins.

Et si je me restreins à parler des efforts accomplis en France, ce n'est, ni pour insister sur ceux qu'en 1894-1895 Zébrowski, Maurice Charnay, Henry Lécuyer et moi-même, avions entrepris, avec, pour instrument essentiel, le *Bulletin* hebdomadaire *de l'Enseignement Supérieur Populaire*, — ni pour rappeler les cours de l'Hôtel de Ville, proposés en avril 1886 par le Dr Levraud, et inaugurés en décembre 1889. L'ensemble de ces cours forme l'embryon d'une Université municipale, qui, si elle se complète un jour comme on doit l'espérer, sera le pendant parisien de l'Université Nouvelle de Bruxelles, et non un groupement spontané, matériellement et moralement indépendant de toutes administrations officielles, et constitué pour la mutuelle éducation civique de ses adhérents, pour leur coopération intellectuelle, puisqu'il faut toujours revenir à cette excellente formule.

L'innovateur des U. P. en France fut un socialiste aujourd'hui disparu, Henri Galiment, que ne cesseront de regretter ceux qui eurent comme moi la bonne fortune de compter longtemps parmi ses intimes amis et collaborateurs.

Bibliothécaire du Musée Guimet, professeur à l'Université Nouvelle de Bruxelles, et l'un des meilleurs conférenciers de la Société d'Anthropologie, Galiment, tout en achevant ses études d'Egyptologie et d'Assyriologie sous la direction de Revillout et de Ledrain, militait dans les rangs socialistes avec une activité et un dévouement, dont doivent se souvenir ses anciens camarades maloniens et broussistes, et que se rappellent bien, en tout cas, les marxistes, dont il s'était rapproché plus tard. Il collabora à la plupart des périodiques collectivistes ou communistes qui se publièrent à Paris de 1881 à 1898, et il donna une impulsion énergique à l'organisation prolétarienne et à la propagande de nos idées dans le cinquième arrondissement, puis dans le sixième.

En octobre 1891, au local de la Bibliothèque Socialiste du Ve, rue Mouffetard, 89, il inaugura quelque chose qu'il avait baptisé : Institut d'Ethnographie comparée, et qui était bel et bien une U. P. Au début de la troisième année « scolaire », l'œuvre émigra au 34 de la rue Dauphine, dans le local commun au Syndicat des Relieurs et un groupe socialiste alors nombreux et actif, — et elle demeura là jusqu'en juin 1897. A l'automne suivant, Galiment, accaparé par la chaire que l'on venait de créer pour lui à Bruxelles et surtout miné déjà par le mal qui allait bientôt le tuer, ne put rouvrir son U. P.

Ce qualificatif, je pense avoir commencé à le justifier en citant les locaux où fonctionna l'Institut d'Ethno-

graphie comparée. Galiment estimait, comme aujourd'hui l'estiment M. Charles Guieysse, notre ami Buré, les membres de l'Union Populaire du XIV^e^, et quelques autres personnes, que l'administration des U. P. doit être assumée par les Syndicats, — les Intellectuels adhérents n'ayant plus à s'occuper que de recruter les conférenciers, fournir des indications pour la Bibliothèque, assurer le concours de la presse, faire appel aux bonnes volontés pour les représentations et concerts, et guider, dans les musées, les expositions, etc., ces visites-causeries dont le programme, développé par moi-même il y a quatre ans, a été enfin réalisé par l'*Art pour Tous*.

D'autre part, Galiment ne croyait pas que les U. P. dûssent borner leur propagande à l'anticléricalisme et à l'antimilitarisme, — ainsi que semblent le désirer les publicistes qui s'obstinent à considérer les œuvres en cause comme de simples vestiges, plus ou moins durables, du Dreyfusisme.

Le cours de la première année, à l'Institut d'Ethnographie comparée, portait sur l'évolution de toutes les littératures contemporaines, et celui de la troisième année, sur l'histoire de toutes les religions. En 1892-93, on avait étudié la Constitution de 1703 et celle de 1875, l'œuvre de Renan, l'évolution des partis en France, la réforme judiciaire et le monopole des avocats, la laïcisation des hôpitaux en France et à l'Étranger au point de vue médical, le péril jaune au point de vue économique, etc.. Parmi les sujets traités en 1894-1895, je trouve l'évolution du mariage et de la famille, les origines de la métallurgie, l'impôt dans l'antiquité et au moyen-âge, les origines de l'État. Dans la suite, on parla de la journée de huit heures, de la dépopulation, du féminisme, du prolétariat intellectuel, de la doctrine de Karl Marx, de l'éducation intégrale et de la coéducation,

de l'impôt sur le revenu, du mandat impératif, du referendum, de César de Paëpe et d'Émile Laveleye, etc.

Les conférenciers étaient : Dr Bourneville, Maurice Charnay, Marya-Chéliga-Lœvy, Victor Dalle, Georges Diamandy, Eugène Fournière, Henri Galiment, Jules Guesde, Abel Hovelacque, Auguste Keufer, John Labusquière, Charles Létourneau, Georges Margaine, Léon de Milloué, Gabriel de Mortillet, Albert Pétrot, Prudent-Dervillers, Albert Regnard, Gustave Rouanet, Roubanovitch, Schaere, Marcel Sembat, Adrien Veber, Julien Vinson, etc..

Plusieurs des personnalités que je viens de citer sont mortes, d'autres ont disparu de la circulation, quelques-unes ne s'intéressent plus aux œuvres analogues à l'Institut d'Ethnographie comparée, ou même les ont prises en aversion. Mais il y a là une dizaine de citoyens qui ont gardé foi en ces œuvres, et n'ont jamais cessé de leur apporter un concours zélé. S'ils lisent cette note, je suis persuadé qu'ils me sauront gré d'avoir rappelé qui fut l'authentique inventeur des U. P.

A. Chaboseau.

Le Droit ouvrier

Modifications à la loi sur les accidents du travail.

Morizet rappelait naguère les circonstances dans lesquelles fut votée la loi sur les Accidents du travail. La législature touchait à sa fin, on ne voulait point se présenter devant le corps électoral sans avoir fait quelque chose dans l'intérêt des travailleurs, l'assurance contre les accidents dont ils étaient victimes au cours de leur travail était énergiquement réclamée. On se hâta de voter une loi qui leur accordait une indemnité ou une rente, suivant la gravité de la blessure. Peut-être eut-il été

souhaitable qu'aucun versement n'eut lieu, même de la part des patrons : ceux-ci devant — comme l'ont signalé plusieurs grèves, récupérer sur le salaire des ouvriers, la prime qu'ils étaient contraints de payer ; peut-être eut-il été désirable que les syndicats eussent un certain rôle à jouer dans la procédure nouvellement édictée ; quoiqu'il en soit, la loi nouvelle constituait pour les travailleurs un réel avantage. En introduisant dans nos Codes la théorie du risque professionnel, en substituant *l'obligatoire* à l'ancienne liberté des conventions, elle a été, a-t-on pu dire, une véritable révolution juridique.

Malheureusement, à raison de la hâte même avec laquelle elle fut votée, elle contenait des imperfections nombreuses. Le manque de précision, l'ambiguïté de certains textes, avaient permis au patronat de la tourner dans bien des cas ; nous avons signalé (1) qu'une jurisprudence s'établissait par laquelle on espérait éluder ses effets.

Une revision s'imposait, et le *Journal officiel* vient de publier le texte des modifications qui ont été votées à cet égard par la Chambre et le Sénat. (2) La nouvelle loi a d'abord tenu à préciser certains points. C'est ainsi que d'après l'ancien article 2, les ouvriers dont le salaire annuel dépassait 2,400 francs, n'avaient droit que jusqu'à concurrence de cette somme à une rente égale à la réduction que l'accident avait fait subir au salaire. Pour le surplus, ils ne pouvaient prétendre qu'au quart de cette rente, et le texte ajoutait *à moins de conventions contraires quant au chiffre de la quotité.*

Il en résultait que souvent les agents des Compagnies d'assurances arrivaient à obtenir des ouvriers que ceux-ci fissent abandon de ce quart. Le nouveau texte a tenu à dire que pour que la convention contraire à ce chiffre légal put être valable, *il fallait qu'elle eut pour but d'élever la quotité de la rente et non de la réduire.*

(1) *Mouvement Socialiste*, 5 août 1901.
(2) *Journal officiel*, 27 mars 1902.

Désormais aussi, la déclaration que devra faire le chef d'entreprise de l'accident sera faite dans les quarante-huit heures, mais non compris les dimanches et les jours fériés. Si dans les quatre jours l'ouvrier n'a pas repris son travail, le patron devra remettre un certificat médical qui constatera l'état de la victime, cette dernière, de son côté, aura le droit de contredire ou de suppléer à ce certificat en en envoyant un autre. Enfin, si le patron a négligé ses devoirs, la loi autorise l'ouvrier ou ses représentants, à faire les déclarations nécessaires *dans l'année qui suit l'accident*. Ainsi tous les inconvénients qui résultaient du défaut de la non déclaration, disparaissent. Une grande partie des pièges où par cela même les blessés tombaient sont déjoués.

La loi allonge le délai d'appel, qui autrefois était de 15 jours et qui est porté à 30 jours. Le bénéfice de l'assistance judiciaire est accordé à l'appel et à la conciliation devant le Président. Cette dernière innovation est surtout importante. Autrefois, l'ouvrier se présentait seul devant le Président ou bien accompagné d'agents d'affaires véreux. Les représentants des Compagnies d'assurances les guettaient, et finalement les transactions les plus contraires à leurs intérêts, les spoliations les plus monstrueuses étaient signées par eux. Avec l'assistance de l'avocat, ce procédé patronal ne sera plus possible et les marchandages éhontés qui avaient lieu dans les couloirs du cabinet présidentiel disparaîtront.

L'article 18 nouveau constitue aussi un progrès considérable. Il consacre la doctrine que nous soutenions naguère en matière de prescription, il renverse la jurisprudence qu'à l'aide d'avocats habiles le patronat avait établie. La prescription est d'un an, mais ne commence à courir que de la clôture de l'enquête du juge de paix *ou de la cessation du paiement de l'indemnité temporaire*.

Nos camarades sont donc avertis. Tant que le patron paie l'indemnité du demi salaire la prescription est interrompue, et ce n'est qu'à dater du jour où il aura cessé de

verser cette indemnité, du jour où, par suite, la blessure cessant d'être temporaire se sera aggravée, qu'elle commencera à courir. Nous souhaitions voir adopter ce système par les tribunaux, nous sommes heureux de la voir consacrer par le Parlement.

Il est regrettable cependant que ces modifications heureuses s'arrêtent là, il est regrettable que la revision ait été incomplète. Des lacunes nombreuses demeurent. Nous aurions aimé pour notre part, et c'était le vœu du conseil judiciaire de l'Union des Syndicats de la Seine, que le droit pour l'ouvrier de choisir son médecin fut assuré efficacement. Avec l'article 4, le chef d'entreprise supporte les frais médicaux et pharmaceutiques résultant de l'accident. Mais, pour obtenir paiement de ces frais, les juges de paix veulent que le médecin ou le pharmacien assigne l'ouvrier qui devra à son tour citer son patron. Il en résulte des pertes de temps et souvent les Compagnies se servent de cet article pour effrayer nos camarades. Elles leur montrent l'avantage qu'ils ont à choisir le médecin patronal, puisque le paiement des honoraires est alors fait directement par la Compagnie.

Il eut donc été bon de dire que le chef d'entreprise serait *responsable directement* des frais médicaux.

De même, il eut été utile de déclarer que c'est au tarif ouvrier et non point au tarif de l'Assistance publique que seraient payées les visites du médecin choisi par la victime. Il eut été utile de déclarer que le chef d'entreprise devrait rembourser les frais des pensions hospitalières et des traitements spéciaux fournis par l'hôpital.

Il est en effet souverainement injuste que lorsqu'un médecin soigne un ouvrier malade par exemple d'une bronchite, ce soit au tarif ouvrier qu'il soit rémunéré, tandis que lorsque cet ouvrier est victime d'un accident, lorsque c'est le patron ou la riche Compagnie, et non plus le pauvre prolétaire qui paie, ce soit le tarif de l'Assistance publique qui soit appliqué. Et qui ne voit que par ce procédé, le libre choix de l'ouvrier devient impossible,

son droit est rendu illusoire. Bien des médecins, en effet, plutôt que de s'exposer à être rémunérés au tarif tout à fait dérisoire de l'assistance gratuite, refuseront de soigner l'ouvrier et ce sera le médecin de la Compagnie qui forcément sera appelé.

Il n'est point juste non plus que les hôpitaux soient exploités par les Compagnies d'assurances et que, par suite, les contribuables paient les frais qui devraient être supportés par les patrons.

Le citoyen Poulain avait déposé divers amendements pour consacrer cette manière de voir. La Chambre a eu grand tort de les repousser.

Enfin, il faudrait aussi, pour que le droit pour l'ouvrier de choisir son médecin fut complet, que des sanctions pénales fussent édictées contre les patrons qui les entraveraient dans leur choix. Trop de grandes Compagnies (1) refusent de se soumettre à la loi et édictent des règlements qui préviennent les ouvriers que tous les soins donnés par d'autres que le médecin de la Compagnie seront à leur charge. C'est là un procédé intolérable et auquel il faudrait mettre fin.

D'autres modifications, d'autres compléments auraient du être apportés à la loi. Il est regrettable qu'en ce qui concerne le marchandage et le travail à domicile, le législateur n'ait pas déclaré que ce serait celui-là même au profit duquel est commandé l'ouvrage exécuté en marchandage qui serait responsable de l'accident et obligé de payer la rente.

Il est malheureux que tous les salariés, quels qu'ils soient, à quelque profession qu'ils appartiennent, n'aient point été admis au bénéfice de la loi.

Les expressions chantiers ont donné lieu à des interprétations tellement divergentes, elles ont permis d'exclure de l'application de la loi tant d'ouvriers que toutes les difficultés eussent été aplanies.

---

(1) Citons par exemple les Tramways-Sud, l'Abeille, etc.

Il reste aux ouvriers à s'organiser, à se grouper de plus en plus pour obtenir par la pression qu'ils pourront alors exercer sur les pouvoirs publics le vote de ces réformes.

Jules Uhry,
Avocat à la Cour d'appel.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

La situation politique. — Il est sans doute inutile d'insister une fois de plus encore sur la profonde émotion produite au sein de la population de l'Empire par le projet de loi des tarifs douaniers. Mais ce qu'il faut répéter, c'est que la longue durée de la lutte ne lui a rien enlevé de son ardeur et que l'émotion n'est pas prête à se calmer. La classe ouvrière organisée dans le parti socialiste est unanime à se dresser contre les projets de famine des agrariens, les ouvriers qui se sont groupés, jusqu'à présent, autour du drapeau noir du centre catholique, dans la province rhénane, viennent peu à peu s'ajouter à nos troupes, la bourgeoisie libérale s'est émue de ces mesures qui, en rendant impossible des traités de commerce, tueraient l'industrie allemande, et les paysans eux-mêmes qui ont compris que seuls les grands seigneurs terriens profiteraient de ces tarifs, protestent dans de nombreuses réunions arrangées surtout par le *Handelsvertraysverein* (association pour favoriser les traités de commerce), fondé en vue du combat à livrer contre la droite réactionnaire et qui compte déjà plus de 16.000 adhérents.

Mais il faut aussi reconnaître que les débats de la Commission ne sont pas à même de détruire dans la moindre mesure la vigueur de cette lutte formidable. Les membres de la droite, après avoir, par d'innombrables amendements, arrêté le vote du projet en première lecture, s'efforcent néanmoins de hâter la marche des affaires, en imposant silence à l'opposition qui ne cesse de protester contre les odieuses surenchères des agrariens. Car les

tarifs prévus par le gouvernement ne leur suffisent pas, et ils essaient, autant que possible, de les élever encore dans une mesure inouïe. Jusqu'au 6 mai, la Commission, qui ne se réunira de nouveau que le 27 mai, a adopté 237 positions en première lecture, il lui en reste donc 709 qu'elle devra discuter et voter. Puis elle reprendra son travail en deuxième lecture, et le projet, ainsi amendé et changé par la Commission, sera présenté au Reichstag qui le discutera dans deux lectures encore, la première, générale, ayant déjà eu lieu.

Dans ces conditions qui nous garantissent que le projet ne sera pas exécuté avant un an, époque des élections législatives, l'on peut comprendre que la Commission des tarifs douaniers se soit décidée à siéger après les vacances de la Pentecôte et durant le mois de juin. Mais ce qui est moins compréhensible, c'est que pour ce « dur travail », la majorité, sans aucun sentiment de dignité, ait accepté à dédommager, par une somme de 2.400 marks proposée par le gouvernement, les membres de la Commission. Depuis la constitution de l'Empire, le Reichstag a demandé, exactement quatre fois, à une majorité des cinq sixièmes, un traitement pour les députés. Au début, on avait refusé cette mesure d'équité démocratique dans le but avoué d'éloigner les socialistes du Parlement, les délégués ouvriers ne pouvant facilement vivre à leurs frais dans la capitale. Mais ce misérable calcul a honteusement échoué, et ce sont les partis de la petite bourgeoisie seuls qui ont souffert de l'attitude du gouvernement. Aussi, depuis que les partis bourgeois se sont aperçus de leur erreur, le centre catholique, par l'organe de M. Groeber, dépose chaque année un projet tendant à dédommager les députés. Ce projet n'est plus combattu, à présent, que par le Conseil Fédéral et quelques députés de la droite que la « dignité du Reichstag » empêche d'agir dans un sens simplement raisonnable.

Toutefois, pour permettre à la Commission des tarifs douaniers de hâter l'adoption du projet de loi, le gouver-

nement a proposé un traitement extraordinaire de 2.400 marks pour les membres de cette Commission. Le centre et la droite, reniant leurs votes d'antan et se contentant d'un acompte qui n'est d'ailleurs autre chose qu'un changement porté à la Constitution, ont adopté le projet de la Commission du budget qui avait abaissé à 2.000 marks le traitement et en avait fait déduire le salaire que plusieurs membres de la Commission reçoivent en qualité de députés à une Diète. Les députés libéraux refusent ce traitement qu'ils considèrent comme une aumône, et les députés socialistes le remettent au trésor du parti.

Cette histoire déplorable de mœurs parlementaires a d'ailleurs un côté comique qu'on ne saurait trop apprécier et qui donne une saveur spéciale au vote ridicule du Reichstag. Il y avait à l'ordre du jour du Reichstag encore la convention internationale de Bruxelles, condamnant le système des primes dans la production du sucre qui fait autant de mal en Allemagne qu'en France. Mais les agrariens, voulant, avant tout, produire une pression sur le gouvernement pour s'assurer son consentement à des tarifs douaniers plus élevés encore que ceux prévus dans le projet, et voulant, avant tout, accélérer le vote des impôts sur l'eau-de-vie, ont fait l'impossible pour empêcher la discussion de la convention du sucre. Mais le gouvernement a fortement insisté, d'ailleurs appuyé par la gauche, et le projet des impôts sur le sucre (convention de Bruxelles) a été renvoyée à une commission spéciale qui se réunira le 27 mai. Le Reichstag lui-même se retrouvera le 3 juin. On voit ce qu'il y a de drôle dans cette situation : les membres de la Commission des tarifs douaniers sont dédommagés pour un « sur-travail », mais qui cesse de l'être, puisque d'autres Commissions et le Reichstag lui-même siégeront en même temps qu'eux. Pour être logique, il faudrait mettre les finances de l'Empire à une rude épreuve, et « dédommager » tous les députés. On a le droit d'être curieux de voir sortir de cette impasse le gouvernement et la majorité. Georges Weill.

BIBLIOGRAPHIE

Le mouvement syndical en Belgique[1]

En 1891, Emile Vandervelde, dans son **Enquête sur les associations professionnelles d'artisans et d'ouvriers en Belgique**, donnait une description complète des forces syndicales belges. Ce livre magistral, où la sincérité de la documentation ne le cède qu'à l'imagination du style, reste, pour l'histoire des syndicats belges, une " mine inépuisable de renseignements exacts et inédits ". Mais, depuis onze ans, précisément à cause de la propagande de Vandervelde et de ses amis, le mouvement syndical a fait de notables progrès. Au lieu de 70.000 syndiqués, c'est à plus de 130.000 qu'il faut évaluer, maintenant, le nombre des ouvriers organisés. La proportion du nombre de syndiqués par rapport à la population ouvrière totale, a donc passé, en dix ans, de 10 0/0 à 19 0/0. « Le terrain couvert par la « récolte, dit M. Varlez, n'est peut-être pas beaucoup plus « vaste aujourd'hui qu'en 1891, mais celle-ci est plus drue « et plus fournie. Les cotisations syndicales, plus considé- « rables, rentrent mieux ; elles sont restituées aux mem- « bres sous forme de secours mutualistes nombreux qui « les attachent à ces institutions. Les unions profession- « nelles ne sont peut-être pas beaucoup plus nombreuses « qu'en 1891, mais elles sont plus populeuses, plus solides, « plus respectées ».

M. Louis Varlez, l'érudit sociologue, à qui nous devons des études si documentées sur le *Plan Social de Gand*, sur la *Fédération ouvrière gantoise*, etc... a entrepris de nous tracer les progrès accomplis par l'organisation ouvrière, depuis la publication du livre de Vandervelde. Il suit la même méthode d'enquête personnelle. Il pense avec raison que cette étude parcellaire, si elle ne peut fournir les " belles et régulières colonnes de chiffres alignés " qui sont la gloire des statistiques officielles, fait mieux connaître, en revanche, " la situation réelle et les tendances propres de chaque groupe, ce qui est plus important ". On pourrait craindre, il est vrai, que pareille méthode ne fût exclusive d'une vue d'ensemble ; mais, elle permet, au contraire, de suivre, à travers les modifications nécessaires

(1) *Louis Varlez* — Quelques pages d'histoire syndicale belge (le Musée Social — Mars 1902. Mémoires et Documents).

qu'elles subissent d'après les circonstances professionnelles ethniques et politiques, les tendances directrices du mouvement syndical belge. D'ailleurs, comme Vandervelde, M. Varlez termine son enquête par quelques vues générales ; et, si le cadre de son article ne se prête pas aux brillants développements par lesquels Vandervelde démontrait l'adhésion fatale de la classe ouvrière à la politique socialiste, le récit de M. Varlez, par sa volonté même de rester purement descriptif et strictement impartial, donne une valeur plus considérable aux conclusions qui s'en dégagent : le caractère spontané du mouvement syndical ouvrier, sa tendance à une cohésion de plus en plus grande et à l'entente internationale.

Je ne saurais faire ici qu'un résumé très affaibli des pages vibrantes d'une chaude sympathie — n'excluant pas une pointe d'humour — où M. Varlez passe en revue les multiples bataillons de l'armée syndicale. Les *mineurs* forment une corporation essentiellement socialiste, votant comme un seul homme pour les candidats du Parti Ouvrier, toujours prêts à se lever en formidables grèves générales à son appel, mais dont l'organisation syndicale passe par des périodes successives de prospérité soudaine et de faiblesse extrême. Actuellement le mouvement syndical y est dans une période de croissance : les petits syndicats de communes se fédèrent régionalement, les cotisations sont majorées et mieux payées, et la Fédération nationale compte 45.000 travailleurs organisés sur 132.000. Je signale spécialement les pages que M. Varlez consacre aux mineurs Carolorégiens, encore sous l'influence mystérieuse des pratiques maçoniques des Chevaliers du Travail et aux Borains, cette population exclusivement houillère, où les *Unions minières* absorbent toute la vie politique, économique et récréative de la région, et fait songer aux gildes marchandes du Moyen-âge se transformant en communes par l'absorption des éléments urbains antérieurs. — La *Nouvelle Union Verrière*, toute pleine, elle aussi, des influences des Chevaliers du Travail, est trop connue par la longue grève qu'elle vient de soutenir pour qu'il soit nécessaire d'y insister : disons seulement, que momentanément vaincue, elle reconstitue rapidement ses forces et maintient intacte sa prétention d'imposer aux Maîtres Verriers une main-d'œuvre exclusivement syndiquée. — Les *Métallurgistes*, avec leurs 9.000 membres, présentent le type d'une fédération en progrès, avec un secrétaire permanent, de fortes cotisations, une caisse nationale de résistance. Ils sont en marche rapide vers la forme *Amalgamation* des grandes trade-unions anglaises. — Les *Typo-*

graphes, sont, en Belgique comme ailleurs, très fortement organisés. — *L'industrie textile* nous offre le spectacle bien varié des pauvres tisserands catholiques des villages et bourgades flamandes, s'essayant en timides et rudimentaires ébauches syndicales, impitoyablement réprimées par les patrons et les curés ; des tisserands gantois, vrais héritiers des tisserands tête-de-fer des XIIIe et XIVe siècles, puissamment syndiqués et soudains dans la révolte ; et enfin, des fileurs de laine de Verviers, esprits aux tendances anarchiques, créant une multitude de groupements, rapidement disparus, mais corrigeant d'ailleurs, par leur intelligence vive et leur admirable solidarité, les défauts de leur organisation. — Les *Dockers*, enfin, population longtemps rebelle aux syndicats, parce qu'elle se recrute dans les déchets des autres métiers, ont eu, il y a trois ans, une organisation très puissante et ont dicté, un moment, aux patrons débardeurs d'Anvers, leurs conditions de travail. Les patrons ont maintenant repris l'avantage, mais ils subissent, à Anvers et à Gand, un noyau de syndiqués, reliés à la Grande Association internationale des Ouvriers des Ports.

Le trait caractéristique du mouvement syndical belge c'est son caractère politique. Rien de semblable en Belgique, au mépris de nos syndicalistes français pour les *politiciens*. A part quelques corporations (notamment les typographes), tous les syndicats sont affiliés à un Parti politique. Dans une même ville il y a presque toujours, pour chaque métier, un syndicat socialiste, un syndicat catholique et quelquefois un syndicat libéral.

C'est le *Parti Ouvrier* qui groupe le plus de syndiqués : les mineurs, les verriers, les dockers, les métallurgistes sont en immense majorité affiliés au P. O. Les typographes, quoique neutres, gravitent autour de lui et participent à des Congrès syndicaux. Au dernier Congrès tenu à Bruxelles, le 25 décembre 1901, sous les auspices de la *Commission syndicale du P. O.*, 84.000 ouvriers syndiqués étaient représentés. Ce n'est d'ailleurs pas seulement par le nombre que les syndicats socialistes l'emportent, c'est par leur discipline, par leur esprit nettement ouvrier. Ne subissant pas, comme les syndicats catholiques et libéraux de patronages gênants, ils ne connaissent pas les lamentables défaillances qui caractérisent les autres groupements.

La ligue démocratique chrétienne compte 11,000 syndiqués. Bien que cette ligue cherche à maintenir la bonne harmonie des classes, bien qu'elle marche d'accord avec le reste du parti catholique au point de vue politique, il

est incontestable que ce mouvement prend un caractère de plus en plus ouvrier. Il ne s'agit plus des corporations mixtes dont Vandervelde parlait il y a dix ans. Ce sont de vifs mécontentements chez leurs protecteurs de la bourgeoisie catholique.

Quant au *Parti Ouvrier libéral*, il n'est guère puissant qu'à Anvers. Ailleurs il ne groupe qu'une fraction infinitésimale de la classe ouvrière, partagée dans sa presqu'unanimité entre les groupements socialistes et catholiques.

Malgré les divergences poltiques, le mouvement syndical belge présente cependant une unité réelle. « La séparation irrémédiable sur la question politique disparait dès que l'on aborde les questions économiques ». En cas de grève, des comités mixtes se forment spontanément et les ouvriers catholiques et libéraux marchent d'accord avec les socialistes. Il est d'ailleurs à remarquer que c'est à Gand, où la classe ouvrière se trouve noyé dans la campagne catholique, que les syndicats affirment le plus énergiquement leur caractère socialiste, parce qu'il faut agir plus fortement contre l'influence asservissante des patronages catholiques. Mais sur le programme économique immédiat, les syndicats des divers partis sont, en somme, unanimes : ce qui diffère, c'est la conscience et la fermeté avec lesquelles ils poursuivent le but.

Qu'ils soient socialistes ou catholiques, ce sont les mêmes difficultés qu'ils ont à vaincre. C'est ainsi que la divergence des caractères wallon et flamand s'affirme également dans l'un et l'autre parti. Tandis que Gand, ville flamande, connait les syndicats unitaires à fortes cotisations, distribuant des secours mutualistes, les Wallons, ces méridionaux de la Belgique, sont plus rebelles à l'organisation syndicale et préfèrent des associations plus lâches, n'enchaînant pas la liberté individuelle de leurs membres. Chez les socialistes comme chez les catholiques, ce sont d'ailleurs les tendances flamandes qui prédominent actuellement : les syndicats se fédèrent, élèvent les cotisations et révèlent un caractère mutualiste qui, par des avantages immédiats, assure la fidélité de leur clientèle. L'assurance contre le chômage est de plus en plus générale dans les syndicats belges, est même une des causes qui rapproche actuellement le plus les syndicats d'opinions diverses ; plusieurs villes, Gand notamment, ont voté des subventions aux syndicats qui organisent l'assurance contre le chômage et les divers syndicats forment par ville une association unique pour se répartir ces subventions.

L'esprit local aussi est resté longtemps un obstacle à l'extension du mouvement syndical. Les Belges forment volontiers une association locale ; ils se haussent difficilement à une association générale, qui dépasse les limites de leur ville. C'est là un phénomène très explicable dans un pays où la vie municipale joue un rôle aussi prépondérant. Néanmoins, la nécessité de la solidarité ouvrière, brisent les répugnances de l'esprit local. Des fédérations régionales, puis nationales, existent maintenant dans la plupart des métiers. Même la tendance est à l'amalgamation comme en Angleterre. Tel est le cas, notamment, des métallurgistes.

Enfin, l'internationalisme lui-même se révèle dans les syndicats belges. Non-seulement dans les industries de luxe et chez les typographes, mais dans les industries textiles, chez les mineurs, chez les métallurgistes, etc., des relations internationales ont été créées. Les *dockers* forment même une simple section de la grande association internationale des dockers. Les Congrès de l'Exposition universelle de 1900 ont été assidûment suivis par les ouvriers belges, et le bureau socialiste international, faisant de Bruxelles la capitale du socialisme international, oriente de plus en plus les organisations ouvrières belges dans la voie d'une collaboration permanente avec les travailleurs des autres pays.

Raoul Briquet.

LES LIVRES

Syndicats Ouvriers, Fédérations, Bourses du Travail, par Léon de Seilhac (Colin-Paris-1902). — M. de Seilhac suit le monde ouvrier avec un souci de l'exactitude auquel nous devons rendre hommage. Nous sommes loin d'approuver les interprétations qu'il donne des faits qu'il rassemble. Mais son nouveau travail sur les organisations ouvrières françaises présente une mine précieuse de renseignements, d'informations, parfois un peu rapides, mais généralement très précis.

Il n'est pas possible, à cette place, d'exposer systématiquement le contenu du livre de M. de Seilhac. L'œuvre elle-même n'a d'ailleurs pas un plan très méthodique. Il nous suffira d'indiquer les sujets examinés par l'auteur. L'intérêt du livre n'en apparaîtra que mieux.

Dans une première partie, M. de Seilhac étudie : *Le Syndicat Ouvrier*. Il passe en revue : 1° Les causes consti-

tutives du Syndicat; 2° La législation sur les associations de 1791 à 1884; 3° Les obstacles à la formation syndicale chez les ouvriers; 4° Renaissance des Syndicats avant la loi de 1884; 5° Le type du Syndicat ouvrier avant la loi de 1884; 6° La loi de 1884; 7° La question des Syndicats devant les premiers Congrès ouvriers; 8° Le projet de modification de la loi de 1884. — La deuxième partie traite du *Syndicat Ouvrier tel qu'il existe aujourd'hui :* 1° Le Syndicat typographique; 2° Le Syndicat des mégissiers d'Annonay; 3° Le Syndicat « l'Union » des Tullistes de Calais; 4° Le Syndicat des Verriers de Carmaux; 5° Le Syndicat mixte; 6° Les Syndicats Jaunes. — Après les Syndicats, *les Fédérations Industrielles de Syndicats et les Fédérations de Métiers :* 1° La Fédération des Travailleurs du Livre; 2° La Fédération des Verriers de France. — La quatrième partie comprend : *La Fédération locale de Syndicats, la Bourse du Travail :* 1° Les Bourses du Travail; 2° La Création d'une Bourse du Travail; 3° La Bourse du Travail de Paris. — Enfin la cinquième et dernière partie traite de *l'Unification des forces ouvrières :* 1° Historique; 2° Fédération des Bourses; 3° La Confédération générale du Travail; 4° La Fédération Ouvrière Gantoise; 5° Le programme des groupes syndicaux français.

Nos Créoles, par le Dr A. Corre (Stock, Paris, 1902). — Ce livre étudie l'origine des populations créoles et l'histoire du peuplement de nos colonies; le caractère et l'esprit, les mœurs privées et publiques des créoles, etc...

LES REVUES SOCIALISTES

REVUES DE LANGUE ALLEMANDE

Socialistische Monatshefte (n° 5.). — La *Gazette de Francfort,* dans un article enthousiaste du 3 mai (édition du soir), appelle ce numéro une « représentation de gala des revisionnistes ». Ce sont là des compliments désagréables pour des socialistes, mais il faut avouer qu'ils sont mérités. Nous trouvons parmi les neuf articles que publie la revue au moins cinq à tendance revisionniste et le plus souvent de polémique. *Jaurès* publie sa préface des *Etudes Socialistes. Kampffmeyer,* dans une étude historique très intéressante, présente la défense du revisionnisme *Schippel,* à propos de la publication par Mehring, de Marx et Engels posthumes, fait le procès de certaines doctrines marxistes. *Bernstein* fait une polémique violente contre Kautsky et ses amis, et trouve l'occasion d'attaquer aussi

le *Mouvement Socialiste*, sans le nommer, d'ailleurs, et en se retranchant derrière un article de Jaurès qu'il reproduit dans une note. *David* enfin s'en prend à la *Question Agraire* de Kautsky. De tous ces articles, nous ne retiendrons que le plus important, celui de *Kampffmeyer*. Il rappelle que ni Vollmar, ni les « jeunes » n'ont réussi à créer un mouvement considérable. Bernstein, d'abord par ses articles, ensuite par son livre, a pu entamer la doctrine « orthodoxe ». Ce qui caractérise la nouvelle école, c'est de ne pas reconnaître au socialisme une nécessité absolue *a priori*. Le socialisme n'existe pas, selon lui, à l'état latent, dans la contradiction entre les forces et les moyens de production, mais il se développe peu à peu dans la société actuelle. En terminant, *Kampffmeyer* croit pouvoir constater que le « revisionnisme » est triomphant.

REVUES DE LANGUE ANGLAISE

The Comrade (mars). — Si l'*International Socialist Review* est une excellente revue théorique avec *The Comrade*, nos amis d'Amérique ont une fort belle magazine littéraire, artistique et sociale. Le numéro de mars, consacré surtout à l'anniversaire du 18 mars, publie les portraits des principaux héros de l'insurrection communaliste, un fort beau dessin de Walter Crane en l'honneur de la Commune, une reproduction du « mur des fédérés de Picchio ».

Le même numéro contient une nouvelle de Tolstoï : « Quarante ans », la suite des « Nouvelles de Nulle Part », de William Morris, illustrées, des reproductions de plusieurs journaux socialistes illustrés, ainsi que d'un récent numéro de l'*Assiette au beurre*.

(Avril). — Eugène V. Debs, le célèbre agitateur ouvrier américain raconte « comment il est devenu socialiste ». Léonard Abbott publie une étude très vivante du grand peintre anti-militariste russe Verestchagin, avec des reproductions de plusieurs de ses plus célèbres tableaux.

Dans le même numéro, une analyse du roman anti-militariste de Ernest Crosby, « le capitaine Jinkis, héros national » et la suite des « Nouvelles de Nulle Part ».

L'Art, la Littérature

LE VIEUX PARLE... (1)

Il y avait longtemps qu'il était assis près de la fenêtre au bout de la table et qu'il écoutait silencieux ses fils discuter au milieu de la pièce faiblement éclairée ; soudain il se leva, appuya ses grosses mains sur la table et dit :

« Et ce sont des hommes qui disent de telles choses ! des hommes jeunes et vigoureux, qui ont une échine de loup, une épaule de taureau et un poing lourd comme une patte d'ours !

— En Amérique ? — de l'autre côté de l'Atlantique ? Voyons ! la vie en Finlande ne vaut donc plus rien et un homme ne la peut-il plus supporter ? — et par bandes encore ! Tous ensemble ils prendront la fuite ! laissant les femmes, les enfants et les vieillards à la merci de l'ennemi !

— Et ce sont des garçons braves ! de vrais héros en herbe ! et ce sont mes fils ! — Le voilà donc ce jour de fête attendu ? Ils fuient devant les menaces, ils courent épouvantés, abandonnant leur pays et leur sol avant que nul ne soit venu le prendre !

D'où vous vient cette audace ? Certes pas de vos ancêtres ! On n'eut point fait cela, du temps de vos aïeux. Abandonner les champs et la maison, à la première rumeur, au premier bruit d'un danger ? Mais

(1) On sait que pour échapper au service militaire russe, beaucoup de jeunes Finlandais prirent le parti de s'expatrier, causant ainsi le plus grand tort à l'industrie du pays, et privant le parti de la résistance de défenseurs précieux. C'est pour combattre l'émigration, que *Juhani Aho* écrivit la nouvelle dont nous donnons la primeur à nos lecteurs.

(N. D. L. R.)

cette ferme ne serait pas ce qu'elle est, si l'on avait agi ainsi. — Et même si c'était vrai, si l'on exécutait les menaces, si l'on faisait ce qu'on parle de faire, quel nom donner à celui qui jouerait des jambes à l'instant où l'on aurait besoin de lui? un lâche, n'est-ce pas?

Nous avons du fuir aussi, c'est exact! mais c'était à la dernière minute et l'on ne se réfugiait que dans la forêt et non derrière les mers. On ne passait à l'étranger que contraint et forcé et encore avec l'idée de revenir, et l'on revenait.

Et en ce temps là, il ne s'agissait pas de cinq ans de service militaire, mais de dix ans! Et l'on revenait tout de même. Mais vous, mes garçons, vous n'avez pas l'intention de revenir. Le chien qu'on fouette revient au logis, le chien qui ne cherche que son plaisir ne revient pas.

— Vous dites que vous enverrez de l'argent. — Nous n'en avons que faire, ce qu'il nous faut c'est vous et votre énergie! Tout ne s'achète pas, quoiqu'on dise. Ce n'est pas avec l'argent qu'on a cultivé ce champ, ce sont ces deux bras que voilà qui ont défriché la forêt, desséché les marais et retourné la terre. — Vous enverrez de l'argent! et à qui? si tout le monde s'en va. — Ah! tous ne s'en iront pas! — Mais pourquoi les uns et pas les autres? Pourquoi pas brûler la ferme et détaler tous en bande? C'est peut-être moi qui dois rester pour faire l'exercice à votre place? Ça ne sera pas la première fois. J'ai déjà marché pour vous dans les sillons et présenté ces armes qui s'appellent la charrue et le soc, mais je croyais alors que mes garçons marcheraient sur mes traces.

— Vous dites que ce n'est pas par crainte des Russes que vous filez. Vous trouvez qu'il ne vaut pas la peine de rester en Finlande, sur cette terre gelée où ne pousse

que peu d'argent. Les salaires sont plus élevés là-bas. On prend ce qu'on reçoit, et si ce n'est pas vous, ce sera d'autres. Ah! il y a longtemps qu'on aurait pu partir! Avons-nous été assez bêtes, mes ancêtres et moi, de ne pas avoir lâché le pays, quand le froid et la gelée détruisaient tout et que le travail manquait. En ce temps-là, il n'y avait pas d'entreprises d'Etat, ni de fabriques, ni de métairies, ni de scieries. Il n'y avait pas de caisse d'Etat et de caisse communale à qui emprunter. On vivait comme on pouvait, et si l'on ne pouvait plus vivre, on mourrait bravement sur le champ de bataille, mais on ne s'enfuyait pas. C'était sans doute bête, très bête de rester ici en attendant des jours meilleurs au lieu de courir le monde à la recherche de la fortune.

— On mangeait du pain d'écorce en ces jours-là. Les champs sont peut-être trop durs maintenant et le pain trop sec. Je ne sais pas! Mais ce que je sais, c'est que le Finlandais peut ce qu'il veut quand il serre les dents et ne se plaint pas. L'œil s'assombrit et le cœur s'aigrit. Le pain de l'étranger nourrit la colère, et les miettes d'autrui donnent de l'amertume dans l'âme.

Celui qui n'a pas souffert de l'injustice, ne sait pas apprécier la justice.

— Mais vous n'êtes pas de ceux qui serrent les dents. Vos dents sont gâtées et votre œil est terne. Vous n'êtes pas fait pour gérer cette ferme. Allez-vous en et faites vite.

— Mais ne comptez pas sur moi pour payer le voyage, comme je vous dispense de ne rien envoyer. Et quand je serai mort ne vous dérangez pas pour la succession, mon premier Matti saura vous remplacer.

Le vieux se tut, se leva et gagna sa chambre, près du vestibule.

Ses fils restaient là, silencieux, accroupis sur leur banc, les coudes aux genoux. Puis ils sortirent l'un après l'autre de la chaumière. Dans la cour ils s'arrêtèrent, le lac dormait à leurs pieds. Ils le regardèrent longuement, puis toujours pensifs et silencieux gagnèrent leurs mansardes.

Mais le lendemain ils étaient tous les trois au travail, le premier labourait vigoureusement le champ, le second creusait vigoureusement les fossés et le troisième rentrait en hâte les foins.

Et l'on ne parla plus jamais de l'Amérique.

JUHANI AHO.

Traduit par René Puaux.

Notes sur la " SIMPLICITÉ "
de M. Francis JAMMES

Le style entortillé n'est plus de mode. On ne fait plus le « verbe rare », l'épithète « étrange », « l'image de rêve ». Les phrases enchevêtrées ne se portent plus. Seuls quelques universitaires médiocres, désireux de se signaler à l'attention de leurs collègues, parlent encore de symbolisme. Ils veulent être nouveau jeu. Ils sont en retard de dix ans.

L'École symboliste est morte. Elle n'est plus qu'un souvenir. Les derniers survivants de ce bateau naufragé, ne songent plus qu'à se faire pardonner leurs erreurs passées. Nul n'écrit une langue plus limpide et plus pure que celle de M. Henri de Régnier; et ce fou de Jean Moréas renonçant à régner despotiquement sur la littérature, est devenu le plus soumis, le plus sage disciple de Racine et d'André Chénier. M. Gustave Kahn lui-même croit à l'art populaire. Les disciples de Mallarmé pratiquent le genre simple aussi furieusement qu'ils pratiquaient le genre « abscons ». Mais

cette fois encore, ils n'ont pas su rester dans la limite. Ils tombent dans l'excès contraire : trop souvent leur simplicité n'est que simplicité d'esprit.

Simplicité n'est pas simplesse. Lorsqu'un écrivain s'efforce d'exprimer ses émotions ou ses idées sans les exagérer, sans les déformer, avec une stricte, une rigoureuse exactitude, il arrive parfois à la simplicité. Mais il y faut de longs efforts, une constante énergie. M. Jammes ne peut l'ignorer, lui qui a écrit ces vers si simples, si directs, si savoureux, les plus frais qui aient été écrits en français depuis La Fontaine et Chénier (excepté toutefois ceux de Madame de Noailles) :

Agenouillées comme des pélerins
Les gerbes de blé attendent le matin...

ou encore :

La chaleur fit crépiter dans les champs
La paille creuse, aigüe, ronce et brisante,
Et éclata la cigale grinçante.

Un pâtre pyrénéen envoie une lettre à sa fiancée :

Sa lettre était grande comme la brume
Quand elle flotte au bas du lac d'Assu
Sous les troupeaux plaintifs et suspendus.

Sur un soir d'été, il écrit :

Quel silence d'amour que n'interrompt
Que le grésillement du crapaud qu'on
Entend sous quelque pierre du perron...
La lune à travers le catalpas monte.

Enfin, je veux citer encore cette phrase adorable que lui inspire la vue d' « une enfant brune et tendue comme un fruit » :

Elle portait sa cruche sur la tête,
Un sein dressé par l'effort qui haussait
Son frais bras courbe à la cruche glacée.
Ses mollets ronds et fermes se touchaient,
Et, hardiment, elle lui souriait.

Voilà, certes, de la divine simplicité, dont seuls les grands artistes sont capables. Mais, M. Jammes ne se contente pas d'aimer la simplicité comme un grand artiste. Il veut être simple à la façon des simples d'esprit.

Il affecte une sensiblerie bébête, une sensibilité de demoiselle de pensionnat :

C'était affreux ce pauvre petit veau qu'on traînait
Tout à l'heure à l'abattoir et qui résistait,

Et qui essayait de lécher la pluie
Sur les murs gris de la petite ville triste.

O mon Dieu vous qui êtes si bon,
Dites qu'il y aura pour nous tous un pardon

Et qu'un jour, dans le ciel en or, il n'y aura
Plus de jolis petits veaux qu'on tuera

Et, qu'au contraire, devenus meilleurs,
Sur leurs petites cornes nous mettrons des fleurs

O mon Dieu ! Faites que le petit veau
Ne souffre pas trop en sentant entrer le couteau...

M. Jammes a écrit près de trois volumes de cette force.

Il affecte une fausse, une insupportable niaiserie : il fait la bête comme un enfant de quatorze ans fait le bébé.

LE POÈTE :

Tu avais mis tes bas à sécher sur la haie...
La vache en passant, tout à l'heure, les a mangés.

LA FIANCÉE :

Oh ! que c'est ennuyeux... C'est la seconde fois...
Ça m'était arrivé il y a deux ou trois mois.

Ou bien :

Ce paysan qui chante au loin est heureux.
Le grillon qui chante dans la haie est heureux.

Le cochon qui a fini d'être saigné est heureux.
Le pauvre veau quand on l'achève est heureux.
Le gibier que l'on tue roide est heureux.
Le blessé qui s'évanouit est heureux.
Le malheureux qui souffre est heureux.
L'homme qui naît est heureux. Celui qui meurt est heureux.

Enfin, il affecte à tout moment une ignorance que je veux croire plus feinte que réelle : Quand on lui parle Nietzsche et *surhomme*, il répond *sureau*. Avoir une mentalité d'ignorantin c'est trop aisé; si je comprends sans peine que, M. Jammes ait rencontré des imitateurs, je n'arrive pas à comprendre qu'on admire de telles inepties.

Sur cette pente on va loin. Et, d'abord, s'il veut être tout à fait *un simple*, M. Jammes n'écrira plus de vers, et même n'écrira plus du tout. Écrire, cela suppose un certain effort d'abstraction dont les simples sont incapables. Et, en effet, il semble que M. Jammes s'achemine vers une telle décision. Déjà dans cette partie du *Triomphe de la Vie* qui a pour titre : *Existences*; au lieu de nous dépeindre les choses, il les met directement en scène et leur fait tenir des discours peu compliqués :

Une chouette (page 131) :
Psiiiiiiiiiiiiii (14 i).

La mésange (page 133) :
Theuic Theuic Theuic. Theuic Theuic Theuic Theuic.

Les chevaux (page 157) :
Tic toc tic, tac toc tic, toc toc toc.

La caille (page 222) :
Vrrrrrrrrrtrrrrrrrrrrrrrr.

Le fusil :
As-tra-ka.

Un coq (page 224) :
Hou-hourou-ôôô.

Une poule :
Clouq-clouq-clouq (*sic*) cloucq-clouq.

Les poussins :
Ititi ti-ti iti ti ti iti ii ti ii ti tii ti ti-ti-ti-i-ti.

On me dispensera de citer davantage. Évidemment, c'est à l'onomatopée que devait aboutir M. Francis Jammes. Les prochains livres, s'il daigne en écrire, nous promettent des instants de douce gaîté :

D'ailleurs mon portemonnaie est vide comme un verre,
Il faut rester chez moi et écrire des vers.
...Moi, je dis ça. Ça peut paraître singulier
Mais les Vigny m'emmerdent avec leur dignité.
Et si je n'en veux pas, moi, de leur dignité ?

Nous nous en doutions, M. Jammes.

MIRANDA.

LES SALONS DE 1902 [1]

(Fin)

Parmi les pastels, il faut choisir les *Faux Prophètes*, de Henry de Groux. Je m'abstiendrai de tout commentaire : avec de Groux, je ne suis pas impartial. J'aime infiniment le talent de ce garçon, le seul artiste, à mon sens, qui soit original, créateur, pourvu d'idées générales et d'une érudition étendue. Son abord effraie le boursier, terrorise le calicot, scandalise les concierges. Mais dix minutes de conversation vous apprennent que de Groux possède infiniment d'esprit, de sens critique, de fantaisie aimable et d'imagination nullement déréglée. Il est un coloriste superbe. Comme dessinateur, s'il a trop sacrifié à la synthèse, c'est tout à son éloge. Il est un des premiers portraitistes de ce temps. Et il lui revient la gloire d'avoir tenté une réforme complète de l'art religieux, d'avoir houspillé le légendaire abbé Bernard, d'avoir été la cause d'un scandale panaché, en pleine église. On a dit qu'il avait pleuré, en voyant des peintures souillées par un manœuvre aux gages de l'abbé Bernard. Pas du tout. Il a *gueulé*, à la

(1) Voir notre dernier numéro.

manière de Flaubert ; il s'est défendu en artiste sûr de son talent, et il a fait Quinault le pilier de sacristie. Et puis, contre les marchands de tableaux, contre les *enfroqués* et les *enfraqués* — je veux dire porteurs de froc et porteurs de frac, imbéciles ecclésiastiques et nigauds mondains — il a continué la guerre par une série de belles œuvres. Et il a eu la satisfaction — si toutefois c'en est une — de voir, au cours d'une exposition particulière récente, la critique officielle le saluer comme un maître.

A la sculpture, il y a le *Hugo* de Rodin. Et puis ? Mais, en vérité, c'est tout. Les sculpteurs partagent, avec les architectes et les pédicures, la gloire enviable de ne rien savoir en dehors de leur métier, et d'ignorer complètement celui-ci. Les dentistes ont une mentalité supérieure.

III

SALON DES CHAMPS-ÉLYSÉES

On l'appelle plus vulgairement : *Salon des Artistes Français*. Mais leur vraie caractérisque, c'est d'être élyséens, propres, bien ficelés, lavés, encaustiqués, nettoyés, recurés. Tous ces artistes feraient des femmes de ménage supérieures. Je me figure volontiers M. Bouguereau cirant des parquets, et M. Detaille peignant des portes-fenêtres. Pas un grain de poussière ! La paille de fer a passé par là !

Non. M. J.-P. Laurens n'est pas heureux cette année avec Colbert. Le grand ministre n'a d'ailleurs jamais inspiré personne, et sa mémoire revit suffisamment parmi nous aux alentours de la Bibliothèque nationale. Quant à M. Bouguereau, ce qu'il y a de plus remarquable en ses *Oréades*, ce sont les vers latins de son compaing en peinture, M. Humbert. Les vers de M. Humbert sont forts, très forts, trop forts. Ne disons pas qu'ils sont Crawford ! Vous ne me pardonneriez pas le triste calembour, et ni moi non plus. D'autant que M. Humbert n'est pas né Crawford. Il n'y a d'ailleurs pas de nécrophores au Salon des Artistes français.

Là ! c'est fini. Ça ne m'arrivera plus. Promenons-nous un peu. Négligeons M. Bonnat, ainsi que M. Detaille, avec ses grandes machines maladroites, sans perspective, sans naturel, où le rose sévit trop sur les joues militaires et patriotiques. Négligeons le portrait de M. Rostand ; les prétentieuses compositons de M. La Lyre ; les paysages de M. Didier-Pouget où l'on n'oserait rêver sans avoir changé de cravate ; la profusion de croûtes bien torchées, si j'ose dire, et qui ravissent d'aise le bon public du vernissage. Les femmes de M. Lauth manquent de sel, et pour les *Dentellières* de M. Bail, j'ai vaguement les pieds en dentelle. C'est attristant, à la fin, de constater chaque année, chez tous ces artistes, dont plusieurs n'ont pas l'excuse de la misère inséparable des premiers débuts, une telle veulerie, avec si peu de probité. Ils n'ont qu'un but : faire le tableau qui se vendra. Ils se châtrent volontairement ; ils cherchent à plaire — et à qui ? à la foule ignorante, changeante, indifférente, achetant par snobisme et jamais par goût. Le pire, c'est que leur exemple paraît contagieux, et comme je l'ai dit au début de cet article, le désir du succès immédiat, du succès à tout prix, sévit également au Salon voisin, comme il sévissait aux Indépendants. Qui a vu un tableau en connaît trois mille ; ils se ressemblent tous comme les oies blanches de Gâtine, qui vont boire au même ruisseau, à la même heure, en balançant de même façon des pattes identiques.

Une exception est à faire pour Roybet, qui se manifeste, à la stupéfaction de plusieurs, portraitiste fidèle et puissant des binettes contemporaines. De même M. Désiré avec ses *Scènes bretonnes*, a toujours sa touche magistrale. Il faut admirer aussi les paysages de M. Guillemet, dont la *Seine au Pont Marie* est délicieuse de finesse, d'exactitude et d'émotion délicate.

La sculpture brille — c'est le mot — par l'*Aigle*, de M. Gérôme, mélodrame encombrant, gigantesque bêtise. Et puis des bustes, des torses, des groupes, de la ronde-bosse, du bas-relief, tout un délire de bronze, de plâtre

et de marbre. Ce n'est pas intéressant, à cela près que l'on constate la déchéance absolue de la sculpture française. Il n'y a, décidément, plus guère que Rodin et Baffier, et encore sont-ils inégaux tous les deux.

A la gravure en médailles, on a l'agréable surprise de voir la vitrine du vieux maître Ponscarme, toujours inimitable, et malheureusement trop peu compris encore, comme tous ceux qui affirment une vérité. A côté d'eux, son ancien élève, M. Yencesse expose, avec des bijoux sobres et ingénieux — et ces bijoux réels sont des boîtes d'allumettes, des porte-cigarettes, des boucles de ceinture — un portrait superbe de M. Piot, sénateur. L'apôtre de la repopulation est saisi sur le vif, avec ses cheveux drus, sa barbe rude, ses traits fortement accusés, sa physionomie énergique, finaude et bienveillante. Le revers de cette médaille porte un semeur — c'est d'une allégorie claire — mais un semeur campé avec justesse, vivant, agissant, dans un vrai paysage, tout baigné de grand air. Cette composition laisse loin derrière elle la piteuse semeuse dont M. Roty a décoré nos pièces de quarante sous et de cinquante centimes : bringue conventionnelle et fausse, sans grâce, sans style, et qui pis est, sans anatomie. L'art de la médaille, difficile entre tous, parce que les défauts de composition apparaissent impitoyablement, l'art de la médaille, dis-je, est en progrès, grâce à l'enseignement de Ponscarme, grâce à la courageuse initiative de Yencesse, dont les « paysannes » ont eu le plus grand succès — succès tel qu'on les imite — mais gauchement — de tous côtés. Il a fallu à Yencesse un certain aplomb pour rompre totalement avec les procédés consacrés, avec l'engouement du public pour les fades médailles bondieusardes, avec les exigences des éditeurs, avec la jalousie toujours en éveil des confrères décorés et membres du jury. Mais l'élan est donné. D'ailleurs, il n'y a qu'à voir et à comparer. Le jour où se révéleront un peintre et un sculpteur aussi insoucieux que Yencesse des applaudissements des snobs, et capables comme lui de réaliser vraiment une œuvre honnête, nous en aurons rapidement fini avec les pains d'épices du

Champ-de-Mars, avec la triste gelée de groseille des Champs-Élysées. Il faut chasser les confiseurs du temple.

Eugène THEBAULT.

Le Mouvement Artistique

LES STATUES

La Statue d'Auguste Comte

La statue d'Auguste Comte fut inaugurée dimanche dernier : rien ne manqua à la cérémonie officielle : ni les cuivres militaires, ni les pantalons blancs des gardes municipaux, ni l'éloquence de M. Keufer qui s'efforça vainement de mettre en garde les prolétaires contre l'utopie communiste. M. Corra, notre ami le citoyen Hector Denis, le général André, louèrent, comme il convient, l'œuvre du philosophe et firent ressortir le caractère international de l'hommage qui lui était rendu. M. Corra se félicita de voir la cérémonie présidée par un membre « d'un gouvernement qui constitue à l'heure actuelle le seul exemple du gouvernement sans Dieu ni roi, préconisé par Auguste Comte », et insista sur le fait que toutes les classes, toutes les nations, toutes les races avaient contribué, dans leur admiration pour son génie, à lui élever cette statue. Le citoyen H. Denis fit ressortir les efforts du comité pour « reconstituer l'unité mentale et morale de l'espèce humaine » et pour soustraire à la théologie l'étude des phénomènes sociaux. « L'humanité délivrée de la fascination de l'absolu, dit-il en terminant, mue par la pensée et par la conscience, maîtresse de ses destinées ouvrant l'ère pacifique, déroulant la loi du progrès, transportant dans la réalité cet idéal d'harmonie et d'amour dans lequel l'âme de Comte se confondit tout entière : telle est la vision sublime de l'avenir qui glisse en ce moment devant nous ». Enfin, le général André, dans un discours sobre, précis et ferme, fit l'éloge de la sociologie de Comte : « Personne, dit-il, ne peut se proposer de faire marcher l'espèce humaine; elle se meut en vertu d'une impulsion aussi nécessaire, quoique plus modifiable, que celle de la gravitation. L'objet d'une saine politique doit être de faciliter cette marche en l'éclairant ». M. Silvain lut avec force gestes un poème de M. Gineste et l'on se sépara — sans distribution de palmes académiques.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.
A. MAUME, administrateur-délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisés)

Socialisme ou Démocratie ? [1]

I

LE PROGRAMME DE TOURS

(suite).

III

DÉMOCRATIE POLITIQUE ET ORGANISATION ÉCONOMIQUE.

Les théoriciens de la démocratie sociale ne se contentent pas de confondre des notions aussi différentes que celles de démocratie et de socialisme. Le raisonnement par analogie verbale, par ressemblance de mots, les a conduits à réduire le socialisme à une simple extension des règles de la démocratie politique à l'organisation économique. Le socialisme ne serait que l'application au monde du travail des modes d'action des gouvernements populaires. Sur la foi d'un terme commun, la démocratie politique et la démocratie ouvrière se trouvent ainsi confondues.

Une pareille confusion ne s'explique pas seulement par une absence systématique de tout esprit d'analyse, par une tendance coutumière à jouer avec les mots, par une passion du verbalisme qui ne considère que les apparences et qui permet d'assimiler des formes d'organisation fondamentalement dissemblables. Il faut y voir surtout la volonté d'établir un pont théorique entre deux ordres de considérations radicalement divergentes, qui rendrait possible, sur le terrain des principes, la fusion des simples démocrates et des socialistes.

---

(1) Voir les numéros 86, 87, 89 et 91 du *Mouvement Socialiste*.

En fait, il n'y a pas la moindre similitude entre la démocratie politique et la démocratie ouvrière. Sans doute, l'une et l'autre s'inspirent de l'idéal démocratique d'un gouvernement contrôlé par la masse. Mais c'est là tout. Le langage vulgaire, pour rendre plus accessible la propagande quotidienne, déclare bien que le socialisme proclamera la République dans l'atelier. Cela ne veut pas dire que les lois du gouvernement républicain, tel qu'il fonctionne dans nos régimes démocratiques modernes, seront tout simplement transportées dans l'organisation socialiste de la production et du travail. Mais cela signifie uniquement que la classe ouvrière trouvera désormais *en elle-même* la source de toute administration et de tout gouvernement économiques. Ce qui n'est pas identique.

Il y a plus. Non seulement il n'existe pas d'analogie réelle entre la démocratie politique et la démocratie ouvrière, mais encore, il y a entre elles opposition de principes. La démocratie politique, avec toutes ses variantes, depuis le régime représentatif jusqu'au gouvernement direct, suppose des formes de vie sociale dont le socialisme poursuit la destruction. Mener la lutte politique — et la classe ouvrière ne peut s'y soustraire, — c'est se placer sur le terrain même de la société bourgeoise, c'est se servir de l'instrument d'action commun à toutes les classes. L'action politique du prolétariat, si nécessaire soit-elle, n'a rien de proprement ouvrier, et ce n'est pas la conquête imprévue du pouvoir qui peut opérer, à elle seule, la transformation sociale.

La démocratie ouvrière, au contraire, organisant les producteurs sur le terrain économique, en dehors de tous les modes antérieurs et traditionnels, crée des formes nouvelles de vie, sur des principes totalement nouveaux et spécifiquement prolétariens qui seront

plus ou moins ceux de la société socialiste. Le triomphe du socialisme est, au fond, subordonné au développement de la démocratie ouvrière : il ne sera possible que le jour où celle-ci, n'ayant rien emprunté au monde bourgeois, sera parvenue à enlever, en partie du moins, ses fonctions propres à la démocratie politique, et pourra sans crainte se substituer à elle. S'il est vrai, selon la parole de Marx, que le prolétariat doive éduquer la société, ce ne peut être en reproduisant pour son compte les formes d'organisation qu'il combat, mais en créant des modes de groupement, des règles de vie, des types d'institutions dont la nouveauté contraste, du tout au tout, avec l'ancien ordre de choses. C'est un ensemble de notions nouvelles de vie matérielle et morale, qui est son œuvre exclusive — et comme la chair de sa chair — que le prolétariat imposera au monde ; c'est un canon inédit, selon lequel il transformera la société. Comment concevoir autrement l'action révolutionnaire et créatrice de la classe ouvrière?

Incontestablement, pour se constituer et se développer, la démocratie ouvrière a besoin de la démocratie politique. Le prolétariat ne s'organise pas dans un monde extra-capitaliste, dans une sorte d'espace neutre. Il se groupe à l'intérieur même de la société bourgeoise, avec laquelle de tous côtés il se trouve en contact. Pour lutter contre elle, il lui faut employer les moyens qu'elle met à sa portée. Il se sert de la lutte politique, il exerce sa pression sur l'Etat, pour « écarter, comme le dit Marx dans la préface du *Capital* (1), tous les obstacles légaux qui peuvent gêner le développement de la classe ouvrière ». De sorte que le prolétariat, afin d'élaborer

(1) *Edition La Châtre*, p. 11.

l'œuvre de transformation sociale qu'il poursuit, se trouve amené à utiliser les formes du passé pour préparer les formes de l'avenir. Il se meut ainsi dans deux sphères d'action contradictoires, mais dont l'une se développe au détriment de l'autre. La démocratie ouvrière n'utilise la démocratie politique que pour la mieux détruire.

C'est ce dualisme qui trouble la vue des doctrinaires de la démocratie sociale. Ils n'arrivent pas à distinguer les deux formes d'activité de la classe ouvrière. Et comme ils saisissent surtout la portée des modes traditionnels d'action, ils dirigent sur la lutte purement politique, au mépris de l'organisation sociale en voie de lente élaboration, la somme de tous leurs efforts. Ils ne voient pas au delà de l'horizon borné de l'action politique, dans ce qu'elle a de plus étroit. L'alliance organique des socialistes avec les éléments démocratiques de la bourgeoisie, l'atténuation progressive — jusqu'à extinction — de la conscience de classe, la négation de ce fait dominant de notre histoire sociale qu'est la lutte des classes, la stagnation dans le pire des crétinismes parlementaires, c'est à cela que les les démocrates sociaux rêvent de rabaisser la large action révolutionnaire du prolétariat. Tout le secret de l'opposition qu'ils mènent contre les principes dominants du socialisme est là : ils conçoivent la lutte socialiste selon les modes que leur offre la société bourgeoise, ils se refusent à comprendre les formations nouvelles que porte en lui, pour les généraliser dans la société transformée, le monde des travailleurs. Ils restent invisiblement attachés à la société bourgeoise; ils sont encore, à leur insu, le passé. Le prolétariat socialiste, lui, veut être pleinement l'avenir.

Mais ce ne sont là — entre la démocratie politique et

la démocratie ouvrière — que des différences d'ordre extérieur, pour ainsi parler. L'opposition réside surtout dans le fonctionnement intérieur de l'une et de l'autre.

La démocratie politique ne considère que l'homme abstrait, le citoyen. Elle part d'une fiction nécessaire : c'est que tous les hommes, tous les citoyens ont la même valeur, partant les mêmes droits politiques. La loi est l'œuvre de la majorité de ces valeurs égales, le résultat de la volonté générale.

Tout le problème que se pose la démocratie politique est de parvenir à dégager nettement cette volonté générale. Elle n'y peut arriver que par la consultation de la masse, à qui doit rester, en toutes choses, le premier comme le dernier mot. C'est ainsi que le régime parlementaire, — qu'on adopte le système représentatif ou le referendum — est le régime de toute démocratie politique.

L'instabilité en est la base. Le gouvernement de l'ensemble des citoyens n'est possible que si les citoyens sont au préalable éclairés. Le propre de la démocratie est de pouvoir, à toute heure, mettre tout en question, de permettre à la critique de s'exercer sur toutes choses en pleine indépendance, de projeter partout la vive lumière. Il faut que l'opinion, qui va décider, puisse se former sans entraves ni contrainte. Le peuple, pour exercer sa souveraineté, doit être libre.

Pour donner les résultats qu'on pourrait attendre d'elle; la démocratie politique aurait besoin d'assurer l'éducation de la masse, et de faire de la fiction de l'identité de valeur de tous les citoyens une réalité vivante. Mais elle est naturellement impuissante à y atteindre. Le terrain politique est d'une étendue trop vaste et les questions qui s'y agitent d'une complexité trop grande pour que la masse puisse être assez édu-

quée pour jouer utilement son rôle. Elle ne gouverne pas : elle est gouvernée par ses propres représentants.

Toutes les critiques que l'on a formulées justement contre le parlementarisme tiennent à cette absence d'éducation et d'organisation de la masse, qui se trouve dans l'impossibilité absolue d'exercer tout contrôle utile. Tout au plus arrive-t-on à dégager, sur des questions de très haute importance générale, les grands courants d'opinion.

L'organisation économique du prolétariat ne connaît que des hommes réels, des ouvriers, qui se groupent et se concertent pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux. Nous ne sommes plus en présence de notions abstraites, mais de relations concrètes nettement déterminées. Il n'y a rien de commun entre le milieu politique et le milieu prolétarien.

Du moment que nous sommes en face d'hommes réels, d'ouvriers n'ayant pas tous les mêmes qualités ni la même action, une différenciation nécessaire se produit parmi eux. Les plus conscients, les plus aptes à la défense professionnelle et à la lutte sociale se groupent les premiers, indiquant à ceux qui suivent la voie où s'engager. C'est dire qu'un sélectionnement se produit et que les formations ainsi créées prennent, au point de vue de l'évolution organique du prolétariat, une importance capitale.

Sorel a très fortement indiqué le rôle directeur des groupes professionnels dans l'*Avenir Socialiste des Syndicats*. Ils prennent naturellement en mains le gouvernement de la classe ouvrière. Ils sont les représentants de l'ensemble du prolétariat. A mesure qu'ils se développent, ils accroissent le nombre de leurs fonctions et étendent la sphère de leur influence. Ce qu'on

a appelé la tyrannie des syndicats n'est que la puissance de direction régulièrement dévolue aux groupements sélectionnés, c'est-à-dire au corps constitué des ouvriers les plus capables de sauvegarder les intérêts de la classe tout entière.

La démocratie ouvrière s'appuie donc essentiellement sur les groupements organisés du prolétariat. C'est le principe de sa politique. La conception d'une égalité abstraite fait place ici à la notion d'une égalité réelle, fondée sur les différences existant en fait entre les travailleurs. Tous ne sont pas sur le même plan, parce que tous n'ont pas les mêmes aptitudes. Or, la défense des intérêts précis et limités du prolétariat exige une compétence sûre. Il s'agit de la vie des travailleurs, dans ce qu'elle a de plus immédiat et de plus grave.

Le développement de l'organisation économique de la classe ouvrière se mesure au renforcement progressif de ses groupements syndicaux. Plus ils agissent au lieu et place de l'ensemble, plus ils délibèrent au nom de tous les travailleurs, plus s'affirme leur rôle d'organes directeurs et représentatifs de la masse prolétarienne.

Nous sommmes loin de la démocratie politique, qui ne connaît que des individus égaux. Nous n'avons devant nous que des groupes, qui comptent seuls pour la démocratie ouvrière. Toute instabilité est réduite au minimum : les travailleurs non encore groupés ne peuvent prétendre, en vertu d'un droit individuel supérieur au droit de l'ensemble, briser le principe du gouvernement ouvrier par les groupements professionnels. Autant la démocratie politique est incertaine et chaotique, autant la démocratie ouvrière est fixe et organique.

C'est que le monde du travail est un monde à part. L'œuvre de la production est difficile et ne peut être conduite par les procédés du gouvernement politique.

Elle suppose une somme déterminée de compétences et rend nécessaire une forte hiérarchie. Cette hiérarchie se forme par voie naturelle dans l'organisation de la classe ouvrière, et c'est cette création par voie de sélectionnement qui lui donne une base profondément démocratique.

On peut dire que c'est là que se constitue la vraie démocratie, celle qui ne porte à sa tête que les meilleurs c'est-à-dire les plus capables, et celle qui rend possible le contrôle permanent de la masse, dans la mesure où elle est organisée. La démocratie socialiste ne s'inspirera pas des lois de la démocratie politique mais des règles de la démocratie ouvrière.

Si les théoriciens du démocratisme social parvenaient à faire triompher leur conception, c'en serait vite fait de l'organisation prolétarienne. Les formations sélectionnées que sont les groupes professionnels seraient noyées dans la masse amorphe de l'ensemble des travailleurs. Les destinées de la classe ouvrière seraient livrées aux incertitudes et aux oscillations des mouvements d'opinion qui se produisent dans la démocratie politique. Le gouvernement avisé et prudent des syndicats ferait place à la direction aveugle de groupes improvisés ou de politiciens bavards. Les mœurs électorales ne sont pas à introduire dans l'organisation économique de la classe ouvrière. Des projets de loi, tels que celui de M. Millerand sur la grève obligatoire, ne considérant que la masse des ouvriers en tant qu'électeurs et ne tenant pas compte des syndicats professionnels, ne manqueraient pas, s'ils aboutissaient, de ruiner les formes nouvelles d'organisation que porte en elle la vie prolétarienne.

(A suivre.) Hubert LAGARDELLE.

LE HUITIÈME CONGRÈS

DU

Parti Socialiste Hollandais

Le huitième congrès du Parti hollandais n'a discuté qu'une question qui puisse intéresser l'étranger; c'est la question scolaire. Le Parti a expérimenté sa tactique aux élections de 1901, et ne s'est pas dissimulé que les succès obtenus jusqu'ici dans des circonscriptions électorales où domine l'élément rural, comportent d'assez sérieux dangers au point de vue de l'application pratique. Si l'on n'en était pas persuadé, l'attention pourrait se détourner des circonscriptions industrielles au profit des circonscriptions rurales, tandis qu'un parti, et surtout un jeune parti démocrate socialiste, doit puiser sa force dans la population des travailleurs industriels. Mais la connaissance des causes qui ont amené cette situation suffit pour remettre bien en vue, et d'une manière nette, le but qu'on doit se proposer. C'est en premier lieu le droit électoral, ou mieux l'injustice électorale, qui met en minorité politique la majorité des travailleurs des villes. La lutte pour la revision de la Constitution et le suffrage universel, tel est l'alpha et l'oméga de notre agitation.

Le Parti n'avait pas besoin d'établir une fois de plus d'une manière théorique le lien étroit qui l'unit au mouvement syndical; la résistance grandiose des tisseurs à Enschedee et des ouvriers diamantaires à Amsterdam, lui ont fourni une admirable occasion pour affirmer pratiquement sa solidarité avec les syndicats. Avec un dévouement incomparable, il a organisé partout des souscriptions; et l'on entendit au Congrès affirmer par l'un des ouvriers diamantaires, intéressés dans le conflit, que

sans son noyau de démocrates socialistes, l'Union des ouvriers en diamant n'aurait jamais été en mesure d'opposer une résistance aussi éclatante à l'assaut des entrepreneurs — qui fut, d'ailleurs, couronnée de succès. Des faits de cette nature font plus pour l'unification des deux mouvements, politique et syndical, que des débats filandreux.

La plus grande partie de la première journée, et une partie de la seconde furent consacrées à la question scolaire. La démocratie socialiste a d'autant plus de peine à la résoudre qu'elle a été posée depuis longtemps, à un moment où le Parti Ouvrier n'était pas encore entré dans l'arène politique. Tout le siècle qui vient de s'écouler a exaspéré le conflit entre l'Église et l'État au sujet de l'École ; pendant les vingt-cinq dernières années il a dégénéré en un violent « Kultur Kampf » entre libéraux et cléricaux. Ces derniers viennent de fêter leur victoire qui a terminé le conflit. Les catholiques et les contre-révolutionnaires (calvinistes) coalisés ont la majorité au Parlement ; il y a tout lieu de croire qu'ils la garderont encore de longues années.

Le libéralisme hollandais représentait depuis 1848 les intérêts politiques des cercles commerçants des grands ports, de l'industrie florissante surtout au Nord et à l'Est du pays, et de cette partie de l'agriculture qui fabriquait du beurre et du fromage pour l'exportation. Il était, en un mot, le parti de la bourgeoisie parvenue ; il avait besoin du concours peu coûteux des ouvriers instruits ; aussi était-il le champion de la liberté commerciale et de la diffusion de l'instruction. En face, se dressait tout ce qui était petit commerce, petite industrie, petite culture, et la grande propriété foncière aristocratique, les couches en décadence de la bourgeoisie

et les survivances de la féodalité. Les évêques catholiques firent de tout cela un parti politique ; le reste fut organisé par le premier ministre actuel, le Dr Abraham Kuyper, qui fit preuve ainsi d'une extraordinaire habileté, en un parti de petites gens, dont se séparèrent, d'ailleurs, vers 1890, les gens à particules, parce que le Dr Kuyper, sous l'influence du socialisme, avait pris une attitude trop démocratique dans la question du droit électoral ; mais en 1901 l'union se refit, et contre la législation sociale, tous les éléments réactionnairés firent bloc de nouveau.

Il est évident qu'une telle coalition d'éléments réactionnaires de toute sorte ne repose pas sur un programme social commun ; et son drapeau était depuis longtemps religieux, son manifeste électoral démagogique-chrétien.

En 1901, tous les partis qui se réclament d'une foi commune furent appelés aux armes, contre le libéralisme sans Dieu, accusé de saper les fondements chrétiens de la société. Le débat scolaire éclata au milieu de ce boniment électoral. En 1878, le parti libéral avait supprimé la subvention accordée par l'État aux écoles confessionnelles. « Si la provocation religieuse n'est pas désormais supprimée », disait en 1878 le ministre Kappeyne, le père de la loi scolaire, « du moins ne sera-t-il plus toléré que l'État lui fasse des largesses. » Le libéralisme usait de l'éducation donnée dans l'école, la réaction usait d'obséquiosité auprès des travailleurs. Le premier se servit de sa puissance pour fonder conformément à ses besoins l'école populaire, et pour en faire retomber les frais sur l'impôt payé par la bourgeoisie toute entière ; la réaction utilisa pour ses fins démagogiques l'athéisme du parti libéral ; elle fonda des écoles confessionnelles, et, s'adressant aux parents pieux les persuada de ne point vouer leurs enfants à la damnation

éternelle, que leur assurait l'école de l'État sans Dieu; elle abusa aussi de sa puissance économique et força les artisans et les prolétaires d'alors à envoyer leurs enfants à l'école confessionnelle. D'ailleurs, beaucoup de petites gens s'y résolurent de leur propre initiative ; ils acquittèrent avec la joie du sacrifice les frais d'école exigés, et avec une grande répugnance les impôts dus à la commune et à l'État, qui devaient soutenir l'école laïque. En 1879, il y avait 2.750 écoles laïques avec 402.604 enfants ; en 1889, 2.946 avec 453.083 enfants ; pendant le même laps de temps, le nombre des écoles confessionnelles monta de 1.102 avec 128.306 enfants à 1.244 avec 184.576 enfants.

Lors de la revision de la Constitution en 1887, les partis cléricaux ne réussirent pas à supprimer l'école laïque. Le § 192 de la nouvelle Constitution déclare que : « L'éducation du peuple par l'État est l'objet de la sollicitude constante du gouvernement. » Lorsque, immédiatement après la revision de la Constitution, les partis cléricaux coalisés s'emparèrent de la puissance gouvernementale, ils rendirent une loi qui subventionnait les écoles confessionnelles (1889). Elles obtenaient pour chaque enfant un subside annuel d'environ 7 marks. Le résultat de cette mesure fut la création de nombreuses écoles confessionnelles. En 1899, il y en avait 1.448 avec 226.057 enfants, tandis que le nombre des écoles laïques s'était élevé à 3.096 avec 503.731 enfants. Ainsi, tandis qu'après le vote de la subvention le nombre des écoles confessionnelles augmentait plus rapidement qu'autrefois (environ de 204, de 1889 à 1899 ; environ de 142, de 1879 à 1889), après le vote de cette subvention le nombre des enfants augmentait moins rapidement : d'environ 56.010 (43,6 0/0) de 1879 à 1889, d'environ 41.481 (22,10 0/0) de 1889 à 1899. Le nombre des enfants de l'école laïque

s'accroissait de 1879 à 1889 de 12 0/0, de 1889 à 1899 de 11,6 0/0.

Il en est bientôt résulté qu'une subvention insignifiante a enlevé au « Kultur Kampf » son aiguillon venimeux. Les libéraux ont pris à cœur l'enseignement clérical, mais à la vérité seulement lorsque la diffusion de la propagande socialiste et anarchiste auprès des instituteurs publics leur eût enlevé leur premier enthousiasme pour l'école laïque, et les eût ramenés de plus en plus à la réaction. En 1901, sur la proposition du ministère libéral une subvention plus large fut accordée aux écoles confessionnelles. Mais on n'accorda pas l'absolution au vieux pécheur; sa force est brisée, et selon toute apparence, il ne verra plus jamais réapparaître sa toute puissance. Maintenant dans la question scolaire, ils font au gouvernement clérical une faible opposition, toute théorique. Dans les derniers débats parlementaires, on a, du côté libéral, mis au défi le Dr Kuyper d'opposer son système de « l'École libre » au système en vigueur. C'est, qu'en effet, à côté de leurs réclamations pratiques de subventions en faveur des écoles confessionnelles, les contre-révolutionnaires ont toujours défendu et réclamé pour le principe un système scolaire tout à fait renouvelé, où la direction de l'école est remise aux mains des parents qui fixent le programme de l'enseignement, les appointements du maître, etc. Dans ce système, l'État ou la commune n'interviendrait que lorsque les parents, en dépit de leur devoir, négligeraient l'instruction de leurs enfants, et peut-être encore pour restreindre en quelque manière le droit de donner un enseignement populaire. Mais « l'École libre » n'a jamais été qu'un boniment électoral qui ne peut plus désormais servir qu'à faire ajourner la gratuité de l'enseignement. Au défi des libéraux, la réponse du Dr Kuyper fut aussi laco-

nique que significative : « Tout va bien dans l'état actuel », dit-il.

Alors se posa à notre Parti cette question brûlante : comment les membres socialistes du Parlement devaient-ils se comporter devant les nouvelles demandes de subvention en faveur de l'école confessionnelle, émanant du gouvernement clérical? Au commencement, on ne voyait pas clairement comment se posait la question : il en résulta des malentendus de toute sorte; mais petit à petit, nos camarades se rendirent compte qu'il ne pouvait pas être question chez nous en ce moment d'un système scolaire idéal, mais qu'il fallait dans la question scolaire, telle qu'elle s'était posée historiquement, trouver notre compte. Il était hors de doute que l'enseignement confessionnel était d'un niveau inférieur à l'enseignement laïque, et qu'également les tendances de l'école confessionnelle contrastent violemment avec l'esprit de la démocratie socialiste. Le Congrès d'Arnheim, en 1897, avait déclaré que le devoir de la démocratie socialiste était de briser la puissance économique et politique de l'Église. Le § 7 du programme de nos revendications actuelles est ainsi conçu : Séparation de l'Église et de l'État. C'est là-dessus que l'union des professeurs démocrates socialistes se fondait pour demander l'école publique, commune, obligatoire, laïque, gratuite, créée par l'État et placée sous son contrôle. L'école confessionnelle devait être anéantie par la réalisation de ce système. Quelques théoriciens du Parti appuyèrent cette proposition.

Mais tous les instituteurs publics socialistes n'étaient pas de cet avis, non plus que la majorité des hommes politiques du Parti. Ils considéraient comme une faute politique de faire renaître l'ancien « Kultur Kampf » et de fortifier ainsi dans leurs préjugés contre le socialisme,

le grand nombre d'ouvriers pieux qui aujourd'hui encore sont pris dans les filets de la démagogie cléricale. D'ailleurs, s'ils ne voulaient pas livrer les enfants des prolétaires à l'abrutissement clérical, il leur semblait préférable de combattre cet abrutissement à l'intérieur de l'école confessionnelle que d'attaquer en même temps que le cléricalisme, les croyances sincères et la liberté de conscience. Ils demandèrent donc l'entretien des écoles confessionnelles elles aussi par l'État, sous réserve d'un enseignement aussi bon que celui donné dans les écoles laïques, en même temps que l'indépendance des maîtres et la liberté pour les parents de choisir l'école.

C'est cette dernière opinion qui a prévalu au Congrès. Dans la commission qui avait été nommée pour formuler les deux opinions, on a une fois de plus exprimé le vœu que l'on adoptât le système de la subvention en bloc et non partielle. La résolution adoptée par 72 voix contre 33 est ainsi formulée :

« Le Congrès exprime le vœu que l'État fasse donner l'instruction publique, générale, obligatoire, gratuite, suffisante;

« Estime qu'il faut élever le niveau de l'enseignement, dont l'État fera tous les frais et qu'il fera contrôler par des spécialistes;

« Constate qu'une grande partie de la classe ouvrière dans les Pays-Bas réclame pour ses enfants un enseignement confessionnel et n'estime pas nécessaire de leur résister, parce que la démocratie socialiste ne doit pas, pour des controverses théologiques, détruire l'unité économique de la classe ouvrière placée en présence de capitalistes croyants et non croyants;

. . . . . .

« Réclame pour les écoles confessionnelles les mêmes garanties matérielles que pour les écoles laïques, aussi bien en ce qui concerne la situation des maîtres, dont l'indépendance doit être garantie par l'État, qu'en ce

qui concerne la liberté laissée aux parents de choisir l'école;

« Après entière exécution de ce programme, ne donne son assentiment qu'aux mesures qui contribuent à égaliser la situation des écoles laïques et des écoles confessionnelles ».

Voici maintenant la résolution proposée par la minorité :

« Le Congrès déclare reconnaître à chacun l'entière liberté de conscience. Mais attendu que l'enseignement religieux donné dans les écoles primaires confessionnelles est un moyen pour les classes dominantes de contribuer à l'asservissement économique et politique des travailleurs, et que cet enseignement, s'il est entre les mains de l'Etat ou subventionné par lui, ne fait qu'accroître la puissance oppressive de la classe capitaliste (de son église ou de son gouvernement);

« Attendu que le parti veut faire de la puissance de l'Etat un moyen d'asservissement des travailleurs, l'instrument de leur délivrance;

« Attendu que la démocratie socialiste a le droit, dans l'intérêt de la classe ouvrière de réclamer pour les écoles confessionnelles, toutes les garanties qui lui sembleront utiles;

« Vu le § 7 du programme de nos revendications actuelles, qui réclame la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat;

« Vu la résolution, adoptée au Congrès d'Arnheim, en 1897, où la démocratie socialiste a proclamé qu'il était de son devoir de briser la puissance économique et politique de l'Eglise;

« Le Congrès déclare que les subventions accordées par l'Etat aux écoles confessionnelles, ne font que fortifier le lien qui rattache l'Eglise à l'Etat au lieu de le détruire, décide de s'opposer à toute subvention d'écoles confessionnelles par l'Etat et exige une surveillance sévère de ces écoles avec les meilleures garanties légales d'un bon enseignement ».

Ces deux propositions sont tout à fait contraires aux propositions qu'on peut attendre du cabinet actuel. On

ne peut pas supposer que les catholiques qui donnent dans leurs couvents le minimum le plus infime d'instruction — suffisant pourtant pour leur assurer une subvention — feront droit aux réclamations présentées par la démocratie socialiste.

Il sera encore intéressant de connaître les arguments qu'ils emploient et si on repoussera les revendications des socialistes au nom des principes cléricaux ou réactionnaires. Si le cléricalisme se montre toujours plus réactionnaire, la position deviendra d'autant plus mauvaise pour lui et la religion qu'il représente; nous ne combattons pas cette religion, mais les prétentions réactionnaires de ses ministres; et laissant de côté leur religion, nous conjurons les ouvriers croyants de combattre avec nous pour un enseignement solide et gratuit, pour des classes peu nombreuses, des salles vastes, l'indépendance des instituteurs.

Ce sont les motifs qui ont déterminé la majorité des congressistes à adopter la première résolution, motifs que je crois justes, parce qu'ils procèdent du sentiment pratique de la lutte de classe (1).

Voici pour conclure quelques observations statistiques que nous tirons du rapport annuel de la direction du Parti. Pendant la campagne électorale de 1901, nous avons tenu cinq cents réunions publiques; dans près de deux cent réunions organisées par nos adversaires, nous sommes allés défendre la démocratie socialiste. Le

(1) La résolution de nos camarades hollandais représente l'introduction d'un nouveau principe dans l'agitation socialiste, l'acceptation de subventions faites par l'Etat à des œuvres religieuses. Ce principe aussi nouveau qu'important, mérite d'attirer l'attention du socialisme international. Nous espérons, selon le vœu exprimé par la *Neue Zeit*, que cette théorie sera discutée hors de Hollande. Il ne semble pas moins désirable que les doctrines du socialisme international sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat soient discutées et déterminées au prochain Congrès international. N. D. L. R.

nombre des journaux, brochures, feuilles volantes, etc., que nous avons édités à ce moment, a été d'environ sept cent mille.

Le total des fonds employés pour la propagande électorale a été de 15,000 florins (31,250 fr.). Nous avons présenté un candidat socialiste dans cinquante-et-une des cent circonscriptions électorales et nous avons obtenu 38.279 voix (en 1897, 13,035 voix), au premier tour de scrutin.

Dans dix circonscriptions nous avons présenté des candidats au scrutin de ballottage, les circonscriptions d'Enschedee et de Schoterland ont été gagnées. Tietjerksteradeel a été perdu au premier tour, Veendam perdu à la suite d'une élection complémentaire, cinq nouvelles circonscriptions ont été conquises.

Aux élections pour les Etats provinciaux qui eurent lieu immédiatement avant les élections parlementaires, la démocratie socialiste a pris part à la lutte dans treize circonscriptions. Deux socialistes ont été élus.

Après les élections parlementaires, nous avons eu les élections municipales. Vingt-trois socialistes ont été élus dans dix-huit communes. Trois d'entre eux étaient déjà conseillers municipaux.

A Rotterdam et à Arnheim le parti a organisé l'année dernière l'agitation socialiste et il a placé à Veendam un propagandiste qui y réside. Pour les conseillers municipaux socialistes, on a créé une organisation avec un bureau de renseignements.

A Amsterdam, on a constitué un cercle d'étude socialistes de cinquante-huit membres, qui s'occupe de toute espèce de questions. Une commission étudie la question agraire, une autre le problème colonial, toutes les deux en tenant compte de la possibilité d'une révision du programme. Pour organiser l'agitation parmi les jeunes ouvriers et ouvrières, on a constitué un groupement spé-

cial : *De Zaaier* (Le Semeur), le nombre des associations du parti est monté de quatre-vingt à quatre-vingt-neuf, le nombre des membres s'est élevé de 4,000 à 4,500.

Le parti possède un quotidien *Het Volk* (Le Peuple), qui a 6,000 à 6,500 abonnés ; on édite aussi une revue mensuelle *De Nieuwe Tyd*, huit feuilles hebdomadaires provinciales ou locales.

En 1901 le parti a publié six brochures, qui ont été tirés à 7,5000, 5,000, 10,000, 10,000, 5,000 et 5,000 exemplaires ; et un petit annuaire tiré à 7,500 exemplaires. Une nouvelle édition a été donnée de deux brochures anciennes, 25,450 manifestes ont été distribués gratuitement, ainsi que 50,750 exemplaires du parti. Le programme d'Erfurt, de Kautsky, a été traduit par J. F. Ankersmit, quelques chapitres du *Capital* par F. van der Goes, et la *Démocratie industrielle*, de Webb, par Henri Polak.

Les recettes se sont élevées à 11737,70 florins, les dépenses à 12059,12 1/2 florins.

En 1900, les chiffres correspondants étaient de 8890,84 florins et 7923,69 florins.

Les cotisations obligatoires alimentant la caisse du parti sont montées de 802, 12 1/2 florins en 1900, à 1199 florins en 1901, environ de 50 0/0.

Les cotisations facultatives ont été de 2972, 74 1/2 fl. (1901 5911, 48 fl.), pour la caisse du parti, et de 5934, 98 fl. pour la campagne électorale.

Des sommes importantes ont été payées au *Het Volk*, sur le fonds spécial de la presse. Ce fonds ne se trouve pas sous le contrôle direct du Comité directeur du parti et n'est pas mentionné dans le rapport annuel. En tous cas, les chiffres que nous citons nous donnent sur la vie et la croissance intime du parti des renseignements de nature à nous donner pleine confiance.

(Traduit par Camille Polak). J. J. DE ROODE.

CHRONIQUES

FRANCE

Les Partis socialistes (1)

La Fédération du Nord du « Parti Ouvrier Français »

L'échec de nos amis de Roubaix aux dernières élections municipales, la défection de Carrette quelques jours après n'ont pas été sans provoquer une certaine émotion dans le monde socialiste. Le *Mouvement Socialiste* a mentionné ces deux faits en leur temps.

Dans certains milieux, on voulut y voir des signes prophétiques et de nouveau on prédit la mort du Parti Ouvrier.

Je ne reviendrai pas sur ces faits — en eux-mêmes secondaires — et qui ne sont que des incidents banaux de la vie d'un Parti.

Mais je crois devoir profiter de l'attention ainsi attirée sur la Fédération du Nord du P. O. F. pour montrer ce qu'elle est restée malgré les attaques multiples dont elle fut l'objet, ces deux dernières années, de la part des ministérialistes.

On se souvient du mot de Jaurès, au lendemain du Congrès de la salle Wagram, alors que le P. O. F. avait cru de sa dignité de se retirer d'une unité qu'il considérait comme factice et dangereuse pour le mouvement socialiste. Le P. O. F. était condamné à la destruction, s'il ne voulait revenir « humilié et repentant. »

Sur la Fédération du Nord, la plus solide et la plus puissante du Parti Ouvrier, se portèrent les premiers et les principaux efforts des ministérialistes.

Avec l'aide de quelques individualités : socialistes dissidents, radicaux-socialistes, etc., une fédération autonome

(1) Nous publierons sous cette rubrique — à l'occasion — les renseignements essentiels concernant les organisations socialistes de France. (N. D. L. R.)

du Nord et du Pas-de-Calais fut créée — sur le papier — laquelle, après quinze jours d'existence accusa — toujours sur le papier — 300 groupements.

Et, alors que l'unité rêvée existait dans le Nord, l'on vit Jaurès, Turot, Briand, Fournière, venir à Somain, Dorignies, Dunkerque, Calais, Lens, Hénin-Liétard, Caudry, essayer d'accomplir une œuvre indigne de division.

La lutte ne fut pas longue. Ils trouvèrent devant eux nos petits militants de province : Delory, Ghesquière, Samson, Durre, Renard qui, soutenus par la masse compacte de nos adhérents, eussent tôt fait d'arrêter l'invasion des autonomistes. Et pour montrer combien peu pouvait avoir de prise sur la population ouvrière du Nord la méthode nouvelle, la Fédération du Nord prit elle-même l'initiative de la fameuse conférence Guesde-Jaurès à l'Hippodrome de Lille où, dans le calme le plus absolu, devant 7 à 8.000 personnes, chacun des deux orateurs put exposer sa conception du mouvement socialiste. Bien plus, la Fédération fit distribuer à tous ses adhérents la conférence sténographiée.

Résultat : Pas une seule section du P. O. F. ne fit défection; la Fédération du Nord restait indemne.

Battus sur ce terrain, les autonomistes changèrent de tactique. Au lieu de l'attaque franche et loyale, ils s'efforcèrent de miner notre Fédération, travaillant les militants, profitant des antipathies personnelles, de certaines rancunes, appelant à eux les exclus du Parti. De temps en temps, on voyait ainsi prendre naissance un groupe indépendant : tel le *Parti Socialiste Indépendant* de l'arrondissement de Lille, le Groupe socialiste indépendant d'Armentières, le *Parti Ouvrier socialiste roubaisien*.

A l'annonce de chaque nouveau bourgeon éclos sur l'arbre autonomiste, les camarades qui connaissaient la composition de ces nouveaux groupes et leur origine souriaient.

La Fédération autonome du Nord et du Pas-de-Calais, avait créé en quinze jours 300 groupements. Ce fut une

explosion de rires. La Fédération du P. O. F., elle, avait mis vingt ans à en créer 200. Il est vrai, que depuis, ladite Fédération autonome fit des déclarations beaucoup plus modestes. Le compte rendu que publiait le *Réveil du Nord* de son dernier congrès à Lens reste même silencieux à cet égard. Quel que soit, d'ailleurs, son nombre exact d'adhérents, ce qu'elle ne pourra jamais contester c'est que, en dehors de quelques groupes créés dans des communes, où, pour de multiples causes, nous n'avons pu pénétrer, la plupart de ses membres sont des déchets — exclus ou désabusés — du Parti Ouvrier, ou de simples radicaux-socialistes.

Et les quelques groupements véritablement socialistes qui lui sont encore adhérents, ne le sont certainement que momentanément. Déjà les groupes ouvriers de la région de Denain l'ont abandonnée, et l'accueil fait à nos militants dans certaines occasions est caractéristique. C'est ainsi qu'à Aniche, Béthune, Hénin-Liétard, là où les indépendants pouvaient se croire maîtres de la situation, Ghesquière et Delory firent voter des ordres du jour nettement antiministérialistes et répudiant toute compromission organique avec la classe bourgeoise.

Aussi la Fédération du Nord du P. O. F. se refuse-t-elle à prendre au sérieux, comme organisation socialiste révolutionnaire, la Fédération autonome du Nord et du Pas-de-Calais. Et lorsque cette dernière crut lui imposer l'alliance en vue des élections législatives, elle lui répondit, avec des considérants très nets, par une fin de non recevoir et, conformément à la résolution du Congrès national de Roubaix, fit acte de candidature dans toutes les circonscriptions.

Et que l'on ne l'accuse pas de sectarisme étroit! Là où un candidat présenté par des groupes non adhérents au P. O. F., n'adhérant même pas à l'Unité socialiste révolutionnaire, offrait toute garantie au point de vue socialiste révolutionnaire, en vertu d'une décision du Conseil national, la Fédération n'hésita pas à le soutenir et à le

présenter comme sien. Ainsi fut fait dans la 3e circonscription de Valenciennes. Mais tel n'était pas le cas de la Fédération autonome, laquelle, adhérente au Comité Général de la rue Portefoin, ne sut jamais prendre nettement position contre la majorité ministérialiste, même dans les questions les plus graves au point de vue socialiste.

D'ailleurs, la Fédération autonome elle-même disparaît de plus en plus, en tant qu'organisme directeur d'un Parti représentant une certaine conception, un certain ordre d'idées. C'est à peine si 3 ou 4 candidats furent régulièrement nommés par des Congrès de circonscriptions. Partout ailleurs, la Fédération autonome s'effaça, laissant à son journal, le *Réveil du Nord*, le soin de choisir ses candidats.

Et nous touchons ici du doigt l'aboutissant du mouvement autonomiste et son danger : la mainmise par des journalistes recrutés on ne sait comment, venus on ne sait d'où, représentant on ne sait quoi, sur la direction du mouvement socialiste. Le P. O. F. l'avait prédit : l'autonomie des Fédérations, c'est la faculté donnée à certaines individualités de diriger le mouvement ouvrier et socialiste suivant leurs vues ou ambitions personnelles ; c'est le prolétariat mis sous la tutelle de journaux plus ou moins socialistes.

Pour le Nord, à l'heure actuelle, cette évolution est faite. Peu importe, d'ailleurs, à la Fédération du Nord du P. O. F., que sa discipline place au-dessus de toute tentative de déviation, de tout essai de domination ou de division. Elle continuera sa marche en avant, son travail d'organisation lente mais solide.

Alors qu'avant l'invasion ministérialiste, au Congrès national d'Ivry (1900), elle comptait 246 groupes répartis dans 133 localités, au Congrès national de Roubaix (1901), elle comptait 313 groupes répartis dans 147 localités. — Au lendemain de l'échec de Roubaix et de la défection de Carrette, elle transformait avec ses seules ressources en quotidien son *Travailleur* hebdomadaire. — Et aux élec-

tions, elle a fourni à elle seule à l'Unité socialiste révolutionnaire pour les 591 déclarations de candidatures à faire dans toutes les circonscriptions de France, plus de 300 militants.

Ces quelques faits suffisent amplement pour faire ressortir la puissante vitalité de notre Fédération. Avec sa triple organisation politique, syndicale et coopérative, chacune poursuivant son action propre, indépendamment l'une de l'autre, mais toutes concourant au même but définitif, elle offre une force de résistance suffisante pour se rire des attaques de la grande bourgeoisie conservatrice et ne pas craindre les tentatives de déviation dont elle pourrait être l'objet de la part de la petite bourgeoisie démocratique.

Dr Désiré Verhaeghe.

Lille, le 19 Avril 1902.

ÉTRANGER

SUÈDE

La lutte pour le suffrage universel.

La lutte pour le suffrage universel, qui en Suède est aussi vieille que l'agitation socialiste, a pris maintenant dans notre pays si tranquille une tournure sérieuse qu'elle n'avait jamais eue.

Le droit de suffrage pour la Seconde Chambre du Riksdag dépend de certaines conditions, qui ne peuvent être remplies par la très grande majorité de la population suédoise. Cette Chambre se compose en effet de 230 députés, dont 150 sont envoyés par les provinces et 80 par les villes. Ont le droit de suffrage seuls ceux qui ont le droit de suffrage communal dans leur lieu de résidence, ou bien qui possèdent des propriétés foncières taxées 1,000 couronnes, ou qui louent une propriété de la valeur de 6,000 couronnes

au moins pour cinq ans, ou touchent un revenu annuel d'au moins 800 couronnes soumis à l'impôt et ont en outre accompli leur vingt et unième année. Il n'y a qu'une petite partie de la population suédoise qui puisse remplir ces conditions, comme on le vit en 1899 lors de l'élection du citoyen Branting dans la cinquième circonscription de Stockholm. Sur 58,501 habitants, 2,789 seulement avaient le droit de suffrage, soit 4,3 pour cent.

Le Parlement élu de cette manière n'a non plus jamais renié l'esprit arriéré et réactionnaire qui se révèle dans la loi électorale elle-même. D'autre part, la première Chambre qui est élue par les membres du Landesthing et les conseillers municipaux, surpasse encore sensiblement la seconde en réactionnarisme. Les deux dignes sœurs n'ont été que des machines à dire oui aux actes du gouvernement, et lorsqu'il s'agit de politique sociale, elles sont encore plus arriérées que le gouvernement et repoussent ses propositions les plus modestes, comme récemment, par exemple, la proposition d'établir une statistique du travail. Le gouvernement avait présenté un projet relativement raisonnable, d'après lequel on devait créer un bureau spécial pour la statistique du travail. Le Riksdag le repoussa. Mais lorsqu'il s'agit de lois oppressives de la classe ouvrière, de lois sur l'enchérissement des aliments de première nécessité au profit du petit nombre des grands agrariens, ou même de lois pour encourager le militarisme, alors le Riksdag est tout disposé à les voter!

Le parti ouvrier s'est ardemment efforcé d'obtenir le suffrage universel. Il fut secondé dans les premières années de la dernière période décennale par la bourgeoisie démocratique libérale. On essaya par des suppliques, des pétitions, des parlements populaires, d'agir pacifiquement sur le gouvernement et le Parlement. Ce fut en vain. Les parlements populaires furent cependant d'une grande utilité pour l'agitation ouvrière. Le premier fut convoqué en 1893 sur une résolution du Congrès socialiste suédois, qui se tint à Norrköping en 1894. Environ 150,000 personnes pri-

rent part au vote. Sur les 150 députés, le parti ouvrier n'en eut que 30; les autres appartinrent aux bourgeois partisans de l'agitation pour le suffrage universel. Les représentants des ouvriers s'engagèrent à proclamer à l'occasion la grève générale, pour obtenir de force le droit de suffrage; toutefois on décida seulement d'engager une enquête sur cette question. Cette décision seule montrait déjà aux ouvriers que dans la lutte pour le droit de suffrage, ils n'avaient à compter que sur eux-mêmes. Au fond c'était donc la faillite de l'agitation bourgeoise.

Le Congrès de Gothenburg en 1894 prit une position nette à l'égard de la grève générale. Il recommanda à la classe ouvrière dans une résolution spéciale de se familiariser avec l'idée d'une cessation complète du travail.

Au parlement populaire suivant, tenu en 1896, le principe de la grève générale fut repoussé par 67 voix contre 63, ce qui rendit définitive la rupture de l'agitation ouvrière avec la bourgeoisie libérale. Et ce fut une chance pour la solution rapide de la question du suffrage. Les années écoulées depuis n'ont fait que montrer plus clairement que le temps des combats de la bourgeoisie pour la liberté n'étaient plus que des souvenirs du passé. L'Association libérale, fondée il y a quelques mois, qui doit réunir tous les hommes politiques bourgeois de la gauche, a confirmé la banqueroute totale de la bourgeoisie libérale démocratique. Cette Association n'osa même pas inscrire sur son programme le suffrage universel comme un de ses principes essentiels, mais passa avec quelques belles phrases sur cette question vitale. Elle n'a même pas revendiqué pour elle le titre de « gauche », mais a soigneusement écarté toute apparence de radicalisme. Les yeux de ceux qui croyaient encore à une bourgeoisie libérale et réformatrice durent enfin s'ouvrir.

Ainsi des luttes pour le droit de suffrage qui eurent lieu autour de 1890, il ne subsista que l'agitation ouvrière. Et elle a bien employé le temps depuis 1896, tandis que la bourgeoisie libérale et démocratique se dérobait défini-

tivement. L'organisation syndicale et politique est créée, consciente de son but et fermement résolue. A la Conférence de Malmœ, l'an passé, on adopta une résolution approuvée huit jours plus tard par le Congrès général scandinave à Copenhague, où l'on réclamait énergiquement le droit de suffrage universel et où l'on indiquait la grève générale comme le dernier recours. Tous les syndicats et les organisations socialistes votèrent pour. Le Congrès extraordinaire tenu à Stockholm du 10 au 13 avril, qui devait décider en dernière instance adopta la motion suivante : la grève générale doit être proclamée, et cela dès que le Riksdag discutera dans les prochaines semaines la question du droit de suffrage.

Examinons de plus près les circonstances qui ont conduit à la lutte actuelle. Après que, en 1901, le projet pour l'armée eut été adopté par le Riksdag après quelques suppressions, la question du droit de suffrage devait naturellement venir au premier plan. Il n'était pas possible en Suède, non plus, d'imposer au peuple une pareille charge sans parler d'étendre ses droits. Et tout naturellement la question du droit de suffrage se posa. Le citoyen Branting demanda au gouvernement, dans une interpellation, à quelle époque il avait l'intention de tenir les promesses données. Celui-ci répondit qu'à la prochaine session du Riksdag il présenterait un nouveau projet reposant sur l'enquête terminée. On avait toutes sortes de raisons d'attendre avec pessimisme le projet annoncé et la classe ouvrière agit sagement en se préparant à la lutte.

Lorsque le projet parut enfin au milieu de mars, l'on vit que jamais on n'avait proposé dans aucun pays quelque chose de plus misérable. Le gouvernement ne trouva de sympathies nulle part. D'après ce projet, on accordait une voix dans le vote pour la seconde Chambre du Riksdag à tous ceux qui étaient âgés de 25 ans, avaient le droit de vote dans leur commune, avaient payé régulièrement pendant deux ans les impôts à l'État et à la commune, et accompli — en tant qu'ils n'étaient pas dispensés — leur

service militaire. On accordait deux voix à ceux qui étaient ou avaient été mariés, ou à ceux qui avaient atteint quarante ans. Et le gouvernement cherchait à s'assurer d'autres garanties par la distribution des collèges électoraux urbains. Mais le gouvernement lui-même n'était pas d'accord sur ce projet. Trois conseillers d'État avaient fait des réserves, dont deux dans un sens libéral. Les partis du Riksdag ne pouvaient davantage bien voir ce projet : les agrariens surtout parce qu'un très grand nombre de petits campagnards, ceux qu'on appelle « *Jodlorparne* », une sorte de petits fermiers, étaient exclus du droit de suffrage, ce qui eut été fatal aux agrariens, qui mènent ces électeurs comme des moutons. De nombreux projets furent donc présentés par des membres du Riksdag eux-mêmes, dont nous ne citerons que les deux plus caractéristiques.

L'un de ces projets est celui du citoyen Branting qui réclame le droit universel de suffrage direct pour tout homme qui a accompli sa 21e année. On a de différents côtés reproché vivement au citoyen Branting d'avoir négligé le droit de vote pour les femmes. Nous ignorons les raisons qui ont déterminé le citoyen Branting, par suite nous nous gardons de toute appréciation, eu égard à la situation actuelle en Suède. Il est certain que le Congrès extraordinaire se mit d'accord sur la proposition Branting et indiqua dans une résolution spéciale le droit de suffrage universel, égal et direct, comme l'une des réclamations de la classe ouvrière à laquelle on ne peut renoncer.

Le second projet est celui de la concentration libérale. Comme il fallait s'y attendre après la retraite signalée plus haut, elle n'a pu s'élever jusqu'à réclamer le droit de suffrage universel. Elle fait de la vingt-cinquième année, et du droit de vote communal la condition du droit de suffrage politique. Mais elle conçoit ce système comme une transition vers le suffrage universel, et menace, si on n'adopte pas sa proposition cette année, d'étudier dans l'avenir si une toute autre constitution ne serait pas néces-

saire. Mais est-il certain que les réactionnaires se laisseront intimider par ces menaces?

Si l'on veut résumer tout ce fouillis, il en ressort ceci : à l'exception de l'agitation ouvrière, qui persiste fidèlement et décidément à réclamer le suffrage universel, tous les autres réformateurs du droit de suffrage ont fait un misérable fiasco. Et comme l'agitation ouvrière ne peut atteindre son but que par une lutte énergique, qui a déjà commencé par des démonstrations en masses, où le sang a déjà coulé, nous voulons exposer ici clairement la situation du parti ouvrier.

A cette fin, nous reproduisons la résolution prise au Congrès extraordinaire du socialisme suédois, qui fut publiée le 13 avril de cette année. Elle dit :

« Au moment où le gouvernement aussi bien que le Riksdag semblent s'efforcer de repousser ou de gâcher encore une fois la question vitale pour toute la nation du droit de suffrage, le Congrès a pris connaissance de l'enquête qui fut ouverte dans les organisations ouvrières au sujet des mesures à prendre pour exercer une pression sur les corporations en cause et pour réunir en un fonds de grève générale les sommes recueillies;

« S'appuyant sur cette enquête, le Congrès déclare : il paraît vraisemblable qu'une pression encore plus forte sera nécessaire avant que le peuple acquière son plein droit; il faut mener une campagne incessante et énergique en faveur d'une vaste cessation de travail, soit en ramassant de l'argent pour le fonds de grève générale, soit en fortifiant les organisations ouvrières;

« Pour l'instant, le Congrès recommande aux ouvriers suédois et à tous les citoyens intéressés à la solution de la question du droit de suffrage, de montrer plus clairement que jamais aux dirigeants par des réunions et des démonstrations incessamment répétées, que la classe ouvrière est lasse d'attendre plus longtemps le droit de suffrage qu'on lui refuse;

« Les démonstrations populaires qui seraient organisées et conduites par les présidents des organisations ouvrières, doivent commencer le 20 avril et être répétées au moins chaque dimanche jusqu'à ce que l'on connaisse la position prise par le « bureau de la Constitution » dans la question du droit de suffrage;

« Le 1er Mai doit, en considération de l'importance

capitale de la question du droit de suffrage pour les ouvriers suédois être célébré partout comme un jour de fête, et les démonstrations doivent être entièrement consacrées au suffrage universel;

« Dès que le « Bureau de la Constitution » aura parlé, ces démonstrations auront lieu chaque soir. Lorsque le Riksdag commencera à discuter la question du droit de suffrage, les manifestations devront partout où celà est possible être amplifiées par la cessation du travail, surtout dans les villes et les grands centres industriels, et partout où cette cessation de travail peut servir à exercer une pression;

« Le Congrès recommande aux ouvriers qui manifestent pour leur droit, de rester toujours dans les limites légales. Le Congrès espère, de cette façon, que les manifestations justifiées et pacifiques ne seront pas empêchées sans motif ni inquiétées, et affirme que dans ce cas la responsabilité retomberait sur les autorités;

« Un Comité de cinq personnes sera adjoint à la section permanente du Comité Central du parti, pour l'organisation et la conduite de ces manifestations;

« Le Congrès exprime l'espoir que les ouvriers organisés, conscients de la signification et de l'importance de la question, non seulement pour eux-mêmes mais encore pour toute la nation, déploieront maintenant toute leur force pour rendre aussi efficace que possible la pression sur les dirigeants ».

Cette résolution fut adoptée à l'unanimité et reçue dans tout le pays avec grand enthousiasme par les ouvriers organisés.

Les démonstrations commencèrent sans tarder, et eurent tout d'abord un caractère pacifique. A Stockolm seulement il se produisit des bagarres, le dimanche 20 avril, par suite de l'intervention brutale de la police.

Le 1er mai fut l'objet de manifestations imposantes et sans nombre; l'agitation était menée avec acharnement. Bref, lorsque le projet du gouvernement revint du Bureau de la Constitution et fut soumis aux délibérations du Riksdag, la classe ouvrière était prête à user de sa force pour la conquête du Suffrage universel.

La grève générale éclata dès les premières discussions du Riksdag, le 15 mai. Le mouvement — comme les journaux quotidiens vous l'ont appris — a été irrésistible.

Jamais cessation de travail si discipliné et si unanime n'avait eu lieu en Suède. Les métiers les plus divers ont suivi l'impulsion : bouchers, boulangers, travailleurs du gaz, imprimeurs, etc., etc. Tous les métiers ont obéi au signal donné par le prolétariat socialiste suédois. La vie a été comme suspendue pendant le peu de jours qu'ont duré les discussions au Parlement — à Stockholm. On ne voyait dans les rues de la ville ni omnibus, ni voitures, ni tramways : les journaux ne purent paraître. Seules les troupes qui avaient été déployées en masse, envahissaient la ville.

Après trois jours de discussion, les deux Chambres se mirent d'accord sur quelques points essentiels. La première Chambre, le Sénat — repoussa le projet officiel et adopta une motion invitant le Gouvernement à présenter au Riksdag, avant 1904, une nouvelle proposition basée sur les points principaux suivants : suffrage universel, représentation proportionnelle, droit électoral à partir de vingt-cinq ans, etc. A son tour, la seconde Chambre refusa d'accepter le projet du Gouvernement. Elle vota un ordre du jour invitant le gouvernement à se livrer à une nouvelle étude de la question de la réforme du droit de suffrage et à préparer pour 1904 un nouveau projet, ayant pour base le suffrage universel, pour tout citoyen âgé de 25 ans, ayant satisfait aux obligations du service militaire et de l'impôt.

On voit que les motions des deux Chambres ne sont pas identiques. Elles reconnaissent pourtant le principe du droit de suffrage et rejettent le projet du Gouvernement.

Dès que la discussion a pris fin au Parlement, la grève — comme l'avait annoncé à l'avance le Comité directeur du Parti — a cessé. Avec un ensemble admirable, le travail a été repris. Les résultats visés avaient en partie été obtenus. Le projet gouvernemental avait été repoussé.

Il est indiscutable que dans deux ans, grâce à la pression de la classe ouvrière, le suffrage universel sera proclamé en Suède.

Erik Brunte.

Stockholm, le 25 mai 1902.

(Traduit par G. R.)

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

Le Compagnonnage, par Et. Martin Saint-Léon (A. Colin, Paris, 1902). — Le Compagnonnage a exercé sur la classe ouvrière une influence prépondérante. Il a presque complétement disparu aujourd'hui, ou du moins les survivances qu'on peut en trouver n'ont guère plus d'importance. Mais avant la Révolution française et jusque vers la moitié du XIXe siècle, son rôle social a été considérable.

M. Martin Saint-Léon en étudie l'histoire, les règlements et les rites. Après avoir rappelé les légendes de Salomon, de Maître Jacques et de Soubise, qui furent d'après la tradition, les trois fondateurs du compagnonnage, l'auteur retrace en détail l'historique de l'Association. Il la montre, sous l'ancien régime fomentant des grèves en dépit d'innombrables édits royaux, redoutée des maîtres, aveuglément obéie des artisans; en vain interdite et persécutée sous la Révolution et l'Empire; parvenue enfin sous la Restauration à l'apogée de sa puissance occulte. Puis il analyse les causes de sa décadence (divisions intérieures, évolution industrielle, etc. etc.). Enfin, la dernière partie du livre est consacrée à une revue de sociétés de compagnons encore existantes et à une étude sur les diverses associations ouvrières qui ont recueilli son héritage social (syndicats, coopératives, sociétés de secours mutuels, etc.).

Nous ne pouvons, dans ces quelques lignes, relever les interprétations que l'auteur donne des divers problèmes se rattachant à son sujet. Signalons, cependant, qu'il manifeste une vive hostilité au socialisme. Il n'est pas, d'ailleurs, fort renseigné à son égard. Il prête, par exemple, aux marxistes une haine des syndicats qu'ils n'ont jamais eue, puisque l'organisation professionnelle est, pour eux, la base fondamentale de toute action de classe du prolétariat.

Ces erreurs inutiles et tendancieuses déparent un livre d'histoire de si grand intérêt. Une fois faites ces réserves, l'ouvrage se recommande d'ailleurs à tous ceux que les questions ouvrières préoccupent. Il a sa place marquée dans les bibliothèques des divers groupements prolétariens.

LES REVUES SOCIALISTES

REVUES DE LANGUE FRANÇAISE

La Revue Socialiste (mai). — L'on admet généralement que si 24 heures sont accordées aux condamnés pour maudire leurs juges, en revanche, ceux que le jury a acquitté bannissent de leur âme tout sentiment de haine et tout ressentiment.

Il n'en est cependant pas ainsi du citoyen *Rouanet*, acquitté par les électeurs socialistes de Clignancourt, après tant d'actes et de votes peu socialistes. L'article qu'il publie au lendemain même de sa réélection n'est qu'une violente et perfide diatribe contre ceux des socialistes qui n'approuvèrent pas la tactique ministérialiste. Les faits y sont, du reste, étrangement interprétés. C'est ainsi que Rouanet déclare sans hésitation « candidats de division socialiste » les citoyens *Chauvin* et *Ducarnoy*, qui combattirent Millerand et *Gustave Rouanel*, mais qu'en revanche la candidature du jeune M. Netton, attaché de cabinet de M. Delcassé, posée de la façon la plus injustifiée contre le citoyen *Allard* lui apparaît comme très socialiste *(sic)*. L'arithmétique électorale de *Rouanet* est bizarre. Il déclare que les candidats socialistes ministérialistes ont recueilli 690.000 suffrages (!!) les autres moitié moins.

Ce sont là des exagérations de polémique peu conformes au caractère généralement objectif des articles de la *Revue Socialiste*. J. L.

L'Avenir Social (mai). — *Braun* jette un *Coup d'œil sur l'avenir* : Il ne faut pas se faire illusion sur la portée des événements que l'on croit capables de réformer la société capitaliste. Il y aura des exploiteurs et des exploités tant que celle-ci subsistera. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier. L'action pratique doit s'inspirer de cette notion primordiale. L'avenir est au prix de cet accord de l'action immédiate et de l'idéal révolutionnaire.

Vandervelde trace les phases de la *lutte pour le suffrage universel en Belgique*. « Unis avant la bataille — conclut-il — nous sommes unis, plus que jamais, au lendemain du combat, et c'est réconfortés par cette union féconde que nous allons, tous ensemble, continuer de lutter pour la Revision par le Suffrage Universel, pour le socialisme ! » — Les Bulletins Syndical, Communal et Corporatif donnent, comme à l'habitude, une foule de renseignements indispensables à connaître. A. B.

PARTIE OFFICIELLE

Bulletin Socialiste International

Les ÉVÉNEMENTS de BARCELONE

Le Comité national du Parti socialiste ouvrier d'Espagne a adressé aux partis et aux organisations socialistes le rapport suivant à l'occasion des événements de Barcelone :

Les récents événements de Barcelone nous obligent à nous adresser à vous, en raison de ce que quelques organisations et journaux socialistes ont légèrement émis des opinions erronées au sujet de notre conduite, sans attendre de connaître les raisons qui la justifient.

Les voici, afin que l'opinion ne soit pas faussée :

Nous n'avons pas secondé le mouvement réalisé à Barcelone et nous nous sommes opposés à ce qu'il le fût, croyant honorablement rendre un grand et réel service au prolétariat espagnol et à la démocratie socialiste internationale.

Nous aspirons, comme tous les socialistes, à ce que l'exploitation humaine cesse ; tout ce qui tend à diminuer cette exploitation nous paraît forcément juste ; mais la conduite à tenir pour atteindre le but poursuivi ne nous paraît pas toujours opportune.

C'est ce qui nous est arrivé avec la grève de Barcelone. Les métallurgistes demandaient une juste diminution des heures de travail ; mais leur grève manquait, dès le commencement, des conditions indispensables à triomphe possible. Ils firent la grève sans avoir choisi l'occasion la plus opportune et sans les ressources et presque sans organisation pour la lutte ; et il arriva ce qui devait arriver : les ouvriers furent bientôt victimes de la faim.

D'un autre côté, les anarchistes avaient préparé la grève générale depuis 1891, pour changer le caractère de la

manifestation du 1er Mai, et aussi pour d'autres motifs peu avouables.

Ils ont occasionné, avec leur propagande, une tentative de grève générale en 1891, et récemment des grèves tumultueuses et sanglantes à Barcelone, dans la région industrielle du Ter, à la Corogne, à Séville et à Cadix.

Actuellement, ils ont été les principaux instigateurs de la grève de Barcelone, à laquelle se sont joints d'autres facteurs. La déplorable situation métallurgiste, l'intransigeance des patrons et la nullité des autorités ont facilité la besogne des anarchistes. Leur travail a trouvé le terrain tout préparé.

En outre, certains éléments républicains ont aidé les anarchistes à stimuler les haines et les passions et à prêcher une grève violente, espérant arriver par ce moyen à satisfaire leurs ambitions personnelles. Il est vrai que ces républicains n'ont pas été, comme ils l'avaient promis, du côté des grévistes.

La crainte des patrons a contribué aussi à donner une apparence formidable à la grève. Ceux-ci eurent une telle crainte qu'ils donnèrent l'ordre eux-mêmes à leurs ouvriers d'arrêter tout travail.

Il n'y a pas eu de véritable lutte avec la force armée; que seraient devenus les 2,000 individus qui constituaient cette force le jour où s'est déclaré la grève, s'ils avaient été attaqués par 80,000 grévistes? La plupart de ceux-ci sont restés chez eux, principalement parce que quelques groupes ont voulu empêcher l'approvisionnement de la ville en viande, pain et autres comestibles. Le sang a été versé.

La force armée n'a eu que deux blessés, et le plus grand nombre de morts s'est produit parmi les passants ou les curieux.

La grève de Barcelone n'a donc pas été un mouvement unanime et spontané, mais un mouvement occasionnel et produit par différentes causes.

La grève générale a donc été préparée et propagée par

les anarchistes dans le but de provoquer la révolution sociale et dans l'intention de la rendre tragique; si ce drame ne s'est pas produit comme ils l'espéraient, ce fut parce que, en réalité, la grande masse n'est pas anarchiste et ce fut ni par manque de conviction ni par manque d'enthousiasme pour la grève.

Il est bon de remarquer que les personnalités les plus connues de l'anarchie fuirent, se firent prendre à temps ou restèrent chez elles.

La preuve qu'il s'agissait d'établir une situation violente, c'est que les anarchistes voulurent faire en sorte que la grève comprît d'autres villes et s'étendît à toute l'Espagne.

D'un autre côté, le but *apparent* de la grève générale (appuyer les réclamations des métallurgistes) a échoué; c'est vaincus qu'ils sont retournés au travail.

Il est nécessaire de connaître les procédés employés par les anarchistes espagnols, et de savoir le mal qu'ils font au prolétariat, pour comprendre exactement les avantages de notre attitude.

Le Parti Ouvrier espagnol aurait pu seconder la grève dans d'autres villes et il est certain que la chute du gouvernement se serait produite; mais ce résultat aurait provoqué une répression sanglante et amené la paralysie du mouvement ouvrier, ainsi que la dictature.

Pouvions-nous en douter?

Si le parti républicain n'eut pas été défait comme il l'est; si, en secondant la grève, nous eussions vu la possibilité de changer le régime monarchique en un régime républicain, nous n'aurions pas hésité; mais cet espoir devait tout d'abord être abandonné et nous avions, en retour, la certitude de travailler pour la réaction, qui probablement n'a plus, en Espagne, d'autre obstacle à franchir que notre Parti.

Telle a été et telle est la situation. Pouvions-nous, dans de telles circonstances, par un malentendu dans l'esprit de solidarité, nous engager dans une aventure qui n'aurait

bénéficié qu'à un aspirant à la dictature, et de laquelle nous serions sortis en laissant sans vie dans la rue ou sans liberté dans les prisons les meilleurs hommes du mouvement ouvrier, en compromettant gravement la cause du prolétariat, en retardant d'un grand nombre d'années l'avancement de nos idées?

La prudence, la logique, la bravoure indiquaient la marche que nous avons suivie : conseiller aux ouvriers de ne pas aider un mouvement néfaste pour notre classe, quand bien même notre conduite eut été impopulaire — ce qui n'a pas eu lieu — et soupçonnée d'être partiale vis-à-vis d'un gouvernement que nous détestons, que nous combattons et avec des institutions qui nous sont odieuses, et que nous voudrions abolir.

Nous pourrions en dire davantage; mais nous croyons que ce que nous avons indiqué suffit et que, sans nous avoir lu, tous ceux qui connaissent la véritable situation politique et sociale de l'Espagne se rangeront à notre avis.

En ne secondant et en ne combattant pas la grève générale, nous avons combattu à la fois contre l'anarchie et pour la liberté.

Nous ne pécherons pas par exagération en assurant que dans quelques villes d'Espagne, notre solidarité avec la grève générale eut donné le pouvoir à la classe ouvrière; mais celle-ci n'étant pas encore instruite — indépendamment d'autres raisons que vous devinerez — bientôt cette classe ouvrière serait tombée sous les coups d'une bourgeoisie avide de sang et de revanche.

Rien de plus. Nous regrettons que quelques-uns des nôtres nous aient jugés sans nous écouter, et on peut être assuré que le Parti socialiste ouvrier espagnol s'est conduit en cette occasion comme il le fait toujours, c'est à-dire en parti véritablement révolutionnaire, qui n'oublie jamais les intérêts de la classe ouvrière.

Le Parti Socialiste Ouvrier s'est montré prudent parce que c'était son devoir; quand une occasion meilleure se

présentera, il saura montrer qu'il ne marchandera pas son sang.

Nous avons la conscience d'avoir bien agi; nous connaissons l'indépendance que chaque fraction de la Démocratie socialiste internationale a dans son pays respectif; mais cela n'empêche pas que nous soyons disposés à soumettre notre conduite au jugement du prochain Congrès international.

Pablo Iglesias, *président*. — Luis Villaoz, *vice-président*. — Juan José Morato, *secrétaire*. — Adolfo Atienza, *trésorier*. — Eduardo Calvo, Modesto Aragonès, Felipe Cruz, Wenceslao Longares, *membres*.

Madrid, le 11 mars 1902.

L'Art, la Littérature

La Fête des Gerbes

FRAGMENT

(Au pays Catalan)

Déjà dans la fraîcheur vaporeuse de l'air
Le soleil, haletant comme une fleur qui s'ouvre,
Escalade les rocs géants d'où l'on découvre
L'horizon somptueux que prolonge la mer.

Et des proches hameaux perdus dans les vallées
L'essaim des travailleurs va, semant des chansons,
Vers la glèbe féconde et tiède où les moissons
Au manteau vert des pics font des taches dorées.

Par le matin léger, sous les rayons bénis,
Les gars aux bras nerveux guident les bœufs dociles
Et dans l'immensité des campagnes tranquilles
L'air bleu frisonne au loin du chœur confus des nids.

Les femmes lentement s'en vont vers les champs d'orge
Par les sentiers pierreux qu'ont frayé les torrents :
Leur corsage entr'ouvert offre aux baisers des vents
La nudité robuste et svelte de leur gorge.

Les chariots pesants grincent par les chemins,
Les enfants vagabonds chantent, les jeunes filles
Mirent leurs yeux rêveurs à l'acier des faucilles ;
Le soleil à flots d'or ruisselle sur les mains...

Et c'est la vie heureuse et simple de nos rêves,
La vie humble des champs, la jeunesse des cœurs
Qui battent sans émois, sans haines ni rancœurs
Au rythmique unisson des brises et des sèves !

C'est la vie à l'air pur sans gloire et sans remords,
Le labeur au soleil dans les campagnes blondes,
Le poème éternel de tous ceux qui fécondent
La terre inépuisable où revivent les morts !

ANTOINE ORLIAC.

L'AVENIR DE L'ART

Au hasard des fréquentations obligatoires, on entend des individus, même sans ambitions ni attaches officielles, déplorer que les artistes, les imaginatifs, portent assez d'intérêt à ce qui constitue la vitalité de leur pays : débats et décisions parlementaires, facéties policières, justicières et municipales, grandes et petites manœuvres de l'armée, manifestes-bouffes des prétendants, jabotages d'une presse vendue, jeu complet des canailleries que nécessite toute compétition politique, etc...

Rien n'est exact comme cette constatation ; il faudrait même ajouter, au risque d'attrister les esprits débonnaires auxquels je fais allusion, que cette légère curiosité pour les menées gouvernementales dont quelques artistes veulent encore disposer, décroît en raison de la périodicité d'exploits qui se perpétuent dans une succession d'individus avides de pouvoir et de gain.

En revanche, à la suite d'un mode inédit de publicité, certaines actions... d'éclat, les esprits imaginatifs, auxquels on a toujours reconnu de vigoureux instincts moraux et sociaux, s'instruisent et se rendent naturellement aux doctrines préconisées dans quelques feuilles et brochures où des courageux et des sages versent éloquemment leurs idées généreuses, proclament la « bonne nouvelle » d'une société apte à réaliser enfin la devise fameuse que l'on peut lire aujourd'hui sur les murs des maisons d'arrêt et des « temples de l'autorité ».

Dans un temps où les faveurs officielles et financières ne s'obtiennent absolument en haut de l'échelle sociale que par relations personnelles, en bas, par lettres de recommandation, il n'est pas surprenant, alors que les élus ont lieu d'être mécontents, que les artistes opposés

par moralité ou tempérament à toute intrigue, se débattent au milieu d'incoercibles flux et reflux de misères avant que de finir par le suicide ou dans les maisons dites de « santé », probablement parce que, selon une amère expression de Jean-Louis Forain, on y meurt « guéri ». Ceci est de l'histoire au jour le jour, chacun peut en constater les faits.

Ces faits se produiront tant que le luxe sera causé par l'inégalité des richesses, et l'œuvre d'art, traitée en marchandise.

Dans la société actuelle, le chaland du beau est seul appelé à des réjouissances artistiques. Une audition musicale se paie cher, un poème est imprimé luxueusement et destiné à un petit nombre, la peinture suit des fluctuations ainsi que les valeurs industrielles et l'enthousiasme qu'elle suscite chez ses détenteurs est en proportion de sa cote à l'hôtel des ventes.

On objectera que certaines auditions musicales (!) sont gratuitement offertes, et des bibliothèques, des monuments, des musées nationaux ouverts au peuple des grandes villes : oui, il ne manque à l'ouvrier que le temps et les moyens de jouir; une journée de dur labeur épuise les centres nerveux, et lorsque le travail finit à l'atelier, il recommence à la maison. Puis, quand même... quand même son métier laisserait au travailleur des heures, devrait-il aussi bien se satisfaire avec la pâture intellectuelle qu'un Etat lui mesure qu'accepter les conditions de l'œuvre d'art devenue un véhicule d'immoralité, un privilège pour des sots que rien ne saurait rappeler trop souvent à leur identité de riches?

Notons que le trafic de l'Art entraîne la déchéance de l'artiste, d'où sa déchéance propre. Les articles de commerce vendus de nos jours par des professionnels

obligés au pain et au luxe nécessaires ne sont fortuitement que des œuvres d'art, étant accomplis dans des conditions où la préoccupation du succès les sèvre presque toujours du degré d'originalité par quoi ils vaudraient s'ils étaient exécutés sincèrement, pour soi, avec une patience sans limite et orientée vers la perfection. Aussi telles œuvres ont beau porter une marque personnelle, une marque de fabrique, la simple comparaison entre les produits d'un même fabricant dénonce tôt que le but de ce fabricant est de réaliser en tous ses produits l'ensemble des éléments qui doivent en assurer la vente; les artistes ne peuvent donc actuellement satisfaire leur tempérament artiste qu'au détriment de leur tempérament organique et vice versâ.

C'est pourquoi l'œuvre d'art doit être hors commerce. On peut évaluer un parapluie par du charbon, un mouton par du quinquina, tandis qu'on ne saurait payer, représenter par de la matière cet événement qui est une résultante inexplicable de volitions convergentes dont un cerveau directeur ne pouvait prévoir la fin, cet accident heureux (1), unique, donc supérieur à tout calcul, à toute attente, — l'œuvre d'art.

A cet égard, la moralité du Beau ne sera viable que dans une société où les besoins de luxe ne seront satisfaits que parallèlement aux besoins immédiats. On a évalué que le travail nécessaire au bien-être occuperait l'homme de quatre à cinq heures sur vingt-quatre; le travailleur se verra donc en possession de trois à cinq couples d'heures, qu'il sera libre d'employer intellectuellement; et l'artiste dût-il de loin en loin prélever sur ce reliquat le temps nécessaire à la préparation des matières utiles à l'exercice de son art, un musicien, son

(1) Expression de Darwin.

instrument, un peintre, ses couleurs, ses toiles, un poète, son papier, sa typographie, etc... — des corporations s'établissant à cet effet, l'artiste, servi par lui-même, sera servi à son gré (1), bientôt la production sera inouïe, et l'artiste insoumis à l'ilotisme des banquiers.

Aurai-je la bonne fortune de prévoir les objections que certains lecteurs ont pu soulever jusqu'à ce point de mon argumentation? Pour ma part, je n'en compte que trois, auxquelles j'essaierai de répondre :

1° Le but premier de la satisfaction personnelle, par conséquent de la tendance au mieux, n'étant méritoire que chez l'artiste doué de génie, ne saurait valoir comme critérium d'un exhaussement du niveau de l'Art à venir.

2° L'artiste ne vise jamais uniquement sa propre satisfaction; actuellement, si le prix qu'on attache à une œuvre d'art peut trahir un calcul, il représente originellement un hommage rendu à un talent; c'est un signe de l'estime que l'artiste doit avoir la liberté de réclamer de ses contemporains.

3° Dans une société affranchie où effectivement la production artistique sera inouïe, l'art devenu ce qu'il fut primitivement, un jeu auquel la majorité des hommes se plaira, l'abaissement du niveau de l'Art est fatal; nous retournerons à la barbarie.

---

(1) Il est certain que si les peintres d'aujourd'hui, comme ceux d'autrefois, préparaient eux-mêmes leurs couleurs, ils seraient à bon droit plus rassurés sur la durée matérielle de leurs œuvres. Un peu du travail de l'artisan ne saurait nuire à l'artiste. Chez les Grecs, il n'y avait qu'un mot pour désigner l'œuvre de l'un et de l'autre. En France, c'est seulement sous Louis XII qu'il est fait mention d'un architecte qui n'était pas maçon. Or, on nous accordera que les Grecs eurent quelque génie, et les architectures romane et gothique, quelque valeur d'art.

1. — On ne saurait entretenir le Beau, qui d'essence est accidentel, tandis que le Laid, ou son déguisement le Joli, sont permanents, et seront fêtés comme présentement dans une société libre où il est clair que l'égalité de condition n'entraînera pas celle des aptitudes. Tout de même, proposer à l'imaginatif, comme fin morale, la satisfaction de sa conscience d'artiste, c'est indiquer à un grand nombre un mode nouveau pour l'éclosion du Beau qui, lui, n'a jamais lieu sans elle.

2. — La production publique des œuvres d'art ne se tare d'immoralité qu'autant que le succès des unes fait naître la spéculation et rompt l'égalité sociale d'individualités.

Rien n'empêchera l'artiste de rechercher l'opinion dans les lectures, conférences, auditions ou expositions qu'il lui plaira d'offrir au public.

3. — Il est certain que dans la société future, l'Art jouera dans l'existence de l'homme un rôle de plus en plus considérable. « Notre organisme, a dit Guyau, en se perfectionnant, en viendra à économiser toujours plus de force, comme font nos machines; de cette manière, il en aura toujours en réserve; or, nous le savons, c'est l'art qui doit employer le surplus de force non utilisé dans la vie courante. L'art ira ainsi doublant et triplant notre existence : une vie d'imagination se superposera à l'existence réelle, et c'est en elle que se répandra tout le trop-plein de nos sentiments; elle sera la perpétuelle revanche de nos facultés non employées.

« On peut concevoir que l'art, ce luxe de l'imagination, finisse par devenir une nécessité pour tous, une sorte de pain quotidien. »

Quant au retour de l'Art à la barbarie, il serait tout au plus à craindre dans une ochlocratie, et non dans

une société où démocratie et aristocratie disparaîtront devant l'individualisme. En constatant plus haut que, de nos jours, le travailleur devait passer de l'atelier dans la maison où une femme et des enfants le réclamaient pour de nouveaux devoirs, j'aurais pu ajouter que bien peu ont ce courage : la majorité s'arrrête chez le marchand de vins. Des statistiques nous apprennent qu'en France, le nombre des débits de boissons s'est accru de cinquante mille depuis 1870; dans les hôpitaux, la plupart des malades-hommes sont alcooliques. Or, ne croyons pas que les ouvriers qui se ruent en foule chez le marchand de vins ne boivent que pour boire : les poisons qu'on leur sert ne flattent les palais qu'à la longue, et les buveurs n'ignorent pas leurs propriétés toxiques aux lendemains cruels; non, ils boivent pour trouver l'ivresse, perdre la notion de leur esclavage, échapper à tout ce qui porte le nom de loi, de règlement, à ce qui représente une autorité, et prendre leur envol dans l'idéal, les projets, les vœux... Qui saura jamais ce qui s'est évaporé avec l'alcool d'idées grandes et neuves, même si je ne considère que le point de vue de l'Art?

Dans la société future, les appétits nuisibles à l'espèce disparaissant avec l'esclavage, l'idéal se recrutera parmi les mille et une branches de la connaissance. On assistera, non au retour à la barbarie, mais à une éclosion féconde d'intelligences entre les fils de ceux qui portent aujourd'hui des chaînes; et ces intelligences, on les prévoit d'autant plus fortes, qu'elles seront le produit de rythmes intellectuels contenus pendant des siècles par une force tyrannique et idéicide.

Au temps où les garçons étaient pour leurs parents, mais dans une faible mesure, ce qu'ils seront dans l'évolution humaine, une richesse plutôt qu'un luxe, à

une époque où l'homme de condition médiocre pouvait encore engendrer à sa guise sans être tourné en ridicule et taxé d'imprévoyance, au lieu de soumettre les bambins une partie du jour à cette gaveuse artificielle de l'instruction primaire, — cette forme mitigée de l'ignorance, a dit un philosophe, — puis, le reste du temps, obliger leurs mains chétives à manier des outils imposés par un maître, on les laissait grandir et se former librement, on les abandonnait à leurs jeux, à leurs rêves ; ils choisissaient alors un travail harmonique : des artistes naissaient (1).

C'est encore dans l'histoire de l'Art que l'on peut trouver un exemple de ce que seront au centuple dans la société future, ces formes d'Art à peu près délaissées que l'on nomme de nos jours Art industriel. Nos musées spéciaux (Cluny, Arts décoratifs, Galerie d'Apollon, Guimet, etc...) sont suffisamment révélateurs, indiquent assez quelles œuvres d'art on a pu tirer de l'application du Beau à l'Utile pour nous inciter à des fins parallèles. Tout fait prévoir que dans une société où le luxe sera produit à loisir, au lieu de se complaire à ces fac-similes, agrandissements, réductions et pastiches des modèles anciens qui sont la honte de notre époque, chacun s'ingéniant à innover un langage artistique inconnu : des œuvres de style, une flore ornementale nouvelle, finiront par éclore.

Edmond Coustuhier.

(1) Ces hommes dont les œuvres nous émerveillent aujourd'hui comme des choses insurpassables étaient à peu près tous d'humble extraction ; ils entraient dans les corporations de métiers, et se trouvaient ainsi confondus avec les fripiers, les apprêteurs de fourrures, les falseurs de harnais, etc... Cette remarque peut tenir d'enseignement à qui ayant constaté chez tant d'individus l'ignorance et l'abrutissement causés par la pression sociale, désespérerait de l'avenir intellectuel de l'ouvrier.

Le Mouvement Artistique

LE THÉATRE

A l'Œuvre. — *Monna Vanna,* pièce en trois actes, en prose, de M. Maurice Maeterlinck.

M. Gabriel Trarieux a retracé déjà pour les lecteurs du *Mouvement Socialiste*, la belle courbe heureuse où se dessina l'évolution intellectuelle de Maurice Maeterlinck. Du symbolisme confus des *Serres chaudes*, jusqu'à ce *Temple enseveli* où il nous enseigne de pures vérités, M. Maeterlinck a fait le chemin d'un homme qui serait parti des nuits opaques des légendes, pour aboutir, à force de volonté et de méditation, à la pleine possession de l'intelligence pitoyable et de la conscience altruiste. Après ce dernier livre, après le *Trésor des humbles,* manuel d'adorable amour, après cette *Vie des Abeilles* qui éclate en pleine lumière ainsi qu'un chant des *Géorgiques*, voici *Monna Vanna.* La fable en est très simple : Les mercenaires florentins, menés par Prinzivalle, sont venus assiéger, jusque sous ses murs, Pise la rivale. Celle-ci, depuis le temps que dure l'investissement, est épuisée. Des milliers de voix, jusque sous les balcons de Guido Colonna, capitaine général des forces pisanes, viennent demander la vie et un peu de pain. Si Prinzivalle ordonne de donner l'assaut, c'est la ruine imminente, la famine et la mort. Mais celui-ci n'est point aussi barbare que le disent ses ennemis. Certes, il prendrait Pise et, sur les tours élevées de son Campo-Santo, déploierait volontiers l'étendard aux lys rouges. Mais le tient au cœur l'immense amour qu'il a pour Monna Vanna, la femme de Guido Colonna. Que Vanna se livre à lui et Pise sera épargnée, rendue à ses franchises et au commerce. Vanna l'apprend. De la bouche de Marco Colonna, père de Guido, elle entend les paroles de l'exécrable marché. Mais sa pitié des hommes est infinie. Le vieillard renanien, un peu stoïcien aussi, qu'est Marco Colonna, lui enseigna les mots de la grande loi d'amour : Vanna ira vers le Barbare. Au-dessus de l'amour de son Guido elle placera son amour des femmes et des hommes affamés qui attendent dans Pise. Au contraire de l'Hélène qui amena le désastre d'Ilion et pour qui s'étagèrent, devant la porte Scée, les monceaux de cadavres, elle sera le bel ange qui apaise la guerre en se livrant pour otage. Un si beau sacrifice ne rencontre, au retour, que la colère de Guido. A peine entend-il Vanna, lorsque

dans sa beauté pareille à celle de la Cassandre du drame antique, elle proclame que Prinzivalle ne l'a point effleurée et que, toute pure, elle revient vers Pise et vers son époux. L'emportement de Guido, son incrédulité et la révolte de Vanna dans le refuge du mensonge qu'on l'oblige à commettre, achèvent cette belle pièce où les passions se poursuivent, ardentes et humaines ainsi que des flammes d'or. Mirbeau l'a fort bien dit : « Dans *Monna Vanna*, les êtres et les choses se dessinent, nettement, en traits vifs, sur des fonds de réalité. C'est une femme et des hommes aux prises avec l'amour et ses contradictions, et qui exhalent véritablement une odeur de chair. » Mme Georgette Leblanc (Monna Vanna), MM. Darmont (Prinzivalle), Froment (Guido Colonna), Lugné Poë (Marco Colonna) et quelques autres, ont bien interprété cette fort belle tragédie.

Edmond PILON.

ERRATA

Dans notre dernier numéro, quelques erreurs typographiques importantes se sont glissées, que nous rectifions :

1° Dans la *Lettre de Marx sur le Développement économique de la Russie*, à la page 970, au lieu de : Je suis arrivé à ce résultat : si la Russie, etc..... que l'histoire n'ait jamais offerte à un peuple pour subir, etc.; lire : Je suis arrivé à ce résultat : si la Russie, etc..... *que l'histoire ait jamais offerte à un peuple de ne pas subir*, etc.

2° Dans l'article sur *Auguste Comte*, page 973 :

Ligne 13, au lieu de : *livre*, lire : *luxe*.

Ligne 27, après : *Qu'* doivent-ils faire... ajouter : *Se mettre en grève*.

Page 976, ligne 24 : au lieu de : *comtiste*, lire : *comtisme*.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.
A. MAUME, administrateur délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

Les Tendances du Socialisme Français

ET LEURS FORCES ÉLECTORALES

Les voix obtenues par les divers candidats socialistes et par les tendances qu'ils représentaient plus particulièrement ne nous donnent évidemment pas une mesure exacte de la force du socialisme ni de ses divers groupements. Ce qui importe beaucoup plus que les succès électoraux, ce sont les progrès de la conscience socialiste, c'est le développement et la multiplication des institutions prolétariennes, des organisations économiques ouvrières qui forment la seule base solide et durable du mouvement socialiste. Les succès électoraux ne sont intéressants que dans la mesure où ils résultent des progrès accomplis par les idées socialistes, de l'accroissement des syndicats et des coopératives ouvrières.

Mais quoique l'on puisse dire de l'action politique, et en particulier de l'action électorale (surtout de la façon dont elle est pratiquée en France, à la faveur du confusionnisme général), il n'en est pas moins évident que les victoires du prolétariat sur le terrain électoral se traduisent presque toujours par un renforcement de ses institutions économiques, par une multiplication du nombre des syndiqués et coopérateurs. De même aussi il n'est presque pas d'exemple de région où les victoires économiques de la classe ouvrière ne se traduisent pas par des succès politiques. C'est ainsi que les grandes grèves de 1899 et de 1900 dans le département de Saône-et-Loire, en particulier celles de Montceau-les-Mines, ont eu pour résultat un merveilleux développement des idées socialistes et des succès considérables

dans les élections. De 2,065 votes que le parti socialiste recueillait en 1898 dans ce département, il est passé, en 1902, à 22,539 suffrages dont 13,900 pour la seule circonscription de Montceau.

Notre camarade Chaboseau a déjà donné dans le *Mouvement socialiste* d'intéressantes statistiques électorales; il s'est attaché à étudier la courbe générale décrite par le socialisme français, les résultats du scrutin au point de vue socialiste général. Ce que nous voudrions analyser sommairement, ce sont surtout les résultats électoraux *en tant qu'ils nous fournissent des données sur la force des tendances et des organisations diverses de notre parti en France*. Notre étude ne fera donc pas double emploi avec la sienne.

Des travaux du même genre ont déjà été entrepris soit par des journaux, soit par des revues, mais tous ceux qu'il nous a été donné de lire, se caractérisaient par une grande inexactitude comme aussi par une absence évidente d'impartialité.

Tout d'abord, un fait qui frappe tous ceux qui se sont livrés à ce genre de calcul, c'est la disproportion incroyable existant entre les espérances que les partisans de la tactique ministérialiste avaient fondé sur celle-ci et les maigres résultats électoraux qu'ils en ont obtenu. La présence d'un membre du groupe socialiste parlementaire dans le gouvernement de M. Waldeck-Rousseau devait, selon les partisans de cette tactique, amener à nos idées des quantités d'électeurs timides et naïfs. Le socialisme, qui jusque là avait passé pour une doctrine de gens sans feu ni lieu, du jour où il participait au gouvernement allait convertir à lui des milliers de braves paysans, de petits bourgeois modérés qui auparavant avaient été effrayés par son caractère révo-

lutionnaire. Ceux-là même — dont nous étions — qui appréciaient médiocrement la qualité de ce genre de recrues, n'en pensaient pas moins qu'elles seraient nombreuses et que les partisans de la nouvelle tactique allaient pouvoir enregistrer des succès considérables — quoique sans portée socialiste réelle.

Après les dernières élections, il n'est pas douteux que l'événement a complètement démenti ces prévisions. Le gain réalisé par les socialistes, tant au point de vue des élus que du chiffre des votes, est relativement faible et là où il y a des progrès sensibles, *il est impossible de les attribuer à l'attrait qu'aurait exercé le ministérialisme sur des couches nouvelles d'électeurs*. Partout, le socialisme est resté aux yeux des masses électorales ce qu'il était auparavant, conservant même les attributs que parfois ses partisans essayaient de dissimuler, attirant à lui par ses vertus spécifiques les uns, repoussant en raison même de son caractère les autres, ceux que leurs préjugés, leur ignorance ou leur intérêt de classe avaient toujours éloigné de lui.

Bien plus, les députés sortants qui se présentaient sous les auspices d'un socialisme « décent », « poli », ont bien peu gagné, plusieurs même se sont fait battre lamentablement, ayant simplement brisé l'enthousiasme et l'ardeur de leurs électeurs socialistes, mais n'ayant nullement gagné les bourgeois pour lesquels le socialisme, même aussi édulcoré, restait l'ennemi.

Quels sont les départements où les progrès du socialisme se sont le plus accusés aux dernières élections?

C'est d'abord la Saône-et-Loire, où les votes socialistes ont décuplés et où la Fédération départementale n'a cessé de pratiquer la politique socialiste révolutionnaire la plus résolument opposée au ministérialisme; c'est ensuite l'Isère où les socialistes réunissaient 12,861 votes

en 1898, où, cette année, la Fédération du P. O. F. en réunit 18,218 et les groupes socialistes indépendants de Vienne très révolutionnaires et très anti-ministérialistes, 3,600 soit, au total 21,818. C'est la Loire, où la Fédération départementale adhérente au « *Parti Socialiste Français* », mais cependant très nettement opposée au ministérialisme, réunit 23,687 voix et le P. O. F. de Roanne 8,767, soit au total 32,454 voix socialistes, contre 19,357 réunies il y a quatre ans.

Dans d'autres régions où les socialistes ont davantage sacrifié au ministérialisme, par exemple dans les départements méditerranéens, il est cependant impossible de dire que la tactique ministérialiste ait avantagé les candidats, il semble bien au contraire que sans leur ministérialisme, leurs progrès eussent été plus grands.

On s'est livré à toutes sortes de considérations compliquées sur les causes des échecs subis par le socialisme dans le Nord et sur la part de responsabilités du P. O. F. Il semble bien que ces interprétations soient défectueuses lorsque l'on constate qu'à Saint-Quentin, par exemple, où les socialistes ont suivi la politique ministérialiste, les progrès réalisés ne sont pas davantage ce que l'on aurait pu espérer. Il semble bien que, dans cette grande région industrielle, il y ait en ce moment une dépression, un arrêt de développement de notre parti, dont il est tout à fait oiseux d'accuser telle ou telle organisation.

Dans la région parisienne, les socialistes qui ont accusé les tendances les plus nettes, ont le mieux résisté aux assauts de la réaction et du nationalisme. on a écrit qu'ils avaient bénéficié de suffrages nationalistes : à de rares exceptions près, nous n'en croyons rien. Sembat, Coutant, Chauvière et Walter furent violemment combattus par les nationalistes et furent

même surtout combattus par eux. Quant à Dejeante et à Vaillant, si la « Ligue de la Patrie française » n'engagea pas contre eux une bataille aussi acharnée, c'est qu'elle recula devant la difficulté de la tâche. Au reste, les déclarations et les affiches électorales des deux députés du vingtième furent aussi nettes qu'on pouvait les désirer tant au point de vue anti-nationaliste qu'au point de vue proprement socialiste.

Si nous comparons les résultats obtenus par les diverses organisations, *en ne tenant compte que des départements où les organisations socialistes ont réuni au moins 400 voix*, nous voyons que dans 16 départements, l'*Unité Socialiste Révolutionnaire* a obtenu plus de voix que le *Parti Socialiste Français*. Ces départements sont l'Ain, l'Allier, l'Aube, l'Aveyron, la Creuse, la Gironde, l'Indre, l'Isère, le Nord, l'Oise, les Pyrénées-Orientales, la Saône-et-Loire, la Seine-et-Oise, la Somme et les Deux-Sèvres.

Dans 9 départements, qui sont les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, la Corrèze, la Dordogne, la Drôme, la Haute-Garonne, la Marne, la Meurthe-et-Moselle et le Morbihan, l'*Unité Socialiste Révolutionnaire* présentait seule des candidats.

En revanche, dans douze départements — Seine, Aisne, Cher, Gard, Indre-et-Loire, Loire, Maine-et-Loire, Pas-de-Calais, Rhône, Var, Vaucluse et Vienne — les candidats du *Parti Socialiste Français* ont obtenu plus de voix que ceux de l'*Unité Socialiste Révolutionnaire*.

Dans quatorze départements, les candidaturess de l'*Unité Socialiste Révolutionnaire* n'étant que des candidatures de pure forme, on peut considérer que le *Parti Socialiste Français* y représentait seul le socialisme. Ce

sont les départements du Puy-de-Dôme, de la Sarthe, de la Seine-Inférieure, du Tarn, de l'Yonne, des Ardennes, de l'Aude, de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Côte-d'Or, du Calvados, des Côtes-du-Nord, du Jura.

Dans un département — celui des Bouches-du-Rhône — la Fédération indépendante a obtenu plus de voix que le P. S. F. et l'U. S. R., et dans cinq, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure, la Mayenne et la Lozère, il n'y avait que des candidats des Fédérations indépendantes non rattachées aux deux organisations centrales.

Pour dresser la statistique complète des voix socialistes par organisations, nous procéderons ainsi :

1° Dans le *Parti Socialiste Français* nous comptons les voix des candidats présentés par des organisations adhérentes au Comité Interfédéral, dont un certain nombre ont d'ailleurs été très nettement opposés au ministérialisme — notamment celles de la Seine-Inférieure, de l'Yonne, de l'Ain, du Jura ;

2° Dans l'*Unité Socialiste Révolutionnaire* nous comptons les voix des candidats soutenus par le P. O. F., le P. S. R. et quelques Fédérations autonomes qui ont une action commune, notamment celles de Saône-et-Loire, des Deux-Sèvres, de Seine-et-Oise et les voix du citoyen Bénézech ;

3° Comme *Indépendants*, nous groupons les candidats des Fédérations des Bouches-du-Rhône, de Bretagne, les voix de Selle à Valenciennes, de Morel à Vienne, de Pressensé à Lyon, enfin celles du Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire, c'est-à-dire des « Allemanistes » ;

4° Dans la catégorie des socialistes *douteux*, nous classons les candidats tels que Albert à Moutluçon, Calvinhac à Toulouse, Netton à Draguignan, Pascal Grousset et Millerand à Paris, qui n'appartiennent à

aucun groupement socialiste, n'étaient soutenus que par des Comités électoraux non reliés effectivement au Parti socialiste, enfin dont on ne peut guère citer ni déclarations ni actes réellement socialistes.

Voici les résultats auxquels nous arrivons :

	P. S. F.	U. S. R.	Ind.	Dout.	Totaux
Ain	1.740	2.023			3.763
Aisne.....	16.819	620			17.439
Allier.....		16.646		2.670	19.316
Bes-Alpes..		1.114			1.114
Htes-Alpes .		1.720			1.720
Alpes-Mar.		221			221
Ardèche...	166	132			298
Ardennes..	22.037	7			22.044
Ariège					
Aube.....		7.976		228	8.204
Aude.....	8.632				8.632
Aveyron...		4.140			4.140
B-d-Rhône	3.155	5.504	33.210	1.799	43.868
Calvados ..	810	27			837
Charente..	1.782				1.782
Char.-Inf...	1.423				1.423
Cher.....	12.358	7.952			20.309
Corrèze....		1.041			1.041
Corse	589	962			1.551
Côte-d'Or..	11.600				11.600
C.-d.-Nord.	2.750	150			2.900
Creuse	278	1.632			1.910
Dordogne .		1.395			1.395
Doubs.....		57			57
Drôme		1.210			1.210
Eure		89			89
E.-et-Loire		420			420
Finistère ..		26	3.327		3.353
Gard.....	31.513	3.221			34.634
Hte-Gar....		2.363		10.738	13.301

	P. S. F.	U. S. R.	Ind.	Dout.	Totaux
Gers.....					
Gironde...	8.320	8.426			16.746
Hérault...	5.705	9.609			15.404
Ille-et-Vil..		430	1.695		2.125
Indre.....	2.919	5.604			8.523
Indre-et-L.	5.217	2.193			7.410
Isère.....		18.218			21.818
Jura.....	2.232				2.232
Landes....		347			347
Loir-et-Ch.					
Loire.....	23.687	8.767			32.454
Hte-Loire..		86			
Loire-Inf..		290	7.536		7.826
Loiret.....		220			220
Lot.....					
Lot-et-Gar.		11			11
Lozère....		171	2.894		3.065
Maine-et-L.	5.083	467			5.550
Manche....		258			
Marne.....		5.161			5.161
Hte-Marne.		437			437
Mayenne..		81	2.738		2.819
M.-et-Mos.		1.745			1.745
Meuse.....					
Morbihan .		1.887			1.887
Nord.....	9.659	62.621	8.530		80.587
Nièvre.....	6.069	54			6.123
Oise.....	766	4.136			4.902
Orne.....		87			87
Puy-de-D..	8.872	32			9.004
Pas-de-Cal.	37.235	9.170			46.405
Bses-Pyrén.		419			419
Htes-Pyrén.		83			83
Pyrén.-Or.	464	2.313			2.777
Haut-Rhin.					
Rhône.....	25.636	2.719	4.042		32.397

	P. S. F.	U. S. R.	Ind.	Dout.	Totaux
Hte-Saône.					
Saône-et-L.		22.539			22.539
Sarthe.....	2.720	117			2.837
Savoie.....					
Hte-Savoie.					
Seine-Inf..	11.413	161			11.574
Seine-et-M.		62			62
Seine-et-O.	3.980	4.299			8.279
Seine.....	84.320	76.147	28.961	11.041	200.499
Deux-Sèv..	1.942	3.614			5.556
Somme....	590	8.870			9.404
Tarn	9.898	3			9.901
Tarn-et-G..					
Var.....	11.023	8.523		3.409	19.540
Vaucluse..	6.292	796			7.088
Vendée....		87			87
Vienne....	9.592	3.386			12.978
Hte-Vienne	15.205	734			15.959
Vosges....	413	17			430
Yonne.....	8.568	2			8.570
Guadel....	7.967				7.967
Algérie....					
Totaux...	432.373	328.197	96.602	30.269	

Si on se livre à un classement des votes socialistes par région, l'on verra que celles où la proportion des électeurs socialistes est la plus forte par rapport au chiffre de la population, sont :

1° La région méditeranéenne (Bouches-du-Rhône, Gard, Var, Hérault, Aude, Vaucluse), avec 2.470.000 habitants et 132.671 voix socialistes, dont 66.520 pour le *Parti Socialiste français*, 27.559 pour l'*Unité Socialiste révolutionnaire*, 32.210 pour les *Indépendants* (Fédération des Bouches-du-Rhône);

2° La région lyonnaise (Rhône, Loire, Saône-et-Loire), 2.100.000 habitants et 87.390 voix socialistes dont 49.323 pour le *Parti Socialiste français*, 34,025 pour l'*Unité Socialiste révolutionnaire*, 4.042 pour les *Indépendant ;*

3° La région du Nord (Nord, Aisne, Pas-de-Calais, Somme), avec 3.995.000 habitants, et 153.200 voix, dont 63.688 pour le P. S. F., 80.921 pour l'U. S. R. et 8.530 pour les *indépendants ;*

4° La région du centre (Cher, Allier et Indre), avec 1.110.000 habitants et 48.148 voix socialistes, dont 15.277 pour le P. S. F., 30.201 pour l'U. S. R., 2.470 pour les *Indépendants ;*

5° La région parisienne (Seine, Seine-et-Oise, Oise, Eure-et-Loir, Seine-et-Marne), avec 5.290.000 habitants et 214.900 voix, dont 89.066 au P. S. F., 85.067 à l'U. S. R., 28.961 aux *indépendants ;*

En revanche la région où le parti socialiste a obtenu le moins de suffrages est celle qui comprend la Lorraine et une partie de la Franche-Comté (Haute-Saône et Doubs). Avec une population de 1.830.000 habitants l'on n'y compte que 2.232 voix socialistes recueillies par des candidats de l'U. S. R.

En somme, si nous classons les voix socialistes d'après les organisations auxquelles appartenaient les candidats, nous obtenons les résultats suivants :

Le *Parti Socialiste Français* a groupé 346.053 voix dans les départements et 84.320 dans la Seine, soit au total **432,373**. Mais, si l'on examine de plus près les tendances des organisations pour évaluer exactement les votes recueillis par le ministérialisme, on doit tout au moins déduire de ces chiffres, les 39.446 votes des Fédérations du Jura, de l'Ain, de la Seine-Infé-

rieure, de l'Yonne, de la Sarthe, de Seine-et-Oise et du Var très opposées à cette tactique, ainsi que les 16.797 votes recueillis dans la Seine par les groupements des IIIe, VII, XIXe arrondissements, d'Asnières, Courbevoie et Champigny, ayant tous votés les motions Cipriani ou Renaudel, tendant à exclure M. Millerand du Parti socialiste. On obtient ainsi un chiffre de **376,130** voix recueillis par les organisations socialistes plus ou moins ministérialistes.

L'*Unité socialiste révolutionnaire* a réuni 262.050 voix en province et 76.147 à Paris, soit au total **338,197** voix.

Les *indépendants*, c'est-à-dire la Fédération de Bretagne, dont les candidats étaient d'ailleurs portés comme candidats de classe par le *Socialiste*, organe du P.O.F., celle des Bouches-du-Rhône qui vient d'inviter ses quatre élus à ne pas adhérer au groupe socialiste parlementaire et qui a pour secrétaire général un anti-ministérialiste très décidé, le citoyen Clément Lévy, enfin le *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire*, ont groupé ensemble **96,602** votes, dont 67.711 en province et 23.961 à Paris.

Nous avons ainsi un total de 863,151 voix socialistes, dont **376,130** obtenues par des organisations ayant soutenu la politique ministérialiste et **487,021** par les groupements qui n'ont cessé de la condamner, avec plus ou moins de virulence, mais au fond dans une même pensée socialiste.

Si nous ajoutons à ces chiffres les 30,269 voix qui représentent les suffrages recueillis par les socialistes que nous avons classés comme *douteux* et qui sont très évidemment de zélés ministérialistes — ils comprennent même le ministre du commerce lui-même, nous aurions encore une forte majorité anti-ministé-

rialiste, 487,021 contre 406,377, soit plus de 80,000 voix de majorité.

Le nombre des élus ne permet pas de se rendre compte de cette réelle répartition des forces : cela tient à l'absurdité du scrutin par arrondissement, aux hasards des élections, et aussi au caractère des campagnes menées par les candidats, les plus mauvaises ayant souvent pour résultat la conquête des sièges.

Pour s'en rendre compte, il suffit de voir que les 62,261 voix recueillies par les candidats de l'*Unité Socialiste révolutionnaire*, dans le Nord, ont un seul député, le citoyen Delory, alors qu'avec 53,365 voix les Fédérations de la Loire et du Rhône, adhérentes au *Parti Socialiste français*, ont 6 élus. De même, la Fédération de la Côte-d'Or, avec 11,600 voix a 2 élus, alors que les groupements de l'*Unité Socialiste révolutionnaire* de l'Isère n'en ont pas eu un alors qu'ils ont obtenu 18,218 voix.

Au total, les 13 élus de l'*Unité Socialiste Révolutionnaire* représentent 114,324 voix socialistes, les 25 élus du *Parti Socialiste Français* 145,900 (si l'on compte Millerand, Grousset et Calvinhac, l'on a 28 élus et 166,000 voix). Enfin, les 4 élus de la Fédération des Bouches-du-Rhône et le citoyen Selle, en ont obtenu 32,271. Au total, les élus parlementaires représentent tout au plus 314,000 voix sur 893,000 électeurs socialistes.

Jean Longuet.

L'Organisation Economique

DES

Métayers et Petits Propriétaires (1)

L'extrême variété des cultures agricoles, en Italie, a pour inévitable conséquence une extrême variété dans les conditions, et les rapports mutuels, des travailleurs voués à ces cultures.

Selon la localité, et selon le système adopté pour l'exploitation du sol, ces travailleurs se répartissent en une très nombreuse série de catégories, dont chacune offre un caractère spécial, tant pour le genre de travail, que pour le mode et le taux de rétribution.

Le phénomène est encore compliqué par ce fait que, les connaissances techniques requises étant à peu près équivalentes dans toutes les catégories, les mêmes personnes peuvent passer de l'une à l'autre de celles-ci avec une absolue facilité. Il est à peu près général qu'un travailleur ait à fournir, dans le cours de la même année, une succession de tâches des plus diverses.

Étant donné cette énorme confusion, les métayers et petits propriétaires sont éminemment intéressants, non seulement à cause de leur fonction spécifique, mais aussi par suite de la nécessité où ils se trouvent de se ranger, durant une plus ou moins considérable partie de l'année, dans l'une quelconque des innombrables catégories de travailleurs salariés.

Il est incontestable que le métayage et la petite propriété représentent des formes de culture développées

(1) Rapport présenté au Congrès National des Travailleurs de la terre, tenu en Italie, à Bologne, en décembre 1901.

dans toutes les régions de l'Italie, — formes prépondérantes et presque exclusives de toutes autres, dans certaines régions, — formes seulement accessoires ailleurs.

Il importe ici de rechercher, d'abord, si l'on doit réellement tenir pour ouvriers salariés, c'est-à-dire exploités, les travailleurs de ces deux catégories, et ensuite, en cas d'affirmative, quelle forme d'association leur permettrait d'obtenir l'amélioration de leur situation, l'allègement de l'exploitation dont ils sont victimes. Il conviendra aussi d'examiner si leurs associations, de forme quelconque, doivent être ralliées et assimilées aux organisations des autres travailleurs de la terre ; de voir si ce rattachement serait susceptible de servir les intérêts communs aux deux genres de groupements, ou si, au contraire, il ne serait pas irréalisable, par suite d'une divergence d'intérêts précisément.

I. — Les Métayers.

Il serait superflu d'avertir que nous nous occuperons ici des métayers qui mettent positivement en valeur le fonds qu'ils tiennent à métayage, et non pas de ceux qui se contentent de faire fructifier ce fonds par des salariés au labeur desquels ils ne participent aucunement. Les métayers du second type ne sauraient certes appartenir à des organisations de prolétaires dont ils exploitent le travail.

Tout le monde connaît bien, dans ses caractéristiques essentielles, le contrat qui lie au propriétaire le métayer-travailleur. Les deux contractants sont co-intéressés dans l'exploitation agricole à laquelle l'un consacre sa main-d'œuvre, et l'autre son capital — terre —, tous deux supportant en commun les dépenses. En raison de la co-participation aux bénéfices, chacun des contrac-

tants perçoit une proportion du produit. Il y a là une grande variété dans la fixation de la proportion selon laquelle le métayer contribue aux dépenses et participe aux bénéfices, mais l'on peut affirmer que dans la majorité des cas, il n'y a pas égalité entre la proportion de la contribution aux dépenses et celle de la participation aux bénéfices. Rarement le métayer perçoit la moitié du produit ; souvent il n'en perçoit que le tiers, ou même le quart. Et par-dessus le marché, c'est en sens inverse qu'est établie la proportion de la contribution aux dépenses. De sorte que, en général, le métayer qui perçoit la moindre part du produit, est en même temps celui qui contribue pour la plus forte part aux dépenses.

A quoi il faut ajouter l'ensemble des prestations spéciales et personnelles que le métayer doit à son patron, sous la forme des prémisses de la récolte ou d'autres cadeaux traditionnels, sans compensation aucune et à titre d'hommages au droit de propriété. A cet égard aussi, on constate une infinie diversité dans les exigences patronales, qui constituent le plus souvent un système de vexations quasi quotidiennes, un ensemble de pures et simples impositions en nature, restreignant d'autant les bénéfices accordés au métayer par le contrat même.

Puis, l'État vient à son tour aggraver la situation, avec ses charges fiscales et tributaires de toute nature et qualification — charges que le patron s'arrange naturellement pour faire retomber sur son métayer dans la plus grande mesure possible. — D'ailleurs, la loi met le métayer dans une situation juridique d'absolue infériorité en face du patron. Celui-ci jouit d'exceptionnelles latitudes, et bénéficie en outre de son identité de classe avec les magistrats, et des complications et du coût de la procédure.

Le métayer est donc bien un travailleur exploité par son patron à l'aide d'une forme quelconque de salariat, en l'espèce, le salariat à forfait, et, comme tous les salariés, il peut donc obtenir l'amélioration de sa situation par la résistance organisée contre le patronat. Cette résistance doit tendre à une réforme du contrat de métayage, c'est-à-dire à abolir dans ce contrat toutes prestations spéciales ou personnelles quelconques (1), et à établir une proportion équitable, tant pour la contribution aux dépenses, que pour la co-participation au produit.

En même temps qu'ils poursuivront cette œuvre, les métayers coalisés devront exercer une action sur les pouvoirs publics, — action à laquelle pourront collaborer les petits propriétaires, comme il sera dit ci-

---

(1) Pour donner une idée de ce qu'il y aurait à faire à cet égard, je transcris ici la liste des obligations extraordinaires imposées aux métayers dans la province de Pise. Cette liste m'a été communiquée par la Chambre (Bourse) du Travail de Pise. Elle est des plus caractéristiques.

Dans la province de Pise les patrons :

1° Font payer par le métayer la contribution immobilière sur la maison occupée par celui-ci, alors que devant la loi, le métayer ne doit pas cette contribution ;

2° Ils prélèvent 10 pour 100 en plus de la valeur annuelle des récoltes : c'est, disent-ils, le *fruit* du capital représenté par le bétail existant dans les étables ;

3° Ils obligent le métayer à se prêter gratuitement, dans le cours de l'année, à une quantité de travaux, voirie, bâtiment, etc. ;

4° Ils exigent un quart de la viande des porcs tués à la ferme, ou tant pour 100 sur les porcs vendus ; c'est, affirment-ils, ce qui leur est dû pour leur contribution à l'élevage de ces animaux ; or, ils n'ont contribué en rien, ni à l'achat, ni à l'entretien de ceux-ci ;

5° Ils revendiquent un quart du bénéfice produit par une récolte résultant de semailles anticipées, et opérée entièrement avant la date fixée pour la répartition ;

6° Ils font supporter au métayer, presque toujours la totalité, parfois les deux tiers, de la dépense occasionnée par le battage du blé, et prélèvent 10 pour 100 du total des produits vinicoles, *avant répartition* ;

7° Il leur faut à presque tous les prémisses de toutes les cueillettes et moissons, et à beaucoup, *les œufs des poules achetées et élevées aux dépens du* **seul métayer** ;

8° Ils ne contribuent d'aucune façon, et sous n'importe quelle forme, aux dépenses d'achat ou de location, de réparation, de l'outillage, etc

Et ainsi de suite.

dessous. Ils réclameront une diminution des charges fiscales, et une amélioration de leur situation juridique ; ils demanderont que le métayer soit reconnu désormais pour un prolétaire, et soit ainsi admis à bénéficier, lui aussi, de la protection légale assurée aux ouvriers, et de l'assistance judiciaire.

Une forme spéciale de contrat de métayage étant en vigueur dans chaque localité, et y étant même, généralement, la seule en vigueur, les métayers organisés dans cette localité auront évidemment à arracher au patronat une réforme identique pour tous, et ils obtiendront facilement cette réforme s'ils l'ont étudiée avec soin et si elle répond aux vœux de tous les intéressés.

Les organisations formées par ceux-ci ne différeront pas notablement quant aux conditions d'admission, au fonctionnement intérieur, à la constitution de la caisse de résistance. Par contre, il faut prévoir beaucoup de variétés dans les méthodes à adopter pour contraindre le patronat à faire droit aux revendications formulées.

La difficulté provient de ce fait, que l'arme propre à toutes les ligues de résistance, la grève, pourrait devenir dangereuse pour les métayers mêmes qui l'employeraient et leur occasionner de très graves dommages, sans leur procurer la moindre compensation. Il est bien vrai qu'en se mettant en grève, et requérant la réforme du contrat de métayage, en pleine période de « presse », les coalisés menaceraient d'autant plus redoutablement le patronat de la suppression complète de son profit, que les travaux agricoles, comme la récolte, etc., sont de ceux qui ne souffrent point d'ajournement. Mais lorsque les grévistes auraient en face d'eux un adversaire résolu à ne point céder, ils aboutiraient en même temps à la ruine de leurs propres familles. En vertu des prescriptions du Code, prescriptions dont la

magistrature, toujours complaisante en pareille occurrence, ne refuserait certes pas le bénéfice au patronat, celui-ci obtiendrait la mise sous séquestre du mobilier, de l'outillage, du bétail, et de la quote-part qui, en diverses localités, revient au métayer sur les produits non encore récoltés pour cause de non maturité. Enfin il y a plus grave : chaque propriétaire pourrait faire expulser de son domaine, et de la maison d'habitation y incluse, le métayer en grève. Ajoutons que le dommage causé à la récolte par la suspension du travail, réduirait d'autant leur quote-part du produit attribuée au métayer par son contrat.

En raison de tels dangers, il convient d'affirmer, non pas certes que les métayers doivent exclure la grève de la liste des moyens de lutte à leur disposition, mais qu'ils ne doivent l'utiliser qu'avec infiniment de circonspection. Ils ne sauraient y recourir qu'en des occurrences exceptionnelles, quand il leur sera bien prouvé que leur coalition demeurera parfaitement cohérente, qu'ils produiront sur l'opinion publique un décisif effet moral, et que l'heure les favorise particulièrement, tant à cause de l'urgence des travaux à exécuter, que par suite d'une relative malléabilité du patronat. Et même lorsqu'ils se trouveront en présence de cet extraordinaire concours de circonstances, ils ne laisseront pas de s'assurer de la solidarité des autres catégories de travailleurs de la terre qui coexistent avec la leur dans la localité, où ils veulent déclarer la grève et dans les localités voisines. Il importe en effet que le patronat ne trouve personne pour accomplir la tâche abandonnée par les métayers.

Cette considération nous amène à traiter une seconde question. Il s'agit des rapports à établir entre les organisations de métayers et les ligues recrutées parmi les

travailleurs plus spécifiquement, plus directement des salariés.

Il est évident que l'union, l'harmonie, entre les deux genres d'associations, est imposée par la nécessité de prévenir la concurrence que l'une de ces deux catégories de prolétaires pourrait faire à l'autre, non seulement en cas de luttes particulières et momentanées comme les grèves auxquelles nous venons de faire allusion, mais au cours de la permanente activité tendant à l'amélioration des conditions du travail dans les deux catégories. Les fermiers, maraîchers, bouviers, journaliers, etc., ne doivent pas, eux non plus, être exposés à la concurrence des métayers.

Il est donc hors de doute que les associations de métayers, tout en jouissant de l'autonomie dont la nécessité résulte de spéciales conditions de travail et de spéciales fiscalités, ont intérêt à marcher d'accord avec les organisations formées par toutes autres catégories de travailleurs de la terre, — et la réciproque est non moins vraie.

II. — Les petits Propriétaires.

Parmi les multiples aspects que revêtent les rapports entre la propriété du sol et les personnes qui la détiennent, il en est quelques-uns qui ne permettent pas de considérer, au point de vue absolu, ces personnes, comme des capitalistes, jouissant d'une plus-value créée par le travail de prolétaires à eux assujettis par le moyen d'un salaire. Dans bien des cas, étant données la minime quantité de terrain possédé et sa minime productivité, ceux que l'on est convenu d'appeler les petits propriétaires ne sont tout simplement que des prolétaires authentiques exploités par la classe capitaliste bien que

sous une forme indirecte et très complexe, et, d'autre part, ne se livrant eux-mêmes à aucun genre d'exploitation du travail d'autrui. Leur « domaine » n'absorbe pas tout le travail dont ils sont capables ou qu'exige leur subsistance, — ou bien il requiert tout ce travail mais sans qu'il soit nécessaire pour eux de recourir à la collaboration d'autrui, — ou bien cette collaboration ne s'impose que dans des circonstances exceptionnelles, ou durant des périodes rares et brèves, — ou bien il la faut à titre permanent, mais alors, comme d'ailleurs dans le cas précédent, le propriétaire n'a besoin que d'un petit nombre d'aides, et son régime de vie est identique à celui de ces aides. Quoi qu'il en soit, ce paysan, dans la répartition de la société actuelle en deux grandes classes aux intérêts opposés, doit être porté au compte de la classe des prolétaires, des exploités, et non pas de celle des capitalistes, des exploiteurs.

La glèbe n'est point pour lui une source de production qui lui assure, soit un profit sans qu'il ait eu à faire intervenir son labeur personnel, soit une rétribution relativement excessive de ce labeur. Certes, il est impossible de la tenir pour un véritable instrument de travail comme l'alène du cordonnier, la varlope du menuisier, etc., mais elle n'en représente pas moins un moyen de production qui ne lui permet nullement d'exploiter autrui, de se créer un profit.

Nous faisons appel ici à quiconque a sous les yeux, quotidiennement, la misérable situation où végètent la majorité des petits propriétaires, et nous demandons s'il est possible de trouver là une trace, si infime soit-elle, d'accumulation capitaliste.

De ces paysans nous avons l'impérieux devoir de nous occuper, parce que, loin de constituer une catégorie exceptionnelle, anormale, ils forment un contingent

très considérable (1), lequel ne tend pas à diminuer, en dépit de la rapacité du fisc et de l'évolution du capitalisme. Et si l'on réfléchit que, d'autre part, une multitude de ces petits propriétaires sont en même temps des ouvriers salariés, consacrent, à créer pour autrui de la plus-value, une portion très variable, mais jamais négligeable, de leur temps de labeur, on conviendra qu'il leur faut s'organiser en vue d'obtenir des améliorations aux conditions, tant du travail qu'ils fournissent à autrui, que de celui qu'ils accomplissent pour leur propre compte.

On a voulu que les lois de la concentration capitaliste

---

(1) Il existe en Italie trois millions et demi de propriétaires inscrits sur les rôles de l'impôt foncier ; trois millions d'entre eux paient moins de 20 lire, y compris la surtaxe provinciale ; 370.000 paient de 20 à 40 lire.

Une autre indication importante nous est fournie par la statistique des droits de succession perçus durant l'année fiscale 1900-1901 ; on trouve cette statistique dans le fascicule VI du Bulletin de Statistique et de Législation comparée.

VALEUR DES SUCCESSIONS	Nombre des successions.	Nombre des bénéficiaires.
Au-dessous de 500 Lire. . . .	70.132	225.781
De 500 à 1.000 — . . .	27.413	91.734
De 1.000 à 2.000 — . . .	23.592	80.986
De 2.000 à 4.000 — . . .	17.895	65.761
De 4.000 à 10.000 — . . .	14.298	56.480
De 10.000 à 50.000 — . . .	9.651	40.951
De 50.000 à 100.000 — . . .	1.691	8.809
De 100.000 à 1.000.000 — . . .	1.255	7.634
Au-dessus de 1.000.000 — . . .	56	826
Totaux.	165.983	578.962

On observera que ces chiffres portent pour la plupart sur la propriété foncière, attendu que celle-ci n'échappe naturellement jamais à la taxation, tandis que s'y dérobent presque toujours les autres formes de propriété. Il s'ensuit que, chaque année, les trois quarts des successsions offrent une valeur inférieure à 4.000 lire, et passent à un nombre plus triple de nouveaux petits propriétaires.

s'appliquassent rigoureusement à l'agriculture aussi bien qu'à l'industrie. On a pensé que, dans l'agriculture également, l'évolution du capitalisme se manifestait par une lutte entre les exploitations vastes et riches, et les infimes et misérables, avec, pour résultat fatal, la ruine de la seconde catégorie de détenteurs-exploitants, ceux-ci étant expropriés les uns après les autres et jetés dans les rangs du prolétariat; tandis que, leurs anciennes propriétés se concentrant sous des maîtres de moins en moins nombreux, il se constituait des exploitations de plus en plus importantes, tout comme dans l'industrie.

Cette conception simpliste a fait son temps, un examen attentif et approfondi des réalités a obligé les théoriciens, même imbus des plus tenaces préventions, à constater que la disparition de la petite propriété ne s'opère point par une élimination aussi régulière. La petite propriété subit les modifications corrélatives au développement du capitalisme dans les branches de production auxquelles sont consacrées les cultures de la petite propriété précisément. Le détenteur de celle-ci devient un prolétaire, un exploité, qui ne garde, de la qualité de propriétaire, que les apparences, — que les responsabilités, en somme.

C'est ce que l'on observe pour la culture du mûrier. Celle-ci est pratiquée par la petite propriété, et ce n'est plus qu'une annexe de l'industrie de la soie, ou mieux, un des éléments constitutifs de cette branche de l'exploitation capitaliste. On en peut dire autant pour les cultures de la vigne, des noisettes, de la betterave, etc.

Les graves risques que font courir les vicissitudes atmosphériques et les maladies de la végétation; l'inertie des capitalistes et leur peu de hauteur de vues; la lenteur du perfectionnement de l'outillage technique (lequel joue un rôle identique à celui de la machine

dans l'industrie) ; l'attachement quasi religieux que la petite propriétaire éprouvait, jusque tout récemment encore, pour son lopin de glèbe ; — tout cela empêche ou retarde la transmission directe des domaines de paysans aux capitalistes. Ajoutons ces deux causes, que la petite propriéte ne voit naturellement pas s'aggraver ses charges fiscales, et que ses détenteurs-exploitants ont conquis le monopole de la vente de maintes denrées de première nécessité, — les légumes, fruits, volaille, et font réaliser de sérieux bénéfices à une quantité de négociants, leurs fournisseurs d'outils, de phosphates et sulfates, etc.

Pourquoi des capitalistes iraient-ils assumer les soucis, les obligations, les risques que leur causerait l'entrée en possession de domaines infimes, alors que les actuels propriétaires de ceux-ci, au cours de leurs opérations commerciales, — achat d'une quantité d'articles de nécessité courante, et vente des produits de leur travail, le rapport entre les résultats de cette vente et de cet achat représentant la rémunération dudit travail, — assujettis aux tarifs que les mêmes capitalistes précisément établissent conformément à leur bon plaisir. Ces tarifs n'assurent-ils pas à leurs arbitres des gains plus élevés que n'en laisserait l'exploitation directe des petits domaines ? Au lieu de s'approprier ceux-ci, n'est-il pas plus pratique d'accaparer tout ce qu'on y récolte, même en tenant compte de la rétribution qu'il convient d'abandonner aux vendeurs ? Cettre rétribution est d'ailleurs minime, limitée qu'elle est à une valeur correspondant au minimum de besoins des producteurs.

Ainsi, des prolétaires ont acquis un bout de terrain à force de lourds sacrifices et de dettes. Pour faire passer ce lopin de la stérilité, ou de la culture extensive, au plus haut degré possible de productivité et de culture

intensive, ils ont enduré des fatigues inouïes et des privations d'ascètes presque. Et à présent tout le meilleur des moissons dorées, des grappes lourdes, des cocons immaculés, passe entre les mains d'industriels qui achètent au prix qu'ils veulent parce qu'ils sont désormais les seuls acheteurs. Encore le pauvre gain du petit propriétaire est-il réduit par des intermédiaires comme le spéculateur, ou l'usurier, à qui il a fallu avoir recours, soit pour acquérir le domaine, soit dour faire face au change, à l'hypothèque, à l'impôt, durant les années mauvaises. Parfois même c'est seulement à l'aide d'emprunts que les maraîchers peuvent se procurer les engrais, les plants, les sulfates, etc., qui leur sont indispensables. Enfin ces pseudo-propriétaires doivent, eux aussi, contribuer pour leur bonne part à l'engraissement des parasites qui grouillent sur le budget national. Il est vrai qu'en échange, l'Etat leur fournit de la gloire coloniale et des parades militaires.

Dans les villages, — et surtout dans ceux des régions montagneuses, régions où domine la petite propriété, — ce n'est pas le « latifondiste » qui vient s'installer en seigneur et maître ; c'est le négociant, l'industriel, le spéculateur, souvent retranché derrière une banque aux multiples succursales.

Parfois, le vaincu finit par abandonner à ses exploiteurs le fruit des peines que lui et sa famille ont subies durant des années, la glèbe à chaque sillon et à chaque plante de laquelle il s'était tendrement attaché, la masure où ses enfants sont nés, où ses vieux sont morts, où lui-même est venu au monde. Et une suprême illusion le pousse à aller exhiber en Amérique l'horrible détresse italienne.

(A suivre). Gino MURIALDI.

(Traduit par A. Chabosseau.)

Socialisme ou Démocratie ? [1]

I

LE PROGRAMME DE TOURS

III

DÉMOCRATIE POLITIQUE ET ORGANISATION ÉCONOMIQUE.

(fin).

Il est donc faux de donner le socialisme comme l'épanouissement de la démocratie politique en démocratie sociale. Les principes de la démocratie politique n'ont rien à voir avec l'organisation économique du prolétariat. Il y a là deux notions indépendantes et en un sens opposées, que peuvent seuls confondre des esprits plus préoccupés d'analogie littéraire que d'analyse précise.

L'expérience du mouvement ouvrier confirme cette interprétation. De plus en plus la prépondérance exclusive des groupes professionnels, organes d'un gouvernement permanent, stable et compétent, s'affirme dans l'évolution de la classe ouvrière de tous les pays.

A mesure que le « travailleur collectif » prend conscience de lui-même, il substitue à l'action de la masse amorphe et chaotique des travailleurs considérés individuellement, l'organisation méthodique et concertée de ses groupements. Les rapports cessent de s'établir entre le prolétaire isolé et le capitaliste isolé : ils sont remplacés par des relations nouvelles entre groupes ouvriers

---

(1) Voir les numéros 86, 87, 89, 91 et 94 du *Mouvement Socialiste*.

et groupes patronaux. Le contrat de travail d'individuel devient collectif, en même temps que le travailleur individuel est remplacé par le « travailleur collectif ».

Dans l'élaboration du contrat collectif, dans le règlement des conflits, comme dans l'exercice de toutes les fonctions qui leur sont propres, les syndicats professionnels ne reproduisent en rien les pratiques électorales de la démocratie politique. La réglementation des intérêts si précis des travailleurs n'est pas confiée au hasard ou à l'ignorance de votes plus ou moins aveugles. Nous ne sommes pas en présence d'une poussière d'hommes, que soulèvent tour à tour les vents opposés de la politique. Mais nous avons devant nous une nouvelle organisation corporative du travail, chargée de régler, en dehors des agitations électorales, les moindres détails de la vie ouvrière.

Il n'y a rien qui ressemble moins à la pratique parlementaire que l'action du prolétariat organisé. Lorsque les théoriciens du démocratisme social assimilent ces deux ordres de faits si profondément différents, ils n'oublient qu'un point, pourtant essentiel : c'est que parlementarisme et organisation ouvrière sont deux termes que l'on peut dire contradictoires, parce qu'ils correspondent à deux réalités contraires. Le parlementarisme réunit sur le terrain des délibérations communes des partis politiques qui représentent des intérêts divergents. L'organisation ouvrière met aux prises des groupes économiques entre lesquels l'opposition d'intérêts engendre une lutte irréductible, qu'ils mènent les uns contre les autres, dans les limites de leur domaine propre. Au parlement, les partis agissent dans une collaboration continue : ils s'amalgament au gré des combinaisons politiques ou des alliances parlementaires. Le contact

régulier et permanent des partis adverses réduit forcément leurs caractères spécifiques : ils ne constituent jamais qu'une diminution d'eux-mêmes, dans ce régime de compromis. Sur le terrain économique, les conflits des classes se poursuivent librement et sans confusion : les groupements ouvriers n'ont rien de commun avec les groupements patronaux. Si dans la vie parlementaire les partis collaborent, dans la vie économique les classes luttent sans merci. Et la prétention des démocrates sociaux d'étendre la réalité parlementaire de la collaboration des partis à la réalité économique de la lutte des classes sera vaine et sans portée. Il y a là deux mondes différents, se comportant selon leurs nécessités respectives.

Il y a un parlementarisme politique : il ne peut y avoir de parlementarisme économique. Toutes les tentatives pour grouper dans des organismes communs patrons et ouvriers échoueront misérablement. La lutte des classes est irréductible. Les Conseils du travail et autres expédients de la « paix sociale » n'y changeront rien. Les prolétaires et les capitalistes n'ont pas à délibérer en commun : les intérêts économiques ne se défendent pas ainsi par des procédés de discussion académique. Les rapports des classes sont des rapports de force : c'est par la force qu'ils doivent être réglés. Que les groupements ouvriers entrent en négociations normales avec les groupements patronaux, c'est sans nul doute la forme que la lutte des prolétaires et des capitalistes prendra de plus en plus. Mais que les mêmes groupements confondent patrons et ouvriers, que les représentants des uns et des autres se mêlent d'une façon permanente et constitutive, à l'imitation des parlements politiques, c'est ce que l'évolution du mouvement ouvrier ne semble pas précisément comporter,

et ce que les démocrates sociaux ne parviendront pas à lui imposer. Les groupements mixtes sont un rêve de la démocratie bourgeoise, — qu'elle s'appelle démocratie chrétienne ou démocratie sociale.

Le parlementarisme industriel ne s'établira pas davantage par la collaboration intime — sous forme d'actions possédées aussi bien par les uns que par les autres — des prolétaires et des capitalistes, dans la direction des entreprises et des usines. C'est l'aspect le plus plaisant sous lequel les démocrates sociaux présentent leur invention. On ne conçoit pas bien, en effet, cette copropriété, mi-patronale, mi-ouvrière, qui atténuerait le système capitaliste et lui incorporerait en même temps la classe des prolétaires. Il ne semble pas que ce procédé d'élever à la propriété capitaliste ceux dont la destinée sociale est d'être des sans-propriété, dans le régime actuel de la production, soit de nature, tant que l'ordre actuel subsistera, à prendre l'extension qu'en attendent sans doute les démocrates sociaux. Quelle industrie, quelle entreprise soumise à pareil régime de parlementarisme économique pourrait subsister longtemps ou du moins se développer?

M. de Rousiers, dans son livre sur la *Question ouvrière en Angleterre*, rappelle le cas des filatures d'Oldham, qui se sont constituées en émettant des actions d'une valeur très faible, facilement accessibles aux travailleurs, et qui ont permis la participation des ouvriers propriétaires de ces actions à l'administration de l'exploitation (1). Il ne semble pas que cette introduction de l'élément ouvrier dans la direction de ces entreprises ait été très fructueuse (2). L'industrie capitaliste ne se

(1) De Rousiers. *La Question ouvrière en Angleterre*, page 352.

(2) V. Sorel. *Idées socialistes et faits économiques au XIX^e siècle*. (Revue Socialiste, mai 1902, pages 243.

prête pas aux procédures parlementaires. Ce n'est pas en prenant une part plus ou moins active à l'organisation de la production dans la société capitaliste que la classe ouvrière en transformera les bases : c'est en s'emparant, pour elle seule, des instruments de travail, en prenant la possession exclusive des usines, des ateliers, etc., qu'elle assurera sa propre libération en même temps qu'elle accomplira son rôle historique.

En attendant, elle poursuit son éducation économique dans ses organisations propres. Les syndicats professionnels, par les luttes qu'ils soutiennent chaque jour contre le patronat, sur le terrain même de la production, sont un moyen puissant d'élévation, comme les coopératives, dans le domaine de la consommation. La classe ouvrière accroit d'elle-même, par son effort persistant et sa volonté personnelle, ses capacités techniques. Elle se prépare naturellement au rôle qui lui est dévolu. Nul besoin pour elle — même si ce n'était une illusion grossière et une espérance enfantine — de s'installer au cœur même du régime capitaliste. En dehors de lui, et contre lui, elle est pleinement capable d'atteindre son entier perfectionnement.

L'erreur des démocrates sociaux est de donner à un fait indiscutable : la constitutionnalisation de la fabrique, une portée qu'il ne saurait avoir. Il est évident que l'autorité despotique que le patronat exerçait, sans contrepoids, sur l'atelier, tend à diminuer progressivement, avec les progrès de l'organisation ouvrière. Il est vrai que la constitution intérieure de l'atelier tend à ne relever que des travailleurs qui le constituent. Mais c'est le simple résultat de l'organisation méthodique de la lutte de classe. La classe ouvrière, en se groupant sur le terrain de ses intérêts généraux, réduit l'oppression du patronat. En quoi cette conséquence naturelle de la

croissance du prolétariat organisé peut-elle avoir un rapport quelconque avec l'application des méthodes parlemeniaires au monde de l'industrie ? C'est un moment de l'ascension du prolétariat, qui sera dépassé par le moment suivant, jusqu'à ce que la classe ouvrière dispose de la force nécessaire pour accomplir la transformation sociale. La fabrique constitutionnelle ne réalise pas un mode de parlementarisme économique, mais un stade de la lutte de classe.

L'expérience ouvrière est plus concluante encore. La démocratie économique ne se constitue pas seulement par la création d'un gouvernement technique de groupements de travailleurs sélectionnés ; mais encore, à l'intérieur de ces institutions, elle suit des règles opposées à celles de la démocratie politique. Elle tend à assurer la permanence de ses chargés d'affaires. Elle les soustrait au ballottement que la démocratie politique impose à ses représentants. Elle délègue à ses administrateurs, sûrement choisis et fortement contrôlés, des pouvoirs durables et sans conteste.

Ce n'est pas d'un coup qu'elle est parvenue à cette conception et à cette pratique de la stabilité gouvernementale. Elle a eu, au début, la même défiance à l'égard de ses représentants que la démocratie politique. Elle a redouté les excès de pouvoir, les trahisons ; elle a connu les exagérations inquiètes de l'esprit faussement démocratique. Elle en est revenue, pour réaliser un type incontestable de démocratie bien entendue, c'est-à-dire d'organisation efficace.

Les institutions ouvrières ont une tendance chaque jour accrue à donner à leurs secrétaires, à leurs fonctionnaires, les pouvoirs les plus forts, en même temps que les plus contrôlés, les mandats les plus longs, en

même temps que les plus lourds de responsabilités. Il s'est formé ainsi une élite de parfaits administrateurs, qui font la gloire et assurent la prospérité des organisations prolétariennes.

Que seraient les grandes trades-unions anglaises sans leurs gouvernants spécialisés, sans leurs secrétaires permanents, sans leurs corps de fonctionnaires propre ? Et les coopératives anglaises et belges, sans leurs administrateurs ou directeurs ? Et même nos syndicats français — si arriérés soient-ils — ne valent-ils pas dans la mesure où leurs bureaux et leurs secrétaires ont des fonctions précises et durables ?

Il est vrai de dire que la démocratie ouvrière, par cela même qu'elle s'exerce sur un domaine plus limité et plus concret que la démocratie politique, peut réaliser plus facilement ce type d'organisation supérieure, qui allie au contrôle constant de la masse la constitution d'une hiérarchie nécessaire. Tandis que dans la démocratie politique l'abîme est profond entre la masse et ses représentants — ce qui donne aux leaders une importance si exagérée — dans la démocratie ouvrière, au contraire, il y a contact assuré et de plus, en un certain sens, presque égalité de compétences. Les syndiqués sont capables de contrôler un secrétaire de syndicat : les questions professionnelles sont de leur ressort. Les électeurs peuvent-ils imposer leur volonté aux députés qu'ils élisent ? Ils se confient aveuglément à eux, impuissants à participer à leur action.

Quoique fassent et quoique disent les doctrinaires de la démocratie sociale, il n'y a rien de commun entre la démocratie politique et l'organisation économique du prolétariat. L'idée d'une assimilation entre ces deux ordres de faits si dissemblables peut tenter les démo-

crates bourgeois, à qui le sens du mouvement ouvrier et des luttes de classes doit rester inexorablement fermé. On comprend ainsi que les démocrates suisses — avec M. Favon — en aient conçu et énoncé les premiers la formule. Mais les socialistes savent à quoi s'en tenir sur la démocratie politique. Ils n'oublient pas que le succès de leurs luttes dépend non de l'extension de ses principes au monde de la production et du travail, mais de l'organisation continue et patiente du prolétariat révolutionnaire.

Hubert LAGARDELLE.

CHRONIQUES

FRANCE

Le Droit Ouvrier.

Une Ligue de Juristes.

Un très distingué professeur de droit, M. Meynial, écrivait il y a quelque temps, dans la *Nouvelle Revue historique* (nº Mai-Juin 1901) que « notre siècle aura été certainement celui de la folie législative ».

La remarque est juste en ce qu'elle constate l'accroissement du nombre de lois; mais il est tout à fait inexact de voir dans cette progression un mouvement anormal et maladif. C'est une progression normale. Un historien, moins que tout autre, devrait l'ignorer.

La loi, en effet, n'est et ne peut-être que l'expression de la sociabilité d'une époque. Toute relation engendre une règle de droit; — le droit agrandit donc son domaine en même temps que les relations entre les hommes deviennent plus nombreuses.

Cette sociabilité, le machinisme l'a étendue depuis cinquante ans. Des rapports nouveaux, c'est-à-dire d'autres intérêts, se sont produits entre concitoyens, et de pays à pays. Aux rapports et intérêts des propriétaires fonciers, urbains ou agricoles, organisés juriquement par le Code Napoléon, se sont ajoutés, plus particulièrement, les rapports et intérêts des patrons et des ouvriers de l'industrie. D'où, toutes les lois, dites sociales, qui depuis 1848 enrichissent d'un Supplément volumineux le Recueil des cinq Codes traditionnels.

Avec le nombre des lois croît celui des individus appelés à leur confection. L'augmentation du nombre des parlementaires n'en rend pas absolument compte. C'est aux

enquêtes que je fais allusion. Ainsi, par exemple, la grande loi du 19 Mai 1874 sur le travail des enfants et des filles mineures employées dans l'industrie a été précédée d'une importante enquête sur le travail; au cours de cette enquête le travail s'est exprimé officiellement et ce qu'il a exprimé a été discuté, a eu sa part d'influence. Ainsi le Sénat a provoqué une enquête sur la loi portant réforme de la saisie-arrêt des salaires et petits traitements, telle qu'elle a été organisée en 1895. Cette enquête a été faite par les soins de l'*Office du Travail*. Nous avons vu, nous voyons encore sous nos yeux, la collaboration des délégués des ouvriers mineurs à l'élaboration de la loi sur la durée de leur temps de travail. C'est un peu l'élargissement en referendum du droit constitutionnel de pétition aux Chambres : on le sollicite et il devient collectif. De moins en moins, la loi sort du seul effort parlementaire : le groupement professionnel tend à devenir législateur. Cela s'explique.

Avant le régime industriel, les lois exprimaient et réglementaient les intérêts des propriétaires. Les propriétaires étaient seuls électeurs. C'était des propriétaires qui étaient législateurs. Ceux-ci légiféraient sur leur propre affaire, et ils la connaissaient bien. Des enquêtes étaient inutiles. On peut dire que les Parlements, jusqu'en 1848, étaient une représentation professionnelle. Ces derniers mots pris dans leur sens le plus large.

Le régime industriel n'a pas de précédents romains et coutumiers, comme la propriété. Aussi la compétence et les intérêts des députés fait, en masse, défaut devant la complexité de la nouvelle sociabilité : des enquêtes, où la vie professionnelle ouvrière s'exprime, deviennent nécessaires, mais les enquêtes mêmes sont insuffisantes, parce que le Parlement ne peut en tirer tout ce que ses correspondants voudraient; partant elles sont honorifiques en grande partie. Elles contiennent cependant en germe la révolution future qui s'accomplira, lorsque le moment sera venu, dans la capacité législative.

Nous savons que, de plus en plus, les divers corps de métiers, à l'exemple des mineurs, voudront développer pratiquement la part d'autorité législative que le Parlement bourgeois leur a offerte, sans trop penser qu'il faisait un peu comme le catoblepas.

Les lois ouvrières passeront toujours davantage par une phase préparatoire d'agitation professionnelle plus ou moins méthodique, jusqu'au moment où le Syndicat sera le seul législateur dans les limites de la profession qu'il agglomère.

Dans ce sens, on peut également remarquer que le Conseil supérieur du Travail et la Direction du Travail, font souvent à l'égard des nouvelles lois, l'office de l'ancien Conseil d'État pour les lois bourgeoises. Des spécialistes y préparent les éléments techniques de la loi, les députés la discuteront ensuite au point de vue plus particulièrement politique et général.

Cette usurpation des privilèges parlementaires, elle n'est pas seulement le fait des Syndicats socialistes ou de Compagnies officielles : elle est le fait aussi des juristes bourgeois. Mais ceux-ci ne s'inquiètent que de droit privé, c'est-à-dire des droits de famille et de propriété.

On a pu lire dans le *Temps* du 12 Février 1902 cette note que je copie textuellement :

Il vient de se fonder une Société nouvelle due à l'initiative privée destinée à s'occuper d'études juridiques, en vue des réformes dont nos lois seraient susceptibles dans toutes les branches du droit et, principalement, en matière de droit privé.

Cette Société a pour but d'étudier entre spécialistes et gens compétents, les matières juridiques sur lesquelles les réformes paraissent urgentes, et, le jour où le Parlement reprendrait la question, ces études préalables pourraient fournir, à titre de simples documents, une précieuse contribution au travail législatif. C'est ce que fait, par exemple, avec tant de succès, la Société générale des prisons.

Elle se propose aussi de susciter un réveil de l'opinion sur tant de points qui touchent à la vie de tous les jours, le droit civil régissant toute la vie privée.

Voici les principales questions mises à l'ordre du jour de ses pro-

chaines séances : 1° des modifications à apporter aux droits et pouvoirs de la femme mariée quant aux biens et aux produits du travail et de l'industrie ; 2° de l'utilisation des forces hydrauliques, question de la houille blanche ; 3° réforme des lois sur les aliénés ; 4° puissance paternelle et tutelle des enfants naturels.

Tous ceux dont les intérêts sont réglés par le Code civil sentent plus ou moins consciemment l'importance de la décentralisation professionnelle et du droit social qu'elle élabore. D'où la naissance de la *Sociétés d'études législatives*.

Un gros effort s'organise. Que l'on remarque que la nouvelle société rend hommage aux nécessités présentes, mettant à son ordre du jour la question des droits de la femme mariée sur les produits de son travail, que les civilistes le veuillent ou non, l'ancien droit de la famille et de la propriété se désagrège, et ils aident à cette désagrégation — eux-mêmes.

C'est un organe de défense.

Il pourrait sembler qu'un groupe analogue se constitue dans le parti socialiste — en annexe au Conseil judiciaire, si utilement créé à la Bourse du Travail. Il coordonnerait le droit ouvrier, au fur et à mesure de sa formation, faisant un peu office de comité constituant.

Le groupe serait en rapport avec tous les syndicats, étudierait leur fonctionnement pratique, le droit coutumier que constitue leurs statuts. Ce droit coutumier, c'est le droit futur lui-même. G. Sorel a déjà dit un mot de la grande importance de ce droit en formation dans sa brochure : *l'Avenir Socialiste des Syndicats*. On arriverait, en assez peu de temps à recueillir, il me semble, toute cette nouveauté juridique en un code prolétarien, qui au lieu d'être une œuvre plus ou moins académique — comme les divers projets du code du travail — serait l'expression exacte des relations professionnelles.

Ce n'est que lorsque nous aurons formulé juridiquement les revendications prolétariennes, que nous pourrons dire que le prolétariat est organisé, conscient. Il y a lieu de nous rendre compte que droit et organisation sont synonymes.

La bourgeoisie, sous l'ancien régime, avait enfoncé dans l'Etat aristocratique, les règles de droit qui la servaient et préparaient son avènement ; des juristes les coordonnèrent, la Révolution et l'Empire n'eurent qu'à les développer. Une œuvre semblable de préparation s'impose aujourd'hui.

La question pratique de la Révolution est une question juridique.

Maxime Leroy.

ÉTRANGER

BELGIQUE

Les élections législatives du 25 mai. — Les élections législatives partielles ont eu lieu le 25 mai dernier. Ces élections devaient normalement être la représentation politique de la moitié du pays ou plutôt de cinq des neuf provinces belges : les provinces du Brabant, d'Anvers, de la Flandre occidentale, de Namur et de Luxembourg, c'est-à-dire les régions où — à part les grandes villes, — l'élément clérical et conservateur domine.

En 1900, pour cette partie du pays, les suffrages se répartissaient ainsi :

Cléricaux	549.388
Libéraux	263.155
Socialistes	155.386
Démocrates-chrétiens	26.117

En 1902, les suffrages se répartissent de la manière suivante :

Cléricaux	596.939
Libéraux	267.038
Socialistes	159.403
Démocrates-chrétiens	26.190

Nous négligeons dans ces calculs les 15,000 voix des indépendants et dissidents fantaisistes émises en 1900 et que l'on retrouve à peu près en 1902.

Si l'on compare les chiffres pour ces deux catégories, on constate que :

Les cléricaux ont gagné.....	47.551	voix
Les libéraux —	3.883	—
Les *socialistes* —	4.017	—

L'augmentation de la population avait nécessité des élections partielles dans les six arrondissements de Gand, Alost, Soignies, Charleroi, Liége et Verviers.

Il est évident que, pour cette catégorie, les chiffres ne répondent pas entièrement à la force des partis, étant donné que, d'une part, à Verviers, la grande majorité des libéraux, qui ne luttaient pas, ont voté pour les cléricaux et, qu'à Liège, les voix progressistes se sont éparpillées entre les diverses listes.

Pour ces six arrondissements, les élections de 1900 donnaient :

Cléricaux.....	215.995
Libéraux.....	107.454
Socialistes....	206.177

En 1902, les voix se répartissent ainsi :

Cléricaux.....	244.039
Libéraux.....	102.873
Socialistes....	218.935

La comparaison de ces chiffres donne les résultats suivants :

Les cléricaux gagnent.....	1.039	voix
Les libéraux perdent	1.581	—
Les *socialistes* gagnent	12.758	—

Si l'on ajoute les chiffres de l'élection normale à ceux de l'élection extraordinaire dans les six arrondissements, l'élection de dimanche donne les résultats suivants :

	En 1900	En 1902
	—	—
Cléricaux....	765.383	840.978
Libéraux....	370.609	369.911
Socialistes...	361.563	378.326
Daensistes...	26.117	26.190

Et l'on peut conclure, en constatant que le scrutin de dimanche a fait gagner aux

Cléricaux.....	75.595	voix
Socialistes.....	16.863	—
Daensistes.....	73	—

Et qu'il a fait perdre aux

Libéraux.....	698	—

Les catholiques gagnent 5 sièges, ce qui porte à 97 leur chiffre de députés. Les socialistes en gagnent 4, ce qui constitue un groupe de 34 députés socialistes. Les libéraux, malgré le nombre amoindri de leurs suffrages, gardent leurs 33 députés. Enfin l'abbé Daëns, démocrate chrétien, va rejoindre à la Chambre un de ses partisans.

Bien que le nombre total des voix socialistes n'ait pas diminué, il est incontestable que l'élection du 25 mai marque un temps d'arrêt dans les progrès électoraux du Parti Ouvrier. Tandis qu'il gagne seulement 16,000 voix, le parti clérical recueille 75,000 suffrages nouveaux. Sans doute, pour bien apprécier ces résultats, il ne faut pas oublier que le suffrage qui s'est prononcé le 25 mai n'est pas le suffrage universel, mais le vote plural. Les électeurs socialistes sont presque tous des électeurs à une seule voix; les catholiques ont généralement trois voix. La fraude a du également jouer un grand rôle dans la confection des listes électorales. Mais, quand on a fait la part de ces circonstances, il n'en reste pas moins vrai que le parti clérical a remporté une victoire considérable, tandis que le parti socialiste est resté stationnaire et que le parti libéral, tout en conservant ses positions, a donné les signes d'une banqueroute prochaine et lamentable!

Après l'échec momentané du mouvement pour le S. U., le Parti Ouvrier, que rien ne décourage et qui n'a jamais cessé de répéter aux travailleurs que leur émancipation serait le fruit d'un long et persévérant effort, avait jeté ce cri : La lutte pour le S. U. continue! et c'est sur la question du S. U. qu'il avait engagé la lutte électorale. Le Parti Ouvrier ne renonçait nullement par là à son carac-

tère de parti de classe; il ne substituait pas à son idéal socialiste une simple revendication démocratique : c'est qu'en effet le S. U., par suite du degré de conscience socialiste du prolétariat belge, n'est plus seulement l'expression de la justice politique, mais apparaît surtout comme un outil révolutionnaire. Aussi le Parti Ouvrier n'a-t-il recueilli, cette fois, que les voix vraiment socialistes. A ce point de vue, on peut se réjouir du scrutin du 25 mai. Tout le contingent d'électeurs flottants, qui sont toujours avec les triomphateurs du jour, tous les petits bourgeois, qui votaient jadis pour nos candidats par haine du cléricalisme et par dégoût du doctrinarisme, mais qu'ont effrayé le caractère nettement ouvrier du mouvement pour le S. U. — et aussi, il faut bien le dire, les désordres inévitables à tout grand soulèvement populaire — ont reporté leurs voix sur le parti clérical.

Le parti clérical est apparu aux yeux de la bourgeoisie comme un vrai parti de gouvernement, le seul capable de défendre les privilèges politiques et économiques. Le parti libéral s'est en effet révélé d'une incapacité et d'une incohérence manifestes. Après avoir, au cours des événements d'avril, à demi trahi le mouvement pour le suffrage universel, il n'a cessé pendant toute la période électorale de tirer sur les socialistes, auxquels il reprochait hypocritement d'avoir déchaîné l'émeute. Les libéraux n'approuvent l'émeute que lorsqu'elle est destinée à sauver leurs propres intérêts : lorsqu'elle les menace, ils la dénoncent comme criminelle. En 1857, lorsqu'il s'agissait de faire repousser le projet de loi du gouvernement clérical sur les couvents, ils n'ont pas craint de « troubler l'ordre » dans les rues de Bruxelles : mais, en 1902, quand il s'agit de mettre fin à un privilège électoral qui est la sauvegarde de leurs privilèges économiques, ils sont « partisans de l'ordre ». Ce parti imbécile — au sens étymologique du mot — est destiné, malgré quelques hommes remarquables et d'ailleurs très enclins au socialisme, tels M. Janson, à une décadence rapide; et la lutte se trouvera, à

l'avenir, circonscrite entre les catholiques — parti de la bourgeoisie réactionnaire, et les socialistes — réprésentant du prolétariat révolutionnaire et des éléments les plus intelligents et les plus désintéressés de la bourgeoisie anti-cléricale et anti-doctrinaire.

Il serait donc exagéré de considérer la journée du 25 mai comme une « défaite » socialiste, ainsi que l'ont écrit nos adversaires et quelques-uns de nos amis. Les troupes du P. O., débarrassées des éléments douteux, lui sont restées fidèles : les pertes subies a Bruxelles, et dans quelques autres grandes villes, sont compensées par des progrès notables réalisés en Flandre, à Gand, à Courtrai, à Anvers, à Malines, etc. Le Parti Ouvrier n'a pas à rougir des résultats obtenus : il se remettra avec courage à l'œuvre d'organisation économique et d'éducation socialiste qui doit assurer son triomphe définitif.

L. Durieu.

BIBLIOGRAPHIE

LES LIVRES

Solidarité, par M. Léon Bourgeois, 3e édition, Paris, A. Colin, 1902. — Réédition du travail que M. Bourgeois publia, en 1896, sur ce sujet. On sait combien M. Bourgeois en fait, dans l'exposé de ses idées, œuvre de pure idéologie, de verbiage politico-philosophico-social. M. Bourgeois a des découvertes ingénues. Il se figure avoir inventé la théorie du quasi-contrat. Cet hiver, il a même pu réunir, à Paris, un nombre relativement grand de philosophes, pour discuter ses théories. Ce qui prouve qu'un homme politique, de situation considérable peut, en France, tout se permettre.

Bien entendu, M. Bourgeois oppose ses fades et incolores développements « aux diverses écoles révolutionnaires » qui, elles, édifient des systèmes souvent généreux, mais toujours empiriques ». Cela donne un aperçu des idées de M. Bourgeois. Ce livre a pour mérite de montrer le vide de la pensée radicale et son insuffisance à comprendre la vie moderne, dans ses manifestations économiques et sociales les plus sensibles.

L'éditeur a joint à cette 3e édition, sous forme d'appendices, trois morceaux empruntés aux comptes rendus du Congrès d'Education sociale tenu à Paris en 1900, et qui donnent à ce volume un plus grand intérêt.

L'Art, la Littérature

LES CONSCRITS

J'ai suivi hier, toute la journée, Jean Populo et Jacques Misère qui tiraient au sort et qui sont du faubourg, comme moi.

Je connais leurs familles. Jean est l'aîné de quatre enfants que le père a élevés avec les six francs par jour qu'il gagne chez un fondeur. Jean, son apprentissage de chapelier terminé, commençait à venir en aide aux siens ; le service militaire va le prendre pour trois ans, comme son ami Jacques, le fils de Misère, le serrurier, resté veuf avec trois enfants, deux filles et ce garçon qui est ouvrier mécanicien.

J'ai suivi hier Jean Populo et Jacques Misère, mes voisins, parce que je les sais honnêtes, intelligents, travailleurs, et parce qu'il m'est arrivé de les rencontrer plusieurs fois aux soirées familiales qu'organisent certains groupes révolutionnaires. Ils applaudissaient les conférenciers qui s'emportent contre les préjugés, le joug des lois et les exploiteurs ; ils empruntaient des livres à la bibliothèque sociologique. Jean, qui a une jolie voix, chantait tour à tour le *Temps des cerises* et les « Temps Nouveaux », puis les deux amis se mêlaient aux jeunes gens que faisait danser un pianiste aveugle.

Hier matin, je n'étais pas sûr qu'ils se rendissent à la mairie pour tirer au sort. Peut-être allaient-ils abandonner ce soin au maire de leur arrondissement, jugeant stupide de perdre une journée pour participer au loto officiel.

Mais non. Ils ont fait, au contraire, un bout de toilette. Descendus de bonne heure, ils serrent les mains des camarades qui vont les accompagner, — je me demande pourquoi !

Je pense aux conscrits qui tous les ans, à Paris et en province, saisissent cette occasion pour se fendre d'une déclaration publique de principes... Est-ce que Jean

Populo et Jacques Misère réserveraient cette surprise aux autorités qui président le jeu, marquent les numéros sur des cartons et se retiennent d'annoncer les ternes, les quaternes et les quines ?

Je verrai bien.

L'escorte de mes voisins que j'observe en attendant, montrerait moins d'assurance au demeurant, si quelque esclandre prémédité exposait en ce moment Jean et Jacques aux rigueurs de la municipalité. Tout le monde rigole. Les uns se répandent dans les cafés environnants et y attisent leur allégresse. Les autres, dehors, guettent la sortie des copains.

Un spectacle lamentable, c'est, parmi tant de jeunes inconscients, la présence d'hommes mûrs dont les rides et les cheveux gris étonnent, dans ces rassemblements, comme un anachronisme. Ce ne sont point, d'ailleurs, les moins excités. Des pochards simplement, à l'affût de tous les prétextes à libations, des figures de repas de noce, de baptême et de retour d'enterrement. Ils se précipitent sur les arrivants, les accaparent, réclament l'honneur de leur attacher à la boutonnière, au chapeau, au derrière, les colifichets que vendent les camelots. Il y a déjà du vin dans cette effusion; c'est de l'enthousiasme au saladier.

Mais voici Jean et voici Jacques; on les entoure, ils rayonnent, se laissent pavoiser non sans orgueil. « C'est une date dans votre existence », a dit la forte tête de la bande, ils le croient. « Allons maintenant chez Emile! » propose un garçon qui ne perd pas de vue les avantages matériels de ces petites fêtes.

Emile est un mastroquet. Les dates s'arrosent. On arrosera pareillement la revision et le départ des recrues : les trois glorieuses!

Il y a des chars à bancs pour transporter les sociétés nombreuses. mais celle-ci préfère aller à pied. Elle entoure les deux héros, les promène et les montre. Elle est fière d'eux comme ils sont fiers de leur cortège. Les rubans flottent, les médailles commémoratives rutilent, le tricolore irradie...

« Chez nous, dit quelqu'un, les conscrits sont pré-

cédés d'un drapeau et la fanfare municipale s'attache à leurs pas! »

Et l'on regrette le drapeau, et l'on déplore l'absence de la musique « qui verse l'héroïsme au cœur des citadins! »

Telle est l'émulation que les témoins répètent à leur coiffure les mêmes numéros qu'arborent Jean et Jacques. Des lauriers précoces ceignent les fronts; des chiffres se déploient entre un fantassin et un cavalier qui fraternisent sous la protection des canons, des petits tas de boulets, des trophées d'armes... Et le quartier est admis à contempler ces papiers d'Epinal, le seuil des boutiques s'orne de visages heureux qui recueillent la nouvelle, la colportent — et quelquefois abreuvent les messagers!

Emile. Tournées jusqu'au dîner. Un ouvrier teinturier verse les *Trois Couleurs*. Et ce refrain entraînant suscite l'idée de finir la soirée au café-concert.

Le concert. Là, c'est un autre genre de camelots, sinon des cocardes différentes.

Une grosse dame enluminée chante stupidement, en comprimant les vieilles tourterelles de sa gorge :

A r'voir, papa! à r'voir, maman!
Dans vos cœurs gardez-moi ma place :
Je suis d'la classe!

Et l'élan frénétique des mains vers elle la récompense de ce délicat sacrifice à l'actualité.

C'est ensuite au tourlourou qui dégoise tout son répertoire de goguenaux et qu'on rappelle à grands cris.

Mais au dernier tableau de la revue qui termine le spectacle, quand la toile se lève sur cette apothéose les Français à Madagascar, représentés par des petites femmes travesties qui font rimer *gloire* et *victoire* sur un air des *Cloches de Corneville*, la salle est debout délirante, et mes conscrits se distinguent par la chaleur de leurs acclamations.

Des chants patriotiques, à la sortie, prolongent, par les rues, l'écho de cette manifestation.

C'est la *Marseillaise* et c'est le *Chant du Départ*. « L

liberté guide nos pas... Le peuple souverain s'avance... Pour qui ces ignobles entraves, ces fers dès longtemps préparés? Aux armes, citoyens!... » Et autres fariboles.

Décidément, la journée a été complète!

Je suis rentré chez moi, las et attristé... J'attendais mieux de Jean et de Jacques.

Oh! je ne me berçais pas de chimères!... Je sais bien qu'il ne faut pas leur demander, à ces grands enfants, la vertu que pratique, en Russie, la secte des doukhobors, dont Léon Tolstoï nous entretient en de belles pages publiées par la *Revue Blanche*.

Certes, ceux-là sont dans la vérité qui disent : *Nous ne révélerons pas les images que les hommes ont faites; nous révérons une image intérieure qui illumine notre âme!* Ceux-là sont les héros modernes, à qui leur conscience défend de porter les armes et de combattre — et qui obéissent à leur conscience.

Mais Jacques et Jean ne sont pas mûrs encore pour ce haut détachement des maîtres habituels. Ils ne sont pas du pays des doukhobors, où le régime autocratique et l'ardeur des persécutions avancent l'âge de la révolte et du martyre.

Tolstoï raconte qu'un prisonnier auquel on laissait toute latitude de choisir entre deux chemins : l'un dans la direction du lieu désigné pour son internement, l'autre dans la direction de la liberté, — suivit la première route!

Jacques, Jean et tant d'imitateurs obscurs sont semblables à ce prisonnier. Ils maudissent leurs chaînes, et elles leur manqueraient! Leurs pieds y sont faits. Leur conscience est faible comme un petit enfant; c'est une à une seulement qu'elle coupera ses lisières.

Aussi, le premier mouvement de dépit passé, j'envisage avec plus d'indulgence l'attitude de mes amis.

Ils présentent, en somme, les accidents secondaires d'une maladie que tous nous avons eue. Jouer aux soldats de cinq à dix ans, ce n'est pas assez. Le législateur a compris qu'on n'achevait vraiment qu'après vingt ans

de jeter cette gourme. Alors, il y a beaucoup à espérer d'une cure rigoureuse de discipline et de hiérarchie. Jean et Jacques n'ont peut-être pas tort de se réjouir aujourd'hui : ils vont vers la guérison.

Tout au plus peut-on regretter que le traitement soit si long... Une nuit suffit pour enterrer une vie de garçon; est-il donc besoin de trois ans pour dissiper les ténèbres d'une jeunesse asservie aux traditions?

Maintenant que la guerre est quasiment impossible; que toute arme est odieuse ou ridicule aux mains qui la brandissent, le service obligatoire apparaît comme un jeu dont on méconnaît les bénéfices.

Je me cite l'exemple des hommes de ma génération que l'accomplissement de ce devoir imposé affranchit moralement et qui le témoignèrent. Ils sont légion. Combien croupiraient encore dans l'erreur d'une soumission passive, durable, d'un silence complice, d'un respect aveugle, si la caserne n'avait éveillé leur conscience — en l'opprimant! Il faut presser le fruit pour faire sortir le noyau. Ce sont les abus de l'autorité — civile, religieuse ou militaire — qui engendrent les doukhobors dont parle Tolstoï, capables de cette profession de foi et d'y conformer leurs actes : « *Notre église n'est construite ni sur une montagne, ni en bois, ni en pierre; elle est construite dans notre âme!* »

Allons! j'étais trop prompt, hier, à m'alarmer!

Jean Populo et Jacques Misère vont bientôt partir, et partir gaiement, oui... Mais qui sait s'ils ne reviendront pas, dans trois ans, le cœur et l'esprit enflammés de prosélytisme — à rebours?

Lucien Descaves.

Le Mouvement Artistique

LES LIVRES

Stendhal et les Femmes, par Jean Mélia (Paris, librairie Chamuel, 3 fr. 50).

Jean Mélia étudie Stendhal avec les procédés mêmes de Stendhal : avant de dégager les idées beylistes sur les femmes, sur l'amour, sur le féminisme, le mariage, le don-juanisme, il nous fait d'abord connaître la vie privée de Stendhal. Aussi au lieu d'un exposé purement théorique, qui aurait pu être fade et ennuyeux. Mélia nous a donné un livre tout à fait vivant et curieux.

Toute la vie intime de Stendhal, Mélia l'a reconstituée avec une grande conscience. Au risque de choquer le lecteur pudique, il n'a omis aucun détail, même parmi les plus particuliers. Toutes les blessures, morales ou physiques (il devint avarié, hélas! ce qui le conduisit au ramolissement et à l'apoplexie), que Stendahl reçut des femmes, toutes les joies qu'il en éprouva, sont scrupuleusement notées. Toutes les femmes qui le troublèrent sont tour à tour évoquées : depuis... sa mère, Mme Henriette Beyle, à laquelle, vers sa sixième année, il rend les baisers « avec un tel feu qu'elle était comme obligée de s'en aller », et sa tante, Mme Camille Gagnon qui devient pour lui (il a huit ans!) « un objet du plus ardent désir », jusqu'à Métilde, cette italienne, qui ne fut jamais sienne, mais pour laquelle il conçut la plus grande passion, à laquelle nous devons son livre sur l'Amour, Métilde, grâce à laquelle, écrivait-il, « les paysages étaient comme un archet qui jouaient sur mon âme ». Après les femmes qui seulement le troublèrent, ce sont les maîtresses : les unes, véritables maîtresses qu'il aima et dont il fut aimé, comme Mélanie Guilbert (Louason) rencontrée dans les salons de l'acteur Dugazon, Menta ou Clémentine, comtesse C... I., et Angela Pietagrua, « une catin sublime à l'italienne, à la Lucrezia Borgia », les autres, simples objets de passades et de passe-temps comme les petites Anglaises de Westminster-Road, « petites filles avec de beaux cheveux châtains, un peu timides, très empressées, fort pâles », ou comme cette petite P..., dont il dit : « elle manque de tétons et d'esprit, deux grandes lacunes ; par désœuvrement, j'ai hasardé quelques libertés ; il n'y a pas de résistance ».

Après l'homme, ce sont les théories : elles sont comme l'homme, fort originales, singulier mélange de sérieux et de paradoxal, de sincérité et de fantaisie. C'est la théorie

beyliste de l'amour, dont le principal phénomène est la *cristallisation*, opération de l'esprit qui tire de tout ce qui se présente la découverte que l'objet aimé a de nouvelles perfections, — et dont la façon de se traduire dépend du tempérament des individus (il y en a six : le sanguin ou le Français ; — le bilieux ou l'Espagnol ; — le mélancolique ou l'Allemand ; — le flegmatique ou le Hollandais ; — le nerveux ou Voltaire ; — l'athlétique ou Milon de Crotone), et de la forme gouvernementale des nations (selon qu'elle est le despotisme asiatique, la monarchie absolue ou constitutionnelle, la République). C'est ensuite Stendhal féministe : partisan avec Fourier et Saint-Simon de l'affranchissement complet de la femme. « On convient, dit-il, qu'une petite fille de dix ans a vingt fois plus de finesse qu'un polisson du même âge : pourquoi à vingt ans est-elle une grande idiote, gauche, timide et ayant peur d'une araignée et le polisson un homme d'esprit ? » Et Stendhal répond : c'est la faute à l'éducation que lui impose la tyrannie masculine ; d'où un plan de réforme pour cette éducation, où, au milieu d'aperçus intéressants et pleins de sens, la bizarrerie beyliste ne perd pas ses droits, puisque Stendhal demande, d'une part, aux professeurs d'enseigner aux jeunes filles « le latin, qui est bon parce qu'il apprend à s'ennuyer », et d'autre part aux mères de renseigner les filles sur « le peu de probité des hommes ». Ce sont enfin les idées beylistes sur le donjuanisme et sur le mariage : ici Stendhal nous déconcerte particulièrement. Mélia ne nous apprend-il pas que notre ardent féministe ne songea sérieusement à se marier qu'une seule fois : c'est après qu'âgé, s'ennuyant, effrayé de ses rhumatismes, il eut pensé qu'il pourrait avoir besoin d'une garde-malade !

Telle est, rapidement exposée, l'étude que vient de nous donner Jean Mélia et dont il convient de le féliciter. Sincère et consciencieuse, elle ne diminue pas Stendhal, parce qu'elle nous en montre les grandeurs et les faiblesses : elle aurait plu à Stendhal lui-même qui pour son journal littéraire en projet, l'*Aristarque*, avait choisi cette devise : « La Vérité toute nue ».

J. T.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.
A. MAUME, administrateur-délégué.

Travail exécuté par des Syndicats en commandite générale

LA RENTRÉE DE MILLERAND

La rentrée de Millerand au groupe socialiste parlementaire a manqué quelque peu de solennité. C'est par la porte dérobée, un jour de maigre séance, qu'il a opéré silencieusement son retour.

On aurait attendu que le lyrisme de ses amis rendit plus éclatante une réapparition qu'on espérait moins effacée. Il semblait que l'ancien ministre du commerce dut revenir parmi les siens, au milieu des débordements d'un enthousiasme reconnaissant, et nous nous préparions à entendre, une fois de plus, les retentissantes apologies de ses plus fermes soutiens. Il n'en a rien été. Ses meilleurs défenseurs se sont tus. Il n'y a pas jusqu'à la *Petite République* qui ne se soit prudemment abstenue de reproduire les déclarations compromettantes de son discours de rentrée.

Tout a été ainsi fait pour ne pas appeler l'attention sur la réintégration de Millerand dans ce socialisme — pourtant si pâle — auquel le Congrès de Tours a donné sa charte. Il y a des raisons à ce silence qui sont compréhensibles.

Il faut reconnaître à Millerand ce mérite de ne chercher à faire illusion à personne sur la qualité de son « socialisme ». C'est un ferme démocrate, qui repousse les principes essentiels du socialisme international, la lutte de classe, l'organisation révolutionnaire du prolétariat, etc... Il a déclaré — en retrouvant au groupe socialiste parlementaire la place qu'il avait quittée, pour prendre le « congé » que l'on sait — qu'il n'attendait rien que des moyens d'action légaux, au premier rang desquels se

place la participation de notre parti au gouvernement. Il a répudié tous « les moyens d'action révolutionnaires, y compris la grève générale. » Cette netteté de langage est de nature à dissiper la plus légère équivoque, et l'on sait à quoi s'en tenir sur le « socialisme » de Millerand.

Mais peut-être est-ce précisément cette clarté de paroles qui a paru redoutable. Millerand ne sauve même pas les apparences. Il oppose sans détours son démocratisme pur et simple au socialisme proprement dit. Il se refuse aux concessions verbales, et la phrase, chez lui, est absente, qui sert à voiler le fond de son opportunisme. Il se montre tel qu'il est : le praticien décidé du « socialisme de gouvernement. »

C'est pourquoi la prudence exigeait de ne pas heurter violemment la conscience des socialistes même les plus modérés en faisant autour de la rentrée de Millerand un bruit inutile.

De plus Millerand a poussé l'indépendance jusqu'à ne pas tenir compte des lois et règlements élaborés par ses amis, dans leurs congrès. Il n'a pas affiché le programme de Tours, pendant la période électorale, et ses propres Comités ne sont pas rattachés au Comité interfédéral de la rue Portefoin par des liens très sûrs. Il se trouve donc dans une situation difficile, à l'égard de l'organisation même dont se réclame le groupe socialiste parlementaire.

Ici encore le souci des apparences a été plus fort que les préoccupations doctrinales. Il aurait été souverainement inhabile d'appeler sur pareille situation, inacceptable pour un parti qui se dit organisé, l'attention des militants dont on sollicite la confiance. On a laissé ainsi passer le retour de Millerand comme un fait normal, qui ne vaut pas qu'on s'y arrête autrement.

Il n'en est pas moins vrai que, malgré cette rentrée prévue, l'acceptation *sans conteste*, par les membres du groupe parlementaire socialiste, des déclarations légalitaires et gouvernementales faites par Millerand a une portée significative. C'est l'éponge passée sur tous les actes de Millerand qui, depuis trois ans, ont plus ou moins intéressé le socialisme. C'est encore, pour l'avenir, l'approbation de sa conception théorique et de son action pratique.

De fait, il est logique qu'il en soit ainsi. Dans la fraction qui se réclame du socialisme et dont relève le groupe parlementaire, ce sont les idées de Millerand qui triomphent pleinement. La concentration des gauches, la formation d'un grand parti républicain réformiste dont la « fraction » socialiste ne serait que l'extrême-pointe, l'assimilation du parti socialiste à un parti politique quelconque, la collaboration de ses représentants au pouvoir central, etc., toutes les thèses dont le démocratisme social s'est emparé bruyamment, appartiennent en propre à Millerand. Ce sont vraiment ses conceptions qui guident les socialistes opportunistes, à cette heure. Il allait donc de soi que Millerand put devenir le chef incontesté d'un parti dont Jaurès est l'orateur brillant.

Les socialistes soucieux de maintenir les principes et l'idéal de notre mouvement, attendent avec impatience l'organisation définitive des démocrates sociaux et autres socialistes de gouvernement. Plus vite ils agiront et plus tôt leur action apparaîtra comme s'exerçant hors des limites mêmes du socialisme. La rentrée de Millerand parmi les siens est, de ce point de vue, un fait capital.

Hubert LAGARDELLE.

L'Organisation Economique

DES

Métayers et Petits Propriétaires (1)

(fin).

Mais l'avidité capitaliste n'est pas assouvie encore. Il ne tarde guère à retrouver un autre prolétaire tout disposé à se laisser travestir à son tour, pour quelques années, en propriétaire, à livrer toute son activité, toute son énergie, toute sa confiance, en échange de ce déguisement (2).

Et c'est ainsi qu'une lamentable succession d'hommes, de familles, viennent se faire broyer par le mécanisme capitaliste, perpétué d'âge en âge, grâce, tout particulièrement, à cette apparence menteuse et dérisoire de propriété qu'il sait laisser à beaucoup de prolétaires.

---

(1) Voir le dernier numéro du *Mouvement socialiste*.

(2) A ce propos, et pour démontrer que la propriété terrienne, loin de tendre à la concentration, subit de très fréquents transferts dans les limites de la même classe de détenteurs, parce que les capitalistes ne tiennent pas du tout à la prendre à leur charge, même quand la force des choses les en a rendus virtuellement possesseurs, citons une fois encore le Bulletin de Statistique et de Législation comparée.

Transmissions de propriété, à titre onéreux, opérées pendant l'année fiscale 1900-1901 :

Propriétés d'une valeur inférieure à 200 Lire. . . .		125,715
—	de 200 à 400.	76,011
—	de 400 à 1,000	87,270
—	de 1,000 à 10,000.	79,178
—	de 10,000 à 50,000	9,927
—	de 50,000 à 100,000.	891
—	supérieures à 100,000. . . .	404
	Total.	379,646

Il y a eu 39,720 transmissions de plus qu'en 1899-1900.

Mais à présent, les nuages qui enveloppaient ce mécanisme se sont dissipés. Le petit propriétaire a ouvert les yeux et abdiqué les sentiments de vanité qui le tenaient à l'écart des autres travailleurs, et les sentiments d'humilité qui l'assujettissaient à une classe d'hommes, son véritable patronat. A son tour, il s'est engagé dans la voie des revendications. Il veut qu'on le reconnaisse pour un authentique prolétaire et il s'associe à l'agitation systématisée que fomentent les travailleurs de toutes catégories, en vue d'obtenir l'amélioration de leur situation, ou plutôt, leur émancipation (1).

Néanmoins, il convient d'observer que l'ordinaire tactique des ligues de résistance ne saurait assurer aux petits propriétaires les réformes dont ils peuvent espérer bénéficier immédiatement. C'est par une pression énergique sur les pouvoirs publics qu'ils aboutiront à ces réformes, en particulier à l'allègement des charges fiscales, tributaires et juridiques dont ils pâtissent. A cet égard, l'action politique est pour eux d'une bien plus urgente nécessité que pour n'importe quelle autre catégorie de prolétaires.

Il leur faut aussi recourir à l'action coopérative. Et là, il y a intérêt à ce qu'ils s'allient aux métayers. Les uns et les autres, grâce aux coopératives de production, de consommation, de crédit, d'assurances, pourront résister efficacement aux baisses de prix et à tous les systèmes mis en jeu par les spéculateurs, les négociants, les industriels, pour restreindre dans l'extrême mesure

(1) Un cri symptômatique dans son ingénuité, c'est celui qui fut poussé à Montemagno d'Asti, dans une importante réunion de petits propriétaires du Montferrat, venus pour discuter sur leurs conditions d'existence, et ce cri fut accueilli par d'unanimes acclamations : « A bas notre propriété! »

possible la rémunération du travail, pour aggraver chaque jour davantage son exploitation.

« Caves sociales », fours pour la dessication des cocons, laiteries, fromageries, syndicats pour l'achat des engrais, sulfates, etc. et l'achat ou la location des machines, boulangeries, épiceries, « caisses rurales », etc., tout cela garantira aux métayers et aux petit propriétaires une vie presque prospère. Et en admettant les travailleurs spécifiquement salariés à participer à ces institutions, surtout aux coopératives de consommation, ils écouleront avec plus de régularité et à meilleur compte les produits d'utilisation immédiate comme le maïs et le vin.

Il va de soi que ces coopératives doivent demeurer des institutions de classe, n'entraver en rien le mouvement ascensionnel du prolétariat. Nous voyons chaque jour des cléricaux ou des libéraux se vouer à la fondation de coopératives agricoles, dont l'unique but est de procurer aux participants juste le peu d'avantages voulus pour leur faire prendre en patience ce qui leur reste de maux, pour écarter de leurs préoccupations la cause de leur émancipation complète, et les accoutumer plus que jamais à confier leur destin à la bourgeoisie.

Il importe aussi que les coopératives, tout en se fédérant avec les ligues, ne se perdent pas dans celles-ci. La coopérative est, en effet, un organisme très délicat, non seulement au point de vue social, mais surtout quant à son fonctionnement commercial.

Enfin, il est utile, et même nécessaire, que les associations de petits propriétaires se fédèrent avec les groupements formés par tous les autres travailleurs de la terre. Cette entente générale aura pour résultat essentiel que, lorsque des salariés de l'agriculture se mettront en grève, ils ne seront pas exposés à voir de petits

propriétaires consentir à les remplacer plus ou moins provisoirement pour le travail en suspens. Il est possible que quelques petits propriétaires disposent de quelques journées durant la période des récoltes, période naturellement favorable aux grèves en question ; il ne faut pas qu'ils puissent être tentés de profiter de ce loisir pour trahir les salariés.

Le pacte fédéral, pour être fondé sur la réalité et produire les meilleurs effets dont il est susceptible, doit d'ailleurs être bilatéral. Chacune des deux catégories de contractants y assumera une équivalente charge de bons offices. Tous les salariés de l'agriculture seconderont énergiquement les petits propriétaires dans l'action politique entreprise par ceux-ci, et ils consolideront les coopératives rurales en participant à celles qui se vouent à servir la consommation.

On objectera que, dans bien des cas, l'un des deux alliés ne recevra qu'une aide morale en échange de son aide matérielle, et que, de la sorte, l'équité des rapports mutuels sera fort compromise. Nous répondrons que jamais ni nulle part il ne se présentera une dissociation absolue à ce point, attendu qu'une multitude de petits propriétaires sont contraints, tout comme les métayers, de se transformer fréquemment en travailleurs salariés. Il s'agit donc, non pas tant d'un pacte conclu entre deux associations de caractère différent, ou seulement analogue, — que d'un lien générique entre les deux formes qu'une association unique est obligée de revêtir pour adapter ses efforts à la dualité de situation des adhérents, à la dualité du but à viser et de la tactique à observer.

III. — L'admission des petits propriétaires et des métayers dans les ligues de salariés

Il nous reste à nous occuper, à ce point de vue, de trois catégories de métayers et petits propriétaires. D'abord, ceux qui consacrent une grande part de leur temps à faire fonction de travailleurs salariés. Ensuite, ceux qui suffisent avec leur famille aux exigences du fonds par eux détenu, ou ne requièrent l'assistance de journaliers qu'en de rares occasions, comme la moisson ou la vendange ; le plus souvent, ce sont les mêmes qui louent leurs bras à autrui dans des circonstances identiques, dès que chez eux le blé est sous grange ou le raisin au cellier. Enfin, ceux qui emploient continuellement et à titre fixe deux ou trois salariés.

Il nous faut un critérium pour règler l'admission de ces divers types de métayers et petits propriétaires dans les associations adhérentes à la Fédération des Travailleurs de la Terre.

En logique rigoureuse, devrait être exclu des ligues de salariés quiconque emploie pour son propre compte plus de journées de son labeur personnel qu'il n'en fournit à autrui moyennant rétribution.

En effet, toujours en logique rigoureuse, le travailleur en question aurait intérêt à l'avilissement des salaires payés aux journaliers, et il serait dommageable à son propre intérêt qu'il participât à toute agitation tendant précisément à l'exhaussement de ces salaires.

Incontestablement, il y a là un critérium qui, au point de vue théorique, est le seul exact, et qui doit demeurer la norme fondamentale dont l'on ne saurait s'écarter que le moins possible.

Mais, dans la pratique, il convient de considérer

chaque cas isolément, comme une espèce bien distincte, étant donnée l'extrême diversité des conditions individuelles et ambiantes. En réalité, on rencontre bien des personnes qui se trouvent dans la situation d'exclusibilité ci-dessus définie, et qui cependant, loin de s'opposer à l'action des ligues formées pour l'amélioration du salaire des journaliers, la favorisent au contraire.

Faut-il attribuer cela à l'impossibilité économique d'organiser une résistance dont seul est capable le véritable patronat agricole représenté par les grands propriétaires, les gros métayers, les gros fermiers ? Ou à la compréhension du peu de poids que, dans la balance des intérêts en conflit, l'appui des petits propriétaires et petits métayers apporterait à ce patronat? Ou enfin à une certaine sympathie éprouvée pour des individualités que la communauté de tâche et l'identité de régime induisent à regarder comme des collaborateurs plutôt que comme des subordonnés ? Quoiqu'il en soit, les journaliers, dans leurs revendications relatives au salaire, trouvent presque toujours et presque partout bon accueil chez les petits métayers et petits propriétaires.

Pourquoi donc fermer nos ligues à ceux-ci, puisqu'ils ne font en rien obstacle à notre agitation, puisqu'ils peuvent au contraire la seconder, en des circonstances exceptionnelles, à l'aide de ressources pécuniaires infiniment plus sûres que celles dont disposent les autres prolétaires (1), et puisqu'enfin eux aussi, la classe capitaliste les exploite. Même ceux d'entre eux qui détiennent un fonds d'une certaine importance, ceux-là même vivent presque aussi misérablement que des salariés.

---

(1) A signaler à cet égard le magnifique exemple donné par les petits propriétaires de la Polésine, qui hypothéquèrent leurs lopins de glèbe pour subventionner l'organisation paysanne.

Pis encore, par suite des maladies de la végétation, des éventualités météorologiques, des dispositions fiscales, des coalitions de négociants et d'industriels, coalitions qui peu à peu introduisent dans la phénomalité continue, normale, il est beaucoup de ces prétendus privilégiés dont la situation est, à maints égards, inférieure à celle des quelques prolétaires avoués qu'ils salarient.

Nous conclurons par conséquent qu'il y a intérêt à ce que les petits propriétaires et métayers soient admis dans les ligues, parce que les améliorations revendiquées par l'élément fondamental de celles-ci, sont urgentes pour eux également. Et nous ajouterons que c'est avec une grande largeur de vues que l'on doit se prononcer sur leur admission.

Il nous semble d'ailleurs impossible que ceux d'entre eux qui font éventuellement fonction de travailleurs salariés, tardent à comprendre combien il leur est nécessaire de participer, selon le mode indiqué par les conditions locales, à l'agitation des ligues organisées par ceux des prolétaires pour qui ces fonctions de travailleurs salariés constituent la normale. En adhérant aux ligues, ils contribueront à éviter qu'une influence prépondérante y soit exercée, pour la fixation des tarifs, par ceux des petits propriétaires et métayers qui emploient quelques salariés, et, par-dessus le marché, ils pourront obtenir que ces salariés soient recrutés exclusivement parmi les associés. Enfin, ils se trouveront là avec toutes les catégories de personnes qui ont intérêt à régulariser et améliorer la production et la vente. (1)

Gino Murialdi.

(Traduit par A. Chaboseau.)

(1) Note du Traducteur. — Nous croyons utile de joindre à l'intéressante étude de *Gino Murialdi* la statistique suivante, que nous avons relevée :

Propriétaires expropriés par le fisc, pour défaut de paiement de l'impôt foncier, du 1er janvier 1885 au 30 juin 1897 :

Piémont	128	(1	pour	26.906	habitants)
Ligurie	226	(1	—	4.350	—)
Lombardie	148	(1	—	27.416	—)
Vénétie	210	(1	—	14.751	—)
Émilie et Romagnes	423	(1	—	5.435	—)
Toscane	2.051	(1	—	1.050	—)
Marches	113	(1	—	8.639	—)
Umbrie	449	(1	—	1.352	—)
Latium	3.323	(1	—	309	—)
Abruzzes et Molise	6.153	(1	—	225	—)
Campanie	4.798	(1	—	655	—)
Pouilles	2.079	(1	—	900	—)
Basilicate	2.356	(1	—	232	—)
Calabre	11.773	(1	—	114	—)
Sicile	18.687	(1	—	189	—)
Sardaigne	52.060	(1	—	14	—)
	104.977				

(Statistique officielle citée en 1901 par le *Giornale di Sicilia* et la *Minerva*.)

Monographies

L'ASSURANCE CONTRE LE CHOMAGE

ET LA

" Fédération des Travailleurs du Livre "

Le syndicat professionnel est, sans conteste, la forme d'association la plus pratique, la plus souple, la plus fertile en résultats pour le groupement des travailleurs d'un même métier ou d'une même industrie. Il se prête admirablement à toutes les tentatives susceptibles d'aider à l'amélioration des conditions sociales des ouvriers et donne aux aspirations de ses adhérents des buts nets et précis dont l'accession devient plus facile par l'unité de vue qu'il tend à établir comme prélude indispensable de l'unité d'action. Il est en passe de devenir la meilleure école de solidarité effective.

A l'étranger, mieux qu'en France, on a su faire rendre au syndicat la somme de bénéfices que le travailleur est en droit d'attendre de lui. Tour à tour, il y a pris des aspects très divers et répondu à des besoins non moins variés. Constitué principalement comme instrument de résistance et d'attaque envers la toute puissance patronale, pour empêcher le recul ou obtenir la hausse des salaires, il a successivement joint aux indemnités de grèves (consécration de cette conception fondamentale de l'action syndicale), des services de *viaticum*, de placement, d'enseignement professionnel, élargissant constamment le cercle de ses attributions. Le fonctionnement de ces différents rouages n'arrivant pas à

fournir un aliment suffisant à son activité, il aborda crânement la grosse question des assurances sociales : maladie, accidents, invalidité, vieillesse, décès, chômage, et cela dans le ferme espoir d'attirer à lui, par de nouveaux avantages matériels, d'abord les indifférents, ensuite les ignorants, qui ne s'étaient pas encore aperçus combien leur sort est intimement attaché à celui de leurs camarades, enfin ceux qui, mieux favorisés que les autres, n'avaient pas momentanément à se préoccuper d'améliorer leur situation personnelle. La conquête du nombre, gage des victoires futures, devint ainsi un objectif vers lequel il fit converger une grande partie de ses efforts.

Une fois liés entre eux par des intérêts qu'ils hésitent d'autant plus à sacrifier qu'ils sont plus importants, les ouvriers arrivent à former un faisceau compact, un groupement solide, dont la vigoureuse intervention peut se faire efficacement sentir, suivant les circonstances, soit dans la défensive, soit dans l'offensive.

La « Fédération Française des Travailleurs du Livre », qui a déjà tant emprunté aux puissantes organisations similaires de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Amérique, est résolument entrée dans cette voie. C'est l'historique de son nouveau service de chômage et l'exposé des résultats obtenus que nous nous proposons de donner aux lecteurs du *Mouvement Socialiste*.

I

Après avoir consolidé le cadre de son organisation, assuré d'une façon régulière l'indemnité de grève à ses adhérents, le secours de route aux voyageurs et constitué son administration, la Fédération des Travailleurs du Livre dut s'avouer que ses effectifs ne progressaient qu'avec une extrême lenteur, si on les comparait à ceux

des fédérations typographiques étrangères, dont la marche rapidement ascendante est des plus curieuses à observer.

L'introduction de la machine dans l'atelier de composition, la perspective du désarroi que cette invention allait jeter dans la corporation en bouleversant de fond en comble les méthodes d'exploitation, et aussi l'éventualité des luttes à soutenir pour en réglementer l'emploi, toutes ces raisons amenèrent les typographes français à examiner les divers moyens propres à faciliter le développement de leur Fédération et à lui donner la force nécessaire pour faire face aux événements pouvant surgir de cette transformation industrielle.

Pour atteindre ce double but, il leur parut que, là encore, l'exemple de l'étranger valait d'être imité. C'est donc à l'institution de secours de chômage qu'ils décidèrent de s'attacher. La chose n'alla pas sans quelques difficultés. Il y eut de nombreuses résistances à vaincre, à dissiper bien des inquiétudes. Il ne fallut pas moins de sept années d'efforts inlassables, de propagande ininterrompue pour la faire passer du domaine de la théorie dans celui de la pratique.

C'est au Congrès de 1892 que, pour la première fois, un projet de *Caisse fédérative de chômage* vint en discussion. Présenté par la section lilloise — qui avait déjà, ainsi que quelques autres grandes sections, installé ce service chez elle — il fut vivement combattu par nombre de délégués. Son rapporteur se déclarait convaincu que le chômage n'entraînerait pas, pour la Fédération, une dépense plus grande que le *viaticum* (qu'il proposait d'ailleurs de supprimer), une cotisation de 1 franc par an et par adhérent, chiffre basé sur

l'expérience de Lille, étant présumée suffisante pour en assurer le fonctionnement, soit 0 fr. 02 par semaine environ. Il réglementait les indemnités de la façon suivante : 1 fr. 50 par jour, ou 9 francs par semaine, avec un maximum de 72 francs au cours de l'année.

Le Comité central ne s'opposa pas à la prise en considération de la proposition, mais à la condition toutefois que le *viaticum* fût maintenu. Pour qu'il n'y eût pas de surprises, il appela l'attention des congressistes sur l'insuffisance des versements des fédérés, eu égard à l'énormité des sommes que la caisse centrale aurait à payer si le projet était adopté. Un de ses membres, examinant plus spécialement la situation du syndicat parisien, le plus important de la Fédération, et estimant à 250 le roulement moyen de ses chômeurs, en conclut que, pour la capitale seule, la dépense journalière s'élèverait à 375 francs, soit 11,250 francs par mois et 135,000 francs par an, — chiffres manifestement exagérés.

Après une longue discussion, le Congrès repoussa la proposition, tout en invitant le Comité central à procéder à l'étude de la création d'une Caisse de chômage.

L'idée lancée était retenue. Elle devait faire son chemin.

Les fédérés avaient trois années devant eux pour examiner attentivement le problème posé et en chercher la solution. Elles furent bien employées. Durant cet intervalle, la *Typographie Française*, organe officiel de la Fédération, enregistra toutes les opinions, donna l'hospitalité aux divers projets élaborés, et en publia les critiques. Un véritable courant d'opinion s'établit dans la corporation. L'imminence de l'introduction en France de la machine à composer, avec son inévitable cortège de chômeurs, rendit la question plus brûlante

encore, et c'est devant une assemblée en majorité décidée à aboutir que le Congrès de 1895 s'ouvrit à Marseille.

Lille se présenta avec une nouvelle proposition, un peu plus large que la première, bien qu'excluant formellement le « cas de maladie » en raison des lourdes charges qu'il occasionnerait. De son côté, la section parisienne, dans un rapport fortement documenté, demandait hardiment au Congrès de créer du même coup les indemnités de chômage, de maladie et de décès. Pour parer aux dépenses qui en résulteraient, elle prévoyait une cotisation hebdomadaire de 0 fr. 75. Au seul énoncé de ce chiffre, beaucoup de délégués bondirent, affirmant que, s'il était adopté, c'était la mort de leur syndicat ; certains allèrent même jusqu'à dire qu'*un seul centime* d'augmentation sur la cotisation actuelle les obligerait à quitter la Fédération.

Invité avant tout à se prononcer sur le principe d'une Caisse de chômage, le Congrès l'adopta par 73 voix contre 8. Par 53 voix, contre 23 et 8 abstentions, il décréta ensuite qu'elle serait obligatoire. Il chargea enfin une Commission d'examiner les différents projets en présence et de lui soumettre un texte.

Le rapport de cette Commission écartait le « cas de maladie » et concluait à une indemnité de 1 fr. 50 par jour, pendant cinq semaines, après un noviciat d'un an. Une fois le maximum de 45 francs atteint, le fédéré se verrait soumis à un nouveau stage de douze mois avant de recouvrer ses droits. Une indemnité de départ de 10 francs pourrait être allouée à tout sociétaire qui quitterait la localité où il est entré en chômage. *Les frais seraient répartis trimestriellement* entre tous les fédérés, la dépense prévue étant d'environ 0 fr. 25 par mois.

Cette combinaison fut acceptée par 72 voix contre 10 abstentions ; mais pour écarter tout danger de scission dans la Fédération, il fut décidé qu'elle serait soumise à la sanction des fédérés et n'entrerait en vigueur qu'autant qu'elle aurait réuni les deux tiers au moins des votants.

La consultation des sections donna, sur 5,546 suffrages exprimés, 3,489 voix au projet du Congrès et 1,949 voix contre. Il s'en manquait donc de 209 voix pour que les deux tiers requis fussent atteints, et cela parce que la question ne fut pas bien comprise par trois ou quatre grandes sections. Ce *referendum* écrasait dans l'œuf la modeste proposition du Congrès, fruit de tant de patience et de peines.

Les partisans des indemnités de chômage ne se tinrent cependant pas pour battus. Avec plus d'ardeur que jamais, ils recommencèrent leur propagande. La machine, qui s'implantait à Paris, vint compliquer la situation et faciliter leur tâche.

Poussé par les événements et passant par dessus les statuts, le Comité central, au mois de décembre 1899, crut devoir demander aux sections de consentir à verser un impôt exceptionnel en vue de constituer un capital de réserve pour secourir les chômeurs, en attendant que le Congrès de 1900 ait élaboré définitivement un règlement de Caisse de chômage. Il les invitait à se prononcer, *non pas sur l'impôt lui-même,* mais sur sa quotité : 0 fr. 25 ou 0 fr. 50 par mois. 78 sections représentant plus de 5,500 fédérés (la grosse majorité de la Fédération), se prononcèrent pour l'augmentation de 0 fr. 50, 44 sections pour 0 fr. 25 et 8 contre toute augmentation. Une fois le résultat du vote proclamé, les sections opposantes, sans exception, se rangèrent à l'avis de la majorité. En conséquence, à partir du 1er janvier 1900, la cotisation fut augmentée de 0 fr. 50 par mois.

Ce n'est pas là le fait le moins remarquable que nous ayons à noter, que ce crédit, cette confiance qu'ont accordés les fédérés à leur organisation, en acceptant de verser pendant un an, pour créer un fonds de prévoyance, sans être bien certain que le futur Congrès donnerait corps à l'institution projetée.

Cette initiative du Comité central fut vivement critiquée par quelques sections qui, par la suite, après un examen plus approfondi des difficultés dans lesquelles se débattaient toutes les branches de l'industrie du livre, revinrent loyalement et spontanément sur leur première appréciation.

A la fin d'août 1900, les délégués des sections se réunissaient à Paris pour le huitième Congrès national de la Fédération. L'organisation du service de chômage figurait à l'ordre du jour de ce Congrès. A ce moment, la situation se trouvait singulièrement éclaircie du fait que les fédérés avaient en quelque sorte écarté la principale des objections — l'objection financière — en consentant une augmentation de cotisation. De plus, par la formation d'un capital de garantie contre les aléas de l'expérience, le problème se trouvait être aux trois quarts résolu. A un autre point de vue, également, l'état d'esprit des typographes s'était sensiblement modifié. La machine à composer, dont la praticabilité en France avait longtemps semblé douteuse, tant en raison de l'emploi habituel de caractères variés pour les travaux les plus ordinaires, qu'en raison du bas niveau des salaires, — la machine avait cessé d'être envisagée comme une invention tout au plus « bonne pour l'étranger ». Elle fonctionnait à Paris, Charleville, Clermont-Ferrand, Limoges, Roubaix, Rennes, Bordeaux, Grenoble et Meaux. Dans leurs visites à l'Exposition les délégués de province purent se convaincre, par

l'examen des différents systèmes exposés, qu'ils avaient en elle un rude concurrent avec lequel il faudrait désormais compter ; il leur fut également possible de supputer par avance le nombre de travailleurs que chaque machine allait expulser de l'atelier, et, de ces visites se dégagea pour eux, plus nette et plus pressante encore, l'idée de renforcer leur organisation, de faire quelque chose qui put soulager ceux que le progrès allait broyer...

Le Comité central se présenta devant le Congrès avec un projet complet de règlement prévoyant une indemnité de 2 francs par jour, pendant six semaines, pour le chômage et la maladie, avec un maximum annuel de 72 francs, un secours de route de 10 francs pour tout sociétaire quittant la localité où il se trouve en chômage et une indemnité de décès variant de 25 à 75 francs selon le nombre d'années de sociétariat.

S'en tenant aux 8,759 fédérés qu'accusait le bilan du 1er trimestre 1900 et se basant sur les chiffres d'une enquête entreprise auprès des sections où l'indemnité de chômage était déjà en vigueur, le Comité central estimait à 15,112 le nombre des journées de chômage à solder dans l'espace d'une année, lesquelles, à raison de 2 francs par journée, exigerait une dépense de 30,224 francs. Pour des raisons qu'il énumérait, il pensait que la moyenne de maladie n'excéderait pas deux journées par fédéré, soit 17,518 journées à 2 francs ou 35,036 francs. Cette somme ajoutée à celle payée pour chômage devait donner un total de 65,260 francs, montant des charges prévues pour l'année entière. Pour y faire face, l'augmentation de cotisation de 0 fr. 50 par mois ne fournissait que 52,554 francs, d'où une insuffisance de recettes de 12,706 francs. Le Comité central constata simplement le fait, mais sans s'y arrêter, car s'il avait laissé entrevoir la nécessité plus ou moins

prochaine d'une élévation nouvelle du taux de la cotisation, il est incontestable que le projet avortait une fois de plus. Ajoutons, pour mémoire, que dans ce déficit n'étaient pas compris les frais d'indemnité de décès évalués à 7,520 francs.

Lille revint à la charge pour faire écarter du règlement les cas de « maladie » et de « décès » pour les motifs déjà invoqués dans les précédents Congrès. Mais, cette fois, elle vit se dresser contre elle la quasi unanimité des délégués, dont la plupart avaient reçu le mandat formel de ne voter la mise en marche de la Caisse de chômage qu'à la condition que l'indemnité de maladie y fût incorporée. Appelé à trancher ce point extrêmement important, étant données ses conséquences financières, le Congrès décida, par 114 voix contre 4 et 1 abstention, que la maladie serait comprise dans le nouveau service. C'était le succès. Devant ce vote significatif, le délégué de Lille déclara se rallier à la majorité. Une Commission, composée de membres ayant déjà une Caisse de chômage dans leurs sections, fut ensuite désignée pour étudier les propositions du Comité central et présenter un rapport. De ses travaux sortit un projet de règlement modifiant légèrement (exception faite pour l'indemnité de décès qui était repoussée) celui soumis à ses délibérations. Le Congrès, après de longues discussions, le vota à peu près intégralement et à mains levées. La mise en application en fut fixée au 1er janvier 1901. En voici les principales dispositions :

Tout chômeur (la maladie étant assimilée au chômage) faisant partie de la Fédération depuis au moins un an, pourra recevoir une indemnité de 12 francs par semaine, pendant six semaines, soit un maximum de 72 francs par année. S'il a travaillé dans le courant de

la semaine et que son gain se trouve être inférieur à 12 francs, il ne lui sera versé que le complément de cette somme. Dans la perspective d'un long chômage, on allouera un secours de route de 10 francs au sociétaire qui quittera la section où il n'aura aucune chance d'être employé ; cette allocation viendra en déduction des 72 francs auxquels il a droit. Un chômage de moins de quatre jours ne sera pas indemnisé. Pour avoir droit aux secours, le fédéré devra être inscrit à la section depuis un mois au moins et ne pas devoir plus de deux mois de cotisations.

Tel est, indépendamment des questions d'administration et de contrôle sévèrement réglées, le fond même du projet adopté par le Congrès. Il nous reste à exposer les résultats qu'il a donnés en 1901, première année d'application. C'est ce que nous ferons dans le prochain numéro.

(A suivre.)

Georges Guénard,

Trésorier de la « Fédération des Travailleurs du Livre ».

CHRONIQUES

Les Syndicats Ouvriers

DANS LES CHEMINS DE FER

*Au sujet du Congrès de l'*Amicale

Je voudrais — il en est temps encore — parler aux lecteurs du *Mouvement Socialiste*, de « l'Association Amicale des employés de chemins de fer » et en profiter pour indiquer à quel point on se trouve des négociations tentées en vue d'une entente entre tous les groupements ouvriers du personnel des voies ferrées.

L'*Amicale*, ainsi que dans le monde des cheminots on nomme l'association qui nous occupe aujourd'hui, vient de tenir en avril, à l'hôtel des Sociétés savantes, son annuelle assemblée générale. Dans le rapport soumis par le conseil d'administration du groupe à l'assemblée générale, l'Association s'intitule fièrement la doyenne des groupements ouvriers de la profession. La chose est rigoureusement exacte. L'*Amicale* fut en effet fondée le 18 avril 1884, par un ingénieur, M. Petit. La qualité seule de son fondateur, indique que le syndicat n'a point été créé dans un but de lutte et d'hostilité envers les compagnies. Il fut au début plutôt une sorte de groupement de mutualité morale — si je l'ose ainsi qualifier — destiné surtout à présenter la défense, au cas de conflit, de chacune des individualités le composant. Et de fait, c'est surtout à faire triompher des griefs particuliers qu'il s'employa. Plus tard, lorsque se furent constitués d'autres organisations similaires, l'*Amicale* étendit un peu son champ d'action et s'occupa davantage des revendications générales de la corporation. Elle l'a fait toujours dans le même esprit de conciliation, voire de subordination, si l'on peut ainsi dire

L'*Amicale* est donc très fière de son titre de doyenne. Elle en tire même un peu de morgue qui la porte à considérer tous les autres groupements de chemins de fer comme des dissidents. Et cela la conduit à garder une attitude qui n'est point pour favoriser l'entente désirée par tout le monde des cheminots.

Au vrai, cette attitude lui est surtout dictée par le souci qu'elle affecte de différencier son action de celle des syndicats nés après elle. Proclamant bien haut son modérantisme, faisant état de la bienveillance des compagnies à son endroit, elle s'attache à répudier ce qu'elle nomme : l'action révolutionnaire. Et par là, elle fait allusion au programme des réformes dressé par les autres syndicats, et qu'elle n'est pas éloignée, pour son compte, de trouver irréalisable.

Cette opposition dans la tactique provient surtout de la composition différente des divers groupements. A ne les regarder que superficiellement, on peut croire que les uns et les autres, recrutant leurs membres dans tous les services, ayant par cela une commune origine, n'offrent ces dissemblances d'opinions qu'en raison du tempérament des adhérents qui les composent; un examen plus attentif explique la différenciation très grande qui existe dans la composition de chacune des agglomérations syndicales.

On compte, à l'heure présente, cinq de ces associations professionnelles formées sous le bénéfice de la loi de 1884. L'une, exclusivement composée de chauffeurs et de mécaniciens, englobant même les chauffeurs de l'industrie privée, est dirigée par le fameux Guimbert. Longtemps, les chauffeurs et mécaniciens des chemins de fer, que l'on avait ainsi très habilement séparés des autres catégories des agents, se sont laissés berner par ce Guimbert. Seuls, quelques-uns d'entre eux, les plus clairvoyants, devinant le rôle qu'on leur voulait faire jouer, avaient dès le début, lâchant leur président, rallié les autres syndicats existants.

L'attitude prise par le sieur Guimbert, lors de la discussion de la loi Berteaux, fit éloigner de lui les rares fidèles

qu'il avait conservé dans le personnel des compagnies. Si bien qu'aujourd'hui sa fameuse fédération n'a pas, en son effectif, 2 0/0 d'agents des chemins de fer. L'industrie privée en fournit presque tous les membres.

Ceux des mécaniciens et chauffeurs qui, s'étant séparés de Guimbert, n'ont point adhéré aux diverses associations sydicales d'agents de chemins de fer, ont formé entre eux une fédération professionnelle, mais dont l'esprit est bien différent de celui qui animait le groupe Guimbert. Très résolument, les nouvelles fédérations sont d'esprit et de cœur avec les syndiqués les plus avancés, et prêtes à marcher, d'accord avec eux, pour les revendications les plus larges.

Considérons comme troisième groupement, le Syndicat national. Numériquement, c'est le plus puissant. Au point de vue de l'action, c'est le plus résolu. C'est pourquoi on le qualifie volontiers, dans le monde des satisfaits, de syndicat révolutionnaire.

Le quatrième faisceau est formé par des dissidents du Syndicat National, appartenant au réseau Etat. Né d'un mécontentement passager, ayant surtout sa source dans des questions de personnes, on peut prévoir l'époque toute proche où il se fondra de nouveau dans le groupement dont il se détacha.

Le cinquième syndicat — le premier par rang d'ancienneté — est celui dont nous nous occupons aujourd'hui ; l'Association amicale ou Syndicat Petit.

Comme les deux précédents (Syndicat national et Syndicat Etat), il paraît composé de membres pris, à tous les degrés de la hiérarchie, dans chaque service ; en fait, c'est le seul qui compte en son effectif des employés supérieurs. Et le reste de ses membres appartient, pour la plus grande partie, aux services des bureaux et aux conducteurs de trains.

Les deux autres, au contraire, ont su grouper beaucoup plus d'hommes d'équipe, de cantonniers, de poseurs, d'ouvriers, de mécaniciens, de chauffeurs que l'*Amicale*.

Cela seul suffirait à expliquer la différence de tactique des divers groupements.

A l'*Amicale*, ceux qui donnent le *la*, ont beaucoup plus à ménager que ceux qui éxécutent les résolutions dictées par les Congrès des autres Syndicats. Le Conseil d'administration de l'*Amicale* est surtout composé d'employés ayant un certain rang dans la hiérarchie. Ailleurs, presque tous les services sont représentés dans les conseils. A l'*Amicale*, dans une Assemblée générale qui dure seulement quelques heures, on arrête les grandes lignes des travaux à effectuer, laissant quasi toute l'initiative au Conseil; dans les autres syndicats, tout est arrêté, discuté, voté, dans des Congrès durant plusieurs jours, et le Conseil d'administration n'est, pour ainsi dire, que l'agent d'exécution des Congrès. En un mot, dans les nouvelles fédérations de mécaniciens, au Syndicat national et à celui de l'État, toute l'autorité réside à la base.

Mais, malgré tout, l'*Amicale* tend à se démocratiser. Les travaux des autres groupements similaires sont connus sur tous les réseaux, et à peine de disparaître, on est obligé, au Syndicat Petit, de suivre un peu le mouvement général. Cela m'a été une joie d'y entendre, ce mois d'avril, des paroles de révolte. Depuis trois ans qu'on admet la presse à une toute partie des débats, on ne l'avait point habituée à cela.

C'était, ma foi, toujours au sujet de la loi Berteaux, dont les adhérents de l'*Amicale* réclament le vote, comme de simples révolutionnaires. On essayait encore de leur démontrer que les avantages qu'elle accorde au personnel étaient peut-être exagérés, qu'il serait sans doute utile de transiger.

— C'est là un raisonnement d'esclaves ! cria un congressiste.

Et très résolûment, il articula que le moyen d'obtenir satisfaction n'était point de se montrer disposé à faire des concessions. L'Assemblée, au surplus, sentant qu'aux yeux du personnel il est nécessaire de maintenir ses votes

antérieurs concernant cette loi, décida que loin de se décourager il fallait en réclamer le vote intégral, et donna mandat à son Conseil de poursuivre les négociations.

Je n'entends point, en cette revue, donner un résumé même succint des travaux de l'assemblée générale de l'*Amicale*. Elle a examiné et solutionné selon le tempérament propre à cette association, les questions de retraite, de commissionnement, de durée de travail, etc. J'en veux venir de suite au but principal de cet article : L'entente, à défaut de fusion, pourra-t-elle se faire entre les divers groupements d'agents organisés corporativement?

Je réponds encore, comme je répondais l'an passé : Oui, en dépit du mauvais vouloir dont font montre certains, cette entente s'accomplira malgré les dirigeants des divers groupes, et si besoin est, par-dessus leur tête.

Aujourd'hui encore, ils ont assez d'ascendant pour faire prévaloir leurs vues personnelles ; mais à mille riens, dans les discussions, on sent qu'ils ne sont plus aveuglément suivis. On statue encore selon leur désir ; mais, on hésite, on parlemente, et eux-mêmes sont amenés à déployer beaucoup plus d'habileté dans leur argumentation pour parvenir à entraîner les troupes, que jusqu'ici ils avaient trouvées si dociles.

Voici donc la situation : Confusément, la masse qui compose les diverses organisations, sent que, groupés en un seul faisceau, les agents obtiendront ce qu'ils demandent, et cela : vite et tout — selon une expression célèbre dans le monde parlementaire. Elle a l'intuition que si les compagnies se montrent récalcitrantes, c'est qu'elles peuvent opposer les unes aux autres les différentes organisations syndicales. Et, invinciblement, elle se sent entraînée vers le « bloc ».

Les dirigeants de ces associations diverses, sont eux,

moins pressés de voir se fonder l'unité. Et cela se conçoit ; l'entente s'accomplira forcément aux dépens de la situation — tout au moins morale — de quelques-uns d'entre eux. Or, pas plus dans le monde ouvrier qu'ailleurs, on ne trouve de « guillotinés par persuasion ». Il faudra donc une manifestation toute spontanée de la masse, pour que s'accomplisse cette entente, prélude de la fusion.

A divers symptômes, aux discussions passionnées qu'elle fait naître, à l'exagération même des conditions que ceux qui la repoussent mettent à son acceptation, et plus que tout cela, à la persistance que mettent à la réclamer ceux qui en tireront bénéfice, on peut présager que l'entente est plus proche d'aboutir qu'on ne le croit.

Et je pourrais bien, l'an prochain, en exposer les bases aux lecteurs du *Mouvement socialiste*.

Espérons-le, tout au moins.

Georges Laporte.

ÉTRANGER

SUISSE

L'Union coopérative suisse et son Congrès de Baden. (Mai 1902.)

Pour étudier le mouvement coopératif, nous n'avons plus besoin, aujourd'hui, de construire des théories dans le vide ; les expériences faites, les résultats obtenus, les germes partout en croissance sont tellement multiples et variés qu'il ne reste plus, pour ainsi dire, de questions pour lesquelles, de ci de là, la méthode d'observation ne puisse fournir des faits et des éléments positifs. Il ne s'agit plus que de les étudier, d'en déduire et d'en formuler les lois. C'est dire que ces questions rentrent de plus en plus dans le domaine de la science positive où, par conséquent, le raisonnement devient possible, du moins en ce qui concerne, pour les pays moins avancés, les ques-

tions du présent et de l'avenir immédiat. Pour ce qu'un avenir plus ou moins lointain nous réserve, chacun est libre de faire des constructions *à priori*, de poser des buts, de se faire tel idéal que la nature et son tempérament lui inspirent : — la réalité en marche, comme l'expérience historique le prouve, semble se soucier fort peu des plans que nous voudrions lui tracer. Tâchons donc, en hommes d'action préoccupés de préparer un avenir meilleur, de chercher et de déterminer, aussi scrupuleusement que possible, les facteurs et les forces actuellement à l'œuvre, de deviner et de formuler leur sens et leur direction afin d'assurer à notre action toutes les chances de réussite.

C'est ce que nous cherchons à faire ou plutôt c'est à cette tâche que nous avons voulu contribuer en exposant les motifs qui militent en faveur de la neutralité (1), en rapportant les faits et expériences qui se dégagent des travaux du Congrès de l'Union coopérative allemande (2), en parlant aujourd'hui des enseignements que nous offre le mouvement coopératif en Suisse.

En fait, pour étudier cet ordre de problèmes, il aurait fallu commencer par la Grande-Bretagne, l'évolution y étant plus avancée que partout ailleurs. Mais on nous a tant rassasiés de ces grands exemples que nous avons fini par devenir je dirai presque insensibles à leur égard. N'a-t-on pas fait à Bernstein, lorsqu'il a publié ses fameux « problèmes de la démocratie », le grand reproche de voir et de juger les autres pays par trop à travers ses lunettes anglaises ? « Cela peut être bon ou vrai pour l'Angleterre, lui disait-on, mais vouloir l'appliquer ailleurs c'est une autre affaire. »

Eh bien, en ce qui concerne le mouvement coopératif, il y a à peine 5 ou 10 ans, il ne manquait pas de voix parmi les publicistes du continent pour tenir le même

(1) Voir n° 91 du *Mouvement Socialiste*.
(2) Voir n° 92 du *Mouvement socialiste*.

langage. Mais depuis qu'un mouvement coopératif de plus en plus important est né en Allemagne, en Danemark, en Suisse et que chacun de ces mouvements apparaît comme la résultante spontanée d'une nature économique partout identique, il ne nous est plus permis de dire que cet épanouissement du coopératisme est seulement propre à l'Angleterre, il faut au contraire admettre que nous sommes en présence d'une loi ou direction générale de l'évolution économique.

Nous avons donc jugé convenable de mettre, pour le moment, l'Angleterre « hors concours », et de montrer qu'en effet, l'évolution dans les pays sus-nommés prend ou tend à prendre la même direction.

Cette spontanéité dont nous parlions tout à l'heure du mouvement coopératif, est, en Suisse, bien plus accusée que partout ailleurs. S'il est vrai que le type anglais « de Rochdale » (1) s'est trouvé être le type le plus conforme aux principes et à l'évolution démocratiques, cela ne veut pas dire qu'il ait été simplement décalqué sur le patron anglais. Loin de là; plus on étudie, plus on approfondit l'histoire du mouvement en Suisse, plus il apparaît avec netteté que ce type est ici autant ou plus qu'ailleurs, un produit *organique*, propre aux conditions économiques et sociales du pays. Et M. le docteur Muller dans l'exposé des motifs précédant la délibération sur les « statuts normaux » était parfaitement en droit de dire : « Ce ne sont donc pas des élucubrations doctrinaires... mais le résultat d'une expérience de plus de cinquante années, purifiées et complétées par la critique scientifique ; c'est une œuvre où la pratique et la science, où l'expérience et l'analyse théorique se sont donné la main ; c'est un monument de

(1) Répartition des bénéfices au prorata des achats, faculté d'entrée illimitée pour tous, emploi d'une partie des bénéfices pour constituer des fonds de secours, d'assurance, *de production*, en un mot constitution d'une propriété collective et inaliénable de plus en plus grande permettant de socialiser les moyens de production sous la direction et le contrôle de l'ensemble des coopérateurs.

l'effort collectif, une espèce de « magna charta » des générations du xxe siècle ! »

D'ailleurs, pour un pays comme la Suisse, où la démocratie et l'esprit démocratique sont entrés dans les mœurs, les institutions et les lois, plus que partout ailleurs, nous ne devons pas être surpris que l'idée coopérative y trouve un terrain tout particulièrement favorable. Le sentiment de liberté et de responsabilité, l'esprit d'initiative et de contrôle, l'exercice et la conscience de la souveraineté que le régime démocratique exige ou suppose de la part du citoyen, ne sont-ils pas aussi les vertus nécessaires pour faire de bons coopérateurs? Quoi de plus naturel, dès lors, si le libre citoyen veut faire entrer le principe démocratique déjà réalisé dans l'ordre politique et juridique, aussi dans l'ordre économique? Et pour ce faire, comment pourrait-il y arriver autrement que par la forme coopérative? « La liberté spirituelle et politique n'est qu'un leurre tant que nous n'avons pas aussi la liberté économique » voilà la devise que nous trouvons à l'en-tête d'un journal coopératif. En effet, le peuple a beau avoir toutes les libertés et garanties politiques, il n'est pas moins esclave du système capitaliste.

La forme coopérative (à côté des réformes qui sont du domaine de la commune, du canton, de la confédération ou des syndicats ouvriers), apparaît donc, pour tout social-démocrate conscient et logique, comme la forme principale sous laquelle la souveraineté économique puisse se réaliser, parce qu'elle concilie mieux que toute autre la liberté et la justice avec la nécessité économique. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit d'envisager d'autres solutions : qu'une partie du peuple travailleur veuille exproprier les « expropriateurs », elle ne le pourrait que par la tyrannie et la violence, auxquelles le régime démocratique, tel qu'il fonctionne, s'oppose. Pour le faire autrement, c'est-à-dire sur la base de la constitution qui donne au peuple l'initiative et le referendum législatifs, il faudrait que cette partie du peuple arrive à

faire partager et défendre son idée par d'autres partis politiques afin d'obtenir la majorité. Et l'histoire du referendum prouve combien cette majorité est prudente — trop prudente même — à l'égard d'idées nouvelles ou prématurées. Etatiser les usines ou moyens de production les uns après les autres, le peuple souverain en a une horreur instinctive. Est-ce qu'il sent que cela diminuerait l'autonomie individuelle communale ou cantonale, est-ce qu'il craint l'entretien d'une armée croissante de fonctionnaires qui finirait par écraser ses prérogatives et ses libertés? Quoiqu'il en soit, il sera bien difficile de lui enlever ces scrupules. Si l'on considère, du reste, que du moment qu'une réforme est l'expression d'un besoin généralement senti, il n'y a plus d'obstacle pour qu'elle se réalise, on ne voit plus comment, dans ces conditions, une révolution violente pourrait encore se produire. En vertu de ces considérations, la solution coopérative est donc tout indiquée.

Mais outre ces considérations plutôt négatives, il y en a d'autres que nous trouvons dans le programme de l'*Union* et que nous allons résumer brièvement; cette solution, alors, nous apparaîtra dans toute sa portée pour l'évolution sociale.

Le problème social qui se pose aujourd'hui n'est-il pas celui-ci : soumettre l'activité économique à la loi et à la direction de l'esprit humain, de même que l'esprit humain s'est soumis les forces de la nature pour servir ses besoins, maîtriser les forces aveugles et brutales qui produisent les crises, le chômage, la misère, les iniquités et les haines, organiser ces forces de façon qu'elles produisent dorénavant la prospérité et le bien-être pour un nombre de plus en plus grand d'humains; organiser la production et l'échange en éliminant le « poids mort », ou, autrement dit, en produisant un maximum de richesses avec un minimum d'efforts.

Résoudre ce problème *tout en sauvegardant un maximum de liberté, d'initiative individuelle et de justice sociale,* voilà la tâche la plus redoutable qui jamais fut posée aux

sociétés humaines. Le résoudre par la tyrannie, par la coercition est illusoire ; il ne se résoudra que par la liberté dans l'ORGANISATION. Organisation des services publics selon les besoins et l'opportunité technique, organisation des producteurs, organisation des consommateurs. C'est surtout cette dernière forme qui donnera pour nous la solution du problème. Ici se pose une autre question qui est celle-ci : à quel parti revient la souveraineté dans la société, à l'organisation des producteurs ou à celle des consommateurs, autrement dit en cas de conflit entre ces intérêts antagonistes, quel est le pouvoir qui les départagera ? Est-ce l'Etat ? Mais dans une démocratie qu'est-ce donc l'Etat, sinon l'émanation de la volonté de l'ensemble des citoyens qui sont producteurs et consommateurs en même temps. Prendre parti pour les uns contre les autres n'est-ce pas de nouveau introduire l'arbitraire ? La solution de cette question est bien simple et c'est la seule possible : si les intérêts des producteurs sont par essence antagonistes, tout producteur cherchant à vendre son produit ou sa force travail le plus cher possible, ceux des consommateurs ne le sont pas, tous les citoyens comme consommateurs ayant les mêmes intérêts, c'est-à-dire satisfaire la plus grande somme de besoins possible avec le moins de dépenses possible ; ainsi l'intérêt politique du citoyen se confond avec son intérêt comme consommateur. L'organisation des consommateurs, en principe, ne saurait donc s'opposer à l'Etat, puisque la première et le second représentent l'intérêt de la plus grande masse comme les deux faces d'une médaille. Si le cas cependant se produit, l'Etat qui emploie son pouvoir à soutenir une minorité, dans une démocratie du moins, perd *ipso facto* sa raison d'être.

Conclusion : *Si la production, dont le but essentiel est la satisfaction des besoins de la société, doit un jour être dirigée et réglée par l'esprit humain, elle ne saurait l'être que par une technique sociale qui prend les besoins calculés des citoyens consommateurs pour base, et leur intérêt collectif comme critérium souverain.*

Citons, pour la suite du programme, les passages suivants :

« Le temps n'est pas bien loin encore où l'on considérait les coopératives de consommation comme une forme primitive et inoffensive et leur importance se bornait à procurer aux ménages modestes de la bonne marchandise au plus bas prix possible. Il n'y avait pas, en un mot, une *opposition de principes*, un antagonisme fondamental entre elles et le système capitaliste. Pour nous, c'est-à-dire pour la nouvelle école, c'est précisément ce dernier point qui caractérise le mouvement coopératif de consommation. Ce n'est plus un complément ou correctif qu'elle y voit, mais bien l'*affirmation et la réalisation d'un nouveau principe social diamétralement opposé au système capitaliste*. Le principal et unique ressort de celui-ci est le *profit*. Eh bien, la coopérative de consommation *lui déclare une guerre implacable*. En second lieu, le système capitaliste est organisé dans l'intérêt d'une classe, celle des entrepreneurs ou producteurs ; la nouvelle école, au contraire, tend à organiser le système économique en prenant *l'intérêt des consommateurs pour base*...

« Comme nos coopératives ont passé du commerce de détail au commerce en gros, de même elles passeront peu à peu — peut-être plus vite que nous le croyons ou voudrions — à fabriquer elles-mêmes dans des usines à elles (1)... Travailler à réaliser la démocratie sur le terrain économique comme nous l'avons réalisée sur le terrain politique, c'est-à-dire aspirer à une organisation écono-

(1) Cette éventualité a failli se produire il y a deux ou trois ans : Le syndicat des fabricants de chaussures avait décidé, sous peine d'une forte amende conventionnelle, qu'aucun d'eux ne fournirait plus de chaussures à aucune coopérative. L'*Union* à ce moment était sur le point d'installer une fabrique à elle. Le projet est encore à l'étude. S'il n'a pas encore été exécuté, c'est : 1° parce que beaucoup de coopératives n'avaient pas encore fait voter cet article, que par conséquent la clientèle n'était pas encore assurée (on a décidé dans la suite et recommandé de le faire partout où les circonstances le permettent) ; 2° parce qu'il était à craindre que, la nouvelle fabrique une fois installée, le syndicat pourrait lever l'index et vendre pour quelque temps au-dessous du prix de revient afin de faire échouer un commencement dangereux.

En attendant, l'Union n'était point en peine de se fournir de chaussures tant qu'elle voulait.

Cet exemple cependant prouve que l'organisation de la production est bien moins une question financière qu'une question d'*organisation*. Il faut avant tout que la coopérative s'assure une clientèle fidèle en se l'attachant par tous les moyens.

mique dans laquelle tout revenu sans travail aura disparu, où l'ouvrier jouira du produit intégral de son travail, voilà notre idéal ! Et puisque l'avenir est à la démocratie, ce qui revient à dire que l'intérêt du plus grand nombre prendra de plus en plus le pas sur les intérêts des particuliers (dont les droits, toutefois, sont sauvegardés par la loi) le triomple de notre cause — laquelle, comme nous venons de le démontrer, ne peut que se confondre avec celle de la démocratie —, s'affirmera par la force inéluctable des choses ! »

Nous demandons pardon au lecteur de ces considérations préliminaires un peu longues. Elles nous ont semblé indispensables pour faire ressortir l'inéluctabilité de l'organisation coopérative pour l'évolution de la démocratie.

Voyons maintenant où en est la réalisation de ce programme.

Nous ne pouvons indiquer ici, faute de place, que les faits essentiels qui ne peuvent donner qu'un aperçu sommaire de la situation et du mouvement.

Tout d'abord qu'il nous soit permis de dire, à nous qui l'avons étudié sur place, qui l'observons dans le détail depuis des années — et tout observateur impartial, croyons-nous, partagera cet avis — que de toutes les organisations analogues, celle de l'Union suisse est la plus intéressante pour le sociologue, — pour cette raison, d'abord, qu'elle offre, en vertu d'une assez large autonomie et de l'esprit vraiment démocratique, caractéristiques de la Suisse, un champ d'expérimentation tout particulièrement favorable ; en second lieu, parce qu'elle a le bonheur d'avoir trouvé, dès son début, une élite d'hommes remarquables qui ont su lui donner une direction sûre et intelligente, ainsi qu'un plan et une base solides. Tel un enfant ayant hérité d'une constitution saine et robuste, possédant à l'état latent toutes les aptitudes pour devenir un homme complet, un « super-homme » si vous voulez, évoluant dans un milieu sain et favorable sous les soins prodigués par les parents et tous les membres de la famille, s'en remettant à l'éducation, à l'expérience et à la lutte pour la vie du soin

de faire le reste, telle nous apparaît aujourd'hui l'Union coopérative suisse.

Ce qui frappe ensuite l'attention de l'observateur, c'est la grande influence qu'a exercé et qu'exerce encore sur le développement de l'organisation le *secrétariat technique*. C'est lui qui joue le vrai rôle de pionnier, qui trace les routes, guide et instruit les colons, sonde et prépare le terrain, jetant ici un pont, fortifiant là une position ; c'est lui aussi qui organise et mène la lutte sans trêve contre les ennemis intérieurs (l'égoïsme) et surtout contre ceux de l'extérieur. L'organisation spéciale de ce service, pour la multiplicité, l'exactitude et le classement des renseignements, la *statistique*, les archives, bref à tous les égards, peut passer comme un modèle dans son genre. Il est véritablement le cerveau qui dans toutes les directions étend ses filaments nerveux, où se concentrent les informations, d'où partent dans tous les sens la parole propice et écoutée ou l'impulsion active. Tandis que le service commercial joue le rôle du cœur qui nourrit et seconde le cerveau, le rôle de l'estomac qui reçoit les marchandises pour les distribuer ensuite à toutes les parties de l'organisme. Outre sa tâche organisatrice, son rôle principal consiste à faire de simple « coopérants » des coopérateurs conscients. Faire l'éducation des coopérateurs, c'est là une tâche aussi nécessaire et pressante que travailler à étendre ou à fortifier l'organisation matérielle. Pour satisfaire à cette tâche, il se sert de trois moyens : 1° les conférences, les conseils et tournées de mission ; 2° l'organe hebdomadaire *der Schweizerische Konsumverein* ; 3° la feuille populaire *Genossenschaftliches Volksblatt*..

Cette dernière est tout particulièrement destinée à pénétrer dans les masses, analogue au *Journal des Ménagères* de l'Union coopérative allemande. Elle paraît depuis le commencement de cette année et tire aujourd'hui à près de 50.000. Un nombre croissant de coopératives ont abonné en bloc tous leurs membres, auxquels elles le distribuent gratis. Si la Société est assez nombreuse, une certaine

place lui est réservée pour ses affaires locales. Après avoir tiré le numéro pour telle localité, on remplace la partie réservée de la composition et la machine continue à tirer; la feuille de cette façon revient à un prix très modique.

On a déjà dit que cette feuille est destinée à devenir le journal de l'avenir. Pourquoi pas? Comment, en effet; remédier autrement à la corruption moderne de la presse?

De même que les coopérateurs n'ont pas intérêt à se vendre à eux-mêmes des marchandises falsifiées ou à faux poids, quel intérêt auraient-ils à se mentir à eux-mêmes, à se fournir des informations fausses ou tronquées, ou de la mauvaise littérature ?

Voici maintenant une statistique sommaire — un peu imparfaite parce que nous n'avons pas tous les documents sous la main — qui donnera une idée d'ensemble du mouvement coopératif en Suisse :

Union Coopérative Suisse

Nombre de sociétés adhérentes en :

1893	1895	1898	1900	1901
38	55	71	105	129

Débit du magasin central, à Bâle, en :

1893	1895	1898	1900	1901
386,524	1,134,954	2,617,864	3,657,366	4,176,000

Nombre de membres des sociétés adhérentes en :

1898	1900
64,192	83,559

Débit total des sociétés adhérentes, en :

1893	1898	1900	1901
14,000,000	25,876,328	32,725,427	36,000,000

Union Coopérative des Sociétés de consommation et production agricoles *de la Suisse orientale.*

Nombre de sociétés adhérentes en 1900 : 124.

Nombre de membres des sociétés adhérentes en 1900 : 9,000.

Débit total des sociétés en :

1893	1895	1898	1900
1,492,514	2,342,115	3,756,648	3,743,715

Statistique d'ensemble de toutes les coopératives de consommation.

Sociétés existantes en 1900 : 337 ; en 1901 : 347.

Débit total en 1900 : 45,906,135 ; en 1901 : 50,205,860.

Nombre de consommateurs organisés en 1900 : 117,594 ; en 1901 : 124,536.

Ainsi que ce tableau l'indique, les coopératives comprennent aujourd'hui (en comptant quatre personnes par membre-famille), une population de 500,000 âmes, c'est-à-dire une proportion supérieure même à celle de l'Angleterre. En effet, d'après une récente statistique de M. le Dr Hans Muller, un des hommes les plus compétents en matière coopérative, il y avait (1900) une coopérative pour 9,819 habitants en Suisse, une pour 2,325 au Danemark (qui marche en tête (nous comptons y revenir dans un prochain article), une pour 24,476 en Grande-Bretagne, une pour 36,899 en Allemagne, une pour 42,528 en France, etc.

On comprendra, d'après ces données, que l'Union et ses Congrès p ennent une importance de plus en plus grande dans la vie nationale suisse. L'opinion et les organes publics, voire même le gouvernement fédéral, sont forcés, de plus en plus, d'en tenir compte. Cet effet, on a pu le constater lors de la campagne qui, pendant plus de deux ans, fut menée par l'Union contre les empiètements du fisc, contre la ligue des petits commerçants et contre le gouvernement fédéral interdisant aux fonctionnaires de l'État de faire partie de conseils d'administration coopératifs,

et en ce moment, contre les tarifs douaniers tendant à renchérir les denrées.

Aussi l'ordre du jour du Congrès qui vient de se tenir à Baden fut-il presque complètement rempli par cette question de politique douanière. Sans vouloir entrer dans ces questions d'ordre politique plutôt intérieure et spéciale, ajoutons, cependant, que la lutte ci-dessus indiquée contre les attaques furieuses des petits commerçants (calomniant les coopératives auprès du gouvernement et dans l'opinion publique) s'est terminée par la complète victoire de l'Union. Le gouvernement est non seulement revenu sur sa décision, mais a reconnu aussi le caractère d'utilité publique des coopératives en tant qu'elles ne vendent qu'aux membres adhérents.

En ce qui concerne l'organisation centrale de la distribution, le pays est divisé en 12 régions. Chaque région a ses conférences périodiques, auxquelles assistent un ou plusieurs membres de la Centrale, qui apportent les échantillons de marchandises, reçoivent les ordres, les plaintes et les desiderata des délégués. Un magasin central, propriété de l'*Union*, est établi à Wulflingen dans le centre-est de la Suisse, tandis que les bureaux et la direction ont leur siège à Bâle. A l'instar de la société de gros de Hambourg, l'*Union* entretient aussi deux voyageurs missionnaires ayant pour fonction de visiter régulièrement les sociétés. « Ces représentants ne sont pas des commis-voyageurs offrant et cherchant à imposer leurs articles et travaillant dans un but de lucre ou de profit, mais des personnes au service des Sociétés, ne recherchant que le bien et la prospérité de ces dernières. »

La *Centrale* a également mis à l'étude l'établissement d'une succursale dans la Suisse française. Le capital social de la *Centrale* (1901) de fr. 264.430 se compose des parts obligatoires signées par les Sociétés adhérentes, des obligations émises et d'un fonds social inaliénable. A noter aussi l'absence de subordination dans la direction technique et commerciale. De même que les trois gérants com-

merciaux de la *Centrale* de Hambourg ne sont pas subordonnés l'un à l'autre, mais se partagent en bons collègues la besogne, les deux gérants du service commercial et les deux autres du secrétariat de la *Centrale* suisse s'entendent entre eux pour assumer la responsabilité de leur service respectif.

« Dans le courant de l'année 1901, nous apprend le rapport, nous avons fait les premiers pas dans la voie de la production. Le syndicat des fabricants de pâtes alimentaires nous a forcé à prendre dans nos mains la fabrication de ces articles. Nous avons trouvé un industriel avec lequel nous avons fait un contrat pour nous les fabriquer, en lui fournissant la matière première. C'est ainsi que avons pu commencer et que nous espérons entreprendre la production d'autres articles sans courir de risques et sans bourse délier. »

Citons encore, pour terminer cet exposé, quelques appréciations données par les délégués allemands de l'Union sœur de Hambourg qui ont assisté au Congrès de Baden, publiées dans l'organe allemand *Der Wochenbericht* : « Ce Congrès nous a laissé l'impression qu'il y a ici des hommes à l'œuvre, qui savent se gouverner eux-mêmes. S'ils n'ont pas l'habitude de faire beaucoup de phrases, ils ont, en revanche, à un haut degré, le sens de l'action et de l'esprit de suite... L'idée que la coopération peut être un moyen puissant pour la classe ouvrière de faire son émancipation par elle-même, cette idée paraît déjà bien plus ancrée chez les coopérateurs suisses que chez nous autres. On voit qu'ils travaillent avec cœur et âme à cette tâche. En somme, on peut dire que les débats du Congrès ont montré une fois de plus que l'organisation coopérative de ce pays repose et se développe sur une base solide, d'une façon peut-être un peu plus lente que chez nous, mais d'autant plus régulière et sûre, et que sous l'apparence d'un parfait sang-froid, il y a chez ces hommes un haut et ferme idéalisme qui les inspire, qui les meut et qui les fait travailler sans défaillance au progrès de la bonne cause. »

C. Mutschler.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

Psychologie du socialisme, par Gustave Le Bon, 3e édition, Paris, Félix Alcan, 1902. — Le *Mouvement Socialiste* a déjà rendu compte, lors de sa première publication (V. *Mouvement Socialiste*, 1899, I, p. 316) du livre que reédite, pour la troisième fois, M. Gustave Le Bon. Le fait seul de cette troisième édition prouve que l'ouvrage a trouvé auprès du public un grand crédit. Son titre y a été pour beaucoup, plus que son contenu. Car l'auteur paraît trop étranger aux problèmes d'ordre économique et d'ordre social. Si on l'en croyait « en Allemagne, en Angleterre, et en Belgique, les chefs du socialisme abandonnent de plus en plus le collectivisme, qu'ils qualifient maintenant de doctrine chimérique, bonne tout au plus à illusionner les latins ! » M. Le Bon ne doute de rien.

L'auteur déclare la guerre aux « intellectuels ». Il parle « du développement rapide du socialisme parmi les demi-savants. » Il signale, de ce point de vue, « le rôle néfaste de l'Université et des universitaires ». Il réédite cette vieille théorie que la concurrence assure le triomphe des plus aptes. L'Université crée en foules des inadaptés qui grossissent les rangs du socialisme. « Le danger du socialisme ne réside pas dans les progrès qu'il a accomplis dans l'esprit des foules, mais parmi les esprits éclairés ! » D'ailleurs, d'après M. Le Bon, le socialisme mènera à leur perte « les peuples chez qui il triomphera ».

Il annonce que la « désorganisation sociale » et « l'anarchie » s'en suivront, et qu'à leur tour, elles engendreront le césarisme. Il donne la recette pour combattre le socialisme : agir sur les foules essentiellement conservatrices contre les « intellectuels » désorganisateurs.

Malgré ces singulières conclusions et la rapidité avec laquelle l'auteur examine une foule de questions, qu'il effleure à peine, ce livre sera lu, non sans profit. Si les adversaires du socialisme ne trouvent pas d'autre critique à lui opposer, il n'a rien à craindre quant à l'incertitude de ses destinées.

L'Art, la Littérature

LA MUSIQUE

LE FESTIVAL WAGNER

Le Crépuscule des Dieux et Tristan et Ysolde, au Château-d'Eau

L'humanité contemporaine, qui doit tant à Richard Wagner, lui doit aussi une conception toute nouvelle du rôle social de l'art. S'il était permis de juger d'un seul point de vue un génie aussi universel, on pourrait, sans trop de paradoxe, soutenir que son œuvre tout entière et toute l'activité de sa vie trouvent dans l'idée qu'il se faisait de ce rôle leur raison d'être et leur signification. Nul plus que lui ne protesta contre l'art égoïste, régal des raffinés et des délicats, et nul non plus ne fut plus éloigné de voir dans le poète une manière de prophète conducteur de peuples, comme faisait un peu puérilement Victor Hugo. Si, pour Wagner, l'œuvre d'art de l'avenir doit contribuer à régénérer le monde, c'est qu'elle sera le produit d'une coopération désintéressée non pas seulement de tous les arts spécialisés, poésie, musique, plastique, mimique, dans le drame qui les fond en un tout harmonieux, mais encore de toutes les bonnes volontés sincères. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer cet idéal de l'art purement humain de Wagner. Mais on peut s'étonner à bon droit que les penseurs du socialisme, — qui ont à se préoccuper pourtant de la place que tiendra l'art dans la société future — n'aient pas songé à développer quelques-unes des idées émises sur ce sujet par celui qui fut un des plus grands hommes du siècle passé.

On trouverait peut-être l'explication de cet oubli dans la façon déplorable et mensongère dont l'œuvre wagnérienne a été jusqu'ici — en France surtout — présentée au public. De la signification si profonde, si générale, de ses drames, on n'a voulu tenir aucun compte. Bien plus, trahissant délibérément sa pensée, on a fait de ce dramaturge prodigieux un musicien pur. *Tristan*, *la Tétralogie*, *Parsifal*, nous ont été servis en tranches, au concert, comme des symphonies ou des suites d'orchestre. Il voulait que la musique fut la servante du drame, qu'elle réalisât, autour de l'action enveloppée, pénétrée par elle, une sorte d'atmosphère sonore, qu'elle prêtât à la parole dite, aux gestes des personnages, aux péripéties tragiques, une intensité plus grande, une expressivité plus immédiate. On a dépouillé cette musique de son sens en l'isolant, et comme, à vrai dire, elle devenait ainsi comprise, incompréhensible, on s'est efforcé, par une analyse prétentieuse et pédantesque des motifs mélodiques, de lui prêter un intérêt factice, de lui donner un sens scolastique, que Wagner, tout le premier, lui eût refusé. Du même coup, et par une conséquence naturelle, on a violé, chaque fois qu'une œuvre du maître a été mise à la scène, tous les principes — lumineux de vérité — qu'il avait établis.

Cette trahison de Wagner par le wagnérisme n'aura jamais été mieux illustrée que par les représentations du *Crépuscule des Dieux* et de *Tristan et Yseult* qui viennent d'être donnés au Château-d'Eau, sous les auspices de la « Société des grandes auditions musicales de France ». Montées à grands coups de réclame, annoncées par des affiches qui promettaient — honnêtement? — ce qu'on ne pouvait tenir, accueillies avec des cris d'enthousiasme par tout ce que Paris renferme de snobs — ces solennités n'ont guère servi qu'à une chose : elles

ont démontré l'absolue impuissance de la soi-disant élite de notre société bourgeoise, à comprendre la beauté, à respecter un génie créateur, à poursuivre un idéal, même, je dirais presque surtout, dans ce domaine, où, prétend-on, elle rachète en partie ses erreurs et ses fautes. Pour tout dire, c'est une parodie, une farce sacrilège qu'on nous a donnée. Qu'on en juge : des paroles, on n'entendait pas une syllabe. Pour Wagner, le premier devoir d'un chanteur était de se faire comprendre. Du jeu, de l'action des personnages, on avait fait bon marché. Une cantatrice de concert, Mme Litvinne, douée d'une belle voix et d'une radicale incapacité dramatique, incarnait Brünnhilde. Brünnhilde, la Walküre, privée de sa divinité par le baiser tragique de Wotan, réveillée, femme, par l'héroïque baiser de Siegfried — Shakespeare lui-même n'a peut-être pas donné la vie à une héroïne plus touchante, plus grandiose, plus humaine. A peine sortie des mains de ce modeleur d'âme que fut Wagner, elle a pris place à côté d'Iphigénie et d'Antigone, de Cordélia et d'Imogène, dans le trésor intime qui donne à tout cœur épris de beauté une raison de vivre. Sur la scène du Château-d'Eau, elle s'est incarnée en une corpulente matronne dévidant des notes, sans une émotion, sans un accent; elle n'avait pas un geste qui fut vrai, pas une attitude qui fût noble. Tout en elle était faux, inintelligent et vulgaire. Et, quant à Siegfried, que restait-il de sa jeunesse, de sa joie, de sa spontanéité, de ce charme et de ce prestige souverains? Le héros d'aurore et de lumière fut travesti par M. Dalmorès en un ténor à la voix fausse, aigre et ne sortant de son apathie que pour se livrer à des grimaces mièvres, et donnant l'illusion fâcheuse d'un sergent-major à bonne fortune, qui se serait ridiculement costumé. Les autres personnages étaient à l'avenant, et

Hagen, l'homme des ténèbres et de la haine, fût le seul qui donnât à son rôle un peu de la dignité wagnérienne.

Et que dire de la laideur de la mise en scène? de la suppression systématique de tout l'élément plastique, si important, si nécessaire dans ce drame? La marche funèbre de Siegfried fut sabotée à rideau baissé, comme un intermède ou un hors-d'œuvre. Dans l'interprétation du Château-d'Eau, Brünnhilde ne s'élance plus sur le bûcher au galop de son cheval, les flots du Rhin n'envahissent plus la scène, Hagen ne fait plus un dernier et mortel effort pour se saisir de l'anneau, et les filles du Rhin ne soulèvent plus au-dessus de l'onde l'or dépouillé désormais de son maléfice. A cette conclusion logique et fatale de la tétralogie, on a substitué l'apparition d'un effroyable châlet suisse, où une foule agenouillée admire un feu de Bengale. Cela est si bête, que cela ferait rire, si l'on n'était pas soulevé d'indignation et de colère contre une parodie si impudente.

Et pourtant le public applaudit; le public est enchanté. Il a retrouvé ses *leitmotive*. Il est content de lui, content des interprètes, content du chef d'orchestre. Si ce public « éclairé », confit en snobisme, avait pour l'œuvre de Wagner quelque respect, s'il en comprenait tant soit peu la haute portée, le sens profond, il ne tolèrerait pas cette farce. Mais on a ravalé à son niveau un chef-d'œuvre. Du *Crépuscule des Dieux*, on lui a fait une chose informe, tenant le milieu entre un mélodrame des Bouffes-du-Nord et un vaudeville de Cluny. Comment n'applaudirait-il pas? On a sifflé pourtant. C'était à Tristan et Ysolde. Une actrice, Mme Adiny, s'était permis de personnifier Ysolde, de donner à Ysolde une allure, une figure dramatique. Ce n'était peut-être pas l'Ysolde rêvée, voulue par Wagner. Mais c'était une Ysolde. Cela ne pouvait se supporter: et on a saisi l'oc-

casion d'une légère défaillance vocale au cours de ce rôle écrasant, pour faire un sort à cette courageuse artiste.

L'orchestre était conduit par M. Cortot, un jeune pianiste de mérite, qui n'avait jamais tenu le bâton. Pour commencer sa carrière par le *Crépuscule des Dieux*, il faut avoir du génie, ou être doué d'une inqualifiable présomption. M. Cortot n'a pas de génie. Aussi cet orchestre qui faisait se pâmer les jeunes héritières et les fils de famille, joua-t-il de la façon la plus plate, la plus confuse, la moins musicale qui se puisse rêver, sans parler des fausses notes obstinées.

Ainsi s'établit le bilan de cette entreprise commerciale. C'était à prévoir. La société capitaliste actuelle corrompt tout ce qu'elle touche. Pour elle, l'or des Nibelungen a conservé toute sa puissance de malédiction. Doit-on croire que dans une humanité régénérée l'art tiendra le rang qui lui revient, et que le respect des maîtres s'y exprimera autrement qu'en paroles, et en articles de journaux?

Edouard Guesse.

LES LIVRES

« Les Vies Parallèles »

par Marius-Ary Leblond

Titre mieux que symbolique, titre significatif, précis et heureux, et qui s'explique de soi-même. Il est, parmi les quelques 1500 millions d'êtres à figure humaine qui se meuvent sur la terre, un certain nombre de types plus distinctement, plus noblement caractérisés, hommes et femmes, que tous leurs instincts, tout leur vouloir, toutes leurs pensées destinent exclusivement les uns

aux autres, qui ne vivront, qui ne vivraient et ne réaliseraient leur vie avec plénitude et fécondité qu'appariés par couples nécessaires, et qui, la plupart du temps, indéfiniment séparés par de perpétuelles circonstances moins qu'hostiles, indifférentes, se dessèchent, s'étiolent peu à peu, stériles, faute de s'être croisés. Ce sont les « Vies Parallèles ».

L'intérêt du sujet n'est pas anecdotique, mais largement, profondément humain, contemporain de toute humanité. En situant leur récit à Paris, de nos jours, Marius-Ary Leblond n'ont pas seulement usé du droit, mais obéi au devoir de tout écrivain scrupuleux, de n'écrire que de ce qu'il sent et sait le plus sûrement, le plus directement. De là un roman aussi moderne que possible, que l'on devrait dire *vécu* à chaque page, se déroulant dans des paysages familiers à tous les yeux, où chaque lecteur pourrait se féliciter de se voir perpétuellement ménager un rôle.

A ce choix de l'époque, des sites et des personnages, Marius-Ary Leblond devaient être nécessairement conduits par leur goût de l'impression subtile, nuancée et fugitive, matière spécialement délicate à traiter, et à laquelle les mots semblent souvent impuissants à donner la forme littéraire exacte. Je note sans plus tarder que la qualité de la forme, dans les « Vies Parallèles », me paraît en plus d'un endroit inégale à celle de la sensation, du sentiment ou de la pensée, et je suis d'autant plus à l'aise pour adresser ce reproche aux auteurs, qu'ils l'ont prévu et le discutent eux-mêmes d'avance dans leur préface.

Il est très évident que des formes de sensibilité, de pensée et d'action nouvelles réclament pour s'exprimer des tournures et parfois des mots nouveaux Le mot *photographie* n'était pas moins ignoré de Voltaire que

la chose, et un clepsydre veut dire un clepsydre, et non une horloge. De même encore que nos organes s'affinent graduellement au cours des siècles et découvrent dans le monde extérieur des *nuances* nouvelles, il est naturel et logique que pour rendre les nuances nouvelles correspondantes de notre sentiment, le langage se nuance à son tour en ses éléments et s'enrichisse de vocables inusités la veille, parce qu'inutiles, et qui sont devenus subitement *nécessaires*. Mais j'insiste sur ce mot. Toute création verbale, profit collectif, dont tous doivent savoir gré au créateur, doit aussi se justifier rigoureusement. Toutes les créations de Marius-Ary Leblond ne sont pas également heureuses, et certaines me semblent même difficilement justifiables.

Je ne vous dresserai pas une liste des néologismes qu'ils ont cru pouvoir tenter, ou s'approprier. *Tel cuy dait*... Il arrive ainsi qu'on épingle des mots consacrés depuis des années par le dictionnaire. Et puis, les mots, quand il s'agit de néologismes, ne veulent être jugés qu'à leur place dans la phrase. Au reste, la critique porte-t-elle bien plutôt sur la méthode d'exécution, que sur l'œuvre écrite. La méthode est dangereuse, parce qu'elle peut mener à écrire trop vite, à se contenter trop facilement, à *ébaucher* plutôt qu'à *peindre*, et qu'enfin elle tend à un nouveau *verbalisme*. Mais j'ai hâte d'ajouter que, si elle appelle l'objection, l'œuvre y répond plus d'une fois avec bonheur par sa vivacité de coloris, sa délicatesse de touche, et, dans l'ensemble, par cette sorte de vibration lumineuse de l'atmosphère qui fait en peinture tout le prix de l'*impressionnisme*.

Citer est difficile. Et l'on est en peine de donner sans la dessécher, une idée du contenu si simple à la fois et si pathétique de ce roman.

Ellen Mellys n'a jamais entendu parler de Jacques

Derêve. L'existence du jeune homme ne lui a été révélée que par sa carte de visite, aperçue dans un salon, sur le coin d'une table. Jacques Derêve ne connaît Ellen Mellys que pour s'être un jour, sans savoir rien d'elle, arrêté longuement devant son portrait, dans une galerie de peinture. Or, Jacques et Ellen, l'un et l'autre sentimentaux, ardents, passionnés, un peu déséquilibrés aussi par leurs hérédités citadines et toute la vie fiévreuse de la grande ville moderne, Jacques et Ellen, à la merci de ce double hasard, commencent précisément à ne plus s'exalter que dans l'attente l'un de l'autre ; ils se sont devinés, avec certitude, et rien pourtant ne leur dit que, devins, ils ne sont pas le jouet de leur imagination; ils se connaissent jusqu'à la précision, et à la fois s'ignorent totalement ; ils se frôlent presque, sans qu'un hasard les mette en présence; ils se veulent, exclusivement, ils passent leurs semaines d'inquiète adolescence à se chercher : ils ne se trouvent pas, il n'y a aucune raison pour qu'ils se trouvent jamais.

Tel est le drame, qui ne se raconte pas.

Du moins Jacques et Ellen trouveront-ils parmi nous des frères et des sœurs, sympathiques, conscients, ou qui s'ignoraient jusque-là eux-mêmes. A ces derniers M.-A. Leblond auront révélé quelques-uns de leurs rêves, de leurs désirs, de leurs besoins les plus secrets et les plus chers; peut-être leur auront-ils suggéré un peu plus de hardiesse à s'affranchir de l'immense duperie de cette Société, plutôt faite, semble-t-il, pour exiler, disperser, dissocier impitoyablement, que pour réunir ceux que toutes leurs affinités conduiraient librement les uns aux autres. Amédée Rougis

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichery, Paris
A. MAUME, administrateur-délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généraliste)

LE MINISTÈRE COMBES

Le ministère Combes a promis d'être un gouvernement fort, il s'est engagé à continuer la lutte contre le nationalisme et le cléricalisme, à exiger de tous les agents de l'administration un concours loyal. Mais ce prétendu gouvernement fort est en réalité un gouvernement faible, il a cru que les menaces suffisaient, et pour être plus sûr de la victoire et de la paix, il a voulu éviter le combat. Ses déclarations, ses explications trop prudentes, trop incertaines ont inquiété non seulement les socialistes, mais les radicaux eux-mêmes. La majorité ne pouvait pas cependant se diviser, elle a accordé sa confiance au gouvernement moins par enthousiasme que par discipline et par raison.

Le ministère Combes n'est certainement pas un ministère radical, ce n'est qu'un ministère d'union démocratique. La constitution du cabinet n'est pas conforme aux règles communes, à la pratique normale du régime parlementaire. Les radicaux-socialistes et les radicaux devaient avoir la prépondérance dans le gouvernement, puisqu'ils forment la fraction la plus importante, les deux tiers environ de la majorité. C'est la fraction la moins forte au contraire, l'*Union démocratique* qui a obtenu la part décisive, la direction du pouvoir. Le ministère a été constitué en quelque sorte pour le Sénat et non pour la Chambre des députés. Certes l'accord des deux Chambres est nécessaire, mais il n'est pas prudent de céder et de transiger d'abord, il n'est pas bon de subordonner ainsi la Chambre des Députés au Sénat. Il est sans doute facile de faire la critique du régime parlementaire, du moins il a l'incontestable avantage d'être

un régime de propagande et de discussion, de gouvernement par les partis. C'est la loi de ce régime, sa vertu essentielle que de remettre aux partis vainqueurs la direction du pouvoir, de faire prévaloir à la fin les désirs et les aspirations du suffrage universel.

Le ministère, en se constituant comme il l'a fait, a pris position à l'extrême droite de la majorité. Le choix de M. Rouvier pour les finances est significatif. C'est un gage accordé aux modérés. Quelles que soient d'ailleurs la prudence, l'habileté de M. Rouvier, elles ne serviront à rien. Le temps des artifices et des expédients est passé, c'est le système qu'il faut changer. Comme ministre des finances, comme président de la commission du budget, M. Rouvier a toujours suivi une politique financière conservatrice et voici maintenant qu'il doit préparer et assurer le succès d'une réforme qu'il a toujours combattue. C'est le déficit qui a fait le jeu des modérés, qui a permis l'entrée de M. Rouvier au ministère, c'est une leçon qu'il ne faudrait pas oublier.

Ce qui importe plus que la composition du ministère, c'est son programme. Ce programme peut satisfaire l'*Union démocratique*, non la majorité du bloc républicain. L'erreur de M. Combes et du ministère a été de prendre trop de précautions et de ménagements, et au commencement d'une législature de n'avoir de programme défini que pour une session.

Le gouvernement propose de remplacer quelques-unes de nos vieilles contributions par un impôt général sur le revenu. Présenté comme une taxe de remplacement, l'impôt sur le revenu pourrait être plus qu'un impôt de statistique. Quel sera le caractère de cet impôt? Sera-t-il personnel et progressif ? C'est ce que la déclaration du gouvernement et les explications du président

du Conseil ne permettent pas de savoir avec assez de précision.

Mais si l'impôt sur le revenu n'est qu'un impôt de remplacement, comment assurer l'équilibre du budget, avec un déficit qui est évalué officiellement à 173 millions ? Il faudrait opérer sur les budgets de la guerre et de la marine des réductions trop fortes pour être vraisemblables. La situation financière est donc embarrassée et obscure, elle exige des mesures efficaces et décisives, non de timides essais de réforme.

Le gouvernement a pris l'engagement formel de réduire à deux ans la durée du service militaire. C'est le projet qui est soumis au Sénat. Il permet de commencer immédiatement la discussion. Ce projet a d'autres avantages encore. Il réalise l'égalité en supprimant les dispenses. Pour le prolétariat, c'est une réduction sensible, pour la bourgeoisie privilégiée c'est une lourde augmentation. La bourgeoisie s'est toujours efforcée de rejeter sur les ouvriers et sur les paysans l'obligation du service militaire. Sous le second empire le système des remplaçants épargnait aux riches tout service personnel. Sous la seconde République avec les engagements conditionnels d'abord, avec les dispenses ensuite, c'était et c'est encore pour la bourgeoisie la réduction à un an du temps de présence à la caserne. Cette modeste réforme sera donc la fin d'un privilège intolérable, dont s'accommodait très bien le nationalisme bourgeois. Déjà le service de deux ans, égal pour tous, semble insupportable aux classes privilégiées, elles accepteraient volontiers le service réduit à un an, si la création d'une armée professionnelle venait les rassurer contre les tentatives de révolte du prolétariat. C'est le signe certain que cette réforme si modeste est grosse d'autres réformes, qu'elle peut conduire rapidement non seulement au ser-

vice d'un an pur et simple, mais à la réforme du système tout entier. C'est au parti socialiste surtout, c'est au prolétariat organisé, de dénoncer et de détruire le mal essentiel du militarisme.

Le ministère n'ose pas naturellement proposer la suppression des conseils de guerre, il s'engage seulement à mettre en harmonie la justice militaire avec les principes du droit moderne, à réformer les corps de discipline et les établissements pénitentiaires. Il est humiliant de constater que l'expérience de ces dernières années n'a pas été assez instructive, que la conscience humaine n'a pas été assez meurtrie puisqu'on s'attarde encore à des rêves aussi chimériques et aussi vains. Du moins ces tentatives de réforme dissiperont les dernières illusions, elles feront voir, avec le temps, qu'il y a des institutions qui sont mauvaises et dangereuses en soi et par nature, et qu'il vaut mieux les abolir que les réformer.

Contre l'Église, le Gouvernement entend continuer la petite guerre que faisait le ministère Waldeck-Rousseau. Il appliquera avec fermeté, mais sans rigueur, la loi sur les congrégations. Il proposera d'abroger les dispositions qui subsistent encore de la loi Falloux, sans recourir, toutefois, au monopole universitaire. Cela signifie, sans doute, que les professeurs des écoles secondaires, congréganistes ou libres, devront avoir les mêmes grades que les professeurs des lycées et des collèges de l'État. Cela veut dire aussi que l'on reconnaîtra à l'État un droit d'inspection et de surveillance.

C'est trop peu, en vérité, car si l'on n'institue pas le monopole, une seule mesure pourrait être efficace : c'est l'interdiction à tout religieux, congréganiste ou non, d'ouvrir une école et d'enseigner. Le caractère du prêtre et du religieux et la fonction d'enseigner sont incompa-

tibles. Une longue habitude, un préjugé très ancien, nous empêchent seuls de comprendre qu'il n'y a jamais d'accord intime, d'harmonie véritable entre la science et la foi.

Mais rien de tout cela ne saurait suffire aux esprits clairvoyants, et l'État ferait bien de se demander ce que vaut son propre enseignement. L'Université ménage ses adversaires les plus irréconciliables, les bourgeois conservateurs. On dirait qu'elle se propose de les désarmer et de les séduire. A ce jeu, l'Université se diminue et se perd sans profit. Mais surtout, la société moderne, en se divisant de plus en plus en deux classes ennemies, devient incapable de s'enseigner elle-même. L'opposition des intérêts et des aspirations des ouvriers et des capitalistes, la lutte de la bourgeoisie et du prolétariat est un fait que la classe régnante ne peut pas reconnaître sans préparer elle-même la fin et la ruine de sa domination. Aussi l'enseignement de l'État, malgré son incontestable supériorité, est frappé d'une sorte d'impuissance civique. Il n'est même pas un enseignement républicain. Dans les lycées et dans les facultés, le danger devient grave ; le nationalisme se propage et se développe, et nul ne songe à en limiter les progrès. Les idées dominantes des familles bourgeoises pervertissent tout notre système d'éducation et d'instruction. Nos maîtres ne savent pas ou n'ont pas la faculté de former des citoyens. Ceux qui essaient de le faire sont d'ordinaire traités en suspects.

Si l'on tentait du moins d'arracher les enfants des ouvriers et des paysans à l'enseignement néfaste de l'Église, d'établir le monopole pour l'enseignement primaire à défaut du monopole pur et simple. La déclaration ministérielle promet bien d'abroger les dispositions de la loi Falloux qui subsistent encore, mais le Gouver-

ment ne paraît même pas songer à poursuivre vigoureusement la laïcisation. En ménageant ainsi les préjugés et les passions des ennemis de la démocratie, on compromet l'existence, on arrête le progrès des institutions républicaines.

Le Gouvernement n'évitera pas non plus un grand débat sur les rapports de l'Église et de l'État. Il est plus urgent encore de séparer les Églises et l'État, de supprimer le budget des cultes, que d'abroger la loi Falloux. L'exercice des cultes doit être libre sous les conditions déterminées par la loi, mais la religion ne doit plus être qu'une affaire privée, l'Église ne doit plus être une institution d'État. Une statistique du *Matin* semble établir qu'il n'y a pas, à la Chambre, de majorité pour cette réforme, mais la différence ne serait que de dix voix, et les partisans de la réforme affirment qu'ils l'emporteront. Ils est impossible de prévoir, dès à présent, le résultat. Mais il importe de livrer ce grand combat, quel qu'en puisse être le succès. Il faut bien se convaincre que l'application de la loi sur les congrégations, l'abrogation de la loi Falloux ne peuvent être que des exercices préparatoires, qu'il ne peut y avoir de paix religieuse durable que si le budget des cultes est supprimé, l'Église libre, l'État pleinement laïque et la démocratie souveraine.

Le gouvernement s'est contenté de dire qu'il étudierait avec la Chambre la loi sur les retraites ouvrières. Il a promis également de rechercher les mesures qui pourront assurer plus de garanties au travail. Or le principe des retraites ouvrières a été adopté par la dernière Chambre, dès maintenant le gouvernement devait s'engager à résoudre ce problème. Sur la réglementation du travail la déclaration du gouvernement ne précise rien. Il est très fâcheux que les socialistes

n'aient pas cru devoir provoquer sur ce point les explications du gouvernement. Il n'y a pas de question qui soit pour la classe ouvrière d'un intérêt plus urgent que la réglementation de la durée du travail. Or, il y a des problèmes dont la solution est déjà préparée : l'extension des lois de sécurité et d'hygiène aux employés, l'extension au moins aux employés des établissements à personnel mixte de la loi de 1900. Il y a pour les ouvriers des chemins de fer le projet de loi qui réglemente la durée du travail, il organise les retraites sur des bases plus équitables. Enfin il faut, dès à présent, réduire d'une manière générale la journée de travail à dix heures, et abroger le décret-loi suranné de 1848. A cette condition, l'égalité dans la durée du travail sera réalisée pour la classe ouvrière ; et c'est seulement après cette limitation générale à dix heures, que les travailleurs, fortifiant chaque jour leur organisation, pourront apprécier clairement tout l'effort qui demeure nécessaire pour obtenir la journée de huit heures. C'est sur toutes ces questions de législation ouvrière, que le parti socialiste doit éprouver la valeur sociale d'un gouvernement.

Les républicains démocrates et les radicaux répugnent trop souvent à cette législation ouvrière. Elle est en effet, une législation de classe. Si elle respecte le principe de la propriété individuelle, que les radicaux entendent bien ne pas violer, toute loi qui réglemente la durée du travail est un jugement dans un conflit de classe. Elle enregistre et elle consacre les efforts de la classe ouvrière, elle arme les ouvriers contre leurs patrons des sanctions plus ou moins efficaces de la loi. Ce n'est un secret pour personne que les clients politiques des radicaux, notamment les entrepreneurs de construction, sont hostiles à la loi de 1900, et qu'ils

invoquent contre elle beaucoup de mauvais prétextes. De plus, l'illusion de la démocratie politique est de croire que les antagonismes sociaux se résolvent d'eux-mêmes, dans un régime qui a pour idéal les droits de l'homme et du citoyen. L'illusion profonde, l'utopie des radicaux est de croire qu'ils peuvent faire abstraction des antagonismes de classe.

Le parti radical a été embarrassé par la modération du ministère. Il lui a fait crédit pour ses bonnes intentions, mais ce crédit est limité. Les interpellations parallèles et légèrement discordantes de Jaurès et de Sembat attestent la division profonde du parti socialiste. La réconciliation n'est pas prochaine assurément. Il y a à la Chambre deux groupes socialistes organisés, et en dehors des deux groupes quelques indépendants : les députés des Bouches-du-Rhône. Cette division repose de part et d'autre aussi sur des raisons et sur des griefs légitimes. Toutes ces raisons pourtant sont secondaires, et lorsque le prolétariat sera guéri de quelques erreurs, lorsqu'il inspirera ses représentants au lieu de se laisser diriger par eux, le parti socialiste aura plus de cohérence et d'unité.

Louis Révelin.

LE XIII[e] CONGRÈS INTERNATIONAL DES MINEURS

La Fédération internationale des Mineurs a tenu, du 19 au 23 mai 1902, à Dusseldorf (Allemagne), son treizième Congrès. Cinq nations y étaient représentées : la France (162,000 mineurs) par les citoyens Cotte et Evrard ; la Belgique (120,000) par les députés Maroille, Brenez, Caluwaert et les citoyens Lombart (de Charleroi) et Lemaire (de Liège) ; l'Angleterre comptait 42 délégués, parmi lesquels nous citerons Pickard et Abraham dont 39 représentaient la Fédération nationale (625,000 membres) et les 3 autres étaient mandatés par les 80,000 mineurs dissidents de Durham. Enfin l'Allemagne avait 59 délégués représentant 350,000 mineurs, et l'Autriche, jadis confondue avec l'Allemagne, mais érigée en section autonome par le présent Congrès, avait 7 délégués pour 160,000 mineurs. Au total, le Congrès comprenait 115 délégués représentant 1,453,000 mineurs, c'est-à-dire une fraction importante du prolétariat européen.

Ce n'est pas seulement par le nombre considérable des travailleurs représentés qu'un Congrès tel que celui de Dusseldorf est important ; c'est bien plus encore par le caractère spécial de ces travailleurs mêmes. Les mineurs forment des masses considérables et homogènes de prolétaires voués à un travail très rude et très particulier — puisqu'il s'exerce, non pas à la lumière mais dans les entrailles du sol — et sur qui pèse, depuis l'origine même de cette industrie, l'inévitable destinée du salariat à perpétuité. Les antagonismes des classes ne sont pas masqués à leurs yeux par les formes plus ou moins persistantes du petit atelier et de la moyenne industrie. Ici, le capital revêt cette puissance absolue et

ce caractère impersonnel que Zola a si bien décrit dans son roman *Germinal* : « l'idole monstrueuse accroupie dans son inconnu lointain où les malheureux la nourrissaient de leur sang sans l'avoir jamais vue ».

Dans la mine, en effet, l' « actionnaire » est un souverain pour lequel des milliers d'ouvriers travaillent, sans même le connaître et dont la puissance s'exerce par l'intermédiaire de porions brutaux et d'ingénieurs arrogants. Le prolétariat minier se trouve donc dans une situation exceptionnellement favorable pour l'éveil des consciences ouvrières. Sans doute, pendant longtemps, la sensation de cet antagonisme n'a eu d'autre conséquence que de tenir les mineurs encore plus asservis à la puissance redoutable et lointaine vis-à-vis de laquelle ils se sentaient si faibles. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'elle prédisposait nécessairement leurs esprits aux idées et aux solutions socialistes.

Dans les pays de suffrage universel, les mineurs ont par cela même une influence considérable sur les pouvoirs publics : dans certaines circonscriptions, presqu'exclusivement habitées par eux, le suffrage devient tout naturellement entre leurs mains un moyen de défendre leurs intérêts professionnels, et c'est ce qui explique que les mineurs soient toujours à l'avant-garde des mouvements pour la conquête du suffrage universel et que, dans les pays où ils l'ont conquis, ils aient généralement réussi à envoyer des députés mineurs dans les assemblées législatives.

Une raison particulière rend précieuse pour les mineurs cette conquête des pouvoirs publics ; l'Etat, propriétaire éminent du sous-sol, est appelé journellement à intervenir dans son exploitation : les mineurs qui par leur puissance électorale influent de plus en plus sur l'Etat, s'efforcent d'employer, à l'amélioration de leur

situation, ce pouvoir règlementaire de l'administration. Aussi, à l'inverse de beaucoup de corporations ouvrières qui dédaignent la politique, les mineurs ont-ils un goût passionné pour l'action politique qui se confond, chez eux, avec l'action ouvrière.

D'autre part, parmi ces masses de travailleurs où le coude à coude subsiste, même en dehors du temps de travail, grâce à la promiscuité du coron, la solidarité ouvrière prend une signification concrète et une sensibilité extraordinaire; et l'on voit, pour des causes qui semblent parfois futiles, la grève éclater avec une soudaineté et se propager avec une rapidité effrayantes.

Enfin, les mineurs appartiennent à une industrie où les conditions internationales de la production moderne et les contre-coups résultant, pour les salaires des travailleurs, des crises qui frappent le marché mondial, se font particulièrement sentir. C'est là un phénomène qui les prépare, mieux que beaucoup d'autres travailleurs, à une entente internationale.

Ces caractères et ces idées que l'on rencontre dans l'histoire des mineurs de chaque pays et dans l'œuvre de leurs précédents congrès internationaux, se retrouvent dans les débats du Congrès de Dusseldorf. Cette fois encore les mineurs ont manifesté leur invincible attachement à la cause de la protection légale du travail (journée de 8 heures, lois sur les accidents, pensions pour les vieux mineurs, minimum de salaire, etc.). Ils ont envisagé aussi le problème de la grève générale et ils ont ouvert la voie à une solution efficace de cette question en décidant la création d'un secrétariat international.

Il convient d'examiner, avec quelques détails, cette œuvre du Congrès de Dusseldorf, dont nous avons rappelé le caractère et esquissé les grandes lignes.

La journée de huit heures. — Comme dans les congrès précédents le principe de la journée maxima de huit heures a été acclamé.

Les délégués ont exposé l'état de la question dans leurs pays respectifs ; ils ont signalé les progrès réalisés, en Grande-Bretagne notamment, par l'action syndicale ; ils ont rappelé les demi-succès législatifs obtenus en France où les députés mineurs ont réussi à faire voter par la Chambre des députés une loi qui consacre — imparfaitement, il est vrai, — le principe de la journée de huit heures ; en Angleterre où la journée de huit heures n'a échoué, à la Chambre des Communes, qu'à une voix de majorité, et en Autriche où la journée est fixée par la loi à neuf heures.

Mais, si de notables progrès ont été réalisés, il reste encore beaucoup à faire ; il y a des pays, la Silésie par exemple, ou la journée de travail dans les mines atteint jusqu'à douze heures. Pourtant, ainsi que l'ont rapporté les délégués allemands, chaque fois que les compagnies ont expérimenté une journée plus courte, la production, loin de décroître, a augmenté. Mais, dans toutes les mesures d'amélioration ouvrière, il faut compter autant avec les préjugés traditionnels des patrons qu'avec leur égoïsme bien compris. Aussi le Congrès a-t-il décidé de continuer, plus énergiquement que jamais, la campagne pour la loi des huit heures.

Le texte de la résolution votée est ainsi conçu :

Que nous continuons l'agitation pour la journée légale de huit heures y compris l'entrée et la sortie des puits et aussi pour les mineurs de surface.

Il a été adopté à l'unanimité, moins les trois voix des mineurs de Durham, hostiles à toute intervention de la loi dans la fixation de la durée de travail.

Les accidents du travail. — Successivement, les orateurs des diverses nationalités ont montré l'absence de toute législation sur les accidents du travail, en Belgique; les lacunes des lois française, anglaise et autrichienne, et les résultats assez satisfaisants du système d'assurance obligatoire qui fonctionne en Allemagne. Tous ont affirmé la nécessité d'une législation internationale, uniforme pour les mineurs de tous les pays, s'appliquant à tous les accidents et accordant l'indemnité dès le premier jour de l'incapacité de travail. Au nom des délégués français et belges, le citoyen Cotte a présenté une proposition ainsi conçue :

Les propriétaires des mines et les compagnies minières ayant seuls les bénéfices de l'exploitation houillère, il est juste qu'ils en supportent toutes les responsabilités. En conséquence, le treizième congrès international des mineurs demande l'établissement d'une législation internationale, allouant aux mineurs blessés au cours de leur travail, une indemnité qui ne saurait être inférieure aux deux tiers du salaire journalier en cas d'incapacité temporaire, et à dater du premier jour de la blessure. En aucun cas, l'indemnité journalière ne pourra être inférieure à deux francs pour les adultes. En cas d'incapacité partielle et permanente, l'ouvrier a droit à une rente viagère égale aux deux tiers de la réduction que l'accident aura fait subir aux salaires.

En cas d'incapacité permanente et absolue, à une rente égale aux trois quarts du salaire annuel. Lorsque l'accident est suivi de mort, à partir du décès, la veuve a une rente viagère égale à 25 0/0 du salaire du mari, augmentée de 20 0/0 s'il y a un enfant, de 30 0/0 s'il en a deux, 50 0/0 s'il y en a trois et plus. Pour les enfants orphelins de père et mère la rente pourra être élevée de 40 à 60 0/0 et de 60 à 75 0/0. Les patrons sont toujours responsables des accidents survenus dans leur exploitation.

Cette proposition exprimait évidemment la pensée de tous les congressistes. Mais elle n'avait pas été inscrite à l'ordre du jour et le Congrès, scrupuleusement respectueux de sa méthode de travail, en a ajourné la discussion à l'année prochaine. Il s'est contenté de voter à l'unanimité la résolution suivante :

Que nous continuions nos efforts pour obtenir une loi qui couvre tous les accidents et assure une indemnité le premier jour de l'accident.

Le minimum de salaire. — Les *théoriciens* de l'économie orthodoxe, considérant le travail comme une marchandise, estiment que la valeur de cette marchandise, c'est-à-dire le salaire de l'ouvrier, doit varier avec l'état du marché ; et les *praticiens* du capitalisme n'hésitent pas à faire varier le salaire de leurs ouvriers au-delà de ce que les fluctuations du marché leur permettrait de faire. Les mineurs, qui se placent à un point de vue tout différent pour juger cette question, pensent que le salaire, étant destiné à la satisfaction de leurs besoins les plus essentiels ne saurait tomber au-dessous d'un minimum raisonnable. En Angleterre, grâce à leur forte organisation syndicale, des mineurs font avec les compagnies des traités qui fixent un minimum de salaire pour une durée assez longue. En France, les syndicats sont moins puissants, les mineurs réclament la fixation d'un minimum de salaire par la loi. Un projet en ce sens, a été récemment déposé par Basly, sur le bureau de la Chambre des Députés. Le Congrès de Dusseldorf a été d'avis que la loi devait intervenir, comme le demande le projet Basly, pour fixer un minimum de salaire. Il a voté la résolution suivante :

Le Congrès recommande à toutes les nationalités de faire des efforts pour obtenir un minimum de salaire.

Pensions pour les vieux mineurs et les invalides. — La nécessité d'une pension pour des travailleurs de la mine, devenus incapables de gagner leur vie, est tellement évidente que, presque partout, les compagnies ont organisé des caisses de retraite pour leurs ouvriers et que la loi est intervenue, en plusieurs pays (notamment en France, la loi de 1894), pour réglementer ces retraites. Mais elles sont généralement insuffisantes, payées à un âge trop tardif et accordées en échange de sacrifices excessifs. Les mineurs réclament un système national de retraites qui ne sont pas une dérision (comme par exemple la pension de 65 francs par an accordée par la loi belge de 1900 aux travailleurs de 65 ans). La résolution votée par le Congrès est ainsi formulée :

Le Congrès est d'avis que les gouvernements de tous les pays doivent s'occuper de créer de bonnes lois concernant les caisses de retraites pour les mineurs. Il faut qu'une pension soit accordée au mineur âgé et infirme dès qu'il aura atteint l'âge où il ne pourra plus travailler.

Nationalisation des mines. — Le principe de la nationalisation des mines, proposé par la délégation française, a rallié l'unanimité du Congrès, au milieu d'un grand enthousiasme. Les mineurs allemands, jadis rebelles à cette idée, à cause du caractère autoritaire du gouvernement impérial, s'y sont définitivement ralliés.

La résolution votée stipule subsidiairement que les mines abandonnées, seront remises aux syndicats ouvriers pour les exploiter.

Le mouvement politique. — Il ne suffit pas de préconiser des mesures législatives et de les acclamer dans les Congrès. Il faut surtout aviser à ce qu'elles aboutissent, et pour cela il faut nommer des députés qui s'attachent à les réaliser.

Le Congrès a été unanime à reconnaître que, dans tous les pays, les députés socialistes avaient fidèlement soutenu les intérêts des mineurs, tandis que les démocrates chrétiens, très généreux en promesses avant les élections, s'empressent trop souvent de les trahir une fois élus.

La motion proposée par les Allemands a été adoptée à l'unanimité :

En cas d'une élection générale, les mineurs ne voteront que pour des candidats qui leur promettront de faire tout leur possible pour que les résolutions adoptées deviennent lois. Dans le cas contraire les mineurs doivent présenter des candidats choisis parmi eux.

Organisation internationale de la grève. — Si les mineurs vont avec ardeur aux batailles électorales, ils ne reculent pas non plus devant la grève. Malheureusement celle-ci échoue trop souvent, faute d'une organisation préalable : à ce mal, il n'y a d'autre remède que l'organisation syndicale. Mais, alors même que les mineurs d'un pays sont fortement syndiqués, il arrive qu'ils se trouvent paralysés dans leurs efforts par l'afflux de charbons importés des pays voisins. Il est donc nécessaire que les mineurs des divers pays s'entendent pour ne pas contribuer, par un surcroît de travail, c'est-à-dire de production, à la défaite de leurs camarades en grève.

Mais, si le principe est évident, il est d'une application difficile. Il suppose tout un service de renseignements sur l'état du marché international, sur la production houillère des divers pays, et un organisme central chargé de mettre en relation les mineurs grévistes avec leurs camarades des autres pays.

Aussi le Congrès a-t-il jugé que cette question ne

pouvait être résolue que par l'établissement d'un Secrétariat international.

Le Secrétariat international. — La résolution proposée à ce sujet par les Allemands et les Autrichiens est ainsi rédigée :

Le Congrès est d'avis de créer un secrétariat international des mineurs ayant son bureau permanent à Bruxelles.

Le secrétaire sera tenu de communiquer régulièrement, tous les trois mois ou plus souvent si c'est nécessaire, avec les secrétaires des différentes nations, sur l'état du marché charbonnier du monde entier et des mouvements industriels qui se présenteront dans un pays ou l'autre. Il prendra connaissance des documents officiels de chaque pays, qu'il se fera envoyer par eux et y ajoutera ses observations personnelles.

En cas de grève, le secrétariat international doit en être informé de suite par le secrétaire de la nation où la grève vient d'éclater pour qu'il puisse en informer les autres secrétaires nationaux. Quand il s'agit d'un grand mouvement, le secrétaire doit convoquer une conférence internationale.

Les frais du secrétariat international seront à la charge de ceux qui feront partie de la fédération internationale. Ce congrès décide d'après quel système la cotisation se fera.

D'après ce texte on voit que le Secrétariat international sera avant tout un instrument de combat, destiné à donner plus d'efficacité aux grèves, en renseignant les mineurs sur les conditions du marché et en coordonnant l'action de toutes les sections de la Fédération internationale. Mais, par cela même qu'il est un instrument de combat contre les actionnaires de tous les pays, le Secrétariat international est un agent de progrès. En

face de la concentration capitaliste et de l'entente internationale des patrons, le prolétariat minier affirme à son tour, sous une forme organique, son internationalisme et jette les bases de l'institution qui, en période socialiste, réglementera la production internationale de la houille.

On peut donc affirmer, sans exagérer, que la création de ce Secrétariat international sera un fait capital dans l'histoire de l'émancipation ouvrière. Mais, à cause de cette importance même, il importe que pareille institution soit établie sur des bases solides. Les Anglais, avec leur sens pratique habituel ont fait comprendre au Congrès les difficultés pratiques, d'ordre financier et d'ordre législatif, à résoudre, et l'on a chargé le Comité international de présenter au prochain Congrès un projet mûrement étudié.

Telles sont les principales résolutions votées par le Congrès de Dusseldorf, dont on peut dire que par l'importance des travailleurs représentés comme par l'ampleur des débats et par l'œuvre accomplie il fera époque dans l'histoire du prolétariat.

Raoul Briquet.

Monographies

L'ASSURANCE CONTRE LE CHOMAGE

ET LA

"Fédération des Travailleurs du Livre" (1)

(fin).

II

Depuis 1892, chaque projet de caisse de chômage mis en avant établissait des évaluations de dépenses et de recettes que d'inévitables controverses démolissaient à plaisir. Toute base sérieuse d'appréciation faisant ici défaut, le champ des suppositions s'ouvrait vaste, illimité, à tous ceux qui s'essayèrent à serrer la question de près. Ils furent nombreux. Des caisses de chômage fonctionnaient, il est vrai, dans un certain nombre de sections, mais du fait que leur mode d'opérer était loin d'être identique, il s'en suivait qu'on ne devait tabler sur leurs résultats qu'avec une extrême prudence. La mise en marche d'un service local ne saurait d'ailleurs être comparée à celle d'un service fédératif forcément plus compliqué, d'une administration plus difficile et offrant aussi plus d'inconnu. L'expérience seule pouvait mettre les choses au point. C'est ce qu'elle fit en infligeant des démentis à la plupart des hypothèses émises.

---

(1) Voir le dernier numéro du *Mouvement Socialiste*.

Nous donnons ci-dessus, par trimestre, le tableau des sommes payées par la Fédération en 1901 :

	SOMMES PAYÉES pour CHÔMAGE	SOMMES PAYÉES pour MALADIE	TOTAL des sommes PAYÉES
1er trimestre..	5.352 75	15.303 95	20.656 70
2e — ..	5.625 90	11.628 75	17.254 65
3e — ..	11.320 40	12.849 75	24.170 15
4e — ..	7.292 70	10.779 20	18.071 90
TOTAUX....	29.591 75	50.561 65	80.153 40

80.000 francs d'indemnités distribuées en un an par une organisation ouvrière, et cela avec ses seules ressources, sans le secours d'aucune subvention, voilà, on en conviendra, un fait qui n'est pas banal!...

Ainsi qu'il est aisé de s'en rendre compte, les craintes que quelques délégués formulèrent dans les Congrès étaient des mieux fondées, en ce qui concernait les charges que feraient peser sur la Fédération le « cas de maladie ». Il occasionne, en effet, à lui seul, les deux tiers de la dépense totale.

Le tableau suivant établit le chiffre des chômeurs et des malades entre lesquels les indemnités ont été réparties. Nous y avons joint le pourcentage des bénéficiaires par rapport au nombre des fédérés payants indiqué sur chacun des états trimestriels de la Fédération :

	NOMBRE des Fédérés payants	Chômeurs indemnisés		Malades indemnisés		ENSEMBLE	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
1er Trimestre	9.756	178	1.83	492	5.04	670	6.87
2e —	9.913	251	2.54	436	4.39	687	6.93
3e —	9.926	379	3.82	454	4.57	833	8.39
4e —	10.362	297	2.87	398	3.83	695	6.70
	9.989	1.105	11.06	1.780	17.83	2.885	28.89

Il y a lieu de faire remarquer ici que les totaux de ce tableau ne donnent pas les nombres *rigoureusement exacts* des fédérés indemnisés, en ce sens que nombre d'entre eux ont touché dans deux, trois et même quatre trimestres, majorant de ce fait et faussant les additions des différentes colonnes.

L'administration de la Fédération a comblé cette lacune en opérant, pour l'année entière, un dépouillement minutieux de toutes les quittances et en ne comptant chaque bénéficiaire qu'une seule fois, qu'il ait ou non son indemnité à cheval sur plusieurs trimestres. Elle a obtenu les chiffres suivants en établissant les pourcentages d'après la moyenne annuelle des fédérés, soit 9,989 :

	Fédérés indemnisés	Pourcentages
Pour chômage.	785	7.86 0/0
Pour maladie	1.418	14.49 0/0
Totaux	2.233	22.35 0/0

Sur ce total de 2,233 bénéficiaires, 513 ont épuisé l'indemnité statutaire de 72 fr., soit pour chômage, soit

pour maladie. Le secours de départ (10 fr.) a été versé 112 fois; son montant est compris dans les sommes payées pour manque de travail.

Chacun de ces chiffres a son éloquence particulière et pourrait aisément se passer de commentaire.

Si, d'autre part, l'on se reporte aux prévisions formulées dans le rapport du Comité central, que nous avons indiquées plus haut, il sera facile de voir qu'elles étaient peu éloignées de la vérité. En tablant sur le nombre moyen des fédérés pour 1901, soit 9,989, la Fédération — d'après ces hypothèses — aurait dû solder 17,234 journées de chômage et 19,978 journées de maladie; en tout : 37,212 journées indemnisées. Voici ce que la pratique a donné pour chaque trimestre et pour l'année entière :

	NOMBRE DE JOURNÉES INDEMNISÉES		
	POUR CHÔMAGE	POUR MALADIE	ENSEMBLE
1er trimestre..	2 676	7.652	10.328
2e — ..	2.813	5.814	8.627
3e — ..	5.660	6.425	12.085
4e — ..	3.646	5.390	9.036
TOTAUX....	14.795	25.281	40.076

Nous complétons cette petite statistique par le relevé — également pour chaque trimestre et pour l'année entière — de la durée moyenne (1) du chômage et de la

(1) Pour éviter toute erreur d'appréciation de la part du lecteur, il est peut-être bon de faire remarquer que les chiffres qui composent les différents tableaux de cette monographie ne s'appliquent qu'au chômage et à la maladie indemnisés selon les prescriptions statutaires, un nombre relativement grand de journées de chômage et de maladie ne donnant lieu à aucune indemnité du fait que les sociétaires ne remplissent pas l'une ou l'autre des conditions requises par le règlement.

maladie par fédéré indemnisé ainsi que leur répartition sur l'ensemble des sociétaires payants :

	Durée moyenne par fédéré indemnisé			Répartition sur l'ensemble des fédérés		
	du Chômage	de la Maladie	Ensemble	du Chômage	de la Maladie	Ensemble
	Journées	Journées	Journées	Journées	Journées	Journées
1er trimestre..	15.03	15.55	15.41	0.27	0.78	1.05
2e — ..	11.20	13.33	12.55	0.29	0.58	0.87
3e — ..	14.93	14.15	14.50	0.57	0.64	1.21
4e — ..	12:27	13.79	13 »	0.35	0.52	0.87
ANNÉE ENTIÈRE	18.84	17.82	17.91	1.48	2.52	4 »

Il nous reste à examiner maintenant les résultats financiers de l'entreprise. Ils ne sauraient être douteux, puisque nous avons déjà constaté que les prévisions, qui par avance entrevoyaient un déficit, se sont trouvées dépassées. Etant donné que ce nouveau service était gagé par une augmentation de cotisation de 0 fr. 50 par mois, nous plaçons en regard des dépenses trimestrielles le produit de l'augmentation de la cotisation durant la même période ainsi que la moins-value des recettes qui termine l'opération :

	MONTANT des INDEMNITÉS	PRODUIT de l'augmentation de la COTISATION	DIFFÉRENCE en MOINS
1er trimestre..	20.656 70	14.634 50	6.022 20
2e — ..	17.254 65	14.870 »	2.384 65
3e — ..	24.170 15	14.889 »	9.281 15
4e — ..	18.071 90	15.542 50	2.529 40
TOTAUX....	80.153 40	59.936 »	20.217 40

L'expérience d'une année, faite sur les bases indiquées par le Congrès, peut donc se résumer ainsi : Une somme de 80.153 fr. 40, se décomposant en 29.591 fr. 75 de secours de chômage et 50.561 fr. 65 de secours de maladie a été répartie au cours de l'année 1931. Sur les 9.989 sociétaires payants, 2.233 (22,35 0/0) ont bénéficié des indemnités, dont 785 pour chômage (7,86 0/0) et 1.148 pour maladie (14,49 0/0). Parmi les fédérés indemnisés, 513 (soit 23 0/0 de ce nombre) ont touché le maximum des secours. 8 syndicats seulement, sur les 155 qui forment la Fédération, n'ont pas eu d'indemnités à payer. Enfin, pour couvrir la dépense de 80.153 fr. 40, il a été encaissé une somme de 59.936 francs, d'où une insuffisance de recettes de 20.217 fr. 40.

Tels sont, par les chiffres, les résultats d'une expérience que la Fédération du Livre a eu tant de mal à entreprendre, mais qu'elle a cependant réussi à mener à bonne fin grâce à sa ténacité. Bien des écueils se sont rencontrés sur sa route qui tous ont été surmontés. Parmi eux, il convient de citer, comme des plus graves, la possibilité d'une déviation de l'organisation, de son enlisement dans une œuvre d'assistance mutuelle qui aurait profondément modifié son caractère en absorbant le plus clair des efforts. Aussi, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, notamment au Congrès et dans l'organe de la Fédération, le Comité central a-t-il nettement indiqué l'objet de la nouvelle institution et l'esprit qui le guidait lui-même dans cette entreprise. Il s'est constamment attaché à la définir comme un moyen de propagande et non comme un but à atteindre, mettant ainsi les fédérés en garde contre les excès d'un mutuellisme étroit et exclusif et s'efforçant en même temps de maintenir toujours l'amélioration des conditions du travail au premier plan de leurs préoccupations.

III

Le déficit est donc considérable. Le nouveau service de la Fédération se serait infailliblement écroulé sous son poids si ses adhérents n'avaient eu la sage précaution de constituer une importante réserve. Elle s'élevait, à la fin de 1900, à près de 54.000 francs et permit non seulement de parer au présent, mais aussi d'envisager l'avenir en toute sécurité. Chacun n'en fut pas moins pénétré, aussitôt l'apparition du premier bilan, qu'elle ne serait pas inépuisable et que l'excédent des dépenses la mettrait rapidement à sec. Aussi la campagne commença-t-elle immédiatement pour préparer les fédérés à consentir de nouveaux sacrifices.

Des chiffres indiqués plus haut, il découle que les indemnités de chômage ont occasionné une dépense annuelle par adhérent de 2 fr. 96 (0 fr. 247 par mois) et la maladie 5 fr. 06 (0 fr. 421 par mois), soit de 8 fr. 02 (0 fr. 668 par mois). L'augmentation de la cotisation mensuelle votée pour assurer le fonctionnement de ces indemnités étant de 0 fr. 50, l'insuffisance en ressort à 0 fr. 168, soit, pour l'année entière, une moins-value de 2 fr. 02 par fédéré. Pour obvier à cette situation, qui n'aurait pu se prolonger sans péril pour la Fédération, le Comité central proposa aux sections, dès le commencement de 1902, d'augmenter de 0 fr. 25 la cotisation fédérative en la portant à 1 fr. 50 par mois. Sur 8.113 votants, 6.509 se prononcèrent pour l'affirmative. Devant cette imposante majorité, les opposants s'inclinèrent encore une fois et acceptèrent la décision prise. A cette occasion, diverses modifications suggérées par l'expérience, furent apportées au règlement. Les camarades victimes d'accidents du travail et bénéficiant de la loi de 1898, qui avaient été exclus du droit aux indemnités

par suite d'une inexacte interprétation de cette loi, rentrèrent dans le droit commun et furent assimilés aux chômeurs. Il fut également décidé que les fédérés invalides toucheraient encore l'indemnité pendant deux années à dater du moment où leur invalidité serait constatée.

Ainsi modifiée, la combinaison se trouve donc remplir d'ores et déjà les conditions suivantes : assurance contre le chômage, assurance (limitée) contre l'invalidité. Etant donnée la modicité des ressources, toutes ces branches, bien entendu, n'y ont pas le développement que comportent réellement les risques qu'elles doivent couvrir. Il n'en est pas moins vrai que si l'assurance-vie y figurait, sous forme d'indemnité de décès, ainsi que l'assurance contre la vieillesse, le cadre serait à peu près complet. Il n'y aurait qu'à l'élargir et à lui donner la force qui lui fait défaut...

Reste à savoir maintenant si les résultats ont été proportionnés à l'effort accompli, si ce dernier a rendu tout ce que l'on attendait de lui.

En dehors du soulagement passager que peut apporter la répartition d'une somme de 80.000 francs entre des travailleurs éprouvés, il est indéniable que la Fédération du Livre a récolté de véritables avantages matériels et moraux du fait de l'installation de son service de chômage. Le lien qui unit les membres qui la composent est devenu plus étroit ; la communauté des intérêts est apparue plus évidente aux moins clairvoyants et, du même coup, la preuve a été de nouveau faite que l'élévation de la cotisation n'écarte pas les adhérents des organisations ouvrières quand des avantages correspondants leur sont offerts. En effet, alors qu'au 1er janvier 1900, date d'entrée en vigueur de la cotisation majorée, le nombre des fédérés était de 9.132 ; nous le voyons passer

à 10.362 au 1er janvier 1902, soit, en deux ans, une augmentation de 1.230 fédérés (13,47 0/0). Dans le même intervalle, le nombre de sections s'élevait de 145 à 159.

On conçoit aisément que la mise en marche d'une pareille institution n'a pas été sans nécessiter une certaine somme de travail dans chacune des sections, que l'organisation d'une assurance contre le chômage et la maladie dans plus de 150 villes ne s'est pas improvisée en quelques heures. Mais de l'importance de la tâche à accomplir, il ne faudrait pas inférer que là s'est bornée l'activité de la Fédération au cours de l'année 1901. Procédant avec méthode, elle est intervenue partout où les intérêts de ses membres étaient menacés. Par de simples négociations ou par la grève elle a réussi, dans plusieurs localités, à faire accepter des tarifs fixant, régularisant ou améliorant les conditions de la main-d'œuvre; ailleurs elle a fait obstacle à de véritables tentatives de recul, et tout cela sans négliger en rien ses devoirs de solidarité envers les autres corporations. Nous appuierons ces affirmations par les chiffres suivants que nous glanons parmi les dépenses du dernier exercice: Grèves statutaires, 20.622 francs; envoi aux grèves des autres corporations, 1,451 francs; viaticum, 8.890 francs; secours aux familles, 1.423 francs; journal la *Typographie*, 15,936 francs; propagande, 3.343 francs; impressions diverses, 7.854 fr., etc.

La Fédération du Livre ne remplirait qu'une partie du programme qui s'impose à son attention si elle se contentait de combattre le chômage dans ses effets. Aussi se préoccupe-t-elle maintenant de l'atteindre dans quelques-unes de ses causes mêmes, d'une part en organisant systématiquement le placement de ses membres pour corriger dans la mesure du possible la mauvaise répartition du travail, d'autre part, en poursuivant

la limitation de la journée de travail et sa réduction progressive, — mesures qui, si elles n'endiguent pas la surproduction effrénée qui caractérise notre époque, auront au moins pour résultat de distribuer le travail entre un plus grand nombre d'ouvriers, diminuant par là même le nombre des chômeurs. Pour diminuer le risque de maladie, elle devra également veiller à la stricte exécution des lois sur l'hygiène dans les ateliers, aider à l'éducation des ouvriers relativement à la contagion de certaines affections, telle la tuberculose, et mener une ardente campagne contre le pire des fléaux : l'alcoolisme...

A quelques-uns de ceux qui nous ont suivi jusqu'au terme de cette étude, peut-être a-t-il semblé que nous nous sommes un peu étendu sur la genèse et les différentes phases par lesquelles est passée cette modeste institution. Nous avons cru devoir le faire pour bien montrer aux groupements professionnels qui voudraient suivre les travailleurs du livre dans cette voie que le succès exige de longs et patients efforts, que les obstacles à vaincre sont multiples et variés, mais qu'avec de la volonté et de la persévérance ils peuvent tous être surmontés. C'est l'enseignement qui se dégage de cette expérience et aussi l'affirmation des capacités organisatrices des ouvriers quand ils veulent s'en donner la peine, en élevant leur niveau intellectuel, en épurant leurs préoccupations morales et en stimulant leur activité sociale.

Au début, nous avons dit que les syndicats étaient en passe de devenir la meilleure école de solidarité effective. Les faits exposés dans cette monographie le prouvent surabondamment. Aux esprits superficiels, cette tentative pourra sembler mesquine. Pour ceux qui

vont au fond des choses, elle apparaîtra sous son véritable aspect, c'est-à-dire comme la résultante d'une transformation lente mais profonde de la mentalité de la classe ouvrière, qui la pousse à ne plus compter que sur elle-même pour modifier utilement sa situation et l'incite — consciemment et inconsciemment — à ébaucher dans le milieu actuel les rouages de la société de demain.

Georges GUÉNARD,

Trésorier de la « Fédération des Travailleurs du Livre ».

CHRONIQUES

FRANCE

Les faits politiques.

La rentrée des Chambres. — Le ministère Combes. — Les groupes socialistes.

La nouvelle législature s'est ouverte le 1er juin.

Depuis quinze jours déjà, le ministère Waldeck-Rousseau avait fait officieusement connaître sa résolution de se retirer. Cette nouvelle, depuis longtemps attendue, ne pouvait surprendre personne; mais ce fait, nouveau en France, d'un cabinet démissionnaire en plein succès, se produisant au moment où la Chambre n'était pas encore constituée, où le Président de la République n'était pas présent, devait produire dans le pays une certaine inquiétude.

Aux applaudissements de toute la presse réactionnaire, le plus sérieux des journaux modérés, le *Temps,* faisait une campagne fougueuse en faveur de la « politique d'apaisement »; tout le long de ses colonnes coulaient de lénitives périodes débordantes d'effusions fraternelles ; du haut de leurs vingt années d'impuissance, les vaincus des élections démontraient aux nouveaux venus qu'ils ne sauraient rien faire, et leur offraient leur expérience d'hommes de gouvernement pour un sage retour à « la politique de concentration ».

La presse de toutes les fractions du « bloc républicain » était d'accord pour repousser cette offre gracieuse d'un nouveau baiser Lamourette, et exiger un ministère homogène de gauche. La *Petite République* prenait la tête du mouvement, et réclamait une réunion plénière des groupes de la majorité pour la désignation des candidats aux diverses fonctions du Bureau de la Chambre.

Cette réunion eut lieu. Mais tout de suite il apparut que ce mode d'entente, exceptionnellement admissible, allait être érigé en système. On déclarait bien, faisant contre fortune bon cœur, qu'aucun socialiste n'entrerait dans le nouveau ministère, mais de plus en plus il devenait clair que le groupe socialiste ne serait qu'une des fractions dociles de la majorité nouvelle, et que sa collaboration avec les autres groupes du « bloc » ne se limiterait pas à la question du moment. Les radicaux étaient suspendus aux lèvres des orateurs socialistes ; en l'absence, dans leur parti, d'individualités capables de s'imposer, ils semblaient implorer la direction des leaders du socialisme opportuniste, et le *Temps*, avec une fureur non exempte d'ironie, nommait Jaurès « le leader de la majorité » (1). Les socialistes ne voulaient pas être en reste d'amabilité : quand les délégués de la Fédération des tabacs vinrent exposer au groupe parlementaire les revendications de leurs camarades en grève, on les invita, après les avoir entendus, à aller rendre visite aux groupes voisins, montrant ainsi que les députés socialistes n'étaient plus *les seuls représentants de la classe ouvrière*, mais qu'ils entendaient partager leur tâche avec leurs amis et alliés de la démocratie bourgeoise.

Le Bureau de la Chambre fut composé des seuls représentants de la gauche. Le groupe radical-socialiste, le groupe radical, les modérés waldeckistes, qui venaient de constituer un groupe distinct, en reformant l'ancien groupe Isambert sous le nom d'Union Démocratique, avaient désigné chacun leur représentant à la vice-présidence. 92 voix s'étaient portées sur le nom du citoyen Jaurès, voulant ainsi donner avec logique le quatrième siège au quatrième groupe de la majorité.

Cependant, tandis que se constituait la Chambre, la crise ministérielle se dénouait.

---

(1) Le *Temps*, 5 juin.

M. Loubet était rentré en France, après un voyage qui semble rappeler avec assez exactitude ce voyage de Louis-Philippe « à travers les populations empressées » dont Daumier nous a laissé le souvenir (1). Ses premières paroles, qui avaient rempli d'aise la presse conservatrice, étaient nettement en faveur de la politique d'apaisement. Et pourtant, aussitôt après avoir reçu la lettre par laquelle M. Waldeck-Rousseau, en lui remettant la démission officielle du ministère, lui signifiait modestement la fin de la « Défense républicaine » menée à bien par ses soins, il se décidait à suivre loyalement l'indication des élections, et à constituer un cabinet radical. Apparemment, il méconnaissait, lui aussi, ce grand principe, qu'écarter du pouvoir les modérés, est non seulement « injuste et impolitique, mais en outre, inconstitutionnel! » (2)

L'abbaye, dit-on, ne chôme pas faute d'un moine. Il semble pourtant qu'on ne puisse se passer de M. Brisson. M. Loubet lui offrit le pouvoir; la seule excuse qu'on puisse invoquer en sa faveur, c'est que M. Brisson le refusa.

Le ministère qu'a formé M. Combes se compose uniquement de membres des groupes du « bloc républicain ». M. Rouvier y a reçu le portefeuille des finances; il paraît avoir été mis là pour rassurer la bourgeoisie financière sur la façon dont on comblera le déficit, et sa présence semble bien signifier que « l'impôt général sur le revenu » dont parle la déclaration ministérielle, n'aura aucun caractère redoutable. M. Combes, malgré son anticléricа-

---

(1) L'arrivée au pouvoir du prince Mechtchersky et de M. de Plehwe, qui a succédé, au ministère de l'intérieur, à M. Sipiaguine, dernièrement exécuté par les révolutionnaires, a été le signal d'un redoublement d'activité réactionnaire et de nouvelles atrocités. Si l'on en croit les rares nouvelles dignes de foi qui peuvent nous parvenir de Russie, en plusieurs endroits, sur le passage des cortèges officiels, et notamment lors de la réception des marins français à l'hôtel de ville de Pétersbourg, des coups de sifflet partis de la foule seraient venus troubler la fête. Voir à ce sujet les correspondances de l'*Européen*, numéro du 14 juin.

(2) Le *Temps*, 5 juin.

lisme, ne s'est pas non plus hasardé à mettre dans son programme la séparation des Eglises et de l'Etat. Le rachat des chemins de fer, voté en principe pour plusieurs Compagnies, est également renvoyé aux calendes. Les lois ouvrières sont tombées dans l'oubli.

Ce sont là les raisons pour lesquelles la Chambre a fait au ministère un accueil assez froid. La présence au ministère de la guerre du général André qui, malgré certaines faiblesses, est encore le meilleur choix qu'on puisse faire, et celle de M. Pelletan à la marine, qui paraît être le gage de quelques heureux coups de balai, n'ont pas suffi à compenser le caractère imprécis — et les lacunes — des premières déclarations du Cabinet. Le citoyen Jaurès, qui s'excusait auprès de certains radicaux de n'avoir pas leur « caractère combatif », semble être à peu près seul à les trouver *suffisantes !* Les prochaines interpellations sur la politique générale et la discussion du projet de loi militaire qui va s'ouvrir au Sénat, permettront peut-être au Cabinet de préciser sa ligne de conduite. Il gagnerait à perdre cette tournure, qui semble trop être la sienne, d'une de ces troupes d'été qui remplace les forts ténors en vacances.

Les positions qu'occupent les socialistes dans cette Chambre sont, dans l'ensemble, les mêmes que dans la Chambre précédente.

Les élus de l'*Unité Socialiste Révolutionnaire* forment, comme par le passé, le « Groupe Socialiste Révolutionnaire », les élus du *Parti Socialiste Français* le « Groupe Socialiste Parlementaire ».

Du premier, il n'y a rien à dire, car il s'est reconstitué sur les mêmes bases, et à peu de choses près, avec les mêmes individualités.

On ne peut avoir du second aucune donnée précise, car d'après les communiqués officiels, il n'est pas encore constitué. Ce n'est jusqu'ici que le groupement assez vague de tous ceux que des journalistes, qui n'avaient plutôt pas qualité pour le faire, ont rassemblé sur une

liste commune, ou de ceux qui ont manifesté le désir d'en faire partie. C'est ainsi qu'on y trouve, pour l'instant, côte à côte, M. Paschal Grousset qui n'appartient pas au *Parti Socialiste*, et M. Clovis Hugues, contre qui ce Parti lui-même présentait un candidat; puis un brave député radical, M. Vigne, que les électeurs de Brignoles ont préféré au candidat socialiste, le citoyen Théodore Jean. On y rencontrerait d'ailleurs d'autres excellents démocrates méridionaux, dont la grande préoccupation est d'être du groupe le plus « rouge », si leur loyauté politique ne leur avait fait repousser les sollicitations dont certains d'entre eux ont été l'objet. Enfin, M. Millerand a opéré sa rentrée en proclamant bien haut qu' « il revenait prendre sa place tel qu'on l'avait toujours connu, tel qu'il s'était présenté hier à ses électeurs!

Il n'y a sans doute pas lieu de tenir compte de ces adhésions provisoires. Le *Parti Socialiste Français* a rédigé dans son Congrès de Tours une déclaration de principes et un programme, et réglé les conditions d'admission dans le groupe parlementaire (1). Il n'y a donc qua attendre que celui-ci se constitue en appliquant les décisions du Congrès.

Il serait curieux qu'au moment où la plupart des groupes républicains viennent de se fermer, le seul groupe socialiste parlementaire reste ouvert à tous, comme il le fut jusqu'en 1896, à l'époque où le programme de Saint-Mandé même opérant une première sélection, les « socialistes non collectivistes » en sortirent avec éclat.

On parle beaucoup depuis quelque temps de tenter la constitution d'un Comité d'entente. Les trois députés des

(1) Art. 31. — Le groupe parlementaire du P. S. F. (unité fédérative), est formé des députés qui ont été élus dans les conditions déterminées par l'art. 15.

Art. 15. — Pour être considéré comme socialiste, tout candidat devra, sous le contrôle de la fédération qui le présente, signer et afficher le programme du Parti.

Art. 8 *bis*. — Les candidats choisis dans la commune ou la circonscription doivent appartenir à un groupement adhérent au Parti

Bouches-du-Rhône, qui déjà, il y a quelques mois, avaient quitté le « groupe parlementaire » pour devenir indépendants des deux fractions, revenus à la Chambre accompagnés d'un quatrième élu, conservent aujourd'hui cette position provisoire dans l'espoir d'arriver à trouver un terrain d'entente. Dès avant le second tour de scrutin, le citoyen Jaurès demandait aussi : « Pourquoi le Parti socialiste ne referait point son unité ». (1)

Si ce ne sont pas seulement là des paroles sonores, si l'on veut qu'elles soient écoutées d'un prolétariat sur qui la chanson de l'unité ne semble plus faire grand effet, il faudrait commencer par respecter une discipline qu'on s'est volontairement imposée, sans qu'on y soit par ailleurs forcé. Il faudrait pour que des négociations soient possibles, qu'on sût au moins sur quelle base on pourrait négocier, et qu'on tachât de fortifier son organisation et ses cadres au lieu de glisser de plus en plus vers la déliquescence. En attendant, l'entente ne peut être qu'un pieux désir.

André Morizet.

ÉTRANGER

BELGIQUE

Le Congrès des Métallurgistes. — L'importante Fédération des Métallurgistes, affiliée au P. O., et qui est le type le plus parfait, en Belgique, d'une fédération de métier tendant à la forme unitaire des grandes amalgamations anglaises, a tenu son congrès annuel les 18 et 19 mai à Bruxelles. Du rapport de Solau, secrétaire permanent de la Fédération, il résulte qu'elle compte près de 8,000 membres (le nombre s'est peu accru depuis un an à cause du chômage) répartis en 49 groupes.

(1) La *Petite République*, 3 mai.

La principale question discutée au congrès a été celle de l'unification des règlements. Dans un pays aussi particulariste que le nôtre, les syndicats varient de ville à ville : à Gand, et dans le centre, on trouve de fortes organisations unitaires et à base mutualiste; ailleurs, en Wallonie par exemple, les syndicats sont multiples, perçoivent des cotisations infimes, n'ont pas le caractère mutualiste. La Fédération des Métallurgistes, qui a l'ambition de devenir une grande organisation semblable aux fédérations de métier de l'Angleterre, réagit, avec succès, depuis plusieurs années, contre les traditions particularistes de ses groupes. Le rapport de Solau proposait que chaque association locale réunît la caisse de résistance, la mutualité, l'assurance contre le chômage et celle contre la vieillesse, et qu'une cotisation suffisamment forte pour répondre à ces divers services fut fixée. La proposition a soulevé quelques objections, en ce qui concerne du moins l'assurance contre la maladie et contre la vieillesse. La mesure proposée par Solau ne nuirait-elle pas aux mutualités socialistes qui groupent des ouvriers de tous les métiers, et qui même, dans certaines régions, ont organisé l'assurance contre le chômage? Solau a répondu qu'il n'entendait nullement combattre les mutualités existantes, mais faire adopter pour l'avenir un règlement qui assurera la cohésion et la force des syndicats métallurgistes. Sur cette déclaration, la proposition a été adoptée à une forte majorité.

Le congrès a également décidé de soumettre aux groupes un projet de règlement relatif au *viaticum*. Cette institution n'existait jusqu'ici que chez les typographes.

Le camarade Solau a été réélu secrétaire permanent, à l'unanimité.

Congrès coopératifs régionaux. — La Fédération des sociétés coopératives belges ouvrira son magasin central le 1er juillet prochain. Son nouveau tarif sera envoyé dans quelques jours.

Le chiffre des affaires, l'an dernier, a été de 768,000 fr. Cette année, il sera certes de plus de 1,200,000 francs, à en juger par les progrès quotidiens constatés surtout depuis deux mois.

Dans le but d'accroître les relations commerciales de la Fédération, son Conseil d'administration a décidé de convoquer, au cours de cette année, des congrès de sociétés coopératives dans les diverses régions du pays! il espère ainsi faire mieux apprécier les avantages et l'avenir de la Fédération.

Ces congrès se tiendront le matin, à 10 heures, et seront suivis d'une conférence publique sur la coopération.

Voici la série de ces congrès :

Dimanche 29 juin, à Charleroi, au Temple de la Science, pour les sociétés de l'arrondissement et du Centre. Délégués : Louis Bertrand et Théophile Massard ;

Dimanche 6 juillet, à Frameries, à la Maison du Peuple, pour les coopératives du Borinage. Délégués : Edouard Anseele et Grégoire Serwy ;

Dimanche 13 juin, à Thuin, pour les coopératives des arrondissements de Thuin et de Philippeville. Délégués : E. Van Driessche et Victor Serwy ;

Dimanche 10 août, à Huy, pour les coopératives de l'arrondissement, à la Maison du Peuple. Délégués : Romain Van Loo et G. Hubin.

Dimanche 17 août, à Dinant, à la Maison du Peuple, pour les coopératives de l'arrondissement. Délégués : Hubin et Horlait ;

Dimanche 24 août, à Libramont, pour les coopératives du Luxembourg. Délégués : Paulsen et Colleaux ;

Dimanche 7 septembre, à Liège, à la Populaire, pour les coopératives de l'arrondissement. Délégués : Donnay, Thone, Gérard et Paulsen.

Dimanche 21 septembre, à Auvelais, à la Maison du Peuple, pour les coopératives de l'arrondissement de Namur. Délégués : G. Defnet et R. Van Loo.

Dimanche 28 septembre, à Verviers, à la Maison du

Peuple, pour les coopératives de l'arrondissement. Délégués : Joseph Wautors et V. Serwy.

Dimanche 12 octobre, à Gand, au Vooruit, pour toutes les coopératives du pays flamand. Délégués : L. Bertrand et Ed. Anseele.

Le secrétaire de la Fédération des Sociétés coopératives assistera à toutes ces réunions.

L'ordre du jour de ces congrès est ainsi arrangé : 1° La Fédération, son but, son organisation, ses avantages, son avenir (rapporteur : V. Serwy) ; 2° Magasins régionaux et fédérations régionales (discussion) ; 3° La propagande coopérative : moyens (discussion) ; 4° Les œuvres complémentaires ou de renforcement de la coopération (discussion).

Une exposition de quelques marchandises sera organisée à l'occasion de ces congrès.

L. Dumieu.

BIBLIOGRAPHIE

LES LIVRES

Justice et Liberté, par E. Goblot (Paris, Félix Alcan, 1902). — Les moralistes professionnels sont de terribles gens, ils se complaisent dans le verbiage traditionnel et l'idéologie la plus vague. Les rapports réels des hommes entre eux ne les préoccupent guère. Mais les mots de Justice, Liberté, Raison, Devoir, Vertu, etc., etc., leur suffisent comme base de leurs constructions. Ils arrivent à de plaisantes conclusions : M. Goblot pense que la « paix sociale » peut être établie par l'effet de quelques bons principes généraux, nettement formulés et solidement établis! Tel est le sens de ce petit livre de prédication morale, c'est-à-dire de verbiage ennuyeux.

LES REVUES

Enquête sur le Mouvement révolutionnaire actuel en Russie. — *La Plume*, 31, rue Bonaparte, Paris (6e), organise une enquête sur le *Mouvement révolutionnaire actuel en*

Russie, à laquelle quelques-uns de nos amis pourront s'intéresser. Nous reproduisons, à cet effet, le questionnaire suivant :

« *La Plume* commencera prochainement la publication des résultats de son Enquête sur le mouvement révolutionnaire actuel en Russie.

« Nous serions particulièrement heureux qu'il vous plût de nous adresser une communication touchant les points ci-dessous énumérés :

« I. Les derniers événements en Russie (émeutes universitaires, déportations d'étudiants, de savants et de professeurs, excommunication de Tolstoï, grèves, répressions sanglantes, union des étudiants et des ouvriers). Documents à l'appui. Portée réelle de ces événements.

« II. Principaux événements de signification révolutionnaire depuis vingt ans au sein de ces différentes nationalités : leurs rapports avec le mouvement révolutionnaire général.

« III. Attitude des différentes nationalités (Polonais, Finlandais, Arméniens, Lithuaniens, Lettons, Petits-Russiens, etc.) 1° Les uns envers les autres ; 2° Envers les Russes.

« IV. Les sectes religieuses en Russie : leur influence, leurs moyens d'action.

« V. L'esprit révolutionnaire : 1° Dans l'Université ; 2° Parmi les ouvriers de la grande industrie ; 3° Dans l'armée.

« VI. Influence exercée par la Littérature et la Philosophie : Quels sont les écrivains ayant eu le plus d'influence sur le mouvement des esprits.

« VII. Avenir de la Russie. Évolution ou révolution. Répercussion sur l'avenir du monde.

« VIII. L'alliance franco-russe.

« Désirant donner à cette enquête une importance documentaire, nous vous serons obligés de citer, à l'appui de vos opinions le plus grand nombre de faits possible. »

Le directeur de *La Plume*,
Karl Boès.

PARTIE OFFICIELLE

Bulletin Socialiste International

LES ÉVÉNEMENTS DE RUSSIE

Le Comité exécutif du Bureau socialiste international adresse aux Partis ouvriers socialistes de tous les pays le Manifeste suivant :

Il y a un an, le socialisme international signalait à l'attention du monde les attentats perpétrés par le tzarisme contre la science et contre le prolétariat russe.

Malgré les vives protestations de la classe ouvrière de toutes les nations, malgré les cris d'indignation de la presse européenne, qui se sont produits en cette circonstance, le despotisme continue à régner en maître en Russie.

On emprisonne, on supplicie, on tue en masse tous ceux qui, par l'organisation ou par la science, poursuivent un sort meilleur et veulent la libération de la classe ouvrière.

De récentes communications à la presse socialiste, concernant la répression sanglante du 1er mai, en Russie, sont actuellement confirmées par des relations émanant des organisations ouvrières et d'autres adressées par nos camarades B. Kritschewsky et G. Plekhanoff, délégués russes au bureau socialiste international.

A Wilna, les cosaques et les agents de police dispersèrent les manifestants, tuèrent le porteur du drapeau rouge, firent prisonniers 37 travailleurs que le gouverneur von Wahl fit fouetter jusqu'à ce qu'ils perdissent conscience.

A Kieff, on déshabilla les jeunes étudiantes, arrêtées à la suite des démonstrations, et on leur fit subir les humiliations les plus révoltantes. On arrêta en masse les mères et on les força de renseigner la police et de trahir leurs propres enfants.

Dans le gouvernement de Poltava, les paysans révoltés ont été amenés dans les églises et, après la messe obligatoire, ils ont été fouettés jusqu'à ce qu'ils n'eussent plus connaissance.

Dans les prisons d'Ekaterinoslaw, les prisonniers politiques se laissent mourir de faim plutôt que de subir plus longtemps les mauvais traitements de leurs gardiens.

Le « Comité d'Ekaterinoslaw du Parti Ouvrier socialiste démocrate de Russie » a signalé ces faits odieux à l'attention publique.

Uné révolte de famine (refus de prendre la nourriture), a éclaté dans la prison de Bouterki, à Moscou, à la suite des traitements barbares infligés aux prisonniers politiques.

A Odessa, des manifestants ont été fouettés ; les paysans de Kharkoff ont été suppliciés aussi atrocement que ceux de Poltava.

Le « Bund » ou l'Union générale des ouvriers juifs de Lithuanie, de Pologne et de Russie, complète, par une autre communication, les atrocités tzaristes commises. Voici en quels termes :

« La manifestation du 1er mai se passa, à Wilna, comme d'habitude. La police et les cosaques frappèrent les manifestants dans la rue à coups de nagaïka, avec la férocité ordinaire. Le porteur du drapeau rouge fut maltraité le plus férocement, au point que ses vêtements étaient lacérés et que son sang coulait à flots. Les quelques dizaines de manifestants arrêtés sur la place furent frappés en route, puis au commissariat de police.

« Mais toutes ces sauvageries n'étaient que le prélude des scènes sanglantes qui se déroulèrent le lendemain.

« Déjà, avant la manifestation, sur l'ordre du gouverneur von Wahl, on avait préparé des faisceaux de verges, trempées dans de l'eau.

« Le 2 mai, le supplice eut lieu dans l'écurie du commissariat, en présence d'une commission de bourreaux, composée du gouverneur von Wahl, du préfet de police Nasimoff, du médecin Michaïloff, des commissaires de police Senitko et Kontchewsky, du brigadier Martinoff et des sergents de ville Cyboulsky et Miloucha. Les manifestants arrêtés furent appelés un à un.

« Avec une ironie cynique, le gouverneur commence par souhaiter à chaque prisonnier la fête du 1er mai. — Et voici une surprise pour vous, ajouta-t-il, en montrant les verges. — Quel âge avez-vous ? — 40 ans. — Donnez-lui 40 coups. — Et vous ? — 50 ans. — Donnez-lui 50 coups... Et ainsi de suite. Un prisonnier, plus hardi, répondit qu'il avait un million d'années. On lui donna 100 coups, et puis, comme il avait perdu connaissance, on le fit revenir à lui en lui versant de l'eau sur la tête, puis on le fit coucher à nouveau pour continuer le supplice...

« Le médecin était là pour déterminer le nombre de coups que pouvait supporter le supplicié. Le gouverneur von Wahl veillait à ce que les coups fussent donnés vigoureusement : si le bourreau laissait tomber par hasard un coup quelque peu faible, le gouverneur déclarait que ce coup-là ne comptait pas.

« On frappait jusqu'à ce que le supplicié perdit connaissance. S'il pouvait librement se mettre sur ses pieds, on recommençait, Et, pour aggraver la honte du supplice, on tendait au supplicié, après lui avoir fait reprendre connaissance, avec un sourire féroce un carton sur lequel se trouvaient écrits ces mots : « Vive le 1er mai ! ». (Ces cartons avaient été distribués la veille de la manifestation par les soins du comité local de l'Union générale.)

« Le porteur du drapeau rouge et un autre ouvrier ont été FOUETTÉS A MORT. »

Le comité du « Bund », le comité social-démocrate de Wilna du P. S.-D. de Pologne et de Lithuanie, le comité ouvrier de Wilna du Parti socialiste lithuanien, le groupe social-démocrate russe de Wilna ont lancé, en commun, à propos de ce supplice révoltant et ignominieux, une proclamation à 10.000 exemplaires, en russe, en jargon juif et en polonais, où sont désignés les noms des bourreaux responsables et qui se termine par ces mots :

« La vengeance s'abattra sur chacun de vous et vos noms seront maudits à jamais ! ».

La terreur blanche sévit en Russie de plus en plus férocement. Les épisodes de Wilna n'en sont malheureusement qu'un épisode plus particulièrement sauvage.

Le socialisme international, profondément indigné des atrocités qui se commettent quotidiennement sur les ouvriers russes, fait appel à l'opinion publique pour qu'elle stigmatise ces abominations.

Douloureusement ému, il adresse son salut de solidarité aux travailleurs russes qui, avec un héroïsme sans exemple, luttent pour leur émancipation politique et économique.

Il convie tous les Partis Ouvriers socialistes à saisir la population des faits abominables qui frappent la classe ouvrière de Russie et à élever, sans retard, leurs protestations, — par les moyens qu'ils jugeront les plus propres à agir, — contre le tzarisme qui, dans les harangues officielles, parle de paix et qui, dans la réalité, fait une guerre implacable au peuple qui demande son droit à la liberté et à l'existence.

Pour le Bureau exécutif socialiste international :
Le Secrétaire, V. Serwy.

L'Art, la Littérature

LES LIVRES

Camille Mauclair : **Les Mères sociales** (Ollendorff).

Si Buré a eu l'occasion de relever ici l'autre jour avec justesse et tact les idées de Mauclair sur le socialisme, c'est que Mauclair serait bien plutôt un anarchiste. Mais certains anarchistes intellectuels peuvent être très utiles au socialisme pour lequel ils déblaient le terrain. Peu d'écrivains, très peu, auront travaillé avec plus d'adresse, de persévérance et de vigueur à saper la bourgeoisie, que Mauclair qu'on aura haï avec toute l'aristocratie de son tempérament et le démocratisme de ses idées.

Les Mères sociales, sont une œuvre de franchise et de hardiesse et l'on sait qu'il n'y a vraiment de courage qu'à soutenir certaines thèses morales. Nulle institution n'a été plus universellement respectée que la maternité, et, si quelques écrivains comme Brieux et Guinon ont pu accuser sur la scène l'égoïsme d'un parent, personne n'avait osé prendre à partie jusqu'ici la majorité des mères et en quelque sorte le sentiment maternel lui-même, tel qu'on le peut percevoir dans la réalité quotidienne. L'auteur ne doute nullement que certaines femmes ne puissent être d'un désintéressement héroïque vis-à-vis de leurs enfants, mais il analyse avec froideur et acuité le sentiment général de la société sur les droits et les devoirs d'une mère. Ce que la société bourgeoise appelle devoir d'une mère, ce sont encore des droits : pour elle la mère doit savoir réprimer les goûts instinctifs de son enfant, lui imposer l'obéissance servile à la famille et le respect de la société, choisir sa carrière, souvent lui présenter sa femme ; elle est en quelque sorte l'économe de cet internat restreint et d'autant plus restrictif, qu'est la famille bourgeoise, et Camille Mauclair exprime très nettement qu'en attaquant la famille il poursuit l'œuvre des anarchistes qui ont attenté à l'état bourgeois.

Le temps est venu de dire que la mère n'a aucun droit sur l'enfant ; elle n'a que des devoirs pour le fait — d'autres disaient pour le péché — de l'avoir mis dans un monde de douleur. C'est une idée essentiellement chrétienne, résumée en ces mots de l'Evangile dont l'auteur épigraphia son livre « Femme, qu'y a-t-il de commun entre toi et moi » ; Mais l'on sait que rien ne diffère plus du premier chris-

tianisme — essentiellement anarchiste — que le catholicisme dont s'armature la bourgeoisie contemporaine. Cette idée est défendue avec énergie et une éloquence parfois très dramatique par l'écrivain. Evidemment, la mère et surtout le père, que Mauclair a tort d'avoir si complètement négligé, n'ont que des devoirs vis-à-vis de la progéniture ; mais je n'eusse point appuyé cette conception sur la pensée trop chrétienne que c'est parce qu'ils les ont enfantés pour une vie de douleur. Toute morale nouvelle doit rejeter le principe que la vie est toute joie ou toute douleur : ce n'est nullement un péché, même au sens schopenhauerien du mot, que d'avoir enfanté, c'est un acte sans obligation, ni sanction, c'est un acte de nature et d'inconscience, c'est un acte de vie pure et simple et nécessaire qui ne se discute pas plus qu'un principe premier. Si, à mon sens, les parents doivent considérer n'avoir que des devoirs, c'est à un point de vue tout épicurien, tout utilitaire, c'est parce qu'il n'y a d'intérêt et de joie que dans le devoir, seul exercice, unique activité, et que les droits constituent pour celui qui les possède une tyrannie où il s'immobilise, un commencement de néant.

C'est d'ailleurs au néant qu'aboutissent toutes les maternités égoïstes des femmes portraicturées en ce volume par Mauclair : Madame de Borelles oblige son fils à un duel ridicule où il périt et reste solitaire, stérile, dans la vie ; c'est une autre stérilité que la prostitution à quoi se consacre entièrement madame Soldignac, où le bien-être minutieux et sans cesse apeuré, où achève de mourir madame Becquey loin de tout enfant. Et ce sont bien plutôt les mères stériles que *Les Mères sociales* (1).

Ce livre qui est plutôt une thèse qu'un roman n'en offre pas moins l'intérêt du genre roman par la réunion de plusieurs portraits de femmes d'une psychologie très documentée, très vive, très poussée et d'une hardiesse qui n'évite pas les situations les plus crues, c'est la première étude grave sur les femmes de la bourgeoisie qui ont les mêmes mœurs amoureuses que les commerçants réguliers, clients assidus des Maison Tellier. C'est le réquisitoire le plus spontané et le plus sérieux qu'il y ait contre la morale familiale de la bourgeoisie.

Marius-Ary Leblond.

(1) Il se sent bien ici qu'un autre mot est indispensable. *Social* au lieu d'être pris dans son sens altruiste, signifie ici : mondain, qui n'existe que pour la société bourgeoise. Il faudrait un doublet comme sociétal, comme à un moment donné il a fallu *patrie* pour dédoubler *pays*.

LA PEINTURE

TOULOUSE-LAUTREC

Des amateurs et des marchands ont eu la bonne pensée de réunir chez M. Durand-Ruel presque tout ce qu'a laissé Henri de Toulouse-Lautrec. Quels que soient les motifs qui ont pu lui donner naissance, cette exposition vient à son heure : elle a même le haut intérêt de donner pour la première fois une idée d'ensemble d'une œuvre qui n'était jusqu'ici que très partiellement connue.

On s'était un peu habitué à voir dans ce Lautrec — au physique si disgrâcié et si souffrant, de se sentir tel que la nature et l'accident l'avaient fait un impulsif, n'obéissant qu'à la fantaisie du moment, sans recherche précise, sans application suivie, sans méthode et sans but bien fixé. Cette exposition témoigne du contraire : les deux cents et plus toiles, pastels, dessins, lithographies, qu'elle réunit ont un caractère d'ensemble et de tenue qui étonne. Elle prouve que l'artiste savait parfaitement où il allait, elle révèle une personnalité accusée, vivace, très consciente d'elle-même, une originalité aussi absolue dans ce qu'elle a de libre et de spontané que dans ce qui est manifestement voulu, cherché et de parti-pris.

Ce sont des « Scènes de la vie parisienne », mais des scènes bien spéciales, choisies dans le plus particulier des mondes parisiens et vues d'un œil spirituel, narquois, cruellement et incurablement pessimiste. Il est facile de distinguer dans cette œuvre, deux ou peut-être même trois époques successives : la première, celle des débuts, celle qu'on peut appeler l'époque de Bruant, montre Lautrec épris de ce qu'on nomme à Montmartre la vérité, passionnée pour les figures de souteneurs et de filles, qui semblent un instant les héros de la société — les filles en particulier, celles qui « pétrissent » librement l'asphalte des boulevards extérieurs, comme les filles Elisas qui vivent claquemurées dans les « maisons » des quartiers

populaires. Même dans cette série, manifestement inspirée et nourrie de littérature naturaliste, on trouve une forte observation personnelle, un cachet de vérité et presque de grand art qui laisse loin en arrière tout ce qui a été fait dans le même sens. C'est, si l'on veut, une illustration des chansons de Bruant, mais qui dépasserait cent fois le texte. Voyez la fille et l'homme qui noue le paquet de linge : c'est assurément l'éternelle « môme » et son « Pauv' Polyte », mais infiniment plus vivants et plus vrais que dans la chanson *A Saint-Lazare*.

On dit que Lautrec avait poussé le souci de l'exactitude jusqu'à passer des mois entiers dans une ces maisons dont il étudiait les pensionnaires. M. Arsène Alexandre se donne beaucoup de mal pour l'en excuser, pour démontrer que c'était dans le seul « amour de l'art » qu'il avait pu élire un atelier si inattendu. En était-il besoin? Ce sont là de bien grands mots. Pourquoi ne pas croire, plus simplement, que la vie si colorée de ces maisons, les attitudes et les expressions de visage si particulières de ces recrues, portaient à l'œil de Lautrec, qu'elles l'attiraient, l'amusaient, lui donnaient envie de peindre — cette envie, cette impulsion, cette verve décisive qu'ignoreront toujours les froids et laborieux exécutants d'œuvres qui n'ont été ni vues ni senties? Lautrec a agi en véritable artiste, en se livrant d'instinct à *ce qui lui disait*, peut-être avec le malin plaisir de braver les convenances. A vrai dire, que ce soit ce salon là ou celui de Mme la duchesse d'Uzès, que nous importe?

Dans cette première période, malgré une finesse de tons et une certaine harmonie de valeurs déjà très personnelles, Lautrec tient d'assez près aux impressionnistes : il peint et il pastellise au bleu qui l'agacera plus tard.

Puis, il se met à voir d'un œil plus libre et moins influencé; il laisse les sujets de Bruant pour saisir des scènes qu'il semble que lui seul ait vues, des scènes extraordinaires d'intimité ou de lendemains d'intimité dans les chambres à coucher, devant les tables à toilette

des dames de Montmartre ou même de plus bas, — scènes dont il restera le peintre unique et exceptionnel. Il souligne victorieusement les rides, les bouffissures, les tons blêmes et plombés des visages, les disproportions quelquefois monstrueuses de corps qui affligent au « déballage » ou au petit-lever celles que l'on appelle les belles femmes, à l'instant critique où elles commencent à ne plus l'être.

Il y a toute une série frappante de ces scènes littéralement vécues, de ces scènes de dispute, de toilette ou de conversation familière entre ces dames et leurs amis. Peut-être les modèles étaient-ils moins laids, ou moins... effrayants de proportions qu'il ne les a vus. Mais Lautrec a néanmoins fait vrai, quoique plus vrai que nature : il a idéalisé en laid.

Les théâtres, les orchestres, les perspectives et les arrangements si curieux que forment les loges et les baignoires, enfin les cirques, lui ont fourni tout une autre série ironique, vue d'un œil aussi implacable et aussi personnel. Les traces de l'influence primitive de Degas et de Forain s'effaçant de plus en plus jusqu'à devenir insaisissables. Dans cette dernière partie de son œuvre, sa technique n'a plus rien d'impressioniste; il peint le plus souvent avec du noir, dans une dominante de noir et de jaune qu'il a, on peut dire, inventée. Plus il est allé, moins il a sacrifié aux exagérations et aux charges plaisantes du début, plus il a cherché à faire sincèrement la *chose vue,* telle qu'elle avait été vue. On peut dire qu'il a toujours été en progrès sur lui-même, toujours personnel et toujours imprévu et varié dans ses recherches. Ce qu'il y a de vraiment remarquable dans ce caractère et cette vie d'artiste où l'ordinaire tient pourtant si peu de place, — ce qui montre l'« artiste de race » qu'était Lautrec, c'est que, même dans le temps où il était enfermé dans une maison de santé, privé de toile, de couleurs et de modèles, réduit à dessiner de souvenir, il ne dessinait d'une manière ni moins juste ni moins cohérente que lorsqu'il travaillait, sain d'esprit, dans son atelier.

Ce qui semble caractériser cette personnalité si complexe et, à certains égards, si étrange, c'est d'abord l'originalité de la vision, le modernisme du coup d'œil, de l'arrangement, du parti-pris, dans lesquels il n'a que le seul Degas pour maître, une certaine façon vive, alerte, primesautière, même un peu cavalière de camper un sujet, et en même temps une conscience, une tranquilité, un soin soutenu à établir et à rendre ce qui a été si capricieusement jeté et esquissé. Si Lautrec n'est pas un dessinateur de grand style et de grand caractère, c'est un dessinateur serré, exact, sûr, et en même temps ingénu presque puéril qui s'intéresse davantage à de petits détails, à un tortillement de cheveux, à un bond de jupe, au réticule qu'une femme tient à la main, qu'au style d'ensemble de la figure.

Son œuvre est une satire amère, à la fois, et innocente; elle ne laisse pas une impression de méchanceté ni de rancune bien profonde; c'est une satire d'enfant qui s'est amusé plutôt encore qu'il ne s'est vengé.

Ajoutons le caractère de haute distinction, d'élégance et d'esprit qui marque presque chacune de ses œuvres, et relève jusqu'à celles qui sont de l'inspiration la plus canaille. Si les sujets sont quelquefois repoussants ou grotesques — et il faut convenir qu'en art le sujet importe peu, pourvu que l'œuvre soit sentie — la peinture est toujours jolie et distinguée — et une bonne part du caractère singulier de l'œuvre de Lautrec tient à ce contraste entre la vulgarité des sujets et la spirituelle élégance, la manière hautaine et l'amusement dédaigneux avec lesquels il les a traités.

Paul Ballaguy.

Le Secrétaire-Gérant : Jean LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.
A. Maume, administrateur-délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

LES BOURSES DU TRAVAIL EN ALLEMAGNE

en 1901 [1]

C'est la première fois qu'il est possible de soumettre aux Syndicats allemands une statistique à peu près complète des Bourses du travail (2). Le tableau des adresses que le *Correspondenzblatt* publie tous les six mois, peut nous renseigner sur le nombre des Bourses; cependant il nous manquait jusqu'ici de connaître leur constitution interne, leur extension et leur organisation, leurs recettes, leurs dépenses et leurs autres institutions.

Un nombre relativement faible de Bourses faisait imprimer des comptes rendus annuels, permettant de se renseigner sur tel ou tel point de leur activité. Quelques Bourses adressaient annuellement des comptes rendus à la Confédération qui les publia dans

---

(1) Rapport présenté par la *Commission générale* des Syndicats allemands au récent Congrès corporatif de Stuttgard, dont nous publierons prochainement le compte rendu.

(2) En Allemagne, on appelle cette forme d'association du mouvement ouvrier des *Gewerkschaftskartelle*. Si nous les désignons sous le nom de *Bourses du travail*, c'est d'abord pour en rendre la compréhension plus facile, et aussi parce que leur constitution est sensiblement la même que celle des Bourses du travail de France. Les communes ne mettent pas de locaux à leur disposition, et elles ne les subventionnent pas. Les conseils municipaux et le gouvernement, loin de les aider à vivre, leur font une guerre acharnée. Cela ne peut nous empêcher de faciliter l'entente et l'unité internationale en rendant la connaissance du mouvement ouvrier d'autres pays plus accessible aux ouvriers français qui, en général, ne savent pas de langue étrangère. — Il en est de même avec la *Confédération générale du travail* qu'on désigne en Allemagne sous le nom de *Generale-Commission der Gewerkschaften*, ce qu'il faudrait traduire : *Commission générale des Syndicats* : ce serait alors un non-sens car ce n'est pas une commission des syndicats, mais bien une fédération des fédérations. Or, il y a dans la langue allemande un mot qui est « Konföderation » signifiant confédération, et un autre : « Föderation » (fédération). Si, déjà, pour le traducteur, ces dénominations illogiques présentent souvent de grandes difficultés, dans l'intérêt du mouvement ouvrier international et pour faciliter aux différents pays les communications, il serait à désirer qu'une entente internationale se fasse aussi sur ce terrain. (*Note du traducteur*).

le *Correspondenzblatt*. Ces rapports laissaient à désirer : déjà en ce qui concerne le nombre, on peut le constater d'après nos classements de tous les rapports donnés des années 1899 et 1900 (1), qui ne comprennent que 70 sur 90 Bourses du travail, tandis que nos tableaux des adresses, pour les années en question, en indiquent 286, sur 320. Mais aussi les rapports eux-mêmes étaient loin de suffire aux besoins d'un tableau comparatif ; parce qu'il leur manquait toute concordance et que les rubriques les plus importantes montraient souvent de grandes lacunes. Pour avoir un aperçu véritablement utile et consciencieux sur les Bourses du travail, la Confédération a dû renoncer à tous ces rapports et se procurer les matériaux nécessaires par voie de consultation directe, en adressant des questionnaires aux différentes Bourses. Cette manière de procéder avait cet avantage que la statistique était unitaire et complète : elle offrait encore l'occasion d'habituer les secrétaires des Bourses à gérer les caisses et à établir le bilan d'une manière uniforme. Elle les oblige à commencer à faire de la statistique, et leur en fait même une obligation permanente, car, d'habitude, là où il n'y pas de rapport annuel, sous une forme quelconque, il n'y a pas non plus de renseignements statistiques sur la force numérique des organisations existantes ; et les informations que nous ont fournies de nombreux secrétaires, montrent qu'il leur a été facile de recueillir les documents nécessaires. Nous les en remercions beaucoup. Mais nous n'épargnerons pas leur peine pour les années à venir ; la pratique nous a montré qu'une statistique des Bourses du travail, si nous voulons qu'elle puisse servir, ne peut être obtenue

(1) Voir : *Correspondenzblatt*, année 1901, p. 173 et 523.

que dans cette voie, et que les statistiques régulières seules peuvent avoir une valeur réelle et comparative. Nous espérons, d'ailleurs, que le renouvellement annuel de ces travaux de statistique aura pour conséquence une expérience et une organisation telles, que la réunion des matériaux en sera de beaucoup rendue plus facile.

Mais comme toute bonne statistique ne doit pas seulement être une description, mais en même temps un moyen d'instruction, nous pouvons en tirer de nombreux enseignements. Tandis qu'à la lecture des rapports annuels publiés séparément, on ne peut d'habitude que constater les progrès réalisés ou les reculs subis, la statistique, au contraire, appelle la comparaison, sollicite l'examen critique et surexcite l'émulation des Bourses, qui sont poussées à rivaliser d'activité pour ne pas rester en arrière les unes des autres et à réaliser toutes les tâches indispensables. Le résultat de cette première statistique est de prouver justement que dans cette voie, il y a encore beaucoup à faire, et que seule, la preuve, par des chiffres, de nos défauts d'organisation, est capable de stimuler le zèle nécessaire pour constituer des Bourses du travail dignes du prolétariat.

Ce n'est pas du domaine de la statistique, de donner l'histoire du sujet dont elle s'occupe. Aussi une histoire des Bourses du travail d'Allemagne ne pourrait-elle être donnée que dans le cadre d'une histoire générale du mouvement syndical en Allemagne. Si toutefois nous avons fait remonter notre travail à l'année de la fondation des Bourses, ce n'est point pour des raisons historiques. C'est uniquement en considérant qu'il est indispensable, pour comprendre le développement de chacune des Bourses, de compter avec son âge. Aussi ne faut-il pas conclure de la jeunesse de la plupart des Bourses, que le concours local des différents syndicats

ne date que de la fondation des Bourses. Déjà, depuis des années, dans de nombreuses villes et localités, les efforts combinés des syndicats étaient réglés, avant que l'on ne pensât à leur donner une organisation stable et une réglementation statutaire. Cet état précaire tenait tant au caractère de début des travaux qu'à la crainte de porter à la connaissance d'intrus, les conventions et les arrangements conclus par les groupements, qu'à l'appréhension d'être exposé aux mesures arbitraires des autorités, étant données les innombrables difficultés légales.

Ce ne fut qu'après la suppression, par une loi de l'empire allemand, de la prohibition pour les sociétés, de se coaliser, que l'incertitude légale disparut. Pour faire ressortir quelques exemples particulièrement caractéristiques, nous citerons les villes de Hambourg, de Berlin et de Magdebourg. La Bourse existant actuellement à Hambourg, fut fondée en 1891. Mais, à tous moments déjà, entre 1880 et 1890, les Syndicats de Hambourg avaient trouvé l'occasion de sauvegarder leurs intérêts communs par des délibérations communes. Et déjà longtemps avant la loi d'exception, les fondés de pouvoir des syndicats se réunissaient dans des conférences mensuelles (depuis 1873) pour encourager la propagande, subvenir méthodiquement aux secours de grève, et régler les affaires de secours et d'office de placement (1). A Berlin, la Bourse existante actuellement fut constituée en 1889. On sait toutefois qu'un Comité général des Syndicats berlinois avait été déjà nommé au mois de mars en 1882. Enfin, à Magdebourg, on se contenta d'attendre jusqu'en 1901,

(1) Voir : *Die Hamburger Gewerkschaften und deren Kämpfe von 1865-1890*, p. 126.

l'institution d'un Comité composé de plusieurs membres qui devait régler les intérêts communs des Syndicats. Ce n'est que cette année-là que l'on s'est décidé à fonder une Bourse du travail. On voit par là que les Bourses n'ont pas moins été sujettes à des changements que les organisations professionnelles, et même, aujourd'hui encore, leur organisation est loin d'être parfaite. A côté des associations locales, qui ont des statuts fermes, un secrétaire et une gestion financière réglés, on trouve encore, particulièrement dans les petites localités où il y a moins de corporations organisées, un espèce de représentation incohérente sous forme de commission ou de conférences de fondés de pouvoir, qui peuvent peut-être suffire pour le moment à leurs besoins encore peu nombreux.

Il y a 319 Bourses du travail qui ont pris part à la statistique que nous soumettons au public. Au 1er octobre 1901, il y avait en Allemagne 365 Bourses ; notre statistique en englobe donc 85,7 pour cent. De ces 365 Bourses, 5 ont disparu dans le courant de l'année du Rapport, 6 ont dû être rayées de notre registre parce qu'il était impossible de leur faire parvenir les envois postaux. Puisqu'il n'était pas possible d'avoir aucun renseignement sur ces 11 Bourses, il était donc inutile de compter avec elles. Par conséquent, il n'y a plus que 353 Bourses à prendre en considération : donc notre statistique en embrasse, rond, 90 pour cent. C'est, pour un commencement, un résultat dont nous pouvons être content, d'autant plus que les 34 Bourses qui ne sont pas comprises dans la statistique appartiennent, à peu d'exceptions près, à de petites localités qui, pour l'ensemble du tableau, sont de peu d'importance ; il n'y a qu'une seule grande ville (Barmen) et 9 villes moyennes (Bonn, Brieg, Coburg, Finsterwalde, Grün-

berg, Landsberg, Plauen, Saarbrücken et Wolfenbüttel). Les autres villes non comprises dans la statistique sont : Barby, Entin, Feuerbach, Fraustadt, Froschhausen, Genthin, Heidenheim, Horde, Kellinghaisen, Kirchain (Lausitz), Lagesdorf, Lissa, Neuhaldensleben, Nordham, Osterwick, Schonlanke, Schabach, Schwelm, Sonneberg, Strasburg in der Ukermark, Uhrsleben, Verden, Wurzen, Zirndorf. Si regrettable que soit l'absence de ces Bourses, nous ne pouvions retarder à cause d'elles la publication de notre statistique.

Nous espérons que les Syndicats de ces localités voudront aider à ce que leurs Bourses fournissent, plus tôt, à l'avenir, les renseignements nécessaires. Que la faute n'en soit pas toujours aux secrétaires des Bourses, mais souvent aux Syndicats eux-mêmes, c'est, du reste, ce que nous devons pleinement reconnaître.

Des 319 Bourses qui ont pris part à la statistique, il y en a 305, dont nous connaissons l'année de la fondation.

Le tableau suivant indique le nombre de Bourses créées par année :

1887. . .	2	1892. . .	22	1897. . .	22
1888. . .	—	1893. . .	33	1898. . .	26
1889. . .	3	1894. . .	17	1899. . .	38
1890. . .	10	1895. . .	23	1900. . .	29
1891. . .	20	1896. . .	28	1901. . .	32

Les plus anciennes des Bourses actuellement existantes sont celles de Heilbronn et de Mayence (1887), comme celles de Berlin, Schwerin et Weimar (1889). Par contre, ce n'est que pendant la dernière année de la loi d'exception (1891) que les Bourses de Brandebourg,

Brunswick, Brême, Cannstadt, Cottbus, Elberfeld, Söppingen, Manheim, Offenbach et Tuttlingen se constituèrent. Notre invitation d'introduire une période uniforme pour les rapports et la gestion financière a eu, cette fois, plus de succès. Sur 319 Bourses, 292 ont adopté cette manière; 224 ont fait leurs rapports sur l'année 1901, et 3 sur les années 1900 et 1901, 65 sur une période plus ou moins longue qui se termine au 31 décembre 1901. 24 seulement se sont obstinées à envisager des périodes différentes: 14 vont jusqu'à 1902, et 10 se terminent déjà avant décembre 1901; il y en a trois dont nous n'avons pu obtenir aucun renseignement sur la période envisagée par leur rapport.

C'est justement dans le cadre d'une statistique que la différence de périodes envisagées par les rapports est surtout gênante. Ainsi le tableau des dépenses pour les grèves sera incomplet, si la période du rapport de quelques Bourses ne renferme pas telle ou telle grande grève qui furent soutenues, en général, par toutes. Une statistique qui n'est pas uniforme peut également, d'une autre manière, entraîner des interprétations fausses et des jugements erronés, que les Bourses peuvent éviter si elles adoptent, sans exception, notre proposition, de prendre l'année du calendrier comme période de la gestion de leurs caisses et de leurs rapports.

Constitution des Bourses du Travail.

Sur les 319 Bourses, 131 ont été déclarées auprès des autorités comme sociétés, 27 comme Commissions et 161 fonctionnent librement comme commissions non déclarées. La plupart des Bourses sont composées des représentants des syndicats qui élisent leurs délégués dans leurs réunions régulières. 23 Bourses sont simple-

ment des représentations des assemblées professionnelles publiques, tandis que pour 11 Bourses les délégués sont élus en partie dans les réunions régulières des syndicats, en partie dans les assemblées professionnelles publiques. Sur 5 Bourses nous n'avons pas eu de renseignements à ce sujet. Parmi les 34 Bourses avec des règlements de délégation différents, 11 se trouvent dans des villes du royaume de Saxe où les dispositions légales sur les sociétés rendaient, en pratique, autrefois difficile la représentation directe par les syndicats. Chez les autres Bourses appartenant, pour la plupart, à des localités prussiennes, il se peut que ce soit des considérations, des discussions politiques qui se sont produites occasionnellement dans les Bourses (1) qui ont été décisives dans l'organisation de la représentation. Mais comme ces considérations sont maintenant sans objet, le mode de représentation directe par les syndicats devrait, eu égard à la responsabilité des délégués et à l'exécution des décisions prises, par les Bourses, de plus en plus être mis en pratique.

223 Bourses sont des représentations exclusives des syndicats centralisés ; tandis que 82 Bourses ont des délégations des Unions professionnelles locales (2) qui ne sont représentées véritablement que dans 28. Dans 4 Bourses nous trouvons aussi des délégués

(1) La loi défendant aux sociétés politiques de se coaliser et qui permit aux caprices de la police de considérer souvent les syndicats comme telles et de dissoudre les Bourses et très souvent les syndicat même, a été annulée dans ces dernières années. *(Note du traducteur.)*

(2) Les Unions professionnelles locales, d'ailleurs peu nombreuses, dont l'âme est l'architecte gouvernemental en retraite, Kessler, considèrent que l'action syndicale ne peut pas être séparée de l'action politique et quoiqu'elles soient partisans de la Socialdémocratie, aussi bien que les syndicats centralisés, elles ont refusé, jusqu'à ce jour, de se fédérer avec ces derniers. *(Note du traducteur.)*

des syndicats non constitués sur le principe de la lutte des classes. Ce sont les Bourses de Karlsruhe, Schweinfurt, Sommerfeld et Stuttgart. Les syndicats en question qui y adhèrent sont en partie des Sociétés locales de fédérations Hirsch-Duncker (1) et en partie des Unions professionnelles locales.

(A suivre.) Paul Umbreit.

(Traduit par Henri Bögelsack).

(1) Nommées ainsi d'après les noms de leurs fondateurs, le docteur Max Hirsch et le député progressiste Duncker qui commencèrent la création de syndicats en 1868. *(Note du traducteur.)*

La Situation Socialiste au Japon

Il est certain que l'Occidentalisation du Japon y a produit un progrès matériel considérable. La puissance productrice de notre pays, l'intensité de notre commerce, intérieur ou extérieur, se sont développées par bonds prodigieux. Mais la magnificence des progrès matériels n'est rien quand elle n'est pas accompagnée de culture morale. Les bienfaits de la civilisation nouvelle sont alors annihilés par les maux inévitables qu'elle amène avec elle.

L'esprit chevaleresque qui, pendant des milliers d'années, avait caractérisé l'âme japonaise, a été refoulé et presque submergé par les vagues de la révolution politique et économique. Aucun principe moral n'a remplacé celui qui était disparu. Les idées « mammonistiques » dominent sans contrepoids parmi toutes les classes de la société et surtout parmi les riches. L'esprit de sacrifice, cet héritage de la chevalerie antique, a fait place à l'âpreté au gain et à la soif des richesses. L'égoïsme est maintenant le trait dominant des classes dites supérieures. Le fossé se creuse chaque jour plus profond entre « Lazare » et « le Riche ». Envie, haine, mécontentement du côté des miséreux; vanité, extravagance, luxe, débauche du côté des riches : ce ne sont là que les symptômes du grand conflit social qui bouleversera certainement le Japon dans un avenir rapproché. Cette situation n'est pas sans alarmer beaucoup de bons esprits, et ils cherchent les remèdes aux maux produits par la révolution industrielle. Il n'est donc pas étonnant que le socialisme gagne rapidement du terrain dans le « Pays du Soleil Levant ». Ceux qui voient dans le socialisme le seul moyen de résoudre le problème social ne sont pas encore nombreux, mais ils sont, pour la plupart, des hommes instruits, savants, professeurs, journalistes, capables d'exercer bientôt sur la masse une profonde influence. Et, d'autre part, à côté de ces hommes ouverte-

ment sociales, beaucoup d'autres le sont par leurs conceptions intimes, tout en n'osant pas en faire profession de foi.

C'est à la fin du printemps dernier qu'une organisation politique a été constituée sous le nom de « Parti Social Démocratique ». Ses fondateurs sont des hommes d'énergie et de science, et méritent l'estime et la confiance de leurs concitoyens. Ils étaient cinq en tout. L'un d'eux est professeur de sciences politiques et de littérature dans un collège de Tokyo, qui a été fondé et maintenu sous les auspices du comte Okuma, ancien premier ministre du Japon ; deux autres sont éditeurs d'un grand journal quotidien de Tokyo ; les deux derniers sont les rédacteurs du *Labor World* (Kodo Sekai), organe hebdomadaire et unique du mouvement ouvrier dans notre pays. On pouvait espérer qu'un parti politique créé par de telles personnes aurait conquis la sympathie de beaucoup de nos compatriotes. Malheureusement, cette organisation était à peine née qu'elle a été brutalement supprimée par le gouvernement. Cette prohibition fut comme un éclair dans un ciel sans nuages : elle a surpris l'opinion qui ne voyait pas dans le nouveau parti un danger pour l'ordre social. On a d'ailleurs laissé ignorer les causes qui ont amené les autorités à prohiber l'organisation du nouveau parti.

Non contentes d'avoir dissous le Parti, les autorités publiques interdirent la vente des numéros publiés le 20 mai par quatre journaux quotidiens et par un journal hebdomadaire de Tokyo où se trouvait reproduit le programme socialiste.

Nous avons, au Japon, une loi odieuse, intitulée « loi tendant au maintien de la paix publique » et qui a été votée il y a deux ans, à l'instigation des capitalistes effrayés par l'éveil des travailleurs. C'est grâce à cette loi qu'on a supprimé le Parti Social Démocratique et les cinq journaux dont j'ai parlé. Non seulement elle confère aux autorités publiques le droit de supprimer arbitrairement les journaux et les partis politiques, quand elles le jugent néces-

saire, mais elle est rédigée de façon à pouvoir entraver tous les progrès du mouvement ouvrier. Tant qu'elle restera en vigueur, les travailleurs japonais seront, en effet, à la discrétion de leurs employeurs, car ils ne peuvent, sans violer cette loi, se mettre en grève.

Quoiqu'il en soit, la plateforme du Parti Social Démocratique constituait réellement un ensemble d'idées avancées et élevées. Elle a été rédigée par les fondateurs du Parti, notamment par le professeur Abe, de Tokyo, d'après le Manifeste du Parti Communiste, publié en 1847 par Karl Marx et Frédéric Engels. C'est le programme le plus brillant qui ait jamais été publié par un parti politique au Japon. Après avoir montré les défauts et les lacunes de l'organisation sociale actuelle, le manifeste énumère les articles suivants comme aspirations du Parti :

I. — Fraternité universelle.

II. — Abolition des armées de terre et de mer, établissement de la paix internationale.

III. — Abolition des distinctions de classe, politiques et économiques.

IV. — Propriété commune de la terre et du capital.

V. — Propriété publique des chemins de fer, steamers, canaux, ponts et des autres moyens de communication.

VI. — Distribution équitable de la richesse.

VII. — Égalité des droits politiques pour tous.

VIII. — Éducation intégrale du peuple aux frais de l'État.

Tels sont les objets dont le Parti supprimé poursuivait la réalisation. Mais ils ne peuvent être réalisés que par l'évolution lente et progressive de la législation sociale. Aussi la « plateforme » déclare-t-elle que tout en travaillant sans trêve à atteindre le but final, nous ne devons négliger aucune réforme qui nous permette de hâter l'avénement de notre idéal. Elle propose, en conséquence, toute une série de palliatifs aux maux multiples de la société actuelle et qui sont énumérés dans vingt-six articles (nationalisation des chemins de fer, municipalisation des tramways,

du gaz; lois protectrices du travail pour les femmes et les enfants; journée de huit heures; instruction gratuite; justice gratuite; suffrage universel, etc. (1).

Si la première partie du Manifeste est réellement une sorte de sommaire du socialisme au sens strict du mot, les vingt-six articles de la seconde partie sont simplement socialistes au sens vague usité généralement dans l'Europe continentale.

Quelques-unes des réformes qu'ils préconisent y ont même été réalisées, et toutes sont dans le domaine de la législation possible. Mais, pour les hommes d'État conservateurs qui tiennent actuellement les rênes du gouvernement japonais, ce programme, tout pratique qu'il soit, apparaît comme intolérablement radical. On comprend que la «plateforme» leur devienne tout à fait insupportable, quand ils considèrent la pure doctrine socialiste exposée dans la première partie. Bien plus, le mot » socialiste » est assez étranger aux oreilles japonaises. Le mot « social » est familier aux Japonais; mais si l'on y ajoute la terminaison « *iste* », il semble à leurs esprits mal éduqués qu'on leur parle de quelque chose de dangereux. En d'autres termes « socialisme » et « socialiste » sont confondus avec « anarchisme » et « anarchiste », aussi bien par les Japonais que par les esprits mal informés de l'Occident. On peut ajouter que « démocratie » et « impérialisme » sont des termes incompatibles; et dans un pays où le pouvoir souverain repose sur la tête d'un seul homme depuis des milliers d'années, où l'Empereur est déclaré « sacré et inviolable » par la Constitution, et où la plupart des hommes n'ont jamais conçu l'opportunité ni la possibilité d'un changement dans la forme du gouvernement, il y a quelque chose d'alarmant pour les hommes d'État et surtout pour la famille impériale, à ce que la démocratie entre en ligne, même dans une mesure très modeste. Sans

(1) Voir l'article de notre collaborateur Katayama dans le *Mouvement Socialiste* du 15 septembre 1901.

doute, le Manifeste ne contenait aucune menace pour la famille régnante, et les fondateurs du Parti ne sont pas moins loyalistes que n'importe qui au Japon, mais il ne faut pas oublier que le socialisme, tendant à réaliser intégralement la démocratie, a pour conséquence finale le renversement de l'impérialisme. Toutefois, nous ne comprenons pas que, dans un pays où la liberté de penser et d'écrire a été proclamée, le gouvernement intervienne pour empêcher la propagande d'une doctrine politique, quand même elle tendrait à bouleverser la constitution actuelle.

Pour en revenir au sujet même de cette étude, je veux noter un autre élément du mouvement socialiste japonais. Avant comme après la création et la suppression du Parti social démocratique, il a existé une organisation, sous le nom d'*Association socialiste*. Cette association a été fondée par un groupe d'hommes qui poursuivent la réalisation des réformes sociales sur une base socialiste. Sa devise, comme celle de la « Société Fabienne » d'Angleterre, est la suivante : « Vous devez attendre le moment opportun, avec la patience de Fabius quand il « combattait Hannibal, bien que beaucoup blâmassent sa « temporisation ; mais quand le moment est venu, vous « devez agir avec l'énergie qu'il sut alors déployer; sinon « votre attente aura été vaine et stérile ». Actuellement cette société ne compte qu'une quinzaine de membres et elle ne cherche pas à accroître ses adhérents, car elle n'accepte que les hommes sincèrement désireux de réaliser le bonheur social et vraiment conscients du socialisme, et elle tient ainsi à l'écart les éléments démagogiques. En fait, ses fondateurs espèrent accomplir au Japon l'œuvre que la « Société Fabienne » poursuit avec succès en Angleterre. Son champ d'activité est l'éducation du peuple. Ses principaux moyens d'éducation sont la publication de la pure doctrine et de la pensée socialistes. L'association ne possède pas encore d'organe spécial; mais le *Rikugo (l'Univers)*, le seul organe de l'Unitarisme au Japon, a eu

la générosité de consacrer une large place à la publication d'articles écrits par les membres de ce qu'on pourrait appeler la « Société Fabienne Japonaise ». Le rédacteur en chef du *Rikurgo* est un des membres de l'Association. Il est à peine besoin de dire que le *Rodo Sekwai* (le *Labor World*) dont j'ai déjà parlé soutient ardemment la cause de « l'Association socialiste. »

L'« Association » est entrée dans la quatrième année de son existence à la fin de novembre dernier. Elle tient une réunion publique tous les mois dans une salle de l'Hôtel Unitaire à Tokyo. Pour montrer combien cette Société ressemble à la Société Fabienne, je veux décrire quelques traits de l'*Association japonaise à l'aide des remarques faites sur l'Association anglaise*, par M. Wood, dans son remarquable ouvrage : « *Les Mouvements sociaux de l'Angleterre* ». Les principaux membres de l'Association socialiste « sont tous des hommes instruits qui ont étudié de « très près Marx et les autres auteurs socialistes, et qui « s'appliquent spécialement à rechercher les moyens de « faire passer la doctrine socialiste dans les faits politi- « ques ». Avec les premières réunions publiques tenues en un point central de Tokyo, en avril dernier, la Société a résolument abordé son œuvre d'éducation et d'action politiques.

« Dans les réunions publiques de la Société, les discus- « sions ont porté principalement sur les aspects théori- « ques et historiques du socialisme. Quand on a achevé la « lecture préliminaire, une libre discussion s'engage entre « personnes représentant les opinions économiques les « plus diverses ». Malheureusement, la Société manque de ressources financières pour entreprendre une campagne active et efficace. Néanmoins, ses membres vont fréquemment faire, à leurs propres frais, des conférences dans les centres ouvriers. En réalité, « l'Association socialiste » a une large perspective pour l'avenir.

Quand le Parti social démocratique, actuellement dissous, eût fait son apparition, les membres de l'Associa-

tion socialiste émirent un vote unanime en sa faveur. Il faut remarquer que les fondateurs du Parti étaient tous membres de l'Association. Quand le Parti eût été frappé à mort par le gouvernement, ses fondateurs conférèrent avec les membres de l'Association pour décider quel serait le mode de propagande le plus opportun pour la démocratie socialiste au Japon. Après mûre réflexion, la conférence décida que les pionniers du socialisme au Japon devaient soigneusement éviter tout acte capable de faire méconnaître par des esprits superficiels le caractère véritable de la doctrine. En d'autres termes, les socialistes au Japon doivent être très prudents et très respectueux de la loi, et se garder de toute violence, quand ils prêchent l'évangile de l'Egalité et de la Liberté. Les progrès seront lents, mais ce sera aussi le moyen le plus sur et le plus efficace. Il en est nécessairement ainsi dans un pays où le peuple est si terriblement ignorant de la doctrine social-démocratique. Ainsi les fondateurs du malheureux Parti sont revenus à leur ancien asile de « l'Association socialiste » d'où ils s'appliquent avec énergie à répandre dans les masses populaires les principes de la nouvelle économie politique. Notre gouvernement japonais est singulièrement indulgent pour les socialistes quand ils répandent leurs idées par la plume et par la parole. Mais quand ils font un pas de plus et veulent s'organiser sous la bannière de la démocratie socialiste, l'autorité intervient aussitôt. Ainsi le gouvernement considère la démocratie socialiste comme nuisible à l'intérêt général, quand elle devient la « plateforme » d'un parti politique, tandis qu'il la considère comme inoffensive, lorsqu'on la prêche de la tribune ou de la chaire, ou qu'on la discute dans les journaux et dans les livres, individuellement ou sous les auspices d'une association non politique. N'est-ce pas là une grave inconséquence?

Quelle différence y a-t-il entre la propagande socialiste d'une organisation politique et celle d'un individu isolé ou d'une association non politique? Notre gouvernement

est tout à fait ridicule, lorsqu'il juge nécessaire d'étrangler un parti social-démocratique à sa naissance et de défendre la publication même du Manifeste de ce Parti, tandis qu'il laisse circuler la littérature socialiste, en langue nationale ou en langue étrangère, à travers toutes les classes de la société.

La décision du tribunal japonais à l'égard des cinq journalistes poursuivis mérite d'être signalée. Il est consolant de voir que nos jurés ne sont pas assez corrompus pour se laisser séduire par la toute puissance de l'or, ni assez lâches pour être intimidés par l'autorité du gouvernement. Le tribunal, après de courts débats, a rendu un verdict général d'acquittement.

Quoi qu'il en soit, le Japon attend encore le baptême du feu de la liberté. Tant que la liberté de la presse et de la parole et que le droit de coalition ne seront pas plus larges, le gouvernement constitutionnel du Japon restera une vaine plaisanterie. Nous ne pouvons nous empêcher d'envier nos frères étrangers, nés dans des pays où le droit d'exprimer leur idée et de former une organisation politique est complet. Mais la loi du progrès est inflexible. Espérons et persévérons, et cette loi achèvera certainement ce qui reste à faire au Japon !

KIYOSHI KAWAKAMI.

(Traduit par R. Briquet.)

CHRONIQUES

FRANCE

Les Faits Politiques

Jacobinisme officiel.— Nous avons signalé en son temps (1) la théorie jacobine de la « vérité républicaine » apportée jadis à la tribune de la Chambre par M. Lafferre, député radical. Aujourd'hui, comme alors, même s'il doit être seul, ou presque seul, le *Mouvement Socialiste* ne laissera pas passer sans protester la circulaire que le président du conseil vient d'adresser à ses préfets sur les devoirs des fonctionnaires.

M. Combes tient à obtenir de ses préfets, de ses sous-préfets et de tous ceux de ses agents « qui détiennent à un titre quelconque une parcelle de la puissance publique » une obéissance absolue.

On peut considérer, en effet, qu'il y a assez, et trop longtemps, que le gouvernement républicain tolère parmi ses agents politiques des réactionnaires avérés. On voit trop souvent, en ce sens, des nominations scandaleuses. Et ce serait une faiblesse coupable que de ne pas procéder aux exécutions nécessaires. Ici, on ne saurait user de demi-mesures, et la règle d'action qui convienne est celle que résume une formule souvent employée : Vite et tout !

Mais ce n'est plus seulement de cela qu'il s'agit, et la circulaire ministérielle ne vise à rien moins qu'à étendre à tous les fonctionnaires, quelque soit leur emploi et n'eussent-ils en aucune mesure « une parcelle quelconque de la puissance publique », les obligations que les agents directs seuls doivent être tenus d'observer. Chaque préfet devient un petit proconsul, auquel il « appartient d'exercer, sous sa responsabilité, une action politique sur

(1) *Mouvement Socialiste* du 8 février 1902.

tous les services publics », et les chefs de ceux-ci « ne sauraient oublier qu'ils ont l'obligation stricte de se conformer à sa direction politique ».

Je sais bien qu'il est difficile de faire le départ entre ceux des fonctionnaires qui détiennent une parcelle du pouvoir et ceux qui n'y participent point ; que tout individu qui exerce une fonction officielle est, par ce seul fait, pour la masse ignorante et surtout dans les pays arriérés, l'objet d'une admiration béate. Le respect du galon est le commencement de la sagesse. Le gouvernement a évidemment le droit d'exiger que ceux qu'il emploie n'utilisent pas contre lui l'influence que leur donne la fonction dont il les revêt.

A qui pourtant fera-t-on croire que le « pouvoir » du facteur rural, du cantonnier, de l'employé d'administration puisse être dangereux pour qui que ce soit ? Et quant à ceux qui ont une part plus grande dans la formation et dans la direction de la conscience publique, comme l'instituteur, le professeur ; à qui fera-t-on croire que, pour obtenir d'eux le respect — extérieur — de l'orthodoxie officielle, il faille employer les procédés d'une inquisition d'État ?

Car c'est à cela que l'on en arrive : « Aucune nomination, aucun avancement ne pourront se produire sans que le préfet ait été au préalable consulté ». Ce qui signifie que le régime des dossiers secrets va plus que jamais fleurir, et qu'il n'y aura, pour tous les humbles, de faveur ou même de sécurité que s'ils savent, par la souplesse de leur échine ou par une intrigante habileté, contrebalancer le poids des dénonciations anonymes, des rancunes de leurs collègues ou des ragots de leur concierge.

Si l'on veut, comme on le doit, avoir une administration républicaine, il y a un moyen plus sûr et moins odieux : c'est de républicaniser les hauts emplois, dont les titulaires seuls ont vraiment une influence politique et sont presque tous réactionnaires.

Ceux-là sont connus ; il n'est pas besoin de rapports de

préfets pour savoir, par exemple, que sur les dix-sept recteurs des universités, il n'en est pas deux peut-être qui soient vraiment républicains. On le sait, on ne les frappera pas. Plus que jadis, ils n'ont rien à craindre des foudres ministérielles. Mais il faut une inquisition pour savoir si la femme de tel instituteur va le dimanche à la messe, ou si tel employé des contributions indirectes n'est pas suffisamment dévoué aux intérêts de quelques politiciens jacobins.

Que les petits prennent garde à eux. La circulaire de M. Combes annonce une hécatombe dont ils feront noblement les frais.

M. Homais vient d'arriver au pouvoir. Le temps n'est plus où, au comice agricole d'Yonville, il tonnait contre l'obscurantisme et la superstition. Il lui faut maintenant de plus vastes tribunes, et c'est au ministère que son jacobinisme s'étale dans toute sa beauté.

Et la presse?

Un seul journal a protesté : l'*Aurore* (1). Le reste approuve ou semble approuver. Il eût cependant été important de signaler la franchise maladroite d'un ministre qui donne à ses préfets l'ordre de ne distribuer « les faveurs » (il y en a donc encore) (2), qu'aux hommes de bonne volonté, respectueux des « institutions républicaines ». On sait ce que parler veut dire et tel qui applaudira à l'exécution d'un fonctionnaire suspect à M. Combes pourrait bien un jour être frappé à son tour par un ministre réactionnaire. Mais on ne peut penser si loin quand, pour un instant, on semble avoir le droit de persécuter, et de jouir des « faveurs » ministérielles.

Les validations. — Voilà bientôt un mois que la Chambre est attelée à une besogne d'exécutions sommaires. Si cela

(1) L'*Aurore* du 21 juin.

(2) Il n'est naturellement pas question de la presse nationaliste, qui n'a pas à désapprouver ce que ses amis ont mis en pratique aux temps où ils le pouvaient.

n'a pas produit grand'chose, on a du moins découvert que le clergé s'intéressait aux élections. Des cas certains de pression patronale n'ont inquiété personne, comme le remarquait il y a quelque jours, Pressensé, à propos de l'élection Goujon. Mais la moindre ingérence du plus petit séminariste a fait bondir la majorité ; et si, comme cela est probable, la séparation des Églises et de l'État n'est pas plus pour cette législature que pour d'autres, nous pourrons nous consoler en songeant qu'une dizaine de vicaires se sont déjà vus supprimer leur traitement. On discute sur le plus ou moins de malpropetés que les élus ont accumulées dans leur campagne. Il ne paraît pas jusqu'ici qu'il se trouve personne pour avoir la franchise de dire que, sauf d'assez rares exceptions, on ne peut faire qu'une différence de degré ; que la malpropreté tient, non aux personnes, mais au système, et qu'on n'aura jamais une élection honnête avec le scrutin d'arrondissement. Si on ne le dit maintenant, quand le dira-t-on ?

Quand parlera-t-on du scrutin de liste, si l'on ne profite de l'occasion ? C'est une des premières réformes à faire. Viendra-t-elle ?

André Morizet.

Fédération Coopérative de la Région Parisienne

DOCUMENTS

Le dimanche 29 juin doit se tenir, au Palais du Travail, place Dupleix, un Congrès de toutes les coopératives de consommation de la région parisienne.

A sa réunion de Pâques, la « Bourse des Sociétés coopératives » avait pris l'initiative de ce Congrès.

Depuis, une entente est intervenue avec le « Comité Central de l'Union Coopérative », et, à la Commission d'organisation nommée primitivement par la Bourse,

se sont adjoints 6 camarades désignés par le « Comité Central ».

Cette Commission d'organisation proposera au Congrès, comme base de discussion, un projet de Statuts qui donne à la Fédération la forme d'une Société anonyme à capital et personnel variables, dont les actions seront possédées par les Sociétés de consommation.

Ce projet de Statuts est précédé d'un rapport que nous donnons ci-dessous, comme document, aux lecteurs du *Mouvement Socialiste* :

Rapport de la Commission d'Organisation

CAMARADES,

La Coopération française semble traverser une période de crise. S'il est vrai que chaque jour de nouvelles coopératives se fondent, elles éprouvent de plus en plus de difficultés à se développer, et les Sociétés les plus anciennes ne constatent plus, chaque année, les progrès auxquels elles étaient habituées. Or, la Coopération doit progresser régulièrement et rapidement si elle veut, conformément à son programme, contribuer, avec les autres organisations ouvrières, à l'affranchissement des travailleurs, et substituer une nouvelle forme sociale à la société capitaliste.

Nos Sociétés n'ont plus à lutter comme jadis contre les petites boutiques de coin de rue, mal achalandées et mal assorties. Les nouveaux magasins, bien installés, abondamment approvisionnés, dirigés par des commerçants professionnels et intelligents, ont révolutionné le commerce de détail. Les administrateurs des Sociétés coopératives, souvent dépourvus de connaissances professionnelles, et toujours obligés de consacrer la plus grande partie de leur temps à leur travail d'atelier ou de bureau, ne pourront pas s'adapter à cette forme capitaliste du commerce d'alimentation, tant qu'ils n'auront pas créé des organismes d'achat en gros, gérés par des administrateurs

expérimentés et groupant la force de consommation considérable que constituent déjà leurs Sociétés.

Cette question de vie ou de mort ne peut être résolue que par la création d'une Fédération économique qui, réunissant toutes les Sociétés d'une même région, pourra procéder aux achats avec moins de frais généraux et plus de soins. Cette Fédération, en raison de l'importance de ses affaires, s'adressera directement aux producteurs, supprimera toute une classe d'intermédiaires et pourra, dans la suite, produire elle-même ses propres objets de consommation.

Il est temps pour nous de suivre l'exemple des Sociétés coopératives d'Angleterre et d'Allemagne qui, grâce à leurs Fédérations, voient leurs chiffres d'affaires grandir rapidement.

La France a bien essayé d'entrer dans cette voie par la Fédération nationale de 1887-1893. Mais cet essai, mal conduit et insuffisamment soutenu, a échoué. Cet échec ne doit pas nous rebuter. Les Coopératives anglaises en ont subi trois semblables avant de créer leur premier *Wholesale* viable.

Depuis lors, nous avons, à diverses reprises, tenté de nouveaux efforts. Les deux grandes organisations coopératives, le « Comité central » de « l'Union coopérative » et la « Bourse des Coopératives socialistes », se sont efforcées, notamment, de donner satisfaction à ce besoin par leur *Office coopératif* ou par leur *Commission d'études d'achats*. Le fâcheux état d'esprit créé dans les Sociétés par cette dualité de groupements, les vices d'organisation de chacune de ces deux organisations, les hésitations d'un trop grand nombre de Sociétés, qui sentent bien le besoin d'une Fédération mais qui craignent d'abandonner une indépendance nullement menacée, n'ont pas permis à ces tentatives de rendre tous les services qu'on aurait pu en attendre.

Cependant, l'Office coopératif du Comité central a permis à certaines Sociétés de passer des marchés avantageux;

les questionnaires de la Bourse des Coopératives ont procuré des renseignements intéressants, et la Brûlerie de cafés, créée par la Bourse l'année dernière, a définitivement prouvé la possibilité et l'utilité d'un organisme d'achat et même de production en commun.

Une réunion de délégués de Coopératives, provoquée le mois dernier par la Bourse des Coopératives qui se proposait de se constituer en Fédération nationale coopérative, a permis de constater que, pour aboutir, l'œuvre devait être entreprise en dehors de toute question d'opinions politiques, réunir le concours des deux organisations centrales et de toutes les Sociétés coopératives, et rester dans les limites d'une Fédération régionale.

L'entente survenue depuis quelque temps, entre le Comité central et la Bourse des Coopératives, a facilité la tâche. Une Commission composée de délégués de la Bourse, du Comité central et d'un certain nombre de Sociétés, a été chargée d'élaborer un projet de statuts et de convoquer toutes les Sociétés de la région parisienne à un Congrès régional, qui se tiendra le dimanche 29 juin, au Palais du Travail.

Le projet que nous vous envoyons a été adopté par l'unanimité des membres de la Commission, moins un, le camarade Daudé-Bancel. Il est bien entendu qu'il ne vous est adressé qu'à titre de base de discussion pour le Congrès, et que le Congrès seul décidera la forme définitive qui devra être donnée à la Fédération.

Bornons-nous à indiquer les idées directrices qui ont inspiré la Commission d'élaboration :

Le rôle essentiel des organisations coopératives dans le mouvement ouvrier est un rôle d'éducation morale et d'instruction économique des travailleurs, et, plus encore peut-être, un rôle de libération économique. La Coopération ne doit avoir d'autre programme que de socialiser l'échange et la production, de créer une forme de propriété impersonnelle et d'ébaucher ainsi par la pratique la forme future de la société réorganisée. C'est dire que la Fédé-

ration doit être ouverte à toutes les Sociétés coopératives, à l'exception seulement des pseudo-coopératives, à l'instar des économats, créées par les patrons pour ajouter à la sujétion de l'atelier la surveillance de la vie privée de l'ouvrier.

Nous ne pouvions moins faire que d'imiter les Associations de production qui, dans leur dernier Congrès, ont voté la création d'un fonds de propagande coopérative et de solidarité. De là la contribution à une œuvre d'émancipation ouvrière, que nous croyons légitime de demander aux Sociétés adhérentes.

Pour ne pas froisser les susceptibilités des Sociétés et pour prévoir les dangers d'une activité exagérée, nous estimons que la Fédération devra, dans ses débuts, se préoccuper particulièrement de faciliter, aux Coopératives adhérentes, la passation de marchés en commun en établissant, par des questionnaires, la statistique des besoins des Sociétés, en provoquant des offres de conditions avantageuses et en convoquant, en temps opportun, des réunions de délégués de Sociétés, mandatés pour passer les commandes à un même fournisseur.

Pour donner plus de confiance à ceux-ci, et aussi pour permettre à la Fédération de traiter directement pour certains articles qui demandent une plus grande plasticité de fonctionnement, et qui ne s'accommodent pas des délais imposés par la manière de procéder indiquée ci-dessus, nous avons pensé qu'il était indispensable de donner à la Fédération la forme juridique d'une Société anonyme à capital et personnel variables. Grâce à cette constitution, elle jouira de la personnalité civile nécessaire pour s'engager. L'expérience et le succès de la Brûlerie de cafés montrent l'utilité qu'il y aurait à agir ainsi pour certaines denrées.

Les Sociétés les plus timorées peuvent sans crainte adhérer à la Fédération, puisqu'il leur suffira de souscrire une action et d'en verser le dixième, soit 10 francs, pour devenir adhérentes. Les plus jalouses de leur autonomie

n'auront pas davantage de raisons pour s'abstenir, car l'institution que nous vous demandons de créer sera essentiellement fédérative.

Fédérative par son organisation, puisque seules les Sociétés coopératives pourront y adhérer, que son administration sera confiée aux délégués des Sociétés, que des Assemblées générales régulières établiront un contact permanent entre la Fédération et les Sociétés adhérentes.

Fédérative par sa constitution, puisque le Congrès du 29 juin, c'est-à-dire les mandataires des Sociétés, donnera la sanction qu'il voudra à notre projet de statuts et lui fera subir toutes les modifications qu'il croira utiles.

Il est de toute importance que la Fédération soit l'émanation des Sociétés. La Commission vous demande donc, avec insistance, d'étudier soigneusement ce projet et de donner à vos délégués au Congrès du 29 juin, un mandat précis et formel de souscrire au moins une action, afin que la constitution légale de la Fédération puisse être faite le plus tôt possible.

Et grâce à votre Fédération, la Coopération prendra rapidement un essor vigoureux; elle triomphera de tous les obstacles, poursuivant la socialisation de l'échange et de la production, luttant contre le commerce et l'industrie capitalistes sur leur propre terrain, ouvrant une large voie à l'émancipation des travailleurs.

La Commission d'organisation.

ÉTRANGER

SUISSE

Le Vᵉ Congrès International de l'Industrie textile. — Le Vᵉ Congrès International de l'Industrie textile s'est ouvert à Zurich le 4 Juin dernier. Les pays suivants y participaient :

Angleterre	avec	29	délégués pour	150.000 syndiqués.
Autriche	—	3	—	10.000 —
France	—	3	—	20.000 —
Allemagne	—	12	—	46.000 —

Italie	avec 5	délégués	pour 32.000	syndiqués.
Belgique	— 5	—	12.000	—
Suisse	— 9	—	4.000	—
Hollande	— 3	—	2.460	—

Quelques organisations textiles chrétiennes avaient, en outre, envoyé leurs représentants au Congrès :

Belgique	avec 1	délégué	pour 4.500	syndiqués.
Hollande	— 1	—	3.000	—
Allemagne	— 2	—	15.000	—

Après le règlement de diverses questions d'ordre intérieur, la première question soulevée fut celle de l'admission des organisations démocrates-chrétiennes, ne se plaçant pas directement sur le terrain de la lutte de classe. Le Congrès, repoussant une motion tendant à leur permettre d'assister pour cette fois au Congrès, puisqu'ils ont été invités, vota la motion suivante et les démocrates chrétiens quittèrent la salle des séances :

« Les ouvriers syndiqués, réunis au Ve Congrès international à Zurich, prenant acte de ce que, dans certains pays, des syndicats jaunes et soi-disant chrétiens et des associations composées de patrons et d'ouvriers se constituent uniquement dans le but d'entraver la propagande syndicale purement ouvrière ;

« Décident :

« De ne pas admettre lesdites associations dans leurs Congrès dont la base fondamentale est la lutte des classes.

« Le Congrès de Zurich, se plaçant exclusivement sur ce terrain, invite les travailleurs de partout, quelles que soient leurs opinions religieuses et politiques à se grouper dans les syndicats corporatifs pour lutter contre toute oppression patronale et pour leur complète émancipation. »

De la discussion sur les questions de la suppression du travail aux pièces, du travail de nuit et des heures supplémentaires ainsi que celle de la fermeture du samedi après-midi, il ressort surtout que les travailleurs doivent compter, pour obtenir satisfaction, beaucoup plus sur eux-mêmes que sur la législation ouvrière : seules, les fortes organisations peuvent arracher de justes concessions aux patrons qui, autrement, savent toujours, à l'occasion, tourner la loi.

La question de la diminution des heures de travail

retint plus longtemps l'attention du Congrès. La motion suivante fut déposée :

« Considérant l'impuissance des mouvements particuliers et locaux pour l'obtention de la réduction des heures de travail, le Congrès décide :

« 1° D'ouvrir une campagne internationale des ouvriers de l'industrie textile pour la cause de la réduction des heures de travail ;

« 2° De flétrir dans les discours et les écrits, les pays où les ouvriers font encore plus de 60 heures de travail par semaine ;

« 3° De mener la propagande de telle sorte que la diminution progressive des heures de travail se fasse sans réduction de salaire, et notamment en appliquant les mesures suivantes :

« *a*) A partir du 1er mai 1903, aucun ouvrier textile ne travaillera plus de 65 heures par semaine ;

« *b*) A partir du 1er mai 1904, aucun ouvrier ne travaillera plus de 62 heures ;

« *c*) A partir du 1er mai 1905, il ne travaillera pas plus de 60 heures. »

Mais cette proposition amena le Congrès à s'occuper des grèves de Enschédé, en Hollande, et de Monza et Milan, en Italie, engagées par les tisseurs pour la réduction des heures de travail. Ce qu'il faudrait, c'est une caisse internationale permettant de soutenir les grèves : telle fut l'opinion du Congrès exprimée par l'ordre du jour suivant voté à l'unanimité :

« Le Congrès reconnaissant l'utilité d'une caisse internationale de grèves, décide que toutes les organisations textiles paieront une cotisation de 5 centimes par an et par membre. Les cotisations devront être rentrées avant le 1er juin de chaque année. Ce fonds ne pourra être employé avant le prochain Congrès international afin qu'il y ait une forte encaisse disponible. »

Après un vote en faveur de la journée de huit heures, le Congrès adopta différents vœux, tel que celui de la confection d'un lexique, en toutes langues, des mots techniques de l'industrie textile ; un autre, sur la nécessité de statistiques dressées par les organisations ouvrières ; un autre, sur l'unification du numérotage des fils et l'emploi du système métrique, et sur le droit de contrôle des ouvriers quant au mesurage et au pesage de leur travail.

Le Congrès adopta aussi, à l'unanimité, une résolution invitant les organisations à combattre, par tous les moyens, les abus de l'alcool ; puis toutes les nations représentées, sauf l'Italie, votèrent l'ordre du jour suivant qui clôtura le Congrès :

« Le Ve Congrès international de l'industrie textile émet le vœu que les électeurs ne votent, aux élections politiques, que pour les candidats qui s'engagent à respecter et défendre les résolutions adoptées aux Congrès nationaux et internationaux de l'industrie. »

Le prochain Congrès aura lieu à Milan en 1905.

Hermann Forel.

BIBLIOGRAPHIE

LES LIVRES

Chez les Ilotes, par Jules Hoche *(Grande Revue).* — Au milieu de l'activité sans repos de familles ouvrières, un jeune littérateur promène son oisiveté. Révolté des tyrannies subies dans son enfance, sans être libéré des préjugés de parents bourgeois, il regarde et juge sans comprendre. Il ne sait pas voir la beauté de la vie simplement acceptée, avec les courtes joies, sources bien souvent de nouvelles souffrances, qui trop rarement interrompent le labeur continu. Il cherche vainement dans la nature simplement capricieuse de petites ouvrières les motifs subtils de sa nature nerveuse et compliquée. Et c'est de sa propre inintelligence qu'il condamne les « petites Ilotes » dont il a troublé la vie en leur apportant *son* argent qu'il n'a pas gagné et *ses* idées qu'il n'a pas pensées.

Livre d'observation menue, soignée, avec des détails curieux, « Chez les Ilotes » plaira aux lecteurs du « Bubu de Montparnasse ».

LES REVUES SOCIALISTES

La Revue Socialiste. — Le dernier numéro contient un éloge de «Ferrals» par Fournière, un article intéressant de Cornelissen *l'Origine des Trusts.* Enfin, Rouanet publie une étude : *Nos superstitions,* que Chaboseau lui remit, **il y a trois ans,** au moment du Congrès de la salle Japy. Bien entendu, notre ami n'a point reçu d'épreuves et n'a pu corriger les parties de son article qui ne correspondent plus à sa pensée actuelle ! Le procédé est douteux. Au reste, les ministériels du socialisme ont assez fait pour décourager la sympathie de ceux qui, au lendemain de l'affaire Dreyfus, étaient le plus près d'eux. Chaboseau était de ceux-là : il a cru, il a vu, il sait, et l'on ne s'étonnera pas qu'il soit désabusé. C'est tout à son honneur ! E. B.

L'Art, la Littérature

LETTRES D'AMOUR

— Non, répéta Fontenin, en amour on ne devrait jamais écrire.

Il avait dit cela violemment, et tous crurent sentir dans sa voix la rancune d'un souvenir précis, qu'il allait sans doute raconter.

Mais lui se taisait, comme étonné de son brusque emportement et du grand silence attentif qui venait de se faire autour de lui.

Ils s'étaient isolés, presque entre hommes, à cinq ou six, pour causer et fumer à l'aise.

Du grand salon où se donnait le bal, une rumeur d'orchestre venait jusqu'à eux, mais lointaine, assourdie par les tentures épaisses, doucement berceuse des pensées secrètes avec lesquelles on vit en soi, même au milieu des autres et quand on les écoute le mieux.

Une seule femme était là, joliment renversée au fond de son fauteuil, avec cette grâce tranquille d'attitudes et de gestes que donne la sensation d'être admirée. Elle était très libre entre eux tous, n'étant la maîtresse ni la femme d'aucun, et elle prenait un vrai plaisir à les écouter parler d'amour.

Elle demanda, en souriant, avec une de ces phrases qui interrogent, sans avoir un air de question indiscrète :

— Vous, mon petit Fontenin, vous pensez à quelque mésaventure ; la manie des lettres vous aura joué un mauvais tour.

— Oui, peut-être. Pas de la façon que vous croyez. Jamais un mari n'a surpris de ma prose amoureuse, et si j'ai écrit, peu ou beaucoup, mes lettres n'ont compromis personne, ou du moins n'en ai-je rien su. Mais j'ai durement éprouvé le danger, la folie d'écrire, et j'ai payé cher

dans la vie cet incorrigible besoin. Je ne parle pas des cours billets qu'on échange entre amants et à l'aide desquels on se rassure, quand on ne se voit pas librement ou qu'on est, quelques temps, séparés. Je parle des lettres, des vraies lettres, de celles où on se livre tout entier, où sincèrement on cherche au fond de soi tout ce qui se cache d'adoration mystérieuse pour en faire don à la femme qu'on aime. Il y a un moment de l'amour où, sans être aimé, on plaît déjà, et bien peu de femmes, même les plus honnêtes, demeurent longtemps indifférentes à l'être qu'elles possèdent uniquement. Bien que sûres d'elles-mêmes, elles peuvent accepter qu'on leur écrive; quelquefois elles le souhaitent, — et comme elles ont raison ! L'homme qui écrit est perdu.

Quelqu'un dit :

— Je ne comprends pas.

— Vous allez comprendre. Celui qui avoue aimer le mieux, qui, éperdument, humblement, découvre à l'autre, en des lettres précises, tout le fond obscur de son âme, celui-là, bien vite, n'intéresse plus. On lui sait gré d'abord, mais pas longtemps, de la place qu'on occupe en lui ; on s'enorgueillit d'avoir inspiré un grand amour ; mais quand on est sûre ou quand on se croit sûre de l'avoir bien à soi, on abuse vite de sa force, et le malheureux dont on la tient en devient la première victime. C'est ce qui m'est arrivé presque toujours, et pas seulement pour des passions profondes; j'ai souffert, en de simples caprices, que je pressentais passagers, d'avoir sottement avoué ma gratitude quand j'aurais dû à peine la laisser deviner.

La jeune femme conseilla moqueuse :

— Essayez d'une autre méthode, puisque à présent vous êtes renseigné.

— Je me le suis dit bien des fois, mais on ne change pas sa nature. Moi, quand j'aime une femme, quand elle est entrée dans ma vie, je ne puis plus rien que penser à elle et l'attendre. Je la porte en moi partout et à toute heure ; j'arrange dans ma tête, minutieusement, le détail de notre

prochaine entrevue; je m'écoute murmurer les mots que je voudrais lui dire; j'imagine ceux qu'elle me dira, tels que je les souhaite, très doux et assez vagues pour ne rien détruire de mon illusion. Et alors j'écris; je ne suis plus seul; écrire à une femme, c'est vraiment lui parler, tout bas, avec des mots plus choisis; en lui écrivant, on l'évoque selon son rêve à soi, avec un visage et une âme d'accueil, et l'on crée ainsi à l'être aimé une sorte de réalité chimérique, jusqu'au jour où déçu, découragé, on s'aperçoit qu'on est épris d'une ombre, d'une idole vaine, inexistante hors de votre esprit qui l'a conçue... Et on cherche ailleurs, on recommence; c'est absurde!

— Mais pas fatigant, souligna quelqu'un d'un gros rire.

Eh! eh! corrigea la jeune femme. Demandez à Fontenin. Et puis, il exagère. Il est impossible qu'une femme, une au moins, ne se soit pas émue... Allons, avouez!...

Il hésita un instant.

— Oui, une fois, j'ai écrit des lettres, et je ne l'ai pas regretté. Seulement, ce n'était pas pour moi.

— Toute une histoire, alors! On vous écoute.

— C'était il y a quelques années. Je faisais mon temps de service militaire, quelque part en province, dans une petite ville si ennuyeuse que j'avais fini par lui préférer la caserne. J'avais pour camarades, en ce temps-là, de braves garçons qui en valaient bien d'autres. Nous vivions ensemble cordialement. Comme vous pensez, — et ce n'était pas difficile, — j'étais l'homme instruit de ma chambrée. J'avais quelque argent, pas de fierté stupide, et les autres, d'abord intimidés et hostiles, en étaient venus à me porter une sorte d'affection respectueuse. On me tutoyait sans aucune gêne; mais on m'appelait *monsieur* Georges, et aujourd'hui encore, je trouve cela charmant.

Dès mon arrivée au régiment, j'avais eu pour voisin de lit un grand diable d'ancien très serviable et très doux, mais triste, parlant peu et jamais de lui-même. Il devait partir avec la classe, mais il attendait sans entrain le mo-

ment de sa libération. Il était, je crois, peintre décorateur et gagnait bien sa vie. Son visage était assez fin, ses yeux très clairs, et sa voix avait un vrai charme d'inflexion caressante et mélancolique. On sentait qu'il avait dû parler doucement à une femme, et sans rien savoir de précis, j'avais la confuse divination que ce garçon-là souffrait d'amour.

Avec le temps, sa tristesse ne fit que s'accroître.

Il recevait, d'abord une fois par semaine, moins régulièrement par la suite, des lettres d'apparence assez coquette, qu'il n'ouvrait jamais devant personne, et presque chaque soir, après la soupe, il allait écrire à la cantine, péniblement, surchargeant de ratures des brouillons toujours recommencés.

Je m'intéressai à lui et, certainement, il avait fini par le comprendre. Quand il me parlait, son regard était bon et confiant.

Un soir, il vint à moi et me dit :

— Tu as deviné, j'en suis sûr, que j'ai mal d'une femme. Depuis longtemps j'ai vu ça dans tes yeux, et je m'étais dit que je t'en parlerais. Je n'osais pas. Mais tu peux me rendre un grand service. Tu sais que j'habite loin d'ici. J'ai laissé chez nous une maîtresse ; nous avions vécu dix mois ensemble, quand il a fallu nous quitter. Je pensais l'épouser à mon retour. C'est une bonne fille, et je crois qu'elle m'aime bien. Mais, qu'est-ce que tu veux? je suis trop loin, et c'est déjà beau qu'elle ait attendu près de trois ans. Je sens maintenant qu'elle en a trop de moi, au moment où j'allais revenir. Je vais t'expliquer : elle est instruite, elle aurait pu être maîtresse d'école ; elle écrit à vous faire pleurer. Moi, j'écris bêtement, comme je parle, et encore, quand je lui parle, je trouve des choses qui ne veulent rien dire sur le papier. Alors, tu comprends, ça lui fait honte d'aimer un si pauvre d'esprit. Et puis, elle est jolie ; on la suit dans les rues, des gens très bien. Quand je vais rentrer, le mal sera fait. Mais peut-être que si tu voulais, en arrangeant mes lettres, tu me ferais

gagner un peu de temps. Elle se détache, mais ça la tient encore ; et si je la retrouve, je suis tranquille... La classe n'est pas loin maintenant... Veux-tu ?

Il avait mis en moi son dernier espoir et son regard me suppliait.

Je lui demandai amicalement :

— Pourquoi ne m'as-tu pas dis ça plus tôt !

Il baissa la tête et avoua :

— Oh ! c'est que, vois-tu, si j'avais pu, j'aurait tant voulu me la conserver à moi tout seul, sans que personne m'aide! J'aurais tout de même trouvé ça mieux. Seulement voilà bien trois semaines que je n'ai pas vu son écriture. Il a fallu ça pour que je me décide... Alors, tu veux bien ?

— Mais tout de suite.

Et depuis, tous les deux ou trois jours, nous nous installions ensemble dans un petit café. Je tenais la plume et il parlait. Je me souviens encore de notre première lettre. Le pauvre garçon avait un air de joie profonde et de confiance qui me troublait. C'était moi le plus gauche de nous deux. Ecrire une lettre m'avait paru tout simple ; mais voilà que, devant la feuille blanche, je ne trouvais rien d'intéressant. Tout me semblait banal, prétentieux et vide. Les mots sonnaient faux, et j'avais conscience qu'ils ne feraient pas illusion. Lui regardait avec inquiétude les brouillons absurdes que j'écrivais, et je voyais bien dans ses yeux qu'il avait espéré autre chose. A la fin je lui passai la plume.

— Ecris, toi, n'importe quelles phrases ; nous verrons ensuite à leur donner bon air. Surtout écris vite, comme cela te vient.

Quand il eut fini, je repris sa lettre : elle était maladroite et confuse ; mais elle m'émut profondément. Je m'efforçai d'en garder toute l'âme, en faisant la toilette des mots.

Lui-même déclara :

— C'est bien ça que je voulais dire.

Il recopia, d'une grosse écriture appliquée, mit l'adresse

et, le soir, en rentrant, je le regardai jeter la lettre dans une boîte.

J'étais aussi anxieux que lui de la réponse.

Elle vint bientôt, pas très précise, mais douce et rassurante, surtout, après le silence des dernières semaines.

Naturellement, il me la montra.

C'est vrai que cette petite écrivait bien !

Maintenant, nous parlions souvent d'elle et, peu à peu, je m'étais épris de mon rôle ; j'ai trouvé pour elle des choses tendres que je n'ai jamais redites à aucune autre. Cette femme que je ne connaissais pas, que je ne devais jamais connaître, a tenu une vraie place dans ma pensée et aussi un peu dans mon cœur. J'ai été sincèrement heureux de voir, dans des lettres à elle, apparaître un peu d'émotion, chaque fois plus visible. Elle s'était remise à raconter le détail de sa vie. Un jour, elle parla de la réunion prochaine, et, ce jour-là, je fus content de moi, je sentis la partie gagnée.

C'était au commencement de septembre. Quinze jours plus tard, nous quittions la caserne. Lui m'avait promis de m'écrire. Ce fut elle qui, au mois de janvier, m'annonça leur prochain mariage. Le brave garçon lui avait tout avoué, dès qu'il fut bien sûr de l'avoir reconquise ; et elle me remerciait gentiment de ce que j'avais fait pour leur bonheur à tous les deux.

Quelquefois ils m'écrivent encore, de loin en loin, quand un enfant leur vient, et je garde l'illusion que j'y suis tout de même pour quelque chose.

Voilà mon histoire et, malgré moi, ce souvenir-là m'est toujours bon et doux. On fait de ces folies à vingt ans ; on regrette, à trente, de ne plus en être capable.

La jeune femme murmura :

— Est-ce qu'on sait ?

André Rivoire.

TABLE DES MATIÈRES

TOME VII

Janvier-Juin 1902

N° 73. — 4 JANVIER

		Pages
Le " Mouvement Socialiste " hebdomadaire	La Rédaction.....	1
Le Suffrage Universel en Belgique.....	Emile Vandervelde.	4
La Propriété individuelle et le Code civil...	Maxime Leroy.....	9
Chroniques		
France : L'Action socialiste au Parlement	André Morizet.....	18
La Crise vinicole et la surproduction.....	Maurice Olivier....	22
Italie : Un Congrès de Paysans.....	Alessandro Schiavi..	26
L'Art et la Littérature		
Conversations.....	Lucien Besnard....	29
Les Tisserands (Traduction Thorel).....	Gérardt Hauptmann.	32
Le Mouvement Aatistique.....	Les Rédacteurs....	47

N° 74. — 11 JANVIER

La Question ministérielle.....	F. de Pressensé....	49
Les Forces électorales du Socialisme français.	A. Chaboseau.....	55
La Propriété individuelle et le Code civil (*fin*).	Maxime Leroy.....	61
Chroniques		
France : Les travailleurs municipaux et la loi de 1884.....	Jules Uhry.....	68
Allemagne : La situation économique...	Georges Weill....	73
Bibliographie		
Les Revues socialistes.....	Les Rédacteurs...	79

		Pages
L'Art et la Littérature		
Réflexions : Des juges	Louis Lumet	81
Gerhart Hauptmann	Gabriel Trarieux	83
« Les Tisserands » (traduction Thorel, 2e acte	Gerhart Hauptmann	86
Le Mouvement artistique	Les Rédacteurs	95

N° 75. — 18 JANVIER

Discours Ministériels	Hubert Lagardelle	97
Le Retour aux Champs	Emile Vandervelde	101
Chroniques		
France : Au Comité général	André Morizet	110
Essais d'achat et de production en commun dans les Sociétés coopératives	Philippe Landrieu	114
Belgique : La Lutte pour le S. U. — La Loi militaire. — Congrès syndical.	Gast. Vandermeeren	123
Italie : Victoire socialiste à Naples. — Trois Congrès. — Pour le Divorce	Alessandro Schiavi	125
Bibliographie		
Les Livres. — Les Revues socialistes	Les Rédacteurs	128
L'Art et la Littérature		
« Siegfried » à l'Opéra	Robert Brussel	130
Les Tisserands (Traduction Thorel) 2e acte (fin)	Gerardt Hauptmann	134
Le Mouvement Artistique	Les Rédacteurs	142

N° 76. — 25 JANVIER

L'État et l'Université	Louis Révelin	145
Le Retour aux Champs (suite)	Emile Vandervelde	152
Chroniques		
France : Les Elections de Roubaix	Raoul Briquet	160
Les Causes secondaires de la Crise vinicole	Maurice Olivier	162
Hollande : Le nouveau Ministère et le Budget	W.-H. Vliegen	165

		Page
Bibliographie		
Les Livres. — Les Revues socialistes..	Les Rédacteurs.....	167
L'Art et la Littérature		
Les Tisserands (Traduction Thorel) 3e acte	Gerhart Hauptmann .	170
Le Mouvement Artistique.....	Les Rédacteurs	189

N° 77. — 1er FÉVRIER

Le Retour aux Champs (fin).....	Emile Vandervelde.	193
La « Fédération Américaine du Travail »..	Jean Longuet.....	202
Chroniques		
France : Les U. P. et le Mouvement Ouvrier	Emile Buré.....	214
Allemagne : Les Grèves. — Les Coopératives. — Les Syndicats.	Georges Weill.....	219
Bibliographie		
Les Revues socialistes.....	Les Rédacteurs	222
L'Art et la Littérature		
Conversations : Sur l'éducation des Enfants.....	Lucien Besnard.....	224
Les Tisserands (Traduction Thorel) 4e acte	Gerhart Hauptmann.	228
Le Mouvement Artistique.....	Les Rédacteurs.....	237

N° 78. — 8 FÉVRIER

Les Trade-Unions devant les Tribunaux anglais.....	Raoul Briquet.....	241
Le « Manifeste Communiste ».....	Franz Mehring	249
Chroniques		
France : Les Chambres. — Les Partis socialistes.....	André Morizet.....	258
Angleterre : La Fédération générale des trade-unions.....	Mary-A. Macpherson	272
Bibliographie		
Les Livres. — Les Revues socialistes...	Les Rédacteurs.....	274
L'Art et la Littérature		
Réflexions : L'Education de goût.....	Louis Lumet.....	276
Les Tisserands (Traduction Thorel) 4e acte	Gerhart Hauptmann .	278
Le Mouvement Artistique.....	Les Rédacteurs.....	286

N° 79. — 1er FÉVRIER

		Pages
Sur la guerre du Transvaal	Marcel Mauss	289
Les Trade-Unions devant les Tribunaux anglais (*fin*)	Raoul Briquet	297
Chroniques		
France : La protection légale des mères et des nourrissons dans la classe ouvrière	Lr Henri Thiroux.	313
Hollande : Le Ministère et le Milarisme. — Une grande lutte syndicale.	W.-H. Vliegen	320
Bibliographie		
Les Livres. — Les Revues socialistes	Les Rédacteurs	324
L'Art et la Littérature.		
Les Tisserands (Traduction Thorel), 5e acte	Gérhart Hauptmann	328
Le Mouvement Artistique	Les Rédacteurs	334

N° 80. — 22 FÉVRIER

Les Syndicats Jaunes	Marcel Landrieu	337
Les Truts et l'Organisation des Travailleurs.	F.-M. Wibaut	344
Chroniques		
France : La limitation de la journée de travail dans les Mines. — L'Office national de Statistique et de Placement.	André Morizet	351
Angleterre : Pensions de retraite. — Les Mineurs et la Représentation du Travail	M.-A. Macpherson.	357
Bibliographie		
Autour d'une Vie : Mémoires de Kropotkine	Ch.-Paix-Séailles.	361
Les Revues socialistes	Les Rédacteurs	364
L'Art et la Littérature		
Renouveau au Théâtre	Jules Destrée	365
Les Tisserands (Traduction Thorel), 5e acte *(suite)*	Gérhart Hauptmann	372
Le Mouvement Artistique	Les Rédacteurs	381

N° 81. — 1er MARS

		Pages
A propos du Congrès de Tours	Hubert LAGARDELLE	385
Le Parti socialiste autrichien et les Syndicats	Dr Victor ADLER	389
Chroniques		
France : Elections municipales. — La scission de Roubaix	André MORIZET	394
La loi du 30 mars 1900 devant les tribunaux	Jules UHRY	395
Allemagne : La situation en Allemagne	Georges WEILL	403
Italie : La situation politique	Alessandro SCHIAVI	407
Bibliographie		
" Hygiène sociale "	Dr Georges FAUQUET	411
Notices : Les Livres. — Les Revues socialistes	LES RÉDACTEURS	412
Communications officielles : Le prochain Congrès socialiste international	Victor SERWY	415
L'Art et la Littérature		
Victor Hugo, poète	A.-Ferd. HÉROLD	417
Les Tisserands (Traduction Thorel), 5e acte *(fin)*	Gérhart HAUPTMANN	422
Le Mouvement Artistique : L'exposition Falguière	Léon DESHAIRS	429

N° 82. — 8 MARS

Les mots et les faits	Hubert LAGARDELLE	433
Réponse à Mehring	Charles ANDLER	436
L'Office National Ouvrier de Statistique et de Placement	André MORIZET	444
Chroniques		
France : L'interdiction de l'emploi du blanc de céruse	Dr Georges FAUQUET	451
Espagne : 1° Les causes des troubles	Keir HARDIE	455
2° La grève générale	Pablo IGLESIAS	459
Bibliographie		
Les Revues socialistes	LES RÉDACTEURS	463

L'Art et la Littérature		Pages
La politique de Victor Hugo.....	GIRAUT.....	464
Réflexions : Un centenaire.....	Louis LUMET.....	469
L'Art pour tous : Les peintres français du XVIIIe siècle.....	L. BALLAGUY.....	472
Le Mouvement Artistique.....	LES RÉDACTEURS...	480

N° 83. — 15 MARS

La minorité antiministérielle au Congrès de Tours.....	G. HERVÉ.....	481
Réponse à Hervé.....	Hubert LAGARDELLE	485
L'évolution d'une Coopérative : L'Economie Parisienne.....	A. MARIE.....	488
Chroniques		
France : Le Gaz à Paris.....	Raoul BRIQUET....	498
Italie : La victoire des employés des chemins de fer.....	Alessandro SCHIAVI.	504
Finlande : La situation en Finlande....	René PUAUX.....	506
Bibliographie		
La Ruine du Monde antique.....	Edouard RÉRTH....	509
Notices : Les Livres. — Les Revues socialistes.....	LES RÉDACTEURS..	513
L'Art et la Littérature		
La Science.....	Emile VERHAEREN..	515
La Misère : Récit de la vie des émigrés sibériens.....	TELEKHOV.....	517
Le Mouvement Artistique.....	LES RÉDACTEURS...	527

N° 84. — 22 MARS

Organisation et Fédéralisme.....	Jean LONGUET.....	529
Pages rétrospectives : Adresse inaugurale de l'Association internationale des Travailleurs.....	Karl MARX.....	535
L'Evolution d'une Coopérative : L'Economie Parisienne (*fin*).....	A. MARIE.....	541
Chroniques		
France : Le Gaz à Paris (*fin*).....	Raoul BRIQUET....	547

		Pages
Angleterre : Durée excessive de la journée de travail sur les chemins de fer. Comité de représentation ouvrière...	M.-A. Macpherson	557
Bibliographie		
Notices : Les livres. — Les Revues socialistes.....	Les Rédacteurs...	560
Bureau Socialiste International : Les Élections en Norwège.....	Olav Kringen.....	563
L'Art et la Littérature		
Le Préjugé Philosophique.....	Paul-Louis Garnier.	570
Le Mouvement Artistique.....	Les Rédacteurs....	573

N° 85. — 29 MARS

Les élections et le devoir socialiste.....	F. de Pressensé....	577
Pages rétrospectives : Adresse inaugurale de l'Association internationale des Travailleurs.....	Karl Marx.....	582
Chroniques		
France : Fin de Chambre.....	André Morizet....	590
La réforme de l'Enseignement secondaire.....	R. Dubois.....	594
Italie : Les socialistes et le Ministère...	Alessandro Schiavi.	602
Angleterre : Comité de représentation ouvrière.....	M.-A. Macpherson.	601
Bibliographie		
Les Retraites ouvrières en Belgique.....	Raoul Briquet.....	606
Notices : Les Livres. — Les Revues socialistes.....	Les Rédacteurs...	609
L'Art et la Littérature		
Le Théâtre populaire.....	Romain Rolland..	614
Le Mouvement Artistique.....	Les Rédacteurs...	621

N° 86. — 5 AVRIL

Socialisme ou Démocratie.....	Hubert Lagardelle	625
Réponse à Charles Andler.....	Franz Mehring....	633
Chroniques		
France : Jurisprudence.....	Jules Uhry.....	644

		Pages
Etats-Unis : Comité national du Parti socialiste américain. — Les socialistes au Massachussets. — Un gouvernement économique	R.-S. Richardson	651
Bibliographie		
Notices : Les Livres. — Les Revues socialistes	Les Rédacteurs	655
L'Art et la Littérature		
Le Banjir (Nouvelle)	Multatuli	656
L'Art pour tous : Watteau	Paul Ballaguy	665
Le Mouvement Artistique	Les Rédacteurs	672

N° 87. — 12 AVRIL

Socialisme et programme minimum	Hubert Lagardelle.	673
Syndicats de propriétaires et Syndicat obligatoire	Raoul Briquet	688
Chroniques		
France : Veille d'élections	André Morizet	697
Le Congrès des Travailleurs de la voie ferrée	Georges Laporte	705
Bulgarie : La situation politique avant les élections. — Les élections	Raphaël Ch. Denkoff	709
Bibliographie		
Les Livres. — Les Revues socialistes	Les Rédacteurs	714
L'Art et la Littérature		
En face de la vie (Nouvelle)	Maxime Gorki	715
Le Mouvement Artistique	Les Rédacteurs	718

N° 88. — 19 AVRIL

Ministérialisme et Socialisme	Hubert Lagardelle.	721
Chroniques		
France : Les Fédérations régionales des Coopératives. I. En province.	Philippe Landrieu	732
Belgique : La lutte pour le Suffrage Universel	L. Durieu	737
Bibliographie		
Les Livres. — Les Revues socialistes	Les Rédacteurs	741

Documents Pages

Texte de la Déclaration et du Programme du Congrès de Tours 744

L'Art et la Littérature

L'Hospice ..... Emile VERHAEREN .. 757
L'Inquisition au Moyen-âge ..... Daniel HALÉVY 759
Le Mouvement Artistique ..... LES RÉDACTEURS 767

N° 89. — 26 AVRIL

Les événements de Belgique ..... Raoul BRIQUET 769
Socialisme et Programme minimum ..... Hubert LAGARDELLE. 774

Chroniques

France : Les Fédérations régionales des Coopératives. II. La Fédération parisienne ..... Philippe LANDRIEU .. 782
Belgique : La lutte pour le Suffrage Universel ..... L. DURIEU 791
Finlande : Le Peuple finlandais et la nouvelle loi militaire ..... Jean DECK 796

Bibliographie

Les Livres. — Les Revues socialistes .. LES RÉDACTEURS ... 799

L'Art et la Littérature

Premier Mai ..... Fernand DAUPHIN ... 802
Contre l'usage ..... TELECHOV 804
Le Mouvement artistique :
Maurice Maeterlinck ..... Gabriel TRARIEUX ... 812
Les Livres. — Les Revues ..... LES RÉDACTEURS 815

N° 90. — 3 MAI

Les Elections ..... Jean LONGUET 817
La Grève Générale en Belgique : Impressions d'un témoin ..... Emile VANDERVELDE. 824

Chroniques

France : Les Elections législatives. — Le premier tour de scrutin .... André MORIZET 842
Allemagne : La protection du travail des enfants ..... Georges WEILL 845

Bibliographie Pages

Les Livres. — Les Revues socialistes.. Les Rédacteurs... 848

L'Art et la Littérature

Maxime Gorki..... Nicolas Flamel..... 849
Contre l'usage (Nouvelle) (fin)..... N. Telechov..... 852
Le Mouvement Artistique :
Les Livres. — Les Revues..... Les Rédacteurs.... 863

N° 91. — 10 MAI

La neutralité des Coopératives..... C. Mutschler..... 865
Statistique électorale..... A. Chaboseau..... 879
Démocratie et lutte de classe..... Hubert Lagardelle. 889

Chroniques

France : Liberté syndicale et liberté d'association..... Raoul Briquet..... 898
Etats-Unis : La Presse socialiste..... A.-M. Simons..... 902

Bibliographie

Les Livres. — Les Revues socialistes... Les Rédacteurs.... 904

L'Art et la Littérature

Casuistique bourgeoise (Nouvelle)..... Paul Hervieu..... 905
Le Mouvement Artistique : Les Livres. — Les Revues..... Les Rédacteurs.... 912

N° 92 — 17 MAI

Les résultat des élections..... André Morizet..... 913
Le Congrès Coopératif de Hambourg..... C. Mutschler..... 923

Chroniques

France : Les habitations à bon marché. Dr G. Fauquet..... 939
Italie : L'Election de Turati..... Alessandro Schiavi. 946
Bibliographie..... 948

L'Art et la Littérature

Les Salons de 1902..... Eugène Thébault... 949
« Pelléas et Mélisande » à l'Opéra-Comique..... Bernard Monod..... 955
Le Mouvement Artistique : L'Artiste moderne et son attitude sociologique. E. Buré..... 958

N° 93. — 24 MAI

		Page
La situation politique	Louis RÉVELIN	961
Lettre sur le développement économique de la Russie	Karl MARX	968
Auguste Comte	J. WEISKOPFF	973
Chroniques		
France : La première Université Populaire	A. CHABOSEAU	978
Modification à la loi sur les accidents du travail	Jules UHRY	982
Allemagne : La Situation politique	Georges WEILL	987
Bibliographie		
Le Mouvement syndical en Belgique	Raoul BRIQUET	990
Notices : Les Livres. — Les Revues socialistes	LES RÉDACTEURS	99
L'Art et la Littérature		
Le Vieux parle (Nouvelle)	Juhani AHO	997
La « simplicité » de M. Francis James	MIRANDA	100
Les Salons de 1902 (fin)	Eugène THÉBAULT	1004
Le Mouvement Artistique	LES RÉDACTEURS	100

N° 94. — 31 MAI

Démocratie politique et organisation économique	Hubert LAGARDELLE	1009
Le huitième Congrès du Parti socialiste hollandais	J.-J. de ROODE	1017
Chroniques		
France : La Fédération du Nord du « Parti Ouvrier Français »	Dr D. VERHAEGHE	1028
Suède : La lutte pour le Suffrage universel	Erik BRUNTE	1032
Bibliographie		
Les Livres. — Les Revues socialistes	LES RÉDACTEURS	1040
Partie Officielle		
Bureau socialiste international : Espagne	Pablo IGLESIAS	1042
L'Art et la Littérature		
La Fête des Gerbes (vers)	A. ORLIAC	1047
L'Avenir de l'Art	Edmond COUSTURIER	1048
Le Mouvement Artistique : Le Théâtre	Edmond PILON	1055

N° 95. — 7 JUIN

		Pages
Les tendances du Socialisme français et leurs forces électorales	Jean LONGUET	1057
L'organisation économique des métayers et des petits propriétaires	Gino MURIALDI	1069
Démocratie politique et organisation économique (fin)	Hubert LAGARDELLE	1081
Chroniques		
France : Une ligue de Juristes	Maxime LEROY	1089
Belgique : Les élections législatives	L. DURIEU	1093
Bibliographie		
Les livres. — Les Revues socialistes	LES RÉDACTEURS	1097
L'Art et la Littérature		
Les Conscrits	Lucien DESCAVES	1098
Le Mouvement Artistique	LES RÉDACTEURS	1103

N° 96. — 14 JUIN

La rentrée de Millerand	Hubert LAGARDELLE	1105
L'organisation économique des métayers et des petits propriétaires *(fin)*	Gino MURIALDI	1108
Monographies		
L'Assurance contre le chômage et la " Fédération des Travailleurs du Livre "	Georges GUÉNARD	1116
Chroniques		
France : Dans les chemins de fer	Georges LAPORTE	1126
Suisse : L'Union coopérative suisse	C. MUTSCHLER	1131
Bibliographie		
Les Livres	LES RÉDACTEURS	1144
L'Art et la Littérature		
Le Festival Wagner	Edouard GUESSE	1145
Les " Vies Parallèles "	Amédée ROUQUÈS	1149

N° 97. — 21 JUIN

Le Ministère Combes	L. RÉVELIN	1153
Le XIII[e] Congrès International des Mineurs.	Raoul BRIQUET	1161

Monographies

		Pages
L'Assurance contre le chômage et la « Fédération des Travailleurs du Livre » (fin)	Georges GUÉNARD	1171

Chroniques

France : La rentrée des Chambres. — Le Ministère Combes. — Les groupes socialistes	André MORIZET	1182
Belgique : Le Congrès des Métallurgistes. — Congrès corporatifs régionaux	L. DURIEU	1187

Bibliographie

Les Livres. — Les Revues socialistes	LES RÉDACTEURS	1190

Partie officielle

Bureau socialiste international : Russie.		1192

L'Art et la Littérature

Les « Mères Sociales »	Marius-Ary LEBLOND	1195
Toulouse Lautrec	Paul BALLAGUY	1197

N° 98 — 28 MARS

Les Bourses du travail en Allemagne	Paul UMBREIT	1201
La situation socialiste au Japon	K. KAWAKAMI	1210

Chroniques

France : Jacobinisme officiel. — Les validations	André MORIZET	1218
Fédération de la Région parisienne. Documents	Philippe LANDRIEU	1221
Suisse : Le V^e^ Congrès international de l'Industrie textile	Hermann FOREL	1226

Bibliographie

Notices : Les Livres. — Les Revues socialistes	LES RÉDACTEURS	1229

L'Art et la Littérature

Lettres d'amour (Nouvelle)	André RIVOIRE	1230
Table des Matières du 1^er^ semestre 1902.	LES RÉDACTEURS	1236

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.
A. MAUME, administrateur-délégué.
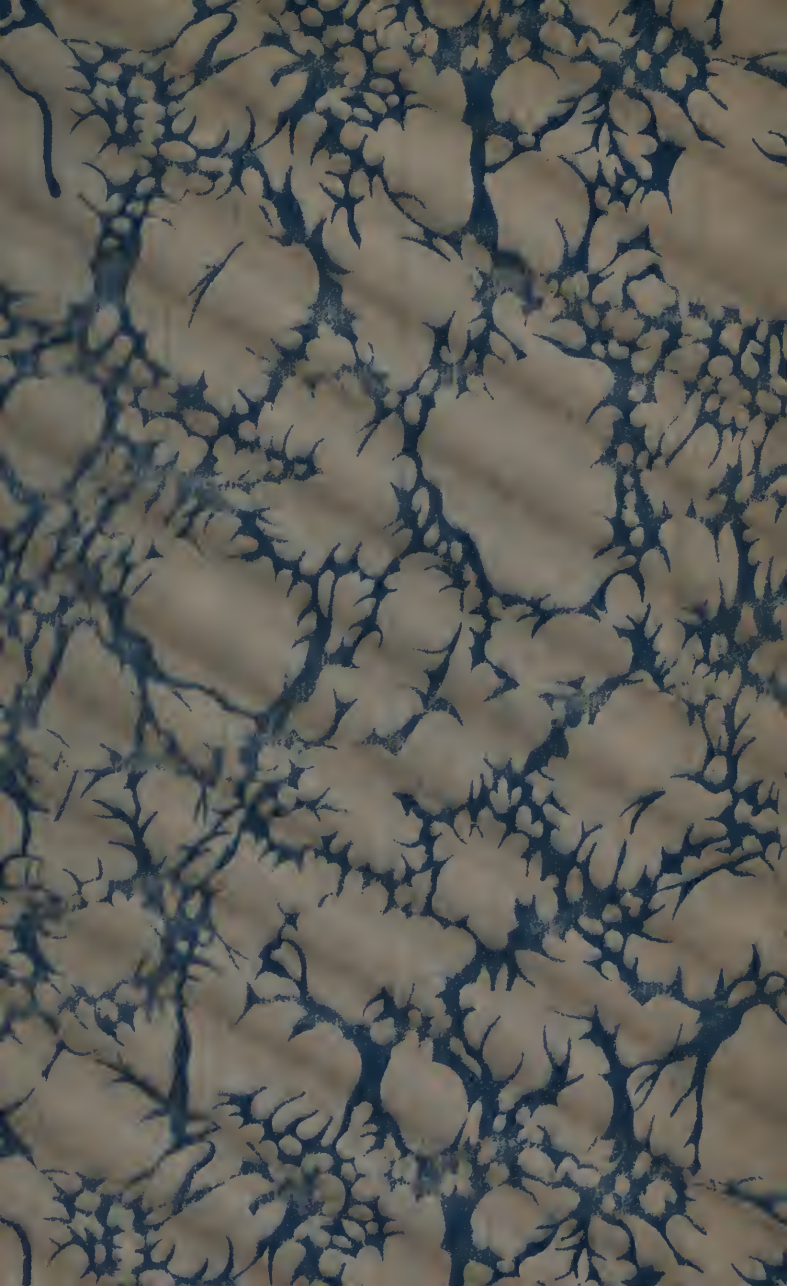
(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)